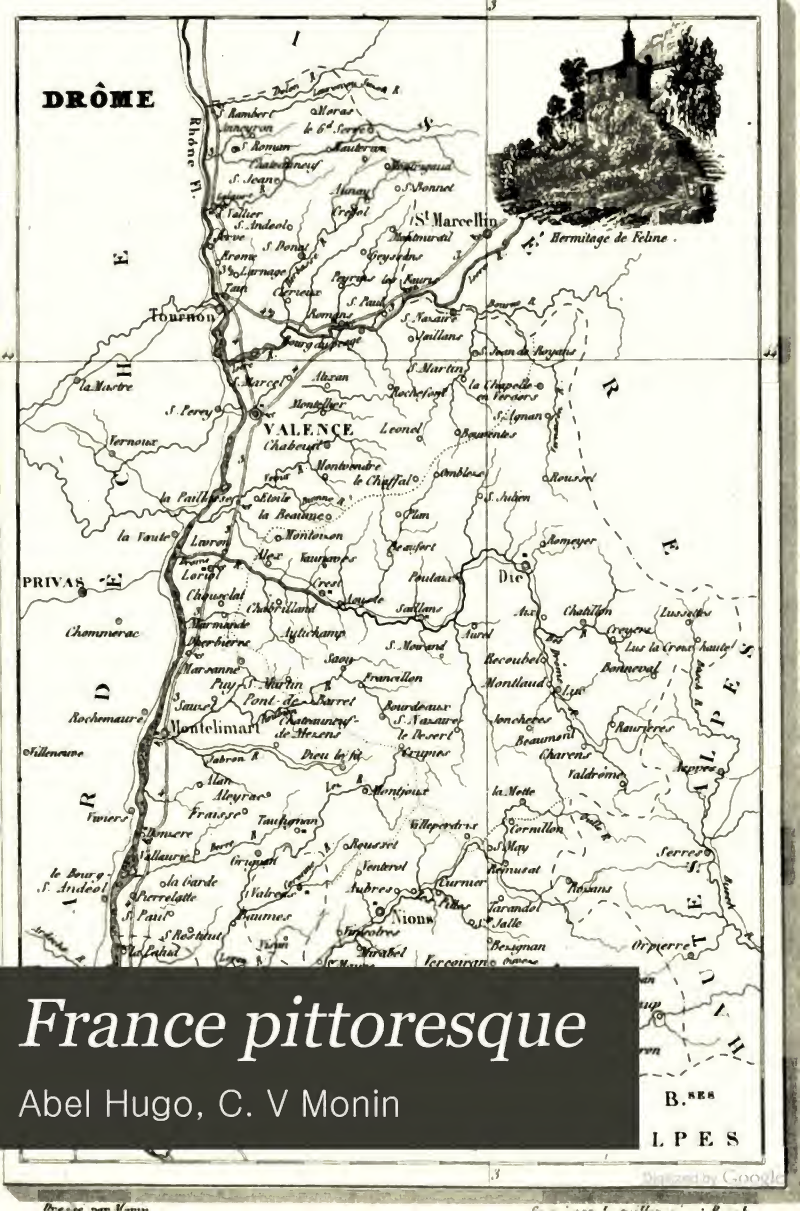

DRÔME
Rhône Fl.
Hermitage de Feline
St Marcellin
Tournon
VALENCE
Chabeuil
Romans
la Mastre
S. Perey
Vernoux
la Voute
PRIVAS
Chommerac
Rochemaure
Montelimart
Villeneuve
Viviers
le Bourg S. Andéol
Pierrelatte
Nions
Die
Crest
Loriol
Dieu le fit
Serres
Orpierre
B.ses
LPES
France pittoresque
Abel Hugo, C. V Monin





# FRANCE PITTORESQUE

OU

# DESCRIPTION

PITTORESQUE, TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE

## DES DÉPARTEMENTS ET COLONIES DE LA FRANCE

OFFRANT EN RÉSUMÉ

POUR CHAQUE DÉPARTEMENT ET COLONIE

L'HISTOIRE, LES ANTIQUITÉS, LA TOPOGRAPHIE, LA MÉTÉOROLOGIE, L'HISTOIRE NATURELLE,
LA DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE, LA DESCRIPTION GÉNÉRALE ET PITTORESQUE DU PAYS,
LA DESCRIPTION PARTICULIÈRE DES VILLES, BOURGS, COMMUNES ET CHATEAUX,
CELLE DES MOEURS, COUTUMES ET COSTUMES, ETC.;

AVEC DES NOTES

SUR LES LANGUES, IDIOMES ET PATOIS, SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA BIBLIOGRAPHIE LOCALE,
SUR LES HOMMES CÉLÈBRES, ETC.;

*ET DES RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES*

SUR LA POPULATION, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE, L'AGRICULTURE, LA RICHESSE TERRITORIALE, LES IMPÔTS, ETC., ETC.;

ACCOMPAGNÉE DE LA

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE

SOUS LE RAPPORT POLITIQUE, MILITAIRE, JUDICIAIRE, FINANCIER, MORAL, MÉDICAL, AGRICOLE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

**PAR A. HUGO,**

ANCIEN OFFICIER D'ÉTAT-MAJOR, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES ET LITTÉRAIRES,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ DELLOYE, ÉDITEUR DE LA FRANCE MILITAIRE,

PLACE DE LA BOURSE, RUE DES FILLES-SAINT-THOMAS, 13.

**1835**

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

La *France pittoresque* est rédigée sur un plan uniforme qui permet la comparaison des départements entre eux et rend facile l'examen de leurs richesses industrielles et agricoles, ainsi que de leurs curiosités naturelles. — Les divisions générales que l'auteur a adoptées pour chaque département, sont : — *Histoire.* — *Antiquités.* — *Mœurs, caractère, etc.* — *Costumes.* — *Langage.* — *Notes biographiques.* — *Topographie :* situation, étendue, sol, montagnes, forêts, lacs, étangs, rivières, canaux, routes, etc. — *Météorologie :* climat, vents, maladies. — *Histoire naturelle :* règne animal, règne végétal, règne minéral, etc. — *Curiosités naturelles.* — *Villes, bourgs, châteaux, etc.* — *Variétés.* — *Division politique et administrative :* militaire, maritime, judiciaire, religieuse, universitaire, instruction publique, sociétés savantes, etc. — *Population.* — *Garde nationale.* — *Impôts et recettes.* — *Dépenses départementales.* — *Industrie agricole.* — *Industrie commerciale.* — *Douanes.* — *Foires.* — *Bibliographie.*

Il aurait été superflu de reproduire plusieurs fois ces divisions dans cette table. — On s'est donc borné à y indiquer les articles réellement spéciaux, et les articles détaillés des descriptions des grandes villes.

(1) C'est par erreur que dans quelques exemplaires la réclame placée au bas de la page 257 porte T. I. — 36, au lieu de T. II. — 36.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Drôme.

(Ci-devant Bas-Dauphiné.)

### HISTOIRE.

Le département est formé de la partie méridionale du Bas-Dauphiné. A l'époque de l'invasion romaine, ce territoire était habité par quatre peuples différents; les *Voconces*, qui en occupaient toute la partie orientale, sur la pente des Alpes, et dont *Vasio* (Vaison, département de Vaucluse) était la capitale, avaient pour villes principales *Dea* (Die), *Lucus Augusti* (Luc), *Augusta* (Aouste). — Les *Segalauni*, qui avaient pour capitale *Valentia* (Valence), occupaient les bords du Rhône, depuis la rive droite de l'Isère jusqu'au Roubion; leurs villes principales étaient *Cerebelliaca* (Chabeuil), et *Acunum* (Montélimart). — La rive droite de l'Isère était habitée par les *Allobroges*. — Enfin, entre le Roubion et l'Aigues, sur les bords du Rhône, au-dessous des *Segalauni*, habitaient les *Tricastins*, dont la ville principale était *Næomagus*, depuis *Augusta-Tricastinorum* (Saint-Paul-Trois-Châteaux). C'est le pays des Tricastins, qu'Annibal, après avoir passé le Rhône, traversa pour arriver aux Alpes.

En parlant du département de l'Isère (t. II, p. 105) nous donnons une courte notice de l'histoire du Dauphiné. Le — *Valentinois* et le *Diois* n'ont pas toujours fait partie de cette province et méritent une mention particulière.

Le Valentinois portait les titres de comté et de duché. Le comté s'étendait le long du Rhône, depuis l'Isère jusqu'à la Drôme, et le duché depuis la Drôme jusqu'au comtat Venaissin. Le comté de Valentinois eut des souverains indépendants depuis l'an 950, que Gontard, de la maison des comtes de Poitiers, s'en rendit maître, jusqu'en 1419, que Louis de Poitiers, par haine pour sa famille, et accablé de dettes, l'abandonnna, moyennant une somme d'argent, et à condition qu'il serait réuni au Dauphiné, au Dauphin, qui depuis fut roi sous le nom de Charles VII; mais celui-ci n'ayant pas rempli ses engagements, le duc de Savoie, qui lui était subrogé dans la donation, se mit en possession du comté et du duché de Valentinois et les garda en sa possession jusqu'en 1446. — Alors il les céda au Dauphin, fils de Charles VII (depuis Louis XI), qui les réunit au Dauphiné et ainsi à la France. — Louis XII érigea les comté et duché de Valentinois en une duché-pairie, qu'il donna à César Borgia, fils du pape Alexandre VI. Les seigneurs de Saint-Vallier, issus de la maison de Poitiers, protestèrent solennellement contre cette donation. Jean, sieur de Saint-Vallier, se pourvut au parlement de Grenoble, et depuis, sa fille, Diane de Poitiers, obtint, par ses instances auprès de François I^er^, que le duché lui serait donné pour en jouir durant sa vie, et jusqu'à ce que le procès fût jugé. — La ville de Valence ne fit partie du Valentinois qu'après la réunion de cette petite province au Dauphiné. Jusqu'alors la ville ne reconnaissait pour souverain que l'empereur, roi de Bourgogne et d'Arles; au dessous de lui, ses évêques y avaient la domination réelle. — En 1642, le duché de Valentinois fut donné par Louis XIII au prince de Monaco, pour le dédommager des avantages que lui faisait l'Espagne lorsque sa principauté était sous sa protection. — Depuis cette époque, l'aîné des fils du prince de Monaco a toujours pris le titre de duc de Valentinois.

Le *Diois*, petit pays dont Die est la capitale, était un comté, qui ne fut réuni au Dauphiné qu'en 1189. — Jusqu'alors il avait eu ses seigneurs comme le Valentinois.

### ANTIQUITÉS.

Nous ne connaissons dans le département aucune antiquité druidique.

Les antiquités romaines y sont assez nombreuses; le pays, traversé par deux voies militaires, possédait un assez grand nombre de villes où les Romains avaient des établissements. — Die offre des antiquités remarquables; c'est, après Vienne, la ville du Dauphiné qui en a le plus. — Son ancienne cathédrale renferme quelques colonnes de granit d'un temple de Cybèle. — On trouve dans la ville quatre tauroboles bien conservés. — Les restes d'un aquéduc antique sont encore faciles à reconnaître dans les montagnes voisines. — La porte St-Marcel, sur la route de Gap, est un arc de triomphe d'un assez beau dessin, dont les sculptures sont entièrement dégradées; on remarque néanmoins sur la façade intérieure une tête de bœuf et deux figures de Tritons. Dans le moyen-âge, cet arc triomphal a été flanqué de tours. — Enfin on voit encore dans cette ville une belle mosaïque, des bas-reliefs, des médaillons, des autels antiques, des tronçons de colonnes, etc. — Le bourg de Luc (*Lucus-Augusti*), que quelques auteurs désignent comme la capitale des Voconces, titre qui est aussi réclamé par Vaison (*Vasio*), a perdu les monuments antiques qui le décoraient; la fontaine publique seule en offre deux débris remarquables; elle se compose d'un bassin formé par un tombeau, en une seule pierre de six pieds de longueur, et d'une borne, fragment d'un chapiteau antique. — Saint-Paul-Trois-Châteaux (l'ancienne *Augusta-Tricastinorum*) renferme quelques restes de monuments antiques. — On y voit les débris d'un amphithéâtre, un pan de muraille décoré de colonnes, des mosaïques, des bas-reliefs et d'autres sculptures. — La seule porte de la ville qui soit encore debout se nomme *Fan-Jou*, nom qui vient d'un temple de Jupiter (*Fanum Jovis*) existant autrefois dans le voisinage.

Nous parlons à l'article *Villes* du taurobole de Taiu; les autres antiquités romaines trouvées ou

disséminées dans le département sont, outre des colonnes milliaires, des monnaies, des médailles, des vases, des ustensiles, des statuettes, etc. — La colonne milliaire de la Paillasse (hameau près d'Etoile, arrondissement de Valence); cette colonne a été posée en 147, sous Antonin-le-Pieux. — Deux tombeaux romains parfaitement conservés, trouvés près de Saint-Jean-en-Royans. — Quelques mosaïques découvertes à Valence, et dans la même ville une tour antique dont le diamètre est moindre à la base qu'au sommet. — Une statue de Mercure trouvée à Vaunaveys. — Des restes de bains à la fontaine de Monterol, près de Châteauneuf-du-Rhône, etc.

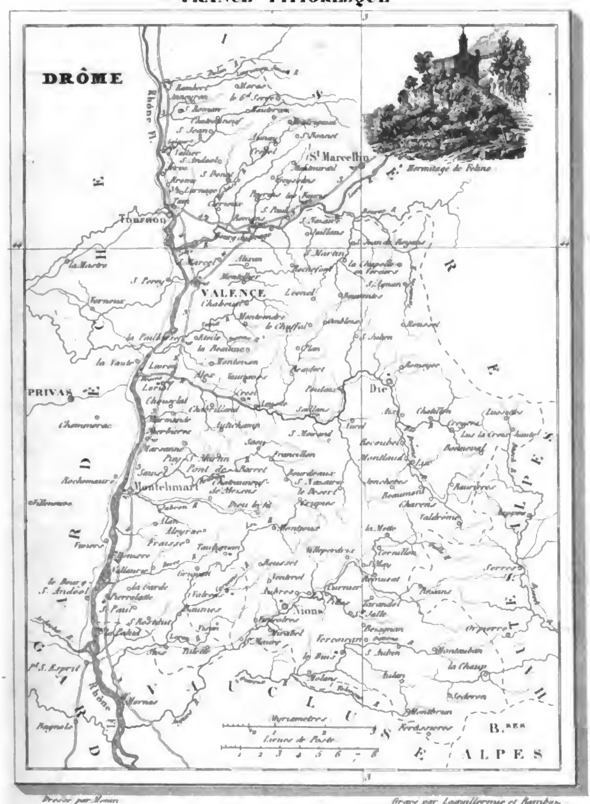
La plupart des villes et des bourgs ont été fortifiés au moyen-âge; il existe encore dans un grand nombre de localités des restes de ces enceintes fortifiées, ainsi que de châteaux-forts plus ou moins bien conservés. — Albun est dominé par les ruines d'un antique château, où, en 730, se retirèrent les comtes de Graisivaudan, lors de la prise de Grenoble par les Sarrasins. — Le château de Mautaille, dont on voit les vestiges dans un bois près d'Aneyron, fut, en 879, le lieu de réunion du concile qui donna à Boson, au détriment des enfants de Louis-le-Bègue, la couronne de Bourgogne; ses ruines offrent encore des traces de peintures à fresque qui méritent d'être remarquées à cause de leur ancienneté. — La tour de Chabeuil, seul reste d'un ancien château qui avait le titre de principauté, a probablement été construit sur les ruines d'un ancien *castrum* romain. — Châteauneuf-d'Isère doit son nom à un ancien château, où naquit saint Hugues, fondateur de la Grande-Chartreuse, et dont la citerne, parfaitement conservée, sert encore à recevoir les eaux pluviales. — Le château de Montelier est un édifice gothique entouré de beaux jardins. — La tradition rapporte que la vieille forteresse, dont les ruines dominent le village de Rochechinard, a servi de retraite à Zizim, compétiteur malheureux de Bajazet au trône de Constantinople, et que ce prince, amoureux de la fille du baron de Sassenage, était au moment de l'épouser, lorsqu'il fut transféré au prieuré de Bourganeuf. — Les ruines qu'on aperçoit à la Roche-de-Glun, au bord du Rhône, sont celles d'un ancien château, dont le seigneur, dit Joinville, «avait grand bruit de piller et détrousser les marchands et pèlerins qui là passaient.» Saint Louis assiégea le château et le fit raser; mais à son retour de la croisade, il le trouva rebâti. — Le château de Saint-Vallier, au confluent du Rhône et de la Galaure, est une ancienne maison de plaisance de Diane de Poitiers. Ce château, de forme gothique, a une belle façade plus moderne. Il est décoré de peintures à fresques et possède de beaux jardins plantés par Lenôtre. — Le château de Sainte-Croix, maintenant en ruines, passe pour avoir également appartenu à Diane de Poitiers; il porte le nom de Château-des-Grâces. — L'ancien château de Condillac renferme une salle décorée de peintures à fresques, représentant les principaux événements de la guerre de Troie. — Nous parlons plus loin du château où est morte madame de Sévigné, qui, avant d'appartenir à la famille de Grignan, avait été habité par l'empereur Frédéric Barberousse. — Le château de Montbrun, bâti sur un rocher, était un des plus forts et des plus vastes de la province; il pouvait loger 100 maîtres, leur suite et 200 chevaux; son architecture est un mélange de gothique et de toscan: des peintures à fresque de Mignard décoraient les appartements. — Un des plus curieux monuments du XV$^{e}$ siècle est la maison Aurel à Valence, dont la façade est décorée de sculptures, d'arabesques, de bas-reliefs, de statues grotesques et de têtes représentant les quatre vents; ces têtes sont accompagnées de légendes gothiques. On remarque aussi dans la même ville le mausolée de la famille de Marcieu, petit édifice carré, dont les angles sont ornés de colonnes corinthiennes à demi engagées dans la muraille; les portes, les fenêtres et la corniche sont décorées de sculptures et d'arabesques travaillés avec délicatesse. La toiture est à quatre faces et se termine en pointe. La voûte, connue parmi les architectes sous le nom de *pendentif de Valence*, est, dit-on, la première de ce genre qui ait été construite en France. — Quoique remontant, pour la plupart, à une haute antiquité, les édifices religieux du département n'offrent rien de bien remarquable. — L'abbaye d'Aiguebelle, fondée par saint Bernard dans le XII$^{e}$ siècle, est aujourd'hui un couvent où vivent réunis, dit-on, une centaine de trappistes. L'édifice est d'une construction simple; mais le site est pittoresque. — On montrait encore naguère à Montélimart la statue mutilée de Margot de Lay (Marguerite de Laye), héroïne qui, dans le XVI$^{e}$ siècle, contribua par son courage à empêcher les protestants de prendre la ville.

### MŒURS ET CARACTÈRE.

Les Dauphinois ont généralement une imagination vive, une intelligence prompte, un caractère ardent et irascible. On les accuse d'être fins et astucieux, sans doute parce que, défiants avec les étrangers, ils craignent d'être pris pour dupes, et tâchent toujours en affaires de mettre la balance des avantages de leur côté. Cependant ils ont réellement de la douceur et de la bonhomie. Ils sont tendres et affectueux dans leurs affections de famille, polis et affables dans les relations de société; ils pratiquent l'hospitalité avec prévenance et franchise. Peu ambitieux, modérés dans leurs désirs de fortune, ils poussent quelquefois très loin leurs habitudes d'économie, tout en aimant beaucoup les divertissements et les réunions consacrées au plaisir. — La bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes les fait paraître hardis et résolus. — Ils sont, dans leurs entreprises, actifs, laborieux, patients et même opiniâtres; aptes à toutes choses, propres au commerce, à l'industrie, à la culture des lettres et des arts; ils réussissent plus particulièrement dans l'étude des sciences naturelles. — Ils parlent avec facilité, avec netteté, et sont souvent éloquents dans leurs gestes et dans leurs paroles. — La fermeté de leur caractère se montre dans leurs affections: ils sont également fidèles à leurs opinions politiques et à leurs amitiés privées. — Le courage est naturel chez eux, et à toutes les époques ils ont fourni des hommes de guerre distingués, de braves soldats et d'habiles généraux.

«Les habitants de la Drôme, dit Niel, sont d'une taille moyenne, mais avantageuse; la couleur de leur visage est d'un brun clair, leur voix est douce, leur accent net, quoiqu'un peu traînant. — Ils vivent longtemps, et comptent parmi eux un grand nombre de vieillards qui ont atteint et dépassé l'âge de quatre-vingts ans. — Ils ont en général la fibre sèche, raide, tendue, le genre nerveux fort irritable; un mélange

FRANCE PITTORESQUE




Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos



Pont de Valence.
et Ruines du chateau de Crussol



Montalivet. Championnet.

de douceur et de vivacité, de franchise et de dissimulation forme leur caractère. — Ils sont agiles, robustes, spirituels, sociables, bons soldats, bons citoyens, bons pères, bons fils, tendres époux, amis fidèles. — Bornant leur ambition à cette médiocre aisance qui fait la richesse du sage, il est rare de les voir s'expatrier dans le dessein de rechercher les faveurs de la fortune ; aussi ne connaissent-ils ni l'opulence, ni l'extrême pauvreté. »

## LANGAGE.

Le patois de la Drôme tient le milieu entre celui du Dauphiné et celui de la Provence. — Par sa phraséologie et par ses expressions, il se rapproche plus que le dernier de la langue française et il contient moins de mots latins ; en même temps il est moins mélangé de termes d'origine celtique que le second. — Le patois de la Drôme forme d'ailleurs plusieurs dialectes. La citation suivante fera connaître deux des patois qui sont le plus en usage dans le département.

*Patois de Valence.*

| | |
|---|---|
| Un hommet aguet dous garçons, | Un homme avait deux fils, |
| Et lou plus jeunet dignet à son pèret : « Pèret, béilà met la part de bien che (*prononcez à l'italienne*) met revint. » Et lou pèret lour diviset son bien. | Le plus jeune dit à son père : — « Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. » — Et le père leur fit le partage de son bien. |
| Et qu'auqués jours après s'assembleront tous et lou garçon plus jeunet partiguet per un païs étraugier, aqui, dissipet son bien in fasant mauvaiso vio. | Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches. |

*Patois de Nyons.*

| | |
|---|---|
| Après qu'agué agu tou counsuma, surveugué uua grando famino din aquel païs d'aqui é fugué talomén destitua dé toute chiaouso. | Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité. |
| Qué fugné oubligia dé s'atachia a un habitan de l'oudré, qué lou mandé din sa fermo per ly garda los pouars. | Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux. |

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous citerons parmi les hommes distingués que le département a produits :

AUGIER et FLOQUET, troubadours des XII^e^ et XIII^e^ siècles ; AVOND, poëte du XVI^e^ siècle ; BERNARD, continuateur de Moréri ; PERRIN, auteur d'une Histoire des Vaudois ; le Jésuite SAUTEL, poëte latin assez distingué ; JOUBERT, savant médecin du XVI^e^ siècle : un autre médecin contemporain, MENURET DE CHAMBEAUD, auteur de plusieurs ouvrages, et notamment d'un *Mémoire sur la topographie de Montélimart* ; l'abbé CHALIEU, antiquaire ; les littérateurs DOURILLE (de Crest), auteur d'un grand nombre de romans ; DELACROIX, DROJAT, OLLIVIER, auteurs de divers travaux sur les antiquités nationales ; MONNIER DE LA SIZERANNE, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques ; le savant et célèbre géologue FAUJAS DE SAINT-FOND ; l'excellent agronome RIGAUD DE LISLE, correspondant de l'Académie des Sciences ; le comte MONTALIVET, ministre de l'intérieur sous Napoléon ; les conventionnels JULLIEN et BOISSET, un ami de Robespierre, exécuté au 10 thermidor, PAYAN, membre de la Commune de Paris ; JOB-AYMÉ, membre du Conseil des Cinq Cents, qui fut nommé grand juge à la Louisiane ; PAUL DIDIER, qui fut, en 1816, le chef de la fameuse insurrection de Grenoble ; le célèbre avocat général SERVAN ; le jurisconsulte BÉRENGER, criminaliste distingué ; deux héroïnes, MARGUERITE DE LAYE et PHILIS DE LA TOUR DU PIN LA CHARCE, qui, dans les XVI^e^ et XVII^e^ siècles, signalèrent leur courage en défendant leur pays ; le célèbre et infortuné LALLY DE TOLLENDAL, qui expia par une fin si tragique ses vicissitudes militaires dans l'Inde ; les braves généraux de la République et de l'Empire BON, BLANCARD, CHAMPIONNET, CLÉMENT, DIGONNET, LACOMBE, PONCHALON, QUIOT DU PASSAGE, SAINT-CYR-NUGUEZ, SERVAN ; l'ordonnateur en chef de l'armée d'Egypte, le brave et malheureux DE SUCY, antiquaire distingué, si lâchement assassiné en Sicile, etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Drôme est un département *méditerrané*, région du sud-est, formé du Bas-Dauphiné (Valentinois, Diois, Tricastin, etc.). — Il a pour limites : au nord, le département de l'Isère ; à l'est, ceux de l'Isère et des Hautes-Alpes ; au sud, ceux des Basses Alpes et de Vaucluse, et à l'ouest, le Rhône, qui le sépare de l'Ardèche. — Il tire son nom de la principale des rivières qui y ont leurs cours, la Drôme, affluent du Rhône. — Sa superficie est de 653,557 arpents métriques.

SOL. — Le sol, généralement peu fertile, est maigre et sablonneux. La disposition des terrains, qui présentent une suite de bassins plus ou moins arrondis et superposés en amphithéâtre, permet d'y promener les eaux au moyen de canaux d'arrosage, qui sont très multipliés et dirigés avec beaucoup d'art.

MONTAGNES. — Les montagnes de la Drôme sont des ramifications de celles des Alpes, dont elles forment les derniers degrés vers le Rhône. Leur pente est généralement de l'est à l'ouest, et leur hauteur moyenne de 12 à 1,500 mètres ; elles sont presque toutes boisées et ont le sommet couvert de pâturages. Les plus élevées sont granitiques ; les autres sont argileuses ou calcaires. — Les montagnes calcaires renferment des corps marins fossiles, et notamment de petites cornes d'ammon ; elles sont, en outre, percées d'un grand nombre de grottes à stalactites plus ou moins remarquables.

RIVIÈRES. — Parmi les rivières qui arrosent le département, deux le bordent, la Bourne, au nord, et le Rhône à l'est ; deux s'y perdent, l'Isère et la Galaure ; cinq le traversent, l'Aigues, le Lez, l'Ouvèze, la Tholorene et la Meauge ; un plus grand nombre y ont tout leur cours. — De ces dernières, la plus considérale est la Drôme, qui a sa source à 4 l. 1/2 au sud est de Die ; cette rivière forme, dans la vallée qui porte son nom, deux lacs séparés par une chaussée naturelle : elle coule du sud au nord, puis de l'est à l'ouest, et se jette dans le Rhône, après un cours dont le développement est d'environ 110,000 mètres. Sa pente est plus considérable que celle du Rhône et de l'Isère. Ces deux rivières sont, jusqu'à présent, les seules navigables du département ; mais il existe un projet de rendre la Drôme navigable, depuis son embouchure jusqu'à Luc, sur une longueur d'environ 90,000 mètres.

CANAUX. — Le pays ne possède que des canaux d'irrigation ; il existe un projet d'ouvrir un canal latéral au Rhône. C'est par le Rhône que le département envoie ses vins, ses soies et ses autres productions dans les départements voisins, et qu'il en tire des grains. — La navigation ascendante est devenue et devient tous les jours plus difficile, par la grande quantité d'îles qui obstruent le lit de cette rivière, et qui y forment quelquefois des écueils dangereux. — Un canal latéral procurerait de grands avantages. Déjà ce canal a existé ; il était encore praticable il y a 50 ans, et donnait la facilité d'éviter sur le Rhône les passages dangereux de Bourg-Saint-Andéol, du Blanc Rouge et du Pont-Saint Esprit.

ROUTES. — Le département est traversé par 9 routes royales, et possède 5 routes départementales. On y évalue à 480,000 mètres le parcours des routes royales.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Montagneux et élevé, le département a nécessairement un climat vif, pur et sain, plutôt froid que tempéré. La neige séjourne sur les montagnes pendant la plus grande partie de l'année. — Les cantons

qui longent le Rhône sont les seuls où l'on se ressente de la latitude méridionale sous laquelle le pays est situé. Les chaleurs de l'été y sont ordinairement très fortes.

Vents. — Les vents dominants sont ceux du nord et du midi, qui soufflent pendant 15 à 20 jours, et se succèdent alternativement; le premier est froid et sec, le second, chaud et pluvieux.— On connait en outre, dans le département, trois vents périodiques particuliers à certaines localités: le *Pontias* et la *Vésine* qui soufflent dans la vallée de Nyons, et dont nous parlons plus loin (page 7). — Le *Pontias*, quoique froid et vif, passe généralement pour salubre. — Le vent de *soldre* souffle dans la vallée de Drôme, il est froid en toute saison, mais on prétend qu'il amène la pluie.

Maladies. — Les affections cutanées, dans la montagne, et les fièvres de différentes nature, dans les parties basses et marécageuses du département, sont les maladies les plus communes. On remarque aussi quelques goîtres.

Tremblements de terre. — Les environs de Montélimart ont été, dans le siècle dernier, agités par plusieurs tremblements de terre. La montagne de Clausaye parait avoir été le foyer de ceux de 1772 et de 1773.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les terrains argileux et calcaires de la Drôme renferment des ossements fossiles de grands quadrupèdes. — Les découvertes de ce genre faites à différentes époques, dans les XVI^e et XVII^e siècles, ont donné naissance à de longues discussions sur l'existence des géants. La plus remarquable de ces découvertes fut celle d'ossements gigantesques, que quelques savants décorèrent du nom pompeux de *Theutobochus, roi des Cimbres et des Teutons*, et que, de nos jours, on a reconnu être ceux d'un mammouth.

Règne animal. — Les animaux domestiques du département, à l'exception des porcs et des bêtes à laine, sont généralement d'espèces très médiocres. — Les hautes montagnes renferment quelques ours, des chamois et des bouquetins. — On trouve dans les forêts des renards et des loups. — On voit, dans les îles du Rhône et sur les bords de certains étangs, des castors semblables à ceux du Canada, des loutres et des tortues. — Le pays abonde en gibier à poils et à plumes. On y trouve des sangliers, des chevreuils, des lièvres, des lapins, des faisans, des gélinottes, des perdrix rouges et blanches, etc. — Parmi les oiseaux de proie, on remarque les aigles et les vautours. — Les rivières, les étangs et les lacs sont très poissonneux. On y pêche des truites, des anguilles, des lamproies, des aloses, des esturgeons, etc. — Les vers à soie réussissent à merveille dans le pays; il en est de même des abeilles. — Les reptiles y sont peu multipliés. — « Cependant, dit M. Niel, on y voit, mais assez rarement, le long de certains ruisseaux, une sorte de petits lézards noirâtres, dont la morsure est très dangereuse; cet animal a environ quatre à cinq pouces de longueur sa tête est à peu près carrée, disproportionnée même à la forme du reste de son corps. Un homme mordu au pouce, par un de ces animaux, éprouva tout de suite un engourdissement et un gonflement violent dans cette partie, l'un et l'autre de ces symptômes gagnèrent bientôt la main et l'avant-bras ce ne fut pas sans peine que je parvins à calmer ces effets. Je fis mordre le ventre d'un petit chien par l'un de ces animaux: ce chien enfla peu de temps après la morsure, et périt dans d'horribles convulsions. Je lui fis mordre ensuite un chat au ventre et au col, ce dernier n'éprouva aucun effet des deux morsures, parce que le venin du lézard s'était, apparemment, épuisé par les morsures précédentes. La difficulté qu'on a de prendre ces lézards peu communs, très rusés et très méfiants, m'a empêché de continuer ces expériences. Il paraît que cette variété n'a été connue ni de Fabricius, ni de Linnée. »

Règne végétal. — Les essences qui dominent dans les nombreuses forêts sont: le sapin, le hêtre, le chêne blanc et le chêne vert à kermès. — Les pâturages des montagnes offrent une grande quantité de plantes tinctoriales, aromatiques et médicinales. — Les vignobles sont classés parmi les plus estimés de France. — Le pays renferme des oliviers, des amandiers, des châtaigniers, etc.; il y existe de belles plantations de mûriers, dont la première feuille sert à la nourriture des vers à soie, et la seconde, à celle des bestiaux. On y recueille des truffes noires aussi parfumées que celles du Périgord.

Règne minéral. — Le département renferme de nombreuses richesses minérales. — On trouve du fer à Châteauneuf-du-Rhône, à La Chapelle-en-Vercors, à Luz la Croix-Haute, et dans les montagnes de Bouvante. — Il y a des indices de mines de cuivre à Luz et dans les montagnes de Saint Julien, près de Die.— On connait des mines de plomb à Meuglon, à Baurières, au Buis et à Condorcet — On exploite à Fay une mine de houille, et l'on a reconnu des gîtes de ce combustible dans d'autres localités. On trouve fréquemment, aux environs de Crest, des bois fossiles bitumineux dans des couches de sables. — Dieulefit et la forêt de Saon offrent du sable quartzeux propre aux verreries. — On trouve de beaux marbres blancs veinés de rouge à Châteauneuf, de l'albâtre à Combovin, du granit gris à Tain, du granit gris-blanc et du granit rouge dans d'autres localités. — Le cristal de roche abonde dans les environs de Luz. On y rencontre des géodes d'améthystes et d'autres cristaux précieux. — Enfin on exploite dans le département de la craie, du plâtre, de l'argile noire et rouge pour la poterie, de la terre à creuset, de la pierre calcaire chargée de coquillages, et quelques tourbières. On y trouve aussi des pyrites vitrioliques, du sulfate de fer, des pouddingues propres à faire des meules, des basaltes, de la pouzzolane, du silex, etc. — On croit qu'il y existe, comme dans l'Isère, des mines d'argent et d'or.

*Eaux minérales*. — Le département renferme un grand nombre de sources minérales; les plus fréquentées sont celles de Dieulefit. — Les autres, qui sont ferrugineuses, acidules, gazeuses ou sulfureuses, existent à Aurel, Rumeyer, Montélimart, Barcelonne, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Nyons, Mérindol, Propiac, Mollans et Montbrun.

*Eaux salées*. — On trouve à Mollans et à Propiac des sources d'eaux salées.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Mont inaccessible. — Le vent *Pontias* et le *Mont inaccessible* figuraient autrefois parmi les merveilles du Dauphiné. Nous parlons du Pontias à l'article consacré à la ville de Nyons. — Le Mont inaccessible, qui depuis le XV^e siècle a mérité ce titre, est situé à deux lieues et demie de Die. Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné*, dit que du temps de Gervais de Tilbury auteur au XIII^e siècle d'une *De [illegible] Galliarum*, on y voyait souvent, des hauteurs voisines, des linges blancs étendus sur l'herbe, sans qu'on pût deviner par quel art magique ils y avaient été portés; il raconte qu'Antoine de Ville, sieur de Domjulien, capitaine de Montélimart, y monta le premier, à l'aide de machines, le 26 juin 1492, pour plaire au roi Charles VIII; ce capitaine y fut suivi par une troupe d'hommes déterminés qui se servirent d'échelles pendant une demi lieue; arrivés au haut de la montagne, ils furent surpris d'y trouver une prairie arrosée par une source et où paissait un troupeau de chamois. Le sieur de Domjulien resta six jours sur le mont inaccessible, et y fit planter trois croix, qui depuis sont tombées de vétusté. Suivant Guettard, qui, dans sa *Minéralogie du Dauphiné*, décrit cette montagne, ce n'est point un pain de sucre renversé, comme on l'a dit, mais un carré long, dont quelques côtés sont coupés à pic, et qui est séparé du Mont-Aiguille par un vallon; il est de nature calcaire et forme le noyau d'une partie de la montagne sur laquelle il est porté. Il est peu probable qu'il y ait une source au sommet, car il n'est dominé par aucune hauteur

Cascades. — La Bourne forme, à peu de distance de sa source,

une cascade remarquable. Cette petite rivière se précipite par le *Saut de la Truite* dans la vallée de Bouvante. Le banc de rochers d'où elle tombe est si élevé que l'eau, divisée en pluie fine, est emportée par un courant d'air et va mouiller, à une assez grande distance, les gens qui gravissent la montagne au chemin dit le *Pas de la Truite*. Non loin de cette cascade, on remarque, au milieu des prairies d'Ambel, la perte de la Liane, petite rivière qui descend de la vallée du Haut-Bouvante, et dont les eaux se jettent dans un gouffre profond.

GROTTES. — Le département renferme un assez grand nombre de grottes, parmi lesquelles on cite : – celle de Saint-Nazaire-en-Royans ; — celle de Pialoux, dont la voûte conique a plus de 50 pieds d'élévation et qui renferme des concrétions curieuses ; — celles des Solores, à Aix, de La Chapelle-en-Vercors, de Tom-Jones, près de Dieulefit, qui offrent de belles stalactites ; — celle de Donzères, remarquable par son étendue et qui s'ouvre au milieu de rochers à pic sur le bord du Rhône ; — celle de Malaucène, près de Mollans, grande et fort élevée, ornée de belles cristallisations, et dans laquelle se trouve un petit lac dont la profondeur passe pour incommensurable ; etc. — Les grottes de Châteauneuf-d'Isère sont des carrières qui forment des galeries souterraines portant les noms de plusieurs rues de Valence et où coule un ruisseau dont les eaux abondantes sont limpides et fraîches.

SOUTERRAIN MÉPHITIQUE. – On peut aussi classer parmi les curiosités naturelles du département un souterrain qui offre quelque affinité avec la célèbre *grotte du Chien*, à Naples. Ce souterrain existe aux environs de Châtillon (arrond. de Die), dans les ruines d'un ancien couvent, auquel il passe pour avoir servi de cave, ce qui est peu probable. — On a vainement essayé d'y descendre, la lumière s'est toujours éteinte à l'entrée même de l'excavation ; du reste, il ne paraît pas qu'il se répande au dehors aucune odeur méphitique. — On sait qu'il existe de l'autre côté du Rhône, dans le département de l'Ardèche, au cratère de Saint-Lager et à la grotte de Nyerac, des bouches souterraines d'où sortent des vapeurs capables de faire promptement périr les oiseaux et les petits quadrupèdes (voyez tome I, page 165).

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

VALENCE, sur la rive gauche du Rhône, ch.-l. de préf., à 140 l. S.-S.-E. de Paris, distance légale. — On paie 73 postes 1/4. — Pop. 10,406 hab. — Valence, l'antique *Valentia*, était, avant l'invasion romaine, le chef-lieu des *Segalauni*, petit peuple gaulois, alliés des Voconces et des Allobroges. Sous Vespasien, cette ville devint colonie romaine, et sous Valentinien, fit partie de la 1re Viennoise. Les Romains l'ornèrent de plusieurs édifices ; mais souvent dévastée par les guerres, elle n'en a conservé aucun. — Soumise par les Bourguignons, Valence tomba ensuite sous la domination des rois francs, et fit successivement partie des royaumes de Bourgogne et d'Arles. Lors du démembrement de cette monarchie, les comtes de Provence, puis les comtes de Toulouse, devinrent maîtres de Valence. Elle était considérée comme la capitale du Valentinois, mais elle ne reconnaissait d'autre souverain que l'Empereur, et fut pendant quelque temps gouvernée par ses évêques, qui prenaient le titre de comtes de Valence. — En 1449, l'évêque fit hommage de la ville à Louis XI, encore Dauphin, et qui était déjà devenu seigneur du Valentinois. Ce prince y établit plus tard un siége royal et un présidial. Huit conciles ont été tenus à Valence : les principaux eurent lieu en 374, en 585 et en 855 ; le dernier date de 1248. — François Ier répara les fortifications de Valence et y fit élever une citadelle. Cette ville possédait alors sur le Rhône un pont beau et commode, très favorable au commerce. Ce pont fut détruit pendant les guerres de religion.

Valence est située sur le bord et sur la pente d'un plateau peu élevé. La route, qui monte du pont à la ville, traverse le faubourg qui borde le Rhône. Des jardins occupent l'espace entre le fleuve et la ville. Les vieilles murailles de la ville existent encore en partie, mais elles sont fort delabrées ; la citadelle elle-même paraît peu susceptible de défense ; elle est de forme triangulaire, peu spacieuse, et chose bizarre, n'est bastionnée que du côté de la ville. A l'extérieur, l'ancien mur la protége seul. Valence est assez bien bâtie, mais irrégulière et mal percée ; long-temps laide et sale, de nombreux changements l'ont fort améliorée : elle est devenue propre, s'embellit rapidement et possède depuis quelques années plusieurs beaux bâtiments publics. Au bord du plateau, près de la ville, est le *Champ-de-Mars*, vaste place bordée d'un parapet, soutenue sur de hauts murs et plantée de jeunes arbres. On y jouit de vues délicieuses sur la vallée du Rhône, mais qui ne s'étendent que dans la direction du cours du fleuve, car la vallée est encaissée entre deux falaises immenses, derniers étages des Cévennes de l'Ardèche et des Alpes de la Drôme : les Cévennes sont les plus rapprochées, elles forment, en face de Valence, l'énorme rocher de Saint-Péray, coupé à pic et couronné des ruines pittoresques du château de Crussol. C'est de ce rocher qu'ont été tirées les belles pierres blanches qui ont servi à la construction de tous les édifices de Valence. — Près du Champ-de-Mars est la *place d'Orléans*, dans le quartier des auberges, des cafés et des diligences. La *place aux Clercs*, située dans l'intérieur de la ville, est spacieuse et carrée, mais entourée de bâtiments irréguliers : près de cette place, on remarque la façade d'un ancien édifice, couverte de sculptures gothiques fort curieuses. — Le plus beau monument de Valence est le pont suspendu sur le Rhône, supérieur dans son genre à celui de Beaucaire, bien que celui-ci soit plus grand. Malgré la grande largeur du fleuve, le *pont de Valence* n'a que deux arches. Ce pont est soutenu par des chaînes formées de faisceaux de fil de fer. L'arc central de suspension est remarquable par son architecture et ses grandes dimensions. Ce pont magnifique a été construit en 1828. Le clocher de la cathédrale domine la ville ; il est carré, formé de plusieurs rangs d'arcades et très élevé. L'église, située au bord du plateau, est petite et mesquine, quoique assez jolie. Dans le chœur se trouve le mausolée du pape Pie VI, qui mourut à Valence en 1799. Son buste, en marbre blanc et d'un beau travail, est posé sur un piédestal adossé au mur. Entre autres tableaux, l'église possède un *saint Sébastien* attribué à Annibal Carrache, et une belle *Résurrection*, ouvrage plus moderne. — L'*hôtel du* ci devant *gouverneur* est un bel édifice. La grande prison est propre et spacieuse ; elle remplace celle où fut renfermé le personnage si connu dans le Dauphiné sous le nom du *Noué de Valence*, le célèbre Mandrin. — Le *palais de Justice*, construit en 1826, est un édifice de style toscan, entourant une cour carrée et bordée d'arcades. — Sur une place voisine, on bâtissait, en 1833, la nouvelle *salle de Spectacle*, qui doit être un des principaux ornements de la ville ; c'est un édifice de grandes dimensions, carré, isolé, de bon style et parfaitement distribué. — La bibliothèque publique est riche de 15,000 volumes.

CHABEUIL, ch.-l. de cant., à 3 l. E.-S.-E. de Valence. Pop. 4,452 hab. — Le mode de construction de la plupart des maisons de Chabeuil annonce assez l'ancienneté de cette ville ; elle est en général mal bâtie ; on y voit néanmoins un certain nombre de maisons modernes d'assez bon goût. — La ville fut jadis fortifiée et défendue par un château-fort, démantelé à diverses époques, et dont il ne reste plus qu'une tour. Chabeuil est agréablement située sur la rive gauche de la Veoure.

LIVRON, à 4 l. 3/4 S. de Valence. Pop. 3,275 hab. — Dans une situation agréable, sur une colline au pied de laquelle serpente la Drôme. Cette ancienne petite ville, assez propre, et qui offre plusieurs jolies constructions, était jadis un lieu considérable et important. — Les protestants s'y fortifièrent, y soutinrent un long siége contre l'armée royale. — En 1574, le maréchal de Bellegarde mit le siége devant la place, et Henri III, revenant alors d'Avignon, à la tête d'une armée de jeunes gentilshommes parés de rubans et de pompons, se joignit au maréchal, et peu de jours après fit donner l'assaut. — Les assiégés se défendirent vaillamment, et leurs femmes déployèrent une étonnante énergie, « s'adressant avec menaces aux assiégeants : « Hau ! massacreurs, s'écriaient-ils, vous ne nous poignarderez pas dedans nos lits comme vous avez fait l'Amiral. Amenez-nous un peu vos mignons passés, filonés, godronés et parfumés ; qu'ils viennent voir nos femmes, et ils verront si c'est proie facile à emporter. » Et changeant la menace en raillerie, ils placèrent, sur le haut des murailles, de vieilles femmes filant, qui, par paroles et par gestes, et plus encore par le contraste de leurs pacifiques travaux, insultaient aux vains efforts de l'armée royale. Henri III décampa, non sans honte. »

LORIOL, ch.-l. de cant., à 5 l. S. de Valence. Pop. 3,048 hab. — Loriol n'est séparée de Livron que par la Drôme ; ces deux villes communiquent ensemble par un grand et beau pont, remarquable par ses dimensions, sa décoration, les levées qui l'accompagnent ; sa hauteur est considérable, et ses arches d'une grande hardiesse ; celle du centre a près de 84 pieds, et les autres près de 78 pieds d'ouverture. Ce pont est l'ouvrage de l'ingénieur Boucher.

ROMANS, sur l'Isère, qui le sépare de BOURG-DU-PÉAGE, est un ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 N.-E. de Valence. La pop. de Romans seul est de 9,285 hab. Celle de Bourg-du-Péage de 3,577 hab. — Au commencement du IXe siècle, saint Bernard et un personnage du nom de Romain fondèrent, sur la rive droite de l'Isère, un monastère qui devint l'origine de la ville, qui fut d'abord nommée Saint-Romain. — Romans est une jolie ville, bien bâtie, entourée de riantes promenades, située agréablement et surtout très commerçante ; elle possède un théâtre, plusieurs établissements de bains, une belle promenade, qu'on nomme le *Champ-de-Mars*, et une église gothique dédiée à saint Antoine, et d'une architecture remarquable. Elle communique avec le bourg de Pont-du-Péage, par un beau et grand pont en pierre. Romans fut jadis une place forte ; elle est encore entourée de murailles flanquées de tours, dont une est penchée comme la célèbre tour de Pise, singularité qui lui a fait donner le nom de *Tour-du-Diable*. — Le *bourg-du-Péage*, qu'on peut considérer comme le faubourg de Romans, est un bourg propre et bien bâti.

SAINT-VALLIER, ch.-l. de cant., à 8 l. N. de Valence. Pop. 2,419 hab. — Saint-Vallier est située au confluent de la Galaure et du Rhône, au milieu de coteaux chargés de vignes, de vergers et de haies d'aubépine d'une épaisseur et d'une hauteur peu com-

munes. Ce que la ville offre de plus remarquable est un ancien château encore fort beau. Aux environs, dans le sauvage défilé de la Galaure, les curieux vont visiter les ruines pittoresques du vieux château de Vals et la passe de *Roche-Taillée*, coupée perpendiculairement dans un rocher escarpé.

TAIN, au bas du coteau de l'Ermitage, sur la rive gauche du Rhône, à 4 l. 1/2 N. de Valence. Pop. 2.341 hab. — Jolie petite ville et très bien située, en face de Tournon, avec laquelle elle communique par un pont suspendu, le premier qui ait été construit en France; ce pont est remarquable par sa solidité, sa légèreté et son élégance. — Le coteau au pied duquel la ville est située paraît avoir porté autrefois un temple romain, sur les débris duquel on a élevé depuis une église à Saint-Christophe; le nom actuel de ce coteau célèbre vient d'un ermitage qu'un solitaire s'y construisit au milieu du XII^e siècle. — On a trouvé sur le sommet divers fragments d'antiquités; le plus remarquable est un taurobole qui se trouve aujourd'hui sur la place principale de Tain. C'est un autel ainsi nommé parce qu'on y immolait un taureau, dont on conservait le crâne entier ou quelquefois les cornes seules. On voit sculpté, sur sa face antérieure, le *bucranium* (crâne de bœuf), qui indiquait dans le principe l'objet du sacrifice, et qui est devenu depuis un simple ornement d'architecture. Sur une des faces latérales on reconnaît le couteau du sacrificateur. — D'après l'abbé Chalieu, ce monument aurait été élevé en l'honneur et pour la conservation des jours de l'empereur Commode, l'an 18 de J.-C. Tain est indiqué sous le nom de *Tegna*, dans la table théodosienne.

DIE, près de la rive droite de la Drôme, ch.-l. d'arrond., à 17 l. 1/2 E.-S.-E. de Valence. Pop. 3.555 hab. — L'origine de Die n'est pas connue; on a attribué la fondation de cette ville aux Phocéens de Marseille; quoi qu'il en soit, elle existait au temps des Romains; son nom latin était *Dea Vocontiorum*; elle possède même encore plusieurs antiquités romaines qu'on a recueillies dans l'ancien hôtel de l'évêché; ce sont surtout des inscriptions de cippes et autres débris de monuments funéraires. — La *porte Saint-Marcel* est aussi un monument antique et précieux par sa conservation. Saint Martin fut le premier évêque de Die. En 1275, le pape Grégoire X avait réuni cet évêché à celui de Valence; Innocent XII l'en sépara de nouveau sous le règne de Louis XIV. La cathédrale et le palais épiscopal furent alors réédifiés. Ces édifices avaient été ruinés dans le XVI^e siècle, pendant les guerres de religion. Depuis lors Die n'a cessé de s'améliorer; c'est maintenant une ville propre et jolie, industrieuse et commerçante, surtout en soie, en vers à soie et en vin blanc mousseux, qu'on appelle *clairette de Die*. — Entre autres édifices qui décorent la ville, on remarque l'église cathédrale.

CREST, sur la rive droite de la Drôme, ch.-l. de cant., à 10 l. O. de Die. Pop. 4.941 hab. — Crest a été pendant quelque temps le chef-lieu du duché de Valentinois. Cette ville appartenait encore, vers la fin du siècle dernier, aux princes de Monaco; ce fut de tout temps une place forte; pendant la guerre des Albigeois, Aimar, comte de Valentinois, prit le parti de Raymond, comte de Toulouse, et repoussa Simon de Montfort, qui se disposait à assiéger Crest. Le château-fort qui dominait et protégeait la ville était considérable; il existe encore en partie; son aspect est pittoresque. La population de Crest est fort industrieuse; elle est, ainsi que celle de toute la vallée de la Drôme, demi-catholique et demi-protestante, mais cette différence de religion n'influe point sur les rapports des habitants. Près de Crest s'élève le mont de *Roche-Courbe*, rocher immense, qui semble menacer la ville; il forme l'extrémité d'une ramification des Alpes, et est coupé à pic vers l'est.

FÉLINES, canton de Bourdeaux, à 8 l. S.-O. de Die. Pop. 283 hab. — C'est dans cette commune que se trouve un ermitage célèbre à cause de sa position pittoresque. — Un escalier de 50 marches taillées dans le roc y conduit. Ce lieu, éloigné de toutes les routes, au milieu d'un pays de montagnes, convient parfaitement à sa religieuse destination. « Rien, dit un voyageur, n'y distrait le solitaire qui l'habite du soin de se préparer au grand voyage de l'éternité: élevé au-dessus de la terre, et déjà voisin du ciel, il peut lier commerce avec les anges; il peut, à toute heure, contempler, méditer, adorer et bénir. »

MONTÉLIMART, sur le Jabron et le Roubion, près de la rive gauche du Rhône, ch.-l. d'arrond., à 11 l. S.-S.-O. de Valence. Pop. 7.561 hab. — Cette ville était, avant l'invasion romaine, une des cités des *Segalauni*; elle porte, dans les itinéraires romains, le nom d'*Acunum*; on présume que c'est l'*Acusium* dont parle Ptolémée, et qu'il place entre Valence et Orange. Quelques auteurs croient aussi retrouver *Acunum* à Ancône, petit village à 3/4 l. de Montélimart. — Montélimart était autrefois une ville considérable, une place forte importante et soigneusement fortifiée. — En 1567, les huguenots s'en emparèrent. — Bertrand de Simianes, seigneur de Gordes, à la tête d'un corps de troupes catholiques, réussit à la reprendre. — Après la bataille de Moncontour, Coligny assiégea Montélimart et conduisit le siége avec la plus grande vigueur, mais les habitants et la garnison lui opposèrent une résistance héroïque, les femmes même se distinguèrent dans la défense de leur ville; une d'elles fit preuve du courage le plus intrépide: elle tua de sa main le comte Ludovic, un des chefs protestants, perdit un bras dans une sortie et rentra néanmoins à la tête des habitants victorieux. On lui éleva une statue sur les remparts que son exemple avait si bien contribué à défendre. — Montélimart est située très agréablement au pied et sur la pente d'une colline couverte de vignes. Dans la partie supérieure s'élève l'ancienne citadelle, d'où partent des murailles énormes flanquées de tours, qui ceignent complètement la ville; cette enceinte est percée de quatre portes correspondant aux quatre points cardinaux. La porte du nord est remarquable par l'élégante simplicité de son architecture. Le long des murs règne, en dedans et en dehors, une double allée qui permet aux voitures de faire le tour de la ville. — Les environs de Montélimart sont charmants. Ils offrent de vastes prairies, de riants coteaux, de nombreux bosquets où croissent en pleine terre les mûriers, les oliviers, les orangers, etc. — La ville est propre, bien bâtie et bien percée; elle renferme nombre de grandes constructions et possède une bibliothèque publique contenant 3.000 volumes. — La plus belle rue, celle que parcourt la grande route de Valence à Marseille, est bordée des façades de plusieurs fort jolies maisons. — Montélimart est une ville très commerçante et très animée; sa situation la rend le point de réunion des habitants de plus de cinquante bourgs et villages qui y apportent leurs fruits, leurs denrées, et en font l'entrepôt des produits de leur industrie. La vallée au débouché de laquelle s'élève la ville est remarquable par la vigueur de la végétation et par un excellent système d'irrigation.

DIEULEFIT, près des sources du Jabron, ch.-l. de cant., à 7 l. E. de Montélimart. Pop. 3.952 hab. — Petite ville située agréablement, très industrieuse et renommée par ses eaux minérales, elle en possède trois sources de qualités différentes, et toutes trois bonnes, entre autres cas, pour les obstructions et les maladies bilieuses. La source dite *la Saint-Louis* est acidule, celle de la *Madeleine* contient du vitriol, et surtout est sulfureuse; la source de *Galliège* est très diurétique. Ces eaux attirent chaque année, à Dieulefit, un certain nombre de malades; l'établissement qui les reçoit est bien entretenu.

GRIGNAN, ch.-l. de cant., à 7 l. S.-E. de Montélimart. Pop. 2.025 habit. — Ville avec titre de seigneurie qui jadis faisait partie du Tricastin, petite province du Bas-Dauphiné; en 1550, Henri II érigea cette seigneurie en comté. — Un des comtes devint le gendre de madame de Sévigné, qui, par ses lettres, a immortalisé le nom de Grignan. Le château de Grignan, en grande partie démoli pendant la Révolution, était un bel et grand édifice entouré de magnifiques terrasses. Il dominait la ville; on en voit encore des ruines considérables. — L'église paroissiale est un bâtiment peu remarquable par sa construction; mais il renferme le tombeau de madame de Sévigné, morte en 1696 dans le château de Grignan.

PIERRE LATE, à 4 l. 1/2 S. de Montélimart. Pop. 3,447 hab. — Cette ancienne petite ville fut jadis le chef-lieu d'une seigneurie que les princes de Conti possédèrent à diverses époques. La ville était entourée de murailles et défendue par un château-fort; elle est située près de la rive gauche du Rhône, au milieu d'une grande plaine qu'on nomme le Bassin-de-Donzère, au pied d'un immense rocher isolé, remarquable par sa situation. *Le rocher de Pierre-Late* s'élève à une lieue et demie des collines de l'Ardèche, dont il est séparé par le Rhône, et qui comme lui sont de nature calcaire et stratifiée. On suppose que ce rocher était jadis joint à ces collines par d'autres collines que les eaux ont détruites, et cette supposition est d'autant plus vraisemblable, que le pays environnant est parsemé de dunes de sable mêlé de cailloux roulés, et d'autres débris qui annoncent un bouleversement produit par les eaux. — C'est ce rocher, *petra lata*, qui a donné son nom à la ville de Pierre-Late.

NYONS, ch.-l. d'arrond., à 22 l. 1/2 S.-S.-E. de Valence. Pop. 3.397 hab. — L'antiquité de Nyons est démontrée par des preuves matérielles; mais on ignore l'époque de sa fondation, et l'histoire de ses premières vicissitudes; on présume seulement qu'elle fut fondée par les Phocéens de Marseille. — La position de cette ville est singulière et éminemment pittoresque. Elle est située au sommet d'une superbe vallée, au pied du col de Devez, et bâtie partie en plaine, sur la rive droite de l'Aigues, partie en amphithéâtre. — La forme de Nyons est celle d'un marteau, dont le manche est adossé au col de Devez. A droite, une partie de la ville est appuyée au mont de Vaulx; à gauche, elle s'étend vers le plateau du Guard, que domine la montagne de Garde-Grosse. Nyons est divisée en trois quartiers qui se formèrent successivement; ils étaient séparés les uns des autres par des murailles et communiquaient par de grandes portes. La ville était en outre défendue par un château-fort, que les Dauphins d'Auvergne ont souvent habité. Au pied du défilé de Nyons est jeté un pont dont les piles sont fort anciennes et peut-être de construction romaine, et dont l'architecture est d'une hardiesse remarquable. Ce pont est formé d'une seule arche en pierre de taille, de 120 pieds d'écartement



Ruines du Chateau de Grignan.



Chartreuse de Romans.



*Valence.*

sur 60 pieds de hauteur; son épaisseur n'est que de 16 pieds, mais ses piles sont fortifiées des deux côtés par de longs éperons. Au milieu du pont s'élève une tour carrée à toit en dôme, qui jadis en défendait le passage. La pile gauche est percée d'une arche sous laquelle passe le chemin de Mirabel qui, décrivant une courbe, s'élève et arrive ensuite sur le pont, ce qui a donné lieu au dicton énigmatique répandu dans le pays, *qu'il faut passer sous le pont de Nyons avant de passer dessus.* En 1692, Nyons fut témoin du courage d'une jeune femme née dans ses murs : l'armée du duc de Savoie avait pénétré dans le Dauphiné et marchait sur Nyons, lorsque Philis de La Tour-du-Pin, fille du marquis de La Charce, réunit les habitants des communes environnantes, se mit à leur tête, leur inspira son intrépidité, battit l'armée ennemie et la repoussa. — *La vallée de Nyons*, une des plus belles du département, a une demi-lieue de largeur moyenne et six lieues de longueur, depuis le col de Devez jusqu'à son débouché dans les plaines du Rhône; elle présente l'aspect d'un jardin immense, où serpente l'Aigues, et qu'arrosent une infinité de canaux. — Deux chaînes de collines fort hautes l'enclosent; celle qui court au nord, plus élevée que celle du midi, garantit la vallée des vents septentrionaux, tandis que l'abaissement de l'autre chaîne permet au soleil d'y activer la végétation.—C'est dans cette vallée que souffle le *vent Pontias*, auquel on a long-temps attribué une cause miraculeuse et des effets surnaturels. On s'accordait surtout à croire que le *Pontias* était produit par des vapeurs souterraines qui s'échappaient de cavernes situées sur le mont Pontias, au sommet de la vallée, etc. Il est inutile de s'arrêter à démontrer l'absurdité de cette opinion : il suffit de dire que le *Pontias* doit sa périodicité et sa direction constante à des causes physiques très évidentes. — Ce vent souffle dans la direction de la pente de la vallée, avec des intermittences journalières de durée et d'intensité, qui sont déterminées par la quantité de neiges et de vapeurs amassées sur les monts du col de Devez; il est par cette raison plus violent et continue plus long-temps chaque jour en hiver qu'en été. — Bien que fort souvent incommode, tantôt par sa température, tantôt par son impétuosité, il est sain et généralement bienfaisant; on remarque que quand les monts sont tout-à-fait débarrassés de leurs neiges, ce qui arrive rarement, le vent cesse presque entièrement. Il cesse aussi chaque jour vers le milieu du jour, et est alors remplacé par un autre vent local, non moins régulier, mais moins extraordinaire, et qu'on nomme la *Vésine*, c'est-à-dire le mauvais vent; celui-ci remonte le cours de l'Aigues, avec une vélocité d'autant plus grande que la chaleur du jour est plus forte; différent du *Pontias*, il énerve le corps et nuit à la végétation.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés. Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont Valence, Romans, Crest, Montélimart.

Le nombre des électeurs est de 1,127.

Administrative.— Le ch.-l. de la préfecture est Valence.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Valence. . . . . . . . . | 10 cant., | 101 comm., | 135,193 habit. |
| Die. . . . . . . . . . . | 9 | 117 | 66,663 |
| Montélimart. . . . . . | 5 | 68 | 62,530 |
| Nyons. . . . . . . . . . | 4 | 74 | 30,170 |
| Total. . . . . . . | 28 cant., | 360 comm., | 299,556 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Valence), 3 receveurs particuliers, 4 percepteurs d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Valence) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Valence), 2 inspecteurs, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservat. dans les ch.-l. d'arrond. comm.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Valence), 1 directeur d'arrondissement, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 14ᵉ conservat. forestière, dont le chef-lieu est Grenoble. — 1 inspecteur à Valence.

*Ponts et chaussées.* — Le département fait partie de la 6ᵉ inspection, dont le chef-l. est Avignon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Valence.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 14ᵉ arrond. et de la 4ᵉ division, dont le ch.-l. est Saint-Étienne.

*Haras.* — Le départ. fait partie, pour les courses de chevaux, du 6ᵉ arrond. de concours, dont le ch.-l. est Aurillac.

Militaire. — Le département fait partie de la 7ᵉ division militaire, dont le quartier général est à Lyon. — Il y a à Valence : 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Valence. — Le département renferme une place de guerre (la tour de Crest). — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 18ᵉ légion, dont le chef-lieu est à Grenoble.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Grenoble. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1ʳᵉ instance, à Valence (2 chambres), Die, Montélimart, Nyons, et 1 tribunal de commerce, à Romans.

Religieuse.— *Culte catholique.*— Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IVᵉ siècle, suffragant de l'archevêché d'Avignon, et dont le siége est à Valence. — Il y a dans le département : — un séminaire diocésain, provisoirement à Romans, et qui compte 75 élèves; — à Valence, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 3 cures de 1ʳᵉ classe, 32 de 2ᵉ, 245 succursales et 75 vicariats. — Il y existe : 8 congrégations religieuses de femmes, possédant 44 maisons, renfermant 327 professes, novices ou religieuses, tenant pensionnats où on compte environ 244 pensionnaires. — Il existe à Romans un autre pensionnat nombreux de demoiselles.— Dans quatre de ces établissements, 1,100 filles pauvres sont logées, instruites, reçoivent l'instruction et apprennent des métiers, le tout gratuitement. Ces congrégations sont consacrées aussi aux hospices et au soulagement des malades et des pauvres honteux. Le nombre des malades que l'on soigne dans plusieurs de ces établissements s'élève à 400 environ. — Il y existe en outre 4 écoles chrétiennes, composées de 14 frères, qui instruisent 800 enfants environ.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont 5 églises consistoriales. — La 1ʳᵉ à Crest, desservie par 5 pasteurs et divisée en 4 sections : Crest, Bourdeaux, Saillans, Beaufort; — La 2ᵉ à Die, desservie par 5 pasteurs et divisée en 5 sections : Die, Pontaix, Mensglas, Vallée de Quint, Châtillon-sur-Bez; — La 3ᵉ à Dieulefit, desservie par 6 pasteurs et divisée en 5 sections : Dieulefit, Nyons, Vinsobre, Montélimart, Sainte-Euphémie; — la 4ᵉ à La Mothe-Chalençon, desservie par 4 pasteurs et divisée en 3 sections : La Mothe-Chalençon, Poyol, Val-Drôme; — la 5ᵉ à Bourg-lès-Valence, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections : Bourg-lès-Valence, Beaumont, Livron. — Il y a en outre dans le département 30 temples ou maisons de prières. — On y compte 2 sociétés bibliques, 4 sociétés des missions évangéliques, 3 sociétés des traités religieux, et 25 écoles protestantes.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'académie de Grenoble.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 2 colléges, à Montélimart, à Valence; — 1 école modèle protestante à Dieulefit. — Le nombre des écoles primaires du département est de 530, qui sont fréquentées par 22,995 élèves, dont 17,323 garçons et 5,670 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 92.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Valence un cours gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 299,556 hab. et fournit annuellement à l'armée 742 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,309 |
| *Naissances* | | | | | |
| Enfants légitimes. | 4,447 | — | 4,191 | Total | 9,150 |
| naturels. . | 214 | — | 298 | | |
| *Décès* . . . . | 4,043 | — | 3,865 | Total | 7,908 |

Dans ce nombre 1 centenaire.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 61,663,

Dont : 18,407 contrôle de réserve

43,256 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

42,752 infanterie.

100 artillerie.

404 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 10,713; équipés, 3,429; habillés, 9,558. 17,973 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 70 sont soumis au service ordinaire, et 30 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 8,948 fusils, 45 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes . . . . . | 2,851,397 f | 18 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines . . . | 1,615,183 | 45 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres . | 948,854 | 44 |
| Postes . . . . . . . . . . . | 195,524 | 89 |
| Produit des coupes de bois . . . . . . . . . | 20,034 | 82 |
| Produits divers . . . . . . . . . . . | 34,768 | 81 |
| Ressources extraordinaires . . . . . . . . . | 447,393 | 30 |
| Total . . . | 6,013,156 f | 89 c. |

Il a reçu du trésor 4,611,961 f. 15 c, dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour. . . | 707,669 f | 07 c |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . | 118,579 | 61 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 367,253 | 35 |
| de l'intérieur . . . . . . . . . . . . . . | 5 4 | » |
| du commerce et des travaux publics. . | 666.803 | 71 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . . | 1,772.076 | 16 |
| de la marine . . . . . . . . . . . . . . | 2,923 | 89 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . . | 122.146 | 69 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 510,455 | 22 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 343.549 | 45 |
| Total . . . . . | 4.611.961 f | 15 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 1,401,195 fr. 74 c. — Cette somme, consacrée aux frais du gouvernement central, équivaut à peu près au neuvième du revenu territorial du département.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 288 313 fr. 65 cent

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc. | 64.000 f. | » c. |
| *Dép variables :* loyers, secours, etc. . . . . . | 224,313 | 65 |

Dans cette dernière somme figurent pour

34,470 f. » c les prisons départementales,
81,000 » les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de . . . . . | 40.530 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . | 73,097 | 65 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . | 86,112 | 22 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . . | 36,196 | 12 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 653.557 hectares, le départ. en compte : 262,803 mis en culture. — 17.953 prés. — 105.176 forêts et bois. — 23,986 vignes. — 155,683 landes, etc. — 14,239 étangs, lacs, rivières, etc. — Le revenu territorial est évalué à 12,813,000 fr.

Le département renferme environ 18,000 chevaux et mulets. — 15,000 bêtes à cornes (race bovine). — 600.000 moutons.

Les montagnes nourrissent en outre pendant l'été un grand nombre de moutons transhumants.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 1,000,000 kilogrammes, savoir : 5,000 mérinos, 45,000 métis, 950,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. . . . . . . . . | 1.100.000 | hectolitres. |
| En parmentières. . . . . . . | 400,000 | id. |
| En avoines. . . . . . . . . . | 300,000 | id. |
| En légumes secs. . . . . . . | 170,000 | id. |
| En vins. . . . . . . . . . . . | 400.000 | id. |
| En soie (cocons) . . . . . . | 900.000 | kilogrammes. |

L'habitant des campagnes est laboureur, pasteur et vigneron ; mais l'agriculture proprement dite y est encore dans un état stationnaire. — Les terres sont cultivées avec des ânes et de petits mulets. La récolte en céréales ne suffit pas aux besoins de la consommation. — Le département renferme néanmoins une grande variété de cultures et de produits. On y trouve toutes les espèces de céréales et de légumes secs, et en outre du maïs, du chanvre, des noix, des olives, des châtaignes, des amandes, de la garance, etc. — Il y existe de belles prairies naturelles, de belles pépinières. On s'y adonne avec succès à l'éducation des vers à soie, ainsi qu'à celle des abeilles. Le miel de Volvent est d'excellente qualité. — Les cultivateurs engraissent des porcs, des dindes, et élèvent une assez grande quantité de chèvres. Le fromage d'Archiane est particulièrement estimé.

Vignobles. — Le département produit un excédant en vins. — Environ 150,000 hect. de ceux de la meilleure qualité sont livrés à l'exportation. Les vins rouges les plus estimés sont ceux de l'*Ermitage*, de *Crozes*, de *Mercurol*, de *Gervant*, etc. Les vins de l'*Ermitage* vont de pair avec ceux des premiers crus du Bordelais et de la Haute-Bourgogne. Cette côte, qui s'élève à environ 160 mètres au-dessus du Rhône, est formée de plusieurs coteaux nommés *mas* dans le pays, et qui sont placés en amphithéâtre. Le terrain de ces différents *mas* est composé de grès et de cailloux, à l'exception d'un seul (celui de Bessas) qui est granitique. La pente méridionale, sur laquelle les vignes sont plantées, est assez rapide pour que l'on soit obligé de soutenir la terre par de petits murs. Tous les coteaux sont exposés au midi, de telle manière que la vigne qui les couvre est garantie des vents du nord et reçoit le soleil depuis son lever jusqu'à son coucher. — Les différents crus de la côte de l'Ermitage produisent aussi des vins blancs de première qualité, spiritueux, pleins de finesse, de sève et de parfum. — Les vins blancs de *Mercurol*, ceux de *Chanos-Curson* et la *clairette de Die*, sont également fort estimés ; ce dernier vin, doux, spiritueux et d'un goût agréable, mousse comme le Champagne, mais il ne conserve ces qualités que pendant deux ans. — Quelques grands propriétaires de Taio font, avec des raisins blancs choisis sur la côte de l'Ermitage, du *vin de paille*, très estimé ; il a la couleur de l'or, un parfum et un goût délicieux. — Les environs de Die produisent des vins muscats rouges, et des blancs d'assez bonne qualité. — On évalue à 1,240 barriques ou 2,520 hectolitres la récolte annuelle des vins fins rouges et blancs de la côte de l'Ermitage. Les négociants de Bordeaux en achètent une grande partie pour donner du corps et de la *force* aux vins qu'ils expédient pour les pays étrangers. Le surplus est envoyé dans le nord de l'Europe et aux États-Unis d'Amérique. La France n'en consomme qu'une faible quantité.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

La fabrication des grosses draperies, serges et ratines, occupe, avec la filature et le tirage de la soie, le premier rang dans l'industrie du département. — Il y existe des filatures de coton et de laine, des manufactures d'étoffes de soie, de toiles peintes, des fabriques de bonneterie. Valence fournit des bas aussi solides que bien finis. La ganterie de cette ville est également fort estimée. — Le pays renferme des papeteries importantes, des corderies, des tanneries et des maroquineries ; des triturreries, des fabriques d'huile de noix et d'olive, des distilleries d'eau-de-vie de marc. — On y trouve plusieurs hauts-fourneaux ; des usines pour la fabrication de l'acier, du cuivre et des instruments aratoires. — Il existe à la Roche-de-Glun une fabrique renommée de céruse et de plomb de chasse. Saint-Vallier possède plusieurs fabriques de produits chimiques appliqués à la teinture, de rose végétal extrait du *safranum*, de cochenille préparée pour la soie et pour la laine. — Les fabriques de poteries et de faïences, celles de creusets, les tuileries, les briqueteries, les fours à chaux et à plâtre sont multipliés dans un grand nombre de localités. L'exportation des truffes donne lieu à un commerce intéressant pour les arrondissements de Die, de Montélimart et de Nyons. — On estime le nougat de Montélimart. — Le commerce du bois à brûler et du bois de construction est aussi une ressource pour le département.

Récompenses industrielles. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 médaille d'or, 5 médailles d'argent, 5 médailles de bronze, 2 mentions honorables et 3 citations. — La médaille d'or a été décernée à MM. Chartron père et fils (de Saint-Vallier), pour *soie*, *crêpes* et *gazes*. — Les médailles d'argent ont été données à MM. Eymieux, Faure et comp. (de Saillans), pour *bourre de soie filée* ; Verdet frères (du Buis), Barral frères (de Crest) et Guilliny (de Nyons), pour *soie grège jaune et organsin* ; Latune et comp. (de Crest), pour *papiers divers*. — Les médailles de bronze à MM. Sambuc et Noyer (de Dieulefit), pour *trame*, *soie jaune*, *etc.* ; Delacour et fils (de Tain), pour *soie grège*, *etc.* Bonnefoy et comp. (de Dieulefit), pour *organsin et trame*, *etc.* ; Noyer frères (de Dieulefit), pour *soie grège et trame* ; Brissot oncle et neveu (de Crest), pour *fantaisie pour trame*. — Les mentions et citations ont été accordées pour soie grège et organsin ; — pour fabrication de castorine noire, de sucre de betterave dit *sucre brut clairé*, de porcelaine brune à feu, de poterie en porcelaine et de porcelaine commune.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 418. — Elles se tiennent dans 140 communes, dont 27 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 430 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 58, occupent 59 journées.

220 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les chevaux et les mulets, les grains et surtout les avoines (dans l'arrond. de Valence) ; les laines en suint, les huiles (arrond. de Montélimart) ; les soies grèges, les chanvres, les légumes secs et les fruits, la bonneterie, la chapellerie, la mercerie, les draps et les cadis, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Observations sur la situation du départem. de la Drôme*, par Colin, préfet ; in-8. Paris, an IX. — *Mémoire sur la topographie du ci-devant Tricastin, ou arrondiss. de Saint-Paul-Trois-Châteaux*, par J.-C. Niel (Ann. Statist. de Ballois, t. II, p. 437) — *Essai de statistique du dép. de la Drôme*, par Daly — *Statistique du dép. de la Drôme*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1808. — *Mémoire sur les antiquités du départ. de la Drôme*, par l'abbé Chalieu, in-4. avec gravures, Paris, 1811. — *Mémoires sur la ville de Romans*, par Dochier ; in-8. Valence, 1812. — *Dissertation sur l'origine et la population de la ville de Romans*, par Dochier ; in-8 Valence, 1813. — *Annuaires du départem. de la Drôme*, par Guymare-du-Palais, conseiller de préfecture ; in-12. Valence, 1804 à 1808. — *Essai sur la statistique, l'histoire, etc., de la Drôme*, par Delacroix ; in-8 avec une carte. Valence, 1817. — *Annuaires du départ. de la Drôme* (publiés par Borel) ; in-18. Valence, 1830 à 1835.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, Éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de l'Eure.

### (Ci-devant Normandie, Perche, etc.)

#### HISTOIRE.

Les *Aulerci Eburovices* habitaient, à l'époque de la conquête romaine, le territoire qui a formé depuis le comté d'Evreux, et qui est aujourd'hui le département de l'Eure. — Ce territoire fit successivement partie de la Gaule-Celtique et de la Seconde-Lyonnaise. Sous les rois francs de la première race, il fut compris dans la Neustrie, et lors du traité de Sainte-Claire-sur-Epte, qui livra une partie de la France aux Normands, il fut avec elle cédé à Rollon. — Il partagea le sort de la grande province qui reçut le nom de Normandie, jusqu'en 996. — Il fut érigé en comté d'Evreux en faveur de Robert de Normandie, fils de Richard I[er]; ce comté passa de la maison de Normandie dans celles de France et de Navarre. — En 1404, le comté d'Evreux, échangé contre la seigneurie de Nemours, rentra dans le domaine de la couronne. — Les Anglais s'en emparèrent dans les guerres du xv[e] siècle; il leur fut repris en 1424 par Charles VII, qui en fit don au célèbre capitaine Jean Stuart, connétable d'Ecosse. Le brave Stuart fut tué en défendant son comté contre les Anglais, et ceux-ci s'en emparèrent encore. Ils en furent chassés de nouveau en 1441, et le comté d'Evreux demeura réuni à la couronne jusqu'au milieu du xvi[e] siècle. — En 1574, Henri III érigea en duché-pairie, en faveur de son frère le duc d'Alençon, ce comté, qui, pendant quelque temps, avait formé son apanage sous le règne de Charles IX. — Le duché-pairie d'Evreux avait fait retour à la couronne, lorsqu'en 1651, il fut compris dans les domaines échangés avec la principauté de Sedan, et passa dans la maison de Bouillon, qui en conserva la seigneurie jusqu'à l'époque de la Révolution.

#### ANTIQUITÉS.

Le département renferme quelques monuments druidiques, parmi lesquels on remarque le dolmen de Truy et celui des Ventes. — Le dolmen de Truy a cela de curieux, que l'une des pierres qui le supportent, celle du milieu, est percée au centre d'un trou rond qui paraît avoir été taillé régulièrement, et qui est assez grand pour laisser passer le corps d'un homme.

Les antiquités romaines sont plus nombreuses; ce sont des voies militaires, des vestiges de camps fortifiés, des monnaies, des médailles, des ustensiles, des armes, etc. — Les ruines les plus importantes qui se rattachent à cette époque paraissent être celles que l'on trouve sur le territoire du Vieil-Evreux, où l'on reconnait encore les traces d'un aqueduc haut de 5 pieds et large à peu près de 4, qui partant d'une distance de quatre lieues, venait aboutir à un vaste bassin parfaitement carré et d'environ un arpent de superficie.

Le comté d'Evreux était riche surtout en monuments du moyen-âge, qui la plupart ont été détruits pendant la Révolution. Cependant les églises qui existent encore dans quelques villes, les ruines d'anciens châteaux et de vieilles abbayes disséminées sur tout son territoire, témoignent encore de l'antique splendeur de la plupart de ces édifices. — On cite surtout l'église cathédrale d'Evreux, les restes du château et de la chapelle de Gaillon, et l'église de Gisors, que décorent de superbes vitraux, ainsi que divers morceaux curieux de sculpture.

#### CARACTÈRE, MOEURS, ETC.

Les habitants du département de l'Eure sont généralement actifs, intelligents, spirituels; tous ont à un certain degré le goût du plaisir et du luxe, qui est ordinairement l'aisance et l'esprit du commerce. — Plus susceptibles d'instruction qu'aucun autre peuple, on dirait volontiers que, plus que tout autre, ils pourraient s'en passer. — Leur industrie, leur commerce et leurs relations avec la capitale et d'autres grandes villes, leur procurent une éducation naturelle et une expérience qui semble leur en tenir lieu, et qui l'emporte souvent sur les connaissances théoriques. Nous parlons ici du peuple des campagnes, qui nourrit néanmoins encore un assez grand nombre de préjugés; mais les villes renferment beaucoup d'hommes distingués par une instruction variée, par le goût et la pratique des arts et des sciences. — Depuis quelques années, surtout ce goût a pris un grand développement à Evreux et dans quelques autres villes du département.

M. Vasnier nous a transmis quelques détails sur les usages de l'arrondissement de Pont-Audemer.

*Baptêmes*. — « Il y a quelques années, dit-il, le tambour conduisait bruyamment le cortége à l'église, et pendant la cérémonie l'orgue et le carillon se faisaient entendre.—Aujourd'hui, au sortir du temple, les enfants crient *Pouquette cousue* (poche cousue)! Le parrain, pour prouver le contraire, jette en abondance des dragées (les opulents y mêlent des liards), et la foule enfantine se rue dans la poussière et dans la boue pour les ramasser. — L'accouchée ne sort de sa maison que pour la cérémonie des *relevailles*. Elle va à l'église, accompagnée de ses proches parentes et amies, et agenouillée près d'un cierge qui brûle en son honneur, elle assiste à une messe où l'on bénit une *régence*, sorte de pain qui doit servir à son repas.

*Mariages*. — « L'acte civil se fait habituellement le lundi soir à 9 heures, à la mairie; il est véritablement public; car la jeunesse des deux sexes y abonde, tant pour le plaisir de s'y rencontrer que pour examiner la tenue souvent grotesque des parents étrangers, critiquer les toilettes et écouter de quelle manière la future prononcera le *oui*. Selon le ton haut ou bas, timide ou résolu de cette parole solennelle, chacun tire des inductions favorables ou de mauvais augure.— On soupe ensuite.— La cérémonie religieuse se fait après minuit, rarement dans la matinée, ce ne serait pas distingué.—La journée du lendemain est consacrée au grand repas et à la promenade dans la ville, deux par deux, sur une longue file, cavalier et dame. *Jamais la noce n'est suivie d'un bal*. — Les jeunes filles mettent la mariée au lit, non sans opposition de la part des garçons, heureux quand l'un d'eux parvient frauduleusement à être témoin de cette scène. — Le futur est obligé de subir mille épreuves désagréables pour son empressement, avant de rejoindre sa moitié.

*Décès*. — « Chaque famille fait une lessive de son linge deux à trois fois par an; si la cuve reste un seul instant vide sur son trépied, c'est signe de mort dans la famille. — Lorsqu'une personne est à l'agonie, on place un cierge au calvaire de l'église. On prétend qu'il s'éteint en même temps que le malade. D'autres croient que la vie du malade se prolonge autant que le cierge. On juge

du degré d'amitié portée à l'agonisant par la grosseur du cierge ; on en voit souvent de très petits. — Lorsque le moribond est près de rendre l'âme, le sonneur tinte, à la plus grosse cloche, seize coups pour un homme et douze pour une femme ; à ce signal, chacun récite les prières des morts. — Le sonneur a, selon les fortunes, trois genres de son pour les inhumations : le *gros son* appartient à l'opulence, le *second son* est dévolu à la classe moyenne, et le *din-din* est jeté comme une aumône à l'indigent. — On se presse dans les rues pour voir le brillant cortége qu'annonce le *gros son*. On se met seulement à la fenêtre pour regarder passer la médiocre cérémonie du *second son*. A peine tourne-t-on la tête à l'aspect du triste convoi qu'annonce le *din-din* du pauvre. — Parents ni amis n'assistent aux convois. »

## COSTUMES.

Les nouvelles étoffes, introduites par les perfectionnements de la fabrication tendent à faire disparaître bientôt les costumes que nous allons décrire, et qui étaient encore, il y a peu d'années, ceux de la majeure partie de la population des campagnes.

Les hommes portent généralement, les jours de fêtes, des habits d'un gros drap *bleu* ou de couleur *brique*, fabriqué à Bernay, et qu'on nomme dans le pays *froc* ; ces habits recouvrent une veste et un ou plusieurs gilets, le plus communément de grosse étoffe de laine en hiver, et d'indienne en été. Leur chaussure se compose de bas de laine, quelquefois recouverts avec des guêtres, et de souliers ferrés. — Le costume des jours ouvrables est différent : ils portent un surtout en toile par-dessus leur veste, et de grandes culottes ou des guêtres à boutons qui montent au-dessus du genou.

Le costume des femmes est remarquable par le choix des couleurs. L'écarlate, qui semble être la couleur favorite des Normands, y joue le principal rôle, quelquefois même à l'exclusion de toutes les autres. Le plus ordinairement, cependant, le casaquin ou le justaucorps seul est de couleur écarlate, avec des jupons d'étoffe *gros bleu* ou *rayée noir et blanc* ; les manches du justaucorps descendent jusqu'au poignet ; la partie inférieure de la taille, le plus souvent sans basques, est renfermée simplement sous les jupons, qui se nouent par-dessus. Les femmes âgées portent des cornettes très simples, dont elles laissent tomber les barbes sur les épaules ; les plus jeunes, et particulièrement celles qui habitent près des villes, portent des coiffes dont le fond s'élève en pyramide au-dessus de la tête, et auxquelles elles attachent de longues barbes garnies de dentelles. — Presque toutes, en hiver, ont un capuchon de camelot noir, doublé de blanc. — Une de leurs parures favorites est une grande croix d'or avec cœur, dite *jeannette*, qui se porte attachée court autour du col. Les croix ordinaires sont relevées en bosse ; les plus élégantes sont ornées de pierreries montées avec recherche, et entourées de guillochages d'un travail curieux et assez élégant.

## LANGAGE.

Nous devons à l'obligeance de M. Vasnier (auteur d'une *Statistique historique, morale, industrielle et critique de Pont-Audemer* encore inédite), avec quelques détails sur les mœurs, la lettre suivante, qui pourra donner une idée du patois en usage dans cet arrondissement.

J'ai *loqué* (1) le *gas* (2) du père Borin ; c'est son portrait tout *récopi* (3). Il est drôlement *fauqué* (4), *tousé* (5) tout fin près du *coupet* (6) de la tête, l'air un brin *pésou* (7) et toujours en *houste* (8). Il avait *mâqué* (9) tant de *pêres blèques* (10) qu'il en avait la *goule sirotense* (11), et devait en être *hâqué* (12). Vous allez me dire encore que je fais des *potins* (13) et que je vous *éluge* (14), je ne suis pourtant ni *taudonnier* (15) ni de ceux qui se *démentent* (16) des affaires des autres ; j'aimerais mieux me *mucher* (17) dans *men* (18) coin, *putôt* (19) que de *bêter* (20) à ce qui concerne le voisin ; vous ne me *crêyez* (21) pas dans ce cas là *ne ne tout, épa ?* (22) Je compte partir *anuit* (23), *à quanté* (24) ma *bru* (25) et *croché* (26) avec elle, pour aller vous *ver* (27). Nous prendrons notre *équeurce* (28) pour sauter *par en sont* (29) le petit fossé de votre pré, heureux si nous ne nous *flonquons* (30) pas dans le *mitan* (31). Si nous ne venons *à pièces* (32), dites que nous sommes *étou* (33) de mauvais *éfans* (34).

(1) Regardé. (2) Garçon. (3) Ressemblant. (4) Arrangé. (5) Tondu. (6) Sommet. (7) Paysan. (8) Remuement. (9) Mangé. (10) Poires blêches. (11) Bouche sirotense. (12) Rassasié. (13) Cancans. (14) Ennuie. (15) Babillard. (16) Mêlent. (17) Cacher. (18) Mon. (19) Plutôt. (20) Toucher. (21) Croyez. (22) Non plus, n'est-ce pas ? (23) Aujourd'hui. (24) En même temps. (25) Ma belle-fille. (26) Lui donnant le bras. (27) Voir. (28) Elan. (29) Par-dessus. (30) Jetons. (31) Milieu. (32) A aucune. (33) Aussi. (34) Enfants.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués qui, par leur naissance, appartiennent au département, on remarque :

Le poete ALEXANDRE (*de Paris*), né à Bernay, inventeur, au XII^e^ siècle, du vers alexandrin ; un habile médecin, le docteur AUZOUX, inventeur des pièces d'anatomie artificielle dite *elastique*, et qui a facilité ainsi dans tous les temps et sous tous les climats l'étude d'une science importante ; le galant BENSERADE, un des versificateurs spirituels de la cour de Louis XIV ; l'aéronaute BLANCHARD, physicien distingué ; le littérateur BONNEVILLE ; le chimiste BRÉANT, savant métallurgiste, vérificateur général des essais de la monnaie de Paris ; le girondin BUZOT, un des orateurs éloquents de la Convention ; le statisticien CANEL, auteur de plusieurs écrits sur le département ; le spirituel CHAULIEU, un des hommes les plus aimables et un des littérateurs les plus agréables du XVII^e^ siècle ; le poete contemporain DANGLEMONT, versificateur exercé ; le brave général DELAUNEY, mort glorieusement à Mundovi ; une femme d'esprit, *Anne* DE LA VIGNE, poete agréable du XVII^e^ siècle ; un député victime de l'absurde préjugé du duel, l'infortuné DULONG, publiciste et littérateur ; le célèbre DUPONT DE L'EURE, ancien ministre de la justice, un des membres remarquables de nos assemblées politiques ; le conventionnel DUROY, révolutionnaire courageux et ardent, victime des journées de prairial an III ; le conventionnel LACROIX, fougueux dantoniste, décapité en 1791 ; l'académicien LINANT, poete tragique ami de Voltaire ; le conventionnel MASSIEU, ancien évêque de Beauvais, professeur, historien et littérateur ; l'helléniste MOREL, directeur, dans le XVI^e^ siècle, de l'imprimerie royale ; un des membres distingués de la Chambre (actuelle) des Députés, PASSY, publiciste et économiste ; l'élève de l'abbé Sicard, PAULMIER, un des plus intelligents instituteurs des sourds et muets ; le brave général PORET DE MORVAN, qui commandait à Waterloo une brigade de grenadiers de la garde impériale ; l'illustre POUSSIN, un des grands peintres français ; un des littérateurs les plus féconds de notre temps, le romancier RABAN, imitateur de Pigault-Lebrun ; le savant TURNÈBE, helléniste habile du XVI^e^ siècle, traducteur estimé ; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Eure est un département *méditerrané* et *maritime*, région du nord-ouest, formé de la Normandie (propre), du comté d'Evreux et du Perche septentrional. Il a pour limites : au nord, le département de la Seine-Inférieure ; à l'est, ceux de l'Oise et de Seine-et-Oise ; au sud, ceux d'Eure-et-Loir et de l'Orne, et à l'ouest, celui du Calvados. Il tire son nom d'une des principales rivières qui le traversent et qui s'y jette dans la Seine. — Sa superficie est de 582,127 arpents métriques.

ASPECT GÉNÉRAL. — SOL. — La surface du département est très variée ; elle offre, sur tous les points, des champs cultivés, des enclos, de belles forêts, des coteaux, des rivières, des marais, et au nord, du côté de l'embouchure de la Seine, une certaine étendue de côtes. — En général, le sol est formé de terre végétale argileuse, plus ou moins profonde, reposant sur des masses calcaires ou pierreuses. Il est naturellement divisé en plusieurs plaines ou plateaux, partagé par des coteaux au bas desquels coulent des ruisseaux, des canaux d'irrigation et des rivières dont le cours est assez paisible. — Vers le milieu des plateaux, la couche végétale est fréquemment mélangée de sable. Sur la crête des coteaux, elle est peu profonde et soutenue par le tuf ; sur le penchant, la terre calcaire, apparente à la surface, repose sur une couche horizontale de silex supporté dans quelques endroits par des bancs de craie. La surface des coteaux n'est pas entièrement perdue pour l'agriculteur ; la vigne croît sur les plans inclinés, au bas desquels coulent l'Eure et l'Avre. Des plantations d'arbres fruitiers et des bouquets de bois en garnissent le

# EURE

SEINE INFERIEURE

Embouchure de la Seine

ROUEN

BEAUVAIS

OISE

Pont Audemer

Pont l'Evêque

Lisieux

Louviers

les Andelys

Bernay

EVREUX

Mantes

SEINE ET OISE

ORNE

EURE ET LOIR

Dreux

Verneuil

CALVADOS

- Chef lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de Canton
- Route avec distances en lieues de P d'un relais à l'autre
- Route sans relais
- Bureau de poste aux lettres

Myriamètres

Lieues de Poste

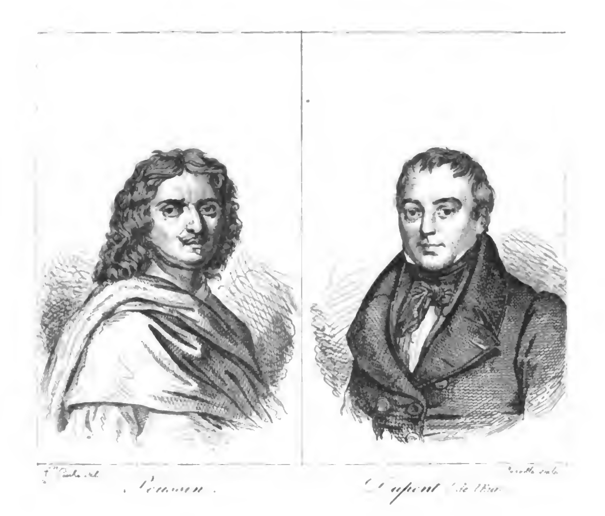
Ruines du Château Gaillard

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos



Chateau de Gisors



Poussin. Dupont (de l'Eure).

sommet. — Quelques sables stériles (le long de la Seine), des débris de quartz et de silex, des terrains pierreux, se refusent seuls à toute espèce de culture. — La qualité des terres varie généralement comme la nature du sol. Une moitié des terrains cultivés offre une terre franche, argileuse, profondément végétale; un quart présente le mélange de l'argile et de la marne; l'autre quart est composé d'un peu d'argile, de sable et de marne.

MONTAGNES. — Le département ne renferme que quelques chaînes de coteaux, dont la direction est irrégulière et variée comme le cours des rivières qui l'arrosent. — Les plus élevées sont situées sur les rives de l'Eure, de la Rille et de la Seine; c'est surtout à l'embouchure de ce fleuve, vers le port de Quillebœuf, qu'on trouve des rochers et des hauteurs auxquels on a donné le nom de montagnes. — Leur plus grande élévation au-dessus du niveau de la mer est de 100 m. On y remarque la montagne de La Roque (1). — Le mont Rôti, dont le sommet aride domine la plaine fertile de Pont-Audemer, passe pour le point le plus élevé du département.

RIVIÈRES. — Le pays est arrosé par un assez grand nombre de cours d'eau. — Parmi les rivières qui le parcourent, trois le bordent : la Seine, l'Epte et l'Avre; cinq s'y perdent, l'Eure, l'Andelle, l'Iton, la Rille et la Charentonne; les autres y prennent leur source ou y ont tout leur cours. — On évalue à 158,000 mètres la longueur totale de la partie des rivières livrée à la navigation. — Un canal de flottage, construit dans le XVII^e siècle, va de Conches tomber dans l'Eure, près de Louviers, et sert au transport des futaies. — L'Eure, qui donne son nom au département, est un affluent de la Seine et a sa source dans le département de l'Orne; elle traverse le département de l'Eure du sud au nord, sur une longueur de 92,252 mètres. — L'Iton, sorti des montagnes de l'Orne, a, dans le département de l'Eure, un cours de 120,263 mètres. — Cette rivière se perd sous terre à Villalet, et reparaît à Vieux-Conches, après avoir traversé des canaux souterrains d'une longueur de 15,587 mètres. — La Rille, qui a aussi sa source dans les montagnes de l'Orne, présente comme l'Iton le phénomène d'un cours souterrain; elle disparaît au moulin de La Chapelle, et reparaît à 7,000 mètres plus loin, près de Groley, dans un endroit qu'on nomme la *Fontaine Enragée*. Le développement total de son cours est de 175,355 mètres. — L'Eure et la Seine sont navigables dans tout le département. Quant à la Rille, elle était, aux XVI^e et XVII^e siècles, navigable jusqu'à Pont-Audemer, pour les navires de 80 tonneaux. — Il existe, depuis long-temps, un projet d'ouvrir une communication entre la Seine et la Loire, au moyen d'un canal qui réunirait l'Eure et le Loir. (Voir ci-après, p. 19).

MARAIS. — Le département ne renferme de considérable que le marais de Vernier, situé entre Quillebœuf et la pointe de La Roque; ce marais, pour lequel il existe depuis long temps des projets de desséchement, a une superficie d'environ 2,600 hectares.

ROUTES. — Le département est traversé par 11 routes royales, et possède 13 routes départementales. — On évalue à 410,000 mètres la longueur totale de ces communications viables.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — La température du département est en général assez douce, mais variable et humide. — Les pluies y sont fréquentes; cependant il n'y tombe annuellement que 20 à 21 pouces d'eau. — La chaleur moyenne est en été de 15 à 16 degrés. — En hiver, le thermomètre descend rarement au-dessous de 6°.

VENTS. — Les vents dominants sont ceux de sud-ouest, d'ouest et de nord-ouest.

MALADIES. — Les affections catarrhales et rhumatismales sont les plus communes. — Les fluxions qui, en attaquant les dents et les gencives, produisent la carie et la chute des dents, sont multipliées dans tous le département. — Les habitants des vallées humides, où séjournent des brouillards, sont sujets à des fièvres périodiques.

## HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les races d'animaux domestiques sont assez belles. — Le haras du Bec a contribué à améliorer l'espèce des chevaux normands. — Les bêtes à cornes et les porcs y sont de grande taille. — La race ovine offre des moutons de *pré salé* à chair exquise, et des moutons anglais à longue laine. — Quant au gibier, les plaines, les vallées et les bois en fournissent de toute espèce. Cependant les chevreuils, les cerfs, les daims et les sangliers sont moins nombreux qu'autrefois. Les lièvres et les lapins sont très multipliés. Les perdrix rouges et grises, les cailles, les grives, les alouettes, les bécasses, les bécassines, les poules d'eau, les sarcelles, les canards sauvages, les râles de genêt, etc., sont communs. — Le département renferme quelques animaux nuisibles, loups, renards, belettes, etc., mais en petite quantité. — On pêche dans les rivières le brochet, le barbeau, la carpe, la truite, la perche, la tanche, le meunier, le gardon, le goujon, l'anguille et l'écrevisse. Le saumon et l'alose remontent la Seine et la Rille. — L'ablette est assez abondante pour que ses écailles, dont on extrait l'essence de perles, donnent lieu à un commerce assez étendu.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Les forêts offrent le chêne, l'orme, le hêtre, le charme, le tremble, l'alizier, le cormier, le châtaignier, le bouleau, etc. — Dans les campagnes et les enclos, on voit le prunier, le poirier, le pommier, le cerisier, l'abricotier, le mûrier, le sapin, le tilleul, etc. — L'aune, le frêne, le saule, le marronnier, le peuplier, etc, se rencontrent dans les vallées. — Les arbustes les plus communs sont le genévrier, le buis, les rosiers de toute espèce, le chèvre-feuille, le framboisier, la ronce, les bruyères et genêts, l'épine, le lierre, etc. — On citait autrefois, comme phénomène végétal, l'if de Fouillebec. Nous ignorons si ce bel arbre existe encore. Voici la description qu'on en faisait, il y a quel-

(1) Longue et étroite, cette montagne se dirige en pointe du Marais-Vernier vers la Seine; de ce côté la coupe en est escarpée et présente des pics isolés, que la dureté de leurs assises a préservés de la chute dans les écroulements annuels. Depuis le haut de la montagne jusqu'à la base on n'aperçoit qu'un amas de roches, de sables arides et de blocs saillants; en quelques endroits, de profondes crevasses sillonnent les rochers; en d'autres, ils sont couverts d'ifs, de hêtres, de merisiers et d'autres arbrisseaux. En général, la montagne est d'un aspect nu et stérile, tandis qu'à son pied s'étend un terrain fertile, couvert d'une herbe succulente qui nourrit un grand nombre de troupeaux. On ne peut contempler sans surprise ces bans de cailloux et de terre calcaire, alternativement superposés, conservant le plus parfait parallélisme sur une longueur de plusieurs lieues, offrant l'image d'une construction en maçonnerie, et représentant des assises régulières, telles que les ouvriers en emploient pour consolider de gros murs. — Le pavot cornu, la christe marine ou le fenouil marin et quelques autres plantes, croissent en petit nombre sur ce roc stérile. — Les pierres y renferment une quantité de fossiles de toute espèce, des vis, des buccins, des oursins, des dendrites, etc. — Une autre *montagne* célèbre dans le département est celle qui s'élève au confluent de la Seine et de l'Andelle, dans la commune d'Amfreville-sous-les-Monts; on la nomme la *côte des Deux-Amants*. — De son sommet on jouit d'un des plus beaux points de vue de la Normandie. Il existait autrefois, sur cette montagne, un couvent qui avait été bâti, dit-on, par un seigneur normand, en commémoration d'un tragique événement. Ce seigneur avait une fille charmante et tendrement aimée par un jeune homme des environs. Le père s'opposa long-temps à leur union. Enfin il y donna son consentement, mais à la condition bizarre que le jeune homme porterait, sans se reposer, sa bien-aimée jusqu'au haut de la montagne. Celui-ci, n'écoutant que sa passion, se saisit du fardeau précieux et gravit le rocher..... Il arriva au sommet, mais il tomba aux pieds de sa maîtresse. *Lui mourut de fatigue, elle de sa douleur.* Le père, désespéré, fit bâtir un monastère qui reçut le nom de *prieuré des Deux-Amants*. On voyait encore il y a peu d'années, la maison, belle et solidement bâtie, du prieuré; mais l'église qui renfermait le tombeau des deux amants a été démolie pendant la Révolution,

ques années : « Cet if a vingt et un pieds de pourtour ; sa grosseur prodigieuse et sa solidité extraordinaire suffisent pour soutenir le chœur de l'église à laquelle il est adossé, et qui s'écroulerait dans un ravin profond qui l'avoisine, si l'arbre ne lui servait pas d'appui ; il a été planté dans un ancien cimetière, où le terrain se compose de sable et de cailloux ; au-dessous de l'arbre on voit la coupe d'un cercueil de pierre dirigé de l'ouest à l'est, comme l'église. Il est facile de reconnaître, par le diamètre du cercueil et par les os, dont quelques-uns percent la terre, qu'il n'y a qu'une petite partie du cercueil qui soit rompue, à l'extrémité répondant aux pieds du squelette, et que le milieu de l'if répond au milieu du cercueil ; ce qui fait présumer qu'il a été planté sur le tombeau même dont on aperçoit les débris. Le feuillage de ce vieil arbre sert de retraite à une foule d'oiseaux, fauvettes, merles et grives, qu'attirent l'épaisseur de l'ombrage et les baies que l'arbre produit en abondance. »

Règne minéral. — Le département renferme des mines de fer abondantes. On y trouve de la pierre à bâtir, de la pierre meulière, des grès à paver, de la terre à foulon et à faïence.

*Eaux minérales.* — Il existe des sources minérales, la plupart ferrugineuses, à Breteuil, au Bec, à Beaumont-le-Roger, à Saint-Germain, à Houdeville et à Vieux-Conches. — Ces deux dernières sont les plus fréquentées. — Gisors et les Andelys possèdent des fontaines jaillissantes forées d'après la méthode artésienne.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Evreux, sur l'Iton, ch.-l. de préf., à 26 l. O. de Paris (distance légale. — On paie 12 postes 1/4). Pop. 9,963 hab. — La ville ancienne qui a donné naissance à Evreux existait sur le territoire de la commune dite encore aujourd'hui le *Vieil-Evreux.* Elle se nommait *Mediolanum* et était la cité principale des *Aulerci Eburovices.* Au IVe siècle elle fut nommée *civitas Eburovicorum* ou *Ebroicorum*, puis *Ebroicæ*, et enfin *Evreux.* — Vers l'an 260, saint Taurin y prêcha la foi chrétienne, et dans le IIIe siècle la ville devint épiscopale ; plusieurs de ses évêques ont été canonisés. — Evreux fut une des cités que les Romains conservèrent le plus long-temps ; le reste des Gaules leur était déjà enlevé par les Visigoths, les Francs et les Bourguignons, lorsque Clovis, appelé par l'évêque d'Evreux, s'empara de la ville et de toute cette partie des Gaules. — En 892, le chef des Normands, Rollon, se rendit maître d'Evreux ; les habitants terrifiés firent peu de résistance ; cependant leur ville fut pillée et leur territoire ravagé. — Quelque temps après, Rollon reçut du roi de France la Neustrie à titre de duché. — La ville d'Evreux fut comprise dans cette province ; située à la frontière, elle fut prise, reprise, ravagée à chaque guerre qui s'éleva entre les rois de France et les ducs de Normandie. — En 996, Evreux eut ses comtes particuliers. Robert-le-Normand est le premier qui ait porté ce titre, auquel il joignit celui d'archevêque de Rouen, bien qu'il fût marié et père de quatre enfants. Son neveu, le duc de Normandie, lui déclara la guerre, lui enleva sa ville capitale et le força à s'enfuir à Paris. — Robert, comte et archevêque, excommunia alors son neveu, et grâce à la terreur qu'inspiraient ses armes spirituelles, recouvra Evreux, où il mourut en 1037. — Son successeur suivit Guillaume-le-Conquérant en Angleterre, et se fit remarquer dans cette invasion. — En 1090, Amaury de Montfort s'empara d'Evreux par trahison et y commit de telles dévastations qu'on fut un an entier sans y dire la messe. — A peine cette ville commençait-elle à réparer ses désastres, que le roi d'Angleterre, Henri Ier, vint essayer de la reprendre ; le siége traînait en longueur quand l'évêque d'Evreux, le traître Rotrodus, conseilla à Henri de lancer des feux sur la ville, qui fut en effet brûlée de fond en comble. — En 1194, Evreux, reconstruite, était redevenue considérable ; elle avait été cédée à Philippe-Auguste par Jean-sans-Terre, moyennant 1,000 marcs d'argent, et devait être réunie à la couronne de France. Philippe, néanmoins, l'avait laissée au frère de Richard d'Angleterre et s'était contenté de mettre garnison dans le château. — Jean-sans-Terre, pour se réconcilier avec son frère, fit traîtreusement massacrer la garnison française. Philippe, furieux, attaqua Evreux, la prit, l'incendia et la fit en grande partie démolir ; il s'en empara de nouveau trois ans après, et acheva de la détruire. — Elle lui fut définitivement cédée l'année suivante, et il s'occupa dès lors de lui donner une nouvelle existence. — Evreux appartint à la couronne jusqu'en 1285, où Philippe-le-Bel la donna à son frère, Louis de France, tige de la branche royale des comtes d'Evreux. — En 1316, ce comté fut érigé en pairie perpétuelle. — Le dixième comte d'Evreux fut Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, un des fléaux de la France sous la première branche des Valois. — Les Anglais s'emparèrent de la ville, du temps de Charles VII ; mais elle fut reprise par le Roi et donnée par lui à Jean Stuart, un des braves capitaines écossais qui combattirent vaillamment pour la France, à côté de l'héroïque Pucelle d'Orléans. A la mort de Stuart, Evreux rentra dans le domaine royal, d'où elle ne sortit que pour être donnée au duc de Bouillon, en échange de la principauté de Sedan. — L'ancienne ville d'Evreux était peu étendue, malgré son importance ; ses accroissements les plus considérables datent du XVe siècle ; elle était surtout défendue par un énorme donjon contigu au mur d'enceinte, à l'endroit où fut plus tard l'hôtel-de-ville. Avant la Révolution, elle possédait, outre sa cathédrale, huit paroisses, trois couvents d'hommes, un couvent de femmes et deux abbayes considérables. — Evreux est située dans une belle vallée arrosée par la rivière d'Iton, qui se partage, avant d'entrer dans la ville, en trois bras, dont un seul la traverse ; un autre baigne ses murs, et le troisième coule tout-à-fait en dehors. — Des coteaux charmants bordent la vallée, et des promenades délicieuses ceignent la ville, qu'avoisinent les deux plaines fertiles et riches de Neubourg et de Saint-André. De nombreux canaux distribuent dans toutes les parties d'Evreux une eau salubre et abondante. L'entrée de la ville du côté de Caen est la plus belle ; la route passe devant le beau château de Navarre, et se joint à une rue qui aboutit à la route de Rouen. La partie la plus marchande est appelée la *rue aux Febvres*, vieux mot qui, dérivé du latin *faber*, signifie fabricant, ouvrier. Cette rue conduit à l'ancienne place Saint-Léger, sur la route de Rouen, maintenant transformée en une jolie promenade. Cette promenade, d'abord nommée la *place Bonaparte*, est plantée de tilleuls et décorée d'une pyramide. — Evreux est généralement bien bâtie, mais la plupart des maisons y sont irrégulières, de style ancien et d'apparence triste. Les rues manquent presque toutes de largeur et d'alignement ; elles sont propres et assez bien pavées ; la rue des Febvres, formée de bâtiments fort dissemblables de styles et de dimensions, est du moins bien aérée et fort animée. — La *Cathédrale* d'Evreux est une des plus anciennes et des plus curieuses églises de France, une de celles où abondent les détails romans et gothiques les plus intéressants. Long-temps avant l'invasion des Normands, elle était dédiée à la Vierge. Souvent dévastée, toujours réédifiée, elle offre des morceaux d'architecture et de sculpture de divers siècles. Son plan est une croix ; au centre s'élève un dôme octogone qui fut construit aux frais du cardinal la Balue, évêque d'Evreux et ministre de Louis XI ; le dôme est surmonté d'un fort beau clocher en pyramide, travaillé à jour, et dont le sommet s'élève à 240 pieds au-dessus du sol. Le portail du bras gauche de la croisée est superbe ; le porche, dont la voûte est une grande ogive fort aiguë, est flanqué de deux belles tours octogones. La nef est entourée de détails gothiques très délicats. Trente-deux piliers la séparent, ainsi que le chœur, des bas-côtés. — L'*église Saint-Taurin* le dispute en antiquité avec la cathédrale. Elle dépendait d'une ancienne abbaye ; on y voit *la châsse* du saint, œuvre de sculpture gothique aussi riche par la matière que précieux par le travail. — On cite encore, à Evreux, l'hôtel-de-ville, l'hôtel de la préfecture, le palais épiscopal, les prisons, la théâtre et la bibliothèque publique, riche de 10,000 volumes.

Chateau de Navarre. — Ce château mérite une attention particulière ; il fut d'abord construit, en 1532, par Jeanne de France, reine de Navarre et comtesse d'Evreux ; ce premier édifice ayant été détruit fut remplacé par les ducs de Bouillon, en 1686, par le château moderne dont Mansard donna les dessins. C'est un bâtiment carré à faces symétriques, décoré de perrons et de vestibules à colonnes. Un vaste dôme le couronne ; un canal d'eau vive l'entoure. Un parc superbe, des jardins charmants, l'environnent et offrent avec profusion de belles eaux, de vastes masses de verdure, des fleurs de toutes espèces. L'*Ile-d'Amour*, *le Jardin d'Hébé*, sont surtout agréables. Ce lieu charmant a été habité pendant quelque temps par l'impératrice Joséphine.

Vieil-Evreux, petit village à 1 l. E. d'Evreux ; le nom de cet endroit, les ruines d'un aquéduc qu'on y voit, les débris de grosses murailles, des monnaies antiques et les autres antiquités romaines qu'on y a retrouvés, semblent justifier ceux qui présument que là fut le site de l'ancienne *Mediolanum* des Aulerci.

Breteuil, ch.-l. de cant., à 9 l. S.-O. d'Evreux. Pop. 2,049 h. — Cette petite ville doit probablement son origine à un château-fort que Guillaume-le-Conquérant y fit construire, et dont quelques débris subsistent encore. — Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, donna cette seigneurie à Robert de Monfort ; elle fut vendue, en 1210, à Philippe-Auguste et devint ensuite le partage de Charles, roi de Navarre, qui l'échangea, en 1410, avec Charles VI, pour d'autres terres. — Elle appartint enfin à la maison de Bouillon, en 1651, en même temps qu'Evreux. — Breteuil est située sur la rive droite de l'Iton, dans une contrée abondante en mines de fer. L'exploitation de ces mines, la fonte du mi-

nerai, donnent à la ville une grande activité; elle possède des fabriques d'objets en fer de toute espèce, et des sources d'eaux minérales ferrugineuses froides assez estimées.

Conches, sur l'Iton, à 5 l. O.-S.-O. d'Evreux. Pop. 2,056 hab. — Conches fut jadis plus considérable que de nos jours, c'était une place forte, elle avait des comtes dans le temps des premiers ducs de Normandie. — Les chances de la guerre lui furent souvent fatales et l'anéantirent enfin presque entièrement. C'est maintenant une petite ville champêtre, d'une activité très commerçante; elle est située sur une colline dont l'Iton baigne le pied, au milieu d'un pays très fertile en grains et abondant en pâturages.

Ivry-la-Bataille, à 8 l. 1½ S.-E. d'Evreux. Pop. 914 hab. — Ce bourg est dans une situation agréable, au pied d'un coteau, sur la rivière de l'Eure qui le divise en deux parties. Il est célèbre par la victoire qu'Henri IV y remporta, en 1590, sur l'armée des Ligueurs commandée par le duc de Mayenne.—Une pyramide de 17 m. de haut avait été élevée dans la plaine pour perpétuer le souvenir de cette bataille mémorable. Cette pyramide, détruite pendant la Révolution, fut réédifiée en 1809, par ordre de Napoléon.

Pacy, ch.-l. de cant., à 5 l. 3¼ E. d'Evreux. Pop. 1,387 hab.— Pacy, maintenant privé de toute importance, était jadis une ville forte, beaucoup plus peuplée que de nos jours, et qui paraissait devoir acquérir tous les avantages dont les malheurs de la guerre l'ont privée; son plus grand désastre eut lieu dans les dernières guerres qui signalèrent l'époque de la rivalité de la France et de l'Angleterre. Pacy fut, pendant la nuit, surpris par les Anglais, qui massacrèrent les habitants et livrèrent la ville au pillage, sans respecter même les églises. — Pacy avait été du nombre des villes fortifiées cédées par Richard d'Angleterre, en 1196, au roi de France Philippe-Auguste. Cette petite ville était devenue considérable sous le gouvernement des comtes d'Evreux de la maison de Normandie; elle était environnée de bonnes murailles et de fossés profonds, et avait un château bien fortifié.—Pacy est situé avantageusement sur la rive gauche de l'Eure, qui y est navigable, et sur la grande route d'Evreux à Paris. La ville est agréable et propre.

Verneuil, sur l'Avre, ch.-l. de cant., à 12 l. 1½ S.-S.-O. d'Evreux. Pop. 4,178 hab. — Cette ancienne ville, fortifiée par Henri I[er], roi d'Angleterre, fut prise et reprise différentes fois. — Philippe-Auguste l'assiégea en 1193.— En 1356 elle fut pillée par les Anglais et les Navarrais. — En 1424, une bataille désastreuse se livra sous ses murs; le duc de Bedfort y battit complétement Charles VII. Les Anglais gardèrent la place jusqu'en 1449. — En 1590, Henri IV l'enleva aux Ligueurs, qui ne tardèrent pas à la reprendre; enfin elle se rendit au Roi en 1594. — Il lui reste encore quelque débris de ses vieilles fortifications, surtout une grosse tour dite la *Tour grise*, ronde et de plus de 20 mètres de diamètre; on l'aperçoit d'une grande distance. — L'église cathédrale est remarquable par sa construction gothique et son gros clocher. Verneuil est situé dans une riante plaine, que baignent l'Avre et l'Iton, et que traversent cinq grandes routes. D'agréables promenades environnent la ville et ont remplacé ses anciens remparts. — Verneuil possède une bibliothèque publique contenant 3,000 volumes.

Vernon, sur la rive gauche de la Seine, ch.-l. de cant., à 7 l. 1½ E.-N.-E. d'Evreux. Pop. 4,888 hab.—Vernon est une ville fort ancienne, mais dont l'histoire certaine ne remonte qu'au XI[e] siècle; elle portait alors le titre de château et se nommait *Vernonium castrum*. Située sur la frontière de la France et de la Normandie, elle fut, pendant l'anarchie féodale, exposée à tous les désastres des guerres qui désolèrent presque incessamment le pays à cette époque malheureuse. En 1123, Henri I[er], d'Angleterre, fortifia et agrandit Vernon, et y fit construire la grande tour. — En 1151, Vernon appartenait à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou. Louis VIII l'en déposséda, puis la lui rendit; mais deux ans après, le fils du comte ayant pillé des marchands sur le chemin royal, le Roi revint assiéger Vernon, et punissant sur des innocents le crime du coupable, livra le bourg aux flammes. —Vernon appartint ensuite au duc de Normandie, puis fut cédé à Louis, fils de Philippe-Auguste. En 1198, Philippe, battu près de Vernon par Richard, se réfugia dans le château. Saint Louis fonda à Vernon un hôpital qu'il dota richement. Sous Philippe de Valois, les Anglais prirent Vernon et le livrèrent aux flammes; d'autres désastres suivirent cette catastrophe. — Avant la Révolution, Vernon avait le titre de *bonne ville*; elle était entourée de fortes murailles, avec six portes et de profonds fossés, et conservait plusieurs autres parties de ses fortifications, qui ont été démolies; il n'en reste plus qu'une énorme tour, d'une hauteur considérable, où sont placées les archives de la ville.—*L'église Notre-Dame*, édifice gothique, est digne de remarque et renferme plusieurs tombeaux ornés de curieuses sculptures. — Le *collége*, fondé par Henri IV et rebâti en 1773 par le vertueux duc de Penthièvre, mérite aussi une attention particulière.—L'ancien *château de Bizy*, à l'extrémité méridionale du faubourg de même nom, a été remplacé par une jolie maison de campagne, dont le parc, très étendu est orné de belles cascades.— Le *pont de Vernon* est une vaste construction de vingt-deux arches, mais il n'est remarquable que par sa longueur. — Les environs de la ville sont riants, pittoresques, aussi fertiles qu'agréables; ils offrent aux habitants de Vernon plusieurs promenades très intéressantes. — La ville possède une petite salle de spectacle. — C'est à Vernon que sont les parcs et les magasins du Train des équipages militaires.

Les Andelys, près de la rive droite de la Seine, ch.-l. d'arrond., à 12 l. 1½ N.-E. d'Evreux. Pop. 5,168 hab. — On donne ce nom à deux petites villes qui ne sont séparées que par une chaussée d'environ un quart de lieue. — Le grand Andely, plus ancien que l'autre, est désigné dans nos vieux chroniqueurs sous le nom d'*Andilegum*.— On attribue son origine à un monastère fondé par Clotilde; une bourgade se forma autour du monastère; au XII[e] siècle on y construisit un château-fort considérable qui servit de refuge à Louis VII battu à Brenneville par Henri d'Angleterre. En 1170, Andely était un gros bourg que les Anglais détruisirent entièrement; l'abbaye de Clotilde avait disparu, elle fut remplacée par une collégiale.—Andely fut souvent un objet de dispute entre les rois de France et d'Angleterre, et souffrit toujours de ces querelles. En 1204, Philippe-Auguste assiégea Andely pendant cinq mois et ne prit que par famine le Château-Gaillard que Richard avait fait construire au bourg voisin. En 1552, Antoine de Navarre, blessé au siége de Rouen, mourut aux Andelys. — L'église collégiale est une belle construction; le portail extérieur, très pittoresque, paraît antérieur au reste de l'édifice; le côté du midi est du style gothique du XVI[e] siècle, le côté du nord est de style ionique. La chapelle de la Vierge possède un fort beau tableau de Lesueur, représentant *Jésus retrouvé dans le Temple*. — La *chapelle de Sainte-Clotilde* était aussi un édifice de construction très curieuse et décoré de détails bizarres; c'est maintenant une vinaigrerie. — La célèbre *fontaine de Sainte-Clotilde*, quoique encore en réputation, est bien déchue de sa gloire et n'opère plus de miracles. Néanmoins, tel est encore l'empire de la superstition, que le 2 juin de chaque année on plonge dans son eau glaciale des vieillards moribonds, des enfants nouveau-nés, des gens usés par les infirmités, dont une telle immersion ne peut abréger les maux qu'en mettant plus promptement un terme à leur existence.— Une autre superstition, aussi ridicule mais moins dangereuse, a pour objet *Saint Main*. Une statue grotesque, en plâtre, de ce saint, placée dans la chapelle de l'hôpital, est souvent visitée par les mères dont les enfants ont la colique; le poussière grattée sur l'abdomen du saint a, dit-on, étant mêlée aux aliments, la vertu de guérir cette incommodité. — Cet hôpital est un des bienfaits de l'excellent duc de Penthièvre, qui y dépensa 400,000 fr. — Du reste, Andely n'est pas une belle ville; ses maisons sont vieilles et tristes et la plupart de ses rues sont sombres et tortueuses. — Le Petit-Andely offre les ruines de son célèbre *Château-Gaillard*, qui joua un rôle important pendant les guerres entre la France et l'Angleterre. — Marguerite de Bourgogne, femme de Louis-le-Hutin, y fut enfermée en 1315 et étranglée par ordre du roi en punition de ses débauches.— Sous Charles VI, les Anglais assiégèrent Château-Gaillard et ne purent le prendre qu'après seize mois d'efforts. Charles VII le leur reprit en moins de six semaines. Les ruines de cette forteresse redoutable sont grandioses et pittoresques, à cause de leur situation au sommet d'un mamelon de rocher.

Fleury, sur l'Andelle, à 4 l. des Andelys. Pop. 520 hab. — Joli bourg que traverse la route de Rouen à Paris. Fleury est situé au pied d'une côte, sur la rive droite de la rivière; l'autre pente de la vallée est beaucoup plus rapide, et pour la franchir la route forme plusieurs longs zigs-zags. Du haut de cette montée, la vallée de l'Andelle offre un coup d'œil délicieux; la vue se plaît à suivre les méandres redoublés de la rivière au milieu des vertes prairies, des jardins, des riches potagers, des champs de la plus grande fertilité; de jolis coteaux partout cultivés forment une digne bordure à ce tableau riant.

Gisors, sur l'Epte, ch.-l. de cant., à 7 l. 1½ E. des Andelys. Pop. 3,533 habit. — Gisors fut d'abord nommé *Gisortium*, puis Gisors; c'était une place forte que divers événements ont rendue historique. En 1097, Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, y fit bâtir un château; son successeur, Henri I[er], l'agrandit beaucoup. En 1120 ce prince y eut une entrevue avec le pape Calixte. En 1188, Philippe-Auguste y reçut Henri II d'Angleterre. Ces deux rois s'y concertèrent pour une nouvelle croisade. Philippe se plut à embellir et à agrandir Gisors; il s'y réfugia après la perte de la bataille de Courcelles, qui fut livrée près de cette ville et gagnée par Richard-Cœur-de-Lion. Alors il courut le plus grand danger, en entrant dans la ville: le pont s'écroula sous lui et il fut retiré tout meurtri de sa chute. Les guerres subséquentes entre la France et l'Angleterre furent souvent funestes à Gisors, ainsi que les dissensions religieuses; les fortifications qui défendaient la ville furent plusieurs fois délabrées, son château fut ruiné, il n'en reste plus que des débris informes. — Près de Gisors est un autre château mieux conservé, c'est celui de Saint-Paër, dont la construction remonte au XIII[e] siècle. — Cette ville est située sur l'Epte, qui la

traverse, et sur une des grandes routes de Paris à Rouen. Elle est propre et bien bâtie; on remarque surtout la rue sur la route. L'Epte baigne une partie des anciens fossés, bordés d'énormes murailles en ruines. Gisors a trois portes et trois faubourgs. — Son église paroissiale, spacieuse et de belle architecture, est son principal édifice; cette église est décorée de sculptures, parmi lesquelles on remarque une statue due au ciseau de Jean Goujon. Elle renferme un beau jubé et de belles orgues. Le portail est de la renaissance; l'intérieur de l'église est gothique et remonte au XIII<sup>e</sup> siècle.

**Bernay**, sur la rive gauche de la Charentonne, ch.-l. d'arrond., à 12 l. O. d'Evreux. Pop. 6,605 hab. — Bernay, si connu dans toute l'ancienne province de Normandie par ses manufactures et surtout par ses foires, est moins remarquable sous le rapport de ses constructions. Cependant on y voit un certain nombre d'améliorations modernes et de bon goût. Quelques-uns de ses édifices d'utilité publique sont propres et spacieux; d'autres, ainsi que nombre de propriétés particulières, méritent d'attirer l'attention à cause de la bizarrerie de leur architecture et des détails curieux et singuliers qui les décorent.— Pour voir Bernay dans son *beau*, l'observateur doit visiter cette ville à l'époque de sa grande foire, quand elle est remplie de chevaux de tous genres et de 40 à 50,000 maquignons, acheteurs et curieux, qui affluent de 15 à 20 lieues à la ronde. — Cette foire se tient le mercredi de la 5<sup>e</sup> semaine de carême et dure quatre jours; c'est une des plus considérables de France et le principal marché des chevaux normands. — On remarque à Bernay l'église paroissiale et les bâtiments d'une ancienne abbaye de bénédictins fondée en 1018, et où fut enterrée Judith de Bretagne, femme de Richard II, duc de Normandie.

**Beaumont-le-Roger**, sur la rive droite de la Rille, ch.-l. de cant., à 4 l. E. de Bernay. Pop. 2,515 hab. — Beaumont n'était qu'une petite bourgade sous les premiers ducs de Normandie, un de ces seigneurs en fit une place forte et lui donna son nom. Elle fut plus tard érigée en comté et a été possédée par plusieurs familles puissantes. — En 1253, saint Louis acheta cette ville et le réunit au domaine royal, auquel elle resta attachée pendant un siècle. Comprise dans l'apanage d'un prince du sang, elle passa ensuite à d'autres maisons. Beaumont est situé sur la rive droite de la Rille, et près d'une belle forêt. On voit sur un rocher qui domine la ville les restes informes d'un ancien château-fort, et au-dessous les débris pittoresques d'une vieille abbaye.— La forêt de Beaumont-le-Roger renferme les vestiges d'un camp romain.

**Brionne**, ch.-l. de cant., à 4 l. N.-E. de Bernay. Pop. 2,645 hab. — Il se tint à Brionne, en 1050, un célèbre concile provincial où fut condamnée l'hérésie de Bérenger, qui niait la présence réelle dans l'Eucharistie. — Brionne était le chef-lieu d'une seigneurie possédée par la branche de Lorraine établie en France; c'était une place forte défendue par une citadelle formidable dont il reste encore quelques vestiges. La ville est située sur la rive droite de la Rille, au milieu de belles prairies.

**Louviers**, sur l'Eure, ch.-l. d'arrond., à 6 l. N. d'Evreux. Pop. 9,885 hab. — Cette ville renferme deux monuments qui attestent son importance au moyen-âge; l'un est une maison bâtie par les Templiers au XII<sup>e</sup> siècle, l'autre est l'église paroissiale, où l'on distingue trois styles différents d'architecture gothique, et qui date aussi du temps des croisades. L'intérieur de l'édifice offre des détails de sculpture aussi remarquables par leur singularité que par le fini de l'exécution. — En 1196, Louviers, déjà ville importante, fut le théâtre des conférences entre Philippe-Auguste et Richard d'Angleterre, qui mirent fin à une guerre désastreuse. — Pendant l'invasion d'Édouard III, cette ville, alors place très forte, fut prise et saccagée par les Anglais. Elle avait réparé ce désastre quand, en 1418, Henri V, d'Angleterre, s'en empara de nouveau, la livra au pillage, fit démanteler ses fortes murailles, ses grosses tours et combler en partie ses fossés. — En 1431, les Français la reprirent, mais ils ne la gardèrent qu'un an. — Ils y rentrèrent définitivement en 1440. — Les ligueurs s'en étaient emparés, mais en 1591 ils en furent chassés par les royalistes. — Depuis ce temps, Louviers a perdu son importance comme ville de guerre; mais son industrie lui en a donné une autre, plus durable et plus avantageuse, grâce à la fabrication de draps superbes non moins estimés pour leur beauté que pour leur solidité.—Cette ville, qui conserve encore quelques fragments de ses vieilles murailles, est située dans une belle et riche plaine; l'Eure y est navigable jusqu'à la Seine. — Les villes de commerce n'annoncent pas toujours à l'extérieur l'opulence dont elles jouissent, mais Louviers manifeste son état prospère jusque sur les murs de ses maisons. La plupart des constructions y sont propres, élégantes, spacieuses; elles annoncent, chez le manufacturier de Louviers, l'art d'acquérir de la fortune et celui plus rare peut-être de bien jouir de ses richesses; le bon goût, le sentiment de l'ordre et du confortable, se révèlent surtout dans la partie de la ville que baigne l'Eure. — De jolis ponts unissent les deux rives de cette rivière. De vastes fabriques, fourmilières d'ouvriers aussi laborieux qu'intelligents, dominent la ville de toutes parts; beaucoup sont des bâtiments reconstruits à neuf; leurs machines, perfectionnées par les progrès de l'art, sont la plupart neuves aussi. — Les bâtiments publics de Louviers, peu somptueux, sont propres et bien adaptés à leur usage. — La ville possède une belle salle de spectacle, une bibliothèque publique et d'agréables promenades.

**Gaillon**, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-E. de Louviers. Pop. 1,143 hab. — Gaillon occupe une belle et riante situation sur la frontière de l'ancien royaume de France et de la Normandie, et sur la route de Louviers à Paris; ce lieu est fort ancien et fut d'abord nommé *Gallio*. Il y avait un antique château-fort, dont l'archevêque de Rouen, Odon-Rigaud, fit l'acquisition en 1262. Les Anglais s'en emparèrent et le démolirent, en 1423. Guillaume d'Estouteville le fit reconstruire en 1461. — Le célèbre Georges d'Amboise y fit faire de nombreuses améliorations; par ses soins, le château de Gaillon devint un des plus beaux de la France.—Le bourg qui l'avoisinait s'agrandit successivement. Après diverses vicissitudes, ce beau château, mutilé, dépouillé de ses ornements, est devenu une maison centrale de correction, où, parmi une foule d'hôtes moins illustres, a été renfermé le prétendu Dauphin Mathurin Bruneau. Un vaste parc, de somptueux jardins, entouraient l'ancien château; ils existent encore en partie. Dans une grotte du parc jaillit une source chargée de molécules calcaires, qui ont formé des pétrifications et des incrustations curieuses.

**Neubourg**, ch.-l. de cant., à 6 l. O.-S.-O. de Louviers. Pop. 2,118 hab. — Neubourg était jadis un marquisat. — C'est dans ce château que le marquis de Sourdeac fit jouer pour la première fois, en 1660, par la troupe du Marais, l'opéra de *la Toison-d'Or*, de grand Corneille. — Neubourg fut long-temps renommé par son marché considérable de bœufs gras, provenant des pâturages de la Normandie, qui a été transféré à Poissy. — La prospérité de Neubourg souffrit alors beaucoup. — Cette petite ville, maintenant sans importance, était, avant la Révolution, le chef-lieu d'une sergenterie, d'une juridiction, d'un archidiaconé et d'un doyenné; elle possédait une abbaye de Bénédictines.— Neubourg est situé au milieu d'une belle et riche plaine, entre la Rille et la Seine.— L'ancien château existe encore; il est digne de remarque, ainsi que l'église paroissiale, assez joli édifice gothique.

**Pont-de-l'Arche**, ch.-l. de cant., à 3 l. N. de Louviers. Pop. 1,483 hab. — Cette ville faisait partie du pays d'Ouche, dans la Haute-Normandie; c'était le chef-lieu d'une vicomté et d'un gouvernement de place. — Elle doit son origine à Charles-le-Chauve, qui la fit bâtir en 854. Ce fut dans la suite une place importante, entourée de murs, flanquée de tours et environnée de fossés; elle avait, au bout du pont opposé à la ville, un fort dans une petite île de la Seine. — Dans le château que Charles-le-Chauve y avait fait construire, se rassemblèrent deux conciles, en 862 et en 889; en deux autres occasions les assemblées des grands du royaume y furent convoquées. — Pont-de-l'Arche passe pour être la première ville qui se soit soumise à Henri IV, après son avénement au trône. Elle doit son nom à son pont sur la Seine; il est très long et formé de vingt-deux arches; un petit bras de la Seine, séparé du pont par une île longue et étroite et fermé par une écluse, sert de passage aux bateaux; la marée se fait sentir jusque-là. La ville est située sur la rive gauche de la Seine, près de son confluent avec l'Eure. Le confluent de l'Andelle avec la Seine est un peu plus haut, sur la rive opposée.

**Pont-Audemer**, sur la Rille, à 22 l. N. O. d'Evreux, ch.-lieu d'arrond. Pop. 5,305 hab. — Pont-Audemer est le *Breviodurum* des Romains; il y passait une voie romaine, qui allait de *Juliobona* (Lillebonne) à *Noviomagus* (Lisieux). — Dans le V<sup>e</sup> siècle, cette partie des Gaules était gouvernée par Aldomar ou Odumar, seigneur gaulois; il fit bâtir dans la ville un pont qui prit son nom et l'a donné à la ville; elle fut plusieurs fois fortifiée et est encore en partie entourée de ses vieux murs, de ses profonds fossés. — Henri I<sup>er</sup> d'Angleterre s'en empare en 1124, et Philippe-Auguste en 1203.— En 1378, Duguesclin l'enleva à Charles-le-Mauvais. — Les Anglais la reprirent, mais Charles VII les en chassa en 1449.—Enfin Pont-Audemer fut encore assiégé, et pris tour à tour par les ligueurs et les royalistes, jusqu'à ce que, secouant le joug du ligueur Villars, qui s'en était rendu maître en 1592, elle se donna à Henri IV. — Le port de la ville fut creusé par ordre de Louis XIV; il est revêtu de maçonnerie; la Rille est navigable jusqu'à la Seine. — La ville est située au pied d'une haute colline; elle est bien bâtie et bien percée; elle a quatre portes et quatre places; ses fossés se remplissent d'eau au moyen d'écluses. Elle possède une petite salle de spectacle.

**Quillebœuf**, port sur la rive gauche de la Seine, à 4 l. N. de Pont-Audemer. Pop. 1,344 hab. — Quillebœuf a été une place forte; ses fortifications, souvent endommagées par la guerre, ont été détruites sous Louis XIII. — Son port est commode, sa situation le rend important. — Quillebœuf est située au point où la navigation de la Seine devient difficile, par les bancs de sable mouvants dont le cours de la rivière est toujours embarrassé. — Son port reçoit souvent la cargaison des gros navires qui ne peuvent remonter jusqu'à Rouen; il sert aussi de mouillage dans les mauvais temps ou les vents contraires.



*Ruines de l'Abbaye de Mortemer.*



*Costumes de l'Eure.*



Evreux

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 7 députés. — Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont : Evreux, Verneuil, les Andelys, Bernay, Louviers, Pont-Andemer et Brionne. — Le nombre des électeurs est de 2,794.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Evreux.

Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Evreux | 11 cantons, | 263 communes, | 118,397 habit. |
| Les Andelys | 6 | 135 | 64,337 |
| Bernay | 6 | 139 | 82,828 |
| Louviers | 5 | 118 | 68,942 |
| Pont-Audemer | 8 | 143 | 89,744 |
| Total | 36 cantons, | 798 communes, | 424,248 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Evreux), 4 receveurs particuliers, 5 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Evreux), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Evreux), 2 inspecteurs, 5 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Evreux), 4 directeurs d'arrond., 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 2[e] arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Rouen. — 2 insp. à Louviers et aux Andelys.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 1[re] inspection, dont le chef-lieu est Paris. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Evreux, et un autre à Louviers, chargé du service spécial des usines, règlement des cours d'eau et police des eaux.

*Mines.* — Le département fait partie du 4[e] arrondissement et de la 2[e] division, dont le chef-lieu est Abbeville.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 2[e] arrond. de concours, dont le ch.-l. est Bec-Hellouin. — Il y a au Bec-Hellouin un dépôt royal où se trouvent 50 étalons.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie, sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 2,672 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 14[e] division militaire, dont le quartier général est à Rouen. — Il y a à Evreux : 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 2 sous-intendants militaires, à Vernon, à Evreux. — Le dépôt de recrutement est à Evreux. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 3[e] légion, dont le chef-lieu est à Rouen. — Le parc principal du train des équipages militaires, les ateliers de construction et les magasins où sont réunis les approvisionnements en fer, bois, cuirs et autres objets nécessaires aux constructions et réparations du matériel, sont établis à Vernon.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Rouen. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1[re] instance : à Evreux (2 chambres), aux Andelys, à Bernay, Louviers, Pont-Audemer, et 4 tribunaux de commerce, à Evreux, Bernay, Louviers et Pont-Andemer. — Il existe à Gaillon une maison centrale de détention pour le département et celui de la Seine-Inférieure. Cette maison peut contenir environ 1,500 condamnés, dont moitié femmes.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le III[e] siècle, suffragant de l'archevêché de Rouen, et dont le siége est à Evreux. — Il y a dans le département, — à Evreux : un séminaire diocésain qui compte 182 élèves ; — une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1[re] classe, 30 de 2[e], 506 succursales et 32 vicariats ; — Il existe dans le département : 1 congrégation religieuse de femmes composée de 75 sœurs, desservant l'hôpital de Verneuil, tenant un pensionnat fréquenté par 40 jeunes personnes, et instruisant 100 externes dont un grand nombre gratuitement ; — 6 congrégations religieuses de femmes, composées d'environ 228 religieuses, consacrées aux soins des hospices et à l'instruction gratuite des jeunes filles ; — 8 frères des écoles chrétiennes.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'académie de Rouen.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 4 colléges, à Bernay, à Evreux, à Gisors, à Vernon ; 1 école normale primaire à Evreux. — Le nombre des écoles primaires du département est de 656, qui sont fréquentées par 29,183 élèves, dont 17,439 garçons et 11,744 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 311.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Evreux, une *Société centrale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres* ; — un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts ; — un cours de botanique, physique, chimie, économie politique ; — un cours de droit commercial. — Une *exposition permanente des produits de l'industrie du département* dans la bibliothèque d'Evreux ; — un beau jardin botanique avec 3 serres chaudes.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 424,248 hab. et fournit annuellement à l'armée 904 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | 3,770 |
| *Naissances.* Enfants légitimes. | 4,408 | — | 4,302 | Total | 9,343 |
| naturels. | 345 | — | 288 | | |
| *Décès.* | 4,865 | — | 4,859 | Total | 9,274 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 87,319,

Dont : 21,961 contrôle de réserve.

65,358 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 63,979 infanterie. — 155 cavalerie. — 46 artillerie. — 1,178 sapeurs-pompiers

On en compte : armés, 9,593 ; équipés, 6,731 ; habillés, 10,842. 21,490 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 51 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 75 sont soumis au service ordinaire, et 25 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 6,753 fusils, 50 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 6,852,171 f. | 28 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 3,328,179 | 73 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,831,997 | 63 |
| Postes | 345,911 | 56 |
| Produit des coupes de bois | 307,405 | 62 |
| Loterie | 25,691 | 75 |
| Produits divers | 59,417 | 33 |
| Ressources extraordinaires | 1,081,446 | 74 |
| Total | 13,830,221 f | 63 c |

Il a reçu du trésor 6,023,632 fr. 20 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 943,019 f. | 05 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 158,542 | 39 |
| de l'instruction publique et des cultes | 501,059 | 16 |
| du commerce et des travaux publics | 1,335,753 | 05 |
| de la guerre | 1,501,884 | 58 |
| de la marine | 893 | 30 |
| des finances | 145,328 | 36 |
| Frais de régie et de perception des impôts | 935,662 | 44 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs, primes | 411,489 | 88 |
| Total | 6,023,632 f. | 20 c |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, et pour les frais du gouvernement central, 7,806,589 fr. 43 cent., somme supérieure au quart de son revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 649,103 fr. 80 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc. | 337,376 f. | 07 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, encouragements, secours, etc | 311,727 | 73 |

Dans cette dernière somme figurent pour

54,685 f. » c. les prisons départementales,

31,430 f. 40 » les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de | 8,220 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 67,639 | 22 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 108,008 | 64 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de | 54,384 | 01 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 582,127 hectares, le départ. en compte : 393,595 mis en culture — 23,210 prés. — 125,294 forêts. — 1,677 vignes. — 18,806 landes.

Le revenu territorial est évalué à 29,741,000 francs.

Le département renferme environ : 47,000 chevaux. — 44,000 bêtes à cornes (race bovine).

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 420,000 kilogrammes ; savoir : 17,000 mérinos, 103,000 métis, 300,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières | 2,240,000 | hectolitres. |
| En avoines | 50,000 | id. |
| En vins | 60,000 | id. |

L'agriculture du département, quoique supérieure à celle d'un

grand nombre de contrées de France, laisse encore beaucoup à désirer. Les haies et les fossés qui servent de clôture n'y sont point entretenus avec ce soin, cette régularité, si remarquables dans quelques autres pays. Les plantations, surtout celles du plateau supérieur, sont peu considérables. Les prairies artificielles commencent à se multiplier; mais les jachères ne sont pas encore totalement supprimées. — Le département est traversé dans sa plus grande étendue par la route de Paris à Caen. Lorsqu'on suit cette route, on est aussi surpris qu'affligé de voir, dans un pays riche et fertile, au milieu de campagnes superbes, les habitations les plus misérables, couvertes en chaume et construites d'une manière grossière, avec de la terre et du bois; telles, en un mot, qu'on pouvait les faire il y a cinq ou six siècles dans le reste de la France. — Les jardins et les vergers offrent une grande quantité d'arbres fruitiers de différentes espèces. C'est principalement dans les environs des villes que leur culture, mieux soignée, a fait beaucoup de progrès. Les noix d'Acquigny et des Planches ont de la réputation. — On estime les légumes de la vallée de l'Iton et les fèves de Louviers. — Parmi les arbres fruitiers, le pommier et le poirier, dont les fruits servent à la fabrication du cidre et du poiré, boisson générale dans le pays, sont l'objet d'une culture particulière. On les plante en quinconces, dans les enclos et les cours des habitations, dans les terres arables de qualités moyennes, et en lisières ou en avenues dans les bonnes terres.

Fermes. — Dans le département, les fermes se composent de divers enclos plus ou moins vastes, et qui, suivant la quantité de terres à cultiver, contiennent ordinairement de deux à dix hectares. Chaque bâtiment y est distinct et occupe un emplacement séparé: mais les corps de fermes, c'est-à-dire les maisons, les granges, les pressoirs, les écuries, les étables et bergeries, sont réunis dans un enclos particulier; ces bâtiments sont en bois, couverts en tuiles, ou le plus souvent en chaume. L'étendue des terres attachées à chaque ferme est depuis 20 jusqu'à 150 hectares. — Les habitations sont en général placées dans une situation malsaine; la cour se trouve quelquefois au-dessus du niveau de la maison, dont la porte d'entrée est obstruée par des tas de fumier; les pièces de l'intérieur ne reçoivent le jour que par une petite croisée, qui ne permet ni d'en renouveler l'air, ni d'en dessécher le pavé, souvent humide. — Quelques habitations, mieux construites, ont plusieurs croisées au rez-de-chaussée, et quelquefois un étage au premier. — Quant aux écuries, étables, bergeries, etc., elles n'ont d'autre ouverture que la porte d'entrée. — Les greniers, qui forment les toits, servent à serrer les pailles et la nourriture des bestiaux. — La grange est toujours le bâtiment le plus considérable de la ferme. — Les enclos des fermes sont formés de haies vives très fortes, mêlées d'arbres forestiers, la plupart étêtés, tels que chêne, orme, frêne, érable, qu'on ébranche tous les 4 ou 5 ans. — Dans les arrondissements de Louviers, d'Evreux et des Andelys, la majeure partie des clos sont entourés de murailles de terre ou de torchis couvertes de chaume ou de bruyères.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

La filature et le tissage de la laine et du coton, la fabrication des draps, occupent le premier rang dans l'industrie départementale. — On sait quelle est la réputation des draps de Louviers. — Le pays renferme de grandes usines à fer, parmi lesquelles on compte 10 hauts-fourneaux et 14 forges. Il possède des fabriques de fil de fer, d'épingles et de clous d'épingles. — L'établissement de Romilly est célèbre pour la fonte et le laminage du cuivre. — Il existe dans le département de nombreux moulins à tan et des tanneries estimées. On recherche les cuirs de Pont-Audemer. — Parmi les autres fabriques, on remarque celles de coutils, de sangles, de rubans de fil, d'instruments à vent, de toiles peintes, de velours, de bazin, les verreries, les papeteries, etc. — Quoique l'industrie soit encore active, elle a diminuée depuis quelques années. — D'après M. Dupin, le département, en 1827, renfermait 1,511 établissements industriels, employant 30,157 ouvriers, et donnant des produits évalués à 26,772,297. — Ces divers établissements étaient ainsi répartis:

| *Arrondissements.* | *Etabliss.* | | *Ouvriers.* | | *Production.* |
|---|---|---|---|---|---|
| Les Andelys. . . . . . | 18 | — | 2,452 | — | 2,887,875 f. |
| Bernay. . . . . . . . . | 394 | — | 8,714 | — | 5,651,152 |
| Evreux. . . . . . . . . | 294 | — | 8,766 | — | 7,368,000 |
| Louviers. . . . . . . . | 61 | — | 7,272 | — | 9,576,000 |
| Pont-Audemer. . . . | 744 | — | 2,953 | — | 1,289,270 |
| Totaux. . . . | 1,511 | — | 30,157 | — | 26,772,297 f. |

En 1834, d'après les *Documents statistiques* publiés par le ministre du commerce, le département ne possède plus que 27 forges et 727 fabriques diverses. — Le nombre des établissements industriels aurait donc diminué de moitié. Ce résultat nous étonne; néanmoins nous ne pouvons pas croire que M. Dupin ait compté dans son relevé les *moulins à vent et à eau*, qui, en 1834, existent au nombre de 698, car il dit positivement qu'il n'y a compris que *les fabriques, les ateliers et les usines*.

Romilly. — L'établissement métallurgique de Romilly est un des plus importants de France; il renferme une fonderie avec laminoir de cuivre jaune et rouge et de zinc, une tréfilerie de laiton, des martinets pour la fourrure. — On y convertit les oxides de cuivre en vitriol bleu bien cristallisé. — Le nombre des ouvriers qui travaillent dans l'enceinte de l'établissement est de 300 ouvriers, qui font subsister au moins 800 personnes. — On emploie annuellement, à Romilly, 1,200,000 kilogrammes de cuivre brut, tirés du Levant, de la Russie, de la Suède et du Pérou; 300,000 kilog. de zinc, tirés de la Silésie; 50,000 kilog. de fer, tirés de Conches; 26,400 hectolitres de charbon de terre, tirés d'Anzin, de Saint-Etienne et de la Belgique. — Deux cinquièmes environ des produits de Romilly, c'est-à-dire 500,000 kilog., sont exportés par la Seine.

Récompenses industrielles. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 6 médailles d'or, 9 médailles d'argent, 6 médailles de bronze, 7 mentions honorables et 3 citations. — Les médailles d'or ont été décernées à MM. Aubé frères (de Beaumont-le-Roger), Dannet frères, Jourdain et Ribouleau (de Louviers), pour *draps*; aux propriétaires des fonderies de Romilly (Lecouteux et comp.), pour *divers métaux*; à M. Hache Bourgois (de Louviers), pour *cardes et rubans*. — Les médailles d'argent ont été décernées à MM. Chenevière, Viollet et Jeuffrain, Poitevin et fils, Lecouturier (de Louviers), pour *draps*; Fouquet frères (de Rugles), pour *boîtes d'épingles, etc.*; le général d'Arlincourt (de Tierceville, près Gisors et de Lesfontaines), pour *cuivre et zinc laminés*; Dubois et comp. (de Louviers), pour *machine à filer*; Vallery (Charles), (de Saint-Paul-sur-Rille), pour *bois de teinture*; Plummer père et fils et Clouet (de Pont-Audemer), pour *cuirs vernis, etc., etc.* — Les médailles de bronze, à MM. Vulliamy Bussin (de Nonancourt), pour filature de *laine peignée*; Hamelin (des Andelys), pour *soies de différentes couleurs*; Bellême (d'Evreux), pour *coutils, etc.*; Masselin frères, madame veuve Conard (de Drucourt), pour *rubans et bretelles*; Martin, facteur d'instruments à vent (de La Couture près Passy-sur-Eure), pour *clarinettes, etc.* — Les mentions et citations ont été accordées pour fabrication de toile à serviettes, de draps, d'objets de rouennerie, de rubans, de bretelles, de bas, de moules en cuivre, et d'objets de quincaillerie.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 150. — Elles se tiennent dans 59 communes, dont 31 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 177 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 42, occupent 62 journées.

739 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les vaches pour élèves et herbages, les porcs, les moutons, les ânes, les grains, les légumes, les fils, les toiles, etc. — On vend des arbres fruitiers aux foires de Louviers et du Pont-de-l'Arche; des fourrages, à Conches; des cuirs, de la vannerie pour vendanges, à Ivry-la-Bataille; du chanvre, des cercles pour futailles, à Verneuil; des épingles à Rugles; des laines, au Bourgtheroulde, au Neubourg, à Saint-Pierre-de-Cormeilles. — On cite les foires de Grossœuvre pour les vaches; celles de Nonancourt pour les moutons; celle du mercredi saint, à Bernay, pour les chevaux de prix; et enfin celle du 9 octobre, à Verneuil, pour les oignons qu'on exporte au loin.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Description statistique du départem. de l'Eure*, par Touquet. (*Ann. statist.* de Ballois, t. III, p. 155; in-8. Paris, an X.) — *Mémoire stat. de l'Eure*, par Masson de Saint-Amand; in-fol. Paris, an XIII. — *Voyage des élèves de l'École centrale du départ. de l'Eure dans la partie occident. du départ.*; in-8. Evreux, an X. — *Description topograph. de l'arrond. de Louviers*, par Duteus; in-8. Evreux, an IX. — *Annuaire du départ. de l'Eure*; Evreux, in-12, ans XII et XIII. — *Statistique de l'Eure*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1809. — *Essai hist. et anecdotique sur l'ancien comté d'Evreux*, par Masson de Saint-Amand; in-8. Paris, 1813. — *Notice hist. sur l'arrond. des Andelys*, par J. de La Rochefoucauld; in-8. Paris, 1813. — *Mémoire sur la topographie et la statistique de la ville de Quillebœuf, etc.*, par Boismare; in-8. Rouen, 1813. — *Annuaire du départ. de l'Eure*; in-12. Evreux, 1819-1832. — *Histoire de Louviers, etc.*, par L. R. Morin; in-12. 1822. — *Notice sur le canton de Saint-André*, par M*** (Journal d'Agriculture et de Médecine d'Evreux, n. XVII, in-8. Evreux, 1828) — *Annuaire* de Rouen et des départements de la Seine-Inférieure et *de l'Eure*; in-18. Rouen, 1832. — *Notice hist. et archéologique sur le départ. de l'Eure*; in-12. Evreux, 1832. — *Essai hist. et archéolog., etc., de l'arrond. de Pont-Audemer*, par A. Canel; in-8. Paris, 1833. — *Hist. communale de l'arrond. de Pont-Audemer*, par Aug. Guilmeth (1re livr.); in-8. Rouen-Paris, 1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas*, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Ce, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département d'Eure-et-Loir.

### (Ci-devant Pays Chartrain, Dunois, Drouais, Perche, etc.)

#### HISTOIRE.

Le territoire qui compose aujourd'hui le département d'Eure-et-Loir faisait partie à l'époque de la conquête des Gaules par César, du pays des *Carnutes*, vaste contrée habitée principalement par les druides, et dont la cité principale (aujourd'hui Chartres) était considérée comme la capitale de la Gaule celtique. — C'était la résidence du sénat druidique, le lieu où se faisaient les grands sacrifices, les principales cérémonies religieuses, et où se tenaient les assemblées nationales. — A l'époque de la division des Gaules, au v^e^ siècle, le pays Chartrain ou des Carnutes fit partie de la IV^e^ Lyonnaise, dont Sens était la métropole. — Conquis par les Francs, il fut administré jusque vers la fin de la seconde race par des comtes, officiers nommés par le roi et qui se firent héréditaires. — Le pays fut alors démembré; une partie de ce qui forme aujourd'hui le département fut comprise dans le comté du Perche, le reste composa les comtés de Dreux, de Chartres et de Dunois.

Le comté de Chartres, cédé au duc de Normandie par le traité de Sainte-Claire-sur-Epte, passa à Thibault-le-Tricheur, comte de Blois; la famille de Thibault resta en possession de ce comté jusqu'en 1286; alors une dame de cette maison, veuve du comte d'Alençon, le vendit à Philippe-le-Bel. Ce roi le donna en apanage à Charles, son frère, comte de Valois, dont le fils, Philippe, étant devenu roi de France, le réunit à la couronne. — En 1258, François I^er^ érigea le comté de Chartres en duché. — Louis XII l'engagea pour 250,000 écus d'or lors du mariage de sa fille Renée avec Hercule d'Est, duc de Ferrare. — En 1623, le duché de Chartres revint à la couronne et fut compris dans l'apanage de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII; il fit ensuite partie de celui d'un autre duc d'Orléans, Philippe, frère de Louis XIV, dont la postérité l'a possédé jusqu'à la Révolution. — Le titre de duc de Chartres est celui que Louis-Philippe portait dans sa jeunesse.

Le comté de Dunois, après avoir appartenu aux comtes de Blois et de Chartres, passa dans la maison de Châtillon et ensuite dans celle d'Orléans. Le fameux bâtard Jean d'Orléans, comte de Dunois, se signala au XV^e^ siècle dans les guerres contre les Anglais. Ce brave compagnon de Jeanne-d'Arc fut la tige de la maison d'Orléans-Longueville, qui posséda le comté de Dunois jusqu'en 1707, époque où par reversion il revint à la couronne.

Le comté de Dreux appartint d'abord aux comtes de Perche; il fut vendu en 1378 par une dame de cette maison au roi Charles V; successivement engagé par plusieurs rois de France, il ne rentra dans le domaine royal qu'en 1551. Henri III le donna en apanage à son frère, le duc d'Alençon, à la mort duquel il passa à Charles de Bourbon, comte de Soissons, qui le transmit à son fils Louis, tué à la bataille de Sédan en 1641. — Ce fut seulement vers la fin du XVII^e^ siècle que le comté de Dreux fut définitivement réuni à la couronne.

#### ANTIQUITÉS.

Le pays des Carnutes était couvert d'une forêt sacrée dont il ne reste plus que quelques débris peu étendus; c'est au centre de cette forêt, à l'endroit nommé aujourd'hui la *Garenne de Poisvilliers*, que se trouvait, suivant les antiquaires du pays, le principal collége des druides, c'est-à-dire le lieu où les druides recevaient les jeunes gens gaulois qui voulaient s'instruire et se préparer à l'initiation. — On remarque en effet, sur un point assez élevé, l'emplacement d'un ancien édifice de forme carrée, entouré de fossés larges et profonds, et qu'on nomme dans le pays le *vieux château*: à côté, et hors de l'enceinte des fossés, étalent d'autres bâtiments accessoires. Un bois sacré entourait ces divers édifices; il a été détruit il y a environ 40 ans. On a aussi cru reconnaître à Dreux et à Fermaincour d'autres vestiges d'anciennes écoles. — On voit sur la rive gauche de l'Eure, dans la forêt d'Ivry, les ruines d'une vaste habitation qu'on suppose avoir été celle du chef des druides. — La commune de Lèves, à une lieue de Chartres, renferme la *montagne des lieues*; c'est une éminence de forme circulaire, entourée de fossés. Nous avons vu dans le Limousin des constructions de ce genre qui nous ont paru être des forteresses gauloises. — Près de Lèves, du côté de l'Eure, une caverne vaste et profonde s'ouvre dans le flanc de la montagne qui regarde le Levant; on suppose que ce souterrain a servi de retraite aux druides, et était un lieu d'initiation. — Il est voisin d'une fontaine que la tradition considère comme sacrée, et qui était encore naguère en grande vénération. — A Chartres même, au sommet de la montagne où la cathédrale a été bâtie, se trouvait, avant l'établissement du culte chrétien, un bocage sacré dans lequel était une grotte, conservée lors de la construction de l'église, et dont l'entrée existe encore. — D'autres monuments druidiques sont épars dans le département. — On cite parmi les tumulus, ceux de Goindreville (près de Tivas) et de Morancez. — On remarque plusieurs *galgals*, monceaux de pierres que recouvrent des dalles colossales; plusieurs *pierres levées* ou *menhirs*: divers *cromlechs*, dont le plus curieux se trouve entre les hameaux de Changé et de la Folie; c'est un autel presque circulaire de 15 pieds de diamètre, formé de deux grosses pierres, et présentant intérieurement deux plans inclinés en regard. — On remarque aussi, à Changé et au hameau des Cocherelles, des *demi-dolmens*. Celui de Cocherelles passe pour le plus considérable de tous les monuments celtiques du département : « Quatre pierres brutes, mais toutes à peu près de forme carrée, composent ce monument. Les deux moins grandes sont debout sur un de leurs côtés; les deux autres, appuyées sur le sommet des premières par une de leurs extrémités, reposent sur la terre par l'autre; elles font ainsi une sorte de toit incliné supporté par les deux moindres pierres qui sont droites. Un intervalle de plusieurs pieds, laissé entre celles-ci, forme comme une porte : les deux grandes pierres inclinées se touchent immédiatement dans toute leur longueur. — Chacune des deux pierres debout qui forment le devant, et comme les murs de l'édifice, est haute d'environ sept pieds, et à peu près de la même largeur; celles formant toit ont environ neuf pieds de large sur quatre de long. — En fermant par une maçonnerie les deux extrémités de cette espèce de bâtiment, et les intervalles que laissent entre elles les énormes pierres qui le composent; en le partageant par une cloison, en y adaptant deux portes dans l'espace que laissent entre elles les deux moindres pierres, on en a fait, d'un côté, une petite écurie, et de l'autre, une sorte de hangar servant à divers usages. » — On cite encore, parmi les monuments druidiques du départem., quelques dolmens; celui de Quinquempoix, sur la rive gauche du Loir, paraît être le plus grand.

Les restes d'une voie antique, d'un camp, d'un aquéduc, quelques fragments de mosaïques, parmi lesquelles on remarque celles de Marboué, des autels votifs, des statuettes, des ustensiles, un grand nombre de médailles, sont les principales antiquités romaines trouvées dans le département.

Plusieurs châteaux-forts, les ruines de diverses abbayes autrefois fameuses, quelques églises gothiques d'une belle construction, figurent parmi les monuments que le moyen-âge a laissés dans le pays.

### MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

Les habitants du département sont généralement bien constitués et d'une forte complexion; ils ont ordinairement le teint blanc et vermeil, les cheveux châtains ou noirs; mais, suivant les localités, leur constitution, leur caractère et leurs habitudes présentent des nuances assez sensibles. Ainsi, dans la partie septentrionale qui avoisine le département de l'Eure, les habitants, actifs, intelligents, sont adonnés aux arts industriels et mécaniques, ou occupés de transactions commerciales. — Les mœurs y sont plus relâchées que dans les cantons agricoles du centre et du midi; les habitudes de civilisation et de plaisir y sont plus répandues, le caractère y est moins rude.

Dans la partie centrale, qui se compose en grande partie de l'ancienne Beauce, les habitants, plus spécialement adonnés aux travaux de l'agriculture, sont laborieux, sobres et économes, bons et francs dans leurs relations, hospitaliers et bienfaisants. — Leurs mœurs sont sévères, leur vie est simple, leur nourriture frugale. — Le fermier et les domestiques mangent ordinairement à la même table; du pain bis, du fromage et des légumes sont la base de leurs repas; ils consomment peu de viande, excepté pendant la moisson. — Leur pays étant privé de cours d'eau, la boisson ordinaire y est l'eau des puits et des mares qui, dans les grandes chaleurs, cause souvent des maladies.

Les Beaucerons sont généralement riches; meuniers et laboureurs, ils doivent leur fortune au commerce des grains, auquel le voisinage de la capitale assure une vente toujours prompte. — On peut se faire une idée de l'importance de la production des céréales dans la Beauce, en visitant le marché aux grains de Chartres. — Il n'est pas rare d'y voir vendre en un seul jour plus de 10,000 quintaux de blé, sans compter ceux vendus sur échantillon et qui se livrent dans les greniers. Toutes les acquisitions ont lieu au comptant. L'ordre et l'activité qui règnent dans les ventes et dans les livraisons sont dignes d'admiration. — Le grain est toujours mesuré, livré et payé sur la place même, dans le courant de la journée : des femmes, organisées en société et divisées en quinze bandes, sont seules occupées à surveiller le mesurage et la livraison. — Le peuple les nomme assez grossièrement *leveuses de culs-de-poche* (dans le dialecte beauceron une *poche* veut dire un *sac*). La probité de ces femmes, dont la corporation existe depuis plusieurs siècles, est justement renommée; elles sont chargées, moyennant une rétribution légère, de recevoir les grains, de lever le sac, de le vider dans la mesure, d'en recevoir le prix et de le compter aux vendeurs. Ceux-ci se fient sans réserve à leur bonne foi. Après leur avoir remis leur blé ils renvoient leurs chevaux et leurs voitures, et vont paisiblement faire leurs affaires, payer leurs fermages ou renouveler leurs baux; le soir ils reviennent toucher leur argent des mains de celle qui a été chargée de vendre pour eux; et jamais, dit-on, il n'y a confusion ni mécompte.

Les habitants de la partie méridionale du département, et notamment ceux de Châteaudun, passent pour les plus intelligents et les plus spirituels; on leur reconnait une grande vivacité d'esprit et la faculté de comprendre facilement et rapidement les affaires. Cette intelligence prompte et développée a donné lieu à un proverbe : *Il est de Châteaudun, il entend à demi-mot.*

Les habitants de la partie occidentale, qui était comprise dans l'ancien Perche, passent pour fins et rusés. Vivant dans un pays moins riche et moins sain, ils sont d'une taille plus petite, faibles et peu actifs. Le peu de ressources que leur offre l'agriculture les oblige à se livrer à diverses fabrications d'étoffes et de toiles. — Le cultivateur y est moins laborieux, moins sobre, plus insouciant que celui de la Beauce, mais il est aussi plus industrieux. Il ne mange que du pain d'orge mêlé d'un peu de blé et de seigle, mais il a fréquemment de la viande et boit beaucoup de cidre. — Bien différent du Beauceron, qui craindrait d'ombrager par des plantations un sol propre à la culture des céréales, le paysan percheron entoure son petit domaine d'arbres fruitiers et de haies vives.

Les habitants du département ont naturellement les mœurs douces et les habitudes sociables. — Ils montrent de l'aptitude pour le commerce et l'industrie, et font généralement preuve de beaucoup de probité. — Ils sont propres à l'étude des sciences, ont une imagination vive et poétique, du feu, de l'esprit et de la gaieté. Leur courage est cité; à toutes les époques ils ont fourni à nos armées de braves soldats et des généraux distingués.

### LANGAGE.

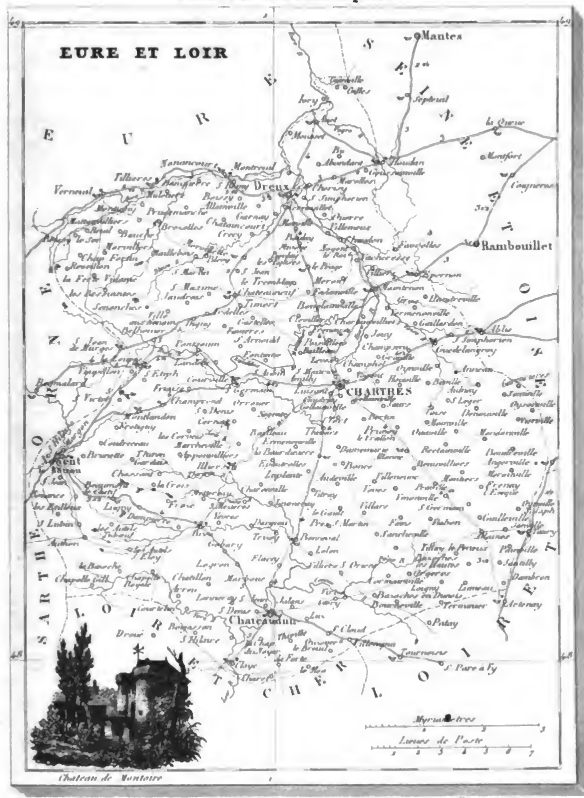
Le département est trop rapproché de la capitale pour que le costume des habitants offre quelque chose de particulièrement remarquable. Les paysans sont généralement vêtus d'habits de gros drap bleu, amples et propres. Ils portent un long gilet tombant sur une culotte que recouvrent de grandes guêtres de toile blanche boutonnées jusqu'au-dessous du genou : de gros souliers ferrés sont leur chaussure habituelle. — Le costume des femmes, pareil (sauf le grand bonnet à barbes tombantes) à celui des environs de Paris, se fait remarquer par des couleurs vives et variées. On cite le luxe des dentelles qui décorent les coiffures des fermières de la Beauce dans les jours de fêtes solennelles ou particulières, et les riches bijoux d'or et d'argent qu'elles étalent alors comme un signe visible de l'aisance et de l'économie de leurs maris laborieux.

### COSTUMES.

La langue française est la langue du pays; on la parle dans les villes avec correction et élégance. — Des locutions vicieuses, quelques mots détournés de leur signification, plusieurs expressions vieilles se mêlent au langage des habitants des campagnes, mais non pas en assez grande quantité pour constituer un patois.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués qui appartiennent au département, nous citerons : le chancelier D'ALIGRE; l'auteur de l'*Ecole des Bourgeois*, le caustique D'ALLAINVAL; un poëte estimé du XVI^e^ siècle, *Remi* BELLEAU; le brave colonel BOUTAOUX, qui fut mortellement blessé à la mémorable affaire de Caldiéro, en 1805; le fameux conventionnel BRISSOT *de Varville*, un des chefs du parti girondin; un des critiques contemporains estimés, *Phil.* CHASLES; un des orateurs qui honorent le barreau français, CHAUVEAU-LAGARDE; l'historien de Chartres, CHEVARD; l'académicien COLLARDEAU, versificateur harmonieux; le bon et spirituel COLLIN-D'HARLEVILLE, auteur de charmantes comédies; un des plus délicieux poëtes du XVI^e^ siècle, *Philippe* DESPORTES; le célèbre médecin DOUBLET; le littérateur DUSSAULX, membre de l'Académie française et de la Convention nationale; le savant FÉLIBIEN; l'excellent comédien FLEURY; l'helléniste *Nicolas* GOULU; un poëte du XVII^e^ siècle, *Antoine* GODEAU, évêque de Vence; le poëte dramatique GUILLARD, auteur d'*Iphigénie en Tauride*, dont Gluck fit la musique, et d'*Œdipe à Colonne;* le jurisconsulte ISAMBERT, avocat consciencieux et désintéressé, aujourd'hui député; le ministre protestant *Jacques* LENFANT, prédicateur célèbre; le médecin LOISELEUR-DESLONGCHAMPS, botaniste instruit;




Chateau de Montoire

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz

un autre habile médecin Mahon, auteur de plusieurs ouvrages estimés sur la *Médecine légale* et l'*Histoire de la Médecine clinique*; l'héroïque général Marceau; le littérateur *Auguste* Mouffle, poëte agréable; le moraliste Nicole; le chansonnier Panard; le conventionnel Pétion, maire de Paris; le fameux joueur d'échecs Philidor, musicien-compositeur rempli de talent et d'esprit; un fameux peintre sur verre, Pinaigrier, renommé au XIVe siècle; le descendant d'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, le chanteur populaire Pitou, que son courage et ses chansons firent au 18 fructidor déporter à Cayenne; l'inventeur des *Panoramas*, le peintre Prevost; le précurseur de Boileau, le satirique *Mathurin* Régnier; l'auteur de *Wenceslas*, Rotrou, excellent citoyen que distinguent un beau talent et un patriotique dévouement; le graveur Sergent, qui joua un rôle dans la Révolution et fut un des fondateurs du *Musée national*; le brave général d'artillerie Senarmont, tué devant Cadix; l'auteur de l'*Histoire des Perruques*, J.-B. Thiers, écrivain original, excellent théologien, rude critique; un des littérateurs contemporains les plus distingués par la grâce et la sensibilité, le poëte Saint-Valry; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département d'Eure-et-Loir est un département *méditerrané*, région du nord-ouest, formé de la Beauce, du Pays Chartrain et du Dunois (Orléanais), du Perche, du Drouais et du Thimerais (Normandie). — Il a pour limites: au nord, le département de l'Eure; à l'est, ceux de Seine-et-Oise et du Loiret; au sud, ceux du Loiret, de Loir-et-Cher et de la Sarthe; et à l'ouest, celui de l'Orne. — Il tire son nom des deux rivières principales qui l'arrosent. — Sa superficie est de 602,752 arpents métriques.

Sol. — Montagnes, etc. — Le sol, généralement composé de terres grasses et riches, repose sur un fond de nature très variée. La base en est tantôt calcaire, tantôt composée de parties siliceuses et argileuses. Quoiqu'il soit assez élevé il ne renferme néanmoins aucune montagne. Sa superficie présente au contraire de vastes plaines où la pente est peu sensible. Le reste est légèrement ondulé, entrecoupé de coteaux et de vallées; Saint-Laurent-de-la-Gatine et Tremblay-le-Vicomte, au nord, Prunay-le-Gilon et Beaumont-le-Chartif, au sud de Chartres, sont les points les plus élevés du département. Chartres est à 160 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Le plateau qui, au midi de cette ville, s'étend du sud-est au nord-ouest du département, sépare les eaux de l'Eure, affluent de la Seine, de celles du Loir, affluent de la Loire par la Sarthe et la Mayenne.

Etangs. — On compte 22 étangs principaux. Ils se trouvent tous dans la partie occidentale du département, aux environs de la Ferté-Vidame, de Senonches, de la Loupe, d'Illiers, de Brou, d'Authon et de Nogent-le-Rotrou. — L'étang de *Bois-Ballu* (commune de Dampierre-sur-Blévy) offre un phénomène remarquable. Cet étang est principalement alimenté par une source sortant d'un gouffre et qui, dans certain temps de l'année, vomit de gros poissons, carpes et brochets. Ces poissons disparaissent ensuite subitement. Pour expliquer ce phénomène, on a supposé que la petite rivière de Boussac, qui se perd non loin de l'étang de Bois-Ballu, communique avec la source qui forme cet étang. — Cette source est aussi parfois intermittente. Chevard raconte que de 1775 à 1778, pendant trois années, elle cessa de couler, que l'étang resta à sec, et que tout à coup l'eau reparut avec une telle abondance, qu'en une seule nuit l'étang fut de nouveau rempli. Depuis, cette source a présenté d'autres intermittences, mais qui n'ont jamais été d'aussi longue durée.

Rivières. — Canaux. — Aucune des rivières du département n'est navigable. — L'*Eure* et le *Loir* pourraient le devenir moyennant quelques travaux qui, à différentes époques, ont été commencés et abandonnés. — Il existe un projet de réunir ces deux rivières au moyen d'un canal de jonction qui, partant de Thivars sur la rive droite de l'Eure, aboutirait à Bonneval, sur la rive gauche du Loir. — L'Eure naît dans le département de l'Orne, son cours dans celui d'Eure-et-Loir est d'environ 40,000 mètres. — Le *Loir* a sa source dans le département, aux étangs de Cernay. Il parcourt dans les arrondissements de Chartres et de Châteaudun une longueur de 76,000 mètres. Traversant ensuite les départements de Loir-et-Cher et de la Sarthe, il commence à devenir navigable à Château-du-Loir, et va se jeter dans la Sarthe à Bouchemaine, au-dessous d'Angers. La longueur de sa partie navigable est de 113,814 mètr. — Les autres rivières qui traversent le département d'Eure-et-Loir sont l'Huisne et la Vesgre. Les petites rivières les plus importantes parmi celles qui y ont leur cours, sont: l'Hyère, la Connie, l'Ozanne, la Voise et la Blaise. — Plusieurs de ces rivières coulent dans des terrains percés de fondrières où elles perdent une partie de leurs eaux. L'*Hyère* était autrefois du nombre. La *Connie* a un cours très irrégulier. Son lit n'offre dans une grande partie de son étendue qu'un vaste marécage couvert de roseaux et parsemé d'abimes, dont le nombre et la profondeur sont inconnus. Ses eaux sont constamment hautes lorsque les autres rivières sont basses, et *vice versa*. — Elle éprouve à des époques périodiques un desséchement absolu, et ces époques sont séparées par un laps de temps qui n'est jamais moindre que dix ans ni plus long que quatorze. C'est toujours dans le mois de juillet que la *Connie* perd ses eaux, et elles ne reparaissent qu'au mois d'octobre suivant. — La longueur du cours de cette rivière est d'environ 25,000 mètres.

Routes. — Le département est traversé par 7 routes royales et par 7 routes départementales, dont on évalue la longueur totale à 365,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département est doux et tempéré; l'air y est vif et pur, la température plutôt sèche qu'humide; le nombre des jours de pluie n'est annuellement que de 120 à 150. Les changements de temps sont assez brusques.

Vents. — Les vents d'ouest, de sud-ouest et de nord-est sont ceux qui soufflent le plus fréquemment.

Maladies. — Les affections catarrhales, rhumatismales et les fluxions de poitrine sont les maladies les plus communes. Il est rare que le département soit ravagé par des maladies épidémiques. — En 1832, sur 1,657 personnes qui ont été atteintes par le choléra, il en est mort 850.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — On ne connaît pas dans le département de bancs de coquillages, mais on y trouve de belles pétrifications. Les environs de Dreux, de Chartres, etc., fournissent des empreintes de peignes sur des cailloux, des boucardes, des nautiles, des huîtres, des poulettes, des cornes d'ammon, des oursins, et beaucoup d'autres fossiles.

Règne animal. — Le gros gibier est rare dans le département, mais on y trouve beaucoup de lièvres et de lapins. Les lapins de Menillon, sur les bords du Loir, sont estimés. — Les races d'animaux domestiques n'ont rien de remarquable. Elles sont généralement petites, à l'exception de la race ovine. Le mouton *beauceron* est en effet d'une haute taille, d'une grosse stature, et pèse, lorsqu'il est engraissé, de 90 à 100 livres. Sa laine est rude, longue et épaisse. Les *métis* provenant du croisement avec les mérinos sont d'une plus petite espèce et ont la laine plus fine. — L'arrondissement de Nogent-le-Rotrou élève des chevaux qui étaient autrefois propres à la remonte de la cavalerie légère et dont la race a beaucoup perdu. — On engraisse un grand nombre de volailles pour l'approvisionnement de la capitale. Le gibier ailé et les oiseaux de passage sont très nombreux. Les perdrix rouges et grises, les cailles

abondent dans la saison. Le vanneau et le pluvier paraissent en grandes troupes; on les prend au filet. Le petit pluvier ou *pluvier-guignard*, est très estimé pour la délicatesse de sa chair. C'est à cet oiseau que les pâtés de Chartres doivent leur réputation. — Toutes les rivières du département sont très poissonneuses. La truite se plaît dans la Blaise, l'Eure et l'Huisne. — Le Loir fournit de belles carpes dorées; l'anguille, la carpe et le brochet, excellents dans les autres rivières, sont détestables dans la Connie, où elles acquièrent une grosseur extraordinaire; mais elles perdent leur goût marécageux lorsqu'on les laisse dégorger pendant plusieurs jours dans un réservoir d'eau du Loir. — Les rivières de l'arrond. de Nogent-le-Rotrou sont remplies d'écrevisses. La Connie en produit de monstrueuses.

Règne végétal. — Les essences dominantes dans les forêts sont le chêne et le bouleau. — Outre les diverses céréales et les légumes secs, on cultive en grand les navets, les ognons, la gaude, les plantes textiles et oléagineuses. — Les melons réussissent en pleine terre dans la vallée de Nogent-le-Roi. — Le houblon sauvage se trouve dans la plupart des haies. — La vigne est cultivée dans plusieurs cantons, mais les vignobles ne produisent qu'un vin médiocre. — Il existe dans le département de nombreuses plantations de pommiers.

Règne minéral.— Le département est pauvre en mines métalliques. Il produit cependant du minerai de fer de bonne qualité. — On y trouve des sables fins, tantôt blancs, tantôt colorés par des matières ferrugineuses, des bancs considérables d'argile avec lesquels on fabrique les tuiles, les briques et les poteries communes; d'autre argile propre à faire de la faïence d'une grande beauté, et que la manufacture de Sèvres emploie avec succès. Les communes de Béville-le-Comte, Anet, Saussay, Oulins et Rouvres possèdent des tourbières. On trouve dans un grand nombre de localités des carrières d'excellente marne où le calcaire domine assez pour qu'on en puisse faire de la chaux de bonne qualité; et des carrières de pierre calcaire très dure, propre aux constructions; celles de Marboué donnent une pierre tendre d'une blancheur éblouissante. — Près d'Épernon, on exploite des grès qui paraissent provenir de la chaîne des rochers de Fontainebleau. — Ymeray, Levainville et Saint-Chéron-du-Chemin, présentent des carrières de très beaux poudingues susceptibles d'être polis. On y trouve aussi de petits cailloux ovoïdes de différentes couleurs, opaques ou transparents, et quelques fragments de quartz cristallisé.

*Eaux minérales.* — Le département possède plusieurs sources ferrugineuses, parmi lesquelles on distingue celles de La Ferté-Vidame, de Chartres et de Bonnefontaine près de Pontgouin.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Chartres, sur l'Eure, ch.-l. de préf., à 22 l. 1/2 S.-O. de Paris (distance légale. — On paie 10 postes 3/4 par Rambouillet, et 10 postes 1/4 par Orsay). Pop. 14,439 habit. — Chartres était avant l'ère chrétienne la cité des *Carnutes*. César lui donna le nom d'*Autricum*, qu'elle porta jusqu'au IVe siècle. Les Romains l'ornèrent de plusieurs édifices, d'aquéducs, etc. C'était alors une petite ville, de forme carrée, qu'entouraient quatre faubourgs considérables. A la chute de l'empire romain, elle fut conquise par les Francs, et fit partie du royaume de Paris dans le partage qui suivit la mort de Clovis. Elle fut assiégée en 600 par Thierry II, roi d'Orléans. Ce prince, désespérant de s'en emparer de vive force, rompit l'aquéduc romain, et par la privation d'eau força la ville à se rendre. — En 858, les Normands la prirent et détruisirent presque entièrement. La ville, débarrassée d'eux, releva ses murailles et se fortifia tellement que lorsque Rollon vint l'assiéger, en 911, il ne put pas s'en emparer. — En 940, elle tomba au pouvoir de Thibault-le-Tricheur, comte de Champagne, qui fut le premier comte de Chartres. — Dans la guerre civile, sous Charles VI, Chartres se déclara pour les Orléanais; le duc de Bourgogne la prit et la livra aux Anglais. Charles VII et le comte de Foix essayèrent en vain de la reprendre de force; mais en 1432, Dunois, Lahire et d'autres braves s'y introduisirent par stratagème. — Pendant nos guerres religieuses, Chartres eut beaucoup à souffrir. — Henri IV y fut sacré roi en 1594. — Chartres est située sur une colline au bord de l'Eure, qui forme un demi-cercle autour de la ville. Cette rivière baigne la ville et y forme deux bras, dont l'un coule en dedans et l'autre en dehors des murs. — Les murs, élevés dans les XIe et XIIe siècles, étaient si solidement construits, que long-temps après ils purent résister aux efforts de l'artillerie de siége. Ces fortifications n'existent plus qu'en partie; ce sont d'énormes pans de murailles et des débris de grosses tours. On y compte sept portes. La *Porte-Guillaume* est la plus remarquable; son aspect est imposant, elle est flanquée de deux tours rondes unies par une courtine, et couronnée d'une galerie saillante, à créneaux et machicoulis; sous l'ogive de la voûte on remarque la coulisse de la herse. — Le terre-plein des anciens boulevarts et les fossés ont été transformés en promenades spacieuses, ombragées, et qui sont un des principaux agréments de la ville.—Vue de l'extérieur, Chartres a une apparence pittoresque qu'elle doit à sa situation; elle forme une vaste pyramide de bâtiments, dont la base plonge dans la rivière ou dans la verdure, et que couronne majestueusement la cathédrale et ses flèches aériennes; mais l'intérieur de la ville ne répond pas à cet aspect favorable; il est triste, vieux et laid; les rues, sombres, étroites, tortueuses, sales, mal pavées et généralement d'une pente rapide, forment un vrai labyrinthe. Les maisons sont la plupart de style gothique, beaucoup ont des portes en ogives et des ornements bizarres; elles sont construites en bois et en terre, et mal alignées; on est surpris de ne pas rencontrer parmi ces tristes constructions un plus grand nombre de bâtiments modernes, propres et spacieux.—Toutefois la *Cathédrale* attire d'abord l'attention de l'observateur et mérite son admiration. Elle est située au centre de la ville et s'élève à une si grande hauteur qu'on l'aperçoit facilement de 10 à 12 lieues de distance. Cette église, fondée dans le IIIe siècle, incendiée en 858 par les Normands, brûlée encore par la foudre en 1020 et détruite alors avec presque toute la ville, fut reconstruite peu de temps après; sa reconstruction dura jusqu'en 1145. — Elle fut en 1260 dédiée à la Vierge. — C'est un des chefs-d'œuvre d'architecture gothique les mieux conservés qu'il y ait en France. Le monument réunit à la grandeur des proportions, la hardiesse de la construction, l'élégance, l'harmonie de l'ensemble et la beauté des détails. Son plan est une croix latine, la façade a trois porches et deux clochers, superbes pyramides octogonales à base carrée, et dont l'une, dite le *Clocher-Vieux*, s'élève à 342 pieds au-dessus du sol, l'autre à 378 pieds. Les voûtes des porches sont chargées de sculptures gothiques très curieuses. Une haute fenêtre à vitraux brillamment peints répond à chaque porte; au-dessus est une magnifique rosace. Les façades de la croisière sont aussi très belles. L'entrée latérale de l'église, dont nous offrons une représentation exacte, est peut-être plus remarquable que la façade principale, mais on regrette que l'édifice ne soit pas entouré d'une place qui permettrait de le voir à une distance convenable.—La couverture du grand comble, autour duquel on peut circuler au moyen d'une galerie en pierre, est toute en plomb; la charpente qui la soutient, remarquable par sa construction, se nomme *la forêt* à cause de la grande quantité de pièces de bois qui la composent.—L'église a 396 pieds de long dans œuvre, 101 pieds de large et 106 pieds de haut sous clef de voûte. — L'intérieur charme par sa majesté et son harmonie; les trois nefs sont divisées par des piliers élégants. Le chœur est extérieurement décoré de figurines gothiques d'un travail précieux et représentant la vie du Christ; intérieurement de huit beaux bas-reliefs en marbre sur l'histoire de la Vierge, sculptés par Bridan. — On admire au-dessus du maître-autel, le chef-d'œuvre de cet artiste, trop peu connu; c'est une superbe Assomption formant un groupe de près de 20 pieds de haut. La figure de la Vierge est pleine de la plus gracieuse majesté. — En 1793, le marteau des révolutionnaires allait détruire ce bel ouvrage, lorsque plusieurs amis des arts eurent la pensée d'habiller la Vierge en déesse de la Liberté et de la coiffer du bonnet rouge; ce travestissement sauva le groupe. — L'église souterraine de la cathédrale et les caveaux qui l'environnent sont aussi dignes de remarque. — Le *Palais épiscopal*, voisin de l'église, fut construit en 1253, sur les ruines d'un fort du VIIIe siècle, qu'on appelait le *Châtelet*. — Chartres, outre la cathédrale, possède deux autres anciennes églises: l'*Église de Saint-Aignan*, autrefois la chapelle des comtes de Chartres, qui fut enfermée dans la ville lors de la seconde clôture, et l'*Église de Saint-Pierre*, dépendant jadis d'une célèbre abbaye de bénédictins dit le *Monastère du Saint-Père*. Cette église, construite en 926 et réparée en 1050, se compose d'une nef et de deux bas-côtés; elle a de beaux vitraux, sa voûte est vaste et haute, son aspect sombre est vénérable. — Près de là sont situées les *Casernes*, bâtiments propres et spacieux. — L'antique *Église de Saint-André* est convertie en magasin. Le chœur, jadis soutenu par un arc jeté sur la rivière, est maintenant démoli. — La *place Marceau*, petite et mal entourée, est décorée d'un obélisque de 10 mètres surmonté d'une urne funéraire et élevé à la mémoire du jeune et héroïque général que Chartres s'honore d'avoir vu naître. On lit sur le piédestal: *Témoignage de l'affection des Chartrains pour leur concitoyen.* Cet obélisque, élevé en 1801, a été réparé en 1821.—Naguère on forait à côté un puits artésien, nous ignorons si on a obtenu une



*Costumes de Chartres*



*Chauveau Lagarde* — *Rotrou*



Cathédrale de Chartres



Château de Nogent le Rotrou.

source jaillissante.—Chartres possède plusieurs collections scientifiques et surtout une superbe collection ornithologique, réunie par M. Marchand ; la bibliothèque publique se compose de 30,000 volumes et de 763 manuscrits. — On trouve à Chartres une salle de spectacle propre et bien distribuée.

Auneau, ch.-l. de cant., à 5 l. E. de Chartres. Pop. 1616 hab. — Ancienne seigneurie qui faisait partie du pays chartrain. L'histoire connue de ses seigneurs remonte à l'an 1069. — Dans le XVI<sup>e</sup> siècle l'un d'eux, le fameux Henri de Joyeuse, fut d'abord capucin, puis duc et maréchal de France. A cette époque, nos guerres religieuses donnèrent de la célébrité à Auneau. Les reîtres, troupes allemandes que les huguenots avaient appelés à leur secours, y furent surpris par les troupes des Guise, qui en firent un affreux carnage et massacrèrent en même temps presque toute la population du bourg. — Auneau possédait alors un château seigneurial d'une étendue considérable, dont il ne reste qu'une grosse tour.

Courville, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 O. de Chartres. Pop. 1,415 habit.—Courville s'élève sur une colline riante dont l'Eure baigne le pied, dans une vallée riche et fertile. — A une lieue au sud se trouve le *château de Villebon*, où est mort Sully, le grand ministre, le digne ami de Henri IV. C'est un bel édifice gothique, de forme carrée, bâti en briques, d'une masse et d'une hauteur également imposantes ; ses vieux créneaux, les tours et les doujons qui saillent aux quatre angles, les fossés profonds qui l'entourent, le pont-levis sur lequel on les franchit, tout rappelle les temps féodaux pendant lesquels il a été construit.

Épernon, à 6 l. 1/2 N.-E. de Chartres. Pop. 1,559 hab.— D'anciennes chroniques donnent à cette ville le nom de *Sparnonum*. — Sous le roi Robert, un seigneur du nom d'Amalric la fit fortifier. — Dans le XIV<sup>e</sup> siècle, le château d'Epernon appartenait à Jean de Bourbon, comte de Vendôme. Ce château passa ensuite dans la famille de Nogaret de la Valette. Ce fut en faveur d'un des seigneurs de ce nom, mignon de Henri III, qu'Epernon fut érigé en duché-pairie. Le nouveau duc était d'un orgueil si insupportable, qu'il lui valut le titre dérisoire de *roi d'Épernon*. Lors de l'assassinat de Henri IV, il fut soupçonné d'avoir été l'instigateur de ce forfait. —Epernon était au XVI<sup>e</sup> siècle une place forte que ceignaient des fossés et des murailles. Un château-fort commandait la ville et toute la campagne environnante. Epernon possédait deux paroisses et deux faubourgs. Il ne reste de ses fortifications que des débris informes.— D'autres ruines, provenant de monastères, d'églises, de manoirs détruits, parsèment l'intérieur de la ville, qui, triste, mal bâtie, mal pavée, s'élève en amphithéâtre sur une haute colline, située à la jonction de plusieurs vallées. — La partie basse est plus moderne et mieux construite que la partie haute. La petite rivière de Guesle coule au pied de la colline et arrose une charmante vallée où l'on voit plusieurs châteaux remarquables.

Maintenon, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 N.-E. de Chartres. Pop. 1,690 hab. — En donnant son nom à une femme dont la destinée, jusqu'à Joséphine Beauharnais, n'a pas eu d'égale en France, ce lieu a partagé la célébrité de la veuve de Scarron et de Louis XIV. Sans cette circonstance il serait resté à peu près ignoré.—En 1473, l'histoire fait mention d'un seigneur de Maintenon. La ville n'était encore qu'une terre noble ; l'intendant des finances, Jean Cottereau en devint possesseur dans le XVI<sup>e</sup> siècle, et y fit construire le premier château, en partie conservé dans la construction moderne.—En 1685, Françoise d'Aubigné, devenue incognito reine de France, reçut, avec le titre de marquise, la terre de Maintenon. — De grandes réparations et augmentations furent faites alors au château et à ses dépendances ; l'aqueduc date de cette époque. Après la mort de madame de Maintenon, la terre passa dans la famille de Noailles. — La ville de Maintenon est située dans une charmante et verdoyante vallée, sur les rivières de l'Eure et de la Voise qui s'y réunissent. Le château s'élève à l'extrémité de la ville, les deux rivières baignent ses murs, parcourent le parc et les jardins dans de nombreux canaux, et y entretiennent une agréable fraîcheur. Ce château, entièrement entouré d'eau, forme une double potence dont les bras sont tournés vers le parc. L'un des bras est terminé par une jolie tour ronde, l'autre par une tour carrée dont le haut dôme domine le reste de l'édifice ; les bâtiments sont d'ailleurs peu élevés et de style plus élégant que magnifique ; ils sont propres et bien distribués, l'intérieur a été décoré à la moderne par le propriétaire actuel ; le corps de logis principal était l'appartement de la marquise ; on y voit encore son portrait dans la chambre à coucher.— L'appartement du roi y existe aussi ; la chapelle est conservée soigneusement ; elle est fort simple. On croit généralement, mais à tort, que c'est dans cette chapelle que Louis XIV épousa la veuve de Scarron. (Cette cérémonie a eu lieu à Versailles.) Le parc est grand et très bien entretenu ; l'Eure y forme un large canal dans une vallée que devait traverser l'aqueduc destiné à porter ses eaux à Versailles ; mais cette entreprise gigantesque fut abandonnée après des travaux qui coûtèrent, outre plusieurs millions, la vie à un grand nombre d'hommes. Les eaux de l'Eure étaient prises au bourg de Pont-Gouin et amenées à Maintenon par un canal de 105 pieds de large y compris les trottoirs et les talus, et de 45,000 mètres de longueur, en partie coupé dans les collines, supporté dans les vallées par de hautes levées et par trente ponts. —La vallée de Maintenon nécessitait de plus grands travaux. On joignit la crête de deux collines au moyen d'un aqueduc soutenu par 48 piles énormes, qui existent encore en partie et ressemblent à de grosses et hautes tours carrées ; elles portent quelques arches entières et des fragments de voûtes.

Chateaudun, près du Loir, ch.-l. d'arr., à 11 l. S.-S.-O. de Chartres. Pop. 6,461 hab. — Cette ville doit son nom et son origine à un antique château bâti sur une éminence (*dun* en langue celtique signifie *colline*). Ce château, tel qu'il existait dans les derniers siècles, fut reconstruit par Thibault-le-Vieux, et terminé par les ducs de Longueville ; ce fut long-temps, dans son genre, un des plus beaux et des plus vastes édifices de France. Les comtes de Dunois l'avaient orné avec magnificence. Ce n'est plus maintenant qu'une ruine, couronnant de la manière la plus pittoresque le haut rocher au pied duquel s'étend la ville. — Châteaudun était le chef-lieu du comté de Dunois. Elle avait une célèbre collégiale où plusieurs des comtes ont été enterrés, une abbaye d'Augustins, fondée par Charlemagne, plusieurs autres maisons religieuses et six paroisses. En 1723, un incendie détruisit la ville presque entièrement, elle gagna à cette calamité d'être reconstruite sur un plan régulier, et de devenir une des plus jolies petites villes de France ; ses rues sont larges et tirées au cordeau, ses maisons, d'une construction agréable et uniforme. La place publique est grande et belle, l'Hôtel-de-Ville et les bâtiments du collége sont remarquables ; la situation de la ville l'est aussi ; elle s'élève sur la pente d'un coteau semi-circulaire dont le Loir baigne le pied. On ne peut voir sans plaisir le riant bassin, tapissé de vignes, de gazons, de potagers, de vergers où serpente cette rivière paisible. De riches coteaux encaissent ce bassin et sont cultivés avec soin jusque sur leurs sommets. — De la promenade voisine de la grande place on jouit de vues délicieuses sur le cours du Loir, les vergers et les rochers qui le bordent. Plusieurs de ces rochers sont percés de grottes, dont quelques-unes servent d'habitation. Châteaudun a une bibliothèque publique, riche de 5,600 volumes.

Bonneval, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/2 N.-N.-E. de Châteaudun. Pop. 2,452 hab. — Cette jolie petite ville est située dans une belle et fertile vallée sur la rive gauche du Loir qui s'y divise en plusieurs branches. — Ses rues sont larges, propres et bien percées. C'était autrefois une place importante ; elle était ceinte de murs flanqués de tours et de fossés. — Louis-le-Gros l'assiégea, la prit et la fit raser en 1135. — Elle fut rebâtie ; mais Henri V, roi d'Angleterre, la fit presque entièrement détruire, lorsqu'il assiégeait Orléans. — Les rois successeurs de Charles VII, la firent reconstruire. L'église paroissiale de Bonneval est remarquable par la grande élévation de sa flèche.

Dreux, sur la Blaise, ch.-l. d'arr., à 8 l. N.-N.-O. de Chartres. Pop. 6,249 hab.—Les *Durocasses*, petite nation gauloise dont parle César et qu'il vainquit, fondèrent cette ville et lui donnèrent leur nom, d'où, par corruption, s'est formé celui qu'elle porte aujourd'hui. — L'histoire des premières vicissitudes de Dreux est peu connue. En 1031, elle était gouvernée par un comte qui avait le droit de battre monnaie. Elle fut donnée en 1137 en apanage à Robert de France, fils de Louis-le-Gros. En 1020, la possession de Dreux était disputée entre le comte de Chartres et le duc de Normandie. Robert, créé comte de Dreux, mit fin à la querelle en partageant son État avec ses turbulents voisins. En 1188, les Anglais prirent Dreux et la brûlèrent. Le comté fut joint à la couronne par Charles V, puis donné à la maison d'Albret. En 1559, Catherine de Médicis l'obtint pour son douaire ; dix ans après, il fut érigé en duché-pairie et fit partie de l'apanage du duc d'Alençon, dernier fils de cette reine.—Les environs de Dreux ont été le théâtre d'une des sanglantes batailles livrées pendant nos guerres civiles. — En 1593, Henri IV prit Dreux après quinze jours d'assauts. — Dreux est situé dans une riante et fertile contrée, la Blaise entoure en partie la ville, et les différents bras de cette rivière la partagent en plusieurs quartiers. Cette ville est propre, agréable, bien bâtie ; elle avait avant la révolution deux paroisses et deux couvents : il ne lui reste plus qu'une église paroissiale qui mérite d'être visitée. Ses autres édifices remarquables sont l'hôtel-de-ville et l'hôpital. — Dreux a aussi une petite salle de spectacle.

Anet, chef-lieu de cant., à 4 l. N. de Dreux. Pop. 1,416 hab. — Ce joli bourg, situé dans une riante vallée, entre l'Eure et la Vesgre, était autrefois une châtellenie rendue célèbre par le château que Henri II y fit bâtir pour Diane de Poitiers. — Philibert Delorme, le plus habile architecte de son temps, fut chargé de la construction de cet édifice, à l'embellissement duquel contribuèrent de leurs chefs-d'œuvre plusieurs des principaux artistes de l'époque. Il était formé de trois corps de logis entourant une cour ; au centre du quatrième côté était la porte d'entrée, espèce d'arc triomphal décoré de quatre colonnes ioniques. Dans l'attique de cette porte on voyait une horloge très curieuse : un cerf en bronze frappait les heures de son pied droit pendant que des chiens de

même métal aboyaient autour de lui—La chapelle du château était décorée avec une grâce et un goût exquis. Il y avait une autre chapelle où Diane de Poitiers fut enterrée en 1566. — Pendant la Révolution le château a été pillé et en partie démoli; il n'en reste que l'aile où était la chancellerie, la grande chapelle et quelques autres débris.

Nogent-le-Roi, ch.-l. de c., à 4 l. de Dreux. Pop. 1,303 h.—En 1350, Philippe de Valois mourut à Nogent: le bourg prit alors le nom de Nogent-le-Roi. Ce bourg appartint à la maison royale jusqu'en 1444, que Charles VII, en lui conférant le titre de ville, le donna à Pierre de Brezé; le petit-fils de ce seigneur fut l'époux de la fameuse Diane de Poitiers.—Richelieu érigea la baronnie de Nogent en comté et en décora Bautru, son bouffon. — Pendant les guerres étrangères et civiles, Nugent, regardé comme un point important à cause de son château-fort, fut exposé à de continuels désastres. Les Anglais s'en emparèrent, Charles VII les en chassa, mais ils y rentrèrent sous les ordres de Salisbury, qui fit passer la garnison au fil de l'épée. — Les mêmes circonstances se renouvelèrent au temps de la Ligue. Une garnison de troupes royales tenait la ville et de là faisait des excursions jusqu'à Chartres, mettant les bourgs voisins à contribution. — Les habitants se rassemblèrent et vinrent assiéger le château de Nogent. — Un chanoine dirigeait l'artillerie.— La garnison se rendit à composition, mais les Chartrains la massacrèrent tout entière.— Quelque temps après les troupes royales reprirent le château, pendirent le nouveau gouverneur et pillèrent la ville.—Nogent est une petite ville agréable et commerçante, située sur la rive gauche de l'Eure, dans une riante vallée.

Nogent-le-Rotrou, sur l'Huisnes, chef-l. d'arrondiss., à 17 l. O.-S.-O de Chartres. Pop. 6,825 habit. — Nogent était d'abord bâtié sur la colline du château; cette première ville fut brulée et détruite par les Normands. Elle se nommait Nogent-le-Châtel. Rotrou Ier, comte du Perche, la fit reconstruire au pied de la colline, elle prit alors le nom qu'elle porte.—On a tenté plusieurs fois de changer ce nom. Henri Ier, comte de Condé, obtint des lettres d'érection en duché-pairie, sous le nom d'Enghien-le-François. — En 1652, le petit-fils de Sully, seigneur de Nogent, fit nommer la ville Nogent-le-Béthune; mais la population a toujours refusé d'adopter ces dénominations. — En 1428, Salisbury s'empara de Nogent. Les Français la reprirent, s'y fortifièrent et en firent un lieu de refuge où ils se retiraient quand les affaires de Charles VII allaient mal. — Le château et la seigneurie de Nogent furent donnés au grand ministre Sully, qui l'habita pendant quelque temps; il y fonda un hôpital dans l'église duquel on voit son tombeau; il y est représenté agenouillé ainsi que sa femme. A la Révolution, on voulut détruire ce tombeau: grâce à quelques amis des arts, les sculptures furent épargnées, mais les cendres du grand ministre, du vertueux citoyen furent jetées au vent. — — Nogent est située dans la verdoyante vallée de l'Huisnes. La forme de cette ville est singulière, elle n'a que quatre rues, dont la principale, le long de la grande route, a près d'une demi-lieue de longueur; elle enclôt, avec les trois autres, un espace carré très spacieux et couvert de prairies. — On croit voir les quatre faubourgs d'une ville détruite et dont l'emplacement aurait été transformé en un pré. — Les maisons sont basses et irrégulières. On y remarque plusieurs grandes constructions, surtout l'Eglise et l'Hôpital; il y a aussi un Château-d'eau.— Une haute et rapide colline domine la ville et se termine comme un promontoire devant une vallée latérale; c'est sur cette pointe que s'élève le vaste et pittoresque château de Nogent, construction de siècles et de styles divers, que le temps et les dévastations ont continuellement dégradée. La partie la plus ancienne est une énorme tour carrée, haute de 100 pieds et de 100 pieds de longueur sur chaque face, formée et divisée par des murailles d'une épaisseur considérable et plus ou moins délabrées. — De cette tour part une enceinte de murs et de tourelles qui enclôt le haut du coteau; une partie plus moderne et mieux conservée est contiguë à la forteresse. Ce sont deux hautes tours à toits coniques qui flanquent la grande porte, où l'on arrive par un pont. Derrière cette masse se trouvent des cours transformées en potagers et entourées de fragments d'autres constructions guerrières; le tout ensemble est un édifice immense, menaçant encore et majestueux.

## VARIÉTÉS. — DRUIDES. — DRUIDESSES.

D'après les anciens auteurs, le corps des druides doit être considéré comme ayant été partagé en cinq classes : les *vacies*, chargés des sacrifices, des prières, et d'interpréter les dogmes de la loi; les *seronides*, consacrés à l'instruction de la jeunesse et à l'enseignement des sciences, de l'astronomie, de la théologie, de la philosophie; les *bardes*, poëtes, orateurs et musiciens, chargés d'animer les guerriers au combat et d'encourager les hommes à la vertu; les *eubages*, ou les devins, occupés de connaître l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes, ou du vol des oiseaux; enfin les *causidiques*, spécialement chargés de l'administration de la justice civile et criminelle. — Le nom général *druide*, venait du mot gaulois *derw*, *deru* (chêne).

D'autres auteurs, modernes il est vrai, ne veulent compter dans la hiérarchie druidique, que trois ordres distincts : les *druides* et les *ovates*, formant la classe sacerdotale et les *bardes*.—Les *druides* (hommes des chênes), étaient les premiers de la hiérarchie. En eux résidaient la puissance et la science. — Les *ovates*, interprètes des druides auprès du peuple, étaient chargés de la partie extérieure du culte et de la célébration des sacrifices. — Les *bardes* conservaient dans leur mémoire les généalogies et les traditions nationales. Ils célébraient les exploits des guerriers.

L'institution des druides remontait à la plus haute antiquité. — Les druides étaient à la fois ministres de la religion et de la justice; et, en l'absence de toutes lois écrites, ils étaient ainsi réellement les régulateurs absolus, les maîtres de toute la nation. — Ils concouraient à l'élection des chefs et des magistrats; ceux-ci ne pouvaient convoquer l'assemblée générale de la nation sans avoir obtenu leur aveu. — Ils jugeaient les crimes, ils décidaient toutes les questions soulevées sur les possessions territoriales et sur leurs limites.—Ils décernaient les récompenses et appliquaient les peines. — La plus grande des peines était l'interdiction des sacrifices. — L'interdit était regardé comme impie : chacun le fuyait, il ne pouvait remplir aucun emploi, il n'avait plus même aucun droit à la protection de la justice. — Les druides étaient exempts de contributions, de service militaire, et de toute autre espèce de charge. — Afin de mieux conserver le respect qu'ils inspiraient, et pour assurer davantage leur autorité, ils s'environnaient de mystère et d'obscurité; ils établissaient leur séjour dans d'épaisses et antiques forêts. — On ne faisait aucun sacrifice en leur absence; leur intercession était indispensable pour invoquer les faveurs célestes; leur opinion décidait de la guerre ou de la paix. — Leur influence sur les Gaulois était telle, qu'ils pouvaient, en se jetant au milieu de deux peuplades disposées à combattre, empêcher une bataille prête à se livrer.

Les druides avaient un chef électif, tout-puissant parmi eux et sur le peuple. — Ils se réunissaient tous les ans en une assemblée solennelle, dans le pays des *Carnutes*; le lieu de leur réunion paraît avoir été *Leves*, près de Chartres, qui était regardé comme le centre de la Gaule celtique. — Ils avaient aussi un autre point d'assemblée annuelle dans le pays des Eduens, près de Bibracte, sur une colline qui est nommée encore le *Mont-Dru*. — Dreux et quelques autres villes de France indiquent aussi, par leur nom, des lieux de résidence ou d'assemblée des druides.

Nulle condition dans l'Etat n'était plus noble ni plus digne d'envie.—Les parents s'empressaient de briguer pour leurs enfants l'honneur d'être admis dans le corps des druides. — Mais les études, qui duraient vingt années, avant l'initiation, étaient aussi pénibles que longues. — Les élèves devaient apprendre et conserver dans leur mémoire un grand nombre de vers contenant toute la doctrine druidique, et qu'il était défendu d'écrire.

Les druides enseignaient que la matière et l'esprit sont éternels; que la substance de l'univers reste inaltérable sous la perpétuelle variation des phénomènes, où domine tour à tour l'influence de l'eau et du feu; qu'enfin l'âme de l'homme est soumise à la métempsycose. — A ce dernier dogme se rattachait l'idée morale des peines et de récompenses; ils considéraient les degrés de transmigration inférieurs à la condition humaine comme des états d'épreuve et de châtiment. — Ils croyaient à un autre monde, à un monde de bonheur où l'âme conservait son identité, ses passions, ses habitudes. — Aux funérailles, on brûlait des lettres que le mort devait lire ou remettre à d'autres morts. — Souvent même on prêtait de l'argent qui devait être remboursé dans l'autre vie.

La métempsycose et la vie future faisaient la base du système des druides, mais leur science ne se bornait pas à ces deux notions; ils étaient métaphysiciens, physiciens, médecins, sorciers et surtout astronomes. — Leur année se composait de mois lunaires. — Ce qui faisait dire aux Romains, que les Gaulois mesuraient le temps par nuits et non par jours. — La médecine druidique était uniquement fondée sur la magie. — Il fallait cueillir le *samolus* (mouron d'eau) à jeun et de la main gauche, l'arracher de terre sans le regarder, et le jeter de même dans les réservoirs où les bestiaux allaient boire, et où il devait leur servir de préservatif contre les maladies. — On se préparait à la récolte du *sélage* (savinier), par des ablutions et par une offrande de pain et de vin; on partait nu-pieds, habillé de blanc; sitôt qu'on avait aperçu la plante, on se baissait comme par hasard, et glissant la main droite sous son bras gauche, on l'arrachait sans jamais employer le fer, puis on l'enveloppait d'un linge qui ne devait servir qu'une fois. — Un autre cérémonial était prescrit pour la verveine. — Mais le remède universel, la *panacée*, était le *gui*. — Les druides croyaient que cette plante parasite était semée sur le chêne par une main divine; l'union de l'arbre sacré avec la verdure éternelle du gui, était à leurs yeux un vivant symbole du dogme de l'immortalité. — On cueillait le *gui* en hiver, à l'époque de sa floraison, lorsque ses longs rameaux, ses feuilles vertes et ses fleurs jaunes, enlacés à l'arbre dépouillé, représentent mieux l'image de la vie, au milieu de la nature morte.—C'était le sixième jour de la lune qu'il devait être coupé; un druide en robe blanche montait sur l'arbre, une

FRANCE PITTORESQUE



*Chartres*

serpe d'or à la main, et tranchait la racine de la plante, que d'autres druides placés au-dessous recevaient dans un voile blanc. — Ensuite on immolait deux taureaux blancs. — Les druides prédisaient l'avenir d'après le vol des oiseaux et l'inspection des entrailles des victimes. Ils fabriquaient aussi des talismans, tels que ces chapelets d'ambre que les guerriers portaient dans les batailles, et qu'on retrouve dans les tombeaux gaulois; la plus recherché de ces talismans était l'*œuf de serpent*. — « Durant l'été, dit Pline, on voit se rassembler dans certaines cavernes de la Gaule, des serpents nombreux qui se mêlent, s'entrelacent, et avec leur salive, jointe à l'écume qui suinte de leur peau, produisent cette espèce d'œuf. Lorsqu'il est parfait, ils l'élèvent et le soutiennent en l'air par leurs sifflements; c'est alors qu'il faut s'en emparer avant qu'il ait touché la terre. Un homme, aposté à cet effet, s'élance, reçoit l'œuf dans un linge, saute sur un cheval et s'éloigne à toute bride; les serpents le poursuivent jusqu'à ce qu'il ait mis une rivière entre eux et lui. » L'œuf de serpent devait être enlevé à une certaine époque de la lune; on l'éprouvait en le plongeant dans l'eau; s'il surnageait, quoique entouré d'un cercle d'or, il avait la vertu de faire gagner les procès et d'ouvrir un libre accès auprès des rois. — Les druides le portaient au col, richement enchâssé, et le vendaient à très haut prix. — On suppose que cet œuf miraculeux n'était autre chose que la coquille blanchie d'un oursin de mer.

*Thau* ou *Theut*, *Teutatès*, était le Mercure gaulois, le dieu suprême suivant quelques auteurs. — *Taranis*, *Taran*, l'esprit de la foudre, était suivant d'autres le dieu du ciel, le moteur et l'arbitre du monde. — *Heus* ou *Hesus*, présidait à la guerre. — *Belenus*, *Bel* ou *Belen*, le soleil, faisait naître les plantes salutaires et était le dieu de la médecine. — L'éloquence et la poésie avaient aussi leur symbole dans *Ogmius*, l'Hercule gaulois, armé de la massue et de l'arc et entraînant après lui des hommes attachés par l'oreille à des chaînes d'or et d'ambre qui sortaient de sa bouche.

Il paraît que dans le principe les Gaulois avaient adoré des objets matériels, des phénomènes, des agents de la nature, des lacs, des fontaines, des pierres, des vents, en particulier le terrible *kirck* (le vent de *cers*, bien connu en Languedoc). Ce culte grossier fut, avec le temps, élevé et généralisé. Ces êtres, ces phénomènes eurent leurs génies, il en fut de même des lieux et des tribus. De là, *Vosège*, déification des Vosges; *Pennin*, des Alpes; *Arduinne*, des Ardennes. De là, le *Génie des Arvernes*; *Bibracte*, déesse et cité des Eduens; *Aventia*, chez les Helvètes; *Nemausus* (Nîmes), chez les Arécomiques, etc., etc.

La religion druidique avait sinon institué, du moins adopté et maintenu les sacrifices humains. Les prêtres perçaient la victime au-dessus du diaphragme, et tiraient leurs pronostics de la façon dont elle tombait, des convulsions des membres, de l'abondance et de la couleur du sang. — Quelquefois ils la crucifiaient à des poteaux dans l'intérieur des temples, ou faisaient pleuvoir sur elle, jusqu'à la mort, une nuée de flèches et de dards. — Souvent aussi on remplissait un colosse en osier d'hommes vivants; un prêtre y mettait le feu, et tout disparaissait dans des flots de fumée et de flammes. — Ces horribles offrandes étaient remplacées fréquemment par des dons votifs. Comme quelques-uns des peuples primitifs de l'Amérique, les Gaulois jetaient des lingots d'or et d'argent dans les lacs.

Des magiciennes et des prophétesses étaient affiliées à l'ordre des druides, mais sans en partager les prérogatives. — Leur institut leur imposait des lois bizarres et contradictoires; ici la druidesse ne pouvait dévoiler l'avenir qu'à l'homme qui l'avait profanée; là, elle se vouait à une virginité perpétuelle; ailleurs, quoique mariée, elle était astreinte à de longs célibats. — Quelquefois ces femmes devaient assister à des sacrifices nocturnes, toutes nues, le corps teint de noir, les cheveux en désordre, s'agitant dans des transports frénétiques. — La plupart habitaient des lieux sauvages. A Séna (île de Sein) était l'oracle célèbre des neuf vierges terribles, appelées *Sènes*, du nom de leur île. Pour avoir le droit de les consulter il fallait être marin et encore avoir fait le trajet dans ce seul but. Ces vierges connaissaient l'avenir; elles guérissaient les maux incurables; elles prédisaient et provoquaient les tempêtes. — Les prêtresses des *Namnètes*, à l'embouchure de la Loire, habitaient un des flots de ce fleuve. Quoiqu'elles fussent mariées, nul homme n'osait approcher de leur demeure; c'étaient elles qui, à des époques prescrites, venaient visiter leurs maris sur le continent.

Sous la domination romaine, la plupart des Gaulois, cédant à l'influence d'une religion plus riante et plus douce, secouèrent le joug despotique des druides. — Pendant le consulat de Cornelius Lentulus et de Licinius Crassus, le sénat défendit par un décret tout sacrifice humain. Néanmoins, malgré cet édit, malgré les ordres sévères des empereurs, malgré les efforts même de Claude, qui avait aboli le culte et le sacerdoce druidiques, les prêtres de Teutatès et d'Hésus continuèrent long-temps encore à convoquer les fidèles au fond de leurs forêts et à y faire couler solennellement le sang des hommes. — Après l'établissement du christianisme, on les retrouve dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne, sous le nom caractéristique de *Senani*, *Senant* (prophètes et devins).

Le pouvoir des druidesses sur l'esprit des Gaulois, dura malgré les édits des empereurs et les préceptes du christianisme, bien plus long-temps que celui des druides. — On les voit encore, au temps des rois de la seconde race, sous le nom redouté de *fanæ*, *fatuæ gallicæ*, exerçant un grand empire sur les Gaulois et sur les Francs, leurs vainqueurs. — Le peuple les croyait initiées à tous les secrets de la nature; il les supposait immortelles. On leur attribuait le pouvoir de métamorphoser les hommes en animaux de toute espèce, surtout en loups. — Le bonheur des familles dépendait, disait-on, de leur amitié ou de leur haine. — Pour donner plus de force à ces croyances superstitieuses, elles établissaient leur demeure dans des lieux cachés; elles habitaient au fond des puits desséchés, dans le creux des cavernes, aux bords des torrents. — Ce sont elles qui figurent sous le nom de fées dans toutes nos traditions populaires; ce sont les héroïnes de ces contes merveilleux dont on amuse encore les enfants.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 4 députés. — Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont: Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou. — Le nombre des électeurs est de 2,107.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Chartres.

Le département se divise en 4 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chartres. . . . . . | 8 cantons, | 167 communes, | 105.783 habit. |
| Châteaudun. . . . | 5 | 81 | 69.758 |
| Dreux. . . . . . . | 7 | 138 | 70,532 |
| Nogent-le-Rotrou. | 4 | 65 | 44,747 |
| Total. . | 24 cantons, | 451 communes, | 278,820 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Chartres), 3 receveurs particuliers, 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Chartres), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Chartres), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Chartres), 3 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 1re conservation forestière. — 1 inspecteur à Châteauneuf.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 11e inspection, dont le chef-lieu est Alençon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Chartres.

*Mines.* — Le département fait partie du 1er arrondissement et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris.

*Haras.* — Pour les courses de chevaux, le département fait partie du 2e arrond. de concours, dont le ch.-l. est au Pin.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 1re division militaire, dont le quartier général est à Paris. — Il y a à Chartres: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire, à Chartres. — Le dépôt de recrutement est à Chartres. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 2e légion, dont le chef-lieu est à Chartres.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Paris. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance, à Chartres (2 chambres), Châteaudun, Dreux, Nogent-le-Rotrou, et 2 tribunaux de commerce, à Chartres et à Dreux.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le 2e siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Chartres. — Il y a à Chartres: un séminaire diocésain qui compte 110 élèves. — Le département renferme 5 cures de 1re classe, 19 de 2e, 332 succursales et 24 vicariats. — Il y existe 24 congrégations religieuses de femmes, consacrées aux soins des malades et à l'éducation des petites filles et des pauvres orphelines; plusieurs écoles chrétiennes.

*Culte protestant.* — Les réformés ont à Marsauceux une église réformée qui relève de l'église consistoriale d'Orléans, et qui est desservie par un pasteur. — Il y a en outre dans le département un temple. — On y compte 3 sociétés bibliques, 2 sociétés des missions évangéliques, 1 société des traités religieux.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Paris.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département: — 3 colléges, à Chartres, à Châteaudun, à Nogent-le-Rotrou; — 1 école normale à Chartres; — 1 école modèle à Dreux. — Le nombre des écoles primaires du département est de 482, qui sont fréquentées par 25,179 élèves, dont 13,802 garçons et 11,377 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 72.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Chartres, une *Société d'Agriculture*, un *Jury pastoral*, un *Jardin botanique* et une école de dessin linéaire. — Dreux, Illiers et Brou ont aussi des écoles de dessin linéaire.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 278,820 h., et fournit annuellement à l'armée 509 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | 2,212 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 3,423 | — | 3,373 | Total. | 7,323 |
| — naturels. | 273 | — | 254 | | |
| *Décès* | 3,318 | — | 3,066 | Total. | 6,384 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 56,053 ;
Dont 17,869 contrôle de réserve.
38,184 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 37,359 infanterie. — 55 artillerie. — 770 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 6,719 ; équipés, 2,987 ; habillés, 6,548.

17,830 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 49 dans ce nombre sont mobilisables ; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 68 sont soumis au service ordin., et 32 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 5,022 fusils, 60 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 4,513,332 f. | 00 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 2,077,529 | 31 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,623,073 | 95 |
| Postes | 205,008 | 73 |
| Produit des coupes de bois | 175,730 | 02 |
| Produits divers | 38,758 | 23 |
| Ressources extraordinaires | 732,597 | 57 |
| Total | 9,365,627 f | 81 c. |

Il a reçu du trésor 3,920,417 fr. 83 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 820,877 f. | 57 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 108,238 | 37 |
| de l'instruction publique et des cultes | 341,601 | 37 |
| du commerce et des travaux publics | 764,929 | 94 |
| de la guerre | 740,315 | 20 |
| de la marine | 1,460 | 85 |
| des finances | 137,752 | 38 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 641,283 | 61 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes | 363,960 | 54 |
| Total | 3,920,417 f. | 83 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, en plus qu'il ne reçoit, et pour les frais du gouvernement central, 5,445,209 fr. 98 cent., somme dépassant d'environ 600,000 fr. le quart du revenu territorial du pays.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 315,321 f. 60 c.,

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc. | 75,337 f. | 90 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, secours, etc. | 239,983 | 70 |
| Dans cette dernière somme figurent pour | | |
| 32,930 f. » c. les prisons départementales, | | |
| 45,291 f. 73 c. les enfants trouvés. | | |
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 5,890 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 70,750 | 07 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 83,413 | 07 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 30,016 | 33 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 602,752 hectares, le départ. en compte : 441,741 mis en culture. — 22,079 prés et pâturages. — 44,755 forêts. — 3,318 vignes. — 9,948 landes, dont 6,028 susceptibles d'être mis en culture.

Le revenu territorial est évalué à 19,419,000 francs.

Le département renferme environ : 40,000 chevaux. — 72,000 bêtes à cornes (race bovine). — 700,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 995,000 kilogrammes ; savoir : 35,000 mérinos, 410,000 métis, 550,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales, 1,800,000 hectolitr. — En parmentières, 1,520,000 id. — En avoines, 607,000 id. — En vins, 236,000 id. — En cidres, 175,000 id.

La Beauce est un des territoires de France les plus riches en céréales ; c'est un pays de grande culture, parfaitement emblavé, et où toutes les bonnes méthodes sont promptement appréciées et mises en action. — Le département renferme des pays de petite culture, tels que l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou et des portions de ceux de Châteaudun et de Dreux ; mais on sait également y employer les méthodes perfectionnées. — Les cultures y sont d'ailleurs plus variées que dans la Beauce ; les prairies artificielles y sont multipliées et productives. — On cultive la pomme de terre à la charrue. — Les petits navets de Saussay, qui ne sont guère plus gros que des radis, sont délicieux et très recherchés. — On estime les ognons de Nogent-le-Roi, où l'on cultivait en grand les chardons propres au peignage des draps. — Le lin et le chanvre du département sont d'assez bonne qualité. — La gaude vient naturellement dans les environs de Nogent-le-Rotrou. — On cultive pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver, les légumes secs de toute espèce — On estime pour les usages domestiques les lentilles et les haricots rouges du département. — Le froment récolté dans la Beauce est clair, jaune, très farineux, se garde long-temps et supporte les voyages d'outre-mer aussi bien que les blés durs du Razès (Languedoc) et d'Odessa. — Les cultivateurs du département engraissent des bestiaux pour la consommation de la capitale. — Le pays possède de beaux troupeaux de mérinos. L'amélioration de la race ovine y est l'objet de soins assidus. — On s'occupe en grand de l'éducation des abeilles dans plusieurs localités, et notamment à Meslay-le-Vidame et à Nogent-le-Roi.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département exerce son industrie sur des articles très variés. — Il possède un haut-fourneau avec fonte en gueuse, fonte moulée et 4 forges ; des ateliers pour la construction des machines hydrauliques à l'usage des filatures ; des fabriques de chaux, de plâtre, de faïence et de poteries, de tuiles, etc. — Il existe à Foulonval une fonderie en fer et en cuivre avec fabrication de poterie en fonte polie. — On trouve à Sorel, dans la commune de Saussay, une grande fabrique de papier-mécanique. — Les fabriques de draps communs, de serges blanches, de laines drapées, de couvertures de laine, de bonneterie façon de Tunis, etc., sont multipliées. — On compte dans le département plusieurs filatures de coton, une fabrique de sucre de betteraves, des tanneries importantes. — Chartres a des fabriques de pain-d'épices ; mais on estime surtout les pâtés de gibier faits dans cette ville. — Il existe dans le département plusieurs beaux moulins à farine. Le commerce des grains y a une grande importance.

Récompenses industrielles. — En 1834, à l'exposition des produits de l'industrie, 2 mentions honorables ont été accordées à MM. Goupil (de Bonpart), pour *objets en fonte*, et Geslain (d'Illiers), pour *charrue*. — Déjà en 1827 MM. Doyen oncle et neveu (de Foulonval), avaient obtenu le rappel de 2 médailles d'or, l'une pour *filature de laine* à la mécanique, l'autre pour fabrication d'*étoffes mérinos* ; MM. Doyen occupaient 260 ouvriers dans leur filature de Foulonval, et 100 à 120 tisserands dans les environs de Guise. — MM. Berthe et Grevenich (de Sorel) avaient reçu une nouvelle médaille d'argent pour *papier fabriqué à la mécanique*. — Une médaille de bronze avait été décernée à MM. Waddington frères (de Saint-Remy-sur-Avre), pour divers *objets en fonte*, et 2 mentions honorables avaient été données, l'une à M. Pierre Dupont (de Laons), pour *couvertures en laine et en coton*, l'autre à M. Rousseau (de Chartres), pour un *fusil double*. — M. Lejeune (de Beaumont-le-Chartif) avait aussi mérité une citation, pour *poterie commune* bien fabriquée et d'un prix modique.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 99. — Elles se tiennent dans 34 communes, dont 22 chefs-lieux, et durant quelques-unes deux à trois jours, remplissent 135 journées. Les *foires mobiles*, au nombre de 44, occupent 44 journées. — 417 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les vaches, les moutons, les porcs, etc. ; — les laines, les étoffes, les toiles, la mercerie, la quincaillerie, etc. ; les grains, les chanvres ; les cercles et les merrains, etc. — On vend des échalottes aux foires du Puizet, des chèvres à celles de la Loupe, de la volaille à celles de Brezolles, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Histoire de Chartres et description stat. du départ. d'Eure-et-Loir*, par Chevard ; in-8. Chartres, an IX — 1800.

*Statist. d'Eure-et-Loir*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1811.

*Notice historique et statistique sur l'église Notre-Dame de Chartres*, par Gilbert ; in-8. Chartres, 1812.

*Annuaire statistique, administratif, etc., du département d'Eure-et-Loir* ; 1804 à 1812, — 1819 et 1820, — 1827, in-12. Chartres.

*Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays Chartrain*, par Ozeray ; in-8. Chartres, 1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.*

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Ce, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Finistère.

### (Ci-devant Basse-Bretagne.)

#### HISTOIRE.

Les *Occismiens*, alliés des *Vénètes*, et dont le territoire forme aujourd'hui en grande partie le département du Finistère, étaient un des peuples puissants de la Confédération Armorique, à l'époque de la conquête des Gaules par César. Ils résistèrent long-temps aux Romains; mais enfin ils furent vaincus. — Le nom de leur pays *Occismor* était celtique; il se composait de *mor*, qui signifie mer, et d'*oc*, qui désigne l'occident.—Après l'établissement des Romains dans la contrée, elle reçut le nom de *pays de Léon* (legionensis pagus).—Ce pays, comme le reste de l'Armorique, secoua, vers l'an 399, le joug de la domination romaine; et après avoir éprouvé divers changements, fut possédé, en 840, par les comtes de Léon.—Quatre siècles ensuite, en 1240, les ducs de Bretagne en devinrent souverains, et en restèrent possesseurs jusqu'à ce que la province fût réunie à la couronne de France par le mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne; réunion que corrobora, en 1532, celui de Claude de Bretagne avec François I^er^.

#### ANTIQUITÉS.

Les monuments celtiques sont assez nombreux. Le département renferme le plus remarquable et le plus considérable de ces débris antiques, après le monument de Karnac. Ce monument, qui n'a pas de nom particulier, est situé dans la presqu'île de Camaret, à la pointe de Toull-Inguet. Le vice-amiral Thévenard, qui l'a vu et dessiné, nous en a laissé la description suivante : « La côte de Toull-Inguet est escarpée vers la mer; le terrain, sur une longueur de 500 toises, est uni et aride, et décline vers le sud en pente douce, comme un glacis de fortifications; là, se trouvent des masses informes de rochers d'une seule pièce, de 10 à 15 pieds de base, sur autant de hauteur, qui sont placées à la file, dans la direction est et ouest, et à la distance d'environ 40 pieds les unes des autres. Chacune de ces masses, de formes inégales et irrégulières, peut être évaluée à 1,500 pieds cubes, et son poids à environ 200 mille livres. Elles sont au nombre de soixante, et forment une rangée d'environ 1,800 pieds de longueur. Sur cette ligne principale tombent perpendiculairement, séparées l'une de l'autre par une distance d'environ 150 toises, deux autres lignes, parallèles, composées chacune de 12 masses rupétiennes semblables à celles qui forment la grande file. Ces deux rangées secondaires courent droit au nord. » Ce monument singulier a plus de régularité, malgré les blocs frustes et informes qui le composent, que celui de Karnac; mais on ignore quelle a pu être sa destination.

L'amiral Thevenard a découvert, dans l'île d'Ouessant, les vestiges presque à ras de terre d'un édifice considérable que la tradition du pays désigne comme un *temple druidique*. Ces ruines, situées sur un terrain plat, à 50 pas de la mer, consistent en un carré long dirigé du nord-est au sud-ouest, et formé de murailles de 5 pieds d'épaisseur; le grand côté a 300 pieds de longueur, et le petit côté 150. — Ce savant et habile marin donne aussi des détails curieux sur la découverte faite dans la paroisse de Plouzaune, entre le Conquet et Brest, d'inscriptions en caractères jusqu'alors ignorés, et qui ont été reconnus après plusieurs recherches analytiques et comparatives, pour des initiales celtiques dont on a formé un alphabet.

Le Finistère n'offre aucun monument considérable que l'on puisse attribuer aux Romains; des vestiges de voies antiques que l'on trouve aux environs de Carhaix peuvent être l'ouvrage des anciens Bretons, aussi bien que celui des conquérants de l'Armorique.

Les ruines d'anciens châteaux-forts, celles de monastères, d'églises et d'autres édifices religieux, sont les monuments qui restent du moyen-âge. —On a remarqué que la pluplart des églises de la Basse-Bretagne sont ornées d'élégantes flèches à jour, dont l'exécution fait honneur à ceux qui les ont construites.— On voit souvent dans les églises et dans les cimetières, des sculptures dont la naïveté approche de la grossièreté et de l'indécence : tel est le bas-relief de la chapelle de la Fontaine-Blanche, près de Lesneven, qui représente l'accouchement de la Vierge, et où Dieu le père est représenté faisant les fonctions de sage-femme.

#### MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

Les habitants du Finistère sont généralement bons et hospitaliers. Ils se montrent dociles et soumis aux autorités, toutes les fois qu'elles les traitent avec bienveillance. Une extrême délicatesse de sentiments, une grande sensibilité d'âme, de la fierté, de l'esprit et de la finesse s'allient chez eux à la rudesse de ton et même à la grossièreté des manières. Ils sont très sensibles à la politesse et aux prévenances, et ce qu'ils n'accorderaient pas à la force, au devoir et à l'intérêt, ils l'accordent volontiers à la prière ou à de légers services, car ils sont reconnaissants et rendent avec usure les bienfaits qu'ils ont reçus. Les bretons du Finistère sont bons marins et excellents soldats, ils se montrent fermes dans la fatigue et intrépides dans les dangers, leur courage s'augmente en raison des difficultés; mais le caractère national les suit partout, et c'est encore par la douceur et les bons traitements qu'on peut obtenir d'eux les meilleurs services.

La race d'hommes est belle, sur les côtes de Léon, à Plougastel et dans les contrées fertiles. La propreté n'y est pas inconnue, mais le cultivateur des mon-

tagnes, de race chétive et d'aspect repoussant, porte les stigmates de la misère.

### COSTUMES.

Les costumes des habitants des campagnes sont assez variés dans le département. Celui des environs de Lesneven est le plus singulier; les hommes ont de grandes culottes et des sabots, sans bas; ils portent, sur des gilets fort courts, une casaque de toile à capuchon; leur bonnet rond de laine bleu, espèce de calotte, n'enveloppe que la partie haute du crâne; leur front est découvert, leurs oreilles sont nues; des cheveux longs et plats flottent sur leurs épaules et couvrent leurs yeux; aussi leur mouvement le plus habituel est il de rejeter sur leurs oreilles les houpes de cheveux qui leur cachent les objets et gênent leurs regards — A Lambol, les habitants sont non-seulement propres, mais même mis avec une sorte de recherche. Ils sont vêtus en bon drap noir; ils portent toujours du beau linge blanc: leur costume est le même que celui du temps de Louis XIV. — L'habillement de l'habitant de Plougastel imprime à sa physionomie quelque chose d'étrange et d'antique. Un bonnet de forme phrygienne, de couleur brun clair, recouvre sa tête ornée de cheveux touffus et flottants sur les épaules. Une large capote de laine, descendant à mi-cuisse, et garnie d'un capuchon, retombe sur un gilet qu'entoure une ceinture de mouchoirs de Rouen; des pantalons très larges, et à poches latérales, forment le complément de ce vêtement singulier, qui ressemble assez à celui que nos peintres modernes donnent aux Albanais.

Le costume des femmes présente moins de variété que celui des hommes: la coiffure forme la plus grande différence, car leur habillement ordinaire se compose principalement de jupons à gros plis, de tabliers à carreaux, de corsets découpés et ornés de rubans de couleur sur toutes les coutures, et de mouchoirs de cou plus ou moins amples. — Sur une coiffe ronde, les unes portent des barbes qu'elles relèvent artistement au sommet de la tête; telles sont les femmes de Saint-Théogonec. — A Pont-l'Abbé, les barbes se rattachent sous le menton, et le centre de la coiffe se relève en pointe sur le derrière de la tête. — A Fouesnant, la coiffe a plus d'ampleur et est entourée de plusieurs barbes qui retombent en voiles sur les côtés et derrière la tête. — Dans l'île d'Ouessant, c'est un morceau d'étoffe qui, posé carrément sur les cheveux en forme de toit, retombent seulement jusqu'au-dessous des oreilles. — La coiffure des femmes de Plougastel est la plus coquette. Les longues barbes empesées qu'elles portent sur le front, retombent sur le cou et se relèvent ensuite, par-derrière, jusqu'au sommet de la tête, où artistement rangées elles présentent la forme carrée du chapska polonais.

### LANGAGE.

La majeure partie des habitants du département parle l'idiôme bas-breton. Nous nous occupons avec assez de détails de cette langue à l'article consacré au département des *Côtes-du-Nord* (tom. 1[er], p. 289 à 296), pour que nous n'ayons pas ici à en parler de nouveau.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département du Finistère a produit un grand nombre d'hommes distingués dans tous les genres.

Ainsi, parmi les *marins*, on cite les noms de LAMOTHE-PIQUET, de KERSAINT, de KERGUELEN, de REDON-BEAUPRÉAU, d'EMERIAU, de LINOIS, de ROSILY-MESROS, etc.

Parmi les *hommes de guerre*, au nom illustre du général MOREAU, le vainqueur de Hohenlinden, se joignent le nom sans tache de LATOUR-D'AUVERGNE, surnommé le *premier grenadier de France*, celui du général d'ABOVILLE, etc.

Le célèbre ALBERT-LE-GRAND, les jésuites historiens BOUGEANT et HARDOUIN, le fameux critique FRÉRON, le dessinateur OZANNE, l'abbé LEGRIS-DUVAL, l'historien ROYOU, le préfet ROUJOUX, auteur d'une histoire des ducs de Bretagne; MOREAU DE JONNÈS, connu par d'utiles travaux sur la statistique; KERAUDREN, inspecteur général du service de santé de la marine; le grand médecin LAENNEC, etc., etc., appartiennent aussi au Finistère.

### TOPOGRAPHIE.

Le département du Finistère est un département *maritime*, région nord-ouest, tiré de la Basse-Bretagne. Il a pour limites, à l'est, les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan; au sud, à l'ouest et au nord, l'Océan et la Manche. Il tire son nom, suivant les uns, de sa position avancée dans la mer sur ce point de la France (*finis terræ*); et suivant d'autres, d'une petite chapelle succursale de Saint-Mathieu, dédiée à *Notre-Dame-de-Grâce-fin-de-Terre*. — Sa superficie est de 693,384 arpents métriques.

SOL. — Le sol est de qualités très diverses: sablonneux sur le bord de la côte, maigre et graveleux dans les montagnes. On divise les terres suivant la nature des cultures auxquelles elles sont propres, en *terres chaudes* et *terres froides*. — Les terres chaudes sont ensemencées en grains, et les terres froides abandonnées aux landes ou consacrées à la culture des genêts.

MONTAGNES. — Les chaînes de collines qui parcourent le département ne méritent guère le nom de montagnes qu'elles portent cependant: ce sont les *montagnes d'Arrée*, d'un développement de 14 lieues de longueur dans la direction du nord à l'ouest, et dont les pics culminants ont au plus 300 mètres de hauteur; et les *montagnes noires* qui, au sud, se dirigent de l'est à l'ouest sur une longueur de 18 à 20 lieues, et dont la hauteur est de 250 mètres. — Malgré le voisinage de la mer, les vents du nord sont violents sur ces montagnes, et les gelées y sont fortes. Toutes ces chaînes sont à bases granitiques.

CÔTES. — PORTS. — ILES. — Le département compte environ 750,000 mètres (150 lieues de côtes), tant sur la Manche que sur l'Océan. Ce grand développement présente plus de 200 embouchures qui correspondent avec un même nombre de vallées, au fond desquelles coulent des rivières ou des ruisseaux. — La côte, en général très élevée, est formée d'âpres falaises. — Le nombre des ports de mer est de 11, dont les principaux sont: Brest, Morlaix, Roscoff, Landerneau, Quimper, les rades de Pempoul, Correjou, Conquet et Douarnenez. — Les îles sont en grand nombre: on en compte 7 principales, parmi lesquelles figurent l'île d'Ouessant, celle de Bas, celle de Sein, etc.

FORÊTS. — Les forêts n'occupent qu'une petite surface du territoire; elles se trouvent en grande partie dans l'arrondissement de Châteaulin. — Les principales sont celles du Gars, de Cranoux, d'Irgas, de Couveau, de Garenne, etc. — Les essences qui y dominent sont le chêne, le hêtre, le bouleau et le châtaignier.

ÉTANGS. - On trouve un assez grand nombre d'étangs, surtout du côté de Carhaix. Le plus considérable est celui de Huelgoët, qui a plus de 1169 mètres de long, 390 mètres de largeur et 6 à 7 mètres de profondeur.

RIVIÈRES. — CANAUX. — Les rivières navigables sont: l'*Aulne*, de Châteaulin à l'Océan; l'*Elorn*, de Landerneau à l'Océan; et l'*Odet*, de Quimper à l'Océan. On évalue à 98,000 mètres la longueur totale de cette navigation. — Le département possède en outre de Châteaulin à Carhaix une section du *canal de Nantes à Brest*.

ROUTES. — Le département est traversé par 5 routes royales d'une longueur ensemble de 362,010 mètres, et par 9 routes départementales, dont le parcours est de 349,545 mètres.

### MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est généralement tempéré, et plutôt humide que sec. Le maximum de la chaleur est

FRANCE PITTORESQUE





Port de Brest.



Quartier de l'Artillerie de la marine à Brest.

de + 25° Réaumur, et celui du froid de — 6° 5' R. — L'air n'est d'ailleurs pas malsain, et les exemples de longévité sont assez communs.

Vents. — Les vents soufflent fréquemment avec violence ; ceux qui dominent sont les vents d'ouest, de nord-ouest et de sud-ouest.

Maladies. — Les fièvres et les affections catarrhales, les affections scrophuleuses et les maladies cutanées, parmi lesquelles on distingue la gale invétérée, affectent communément les habitants des campagnes. Le département est sujet aussi à de violentes épidémies qui y sont apportées par le retour des flottes venant de l'Amérique ou de l'Asie.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — La race des animaux domestiques, quoique l'objet de soins assidus, ne sort pas des classes moyennes. Les chevaux, les bœufs et les moutons sont de petite taille. — Le gibier est très abondant. On trouve des sangliers, des chevreuils, des daims, des lapins, des lièvres, etc. Quelques forêts renferment des loups, des renards et des belettes, ainsi que des blaireaux et des hermines, dont la fourrure est recherchée. — Les oiseaux de mer et les oiseaux aquatiques de toute espèce sont très nombreux sur les côtes. On y remarque des hérons, des goëlands, des cormorans, des cignes et des canards sauvages en grande quantité. —Les rivières et les étangs sont très poissonneux ; on y trouve des anguilles superbes, des tanches, des truites, des saumons. Les côtes offrent aussi une grande quantité de poissons excellents, parmi lesquels la sardine occupe le premier rang et donne lieu à un commerce très étendu. Le congre, le maquereau et le cabillaud sont aussi l'objet d'une pêche assez productive. Les crustacés de toute espèce (homards, langoustes, crevettes, etc.) y sont très multipliés ; on y pêche aussi des huîtres estimées.

Règne végétal. — Les productions végétales du département sont nombreuses et variées, et de celles qu'on ne s'attendrait pas à trouver sous cette latitude. Les fruits et les légumes y sont excellents et y acquièrent une grosseur remarquable. — Parmi les cultures dignes d'intérêt, on cite celle du genêt épineux ou ajonc qui offre à la fois aux habitants un fourrage, un combustible et un engrais. — Les goëmons et les varecks, abondants sur le littoral, fournissent aussi un engrais précieux. — Parmi les arbres qu'on s'étonne de voir prospérer sous un climat aussi humide, on remarque les figuiers et les lauriers. Il existe à Roscoff un figuier qui est une des merveilles du règne végétal en France ; nous pensons ne pouvoir pas mieux le faire connaître qu'en citant une note que nous adresse, à ce sujet, M. Jehan-Kéravel, un de nos souscripteurs, qui nous a donné par plusieurs renseignements utiles la preuve de l'intérêt qu'il porte à la *France pittoresque* : — « De tous les phénomènes du règne végétal, le plus extraordinaire est peut-être celui que présente un *figuier* qui s'élève dans l'enclos de M. Deschamps (ancien couvent des ci-devant Capucins), à Roscoff. J'ai mesuré ce figuier le 23 juillet 1834 ; son tronc, soit au centre, soit à ses deux extrémités, a une circonférence d'un mètre 56 centimètres (4 pieds 8 pouces 3 lignes), et celle que forment ses branches est de 100 mètres (300 pieds). Six cents personnes pourraient, sans se gêner, dîner ensemble à l'ombre de cet arbre. Cet espace circulaire de 300 pieds a pour diamètre une muraille de 10 pieds de hauteur, et qui paraît avoir été construite pour soutenir les deux principales branches du figuier. En effet, cet arbre s'élève en droite ligne du pied de ce mur jusqu'au sommet où il se divise en deux tortis qui s'étendent l'un à gauche, l'autre à droite, sur toute la longueur du mur. — Ces deux tortis jettent de côté et d'autre, en tous sens, une infinité de rameaux et d'autres grosses branches que l'on dirige horizontalement sur des planches clouées à des poteaux plantés en terre pour les soutenir. L'arbre est si feuillu et ses feuilles sont si grandes (un pied en longueur et larges à proportion) qu'aucun rayon du soleil ne peut les pénétrer et que tout le sol est ombragé. — Les figues sont de l'espèce verte, et grosses comme le poing. Il en était chargé quand je l'ai vu, et elles commençaient à mûrir ; mais ordinairement elles ne mûrissent qu'en septembre. — Le laurier acquiert aussi une grosseur prodigieuse dans le Finistère. Mademoiselle Plaisance en a un dans son jardin à Saint-Pol-de-Léon, dont la tige a deux toises de haut et quatre pieds de circonférence. »

Règne minéral. — Le département est riche en productions métalliques : outre les mines de plomb argentifère de Poullaouen et Huelgoët, on y trouve des mines de houille, des carrières de granit, de porphyre et de serpentine, du quartz, de la litharge, du zinc, du bismuth, des pierres calcaires, des marbres de diverses qualités, etc. — Les carrières d'ardoises de Châteaulin, de Saint-Ségal et de Pleyben sont abondantes et d'excellente qualité. — On trouve à Coray une innombrable quantité de *pierres de croix* très grosses, et les variétés désignées par les minéralogistes sous les noms de *croisettes en sautoirs* et *croisettes en équerre*. — On a découvert aussi à Kerninon, près Brest, de l'argile blanche propre à la confection de la faïence dite anglaise, et du kaolin susceptible d'être employé à la fabrication de la porcelaine.

*Eaux minérales.* — Le département ne renferme aucune source d'eaux thermales, ni aucun établissement de bains. On y connaît néanmoins plusieurs sources d'eaux minérales ferrugineuses froides, à Morlaix, Bresal, Kerhoual, Carnavily, etc.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Les côtes du Finistère, composées de rocs sauvages battus par les tempêtes, noircies par le goëmon, dominées par des landes désertes, ont un aspect d'une tristesse particulière, et dont Cambry a été singulièrement frappé. — Nous allons emprunter à ce savant la description de quelques unes des curiosités naturelles qu'on y remarque.

Rochers de Penmarck. — « J'avais attendu, dit-il, le moment d'une tempête pour me rendre à Penmarck, je fus bien servi par les éléments ; la mer était dans un tel état de fureur, que les habitants du pays, accoutumés à ce spectacle, quittaient leurs travaux pour la contempler. Tout ce que j'ai vu dans de longs voyages, la mer se brisant sur les rochers d'Aitarelle, les Côtes de Fer à Saint-Domingue, les longues lames du détroit de Gibraltar, une tempête qui combla sous mes yeux le port de Douvres, en 1787, la Méditerranée, près d'Amalfi ; rien ne m'a donné l'idée de l'Océan frappant les rochers de Penmarck. » Ces rochers noirs et déchirés se prolongent jusqu'aux bornes de l'horizon ; d'épais nuages de vapeurs roulent en tourbillons ; le ciel et la terre se confondent ; on n'aperçoit dans un sombre brouillard que d'énormes masses d'écume qui s'élèvent, se brisent, bondissent dans les airs avec un bruit épouvantable ; on croit sentir trembler la terre. La *torche de Penmarck* est un rocher séparé de la côte par un espace qu'on nomme le *Saut du-Moine* ; la mer s'y précipite avec fureur. On attribue à ce rocher le bruit qui retentit au loin dans la campagne, quoique ce bruit soit produit par les nombreuses cavités que l'Océan trouve sur ces côtes.

Grottes de Crozon. — Sur la côte de Crozon, on remarque un grand nombre de grottes de quarante pieds de haut sur quatre-vingts pieds de large ; elles sont profondes, et le jour n'y pénètre qu'avec peine. Les oiseaux aquatiques, tels que les cormorans, les goëlands et les mauves y habitent. Lorsque les pêcheurs s'en approchent en chaloupe, ils sortent en poussant des cris aigus ; les pêcheurs entrent alors, recherchent leurs nids et saisissent les œufs et les petits. — Dans l'hiver et pendant les orages, la mer se précipite dans ces

grottes avec fracas et en bouillonnant ; mais dans les jours calmes de l'été, les habitants du pays s'y mettent quelquefois à l'abri de la chaleur. — Une des grottes, celle de la pointe de la chèvre, se nomme en breton *quen charivari*, la cave du charivari, à cause des cris discordants des oiseaux qui l'habitent.

L'Enfer. — Aux environs de Crozon, à Plogeff, se trouve un gouffre fameux nommé l'*Enfer ;* c'est un abîme où la mer se précipite avec un bruit épouvantable ; les rochers du fond sont de couleur jaune ; le jeu des vapeurs et de l'écume les fait paraître en mouvement. — En montant sur la pointe de Ratz, élevée de trois cents pieds au-dessus, on voit avec effroi la mer saper les fondements de ce roc dépouillé ; les vagues, poussées par un vent de nord-ouest, se déploient avec une force extraordinaire. — Le plus intrépide matelot ne passe pas, sans implorer le secours de Notre-Dame, devant cette *baie des trépassés,* dont le nom lui rappelle les milliers d'hommes qu'elle a engloutis. Les gouffres de Carybde et Scylla n'ont jamais été plus redoutés.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Quimper-Corentin, port de mer sur l'Océan, au confluent de l'Odet et du Fleyr ; ch.-l. de préfec., à 133 l. O. de Paris, distance légale (624 kil.). Pop. 9,860 hab. — Le premier nom de cette ancienne ville fut *Corisopitum*. On ignore l'époque de sa fondation. C'était la capitale de la partie méridionale du pays de Cornouailles. — Elle fut presque détruite en 1345, après avoir soutenu un siége contre Charles de Blois, qui la prit et la saccagea. — Elle fut long-temps à se rétablir de cette catastrophe. Devenue chef-lieu du département, elle a pris un nouvel essor et s'est livrée à de nombreuses améliorations ; ce n'est cependant encore ni une belle ni une grande ville ; elle s'accroîtrait plus rapidement si son port était plus abordable et plus spacieux, mais il ne peut recevoir de navires au-dessus de 300 tonneaux. La ville, généralement mal bâtie, est située agréablement sur le penchant d'une colline dont les deux rivières baignent le pied. La partie la plus ancienne est encore entourée de murailles et de tourelles ; l'autre partie offre plusieurs belles constructions particulières, la plupart modernes. — Parmi les édifices publics, les plus remarquables sont la salle de spectacle, de très beaux bains, et la cathédrale, vaisseau gothique, curieux surtout par son style antique. — Quimper possède des promenades agréables. On trouve aux environs quelques points de vues pittoresques.

Concarneau, petit port de mer sur l'Océan, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-E. de Quimper. Pop. 1,843 hab. — Cette ville ancienne fut long-temps une place forte ; ses anciennes fortifications, tombant de vétusté, la reine Anne les fit relever et augmenter. Concarneau fut pris en 1373, par Duguesclin, et en 1579, par les ligueurs ; il est situé sur une petite île, ceint de murailles et flanqué de tours. La ville proprement dite est petite, le faubourg est plus considérable. Le port est parsemé de rochers qui en rendent l'accès difficile ; il peut contenir environ 300 barques, et dans les grandes marées il reçoit quelques navires. — La pêche de la sardine occupe presque exclusivement l'active population de Concarneau.

Brest. — Port de mer sur l'Océan ; ch.-l. d'arr., à 150 l. O. de Paris, et 19 l. de Quimper. Pop. 29,860 hab. — Brest existait du temps de César. Lorsque Auguste divisa la Gaule celtique en quatre provinces principales, le port de Brest, *Brivates portus*, fut compris dans la troisième Lyonnaise, puis dans la seconde des Celtes armoricains. Cette ville, chef-lieu des Occismiens, se nommait Occismor : les Bretons lui conservèrent ce nom jusqu'en 412. — Flavus, pour venger la mort de son gendre tué dans une émeute, ravagea alors la contrée, détruisit la ville, et n'y laissa subsister qu'un château qui prit le nom de Brest-sur-Caprelle. — En 876, Salomon III, dernier roi de l'Armorique, y mourut assassiné. — En 1065, Brest n'était encore qu'un bourg que Conan Meriadec, II^e duc de Bretagne, augmenta et fortifia ; il y fit construire un château considérable, et une église sous l'invocation de la Trinité. L'excellence de sa rade, l'utilité de son port excitèrent l'envie des Anglais, des Normands et des Espagnols ; ils s'efforcèrent à diverses reprises de s'en rendre maîtres. — En 1341, Jean, comte de Montfort, qui disputait à Charles de Blois la possession du duché de Bretagne, s'empara de Brest. — En 1372, pendant la guerre entre la France et la Bretagne, Jean IV, duc de Bretagne, confia la défense de Brest à une garnison anglaise. Duguesclin et Olivier Clisson firent vainement les plus grands efforts pour emporter la place, ils n'y purent réussir. — En 1378, la guerre ayant éclaté de nouveau, le duc rappela les Anglais dans la ville. — Olivier Clisson revint inutilement l'assiéger. — Fatigué d'une guerre, aussi longue que pénible, Jean IV reconnut enfin, en 1381, Charles VI pour son souverain, et lui fit hommage de son duché. Il voulut alors rentrer dans Brest ; mais les Anglais, au mépris des traités, le repoussèrent lui-même. Le duc, secondé de Duguesclin, mit le siége devant Brest, mais sans succès, malgré la vigueur des attaques. — Plusieurs autres tentatives furent inutiles. Ce ne fut qu'en 1 97 que Brest, moyennant une forte rançon, fut rendu à son légitime souverain. — Dans le siècle suivant, les Anglais essayèrent souvent de reprendre cette ville. — En 1489, les Français, sous la conduite du vicomte de Rohan, s'en emparèrent. — Trois ans après la paix fut conclue entre la France et la Bretagne, par le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Brest est depuis demeuré à la France. — Pendant la Ligue, Brest prit parti pour Henri IV, et lui demeura fidèle. Ce fut alors contre les Espagnols qu'elle eut à se défendre. En 1591, don Juan d'Aquila effectua un débarquement près de la ville, et construisit un fort sur la presqu'île de Quelerne : les Espagnols y furent bientôt assiégés eux-mêmes ; ils résistèrent à plusieurs attaques, mais un dernier assaut emporta leurs retranchements, et ils y furent tous massacrés. — En 1597, l'Espagne, résolue à venger cet échec, arma une flottille considérable qui arriva devant Brest, où elle fut atteinte par une tempête affreuse ; une partie des vaisseaux coula à fond, les autres furent brisés sur les écueils qui hérissent les côtes voisines. — Un siècle s'écoula sans nouvelles agressions. — En 1694, une flotte anglaise de trente-cinq vaisseaux, portant 10,000 soldats, arriva devant Brest, et débarqua des troupes dans l'anse du Poldu ; mais la garnison, les paysans des environs et leurs femmes mêmes, attaquèrent les ennemis et les mirent en déroute. Pendant le combat, la marée ayant laissé les chaloupes à sec, les Anglais ne purent se rembarquer ; ils furent tous tués ou faits prisonniers. Après cet échec désastreux, la flotte ennemie se retira. — Jusqu'en 1631, la ville de Brest reçut peu d'accroissement ; elle était petite, ne possédait aucun établissement maritime, et n'avait d'autre église que la vieille église du château, construite en 1065. La ville commença à s'agrandir et le faubourg de Recouvrance fut fondé. En 1680, le maréchal de Vauban fit construire une enceinte de fortifications : Recouvrance fut alors joint à la ville qui continua à s'accroître. En 1772, la première enceinte ne suffisant plus, une seconde fut construite ; la ville atteignit bientôt après l'importance et la population qu'elle a aujourd'hui. — Brest est situé dans une anse spacieuse, et s'élève au pied et sur le penchant d'une double colline qui vient se terminer de chaque côté à l'encaissement du port. La ville a environ une lieue de circonférence, et se divise naturellement en haute et basse ville : la première, long-temps mal bâtie, se régularise autant que le permet la nature et la position du terrain ; les rues sont encore généralement étroites et tortueuses ; elles sont surtout rapides. Les quartiers supérieurs sont si escarpés, que quelques-uns ne communiquent avec la ville basse que par des escaliers, et que le cinquième étage de plusieurs maisons adossées à l'escarpement se trouve de plain-pied avec les jardins qui s'élèvent derrière elles. Cependant le goût moderne domine dans la haute ville, les améliorations y sont nombreuses et bien entendues ; l'air y est plus pur, plus sain que dans la basse ville : celle-ci est belle et propre dans le quartier qui avoisine le port ; ailleurs elle est triste, maussade et malsaine. Le quartier de Recouvrance possède quelques rues assez belles ; les autres, très inférieures, sont formées de maisons dont le style et l'aspect contrastent avec le quartier de Brest. Un bras de mer dirigé vers la rivière de Penfeld sépare ces deux quartiers. — Brest, situé à l'extrémité occidentale de la France, au bout de la presqu'île de Bretagne, est le port militaire le plus beau et le plus sûr de l'Europe. Il est environné de fort beaux quais que décorent les façades de plusieurs vastes bâtiments construits en pierre-de-taille et couverts en ardoises. — Le port est assez grand pour contenir plus de cinquante vaisseaux, frégates et autres bâtiments, tous à flot et garantis des vents par les hauteurs environnantes. Il est défendu par des batteries formidables et par une citadelle dont on attribue, mais sans fondement, la première construction à César. Bâtie sur un rocher escarpé et dont la mer baigne le pied, elle est aussi remarquable par sa situation et par sa force que par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Sa forme est celle d'un trapèze ; ses cinq tours énormes, liées par des courtines et un chemin de ronde, sont couronnées de plates-formes et bordées de parapets et d'embrasures destinées à recevoir des pièces de gros calibre. Trois des tours regardent la rade ; l'une porte encore le nom de *tour de C sar*, les deux autres sont dites *tour de Brest* et *tour des Français.* La plus haute des tours, celle du *Dajon*, servait de demeure aux ducs de Bretagne. A gauche de l'entrée du port est une batterie remarquable qu'on nomme, à cause de sa forme, le *Fer-à-Cheval ;* la batterie royale, au-dessus, est armée de 24 pièces de 48 ; plus haut encore, et sur la crête du roc, se trouvent les batteries du polygone, un vaste magasin à poudre, et de beaux magasins d'artillerie ; le quai, au-dessous de cette colline, est décoré de nombreux édifices : là se trouvent le parc aux boulets, le parc aux vivres, qui contient d'immenses magasins de salaisons, de cu-

mestibles et de toutes les munitions de bouche propres à l'approvisionnement des flottes. Le magasin neuf, dont l'emplacement est pris dans le roc, ainsi que ceux de tous les édifices du port; les boulangeries, etc. — Brest, ceint de remparts, offre dans la presque totalité de leur circuit d'agréables promenades. — Du *cours d'Ajot*, on jouit de la vue de toute la rade, dont la superficie est d'environ quinze lieues quarrées, et qui est entourée d'abris et de mouillages excellents. — Cette rade pourrait contenir toutes les forces navales de l'univers. Son embouchure, tournée droit à l'ouest, est profonde mais étroite, encaissée entre des falaises qui lui ont fait donner le nom de *goulet*. Le peu de largeur de cette passe, les rochers qui la bordent et la parsement, les formidables fortifications dont ses côtes sont hérissées interdisent l'entrée de la rade aux forces ennemies, et rendent Brest imprenable du côté de la mer. Le goulet n'a que 1,650 mètres d'ouverture, et cette largeur est encore rétrécie par des écueils dont le plus remarquable et le plus dangereux est la fameuse *roche Mingan*, qui s'élève au milieu même de la passe, de plusieurs mètres au-dessus des plus hautes eaux: Vauban y avait commencé la construction d'un fort que la mer et les tempêtes empêchèrent d'achever. Celui qu'il avait fait élever sur la *Cormorandière*, autre écueil voisin, ne résista pas mieux à la violence des flots. — Plusieurs des forts qui défendent la rade sont dignes d'une attention particulière: il en est de même de la plupart des établissements maritimes, si nombreux dans la ville. — Le Bagne est au premier rang; c'est le plus beau et le plus grand edifice de son genre en France; sa situation au milieu de l'arsenal et sur une colline, réunit tous les avantages de salubrité et de sûreté. — Au-dessous se trouvent les deux corderies, bâtiments remarquables surtout par leurs vastes dimensions.— Les casernes de la marine sont bordées par une belle esplanade ombragée. — Outre les chantiers de construction, il y a deux formes ou calles qui servent au même usage, et dont l'une est couverte. Les bassins du port, et principalement le grand bassin creusé dans le roc, sont toujours fort animés. — On doit aussi visiter à Brest les deux bibliothèques, dont l'une, celle de la marine, se compose de 20,000 volumes; le cabinet d'histoire naturelle, l'observatoire et le jardin de la marine; la Place-d'Armes, les magasins, les ateliers, les mécaniques, la machine à mâter les vaisseaux; le parc d'artillerie, l'arsenal, les salles d'armes; les hôpitaux, vastes, bien distribués, propres et parfaitement administrés, etc. — Brest possède quelques fontaines, dont une est ornée d'une belle statue. La salle de spectacle, construite en 1766, peut contenir 1,600 personnes: le célèbre Louis en fut l'architecte. Sa façade est d'un bel effet. L'église paroissiale, bien que d'une architecture bizarre, est digne d'attention, elle fut construite en 1758; le maître autel en est très beau. Nombre de constructions particulières, la plupart modernes, embellissent la ville. — L'établissement de la marée du port est à 3 h. 33 m.

LANDERNEAU, port à l'embouchure de l'Elorn, dans la rade de Brest, à 6 l. O.-N.-O de Brest. Pop. 4,933 hab. Ce port est situé au fond d'une crique, dans une vallée entourée de collines, hautes et escarpées sur la rive gauche, d'une pente plus douce sur la rive opposée; et arrosées de nombreux ruisseaux qui, après avoir parcouru les rues de la ville, vont se perdre dans le port. La ville est assez mal bâtie, mal pavée et peu régulière; mais ses quais sont beaux, bien entretenus et bordés des façades de jolies maisons; le port est d'un accès difficile à cause des sinuosités de la rivière, il peut recevoir des bâtiments de 3 à 400 tonneaux. On remarque à Landerneau *l'hôpital sur arsenal de la marine*, anciennement le couvent des Ursulines, grand et bel edifice.

ILE D'OUESSANT, dans l'Océan, chef-lieu de canton, à 10 l. O.-N.-O de Brest, Pop. 2,032 hab. Cette île est située à 5 l. 1/2 de la côte; elle est la principale d'un groupe assez nombreux; ses côtes sont très escarpées et de difficile abord; sa superficie est d'environ 2 l. carrées; le sol en est généralement fertile; il offre surtout de riches prairies couvertes de chevaux et de moutons. — On trouve, dans l'île d'Ouessant, quelques hameaux, un château-fort et un petit port fréquenté par les pêcheurs: cette île est célèbre par la victoire navale qu'en 1778 la flotte française remporta, dans ses eaux, sur la flotte anglaise.

ILE DE SEIN. — Vers l'extrémité la plus occidentale de la Bretagne, à deux lieues de la pointe appelée Bec-du-Raz, s'élève au milieu d'un labyrinthe de passes dangereuses et d'effroyables écueils, un plateau rocailleux, autrefois séjour de ces prêtres druides qui, pour rendre leur autorité plus imposante et plus révérée, s'isolèrent dans les forêts et sur les rochers. Ce plateau est l'île de Sein ou *des vieillards*, aujourd'hui habitée par de pauvres pêcheurs, chez qui les tribulations d'une vie pénible et périlleuse n'ont fait que reveiller la bienveillance et l'humanité. Soixante-quinze misérables cabanes y renferment de grandes vertus hospitalières. Il résulte d'un travail de M. Castera, inséré dans les Annales Maritimes, que « de 1763 à 1817, les habitants de Sein ont sauvé, d'une perte certaine un vaisseau de ligne, une frégate, deux corvettes, un lougre, trois embarcations de commerce, parmi lesquelles se trouvait un transport, ramenant 500 hommes de troupes françaises des colonies; cinq équipages entiers de bâtiments de guerre ou de commerce, et, de plus, 819 hommes, dont 300 faisaient partie de ceux qui montaient le *Séduisant*, navire brisé sur le Teveuée, le plus redoutable des écueils de la terrible chaussée de Sein. Ils auraient sauvé jusqu'au dernier matelot du *Séduisant*, si la tempête, devenue encore plus horrible, n'avait pas rendu la mer absolument impraticable. Pendant onze jours durant lesquels toute communication fut interdite avec la terre, les habitants de Sein partagèrent fraternellement avec leurs hôtes nombreux leurs habitations et leurs vivres, en sorte que si la tempête se fût prolongée davantage, naufragés et habitants, tous seraient également morts de faim. »

CHATEAULIN, port sur la rive droite de l'Aulne, au confluent de l'Isolle et de l'Ellé, chef-lieu d'arrondissement, à 6 l. N. de Quimper Pop. 2,763 hab. Châteaulin est situé dans un vallon pittoresque, formé de collines boisées: la rivière d'Aulne divise la ville en deux parties, et y forme un petit port qui peut recevoir des barques de 60 à 80 tonneaux. La ville est généralement mal bâtie, elle est dominée par un vieux château; les environs sont plus agréables, ils offrent de riantes prairies plantées de peupliers et de chênes, et parsemées de groupes de rochers qui s'élevant au-dessus de ces masses de verdure, donnent à ces lieux un aspect fort romantique.— A une l. de la ville, près de la chapelle d'Elvans, on remarque deux sources intermittentes, qui coulent d'autant plus abondamment que la mer est plus haute, et qui diminuent lorsque la mer baisse. On attribue ce phénomène au mouvement de la marée; quoi qu'il en soit, l'eau de ces sources est toujours également douce et limpide.

MORLAIX, port sur la rivière de Morlaix, à 2 l. 1/2 de la mer, chef-lieu d'arrondissement, à 23 l. 1/2 N.-N.-E. de Quimper. Pop. 9,596 hab. Morlaix est de fondation ancienne; c'était déjà une ville importante en 1374, lorsque les Anglais s'en emparèrent. Les bourgeois s'étant révoltés introduisirent les Français dans leurs murs, et les Anglais furent exterminés. En 1381, elle fut rendue au duc de Bretagne par le traité de Guérande. En 1522, les Anglais l'ayant prise de nouveau par trahison, l'incendièrent: une partie des vainqueurs se retirèrent sur leurs vaisseaux, chargés de butin; les autres, surpris ivres, furent taillés en pièces par le seigneur de Laval. — Morlaix fut long-temps en proie aux fureurs de la guerre civile, jusqu'à ce qu'en 1594 elle se rendit à Henri IV. Cette ville est une des plus jolies du Finistère. Le port occupe le centre; il est formé par la jonction des rivières de Jarbeau et de Kerleut; les bâtiments de 400 tonneaux y arrivent facilement et débarquent leurs marchandises à la porte des magasins. Morlaix est défendue par un château placé au fond de la rade, ceinte de montagnes, vaste et sûre en tout temps. Les quais du port sont beaux et revêtus de pierres de taille; ils sont bordés de jolies maisons; les bâtiments remontent jusqu'à la place principale de la ville, sous laquelle passe, à travers des voûtes très hardies, les deux rivières. Leur cours réuni et le port partagent Morlaix en deux quartiers principaux, dits de Saint-Léon et de Tréguier. Le quartier Saint-Martin est situé sur un plateau qui domine la ville. Des collines hautes et âpres encaissent Morlaix de deux côtés, et offrent de nombreux étages formés de rochers et parsemés de jardins et de maisons de plaisance. Outre de belles promenades et le parc de de Kernegues, plusieurs édifices se font remarquer à Morlaix, ce sont: la salle de spectacle, la manufacture des tabacs, vaste bâtiment situé au bord de la rivière, l'école de navigation, l'hôpital, l'église Saint Mathieu et son clocher.

QUIMPERLÉ, au confluent de l'Isolle et de l'Elle, chef-lieu d'arrondissement, à 11 l. E.-S.-E. de Quimper. Pop. 5,272 hab. Cette ville tire son nom de *Quimpa*, mot celtique qui signifie confluent et du nom de sa principale rivière. Les princes de Bretagne avaient, à Quimperlé, un château nommé le *Carnoet*, où ils habitaient souvent. Le territoire de la ville est fertile, son port, où remonte les bâteaux de cinquante tonneaux, est bordé d'un quai large et commode qu'ornent plusieurs jolies maisons. — La place publique, les halles et l'église Notre-Dame, y méritent quelque attention.

## VARIÉTÉS.

VIE ET HABITUDES DES PAYSANS. — Les cultivateurs mangent peu de viande; deux fois par semaine néanmoins ils se nourrissent de porc et de blé noir. Dans quelques cantons le pain d'orge est mêlé de seigle; le froment est considéré comme nourriture trop légère. Une fois par semaine on fait des crêpes de blé noir. On consomme beaucoup de lait, de beurre et de bouillie; peu de poisson, même sur la côte. Dans l'habitude ordinaire de la vie, les cultivateurs boivent peu de cidre, et du vin seulement dans leurs maladies ou dans leurs marchés. Mais les jours de noces et de fêtes, le veau, le bœuf, les vins de toute espèce, l'eau-de-vie, quelque chère qu'elle soit, sont prodigués: alors on s'égaye, on s'enivre, et on danse au son du tambourin, des bombardes et du *biniou* national (cornemuse). — Chez les paysans bas-bretons, les femmes, dans leur ménage, sont les premières domestiques; elles labourent la terre, soignent la maison, mangent après leurs maris, qui ne leur parlent qu'avec sécheresse, dureté, et même avec

une sorte de mépris. Si le cheval et la femme tombent malades en même temps, le Bas-Breton s'empresse de recourir au maréchal pour soigner l'animal, et laisse à la nature le soin de guérir sa femme. On n'a pas remarqué cependant que l'absence du médecin rendît les catastrophes plus fréquentes. Le sexe bas-breton, il faut en convenir, n'a rien de séduisant; son teint, quelquefois d'un gros rouge, est sans éclat, sans blancheur et sans fraîcheur; une taille courte et voûtée, des jambes grosses, une peau rude et desséchée, une gorge très prononcée, le tout joint à une malpropreté native, expliquent, sans la justifier, l'indifférence des maris. — Dans presque tous les cantons du Finistère, le maître de la maison met le premier la main au plat; ses hommes le suivent en observant l'ordre que prescrit leur état ou leur âge: il y a des endroits où la maîtresse de la maison, ses filles et ses amies, ne s'approchent de la table qu'après que le dernier valet s'est emparé de la portion qui lui convient. — Les cultivateurs sont eux-mêmes leur médecin; le vin, l'eau-de-vie sont leurs principaux remèdes. Ignorants, simples et superstitieux, ils sont entourés de jongleurs et de charlatans qu'ils respectent et qu'ils craignent. Parmi ces charlatans les uns donnent la fièvre ou la guérissent en la faisant passer dans un arbre; d'autres prédisent l'avenir et font voir le diable. Ceux-ci lisent la destinée dans les feuilles des arbres; ceux-là la voient dans les signes de la main gauche, etc. —Voici, entre autres, une des coutumes superstitieuses du pays: la fontaine de Bodilis est un beau bassin de granit, dont le pourtour, garni de bords élevés, est ornée de bancs et de statues de saints. Il était encore d'usage naguère que les amants y allassent faire l'essai de la vertu de leurs maîtresses. A cet effet, ils déposaient sur la surface de l'eau limpide une épingle enlevée au corset de leurs belles: si l'épingle surnageait, c'était un signe infaillible d'une innocence incontestable. Cette épreuve donnait des résultats toujours assez satisfaisants, parce que les femmes du pays se servent communément, dans bien des cantons de la Cornouailles, de la pointe acérée de l'épine noire en guise d'épingles. — Les mariages sont soumis à d'étranges coutumes. Le mari, dans certains cantons, doit enlever sa femme, comme autrefois les Samnites; on la cache, et il la cherche souvent pendant trois jours. Ailleurs, le mariage ne peut être consommé que la troisième nuit après les noces; les mariés, les garçons et les filles d'honneur couchent ensemble la première nuit. Dans l'arrondissement de Morlaix, c'est en *vers* que se font les demandes en mariage. Des bardes rustiques font assaut d'esprit et de génie, l'un pour obtenir, l'autre pour défendre une belle. — Les contes, amusements des longues veillées, se nomment *nozez ou*. — Les filles sont au premier étage et les garçons dans la salle basse. Les fileuses laissent passer leurs fuseaux par des trous pratiqués au plancher; si le fil casse, les amoureux rapportent le fuseau, obtiennent un baiser, et content une histoire. « Rien, dit Cambry, n'égale la maladresse des jeunes fileuses, on n'y voit point d'écheveaux sans reprises. » — On ne jette pas de fleurs sur les tombeaux, mais un petit bénitier, placé sur chaque tombe, est destiné à chasser les mauvais anges qui troublent le repos des morts. On veille pendant quelques nuits les nouveaux enterrés, afin d'empêcher le diable de les emporter en enfer. On a généralement un profond respect pour les morts.

## BAGNE DE BREST.

Le bagne de Brest passe pour le plus beau de l'Europe. — Le bâtiment a cent trente toises de longueur; il est à deux étages et à trois pavillons, un au centre et deux aux extrémités. Le pavillon du centre distribue le bagne en quatre salles, dans chacune desquelles peuvent loger cinq cents forçats. Les deux pavillons des extrémités servent de logement aux gardes-chiourmes qui, au moyen de croisées intérieures donnant dans les salles, peuvent exercer sans danger et en tout temps une surveillance active et efficace. Chaque salle a ses dépendances particulières consistant en latrines, fontaines, cuisines et tavernes, et ces salles sont toutes coupées en deux par un mur de quatre pieds d'épaisseur, et qui passe par le milieu de leur largeur. — Ce mur, dans sa longueur, a, de quatorze pieds en quatorze pieds, un passage de cinq pieds de largeur. Les lits de camp sont appuyés, entre les passages, contre le mur de refend: les forçats ne peuvent plus, par suite de cette disposition, faire comme autrefois des ouvertures à la muraille, cachée par leur lit de camp; ou du moins ces ouvertures seraient sans but, puisqu'au lieu d'arriver à l'extérieur ils ne feraient que passer d'un côté à l'autre de la salle. — Tous les passages pratiqués dans le mur central reçoivent dans leur épaisseur une latrine en forme de niche, de deux pieds de profondeur sur deux pieds et demi de largeur, et un robinet donnant de l'eau qui sert à les nettoyer et à étancher la soif. — Devant les murs de face qui forment l'enceinte extérieure des salles et la façade de l'édifice, il existe intérieurement dans chaque salle, une allée que les gardes parcourent sans cesse, et qui est soigneusement éclairée pendant la nuit. — Au milieu de chaque salle se trouve une cuisine de dix-sept pieds de long sur quatorze de large, entourée d'une grille de fer, et une taverne également grillée, divisée en deux parties, dont l'une sert à recevoir le vin du munitionnaire, que le gouvernement accorde aux forçats de fatigue; l'autre est occupée par les comites ou sous-comites qui vendent du vin pour leur compte. Les fenêtres de toutes les salles sont élevées à six ou sept pieds du plancher, afin d'ôter aux forçats toute communication avec l'extérieur; les ouvertures des passages des murs de refend correspondent avec celles des fenêtres, et celles-ci étant ouvertes, l'air peut être renouvelé en un instant. — Le pavillon du milieu sert de logement aux officiers. — Le rez-de-chaussée est occupé par les magasins. — Chaque salle habitée par les forçats est fermée par deux portes, l'une en bois et l'autre en fer: entre ces deux portes se trouvent les logements des argousins. — L'eau abonde dans le bâtiment et est répartie avec soin dans tout l'édifice et dans les salles, au moyen de réservoirs et de canaux. — Toutes les précautions sont prises contre les incendies: outre des pompes mobiles on a, dans les vestibules, des tuyaux de cuir qui s'adaptent à tous les robinets. — Enfin un système de corridors liés les uns aux autres, qui ceignent et parcourent le bâtiment dans toutes ses parties, depuis les caves jusqu'aux greniers, rendent la surveillance facile. — La cour qui est derrière l'édifice était autrefois, et en grande partie, occupée par des cabanes ou boutiques où se tenaient pendant le jour des forçats ouvriers à qui il avait été permis de travailler pour leur compte. Ces cabanes étaient ouvertes depuis le toit jusqu'à terre, afin que les gardes pussent voir s'ils se déferraient. — Là, ces ouvriers négociaient avec le public, pour la commodité duquel on avait ménagé une porte à l'un des angles. Près de cette porte, indépendamment du logement du gardien, placé en dedans, existent un corps-de-garde et un poste de gardes-chiourmes: c'est là qu'on examine les entrants et les sortants, afin d'arrêter les forçats qui tenteraient de s'évader à la faveur de quelques déguisements. On remarque dans cette cour un grand édifice qui sert d'hôpital spécial pour les forçats. Les salles y sont parfaitement tenues, et les malades ont les mêmes lits et y reçoivent les mêmes soins que les matelots et les militaires. — Deux autres cours renferment, l'une une manufacture de toiles, où sont employés les condamnés qui se comportent le mieux, et les vieillards; l'autre, la caserne des chiourmes.

A l'arrivée de la chaîne, à Brest, les forçats sont dirigés sur un hôpital très vaste, nommé Pontanezen, situé à une demi-lieue. Autrefois une foule immense assistait à leur réception; mais aujourd'hui une administration plus soigneuse a mis des obstacles à cette curiosité, toujours gênante et souvent insultante pour ces malheureux. Dans l'enclos de l'hospice, les chaînes sont placées sur une ligne, et en présence des autorités maritimes, on procède à la confrontation et à la preuve de l'identité des condamnés, avec les extraits des jugements; ensuite on les fait asseoir dans une vaste cour, où les sœurs de la sagesse, qui desservent les hospices de la marine, leur distribuent du vin et des vivres et tâchent de leur donner toutes les consolations de l'humanité et de la religion. On procède ensuite au déferrement, opération vraiment effrayante et dangereuse pour les condamnés, qu'un simple mouvement de tête exposerait à la mort. Le forçat, assis, pose sur un billot sa tête entourée du fatal collier de fer qu'il a porté pendant la route, et là, un ciseau à froid, frappé par une massue, chasse le boulon rivé qui fermait le collier. Quand le forçat est ainsi débarrassé, on le dépouille de ses vêtements, tous les objets qu'il porte, même sa tabatière, sont jetés dans un tas commun et brûlé. Il est ensuite soigneusement lavé et épongé dans un bain chaud, et il reçoit, au sortir du bain, les habits qu'il doit porter pendant la durée de sa peine. Les vêtements distinguent chaque classe de condamnés. Ceux qui n'ont que de cinq à dix ans à passer au bagne, portent la casaque, le pantalon, le gilet et le bonnet rouges; les condamnés à un temps plus long ont le même vêtement rouge, mais avec un bonnet vert; les condamnés à vie portent un camail brun par-dessus la casaque et un bonnet également brun. Tous les forçats sont ensuite couchés dans de très bons lits; ils se reposent des fatigues de la route; les chirurgiens les examinent et les soignent; ils reçoivent du vin chaud et d'excellents aliments. — Après un séjour assez long dans l'hospice, ils sont conduits au bagne, distribués dans les salles, et appliqués aux divers travaux des directions, travaux qui sont tous pénibles et dont plusieurs sont très dangereux, tels que le curement des vases et l'extraction des pierres; le travail le plus malsain est l'*espadage* ou le peignage des chanvres. Aussi la mortalité parmi les forçats suit-elle des proportions effrayantes. Leurs maladies sont bien évidemment le résultat des travaux et du genre de vie qui leur sont imposés, car sur 100 malades on en compte 80 d'atteints d'affections catarrhales et de phthisies pulmonaires.

Les bagnes sont des réceptacles de tous les crimes, et, pour les naturels vicieux, plutôt une école de démoralisation qu'un lieu de punition et d'expiation. — Le repentir y est presque impossible. — Sans parler des horreurs abominables qui s'y commettent et que la surveillance la plus active est impuissante à empêcher,



Costumes du Finistère.



La Tour d'Auvergne. Fréron.

FRANCE PITTORESQUE



*Quimper-Corentin*

nous dirons qu'il y a des cours pour tous les crimes, échange de toutes les connaissances perverses et dépravées : le faussaire enseigne au voleur à contrefaire les signatures ; le voleur lui apprend à crocheter les portes et à fabriquer de fausses clefs. — Malgré la police sévère du bagne, malgré les gardes et les agents nombreux qui circulent jour et nuit dans les salles, on y parvient à préparer des vêtements pour la désertion ; on y fabrique de fausses clefs, de faux passe-ports, des lettres de change, et même de la fausse monnaie. — « Une législation secrète et traditionnelle, dit M. Gilbert Villeneuve, régit tous les bagnes, entre lesquels il existe une correspondance suivie. Ces lois, créées au sein du crime, au foyer toujours ardent de la corruption, contiennent quelques dispositions qui au premier abord paraîtraient inspirées par des sentiments d'humanité, mais qui, bien examinées, ont toujours le crime pour but : tels sont les secours accordés à ceux qui désertent, et qui, en retour, procurent du dehors des moyens d'évasion. — Toutes ces dispositions sont suivies avec la plus stricte exactitude et la plus grande fidélité. Il est vrai que les peines sont terribles et inévitables. Des espèces de juges prononcent les peines, et celles qu'ils infligent sont exécutées. La mort est une des peines les plus communes : tel homme qui semble périr à la fatigue, par accident, écrasé sous un quartier de roc ; tel autre qui tombe à l'eau et se noie, ne fait que subir le jugement prononcé contre lui. Les chefs du bagne et leurs agents connaissent bien les causes de ces morts inattendues ; mais il est impossible d'atteindre les coupables. Un garde-chiourme devient-il l'objet de la haine des forçats, la centurie tire au sort pour savoir qui l'assassinera. Celui que le sort désigne doit accomplir sa mission et se dévouer. Il ne peut échapper à la mort, car s'il balance il périra lui-même. »

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 6 députés. — Il est divisé en 6 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Brest, Landerneau, Châteaulin, Morlaix, Quimper, Quimperlé.

Le nombre des électeurs est de 1,448.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Quimper.

Le département se divise en 5 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Quimper. . . . . | 9 cantons, | 63 communes, | 100,676 habit. |
| Brest. . . . . . | 12 | 83 | 156,810 |
| Châteaulin. . . . | 7 | 58 | 94,302 |
| Morlaix. . . . . | 10 | 58 | 131,580 |
| Quimperlé. . . . | 5 | 20 | 41,028 |
| Total. | 43 cantons, | 282 communes, | 524,396 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Brest), 4 receveurs particuliers, 6 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Quimper), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Quimper), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Douanes.* — 1 directeur (à Brest).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Quimper), 3 directeurs d'arrondissements, 7 receveurs entreposeurs. — Morlaix renferme une *manufacture royale de tabacs.*

*Forêts.* — Le départem. fait partie de la 25e conserv. forestière.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 10e inspection, dont le chef-lieu est Rennes. — Il y a un ingénieur en chef en résidence à Quimper, chargé en outre de la surveillance du canal d'Ille-et-Rance, du canal du Blavet, du canal de Nantes à Brest. — Il y a en outre à Brest 1 ingénieur en chef chargé des travaux du port militaire.

*Mines.* — Le département fait partie du 3e arrondissement et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris. — 1 ingénieur des mines réside à Poullaouen.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 4e arrond. de concours, dont le chef-l. est Saint-Brieuc.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 15,526 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 13e division militaire, dont le quartier général est à Rennes. — Il y a à Brest : 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 2 sous-intendants militaires, à Quimper, à Brest. — Le dépôt de recrutement est à Brest. — Le département renferme 1 place de guerre, Brest. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 5e légion, dont le chef-lieu est à Rennes. — Il existe une *poudrière royale* au Pont-de-Buis, près Brest.

MARITIME. — Brest est le chef-lieu du 2e arrondissement maritime. — Il y a à Brest : un préfet et un tribunal maritime ; — une direction d'artillerie de la marine ; — une direction des constructions navales ; — une direction des ports ; — un hôpital de la marine ; — un commissaire principal ; — un ingénieur en chef ; — un trésorier des invalides de la marine. — Une *École navale* existe dans la rade de Brest, à bord d'un vaisseau. Les élèves n'y sont admis qu'après avoir satisfait à des examens analogues à ceux exigés pour l'admission à l'école polytechnique. — Il y a aussi à Brest une *École d'hydrographie*, et une *École de maistrance* (pour les ouvriers du port). — Il y a dans le département, à Morlaix et à Quimper : 2 sous-comm. de marine, 2 trésoriers des invalides, et 2 *Écoles d'hydrographie.* — Brest renferme aussi un bagne destiné aux condamnés à plus de 10 ans de travaux forcés. Ce bagne renfermait, en 1830, 2,6[illegible]8 condamnés. — En 1831, ce nombre a été porté à 2,900, dont les travaux de fatigue, à l'entreprise et à la journée, ont donné un produit de 805,944 fr. 54 cent. — La dépense de chaque forçat a été en 1831 de 34[illegible] francs 60 cent. par an, 94 cent. 1/3 par jour.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Rennes. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance : à Quimper (2 chambres), Brest, Châteaulin, Morlaix, Quimperlé, et 3 tribunaux de commerce, à Quimper, Brest et Morlaix.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le ve siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est à Quimper. — Il y a dans le département, — à Quimper, un séminaire diocésain qui compte 131 élèves ; une école secondaire ecclésiastique ; — à Pontcroix, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1re classe, 39 de 2e, 233 succursales et 109 vicariats. — Il existe 22 congrégations religieuses de femmes, composées de 436 sœurs, qui consacrent leurs soins aux malades et aux pauvres, et à l'instruction de 150 enfants élevés gratuitement, et de 40 élevés en payant.

UNIVERSITAIRE. — Le département du Finistère est compris dans le ressort de l'Académie de Rennes.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : 3 colléges : à Quimper, à Quimperlé, à Saint-Pol-de-Léon. — Le nombre des écoles primaires du département est de 1[illegible]2, qui sont fréquentées par 5,925 élèves, dont 3,707 garçons et 2,218 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 174.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe des *Sociétés d'Agriculture* à Quimper, Brest, Châteaulin et Quimperlé. Brest possède un *Observatoire* et un *Jardin botanique.* — Il y a aussi un *Jardin botanique* à Quimperlé.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 524,396 h., et fournit annuellement à l'armée 1,361 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | 4,873 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | |
| Enfants légitimes. | 9,666 | — | 9,505 | Total. 19,925 |
| — naturels. | 414 | — | 340 | |
| *Décès.* | 8,765 | — | 8,379 | Total. 17,144 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 74,146,

Dont 30,968 contrôle de réserve.

43,178 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

42,763 infanterie.

54 cavalerie.

162 artillerie.

199 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 6,[illegible]09 ; équipés, 3,216 ; habillés, 5,627. 31,440 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 140 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 58 sont soumis au service ordin., et 42 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 6,640 fusils, 247 mousquetons, 9 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . | 3,419,816 f. | 39 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . | 1,16[illegible],453 | 72 |
| Douanes et sels. . . . . . . . . . . | 1,935,725 | 23 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres . . | 3,887,181 | 75 |
| Postes . . . . . . . . . . . . . | 299,[illegible]68 | 71 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . | 44,226 | 26 |
| Loterie . . . . . . . . . . . . . | 44,9[illegible]4 | 65 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . | 231,[illegible]48 | 57 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . | 645,3[illegible]5 | 80 |
| Total. . . . . . . | 11,671,493 f. | 08 c. |

Il a reçu du trésor 22,846,390 fr 93 c, dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour . . . | 1,019,735 f | 39 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice . . . | 151,128 | 24 |
| de l'instruction publique et des cultes | 375,995 | 47 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . . | 61,473 | 56 |
| du commerce et des travaux publics. . | 802,874 | 20 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . | 2,629,479 | 66 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . . | 15,308,874 | 59 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . | 174,827 | 25 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 2,105,049 | 47 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 216,853 | 10 |
| Total. . . . . . . . | 22,846,390 f | 93 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, grâce aux grands établissements maritimes qu'il renferme, reçoit annuellement 13,110,623 f 08 c, de plus qu'il ne paie, et déduction faite des droits de douanes.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 382,255 f 52 c.,

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 85,886 f | 78 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, secours, etc. | 296,368 | 74 |

Dans cette dernière somme figurent pour
42,983 f » c. les prisons départementales,
83,600 f » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de . . . . | 5,259 | 80 |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . | 77,839 | 60 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . | 121,293 | 09 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . | 34,687 | 12 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 693,384 hectares, le départ. en compte :
390,000 mis en culture.
13,930 forêts.
150,000 landes et friches.
22,000 marais et étangs.

Le Finistère est un des départements où il n'y a pas de vignes.
Le revenu territorial est évalué à 15,328,000 francs.
Le département renferme environ :
70,000 chevaux.
210,000 bêtes à cornes (race bovine).
70,000 porcs.
22,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 40,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,
En céréales et parmentières. . 3,200,000 hectolitres.
En avoines . . . . . . . . . . . 600,000 id.
En cidre . . . . . . . . . . . . 70,000 id.

L'agriculture du département est encore très arriérée, néanmoins la fertilité du sol y est telle, que la production des céréales dépasse la consommation. Les prairies ne sont pas moins bonnes ; il en est qui donnent jusqu'à trois récoltes par an. — La culture se fait, suivant les localités, à la charrue ou à la main ; on attelle des chevaux ou des bœufs à la charrue. — Les engrais proviennent principalement du varech que l'on recueille sur les côtes, et des ajoncs des landes. — Parmi les préjugés qui dominent les agriculteurs, il en est un qui remonte à une haute antiquité. Jamais un fermier ne cultive un champ en totalité, il laisse toujours un angle en friche, sous prétexte que ses pères n'y ont jamais travaillé ; c'est, dit-il, la part du diable, il ne faut pas y toucher. — On engraisse beaucoup de porcs et de bestiaux. — L'élève des chevaux y est une ressource productive pour les habitants des campagnes. — L'éducation des abeilles est très répandue ; on recueille beaucoup de cire et de miel. — Le lin et le chanvre sont de belle qualité. Les arbres fruitiers sont plantés et entretenus avec soin ; les fruits et les légumes acquièrent une grosseur considérable.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie et le commerce ne s'exercent point sur des articles très variés. — La pêche et l'exploitation des mines en sont les deux branches principales. — Le département renferme d'ailleurs des papeteries, des faïenceries, des corderies, des fabriques de cire, de chandelles et de savon, des moulins à huile, à Foulon, des tanneries, des manufactures de draps, etc. — Il possède une fabrique de machines à vapeur à très haute pression, dirigée par M. Frimot, et dont les produits, estimés par les juges les plus capables, valent les productions les plus parfaites des ateliers anglais. — Les toiles blanches de Léon, les toiles rousses de Saint-Pol, et les toiles à voiles de Loc-Ronan, sont recherchées dans nos départements de l'ouest, et donnent lieu à de nombreuses exportations.—Morlaix fait un grand commerce de litharge ; c'est de ce port que sortent les plus fortes expéditions des produits du Finistère. — Les beurres de Morlaix rivalisent avec ceux d'Isigny.

Mines de plomb.—La mine de plomb argentifère de Poullaouen est peut-être la plus considérable des mines métalliques de France ; elle comprend deux exploitations distinctes, l'une à Poullaouen et l'autre près de la petite ville d'Huelgoet. Le minerai qu'on y exploite est de la galène, ou sulfure de plomb argentifère ; la gangue est un schiste mêlé de quartz. — On retire annuellement 7,500,000 kilog. de minerai brut, que l'on soumet à diverses opérations, afin d'en dégager le sulfure de plomb qui se trouve toujours mélangé et disséminé dans la gangue du filon. — On en obtient environ 660,000 kilog. de minerai propre à la fonte ; 330 ouvriers sont employés journellement aux travaux de la mine de Poullaouen, indépendamment de ceux qui travaillent à la fonderie. — La mine d'Huelgoët donne environ 4,600,000 kilog. de minerai brut, que l'on réduit à 370,000 kilog. de minerai bon pour la fonte. Elle occupe à peu près 280 ouvriers. Les minerais de Poullaouen et Huelgoët, mélangés, sont fondus dans 4 fourneaux à réverbère ; on en retire annuellement environ 500,000 kilog. de plomb et 700 d'argent. La fonderie exige une centaine d'ouvriers, et si l'on ajoute ceux des ateliers accessoires pour les forges, la charpenterie, etc., on voit que les deux mines occupent plus de 800 individus.

Pêches. — La pêche de la sardine et du poisson frais occupe annuellement environ 885 chaloupes qui, montées par 5 hommes chacune, emploient 4,425 marins. — Elle produit, année moyenne, une quantité de barils de sardines, valant environ 2,000,000 de fr., auxquels ils faut ajouter 100,000 fr. pour environ 1,000 barriques d'huile de poisson. Cette pêche consomme 15 à 16,000 barils de rogues, qui coûtent au commerce environ 250,000 fr. Elle répand dans le département 612,665 fr. en frais de construction ou réparation des chaloupes, entretien des filets, confection des barils, etc. — Le port de Morlaix a expédié récemment, pour la *pêche de la morue*, 2 bâtiments montés par 43 marins. Le produit net de l'expédition a été environ 64,000 fr.

Récompenses industrielles. — A l'exposition des produits de l'industrie de 1827, une médaille d'argent a été décernée à M. Léonard-Joseph Kermarec (de Brest), pour les perfectionnements qu'il a apportés à l'*échelle à incendie* de son invention, dite *échelle à pivot*. — Une citation a été accordée à M. le comte de la Fruglaye, dont les recherches ont fait découvrir, dans le département, des *roches granitiques, porphiritiques, et serpentineuses*. — Le piédestal de la statue d'Henri IV, qui orne le cabinet royal au château des Tuileries, est d'une belle roche d'emphotides, trouvée dans le Finistère par M. de la Fruglaye.

Douanes.—La direction de Brest a 3 bureaux principaux ; celui de Quimper dépend de la direction de Lorient.

Les bureaux du département ont produit en 1831 :

| | Douanes, navig. et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Quimper. . . . . . . . . | 25,659 f. | 376,789 f. | 402,448 f. |
| Brest. . . . . . . . . . | 161,062 | 613,162 | 774,224 |
| Roscoff. . . . . . . . . | 25,585 | 119,463 | 146,049 |
| Morlaix. . . . . . . . . | 138,335 | 474,667 | 613,003 |
| Produit total des douanes. . . . . . . | | | 1,745,724 f. |

Foires. — Le nombre des foires du département est de 449.—Elles se tiennent dans 82 communes, dont 35 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 515 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 48, occupent 64 journées. — Il y a 86 foires mensuelles. — 200 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les grains, les chevaux, les bestiaux ; le chanvre et le lin ; les toiles et les cuirs ; le miel et la cire, et les grosses étoffes communes.

## BIBLIOGRAPHIE.


*Voyage du Finistère*, par De Cambry ; 3 vol. in-8. 1795.

*Mémoires sur la marine*, par le vice-amiral Thevenard, 4 v. in-8.

*Mémoire concernant l'exploitation des mines de Poullaouen et de Huelgoët*, par D'Aubuisson ; in-4.

*Mémoire sur les fonderies de Poullaouen*, par Beaunier et Gallois ; in-4.

*Statist. du Finistère*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1809.

*Essais topographiques, statistiques et historiques sur Brest*, par Dauvin ; in-8. Brest, 1816.

*Mémoire sur les engrais maritimes, et leur emploi dans le Finistère*, par De Blois ; in-4. Morlaix, 1823.

*Annuaire maritime, administratif, judiciaire et commercial de la ville et du port de Brest* ; in-18. Brest, 1832.

*Annuaires du départ. du Finistère* ; in-18. Quimper, 1827 à 1830.

*Itinéraire descriptif du département du Finistère*, par Gilbert-Villeneuve ; in-8. Paris, 1828.


A. HUGO.

*On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.*

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Gard.

(Ci-devant Languedoc.)

### HISTOIRE ET ANTIQUITÉS.

Le département du Gard est un des sept formés par l'ancienne province du Languedoc. Son territoire faisait partie du haut Languedoc.

Du temps des Romains, ce fut un pays riche et prospère, civilisé et magnifique; les guerres de religion changèrent sa prospérité en désastres : Albigeois, catholiques et protestants, tour à tour ces partis fanatiques y désolèrent les campagnes et ruinèrent les villes.

L'histoire de Nimes (article *villes, bourgs, etc.*) est celle du pays. Cette ville en fut toujours la cité importante et la capitale; ses habitants donnaient l'impulsion aux autres populations.

Toutes les antiquités appartiennent à l'époque romaine. Nous indiquons plus loin, en parlant de Nîmes, les monuments célèbres qui, dans le département, peuvent attirer l'attention des amateurs des arts et des édifices antiques.

On montre près d'Alais une caverne profonde, creusée au sein d'une montagne, et qu'on appelle le *temple des druides*. On y voit, à ce qu'on prétend, un autel taillé dans le roc, autour duquel se distinguent encore les traces des anneaux qui servaient à attacher les victimes humaines destinées aux sacrifices.

### CARACTÈRE, MŒURS, COUTUMES, ETC.

La population est généralement laborieuse; elle a l'esprit vif, actif, entreprenant et porté vers les spéculations commerciales et les entreprises industrielles. Cette promptitude dans les actions, cette ardeur dans les pensées, donnent un grand développement à l'irascibilité naturelle à l'habitant du département du Gard. Il se laisse facilement emporter par les passions, et de là sans doute les violences et les crimes qui, à toutes les époques de guerres civiles ou religieuses, ont ensanglanté ce malheureux pays. Les habitants sont braves, ils aiment le service militaire. Ils ont du goût pour les arts, de l'aptitude pour les sciences, et une imagination vive qui les fait réussir dans les lettres. On les accuse d'être intéressés et de se livrer aux jeux de hasard. Grâces aux progrès de la civilisation, les classes riches ressemblent à toutes celles des autres départements. Il est difficile même de reconnaître les différences qui les séparent des classes jouissant d'une aisance moindre. Pour donner une idée du caractère, de la constitution et des mœurs des habitants, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de laisser parler les auteurs de la *Topographie de Nîmes*, qui, nés dans le pays, en ont fait une étude particulière. Nous supposons cependant que, depuis le temps où ces observations ont été recueillies, l'esprit de sociabilité est devenu plus général.

« La classe de la moyenne bourgeoisie, qui jouit d'une heureuse médiocrité, est plus nombreuse dans les villes et dans les campagnes; elle a pour règle de conduite des principes un peu différents de ceux de la classe plus riche. On y comprend les commerçants du second ordre, les membres du barreau et les gens de lettres. Mais ce sont les commerçants et les cultivateurs aisés qui en composent la plus forte partie. Les commerçants sont en général logés assez mal et peu commodément, parce que dans les villes, et surtout à Nîmes, ils donnent la préférence aux quartiers les plus fréquentés. Leur domestique se borne à une ou deux servantes : habitués à vivre dans leurs comptoirs, ils aiment à s'isoler et recherchent peu la société des femmes. Leurs mœurs se ressentent de cette manière de vivre. Il y a peu de douceur dans les caractères, peu de politesse extérieure, moins de prévenance chez cette classe de citoyens. Leurs femmes sont assez généralement fort sédentaires et assez bonnes ménagères; elles mettent du luxe dans leur parure et dans celle de leurs enfants. »

Dans les classes populaires, on distingue facilement les femmes protestantes des femmes catholiques. Les protestantes portent suspendu à leur collier un St-Esprit en or, et les catholiques une croix.

« On accuse les Languedociennes d'être, dans ce département du moins, impérieuses et volontaires dans l'intérieur de leur maison ; c'est un effet d'une éducation trop peu soignée ou mal dirigée; mais elles ne sont point acariâtres ; au dehors elles se montrent douces, modestes et sans fierté.

« Une démarche dégagée, avec quelque chose de nonchalant, des proportions agréables et ménagées par les arrangements de la parure ; une assez belle peau, à laquelle on voudrait cependant quelque chose de plus doux et de plus moëlleux ; de l'embonpoint ; des yeux d'un châtain clair ; des cheveux qui approchent plus du châtain foncé

que du blond : tel est à peu près le tableau physique des beautés du département. »

La population ouvrière, si nombreuse dans le Gard, se compose, outre les indigènes, de trois classes d'étrangers, les habitants des Cévennes, les Lyonnais et les originaires du Comtat d'Avignon. Quant aux naturels du département, leur taille est dans les proportions moyennes ; ils ont un air ouvert, ils sont gais dans leur travail ; on en trouve beaucoup parmi eux de vifs, spirituels ; ils ont de l'adresse, de la suffisance et une certaine arrogance dans leurs manières. Les femmes, très fécondes, sont fanées de bonne heure, et, sans être jolies, elles ont dans leur jeunesse des attraits piquants,

Et la grâce, plus belle encore que la beauté.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous ne remonterons pas jusqu'à l'époque romaine pour faire connaître quelques-uns des personnages célèbres qu'a produits le département. Après avoir mentionné le pape Clément IV, le premier qui nous paraisse devoir être cité appartient au XVIe siècle : c'est Nicot, ambassadeur en Portugal, qui introduisit en France la *nicotiane*, ou pour parler plus vulgairement, le tabac : Nicot a rendu un grand service au trésor en le dotant d'un riche monopole. L'introduction du mûrier par le jardinier Traucat, de Nîmes, est un service réel rendu à l'agriculture et à l'industrie françaises. Après ces deux hommes, on remarque, dans le XVIIe siècle, *Samuel* Petit, savant auteur protestant, qui chercha de bonne foi à réconcilier les deux églises ; le jésuite Bonfa, astronome estimé par Cassini; Cassaigne, l'un des quatre premiers membres de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, qui, grâce à un vers de Boileau, jouit de la même célébrité que l'abbé Cotin ; madame Dunoyer, qui dut son succès à la médisance et aux commérages qu'elle introduisit dans ses *Lettres galantes et historiques*, et dont Voltaire, qui ne se maria point, faillit pendant sa jeunesse épouser la fille. Dans le XVIIIe siècle, on trouve Séguier, célèbre par ses connaissances archéologiques; Deparcieux, membre de l'Académie des Sciences; le missionnaire Bridaine, le médecin Astruc; le critique La Baumelle; le commentateur Coste; madame Verdier, Rivarol, dont l'esprit brillant ne doit point faire oublier la science grammaticale; Florian, littérateur agréable; Court de Gebelin, esprit systématique et hardi, qui eut dans son temps, et grâce à son *Monde primitif*, une grande réputation; le poëte Imbert, etc., etc.

Parmi les contemporains, nous citerons Rabaut-Saint-Étienne, membre de l'Assemblée constituante et de la Convention, historien de la première époque de la révolution; Pievar, écrivain dramatique, auteur de l'*École des Pères*; le général Dampmartin, qui a laissé de curieux *Mémoires sur l'Émigration*; le commandant Albénas, auteur des *Éphémérides militaires*, recueil historique qui sort de la classe des compilations de ce genre; les frères Vincent, auteurs d'une *Topographie estimée de Nîmes*; Durand Subleyras, architecte distingué; Sigalon, peintre qu'un beau tableau a placé dans un rang honorable; Perié, dessinateur et artiste distingué; Guizot, député, historien, orateur, homme de conscience, de talent et de courage, aujourd'hui ministre ; etc.

Le département, qui s'honore des noms glorieux du maréchal de Toiras, du marquis de Montcalm et du chevalier d'Assas, ne pouvait manquer de fournir pendant les longues guerres de la Révolution et de l'Empire un grand nombre de braves à nos armées; il est la patrie des généraux Fournier d'Aire, Bruyère, Teste, D'Albignac, Sorbier, Bruguière, Ménard, Boisserolle, Meynadier, Pascal de Vallongue, etc. — Le colonel Boyer de Peyreleau, qui prit en 1805 le *Rocher du Diamant*, surnommé par les Anglais le *Gibraltar des Antilles*, est né à Alais.

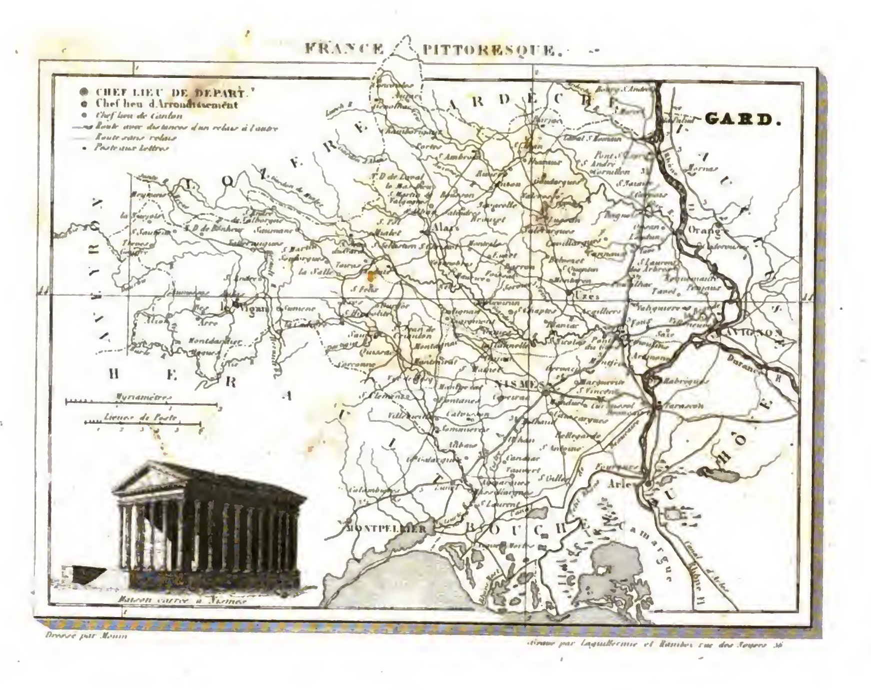
## TOPOGRAPHIE.

Le département du Gard, formé d'une partie de l'ancien Languedoc (diocèses d'Alais, de Nîmes et d'Uzès), est un département *maritime*. Région sud. — Il est borné, au nord, par le département de l'Ardèche et de la Lozère; à l'est, par ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône; au sud, par la Méditerranée et par le département de l'Hérault, et à l'ouest, par celui de l'Aveyron. — Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse, le *Gardon* qu'on appelle *Gard* par abréviation. Sa superficie est de 599,726 arpents métriques.

Sol. — Entrecoupé de montagnes, de rochers, de collines, de vallées, de plaines, d'étangs et de marais, ce département présente un sol varié. On y trouve des montagnes schisteuses, des roches calcaires à couches régulières, des amas de cailloux roulés et de sable quartzeux, et enfin de larges bancs d'argile recouverts d'une terre végétale très fertile.

Montagnes. — Placé sur un des versants des Cévennes, dont les contre-forts le sillonnent en quelque sorte, le département, à l'ouest et au nord ouest, est couvert de hautes montagnes. A son extrémité la plus occidentale se trouve le vaste plateau calcaire de Larzac, d'environ 30 lieues carrées, et qui joint les Cévennes aux montagnes de la Canne, dominant ainsi, d'un côté, le bassin du Tarn, et de l'autre, celui de l'Hérault. Plus au nord, s'étendent les montagnes du Levezon, qui s'abaissent en pente douce en approchant du département. — L'*Aigoual*, montagne située sur la limite de la Lozère, est un des points les plus élevés de ce pays entre l'Océan et la Méditerranée ; ces deux mers reçoivent les eaux des rivières qui y prennent leur source, et dont les unes, affluents du Tarn, arrivent à la Garonne, tandis que les autres vont se réunir dans le bassin de l'Hérault.

Côtes et Iles. — Les côtes du département ont peu de développement sur la Méditerranée, et encore sont-elles déchirées par de nombreux étangs et marais salants. — Les sables du rivage offrent en certains endroits le phénomène de collines mouvantes, qui, poussées par les vents, changent fréquemment de place et se forment autour de tous les obstacles qu'elles rencontrent, tels que buissons, arbustes, etc. — Le Gard a aussi sa *Camargue*. Il existe, entre le canal d'Aigues-Mortes, un bras du Rhône et la mer, une île de 10 à 12 lieues de circuit, à laquelle on donne improprement le nom de Grau-d'Orgon. Cette île est déserte et sans autres habitations que celles avoisinant les salines de Peccais. Le pays est couvert de lagunes, d'herbes salées, de roseaux, de broussailles et de pins. La main de l'homme n'y a pas touché ; il est en quelque sorte abandonné aux animaux, et surtout à ceux qui se plaisent dans les terres basses et humides. Les naturalistes y pourraient faire des collections d'autant plus précieuses que l'exposition favorable du pays y attire, dit on, des espèces qu'on ne trouve point à cette latitude. Une immense forêt de pins qui s'étend au bord de la mer en est comme la métropole. Elle est habitée par une multitude d'animaux ; des milliers d'oiseaux de proie en occupent la cime; de monstrueux serpents rampent dans ses profondeurs; des blaireaux, des renards, des lièvres s'y multiplient et s'y font la guerre. Des vaches aussi noires que l'ébène, réunies par troupeaux de quatre à cinq cents, se retirent sous ses ombrages pour y passer les heures les plus chaudes du jour. Elles en sortent le matin et le soir pour aller sur la plage respirer l'air frais de la mer : immobiles, placées les unes à côté des autres, et présentant un front immense, on dirait alors une armée rangée en bataille. Un pâtre à cheval les garde de loin, afin d'empêcher que, dans leurs courses vagabondes, elles ne tentent de passer le canal ou le fleuve à la nage.




Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos rue des Noyers 36

Marais et étangs. — Situés sur le bord de la mer, à l'exception de l'étang d'Escamandre, placé entre le Rhône et le canal de Beaucaire, et de quelques marais plus ou moins inondés dans les territoires d'Uzès et de Beaucaire, ce sont pour la plupart des marais et des étangs salés. Les salines de Peccais, à 2 lieues d'Aigues-Mortes, sont au nombre des plus belles de France par la quantité et la qualité du sel qu'on y recueille. Elles sont alimentées par les eaux de la Méditerranée. La récolte du sel s'y fait dans les mois de juin et de juillet; alors plus de 2,000 ouvriers sont employés au lavage des sels que l'on amoncelle par tas prismatiques appelés *Camelles*, sur le bord du canal de Sylveréal, où des barques viennent les prendre pour les transporter dans l'intérieur de la France. On compte dans l'enclos de Peccais dix-sept salines, dont quinze appartiennent à des particuliers. — Les marais salants de Saint-Jean et de l'Abbé, situés dans les territoires des communes d'Aigues-Mortes et de Saint-Laurent-d'Aigouse, appartiennent à l'Etat. — La superficie totale de ces marais est d'environ 86 hectares.

Rivières. — Parmi les rivières du département, six le bordent : le Rhône, l'Ardèche, la Borne, la Vidourle, la Via et la Vicenque; six autres y ont leur embouchure ou s'y perdent : ce sont le Gard, la Cèze, la Gagnière, la Claise, le Brestaloux, et la Dartigue; cinq y prennent leur source : l'Hérault, le Tarnon, la Brézé, la Joute et la Dourbie; quelques autres enfin de moindre importance y ont tout leur cours. — La longueur de la partie navigable de toutes ces rivières est évaluée à 46,000 mètres, et celle de la partie flottable à 132,000 mètres. — Le *Gard*, auquel on reconnait deux sources ou branches nourricières situées dans le département de la Lozère, le *Gardon* d'*Anduze* (cours 45,000 mètres) et celui d'*Alais* (cours 37,000 mètres) réunit aussi une troisième branche de moindre importance qu'on appelle le *Gardon de Mialet*. Son cours jusqu'au Rhône, après la réunion de ces diverses rivières, est d'environ 52,000 mètres. Il coule de l'ouest à l'est. — *Gardon* paraît être un nom général donné dans les Cévennes à tous les cours d'eau un peu considérables, comme on les appelle *gave* dans les hautes et basses Pyrénées. — Le Gard étant, dans toute la partie supérieure du cours de ses deux principales branches, resserré dans des gorges étroites, environnées de montagnes élevées, reçoit, dans les grandes pluies ou à la fonte des neiges, une quantité prodigieuse d'eau. Ses inondations sont terribles. Il ravage des plaines superbes, les couvre de sable et de gravier, change de lit à chaque crue; aussi, dans certaines localités planes du département, son lit, couvert de 2 à 3 pouces d'eau, occupe-t-il dans les basses eaux une largeur de 12 à 1500 mètres : d'autres fois ses eaux croissent de 18 à 20 pieds en quelques heures.

Canaux et ports. — Le seul port du département, Aigues-Mortes, autrefois situé sur la mer, aujourd'hui entouré de marais et d'étangs, n'a pu conserver de communication avec la Méditerranée qu'au moyen du canal de la *Grande-Roubine*. Ce canal, qui a 40 à 45 mètres de largeur, 3 mètres de profondeur et 6000 mètres de longueur, aboutit à un chenal défendu par des digues qui s'avancent dans la mer. C'est ce qu'on appelle le *Grau d'Aigues-Mortes*. Il a à l'entrée 4 mètres de profondeur. — Le *Canal de navigation de Beaucaire à Aigues-Mortes* communique avec la Méditerranée par la Grande-Roubine et avec le canal du midi par celui de la *Radelle*. — Il s'embranche avec le canal de *Bourgidon*, prolongement de celui de *Sylveréal*. — Un canal *latéral au Rhône*, de Beaucaire à Lyon, est depuis long-temps projeté. — Il existe aussi un projet de canaliser la Vistre jusqu'auprès de Nîmes.

Routes. Le département est traversé par 10 routes royales, dont le parcours est d'environ 495,567 mètres, et 24 routes départementales d'une longueur totale d'environ 573,806 mètres. — On trouve sur ces routes deux ponts suspendus, dont l'un, celui de Beaucaire à Tarascon, est le plus beau de France, et 24 bacs pour le passage des rivières, savoir 4 sur le Rhône, 11 sur le Gardon, 8 sur la Cèze et 1 sur la Vidourle.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du département est généralement chaude et sèche. Elle varie néanmoins suivant les diverses expositions, et on pourrait y parcourir en peu de temps, sans quitter un même arrondissement, des climats opposés. Le ciel est presque toujours beau et pur. — La température moyenne à Nîmes est d'environ 13 degrés Réaumur; le thermomètre en été s'élève et se maintient de 27 à 30 degrés. Il descend rarement en hiver au-dessous de 5 degrés; cependant il y a eu des années exceptionnelles où on l'a vu à 10 et même à 12 degrés au-dessous de 0.

Vents. — Les vents soufflent avec impétuosité dans le département : ceux du nord (vent de *bise*) sont les dominants; ils sont secs et salubres. Les vents *marins*, ou du sud, sont les vents chauds, humides et pluvieux. — Le vent du sud est produit une chaleur lourde et suffocante, dont les effets rappellent ceux du *sirocco*. — On appelle *garbin* un vent rafraîchissant qui souffle l'été de la mer, lorsque le vent nord-ouest domine, et seulement pendant les grandes chaleurs de la journée. Ce vent, salutaire et agréable tant que le soleil est sur l'horizon, est dangereux, humide et même froid lorsque la nuit approche.

Maladies. — Les maladies inflammatoires sont rares dans le département. — Les affections catarrhales et bilieuses sont véritablement les maladies populaires. — Les phthisies pulmonaires, les hydropisies et les rhumatismes y sont aussi des maladies communes.

Mirage. — Le phénomène du mirage se montre quelquefois dans les plaines qui avoisinent la mer, et surtout dans les endroits où le sel effleurit à la surface de la terre.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Excepté les troupeaux de bêtes à laine, les animaux domestiques qui se trouvent dans le département sont d'espèce médiocre. — Les chevaux du Grau d'Orgon appartiennent à la race de la Camargue : ce sont de petits chevaux d'origine arabe, ayant du feu, de la légèreté, des formes anguleuses, mais nobles, et qui sont communément d'une couleur blanche. — Parmi les animaux nuisibles ou sauvages, le sanglier est rare, le lièvre y est plus abondant, le renard ainsi que le loup très commun. — On trouve des loutres sur les bords du Gardon. — Les castors sont nombreux dans les îles du Rhône. Ils y vivent par troupe de quinze à vingt et y construisent des digues et des habitations dignes d'exciter l'étonnement des hommes. Leur fourrure est recherchée pour la fabrication des chapeaux; aussi leur fait-on une chasse active. Il est à regretter que plusieurs familles de ces animaux curieux et intéressants, qui s'étaient établies sur les bords du Gardon, aient été détruites promptement. Les basses-cours et les volières sont abondamment pourvues de toutes les espèces d'oiseaux domestiques : poules, oies, canards, dindons, pintades, pigeons, etc. — Au nombre des oiseaux de proie on remarque l'aigle, le vautour, l'émerillon, l'épervier, etc. — Parmi le gibier ailé, les oiseaux les plus communs sont : l'ortolan, la grive, l'alouette, la perdrix et la caille. — Les oiseaux de passage, tels que le héron, l'outarde, la cigogne, le canard sauvage, la bécasse, etc., fréquentent les bords des marais. — Toutes les rivières sont poissonneuses; les espèces les plus grosses que l'on y pêche sont le brochet, l'esturgeon, la carpe, la truite, l'anguille et tous les poissons de la Méditerranée. — Un des fléaux du pays est la multitude de moucherons et d'insectes qui, sortis des marais, infestent les contrées voisines de la mer. — La classe des reptiles y

est nombreuse et variée. On voit d'énormes serpents dans les îles inondées du Rhône.

Règne végétal. — Suivant les localités, la principale essence des forêts se compose de pins, de chênes, de hêtres et de quelques sapins. — Le palmier-dattier y fleurit en pleine terre, mais on ne l'a jamais vu fructifier. — Le mûrier et l'olivier y prospèrent. — Le grenadier y est employé à former des haies — L'oranger et le citronnier n'y viennent point à maturité. — Tous les autres arbres fruitiers de nos climats y produisent abondamment d'excellents fruits. — La gaude et la garance y donnent des produits utiles. — Les salicors et les autres plantes salées propres à faire de la soude y sont multipliées. — On trouve des plantes aromatiques d'un haut goût et d'un parfum excitant sur les flancs et les sommets de toutes les montagnes.

Règne minéral. — Le département est un des plus riches en matières minérales susceptibles d'exploitation. - On y exploite : 1°, en substances métalliques, des sables aurifères, des minerais de fer, de plomb, d'antimoine et de zinc; 2°, en substances combustibles, la houille et le lignite; 3°, en substances salines employées dans le commerce pour matières colorantes, la couperose ou sulfate de fer. On y trouve d'excellents matériaux pour les constructions, du gypse ou sulfate de chaux, des calcaires produisant de très bonnes chaux hydrauliques et des argiles réfractaires résistant à de hautes températures.

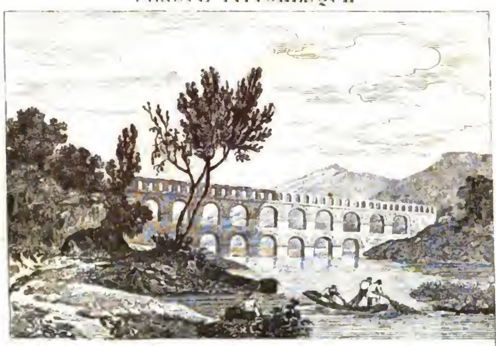
*Eaux minérales.* — Le département possède deux établissements d'eaux minérales, à Fonsanches et à Euzet. Les premières sont ferrugineuses, et les secondes sulfureuses. — On trouve, à Maynes et à Caveirac, d'autres sources d'une qualité inférieure, qui sont acidules et peu connues même dans le pays. — Les eaux bourbeuses, dites *bouillons de Vergez*, sont employées fréquemment et avec succès pour le soulagement des douleurs goutteuses et rhumatismales.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

A Saint-Félix de Palière (arrondissement du Vigan) se trouve une fontaine dont on a cru long-temps que les eaux avaient une propriété particulière. Lorsqu'on y jette (en toute saison, excepté en hiver) une feuille d'arbre ou le cadavre de quelque petit animal, on n'y trouve plus en effet le lendemain que le réseau formé par les fibres ligneuses de la feuille ou le squelette de l'animal dépouillé, nettoyé et disséqué comme aurait pu le faire un habile préparateur. — On appelait autrefois cette fontaine la *Fontaine corrosive*. — On sait maintenant la cause de ces curieuses dissections. L'ébullition de l'eau corrosive y a fait reconnaître l'existence d'une multitude de petites crevettes presque microscopiques et qui deviennent rouges par l'action du feu. C'étaient les anatomistes de la fontaine. Ces crevettes très nombreuses dans les puits et dans les sources des Cévennes sont nommées *Trinquetailles* par les habitans du Pays.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Nîmes, ch.-l. de départ., à 180 l. S.-S.-E. de Paris. Pop. 41,266 hab. — Nîmes est l'antique *Nemausus* : son origine est douteuse; on l'attribue aux Ibères, ou à une colonie de Phocéens détachée de celle de Marseille. — Avant l'invasion romaine, elle était la capitale des *Volces arécomiques*, ou habitants des plaines, avait une population considérable et gouvernait vingt-quatre bourgs; elle-même n'était pourtant qu'une grande bourgade privée de monuments et qu'entouraient des murs grossiers. 121 ans avant Jésus-Christ elle se soumit aux Romains et commença dès lors à prendre une nouvelle forme. Auguste, au retour de son expédition contre les Cantabres, s'arrêta à Nîmes, dont la situation lui plut, sans doute à cause de la ressemblance qu'il lui trouva avec celle de Rome, l'une et l'autre ville s'étendant sur sept collines; il y laissa une colonie de vétérans, et bientôt Nîmes devint glorieuse et puissante. — Nîmes eut alors de nouveaux murs qui, comme ceux de Rome, étaient défendus par des tours. Ces murs suivaient la crête des collines et entouraient un vaste espace. La plus haute des tours, dite la *Tour Magne*, s'élevait sur le point culminant de l'enceinte, au-dessus de la seule source d'eau que la ville possédait. Ce n'était pas un phare comme on le croit généralement, mais bien plutôt un poste d'observation, d'où la vue, explorant le pays environnant, pouvait découvrir l'ennemi de fort loin. Cependant la source cessa de suffire à une population qui s'accroissait de jour en jour. Un gendre d'Auguste, Agrippa, grand amateur d'ouvrages hydrauliques, fit chercher d'autres eaux et les fit amener à Nîmes de 7 lieues de distance, au moyen d'un aqueduc immense, dont le *pont du Gard* est la partie principale. — Le midi de la France était devenu alors une nouvelle Italie; Nîmes fut une autre Rome pour la beauté et le nombre de ses édifices; le temple dit la *Maison carrée*, celui de *Diane*, l'*Amphithéâtre*, dont on admire encore les nobles ruines, le *Cirque*, dont l'emplacement est resté inconnu, le *Théâtre*, dont il ne reste aucuns vestiges, et nombre d'autres monuments, décorèrent bientôt cette ville favorite, qui, par reconnaissance, divinisa Auguste son bienfaiteur. — Elle devint chrétienne sous Constantin, et à cette époque elle commença à décroître; saccagée en 407 par les Vandales, elle le fut encore cinq ans après par les Visigoths, qui revenaient chargés des dépouilles de l'Italie. Ces barbares, acharnés à la destruction des monuments du génie de Rome, dévastèrent ceux qu'on admirait à Nîmes et rompirent le pont du Gard. — En 507, Clovis, vainqueur des Visigoths, s'empara de Nîmes, qui fut bientôt reprise et souffrit nombre de siéges et de désastres : ses édifices mutilés servaient de lieux de défense; l'*Amphithéâtre* fut pendant plus de 1000 années une forteresse redoutable. — Saccagée tour à tour par les Francs, les Visigoths, les Sarrasins, les Normands, livrée aux fureurs des guerres religieuses lors de l'hérésie des Albigeois, vouée à l'extermination, désolée par la guerre civile entre les Bourguignons et les Armagnacs, Nîmes fut accablée de tant de malheurs qu'en 1386 sa population était réduite à 400 habitants, spectres désolés qui erraient parmi les ruines. — François I^er visita Nîmes et l'aida à sortir de ses ruines. — La ville antique reparut peu à peu, la cité nouvelle s'accrut rapidement. — La révolution arrêta ce mouvement, qui reprit faiblement sous l'empire. A la chute de Napoléon en 1815, Nîmes se livra de nouveau aux fureurs des partis. C'est une hideuse époque de son histoire. Le calme étant revenu, Nîmes reprit avec une nouvelle vigueur le cours de ses améliorations; elle a depuis considérablement augmenté en population et en étendue. — Le site où elle est assise serait le plus triste et le plus défavorable, sans une source d'eau, excellente et intarissable, qui le fit sans doute choisir dans l'origine. — Rien de pittoresque, nulle perspective intéressante; distance considérable de tout grand cours d'eau, position basse et plate, entourage de collines âpres, pelées et rocailleuses, çà et là seulement parsemées de vignes, d'ailleurs d'un bon rapport. — La ville proprement dite est petite, sale, mal bâtie, plus mal percée, et n'a ni rue, ni place, ni édifice moderne digne de remarque. Les faubourgs valent mieux; il y en a trois, dont un seul, celui du Cours-Neuf, est plus grand que la ville. Les rues y sont larges et la plupart droites, mais les maisons sont basses et d'aspect monotone. — Ce que Nîmes moderne offre de plus remarquable est le délicieux *jardin* public, dit *de la Fontaine*, si bien situé, si bien orné : la source, nourrice de la ville, jaillit au milieu de ce jardin dans un joli bassin : d'autres bassins, des parterres de fleurs, des masses de verdure, un îlot symétrique, décoré par l'art et la nature, et qui fut jadis une *nymphée*, etc., ornent le jardin; cette promenade a d'autant plus de charme qu'elle s'étend sur le coteau voisin et jusqu'au pied de la *Tour Magne*, d'où la vue plane sur la ville et ses environs. — Les boulevarts ombragés, qui ont remplacé les anciens murs et fossés, sont fort agréables aussi. — Parmi les monuments modernes, on peut citer la nouvelle *salle de spectacle*, spacieuse et bien distribuée; sa façade est décorée d'un péristyle ionique, noble et beau, et qui le paraîtrait bien davantage si le voisinage de la *Maison carrée* ne le forçait à subir une comparaison difficile à soutenir. — Le *Palais de justice*, construit en 1810, et dont la façade est une copie des célèbres Propylées d'Athènes. — La *Cathédrale*, élevée pendant le moyen-âge sur les ruines d'un temple antique. Elle a si souvent été retouchée que l'irrégularité de son plan est complète. — L'*Hôpital général*, qui présente une belle ligne d'architecture. — Enfin la *Maison cen-*



*Pont du Gard.*



*Chartreuse de Villeneuve.*



Costumes du Gard



Rabaut de S. Etienne — Guizot

*trale de détention* : c'était naguère une citadelle construite sur les plans de Vauban et sur les débris du fort Rohan, élevé par les religionnaires en 1620. L'emplacement en avait été précédemment occupé par des bassins qui recevaient les eaux de l'aqueduc du Gard. Cette maison, destinée aux hommes, peut recevoir 1,200 prisonniers. — La bibliothèque de Nîmes contient 14,000 volumes.

Ce qui rend Nîmes insigne entre toutes nos villes, c'est la beauté, la quantité, la belle restauration de ses monuments antiques; et comme toutes les antiquités du département se trouvent dans cette ville ou dépendent de celles qui s'y trouvent, nous terminerons cet article en en faisant une rapide revue. — L'*Amphithéâtre*, qu'on appelle à Nîmes *les Arènes*, est le mieux conservé de tous les amphithéâtres romains après celui de Vérone. On présume qu'il fut construit sous Antonin et par les soins de cet empereur, originaire de Nîmes. Il a extérieurement 133 mètres sur 101, et l'arène a 69 mètres sur 38. Ses 35 rangs de gradins pouvaient recevoir 24,000 spectateurs assis. La sixième partie de ces gradins est tout ce qui en reste; mais des réparations nombreuses ont rendu à l'extérieur du monument sa forme et sa solidité premières. Les amphithéâtres étaient construits sur divers plans très variés entre eux; celui de Nîmes est divisé en 60 parties égales sur sa circonférence, et tous les rayons aboutissent au centre de l'ovale, ce qui donne à l'édifice une symétrie singulière et d'une exécution difficile. — Les jeux sanglants de l'amphithéâtre romain sont remplacés de nos jours par des courses de taureaux, des joutes de lutteurs, amusements moins barbares que les premiers, et non moins chers aux habitants de Nîmes. Cet édifice, isolé sur une place spacieuse, et maintenant déblayé jusqu'à sa base, reparaît dans toute sa splendeur et frappe vivement la vue et l'imagination. — La *Maison carrée* est le nom impropre et vulgaire de ce temple que l'auteur d'*Anacharsis* appelle le chef-d'œuvre de l'architecture antique et le désespoir de l'architecture moderne; que Colbert voulait faire emporter pierre à pierre pour embellir les jardins de Versailles, et pour lequel enfin le cardinal Alberoni demandait une enveloppe d'or. — On ignore par qui cet édifice fut élevé, à qui il fut dédié; on pense que ce fut aux fils d'Agrippa, d'après les indications que laissent les débris d'une inscription inscrite jadis sur la frise. — Long-temps enseveli sous les ruines des édifices voisins, il reparut, mutilé et délabré, pour subir de nouvelles mutilations, changer souvent de maîtres et souffrir même d'ignobles réparations. De nos jours, mieux apprécié, il a repris sa forme et presque sa splendeur premières. Il renferme un musée de peintures et d'antiques dont on s'occupe peu quand on contemple la *Maison carrée*. Ce temple est du genre de ceux que Vitruve appelle *pseudopériptères*, c'est-à-dire à six colonnes de face et onze sur les côtés en y comprenant celles des coins, mais dont toutes les colonnes, au nombre de 30, sont engagées dans les murs du temple, excepté les dix qui forment le péristyle. Le plan de l'édifice est un parallélogramme rectangle de 25 m. 13 cent. sur 12 m. 27 cent. C'est à cette forme qu'il doit son nom vulgaire. L'édifice pose sur un stylobate haut de 3 m. 30 cent. On monte au péristyle par un escalier de 15 marches. Des colonnes corinthiennes cannelées, ornées de chapiteaux d'un travail admirable, supportent l'entablement, auquel on ne reproche que trop de richesse; mais, dans tout l'édifice, un goût exquis accompagne cette profusion d'ornements. — Dans le *jardin de la Fontaine* gisent les ruines d'un édifice autrefois magnifique, qu'on nomme vulgairement le *temple de Diane*, et qui fut sans doute le *Panthéon* des bains. Édifié sous le règne d'Auguste, ce temple fut détruit en 737, par Charles-Martel, qui ravagea alors la Septimanie avec autant de barbarie que les Arabes qu'il en chassait. — Nous avons parlé plus haut de la *Tour Magne*, jadis tour immense, maintenant ruine informe, réduite à une hauteur de 100 pieds et coiffée d'un télégraphe. Elle avait trois étages, dont le premier était hexagonal et le second octogonal; on présume que le troisième, dont il ne reste plus rien, était couronné d'un entablement avec attique, qui servait de parapet à la plate-forme supérieure. — Deux portes de la Nîmes romaine existent encore; on les nomme *porte de France*, et *porte d'Auguste*. La *porte de France* est flanquée de deux tours rondes et couronnée d'un attique. Cette porte a 12 pieds de haut jusqu'à l'imposte, et autant de largeur. — La *porte d'Auguste*, découverte récemment lors de la démolition des murs de la ville, ressemble à l'autre quant au plan, mais elle en diffère en ce que la première est d'un goût simple et presque sans ornement, tandis que la seconde est riche et ornée de sculptures; c'était en effet la principale porte de la ville. — Les autres antiquités de Nîmes sont des médailles, des sculptures, des fragments curieux sans doute, mais dont faute d'espace nous ne pouvons que mentionner l'existence. — A 4 lieues et demie de Nîmes, dans un défilé sauvage, étroit et tortueux, parcouru par le Gardon, s'étend le magnifique aqueduc qu'on nomme vulgairement le *pont du Gard*; il faisait partie d'un conduit de 41,000 mètres de long destiné à amener à Nîmes les eaux des sources d'Aure et d'Airan, qui maintenant coulent dans la vallée d'Uzès. En contemplant ce monument superbe, cette vaste masse, cette puissance de composition, on reconnaît le peuple-roi, chez qui tout était grand, majestueux, empreint de la puissance du génie et du sentiment de l'immensité. — L'édifice se compose de trois rangs d'arches élevés les uns sur les autres, et dont le rang supérieur porte l'aqueduc proprement dit; le premier rang, sous lequel passe le Gardon, a six arches: la rivière ne coule ordinairement que sous une seule, qui est plus grande que les autres; celle qui lui correspond au-dessus est aussi la plus grande de ce rang, qui a onze arches. Le troisième rang en a trente-cinq. La longueur du *pont du Gard*, prise au pied du troisième rang d'arcades, est de 269 mètres; sa hauteur totale est de 48 mètres 77 cent; son épaisseur, de 6 mètres 56 cent. à sa base, diminue à chaque rang, elle suffisait pour procurer, sur la cimaise, un passage commode aux piétons qui voulaient traverser la rivière. Les barbares brisèrent l'aqueduc, mais respectèrent le monument; douze siècles plus tard, un autre barbare faillit tout renverser: en 1600, le duc de Rohan, qui venait porter du secours aux religionnaires de Nîmes, fit couper, du côté d'amont, tous les pieds droits des arcs du deuxième rang pour faciliter le passage de son artillerie; le pont menaçait d'un écroulement prochain, quand les États de Languedoc firent réparer cette dégradation et restaurèrent l'édifice. — En 1743, on adossa au premier rang des arches de l'aqueduc un pont qui observe la symétrie de la partie antique et fortifie le tout: ce pont, isolé, paraîtrait fort beau; accolé au *pont du Gard*, il n'attire nullement l'attention.

AIGUES-MORTES, sur le canal de la Grande-Roubine, ch.-l. de cant., à 10 l. S.-S.-O. de Nîmes. Pop. 2,897 hab. — C'était jadis une ville maritime, un port très fréquenté; maintenant une lieue de terre ferme la sépare de la Méditerranée. Aigues-Mortes, située dans un fond, est carrée, entourée de fortes murailles flanquées de tours, dont la plus remarquable fut construite par saint Louis. Ce roi transforma Aigues-Mortes, simple village, en une ville munie d'un bon port. C'est de là qu'il partit pour ses deux croisades en Afrique. Depuis ce temps, la mer, par une retraite continue et progressive, a mis à découvert des marais qui ont altéré la salubrité de l'air, de telle sorte que cette ville, dont le nom signifie eaux dormantes, n'a jamais été fort peuplée.

BEAUCAIRE, sur la rive droite du Rhône, ch.-l. de cant., à 6 l. E de Nîmes. Pop. 9,967 hab. — Bien que de construction moderne, industrieuse et située avantageusement pour le commerce, Beaucaire, comme ville, est loin d'être recommandable, et n'offre aucun édifice digne de remarque; mais sa position est charmante; la ville est située entre le Rhône, le bassin du canal de Beaucaire et une chaîne de rochers que couronnent les pittoresques ruines de deux châteaux forts. C'est au pied de cette colline, coupée à pic vers le Rhône, et sur le bord du fleuve, dans une grande prairie plantée de hautes allées d'arbres qui l'abritent contre les fureurs du mistral et les ardeurs de l'été, que se tient la célèbre foire de Beaucaire. Cette foire rivalise avec celles de Francfort et de Leipsig; elle commence le 22 juillet et ne dure légalement que trois jours; mais elle se prolonge souvent pendant plus d'une semaine. C'est le rendez-vous des plus riches marchands et négociants, non-seulement de l'Europe, mais encore du Levant et de l'Afrique; le concours des curieux et des marchands de tout genre est extraordinaire. En temps de paix, la foire réunit quelquefois jusqu'à 300,000 personnes. Beaucaire semble ne faire qu'une ville avec Tarascon. — Le pont de bateaux qui les unissait (et dont nous avons parlé tome 1, page 215) a été remplacé par un pont sus

pendu, ouvrage immense, sans égal en France et qui n'est rivalisé en Angleterre même que par le fameux pont de Menai. Celui de Beaucaire a 4 arches, de chacune 130 m. de long, ce qui donne une longueur totale de 520 m. (plus de 1,600 pieds). La première pile du côté de Tarascon pose sur un îlot artificiel, les autres sur un grand îlot de pierrailles formé par les cailloux que roulent les eaux du Rhône. Les arcs de suspension posés sur chaque pile, construits en belle pierre blanche, ressemblent à des arcs triomphaux; les chaînons sont formés de faisceaux de fil de fer, et les balustrades en bois peint. Bien que la construction de ce pont soit simple et économique, son élégance égale sa solidité et son étendue. — En 1734, on découvrit près de Beaucaire une voie romaine qui allait à Nîmes; c'était une partie de la grande route aurélienne, commençant à Rome et aboutissant à l'extrémité de l'Espagne. — Beaucaire possède une bibliothèque publique contenant 14,000 vol.

Saint-Gilles-les-Boucheries, sur le canal de Beaucaire, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-S.-E. de Nîmes. Pop. 5,561 hab. — Cette petite ville est ancienne et doit son nom à une abbaye fondée par un saint personnage qui, au v^e^ siècle, y vivait retiré du monde. Les rois visigoths y avaient un palais. L'abbaye de Saint-Gilles avait une fort belle église qui, quoique dévastée pendant la révolution, est encore digne de remarque. La ville s'étend sur la pente d'un coteau coupé presque à pic vers l'est. Le haut du terrain est occupé par une esplanade mal plantée, mal entretenue et d'où pourtant la vue est charmante : douze lieues de plaines s'y déploient, bordées par la mer et par les Alpes françaises. Les hauts édifices d'Arles, dont la situation ressemble à celle de Saint-Gilles, s'élèvent au centre du tableau. Un bassin spacieux du canal de Beaucaire sert de port aux bateaux qui s'arrêtent à Saint-Gilles.

Alais, sur la rive gauche du Gardon d'Alais, au pied des Cévennes, ch.-l. d'arr., à 11 l. N.-O. de Nîmes. Pop. 12,077 hab. — Alais (autrefois *Alesia*) est une ville très ancienne. Pendant les guerres de religion les habitants prirent le parti des protestants et restèrent long-temps indépendants. — Louis XIII les réduisit en 1629. Soumis au roi, ils n'en restèrent pas moins de zélés protestants. Après la révocation de l'édit de Nantes, on leur donna un évêque chargé de les convertir; mais déjà le meurtre, les échafauds, les dragonnades et l'exil avaient été les préliminaires de cet apostolat; en 1689, Louis XIV, pour contenir la ville, y fit construire un fort. — Alais a peu d'édifices remarquables, mais possède de jolies promenades. — On y trouve une bibliothèque publique riche de 3,500 volumes.

Uzès, ch.-l. d'arr., à 6 l. N.-N.-E. de Nîmes. Pop. 6,162 hab. — Cette ville est fort ancienne, ainsi que son évêché, puisque Probatius, un de ses évêques, assista au concile d'Agde, en 506. Elle était alors sous la domination des Visigoths, mais l'année suivante Clovis en fit la conquête. Cependant elle reconnut toujours pour sa métropole Narbonne, qui resta au pouvoir des Visigoths jusqu'au renversement total de leur monarchie. — Uzès eut ensuite des vicomtes, des comtes, des ducs. Ses habitants jouissaient de priviléges considérables. Pendant le xvi^e^ siècle, ils se firent presque tous protestants et détruisirent leur cathédrale, dont il ne reste qu'une tour fort élevée qui fait regretter le reste de l'édifice. Près de la ville était le bourg de Saint-Firmin, peuplé de catholiques; il fut détruit aussi. L'évêque, tout son chapitre et la plus grande partie du pays embrassèrent le calvinisme. Enfin Louis XIII fit de nouveau rentrer le pays sous l'autorité royale, prit Uzès et en fit raser les fortifications. — L'évêché est un beau monument. Au-dessus est la fontaine d'Aure, qui jadis fournissait de l'eau à Nîmes au moyen de l'aquéduc du Gard. — L'antique château qu'habitaient les ducs d'Uzès est un gros bâtiment enceint de hauts murs flanqués de tours rondes, et ayant beaucoup de ressemblance avec la Bastille de Paris, détruite en 1789.

Pont-Saint-Esprit, sur la rive droite du Rhône, ch.-l. de cant., à 8 l. E.-N.-E. d'Uzès. Pop. 4,853 hab. — Cette ville est célèbre par son beau pont : il fut construit avec les produits des aumônes et des quêtes qui furent faites de toutes part par des moines qui le mirent sous l'invocation du Saint-Esprit, et qui donnèrent ensuite son nom à la ville. Ce pont, dont la construction est des plus hardies, dut coûter des travaux immenses, parce qu'à l'époque où il fut commencé, on avait presque aucune connaissance des diverses manières de bâtir dans l'eau. La première pierre fut posée en 1265, et il fut entièrement terminé en 1309; il est formé de 26 arches dont 10 grandes et 7 petites, et toutes à plein cintre; sa longueur totale est de 800 m. (environ 2,463 p.); il décrit sur son plan plusieurs sinuosités qui ont été nécessitées par les difficultés qu'on rencontra en établissant les fondations. Sa largeur n'est que de 11 pieds, ce qui, joint au manque de solidité dans plusieurs de ses parties, empêcha pendant long-temps les voitures de pouvoir en faire usage; depuis peu d'années des réparations et un encorbellement pratiqué autour de chaque pile l'ont rendu praticable aux voitures; cet immense monument est construit en pierre et entretenu en bon état. Il est défendu par une forte citadelle séparée de la ville par la grande route. La ville est petite, mal percée, très mal pavée, et n'offre d'agréable que le boulevart ombragé qui la circonscrit et une fontaine nouvelle, espèce de château d'eau orné d'un bassin.

Villeneuve-les-Avignon, sur la rive droite du Rhône, ch.-l. de cant., à 8 l. d'Uzès. Pop. 7,300 hab. — Villeneuve couronne un coteau qui s'élève en face d'Avignon et présente au fleuve un escarpement rapide; les deux villes communiquaient jadis par le célèbre pont d'Avignon, dont il ne reste plus que quatre arches, des vingt-deux qu'il avait. Villeneuve est bâtie entre le fort Saint-André et la tour qui formait la tête du pont. — Cette tour fut construite par saint Louis. En 1306, Philippe-le-Bel fit construire l'abbaye de Saint-André, près de Villeneuve alors petit bourg, que, plus tard, le comte Raymond de Saint-Gilles donna à l'abbaye. Outre cette abbaye, qui fut réparée à la moderne vers la fin du xvi^e^ siècle, Villeneuve possède une célèbre chartreuse, située sur un rocher, ornée de jardins, ceinte, comme une forteresse, de murailles et de tours, et dont l'église renferme plusieurs tombeaux remarquables, entre autres celui du prince de Conti. — Il y a à Villeneuve une bibliothèque publique, riche de 7,300 volumes.

Le Vigan, sur l'Arre, ch.-l. d'arrond., à 19 l. O.-N.-O. de Nîmes. Pop. 4,909 hab. — Située près du mont de l'Éperon, au pied des Cévennes, cette ville est entourée de sites charmants, et rendus plus intéressants par les maisons de campagne dont ils sont ornés; dans la ville même plusieurs maisons modernes sont dignes de remarque; une de ses places vient d'être décorée de la statue en bronze de l'intrépide chevalier d'Assas. Le moment choisi par l'artiste est celui où le chevalier s'écrie, en expirant sous les baïonnettes autrichiennes : *« A moi, Auvergne, ce sont les ennemis! »* Le Vigan s'honore avec raison d'avoir donné naissance à ce jeune héros.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Nîmes (ville et arr.), Alais, Uzès, Saint-Hippolyte.

Le nombre des électeurs est de 2,896.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Nîmes.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nîmes. . . . . . . . . . | 11 cant., | 74 comm., | 128,461 habit. |
| Alais. . . . . . . . . . . | 9 | 92 | 79,923 |
| Uzès. . . . . . . . . . . | 8 | 98 | 83,752 |
| Vigan (Le). . . . . . . . | 10 | 80 | 65,247 |
| Total. . . . . . . | 38 cant., | 344 comm., | 357,383 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Nîmes), 3 recev. particuliers; 5 percepteurs d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Nîmes) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Nîmes); 2 inspecteurs; 4 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Nîmes), 2 directeurs d'arrondissement, 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département fait partie du 27^e^ arrond. forestier, dont le ch.-l. est Montpellier. — 1 insp., à Nîmes.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 7^e^ inspection, dont le ch.-l. est Toulouse. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Nîmes.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 16^e^ arrond. et de la 5^e^ divis., dont le ch.-l. est Montpellier. — 1 ingén. des mines réside à Alais.

*Loterie.* — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration

FRANCE PITTORESQUE



Nismes.

sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 30,478 fr.

*Haras.* — Pour les courses de chevaux, le département fait partie du 8e arrondissement de concours, dont le ch.-l. est Tarbes.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 9e division militaire, dont le quartier général est Montpellier. — Il y a à Nîmes 1 maréchal de camp commandant la subdivision et 2 sous-intendants militaires. — Le dépôt de recrutement est à Nîmes. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 15e légion, dont le ch.-lieu est Nîmes. Cette légion comprend en outre les compagnies de l'Ardèche, de l'Hérault et de la Lozère. — Aigues-Mortes compte au nombre des places fortes.

JUDICIAIRE. — La cour royale de Nîmes comprend dans son ressort les départements de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère et de Vaucluse. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance, Nîmes (2 chambres), Alais, le Vigan et Uzès; et 3 tribunaux de commerce, à Nîmes, Alais et Anduze.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le ve siècle, suffragant de l'archevêché d'Avignon, et dont le siége est à Nîmes. — Il y a dans le département, — à Nîmes: un séminaire diocésain qui compte 89 élèves; — à Beaucaire, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 9 cures de 1re classe, 32 de 2e, 158 succursales, 58 vicariats. — Il y existe 24 congrégations religieuses de femmes, composées de 140 sœurs chargées des hospices, du soin des malades, des vieillards, et de l'éducation des jeunes filles pauvres; une de ces congrégations (à Nîmes) tient un pensionnat et instruit plus de 400 enfants pauvres; une autre donne l'instruction à 6 jeunes sourdes-muettes.

*Culte protestant.* — Les reformés du département possèdent 17 églises consistoriales: Alais, 4 pasteurs, 2 sections; — Saint-Ambroix, 3 past., 3 sect., 9 annexes; — Vezenobre, 3 past., 3 sect., 17 ann.; — Saint-Jean-du-Gard, 3 past., 2 sect., 1 ann.; — Anduze, 8 past., 1 sect, 2 ann.; — Uzès, 3 past., 3 sect., 6 ann.; — Saint-Chaptes, 3 past., 3 sect., 5 ann.; — Nîmes, 7 past., 3 sect.; — Vauvert, 4 past., 4 sect., 5 ann.; — Aigues-Vives, 3 past., 3 sect., 7 ann.; — Calvisson, 4 past., 3 sect., 6 ann.; — Vigan, 4 past., 3 sect., 5 ann.; — Sommières, 4 past., 3 sect., 1 ann.; — Valleranges, 5 past., 4 sect., 6 ann.; — Saint-Hippolyte, 3 past., 2 sect.; — La Salle, 4 past., 3 sect., 4 ann.; — Sauve, 5 past., 5 sect. — Les réformés du département sont au nombre d'environ 140,000. Ils ont en outre 78 temples ou maisons de prières. — Il y a dans le département 31 sociétés bibliques; 15 sociétés des missions évangéliques; 16 sociétés des traités religieux et 141 écoles protestantes.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une académie de l'université dont le chef-lieu est à Nîmes, et qui comprend dans son ressort l'Ardèche, le Gard, la Lozère et Vaucluse.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département: — à Nîmes: 1 collége royal de 2e classe, qui compte 250 élèves; — 4 colléges: à Alais, à Bagnols, à Uzès, à Vigan (ce collége n'est pas encore régulièrement organisé); — 1 école normale primaire à Nîmes; — 2 écoles modèles à Nîmes, à Saint-Esprit. — Le nombre des écoles primaires du département est de 667, qui sont fréquentées par 23,011 élèves, dont 15,662 garçons et 7,349 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 54.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Nîmes: — une *Académie royale du Gard*; — une *Société de Médecine*; — une *Commission des Monuments antiques*; — des *Archives départementales*; — un *Musée d'Antiquités* (dans l'intérieur de la Maison carrée); — un *Cabinet d'histoire naturelle*. — Nîmes, Uzès, Alais et le Vigan possèdent des *Sociétés d'Agriculture*. — Il y a à Nîmes une *École gratuite de Dessin*. — On y fait aussi des *Cours publics* de Géométrie, de Mécanique, d'Accouchements, etc.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 357,383 hab., et fournit annuellement à l'armée 937 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 2,682 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfans légitimes. | 5,882 | — | 5,599 | Total | 11,864 |
| — naturels. | 210 | — | 173 | | |
| *Décès.* | 4,357 | — | 4,006 | Total | 8,363 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 66,756,
Dont 35,407 contrôle de réserve.
31,349 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:
30,819 infanterie.
170 cavalerie.
110 artillerie.
250 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 13,488; équipés, 12,565; habillés, 16,717. 24,987 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 70 dans ce nombre sont mobilisables; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 47 sont soumis au service ordin., et 53 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 12,810 fusils, 220 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 4,060,197 f. | 49 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,851,898 | 59 |
| Douanes et sels. | 2,892,111 | 77 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 1,594,381 | 99 |
| Postes. | 322,359 | » |
| Produit des coupes de bois. | 4,599 | » |
| Loterie. | 47,787 | 60 |
| Produits divers. | 92,776 | » |
| Ressources extraordinaires. | 895,734 | 77 |
| Total. | 11,861,796 f. | 28 c. |

Il a reçu du trésor 6,376,356 fr. 52 c., dans lesquels figurent:

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. | 680,774 f. | 68 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 266,457 | 93 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 401,517 | 28 |
| de l'intérieur. | 9,191 | 50 |
| du commerce et des travaux publics. | 984,658 | 31 |
| de la guerre. | 2,580,492 | 79 |
| de la marine. | 2,995 | 95 |
| des finances. | 112,952 | 01 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 929,405 | 17 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 408,810 | 90 |
| Total. | 6,376,356 f. | 52 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie à l'État 5,485,439 fr. 76 c. de plus qu'il ne reçoit. — Il faut une industrie fort développée et de longs et pénibles travaux pour remplir cet impôt levé au profit de la centralisation.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 528,831 fr. 67 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR: *Dép. fixes*: traitements, abonnements, etc. | 278,283 f. | 41 c. |
| *Dép. variables*: loyers, réparations, encouragements, secours, etc. | 250,548 | 26 |

Dans cette dernière somme figurent pour
34,700 f. » c. les prisons départementales,
20,000 f. » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, sont de. | 650 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 39,233 | 54 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 226,812 | 33 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 38,692 | 17 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 599,726 hectares, le départ. en compte
250,000 mis en culture et en prairies.
126,455 forêts.
69,525 vignes.
131,900 landes, dunes, marais.

Le revenu territorial est évalué à 20,636,000 francs.

Le département renferme environ
30,000 chevaux et mulets.
8,000 bêtes à cornes (race bovine).
300,000 moutons, mérinos, métis et indigènes.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 900,000 kil. — Quelques-uns de ces troupeaux *transhument* chaque année et passent l'été dans les Alpes.

Le produit annuel du sol est d'environ:

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. | 688,000 | hectolitres. |
| En vins. | 1,120,000 | id. |
| En soies (cocons). | 1,200,000 | kilogrammes. |

Le département produit peu de grains; la récolte ne fournit qu'un peu plus du tiers de ce qui est nécessaire à la consommation des habitants, évaluée à 1,543,000 hectolitres. — C'est dans les cantons d'Uzès et de Saint-Gilles que croît le froment de première qualité. — On récolte dans les autres cantons du blé, du seigle, de l'orge, du maïs, du millet, du sarrasin, des fèves, des lentilles, des pois, de l'avoine et des légumes de différentes espèces. Les parmentières y sont cultivées en grand. — Les asperges sont communes dans les environs d'Aigues-Mortes. — Le châtaignier fait la richesse des Cévennes; les montagnes situées au nord du département en sont couvertes. L'industrieux cultivateur en plante partout où la terre peut fournir à sa végétation. La châtaigne supplée au blé. Elle forme la principale nourriture des ha-

bitants des communes rurales, qui vont, dans le département, et dans ceux qui l'avoisinent, échanger l'excédent de leurs provisions, contre du vin ou des céréales. Les orages arrivés dans les Cévennes, à différentes époques, ont causé malheureusement de grands dommages aux plantations de châtaigniers, en entraînant la terre qui les nourrissait, et en ne laissant en plusieurs endroits que le roc nu et aride. — Les jardins produisent abondamment des fruits de très bonne qualité. Le cerisier, l'abricotier, le pêcher, le figuier, le poirier, l'alizier, le jujubier, le pistachier, l'amandier, y sont multipliés; quelques autres arbres fruitiers, tels que le cognassier, le grenadier, croissent même sans culture. L'oranger et le citronnier ne sont élevés qu'à force de soins, et ne peuvent réussir en pleine terre, les hivers étant trop souvent rigoureux. Au Vigan on recueille des pommes de reinette d'une excellente qualité. — Parmi les arbustes utiles on remarque le micocoulier, cultivé en grand pour faire des fourches. — On trouve sur les bords du Gardon et sur ceux de la Cèze et de la Vidourle de belles prairies, mais en trop petit nombre. — On a établi en divers cantons des prairies artificielles.

*Culture.* — L'araire employé pour le labour est la charrue antique décrite par Virgile; deux mules en forment ordinairement l'attelage. — On se sert pour séparer le grain de la paille de la méthode de *dépiquage* dont nous avons parlé à l'*agriculture* du département de l'Aude.

*Vignes.* — La vigne est très commune: on la trouve jusque dans les débris rocailleux des carrières; elle semble être une production naturelle du sol. Les vins du Gard jouissent d'une réputation méritée. Ceux de Chuselan, de Lidenon, de Saint-Gilles et de Tavel sont les plus estimés. Un tiers des vins se consomme dans le département, un autre tiers est livré au commerce et le troisième converti en eaux-de-vie.

*Oliviers.* — La culture de l'olivier est une branche d'autant plus importante de l'agriculture du département, que l'huile est une des denrées les plus nécessaires à ses habitants. — Les oliviers réussissent le mieux sur les coteaux exposés au midi et abrités au nord. On les plante indifféremment dans les vignes, sur les lisières des champs, en quinconce, et dans d'autres terrains sur lesquels on sème quelque peu de grains. L'olivier se déplaît dans les terrains sablonneux, et on a remarqué qu'il semble aujourd'hui se dénaturaliser d'un climat devenu beaucoup plus rigoureux qu'autrefois. Aux mortalités des hivers de 1820, etc., on peut ajouter celle de 1830, qui en a fait périr un très grand nombre. Les huiles des terroirs de Saint-Bonnet, de Saint-Gervasy et d'Uzès sont les plus estimées.

*Mûriers.* — Le mûrier est cultivé avec succès, et sa feuille, nourriture des vers à soie, y est d'un grand produit. Les soies provenant des cantons d'Alais, du Vigan, de Saint-Jean-du-Gard, de Saint-Hypolyte, de Lassale, de Sumène, etc., sont très recherchées. Cette précieuse récolte fait la richesse des Cévennes; elle vivifie toutes les autres branches de commerce.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département du Gard est remarquable par l'industrie manufacturière de ses habitants, et, sous ce rapport, mérite d'être placé en première ligne parmi ceux du midi de la France. — C'est surtout à la fabrication de la soie pure et combinée avec d'autres filaments, tels que le coton, la laine et autres matières, que s'applique cette active industrie. — Les teintureries de Nîmes, pour la laine et la soie, jouissent d'une grande réputation, et occupent un grand nombre d'ouvriers. — Le département renferme des tanneries et des mégisseries, dont les produits sont recherchés; celles d'Alais sont fort anciennes. — On y rencontre plusieurs fabriques de papier. — A Uzès, on fabrique des cartons très renommés. — A Anduze, on confectionne des chapeaux. — Il y existe aussi plusieurs verreries et faïenceries.

*Soieries.* — Si les renseignements que nous avons sous les yeux sont exacts, comme nous le supposons, on emploierait annuellement à Nîmes, pour les étoffes de soie seulement, 3,500 métiers battants, et 6,000 métiers à la Jaquart (à mailles fines ou à basse lisse). Le nombre des ouvriers serait d'environ 13,000, et il s'y confectionnerait environ 3,000 pièces de taffetas, 5,500 de fleuret de soie, 28,000 de coton et soie, 7,000 de châles, mouchoirs, fichus, étoffes en soie et coton; tous ces objets d'une valeur d'environ 12 millions. Le nombre des métiers battants pour la bonneterie et le fleuret (tant à Nîmes que dans les autres communes environnantes,) est d'environ 5,500. On y confectionne, avec 7,832 ouvriers, 6,000 douzaines de bonnets, 160,000 *idem* de bas de soie, 36,000 *idem* de gants de soie, et 90,000 douzaines de bas ou de gants de fleuret; la valeur totale de ces produits s'élève à environ 9,320,000 fr. On y confectionne aussi environ 70,000 pièces de rubans. — La consommation de ces objets n'a pas lieu en France seulement; ils sont exportés en Allemagne, en Italie, en Espagne, à Naples, en Turquie, en Syrie, en Egypte, en Hollande, dans les Etats-Unis et dans les états du sud de l'Amérique, etc.

*Mines et forges.* — Les exploitations minérales du département sont une des branches principales de son industrie. Les forges de l'arrondissement d'Alais, seules, emploient de 1,000 à 1,200 ouvriers, qui consomment 200,000 quintaux métriques de minerai, produisant de 8 à 10,000 tonnes de fer, en barres ou moulées, dont la valeur est de 3 à 4 millions. — La seule mine de plomb, exploitée en 1831, a livré au commerce environ 200 quintaux métriques d'Alquifoux. — Les produits des mines d'antimoine, fondus dans les usines d'Alais, s'élèvent annuellement à une valeur de 40,000 fr. — La mine de couperose exploitée à Pallière n'occupe qu'un petit nombre d'ouvriers, et ne livre au commerce que 3 à 400 quintaux métriques de ce sel, qui, au prix moyen de 16 fr., valent de 5 à 6,000 fr.

*Mines de houille et lignite.* — Les produits des mines de lignite et de houille n'ont pas encore atteint toute l'extension qu'elles sont susceptibles d'obtenir. En 1831, le nombre des mines de houille concédées dans le département du Gard s'élevait à 16, dont seulement 12 en activité; elles employaient 3 chevaux et 495 ouvriers pour extraire annuellement 378,000 quintaux métriques, d'une valeur moyenne, sur place, de 378,000 fr. — Le produit des mines de lignite était moindre encore (en 1831); dix mines concédées, dont six seulement étaient en activité, n'employaient que 53 ouvriers pour extraire 67,000 quintaux métriques, qui, à 60 fr. les 100 kilogr., prix moyen, représentent une valeur de 40,000 fr.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, il a été accordé DEUX MÉDAILLES D'OR, l'une à MM. Roche-Blave et compagnie, d'Alais, pour *échantillons de soie grège et ouvrée;* et l'autre à M. Roux-Carbonnel, de Nîmes, pour *châles et fichus en bourre de soie:* QUATRE MÉDAILLES D'ARGENT, à MM. Tessier-Ducros, de Valleraugues, pour *soies blanches filées;* Roux cadet, de Nîmes, pour *châles en tricot de soie;* Carcassonne, de Nîmes, pour *châles en bourre de soie;* Lombard jeune et Grégoire aîné, pour *châles en tricot de soie:* CINQ MÉDAILLES DE BRONZE à MM. Martin frères, et Monteux et Vidal, de Nîmes, pour *châles en bourre de soie;* Puget et Bousquet-Dupont, de Nîmes, pour *fichus de gaze;* Veaute et comp., de Nîmes, pour *étoffe de soie et coton; coupals, géorgiennes et provençales,* Tur et comp., de Nîmes, pour *bas et bonnets en bourre de soie:* CINQ MENTIONS HONORABLES OU CITATIONS ont été accordées à d'autres fabricants, dont une à MM. Drulon-Murgue et comp., d'Anduze, pour *chapeaux en feutre, recouverts d'un tissu de soie* imperméable.

Douanes. — Le bureau d'Aigues-Mortes dépend de la direction de Montpellier. — Il a produit en 1831:
Douan., navig. et timb., 11,199 f.; sels, 2,880,912 f. total, 2,892,111 f.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 102. — Elles se tiennent dans 40 communes, dont 29 chefs-lieux, et durant pour la plupart deux à trois jours, remplissent 198 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 22, occupent 38 journées.

304 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, bestiaux, chèvres, porcs, etc.; — les soies, la filoselle, les laines, etc.; — les châtaignes, les pommes de terre, les aulx, les oignons, etc.; — le chanvre; — les cuirs et les peaux, etc. — La foire de Beaucaire, où se trouvent des articles de toute nature, est une des plus célèbres en Europe, il s'y fait annuellement pour 25 millions d'affaires.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Description abrégée du départ. du Gard*, par Grangeret; in-4. Nîmes, an VIII. — *Statistique du Gard*, par Penchet, Chanlaire et Herbin de Halle; in-4. Paris, 1817. — *Compte moral de l'administration du Gard* pour 1806; — Id. pour 1807, par d'Alphonse, préfet; in-8. Nîmes, 1807 et 1808. — *Topographie de la ville de Nîmes et de la Banlieue*, par Vincens et Baume; in-8. 1808. — *Description des monuments antiques du midi de la France*, par Grangenet, C. Durand et S. Durant; in-fol. Nîmes, 1819. — *Guide aux monuments de Nîmes antiques et modernes;* in-8. Nîmes, 1824. — *Hist. des Antiq. de Nîmes et de ses environs*, par Menard (nouv. edit.); in-8. Nîmes, 1828. — *Notice sur Anduze et ses environs*, par Viguier; in-8. Paris, 1828. — *Mém. sur l'agricult. de Congéniès* (arr. de Nîmes); in-8. Nîmes, 1832. — *Topographie stat. et médicale du Vigan*, par F.-A. Rouger; in-8. Montpellier, 1819. — *Antiquités de Beaucaire*, par Bland; in-4. Alais, 1819. — *Notice sur Aigues-Mortes*, par Di Pietro; in-8. — *Notice sur le canal de Beaucaire à Aigues-Mortes*, par Grangent; in-8. Paris, 1832. — *Pont suspendu sur le Gard. Ann. des Voyages*, 1831, t. I. — *Pont suspendu sur le Rhône* entre Beaucaire et Tarascon; in-8. *Ann. des Voyages;* Paris, 1830, t. III. — *Ann. administratif et commercial du départ. du Gard*, in-8. Nîmes, 1819 à 1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Haute-Garonne.

(Ci-devant Haut-Languedoc.)

### HISTOIRE.

Le département faisait partie, avant la révolution, de l'ancienne généralité de Toulouse, et se trouvait placé dans ce qu'on appelait le *Haut-Languedoc*. — L'histoire générale du Languedoc occuperait plus de place qu'il ne nous est possible de lui en accorder; nous en parlerons avec détail lorsque nous nous occuperons du département de l'Hérault. — Vers 1778, le Languedoc faisait partie de l'Aquitaine. — La maison de Toulouse joua un grand rôle à l'époque des croisades. — Raymond de Saint-Gilles, un des grands capitaines de son siècle, mourut en Syrie, avec tous ses enfants, combattant parmi les croisés. — Les guerres des Albigeois ensanglantèrent le pays dans le XII^e et au commencement du XIII^e siècle; elles ne cessèrent qu'en 1229, lorsque Raymond VII, comte de Toulouse, excommunié et réduit au désespoir, accepta la paix qui lui fut offerte par saint Louis, et dont la principale condition était que Jeanne, sa fille, épouserait Alphonse, frère du roi, et que, à défaut d'héritiers de ce mariage, le comté de Toulouse reviendrait à la couronne; ce qui arriva en 1271. — Néanmoins ce comté ne fut point éteint pour cela : il continua à exister séparément jusqu'en 1361, que le roi Jean l'incorpora définitivement au domaine royal.

### ANTIQUITÉS.

A part quelques ruines d'églises et quelques débris de châteaux-forts du moyen âge, le département renferme peu d'antiquités qui puissent être décrites; les principales de Toulouse appartenaient à l'ancienne église de la Daurade, dans laquelle les antiquaires ont voulu voir successivement un monument gaulois et un temple romain, élevé à Apollon. — Ce qu'on y trouve de plus curieux est une mosaïque, dont on attribue le travail aux Visigoths. — Le département présente quelques vestiges d'établissements thermaux, des autels votifs, des statuettes, des fragments de statues, des tronçons de colonnes, des urnes, etc., qui appartiennent à l'époque romaine. — On a découvert, à Valerabère, bourg peu considérable, mais qui offre quelques débris intéressants, un beau pavé en mosaïque, et un sarcophage en marbre assez bien conservé.

### CARACTÈRE ET MŒURS.

S'il faut ajouter foi au jugement que les écrivains du pays portent sur leurs compatriotes, aucun peuple n'a d'aptitude plus décidée pour les sciences et les arts, une conception plus vive, une élocution plus facile, un esprit plus juste et plus pénétrant que celui du département de la Haute-Garonne; son caractère est vif et passionné, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit en même temps retenu et souple. Le trait qui le distingue plus particulièrement n'est pas l'amour des richesses, mais celui des distinctions et des honneurs; quand l'ambition lui manque, son ressort s'affaiblit, et nul autre mobile ne peut le rendre susceptible de faire en aucun genre des efforts puissants et soutenus. La gloire militaire des habitants de cette contrée est très ancienne : Toulouse, capitale d'un peuple libre et belliqueux, a vu sortir de son enceinte des guerriers qui ont parcouru en vainqueurs une grande partie de l'Europe. Le département dans tous les temps a fourni un grand nombre de braves à nos armées.

A Toulouse, on aime le plaisir et les amusements publics; mais l'habitude de l'économie, qui y est générale, les rend un peu rares. L'esprit et les mœurs sont favorables à l'accroissement du commerce : un genre de vie uniforme et simple, de l'ordre, nulle ostentation, et même une aversion assez marquée pour le faste; une grande défiance de toutes les spéculations hasardeuses, de toutes les entreprises séduisantes, beaucoup d'exactitude et de régularité; voilà ce qui caractérise le négociant de la Haute-Garonne, et surtout celui de la ville de Toulouse.

De la diversité des lieux et des ressources qu'ils offrent aux habitants, naît la diversité des travaux, des mœurs et des institutions physiques. Le montagnard est bûcheron dans les parties boisées, gardien de troupeaux dans les lieux découverts, cultivateur sur les plateaux dont le sol est fertile, contrebandier sur la frontière. — Néanmoins, le savant Ramond, qui, pour ses observations géologiques, a long-temps séjourné dans les Pyrénées, et a étudié les habitants des montagnes *frontières*, ne les condamne pas aussi sévèrement que fait M. Thiers (1). « C'est, dit-il, une race d'hommes spirituelle, entreprenante et fière. Je leur ai trouvé cette fermeté de ton, qui, chez les hommes vifs et prompts, annonce l'expérience des situations difficiles, un choix d'idées qui n'appartient qu'à un esprit cultivé, la politesse naturelle, que donne une sensibilité exercée autant que délicate; je conviens cependant que le caractère que ces dehors font présumer doit être fort irritable. Si l'on y joint le goût des aventures périlleuses, un penchant déterminé à faire la guerre des frontières, un sentiment de liberté, favorisé par des boulevarts inexpugnables et aiguisé par le mépris des lois prohibitives; de pareils gens doivent être difficiles à manier, pour quiconque est divisé d'intérêt avec eux. Mais ces contrebandiers, hommes adroits autant que déterminés, familiarisés avec tous les périls, toujours près de la mort et dont le premier mouvement est un coup de fusil qui ne manque jamais son but; ces hommes qui, pour la plupart des voyageurs, sont un sujet de terreur,

(1) Voyez *France pittoresque*, *Ariège*, t. I, p. 178.

moi, seul et désarmé, je les ai rencontrés sans inquiétude et fréquentés sans crainte. On n'a rien à redouter des hommes auxquels on sait n'inspirer ni défiance ni envie. Les lois naturelles existent encore pour celui qui a secoué le joug des lois civiles. En guerre avec la société, il est quelquefois en paix avec son semblable. L'assassin m'a conduit dans les détours des monts de l'Italie, et le contrebandier des Pyrénées m'a accueilli dans ses routes secrètes. Armé, j'eusse été l'ennemi de l'un et de l'autre; sans armes ils m'ont respecté. »

Parmi le petit nombre d'usages particuliers aux départements pyrénéens, il en est un fort ancien qui a pour origine les déclamations ou *pastourelles* des troubadours. On représente en plein champ et sur des tréteaux, de la manière la plus grotesque, nos chefs-d'œuvre dramatiques. Les acteurs sont des villageois, dont l'accent rude, les gestes forcés et les étranges fautes de langage donnent une couleur comique aux tragédies les plus tristes.

### COSTUMES.

Le costume des hommes a peu d'originalité, il est simple et commode, fait d'étoffes du pays et de couleurs peu vives; les uns portent pour coiffure les grands chapeaux des habitants du Tarn, les autres le haut bonnet des Bigordans, ou le berret plat des Basques. — Les femmes aiment à se parer d'étoffes de couleurs éclatantes. La coiffure des Toulousaines est remarquable, mais elle est plus facile à peindre qu'à décrire, notre dessinateur en a donné une idée très exacte. La pièce principale est un morceau d'étoffe (mousseline ou dentelle) empesée et plissée, qui se pose presque perpendiculairement sur le sommet du front, et dont les cannelures figurent les rayons d'une auréole; une peau fine et colorée, de noirs sourcils, des yeux vifs et pleins d'expression ressortent admirablement sous cette parure essentiellement coquette.

### LANGAGE.

On parle français dans toutes les villes du département; mais le patois des campagnes participe suivant leur position du béarnais ou du languedocien. Nous avons dit (département de l'Aude), que cette dernière langue n'était autre que la langue romance. — La séparation de la France en Langue-d'Oil et en Langue-d'Oc, remonte à 1302, lorsqu'on plaça dans le ressort du parlement de Toulouse les tribunaux des sénéchaussées établies entre la Dordogne, l'Océan, la Méditerranée et le Rhône. En 1460, l'étendue de ce ressort fut diminuée des sénéchaussées de Guienne, des Landes, de l'Agenois, du Bazadois et du Condommois. — Le patois du département de la Haute-Garonne, tel qu'il existe aujourd'hui, a de la grâce et de la vivacité.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

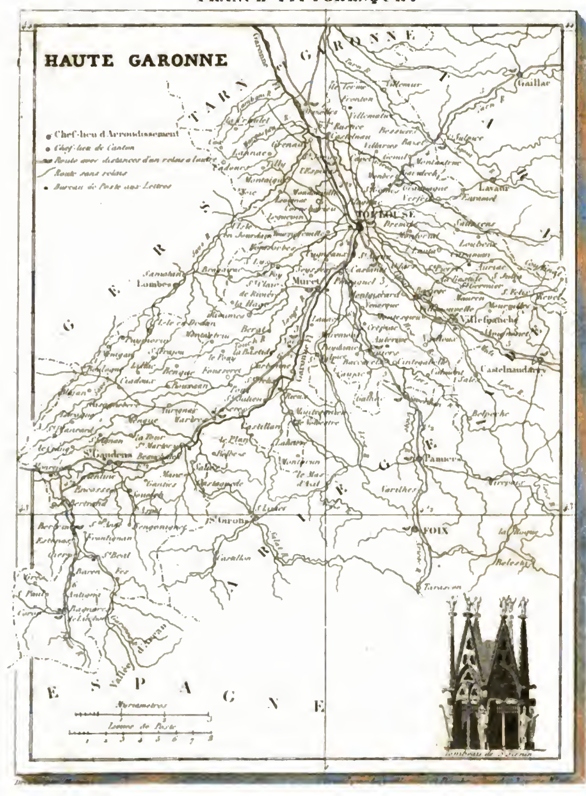
Le comté de Toulouse et le département de la Haute-Garonne ont produit à toutes les époques un tel nombre d'hommes distingués dans tous les genres, qu'il nous est impossible de les citer tous. Nous nous bornerons donc à mentionner — parmi les *hommes d'État* ou *qui ont joué un rôle politique :* Guillaume de Nogaret, chancelier de France; le cardinal d'Ossat; Dufaur de Pibrac, célèbre aussi par ses *quatrains;* La Loubère, que Louis XIV envoya en ambassade à Siam; l'orateur Cazalès; notre contemporain de Villèle, habile ministre des finances, dont l'administration laissera un long souvenir; de Montbel, homme honorable, utile, digne d'intérêt et d'estime, dont tous les malheurs viennent d'avoir été ministre de Charles X à l'époque des fameuses ordonnances, et qui a rempli les loisirs de son exil en composant une intéressante *Histoire du duc de Reischtadt.* — Parmi les *poëtes :* Clémence Isaure, fondatrice des Jeux-Floraux; Pierre Vidal, surnommé le *Prince des Troubadours;* Goudouli, poëte languedocien plein de charme et de talent; Maynard; Campistron; Palaprat; madame de Montégut; Baour-Lormian; le satirique Despazes; Nanteuil; Jules de Rességuier, etc.; — parmi les hommes *qui se sont fait un nom dans les arts :* les peintres Rivalz; de Troy; Drouais, père et fils; Valenciennes; le dessinateur Cassas; le compositeur Dalayrac, etc.; — parmi les *savants* et les *littérateurs :* le mathématicien Fermat; l'astronome Garipuy; le botaniste Picot-Lapeyrouse; Tourreil, traducteur de *Démosthène;* Montgaillard, l'auteur de l'*Histoire de France;* Puymaurin, père et fils, dont l'un était naguère directeur de la monnaie et l'autre conservateur des médailles; Du Mége, auteur de la *Statistique des départements pyrénéens,* etc.; — parmi les *magistrats* et les *jurisconsultes :* Duranti; Cujas; Furgole; Romiguières; Dubernard, etc.; — parmi les hommes *qui ont eu le bonheur d'être utiles à leur pays :* l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets; Garrigou, honorable industriel qui a introduit en France la fabrication de l'acier cémenté; — et enfin, parmi les braves qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie: le maréchal Pérignon; les généraux Dupuy, Verdier, Caffarelli, Compans, Roguet, Pelet, historien de la *Campagne de* 1809, d'Armagnac, Pégot, Pelleport, etc.; — les chefs d'escadre Saint-Félix, Montcabrié, etc.

### TOPOGRAPHIE.

Le département de la Haute-Garonne est un département *frontière*, région sud. — Il est formé d'une partie du Haut-Languedoc (diocèses de Toulouse et du Lauraguais), d'une partie de la Gascogne, de la principauté de Comminges, etc. — Il est borné, au nord, par les départements du Tarn, de Tarn-et-Garonne; à l'est, par ceux de l'Aude, du Tarn et de l'Ariége; au sud, par celui de l'Ariége, et par l'Espagne; et à l'ouest, par les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées. — Il tire son nom de sa position sur le cours supérieur de la Garonne. — Sa superficie est de 671,601 arp. métr.

Montagnes. — Ce département étant celui où se trouvent les monts les plus élevés de la chaîne des Pyrénées, dont il occupe d'ailleurs le centre, nous croyons devoir placer ici quelques considérations sur la chaîne entière. — Les Pyrénées forment, après les Alpes, la masse de montagnes la plus remarquable de l'Europe; elles occupent l'espèce d'isthme qui sépare l'Espagne de la France, et s'étendent de l'ouest à l'est presque sans déviation sensible: cependant, à partir de la Garonne, la chaîne semble se briser de manière à ce que la partie occidentale rentre vers le sud, de 8,000 mètres environ. La chaîne entière a environ 85 lieues de longueur, sa largeur varie : elle est plus considérable au centre et diminue vers les extrémités. Le terme moyen est de 20 lieues. Sa surface est donc d'environ 1,700 lieues carrées. — Ces monts semblent surgir de l'Océan et se précipiter dans la Méditerranée. Ils commencent à l'ouest, près du cap Finistère, et se terminent à l'est, au cap Creux, près de Port-Vendre. De la Galice, où aboutit leur extrémité méridionale, ils jettent pour ainsi dire des ramifications à travers le continent espagnol, rejoignent les sierras de Grenade et de l'Andalousie, traversent l'Océan à Gibraltar et remontent en Afrique pour retrouver la grande chaîne de l'Atlas. A l'autre extrémité des bords de la Méditerranée, les Pyrénées s'enchaînent avec les montagnes du Vivarais et des Cévennes pour rejoindre les Alpes, qui traversent l'Allemagne et le midi de l'Europe par divers chaînons, et vont se lier au Caucase et aux autres montagnes de l'Asie, dont les prolongements se perdent à l'orient de la Chine. Telle est la vaste chaîne dont les Pyrénées ne sont, en quelque sorte, qu'un anneau, mais cet anneau est d'une grandeur proportionnée à l'ensemble. — Considérée dans sa totalité, la chaîne des Pyrénées est composée de plusieurs bandes parallèles à sa direction, et qui, s'élevant depuis les plaines de l'Espagne et de la France jusqu'à la crête centrale, forment la limite naturelle des deux pays, et la séparation à leur source des eaux qui coulent de l'un et de l'autre côté. Cette crête borne au sud (sauf l'enclave espagnole de la vallée

**FRANCE PITTORESQUE.**





Costumes de Toulouse et de la Haute Garonne



De Villèle. L'Abbé Sicard.

d'Arran) les cinq départements frontières des Pyrénées-Orientales, de l'Ariége, de la Haute-Garonne, des Hautes et des Basses-Pyrénées, dont les territoires sont en grande partie formés de belles et riantes vallées qui sillonnent du nord au sud le versant septentrional de cette chaîne, le plus étendu, le plus riche, le plus varié et le plus intéressant des deux. Les Pyrénées ne sont pas seulement remarquables par leur masse et leur élévation, mais encore par leurs richesses naturelles, leur population et la vie pastorale de leurs habitants, et par les souvenirs historiques qui s'y rattachent; elles réclament un intérêt spécial sous le rapport de la minéralogie, de la zoologie et de la botanique, et par les beautés pittoresques que présentent en foule ces monts, où la la nature, s'étant revêtue de formes particulières, a un caractère que l'on ne trouve point ailleurs.

Suivant les observations les plus récentes, voici quelle est l'élévation absolue des monts principaux :

| | |
|---|---|
| Le Mont-Perdu. . . . . . . . . . . | 3,436 mètres. |
| Le Vignemale. . . . . . . . . . . . | 3,356 |
| Le Cylindre. . . . . . . . . . . . . | 3,332 |
| Le Pic-Long. . . . . . . . . . . . . | 3,251 |
| Le Neouvielle. . . . . . . . . . . . | 3,155 |
| Le Pimené. . . . . . . . . . . . . | 3,000 |
| Le Pic du Midi de Bigorre. . . . . | 2,973 |
| Le Moune. . . . . . . . . . . . . . | 2,900 |
| Le Pic d'Arbizon. . . . . . . . . . | 2,885 |
| Le Canigou. . . . . . . . . . . . . | 2,781 |
| Le Pic Montaigu. . . . . . . . . . | 2,396 |
| Le Pic de Bergons. . . . . . . . . | 2,113 |

D'après les observations faites en 1833 par un jeune voyageur (M. Dousseau), qui a bien voulu nous en communiquer le résultat, la *Malahite* ou *pic de Nethou*, point culminant des Pyrénées, dont le sommet est en Espagne, mais dont la base s'étend en France, a 3,475 mètres de haut (l'*Annuaire des Longitudes* lui en donne 3,481). Près de cette montagne et sur la crête frontière se trouvent encore le *mont des Isards* (ou pic de Crabioule), haut de 3,216 mètres; le *pic Quairot* (pic Écarri), haut de 3,355 mètres; le mont *Crabère* et le *pic de Montvallier,* qui en ont près de 2,926 mètres. — Entre ces monts s'ouvrent des cols ou ports plus ou moins accessibles. La plupart le sont fort peu pendant l'hiver. — La pente des monts est généralement de 30 à 40 degrés; en plusieurs endroits leurs flancs sont coupés à pic ou même surplombent leur base. Cette dernière singularité s'observe surtout dans les montagnes de granit ou de calcaire primitif et sur le versant méridional, d'où il résulte que, du côté de l'Espagne, les contre-forts de la chaîne centrale s'étendent moins loin qu'en France, et que leurs versants sont beaucoup plus escarpés.

*Ports.* — Les ports ou cols qui servent de communication entre l'Espagne et la France passent par les crêtes les plus élevées. Voici la hauteur des principaux passages :

| | |
|---|---|
| Port d'Oo. . . . . . . . . . . . . | 3,002 mètres. |
| Port de Viel, ou d'Estaubé. . . . | 2,561 |
| Port de Pinède. . . . . . . . . . | 2,499 |
| Port de Gavarnie. . . . . . . . . | 2,333 |
| Port de Cavarère. . . . . . . . . . | 2,241 |
| Port du Tourmalet (intérieur) . . | 2,177 |

*Lieux habités.*— A cause de leur position méridionale, les Pyrénées renferment les lieux habités les plus élevés de l'Europe, après quelques villages des Alpes basses et maritimes :

| | |
|---|---|
| Village de Héas. . . . . . . . . . | 1,465 mètres. |
| Village de Gavarnie. . . . . . . . | 1,444 |
| Village de Barége. . . . . . . . . | 1,269 |

La limite inférieure des neiges perpétuelles dans les Pyrénées est à environ 2,500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

*Glaciers.* — Les Hautes-Pyrénées sont dominées par un grand nombre de pics dont les sommets et les anfractuosités se recouvrent de neiges et de glaces. Les monts les plus hauts, le *Vignemale*, le *Mont-Perdu*, le *Neouvielle*, le *Pic-Long*, le *Marboré*, etc., sont chargés de glaciers d'autant plus vastes que les sommets qui les portent sont plus élevés. L'exposition au nord favorise l'accroissement et la permanence des glaciers; c'est pourquoi le versant français des Pyrénées en offre un assez grand nombre, tandis que le versant espagnol n'en a que quelques-uns, d'une dimension rétrécie.

*Avalanches et lavanges.* — Ces phénomènes effrayants sont communs dans les hautes régions, où la neige s'amoncelle souvent en quantités immenses sur les cimes les plus élevées. Alors, la plus petite cause, une rafale de vent, la chute d'une pierre détachée d'un pic voisin, suffit pour déterminer l'éboulement d'une avalanche. La quantité de neige qui se met d'abord en mouvement est peu considérable : son volume comme sa vitesse s'accroissent dans sa chute, c'est bientôt une masse énorme que rien ne peut arrêter, qui ébranle violemment les rochers, en détache de nombreux fragments, déracine les hauts sapins et renverse tout ce qu'elle rencontre. — La *lavange,* moins formidable, mais également dangereuse, est plus fréquente dans la région moyenne des montagnes. C'est la chute d'un pan de falaise ou celle d'un pic usé de vétusté; souvent, après un orage, les flancs détrempés des montagnes laissent échapper des torrents de pierrailles et de boue, torrents terribles qui ravagent tout sur leur passage, engloutissent les habitations et comblent les vallées.

*Éboulements.* — Les *lavanges* et les *avalanches* ne sont malheureusement pas les seuls dangers auxquels sont exposés les habitants des Pyrénées. Quoiqu'on ne trouve dans ces montagnes aucuns vestiges de volcans, on suppose qu'il existe entre elles et les pays volcanisés une correspondance souterraine. Les tremblements de terre y sont fréquents; on en garde un long souvenir: celui de 1660 dérangea le cours des sources et altéra leur qualité; celui de 1678 enfla subitement les eaux de la Garonne et de l'Adour, grossies par des torrents qui sortirent avec violence des entrailles de la terre. Lors de l'affreux désastre de Lisbonne, la terre s'entr'ouvrit à Juncadas; des maisons furent renversées à Lourdes; une montagne disparut et fit place à un lac. — On pourrait citer d'autres exemples de même nature; il est certain que, toutes fois que la Sicile et la Calabre sont ébranlées, les Pyrénées se ressentent de leurs commotions. Les grandes perturbations de la nature ne paraissent néanmoins pas y tenir toutes à l'action des volcans. — De temps à autre de grandes montagnes s'affaissent et s'écroulent. — Une grêle de pierres descendues du pic de Héas, se jeta, en 1750, sur le vallon inférieur, et rebondit jusqu'à la pente opposée. Un grand lac naquit de l'épanchement du torrent qu'arrêtait la barre qui venait de se former. Ce lac n'a pas subsisté longtemps. — En 1788, une autre convulsion l'a fait disparaître.— Les ravages de la dernière catastrophe ont été terribles. — En tournant la montagne de Héas, on n'aperçoit plus que ravins, terres éboulées, blocs entassés et entremêlés de tronçons de sapins, misérables restes d'une forêt. Du côté de Gèdre, des murs de rocher ont cédé à la fureur des eaux. Ce fut une crise épouvantable et dont il est difficile de se faire une idée, que celle où, au milieu des tourbillons, des mugissements des flots, du retentissement des roches entrechoquées, le torrent se fraya des issues nouvelles pour vomir sur la plaine de Gèdre tout le lac d'Héas.

Rivières. — Le département est arrosé par un grand nombre de cours d'eau; les principaux sont : la *Garonne*, le *Tarn*, l'*Ariége* et le *Salat*, navigables sur tout ou partie de leurs cours, et sur un développement total de 194,000 mètres. — La Garonne, qui a sa source dans les Pyrénées espagnoles, au fond du val d'Arran, entre en France à 2 lieues au-dessus de Saint-Béat,

traverse les Pyrénées du sud au nord-nord-ouest, puis coule de l'ouest à l'est et tourne par un arc immense en inclinant de plus en plus vers l'ouest jusqu'à sa confusion avec la Dordogne dans la Gironde. Elle reçoit dans son cours, qui a environ 140 lieues de développement, plus de trente rivières.

Canaux. — C'est à Toulouse que commence le célèbre *canal du Midi*, œuvre de Riquet et d'Andréossy, destiné à établir une communication entre l'Océan et la Méditerranée. — La Garonne, soit à cause des crues, soit à cause des basses eaux, n'étant pas navigable toute l'année, il existe un projet de *canal latéral* depuis Toulouse jusqu'à Langon. L'exécution de ce canal vivement désiré par le commerce, assurerait cette importante navigation. — Un autre canal projeté, celui *des Pyrénées*, ferait communiquer la Garonne avec l'Adour, et serait aussi fort utile aux départements qu'il traverserait. Malheureusement il est conçu sur un plan si gigantesque, que l'exécution en doit être difficile à mener à fin.

Routes. — Le département est traversé par trente-sept routes royales ou départementales.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est doux et tempéré. Les limites extrêmes du thermomètre Réaumur sont, en hiver, 10 degrés au-dessous de zéro, et, en été, 28 au-dessus. — Sans le voisinage des Pyrénées, l'été serait beaucoup plus chaud. L'année offre un nombre à peu près égal de jours sereins, pluvieux et nébuleux.

Vents. — Le vent dominant est celui d'ouest, qu'on nomme *Cers;* ordinairement il décline vers le nord et devient alors sec et froid. Le vent d'est, qu'on nomme *Autan*, souffle souvent avec fureur, mais il est sain et salutaire. Quand le vent vient du sud, il amène presque toujours la pluie.

Maladies. — Les maladies catarrhales et rhumatismales sont très communes dans la Haute-Garonne. On a remarqué qu'à Toulouse l'apoplexie est plus fréquente que dans beaucoup d'autres villes. Les goîtres affectent les habitants des parties montueuses du département.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Comme dans tous les autres départements des Pyrénées, les ours et les isards occupent les hautes montagnes. — Les loups et les renards sont malheureusement trop communs. — Le gibier est abondant, le chevreuil seul est rare, mais on trouve beaucoup de sangliers, de lièvres, de lapins, et ainsi que du gibier ailé de toute espèce. — Les rivières sont très poissonneuses, les truites sont communes dans celles des Pyrénées. La lamproie, l'esturgeon, l'alose et le saumon remontent la Garonne. — Les animaux domestiques sont généralement de bonne espèce, la race des chevaux de Saint-Gaudens est semblable à celle des chevaux navarrins. Celle des environs de Toulouse, d'une taille plus élevée et assez belle, fournissait autrefois des chevaux à l'arme des dragons; il est fâcheux qu'on l'ait laissée dégénérer. — On nourrit dans les communes de la plaine une grande quantité de pigeons.

Règne végétal. — La chaîne des Pyrénées renferme une grande variété de plantes, non-seulement on y trouve toutes celles des Alpes, mais encore beaucoup d'autres qu'on croyait n'appartenir qu'à la Laponie et à la Sibérie. La position méridionale de ces montagnes les enrichit aussi d'un grand nombre d'espèces de l'Espagne et du Portugal. L'herbier de M. Picot Lapeyrouse renfermait 3,600 espèces différentes qu'il a décrites dans sa *Flore des Pyrénées*.

Règne minéral. — Le département est riche en productions minérales et lithologiques; on trouve des paillettes d'or dans la Garonne et le Salat. — Les mines y sont nombreuses; il en existe de fer, de cuivre, de plomb, d'antimoine, de bismuth, de houille, etc. — On trouve un filon de plomb très riche et d'un accès facile dans la montagne d'Esquierri; un autre filon plus riche encore gît au sommet du port d'Oo, mais existant entre 2,925 et 3,120 mètres d'élévation, il est enseveli sous les neiges pendant les deux tiers de l'année. — Il existe quelques hauts fourneaux pour la fonte du fer, et quelques usines pour le cuivre, les carrières de marbres occupent la première place dans les exploitations.

*Eaux minérales*. — Le département possède un grand nombre d'établissements thermaux, dont les principaux sont ceux de Bagnères-de-Luchon, Encausse, Flourens et Barbazan. Presque toutes ces eaux se prennent en bains, en douches et intérieurement. — L'eau de Sainte-Magdeleine-de-Flourens est ferrugineuse froide.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Lac et Cascade de Seculejo. — Parmi les nombreuses cascades et les lacs divers qu'offre le département, on remarque le *lac* et la *cascade* de *Seculejo*, situés dans une vallée élevée qui débouche à Bagnères-de-Luchon, dans la vallée de la Pique. — En partant de Bagnères pour aller les visiter, le voyageur se dirigera vers le haut de la vallée. Après une heure et demie d'une marche pénible, il arrivera au village d'Oo, au pied du bassin de Lastos. Là, il remarquera au-dessus du village une vieille tour féodale, carrée et démantelée, digne du site sauvage où elle se trouve. Le bassin de Lastos est vaste, couvert de pâturages, mais peu peuplé et presque privé de culture et de feuillage. On y marche d'abord assez long-temps dans un sentier qui serpente à travers les prés; bientôt le bassin ne présente plus que des landes désertes, parsemées d'éboulements et souvent ravagées par les lavanges. Le haut du val semble complétement clos par une barrière de rocs perpendiculaires, de plus de mille pieds de haut, dans les anfractuosités desquels le torrent, qui vient de la cascade, descend en bondissant. Un sentier âpre et périlleux conduit au sommet de ces rochers; on se trouve alors à une élévation de 1,853 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le *lac de Seculejo* se présente dans toute sa majesté; c'est un des plus beaux spectacles de la nature sauvage. Ce lac est de forme ovale; son plus grand diamètre, du nord au midi, est d'environ un quart de lieue. L'eau en est parfaitement limpide, et pourtant elle semble noire à force de profondeur; de là, une enceinte presque circulaire de hauts rochers part, du bord du lac, et va en s'exhaussant graduellement et devenant de plus en plus escarpée à mesure que la chaîne se rapproche du centre opposé. C'est à ce point que tombe la cascade, la plus abondante des Pyrénées, la plus haute après celle de Gavarnie. Elle s'élance et en deux bonds descend à 800 pieds plus bas; d'abord elle se précipite d'une roche fourchue et tombe à pic jusqu'à la moitié de sa hauteur; là, elle heurte un ressaut du roc qui la brise et la fait jaillir en tourbillons d'écume; ils s'échappent de tous côtés et sillonnent le rocher de cent cascades au milieu desquelles s'élance de nouveau la chute principale. Ces masses d'écumes furieuses se réunissent enfin dans le gouffre qu'elles se sont creusé, et roulent ensuite dans le lac inférieur. Le tableau et l'encadrement sont dignes l'un de l'autre, et doublent l'admiration. — Le calme silencieux du *lac de Seculejo* contraste avec la bruyante impétuosité de la cascade. Ce lac est, comme tous ceux des Pyrénées, très poissonneux, ses truites surtout sont excellentes. — Au-dessus de la cascade se trouve le *lac d'Espingo*, d'où elle sort, et qui occupe le fond d'un bassin encombré de roches granitiques; — plus haut encore se trouve le petit *lac de Souansat*, dont les eaux glaciales ne nourrissent aucun poisson; il baigne le pied du *pic d'Espingo*, entre les sommités duquel passe le dangereux sentier qui conduit en Espagne par le port d'Oo.

Grottes. — Le département possède plusieurs grottes où la nature a prodigué les cristallisations les plus riches et les plus bizarres. — Les plus vastes de la Haute-Garonne et même de toutes les Pyrénées, sont

les *grottes de Gargas*, près de Montrejeau, ainsi appelées du nom d'un ancien seigneur féodal qui les avait transformées en prisons où il faisait mourir ses ennemis (1).

MOMIES TOULOUSAINES. — On regardait autrefois comme une merveille les caveaux des cordeliers et des jacobins de Toulouse. Les voyageurs allaient visiter, avec une sainte horreur, les cadavres que l'on y conservait. Ces cadavres, curieux à considérer, provenaient des tombes de l'église et du cloître. C'est là que la chaux éteinte lors de la construction de ces églises avait agi sur eux au point de leur enlever toutes les parties volatiles et de réduire un corps de cent cinquante livres pesant à un poids de douze livres. M. de Puymaurin, qui en a pesé plusieurs, n'en a pas trouvé au-dessus de ce poids (2). Les cent trente-huit livres avaient disparu sans que le corps eût perdu sa forme. — C'était de la poussière sous une figure humaine; les intestins prenaient feu, et étaient souples comme de l'amadou, et le cerveau était réduit en une poudre grossière comme la sciure de bois; mais la face conservait tous les traits de la physionomie. L'effet des passions se peignait encore sur ces cadavres; chez quelques-uns la contraction des muscles figurait une sorte de rire hideux. Maupertuis, qui, un an avant de mourir, les visita plusieurs fois, comme pour se familiariser avec la mort, dit, en les voyant : « Ces momies qui ricanent se moquent apparemment de nous qui vivons encore. » — Dans le caveau des cordeliers, on admirait le corps d'une femme qui passait pour avoir été Paula-Viguier, une des plus belles dames de son temps.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

TOULOUSE, sur la rive droite de la Garonne, ch.-l. de départ., à 167 l. S.-S.-E. de Paris. Pop. 59,630 hab. — C'est une de nos plus anciennes villes. On prétend qu'elle fut fondée avant Rome. Son histoire la moins incertaine date de 550 ans avant Jésus-Christ, quand les Volsces Tectosages, dont elle était la capitale, firent des excursions aux terres étrangères. Les Romains, ayant pénétré dans leur pays, après avoir chassé les Carthaginois de l'Italie, soumirent Toulouse et la placèrent au rang des villes libres alliées de la république, puis y établirent une de leurs colonies. Grâce à sa situation, elle devint bientôt riche et puissante. Les belles-lettres, les sciences et les arts y furent cultivés et la rendirent célèbre : on l'orna d'un capitole, de palais, d'un amphithéâtre et d'autres édifices. — Pendant la domination romaine les Cimbres et d'autres barbares s'en emparèrent et la ravagèrent. Ensuite vinrent les Vandales et les Visigoths; ces derniers surtout furent funestes à Toulouse. — Cette ville avait pris le titre de *Rome de la Garonne*. — Les Visigoths, qui en avaient fait la capitale de leur empire, en furent chassés par Clovis; elle fut érigée alors en capitale de l'Aquitaine et, à la mort de ce prince, échut en partage, avec le reste du duché, à un des fils de Clovis, qui la fit gouverner par un comte de sa création. — Depuis cette époque jusqu'en 1271, qu'elle fut définitivement réunie à la couronne de France par Philippe-le-Hardi, Toulouse a été alternativement soumise aux rois de France et aux ducs d'Aquitaine; puis à des marquis et à des comtes, nommés à vie dans le principe, et qui se rendirent ensuite souverains indépendants et héréditaires. — La ville était administrée par des magistrats de son choix, qui se qualifiaient de *capitulaires*, d'où dériva plus tard l'appellation de *capitouls*, dignité qui existait encore en 1789. Leur nombre a varié de 2 à 12, mais leur autorité fut toujours la même et réunissait les pouvoirs civils et militaires. — Deux des comtes de Toulouse se rendirent célèbres; l'un fut ce Raymond, le premier des croisés, que le Tasse et les chroniqueurs ont rendu célèbre; l'autre est fameux par ses malheurs, ce fut encore un Raymond. Il protégea les Albigeois, combattit Simon de Montfort, leur implacable ennemi, et périt misérablement. — Simon lui-même périt et fut tué en 1222, devant Toulouse qu'il assiégeait. — En 1323, l'*Académie des Jeux-Floraux* fut fondée pour la première fois, sous le nom de *Collége du Gai-Savoir*, par sept patriciens qui appelèrent tous les troubadours à y concourir par des morceaux de poésie en langue d'oc, idiome de la province dont Toulouse était la capitale. — Un siècle et demi plus tard, Clémence Isaure, Toulousaine illustre, donna un nouvel éclat à cette institution littéraire. — Pendant les guerres de religion, Toulouse éprouva de grands malheurs, et eut aussi sa *Saint-Barthélemi*. — En 1535, elle fut de nouveau fortifiée lors de l'invasion de Charles-Quint. — C'était une ville bien plus considérable que de nos jours, puisqu'elle renfermait 35,000 bourgeois en état de porter les armes; mais, sous le rapport des constructions et des distributions locales, elle était alors fort inférieure à ce qu'elle est devenue, surtout depuis vingt ans. — Toulouse est située dans une plaine, à la pointe d'un coteau qui sépare la vallée de la Garonne du vallon que parcourt le *canal du Midi*; d'autres coteaux peu élevés forment, autour de la ville, un demi-cercle. La forme de la ville est un ovale irrégulier, qui comprend l'île de Tounis que forme la Garonne; en face est le faubourg de Saint-Cyprien, grand et propre, traversé par une belle et large rue, sur la route d'Auch, et communiquant avec la ville par un pont de sept arches à plein cintre, bâti de 1543 à 1600, et l'une des meilleures constructions de cette époque : il a 260 mètres de long, du côté du faubourg; il est décoré d'une tête de pont en forme d'arc de triomphe, élevée sur les dessins de Mansard. — Le quartier de Saint-Cyprien est neuf et ne fut commencé qu'en 1785, après la construction des quais élevés par les soins de M. de Brienne pour arrêter les inondations de la Garonne. — Jusqu'alors le terrain que couvre ce faubourg n'avait été qu'un marais malsain. — Avant la révolution de 1789, Toulouse devait être une ville fort laide, puisque, malgré tout ce qu'on a fait depuis pour l'embellir, elle est encore loin de pouvoir être considérée comme une belle ville; elle est percée si irrégulièrement qu'il n'existe nulle symétrie dans l'ensemble de ses différents quartiers; ses rues, la plupart tortueuses et étroites, forment un labyrinthe d'autant plus pénible à parcourir qu'elles sont mal pavées et mal entretenues. Le pavé est de cailloux roulés, tirés de la Garonne. — Presque toutes les constructions sont en briques rouges larges et minces qui, mal cimentées avec de la terre glaise ou du mauvais mortier, noircies par le temps, donnent un air lugubre à la ville; les plus anciennes maisons et les bas-quartiers sont construits en colombe (montants en bois, interstices en torchis) et fort délabrés. Mais depuis quinze ans surtout, l'administration municipale se livre à toutes sortes d'améliorations; on élargit, on redresse les principales rues; on plâtre ce qu'on ne peut rebâtir; on assainit ce qu'on ne peut embellir; on déblaie les anciennes places, on en forme de nouvelles; on jette à bas des constructions religieuses, inutiles depuis la suppression des couvents; on utilise des églises abandonnées. — Deux des plus grandes de la ville sont devenues, l'une le magasin des fourrages militaires, l'autre une écurie pour la cavalerie. La caserne d'artillerie fut jadis une abbaye. — On a enrichi Toulouse de jolies et nombreuses fontaines. — L'ancien *Capitolium* n'était qu'un amas informe de bâtiments grossiers, groupés sur une place sale et étroite. Sous Louis XIII on orna le *Capitole* de sa façade nouvelle; elle est d'ordre ionique posé sur un ordre rustique, et couronnée d'un balcon qui, ainsi que le fronton du corps central, porte des statues. Cette façade a un aspect grandiose; cependant entre autres défauts elle a celui d'être trop basse. Une vaste salle occupe le centre de l'édifice; on la nomme *Salle des Illustres*, parce qu'on y voit les bustes des Toulousains célèbres. Une salle voisine est celle de *Clémence Isaure*; on y voit la statue de cette dame, jolie figure de nonne à visage un peu bouffi. — Le théâtre, intérieurement mal distribué et mal décoré, bien que moderne et élevé à grands frais, occupe l'aile gauche du Capitole. — La place, dont le Capitole forme un côté, et que bordent sur les trois autres des hôtels et des cafés, est à peu près carrée; elle sert le matin de marché aux légumes : le soir c'est un bazar rempli de boutiques à prix fixe et autres. — La *Cathédrale*, dédiée à Saint-Étienne, fut commencée sur un plan magnifique; mais, comme tant d'autres de nos églises, elle n'a point été terminée. De cette première construction le chœur seul existe encore, et il est de la plus grande beauté. — Les églises la *Dalbade* et la *Daurade* sont, après la cathédrale, les plus remarquables. — *Saint-Saturnin*, vulgairement appelé *Saint-Sernin*, est la plus ancienne église de Toulouse; elle fut construite sur les ruines d'un temple d'Apollon, et doit son nom au premier évêque de Toulouse qui fut martyrisé au milieu du IIIe siècle. Cette église était le siége épiscopal jusqu'au temps où il fut transporté à l'église de Saint-Étienne. L'édifice est gothique, vaste et d'aspect vénérable, mais lourd; son clocher est

(1) Des crimes plus affreux encore ont donné, il y a cinquante ans, une nouvelle célébrité à ces grottes. Un monstre, digne d'être le descendant du seigneur de Gargas, le nommé Blaise Ferrage, maçon de son métier, homme de petite taille, mais d'une force extraordinaire, s'était choisi, à la manière des bêtes féroces, un repaire dans ces cavernes; il enlevait les femmes et les filles des environs, et souvent tuait, à coup de fusil, celles qui fuyaient. La mort même ne les mettait pas à l'abri de sa brutalité et de sa fureur. Ce monstre les coupait ensuite par morceaux et les dévorait. — Il marchait toujours armé d'une ceinture de pistolets, d'un fusil à deux coups et d'un poignard; déjà plus de trente malheureuses femmes avaient été les victimes de ce cannibale lorsqu'on parvint à l'arrêter. Il fut condamné à mort par le parlement de Toulouse, et exécuté le 13 décembre 1782.

(2) *Mém. de l'Académie de Toulouse*, t. III.

la partie la plus remarquable : il est formé de cinq étages hexagones qui se rétrécissent en s'élevant, et qui portent une haute flèche. L'intérieur de l'église est obscurci par les énormes piliers qui divisent les nefs. L'édifice offre des détails d'architecture romaine et gothique intéressants, de belles tribunes, et surtout une porte ornée de quatre colonnes qui portent un double arc à plein cintre. Autrefois, outre nombre d'autres reliques (trente corps de saints, dont sept apôtres), l'église se flattait de posséder celles de saint Saturnin, renfermées dans un mausolée qu'ornaient six flèches surmontées de statues; la châsse du saint était recouverte de lames d'argent et présentait, dans sa forme, la représentation même de l'église. — Autrefois, Toulouse possédait 80 églises; une de celles dont l'usage a été changé va devenir un musée qui sera un des plus beaux de la France. — On remarque encore dans cette ville, entre autres monuments, la nouvelle place de Lafayette, autrefois place d'Angoulême, vaste, ovale, entourée de hautes et belles maisons; les *moulins* à eau du *Bazacle* et du *Château*, dont chacun à trente-quatre meules; plusieurs fontaines, et le *Château d'eau*, construction hydraulique, parfaitement bien entendue et d'un aspect monumental, etc. — Le célèbre *canal du Midi* ceint en partie Toulouse, et aboutit à la Garonne à 1/4 de lieue au-dessous de la ville. De ce point le petit *canal de Brienne* revient jusqu'à la ville. Parallèlement à la rivière, ses bords, plantés de belles allées d'arbres, offrent une agréable promenade. A la jonction des deux canaux, auprès d'un beau et vaste bassin, est jeté un double pont qu'on nomme les *Ponts-Jumeaux*, et que décore un beau et grand bas-relief en marbre blanc, dont le sujet allégorique a rapport aux travaux du canal du Midi, ouvrage immense qui nécessita, entre autres travaux, l'enlèvement de 14,800,000 mètres cubiques de terre, et de 3,700,000 mètres cubiques de roc, ainsi que la construction de 3,000,000 mètres cubiques de maçonnerie! C'est aux *Ponts-Jumeaux* et sur toute la ligne du canal du Midi jusqu'à la colline de Sypière, à l'extrémité est du plateau Calvinet, que se livra la mémorable bataille du 12 avril 1814, où le maréchal Soult, attaqué par des forces quadruples, ne céda la victoire à l'armée anglo-hispano-portugaise qu'en lui mettant hors de combat presque autant de monde qu'il avait de soldats à lui opposer. — Les désastres que Toulouse a éprouvés ont été tels que, de tant de monuments romains qui la décoraient, il ne lui reste plus que quelques débris informes, surtout ceux d'un amphithéâtre. Ses fortifications viennent d'être détruites, et cette destruction est pour la ville un embellissement. Elle donne de l'air et du jour. L'emplacement qu'occupaient les hautes murailles et les tours crénelées se couvre de belles maisons et de quartiers neufs. — Toulouse possède deux bibliothèques publiques, riches chacune de 25,000 volumes.

MURET, sur la rive gauche de la Garonne, ch.-l. d'arrond., à 6 l. S.-S.-O. de Toulouse. Pop. 3,787 hab. — Muret est agréablement située au sein d'une vallée, à la jonction de la Louche et de la Garonne, dans le pays qui formait la partie basse de l'ancien Comminges. Cette ville est célèbre par un siége qu'elle soutint en 1213, et par une sanglante bataille qui se livra sous ses murs. Son importance s'accroît rapidement. On vient d'y jeter sur la Garonne un pont suspendu, de construction économique, mais d'une dimension et d'une solidité remarquables.

SAINT-GAUDENS, ch.-l. d'arrond., à 21 l. S.-S.-O. de Toulouse. Pop. 6 179 hab. — Saint-Gaudens occupe une situation fort agréable sur une colline, au bord de la rive gauche et à quelque distance de la Garonne; du côté de la rivière règne une esplanade, d'où l'on jouit de charmants points de vue sur la vallée et diverses chaînes de montagnes qui s'élèvent au-delà. La ville n'offre d'ailleurs de remarquable que la rue, spacieuse et assez propre, qui borde la grande route. — Saint-Gaudens était jadis la capitale du Nébouzan, partie du Comminges appartenant à la Gascogne. Outre plusieurs églises, elle avait alors une collégiale et trois couvents d'hommes et de filles. C'est maintenant une petite ville qu'animent diverses manufactures et un commerce actif des productions naturelles au pays.

BAGNÈRES-DE-LUCHON, ch.-l. de cant., à 9 l. S.-O. de Saint-Gaudens. Pop. 1,967 hab. — Cette petite ville est en plaine, au pied d'une montagne que d'autres avoisinent, au débouché du défilé de l'Arbouste, dans le val de la Pique. Cette vallée forme à Bagnères un superbe bassin, d'une lieue de long sur plus d'un quart de lieue de large, très fertile, très peuplé, et d'une élévation médiocre, quoique contigu aux plus hautes montagnes des Pyrénées. — En y entrant, la rivière baigne le pied d'un mamelon couronné par la tour de *Castel-Vieil*, maintenant en ruines. — Au-delà s'élève rapidement un âpre défilé, qui mène au *port de Venasque*, très fréquenté malgré sa grande élévation, excepté pendant les mois de l'hiver, où il est impraticable et fermé par d'énormes masses de neige. — Durant cette saison, si cruelle dans les hautes montagnes, Bagnères cesse d'être séjour habitable : les étrangers la quittent, et même une partie de sa population la déserte. — Pendant l'été cette ville renferme un grand nombre de malades, ou soi-disant tels, attirés par la réputation des eaux, par les beautés pittoresques qui entourent cette vallée, et aussi parce que la vie y est moins chère qu'à Bagnères-de-Bigorre. — L'efficacité des eaux de Bagnères-de-Luchon était connue des Romains : ils fréquentèrent, décorèrent ce lieu, ainsi que le prouvent des fragments de constructions, et d'autres antiquités qu'on y trouve assez souvent. — Bagnères est d'ailleurs une ville triste et chétive, mais qui s'accroît et s'améliore : déjà elle possède plusieurs beaux bâtiments; ceux surtout affectés aux eaux. L'hôtel des Thermes est un grand édifice carré qui renferme une cour, et dont la façade est décorée d'un portique. Il est adossé à la colline d'où jaillissent les sources; en face est une grande allée de tilleuls bordée par des restaurants, des cafés, des vauxhalls, etc.; en un mot, cette ville possède, bien qu'en petit, tous les établissements qui accompagnent des bains en réputation.

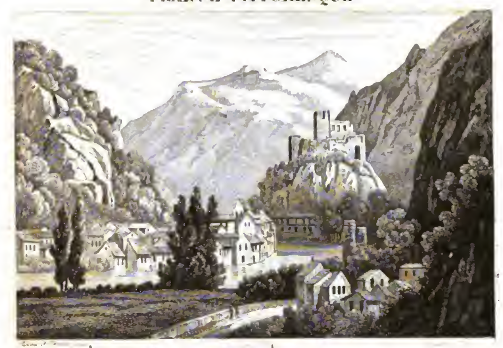
MONTREJEAU, ch.-l. de cant., à 3 l. de Saint-Gaudens. Pop. 2,991 habitants. — Rien de plus enchanteur que la situation de Montrejeau. Il s'élève sur un promontoire, au pied duquel se joignent la Garonne et la Neste, dont les pittoresques vallées offrent de nombreux et charmants points de vue. — Ce bourg est proprement bâti : il a sur la grande route une belle rue, et sur la Garonne un quartier très bien construit, et dont les deux parties communiquent par un pont en pierre de six arches, d'une élégance remarquable. — Montrejeau est l'entrepôt de l'important flottage qui s'opère sur les deux courants, dont les eaux viennent baigner ses murs.

SAINT-BÉAT, sur la Garonne, à 7 lieues de Saint-Gaudens, ch. l. de cant. Pop. 1,245 hab. — Saint-Béat est situé dans un défilé qui ferme le bassin supérieur du cours de la Garonne : ce bassin est la vallée d'Arran, qui, bien que située sur le versant N. des Pyrénées, et sous tous les rapports appartenant à la France, a été cependant concédée en grande partie à l'Espagne, et continue à lui appartenir depuis plusieurs siècles. — La partie espagnole de la vallée, qui commence à 2 lieues au-dessus de Saint-Béat, est spacieuse, fertile et très peuplée : puisque sur une superficie peu étendue on compte trente-cinq villages et hameaux; les produits de leur territoire ne suffisant pas aux habitants, et les communications avec l'Espagne étant toujours difficiles, et même impossibles pendant plusieurs mois de l'année, ces villages sont obligés de se fournir à Saint-Béat de la plupart de leurs provisions. Ce bourg est l'entrepôt de leurs produits et de ceux des vallées environnantes; ainsi de fait, presque autant que de droit naturel, la vallée d'Arran est française, comme celle d'Andorre est presque espagnole, bien qu'étant un annexe du département de l'Ariége. — Le bassin d'Arran est fermé à Saint-Béat par deux vastes falaises, qui se touchent à leur base et ne laissent au cours de la Garonne qu'un long et tortueux couloir, qu'elle parcourt avec rapidité; la ville ne se compose que de deux rues (une sur chaque rive) qui communiquent par un beau pont en pierre; sur la rive gauche est la rue principale, qui s'élargit en une place à l'une de ses extrémités, à l'autre est un édifice, dont le rez-de-chaussée forme la halle aux grains et dont le premier et unique étage contient l'Hôtel-de-Ville; sur l'autre rive on remarque plusieurs grandes et belles maisons, une longue promenade ombragée et une tour carrée en ruines, restes d'anciennes fortifications, qui, à une époque très reculée, défendaient cette porte des Pyrénées. De ce côté de la Garonne, et au-dessous du pont, est un mamelon de roches que couronnent, de la manière la plus pittoresque, les débris d'un château-fort du moyen-âge.

SAINT-MARTORY, sur la Garonne, à 4 l. et 1/2 de Saint-Gaudens. Pop. 1,000 hab. — La situation de Saint-Martory est à la fois pittoresque et favorable à son commerce : au centre du bourg aboutissent quatre grandes routes, qui communiquent aux grandes villes environnantes ou conduisent en Espagne; le bourg s'étend sur les deux rives de la Garonne, et surtout sur la rive gauche; ses deux quartiers communiquent par un pont de trois arches, copie de celui de Toulouse, inférieur en longueur à celui-ci, mais d'un effet plus remarquable à cause de la beauté du site. — Une vieille et grosse tour carrée en ruines, une antique abbaye, qui s'élève sur un roc, dont la Garonne a rongé la base, avoisinent le pont et ajoutent à son effet; tandis qu'au-dessus, sur la rive gauche, se dressent d'âpres falaises couronnées des débris de châteaux féodaux.

VILLEFRANCHE, ch.-l. d'arrond., à 9 l. S.-E. de Toulouse. Pop. 2,652 hab. — Sa situation, près du canal du Midi et au milieu d'une vaste plaine, est avantageuse. Villefranche renferme des fabriques de divers genres, qui, en procurant de l'aisance à ses habitants, leur permettent de s'occuper des améliorations intérieures de leur ville qui s'embellit chaque jour.

SAINT-FÉLIX-DE-CARAMAN, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1/2 de Villefranche. Pop. 2,449 hab. — Petite ville dont les constructions sont en pierre, propres et jolies; sa promenade domine la plaine de Revel, à l'extrémité de laquelle s'élève la montagne noire, d'où descend la plus grande partie des eaux qui alimentent le canal du Midi. — C'est près de Caraman, sur la route de Castelnaudary et non loin du bassin de Naurouse, que se trouve le



S.t Béat



S.t Martory

Toulouse

monument élevé à la mémoire de Riquet, principal auteur du *Canal du Midi*.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 6 députés. Il est divisé en 6 arrondissem. électoraux, dont les chefs-lieux sont : Toulouse (2 arr. vile, 1 pour l'arrond.), Muret, Villefranche, S.-Gaudens. Le nombre des électeurs est de 3,249.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Toulouse. Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Toulouse. . . . . . . . | 12 cant., | 140 comm., | 139,927 habit. |
| Muret. . . . . . . . . . | 10 | 129 | 86,709 |
| Saint-Gaudens. . . . . . | 11 | 240 | 139,969 |
| Villefranche. . . . . . . | 6 | 99 | 61,251 |
| Total. . . . . . . | 39 cant., | 608 comm., | 427,856 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Toulouse), 3 recev. particuliers ; 6 percepteurs d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Toulouse) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.*—1 directeur (à Toulouse); 2 inspecteurs ; 4 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Douanes.* — 1 directeur (à Saint-Gaudens). — Il existe à Toulouse 1 entrepôt des sels.

*Tabacs.* — Il y a à Toulouse une manufacture royale de tabacs.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Toulouse), 2 directeurs d'arrondissement, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département fait partie du 14e arrond. forestier, dont le ch.-l. est Toulouse. — 1 conserv. à Toulouse. — 1 insp. à Saint-Gaudens.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 7e inspection, dont le ch.-l. est Toulouse. — Il y a en résidence à Toulouse, 2 ingénieurs en chef dont l'un est chargé de la surveillance du *canal du Midi*.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 17e arrond. et de la 5e divis., dont le ch.-l. est Montpellier.—1 ing. des mines réside à Toulouse.

*Monnaies.* — Toulouse possède un hôtel des monnaies, dont la marque est M. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1er janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 119,806,891 fr.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 129,936 fr.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 8e arrondissement de concours, dont le ch.-l. est Tarbes. — Il y a à Toulouse une école royale vétérinaire qui compte 120 élèves.

MILITAIRE. — Toulouse est le chef-lieu de la 10e division militaire, qui se compose des départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariége, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, du Gers et du Tarn-et-Garonne. — Il y a à Toulouse 1 lieutenant général commandant la division, 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 intendant militaire et 3 sous-intendants. — Le dépôt de recrutement est à Toulouse. — Toulouse renferme une direction de subsistances militaires; un arsenal de construction; une des trois fonderies de canons qui existent en France; une poudrerie et raffinerie royale, une école d'artillerie; un gymnase divisionnaire destiné à l'instruction des troupes des 10e, 11e et 20e divisions militaires.— La 13e légion de gendarmerie départementale, dont le ch.-lieu est à Toulouse, comprend les compagnies de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

JUDICIAIRE. — La cour royale de Toulouse comprend dans son ressort les départements de l'Ariége, de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne. — Le département compte 4 tribunaux de 1re instance, à Toulouse (2 chambres), Muret, Saint-Gaudens et Villefranche; et 2 tribunaux de commerce, à Toulouse et Saint-Gaudens.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Un archevêché érigé dans le XIIe siècle, et dont le siége est à Toulouse, a pour suffragants les évêchés de Montauban, de Pamiers, de Carcassonne.— Le département forme l'arrondissement du diocèse de Toulouse et de Narbonne. — Il y existe, — à Toulouse : un séminaire diocésain qui compte 203 élèves ; une école secondaire ecclésiastique ; — à Polignan : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1re classe, 35 de 2e, 413 succursales et 97 vicariats. — On y compte : 8 congrégations religieuses de femmes, composées de 188 sœurs tenant pensionnat et écoles gratuites ; — 12 congrégations chargées des hôpitaux et maisons de secours ; — 1 noviciat et 5 écoles de la doctrine chrétienne.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Calmont une église consistoriale, desservie par 4 pasteurs, et divisée en 3 sections (Toulouse, Calmont, Revel). — Il y a en outre dans le département 3 temples ou maisons de prières. — On y compte 3 sociétés bibliques ; 1 société des missions évangéliques ; 1 société des traités religieux et 6 écoles protestantes.

*Culte israélite.* — Il existe quelques juifs dans le département, mais ils n'y ont pas de synagogue.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une académie de l'université dont le ch.-l. est à Toulouse, et qui comprend dans son ressort l'Ariége, la Haute-Garonne, le Tarn et Tarn-et-Garonne.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — une faculté de théologie ; une faculté de droit ; une faculté des sciences ; une faculté des lettres ; une école secondaire de médecine; un collége royal de 2e classe, qui compte 351 élèves ; — une école normale primaire à Toulouse; — un collége à Saint-Gaudens, — et une école modèle à Villefranche. — Le nombre des écoles primaires du département est de 498, qui sont fréquentées par 18,047 élèves, dont 14,210 garçons et 8,387 filles.—Les communes privées d'écoles sont au nombre de 221.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Le département possède, — à Toulouse : une *Académie des Jeux-Floraux* ; une *Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres* ; une *Société de Médecine* ; une *Société des Beaux-Arts* ; une *Société de peinture, Sculpture et Architecture* ; un *Jardin des Plantes* avec *Cours de Botanique* ; une *Exposition* bis-annuelle des *produits de l'industrie* départementale, etc. ; enfin des *Sociétés d'Agriculture* à Toulouse, Muret, Saint-Gaudens et Villefranche.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 427,856 hab. et fournit annuellement à l'armée 1,153 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . | | | | | 8,601 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfans légitimes. | 5,907 | — | 5,596 | Total | 12,275 |
| — naturels.. | 375 | — | 397 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . . | 4,790 | — | 4,825 | Total | 9,615 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 82,338,
Dont 32,170 contrôle de réserve.
50,168 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
49,934 infanterie.
212 cavalerie.
22 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 11,187; équipés, 4,869 ; habillés, 6,936. 27,961 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 65 dans ce nombre sont mobilisables ; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 61 sont soumis au service ordin., et 39 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 12,400 fusils, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . . | 5,291,219 f. | 90 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . | 2,423,661 | 26 |
| Douanes et sels. . . . . . . . . . . . . . | 1,832,534 | 28 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . . | 1,751,042 | 48 |
| Postes. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 542,355 | 22 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . . | 127,100 | 70 |
| Loterie. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 165,676 | 58 |
| Bénéfices de la fabrication des monnaies. . . . | 23,839 | 13 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . . . . | 71,068 | 47 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . . | 949,706 | 75 |
| Total. . . . . . . . | 13,178,204 f. | 77 c. |

Il a reçu du trésor 11,564,835 fr. 26 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . | 1,827,909 f. | 49 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . | 823,789 | 41 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 516,309 | 71 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . | 14,187 | 90 |
| du commerce et des travaux publics. . | 1,072,037 | 88 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . | 4,902,360 | 07 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . | 307,450 | 04 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . | 212,820 | 17 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 1,856,974 | 37 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 530,996 | 22 |
| Total. . . . . . . . | 11,564,835 f. | 26 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département (défalcation faite du produit des douanes) paie, sauf environ 220,000 fr., à peu près autant qu'il reçoit,

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 473,152 fr. 54 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc. | 114,074 f. | 15 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, encouragements, secours, etc | 359,078 | 39 |
| Dans cette dernière somme figurent pour 29,750 f. » c. les prisons départementales, 100,000 f. » c. les enfants trouvés. | | |
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de | 7,460 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 57,644 | 94 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 281,933 | 95 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de | 88,227 | 25 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 671,601 hectares, le départ. en compte,
350,000 mis en culture.
50,095 forêts.
54,000 vignes.
20,000 landes.

Le revenu territorial est évalué à 22,448,000 francs.

Le département renferme environ
18,000 chevaux et mulets.
70,000 bêtes à cornes (race bovine).
200,000 moutons, mérinos, métis et indigènes, qui transhument chaque année comme ceux des Bouches-du-Rhône et vont passer six mois dans les montagnes.

Le produit annuel du sol en céréales et parmentières est de plus de moitié au-delà de la consommation locale. Il est en vins de 470,000 hect, et en bière de 3,000.

Le département est un de ceux où la culture des céréales est la mieux entendue; aussi les récoltes en grains y sont-elles ordinairement très riches. On emploie généralement pour le labourage des bœufs, et dans un très petit nombre de localités seulement des chevaux. — Les vignobles de la Garonne donnent des produits abondants et estimés; on cite les vins de Frontou, de Villaudric, de Montesquieu et de Cappens. — Les prairies artificielles ne sont malheureusement pas aussi multipliées qu'on pourrait le désirer. — La culture du maïs est très répandue; il sert à la nourriture d'une grande partie des habitants des campagnes, à l'engrais des bestiaux et des volailles. — Tous les départements pyrénéens, et notamment celui de la Haute-Garonne, sont fréquemment exposés aux ravages de la grêle. On évalue à trois millions de quintaux de grains la perte que ces orages ont causée dans la *Haute-Garonne* pendant seulement une période de vingt années. D'après quelques voyageurs, c'est dans le département des *Hautes-Pyrénées* qu'on a commencé à faire usage pour la première fois des *paragrêles*. Mais il est certain que le département de la *Haute-Garonne* a possédé la première société d'assurance mutuelle établie en France contre ce fléau. Cette association ingénieuse était due à un honorable citoyen de Toulouse, M. Barrau, et fut créée en 1800. M. Barrau avait fondé aussi, à la même époque, une société d'assurance mutuelle contre la mortalité des bestiaux; il est à regretter qu'on n'ait pas donné suite à cet utile établissement. — On cultive en grand l'oranger à cause de ses fleurs. — La culture des jardins, des fruits et des légumes de toute espèce est aussi très perfectionnée dans le département. — On y engraisse des bestiaux, des porcs, des volailles, et on y élève des mulets. — L'éducation des abeilles est l'objet des soins de quelques agriculteurs; on y fait éclore aussi quelques vers à soie.

BERGERS DES PYRÉNÉES. — Les soins des troupeaux occupent une partie des habitants de la montagne, qui mènent une vie pastorale, errants pendant l'été de pâturage en pâturage. Ces courses vagabondes ont un grand charme pour eux. Ils suivent dans leurs changements de séjour un ordre régulier. Quand les troupeaux marchent, c'est en masse. « Chacun, dit Ramond, chasse devant soi son bétail. Un jeune berger, placé à la tête de chaque troupeau, appelle de la voix et de la cloche les brebis qui suivent avec incertitude et les chèvres aventurières qui s'écartent sans cesse. Les vaches marchent après les brebis, non comme dans les Alpes la tête haute et l'œil menaçant, mais l'air inquiet et effarouché de tous les objets nouveaux. Après les vaches viennent les juments, les poulains étourdis, les jeunes mulets, plus malins mais plus prudents, et enfin le berger maître du troupeau et sa femme, tous les deux à cheval, les jeunes enfants en croupe, le nourrisson dans les bras de sa mère, couvert d'un pli de son grand voile d'écarlate; la fille occupée à filer sur sa monture; le petit garçon à pied, coiffé du chaudron qui sert à préparer le repas de tous; l'adolescent armé en chasseur, et celui des fils que la confiance de la famille a plus particulièrement préposé au soin du bétail, distingué par le sac à sel, orné d'une grande croix rouge. »

Le lait des Pyrénées est inférieur en qualité et en quantité à celui des Alpes; mais, par sa délicieuse fraîcheur, c'est le plus agréable breuvage qu'un voyageur fatigué puisse désirer. La façon dont les bergers le conservent à l'abri des chaleurs vives qui se font sentir, pendant quelques heures du jour, sur les pentes méridionales des Pyrénées, mérite d'être décrite. Ils plongent les vases qui le contiennent dans le courant le plus voisin, où ils ont eu soin de pratiquer un réservoir destiné à cet usage. Souvent c'est dans un torrent très fougueux qu'ils l'établissent. Ils coupent le cours de l'eau dans une portion de sa largeur, par deux assises parallèles de pierres assez éloignées entre elles pour que l'eau y trouve un libre passage. Les vases de lait, plongés dans ce rapide courant, sont garantis de l'action du soleil par des tables de pierres qui couvrent le réservoir; ils se trouvent ainsi dans une température si froide, qu'elle excède de bien peu le terme de la congélation. Les vases sont de bois de pin, et d'une seule pièce. Les réservoirs sont ordinairement placés loin des habitations, et abandonnés à la foi publique, mais tout est si bien caché qu'un individu étranger au pays passerait dessus sans en soupçonner l'existence.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie du département s'exerce sur des articles très variés. —La fabrication des aciers cémentés, celle des limes, faux et faucilles y occupent la première place. — L'exploitation des marbres y prend tous les jours des développements. — Les autres principaux produits du département sont les cuivres laminés, les creusets, les cuirs, les maroquins, les fils, les tissus de coton et de lin; l'horlogerie, les instruments de mathématiques, les chapeaux de paille, etc. — Toulouse est l'entrepôt du commerce des denrées du nord pour l'Espagne.— Les produits du sol, farines, vins et eaux-de-vie, donnent lieu à de nombreuses exportations. — Il émigre pour l'Espagne un grand nombre d'ouvriers chaudronniers et rémouleurs, presque tous du canton d'Aspet.— Les denrées comestibles, telles que volailles grasses, oies salées, ortolans, truffes, etc., sont l'objet d'un commerce étendu.—Les pâtés de foies de canards de Toulouse sont estimés à l'égal des pâtés de foies gras de Strasbourg.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, il a été décerné UNE MÉDAILLE D'OR à MM. Pougens et C^e, et UNE MÉDAILLE D'ARGENT à M. Layerle-Capel pour *exploitations de marbres*; TROIS MÉDAILLES DE BRONZE à MM. Mazarin, pour *cuivre rouge en planches*; Lignières, pour *farines de froment et de blé de Turquie*; Fouque et Arnoux, pour *faïence ordinaire*; et NEUFS MENTIONS HONORABLES à MM. Laforgue, pour *papiers peints*; Liguières fils aîné et C^e, Drstoup, Dario, Gagnrux, pour *cuirs tannés et préparés*; Oury, Sabathier et Bonneau, pour *maroquins*; Boussard, pour un *mécanisme d'horlogerie*. — Tous ces honorables industriels appartiennent à la ville de Toulouse.

DOUANES. — Le bureau de Bagnères est le seul dans la Haute-Garonne qui dépende de la direction de Saint-Gaudens.

| Il a produit en 1831 : Douan., navig et timb. | Sels. | Total. |
|---|---|---|
| 47,562 fr. | 21 fr. | 47,583 fr. |
| L'entrepôt de sels de Toulouse a produit | | 1,784,950 |
| Produit total des douanes et sels | | 1,832,533 fr. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 356.— Elles se tiennent dans 85 communes, dont 35 chefs-lieux, et durant pour la plupart deux à trois jours, remplissent 423 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 61, occupent 99 journées. — Il y a 2 *foires mensuelles*.—523 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, chevaux, mules, mulets, porcs, maigres et gras; — la draperie, la lingerie, la quincaillerie, etc ;—les bêtes à laines, les laines en suint; les volailles et les viandes salées; des blés et des grains de toute espèce, etc. — Un échange considérable de monnaies d'Espagne a lieu aux foires de Bagnères et Saint-Béat. — Toulouse possède un marché aux fleurs.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Annuaire statistique de la Haute-Garonne*, par Fallion; Toulouse, 1807. — *Statistique de la Haute-Garonne*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1809. — *Ann. administratif et statist. du départ. de la Haute-Garonne*, par Dantigny; in-12. Toulouse, 1811.—*Topographie médicale du dép. de la Haute-Garonne*, par Saint-André; in-8. Toulouse, 1814. — *Ann. du dép. de la Haute-Garonne*; in-8. Toulouse, 1824-25. — *Ann. statistique, historique, industriel, etc., du dép. de la Haute-Garonne*, avec un *Guide des étrangers à Toulouse*; in-12. Toulouse, 1833.—*Promenade de Paris à Bagnères-de-Luchon et de Bagnères-de-Luchon à Paris*, par le comte de Vaudreuil; 3 vol. in-8. Paris, 1820-1825.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Gers.

(Ci-devant Gascogne. — Armagnac, Condomois, etc.)

### HISTOIRE.

Divers petits pays dépendant de l'ancienne Gascogne ont été réunis en totalité ou en partie pour former le département du Gers.

*L'Armagnac* (*Armanicus Tractus*) était habité anciennement par les *Elusates* et les *Auscii*, peuples puissants dans la Novempopulanie, et dont la capitale fut d'abord *Elusa* (Eause), puis Auch, après la destruction d'Eause. — Les Romains, les Goths et les Francs, s'emparèrent successivement de ce pays, qui passa enfin sous la domination des Vascons d'Espagne. Ces derniers conquérants s'y fixèrent. — Lors de l'établissement du régime féodal, l'Armagnac fit partie du comté de Fezensac; il fut érigé en comté particulier à la mort de Garcie-Sanche dit *le Courbé*, qui le laissa en héritage à un de ses fils. En 1140, le Fezensaguet fut par héritage réuni à l'Armagnac, dont le dernier comte fut Jean V, célèbre par son amour incestueux et sa fin tragique. Après sa mort, l'Armagnac fut réuni au domaine royal. — Louis XI l'en détacha pour en faire don à Jean, bâtard d'Armagnac, comte de Comminges. — En 1525, la sœur de François I[er], Marguerite de Valois, porta le comté d'Armagnac en dot à Henri d'Albret, roi de Navarre. — Il se trouva ainsi par la suite faire partie du patrimoine de Henri IV, et fut, en 1589, réuni par ce prince à la couronne.

Le *Condomois* faisait partie du pays habité par les *Nitiobriges*, et fut compris dans l'Aquitaine. Il eut long-temps des seigneurs particuliers dépendant des ducs de Gascogne, et fut réuni à la couronne avec le Bordelais et la Guyenne, en 1451, sous le règne de Charles VII.

La *Lomagne* (*Leomania*), petit pays qui relevait des ducs de Gascogne, était habitée, du temps des Césars, par les *Lactorates*: Lectoure en était la capitale. Une partie de cette contrée se trouve aujourd'hui comprise dans les départements de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne. — La Lomagne était gouvernée par des vicomtes; un mariage porta cette vicomté dans la maison d'Armagnac, vers l'an 1137.—En 1286, une vicomtesse de Lomagne en fit donation à son mari, Élie Talleyrand, comte de Périgord, qui échangea la Lomagne avec Philippe-le-Bel, pour d'autres seigneuries. — En 1305, ce roi donna ce pays à Arnaud-Garcie de Goth, dont la petite-fille, Régine de Goth, légua, en 1325, à son mari, Jean, comte d'Armagnac, les vicomtés de Lomagne et d'Auvillard.

Le *comté de Comminges* était compris dans l'ancienne province de Gascogne; il a été morcelé pour former une partie des départements du Gers, de l'Arriége et de la Haute-Garonne. — Le *Comminges* tirait son origine d'anciennes peuplades, qui, du temps des rois francs, après avoir long-temps erré dans les gorges des Pyrénées, s'étaient rassemblées dans un même lieu, sous le nom de *Convinæ*. L'ancienne cité de Comminges fut entièrement détruite par les soldats de Gontran, pour avoir reçu et reconnu comme Roi Gondebaud, fils naturel de Clotaire; ses débris servirent à construire la ville de Saint-Bertrand (Haute-Garonne). Le comté de Comminges fut réuni à la couronne par Henri II en 1548.



### ANTIQUITÉS.

Nous ne connaissons dans le pays aucun monument druidique.— Quelques médailles, des inscriptions, des fragments de mosaïque, des débris de tombeaux, de colonnes et d'autels, que les cultivateurs découvrent dans les champs qui environnent Auch et Eause, sont les seuls restes des cités antiques, long-temps fameuses sous les noms de *Climberris* (*Augusta-Auscorum*) et d'*Elusa*. — On voit encore dans les landes les restes d'un pont antique qui a conservé le nom de *pont de César*, et les vestiges d'une voie militaire. — Diverses inscriptions trouvées à Lectoure, sont enchâssées dans les murs de la grande salle de l'hôtel-de-ville et dans les piliers des halles.—Cette ville renferme le seul monument antique passablement conservé du département; c'est une fontaine consacrée, suivant les uns, à Diane de Délos, suivant les autres, au soleil. — Le nom patois qu'elle porte, Hondelia, justifie également ces deux suppositions: ce mot peut provenir de *Fons Deliæ*, fontaine de Délos, ou de *Fons Helios*, fontaine du Soleil. — D'autres auteurs soutiennent que le bâtiment qui forme le réservoir de la fontaine était un temple de Diane. Ce bâtiment est vaste et de construction antique. On voit au-dessus de la façade une petite figure grossièrement sculptée, qu'on prétend être celle de la déesse. On descend à la fontaine par plusieurs degrés; son architecture annonce une grande antiquité; sa forme extérieure et sa grandeur sont à peu près celles des anciennes chapelles rurales. L'intérieur est rempli d'eau jusqu'à la hauteur de 5 à 6 pieds; elle se répand en abondance au-dehors par des mascarons figurant des têtes de béliers. La voûte est peinte à fresque; mais les figures sont si obscurcies par la vapeur de l'eau, qu'il est impossible de reconnaître les sujets qu'elles représentent. La fontaine *Hondelia* est située sur le penchant de la colline au sommet de laquelle est bâtie Lectoure, et du côté du midi. Un peu plus bas se trouve une autre petite fontaine dont le nom, *Hydrone*, est évidemment d'origine grecque.

Le département ne renferme d'autre monument gothique remarquable que la superbe cathédrale d'Auch; nous en parlons à l'article de cette ville.

## CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

« Les Gascons, dit l'auteur de l'*Annuaire du Gers*, qui est Gascon lui-même, ont de l'esprit, de la gaieté : on croit qu'ils en sont redevables au climat et à leur patois. Leur réputation de fanfarons et exagérateurs doit être attribuée aux cadets de famille, forcés d'aller chercher fortune au loin. — Dans un pays sans commerce, sans industrie et purement agricole, la fortune ne peut être augmentée que par l'économie domestique, et établie que sur des propriétés foncières ; ces propriétés étaient, dans le département du Gers, très divisées, même avant la Révolution. On y était d'ailleurs régi par les lois romaines ; elles permettaient aux pères de laisser, par préciput, les trois quarts de leur fortune à leur aîné, qui avait encore son droit au partage du reste. Cette manière de disposer des biens était générale et avait pour conséquence de forcer les filles à demander aux couvents un asile qu'elles eussent inutilement cherché dans le mariage, et d'obliger les garçons, cadets de famille, à se procurer au dehors, par l'épée, l'église, la robe, le commerce, etc., l'aisance dont ils avaient joui dans la maison paternelle. Lorsque, loin de leur pays, avec toutes les apparences du besoin, ils se laissaient aller, par un retour sur le passé, à parler des châteaux ; des gens, des chiens, des chevaux de leur père, introduisant dans leurs récits, avec une vive gaieté, les hyperboles et la prosodie de leur patois, les étrangers, étonnés d'un tel langage, ne pouvaient le considérer que comme une fanfaronnade : on devait se plaire à l'exagérer encore, par le penchant naturel qui porte à charger les ridicules pour les rendre plus comiques. Telle fut sans doute l'origine de la réputation de Gascons, qui cependant ne sont qu'un peu plus industrieux, vifs, aimables enfin, que les autres Français. »

Les villes sont encore, dans le département, en petit nombre et peu peuplées. Il y règne une grande simplicité de mœurs. Cette simplicité se fait remarquer surtout dans les campagnes, où les paysans sont patients, infatigables au travail, économes, dévoués à leurs parents, attachés à leur pays. Leur nourriture est très frugale : ils ne mangent de viande et ne boivent de vin que deux fois dans l'année, pour animer la gaieté du Carnaval, ou pour célébrer la fête du patron du village ; quelquefois encore, mais par exception, aux noces et aux enterrements, parce qu'on ne peut renvoyer à jeun les parens venus de loin à ces cérémonies. Le pain de méteil, la soupe, qui se compose de choux, de raves, de légumes verts ou secs, cuits dans l'eau sans graisse ni huile, et seulement assaisonnés avec un peu de sel, des ognons crus, sont leurs aliments habituels. — Dans l'hiver, ils substituent à la soupe de l'*armotos*, espèce de bouillie de maïs très claire, que l'on nomme *millas* quand elle est plus épaisse. Leur boisson est de l'eau pure ou de la piquette.

Quoique pauvres, ils sont charitables et hospitaliers ; jamais le mendiant qui s'adresse à eux n'est renvoyé sans un morceau de pain ; ils donnent tout avec profusion à l'hôte qu'ils reçoivent. Ils sont durs et avares pour eux-mêmes et pour leurs familles ; leurs femmes ou leurs enfants malades n'obtiennent qu'avec peine des soins qu'ils prodiguent à leurs bestiaux atteints de quelque maladie ; alors rien ne coûte, quelque faible que soit l'espoir de les sauver ; naturellement superstitieux, ils ont même recours, dans ces circonstances, à l'art des devins et à la puissance des sorciers.

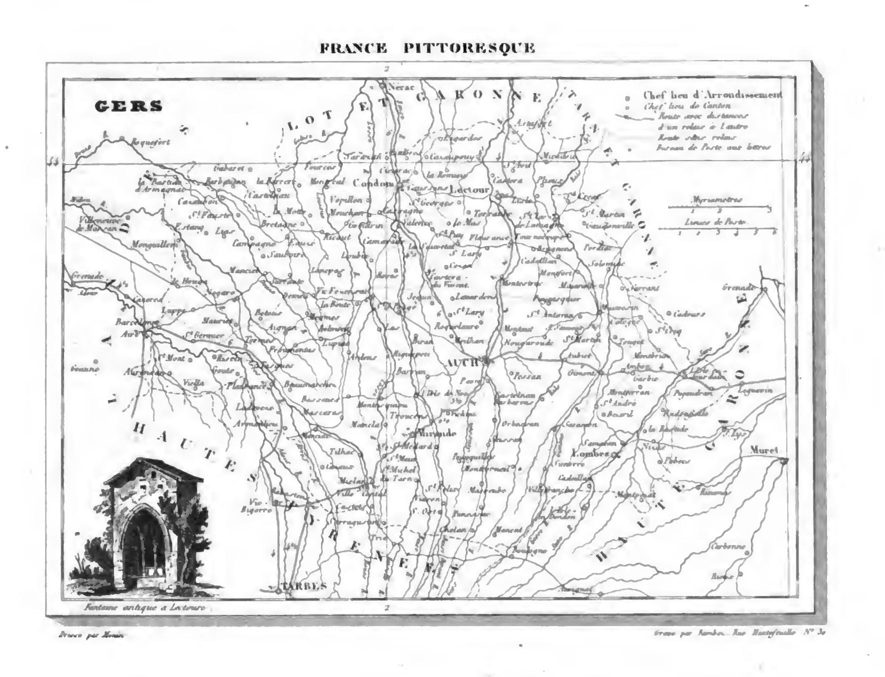
La vie des femmes n'est pas moins laborieuse que celle des hommes. Les femmes mariées ont soin du ménage, de la volaille, etc. — Les jeunes filles, tant qu'elles sont enfants, gardent les bestiaux et les troupeaux. Dès qu'elles grandissent, elles partagent tous les travaux de l'agriculture et toutes les fatigues des hommes. Si leur famille est plus nombreuse que la métairie ne le nécessite, elles se louent comme domestiques, et dans ce cas il en est peu qui préfèrent les villes à la campagne. Elles craindraient de passer pour fainéantes, et de ne pas trouver de maris ; les laboureurs ne veulent pas d'une *fille de ville* (c'est leur expression), il leur faut une femme robuste et qui sache travailler à la terre. — Dans les campagnes le sang est pur, mais l'espèce humaine tend à s'y rapetisser, autant à cause de la prématurité et de l'excès du travail que de la nourriture peu substantielle. — Une fille grande, ayant de l'embonpoint, de larges épaules, de grands bras, de grands pieds, le teint coloré, et portant une forte teinte de hâle, est certaine, si elle a la réputation d'être laborieuse, de se marier à son choix. Tous les pères la rechercheront pour leur fils aîné. Dans ce cas ils sont moins exigeants sur la dot, qui consiste ordinairement en un lit, une ou deux paires de draps, une armoire commune, un habit complet, une paire de souliers, une paire de sabots, et une centaine de francs. Si malgré sa robuste constitution, la jeune femme ne donne pas à son mari plus de garçons que de filles, elle éprouve bientôt sa mauvaise humeur et ses rebuts ; mais si le mari voit croître le nombre de ses garçons, pour lui source d'aisance et de richesses, il se montre heureux, tendre et fier, et à sa mort, comme un chef de tribu sauvage qui distribue à ses enfants ses armes de guerre et de chasse, il partage entre ses fils tous ses instruments de labour et d'agriculture. — Les amours de la campagne ne ressemblent guère à ceux des villes. — Le jeune laboureur pince les bras d'une jeune fille, voilà la déclaration ; quelque temps après, la jeune fille s'assied familièrement sur les genoux du jeune homme, qui l'y retient, voilà l'aveu. Pour aller plus loin, il faut attendre le consentement des parents, surtout celui du père du garçon. — Les mœurs sont d'ailleurs assez pures chez les habitants des campagnes. Tout tend à l'union des familles par le mariage, et les exemples de séduction y sont très rares.

Les habitants du Gers ont une taille moyenne de cinq pieds 1 à 3 pouces. Leur physionomie est ouverte et franche, les passions s'y manifestent avec énergie. Leur teint est vif et coloré, leurs cheveux sont noirs, souvent crépus ; on voit peu d'hommes au teint blanc et pâle et aux cheveux blonds. Leur constitution est robuste, ils ont les muscles saillants et la fibre tendue ; quelques hommes ont une force de corps prodigieuse ; leur port est assuré et leur démarche hardie. Le Gers a fourni à nos armées un grand nombre d'excellents officiers et de soldats qui se sont distingués par leur patience à supporter les fatigues de la guerre et par leur courage dans les combats. Il en coûte aux jeunes gens de quitter la maison paternelle ; mais une fois incorporés dans les régiments, ils s'y font remarquer par leur valeur et leur discipline. — Les habitants du Gers naissent avec de l'esprit et de la vivacité ; cependant, en restant constamment dans leur pays, ils ne peuvent y acquérir de connaissances utiles. Aucune circonstance locale ne saurait diriger leur goût vers l'étude des sciences et la culture des arts. Ils sont honnêtes et paisibles ; mais on ne trouve généralement en eux que peu d'esprit de société, peu d'émulation, peu de goût pour les affaires. Ce caractère indifférent et apathique fait que les entreprises de commerce et l'établissement des manufactures qui enrichissent d'autres pays, trouvent de grandes difficultés dans le département.

## COSTUMES.

Les vêtements des cultivateurs sont généralement simples et grossiers. La laine de leurs troupeaux, convertie en étoffes grossières, les couvre pendant l'hiver ; le lin qu'ils ont cultivé, que leurs femmes et leurs filles ont filé, sert à faire les toiles dont ils sont habillés pendant l'été. Leur costume se compose d'un pantalon ou d'une culotte, d'un gilet boutonné, d'une longue veste qui ne l'est pas, d'un chapeau dont une aile est quelquefois rabattue sur le visage ; de guêtres (*garramachos*) très larges et faisant plusieurs tours sur la

FRANCE PITTORESQUE



Fontaine antique à Lectoure

Dressé par Monin

Gravé par Rambos, Rue Montesfeuille N° 30



Cathédrale d'Auch.



Lannes. Villaret de Joyeuse.

jambe. — Des sabots ou des souliers ferrés forment leur chaussure. Au lieu de chapeaux, les campagnards des environs de Nogaro portent, comme les habitants du département des Landes, des *berrets* bruns ou noirs.

Le vêtement des femmes et des jeunes filles consiste en un corsage à manches qui marque leur taille jusqu'aux hanches, et qui se ferme en se croisant et en se boutonnant, ou quelquefois au moyen d'un lacet; en un mouchoir qui sert de fichu, en un long jupon à gros plis sur lequel on met un tablier de coton. — Les habillements des femmes sont presque tous filés, tissus, coupés et cousus par elles. Elles portent une coiffe de toile; elles vont jambes et pieds nus pendant la belle saison, et, dans les autres temps, chaussées de bas de laine et de sabots; les souliers sont considérés par elles comme un objet de luxe.

## LANGAGE.

L'idiome des habitants du Gers est un mélange de gascon et de languedocien, où le gascon domine. — Ce patois renferme plusieurs termes celtiques, des mots latins et grecs, quelques mots italiens et un grand nombre de mots espagnols. Énergique et riche, il exprime avec finesse toutes les sensations, toutes les idées et leurs nuances, quoique la prononciation en soit rude. Il renferme un grand nombre de mots imitatifs, et se prête avec grâce à l'expression des passions douces, de la naïveté, de la gaîté et surtout de la plaisanterie. Il abonde en images et en tours hyperboliques; mais il ne manque d'ailleurs ni de concision ni de clarté.

Voici quelques-uns des anciens proverbes en usage dans le pays et dans les départements voisins.

*A bon chin, bon os.* A bon chien, bon os.

*Ami de cadun, ami de degun.* Ami de chacun, ami d'aucun.

*Après un acampatre ven un escampatre.* Après un avare vient un dissipateur.

*Bon chin tourn' a l'oustaou.* Bon chien revient au logis.

*Dorme lo cat, velio lo rat.* Quand le chat dort, le rat veille.

*Filio qu'escouto, vilo que parlamente, son leou prezos.* Fille qui écoute, ville qui parlemente, sont bientôt prises.

*Las armos das poltrouns noun talion ni noun pouignon.* Les armes des poltrons ne taillent ni ne piquent.

*L'aze de mountagno porto lo vi et beou l'aigo.* L'âne des montagnes porte le vin et boit l'eau.

*Que ben escouto bé respous.* Qui écoute bien répond bien.

*Vieil medeci, jhouine barbié, riche bouticaire.* Vieux médecin, jeune chirurgien, riche apothicaire.

*Y a be de diferenso entre Jhan e moussou Jhan.* Il y a bien de la différence entre Jean et monsieur Jean.

Les Gascons prononcent toutes les lettres; ils changent l'*h* en *f*, le *b* en *v* et le *v* en *b* (1). Cette manière de parler donne à leur langage un caractère tout particulier; leur vivacité naturelle en force encore l'expression et leur accent est aisé à contrefaire. Cette facilité de l'imiter et d'en relever la singularité par le récit de faits surnaturels et d'aventures incroyables, est ce qui les a fait si souvent traduire sur la scène.

La citation suivante de quelques versets de la parabole de l'Enfant prodigue pourra donner une idée du patois propre aux habitants des campagnes du Gers.

| | |
|---|---|
| Un home qu'aougoue dus hils, Lou caddet qu'eou digoue : « Pay, baillats me la pourtiou qui'em rebenq s'eou ben. » E lou pay eous partatgec lou ben. | Un homme avait deux fils, Le plus jeune dit à son père : « Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. » Et le père leur fit le partage de son bien. |
| Quaouques jours aprés, é aprés aoue ramassat tout soun deque, aquet maynat que partiscouc, é s'en aagoue louy-louy, deguens uo païs oun s'aougoue leou tout roulounat en bioue dins lou dereglomeut. | Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches. |
| Quand n'aougouc pas mes arre, üo gran' famino que se boutet en aquet païs, é lou maynat que coumencec à senti lou besouy. | Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité. |
| Que s'en anec, é s'estaquec a un home d'aquet païs : aqueste que l'embouyet à sa maysoun de campagno ouayta lous pores. | Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux. |
| Que s'aoure plêat lou bente dambe gran gay de las telos é peladuros que lous pores minjouon : é degun n'eou ne daouo. | Et là, il eut été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient : mais personne ne lui en donnait. |

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Quelques auteurs prétendent que RUFFIN, grand maître du palais de Constantinople, ministre d'Arcadius, est né dans l'antique *Elusa*, aujourd'hui Eause.

Parmi les hommes remarquables à divers titres qui appartiennent au département, on peut citer :

En hommes *politiques* et *hommes d'État* : le cardinal D'OSSAT, un des plus célèbres diplomates du XVI^e siècle; l'abbé duc DE MONTESQUIOU, pair de France et ministre de Louis XVIII; le comte DE BASTARD, pair de France; le comte DE NOÉ, pair de France, qui a publié des mémoires curieux sur l'*expédition anglaise en Égypte;* etc.

En *hommes de guerre* et *marins :* le maréchal DE ROQUELAURE, ami de Henri IV; le maréchal MONTESQUIOU D'ARTAGNAN, qui commandait l'infanterie à la bataille de Ramillies; l'illustre maréchal LANNES, *duc de Montebello;* le vice-amiral VILLARET DE JOYEUSE; le général DE MONTESQUIOU-FEZENSAC qui, en 1792, commanda avec honneur à Saint-Domingue; plusieurs des généraux de la République et de l'Empire, distingués par leurs talents militaires et par leur bravoure, DESSOLLES, LAGRANGE, SOULÈS, SUBERVIE, DELORT, l'EGLISE, etc.; les colonels CASTEX, DELOM, etc.

En *savants, poëtes* et *littérateurs :* un poete célèbre du XVI^e siècle, *Salluste* DUBARTAS, auteur du poëme de la *Semaine*, ou la *Création du Monde; Scipion* DUPLEIX, historiographe de France; l'antiquaire SABATHIER, auteur d'un *Dictionnaire classique des antiquités;* l'oratorien *Jean* GAGRIES, auteur d'un livre de *Maximes sur le ministère de la chaire;* le jésuite MONTGAILLARD qui, dans le XVI^e siècle, recueillit les antiquités de la Gascogne; deux poëtes gascons du XVII^e siècle, BARON et DASTROS, rivaux du célèbre Goudouli; le chimiste *Joseph* DUCHESNE, médecin de Louis XIV; l'habile docteur *Jean* SÉNAC, premier médecin de Louis XV; le président D'ORBESSON qui, entre autres ouvrages, a laissé des *Mémoires* intéressants *sur l'Italie;* un des meilleurs prosateurs contemporains, SALVANDY, membre de l'Académie française; un écrivain qui s'est occupé avec succès de questions de statistique, *Émile* BERÈS; un agronome distingué, VIDAILLAN, correspondant de la Société royale d'Agriculture; etc.

Enfin le duc DE ROQUELAURE, que sa gaîté et ses reparties spirituelles firent, dans le XVIII^e siècle, surnommer le *Momus français;* et *Dominique* SERRES, habile peintre de marine, mort peintre du Roi d'Angleterre, sont aussi nés dans le département.

## TOPOGRAPHIE.

Le département du Gers est un département *méditerrané*, région du sud-ouest, formé de parties de la Guyenne et de la Gascogne (Armagnac, Astarac, Lomagne, partie du Comminges, Condomois). — Il a pour limites : au nord, le département de Lot-et-Garonne; à l'est, ceux de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne; au sud, celui des Hautes-Pyrénées, et à l'ouest, ceux des Basses-Pyrénées et des Landes. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse du sud au nord. — Sa superficie est de 651,908 arpents métriques.

SOL. — Les terres superficielles et végétales reposent en général sur des bancs épais de glaise et d'argile, séparés par de légères couches de sable ou de tuf. Ces terres superficielles sont marneuses, c'est-à-dire un

(1) Cette habitude, que les Gascons ont apportée d'Espagne, a donné lieu à la plaisanterie de Jules Scaliger, qui disait, en parlant des habitants de la Gascogne : *Felices populi, quibus bibere est vivere.*

composé d'argile et de carbonate de chaux avec quelques parties siliceuses. — Lorsque l'argile domine, elles constituent une terre franche et jaune, qu'on appelle dans le patois du pays *terro hort;* lorsque les carbonates de chaux sont dominants, ils constituent une terre blanche et franche nommée *terro-boulbeno.* — Ces terres sont communément assez fertiles. On a remarqué que le chêne blanc prospérait sur les terres boulbènes, et le chêne noir sur les terres fortes. Ces deux terres-*types* se subdivisent d'ailleurs en plusieurs variétés. — On connaît aussi une autre espèce de terre qu'on appelle en patois *terro-tuhé;* c'est le tuf qui, au lieu de se rencontrer dans la couche inférieure à la terre végétale, se trouve quelquefois, mais rarement, et toujours en petite quantité dans la couche supérieure.

Montagnes. — C'est dans le département que commencent les premiers gradins du vaste amphithéâtre qui se termine aux sommités des Pyrénées. — Le pays est généralement montueux et élevé, coupé de gorges et de collines. Les vallées sont trop étroites pour offrir des surfaces planes qui méritent le nom de plaines. La direction générale des chaînes est du sud au nord. C'est aussi celle de l'inclinaison générale des terrains et la pente des eaux. La hauteur des coteaux les plus élevés (ceux qui se trouvent au sud de Mielhan et ceux de Mont-d'Astarac) est d'environ 390 mètres au-dessus du niveau de la mer. — La chaîne qui de Mielhan se prolonge dans la direction du nord nord ouest, entre la Douze et la Gelise, forme la séparation des bassins de l'Adour et de la Garonne.

Étangs et marais. — Le département ne renferme aucun marécage, bien que les inondations de la Save laissent quelquefois des flaques d'eaux stagnantes qui occasionent des épidémies; mais on y trouve un assez grand nombre d'étangs, situés principalement dans les communes de l'Isle-Bouzon, Eause, Manciet, Nogaro, etc. Ces étangs sont alimentés par les eaux des ruisseaux et par celles des coteaux qui bordent les vallons qui les renferment; ils sont généralement très poissonneux.

Rivières. — Les principales rivières du département, au nombre de neuf, sont: l'Adour, l'Arros et le Midou (affluents de l'Adour), la Losse, la Baïse, le Gers, l'Arratz, la Gimone et la Save (affluents directs ou indirects de la Garonne. — L'Adour et la Baïse sont navigables dans une partie de leur cours, mais seulement hors du département. — Il existe depuis long-temps un projet de rendre la Baïse navigable jusqu'à Condom, et peut être même jusqu'à Saint Jean-Poutge, centre du département. — Le *canal royal des Pyrénées*, dont une loi a autorisé la construction, doit traverser une partie du département du Gers.

Routes. — Le département est traversé par 8 routes royales, d'une longueur totale de 414,337 mètres, et par 11 routes départementales dont la longueur s'élève ensemble à 388,041 m. La totalité des communications viables a donc un développement de 802,378 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est doux et tempéré, mais variable; l'air est pur et salubre. — Les limites extrêmes du thermomètre sont — 7° et + 28° Réaumur.

Vents. — Les vents varient fréquemment et soufflent quelquefois successivement de tous les points de l'horizon, suivant le cours du soleil. — Le vent du sud-est, connu dans le pays sous le nom d'*Autan*, produit sur l'économie animale des effets dangereux, analogues à ceux du *Mistral* de Provence et du *Sirocco* d'Italie. — Les campagnes sont exposées à des orages mêlés de grêle, qui sont, dit-on, devenus plus fréquents depuis le déboisement des Pyrénées. — Un météore brumeux, appelé dans le pays *brouillard*, est très redouté des cultivateurs à cause du tort qu'il fait aux récoltes et aux plantations.

Maladies. — Les maladies les plus communes sont les affections catarrhales et rhumatismales. L'apoplexie, la paralysie, la goutte et les fièvres de diverses natures. — On a remarqué que les femmes étaient assez souvent attaquées de maladies squirrheuses ou cancéreuses.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de remarquable. On y engraisse un grand nombre de volailles, parmi lesquelles se trouvent des oies et des canards qui acquièrent une grosseur considérable. — On s'y occupe peu de l'éducation des abeilles. — Les animaux sauvages et carnassiers sont en petit nombre. Le loup et le renard sont rares, la belette, la fouine, le putois, plus communs: on y trouve des blaireaux et des loutres. — Le lièvre et le lapin ne sont pas très multipliés. Le gibier ailé est plus abondant. — Parmi les oiseaux de proie, on remarque l'épervier, le milan, la buse, etc. — Les oiseaux de toute espèce sont fort communs. — Parmi les reptiles, on trouve le lézard vert, la couleuvre et la vipère. — Les rivières restant à sec une partie de l'année, sont peu poissonneuses. On pêche dans quelques-unes, vers le milieu d'avril et à la fin de mai un poisson blanc, que l'on considère comme de passage. Ce poisson, grand comme la sardine, est nommé *sirjo* en patois; il va toujours en troupe, et il n'est pas rare d'en pêcher 20 kilogrammes d'un seul coup de filet; mais étant d'un goût amer et désagréable, il est peu recherché.

Règne végétal. — Les arbres les plus communs sont le chêne et l'orme. Parmi les autres arbres forestiers, on remarque le tremble, le charme, le frêne, le bouleau, l'érable, etc. — Le noyer, le cerisier et les arbres à fruits de toute espèce sont assez multipliés. Quant aux arbustes, on trouve dans les bois et dans les haies la ronce, l'aubépine, l'églantier, le troène, le houx, le cornouiller, etc. — Le catalogue des plantes observées dans le département en comprend environ 800. — Sous l'empire, on a fait avec succès dans le Gers des essais de culture du cotonnier. Les événements de 1814 ont empêché d'y donner suite.

Règne minéral. — Quoique le pays présente quelques indices de fer, on n'y en connaît aucune mine. Il paraît d'ailleurs privé de toute autre espèce de métaux. On n'y a découvert aucun gîte de houille; mais il renferme des carrières de marbre rouge ou vert, de gypse, de pierre à bâtir, de marne, d'argile à potier, etc. — On trouve dans les environs de Condom de la terre à foulon de bonne qualité, et dans les communes de la Castagnère et de Saint-Jean-le-Comtal des masses considérables de spath fusible, propre à la composition du verre et à la couverte des faïences. — On prétend qu'il existe dans les environs de Gimont une mine de très belles turquoises.

*Eaux minérales.* — Il existe dans le département plusieurs établissements d'eaux thermales et d'eaux minérales acidules froides. On cite principalement celles de Castera, de Barbotan et de Bassouea, nous en parlons avec détail à l'article des bourgs qui les renferment.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Auch, sur la rive gauche du Gers, ch.-l. de préf., à 188 l. S.-S.-O. de Paris (dist. légale. — On paie 99 postes). Pop. 9,801 hab. — Auch est une des plus anciennes villes de France, capitale des *Ausci*; avant l'invasion romaine, son nom était *Climberris*. — Auguste, à son retour d'Espagne, s'y arrêta, y laissa une colonie romaine et lui accorda le privilége de se gouverner par ses propres lois et de nommer ses magistrats. La ville prit alors le nom d'*Augusta-Auscorum*, d'où est venu son nom moderne. Au viii<sup>e</sup> siècle, quand les Vascons eurent soumis le pays auquel ils donnèrent leur nom, *Eause* cessa d'être la ville principale, Auch en fut la capitale, et lorsque le pays fut divisé en comtés, elle devint celle de l'Armagnac. — Dès le iv<sup>e</sup> siècle, Auch fut le siége d'un archevêché. Elle compte un grand nombre de saints parmi ses archevêques. Ces prélats conservèrent, jusqu'en 1789, le titre de *primats d'Aquitaine*, quoique depuis bien des siècles il n'existât plus d'Aquitaine. — L'ancienne ville d'Auch avait été bâtie sur la rive droite du Gers, dans une petite plaine. — On prétend qu'elle était beaucoup

plus étendue que la ville moderne ; il est certain que les défrichements et les fouilles qui ont eu lieu sur cet emplacement ont fait découvrir des restes d'édifices en pierre et en briques, des fragments d'architecture en marbre et de style romain, des mosaïques, des ustensiles, des médailles et d'autres antiquités plus ou moins précieuses. Les vicissitudes qui ont amené la destruction de cette première ville sont inconnues. — La ville nouvelle fut reconstruite sur la rive opposée, avant le temps de Clovis, puisque ce Roi y fit construire une église sur les ruines de laquelle s'est elevée cette fameuse cathédrale qui, souvent restaurée, y existe encore. — Auch est située en amphithéâtre sur le sommet et le penchant d'un plateau, situation qui la fait jouir de perspectives charmantes, étendues, et lui donne de loin une apparence grandiose et pittoresque. Sur le site de l'ancienne ville est un faubourg où se trouve un bel et grand hôpital. — La ville moderne se divise en deux parties : la ville basse et la ville haute ; la pente qui les sépare est très rapide et en partie couverte de maisons qui semblent plantées les unes sur les autres ; les deux parties communiquent entre elles par un escalier de 200 marches, que dans le patois du pays on nomme le *Pousterla*. Malgré toutes les améliorations modernes, Auch est encore généralement mal bâtie, et surtout mal percée. — La plupart de ses rues sont étroites et tortueuses, mais elles sont propres, ainsi que les constructions qui les forment. — Le plus beau quartier est sur le plateau : là se trouvent nombre de jolies maisons, quelques rues mieux alignées, plus régulières, et les deux principaux édifices de la ville : l'ancien archevêché et la cathédrale. — Le ci-devant *Palais Primatial*, maintenant *Hôtel de la Préfecture*, est une vaste et noble construction d'apparence imposante et où se trouve de véritables beautés architecturales. Il était jadis décoré avec un grand luxe. — *La Cathédrale*, une des plus magnifiques de France, présente néanmoins une grande bizarrerie ; ce sont de nombreuses réparations de style grec faites à un monument gothique ; chacun de ces styles est très beau, mais leur assemblage est disparate ; néanmoins l'édifice est admirable, surtout par sa masse et par sa situation avantageuse ; quoique la partie supérieure de l'église soit gothique, la façade est d'architecture grecque ; ses trois porches sont séparés par des colonnes corinthiennes accouplées ; au-dessus s'élèvent deux hauts campaniles carrés et d'ordre composite. — Les différentes parties de l'intérieur de l'église sont bien proportionnées : les voûtes sont d'une hauteur et d'une hardiesse étonnantes ; la boiserie du chœur présente des détails d'un travail précieux. Les vitraux des fenêtres, admirablement peints, passent pour les plus beaux de France. — Ils représentent des sujets de l'Ancien-Testament, et sont l'ouvrage d'Arnaud de Moles, peintre célèbre à la fin du xv<sup></sup>e siècle — L'église a la forme d'une croix latine ; sa longueur est de plus de 300 pieds, sa largeur de 70 à 80 ; la hauteur de sa grande voûte est de 80 à 90 pieds. Elle renferme plusieurs mausolés dignes d'attention. Aux portes latérales sont accolées des tours, servant de cages à des escaliers qui conduisent dans les galeries de l'édifice. Il y a un de ces escaliers à limaçon, dont le pivot fait l'hélice autour d'un noyau vide, de manière que l'œil voit jusqu'au haut de l'escalier, comme par un tube de lunette. « Il se trouve toujours là, dit un voyageur, quelque petit garçon qui vous donne la récréation de le voir descendre, à califourchon, sur le bord du pivot de l'escalier, depuis le haut jusqu'en bas, ce qui est très prompt. On ne dit point qu'il soit jamais arrivé d'accident de ce petit exercice. » — Près de la cathédrale est la Place-Royale, propre, spacieuse et contiguë à une promenade d'où les vues sont délicieuses. — Auch possède un petit théâtre, un musée, une bibliothèque publique riche de 5,000 volumes, trois grandes casernes, dont l'une fut un séminaire, etc. — L'hôtel-de-ville est un bâtiment assez élégant. — Les abords de la ville furent long-temps difficiles ; ils sont devenus d'un accès commode par les routes qu'y fit pratiquer, dans le siècle dernier, l'intendant d'Etigny, bienfaiteur de la ville, qui lui a élevé une statue. — Ces routes sont bordées d'un double rang d'ormes jusqu'à environ une lieue, et forment d'agréables promenades.

Vic-Fezensac, sur la rive gauche de la Losse, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-N.-O. d'Auch. Pop. 3,679 hab. — Cette petite ville avait été donnée par Clovis, en 509, à l'église d'Auch. Aymery, comte de Fezensac, s'en empara dans le xi<sup></sup>e siècle. — La ville ajouta alors à son nom celui de ses seigneurs, et devint la capitale du Fezensaguet. Les comtes de Fezensac y résidaient ordinairement sous leur protection ; Vic prit quelque importance ; mais les guerres de religion lui furent fatales ; elle fut souvent prise, reprise, saccagée. — C'est maintenant une petite ville propre et assez jolie où nombre de bonnes constructions modernes se font remarquer. — On l'appelle souvent Vic-sur-Losse, du nom de la rivière qui la baigne.

Condom, sur la Baïse, ch.-l. d'arrond., à 11 l. N.-N.-O. d'Auch. Pop. 7,144 hab. — Ancienne capitale du ci-devant Condomois, petit pays qui faisait partie de la Guyenne. Condom doit son origine à un monastère qui y fut fondé avant le ix<sup></sup>e siècle ; les Normands le détruisirent plusieurs fois ; rétabli en 1011, par Hugues, évêque d'Agen, il fut érigé en évêché en 1317, par Jean XII, et devint le centre d'une ville qui a acquis de l'importance, et renferma surtout des couvents et des églises : dans un temps où sa population était d'environ 5,000 âmes, elle comptait dix-neuf églises. La majeure partie de ces édifices fut renversée lorsque les huguenots, à plusieurs reprises, s'emparèrent de la ville et la dévastèrent. La catastrophe la plus funeste à Condom arriva en 1569. Long-temps après cette époque elle resta languissante ; son commerce a réparé ses pertes. — Depuis quelques années surtout elle s'est beaucoup embellie, quoique la plus grande partie de la ville soit encore triste, laide et mal percée. — Ses alentours valent beaucoup mieux. — Condom est une ville fort agréablement située, elle couvre un mamelon dont le pied est baigné par la Baïse, qu'on y passe sur deux ponts en pierre. — Au centre de la ville, sur le haut du terrain, est la Grande-Place, propre et bien entourée ; un de ses côtés est formé par l'église paroissiale, noble et grand édifice gothique encore digne de remarque, malgré les mutilations qu'il a subies ; la voûte de la nef est d'une hauteur majestueuse, ses élégantes nervures, ses écussons dorés sont splendides. Une galerie borde l'église, sur le côté de la place ; près de là est la Bourse, dans un local propre et bien adapté à sa destination. — Plusieurs débris d'anciens monuments se trouvent encore dans la ville ; les boulevarts sont plantés de belles allées d'arbres. Nombre de jolies maisons de campagne décorent les environs. — Une haute levée barre, un peu au-dessous de la ville, le cours de la Baïse, qui, lorsque ses eaux sont abondantes, y forme une agréable cascade.

Eause, sur la rive gauche de la Gelise, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/2 O.-S.-O de Condom. Pop. 3,202 hab. — Cette modeste et petite ville était, du temps de César, une cité importante nommée *Elusa*, capitale du pays des *Elusates*, et pendant quelques temps de la Novempopulanie ou troisième Aquitaine ; plus tard elle fut le chef-lieu du pays d'*Auson*, compris dans le Bas-Armagnac. — Au v<sup></sup>e siècle les Goths s'emparèrent d'Eause et la ruinèrent. Clovis les en chassa ; on rebâtit la ville ; les Gascons s'y établirent et s'y maintinrent par sa protection et celle de ses successeurs ; mais en 732, les Sarrazins saccagèrent Eause une seconde fois ; elle le fut encore une troisième, au ix<sup></sup>e siècle, par les Normands, qui la ruinèrent et en massacrèrent presque toute la population. — Ceux de ses habitants échappés au désastre se réfugièrent à Auch, où l'évêché d'Eause fut transféré. Plus tard la ville d'Eause fut reconstruite près de son ancien site, vaste champ cultivé qui porte encore le nom de *la Ciutat* (la cité), et qui est parsemé de débris attestant l'importance que dut avoir l'ancienne ville ; on y retrouve fréquemment, en labourant la terre, des fragments d'architecture, des monnaies romaines, etc. — Eause est une ville agréable à qui un commerce prospère doit faire supporter la perte de sa grandeur passée.

Nogaro, ch.-l. de cant., à 11 l. S.-O. de Condom. Pop. 1,914 hab. — Petite ville propre, agréablement située près de la rivière du Midou ; elle fut fondée, dans le xi<sup></sup>e siècle, par Austinde, archevêque d'Auch. En 1290 il s'y tint un concile remarquable, en ce qu'on y délibéra s'il serait accordé un confesseur aux criminels. Nogaro fut, pendant quelque temps, le séjour des comtes d'Armagnac. Elle fut comprise dans l'échange du duché d'Albret contre les principautés de Sedan et de Rancourt.

Gimont, ch.-l. de cant., à 5 l. E. d'Auch. Pop. 2,750 hab. — Cette ville, située sur la Gimone qui prend sa source dans la vallée de Magnoac, fut fondée, dans le x<sup></sup>e siècle, sur un terrain concédé par une riche abbaye de Bernardins, dont les bâtiments existaient encore en 1789, auprès de la ville. — Gimont possédait, avant la Révolution, une justice royale et un collége de doctrinaires. — Cette ville consiste principalement en une seule et longue rue qui passe sous les halles ; il y a, à droite et à gauche, des commencements de rues transversales qui sont symétriques. — On trouve, dans ses environs, une mine de turquoises que quelques auteurs citent comme différant peu de celles d'Orient, mais qui n'est pas exploitée.

Saramon, ch.-l. de cant., à 3 l. S.-E. d'Auch. Pop. 1,216 hab. — Cette petite ville de l'ancien Astarac est située sur la rive gauche de la Gimone. — Une abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée en 904, dans un lieu appelé *Rizentium*, fut l'origine de Saramon, qui a été fortifiée et a soutenu plusieurs siéges pendant les guerres de religion.

Barbotan, à 10 l. O. de Condom. — Cette petite ville doit son importance à ses eaux et à ses boues minérales. Il y existe un établissement thermal. — Deux grands bassins remplis d'un limon noirâtre, et huit cuves alimentées par un réservoir considérable, composent cet établissement. — La chaleur des eaux de Barbotan, distribuées dans les différentes baignoires, varie de 21 à 32° Réaumur ; ces eaux contiennent des sels neutres à base alcaline et terreuse, des gaz sulfureux ; les boues renferment en outre des éléments ferrugineux ; elles ont une grande réputation et sont fréquentées annuellement par 800 à 1,000 malades.

Castéra-Verduzan ou du-Vivent, à 5 l. 1/2 S. de Condom. Pop.

960 hab. — Castéra est un bourg situé entre Auch et Condom, à une égale distance de ces deux villes. Il y existe un établissement thermal dont les bâtiments ont été commencés dans le siècle dernier, par le célèbre intendant d'Etigny, et reconstruits de notre temps par les soins de M. le marquis de Pins, philanthrope éclairé et grand propriétaire du département du Gers. — L'édifice des bains est un modèle d'architecture et l'un des plus beaux établissements de ce genre en France. — On distingue, à Castéra, deux sources : l'une sulfureuse et fournissant par minute 324 litres d'eau ; l'autre ferrugineuse, moins abondante et ne donnant que 184 litres. — L'eau sulfureuse a une chaleur de 19° Réaumur ; on la fait chauffer pour l'administrer en bains ; elle contient du gaz acide hydro-sulfurique, du sulfate et de l'hydro-chlorate de chaux ; du sulfate, de l'hydro-chlorate et du sous-carbonate de soude, et une substance gélatineuse, homogène, inodore, qui paraît être une matière animale. L'eau ferrugineuse, dont on fait seulement usage en boisson, à une température de 19° 1/4 Réaumur ; elle est limpide, inodore, incolore, d'une saveur styptique et métallique ; elle contient les mêmes sels que l'eau sulfureuse, et de plus de l'acide carbonique libre, du carbonate et de l'oxide de fer. La matière animale s'y rencontre aussi en assez grande quantité. Le docteur Bazin, inspecteur adjoint des eaux de Castéra, fait à leur sujet les observations suivantes : « Quoique ces eaux et celles des Pyrénées soient composées des mêmes principes, combinés seulement dans des proportions différentes, on observe aux eaux de Castéra-Verduzan une propriété médicinale bien supérieure à celle dont jouissent les sources des Pyrénées, et généralement recherchée par la plupart des personnes qui fréquentent les établissements thermaux, celle d'être au suprême degré antispasmodiques et adoucissantes pour le système nerveux. — D'ailleurs, un plus beau ciel, l'extrême pureté de l'air, les belles routes qui conduisent au Castéra, doivent faire accorder à ses sources, par le plus grand nombre de malades, la préférence sur celles de Cauterets, de Barèges, etc., où on ne peut pénétrer qu'en traversant des chemins tortueux, en gravissant des montagnes qui exposent les malades aux plus funestes accidents. » On trouve en effet au Castéra toutes les commodités qui peuvent en rendre le séjour agréable et utile : des logements sains, une nourriture variée et abondante, et une population empressée de donner ses soins aux malades et aux étrangers.

Lannepax, à 6 l. S.-O. de Condom. Pop. 1,450 hab. — Ce bourg, bâti sur une hauteur, au milieu d'une vaste lande, est une ancienne ville des Elusates. Il doit son nom à sa situation dans la *Lane* ou Lande, et à la paix qui y fut conclue entre les chefs des Elusates et Crassus, général des Romains. — On voit dans ses environs les traces d'une voie antique et les restes d'un pont de construction romaine, qui porte encore le nom de *Pont-de-César*.

Larroumieu ou la Romieu, à 2 l. N.-E. de Condom. Pop. 1,280 hab. — Ce bourg, situé dans une plaine et qui, pendant la Révolution, a été un chef-lieu de canton, était autrefois une ville fermée de portes, de murailles et de fossés ; il y existait une collégiale, belle et riche, composée de 24 chanoines, et qui avait été fondée, en 1318, par le cardinal Arnaud d'Aux, de la maison d'Armagnac. Ce cardinal camerlingue de l'église romaine, en 1311, prit la parole dans le concile général de Vienne, et insista pour que les templiers ne fussent pas jugés sans être entendus.

Lectoure, près de la rive droite du Gers, ch.-l. d'arrond. à 9 l. N. d'Auch. Pop. 6,495 hab. — Au temps de l'invasion romaine, l'antique Lectoure était la capitale d'un des peuples de la Novempopulanie, les *Lactorates*. — Devenue colonie romaine avec le titre de République, elle prit le nom de *Lectora*. Les Romains y élevèrent divers édifices dont quelques débris existent encore, surtout ceux d'un autel taurobolique, élevé à l'occasion du sacrifice accompli pour obtenir le rétablissement de la santé de l'empereur Gratien. Ces débris sont des marbres maintenant enchâssés dans les murs de la grande salle de la maison commune et dans les piliers de la halle. Un autre monument plus authentique encore est la fontaine qui fut jadis dédiée à Diane, et se nommait *Fons-Deliae*, d'où lui est venu le nom de Fontaine-Fondelia ou, dans le patois du pays, *Houdelia*, qu'elle porte encore. Elle est située au pied de la colline qui porte la ville, abonde en eau excellente et jaillit sous le monument romain en partie restauré ou plutôt défiguré. La situation de Lectoure en faisait une place importante : un château-fort immense, une triple enceinte de murs énormes, la rendaient presque inexpugnable ; cependant peu de villes ont plus souffert des horreurs de la guerre. L'histoire de ses premiers désastres nous est peu connue. Celle de ses malheurs subséquents n'est que trop certaine. En 1473, le comte d'Armagnac, assiégé dans Lectoure par les troupes commandées par le cardinal d'Arras, archevêque d'Alby, se rendit par capitulation. L'archevêque, violant les lois de la guerre et de l'humanité, le fit massacrer avec toute sa famille, et livra la ville à l'extermination : toute la population fut passée au fil de l'épée. L'odeur des cadavres qui remplissaient les rues ayant forcé les assiégeants à quitter la ville, ils y furent remplacés par les loups et d'autres animaux carnassiers qui restèrent pendant deux mois les seuls habitants de la ville. — Ce massacre causa une grande joie à Louis XI, devenu l'ennemi mortel des Armagnacs. — A peine repeuplée, Lectoure fut dévastée par les guerres religieuses, et tour à tour prise, reprise, pillée, saccagée par les partis contraires. — En 1632, son château était la prison d'une des plus intéressantes victimes de Richelieu, l'infortuné duc de Montmorency, qui, fait prisonnier à la bataille de Castelnaudary, ne quitta Lectoure que pour porter sa tête sur l'échafaud. Vainement le duc de Roquelaure, commandant de la ville, vainement la population tout entière, les femmes surtout, s'efforcèrent de favoriser l'évasion du duc ; ces dernières lui firent parvenir une échelle de soie, dans un pâté : Montmorency, à l'aide de cette échelle, aurait pu facilement s'échapper de prison ; son humanité causa sa perte ; il voulut sauver avec lui un domestique qui lui était cher, celui-ci tomba de l'échelle et se blessa dans sa chute ; les cris que lui arracha la douleur donnèrent l'éveil ; l'infortuné Montmorency fut repris et sa tête tomba bientôt après à Toulouse. — La situation de Lectoure est aussi singulière, aussi pittoresque qu'elle est forte ; la ville couronne un immense rocher, isolé des collines environnantes par de profondes vallées, de tous côtés fort escarpé et qui était séparé de la colline dont il forme le prolongement, par une vaste tranchée. Le sommet du terrain est un plateau de forme ovale, étroit et fort allongé, entouré de falaises coupées à pic et parsemé des vastes débris de ses anciennes fortifications. A l'extrémité extérieure du plateau s'élevait le château qui, détruit entièrement, a été remplacé par un hôpital ; là s'ouvre une rue propre, presque droite et régulière, qui traverse toute la ville ; vers son autre extrémité s'élève l'église paroissiale, grand et beau vaisseau de style saxon-gothique, élevé par les Anglais, et surmonté d'un haut clocher carré. Ce clocher portait une flèche d'une hauteur extraordinaire ; mais comme elle avait été souvent frappée de la foudre et menaçait ruine, elle a été démolie. Près de l'église est situé l'ancien palais épiscopal, devenu l'hôtel-de-ville ; ses terrasses, soutenues sur la crête du rocher par d'énormes murs, sont devenues des promenades charmantes. Sur l'esplanade, près de l'église, on vient d'élever une statue en marbre blanc, au maréchal Lannes, dont le portrait et ceux de plusieurs autres homme de guerre, nés à Lectoure, décorent les salles de l'hôtel-de-ville. — Des promenades de cette ville on jouit de vues magnifiques, par leur variété, leur étendue ; quand l'atmosphère est pure, on aperçoit l'immense chaîne des Pyrénées soulevant ses nombreuses sommités étincelantes de blancheur, et chargées de frimas éternels. — Comme ville, Lectoure est aujourd'hui peu de chose ; elle n'est ni bien bâtie ni bien pavée. — La grande rue est la seule qui soit propre ; les deux autres qui lui sont parallèles sont coupées à angles droits par des rues transversales fort tristes et fort irrégulières. — C'est dans une de ces dernières que naquit Lannes.

Mauvesin, ch.-l. de cant., à 8 l. 1/2 S.-E. de Lectoure. Pop. 2,689 hab. — Cette petite ville, située sur l'Arrats, est une ville ancienne ; on y voit les restes d'un ancien château-fort qui a appartenu aux vicomtes de Fezensac. — Mauvesin fut même, pendant quelque temps, la capitale du Fezensaguet. — On compte, dans le midi, cinq autres endroits du même nom, un dans le Bas-Armagnac, un autre dans le Comminges, un troisième dans la Gascogne, un quatrième dans le Nébousan, enfin un cinquième dans le Bazadois.

Lombez, sur la rive gauche de la Save, ch.-l. d'arrond., à 9 l. S.-E. d'Auch. Pop. 1,541 hab. — Lombez n'était anciennement qu'une abbaye de l'ordre de Saint-Augustin ; elle fut érigée en évêché en 1317 par le pape Jean XII. La plaine dans laquelle cette ville est située est la partie la plus fertile du département, mais cet avantage est balancé par les fréquents débordements de la Save, qui y causent souvent des ravages considérables.

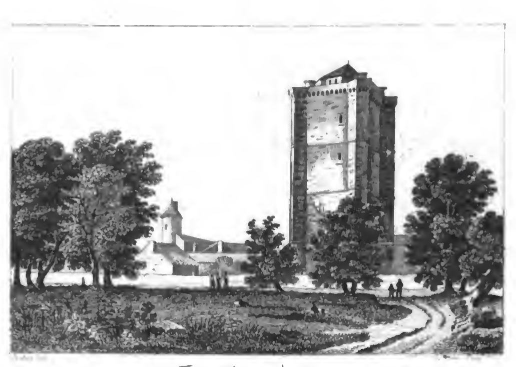
Isle-Jourdain, sur la rive droite de la Save, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/2 N.-E. de Lombez. Pop. 4,307 hab. — A une époque reculée cette ville fut fortifiée ; elle était surtout défendue par un château-fort considérable ; après avoir été plusieurs fois saccagée, dans nos anciennes guerres, ses remparts furent abattus et son château fut rasé. — La maison de Jourdain posséda long-temps cette ville et lui a donné son nom. En 1324, elle fut confisquée sur le seigneur de Jourdain-de-l'Isle, par Charles-le-Bel. C'est une ville propre, agréable, industrieuse, dans une situation agréable et dont les alentours sont très fertiles. Ses rues sont larges et propres. On y trouve une belle place, une belle église et une belle halle.

Samatan, ch.-l. de cant., à 1/2 N.-E. de Lombez. Pop. 1,950 h. — Cette ville, située sur la rive gauche de la Save, était autrefois une place considérable du Bas-Armagnac ; elle possédait un château bâti au sommet d'une montagne ; sa force et son importance lui attirèrent de nombreux désastres, et elle fut souvent assiégée et pillée dans les différentes guerres civiles et étrangères, et jamais depuis elle n'a pu reprendre sa prospérité première.

Mirande, sur la rive gauche de la Baise, ch.-l. d'arrond., à 5 l. 1/2 S.-O. d'Auch. Pop. 2,552 hab. — Mirande fut fondée sous



Ancien chateau de Mauvesin.



Tour de Bassoues.



Auch

le règne de Philippe-le-Bel, en 1289, par Centule, troisième comte d'Astarac; elle devint la capitale du comté de ce nom, et une place forte capable d'une grande résistance. Ses murs ont été plusieurs fois réparés et sont encore en bon état; ils sont percés de quatre portes; la disposition de la ville est telle que de la place qui en occupe le centre on voit ses quatre portes ouvertes à l'extrémité de quatre grandes rues. Outre cette symétrie, la ville a l'avantage d'être propre et bien bâtie; elle offre plusieurs constructions de style un peu ancien, mais régulières et de fort belle apparence. — Depuis la Révolution, Mirande a été successivement chef-lieu de district, puis de canton, enfin d'arrondissement. De grands travaux agricoles ont considérablement amélioré son territoire, qui fut long-temps considéré comme le moins fertile du département. — Près de Mirande existait jadis une petite ville du nom de *Saint-Jean-de-Lezian*; elle fut détruite pendant nos guerres civiles; il n'en reste plus que le château, qui faisait sa principale défense, et qui lui-même n'est plus qu'une ruine.

Aignan, ch.-l. de cant., à 10 l. N.-O. de Mirande. Pop. 1,460 hab. — Ce bourg, situé sur un coteau à peu de distance des sources de la Douze et du Midou, était autrefois une ville fortifiée, qui, bâtie dans le VII^e siècle, fut brûlée dans le XVI^e, pendant les guerres de religion. Il renferme une église gothique dont le clocher est remarquable par son architecture hardie.

Bassoues, à 4 l. N.-O. de Mirande. Pop. 1,645 habit. — Cette petite ville est située entre les rivières de l'Osson et de la Guirone; elle existait au commencement du VIII^e siècle. On lit dans la chronique manuscrite d'Auch, que saint Phrix, fils du duc de Frise, y périt alors en combattant pour la foi. Les archevêques d'Auch en étaient seigneurs; il y existait un château-fort dont on voit encore une tour, remarquable par son élévation et par sa construction. Bassoues possédait, avant 1789, une justice royale; pendant la Révolution elle devint chef-lieu de canton; on y trouve plusieurs sources d'eaux minérales acidules et froides. Ces eaux sont peu fréquentées, cependant on les dit de même nature que celles de Spa.

Beaumarchès, à 6 l. N.-O. de Mirande. Pop. 1,660 hab. — Cette ville, située sur un coteau près de la rive droite de l'Arros, doit son nom à un sénéchal de Toulouse, chargé par le Roi, en 1295, de la faire bâtir pour le comte de Pardiac, qui avait promis de faire la guerre au comte d'Armagnac; la ville était alors fortifiée; elle fut prise et incendiée par les protestants dans le XVI^e siècle. Elle fut alors presque entièrement détruite, on l'a rebâtie depuis, mais la ville nouvelle est beaucoup moins considérable que l'ancienne. Beaumarchès était en 1789 le siége d'une justice royale, et fut pendant la Révolution un chef-lieu de canton.

Marciac, ch.-l. de cant., à 5 l. O. de Mirande. Pop. 1,778 hab. — Cette petite ville, située entre l'Arros et le Bouès, a été formée dans le XIII^e siècle, par la réunion de plusieurs hameaux, aux habitants desquels le comte de Pardiac et les moines de l'abbaye de La Case-Dieu concédèrent, en 1298, le terrain sur lequel elle est située. La ville s'accrut promptement, ainsi que la prospérité de son commerce; mais elle eut beaucoup à souffrir pendant le XVI^e siècle des guerres de religion; elle était alors fortifiée et avait des remparts qui ont été remplacés par une agréable promenade. Marciac a aussi une halle assez belle; siége de justice royale avant 1789, cette ville a été chef-lieu de canton pendant la Révolution.

Masseube, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 S.-E. de Mirande. Popul. 1,610 hab. — Cette ville, située sur la rive gauche du Gers, a été bâtie dans le XV^e siècle, sur un terrain donné par les moines de La Case-Dieu et le comte d'Astarac. Elle était le siége d'un tribunal, dont les vassaux du comte étaient les justiciables; elle est encore en grande partie entourée de ses anciennes murailles; les rues y sont propres, tirées au cordeau, les maisons assez régulières; on y trouve quatre portes et une place centrale comme à Mirande. Il s'y tient tous les ans une foire assez renommée où les Espagnols viennent acheter les jeunes mules et mulets du pays.

Mielan, ch.-l. de cant., à 3 l. S.-O. de Mirande. Pop. 1,951 h. — Cette petite ville est située entre l'Osse et le Bouès. Elle était dans le XV^e siècle beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle possédait un château-fort qui, en 1440, fut surpris par les Anglais. Ceux-ci y furent bientôt surpris à leur tour et égorgés par Arnaud de Guilhem. Pendant la Révolution, Mielan fut chef-lieu de canton: en 1789 elle était le chef-lieu de la duché-pairie d'Antin et de son bailliage. La chair des moutons du territoire de Mielan avait autrefois une grande réputation; mais le défrichement des coteaux, où l'on a planté des vignes, a fait disparaître les végétaux aromatiques qui lui donnaient une saveur délicate.

Montesquiou, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 N.-O. de Mirande. Pop. 2,015 habit. — Montesquiou fut jadis le chef-lieu de la première des quatre baronies de la Gascogne. — Un de ses seigneurs, Arsien de Montesquiou, ayant cédé quelques dîmes au chapitre de l'église d'Auch, en obtint, en 1226, le droit de siéger dans le chœur de la cathédrale d'Auch et de se qualifier de fils et chanoine de cette église. Ce droit fut long-temps conservé par ses successeurs. La terre de Montesquiou, démembrée du Fezenzac dès le XI^e siècle, fut le berceau d'une des plus anciennes familles de la France. Divisée en plusieurs branches, elle compte, entre autres personnages, un cardinal, plusieurs évêques, et trois maréchaux de France, dont l'un fut ce Blaise de Montluc, célèbre par sa férocité. L'abbé duc de Montesquiou, pair de France et ministre de Louis XVIII, passe pour un des principaux rédacteurs de la Charte de 1814.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Auch, Condom, Lectoure, Lombez, Mirande.

Le nombre des électeurs est de 1,800.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfect. est Auch.

Le département se divise en 5 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Auch. . . . . . . . | 6 cantons, | 91 communes, | 61,645 habit. |
| Condom. . . . . . | 6 | 126 | 71,487 |
| Lectoure. . . . . . | 5 | 73 | 53,641 |
| Lombez. . . . . | 4 | 77 | 40,544 |
| Mirande. . . . . . | 8 | 162 | 84,843 |
| Total | 29 cantons, | 529 communes, | 312,160 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Auch), 4 receveurs particul., 5 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Auch), et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Auch), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Auch), 2 directeurs d'arrondissements, 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 39^e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Pau.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 8^e inspection, dont le chef-lieu est Bordeaux. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Auch.

*Mines.* — Le département fait partie du 17^e arrondissement et de la 5^e division, dont le chef-lieu est Montpellier.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 8^e arrond. de concours, dont le chef-l. est Tarbes.

Militaire. — Le département fait partie de la 10^e division militaire, dont le quartier général est à Toulouse. — Il y a à Auch: — 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Auch. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 13^e légion, dont le ch.-l. est à Toulouse.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Agen. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1^re instance, à Auch (2 chambres), Condom, Lectoure, Lombez, Mirande, et 1 tribunal de commerce, à Auch.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché érigé dans le IV^e siècle, dont le siége est à Auch, et qui a pour suffragants les évêchés d'Aire, Tarbes, Bayonne. — Le département forme l'arrondissement du diocèse d'Auch. — Il y a dans le département, à Auch: un grand séminaire, qui compte 130 théologiens et 40 philosophes, — une école secondaire ecclésiastique; — à Marciac, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 4 cures de 1^re classe, 25 de 2^e, 400 succursales et 127 vicariats. — Il y existe 1 école chrétienne renfermant 5 frères et instruisant 500 enfants; — 17 communautés religieuses de femmes tenant hôpitaux, pensions, et consacrées à l'instruction des enfants pauvres et aux secours à donner aux aliénés.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Mauvesin un oratoire annexé à l'église consistoriale de Montauban, et qui est desservi par un pasteur. — Il y a en outre dans le département une maison de prières. — On y compte deux écoles protestantes.

Universitaire. — Le département du Gers est compris dans le ressort de l'Académie de Cahors. — Il y a dans le département: — 4 colléges, à Auch, à Condom, à Gimont, à Lectoure. — Une école normale primaire à Auch. — Le nombre des écoles primaires du département est de 486, qui sont fréquentées par 10,072 élèves, dont 7,790 garçons et 2,282 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 254.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Auch une *Société centrale d'Agriculture*; une *École gratuite de Dessin*; un *Cabinet de Physique* et un *Musée*; on y fait aussi un *Cours d'Accouchements*. — Des *Sociétés d'Agriculture* existent à Condom, Lectoure, Lombez et Mirande. — On fait à Auch une *Exposition publique des produits de l'Industrie*. — Cette ville renferme une Maison départementale de secours pour les infirmes et les fous.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 312,160 hab. et fournit annuellement à l'armée 818 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | 2,426 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 3,484 | — | 3,230 | Total | 7,276 |
| naturels.. | 298 | — | 268 | | |
| *Décès* | 3,416 | — | 3,300 | Total | 6,716 |

Dans ce nombre 11 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 62,316,
Dont : 18,964 contrôle de réserve.
43,352 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
43,292 infanterie.
60 sapeurs-pompiers.
On en compte : armés, 5,800 ; équipés, 792 ; habillés, 2,029.
18,051 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 58 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 69 sont soumis au service ordinaire, et 31 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 5,700 fusils, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 3,461,276 f. | 24 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,255,360 | 29 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 453,844 | 75 |
| Postes. | 131,526 | 14 |
| Produit des coupes de bois. | 40,105 | 26 |
| Produits divers. | 33,050 | 65 |
| Ressources extraordinaires. | 602,203 | 76 |
| Total. | 5,977,367 f | 09 c. |

Il a reçu du trésor 3,659,559 f. 30 c, dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour. | 594,921 f. | 51 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 117,682 | 02 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 437,454 | 51 |
| de l'intérieur. | 589 | » |
| du commerce et des travaux publics. | 750,934 | 36 |
| de la guerre. | 855,151 | 14 |
| de la marine. | 60 | 60 |
| des finances. | 124,319 | 28 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 469,846 | 21 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 308,600 | 67 |
| Total. | 3,659,559 f. | 30 c |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, en plus qu'il ne reçoit, 2,317,807 fr. 79 c. ; cette somme, consacrée aux dépenses du gouvernement central, dépasse d'environ 260,000 francs le huitième du revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 296,112 fr. 58 cent.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc | 75,283 f. | 30 c. |
| *Dép. variables :* loyers, secours, etc. | 220,829 | 28 |

Dans cette dernière somme figurent pour
15,000 f. » c. les prisons départementales,
58,000 » les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. | 67,890 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 97,310 | 25 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 95,811 | 46 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 25,845 | 30 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 651,908 hectares, le départ. en compte : 347,000 mis en culture. — 56,000 prés. — 54,939 forêts. — 80,000 vignes — 49,000 landes et friches, dont 24,510 susceptibles d'être mis en culture.

Le revenu territorial est évalué à 16,415,000 francs.

Le départ. renferme environ : 25,000 chevaux, mulets et ânes. — 145,000 bêtes à cornes (race bovine). — 145,000 porcs, dont 108,000 au-dessous d'un an. — 200,000 brebis et béliers. — 148,000 moutons et agneaux.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 340,000 kil., dont 200,000 seulement sont livrés au commerce.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. | 1,200,000 | hectolitres. |
| En avoines. | 120,000 | id. |
| En vins. | 900,000 | id. |

Le département est essentiellement agricole. Les procédés de l'agriculture perfectionnée y ont été introduits, et les améliorations déjà obtenues s'accroîtront à mesure que des habitudes vicieuses feront place à une pratique éclairée. — Les bêtes à cornes, les seules employées aux travaux de l'agriculture, ne sont pas, en général, remarquables par leur volume ; mais l'espèce en est bonne et appropriée aux besoins locaux. — Le climat et les pâturages du département y favorisent particulièrement l'élève des chevaux, dont la race s'est améliorée depuis quelques années, et que de bons croisements doivent rendre une des meilleures de France. — On s'y occupe aussi de la production des mulets. — L'élève des bêtes à laine a fait de grands progrès dans le Gers. — La race de Naz y a été introduite avec succès. — On y récolte toutes les céréales ; le maïs y vient bien, ainsi que le chanvre et le lin. L'ail et l'ognon sont l'objet d'une culture en grand. — Parmi les fruits du pays, on cite les poires de bon chrétien d'Auch, qui sont sans pepins. — On y élève des porcs et des bestiaux. — L'éducation des abeilles y est négligée, quoique leur miel soit d'excellente qualité. — On y engraisse aussi une grande quantité d'oies et de canards, dont on sale les cuisses et les ailes pour le commerce. — Environ 80,000 hectares de vignes y produisent, année moyenne, 900,000 hectolitres de vin ; la moitié est consommée par les habitants, une forte partie du surplus est convertie en eaux-de-vie qui passent pour les meilleures de France après celles de Cognac, et sont connues dans le commerce sous le nom d'eaux-de-vie d'Armagnac ; le reste est livré à l'exportation. Parmi les vignobles estimés, on cite, pour les vins rouges, ceux de *Verlus*, de *Madiran*, de *Viella*, de *Gouts* et de *Lussan*. — Les vins blancs sont généralement de qualité médiocre. Les vins du Gers produisent ordinairement le huitième de leur volume en eau-de-vie à 21 degrés 3/4.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce du département a surtout pour objet les productions du sol ; il exporte annuellement pour l'Espagne environ 6,000 mules et mulets, et pour les départements voisins 10,000 bêtes à cornes, 40,000 bêtes à laine et 110,000 porcs. — La fabrication des eaux-de-vie, la minoterie et la tannerie occupent le premier rang dans l'industrie locale, qui s'occupe aussi de la fabrication de la crème de tartre. Le pays renferme quelques usines peu importantes, telles que des verreries, des faïenceries et des fabriques de poterie. — On y fait aussi des toiles, des étoffes de coton, de la chapellerie grossière. — Il y existe une filature de laine à la mécanique. Le canton de Saint-Clar est le centre d'une grande fabrication de rubans de fil qui occupe presque toutes les femmes du pays. — On fabrique à Auch des étoffes en fil et en coton connues sous le nom de *roses plénaires*, des cadis, des burats, des crépons et des calmandes, étoffes qui sont employées dans le département. — On vend à Vic-Fezensac du bois merrain et des cerceaux de châtaignier.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — En 1834, à l'exposition des produits de l'industrie, UNE MENTION HONORABLE a été accordée à M. Palissard (Paulin) (de Gimont), pour *tombereau mécanique*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 420. — Elles se tiennent dans 87 communes, dont 28 chefs-lieux, et durent pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 439 journées.

Les *foires mobiles*, en nombre de 67, occupent 73 journées. — Il y a 6 *foires mensuelles*. — 442 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux de toute espèce ; les chevaux, les mulets et la volaille ; le blé, l'avoine, le maïs et les grains de toute sorte ; les toiles, la draperie et la mercerie ; les planches, les armoires, les tonneaux et les *comportes* (cuviers). — Les foires de Castelnau-Barbarens sont consacrées à la vente des bêtes à laine. — Les foires de Lombez, du 7 septembre et 25 octobre sont célèbres pour le commerce des mules ; dans les temps tranquilles les Espagnols y viennent faire des achats considérables.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Plan détaillé de Topographie*, suivi de la *Topographie du département du Gers*, par Dralet ; in-8. Paris, an IX.

*Tableau statistique du départem. du Gers*, par Balguerie, préfet ; in-8. Paris, an X.

*Ann. du Gers pour l'an* XI, contenant des notions statist. et hist. sur les cinq arrond. de ce dép., par Chantreau ; in-8. Auch, an XI.

*Annuaire pour l'an* XII, contenant des notices pour la description et la *statistique du département du Gers*, publié par ordre du préfet ; in-4. Auch, an XII.

*Notice descriptive et hist. de l'église de Sainte-Marie d'Auch*, par P. S. ; in-12. Auch, 1808.

*Statistique du Gers*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1809.

*Annuaire du dép. du Gers ;* grand in-18. Auch, de 1818 à 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, Éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Cie, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Gironde.

(Ci-devant Guyenne. — Bordelais).

### HISTOIRE.

La contrée dont nous esquissons l'histoire fut long-temps soumise aux Romains qui l'incorporèrent à la *Seconde Aquitaine*. En 631, Dagobert 1er la joignit au royaume créé en faveur d'Aribert, son frère, qui prit le titre de *Roi de Toulouse*. A la mort d'Aribert et après celle de son fils, la Seconde Aquitaine rentra sous le pouvoir de Dagobert, qui la fit gouverner par des ducs. Dans le ve siècle, les Visigoths l'avaient dévastée; les Sarrasins la ravagèrent dans le VIIIe, et les Normands dans le IXe. En 1070, elle fut augmentée du duché de Gascogne. Deux siècles ensuite, vers 1259, par un traité entre saint Louis et Henri III, roi d'Angleterre, la province fut démembrée et cédée en partie aux Anglais. Dès lors le duché d'Aquitaine fit place dans l'histoire au duché de Guyenne.

La domination des Anglais fut marquée par divers événements; ils eurent souvent à guerroyer contre les seigneurs gascons qui ne portaient leur joug qu'avec impatience. Un de ces conflits les plus vifs fut celui de 1272 entre Édouard, roi d'Angleterre, et Gaston de Moncade, vicomte de Béarn; rien n'y manqua, siéges, combats, appels au parlement; l'intervention du roi de France put seule terminer la querelle.— Au milieu du XVe siècle, la domination anglaise commença à chanceler. La prise de Mauléon par le comte de Foix, et celle de Guiche par le seigneur de Lautrec, fut le signal de sa décadence. Les comtes de Dunois et de Penthièvre achevèrent de déposséder les ennemis de la France; ces généraux s'emparèrent, au nom de Charles VII, de Blaye, de Bordeaux, et enfin de Bayonne. En mémoire de ces grands succès on arma, en 1451, à Fronsac, cinquante chevaliers parmi lesquels on remarque le comte de Larochefoucauld, le vicomte de Turenne, Jean de Rochechouart, Jean de Bourdeilles, Tristan Lhermite, etc. — Les Anglais, occupés de leurs dissensions civiles, avaient porté d'abord peu d'attention à ces événements. L'année suivante (1452) ils cherchèrent à regagner le terrain perdu; aidés par le seigneur de Lesparre, ils rentrèrent à Bordeaux et dans quelques autres villes; mais vaincus à la bataille de Castillon, en 1453, ils se virent de nouveau enlever leur conquête. Le roi de France fit bâtir le château Trompette et le fort du Ha, pour prévenir désormais toute surprise ou sédition. De cette manière, la Guyenne, que les Anglais possédaient depuis près de trois siècles, fut pour toujours réunie à la France.

Louis XI, ayant triomphé, en 1465, de la *ligue du bien public*, confina le duc de Berry, son frère, qui en était le chef, dans le duché de Guyenne; il lui donna en apanage cette province qui se composait alors des sénéchaussées de Bordeaux, de Bazas et des Landes. A la mort du duc de Berry, le duché fit retour à la couronne. Le parlement, qu'on avait tranféré à Poitiers, fut rétabli à Bordeaux, moyennant une indemnité de 5,000 fr. que cette dernière ville s'engagea à payer à la première.— Vers l'année 1548, la Guyenne fut agitée par une sédition violente. L'augmentation du prix du sel étant devenue intolérable, les habitants de quelques communes se rassemblèrent en armes; leur exemple fut suivi par plusieurs villes et principalement par Bordeaux où Tristan de Moncins, lieutenant du gouverneur, fut massacré ainsi qu'une vingtaine de commis à la gabelle. Henri II envoya une armée pour réduire les révoltés. Le connétable Anne de Montmorency, qui la commandait, entra dans Bordeaux par une brèche comme dans une ville prise d'assaut; une amende de 200,000 livres et le supplice de plus de cent personnes furent le châtiment infligé à la rébellion. Des raffinements inouïs de cruauté signalèrent cette vengeance.—Sous le règne de Charles IX, la contrée fut en proie aux malheurs d'une guerre de religion. Le protestantisme, protégé par Jeanne d'Albret, y avait fait de grands progrès. Les partisans de la secte nouvelle soutinrent une lutte acharnée contre les armées royales commandées par Montluc. Plusieurs villes, prises d'assaut, furent saccagées; le pays se couvrit de deuil et d'échafauds; les puits furent comblés de cadavres.— Pendant la guerre de la Fronde, plusieurs villes de la Guyenne, Bordeaux entre autres, se déclarèrent contre Mazarin, mais leur rébellion ne fut pas de longue durée.

Depuis cette époque, le Bordelais n'a figuré dans l'histoire que par ses progrès dans la carrière commerciale. Durant la révolution, une fraction de nos assemblées législatives s'acquit une juste gloire par ses opinions modérées et éloignées de tous les excès. Elle se composait d'hommes de talent, instruits, éloquents, doués d'une âme

généreuse; mais manquant, pour la plupart, de la faculté de mettre en pratique les théories sociales dont ils s'étaient constitués les défenseurs. La lutte des *Girondins* et des *Montagnards* est un des grands événements de la révolution, une des époques remarquables de l'histoire de la Convention. D'après le nom du parti modéré on pourrait croire que la majorité de ce parti appartenait au département de la Gironde, ce serait une erreur: les hommes nés dans le Bordelais étaient même en petit nombre dans la députation du département; mais il suffit à la Gironde d'avoir fourni aux Girondins un esprit aussi distingué, un orateur aussi remarquable que Guadet, pour que le surnom soit justifié.

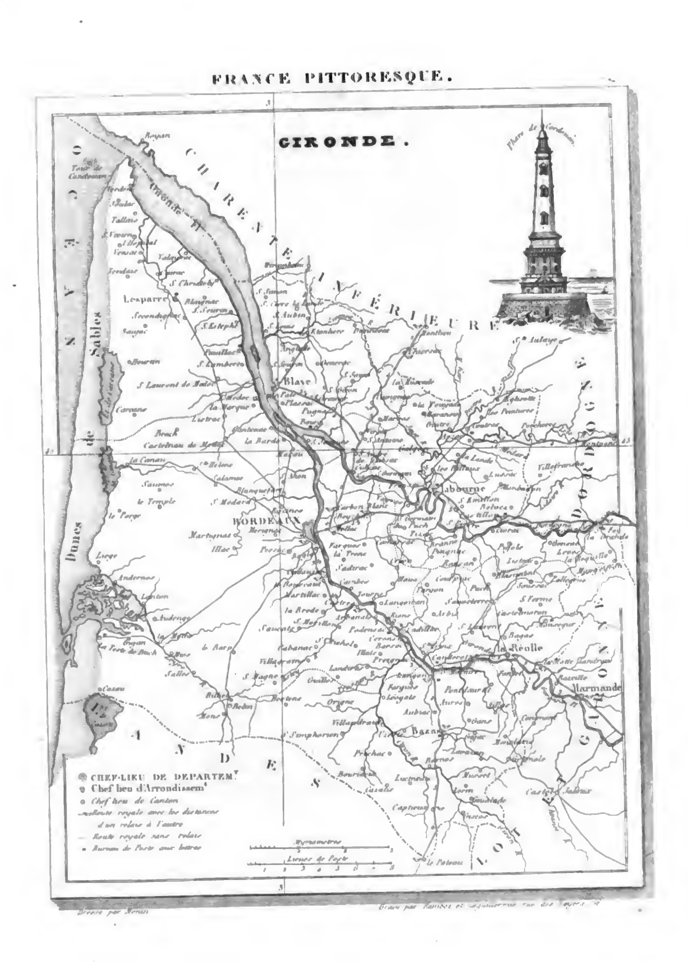
### ANTIQUITÉS.

Les antiquités du département sont généralement des antiquités romaines. Elles se trouvent presque toutes réunies à Bordeaux; nous en parlerons avec détail dans la livraison consacrée à cette ville. — Parmi celles qui sont disséminées dans le reste du département, on remarque, à Hure, sur la rive gauche de la Garonne, les restes d'un temple d'Isis. Les fouilles qui y ont été faites y ont mis à découvert plusieurs fragments de pavé en mosaïque. —Près du bourg Saint-Pierre d'Aurillac, au quartier appelé le *Château d'Aiguillon*, on trouve un massif en maçonnerie de forme ronde, d'une construction très ancienne et très solide que l'on croit être une de ces *fines termini* ou *colonnes milliaires* que les Romains élevaient pour marquer les distances. — Parmi les châteaux du moyen âge qui se trouvent dans le département, on remarque les ruines imposantes du château de Benauges et celles du château de Lavison qui a appartenu aux rois d'Angleterre, ducs de Guyenne.

### MŒURS ET CARACTÈRES.

Les habitants de la Gironde sont généralement gais, vifs, spirituels, actifs et entreprenants. Passionnés pour les plaisirs, quoique capables d'un travail opiniâtre et assidu; inconstants dans leurs affections, mais francs dans l'expression de leurs sentiments, ils se montrent aptes à toute chose et remplis de confiance en eux-mêmes: bons marins, braves soldats, négociants intelligents, spéculateurs hardis, ils réussissent également bien dans toutes les carrières; mais on a remarqué que l'amour du gain et le soin de l'intérêt personnel obscurcissent parfois leurs plus brillantes qualités. Voilà pour le peuple des villes.

Fortement attaché à ses habitudes, l'habitant des campagnes est patient, laborieux, content de peu, modéré dans ses besoins comme dans ses désirs; il s'éloigne de ses foyers le plus rarement possible. Quoique généralement courageux, son caractère le porte peu à embrasser le métier des armes; mais les habitants des pays riverains ont naturellement le goût de la navigation, et fournissent de bons marins à l'État. Dans les campagnes les ménages sont unis et les mœurs honnêtes. Les grands crimes sont rares. On ne peut en dire autant des délits champêtres, malheureusement trop communs; mais en général le peuple du département est exempt de passions haineuses et fortement prononcées. Pendant le cours de la révolution, et à l'époque de réactions diverses, sourd à toutes les provocations perfides, il ne s'est jamais porté au pillage, à la dévastation, ni à aucun acte d'atrocité et de barbarie. Turbulent, il est vrai, par boutade, il est foncièrement bon, humain, tolérant et ami de l'ordre; et ces dispositions naturelles sont fortifiées par des rapports réels d'intimité entre le propriétaire et le cultivateur, entre le riche et le pauvre, dans un pays essentiellement commercial où les intérêts sont confondus.—S'il faut en croire les écrivains bordelais, l'habitant des Landes, quoique revêtu, pour ainsi dire, des haillons de l'indigence, n'est pas aussi misérable qu'on pourrait le penser. «Le peu de terrain qu'il défriche et qu'il cultive lui donne d'abondantes récoltes de seigle et de petit millet, sa nourriture ordinaire. La partie des landes couverte de bruyères et d'une herbe touffue, fine et savoureuse, alimente ses nombreux troupeaux: il nourrit ses bœufs avec de la paille. Les vastes forêts de pin lui donnent un revenu immense en résine et en goudron. Aussi sa sobriété le portant à se contenter du produit du sol, et à ne faire aucune consommation étrangère, il accumule presque tous ses profits annuels, et s'enrichit promptement, si c'est être riche que de ne pas savoir dépenser».—Le caractère, les mœurs et les usages des habitants des Landes présentent une opposition sensible avec ceux des autres habitants des campagnes. M. d'Haussez, qui a été préfet de la Gironde, et dont l'administration a laissé d'honorables souvenirs dans le pays, ne juge pas la position des Landais aussi favorable et aussi heureuse. «Affaiblis par un régime malsain, dit-il, ils arrivent à l'âge où commence la faculté de réfléchir *sans l'instruction qui la prépare*, sans la force physique qui sert à son développement... Des vêtements grossiers, toujours mal assortis à la température du climat, les accablent pendant l'été, sans les préserver du froid pendant l'hiver. Conduits par des usages, prévenus contre les innovations, guidés par un intérêt sans calcul, peu accessibles aux affections de la nature, ils semblent réserver leur sensibilité pour les animaux qui forment leur unique richesse... Une nature sévère et dont l'aspect ne varie jamais, un retour constant des mêmes occupations, un excès de misère tel, qu'il émousse jusqu'au sentiment du malaise, paraly-


FRANCE PITTORESQUE.
GIRONDE.
CHARENTE INFÉRIEURE
OCÉAN
Dunes de Sables
LANDES
DORDOGNE
LOT ET GARONNE
Phare de Cordouan
Lesparre
Blaye
BORDEAUX
Libourne
la Réolle
Marmande
Bazas
CHEF-LIEU DE DÉPARTEM.t
Chef lieu d'Arrondissem.t
Chef lieu de Canton
Route royale avec les distances d'un relais à l'autre
Route royale sans relais
Bureau de Poste aux lettres
Myriamètres
Lieues de Poste



*Costumes de la Gironde.*



*Desèze.* *Montesquieu.*

sent leur intelligence, et les rendent incapables de ces pensées énergiques qui donnent à l'homme la force nécessaire pour se roidir contre le malheur et échapper aux conditions fâcheuses de son existence. »

Voici comment M. de Caila (auteur d'une intéressante notice sur les mœurs des habitants des Landes) raconte la façon dont s'arrêtent les mariages parmi ces hommes en qui la civilisation n'a point comprimé les sentiments naturels. Il se trouvait un jour de fête dans un de leurs villages. « Dès que l'office fut achevé, dit-il, les paroissiens se rassemblèrent devant l'église, au nombre d'environ cent cinquante, les hommes d'un côté et les femmes de l'autre, celles-ci assises sur leurs talons et formant un cercle. Les jeunes gens des deux sexes étaient réunis en groupe, chacun tenant une jeune fille, sautant les uns devant les autres, au son de la voix d'un pâtre huché sur une pierre; l'air de cette espèce de danse n'avait rien de suivi : ce n'était que des inflexions de voix brusques, rauques, sauvages et sans mesure. Le curé et le notaire, spectateurs comme moi de ces danses burlesques, observaient avec attention leurs mouvements, et me dirent qu'il se ferait quelques mariages, parce qu'ils apercevaient des serrements de mains qui en étaient les marques infaillibles. Je vis en effet sortir successivement de ce groupe trois jeunes Landais qui entraînèrent brusquement chacun sa danseuse, après s'être regardés et dit quelques mots en se frappant l'un l'autre; ils allèrent trouver leurs parents, pour leur déclarer qu'ils *s'agréaient* (c'est l'expression convenue); les parents répondirent qu'ils y consentaient. Convenus de leurs faits entre eux, ils appelèrent le notaire et le curé, et le jour fut aussitôt pris pour le contrat, la bénédiction nuptiale et les noces.

## LANGAGE.

Dans les villes on parle français, mais avec cet accent gascon dont le zezaiement et les *é* aigus sont bien connus. Un patois qui varie dans presque tous les arrondissements, et qui se rapproche plus ou moins du français, est le langage du cultivateur. Ce patois est vif et figuré; il a de l'énergie, de l'originalité et quelquefois de la grâce.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Gironde, formé d'une portion de la Guyenne (Bordelais), est un département maritime, région S.-O. — Il tire son nom du fleuve formé par la réunion de deux de ses principales rivières, et qui a son embouchure dans l'Océan. — Il est borné au nord par le département de la Charente-Inférieure, au nord-est, par celui de la Dordogne, au sud, par le département des Landes, au sud-est, par celui de Lot-et-Garonne, à l'ouest, par l'Océan. — Sa superficie est de 1,082,552 arpents métriques.

Sol, montagnes et landes. — Le sol est fertile dans le nord du département et sur les rives de la Garonne et de la Dordogne. — Il n'est coupé par aucune montagne. — Dans la partie sud-ouest, il existe d'immenses landes qui ne pourraient être converties en terrains arables ou en forêts de pins qu'avec de grands capitaux et un grand nombre de bras. Des expériences, faites à diverses reprises, ont prouvé qu'elles étaient susceptibles d'acquérir de la fertilité.

Forêts. — Les forêts couvrent une superficie de 90,976 hectares, mais la plus grande partie des bois de haute futaie a été détruite pendant la révolution. Il n'y a plus que des bois taillis et des pins. Les coupes annuelles de taillis de chêne sont d'environ 8,000 hectares, qui produisent 8,000,000 de fagots à brûler, qu'on appelle *faissonats*. Les bûches de chêne sont apportées des départements voisins. — La culture des taillis de châtaigniers est bien entendue. — On en compte 20,000 hectares. — La coupe s'en fait tous les cinq ans. — Les branches servent à faire des cerceaux pour les barriques.

Dunes. — Les côtes du département sont couvertes de dunes qui forment une espèce de chaîne, et rendent en général l'accès des bords de l'Océan très difficile en certains endroits, impraticable dans d'autres, et partout fort dangereux pour ceux qui le tentent sans guides expérimentés. On rencontre des lieux où les sables sont mobiles et sans consistance, et où le voyageur imprudent court le risque de s'enfoncer tout-à-fait. — Les dunes occupent une superficie de 25,850 hectares.

Marais. — La Gironde est bordée de marais dont le sol se trouve au-dessous des hautes marées. Leur superficie est de 21,848 hectares; ils s'étendent depuis le côté ouest de Bordeaux jusqu'à l'embouchure du fleuve. Quelques-uns s'avancent jusqu'à deux lieues dans les terres. Bordeaux en était jadis presque entièrement entouré, mais on s'occupe avec activité de leur desséchement. On a senti enfin que la santé publique était compromise par les miasmes pestilentiels qu'exhalaient des eaux éternellement croupissantes. La surface du terrain qu'elles couvraient sur un grand nombre de points est déjà exploitée au profit de l'agriculture; et sur d'autres, l'extraction de tourbes, reconnues de la meilleure qualité, en diminuant la consommation du bois dont la rareté se fait de plus en plus sentir dans le département, devient une branche d'exploitation aussi avantageuse qu'utile.

Étangs. — Les plus considérables sont situés entre les landes et les dunes. Les principaux sont l'étang d'Hourteins-et-Carcans et celui de Lacanau. Le fond de ces étangs étant supérieur à celui de la mer, il serait facile d'établir à travers les dunes un canal de navigation qui joindrait le bassin d'Arcachon à la Gironde, et offrirait un débouché aux produits des Landes.

Ports. — Bordeaux, Blaye et Pouillac pourraient être considérés comme des ports de mer, puisque les navires de tout tonnage y arrivent; mais le port de la Teste-de-Buch, dans le bassin d'Arcachon, est le seul qui soit véritablement situé sur l'Océan.

Rivières. — Le territoire du département est traversé par cinq rivières navigables, la *Dronne*, affluent de l'Isle, l'*Isle*, affluent de la Dordogne, la *Dordogne* et la *Garonne*, affluents de la *Gironde*, qui n'est, en quelque sorte, que leur embouchure commune. Ces deux rivières se réunissent au *Bec-d'Ambès*. Le nom de Gironde (*Girus Undæ*) vient du tournoiement que les eaux éprouvent en se réunissant. Le cours de la Gironde va du sud-est au nord-ouest. Sa longueur, jusqu'à son embouchure dans l'Océan, est de 80,000 mètres sur une largeur d'une à deux lieues. C'est un véritable bras de mer. — La *Garonne*, navigable dans toute l'étendue du département, en partage la superficie en deux parties à peu près égales. Cette rivière communique à la Médi-

terranée par le *Canal du Midi ;* elle facilite les communications avec les provinces méridionales de la France, avec le Levant, l'Asie et l'Afrique.—Sa source est dans les Pyrénées. Elle reçoit les eaux du Lot, du Tarn, de l'Aveyron et de l'Ariége, rivières qui donnent leur nom à des départements; son cours est navigable sur une longueur de 422,000 mètres, et flottable 75,000 mètres au-delà. La *Dordogne* prend sa source dans les Monts-d'Or, et traverse les départements du Cantal, de la Corrèze et de la Dordogne. Elle est navigable sur une longueur de 261,000 mètres, et flottable encore sur 36,000. C'est une des rivières dont la navigation améliorée peut contribuer le plus à la prospérité des départements du centre de la France. — La *Dronne* est navigable sur une longueur de 1,500 mètres, et l'*Isle* sur une de 22,000. — Parmi les rivières non navigables du département, les principales sont le *Ciron*, le *Drot*, la *Livenne* et la *Leyre;* cette dernière se jette dans l'Océan par le bassin d'Arcachon.

Routes. — Le département est traversé par six *routes royales*, et il en possède plusieurs *départementales.* Au nombre des routes royales se trouve celle de Paris à Madrid par Bayonne et Irun.

## ASPECT DU PAYS.

L'aspect du département est varié. Triste, sombre et uniforme dans les landes et sur les côtes, il offre, dans les parties éloignées de la mer, les sites les plus pittoresques et les plus divers. D'un côté, ce sont des terres arides et impropres à toute espèce de culture; de l'autre, un pays riche et fertile, des plaines verdoyantes, des vallons délicieux; ici de nombreux vignobles plus ou moins précieux, dans toutes sortes de positions, et cultivés par une multitude de procédés différents; des fonds cailloutenx connus sous le nom de *graves*, des coteaux argileux et pierreux, des champs d'une grande fertilité (les *palus*), le long de deux beaux fleuves, et tout ce spectacle animé par une population pressée, active, industrieuse. Là, des marais malsains, des mers de sable nu, dont les dunes ondoyantes représentent des vagues affermies, des forêts de pins n'offrant aucune pâture aux brebis affamées, des landes désertes, arides, monotones, submergées en hiver et brûlées en été, parsemées de bruyères, où l'œil fatigué trouve à peine de loin en loin des points de repos dans un horizon sans bornes; et perdus dans cette immensité, quelques rares habitants (30 à peine par lieue carrée), sauvages comme les terres qu'ils habitent. Puis, au centre, une ville vaste, bruyante, populeuse; des édifices superbes et des eaux profondes et rapides, sillonnées en tout sens par des milliers de vaisseaux dont les banderolles flottantes au vent présentent les armoiries de tous les peuples de l'Europe.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Il est humide et tempéré. Les hivers sont pluvieux, les étés chauds et orageux. En hiver, le thermomètre descend rarement au-dessous de *zéro.* Il se soutient entre 4° et 5° R.—En été, il s'élève à 20° et 25°.

Vents.—Les vents de N.-O. et de S.-O. sont ceux qui soufflent le plus souvent.

Maladies. —Les maladies catarrhales, rhumatismales et hydropiques sont communes; les affections scrofuleuses, les phthisies de diverses natures et les maladies scorbutiques se montrent aussi fréquemment.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Le département renferme des chevreuils et des sangliers. Le gibier y est très abondant. On cite comme remarquables par leur délicatesse la perdrix rouge, l'ortolan et le mûrier. Les côtes de l'Océan fournissent une grande variété de poissons, de coquillages et de crustacés. On y trouve entre autres l'hippocampe; les huitres y forment des bancs considérables.

Règne végétal. — Parmi les arbres du département on remarque le chêne-liége et le pin maritime.—Un cultivateur anglais, M. John Dorte, y a récolté du coton en 1822. — Une belle plantation d'oliviers, existant auprès de Bordeaux, semblerait prouver qu'il n'est pas difficile d'y acclimater et d'y cultiver en grand cet arbre précieux.

Règne minéral. — Quoique le département possède quatre hauts fourneaux, on n'y exploite aucune mine.— On a reconnu quelques indices de minerai de fer dans l'arrondissement de Libourne, notamment dans la commune de Lussac. — Le sable des environs de Bordeaux est facilement vitrifiable. — On exploite dans le département de belles carrières de pierre à bâtir, tendre, dure, etc. Celles de Roque, de Bourg et de Langoiran sont les plus estimées. — On trouve un grand nombre de coquilles fossiles dans quelques-unes de ces carrières.

*Eaux minérales.* — Il n'existe aucun établissement d'eaux minérales naturelles dans le département, mais on a découvert une source ferrugineuse dans une des communes de l'arrondissement de Blaye. — Il y a de superbes bains de mer à la Teste-de-Buch.

*Marais salants.* — Tous les marais salants se trouvent réunis dans l'arrondissement de Lesparre. Ils produisent annuellement de 12 à 1,400,000 hectolitres de sel.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Grottes de Langoiran. — A quelques lieues de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, à Langoiran (canton de Cadillac), on remarque sur la côte plusieurs grottes servant d'habitations aux paysans, et trois cryptes remplis de cristallisations et de congélations en forme de stalactiques. L'eau qui tombe du rocher y forme des glaçons d'environ un demi-pied, blancs et brillants comme du cristal. Un de ces trois cryptes est à deux étages; c'est celui qu'on appelle la *Grotte de la tête.* Une source traverse le roc qui sépare les deux grottes superposées.

Le Mascaret. — En France, deux rivières, la *Seine* et la *Dordogne*, présentent, à de certaines époques, le phénomène d'une masse d'eau en forme de monticule, remontant le courant; phénomène que La Condamine a observé à l'embouchure du fleuve des Amazones, Rennel à celle du Gange, et que d'autres voyageurs prétendent avoir vu aussi dans le Sénégal, dans le Mississipi et même dans le Nil. Cette masse d'eau qu'on appelle *Porocora* au fleuve des Amazones, *Bogatz* sur le Nil, et *Barre* sur la Seine, se nomme *Mascaret* sur la Dordogne. On l'observe principalement quand les eaux de cette rivière sont très basses, en août et septembre. Alors on voit auprès du Bec-d'Ambès, point où la Dordogne s'unit à la Garonne, une lame d'eau, haute quelquefois de 8 à 10 pieds, ordinairement, de la grosseur d'une tonne, rouler sur la côte, la remonter et la parcourir dans toutes ses sinuosités, rapidement mais avec un bruit assez fort. Là, le *Mascaret*, en patois du pays, signifie le rat d'eau : « Bassi lou Mascaret, » s'écrient les habitants en accourant pour le voir. A son approche les oies et les canards se sauvent effrayés, ou s'enfoncent dans les roseaux, et les bateliers s'empressent de tourner la proue de leurs embarcations vers le courant, afin de n'être pas renversés. Le Mascaret remonte la rivière jusqu'à environ huit lieues de son confluent avec la Gironde. Dans certains endroits il quitte les rives pour courir au milieu de la rivière, ou pour s'étendre sur toute sa surface d'un bord à l'autre. D'après un observateur qui a étudié sa marche, le Mascaret arrive à Saint-André en lames qui occupent la moitié de la rivière; il s'avance ainsi jusqu'à Caverne. Là, il se perd un instant, pour reparaître entre Asque et Lisle, en forme de promontoire, puis il se change de nouveau en lames jusqu'à Tersac, où il reprend sa première forme, qu'il quitte de nouveau à Darveire : ensuite il

longe la côte jusqu'à Fronsac; il s'étend sur toute la rivière, passe devant la rade de Libourne, et va s'éteindre au-delà de Génisac-les-Réaux et de Peyrefite.— Il paraîtrait, d'après la tradition locale, que le *Mascaret* était beaucoup plus violent autrefois. On assure qu'il y a cinquante ans il se faisait sentir même dans la Garonne jusqu'au-dessus de Bordeaux, renversant les barques avec impétuosité, et s'annonçant par un bruit assez fort pour être entendu à une demi-lieue. — La marée est la première cause du Mascaret. En remontant la Gironde, le flux se porte droit dans la Dordogne, parce que le lit de la Garonne est un peu détourné. La Dordogne reçoit donc la plus forte impulsion, et quand ses eaux sont basses (condition indispensable pour que le *Mascaret* ait lieu), la marée y pénètre fort avant; alors les grosses lames, ne trouvant pas la profondeur nécessaire à leur développement, se gonflent, s'élèvent et se brisent sur les bords, ou repoussées par les roches qui sont dans le lit de la rivière, elles se jettent au milieu du courant. Les nombreux détours, les bancs de sable, la rapidité des eaux et tous les obstacles ne font d'ailleurs qu'augmenter la force du *Mascaret*.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Bordeaux (voyez la feuille 9 ci-après, pag. 65 à 72).

Chateau de la Brède, situé à 5 l. S.-S.-E. de Bordeaux. — Ce château, qui a appartenu à Montesquieu, est un bâtiment hexagone, à pont-levis, entouré d'un double fossé d'eau vive, et revêtu de pierres de taille. — Sa situation, au milieu de champs, de prairies immenses, d'eaux pures et limpides, est agréable et pittoresque. Une longue allée de chênes séculaires en précède l'entrée.—L'intérieur est vaste et bien distribué, mais les croisées sont petites, mal placées, et les appartements y manquent presque tous de lumière. — Les meubles de la chambre où travaillait l'illustre auteur de *l'Esprit des Lois* sont conservés avec un soin religieux et disposés comme ils l'étaient de son temps. — Cet ameublement, très simple, se compose d'un lit, de quelques fauteuils de forme gothique, et d'une galerie de portraits de famille. L'appartement est boisé, sans peinture. — A la place même où Montesquieu écrivait, on remarque, au côté gauche de la cheminée, un endroit usé par le frottement de son pied, qu'il avait l'habitude d'y appuyer. Une fenêtre, ouverte au midi, laisse apercevoir une immense prairie. — Auprès de la porte de cette chambre, se trouve un petit escalier très raide qui conduit à une espèce de cachot, où l'on assure que Montesquieu a eu la singulière fantaisie d'écrire son chapitre de *la Liberté du Citoyen*.

La Teste-de-Buch, port sur le bassin d'Arcachon, ch.-l. de cant., à 14 l. S.-O. de Bordeaux. Pop. 2,840 hab. — On l'appelait autrefois *Testa Boiorum*. — Les anciens seigneurs de cet endroit ont figuré dans l'histoire sous le titre de *Captal de Buch*. L'un d'eux, Jean de Grailly, fut vaincu et fait prisonnier par Duguesclin à la bataille de Cocherel, en 1364. — Les habitants de la Teste-de-Buch sont en général pêcheurs ou résiniers; ces deux professions vivent peu d'accord, mais leur rivalité n'a jamais eu de résultat déplorable. — La grande pêche, appelée la *pêche de Peougue*, a lieu aux approches du carême et dure jusqu'à Pâques. Les équipages sont d'ordinaire de 4 à 8 jours dehors, quelquefois un jour seulement, et vont jeter leurs filets de 4 à 20 lieues au large, même plus loin, dans des plages qui leur sont parfaitement connues et où la mer a moins de profondeur que partout ailleurs. — Il y a près de cette ville une grande forêt, dont Frédéric de Foix, captal en 1543, donna, moyennant une légère redevance, l'usufruit, par portions égales, à tous les vilains, manants et habitants de la Teste, sous la condition que ses produits n'en seraient pas exportés hors des communes admises au partage.

Bazas, sur un rocher à 4 l. S. de la Garonne, à 16 l. S.-E. de Bordeaux. Pop. 4,255 hab. — L'origine de cette ville est très ancienne; elle existait du temps des Romains. Le poète Ausone était originaire de Bazas, où son père faisait sa résidence. Il y eut autrefois un évêque, et pendant long-temps les ducs de Gascogne l'habitèrent. — L'ancienne cathédrale, aujourd'hui église principale et paroissiale, est un monument remarquable d'architecture gothique. La grandeur en est médiocre; elle est en rapport avec l'étendue peu considérable de l'ancien diocèse. Le nombre et la régularité des piliers en font l'ornement; ils sont néanmoins un peu grêles. Le bénitier, de forme ovale, est placé de manière à refléter l'image de l'édifice entier.

Langon, sur la rive gauche de la Garonne, à 4 l. N. de Bazas, ch.-l. de cant. Pop. 3,566 hab. — Cette ville, traversée par la grande route de Bordeaux à Bayonne et à Toulouse, est très commerçante. Le flux de la mer s'y fait sentir.— Les anciens connaissaient Langon sous le nom de *Alingonis portus*. On n'y voit aucun édifice remarquable.

La Réole, sur la rive droite de la Garonne, ch.-l. d'arr., à 13 l. S.-E. de Bordeaux. Pop. 3,764 hab. — On ignore l'époque de sa fondation. L'ancien nom de cette ville, *Reüla*, signifiait *péage* en langue celtique. — Le paganisme des premiers habitants du pays a laissé des traces de son existence. Leur temple subsista encore; c'est l'édifice appelé la *Grande-Ecole*. Le bois sacré du temple était dans le quartier du *Bourg-Neuf*. — Une tour entière et une autre tour à moitié détruite, voilà tout ce qui reste du château des *Quatre-Sœurs*, bâti par les Sarrasins, au dire de Froissard. — La Réole fut prise en 1577 par les protestants. — Non loin de cette ville, sur le sommet d'un mamelon appelé *Lamothe-ud-Mirail*, se trouve une source qui éprouve les variations du flux et du reflux.— Il y a aussi près du Mirail une fontaine dont l'eau forme des incrustations curieuses de carbonate calcaire sur les objets qu'on y laisse séjourner.

Libourne, sur la rive droite de la Dordogne, au confluent de l'Isle, ch.-l. d'arr., à 11 l. N.-E. de Bordeaux. Pop. 9,838 hab. — L'origine de cette ville remonte à 1286. Elle fut bâtie par Édouard Ier, roi d'Angleterre, à un 1/4 de lieue de l'ancienne ville *Condate portus*, dont il ne reste plus de vestiges. — La cour des aides de Bordeaux y siégea de 1675 à 1690. — Peu de villes ont été édifiées sur un plan aussi régulier que Libourne. La place centrale est belle, les rues bien alignées, sont bordées de jolies maisons. Les casernes pour la cavalerie sont spacieuses et bien distribuées. Elles ont un manége couvert, dont la charpente cintrée est justement admirée. — La Dordogne et l'Isle embrassent Libourne de deux côtés et en rendent les dehors fort agréables. — Cette ville est entourée de belles promenades. — Un beau pont, jeté sur la Dordogne, ajoute aussi beaucoup à son importance. Ce pont construit en pierres et en briques, sur les dessins de M. Deschamps, se compose de 9 arches, plein cintre en arrière; les voussières ont environ 60 pieds d'ouverture, et les piles 12 pieds d'épaisseur. La largeur d'un parapet à l'autre est de 37 pieds, et celle des trottoirs de 6 pieds.

Saint-Emilion, sur la pente d'un coteau, à 1 l. environ du confluent de l'Isle et de la Dordogne, à 2 l. de Libourne. Pop. 3,019 hab. — Cette petite ville, si renommée par ses excellents vins, mérite une attention particulière à cause des monuments anciens qu'elle renferme. Nous ne ferons que mentionner ses fortifications à moitié démantelées, la façade du palais du cardinal de Canterac; le *château du Roi*, qui semble se survivre dans un espèce de donjon quadrilatère, construction du xe siècle : tous ces édifices tombent en ruines. Nous nous étendrons un peu plus sur l'*Ermitage* de Saint-Emilion, une petite rotonde et un temple monolythe dédiés au pieux solitaire qui a donné son nom à la ville. Le temps les a respectés davantage. — L'ermitage creusé dans le roc est à vingt pieds au-dessous du sol de la place publique; on y voit encore le lit, le siége et la table du solitaire, le tout ménagé dans le rocher. La fontaine où se désaltérait le saint a conservé son abondance et sa limpidité. — Le temple monolithe, également taillé dans le roc, a 80 pieds de long et 50 de large. L'entrée regarde l'orient; elle est décorée d'une arcade gothique à plusieurs cintres en retraite les uns sous les autres, avec des personnages entre les arcs. Une galerie latérale, bordée de sépulcres, conduit dans la nef dont la voûte décrit le sommet d'une étroite parabole et repose sur huit piliers énormes. Sur la voûte planent deux anges portés chacun sur quatre ailes. Des bas-reliefs et diverses sculptures ornent l'entrée et plusieurs autres parties de

ce temple, auquel il n'a manqué, pour devenir célèbre, que d'être en pays étranger. La manière dont les jours y sont pratiqués produit des effets d'optique qui ajoutent encore à la majesté de ce séjour mystérieux. — Non loin de ce monument, à gauche, est la *rotonde de Saint-Emilion*, qu'on prendrait pour un petit temple grec, si ses fenêtres et ses colonnettes n'attestaient son origine gothique. — La ville possède en outre une église qui a été bâtie sous Pepin et embellie par Arnaud Guéraud. La nef, les colonnes accouplées qui portent la voûte, la flèche avec sa galerie et ses pyramides, tout dans cet édifice est plein de grâce, de légèreté et d'élégance. — On trouve aussi à Saint-Emilion plusieurs maisons particulières et quelques tourelles, enjolivées dans le goût mauresque et gothique.

Coutras, sur la Dronne, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-E. de Libourne. Pop. 3,144 hab. — Cette ville est célèbre par la victoire que Henri IV, alors roi de Navarre, remporta sur l'armée commandée par le duc de Joyeuse. C'est dans cette bataille que, au milieu de la mêlée, Henri prit Château-Régnard, en lui criant : « Rends-toi, Philistin. » — On voit à Coutras un monument élevé à la mémoire du brave Albert, qui enleva à l'ennemi le corps de Marceau blessé mortellement près d'Altenkirchen.

Castillon, sur la rive droite de la Dordogne, ch.-l. de cant., à 7 l. de Libourne. Pop. 2,897 hab. — Cette ville est connue par la brillante victoire que les Français y remportèrent, en 1451, sur les Anglais, après une bataille sanglante où le brave Talbot et son fils furent tués. — Castillon est un bureau de poste d'où ressort la commune de Saint-Michel-de-Montaigne, anciennement gros bourg du Bordelais, aujourd'hui placée dans le département de la Dordogne, sur les limites du département de la Gironde. — C'est dans cette commune que se trouve le Chateau de Montaigne, ce château où l'auteur des *Essais*, *pelaudé à toutes mains*, et victime de son impartialité entre les partis, se retira en 1572, alors que, dit-il lui-même, « aux Gibelins il était Guelphe, et aux Guelphes Gibelin. » C'est là qu'il fuyait « les gens qui font violence « au repos du pays pour le guérir ; ne voulant accepter l'amendement qui trouble et hasarde tout, et qui couste le sang et la « ruine des citoyens. » C'est là enfin que donnant un asile aux persécutés de tous les partis ; « il se meslait aussi d'achever quel- « que vieux pan de mur et quelque pièce de bâtiments mal dolée. « Mais sa fainéance l'empêcha de parfaire les commencements lais- « sés par son père en sa maison. » Une tour ruinée et de vieilles murailles sont tout ce qui reste aujourd'hui de cet antique château.

Blaye, sur la rive droite de la Gironde, ch.-l. d'arr., à 13 l. 1/2 de Bordeaux. Pop. 3,855 hab. — Cette ville était connue des anciens sous le nom de *Promontorium santonum*. Charibert, roi de Paris, y mourut en 567 ; son tombeau fut détruit pendant la guerre de religion, ainsi que celui du fameux Roland, tué à Roncevaux. — Blaye était vers le IV[e] siècle une place fortifiée, elle fut prise en 1568 par les protestants, et plus tard par les ligueurs. Henri IV fit dessécher les nombreux marais qui l'entouraient ; ce sont aujourd'hui des terres très fertiles. La ville est divisée en haute et basse. Les habitants occupent la ville basse. L'autre ne consiste véritablement que dans la citadelle, construite sur un rocher qui domine la Gironde ; du côté de la rivière elle est inattaquable. Le fleuve a 1900 toises de largeur devant la ville. Cette grande distance fut cause qu'en 1689, on bâtit un fort nommé le Pâté, sur une île qui n'est qu'à 500 toises de la ville, et à 1100 de la côte du Médoc, où il y a un autre fort. — Le port de Blaye est fréquenté par les navires français et étrangers, qui s'y arrêtent en montant ou descendant la rivière, et par ceux qui viennent chercher les productions de l'arrondissement, dont la ville est en quelque sorte l'entrepôt. — En 1832, madame la duchesse de Berri, arrêtée en Vendée, fut enfermée dans la citadelle de Blaye sous la garde du général Bugeaud. Elle y accoucha d'une fille, qui depuis est morte en Italie.

Bourg, sur la rive droite de la Dordogne, près du confluent des deux rivières, ch.-l. de cant., à 4 l. de Blaye. Pop. 2,306 hab. — Cette petite ville est fort ancienne ; elle existait en 394. Il y avait une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, fondée en 1124, dont il existe encore quelques ruines pittoresques et entr'autres une porte qui prouve que le couvent, comme la plupart des monastères de cette époque, était une espèce de citadelle. Bourg est situé sur un côteau en face du Bec-d'Ambès, elle jouit d'une perspective magnifique et domine le cours de la Gironde.

Lesparre, entre la mer et la Gironde, ch.-l. d'arr., à 17 l. 1/2 N.-O. de Bordeaux. Pop. 997 hab. — Située dans les terres et sans débouchés, cette ville n'a pu acquérir de l'importance ni sous le rapport commercial, ni sous celui de l'étendue. Elle ne renferme aucun édifice remarquable. On estime les fruits que produit son territoire et les animaux nourris dans ses excellents pâturages.

Pauillac, petit port sur la rive gauche de la Gironde, à 5 l. S.-E. de Lesparre. Pop. 3,352 hab. — C'est dans cette ville que les bâtiments qui remontent le fleuve s'arrêtent d'ordinaire pour y prendre des rafraîchissements. Les navires d'une contenance trop forte avaient autrefois coutume d'y attendre leurs chargements. La rade en est sûre. — La largeur de la Gironde devant Pauillac est d'environ deux lieues. — C'est à Pauillac qu'est le lasaret.

Tour ou Phare de Cordouan. Ce phare, le plus beau de tous ceux qui existent en France, est situé vers l'embouchure de la Gironde, à 3 l. de Royan (Charente-Inférieure), et à 22 l. N.-O. de Bordeaux. Il se compose d'une tour de forme pyramidale, qui a été construite sur un massif de rochers, reste d'une langue de terre que les eaux de la mer ont submergée. L'origine de cet utile établissement remonte, à ce que l'on croit, au règne de Louis-le-débonnaire. Ce n'était d'abord qu'une tour basse où des hommes, postés à cet effet, sonnaient du cor, jour et nuit, pour avertir les navigateurs. — La tour actuelle, commencée en 1583, n'a été achevée qu'en 1611. Elle eut pour premier architecte le célèbre Louis de Foix. Elle a eu besoin de diverses réparations en 1665, 1727, 1788 et 1808. Dès le XVI[e] siècle on avait substitué au son du cor des feux destinés à servir de signal aux navires, mais, en 1727, on s'aperçut que ces feux calcinaient le sommet de la tour, et on les remplaça par un fanal qui a reçu depuis divers perfectionnements. La hauteur de la tour de Cordouan est de 220 pieds. Le diamètre de la partie inférieure qui sert de soubassement est de 126 pieds. L'édifice présente trois ordres d'architecture superposés, le premier, celui du rez-de-chaussée, est dorique, le second corinthien, et le troisième composite. L'intérieur se compose de plusieurs pièces et d'une chapelle. Quatre gardiens y séjournent constamment pour veiller à l'exécution du foyer du phare. Ils y ont des vivres et des provisions pour six mois, car pendant une partie de l'année la communication est impossible avec la terre. Les feux tournants du phare de Cordouan peuvent être aperçus à plus de dix lieues en mer par un temps calme.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 9 députés. Il est divisé en 9 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Bordeaux (3 arr. ville. 1 pour l'arrond.), Bazas, Blaye, Lesparre, Libourne, La Réole.

Le nombre des électeurs est de 4,043.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfect. est Bordeaux.

Le département se divise en 6 sous-préfectures ou arrondissements communaux :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bordeaux. . . . . | 18 cantons, | 151 communes, | 245,348 habit. |
| Bazas. . . . . . . | 7 | 68 | 53,802 |
| Blaye. . . . . . . | 4 | 56 | 56,406 |
| Lesparre. . . . . | 4 | 30 | 36,918 |
| Libourne. . . . . | 9 | 132 | 107,514 |
| La Réole. . . . . | 6 | 105 | 54,237 |
| Total. . | 48 cantons, | 542 communes, | 554,225 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Bordeaux), 5 recev. partic. ; 10 percepteurs principaux.

*Contributions directes.* — 1 direct. (à Bordeaux) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Bordeaux) ; 2 inspecteurs, 5 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 6 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. comm.

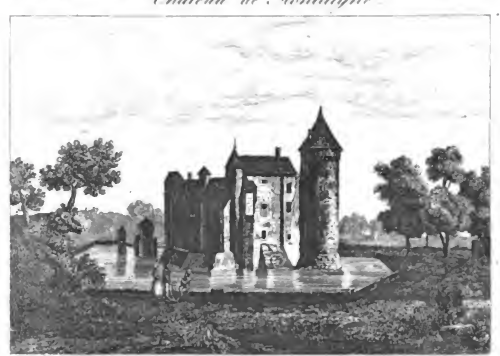
*Douanes.* — 1 directeur à Bordeaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Bordeaux), 3 direct. d'arrond., 7 receveurs entreposeurs.

*Tabacs.* — Il y a à Belleville une *manufacture royale de tabacs*, et à Paludate un *magasin de tabacs en feuilles*.



*Chateau de Montaigne.*



*Chateau de la Bride.*



*Bordeaux*

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 33^e^ arrond. forestier, dont le ch.-l. est Bordeaux. 1 conserv. à Bordeaux.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 8^e^ inspection, dont le chef-lieu est Bordeaux. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Bordeaux.

*Mines.*—Le dép. fait partie du 18^e^ arrond. et de la 5^e^ div., dont le ch.-l. est Montpellier.

*Cadastre.* — 1 géomètre en chef à Bordeaux.

*Monnaies.* — Bordeaux possède un hôtel des monnaies, dont la marque est K. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1^er^ janvier 1832, les espèces d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 81,714,354 fr.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 168,536 fr.

*Haras.* — Bordeaux est le chef-lieu du 7^e^ arrondissement de concours pour les courses de chevaux, qui comprend les départements de la Charente-Inférieure, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne.— Il y a à Libourne un *dépôt royal* où se trouvent 29 étalons. — L'*hippodrome* est à Gradignan, à 2 lieues de Bordeaux, les courses ont lieu du 1^er^ au 10 juillet.

Militaire. — Bordeaux est le quartier-général de la 11^e^ division militaire, qui comprend le département des Landes, de la Gironde et des Basses-Pyrénées. — Il y a à Bordeaux 1 lieutenant général commandant la division, 1 maréchal de camp commandant le département, 1 intendant militaire, 4 sous-intendants. — Le dépôt de recrutement est à Bordeaux.— Le département renferme une place forte, Blaye, et le fort Médoc. — Bordeaux est le chef-lieu de la 10^e^ légion de gendarmerie, qui se compose des compagnies départementales de la Gironde, de la Charente, des Landes et des Basses-Pyrénées. — Il existe près de Bordeaux, à Saint-Médard-en-Jalle, une poudrerie royale et raffinerie de salpêtre.

Maritime. — Il existe dans le département : — à Bordeaux : 1 commissaire général de marine, 1 trésorier des invalides, 1 *école d'hydrographie* ; — à Blaye et à Libourne 2 sous-commissaires et deux *écoles d'hydrographie*, — et à Pauillac 1 sous-commissaire.

Judiciaire. — La cour royale de Bordeaux comprend dans son ressort les départements de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde. — Il y a dans le département 6 tribunaux de 1^re^ instance, à Bazas, Blaye, Bordeaux (3 chambres), La Réole, Lesparre, Libourne; et 3 tribunaux de commerce, à Blaye, Bordeaux et Libourne.— Il y a à Cadillac une maison centrale de détention pour les femmes pouvant en renfermer 300.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché, érigé dans le III^e^ siècle, dont le siége est à Bordeaux, et qui a pour suffragants les évêchés d'Agen, Angoulême, Poitiers, Périgueux, La Rochelle, Luçon. — Le département forme l'arrondissement du diocèse de Bordeaux. — Il y a à Bordeaux : un séminaire diocésain, une école secondaire ecclésiastique qui compte 175 élèves. — Le département renferme 10 cures de 1^re^ classe, 66 de 2^e^, 309 succursales, 37 vicariats. — Il existe : 6 écoles chrétiennes, 15 communautés religieuses de femmes consacrées à l'éducation gratuite des filles et aux soins des malades, 25 communautés hospitalières de femmes, consacrées au soulagement des pauvres et des malades.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont 3 églises consistoriales : la 1^re^ à Bordeaux, desservie par 3 pasteurs; la 2^e^ à Sainte-Foix, avec 3 pasteurs; la 3^e^ à Gensac, également avec 3 pasteurs, et à Libourne un oratoire.— Il y a en outre des temples à la Lève-les-Brians, Eynesse, La Roquille, Penac, Castillon, Flaujagues et Pellegrue. — Le département renferme plusieurs sociétés bibliques, des sociétés des missions évangéliques, des sociétés des traités religieux, et 13 écoles protestantes.

*Culte israélite.* — Il y a à Bordeaux un consistoire israélite et une synagogue avec un grand rabbin et un ministre officiant.

Universitaire. — Le département possède une académie de l'université dont le chef-lieu est à Bordeaux, et qui comprend dans son ressort la Charente, la Dordogne et la Gironde.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — à Bordeaux : 1 faculté de théologie, 1 école secondaire de médecine, 1 collége royal de 1^re^ classe, qui compte 304 élèves ; —2 colléges : à La Réole, à Libourne ; —1 école normale primaire à Bordeaux. —Le nombre des écoles primaires du département est de 515, qui sont fréquentées par 15,176 élèves, dont 13,366 garçons et 1,810 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 236.

Sociétés savantes, etc.—Il y a à Bordeaux une *Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, un *Athénée* et des sociétés *d'Émulation commerciale, Philomatique, Royale de Médecine, Medico-chirurgicale* et *Linnéenne d'Emulation;* Bordeaux possède un *Cabinet d'Histoire naturelle*, un *Dépôt des Antiquités*, un *Observatoire*, une *Galerie de Tableaux et Statues*, un *Jardin Botanique*, etc. — Bazas, Blaye, Lesparre et La Réole ont des *sociétés d'Agriculture.*

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 554,225 h. et fournit annuellement à l'armée 1,347 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 5,158 |
| *Naissances.* | | | | | |
| Enfants légitimes | 6,652 | — | 6,306 | Total | 14,480 |
| — naturels. | 860 | — | 662 | | |
| *Décès.* | 6,749 | — | 6,502 | Total | 13,251 |

Dans ce nombre 7 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 109,394

Dont : 35,902 contrôle de réserve.
73,492 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
71,979 infanterie.
110 cavalerie.
505 artillerie.
167 sapeurs-pompiers.
1,011 marins et ouvriers-marins.

On en compte : armés 15,179; équipés 8,340; habillés 8,721.
33,240 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi sur 1,000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre-matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre-matricule, 67 sont soumis au service ordinaire, et 33 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 16,994 fusils, 446 mousquetons, 16 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

L'organisation de la garde nationale a été suspendue dans 1 commune.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 7,876,346 f. | 42 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 3,719,032 | 46 |
| Douanes et sels. | 15,499,365 | 77 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 2,488,441 | 30 |
| Postes. | 1,058,362 | 96 |
| Produit des coupes de bois. | 20 | 60 |
| Loterie. | 645,952 | 95 |
| Bénéfices de la fabrication des monnaies. | 15,751 | 45 |
| Produits divers. | 119,158 | 18 |
| Ressources extraordinaires. | 1,572,116 | 03 |
| Total. | 32,994,548 f. | 12 c. |

Il a reçu du trésor 17,959,814 f. 29 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. | 4,184,324 f. | 33 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 439,787 | 68 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 599,836 | 49 |
| de l'intérieur. | 113,740 | 55 |
| du commerce et des travaux publics. | 2,400,459 | 59 |
| de la guerre. | 3,107,178 | 58 |
| de la marine. | 1,344,084 | 10 |
| des finances. | 345,501 | 75 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 3,251,566 | 57 |
| Remboursem., restitut., non valeurs et primes. | 2,173,334 | 65 |
| Total. | 17,959,814 f. | 29 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département (défalcation faite du produit des douanes) reçoit 464,631 fr. 94 c. de plus qu'il ne paie.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 606,286 f. 83 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc. | 191,760 f. | 17 c. |
| *Dep. variables :* loyers, réparations, encouragements, secours, etc. | 414,526 | 66 |

Dans cette dernière somme figurent pour
59,850 f. les prisons départementales,
104,000 f. les enfants trouvés,

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. | 23,790 | 00 |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 93,916 | 41 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 384,929 | 69 |
| Les frais de justice avances par l'État de. | 52,407 | 93 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 1,082,552 hectares, le départ. en compte :
180,000 mis en culture.
90,776 forêts.
140,000 vignes.
45,000 prés.

Le revenu territorial est évalué à 39,907,000 francs.

La culture de la vigne forme la principale richesse du département. Elle est l'objet des soins les plus attentifs et les plus éclairés, celles des terres labourables n'est pas à beaucoup près aussi bien dirigée. Sur 180,000 hectares consacrés aux céréales, il y a environ un cinquième de terres fortes, situées dans le riche terrain voisin des rivières, qu'on appelle *Palus*; le reste se compose de terres légères, maigres ou sablonneuses. Les produits (blés, froments ou seigles), suffisent à peine à la moitié de la consommation. La destination donnée à la plus grande partie des *Palus*, aujourd'hui plantés en vignes, est une des principales causes de ce déficit. Le produit des grains dans ces sortes de terrains était de 9 à 10 pour un, tandis que, dans les autres terres, il ne s'élève guère au-delà de 4.

Les prés occupent une superficie de 45,000 hectares. Chaque hectare fournit 36 quintaux de foin, qui font un total de 1,620,000 quintaux. Les bœufs employés au labour en consomment la plus grande partie. Le reste est absorbé par ceux qui sont occupés à la culture des vignes. La nourriture des vaches laitières, celle des chevaux de trait et de luxe, imposent aux habitants de la Gironde l'obligation de recourir encore pour leurs fourrages aux départements voisins.

Vignobles. — Le département compte plus du dixième de sa superficie planté en vignes.

Les renseignements les plus exacts portent les récoltes en vins, à environ 250,000 tonneaux, savoir :

| *Arrondissements.* | *Hectolitres.* | | *Tonneaux.* |
|---|---|---|---|
| De Blaye. . . . . . . . . . . | 384,800 | ou | 40,000 |
| Libourne. . . . . . . . . | 547,200 | | 60,000 |
| La Réole. . . . . . . . . . | 319,200 | | 35,000 |
| Bazas. . . . . . . . . . . . | 91,200 | | 10,000 |
| Bordeaux. . . . . . . . . | 775,200 | | 85,000 |
| Lesparre. . . . . . . . . . | 182,400 | | 20,000 |
| Total. . . . . . | 2,280,000 hectolit. | ou | 250,000 ton. |

Telle est l'importance des récoltes, années communes. Il convient toutefois de déduire un cinquième pour le tirage, l'ouillage, l'évaporation et autres accidents; ce qui les réduit à environ 200,000 tonneaux, livrés à la consommation. — Les frais de culture s'élèvent de 45 à 46 millions; ce qui, pour un journal bordelais (32 ares), donne 110 fr. 75 c. — Le journal produit 2 barriques 46 pots (561 litres), qui se vendent, terme moyen, 200 fr. Le produit net d'un journal n'est donc que de 69 fr. 25 c. — On nous assure cependant que les *palus* donnent de 4 à 5 barriques.

12,000 familles environ sont propriétaires de vignobles. Le nombre des familles de vignerons ne paraît pas dépasser 6 à 7000. Il était de 8000 avant la révolution. — Les vignes qui produisent les vins du premier crû sont situées sur les confins des landes, et étaient landes elles-mêmes il y a quelques siècles. — Les vins de qualités au-dessous sont le produit des côtes de l'Entre-deux-Mers, et des plaines ou *palus* riveraines de la Garonne et de la Dordogne.

Le canton ou district du *Médoc* fournit dans sa partie supérieure des vins qui possèdent, à un degré éminent, la réunion si rare, dans les vins même les plus renommés des autres contrées, des qualités les plus précieuses : couleur, parfum, goût et *salubrité*; aussi les vrais connaisseurs y mettent-ils de très grands prix. — Les premiers crûs du Médoc se débitent sous les noms de *Château-Margaux*, *Latour* et *Lafitte*. Ils se vendent de 2300 fr. à 2400 fr. le tonn. Château-Margaux en produit 120, Lafitte 100, et Latour 90 tonn. — Le Médoc renferme en outre, un grand nombre d'autres excellents crûs, que l'on divise en 2e 3e et 4e classe. Chacune d'elles a, ses crûs les plus distingués dans les communes de *Pauillac*, *Saint-Julien*, *Cantenac*, etc. Ces vins se vendent depuis 1200 fr. jusqu'à 2100 fr. le tonneau. — Le *Médoc* produit annuellement de 35 à 40,000 tonneaux. Il n'y a pas soixante ans que ses vins jouissent de la réputation qu'ils ont aujourd'hui. Dans le milieu du siècle dernier, les vignobles du *Bourgeais* produisaient les vins les plus renommés. Leur prééminence était telle, que celui qui était à la fois propriétaire dans le Bourgeais et dans le Médoc ne vendait la récolte du premier crû, qu'en imposant à l'acheteur l'obligation de le débarasser de celle du second. Les quartiers les plus abondants en vins aux environs de Bordeaux, après le *Médoc*, sont les *Graves*, les *Palus*, et l'*Entre-deux-Mers*, (on donne ce nom aux terres comprises entre la Dordogne et la Garonne). — Le crû le plus estimé des Graves, (en vins rouges), est le *Château-de-Haut-Brion*, crû supérieur, et qui va de pair avec Château-Margaux, Latour et Lafitte. — Ensuite viennent ceux du *Haut-et-bas-Brion*, *Pessac*, *Talence*, etc., très inférieurs au premier, et dont les plus distingués, tels que ceux de la *Mission*, du *Pape Clement*, etc., dans la commune de Pessac, peuvent être assimilés aux 3e et 4e classes du Médoc.

Les Graves de l'Entre-deux-Mers, les côtes des rivières, les quartiers du canton de Bourg-sur-Dordogne, et de Blaye, possèdent des crûs très distingués, qui se classent à l'instar de ceux des Graves de Bordeaux, et dont la qualité détermine le prix. — D'autres vins, notamment ceux de *Saint-Émilion*, sont assimilés aux 3es classes du Médoc et des Graves. — Quant aux vins provenants des Palus, ils sont très inférieurs à ceux des Graves, à l'exception de ceux récoltés dans les territoires de Queyries et du Mont-Ferrand. Les vins de Palus conviennent mieux que ceux des Graves et du Médoc, aux envois dans les colonies, et supportent mieux la mer. — La fécondité des Palus est due à la qualité des terres et aux engrais qu'elles reçoivent par le limon des rivières. Mais le pied des vignes, constamment humecté pendant l'hiver, est bien plus sensible que dans les terrains élevés; et la vigne est plus exposée aux gelées du printemps et au coulage occasioné par les brouillards.

Tous les vins dont nous venons de parler sont des *vins rouges*; pour les *vins blancs*, les crûs les plus renommés se trouvent dans les communes de *Sauterne*, *Preignac*, *Barsac* et *Bommes*. Ceux de *Carbonnieux*, de *Saint-Bris* et de *Dariste*, (autrefois Dulamon), tiennent aussi le premier rang des Graves, et obtiennent quelquefois de très grands prix. — On classe ensuite les vins de *Cérons*, de *Podensac*, de *Sainte-Croix-du-Mont*, de *Langon* et de *Fargues*, vins d'une extrême délicatesse et d'une excellente qualité, quoique d'un nom et d'un prix très inférieurs aux premiers.

Les vins des premiers crûs de Médoc, de Graves, ceux même des côtes des rivières, de celles du Bourgeais surtout, sont ordinairement expédiés pour l'Angleterre, l'Écosse, l'Irlande, la Hollande, l'Allemagne, la Turquie, la Russie et tout le nord de l'Europe. On en envoie aussi dans l'Amérique et dans les Indes orientales, et ils supportent très bien ce long voyage.

C'est cependant une opinion erronée, quoique fort répandue, que tous les vins de Bordeaux, *indistinctement*, ont besoin de voyager par mer pour avoir toute leur qualité et justifier leur renommée. Cette assertion n'a de fondement qu'à l'égard des vins communs de Graves et des gros vins de Palus, et de l'Entre-deux-Mers, exclusivement destinés pour l'Amérique et pour l'Inde; ils acquièrent en effet sur mer, en s'y dépouillant plus tôt de leurs grossièreté ou goût de terroir, une finesse et une légèreté qui les rendent délicats et précieux.

Enfin pour terminer cette longue note sur l'importante industrie à laquelle le département de la Gironde doit sa richesse et sa célébrité, nous allons faire connaître, d'après un des plus habiles gourmets de Bordeaux, quelles sont les qualités exigées dans les vins supérieurs. «Cette liqueur délicieuse parvenue à son plus haut degré de qualité doit être pourvue d'une belle couleur, d'un bouquet qui participe de la violette, de beaucoup de finesse, et d'une saveur infiniment agréable; elle doit avoir de la force sans être capiteuse; ranimer l'estomac en respectant la tête, et en laissant l'haleine pure et la bouche fraîche.»

## BIBLIOGRAPHIE.

*Annales historiques, civiles et statistiques de Bordeaux*; etc.; in-4. Bordeaux, 1803.

*Recueil de divers costumes des habitants de Bordeaux*, etc., dessinés par Galard, avec notices par Edmond Gérand; in-f. Bordeaux, 1819.

*Alm. gen. de la préfect. de la Gironde*, in-18. Bordeaux, 1819 et ann. suivantes. — *Alman. gén. du commerce de Bordeaux et du départ. de la Gironde*; in-8. Bordeaux, 1819 et ann. suivantes. — *Calend. royal de la préfect. de la Gironde*; in-18. Bordeaux, 1819. — *Ann. du négociant et du dep. de la Gironde*; in-18. Bordeaux, 1819.

*Etudes admin. sur les Landes*, par le baron d'Haussez; in-8. Bordeaux, 1826.

*Les Landes* en 1826; in-4. Bordeaux, 1826.

*Musée d'Aquitaine*; in-8. Bordeaux, 1823 à 1824.

*Traité sur les vins de Médoc et les autres vins rouges de la Gironde*, par W. Franck; in-8. Bordeaux, 1824.

*Guide ou conducteur de l'étranger à Bordeaux*; in-8. ou in-18. Fillastre et neveu, Bordeaux, 1827.

*Classification et Description des vins de Bordeaux et de la Gironde*, par Paguière; in-8. Bordeaux, 1829.

*Description topograph. du fort Medoc*, par Mainvielle (*Mém. de médec. militaire*, vol. 18).

*Promenades historiques phil. et pittor. dans le département de la Gironde*, par J. Arago; in-8. Bordeaux, 1829.

*Descript. du pont suspendu de Langon*, par P.-D. Martin; in-4. Paris, 1832.

*Statistique morale, philosophique et politique de la ville de Bordeaux et des depart. qui l'avoisinent*; in-8. Bordeaux, 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Gironde.

### BORDEAUX.

Bordeaux, chef-lieu de préfecture du département de la Gironde, siége d'un archevêché et d'une cour royale, quartier général d'une division militaire, un des plus grands ports de France, est situé à 573 kilomètres (environ 143 l. 3/4) de distance légale S.-O. de Paris. — On paie 76 postes 3/4 par Châteauroux, 77 postes 1/4 par Chartres, et 77 postes 3/4 par Poitiers.

#### HISTOIRE CHRONOLOGIQUE.

Nous avons déjà fait connaître l'histoire du Bordelais, province de la Guienne; nous croyons que, pour offrir brièvement un tableau aussi complet que possible des principaux événements qui intéressent la ville de Bordeaux, le meilleur cadre que nous puissions choisir est l'histoire chronologique. L'imagination du lecteur, éveillée par des dates positives, suppléera facilement aux lacunes que présentent toujours entre eux les événements divers de l'histoire d'une ville où tout est soudain, varié, inattendu, et où les faits participent de la mobilité naturelle à la population.

Années.

16 — Germanicus à Bordeaux fait le dénombrement des Gaules.
56 — Saint Martial prêche la religion catholique.
260 — Construction présumée du palais Galien.
270 — Tetricus, gouverneur des Gaules, est proclamé empereur à Bordeaux.
379 — Le poëte Ausone, né à Bordeaux, est nommé consul romain.
386 — Premier concile, présidé par saint Martin.
417 — Prise et sac de la ville par les Visigoths.
509 — Clovis chasse les Visigoths de la ville et y passe l'hiver.
564 — Tremblement de terre.
582 — Des loups pénètrent en plein jour dans la ville et y dévorent plusieurs enfants.
727 — Élection d'Eudes, duc de Guienne, qui, battu par Charles-Martel, appelle à son secours les Sarrasins d'Espagne.
729 — Sac de Bordeaux par les Sarrasins.
769 — Le Bordelais rentre sous la domination des rois de France.
910 — Le palais de l'Ombrière devient celui des ducs d'Aquitaine.
911 — Reconstruction de Bordeaux par les ducs d'Aquitaine. — Quartier assigné aux Juifs.
1080 — Concile de Bordeaux.
1081 — On établit des cimetières près de chaque église.
1137 — Louis-le-Jeune épouse, à Bordeaux, Éléonore, héritière de Guienne.
1152 — Éléonore, répudiée par son mari, épouse Henri d'Angleterre. Bordeaux passe sous la domination des Anglais.
1170 — Le chapitre de saint Seurin cède la ville de Langon, moyennant un tribut annuel de douze lamproies.
1230 — Fondation du monastère des jacobins.
1244 — Fondation des grands carmes.
1247 — Fondation des cordeliers.
1255 — Second concile de Bordeaux qui règle la distribution du pain bénit.
1293 — Bordeaux rentre sous la domination de Philippe-le-Bel, qui confirme (1295) la haute et moyenne justice aux magistrats.
1295 — Bertrand, archevêque de Bordeaux, est élu pape sous le nom de Clément V. — Clément abolit les templiers en 1312. — Les annates datent de son règne.
1302 — On enclôt la ville de murailles et de fossés.
1390 — Fondation de l'hôpital Saint-André.
1427 — Un tremblement de terre renverse la nef de Saint-André.
1440 — Construction du *clocher de Peyberland*. (Pierre Berland, nommé archevêque de Bordeaux en 1430.)
1451 — Prise de Bordeaux par Charles VII. — Soumission définitive de la Guienne aux rois de France.
1454 — Construction du fort du Hâ et du château Trompette.
1462 — Mariage, à Bordeaux, de Madeleine, sœur de Louis XI, avec Gaston de Foix.
1494 — Construction, aux frais des Bordelais, de la porte de Caillau, en mémoire de la bataille de Fornoue.
1533 — Naissance de Montaigne (27 février).
1548 — Révolte au sujet de la Gabelle. — Le connétable de Montmorency ne veut rentrer dans la ville réprimée que par une brèche faite aux murailles.
1565 — Charles IX accorde à Bordeaux deux foires franches.
1571 — Établissement de la juridiction consulaire de Bordeaux.
1581 — Michel Montaigne est nommé maire de Bordeaux.
1584 — Érection de la tour de Cordouan, par Louis de Foix, sur l'emplacement d'un ancien phare.
1589 — Entrée de Catherine de Médicis à Bordeaux.
1596 — Arrêt du parlement de Bordeaux qui permet de résilier les baux des maisons pour cause de revenants, esprits, farfadets, etc.
1597 — Incendie du palais de justice.
1599 — Le cardinal de Sourdis est élu archevêque de Bordeaux. Cet illustre prélat dessécha les marais de la banlieue; et fonda la Chartreuse.
1605 — Peste à Bordeaux. — Vœu des magistrats municipaux: ils font hommage à Notre-Dame de Lorette d'une lampe d'argent massif. — Fondation de la porte Dauphine.
1615 — Célébration à Bordeaux du mariage de Louis XIII avec l'infant d'Espagne.
1629 — Construction de l'égout du Peugue.
1635 — Insurrection au sujet d'une augmentation sur les vins.
1650 — Louis XIV visite Bordeaux.
1676 — Construction du fort Louis.
1689 — Naissance de Montesquieu au château de la Brède (18 janvier).
1733 — Construction de la place royale.
1743 — De Tourny est nommé intendant de Bordeaux. — Érection de la statue de Louis XV.
1776 — Établissement des réverbères.
1777 — Monsieur (Louis XVIII), le comte d'Artois (Charles X) et l'empereur Joseph II visitent successivement Bordeaux.
1778 — Construction du Palais-Royal.
1780 — Ouverture du grand théâtre.
1787 — Incendie de la charpente de Saint-André.
1789 — Recensement de la population: 103 640 individus.
1793 — Excès des commissaires de la Convention. — Massacres juridiques.
1814 — Bordeaux proclame les Bourbons le 12 mars.
1815 — La duchesse d'Angoulême est obligée de quitter Bordeaux.
1817 — Démolition du château Trompette.
1820 — Naissance de Henri, fils du duc de Berry, qui reçoit le titre de duc de Bordeaux
1821 — Ouverture du pont de Bordeaux.
1822 — Commencement des constructions du lazaret de Pauillac.
1825 — Érection d'une statue à M. de Tourny. — Établissement de l'éclairage par le gaz.
1828-1830-1834 — Réclamations et protestations du commerce bordelais contre l'exagération des impôts sur les vins.

#### ANTIQUITÉS.

De tous les édifices somptueux dont les Romains avaient orné la ville de Bordeaux, il ne reste que quelques ruines d'un amphithéâtre appelé vulgairement le *palais Galien*, du nom de l'empereur à qui on en attribue la construction. — L'opinion qui désigne Galien comme fondateur de cet édifice a été ébranlée depuis 1831, par la découverte, faite à Nérac, d'une mosaïque romaine représentant le gouverneur des Gaules, Tetricus, qui,

en 268, se révolta contre Galien et devint empereur de l'Espagne et des Gaules. L'effigie de Tetricus est entourée de tous les monuments qu'il a fait édifier; et parmi ces monuments on reconnaît distinctement l'amphithéâtre de Bordeaux. Quoi qu'il en soit, ce vaste édifice existerait encore presque entier s'il n'eût eu à résister qu'aux efforts du temps; ceux de la cupidité, de l'ignorance, du fanatisme, et l'abandon où l'a laissé une déplorable indifférence, ont plus contribué à sa ruine que la succession des siècles : il n'en reste aujourd'hui qu'un débris presque informe. L'édifice pouvait contenir 15,000 spectateurs; il était construit en petites pierres carrées, entrecoupées de longues briques épaisses, symétriquement arrangées. Sa forme elliptique a 132 mètres de longueur sur 105 mètres de largeur. Sa construction appartient à cette époque du bas empire où les beaux arts commençaient à déchoir. Six murs circulaires, distants entre eux de 4 mètres, le divisaient en cinq enceintes, dont la plus centrale ou l'arène avait 79 mètres de long, sur 56 mètres de large. L'intérieur de l'amphithéâtre renfermait les galeries, les escaliers, les loges des bêtes féroces, et les chambres destinées aux usages particuliers de ceux qui administraient cette espèce de spectacle. Les galeries étaient au nombre de quatre, dont deux au rez-de-chaussée et deux au-dessus; elles régnaient dans tout le circuit du monument, entre le 2ᵉ, le 3ᵉ et le 4ᵉ pourtour, et avaient 20 pieds de hauteur. — Il reste une partie de ces cinq enceintes extérieures; les deux portes des deux extrémités du grand diamètre de l'ovale subsistent encore presque tout entières. Elles ont 27 pieds de hauteur, sur 18 pieds de largeur. Le style général de l'édifice était toscan. Les ruines qu'on voit encore donnent une haute idée de sa magnificence; elles furent considérables jusqu'à la fin du siècle dernier, quoique l'amphithéâtre ait souvent servi de forteresse pendant les guerres civiles et religieuses. En 1792, l'édifice fut attaqué par des démolitions malheureusement trop dévastatrices; et depuis ce temps, des mains profanes n'ont pas cessé d'en arracher ces pierres dont l'ensemble était si majestueux, et qui ont été employées à de vulgaires constructions, voisines de l'un des derniers chefs-d'œuvre du peuple-roi. — Les autres édifices romains ayant disparu entièrement, nous citerons ceux seulement qui existaient encore en partie pendant les siècles derniers. — Le *palais de l'Ombrière* existait déjà en 910 sur le terrain où est aujourd'hui la rue du Palais. Il prit son nom (*Castrum umbrariæ*) des allées qui ombrageaient ses avenues du côté de la rivière. Il fut habité par les anciens ducs d'Aquitaine, puis par les gouverneurs anglais; enfin par le parlement de Bordeaux. Ce palais a été entièrement détruit pendant la révolution. Sa démolition a donné lieu à plusieurs découvertes de fragments et d'ustensiles antiques fort curieux. — Le *temple de Tutelle* : Bordeaux, érigé en métropole de l'Aquitaine par Auguste, lui en témoigna sa reconnaissance en associant son nom à celui du génie protecteur de la cité des Bituriges Vivisques. — Le temple de Tutelle était situé à l'extrémité occidentale de la grande terrasse du théâtre, vis-à-vis la rue Mautrec. Ce monument, dont la construction paraît remonter au commencement du Iᵉʳ siècle, était entouré d'un péristyle à quatre angles droits, dont chaque côté avait 30 mètres de longueur; l'intérieur était une vaste salle sur le toit de laquelle posaient 24 énormes colonnes qui dominaient les plus hauts édifices de la ville. 17 de ces colonnes existaient encore en 1677. — En 1649 les ruines du temples servirent de cavalier d'attaque. Le président Despagnet y fit monter des canons et leur feu fit taire celui d'une des batteries du château Trompette, dont les Bordelais voulaient s'emparer. — Une démolition totale fut ordonnée en 1677, pour dégager les glacis du château; les débris servirent aux constructions du temps, où il n'est pas rare de trouver encore de précieux restes. Au milieu de ce temple était un autel qu'on voit maintenant sur l'escalier de la bibliothèque. Cet autel, d'un seul bloc de marbre gris des Pyrénées, de 4 pieds de longueur sur 2 pieds de largeur, et 20 pouces de hauteur, porte l'inscription suivante : AUGUSTO. SACRUM. ET GENIO. CIVITATIS BITUR. VIVISC. — La *porte basse* était située à l'extrémité de la *rue des Lois*; le mur dans lequel elle avait été percée formait la clôture méridionale de la ville, avant son premier accroissement; cette porte était de construction très grossière, on y ajouta on ne sait à quelle époque un surhaussement où se trouvait, dans une niche, une petite statue de femme que, pendant plusieurs siècles, les Bordelais considérèrent comme le *palladium* de leur ville. On ne sait ce que représentait cette statue, qui a donné lieu à un grand nombre de contes ridicules, ni ce qu'elle est devenue. — Nous ne ferons que mentionner le *temple de Diane* et la *fontaine Divona*, jadis célèbres à Bordeaux, mais dont on ne peut plus aujourd'hui déterminer l'emplacement, et nous passerons sous silence d'autres édifices moins importants, dont les noms même sont à peine connus.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le nombre des hommes remarquables qu'ont produit dans tous les temps la ville de Bordeaux et le département de la Gironde est considérable : ils se sont distingués dans tous les genres, la poésie, les arts, la politique, l'éloquence de la chaire, du barreau et de la tribune, le commerce, les armes, etc.

L'homme le plus illustre dont puisse se glorifier le département est sans contredit MONTESQUIEU. Nous placerions aussi le grand nom de MONTAIGNE à côté de celui de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, si l'auteur des *Essais*, né dans le pays bordelais, et de son temps maire de Bordeaux, n'appartenait pas à un territoire qui fait aujourd'hui partie de la Dordogne. — Les hommes dont Bordeaux peut s'honorer remontent à une haute antiquité, ainsi nous trouvons à l'époque romaine le poëte AUSONE et l'évêque SAINT-PAULIN; plus tard vient *Bertrand de Gouth*, intronisé pape sous le nom de CLÉMENT V; le fameux CAPTAL-DE-BUCH; l'illustre général anglais qui, sous le nom de PRINCE NOIR, se montra si terrible à nos armées, etc.

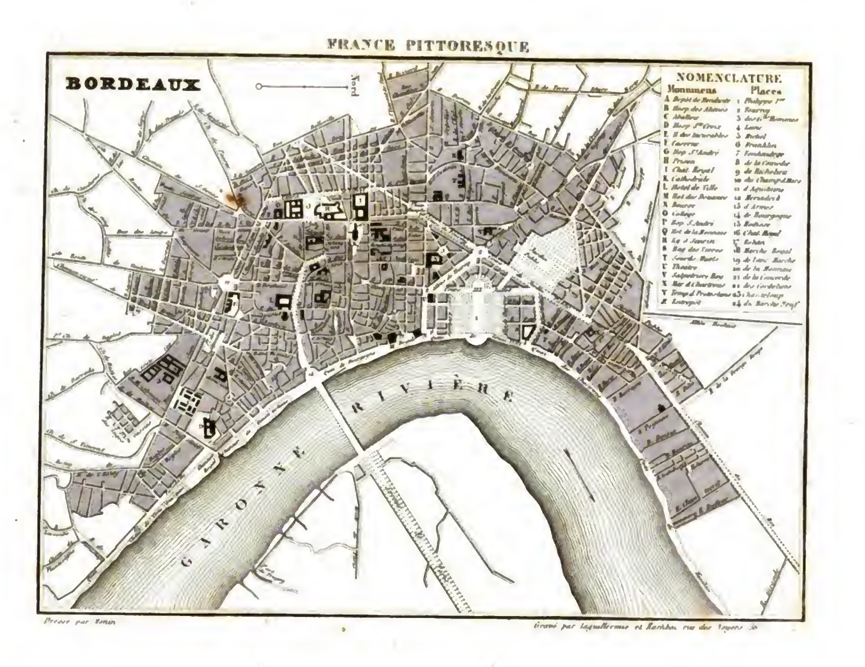
On sait quel éclat jetèrent dans nos premières assemblées les orateurs de la Gironde. Tous n'appartenaient pas au pays bordelais; cependant, le département a compté à toutes les époques et dans tous les partis un grand nombre d'hommes distingués, soit par la politique, soit par l'éloquence; tels sont : GUADET, GENSONNÉ, BOYER-FONFRÈDE, DUCOS, JAY, DUFAU, JOURNU-AUBERT, LAFFOND-LADÉBAT, GARRAN, LAINÉ, MARCELLUS, etc.; DE SÈZE, qui défendit LOUIS XVI; DE CAZES, qui fut ministre de Louis XVIII; PEYRONNET, ministre de Charles X, etc.

Parmi les *avocats* et les *jurisconsultes*, nous citerons FERRÈRE, célèbre dans tout le midi et dont l'éloquence chaleureuse et un peu bizarre faisait une vive impression; SIGET; DUFAURE; HERVÉ (aujourd'hui député); DUVERGIER, avocat distingué, jurisconsulte instruit, auteur d'un excellent recueil où sont réunies avec d'utiles commentaires toutes nos lois modernes.

Les *littérateurs* et les *poëtes* nous offrent DELAVILLE, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques; JAY, historien de Richelieu; DUFAU, continuateur intéressant de l'histoire de France de Vély, Villaret et Garnier; LEBRUN DE CHARMETTES, auteur d'une épopée nationale sur Jeanne-d'Arc; GUADET, neveu de l'orateur, connu par des recherches instructives sur la géographie historique de la France; SOURIGUIÈRE, auteur du Réveil du peuple, chanson célèbre pendant la révolution française; EDMOND GÉRAUD, poëte rempli de grâce et de facilité, etc.

Bordeaux a fourni un grand nombre de publicistes rédacteurs aux journaux des diverses opinions. Parmi ceux qui méritent d'être cités, on remarque : FONFRÈDE, ÉVARISTE DUMOULIN, J.-B.-A. SOULIÉ, LABOSE, etc.

Le nombre des hommes qui ont rendu des services


FRANCE PITTORESQUE
BORDEAUX
Nord
NOMENCLATURE
Monumens
Places
RIVIÈRE
GARONNE



*Porte du Caillau*

*Porte de l'Hotel de Ville*



*Desèze*



*Peyronnet*

réels à la ville, et qui se sont fait un nom dans le commerce, est très grand; cependant il y aurait de l'injustice à ne pas mentionner: Cabarrus, qui devint par ses talents ministre du roi d'Espagne Charles IV; les frères Portal, dont l'un a été naguère ministre du roi de France; Balguérie, qui a cherché à ouvrir de nouveaux débouchés à notre commerce maritime: Gautier, Bosc, etc.; Raba, Gradis et Furtado, négociants israélites, non moins distingués par leurs connaissances commerciales que par leur sévère probité.

Le département et la ville ont produit des hommes dont la musique, le chant, la danse et les arts du théâtre doivent s'honorer: le musicien Garat, le célèbre violiniste Rode, le danseur Trénitz; les tragédiens Joanny et Ligier, les chanteurs Laïs, Nourrit, Lavigne, Dérivis, les danseurs Paul, Albert, etc.

Enfin, pour laisser moins incomplète cette liste des célébrités de la Gironde, nous citerons encore le brave général Nansouty, les frères Faucher, nés jumeaux, et fusillés tous deux le même jour à une époque de réactions civiles; le médecin Magendie; les peintres *Carle* Vernet, Alaux, Brascassat, Montvoisin; le sculpteur Dupaty; le graveur Andrieu; Massieu, élève et suppléant de l'abbé Sicard, etc. — Chodruc-Duclos, que sa longue barbe et ses habitudes dans Paris ont fait surnommer le *Diogène français*, est aussi né à Bordeaux.

## SITUATION.

Bordeaux est situé à 22 lieues de l'embouchure de la Gironde dans l'Océan, au milieu d'une vaste plaine presque de niveau avec les hautes eaux. La Garonne décrit devant la ville un demi-cercle vaste et régulier; le milieu de la courbe correspond exactement au centre de la ville qui, s'élevant tout entière sur la rive gauche et s'appuyant sur la convexité de la courbe, couvre un vaste espace de la forme d'un croissant, dont l'une des pointes est formée par le quartier des Chartrons, et dont l'autre, vers le haut de la rivière, est renfermée par les chantiers de constructions; c'est vers cette extrémité que se trouve le pont, nécessairement situé ainsi pour laisser au port le plus d'étendue possible, mais hors du centre de communication et de toute ligne symétrique. Sa place naturelle et désirable sous tous les rapports, hors le seul qui l'a emporté de rigueur sur les autres, était le centre de la ville et de la demi-circonférence où se trouve la place Royale. Là où il est, il ôte toute régularité dans ses parties à la ville, qui manque également de variété de terrain, de perspective et de pittoresque. Sur la rive droite de la Garonne, Bordeaux ne possède que le petit faubourg de la Bastide; cette rive est plate aussi, mais une chaîne de riants coteaux la borde à une demi-lieue de distance et offre des points de vue agréables; c'est aussi du haut de ces collines que Bordeaux paraît avec le plus d'avantage. Il s'y montre tout entier, déployant son arc immense, bordé d'une forêt de mâts et couronné de ses hauts clochers. Au-delà, malheureusement, l'horizon insipide n'offre que des dunes basses et pelées, où commencent les Landes.

## ORIGINE ET ACCROISSEMENTS.

Il est impossible de déterminer d'une manière précise l'époque de la fondation de Bordeaux, ni la signification de son premier nom *Burdegala*. — On croit que cette ville fut bâtie par les *Bituriges-Vivisques*, habitants de l'ancien Berri; chassés de leur province par César, ils vinrent s'établir au bord de la Garonne, dans un lieu entouré et défendu par de vastes marécages; site convenable à une peuplade qui fuit et cherche un refuge, mais fort peu propre en apparence à l'établissement d'une ville destinée à devenir puissante. — De sombres forêts couvraient alors les alentours. — Vers l'an 260 les Romains s'emparèrent de la ville nouvellement bâtie et la détruisirent; puis ils la réédifièrent sur un plan régulier. Elle eut une enceinte de forme oblongue qui fut armée de tours et d'autres fortifications. Ses quatre angles répondaient à la tour du Canon, à la chapelle de la Bourse, au Palais de-Justice et à l'église Saint-André. Elle avait environ 750 mètres de longueur sur 520 mètres de largeur. — En 402 les Visigoths s'en rendirent maîtres. Alaric y tint sa cour en 405; Clovis vint l'en chasser en 409. — En 730 les Sarrasins d'Abdérame la prirent et la dévastèrent. — Elle fut ravagée de nouveau en 840 par les Normands; puis par les Gascons, les Anglais, etc. — Le Prince Noir, fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, maître de toute la Guienne, conduisit prisonnier à Bordeaux le roi de France Jean. — Richard II, d'Angleterre, y naquit en 1366. — Enfin en 1461 Bordeaux et la Guienne rentrèrent, et pour toujours, au pouvoir de Charles VII et de ses successeurs. — La première enceinte romaine avait été détruite par les barbares, et reconstruite en 911, sur l'ancien plan, par les ducs de Guienne. La ville reçut depuis deux notables accroissements: le premier fut en 1172, par ordre de Henri II, roi d'Angleterre, qui fit renfermer dans les murs de Bordeaux l'espace compris entre les fossés des Tanneurs, ceux de l'hôtel de ville et ceux des Salinières. — Au commencement du XIIe siècle un nouvel accroissement eut lieu. Bordeaux s'enrichit de tout le quartier du *Chapeau-Rouge*. Cette ville était alors et fut jusqu'au XVIIe siècle une ville négligée, ignoble, triste, infecte; la plupart des rues étaient hideuses; ses quais étaient presque inabordables; une forte enceinte de murailles garnies de tours achevait de l'assombrir et de lui donner une apparence totalement différente de celle que nous lui voyons maintenant. Cependant son commerce et sa population étaient déjà considérables. L'espace manquait surtout; l'eau, l'air et les constructions étaient également malsains; les faubourgs, isolés en dehors des murs, ressemblaient à des villages. — Une nouvelle ère commença en 1743. M. de Tourny fut nommé intendant de la généralité de Guienne, et conçut dès lors, pour Bordeaux, un plan général d'améliorations qui dut rencontrer beaucoup d'obstacles dans les intérêts privés, dans les passions rivales, dans les localités elles-mêmes, mais dont triompha son génie. Pour régulariser la distribution intérieure, il traça, en dehors de l'ancienne enceinte, une enceinte nouvelle dont les grandes lignes devenaient les lignes normales des embellissements futurs; il enveloppa la ville d'un immense trapèze, ayant pour base la rivière, pour sommet le *cours d'Albret*, et pour côtés les lignes qui, de ce cours, se prolongent à la rue Lageange et aux terres de Bordes. Trois grands cours, six places publiques, la façade uniforme qui s'étend de la Bourse au quai de la Monnaie; le Jardin public, dont la terrasse, les bosquets et les allées remplacèrent des terrains vagues et des marais putrides, décorèrent le nouveau périmètre de Bordeaux; des portes, d'un style simple et majestueux, en marquèrent les entrées principales; d'élégants édifices bordèrent bientôt les développements extérieurs. — Le génie régénérateur de M. de Tourny sut vaincre toutes les difficultés, et fit des prodiges pour l'embellissement et l'assainissement de la ville; ce qu'il ne put exécuter, faute de temps, il l'indiqua et en prépara l'accomplissement; enfin Bordeaux lui doit presque tout ce qui le rend remarquable. Depuis lui, mais par lui prévues et recommandées, trois améliorations immenses ont été menées à fin: la construction du grand théâtre, celle du pont et le déblaiement du terrain du château Trompette. Ces embellissements font de Bordeaux le Paris de la France occidentale et méridionale.

## TOPOGRAPHIE.

Quais. — La Garonne, sur la rive gauche, est bordée de quais sur environ une lieue de longueur, étendue de la ville au bord de la rivière; ces quais sont larges, sans parapets, et descendent par une pente douce jusque dans l'eau; les barques peuvent en tout temps s'y décharger. Des cales ou jetées en bois, qui s'avan-

cent dans la rivière, facilitent le débarquement des gros navires. — Les quais de Bordeaux sont une des beautés de cette ville; à leur immense développement, à la variété et la quantité de navires qui viennent y débarquer, des marchandises qui les couvrent, à l'aspect de la foule variée qui les peuple, se joint l'effet imposant d'une bordure de beaux édifices, dont les façades les décorent.

*Quai des Chartrons.* — Son nom lui vient d'un petit couvent de Chartreux, qui y existait au XIV^e siècle. Il offre une superbe chaussée, où l'on compte, entre autres constructions, près de trois cents grandes maisons, habitées par le haut commerce. Parmi les celliers (ou *chais*) nombreux qui les avoisinent, il en est qui contiennent jusqu'à mille tonneaux de vin. A l'extrémité inférieure du quai on trouve l'ancien *moulin des Chartrons*. Ce vaste et remarquable établissement avait été construit pour moudre mille quintaux de grain en vingt-quatre heures, au moyen de vingt-quatre meules, mues, sans interruption, par le flux et le reflux des eaux de la Garonne, à l'aide d'un mécanisme aussi simple qu'ingénieux. Le succès de l'établissement ne paraissait susceptible d'aucun obstacle; mais on avait mal apprécié la qualité de l'eau motrice. Au bout de trois années, le dépôt journalier de cette eau limoneuse obstrua complétement les canaux et le moulin fut abandonné. Teynac, qui en était l'inventeur et y avait sacrifié une fortune considérable, en mourut de chagrin. Depuis lors, le moulin des Chartrons a eu diverses destinations: il a servi d'entrepôt de denrées coloniales, puis de magasins pour les tabacs du gouvernement, etc. Cependant l'heureuse conception de Teynac n'est peut-être pas perdue pour la ville: on songe à rendre à ce moulin son premier emploi, en substituant des machines à vapeur aux machines hydrauliques.

PONT DE BORDEAUX. — La construction de ce grand ouvrage parut long-temps un problème. On doutait de la possibilité d'exécution. Le maréchal Richelieu, gouverneur, auquel on proposait d'attacher son nom à un pont sur la Garonne, répondit spirituellement à l'offre qu'on lui faisait de lui laisser la gloire de poser la première pierre de l'édifice: « J'aimerais mieux en voir poser la dernière. » Long temps avant d'oser aborder les véritables difficultés de l'entreprise, on était partagé sur le choix de l'emplacement. Dans le cours du XVIII^e siècle, on fit nombre de projets: on dressa des plans de ponts en bois ou sur bateaux, qui furent successivement abandonnés. En 1808, Napoléon décida que les convois militaires traverseraient la Garonne, à Bordeaux, sur un pont de bois. L'intérêt du commerce exigea que le pont fût situé vers l'extrémité supérieure de la ville, afin de laisser au port toute sa longueur. Les travaux furent commencés en 1810; le pont devait avoir 530 mètres de longueur, et être porté par 52 palées en charpente. En 1811 on projeta de remplacer ces palées par 19 voûtes en charpente, élevées sur 20 massifs en pierre, et la première pile, dans ce but, fut fondée cette année. — En 1814, le pont ne possédait encore que six piles commencées vers le bord de la rivière. L'impôt extraordinaire frappé sur la ville pour la construction du pont se percevait difficilement, et son produit était détourné de sa destination. — La paix ramena un meilleur état de choses. L'entreprise du pont prit une marche plus assurée. — En 1815, on convint que les arches seraient construites en fer; et, en 1819, on arrêta définitivement que le pont serait entièrement construit en pierres de taille et en briques. — La compagnie qui régissait l'entreprise reçut une nouvelle organisation; transaction remarquable en ce qu'elle est la première, ayant pour but un objet d'utilité publique, qui ait été soumise aux chambres. La loi avait fixé au 1^er janvier 1822 la fin des travaux du pont; mais, dès le 29 septembre 1821, un pont de service fut ouvert pour les piétons, et le lendemain, 30 septembre, la compagnie entra en jouissance du péage qui lui est concédé pour 99 années. Enfin le pont de pierre fut terminé le 1^er octobre suivant. Il avait coûté 6,500,000 francs et nécessité d'immenses travaux. — Ce pont se compose de 17 arches en maçonnerie de pierre de taille et briques, reposant sur 16 piles et 2 culées en pierre. Les sept arches centrales sont d'égale dimension. Elles ont 26 mètres 50 cent. d'ouverture; l'ouverture de la première arche de chaque côté n'est que de 21 m., les autres sont de dimensions qui varient progressivement. — Les voûtes forment des arcs de cercle, dont la flèche est égale au tiers de la corde. — L'épaisseur des piles est de 4 m. 20 cent. Elles sont élevées à une hauteur égale au-dessus des naissances, et couronnées d'un cordon et d'un chaperon. La pierre et la brique sont distribuées sous les voûtes, de manière à simuler l'appareil de caissons d'architecture, au moyen de chaînes transversales et longitudinales. Le parapet du pont a 1 m. de haut, et chaque trottoir 2 m. 50 cent. de large. La largeur totale du pont est 14 m. 86 cent., et sa longueur, entre les deux culées, est de 487 m., c'est-à-dire 46 mètres de plus que le pont de Dresde sur l'Elbe; 53 mètres de plus que celui de Tours, sur la Loire; 110 mètres de plus que le pont de Waterloo sur la Tamise, à Londres; et seulement 83 m. de moins que celui de la Guillotière sur le Rhône, à Lyon, qu'il surpasse d'ailleurs sous tous les rapports de majesté et de grandeur. Une pente légère, partant de la cinquième arche, de chaque côté, et descendant vers les rives, facilite le raccordement du pont avec les quais, et favorise l'écoulement des eaux pluviales. Deux pavillons décorés de portiques, avec colonnes d'ordre dorique, s'élèvent à chaque extrémité du pont. Cette masse imposante de voûtes contiguës, en apparence si lourde, est allégée intérieurement par une suite de galeries, qui se communiquent d'un bout du pont à l'autre; par leur moyen on peut explorer l'état des arches sous la chaussée, et les réparer sans interrompre la circulation des voitures. — Il existe même sous chaque trottoir une galerie, par laquelle on pourrait amener les eaux des coteaux de la rive droite de la Garonne, et les distribuer dans la ville. — Le *pont de Bordeaux* peut être comparé à tout ce que l'art a achevé de plus beau en ce genre; mais il est sans comparaison sous le rapport des difficultés qu'ont présenté la rapidité des courants, la profondeur de l'eau et la mobilité du lit de la rivière. — C'est un monument unique par la grandeur et la difficulté de l'entreprise, le style général de la construction, ses détails et surtout la célérité de l'exécution. — Une porte formant arc de triomphe se trouve sur la *place des Salinières*, où aboutit le pont; de l'autre côté de la Garonne la route forme une magnifique avenue.

PORT. — Le port de Bordeaux a pour limites, au nord, le *magasin des vivres de la marine*, et au sud les *chantiers de construction*; il offre une courbe de 5,700 m. de développement. La largeur de la rivière devant la place royale est de 660 m. Sa profondeur, sans y comprendre la vase, est de 9 m. à mer haute, et de 5 m. à mer basse; en tout temps les navires de 500 à 600 tonneaux y peuvent arriver; ceux d'un tonnage plus élevé sont souvent obligés de laisser une partie de leur cargaison à Blaye ou à Pauillac. — Le port peut contenir 1,200 navires. — Situé à 22 lieues de l'Océan, il communique avec la Méditerranée par la Garonne et par le canal du Midi. — Des quais superbes bordent la rivière et mêlent l'aspect imposant des façades de grands édifices à celui de la forêt de mâts dont le port est toujours peuplé. — Le beau pont, merveille de l'art, comme le port en est une de la nature, ajoute encore à la majesté du spectacle.

RUES. — On compte à Bordeaux 630 rues et 90 impasses. La plus belle et la plus grande rue de la ville est celle du *Chapeau-Rouge*. Elle commence à la rue Richelieu, sur le Port; de là, jusqu'au Grand-Théâtre, qu'elle longe, sa largeur en fait plutôt une vaste place oblongue qu'une rue; au-delà du théâtre, elle se rétrécit, traverse la place Dauphine, et son prolongement s'étend jusqu'à l'autre extrémité de la ville, qu'elle divise en deux parties égales, l'ancienne ville se trouvant ainsi au sud, et la nouvelle ville au nord. Cette rue est aussi remarquable par les constructions qui la forment, que par son étendue.

PLACES. — Il y en a 43. On remarque celles des *Quinconces*, *Royale*, de *Richelieu*, des *Grands-Hommes*, de *Tourny* et *Dauphine*. Nous en décrirons quelques-unes. — La *Place-Richelieu* présente, du côté de la rivière, un très beau massif de maisons, non moins remarquables par leur élévation que par la beauté et l'uniformité de leur architecture. — La *Place-Dauphine*, commencée en 1601, reçut son nom, à l'occasion de la naissance du Dauphin, depuis Louis XIII. Sa forme est circulaire; la grandeur et la régularité des édifices qui l'entourent la mettent au rang des plus belles

places de Bordeaux. Le *Cours de Tourny*, la rue *Dauphine* et les *Fossés de l'Intendance* y aboutissent. — La *Place des Grands-Hommes*, circulaire mais beaucoup plus petite, sert de marché. — On peut encore citer la *Place de l'Entrepôt* et celle du *Débarcadour*.

Cours et promenades. — La plupart ont remplacé les anciens remparts et les fossés de la ville; ils forment une enceinte ombragée, large et très bien entretenue, présentant une scène perpétuelle d'activité et d'amusement. — Ils se déploient sur une vaste étendue. — Les principaux cours sont ceux de *Saint-Louis*, de *Saint-André*, du *Jardin-Royal*, de *Tourny*, d'*Albret*, d'*Aquitaine*, et des *Tanneurs*. — *Jardin-Royal*. L'ouverture s'en fit en 1756: après quelques années d'existence, il étoit un des mieux ornés de l'Europe; mais il fut dévasté à la révolution et transformé en Champ-de-Mars: on lui a rendu sa destination première, mais non ses ornements. En général, il est triste et peu fréquenté, ce qu'il doit en partie à son éloignement du centre de la ville (il est situé dans le quartier des Chartrons). Il offre pourtant, sur une surface considérable, de beaux massifs de hauts arbres, de longues allées et de riches pelouses de verdure. — En général, les promenades à Bordeaux sont inférieures aux autres agréments de la ville, ce qu'on doit attribuer surtout à la monotonie du terrain, partout horizontal.

Terrain du chateau Trompette. — Ce terrain présente une superficie de 79,183 toises carrées ou 31 hectares. Il était occupé par un château nommé *Tropeite*, qu'en 1453 Charles VII avait fait construire pour contenir les Bordelais, excités à la sédition par la faction anglaise. Des millions furent dépensés à diverses époques pour agrandir ce château. Vauban en fit une place forte de premier ordre. Cependant les motifs qui en avaient déterminé la construction n'existoient plus depuis long-temps. — La ville souhaitait ardemment sa démolition: elle lui fut accordée en 1817 par le gouvernement. Au bout de deux années, il ne restoit plus aucun vestige de cette vieille forteresse. Sur son emplacement s'exécutent des plans qui contribueront considérablement à l'embellissement de Bordeaux. La plus grande partie du terrain est occupée par la vaste et superbe *Place des Quinconces*, qui a la forme d'un cirque antique, dont l'extrémité rectiligne borde le quai; ce côté est orné de deux phares qui font le meilleur effet: ce sont de hautes colonnes rostrales, entourées d'attributs et d'inscriptions relatifs au commerce, et surmontées de statues allégoriques. Les côtés latéraux de la place sont bordés de belles allées d'arbres, qui présentent des promenades agréables, et offriront bientôt d'épais ombrages. Par sa partie arrondie, cette place communique avec la *Place de Tourny*. — Celle-ci est circulaire. Au centre, s'élève la statue en pied et de marbre blanc de l'ancien bienfaiteur de Bordeaux, intendant de la ville, de 1743 à 1757. — A cette place aboutit aussi le *Cours de Tourny*, spacieux, toujours animé, et qui commence devant le Grand-Théâtre. — D'autres places avoisinent celle des Quinconces, que doivent entourer des maisons hautes et régulières, et les façades de divers établissements publics; enfin onze rues sont percées dans l'immense étendue du terrain du château Trompette, et ce terrain, au lieu d'affliger la vue et l'imagination par l'aspect sinistre d'une citadelle, offre un magnifique ensemble de constructions et de plantations.

## MONUMENTS.

Palais-Royal. — Construit en 1778. Ce palais fut la résidence de l'archevêque jusqu'en 1791. — Alors l'administration départementale s'en empara et y tint ses bureaux. — Bientôt après s'y établit le tribunal révolutionnaire. — L'empereur Napoléon en fit, en 1808, un palais impérial. — Le plan de cet édifice est un vaste quadrilatère; sa principale façade est sur la place de la Cathédrale, place qui est malheureusement fort petite. La porte d'entrée du palais s'ouvre entre deux péristyles uniformes et d'une noble architecture. La façade se compose de deux ordres ioniques et d'une belle balustrade. Une grande cour, ayant à droite et à gauche deux bâtiments symétriques, conduit au perron intérieur. L'édifice impose d'abord par son élévation et son développement. — L'intérieur est distribué avec beaucoup de goût; le mobilier et les décorations répondent à sa destination. Sur le côté opposé à la façade se trouve un beau jardin. — On regrette que les côtés latéraux soient défigurés par des arceaux où sont établis des marchands de tout genre.

Place Royale. — Cette place est bordée d'un quai spacieux, flanquée de deux beaux édifices, symétriques et parallèles (la *Bourse* et la *Douane*); elle est admirablement bien située au centre de l'arc que décrit la Garonne dans la ville. Les édifices qui la décorent sont une des conceptions de l'intendant Tourny. Elle forme un demi-cercle au centre duquel s'élève une jolie fontaine surmontée d'une colonne corinthienne de marbre rouge, la seule des fontaines de Bordeaux qui soit digne d'être remarquée. — Sur le quai, devant la place, sont les deux *magasins de dépôt* et la plus grande calle des quais (la calle est une jetée en bois qui facilite le déchargement des navires); tout est propre, régulier, symétrique autour de cette belle place. — La *Bourse* forme l'aile gauche. C'est dans la cour intérieure que se rassemblent les négociants. Elle est abritée par une voûte de 20 mètres de largeur sur 30 de longueur et dont le sommet est à 24 mètres du rez-de-chaussée. Cette voûte, construite en planches, est divisée par quatorze lanternes vitrées qui répandent dans la salle une clarté égale au jour le plus brillant. Cette vaste et superbe salle offre encore pour les fêtes publiques un local unique à Bordeaux. — Sa décoration se compose d'un double rang d'arcades, dont chaque pilier porte le nom d'une des villes commerçantes de l'Europe et qui est couronné par un entablement dorique qui en embrasse toutes les faces. Un balcon règne dans son pourtour; enfin la Bourse est environnée d'un péristyle au rez-de-chaussée où se tiennent les agents de change et les courtiers. Au premier étage du bâtiment de grandes salles sont disposées avec art et destinées aux ventes publiques; d'autres salles, au même étage (celles du conseil et du tribunal de commerce), sont décorées avec goût et se recommandent surtout par les peintures de leurs plafonds. Tout l'édifice est éclairé avec le gaz. — *La Douane*, dont l'aspect extérieur est entièrement semblable à celui de la Bourse, est située sur le côté droit de la place. Elle est, intérieurement, parfaitement distribuée pour sa destination. Sa façade est grande et noble, et comme tous les bâtiments qui entourent la place, elle est décorée d'arcades, de pilastres, couronnée d'une frise et ornée de diverses sculptures de beau style.

Tour de l'Horloge. — Cette tour est l'unique reste de l'ancien hôtel-de-ville, dont la construction n'offrait d'ailleurs rien de remarquable; mais les quatre tours qui existaient jadis présentaient un ensemble très imposant. Elles avaient été construites en 1246 et étaient hautes de 90 mètres. L'élévation de celle qui reste n'est pas changée, mais le terrain s'est tellement exhaussé que la partie de la voûte sous la cloche se trouve réduite à la moitié de sa hauteur. — La cloche et surtout l'horloge ont passé dans leur temps pour des merveilles. La cloche, fondue au milieu du XVIII[e] siècle, et posée en 1775, pèse 15,500, sa hauteur est de 6 pieds et sa circonférence de 17 pieds. — La *tour de l'Horloge* est ovale, surmontée d'un petit dôme et flanquée de deux tourelles.

L'hôtel-de-ville et le palais-de-justice qui l'avoisine, n'offrent rien de remarquable.

Fort du Ha. — Son vrai nom était fort du *Far* (phare), parce qu'il portait une lanterne qui servait de phare aux navigateurs de la rivière. — Construit par Charles VII en même temps que le château *Tropeite* (Trompette); il ne fut jamais ni beau ni grand. — Il n'en reste qu'une partie laide et délabrée, qui sert de prison et s'élève en face de l'hôpital, sur une place qui porte son nom.

## ÉDIFICES CONSACRÉS AU CULTES.

Églises. — Les églises de Bordeaux, eu égard à l'importance et à l'étendue de la ville, ne sont ni assez nombreuses ni assez belles. La plupart vieilles, noires, tristes, sont incomplètes, soit parce qu'originairement elles n'ont pas été achevées, soit à cause des dévastations qu'elles ont subies. Quelques-unes cependant offrent de curieux échantillons de la belle architecture gothique. — La plus ancienne de ces églises est celle de *Sainte-Croix*: l'époque de sa première construction est incertaine, mais des documents authentiques prouvent qu'elle existait en 658. Dévastée par les Normands en 848, elle fut réédifiée trois ans après par Guillaume-le-Bon, duc d'Aquitaine. — *Sainte-Croix*, depuis quel-

ques années, a été l'objet d'embellissements bien entendus. On y remarque entre autres décorations modernes deux chapelles armées de peintures à fresque.

*Cathédrale.* — Elle est dédiée à saint André. C'est une antique basilique, vaste, très belle dans plusieurs de ses parties, mais dont l'ensemble, œuvre de divers siècles et de plusieurs architectes, manque d'harmonie et de régularité. Elle n'a point été terminée, elle est mal réparée et reste à demi enclavée dans les constructions qui l'environnent; elle manque surtout d'un porche et d'une place. On y entre par un des bras de la croisée; ce bras est flanqué de deux clochers que surmontent deux flèches aériennes de la plus grande hardiesse, et de 150 pieds d'élévation; elles dominent toute la ville. Deux clochers semblables devaient s'élever au bras de la croisée opposée; on doit les regretter. La nef du chœur est admirable par sa hauteur et par sa symétrie; c'est ce que l'église offre de plus remarquable. L'édifice, enrichi de superbes détails gothiques, est du XIe siècle; il a 126 mètres de longueur totale. Son clocher, isolé et distant de 25 pas de l'église, fut construit en 1440, et nommé *Peyberland*, du nom de Pierre Berland, fils d'un paysan de Médoc, qui devint archevêque de Bordeaux. Il avait autrefois, avec sa flèche, 300 pieds de haut et était de style gothique et d'une grande beauté. La flèche fut abattue en 1793, et le clocher, haut encore de 100 pieds, devenu informe à force de dégradations, est aujourd'hui une fabrique de plomb de chasse.

*Saint-Seurin* est aussi une église antique; elle renferme plusieurs tombeaux de différentes époques. C'est une coutume fort ancienne, chez les mères et les nourrices du Bordelais, de se rendre chaque année, au mois de mai, dans la chapelle souterraine de l'église Saint-Seurin, où sont renfermées les reliques de saint Fort, pour faire baiser son tombeau à leurs nourrissons. Ce saint a la réputation d'être favorable à la santé des petits enfants; un nombre considérable de femmes y viennent donc *faire dire les évangiles* sur la tête de leurs nourrissons. L'efficacité de cette lecture n'est pas bien démontrée; il est plus certain que l'extrême fraîcheur de l'église, opposée à l'extrême chaleur et à l'air étouffé du caveau, où la foule entasse, nuit aux faibles créatures qu'on y transporte.

*Église Saint-Michel.* — Construite en 1160, d'un style d'architecture plus pur que celui de l'église Saint-André, elle est plus petite que celle-ci et plus noire, plus lugubre encore; son clocher, également isolé, énorme, mutilé, fut construit en 1480, et avait (avec la flèche) 300 pieds d'élévation. On ne peut trop regretter la perte de cette flèche, une des hautes et des plus hardies de l'Europe, et qui s'écroula en 1768 sous l'effort d'une tempête. Le clocher, fort haut encore, mais défiguré, porte un télégraphe qui fait partie de la ligne de Bayonne et Paris. Sous ce clocher est un caveau circulaire, qu'on nomme *le charnier de Saint-André*, où l'on a jeté les ossements provenant d'un cimetière voisin, et qui forment une couche de 17 pieds d'épaisseur sur 20 pieds de diamètre et sont recouverts d'une couche de terre; ce nouveau plancher s'élève jusqu'à la courbe de la voûte; autour de cette voûte sont rangées et soutenues debout 90 momies fort curieuses, et la plupart très bien conservées. La chaleur du climat et surtout la nature dessiccative du terrain du cimetière, ont empêché toute putréfaction: la chair des momies est donc transformée en une substance semblable à l'amadou; la peau est une basane parfaitement tannée; les dents, les ongles, les poils, les cheveux de l'épiderme sont intacts; l'apparence de ces spectres est celle de mulâtres d'une grande maigreur. Il est facile de reconnaître en eux, non-seulement le sexe et l'âge, mais le genre de physionomie, les accidents et presque les habitudes du corps. Parmi les momies de femmes on en distingue plusieurs qui furent fort belles dans leur temps, et parmi les cadavres masculins on en remarque un d'une taille gigantesque et un autre dont la poitrine percée d'un coup d'épée offre encore la trace de la blessure mortelle. Ce charnier, qui n'a d'ailleurs aucune odeur, est rendu beaucoup plus romantique encore par la lumière blafarde et incertaine des flambeaux à l'aide desquels il est journellement visité par les étrangers.

*Église Saint-Paul.* — C'est une des plus modernes et des mieux construites de Bordeaux. On admire au maître-autel une statue colossale de saint François-Xavier, accompagnée d'ornements allégoriques, le tout en marbre blanc et d'un travail exquis. C'est le premier chef-d'œuvre du célèbre Coustou, qui l'exécuta à l'âge de 27 ans.

*Église du collége royal.* — Elle possède plusieurs bons tableaux; mais ce qui la rend insigne entre toutes, c'est le tombeau de Michel Montaigne, érigé en 1614 par Françoise de Chassaigne, son épouse. Ce monument est simple, en marbre blanc, et n'offre d'autres décorations que deux inscriptions, l'une grecque, très emphatique, l'autre latine, fort longue et à peu près inintelligible. Quoi qu'il en soit, le luxe des mots inutiles ne peut étouffer le grand nom de Montaigne.

*Église Saint-Bruno*, autrefois celle de *la Chartreuse*. — Le style en est purement italien. L'intérieur se compose d'une nef et de deux réduits latéraux. La voûte de la nef a été entièrement peinte à fresque, en 1771, par le célèbre décorateur Berinzago et par son élève Gonzague (1). Cette église présente de beaux détails d'architecture et de curieux effets de perspective; mais le coloris des peintures est fané. — Le chœur est revêtu de mosaïques précieuses; six belles statues décorent la nef. — Parmi les édifices de l'*ancienne Chartreuse* qui restent sur la place de l'église, on remarque à gauche une chambre assez vaste, dite l'*oreille de Caligula*, dont la disposition est telle que le son d'une voix articulée très bas s'y répercute distinctement à l'angle opposé.

TEMPLES. — Les protestants de Bordeaux ont deux temples qui, sous le rapport monumental, n'ont droit à aucune distinction.

SYNAGOGUE. — Reconstruit il y a peu d'années, cet édifice est un beau monument, d'un style original, et qu'on pourrait dire purement biblique.

## HOPITAUX, ETC.

HOPITAUX. — Bordeaux vient de s'enrichir d'un édifice auquel peu d'autres peuvent se comparer: le *grand hôpital*, à peine terminé, est situé au haut de la ville et dans son quartier le plus sain; sa façade est sur la place du *fort du Hâ*. Les trois autres côtés du vaste carré que couvre l'établissement sont isolés. La façade est décorée à son centre d'un frontispice de quatre colonnes doriques, un dôme s'élève au-dessus du fronton; en général l'édifice n'est pas remarquable par la somptuosité de son architecture, mais par la sagesse de sa distribution; un puits immense lui procure en abondance une eau excellente, la circulation de l'air est prompte et facile: cinq cours d'eau et huit jardins contribuent, ainsi que l'élévation du terrain, à un parfait assainissement. — Cet hôpital, où rien n'a été oublié, offre aux malades 710 lits ordinaires et 18 chambres particulières pour les malades qui peuvent payer; l'édifice n'a qu'un premier étage et un séchoir. La chapelle, propre et de bon goût, est située au centre de la façade principale qui en reçoit sa principale décoration.

*L'hôpital Saint-André*, le plus ancien de la ville, avait été construit en 1390. Il menace ruine, c'est pour le remplacer qu'on a construit le *grand hôpital*.

*Hospice des aliénés.* C'est le premier de ce genre (prétendent les Bordelais) qu'on ait élevé en France; il ne date cependant que de l'an XII de la République: le style en est simple et modeste, convenable à sa destination, et produit un effet moral qu'on a su apprécier; le plan en est bien entendu et régulier. — La *maison des enfants trouvés* fut fondée par madame de Gourgues, dont ainsi le nom s'associe à celui du saint par excellence, de Vincent de Paule. La maison est vaste, elle renferme une belle cour et de grandes dépendances.

Les *hospices des incurables*, celui de la *maternité* et des *incurables*, les *bureaux de charité*, etc., peuvent être encore cités avec éloge.

CIMETIÈRE. — Il est situé dans l'ancien vignoble des Chartreux et fut établi lors de l'utile suppression des cimetières de paroisse. C'est un vaste espace carré, entouré et traversé par une allée de sycomores que bordent un grand nombre de tombes dont plusieurs sont fort belles. Celle qui réveille le plus de souvenirs est la tombe de madame Moreau, veuve de l'illustre général, si long-temps renom-

(1) Ces deux peintres distingués ont été aussi les décorateurs du grand théâtre de Bordeaux.

Place Royale.



Costumes des environs de Bordeaux



Amphithéâtre de Bordeaux

mé par ses talents militaires, ses vertus civiques et son républicanisme désintéressé; Moreau tombé sur un champ de bataille avant d'avoir pu faire connaître aux Français les motifs qui le ramenaient en Europe, méritait de mourir ailleurs que dans les rangs étrangers. On a depuis 1814 voulu exploiter sa gloire républicaine au profit de la restauration; nous avons quelques raisons d'affirmer que Moreau, en 1812, ne songeait pas aux Bourbons, et que le seul motif de son retour était l'affranchissement de la France de ce qu'il appelait *la tyrannie impériale*.

Les Juifs ont un cimetière à Bordeaux; les protestants en ont deux.

## ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

Bibliothèque. — La Bibliothèque publique occupe un vaste local et contient maintenant 110,000 volumes; elle fut fondée en 1738 et s'accrut surtout lors de la destruction des couvents dans le département, leurs bibliothèques ayant été réunies à celle de la ville. Outre une vaste collection de livres relatifs à toutes les branches des connaissances humaines, on y trouve un assez grand nombre de livres rares et curieux, des éditions du XV<sup>e</sup> siècle et plusieurs manuscrits précieux. Le gouvernement a enrichi cette bibliothèque de plusieurs ouvrages d'un grand prix.

Musée d'histoire naturelle et des antiques (dans le même local que la bibliothèque). L'ornithologie et la minéralogie y sont les deux parties les plus riches de la collection d'histoire naturelle. — L'insuffisance des fonds destinés à l'entretien et à l'augmentation des collections diverses qui composent ce cabinet explique la pénurie du reste. — Le dépôt d'antiques n'est pas riche non plus; il n'offre que des fragments d'un intérêt secondaire. Il est vrai de dire que toutes ces collections ne sont commencées que depuis peu d'années. On en trouve dans la ville d'autres du même genre qui sont des propriétés particulières, mais très accessibles aux amateurs.

Musée de tableaux. — Formé aussi depuis peu d'années, il possède cependant un assez grand nombre de bons ouvrages, surtout de l'ancienne école française; l'école moderne l'a orné aussi de plusieurs tableaux tels que le *Baptême de Clorinde*, *Bajazet et le Berger*, les *Adieux d'Hector*, *Jésus guérissant un possédé*; et les écoles flamandes et italiennes y ont aussi fourni des peintures de grand prix. Les tableaux occupent deux jolies salles rondes, éclairées par la coupole; entre les deux salles se trouve celle des plâtres où l'on remarque deux belles statues modernes, en marbre blanc, et une statue de femme antique d'un excellent travail.

Jardin des plantes. Ce jardin contient une collection considérable de plantes indigènes et exotiques, qui, tous les jours, continue à s'enrichir des plus belles espèces. Le jardin est ouvert aux étrangers seulement. — On y fait un *cours de botanique* qui commence ordinairement dans le courant d'avril.

Pépinière départementale. — Elle couvre une superficie de cinq hectares et contient des arbres de toute espèce. — On y voit une salle d'instruments et d'outils aratoires, où se trouvent réunis des modèles de tout genre. — Les faubourgs et la banlieue de Bordeaux offrent une grande quantité de pépinières dont les propriétaires rivalisent entre eux pour le nombre et le choix des espèces. — Une belle plantation d'oliviers existe dans le jardin dit *Jardin de Flore*.

## THÉATRES.

Théâtres. — Le grand théâtre de Bordeaux est, ainsi que le pont de cette ville, un monument sans égal en Europe. Paris, Londres, l'Italie, possèdent des salles plus vastes, divers théâtres, en quelques pays, sont plus somptueux, mais dans l'ensemble le théâtre de Bordeaux les surpasse tous. Vastes dimensions, isolement, style excellent, situation avantageuse à la jonction de l'ancienne et de la nouvelle ville et au centre des deux parties réunies, façade magnifique sur une grande place (les trois autres côtés bordés d'arcades et sur trois belles rues), plan symétrique, intérieur parfaitement distribué, surtout sous le rapport de l'optique et de l'acoustique, tout contribue au mérite de ce superbe monument. — Le fameux Louis, architecte du duc d'Orléans, en fut l'architecte. Il eut à lutter contre l'opposition opiniâtre du parlement de Bordeaux, et s'il n'avait pas été soutenu de la protection du duc de Richelieu, gouverneur de la ville, le théâtre dont Bordeaux s'honore à juste titre n'aurait pas été construit. — Trois années et 3,000,000 fr. furent employés à sa construction; l'ouverture s'en fit le 8 août 1780. — On y représente la tragédie, la comédie, l'opéra avec tous ses accessoires de décorations, de machines, de musique et de danse. — La salle, moins spacieuse qu'on ne s'y attendrait, à en juger par l'extérieur de l'édifice, peut néanmoins contenir 4,000 spectateurs; elle a deux amphithéâtres et deux rangs de loges séparées par des colonnes d'ordre composite. — Une machine aussi simple qu'ingénieuse sert au besoin à élever le parterre au niveau de la scène, et à changer le théâtre en salle de bal. On doit des éloges à la grande galerie d'été, au foyer, et surtout on admire le vestibule ainsi que l'escalier double et le superbe péristyle de la façade qu'ornent douze colonnes corinthiennes et les statues des Grâces et des Muses.

Théâtre français. — Il tient le second rang à Bordeaux. On y représente les pièces de second ordre, les vaudevilles principalement, quelquefois aussi la haute comédie et le mélodrame. L'édifice est de construction moderne et de tout point médiocre. Les décors ne sont pas de meilleur goût, etc. — Une façade faisant pignon à l'angle de deux rues, et décorée d'un péristyle, est ce que ce théâtre offre de mieux.

## ÉTABLISSEMENTS DIVERS.

Entrepôt. — Ce vaste édifice, situé sur le terrain du château Trompette, est très moderne; mais à son style lourd et sévère, à son apparence générale on le croirait quelque ouvrage antique. Il se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un second étage, une grande salle en occupe le centre: les arcs de cette salle forment des murs de refend et supportent le comble; les appartements sur la façade sont affectés aux logements et aux bureaux; les magasins sont isolés de tout endroit où l'on puisse faire du feu. — Toutes les fenêtres sont en ogives, ce qui contribue à donner à l'édifice un aspect fort singulier.

Manufacture des tabacs. — Elle occupe ordinairement de 400 à 500 ouvriers des deux sexes, et approvisionne huit départements voisins. Elle expédie en outre à d'autres entrepôts des tabacs de haut prix et de qualités supérieures, dont la fabrication a atteint dans ses ateliers une grande perfection. — Les bâtiments de la manufacture forment un groupe qui enclôt une cour spéciale, autour de laquelle règne un péristyle, soutenu par des piliers de pierre. Les constructions sont d'un style imposant et simple à la fois; la cour est ornée de deux rangs de beaux platanes. Au fond de la cour se trouve l'atelier du râpage, dans lequel 200 ouvriers sont journellement employés. Derrière une seconde cour est un magasin remarquable par sa solidité et son étendue: destiné à recevoir l'approvisionnement du tabac en feuilles. Il peut contenir 1,500,000 kilog. de tabac. Un grand puits et le ruisseau de Peugue procurent à la manufacture une quantité d'eau plus que suffisante à tous ses besoins.

Abattoir général. — Cet édifice, à peine terminé, s'élève sur l'emplacement qu'occupait le fort Louis, ancienne forteresse, depuis long-temps ruinée et inutile. L'abattoir de Bordeaux fut commencé en 1827, et s'est exécuté (avec une dépense de 700,000 fr.) sur un plan aussi vaste que bien entendu; il offre de grandes salles, bien aérées, arrosées de manière à faciliter l'abattage des bestiaux et les manipulations diverses auxquelles cet abattage peut donner lieu.

Chantiers de construction. — Divers établissements de ce genre sont situés le long du port, dans les parties nord et sud. — Outre les bâtiments ordinaires, diverses prames et frégates y ont été successivement construites depuis 1759. La construction est loin d'y être aussi active que jadis; mais elle est toujours renommée pour la solidité et la marche des navires.

Bains publics. — Les premiers qui furent établis à Bordeaux ne datent que de 1763. Comme ils obstruaient les quais, ils viennent d'être remplacés par deux beaux bâtiments, dont l'un est près de la Bourse, et l'autre à la droite de la place Lainé. Ces deux édifices quadrilatères ont 33 mètres de façade sur chaque côté; ils se composent d'un rez-de-chaussée élevé de 4 pieds au-dessus du sol, d'un premier étage et d'un attique surmonté d'une terrasse décorée de vases et d'orangers. — Du haut de cette terrasse les promeneurs découvrent le port, le cours de la Garonne

et les coteaux pittoresques qui, de Lormont à Bouillac, bordent la rive droite de la Garonne; des parterres et des bosquets, défendus par une grille de fer, entourent les deux hôtels. La distribution intérieure est bien entendue, et chaque édifice renferme, outre les bains ordinaires et leurs dépendances, un réservoir contenant environ 1000 barriques d'eau amenée de la Garonne, des bains médicinaux de toute espèce, des caisses fumigatoires, des étuves, des appareils de douches et des eaux minérales factices pour bains et pour boissons.

## ENVIRONS DE BORDEAUX.

HIPPODROME. — Il est situé à 2 lieues de Bordeaux, et occupe un emplacement de 2,000 mètres sur chaque côté. Les courses de chevaux y ont lieu du 1er au 10 juillet de chaque année. — Trois sortes de prix y sont distribués : quatre prix locaux, quatre d'arrondissement, et un prix principal. — Le lendemain des courses il se tient, sur le même emplacement, une foire aux chevaux qui donne lieu à de nombreuses transactions commerciales.

FERME EXPÉRIMENTALE. — Elle est située à Arlac, près de Pessac, et a été fondée en 1823. On y fait de nombreux essais en tout genre. Le bétail est l'objet de la principale sollicitude du directeur. — Aussi y voit-on de beaux troupeaux, et même des chèvres du Thibet, qui y réussissent à merveille. Les plantations et toutes les espèces de culture y reçoivent les soins les plus éclairés.

TALENCE. — Des communes qui composent la banlieue de Bordeaux, c'est la plus saine et la plus riante. — Son territoire est un grand plateau, que décorent nombre de belles maisons de campagne. — L'une d'elles passe pour le *petit Chantilly* du pays : la décoration des jardins, et surtout celle des bosquets, la rend très remarquable aux yeux des Bordelais. Diverses allées ont reçu les noms des statues ou des monuments qu'elles présentent : telles sont les allées du *Cénotaphe*, de *Nina*, de l'*Enfant prodigue*, etc. ; des allégories qu'on veut trouver ingénieuses donnent un caractère particulier à chaque partie du parc; des bustes, des groupes, qui imitent le plus servilement possible la nature, des statues de plâtre, peintes avec des couleurs variées et accompagnées d'inscriptions en vers qui en expliquent les sujets s'offrent partout à la vue. C'est le triomphe du mauvais goût.

Un beau vivier, une volière animée, un bois parsemé d'arbres exotiques, sont des beautés réelles, qui font oublier un peu ces décorations ridicules. — La maison principale est d'ailleurs d'une construction simple et convenable ; elle ne manque ni de noblesse ni d'élégance.

CAUDERAN. — Cette commune est située à une demi-lieue (à l'ouest) de Bordeaux. Un grand nombre de maisons de campagne l'embellissent. C'est un lieu qui est visité habituellement par les Bordelais, et qui en outre, deux fois par an, le mercredi des Cendres et le lundi de Pâques, devient le rendez-vous de la population. Le mercredi des Cendres on y va manger *des escargots à un sou pièce*, c'est le mot d'usage. Cette joyeuse fête n'est qu'une dernière explosion des joies du carnaval. Pendant plusieurs heures la route de la ville au village est couverte de masques grotesques et de piétons en belle humeur. — L'affluence est la même le lundi de Pâques, mais les mascarades ont cessé : c'est l'agneau pascal qu'on va y chercher. — Cauderan fournit la majeure partie du lait qui se consomme à Bordeaux.

LE BOUSCAT ET BRUGES sont les deux communes les moins agréables de la banlieue ; cependant elles renferment de jolies maisons de campagne, qui, malgré le voisinage des marais, sont toujours, dans la belle saison, visitées par les promeneurs.

BÈGLES fournit presque tous les légumes qui se consomment à Bordeaux. On les y apporte sur des ânes de petite espèce, ce qui a donné lieu à cette locution : *Ase de Bègles*, pour désigner un imbécile.

## POPULATION.

La population de Bordeaux est de 99,062 habitants.

Nous avons fait connaître (page 63) le mouvement, en 1830, de la population du département (population qui, d'après le dernier recensement officiel, s'élève à 554,225 hab.). — En 1831, ce mouvement a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 4,182 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 6,576 | — | 6,225 | Total | 14,431 |
| — naturels | 859 | — | 771 | | |
| *Décès*. . . . . . . . . . | 7,877 | — | 7,163 | Total | 14,640 |

Dans ce nombre 7 centenaires.

Néanmoins il est à remarquer que le département de la Gironde est du petit nombre de ceux où, en 1831, le nombre des décès a dépassé celui des naissances. — En 1830 le chiffre des naissances avait dépassé celui des décès du nombre 1,229.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le principal aliment du commerce de Bordeaux est l'exportation des vins du territoire bordelais, et celle des eaux-de-vie du Cognac et de l'Armagnac. — On fabrique aussi dans cette ville des liqueurs fines estimées, et notamment une *anisette* qui est sans égale pour le parfum et la qualité.

Bordeaux est l'entrepôt des denrées coloniales, pour une partie de la France méridionale et la presque totalité de la France centrale. — On y fait nombre d'expéditions pour le long cours, et des armements journaliers pour l'Amérique, l'Afrique et l'Inde. — Il n'est pas hors de propos de faire remarquer que c'est de ce port que sont sorties les premières expéditions faites en France, depuis quarante ans, pour la Chine et la Cochinchine. Un commerçant de Bordeaux, établi en Cochinchine, y est même parvenu à la dignité de mandarin, et a contribué beaucoup à établir des relations de commerce entre ce pays et la France. On évalue annuellement à 200 le nombre des gros bâtiments qui arrivent à Bordeaux, de l'Inde et des colonies américaines et africaines ; celui des vaisseaux qui partent de ce port pour la même destination est à peu près égal. — Dans cette quantité, les vaisseaux étrangers figurent tout au plus pour un sixième. — Bordeaux reçoit de l'Amérique, de l'Inde et de l'Afrique, du café, du sucre, du poivre, de la cannelle, du coton, de l'indigo; du quinquina, du thé, du riz; des cuirs secs et des bois de teinture. Il leur envoie, outre ses vins et ses eaux-de-vie, des vinaigres, des huiles, des fruits secs, des farines, des toiles, de la térébenthine, des chapeaux de feutre et d'autres produits du sol et de l'industrie française. Le commerce de cette ville avec le reste de l'Europe présente un mouvement annuel moyen d'environ 360 bâtiments, dont 30 nationaux, à l'entrée; et 300 vaisseaux, dont 50 français, à la sortie. — Le commerce avec l'intérieur de la France, ou le cabotage, présenta annuellement 2,700 navires entrés, et 2,100 sortis; tous ces navires sont français. Le résultat de ces mouvements porte le mouvement annuel du port de Bordeaux à environ 6,800 bâtiments tant entrés que sortis. — Il y existe, ainsi que dans le départ., de grands chantiers de construction pour les navires du commerce, des fabriques de cordages, des ateliers pour la préparation des aliments destinés aux voyages de longs cours; des fabriques d'essence de térébenthine, de résine et de goudron; des manufactures de vaisseaux vinaires, et de barriques de différentes formes. — Quatre hauts fourneaux pour la fonte du fer; des aciéries, des fabriques de plomb laminé et de plomb de chasse; des raffineries de sucre, des tanneries, des poteries, des tuileries, des faïenceries, des verreries, etc. On y trouve aussi des pharmacies où l'on prépare en grand les eaux minérales factices; et des fabriques de produits chimiques tels que : soude, alun, vitriol, etc. — Les marais salants de Saint-Vivien fournissent abondamment d'excellent sel à la consommation du département et des départements voisins. On trouve à Bordeaux une belle fabrique d'instruments de musique et de cordes à boyaux; enfin, outre des filatures de coton, de belles manufactures d'indiennes et des teintureries estimées, le département renferme aussi des chapelleries dont les produits sont destinés aux pays d'outre mer.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, le département a obtenu une MÉDAILLE DE BRONZE, décernée à MM. Vernet frères, de Bordeaux, pour fabrication de *tapis de pied cirés*, solides et flexibles, de qualité satisfaisante et de prix modérés.

DOUANES. — La direction de Bordeaux a trois bureaux principaux, dont quatre seulement appartiennent au dép. de la Gironde.

D'après les derniers documents officiels, ils ont produit en 1831 :

| | Douanes, navig. et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Pauillac. . . . . . . . | 1,825 f. | 52,266 f. | 59,091 f. |
| Bordeaux. . . . . . . . | 10,415,682 | 3,346,270 | 13,761,953 |
| Libourne. . . . . . . . | 5,224 | 1,505,907 | 1,511,131 |
| Blaye. . . . . . . . . . | 3,016 | 72,450 | 75,467 |
| Total. Produit des douanes dans le départ. . | | | 15,407,642 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 507. — Elles se tiennent dans 100 communes, dont 36 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 585 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 34, occupent 35 journées. — Il y a 18 foires mensuelles. 480 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, laines, grains, merrains, barriques, vaisseaux vinaires, etc. — Libourne a une foire aux jambons; Coutras une foire aux ognons; et Bordeaux deux foires, célèbres presque à l'égal de celle de Beaucaire, en mars et octobre. Elles se tiennent sur la place Royale et dans les environs. Celle d'octobre 1833 avait attiré plus de 30,000 étrangers. Ces foires étaient franches autrefois.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de l'Hérault.

### (Ci-devant Languedoc.)

#### HISTOIRE.

Anciennement habités par les Volces-Tectosages et Arécomiques, les territoires qui ont formé depuis le *Haut et Bas-Languedoc*, furent conquis par les Romains et compris par eux dans la *Gaule Narbonnaise*. — Après avoir joui long-temps d'un système perfectionné d'administration politique et législative, cette province fut cédée par l'empereur Honorius aux Visigoths et aux Vandales : ceux-ci y régnèrent trois siècles environ, et en furent chassés par les Sarrasins, vaincus à leur tour par Charles-Martel. — Ce grand capitaine conquit alors les villes de Nimes, de Maguelonne et de Béziers. — Plus tard son fils Pépin prit Albi, Narbonne et Toulouse. — Le Languedoc se trouva ainsi entièrement soumis à la puissance du roi de France. — Charlemagne en comprit une partie dans le royaume d'Aquitaine. — Louis-le-Débonnaire fit du reste le duché de Septimanie et le marquisat de Gothie, qui se subdivisèrent en les vicomtés de Béziers, d'Agde, de Lodève, de Substantion, de Carcassonne, etc.—Nous faisons connaître (1) comment à la suite des guerres des Albigeois, tous ces petits états, soumis au comté de Toulouse, furent définitivement réunis à la couronne de France.— Le Languedoc jouit, dès le moyen-âge, d'une civilisation avancée, d'un grand commerce et de droits politiques importants; il dut sa prospérité et ses libertés à ses États; ceux-ci le mirent à l'abri de la domination centrale qui a pesé long-temps et pèse encore sur les différentes parties de la France, domination qui après avoir été long-temps une cause de ruine, n'a pas cessé d'être un obstacle à toute espèce de progrès.—Les *États du Languedoc*, dont l'origine remonte à l'époque de la conquête Romaine, avaient, entre autres attributions, l'examen, le vote et la répartition des impôts ; leur administration fut toujours paternelle et prévoyante.— On sait que les pays d'États possédaient en France, l'agriculture la plus perfectionnée, l'industrie la plus encouragée, les routes les mieux entretenues, les villes les mieux administrées, le gouvernement supérieur le plus éclairé, les tribunaux les plus équitables, l'instruction la plus répandue, en un mot, le plus de prospérité, de richesse et de véritable liberté.—Les États du Languedoc, occupent un rang honorable parmi nos anciennes assemblées et on n'a pas à leur reprocher d'avoir sacrifié les droits du pays à l'espoir de plaire aux ministres du Roi, ou au désir moins honorable, d'obtenir des avantages personnels pour leurs membres. — L'assemblée des États du Languedoc se composait en 1789, de trois archevêques, de vingt évêques, de vingt-trois barons et de soixante-huit députés des villes. Le total était donc de cent quatorze membres auxquels il convient de joindre les syndics généraux des États, hauts officiers représentant le souverain et les syndics provinciaux du Vivarais, du Velay, du Gévaudan, de l'Albigeois et des diocèses de Toulouse, de Narbonne et de Saint-Papoul. — Les départements, au nombre de sept (Ardèche, Lozère, Gard, Hérault, Tarn, Haute-Garonne et Aude), entre lesquels est aujourd'hui subdivisé le Languedoc, n'envoient que trente-quatre membres à la Chambre des députés. — On voit que sous le rapport du nombre de ses représentants, cette grande province n'a rien gagné aux nouvelles circonscriptions politiques.

#### ANTIQUITÉS.

On considère comme appartenant à l'époque druidique, divers tombeaux qui ont été découverts sur la haute colline de Régagnach. Il existe à Saint-Maurice (arrondissement de Lodève), divers dolmens que l'on nomme dans le pays *Oustals de las fadas* (maison des fées). — Le département renferme une grande quantité de débris qui appartiennent à l'époque romaine; on retrouve fréquemment les traces de la voie antique (*Via-Domitia*), qui le traversait parallèlement à la mer, et qui, en passant par Substantion, se rendait à Narbonne. — Substantion, Forum Domitii, Forum Neronis, étaient des villes romaines depuis long-temps détruites. Une autre ville s'élevait près de Fabrègues.— On voit à S.-Thibery les traces d'un camp romain pittoresquement placé au sommet d'un cirque de basalte et les ruines d'un pont romain.— On a trouvé à Nissan une tête antique qui offre de la ressemblance avec celle de Socrate; et à Montpellier un tombeau renfermant divers objets curieux qui sont conservés dans le musée de Lyon. —Des restes de bassins destinés à contenir les eaux (à Cette), des vestiges de bains antiques, des colonnes milliaires, des tombeaux, des statuettes, des inscriptions, des médailles, des vases et des ustensiles sont encore au nombre des monuments romains trouvés dans le département.—Quant aux monuments du moyen-âge, ils y sont assez multipliés: ce sont des restes de châteaux-forts, d'églises et de monastères. — Il existe à Béziers une inscription hébraïque célèbre parmi les Juifs. Ceux de Leipsick en ont offert 3,000 fr.— On remarque dans la même ville une statue mutilée de beau marbre statuaire et d'origine romaine; mais la tradition locale veut y voir la représentation de Pierre Pehuc (*Pepezuc*), chevalier qui se signala lors du siége de Béziers. Tous les ans, le jour de l'Ascension, on orne cette statue de banderolles de papier doré ; on place sur sa tête un chapeau à trois cornes également en papier doré; on fait au visage des moustaches avec du charbon, etc. La joie populaire prétend honorer ainsi la bravoure de l'héroïque *Pepezuc*.

(1) *Département du Tarn*, tome III, page 185.

### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants du département ont de l'imagination, de l'intelligence et de l'activité ; ils réussissent également bien dans les arts, dans les sciences et dans toutes les branches de l'industrie et du commerce. Ils sont braves soldats, bons marins et navigateurs hardis. — On accuse les habitants des villes de pousser à l'excès, tout à la fois, le goût des plaisirs et l'amour de l'économie. Doués d'un esprit et de mœurs qui devraient leur permettre d'apprécier les agréments de la sociabilité, ils cherchent l'isolement et la solitude. On rend d'ailleurs hommage à leur génie industrieux, à l'ordre qu'ils mettent dans leurs entreprises, et à leur exacte probité dans les affaires. — Les habitants des campagnes sont rudes et grossiers, ignorants et superstitieux, défiants envers les étrangers, et peu hospitaliers; néanmoins on s'accorde à leur reconnaître la fermeté et la ténacité, l'amour du travail, celui d'une honorable indépendance et cette sage modération dans les désirs, qui en est le plus sûr garant. — Les Languedociens ont un génie musical généralement développé, de la gaîté dans les amusements, la passion de la danse, celles de la chasse et de la pêche, et malgré la chaleur du climat, celle de tous les exercices gymnastiques. — Leurs mœurs sont assez pures; persévérants dans leurs inimitiés, ils se montrent également constants dans leurs affections. — Les paysans, haineux et vindicatifs, se laissent facilement emporter par leurs passions; le désir de la vengeance est généralement répandu parmi ceux qui manquent d'éducation, et il faut prendre garde de leur en offrir l'occasion. — Chez les habitants des campagnes et nonobstant l'intelligence qui, dans les grandes villes, préside à l'éducation de l'enfance, les enfants au maillot sont encore enveloppés de langes qui les entourent comme des bandelettes et leur ôtent complétement l'usage de leurs membres; on les dépose dans des berceaux placés sur des espèces de balançoires que l'on met en mouvement aussitôt qu'ils paraissent vouloir pousser quelques cris. — Un usage assez généralement répandu, est d'envoyer, lors des mariages, des présents de dragées à ses amis et à ses connaissances, ainsi qu'on a coutume de le faire dans le reste de la France, à l'occasion des baptêmes.

Lou Chivalet. — Las Treias. — Deux danses nationales figurent à Montpellier, dans les réjouissances publiques : l'une est *lou Chivalet* (le Chevalet), l'autre, *las Treias* (les Treilles). — Elles ont toujours lieu au son des instruments populaires, le tambour et le hautbois. — *Lou Chivalet* est exécuté par plusieurs danseurs, dont les principaux sont : l'*homme cheval* et le *donneur d'avoine*. Le premier, le corps passé à travers un cheval de carton caparaçonné, a pour rôle de se montrer rétif et d'envoyer des ruades au second, qui doit toujours, en évitant les atteintes du prétendu animal, se trouver devant la tête du cheval, et lui présenter un van rempli d'avoine. Les autres acteurs, vêtus de blanc et ornés de rubans, dansent autour des deux principaux personnages. L'origine de cette danse est fort ancienne. — *Las Treias* est une danse dont les acteurs, dans un costume villageois, passent et repassent sous des cerceaux ornés de festons; cette danse, qui n'est pas aussi particulière à Montpellier que la précédente, représente sans doute des jeux champêtres. On ignore l'époque de son origine. Elle a été exécutée devant Charles IX, en 1564, par des *danseurs qu'il faisait bon voir*, disent les chroniqueurs; elle l'avait été en 1503, devant l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand le catholique, qui passait à Montpellier, retournant dans ses états de Flandres.

Le Poulain de Pézénas est une fête inventée en 1226 pour Louis VIII, alors en guerre contre les Albigeois; ce poulain est une énorme machine grossièrement façonnée en cheval, la tête de l'animal est revêtue de peau, il est couvert d'une draperie bleue parsemée de fleurs de lis d'or; plusieurs hommes cachés par la draperie portent et font mouvoir *le Poulain* qui a sur son dos deux mannequins d'homme et de femme. Le *Poulain* promené devant les officiers municipaux, dans toutes les solennités, est l'objet de l'enthousiasme populaire. Ses mouvements plus ou moins parfaits excitent des cris de joie. Si Pézénas était Ilion, ce serait un véritable cheval de Troie.

Jeux divers. — Outre le jeu du mail, ceux des quilles, du ballon et les danses locales sont au nombre des amusements auxquels les Languedociens se livrent avec fureur. — Les courses de taureaux sont aussi un de leurs plaisirs favoris et attirent un grand nombre de spectateurs.

### LANGAGE.

Le patois de Montpellier a quelque chose de gracieux : ses augmentatifs, ses diminutifs, et sa prononciation lui donnent une couleur italienne ; les couplets suivants en donneront une idée.

Sé savies quinté és lou tourmén,
Q'uésprouva ta douça méstréssa ;
Doutaries-pa d'un soul moumén
Dé moun cor ét dé ma téndréssa ;
Tircis, jusqu'à moun dergné jour
Séraï fidèla aou diou d'amour, etc.

Tant qué véyràï lous aoussélous
Sé béquéta su la coudréta ;
Tant qué veyràï lous parpaious
Din lou prat, cercà la flouréta ;
Tircis, jusqu'à moun dergné jour,
Seràï fidèla, etc.

La langue française fait des progrès dans toutes les villes, il est rare d'y trouver quelqu'un qui ne la parle pas. Elle commence aussi à se répandre dans les campagnes.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous ouvrirons par un saint et par un roi la liste du petit nombre d'hommes distingués qu'il nous est possible de citer, parmi ceux que le département de l'Hérault a produits à toutes les époques. — *Saint* Roch a donné un bel exemple de charité chrétienne; Jacques-le-Conquérant fut roi d'Aragon. — Nous classons les autres d'après ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont écrit, et nous nous occupons de préférence de nos contemporains. — *Hommes d'État et hommes politiques :* le cardinal Fleury, ministre de Louis XV; Cambon, fondateur du grand-livre; Bonnier d'Alco, un des plénipotentiaires assassinés à Rastadt; Benezech, ministre de l'intérieur; Cambacérès, consul de la République, archichancelier de l'Empire, duc de Parme, habile jurisconsulte; Daru, intendant général des armées, auteur de l'*Histoire de Venise*, etc., etc. — *Généraux :* Berthezène, Campredon, Cambacérès, Carrion-Nisas, écrivain militaire distingué; Lagarde, Lepic, Maurin, Mathieu-Dumas, historien des guerres du Consulat et de l'Empire; Poitevin-de-Maureilhan, René, Servirz, auteur de divers ouvrages de statistique, etc. — *Savants : D'Ortous* de Mairan, de l'Académie des Sciences; Castel, inventeur du clavecin oculaire; Poitevin, Plantade, astronomes, etc. — *Chirurgiens, médecins et professeurs à l'École de Montpellier :* Barthez, Broussonnet, Chrestien, Draparnaud, Fizes, Fouquet, La Peyronnie, Ranchin, Vigaroux, etc., etc. — *Littérateurs et poëtes :* Pelisson-*Fontanier*, célèbre par sa reconnaissance envers Fouquet; Vanière, auteur du *Prædium rusticum ;* Brueys, Domairon, Merle, Pons *de l'Hérault*, Ranchin, Rosset, Boucher, Viennet, madame Verdier, etc. — *Peintres et sculpteurs :* Séb. Bourdon, Vien, Fabre, Granier, etc. — *Musiciens et artistes :* Gaveaux, Nourrit, Lafeuillade, madame Pradher, etc. — Parmi les hommes que nous n'avons pas pu ranger dans ces diverses classifications, on remarque Masers de Latude, célèbre par sa longue captivité à la Bastille; le *marquis* de Bon, qui le premier songea à composer des étoffes avec les fils des araignées, et le créateur du magnifique canal de Languedoc, *Paul* Riquet.

# HÉRAULT

- Chef lieu d'Arrondissement
- Chef lieu de Canton
- Route avec distances en Lieues de P. d'un relais à l'autre
- Route sans relais
- Bureau de Poste

AVEYRON

GARD

TARN

AUDE

MER MÉDITERRANÉE

Lodève

S.t Pons

Béziers

MONTPELLIER

Myriamètres

Lieues de Poste

Dressé par Bonne

Gravé par Laguillermie et Rambos, Rue des Noyers 50

Montferrier

FRANCE PITTORESQUE

*Cette.*

## TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Hérault est un département *maritime*, région du sud, formé d'une partie de l'ancien Languedoc. — Il est borné : au nord, par les départements de l'Aveyron et du Gard ; à l'est, par celui du Gard et par la Méditerranée; au sud, par la Méditerranée et le département de l'Aude; et à l'ouest, par le département du Tarn.—Il tire son nom d'une rivière qui le traverse et s'y jette dans la mer. — Sa superficie est de 623,699 arpents métriques.

Sol. — Le sol est généralement calcaire. — On y trouve çà et là des traces volcaniques. — Le granit se montre dans certaines parties du nord-ouest du département. — On trouve, du côté de Lodève, des schistes, dont quelques-uns sont impressionnés.

Montagnes. — Les montagnes sont des contre-forts des Cévennes ; leurs pentes vont en s'abaissant du nord au sud. — Les montagnes du Larsac, qui sont les plus élevées, ont environ 1300 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Viennent ensuite celles de L'Espinousse, hautes de 1280 mètres, et celles de L'Escandorgue, hautes de 667 mètres.— L'Escandorgue appartient à une chaine volcanique qui se montre sur divers points. Les pouzzolanes y sont en exploitation. — Les lieux où les traces volcaniques sont le plus remarquables, soit par la présence des basaltes, soit par les vestiges reconnaissables d'anciens cratères, sont : Agde, Montferrier, Valmahargues, et S.-Thibery.

Étangs.—Le littoral, à partir de son extrémité orientale, jusqu'à la montagne d'Agde, offre une suite d'étangs salés séparés par une plage étroite de la mer, avec laquelle ils communiquent par des *graus* : ce sont les étangs de Manguio, de Perols, de Maguelonne, de Thau, etc. Leur longueur totale est d'environ 68,000 m., leur largeur varie depuis 1,000 jusqu'à 5,000 m., et leur superficie totale est de 14,037 hectares. — On trouve sur la limite du département et de celui de l'Aude, les étangs de Capestang et de Vendres; ce dernier est salé. Leur superficie totale est d'environ 3,962 hectares. Ils sont susceptibles d'être desséchés.

Rivières. — Les principales rivières sont : l'Hérault, le Lez et l'Orb, navigables sur une partie de leur cours (8,000 m.), et flottables sur environ 84,000 mètres.

Canaux.— Le département est traversé en partie par le canal du Languedoc, qui y a son embouchure dans la mer par l'étang de Thau. La longueur de la ligne de navigation de ce canal y est d'environ 66,000 mètres. Il communique avec d'autres canaux secondaires, tels que le canal des Étangs, et ceux de la Peyrade, de Cette, de Vic, du Grau de Lez, de Grave, de Lunel, de Mauguio, etc., qui font participer le pays aux avantages de la navigation, et dont le développement total est d'environ 69,000 mètres.

Ports. — Les principaux ports du département sont ceux d'Agde et de Cette; il existe deux ports secondaires, ceux de Mèze et de Marseillan.

Routes. - Le département est traversé par sept routes royales d'un parcours total d'environ 370,784 mètres, et par dix-sept routes départementales d'un développement d'environ 460,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est généralement chaude et sèche, cependant la quantité d'eau qui tombe annuellement est d'environ 25 à 30 pouces. — La limite moyenne du thermomètre est de + 21° pour la plus grande chaleur, et — 3° pour le plus grand froid.

Vents. — Quatorze vents différents soufflent à Montpellier ; ceux dont la durée paraît être la plus longue sont le nord ouest, l'ouest-nord-ouest, et le sud-est.— On leur donne des noms particuliers. Le vent du nord, ou *tramontana*, est bien moins terrible que le *mistral* de Provence et le *cers* de Narbonne ; le nord-ouest, qui porte le nom de *magistral*, est frais et agréable, c'est le véritable zéphyr de Montpellier; les vents marins, au contraire, ont, comme dans tout le midi, quelque analogie avec le *sirocco* de Naples; ils jettent dans la langueur et dans l'abattement.— Il faut en excepter le *garbin* ou paresseux, brise de mer périodique, qui se lève ordinairement pendant l'été sur les dix heures du matin, est dans sa plus grande force à deux heures après-midi, et cesse vers les cinq heures du soir. Cette brise tempère la chaleur.

Maladies. — Les affections rhumatismales, les maladies cutanées, les maladies de poitrine et les fièvres de différentes natures, paraissent être les maladies les plus communes dans le département.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les terrains calcaires et les houilles renferment un grand nombre de fossiles ; ce sont des empreintes de végétaux, des coquillages de toute espèce, des ossements de poissons, des dents de squales, de loups de mer et des ossements qui appartiennent à des races perdues ou à des animaux de contrées lointaines. — On a trouvé dans les sables du Lez un fémur de mastodonte de grande dimension, parfaitement conservé. La colline calcaire qui domine Cette est remplie de débris organisés fossiles.

Règne animal. — Les animaux domestiques sont ceux de toutes nos provinces méridionales ; on remarque particulièrement, dans les autres espèces, sauvages ou nuisibles, une grande quantité de chauves-souris, le blaireau, le putois, la loutre, le loup noir, la genette commune, le chat ordinaire qui se trouve à l'état sauvage, le lièvre *variable*. — Les sangliers et les cerfs y sont devenus très rares. — Parmi les mammifères aquatiques qui ont été pris sur les côtes, on cite le phoque à ventre blanc, le cachalot, la baleine, le dauphin et le souffleur. — L'aigle commun et le vautour habitent les rochers qui forment les profondes vallées du nord. Le balbuzard ou le petit aigle de mer, se rencontre sur les côtes, où l'on trouve parmi les oiseaux remarquables des étangs, le phénicoptère ou flammant rouge, et le martin-pêcheur. Les insectes de toute espèce y sont fort multipliés; la cigale y est très commune. — On trouve près de Cette de très gros scorpions. — Les côtes et les étangs sont très poissonneux.

Règne végétal. — Le règne végétal est fort riche en plantes teinctoriales et aromatiques. Les arbustes qui viennent naturellement, dans les *garrigues*, sont : le chêne à vermillon, la bruyère commune, la bruyère à balai, le genêt épineux, et différentes espèces de cistes. — Il existait des forêts de pins, dont la destruction doit inspirer des regrets. Le tamarisque réussirait sans doute sur les terrains du littoral. — Les bois actuels sont composés presque en entier de chênes verts. Parmi les arbres dont on cherche à multiplier les plantations le long des routes, on remarque l'ormeau, l'acacia, le mûrier, le platane et le peuplier. — L'olivier et le grenadier réussissent très bien.— Le *Cupressus horizontalis*, connu sous le nom d'arbre de Montpellier, est un des plus beaux arbres qui puissent croître dans les climats du midi.

Règne minéral. — Il existe dans le département des indices de mines d'or, de mines de plomb argentifère, de mines de cuivre, de fer, de mercure et de houille. — On exploite celles de fer, de cuivre et de houille. — Le département possède de magnifiques carrières de marbre qui sont exploitées, de l'albâtre, du gypse, du granit, du grès, de l'argile à potier, des terres alumineuses et des cendres fossiles. — La basalte, la pouzzolane et les autres produits volcaniques y sont assez communs. — On trouve dans les environs de Castelnau et dans un terrain d'alluvion, formé par le Lez, des *Rubis balais*, et près de Gabian, de beaux cristaux à facettes d'un rouge transparent. — Les substances bitumineuses sont communes: on remarque, à Vendres et à Gaboux, une espèce de gomme fossile, propre à faire du goudron.

*Eaux minérales.* — Le département possède un grand nombre de sources minérales; les principales et celles où il existe des établissements, sont: celles d'*Avesne* (dont la chaleur est de 28° 1/2 cent.), et qu'on emploie avec succès pour le traitement de rhumatismes et de paralysies; les eaux de *Balaruc* (chaleur 50°, cent.), renommées pour le traitement des paralysies et des maladies scrofuleuses; celles de la *Malou* (28° Réaumur), bonnes pour les affections rhumatismales et goutteuses. — *Le Boulidou* est ainsi nommé, parce que ses eaux, quoique froides, paraissent bouillir, en raison du gaz qui s'en dégage; c'est une source située à peu de distance de Pérols. — La *fontaine de Pétrole*, à Gabian, est une source sur laquelle l'huile de Pétrole surnage; il paraît que son abondance s'épuise: autrefois on en recueillait trente-six quintaux par année; dans le siècle dernier le produit n'était plus que de dix quintaux, et maintenant on n'en recueille plus que de quatre-vingts à cent kilog.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Le département renferme un grand nombre de grottes, plus ou moins ornées de stalactites, d'albâtre blanc ou rose; il en est quatre qui peuvent être classées parmi les plus belles de France: ce sont celles de *Cellier* (à Saint-Guilhem), de la *Coquille* (près de Minerve) de la *Magdeleine* (près de Villeneuve-lez-Maguelonne) et la célèbre *Beaume des fées* ou *des demoiselles* (près de Saint-Bauzille). Ces grottes présentent tous les accidents naturels à ce genre de curiosités souterraines; les stalactites y prennent les formes les plus variées, les figures les plus fantastiques, et offrent des statues et des groupes ressemblants à des hommes, à des animaux, à des végétaux, etc. — Ce qui rend la *Beaume des fées* remarquable entre toutes les autres, c'est qu'elle renferme de vastes salles d'une élévation qu'on ne peut estimer à moins de 100 pieds. On trouve, dans une grotte près de Lunel-Viel, une grande quantité d'ossements fossiles. — Les *grottes de Minerve* ne sont pas, à proprement parler, des grottes, mais des arcades naturelles, que les eaux de la Cesse se sont ouvertes dans la montagne. Il y en a deux, où, quand les eaux sont basses, passent les piétons, les bêtes de somme et même les voitures, l'une et l'autre sont fort pittoresques: la plus grande a 300 pas de traversée. Elle présente une ouverture d'environ 120 pieds d'élévation, mais sa voûte s'affaisse bientôt pour ne conserver qu'une hauteur de 20 à 40 pieds sur une largeur égale. — Près de Valmagne on voit un rocher calcaire fort singulier. Il a 25 à 30 pieds de hauteur, et seulement de 15 à 18 pouces d'épaisseur; il est percé de plusieurs trous. — A deux ou trois cents pas se trouve une source agréable qui alimente une fontaine remarquable. Qu'on se figure dans un cloître gothique, une rotonde octogone, soutenue par huit piliers et seize colonnes gothiques. Cette rotonde, construite au treizième siècle, est surmontée de deux grands arceaux qui se croisent et soutiennent un grillage de fer, recouvert des jets vigoureux de deux vignes séculaires, arbres véritables de plus de 18 pouces de diamètre. Au milieu de la rotonde, s'élève une fontaine pyramidale, qui, par huit tuyaux, épanche son eau dans une conque, d'où elle s'échappe pour retomber dans un bassin de douze pieds de diamètre, élevé de trois pieds au-dessus du sol. Cette eau est toujours fraîche et limpide.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

MONTPELLIER, ch.-l. de départ., à 752 kilom. ou environ 188 l. de distance légale S.-S.-E. de Paris (on paie par Lyon 100 postes un quart). Pop. 35,825 h. — L'origine de Montpellier ne remonte pas au-delà du VIII^e siècle. C'était un fief donné par l'évêque de Maguelonne à des seigneurs qui portèrent presque tous le nom de Gui, Guilhem ou Guillaume. — La ruine de Maguelonne, détruite en 737, par Charles-Martel, augmenta le nombre des habitants de Montpellier, et donna à cette ville le goût du commerce; les Visigoths d'Espagne y affluèrent, elle s'accrut plus tard de la population presque entière de Substantion. — Au X^e siècle, Montpellier était devenu une cité considérable, le commerce y attirait des marchands de toutes les nations. — Son école de médecine acquit une grande célébrité. — Sa population devint alors plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui; mais plusieurs pestes et des guerres sanglantes la réduisirent considérablement. — Les seigneurs de Montpellier prenaient le titre de comtes; ils tyrannisèrent souvent leurs sujets. L'un d'eux, Guillaume VI, fut chassé par les habitants; il les fit excommunier par le pape Innocent II, et, avec le secours du comte de Barcelonne, rentra dans la ville après un siége opiniâtre. — Les rois d'Aragon devinrent comtes de Montpellier par le mariage d'un de ces princes avec l'héritière de Guillaume VIII. Jean, roi de Majorque, vendit Montpellier à Philippe de Valois. — Pendant la guerre des Albigeois, cette ville avait échappé non à tous les désastres, mais aux plus grandes fureurs des croisés. — L'inquisition y fut établie, et son premier acte date de 1417. Ce tribunal fut aboli après avoir fait brûler un grand nombre de prétendues sorcières. — En 1559, les premiers réformés parurent à Montpellier; l'année suivante, la ville devint un des théâtres les plus sanglants des fureurs de la nouvelle guerre de religion; chaque année amena ensuite de nouveaux massacres. — Les Huguenots s'étant emparés de Montpellier sous Henri III, y établirent une république qui dura jusqu'en 1622 Ce fut alors qu'après avoir soutenu un siége aussi long que meurtrier, cette ville fut soumise par Louis XIII. — Le Roi, irrité, fit construire une citadelle pour la contenir. Ce fut le prétexte de nouvelles révoltes et d'une guerre aussi sanglante que celle qui venait de finir; enfin les habitants se soumirent, et la citadelle subsiste encore. — Montpellier est situé sur un coteau élevé de 29 m. au-dessus de la mer, dont il est éloigné d'une lieue. La crête en est étroite, mais ses pentes latérales sont douces; sa direction est Est et Ouest, et il se termine brusquement à chacune de ses extrémités. Sur l'une se trouve la citadelle, sur l'autre la place du Peyron. — La ville descend en amphithéâtre sur les deux pentes latérales, et s'étend surtout du côté de la mer. C'est de ce côté que se trouve la Grande-Rue, prolongement de la route de Béziers. — Au pied de la citadelle est un ruisseau souvent à sec, et qui, en temps de pluie, devient un torrent fangeux; c'est le seul cours d'eau qui existe auprès de Montpellier. — Les habitants de Montpellier peuvent voir à la fois autour de leur horizon les Alpes, les Pyrénées, les Cévennes et la mer. — Les environs de la ville sont parsemés d'habitations, de parcs, de jardins. — Montpellier est une ville assez propre, très bien bâtie, mais très mal percée; pas une de ses rues n'est belle, presque toutes sont étroites et tortueuses; la plupart de ses places sont irrégulières. On ne trouve aucune symétrie dans ses différents quartiers, agglomérés comme par hasard, pas un édifice superbe, peu de beaux magasins; mais la *place du Peyrou* et ses attenances compensent tout cela. — Pendant long-temps la seule eau potable de Montpellier fut celle des puits et de deux petites sources. Dès le XIII^e siècle, on avait formé le projet d'amener à la ville les eaux de la source de Saint-Clément. Ce projet ne fut mis à exécution qu'en 1753 et années suivantes; on construisit alors un aquéduc, digne rival de celui du Gard. Sa longueur est de 13,904 mètres, dont 4,252 mètres hors du sol. 880 mètres, depuis le réservoir dit des arcades jusqu'au Peyrou, sont supportés par 53 arceaux de 8 mètres d'ouverture, surmontés de 183 arceaux plus petits. La base extérieure de la rigole a 3 mètres de largeur. L'eau est de bonne qualité. — La *place du Peyrou* est carrée, vaste, symétrique dans toutes ses parties. Elle a deux étages, tous deux formés par des terrasses bordées de balustrades en pierre, ornées de bassins et de belles allées d'arbres. Le château-d'eau où se termine l'aquéduc et l'arc triomphal qui sert de porte d'entrée, sont surtout dignes de remarque. — Le *Château-d'eau* est une spacieuse rotonde sexagonale à l'extérieur; ses arches sont divisées par des massifs à colonnes corinthiennes, et l'entablement est orné de bas-reliefs allégoriques. Un dôme couvre le réservoir de l'aquéduc. Cet édifice est élevé sur une esplanade au-dessus d'un bassin où l'eau tombe en cascades. — L'*Arc-de-Triomphe* est à une seule arche: il fut dédié à Louis XIV, *après sa mort*. — L'*Esplanade de la Citadelle*, située à l'autre extrémité de la ville, est une promenade, spacieuse et agréable, ornée d'ombrages, de réservoirs; on y jouit de beaux points de vue. — La *Citadelle* est formée de quatre bastions elle est isolée, en bon état et capable de défense. Son esplanade aboutit à la place de la Comédie, qu'orne la façade du *Théâtre*. — La salle, construite en 1788, est propre, bien décorée, bien distribuée, et peut contenir 2,000 spectateurs. Le théâtre est peu fréquenté. Le parterre, privé de siéges, sert ordinairement de bourse au commerce. — Montpellier ne renferme pas une belle église; la *Cathédrale* est plus grande que les autres, mais plus laide encore. Elle est d'ailleurs très mal située. Son porche s'ouvre sous un péristyle fort élevé, bizarre et flanqué de deux tourelles. — Contiguë à l'église, est l'*École de Médecine*, vaste bâtiment, propre et bien distribué: c'est l'ancien évêché. La salle des actes est décorée d'un buste antique d'Hippocrate, en bronze, et de plusieurs bustes modernes. La salle du conclave, maintenant du conseil, est ornée des portraits des professeurs

depuis le XIII$^{e}$ siècle. — L'amphithéâtre, fort beau, est décoré d'un buste de Chaptal. Le siége de marbre sur lequel s'assied le professeur, est un antique de grand prix, trouvé dans les arènes de Nîmes. L'école possède quelques autres marbres antiques. — La *Bibliothèque* se compose de 35,000 vol. et d'un assez grand nombre de manuscrits précieux. — Le *Conservatoire anatomique* contient beaucoup d'objets curieux. — Le *Jardin botanique* est voisin de l'Ecole de Médecine; il est peu étendu, mais bien distribué et riche en végétaux rares. Dans une allée basse, entre de tristes murs couverts d'ombrages épais, on découvre une petite voûte obscure; c'est là que repose *la fille chérie* d'Young, le sombre poète des nuits. — L'*Hôpital général*, terminé en 1682, contient vingt et une salles où sont soignés 650 incurables des deux sexes et de tout âge, ou vieillards de plus de soixante-dix ans. — L'*Hospice des insensés*, celui de la Maternité et le dépôt de la police sont voisins de l'hôpital. — Près de là, en remontant le ruisseau du Verdanson, on trouve la *fontaine de Jacques-Cœur*, seul reste des bienfaits que le célèbre argentier de Charles VII répandit dans le chef-lieu de son immense commerce. — L'*Hôpital de Saint-Eloi*, jadis *de la Porte-Robillon*, fondé en 1183, est un vaste établissement admirablement desservi, et un des premiers de France, en son genre. Il se compose de plusieurs corps de bâtiments qui enclosent diverses cours; il renferme 520 lits en fer; leur nombre peut être porté à 700. — On peut y prendre plus de 100 bains par jour. — Montpellier possède d'autres établissements de bienfaisance, une bibliothèque publique de 7,000 volumes, diverses collections scientifiques, etc. — Le *Musée Fabre*, don précieux d'un de ses citoyens, le peintre Fabre, ancien élève de David, renferme des richesses évaluées à 2,000,000. Ce musée est placé dans un des bâtiments qui bordent l'Esplanade du Peyrou. Il occupe 4 belles salles, bien éclairées et décorées avec goût. Les deux plus petites offrent un choix de gravures et une collection d'esquisses de grands maîtres. Les deux plus grandes contiennent une réunion considérable de tableaux des écoles anciennes et modernes. La Bibliothèque Fabre se compose de 15,000 volumes. — L'*Evêché*, la *Préfecture*, l'*Hôtel-de-Ville*, les *Halles*, etc., ne méritent pas de mention particulière, sous le rapport architectural.

CETTE, port de mer sur la Méditerranée, ch.-l. de cant., à 7 l. de Montpellier. Pop. 10,638 hab. — Cette ville, fondée sous Louis XIV et dans une situation singulière, au milieu de la longue langue de terre qui sépare l'étang de Thau de la mer, se déploie en amphithéâtre, sur la pente d'une petite montagne calcaire et de forme conique qui s'élève en face de l'extrémité du canal du Midi. Cette a un port commode, sûr et très fréquenté; il est abrité par deux môles, défendu par deux forts et par une citadelle. Sa profondeur est de 18 pieds. Il peut contenir jusqu'à quatre cents navires gros et petits: un phare très élevé en indique l'entrée. — Ce port a une grande importance, parce qu'il est le seul dans le golfe de Lyon où les navigateurs puissent en tout temps trouver un sûr asile. Un large canal bordé de beaux quais établit la communication du port avec l'étang. — Les établissements publics de Cette, et plusieurs constructions particulières, sont de bon style. — La ville est fort agréable; elle possède des bains de mer et des bains de sables très fréquentés, et est voisine de vastes salines très productives.

LUNEL, sur le canal de même nom, ch.-l. de cant., à 6 l. E.-N.-E. de Montpellier. Pop. 6,260 hab. — Dans le VI$^{e}$ siècle, Lunel était peuplé de Juifs qui y avaient une synagogue renommée. — La ville passa du domaine de la couronne à la maison d'Étampes, et retourna, en 1400, au pouvoir de nos rois; les huguenots s'en emparèrent et la fortifièrent. Elle leur fut enlevée, et Coligni s'efforça vainement de la reprendre. Mais elle retomba plus tard au pouvoir des religionnaires qui en détruisirent tous les édifices religieux. — En 1632, Richelieu fit raser les fortifications de Lunel qui gagna beaucoup à ne plus être place de guerre. — C'est une petite ville bien bâtie, mais sans aucun monument remarquable. Elle possède un cours nommé *le Valoutera*, que décore une jolie fontaine surmontée d'un obélisque. — Près de la ville, sur la route de Nîmes, coule un gros ruisseau qui alimente un lavoir public. — Une grande et belle caserne d'infanterie et de cavalerie se trouve aussi à Lunel.

MONTFERRIER, sur la rive gauche du Lez, à 1 l. et 1/2 N.-O. de Montpellier. Pop. 450 hab. — Situé dans une position très pittoresque sur un sommet isolé, ce village offre cela de remarquable que la montagne qui le porte est un rocher formé de basaltes prismatiques et d'autres débris volcaniques, et que le sol environnant est purement calcaire. — On trouve seulement à une lieue, à l'ouest, la colline volcanique de Valmahargues. — Montferrier est un village propre et assez bien bâti. — Le château, placé du côté de la rivière, a des terrasses qui descendent jusqu'au grand chemin, et un parc sur la rive gauche. — Ce château appartenait, avant la révolution, à une famille de Montferrier qui a laissé d'honorables souvenirs dans le pays, et qui a fourni successivement aux États de la province plusieurs syndics généraux. C'est à un Marquis de cette famille qu'on doit le beau pont qu'on trouve sur le Lez. — Le château de Montferrier, réédifié du temps de Louis XIV, a été construit sur les débris d'un ancien château gothique. — Le sommet de la montagne est à 41 m. au-dessus du niveau de la mer.

BEZIERS, sur la rive gauche de l'Orb, et près du canal du Midi, ch.-l. d'arrond., à 15 l. O.-S.-O. de Montpellier. Pop. 16,769 hab. — Beziers était une ville des Volces-Tectosages, colonisée par les Romains, l'an 636 de Rome. — Jules César renouvela cette colonie, et lui donna le nom de *Julia-Biterra*. Peuplée plus tard des soldats de la VII$^{e}$ légion, elle fut appelée *Biterra-Septimanorum*; elle reçut une nouvelle colonie sous Tibère, et s'embellit de temples et de riches édifices qui furent en grande partie détruits au V$^{e}$ siècle, par les Goths. — En 736, les Maures s'en emparèrent; Charles-Martel les en chassa, mais de peur qu'ils ne revinssent en faire un lieu de retraite, il détruisit Beziers presque entièrement. La ville se rétablit sous Charlemagne, et acquit une grande prospérité. — Lors de la première croisade contre les Albigeois, Beziers essaya de protéger une foule de ces malheureux qui s'étaient réfugiés dans ses murs: l'armée des Croisés donna l'assaut à la ville, l'emporta de vive force, et en massacra indistinctement tous les habitants. — *Tuez-les tous*, disait le légat du pape aux chefs catholiques, *dieu connoît ceux qui sont à lui*. — Les avantages naturels de Beziers y amenèrent une nouvelle population, de nouveaux malheurs l'assaillirent bientôt. — La ville fut entourée de fortifications qui ne la garantirent pas des fureurs de la guerre civile et religieuse. — En 1632, la citadelle et les fortifications furent démolies; on conçoit qu'après tant de ravages, la ville n'ait pu conserver que peu de chose de ses monuments romains. Ce sont des débris informes et presque introuvables d'un amphithéâtre, de conserves d'eau, de caves, quelques fragments de sculpture et d'architecture, etc.; beaucoup de ces fragments sont enchâssés dans les murs d'enceinte, qui eux-mêmes sont fort délabrés. — Beziers est célèbre par la beauté de sa position, par la douceur de son climat, par la fertilité des terres qui l'environnent, et par les vues magnifiques dont elle jouit; elle est située au bord d'un plateau coupé presque à pic et élevé de 40 à 80 mètres au-dessus de l'Orb. La ville, vue de la route de Narbonne, est très pittoresque; la cathédrale s'élève au bord même du plateau et par ses flèches aigues, ses tours crénelées, semble un superbe manoir gothique; mais dès qu'on entre dans la ville, toute l'illusion disparaît; Beziers n'offre plus que de laides constructions, et le labyrinthe insipide de ses rues étroites, sombres, tortueuses, aussi sales qu'irrégulières. — Au bord de l'Orbe, qu'on passe sur un long pont de pierre, est un faubourg que coupe la grande route. Elle monte ensuite rapidement dans un ravin étroit, où se presse un des quartiers de la ville, et traverse le vaste marché aux bestiaux, emplacement de l'antique citadelle, dont il ne reste plus de vestiges. — Le long des vieux murs, est une promenade nouvellement plantée; d'autres promenades agréables environnent la ville, on remarque surtout celle qui du pont, mène à la jonction de l'Orbe et du canal du Midi. — L'intérieur de la cathédrale est noble, le plan en est régulier, le chœur offre une demi-rotonde pleine d'élégance, qu'entourent des colonnes de marbre rouge; des croisées à vitraux peints éclairent l'édifice. — La terrasse de l'église domine tous les environs, une pompe à feu y fait monter l'eau de l'Orb dans un réservoir d'où elle va alimenter les fontaines publiques. — Au-dessous de l'église et bordant le ravin, s'étend l'ancien bâtiment de l'évêché, occupé maintenant par la sous-préfecture et les tribunaux. — Au milieu du marché central, s'élève la halle aux grains, édifice spacieux et bien approprié à son nouvel usage; c'était autrefois une église. — Le côté sud de la ville, jadis le centre de la ville romaine, est occupé par les Casernes et par un vieux quartier, le plus laid de tous. Les casernes sont modernes et belles. — La bibliothèque publique se compose de 5,000 volumes. — L'église de Saint-Aphrodise est en vénération à Beziers; ce saint fut l'apôtre de la ville en l'an 250; il arriva à Beziers monté sur un chameau: suivant la tradition, la vénération des habitants s'étendit jusqu'à la monture du saint; on constitua en fief 800 fr. pour servir à l'entretien des successeurs de l'animal vénéré qui furent promenés en cérémonie dans la ville le jour de la fête du saint, jusqu'à l'époque de la révolution; mais alors le pauvre chameau fut brûlé vif, et porté sur la liste des émigrés, par ceux qui voulaient s'emparer légalement de son fief. — Près de la ville on remarque la *digue mobile* qui sert à retenir les eaux de l'Orb, pendant que les barques traversent la rivière, et l'*écluse Octupie*, ou les huit écluses contiguës au moyen desquelles le canal du Midi descend rapidement dans le lit de l'Orb, dont il se sépare à un quart de lieue plus bas. — En remontant pendant une lieue le canal, promenade charmante par terre ou par le bateau de poste, on arrive au *Malpas*, percée de 174 mètres de longueur, dont 114 m. voûtés, dans une colline de 28 m. de hauteur; la largeur du canal se réduit là, à 6 mètres et demi; un trottoir de 1 m. sert aux hommes qui tirent les barques, pendant que les chevaux font le tour à l'extérieur. Cette galerie ne passe plus comme jadis pour une merveille, mais elle sera toujours un ouvrage d'art remarquable. Dans la même colline on voit un aqueduc beaucoup plus long et plus ancien, qui servit au desséche-

ment de l'étang de Montady, terrein marécageux, transformé en champs de la plus grande fertilité.

AGDE, sur la rive gauche de l'Hérault, ch.-l. de cant., à 5 l. et demie de Béziers. Pop. 8,202 hab. — Agde est l'antique *Agatha*, que fondèrent les Phocéens de Marseille. Elle fit partie de la Gaule Narbonnaise, et au v[e] siècle appartint à la Septimanie. En 506, Alaric roi des Visigoths, qui avait embrassé le christianisme, y convoqua un concile où figura l'évêque d'Agde. La ville est dans une position avantageuse, au milieu d'une prairie riche et fertile, à l'embouchure d'une des branches du canal du Midi; elle est située près d'un ancien cratère de volcan, construite entièrement de laves basaltiques et entourée de tours rondes jointes par des murs. Cet entourage, la noire lave employée à la construction de la ville, les environs, couverts de produits volcaniques, tout contribue à lui donner l'apparence la plus sombre et la plus menaçante; elle porte dans le pays le nom de *ville Noire*. — Son port spacieux peut contenir 450 navires, de 60 à 200 tonneaux; il communique avec la mer au moyen d'un chenal formé par l'embouchure de l'Hérault, et bordé de beaux quais de laves; il est d'un accès facile, et est protégé par le *fort Brescou*, situé à un quart de lieue de la ville. Ce fort presque imprenable, entouré de batteries creusées dans le roc, renferme des magasins, des casernes, et même des cachots qui ont souvent logé des prisonniers d'état.

PÉZÉNAS, près de la rive droite de l'Hérault, ch.-l. de cant., à 6 l. N.-E. de Béziers. Pop. 7,847 hab. — Pézénas était une cité des Volces, les romains l'appelaient *Piscenae*. Le domaine féodal de cette ville appartient aux vicomtes de Béziers. — Simon de Montfort, l'usurpa et donna Pézénas, en 1211, à Raymond de Cahors. — Louis IX racheta cette seigneurie — En 1361, elle fut érigée en Comté, par le roi Jean, en faveur de Charles d'Artois. Quatorze ans plus tard, le comté de Pézénas fut confisqué au profit de la couronne. — En 1415, 800 routiers s'emparèrent de Pézénas, et le ravagèrent. — Cette seigneurie passa dans la maison de Montmorency. — En 1629, le duc de Montmorency fut visité dans son château, qu'on voit encore près de la ville, par Richelieu et les seigneurs de sa suite, qu'il y défraya avec magnificence pendant plus de deux mois. Richelieu, jaloux du crédit et de la puissance que l'amour des populations voisines donnait à Montmorency, le poussa à la révolte, et lui fit trancher la tête. — L'église paroissiale est propre et jolie, plusieurs des rues sont larges et formées de bâtiments de belle apparence, la grande place offre une promenade ombragée. La salle de spectacle jolie, mais souvent déserte, était jadis l'église des pénitents noirs; celle des pénitents gris est occupée par une fabrique d'eau-de-vie, et l'hôtel de la Paix, le meilleur de la ville, remplace les pénitents blancs. Il existe à Pézénas un vieux château sur la plate-forme duquel on jouit d'une vue charmante.

LODÈVE, au confluent du Soulondre et de l'Ergue, ch.-l. d'arr., à 12 l. et 1/2 O.-N.-O. de Montpellier. Pop. 9,919 hab. — Ville antique, *Luteva* sous les Romains. Les Goths s'en emparèrent et la ravagèrent. — Elle devint chef-lieu d'un vicomté, et ville épiscopale. Elle fut prise par les Albigeois qui la saccagèrent. — Son évêque ayant alors fortement résisté aux hérétiques, fut en récompense nommé seigneur de la ville. Ses successeurs continuèrent à jouir de ce droit jusqu'en 1789. Ils avaient fait entourer la ville de fortes murailles qui ne purent cependant empêcher les huguenots de s'en emparer en 1573, et de piller la cathédrale. — La ville est encore entourée de ses vieux murs; elle est agréablement située, mais mal bâtie et mal percée.

SAINT-PONS-DE-TOMIÈRES, sur le Jaur, ch.-l. d'arr., à 26 l. O. de Montpellier. Pop. 6,267 hab. — Saint-Pons est situé dans un joli vallon entouré de hautes collines. L'église paroissiale et la plupart des maisons sont construites en marbre provenant des carrières des environs.— Une belle source qui coule dans le Jaur, jaillit dans la ville, au pied d'un rocher. Elle forme un bassin naturel d'une profondeur considérable. Deux énormes ormeaux et une église antique avoisinent cette source. Près de là une tour gothique couronne une hauteur; cet ensemble forme un site très intéressant. — On remarque en outre à Pons une jolie promenade située à la jonction des routes de Castres et de la Salvetat.

## VARIÉTÉS.

LE PRÊT GRATUIT. — Les établissements de bienfaisance existant à Montpellier, sont dignes d'éloges et font honneur au pays. — Il est remarquable que la charitable création de Vincent de Paul, les hospices consacrés aux enfants trouvés, ne datent, à Paris, que de 1631, tandis qu'à Montpellier, cinq siècles auparavant, et dès 1180, l'hôpital du Saint-Esprit était ouvert aux enfants en bas âge, exposés ou abandonnés.— Un autre établissement jusqu'ici sans imitateurs et non moins digne d'admiration, est l'*œuvre du prêt gratuit et charitable*. Fondé par quelques citoyens assez modestes pour avoir désiré de rester inconnus, soutenu par le zèle d'une famille honorable, la famille Rey, cet établissement, créé d'abord pour les pauvres, prête aujourd'hui jusqu'à quatre mille francs sur gages et sans intérêts. Les administrateurs poussent la délicatesse jusqu'à ne point écrire sur leurs registres et sur les reconnaissances le nom de l'emprunteur; il est seulement inscrit dans un billet cacheté et attaché à l'objet donné en gage. Si d'autres établissements ont reçu le nom de *Monts usuraires*, on conviendra que l'œuvre de Montpellier mérite certainement celui de *Mont-de-Piété*.

PONT SUSPENDU.—M. Navier, ingénieur célèbre, dans un travail curieux sur les ponts suspendus, donne le modèle d'un des ponts de cordes en usage dans l'Inde. Un pont pareil existe depuis un temps immémorial sur l'Hérault, à Saint-Guilhem. — Une corde attachée aux deux rives (éloignées de 120 pieds) traverse un cylindre en bois, auquel est suspendue horizontalement une planche. On s'assied sur cette planche, les jambes pendantes et ayant devant soi la corde qui la suspend au cylindre; celui-ci placé sous l'aisselle du bras gauche, fait l'office de traille et court sur la corde principale; le poids du corps et l'impulsion donnée par la descente, suffisent pour faire remonter une partie de la courbure opposée; mais pour achever le trajet, il faut s'aider et se tirer soi-même de la main droite. Quelque embarrassant que soit ce mode de passage, il est pratiqué par des femmes et par des enfants, portant même sur la tête des fardeaux assez lourds.

UNE MAISON ET UN DINER A LA CAMPAGNE. — Les villages des environs de Montpellier sont généralement habités par de riches paysans qui font valoir eux-mêmes les biens dont ils sont propriétaires, et qui jouissent avec délices et sans ambition de l'aisance que leur travail leur procure; passant leur temps entre les occupations des champs, le jeu du mail et les plaisirs de la chasse, car l'humeur braconnière est un des traits distinctifs du caractère des habitants de l'Hérault. Pour faire connaître leurs maisons et leur manière de vivre, nous pensons ne pouvoir mieux faire que de donner le récit d'une excursion à Saint-Georges par un écrivain auquel nous avons déjà emprunté quelques détails intéressants. Ce village, situé à environ deux lieues de Montpellier, doit sa richesse aux vignobles qui l'entourent et qui produisent un vin estimé : — « La maison dans laquelle nous étions invités (dit M. R. de Villbach) a une porte cochère à l'extrémité d'un passage étroit, où ne pourrait arriver la plus petite carriole. Sur le derrière, et donnant dans les champs, est une autre porte pour faire entrer les charrettes. La cour est petite; elle contient un hangar, une citerne, un creux à fumier. Deux marches de deux pieds de haut chacune, au-dessus desquelles est une fenêtre en demi-cercle, indiquent la cuve en pierre où fermente le vin. Elle fait partie de la cave, et communique à l'écurie, habitée par les deux mules de la charrette et par le cheval, qui tantôt les aide et tantôt porte son maître à la ville. L'escalier, comme dans presque toutes les maisons du village, est en dehors et conduit à une petite terrasse, espèce d'antichambre découverte. La porte d'entrée est basse; au-dessus est l'ouverture du grenier à foin. — La première pièce est la cuisine, salon de compagnie ordinaire. Des peaux de lièvres et de lapins, accrochées à la porte, un superbe chien de chasse assis au coin de la cheminée, la gibecière tachée de sang, annoncent, dès l'entrée, le goût favori du maître de la maison. La cheminée est assez vaste pour recevoir cinq ou six chaises sous son manteau; elle est ornée de gros chenêts de fer, et surmontée à son extrémité d'un lourd et bruyant tournebroche. Dans un coin est l'évier bordé de quatre jolies cruches de grès vernies, contenant la précieuse provision d'eau; au-dessus, deux rangs de planches portent la vaisselle de faïence et de terre de pipe. Dans un autre coin se trouve le mai à pétrir et le sac de farine en consommation; près de la cheminée, est le fourneau surmonté de quatre casseroles de cuivre. Une petite table de cuisine et quelques chaises complètent l'ameublement de cette pièce importante. — La chambre à coucher est presque entièrement remplie par un vaste lit à ciel et à rideaux de serge, une commode en bois de noyer, une table et quelques chaises. Près du lit, repose le fusil du maître; sa gourde et sa poire à poudre sont accrochées à côté d'un bénitier de faïence surmonté d'un christ en bois noir. Au-dessus de la commode, est une petite glace noyée dans une énorme bordure à ornements gothiques. — Une autre porte conduit de la cuisine au salon à manger. Ce mot seul indique la maison d'un homme riche, car la cuisine sert ordinairement de salle à manger comme de salon de compagnie. Deux grandes armoires de noyer, contenant le linge de la maison, couvrent un des murs du salon. Quelques mauvaises gravures dans des cadres noirs, et une glace soigneusement recouverte d'une gaze épaisse, ornent les autres côtés. — La table est mise avec propreté, l'argenterie à divers chiffres ou armoiries effacées, montre qu'elle fut achetée pièce à pièce. On apporte la soupe, nous sommes à table, des ragoûts excellents paraissent à la file et restent à mesure sur la table, qui se trouve bientôt couverte. — Tout est préparé par la maîtresse de la maison, aidée de quelques-unes de ses amies. Elles servent les convives avec le plus vif empressement, et nulle instance ne viendrait à bout de leur faire prendre place à table. — Malheur à l'étranger qui se livre à son appétit, en se fiant aux excuses multipliées du patron sur le peu de valeur de son dîner, sur la difficulté de se procurer de bonnes choses; il n'en sera pas quitte à moins



Montpellier



Costumes de l'Hérault.



Cambacérès. Daru.

d'une indigestion bien conditionnée.— A Saint-Georges, le dîner ne commence, à proprement parler, qu'au second service. — Après le coup du milieu, tous les plats abandonnés sont remplacés par les légumes, et par un rôti composé d'un énorme lièvre entouré de perdreaux, de tourdres, de bécasses; ce plat est le produit de l'adresse du maître de la maison, qui regarderait presque comme une injure qu'il y restât la plus petite pièce de gibier. C'est alors qu'il renouvelle ses excuses, et dit; « *Vaquí tout le dîner.* » — Il en reste pourtant encore une partie importante, le dessert, les fruits frais et secs, les confitures au moût de raisin entourent le quartier de fromage de Roquefort; les vins de réserve sont apportés, et la conversation qui n'avait jusque-là roulé que sur le dîner lui-même, change alors de sujet. »

Robe de Rabelais. — La faculté de médecine de Montpellier est la plus ancienne de France; elle compte six siècles de durée. Elle est fréquentée par un grand nombre d'élèves et de malades. Lors des examens des candidats, on leur fait endosser une robe de drap rouge à larges manches, qu'on appelle la *robe de Rabelais*, parce que le joyeux curé de Meudon s'étant chargé autrefois d'une négociation pour la faculté, et s'en étant heureusement acquitté, l'école décida que sa robe serait honorablement conservée et servirait à la réception des docteurs; mais depuis ce temps il a fallu la renouveler plusieurs fois.

Chaise de Molière. — On sait que Molière fit ses débuts sur la scène de Pézénas: on voit encore dans les archives de cette ville les ordres donnés par le prince de Conti au conseil municipal de fournir « au sieur Poquelin de Molière des charrettes à l'effet de transporter lui, sa troupe et les décorations de son théâtre dans les communes voisines, où il va donner des représentations de ses pièces. » — Les boutiques des barbiers étaient alors le rendez-vous des oisifs. — Molière se rendait régulièrement chez le barbier Gély. Il y avait sa chaise, sur laquelle on prétend, qu'en son absence, nul n'osait s'asseoir; tradition évidemment fausse, car Molière n'avait encore aucune réputation. Cette chaise appartient à M. Brun, un des descendants d'Astruc, qui se fait un plaisir de la montrer aux étrangers.

Tatouage. — « Il est singulier, dit M. Amelin dans son *Guide de l'Hérault*, combien le tatouage est répandu parmi les classes inférieures du département. On y rencontre des individus dont les différentes parties du corps sont couvertes de ces sortes de dessins; l'un a un christ, l'autre un soleil sur la poitrine; celui-ci la lune, les étoiles; celui-là, des cœurs enflammés; cet autre, un nom préféré; enfin on y trouve des fleurs, des fruits, des animaux, des symboles ridicules, le tout varié de diverses couleurs. » — C'est comme dans une île de la Polynésie.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 6 députés. Il est divisé en 6 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Montpellier (ville et arr.), Béziers, Pézénas, Saint-Pons, Lodève.

Le nombre des électeurs est de 3,044.

Administrative.— Le ch.-l. de la préfect. est Montpellier.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montpellier. . . . . . . . | 14 cant., | 117 comm., | 120,051 habit. |
| Béziers. . . . . . . . . . . | 12 | 98 | 123,647 |
| Lodève. . . . . . . . . . . | 5 | 75 | 55,911 |
| Saint-Pons-de-Tomiers | 5 | 44 | 46,598 |
| Total. . . . . . . . | 36 cant., | 334 comm, | 346,207 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Montpellier), 3 recev. particuliers, 7 percepteurs d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Montpellier) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Montpellier), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Douanes.* — 1 Directeur (à Montpellier).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Montpellier), 1 directeur d'arrondissement, 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 29e conservat. forestière.

*Ponts et chaussées.* — Le département fait partie de la 7e inspection, dont le ch.-l. est Toulouse. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Montpellier, chargé en outre de la surveillance du port de Cette et du canal des Étangs.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 16e arrond. et de la 5e divis., dont le ch.-l. est à Montpellier. — 1 ingénieur divisionnaire et 1 ingénieur en chef des mines résidant à Montpellier.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830), une augmentation de 4,963 fr.

*Haras.* — Le département est compris, pour les courses de chevaux, dans le 8e arrond. de concours, dont le chef-l. est à Tarbes.

Militaire. — Montpellier est le quartier général de la 9e division militaire, qui se compose des départements de l'Ardèche, du Gard, de la Lozère, de l'Hérault et de l'Aveyron. — Il y a à Montpellier: 1 lieutenant général commandant la division, 1 maréchal de camp commandant le département, 1 intendant militaire et 2 sous-intendants. — Le département renferme 3 places de guerre: la citadelle de Montpellier, le fort de Cette et Agde. — Le dépôt de recrutement est à Montpellier. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 15e légion, dont le chef-lieu est à Nîmes, et qui comprend les compagnies départementales du Gard, de l'Ardèche, de l'Hérault et de la Lozère. — Montpellier renferme une direction d'artillerie et une direction du génie. Cette ville est la garnison d'un des trois régiments du génie.

Maritime. — Il existe dans le département, à Agde et à Cette, 2 sous-commissaires de marine, 2 trésoriers des invalides, et deux *écoles d'hydrographie.*

Judiciaire. — La cour royale de Montpellier comprend dans son ressort les tribunaux de l'Hérault, de l'Aude, de l'Aveyron et des Pyrénées-Orientales. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance, à Montpellier (2 chambres), Béziers, Lodève, Saint-Pons, et 7 tribunaux de commerce, à Montpellier, Cette, Béziers, Agde, Pézénas, Lodève et Clermont-l'Hérault. — Il y a à Montpellier une maison centrale de détention qui renferme 600 détenus.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le VIe siècle, suffragant de l'archevêché d'Avignon, et dont le siége est à Montpellier. — Il y a dans le département, — à Montpellier: un séminaire diocésain qui compte 140 élèves, une école secondaire ecclésiastique; — et une école secondaire ecclésiastique à Saint-Pons. — Le département renferme 13 cures de 1re classe, 29 de 2e, 256 succursales et 17 vicariats. — Il y existe 10 écoles chrétiennes et environ 36 congrégations religieuses de femmes consacrées au service des hôpitaux, aux soins des malades, des vieillards, des insensés, des enfants trouvés et à l'instruction gratuite des jeunes filles.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont 4 églises consistoriales: — Montpellier, 4 pasteurs, 3 sections, 4 annexes; Montagnac, 3 pasteurs, 2 sections, 8 annexes; Marsillargues, 3 pasteurs, 3 sections, 2 annexes; Ganges, 2 pasteurs, 2 sections, 2 annexes. — On compte dans le département 15 sociétés bibliques, 10 sociétés des missions évangéliques, 8 sociétés des traités religieux et 18 écoles protestantes.

*Culte israélite.* — Le département renferme des Israélites. — Il y a à Montpellier une assemblée pour l'exercice de leur culte.

Universitaire. — Le département possède une Académie de l'université, dont le chef-lieu est à Montpellier, et qui comprend dans son ressort l'Aude, l'Aveyron, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département: — à Montpellier, une faculté des sciences et une faculté de médecine dont l'école est depuis long-temps célèbre; — un collége royal de 2e classe qui compte 290 élèves; — et 6 colléges: à Agde, à Bédarieux, à Béziers, à Clermont, à Lodève, à Pézénas. — On s'occupe d'organiser une école normale primaire à Montpellier. — Le nombre des écoles primaires du département est de 554, qui sont fréquentées par 17,460 élèves, dont 13,150 garçons et 4,310 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 66.

Sociétés savantes, etc. — Outre les établissements scientifiques et autres dont nous avons parlé à l'article de Montpellier, cette ville renferme une *Société d'Agriculture* et un *Jardin des Plantes.* — Il y a aussi des *Sociétés d'Agriculture* à Béziers, Lodève et Saint-Pons. — Montpellier possède des *Écoles* de pharmacie, de médecine vétérinaire, de dessin, de géométrie et de mécanique, d'architecture, de chant, d'équitation, etc.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 346,207 hab. et fournit annuellement à l'armée 922 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,875 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins | | |
| Enfants légitimes. | 5,057 | — | 4,970 | Total | 10,616 |
| naturels. . | 303 | — | 286 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 4,727 | — | 4,593 | Total | 9,320 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 44,956,

Dont: 25,357 contrôle de réserve.

19,599 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 19,125 infanterie, 101 cavalerie, 230 artillerie, 83 sapeurs-pompiers, 60 marins et ouvriers-marins.

On en compte: armés, 7,843; équipés, 4,171; habillés, 5,849. 23,333 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 130 sont inscrits au registre matricule, et 67 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 44 sont soumis au service ordinaire, et 56 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 7,414 fusils, 322 mousquetons, 6 canons et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

### IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 4,856,066 f. | 72 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,878,605 | 85 |
| Douanes et sels | 2,561,207 | 31 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,540,501 | 59 |
| Postes | 444,806 | 88 |
| Produit des coupes de bois | 813 | 29 |
| Loterie | 75,798 | 60 |
| Produits divers | 47,947 | 12 |
| Ressources extraordinaires | 907,072 | 59 |
| Total | 12,312,819 f. | 95 c. |

Il a reçu du trésor 9,988,319 f. 69 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour | 1,159,936 f. | 17 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 289,715 | 67 |
| de l'instruction publique et des cultes | 380,914 | 63 |
| de l'intérieur | 12,520 | 05 |
| du commerce et des travaux publics | 1,050,951 | 08 |
| de la guerre | 5,172,114 | 52 |
| de la marine | 150,297 | 02 |
| des finances | 108,536 | 64 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 1,119,179 | 93 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes | 544,575 | 98 |
| Total | 9,988,319 f. | 69 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, paie à l'État (déduction faite du produit des douanes), en plus qu'il ne reçoit et par suite de la centralisation, la somme de 2,236,707 fr. 05 c. ou plus du 10e de son revenu territorial.

### DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 456,604 fr. 03 cent

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc | 170,847 f. | 06 c. |
| *Dép. variables* : loyers, secours, etc. | 285,756 | 97 |

Dans cette dernière somme figurent pour
34,122 f. » c. les prisons départementales,
65,800 » les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 9,200 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 87,151 | 17 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 234,707 | 82 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 50,157 | 23 |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 623,899 hectares, le départ. en compte, 175,000 mis en culture, 52,867 forêts, 121,000 vignes, 260,000 landes, rochers, friches, etc., 35,000 rivières, canaux, étangs, etc.

Le revenu territorial est évalué à 21,586,000 francs.

Le département renferme environ 10,000 chevaux, 15,000 bêtes à cornes (race bovine). — Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 1,200,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières | 1,050,000 | hectolitres. |
| En avoines | 202,000 | id. |
| En vins | 2,080,000 | id. |
| En soie (cocons) | 230,000 | kilog. |

L'agriculture est dans un état prospère, et la culture fait tous les jours de nouveaux progrès. — Les produits agricoles sont principalement les vins et les huiles. — Les vins de l'Hérault sont estimés. On cite les rouges de *Saint-Georges*, de *Virargues* et de *Saint-Christol*, les blancs et muscats de *Frontignan* et de *Lunel*. — Le département produit du blé de bonne qualité, mais en quantité insuffisante pour la consommation. Il y existe de belles prairies toujours vertes. — On y cultive en grand les mûriers, les grenadiers et les figuiers; les melons y viennent en plein champ. — On y élève des vers à soie. — Les pâturages en prairies artificielles sont abondants. — On y élève des moutons estimés pour leur chair et pour leur laine. — Les raisins et les fruits secs, les olives confites, les bouchons de liége et l'huile de Ricin, sont des produits agricoles qui fournissent un aliment assez important au commerce. — L'exportation de la cire et des bougies s'élève à environ 800,000 fr. par an.

Vins et eaux-de-vie. — Le produit en vins est évalué à 2,080,000 hect. Il s'en brûle environ 1,280,000 qui sont exportés comme eaux-de-vie et esprits. On en exporte en muscats et vins ordinaires, environ 400,000 et les 400,000 restant se consomment dans le pays.

Pressoirs. — La plupart des pressoirs avec lesquels on fait le vin dans les environs de Montpellier et dans les petites communes du département sont ambulants, portés sur quatre roues, et ordinairement traînés par des ânes. — Le marc y est entassé sur l'aire, des nattes de jonc ficelées autour le contiennent en cylindre, et les presseurs, barbouillés de lie, s'occupent chacun d'un travail particulier; ceux-ci font mouvoir les vis, ceux-là apportent le marc, un autre place les baquets, etc. En voyant ces hommes demi-nus, souillés par cette vendange malpropre, un ivrogne pourait être corrigé.

### INDUSTRIE COMMERCIALE.

La fabrication des draps, le tissage du coton, la bonneterie de soie occupent principalement les ouvriers du pays. — Il existe aussi des tanneries, des manufactures de produits chimiques, des papeteries, des distilleries, des huileries, de grandes exploitations de marbres, etc.; mais les habitants du pays sont plutôt cultivateurs et vignerons que commerçants, et plutôt commerçants qu'industriels. L'heureuse situation des ports d'Agde et de Cette facilite beaucoup néanmoins le commerce extérieur. Il existe près de Cette des marais salants d'un grand produit, et l'on s'adonne sur le littoral à la pêche de la sardine. Le produit annuel de la pêche des étangs en poissons et coquillages est évalué à 75,000 quintaux d'une valeur de 545,000 fr. — Parmi les industries locales qui méritent quelque attention à cause de leur spécialité, on remarque la fabrication du vert-de-gris, répandue dans tout le département, et celle des bagues de verre (à Balaruc), qui trouvent un débit à la foire de Beaucaire. — Montpellier a de tout temps été le centre d'un commerce fort important; encore aujourd'hui ses principales fabriques sont celles des mouchoirs de soie et des étoffes de coton, des couvertures de laine, des flanelles (impressions sur laines), des cuirs et peaux préparés, des crèmes de tartre et vert-de-gris, des produits chimiques, des eaux-de-vie et des essences, des salpêtres, etc.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie (1827) il a été décerné : trois médailles d'argent à MM. Fulchrand-Faulquier (de Lodève), pour *fabrication de draps*; David Verdier (de Montpellier), pour *côte-palis*; Bérard et fils (de Montpellier), pour *fabrication de produits chimiques*. Trois médailles de bronze, à MM. Grand frères et Prades (de Bédarieux), pour *fabrication de draps*; Farel et fils (de Montpellier), pour *côte-palis*; Larguère cadet (de Montpellier), pour *corroyage*, etc. Huit mentions honorables, à MM. Delpont-Bruguière et compagnie (de Clermont), pour *fabrication de draps*; Augustin Vallat (de Lodève), pour *idem*; Philippe Vallat (de Montpellier), pour *côte-palis* et *madras*; Granier (de Montpellier), pour *couvertures de laines et coton*; Giraud et fils (d'Aniane), pour *cuirs et peaux* bien préparés; Roque frères (de Clermont) et Pierre Durand (de Clermont), pour *peaux de moutons bien tannées*; et enfin à la maison centrale de détention de Montpellier, pour *toiles écrues, perkales et bretelles*.

Douanes. — La direction de Montpellier a 3 bureaux principaux, dont 2 seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831 :

| | Douanes, et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Cette | 534,994 f. | 1,332,445 f. | 1,867,440 f. |
| Agde | 354,729 | 339,038 | 693,767 |
| Total. Produit des douanes dans le départ. | | | 2,561,207 f. |

Foires. — Le nombre des foires du département est de 95. — Elles se tiennent dans 44 communes, dont 25 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 208 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 15, occupent 51 journées.

290 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont, outre les bestiaux, les chevaux et mulets, les viandes salées, les châtaignes, les noix; les bois-merrains, les futailles et comportes; la laine, la toile, la soie grège et la filoselle; les cuirs, les légumes et fruits secs; la saboterie, les ustensiles de cuivre, etc.

### BIBLIOGRAPHIE.

*Notice sur Montpellier*, par Belval; in-8. Montpellier, an XI. — *Essai de statistique appliquée au département de l'Hérault*, par Mourgues; in-8. Montpellier. — *Annuaire statistique de l'Hérault* pour l'an XIV, par Bulard; in-8. Montpellier. — *Histoire de la ville d'Agde*; in-8. Montpellier, 1824. — *Statistique du département de l'Hérault*, par Hippolyte Creuzé de Lesser; in-4. Montpellier, 1824. — *Voyage dans les départ. formés de l'ancienne province de Languedoc*, par Renaud de Vilbach (*Descr. de l'Hérault*); in-8. Lyon, 1825. — *Mémoires historiques sur Montpellier et sur le départ. de l'Hérault*, par Thomas; in-8. Montpellier, 1827. — *Guide du Voyageur dans le département de l'Hérault*, par Amelin; in-8. Montpellier, 1827. — *Coup d'œil sur le Guide du Voyageur dans le département de l'Hérault*, par un habitant de Montpellier; in-8. Montpellier, 1828. — *Forces productives et commerciales de l'Hérault*, par Ch. Dupin (*Revue encyclopédique*, 1828). — *Annuaires du dép. de l'Hérault*; in-18. Montpellier, 1819 à 1830.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département d'Ille-et-Vilaine.

(Ci-devant Haute-Bretagne.)

### HISTOIRE.

La Bretagne, à l'époque ou elle fut conquise par les Romains, faisait partie de la Celtique proprement dite. Son territoire était occupé par diverses peuplades, ayant chacune leur cité ou ville capitale.

Les Rhedones, dont *Condate Rhedonum*, ou Rennes, était la capitale, occupaient le centre est de la contrée; au sud étaient les Namnetes, qui avaient Nantes pour capitale; à l'ouest les Curiosolites, les Venetes, qui ont donné leur nom à Vannes leur capitale, et que quelques auteurs ont prétendu avoir fondé Venise; enfin, au nord, les Abrincatuens, habitans de l'Avranchin, dont Avranches rappelle encore l'existence (1). On désignait généralement ces peuples sous le nom d'Armoricains, *Armorici*, nom celtique qui signifie *habitans sur* ou *près la mer*.

Les cités de l'Armorique s'étaient liguées contre César pour défendre leur liberté, ce grand homme ternit l'éclat de son triomphe par les cruautés qu'il exerça sur les vaincus.

Lors de la division des Gaules en 17 provinces, l'Armorique fut comprise dans la *troisième Lyonnaise*, dont Tours était la capitale.

Pendant le cours des guerres qui désolèrent la Grande-Bretagne, vers la fin du IIIe siècle, un grand nombre de familles se réfugièrent dans l'Armorique, où l'empereur Constance Chlore leur donna des terres à cultiver. Cette émigration des Bretons insulaires est la première dont parle l'histoire : une seconde colonie de Bretons passa dans l'Armorique, à la suite de Maxime. Ces deux colonies, auxquelles il s'en joignit de nouvelles, se confondirent avec les aborigènes, et donnèrent au pays le nom de Bretagne.

Au IVe siècle, lorsque l'autorité romaine fut abolie dans la Grande-Bretagne, les peuples de l'Armorique secouèrent également le joug et se formèrent en république. On ignore les circonstances de cet événement : on ne connait pas davantage les détails du gouvernement que les Armoricains établirent; il est probable que chaque cité conserva son régime municipal, et que pour les affaires générales, les nations confédérées tenaient des assemblées semblables à celles qui avaient lieu dans la Celtique, avant la conquête de Jules-César.

La Bretagne a eu long-temps des souverains particuliers, qui portèrent successivement le nom de *rois*, de *comtes* et de *ducs*. Conan, surnommé *Mériadec*, passe pour le premier de ces princes. Plusieurs de ses successeurs se distinguèrent par de grandes qualités et reculèrent les limites de leurs États. Nominoé, Arthur Ier, Pierre de Dreux, Jean IV, Arthur III sont les seuls souverains bretons dont les noms méritent d'être conservés par l'histoire; leurs règnes furent une suite de combats qui malheureusement ne profitèrent que rarement au peuple. — Jean IV, vainqueur de Charles de Blois, est encore moins célèbre par lui-même que par son héroïque mère, Jeanne de Flandre. Ce fut lui qui, en 1381, institua l'ordre de *l'Hermine*, célèbre dans les fastes bretons (les armes de Bretagne étaient des hermines). La devise de l'ordre était *à ma vie*. Les dames y étaient reçues et s'appelaient *chevaleresses*.— Arthur III, plus connu sous le nom de comte de Richemont, fut connétable de France, et contribua puissamment au rétablissement de Charles VII sur le trône.— Le duc François II, qui embrassa la cause du duc d'Orléans contre Charles VIII, et qui fut vaincu par la Trémouille, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488, est père d'Anne de Bretagne. — Cette princesse, après avoir été mariée par procuration à Maximilien, empereur des Romains, épousa, en 1491, Charles VIII; après la mort de son mari (en 1498), elle s'unit au nouveau roi de France, Louis XII.— La princesse Claude, leur fille aînée, épousa François d'Angoulême, depuis (François Ier) et lui porta en dot la Bretagne.— Enfin la réunion de ce pays à la France fut arrêtée irrévocablement en 1532, du consentement des états de la province.

On divisait cette province en deux parties. La Haute-Bretagne, située à l'orient, comprenait cinq diocèses; la Basse-Bretagne, placée à l'occident, n'en comptait que quatre. La Bretagne forme aujourd'hui cinq départemens : *Ille-et-Vilaine*, *Loire-Inférieure*, *Côtes-du-Nord*, *Finistère* et *Morbihan*.

### MŒURS ET CARACTÈRES.

Les habitans du département d'Ille-et-Vilaine sont francs, braves, hospitaliers, constans dans leurs affections, et fidèles observateurs de leur parole.

(1) Le territoire d'Avranches fait aujourd'hui partie du département de la Manche.

Mais on leur reproche d'être entêtés, et de manquer d'industrie, comme tous les Bretons. Ils sont toujours fort attachés au sol natal, et enclins à la superstition. Ceci ne doit s'entendre que des habitans des campagnes, qui tiennent fortement à leurs habitudes, à leur costume grossier et aux pratiques routinières d'agriculture que leurs pères leur ont enseignées.

Les Bretons de l'intérieur n'ont pas naturellement l'esprit commerçant, et si de pressans besoins ne les excitent pas à l'industrie, ils ne font rien pour en acquérir; les habitans des côtes se livrent seuls à quelques spéculations commerciales et à des expéditions maritimes, source d'une aisance inconnue dans le pays, il y a trente ans. Les pêches et la culture du tabac (accordée à l'arrondissement de Saint-Malo) ont beaucoup contribué au bien-être des habitans. Mais, si cet éloignement pour le négoce est un mal, en revanche le peu d'habitude des affaires conserve au paysan sa franchise et sa loyauté; l'idée d'une ruse de commerce lui semble au-dessous de lui, et, dans ces hameaux où l'on ignore souvent ce qu'est la loi, ce qu'elle peut et ce qu'elle veut, le bon sens sait fort bien distinguer le juste d'avec l'injuste; une poignée de main est un contrat aussi valable que tous les marchés sur papier timbré. *La parole d'un Breton vaut or,* dit un proverbe, dont la vérité est depuis long-temps reconnue.

Mariages. Les paysans d'Ille-et-Vilaine suivent de singulières coutumes dans leurs mariages. C'est rarement pour eux la suite d'une inclination; ils n'y cherchent qu'une affaire de convenance. La femme doit être plus âgée ou tout au moins de même âge que le mari. Les accords entre les parens ont lieu au cabaret et se ratifient avec des pots de cidre. Le futur y reste souvent étranger; quant à la future, il est encore plus rare qu'on la consulte. Lorsque tout est réglé, on procède aux fiançailles, c'est ainsi qu'on appelle les publications légales des officiers de l'état civil: ces fiançailles se complètent à l'église, devant le curé qui reçoit les paroles des futurs. Vient ensuite, chez le père de la fiancée, le repas obligé, et qui se compose ordinairement d'un veau ou d'une vache tout entière, servie en vingt-cinq plats différens, de force cidre, et de quelques pots d'eau-de-vie. Vers la fin du repas, le père du futur apporte ce qu'on appelle les *promesses;* ce sont un livre d'église, des bagues, des chapelets, etc., et une somme d'argent. Ces présens sont placés sur un plat, font le tour de la table et sont offerts au père et à la mère de la fiancée : on les dépose ensuite devant celle-ci, dont les pleurs commencent alors à couler avec abondance, et qui n'accepte ces divers objets qu'à la sollicitation réitérée du futur et de ses parens. C'est là le premier acte. Deux ou trois mois s'écoulent. L'époque du mariage est fixée. Les futurs, accompagnés des garçons et des filles d'honneur, font leurs invitations en embrassant les invités. Le grand jour de la noce arrive enfin; l'acte civil signé est immédiatement suivi de la cérémonie religieuse, qui se termine par une formalité indispensable et toujours scrupuleusement observée. Au sortir de l'église, le parent le plus riche prend la mariée par la main, et la conduit à un cabaret où tout le monde les suit, et où chacun peut boire à discrétion, aux frais de ce généreux parent: si en chemin on passe devant la maison d'un des invités, on doit y entrer et y boire. Aussi n'est-ce que lorsque chacun est ivre que les *noçous* se séparent.

Avant de laisser partir la mariée, les jeunes filles l'entourent pour lui ravir sa couronne nuptiale, attachée par plus de cent épingles : chacune tâche d'en arracher une, car elles portent bonheur; en cet instant les pleurs de la mariée redoublent; elle se sauve avec ses compagnes, et le mari court après avec ses garçons d'honneur. Il s'ensuit une lutte qui a l'air d'être sérieuse. Les efforts pour conduire la mariée à la maison conjugale sont souvent cause que ses vêtemens sont déchirés, ce qui est pour elle un titre d'honneur, car plus une fille, dans cette occasion, fait de résistance, plus elle passe pour vertueuse dans le canton, et plus aussi son mari croit avoir droit de compter sur sa fidélité. C'est d'ailleurs avec raison, car les paysannes bretonnes se recommandent par la pureté de leurs mœurs et la chasteté de leur conduite.

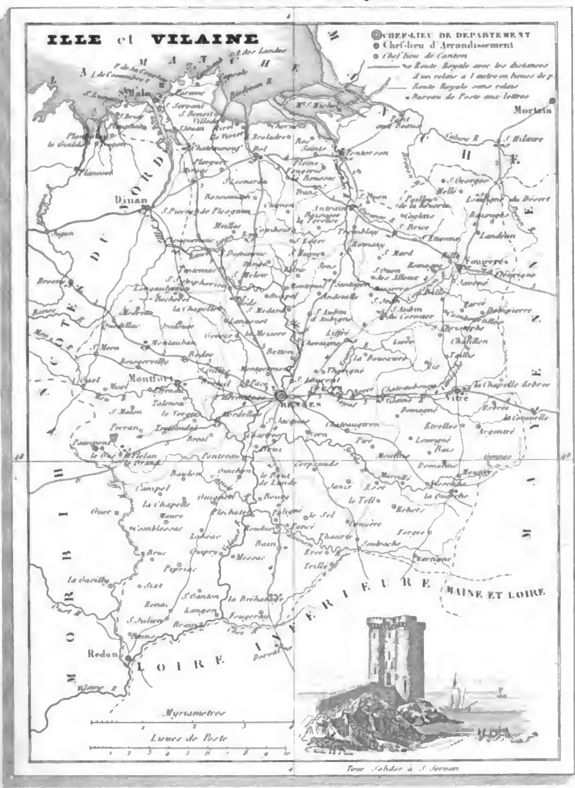
## COSTUMES.

Les costumes des paysans n'ont pas varié depuis fort long-temps. Ils sont amples et commodes, quoique fabriqués avec des étoffes grossières. Les femmes, dans certains cantons, ont des bonnets élevés, décorés de dentelles, et dont la forme a quelque ressemblance avec celle de la coiffure pyramidale du pays de Caux, qui n'est elle-même que l'ancienne coiffure française, en usage du temps de Charles VI. Dans d'autres localités, les femmes posent sur leurs cheveux des coiffes accompagnées de larges bandes de toile, qu'elles arrangent carrément sur le sommet de leur tête, et qui leur encadrent le visage d'une façon piquante. Une des vignettes de cette livraison représente ces deux sortes de coiffures. — Dans l'arrondissement de Vitré, et même dans une grande partie de celui de Rennes, les habitans des campagnes se revêtent, en hiver, de *sayons* de peau de chèvre, espèce de veste longue qui descend jusqu'à moitié des cuisses, et offre un abri commode contre la rigueur des saisons.

## LANGAGE.

L'idiome en usage chez les cultivateurs de l'Ille-

FRANCE PITTORESQUE.




Tour Solidor à S. Servan

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz rue des Noyers, 36



*Les Rochers, Château de Mme Sévigné, près Vitré.*



*La Roche aux fées.*

et-Vilaine est un vieux français qui a peu varié depuis plusieurs siècles. Dans les cantons du sud particulièrement, les paysans parlent comme au temps de *Joinville;* mais avec une prononciation gutturale et sifflante, que notre alphabet figurerait difficilement. Sur les côtes, leur langage est aussi mêlé de quelques mots celtiques, armoricains ou bretons. Les savans du pays ne sont pas d'accord sur le nom à donner à cette langue, qui est celle de la Basse-Bretagne.

## ANTIQUITÉS.

Le département renferme des antiquités gauloises ou celtiques et des antiquités romaines. Il y existe aussi diverses ruines qui appartiennent au moyen âge.

Les antiquités celtiques consistent en *menhirs* ou pierres levées (en breton, *pierres longues*), et en *dolmens* ou pierres posées en forme de tables sur d'autres pierres (en breton, *tables de pierre*).

On voit près de Grabusson, à 7 lieues de Rennes, un *menhir* formé d'un bloc de marbre de 10 pieds de hauteur.—On en trouve un autre, haut de 6 pieds, dans la forêt du Teil (commune d'Essé). — Une commune voisine, celle de Rotiers, possédait autrefois un monument de ce genre, d'une hauteur considérable; mais il a été si mutilé, qu'il est aujourd'hui réduit à 10 pieds d'élévation, sur 8 pieds de large, et environ 5 d'épaisseur. Quelques-uns de ses débris attestent son ancienne grandeur; il en est qui approchent de son volume actuel.—Un *menhir*, qui subsiste debout auprès de Cugneu, est haut de plus de 20 pieds, et a 22 pieds de circonférence à sa base; mais le monument le plus remarquable de ce genre est celui qu'on voit à une demi-lieue de Dol, sur la route de Rennes. Beaucoup plus élevé que ceux qu'on rencontre isolés dans le reste de la Bretagne, il est formé d'une énorme pierre granitique, haute d'environ 40 pieds au-dessus du sol, et qui peut avoir 30 pieds de circuit à sa base. Des fouilles faites jusqu'à 30 pieds de profondeur n'ont pu atteindre la base de cette espèce d'obélisque grossier, auquel on donne, dans le pays, le nom de *pierre du Champ-Dolent*.

Les *dolmens* qui existent dans le département sont d'une grande dimension.—On trouve, à peu de distance du village d'Essé, au Rouvray, un monument de ce genre, le plus curieux peut-être de la France. La *Roche-aux-Fées*, tel est le nom qu'on lui a donné, est composée de 42 blocs d'un schiste rougeâtre; sa forme approche de celle d'un carré long, situé du sud-est au nord-ouest. Sa plus grande longueur est d'environ 60 pieds; sa plus grande largeur de 12; sa plus grande hauteur au-dessus du sol est aussi de 12 pieds. Ce monument, dont l'intérieur se divise en deux chambres, paraît avoir été consacré aux cérémonies du culte druidique.—Deux autres *dolmens* ont été découverts dans la forêt de Fougères.—Le premier, qu'on appelle le *Monument*, consiste en une pierre de 12 pieds de longueur, sur 8 de largeur, et 4 d'épaisseur, soutenue à environ 2 pieds au-dessus du sol actuel (qui paraît s'être exhaussé) par dix autres pierres de moindres dimensions, posées sur deux rangs, et formant une espèce de rue. Cette rue, dirigée du nord-est au sud-ouest, a 3 pieds de largeur. — L'autre dolmen se nomme la *pierre du Trésor*. Cette énorme pierre était aussi supportée par plusieurs autres pierres moins grosses; mais quelques-unes de celles-ci ayant été dérangées et renversées, la pierre supérieure a glissé d'un côté jusqu'à terre, de telle sorte qu'elle ne porte plus que par son extrémité sur ses supports.

On a trouvé souvent, dans diverses localités, des médailles, des ustensiles de bronze, des vases de terre, etc., d'origine romaine; mais la découverte la plus précieuse est celle qui a été faite à Rennes, en 1774, d'un *vase d'or* pur, en forme de soucoupe. Ce vase a 1 pouce et demi de profondeur et 9 pouces de diamètre. Le fond est orné d'un bas-relief fort bien exécuté, représentant *le Triomphe de Bacchus*, et dans le bord, décoré de feuilles d'ache et de laurier, sont encastrées seize médailles d'empereurs et d'impératrices. D'après ces médailles, on a pensé que le vase était du temps de Septime-Sévère. Il est déposé à Paris au cabinet de médailles.

Non loin de Montfort, à l'orient de la ville, sont d'anciens *thermes*, attribués aux Romains, et consistant en deux bassins contigus. L'un de ces bassins a été détruit pour agrandir un jardin. Les deux bassins avaient chacun environ 72 pieds de longueur et 60 de large. Ils formaient deux carrés longs, dirigés de l'ouest à l'est, et, par leur côté oriental où s'ouvraient six trappes d'aquéducs, recevaient les eaux d'une rivière sur le bord de laquelle ils sont situés. On descendait dans ces bassins par deux larges escaliers en pierre de taille. Les bains de Montfort sont, avec ceux de Carhaix (Finistère), les seuls bains antiques que l'on trouve en Bretagne.

Près de Landéan, dans la forêt de Fougères, s'étendent de vastes souterrains appelés les *Celliers-de-Landéan*, creusés, dit-on, en 1173, par ordre de Raoul de Fougères, qui voulait y cacher ses trésors et ses effets précieux pendant ses guerres contre Henri II, roi d'Angleterre. L'ouverture présente un berceau en plein cintre, de 13 pieds de haut, sur 19 pieds de large, et d'une longueur de 47 pieds. La tradition populaire prétend que les Celliers-de-Landéan communiquaient autrefois jusqu'à Fougères, par un passage souterrain; mais rien n'est moins prouvé que cette assertion.

## HOMMES CÉLÈBRES.

Un si grand nombre d'hommes distingués appartient à ce département que, loin de pouvoir donner quelques notes biographiques sur quelques-uns d'entre eux, l'espace nous manque même pour citer tous les noms.

On remarque dans les temps anciens et modernes qui n'appartiennent pas à l'époque contemporaine,

Abeille, avocat et littérateur; D'Argentré, auteur de l'*Histoire de Bretagne;* Jacquet Cartier, voyageur, qui découvrit le Canada en 1534; Caradeuc la Chalotais, magistrat intègre, écrivain courageux et éloquent; Deric (l'abbé), auteur de l'*Histoire ecclésiastique de Bretagne;* Duguay-Trouin, marin intrépide, un de ces hommes qui suffisent à l'illustration d'une ville; Gerbier, célèbre avocat du barreau de Paris; Lobineau, historien, membre distingué de l'ordre des Bénédictins; La Bletterie, auteur d'une *trad. de Tacite;* Lametherie, homme de lettres et médecin, commensal du grand Frédéric; La Bourdonnaie, négociant et guerrier, vainqueur des Anglais dans l'Inde; Simon de Montfort, chef de la croisade contre les Albigeois; Maupertuis, savant célèbre par ses connaissances mathématiques et par ses querelles avec Voltaire; René le Pays, poëte et bel-esprit du XVII[e] siècle; Poullain du Parc, grand jurisconsulte; Poullain de Sainte-Foix, auteur des *Essais sur Paris;* Robinet, savant du XVIII[e] siècle, écrivain matérialiste; Savary, voyageur et antiquaire, connu par ses travaux sur l'Égypte et sur la Grèce; Tournemine (le père), jésuite, philologue érudit; Trublet (l'abbé), le compilateur par excellence; Vauban (le prestre de), maréchal de France, le premier des ingénieurs militaires et le constructeur de presque toutes les places fortes qui défendent la France.

Les contemporains dont les noms s'offrent à notre mémoire, sont MM.

Broussais, grand médecin, chef d'école, mais homme à systèmes; Bernard, avocat distingué, député; Carré, jurisconsulte célèbre, professeur à l'École de Droit de Rennes; Chateaubriand, le plus illustre et le plus honoré des écrivains vivans: ses ennemis sont forcés de rendre hommage à son génie; Corbière, ancien ministre, bibliophile distingué; Alexandre Duval, de l'Institut, auteur dramatique de l'ancienne école, habitué aux succès; Amaury Duval, savant archéologue, membre de l'Institut; Elleviou, l'acteur le plus célèbre qu'ait eu l'Opéra-Comique, agronome distingué; Ginguené, de l'Institut, ambassadeur, etc., auteur de l'*Histoire littéraire d'Italie;* Defermon, membre utile de nos assemblées représentatives, liquidateur de la dette publique, ministre d'État de Napoléon; Duplessis-Grenedan, ancien député, propriétaire de la belle verrerie de La Haie-d'Iré; Huet de Coetlizan, auteur d'une *statistique* estimée de *la Loire-Inférieure*; Kératry, député, littérateur instruit, auteur agréable, honorable publiciste; Lamennais, grand écrivain, un des membres les plus illustres de l'Église catholique; Le Chapelier, orateur remarquable de l'assemblée constituante; Lanjuinais, pair de France, âme ferme, caractère honorable, écrivain instruit et laborieux; Le Graverend, criminaliste estimé; Le Breton, de l'Institut, homme de lettres et antiquaire; Pommereul, général, directeur de la librairie, auteur; Surcouf (Robert), riche armateur, corsaire intrépide, le *Jean-Bart* de notre temps; Toullier, jurisconsulte, auteur du *Droit français*, etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Ille et-Vilaine est un département *maritime*, région N. O. — Il a pour limites, au nord, l'Océan et le département de la Manche; à l'est, celui de la Mayenne; au sud, celui de la Loire-Inférieure et l'Océan; et à l'ouest, le département des Côtes-du-Nord et celui du Morbihan. — Il tire son nom de deux rivières, l'Ille et la Vilaine, qui se réunissent à Rennes. — Sa superficie est de 635,599 arpens métriques.

Montagnes. Le département ne renferme pas de montagnes; mais il est coupé dans sa partie septentrionale, de l'est à l'ouest, par une chaîne de collines assez élevées pour donner naissance à de nombreux cours d'eau et pour former deux bassins entièrement opposés, dont les versans se dirigent vers l'Océan, l'un au nord et l'autre au sud.

Sol. Le fond du sol est une masse granitique, recouverte de bancs de schiste, coupés par de minces filons de quartz. La terre végétale n'y a partout que quelques pouces d'épaisseur.

Rivières. Les rivières principales sont: la *Vilaine* et ses affluents, l'*Ille*, le *Meu*, la *Seiche*, le *Cher* et le *Don;* la *Rance* et le *Limon*, son affluent; le *Couesnon* et son affluent la *Nanson*. La *Vilaine* se jette dans l'Océan au sud du département; le *Couesnon* et la *Rance* appartiennent au bassin du nord, et se perdent dans la Manche: elles ne sont navigables que près de leur embouchure. La *Vilaine*, au moyen de plusieurs écluses, est navigable depuis Cesson jusqu'à Redon; et, de cette ville jusqu'à la mer, elle est navigable naturellement. La marée remonte jusqu'à Redon et y amène des bâtimens de 130 à 140 tonneaux. La longueur totale de la navigation de la Vilaine est de 140,000[m]. La partie supérieure a été rendue navigable de 1538 à 1575, au moyen de quinze écluses qui rachètent une pente de 24[m], 93. C'est la plus ancienne navigation artificielle de la France. Les premières écluses sur la Vilaine ont été construites sous François I[er], d'après les plans du célèbre Léonard de Vinci.

Navigation intérieure. Le *Canal d'Ille et Rance*, dont le développement est de 80,796 mètres, réunit l'Océan à la Manche. Son point de partage est dans la Lande de Tanouam, commune de Guibel. Il est assez grand pour donner passage à des bateaux de 70 tonneaux.

Étangs. Le département renferme un grand nombre d'étangs. — Celui de *Lande Parelle*, dans la commune de Parigné, est couvert d'une croûte à moitié solide, formée de débris de racines et d'herbages, qui est comme une île flottante sur laquelle vont paître les bestiaux.

Côtes. La côte de ce département, du côté de la Manche, présente un assez grand nombre de rochers, que la violence des eaux a séparées du continent. Il a été construit des forts sur plusieurs d'entre eux, tels que l'île *Harbourg*, la *Conchée*, les *Rimains;* mais *Cesembre* est le seul auquel le nom d'île mérite d'être donné. Ce rocher, de près d'un quart de lieue de circuit, est situé à deux lieues de Saint-Malo: on y remarque une petite chapelle creusée dans le roc, et les ruines d'un village qui a été abandonné, il y a une trentaine d'années. On sait, par tradition certaine, qu'une forêt s'étendait autrefois de Coutances jusqu'à Cesembre.

Marais. — Les plus considérables sont ceux de Dol, formés au commencement du VIII[e] siècle par un envahissement de la mer. Les eaux se retirèrent par degrés, et laissèrent à découvert un terrain considérable, qui devint susceptible de culture, et se couvrit bientôt d'habitations : mais en 1606 et en 1630, la mer inonda de nouveau une partie de ce terrain, qu'on n'a pu reconquérir depuis, et elle détruisit de fond en comble les communes de Sainte-Anne et de Paluel. C'est depuis ce malheureux événement que les digues de Dol ont été construites. Sous leur protection, et au moyen de nombreux canaux, on a desséché une grande partie de ces marais.

Landes. — Elles couvrent un quart du département. Ces vastes plaines, où il ne croît que de la bruyère et de l'ajonc, sont de mauvais pâturages. L'ajonc coupé par les paysans sert à nourrir les bestiaux pendant l'hiver.

Routes. — Le département est traversé par 11 routes royales dont une, celle de Paris à Brest, est de première classe. — La longueur totale du parcours de ces routes dans le département est de 629,050 mètres. — On y compte aussi douze routes départementales.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le département, situé entre deux mers est exposé à des pluies fréquentes et à des brouillards épais. — L'athmosphère y est très humide. Il y tombe chaque année 32 à 34 pouces d'eau. Le climat y est tempéré, les grands froids et les grandes chaleurs s'y font peu sentir. Les orages y sont très rares.

Vents. — Les vents dominans sont ceux de l'ouest et du sud-ouest qui amènent la pluie.

Maladies. — Aux fièvres bilieuses et intermittentes qui sont communes dans les environs des marais, se joignent des affections catarrhales et scorbutiques, et des dyssenteries. La phthisie pulmonaire y est aussi une maladie très répandue.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les animaux domestiques du département, à l'exception des moutons, y sont d'une fort belle espèce. — La Bretagne est une des contrées les plus propres à la reproduction des chevaux. On en remarque, dans l'Ille-et-Vilaine, deux races distinctes : la *race bretonne*, qui est la moins nombreuse, et qui s'élève dans les meilleurs pâturages. Sans être grande ni belle, elle est d'un bon service. L'autre race, indigène comme la race bretonne, est plus petite, plus faible, consomme peu, et, quatre fois plus nombreuse, vit dans les landes. Les chevaux des arrondissemens de Saint-Malo, de Rennes, de Montfort, d'origine bas-bretonne, sont d'une taille moyenne, sobres, durs à la fatigue, et recherchés pour les postes, les messageries et le train d'artillerie. L'arrondissement de Fougères possède des chevaux propres à la cavalerie légère. Dans celui de Vitré, on trouve moins de chevaux de taille; mais dans cet arrondissement, comme dans celui de Fougères, les chevaux ont la jambe fine et de la vigueur. Il serait facile d'en améliorer l'espèce en les nourrissant mieux et en ne les livrant pas au travail avant le développement de leurs forces. Une autre espèce indigène de chevaux dite *charbonniers*, se trouve en grand nombre dans les forêts et sur les landes de Redon et de Montfort. — Le gibier est très abondant dans le département ; les forêts renferment des sangliers, des chevreuils et des cerfs : les lièvres et les lapins sont communs dans les plaines.

Les perdrix, les cailles, les bécasses, les alouettes et les pigeons y abondent. On trouve un grand nombre d'oiseaux de toute espèce. Les côtes et les rivières sont couvertes, chaque hiver, d'oiseaux de passage : on voit des cygnes sur la Vilaine, dans les froids rigoureux.

Les rivières et les étangs fournissent de belles carpes, des brochets, des tanches, etc. La côte est également abondante en poissons. Les huîtres de Cancale sont renommées.

Règne végétal. — De belles forêts couvrent plus de la quinzième partie du département; elles renferment toutes des arbres remarquables par leur grosseur et leur antiquité, chênes, châtaigniers, hêtres, ou cormiers. Dans la forêt voisine de Montfort, on remarque un chêne d'une grosseur considérable. Il a 40 pieds de circonférence et une hauteur proportionnée : on l'appelle le *Chêne-aux-vendeurs*, parce que c'était sous son ombrage que l'on se réunissait autrefois pour les adjudications des coupes de bois qui avaient lieu dans cette forêt. Des actes authentiques font mention de cet arbre, il y a plus de six siècles.

Règne minéral. — Le département renferme des mines de fer, de cuivre et de plomb argentifère. On trouve une mine de fer argileux, aux environs de Paimpont, qui, effleurant la surface du sol, est exploitée à ciel ouvert. Cependant les forges de Martigné emploient du fer tiré de la Loire-Inférieure. On a découvert il y a peu d'années des mines de houille. On exploite aussi des tourbières. Enfin des carrières de marbre, de granit, d'ardoise, de grès à paver, de tripoli, de terre propre à faire des crayons noirs, d'argile, de schiste et de poudingues dits cailloux de Rennes, et susceptibles de recevoir un beau poli, complètent les richesses minérales du département.

*Eaux minérales.* — Aucun établissement d'eaux thermales n'existe dans le département. Il y a plusieurs sources ferrugineuses froides; les plus fréquentées sont celles de Guichen et celles de Saint-Servan, où les buveurs ont l'agrément de pouvoir prendre des bains de mer.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Rennes. Au confluent de l'Ille et de la Vilaine, sur la croupe d'une colline à l'ouverture d'une vaste plaine, ch.-l. de préfect., à 86 l. et demie de Paris. Pop. 29,680 h. — Cette ville portait originairement le nom de *Condate*, mot celtique qui signifie *confluent*. — C'était la capitale de la Bretagne et une place très forte; elle a soutenu plusieurs siéges, notamment en 843, en 874, en 1155 et en 1330. — En 1720, un incendie, qui dura sept jours, détruisit 850 maisons dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par un très beau quartier percé de rues spacieuses et tirées au cordeau. Le reste de la ville se compose de bâtimens peu élevés et construits en bois. — On compte à Rennes onze places publiques, parmi lesquelles deux seulement méritent d'être remarquées : la *Place du Palais* et la *Place aux Arbres ;* celle-ci, plantée de tilleuls, offre une promenade agréable; sur la première on voyait autrefois la statue équestre en bronze de Louis XIV. — La ville manque de fontaines jaillissantes; c'est au moyen de pompes qu'elle s'alimente d'eau. Elle manque également de marchés couverts. — Ses monumens et ses édifices sont peu nombreux. On y remarque la *Porte Mordelaise*, sur laquelle se trouve une inscription romaine, presque effacée, en l'honneur de l'empereur Gordien; c'est par cette porte que les ducs de Bretagne faisaient leur entrée dans leur capitale. Avant d'y passer, ils juraient de conserver la foi catholique et de gouverner avec équité. — La *Cathédrale* est une construction ré-

cente; l'intérieur rappelle en petit celui du Panthéon; le portail, surmonté de deux tours régulières, n'a pas moins de 120 pieds d'élévation.—L'*Hôtel-de-Ville* ne date que de l'incendie de 1720; il est occupé non-seulement par le corps municipal, mais encore par les tribunaux de 1re instance et de justice de paix, par la bibliothèque publique et par les écoles de dessin et d'architecture. —L'*abbaye de Saint-Georges* a subi plusieurs transformations: ce fut d'abord un temple consacré au culte d'Isis ou de Cérès, puis un monastère de l'ordre de Saint-Benoît; les restes de ce beau bâtiment servent aujourd'hui de caserne.—Il faut mentionner encore le *Palais-de-Justice* dont la façade a 144 pieds de long; les salles d'audience sont décorées de belles peintures de Jouvenet et de ses élèves.—Le *Thabor* est une promenade magnifique de laquelle la vue s'étend à plusieurs lieues de distance sur la charmante vallée que baigne la Vilaine. — A l'époque où les états de Bretagne se tenaient à Rennes, cette ville avait 40,000 habitans. Elle est beaucoup déchue de sa splendeur; l'établissement d'une cour d'appel, d'une école de droit, d'une école d'artillerie, la création du canal d'Ille-et-Rance sont les compensations qu'elle a obtenues.

Fougères, sur une belle colline, au bas de laquelle coule le Nançon, ch.-l. de s.-préf., à 10 l. N.-E. de Rennes. Pop. 7,677 h. — Cette ville fut souvent la proie des Anglais dans les longues invasions de ces insulaires en France, au XIIe et au XVe siècle. Sous le règne de Charles VII, ils s'en emparèrent par surprise dans la nuit du 23 au 24 mars 1448, et cet événement devint le signal d'une guerre qui rendit à la France les provinces qu'elle avait perdues.— Fougères ayant éprouvé, dans le dernier siècle, quatre incendies désastreux, on y cherche vainement d'anciens édifices; les gothiques tours du château élevé par Raoul de Fougères sont seules debout. En revanche la ville est fort bien bâtie et très industrieuse. Une fontaine d'eau minérale ferrugineuse y attire un grand concours d'étrangers.

Montfort-sur-Meu, sur un coteau élevé, au confluent du Meu et du Chailloux, ch.-l. de s.-préf., à 7 l. O. de Rennes. Pop. 1,715 h. — La ville est ceinte de remparts flanqués de plusieurs tours et environnés d'un large fossé; sa fondation se rapporte à la domination des Romains si quelques vestiges de monumens ne sont pas trompeurs. Montfort comme presque toutes les localités bretonnes, eut beaucoup à souffrir des excursions des Anglais dans le moyen âge. Sous Charles V, Duguesclin s'en empara après un siége opiniâtre.—C'est à cette époque que se rattache le *miracle de la canne*, dont la célébrité a rejailli sur Montfort. Voici ce que raconte la chronique: une jeune villageoise, ayant été enlevée par le commandant du château, ne vit d'autre moyen pour sauver son honneur que d'invoquer la protection de Saint-Nicolas; aussitôt elle fut changée en canne et s'élançant dans un étang échappa à son ravisseur. Depuis lors, pendant plusieurs siècles, le 9 mai, tous les ans, une canne sauvage venait entendre la messe au maître autel de Saint-Nicolas; elle était suivie de onze cannetons, et au départ elle laissait un de ses petits en hommage au saint. Chaque année on dressait procès-verbal de ce miracle. Mais les calvinistes s'étant rendus maîtres de Montfort vers le milieu du XVIIe siècle, s'avisèrent de manger les pieux volatiles, canne et cannetons, et mirent fin au miracle qui ne s'est pas renouvelé depuis.

Redon, au pied d'une montagne, non loin du confluent de l'Oust et de la Vilaine, ch.-l. de s.-préf., à 17 l. S.-O de Rennes. Pop. 4,504 h. — Cette ville, quoique éloignée de la mer, a un port assez fréquenté sur la Vilaine. Son importance s'est accrue par la destruction de la ville de Rieux. Les murailles dont Redon fut entourée en 1588 sont en grande partie détruites. François II y convoqua trois fois les États: en 1612, ils s'y tinrent encore. L'église Saint-Sauveur était admirée par la hardiesse de sa construction; elle fut dévorée par un incendie; la tour qui seule échappa aux flammes mérite encore d'être vue.

Saint-Malo. Sur l'île d'Aron, ch.-l. de s.-préf., à 17 l. N.-O. de Rennes. Pop. 9,981 h. — Le port de Saint-Malo est d'un accès très difficile à cause des récifs qui en obstruent l'entrée; mais le séjour en est sûr et commode. Il est d'une très haute importance nautique et commerciale. La rade se trouve à l'ouest, au dehors de l'embouchure de la Rance; elle est défendue par sept forts, dont le principal, *la Conchée*, est un ouvrage remarquable de Vauban. La chaussée qui lie Saint-Malo au continent est extrêmement solide; cependant on est souvent obligé de la réparer. Une tempête l'enleva même en partie, il y a quelques années. L'aspect de la ville est très pittoresque; plusieurs rues sont bien bâties, et l'on y voit de magnifiques hôtels. La cathédrale est un édifice dans le style gothique. Le château, élevé par les ordres de la reine Anne, fait partie des nouvelles fortifications. Cette reine, ayant eu à vaincre de nombreuses résistances, fit bâtir une tour sur laquelle on lisait l'inscription suivante: *Qui qu'en grogne, ainsi sera: c'est mon plaisir.* De là, le nom de *Qui qu'en grogne*, resté à cette tour. — A l'embouchure de la Rance se trouve Saint-Serrau, détaché de Saint-Malo seulement par un bras de mer qui est à sec à toutes les marées basses. On y trouve une rade commode et deux ports séparés l'un de l'autre par un rocher sur lequel s'élève la *tour Solidor*, qui donne son nom à un des ports; l'autre s'appelle le port Saint-Père.

Dol. Au milieu de marais desséchés extrêmement fertiles, ch.-l. de cant. à 5 l. 1/2 N.-E. de Saint-Malo. Pop. 3,939 h.—Cette ville qui, au VIe siècle, était un évêché, a été prise et reprise plusieurs fois par les Normands, contre les attaques desquels elle servait autrefois de boulevart à la Bretagne. En 1793, les Vendéens y soutinrent un siége contre l'armée républicaine. — Il n'y a à Dol qu'une rue qui mérite véritablement ce nom, c'est la Grande-Rue, dont les maisons sont construites sur une ligne assez régulière. — L'ancienne cathédrale est très vaste; la nef est élevée et d'une architecture gothique, remarquable par sa hardiesse et sa légèreté.

Vitré. Sur la Cantache, ch.-l. de s.-préf., à 10 l. E. de Rennes. Pop. 8,856 h. — Cette ville, ceinte de remparts gothiques, flanqués de tours rondes, se présente sous un aspect favorable; le clocher qui la domine et l'ancien château sont de l'effet le plus pittoresque; malheureusement les maisons sont mal bâties, les rues malpropres; tout, dans l'intérieur, contraste avec la beauté des campagnes qui l'environnent. On remarque, au dehors de l'église *Notre-Dame*, une chaire en pierre, d'où l'on prêchait au peuple rassemblé dans le parvis.

Chateau-des-Rochers. Une tour gothique, placée à l'angle de deux bâtimens plus modernes, s'élève avec grâce, à une demi-lieue vers le sud de Vitré. C'est le château des Rochers, qui fut long-temps la demeure de madame de Sévigné. Cette tour est remarquable par sa hauteur, qui paraît d'autant plus grande que le reste de l'édifice n'est pas d'une étendue proportionnée. Ce château est fort bien entretenu; un parc magnifique et de beaux jardins l'embellissent. Les souvenirs dont il est plein y attirent les voyageurs. On y voit un portrait de madame de Sévigné, attribué à Mignard. Elle est représentée avec une coiffure grecque, un fichu de gaze fort décolleté, et un manteau jeté sur les épaules, à la manière de nos grands châles. Ce costume et la fraîcheur du coloris donnent au tableau un air de nouveauté. Madame de Sévigné a immortalisé, par une lettre, son entrevue avec la gouvernante de Bretagne. On montre encore dans le château des Rochers le cabinet vert où elle reçut cette dame; mais la peinture qui ornait alors cette petite pièce a disparu sous un crépi revêtu d'une couche de blanc. On voit aussi, dans la même partie du château, sa chambre à coucher, accompagnée d'un second cabinet sans cheminée, où elle se retirait souvent pour écrire, et d'où elle adressait à sa fille les lettres attachantes qui ont fait sa réputation.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

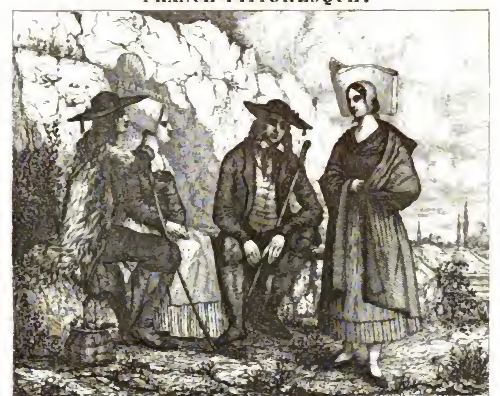
Politique. — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissemens électoraux, dont les ch.-lieux sont: Rennes (ville et arr.), Saint-Malo, Vitré, Fougères, Redon, Montfort.

Le nombre des électeurs est de 1,830.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Rennes.

Le département se divise en 6 sous-préfectures ou arrondissemens communaux.

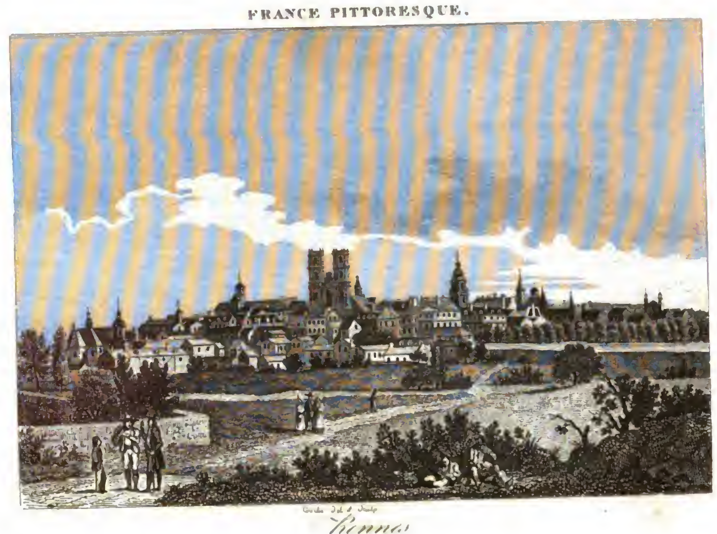
| | | | |
|---|---|---|---|
| Saint-Malo | 9 cantons, | [illegible] communes, | 120,561 habit. |
| Fougères | 6 | 58 | [illegible] |
| Rennes | 10 | 81 | [illegible] |
| Redon | 7 | 46 | 76,412 |
| Montfort | 5 | [illegible] | [illegible] |
| Vitré | 6 | 63 | 83,096 |
| Totale | 43 cantons, | 354 communes, | 547,052 habit. |



*Costumes du dépt d'Ille et Vilaine.*



*Broussais* — *Châteaubriand*



Rennes

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Rennes), 5 receveurs particuliers, 7 percepteurs.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Rennes) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 dir. (à Rennes), 2 insp., 4 vérif.

*Hypothèques.* — 6 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. comm.

*Douanes.* — 1 directeur (à Saint-Malo).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Rennes), 3 directeurs d'arrondissement, 7 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département fait partie du 25e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Rennes.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 10e inspection, dont le chef-lieu est Rennes. Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Rennes.

*Mines.* — Le départem. fait partie du 3e arr. de la 1re division, dont le ch.-l. est Paris. 1 ingénieur des mines réside à Rennes.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 72,064 fr.

*Tabacs.* — Il y a à Saint-Malo 1 magasin de tabacs en feuille et 1 inspecteur de la culture.

*Cadastre.* — 1 géomètre en chef à Rennes.

Militaire. — Rennes est le chef-lieu de la 13e division militaire, composée des départemens des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. — Il y a à Rennes, 1 lieutenant-général commandant la division, 1 intendant militaire, 1 maréchal-de-camp commandant le département d'Ille-et-Vilaine. — Le département renferme deux places de guerre, Saint-Malo et Château-Neuf. — Le dépôt de recrutement est à Rennes. — Il y a à Rennes un grand hôpital militaire. — Rennes est le chef-lieu de la 5e légion de gendarmerie. — Il y a à Rennes un gymnase divisionnaire destiné à l'instruction des troupes des 4e, 12e et 13e divisions militaires, 1 directeur des arsenaux, 1 école d'artillerie. — A Saint-Malo, 1 direction d'artillerie.

Maritime. — Il y a dans le département : à Saint-Servan, 1 ingénieur, 1 commissaire principal de marine, 1 sous-inspecteur, et 1 école d'hydrographie. — A Saint-Malo, 1 trésorier des invalides de la marine, et 1 école d'hydrographie.

Judiciaire. — La cour royale de Rennes comprend dans son ressort les départemens des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure et du Morbihan. Il y a, dans le département, 6 tribunaux de première instance : à Fougères, Montfort, Redon, Rennes (2 chambres), Saint-Malo et Vitré ; et 2 tribunaux de commerce à Rennes et Saint-Malo.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le ive siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est à Rennes. — Il y existe (à Rennes) 1 séminaire diocésain qui compte 180 élèves, et (à Vitré et Saint-Meen) 2 écoles secondaires ecclésiastiques. — Le département renferme : 12 cures de première classe, 47 de deuxième, 303 succursales, 312 vicariats. — On y compte 40 congrégations religieuses.

Universitaire. — Le département possède une académie de l'Université dont le chef-lieu est Rennes, et qui comprend dans son ressort les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure et le Morbihan.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : à Rennes, 1 faculté de droit, 1 école secondaire de médecine, 1 collége royal de deuxième classe qui compte 453 élèves. — Et 4 colléges, à Dol, à Fougères, à Saint-Servan, à Vitré. — A Rennes, 1 école normale primaire, à laquelle sont annexées 2 écoles pratiques, l'une pour les enfans, l'autre pour les adultes, et 1 école d'agriculture. — Le nombre des écoles primaires du département est de 257, qui sont fréquentées par 11,607 élèves, dont 6,479 garçons et 5,128 filles. — Le nombre des communes privées d'écoles est de 229.

Sociétés savantes et autres. — Il y a à Rennes une Société ou *École de Peinture, Sculpture et Dessin*, et un *musée départemental*, où l'on remarque quelques tableaux de l'école moderne.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 547,052 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,335 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 4,384 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfans légitimes. | 8,978 | — | 8,389 | Total | 17,803 |
| — naturels. | 214 | — | 222 | | |
| *Décès.* | 8,274 | — | 8,169 | Total | 16,443 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 32,826.
Dont : 14,521 contrôle de réserve.
18,305 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
17,595 infanterie.
44 cavalerie.
247 artillerie.
419 sapeurs-pompiers.
On en compte : armés, 9,428 ; équipés, 4,296 ; habillés, 4,676. 9,117 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 60 sont mobilisables, et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 56 sont soumis au service ordin., et 44 appartiennent à la réserve.

L'organisation de la garde nationale est suspendue dans 238 com.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes. | 3,730,007 f. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,679,268 |
| Douanes et sels. | 989,208 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 3,212,624 |
| Postes. | 347,394 |
| Produit des coupes de bois. | 121,341 |
| Loterie. | 102,770 |
| Produits divers. | 68,280 |
| Ressources extraordinaires. | 865,411 |
| Total. | 11,116,307 f. |

Il a reçu du trésor 13,174,148 dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. | 1,665,635 f. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 373,925 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 609,757 |
| de l'intérieur. | 147,149 |
| du commerce et des travaux publics. | 1,380,919 |
| de la guerre. | 4,972,079 |
| de la marine. | 918,164 |
| des finances. | 123,351 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 2,508,267 |
| Remboursem., restitutions, non-valeurs et primes. | 250,276 |
| Paiemens sur les ponts, canaux et services divers. | 224,623 |
| Total. | 13,174,148 f. |

Ces deux sommes totales de paiemens et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département reçoit de l'État 2,057,841 fr. de plus qu'il ne paie, excédant qui favorise l'extension du commerce maritime et de l'industrie.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 550,731 fr. 09 cent.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes :* traitemens, abonnemens, etc. | 232,492 f. | 44 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, encouragemens, secours, etc. | 318,238 | 65 |
| Dans cette dernière somme figurent pour 80,330 f. les prisons départementales, 55,000 f. les enfans trouvés. | | |
| Les secours accordés par l'État pour incendie, grêle, épizootie, etc., sont de. | 1,710 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 65,802 | 47 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 319,366 | 37 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 43,060 | 78 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 635,599 hectares, le départ. en compte :
43,256 forêts.
305 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 19,477,000 francs.

Le département renferme environ
62,000 chevaux.
200,000 bêtes à cornes (race bovine).

Une grande quantité de chèvres et de porcs, mais un petit nombre de moutons.

Le produit annuel du sol est d'environ

| | |
|---|---|
| En céréales et parmentières. | 2,735,000 hectolitres. |
| En avoines. | 701,000 |
| En vins. | 7,000 |
| En cidres. | 800,000 |

Le territoire du département de l'Ille-et-Vilaine est presque entièrement consacré à la petite culture. Une ferme de 30 hectares y est regardée comme considérable. L'agriculture y fait des progrès sensibles, quoiqu'elle soit loin encore d'y avoir atteint un haut degré d'amélioration. — Le froment réussit difficilement ; mais le seigle, l'orge et l'avoine y prospèrent. Le sarrasin y supplée à l'infériorité des autres récoltes. Il est fâcheux que la culture des pommes de

terre n'y soit pas plus répandue. Le maïs y vient mal, le terrain y étant peu favorable à cette plante. On sème du millet avec plus de succès. — La culture du tabac y occupe 1,100 hectares. Ce tabac est d'une bonne qualité. — Le lin et le chanvre donnent des produits superbes. On sait que le fil de Bretagne est très estimé. Les chanvres surtout peuvent rivaliser avec ceux même de Riga.

Parmi les arbres à fruits, le pommier est un de ceux qui enrichissent le cultivateur. Le cidre du département est léger, agréable, supporte la mer, et peut se conserver deux ans. On fabrique aussi du poiré qui offre une boisson agréable et qui contient une grande quantité de principe alcoolique.

Le fruit du châtaignier offre une ressource précieuse à la nourriture du paysan. Son bois a une foule d'emplois utiles; il sert à faire des cerceaux, des échalas, des cuves, des sabots, etc. — On fait peu d'huile de noix, le noyer ne paraît pas se plaire dans le département. Les autres arbres, tels que cerisiers, pruniers, etc., y sont très multipliés et donnent beaucoup de fruits.

Le département est situé en dehors de la ligne au-delà de laquelle la vigne prospère en France. Il produit une très petite quantité de vin qui est peu estimé. Eutrapel, dans ses *Contes*, fait narrer par Charles-Quint, lors de son passage à Paris, l'histoire d'un chien qui, ayant mangé, *près de Rennes*, une grappe de raisin, sentit à l'instant une telle aigreur qu'il aboya de colère contre la vigne.

On élève des chevaux avec succès dans le département. Ils y sont l'objet d'un commerce très considérable. La race des bêtes à cornes y est belle et bien soignée. Les bœufs de Bretagne, engraissés dans les pâturages de la Normandie, servent à la consommation de la capitale. Les bêtes à laine sont d'une espèce petite et abâtardie; leur toisons de qualité inférieure. — Les poulardes de Janzé connues sous le nom de *poulardes de Rennes*, sont fort belles et s'envoient jusqu'à Paris. — Les ruches ne sont pas assez multipliées, néanmoins le miel et la cire des abeilles de l'Ille-et-Vilaine sont justement estimées.

*Beurre de la Prévalaye.* — Le beurre de certains cantons des environs de Rennes, connu sous le nom de beurre de la Prévalaye, jouit, dans toute la France et à l'étranger même, d'une réputation méritée. Un grain très fin, un arôme et une saveur agréable qui lui sont particuliers, et que connaissent seulement ceux qui le mangent frais, le placent au premier rang parmi les produits de même espèce, et en font un aliment délicat. La fabrication de ce beurre est un produit fort avantageux. Une vache ordinaire donne par jour, terme moyen, 5 à 6 kilogrammes de lait, qui produisent de 300 à 360 grammes de beurre. Il y a beaucoup de vaches qui en donnent une quantité bien plus considérable (double même), surtout lorsqu'elles commencent à avancer un peu en âge. Le lait passé dans un petit tamis de crin, pour enlever les poils qu'il pourrait contenir, est versé dans de grands pots de grès à large ouverture. Ces pots sont mis dans un coffre en bois à parois très épaisses et à pieds, que l'on nomme *met*, et qui est placé dans la maison d'habitation du cultivateur. En Bretagne, il n'y a point de laiterie proprement dite. Le beurre est de deux qualités. Le beurre fin et le beurre de provision ou de garde. Pour faire le beurre fin, on prend du lait qui a reposé pendant un jour et demi, ou deux jours au plus; on le verse dans une baratte en bois ou en terre cuite, et on le bat jusqu'à ce que tout le beurre paraisse en être extrait. On n'attend jamais pour préparer ce beurre fin que la crème se soit séparée du lait. Le beurre, bien égoutté, est mis ensuite dans de grandes jattes, vaisseaux de bois peu profonds et très évasés; là, au moyen d'une forte cuillère en bois, on le pétrit long-temps et avec beaucoup de soin, pour achever d'en extraire toutes les parties aqueuses. Cette opération, bien faite, ajoute beaucoup à la qualité du beurre. Le beurre étant bien purifié et délaité, on y ajoute une très petite quantité de sel blanc, 15 grammes environ par livre, qu'on y incorpore soigneusement, on le met ensuite sous forme de petits gâteaux nommés *moches*, et du poids de 125 à 750 grammes. Le beurre de garde, diffère de celui dont on vient de parler, en ce que, pour le préparer, on n'emploie point le lait aussi frais. Quand le lait est abondant, on ne baratte que la crème qui surnage, mais lorsqu'il est rare on baratte tout, lait et crème; le beurre étant bien délaité est salé avec 33 à 48 grammes de sel par livre, et mis en *moches* du poid d'un kilogramme et demi à trois kilogrammes. Ce beurre, beaucoup plus salé que le beurre fin, est un peu moins délicat, mais il se conserve bien mieux. C'est celui qu'on livre toujours au commerce en petits pots de grès, ou que l'on garde pour provision d'hiver. — Le beurre fin se vend sur place de 75 à 90 cent. la livre, l'été, et de 1 fr. 10 cent. à 1 fr. 30 cent. l'hiver. — Le prix du beurre de provision varie de 60 à 90 cent.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie du département consiste principalement dans la fabrication des toiles fortes de toutes espèces (à voile d'emballage, et de ménage,) dans la filature du lin et du chanvre, la fabrication des filets de pêche et des cordages. Les teintures et les flanelles de Fougères sont estimées. Le département renferme des tapisseries renommées pour le corroyage des peaux propres à être maroquinées.

Saint-Malo, outre une manufacture royale de tabacs, possède des ateliers de construction pour les vaisseaux de toutes grandeurs.

Une fonderie, des hauts fourneaux au nombre de 6, 4 forges à la houille, une fabrique d'hameçons perfectionnés, des fabriques de faïence et de poteries, des verreries, une papeterie, des distilleries, des brasseries, des amidonneries, etc.; tels sont les autres établissemens consacrés à l'industrie. — La verrerie royale de la Haie-d'Iré (arrondissement de Fougères) mérite une mention particulière. Cet établissement, où l'on ne faisait autrefois que de la gobeleterie et des vases pour la pharmacie et la chimie, est devenu fort important par les agrandissemens qu'y a faits le propriétaire, M. Duplessis-Grenedan. — Les constructions, exécutées sur un plan régulier, donné par M. Leroux, architecte de Rennes, forment une enceinte carrée de 350 pieds sur chaque face. La halle, ou ateliers de vitrification, édifice de 96 pieds de longueur sur 60 de large, en occupe le milieu; les bâtimens les plus nécessaires au service s'étendent des deux côtés. La halle contient deux fourneaux qui sont allumés alternativement, afin que la fabrication ne soit jamais interrompue. — Deux machines à vapeur servent à triturer les matières premières, à scier les planches, à puiser et à distribuer les eaux nécessaires au service de l'établissement. — Le verre à vitre qu'on y fabrique est comparable à celui des belles verreries de Lyon.

A la dernière exposition des produits de l'industrie, UNE MÉDAILLE D'ARGENT a été décernée à M. *Le Boucher-Villegaudin*, de Rennes, et une MÉDAILLE DE BRONZE à MM. *veuve Saint-Marc, Porteu et Tetiot*, de Rennes, pour l'excellente confection de leurs toiles à voile; des MENTIONS HONORABLES ont été accordées à MM. *Galais*, de Fougères, pour des toiles de lin et de chanvre; *Tiret*, de Rennes, pour la bonne confection de ses cuirs; *Joachim Rabier*, de Rennes, pour diverses machines ingénieuses, forges, soufflets, etc.; *Bernard aîné*, de Rennes, pour des chandelles économiques; et enfin à la *maison centrale de détention* de Rennes, pour toiles à voile et toiles de lin écrues.

PÊCHES. — Il sort annuellement, en temps de paix, de Saint-Malo, 50 ou 60 bâtimens, qui vont faire la pêche de la morue à Terre-Neuve. — La pêche des huîtres dans la baie de Cancale dure depuis septembre jusqu'à la fin d'avril. — On pêche beaucoup de congres et de maquereaux sur la côte de Saint-Briac. — Entre Cancale et Cherueix, il existe des pêcheries où l'on prend une grande quantité de poissons plats, tels que soles, turbots, barbues et raies. Les soles de Cherueix sont petites, mais d'un goût délicat. Ces pêcheries alimentent les marchés de Paris.

DOUANES. — Les bureaux du département dépendent de deux directions. Ils ont produit en 1831 :

| | | Douanes, navig. et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|---|
| *Nantes.* | Redon. . . . | 86,907 f. | 20,579 f. | 107,486 f. |
| *Saint-Malo.* | Saint-Malo. . | 240,400 | 641,320 | 881,721 |
| | | | Produit total des douanes. . . | 989,207 |

FOIRES. — Le nombre des foires du départ. est de 310. Elles se tiennent dans 102 com., dont 32 ch.-l., et remplissent 317 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 114, occupent 114 journées. Il y a en outre 5 foires *mensuelles*.

Les articles de commerce sont les bestiaux, instrumens de labour, quincaillerie, mercerie, étoffes communes, etc.; on vend des fils aux foires de Vitré.

## BIBLIOGRAPHIE.


*Statistique d'Ille-et-Vilaine*, par Borie; in-8. Paris, an X.

*Statistique d'Ille-et-Vilaine*, par Peuchet et Chanlaire, in-4. Paris, 1809.

*Recherches sur la Bretagne*, par Delaporte, in-8 Rennes, 1819.

*Hist. nationale ou Dictionnaire de toutes les communes du départ. d'Ille-et-Vilaine*, par Girault de Saint-Fargeau, in-8. Troyes, 1829.

*De l'état ancien et actuel de la baie Saint-Michel et de Cancale, etc.*, par Manet, in-8. Saint-Malo, 1829.

*Antiquités de la Bretagne*, par le chev. de Fréminville, in-8. Brest, 1832.

*Ann. Statistique*, par Mounier, in-12, an XII.

*Ann. du départ. d'Ille-et-Vilaine*, in-18. Rennes, 1828-31.

*Le Lycée armoricain*, recueil litt. et scientifique, in-8. Nantes, 1823-1830.

*Le Breton*, journal polit., litt. et scient. In-fol. Nantes, 1826-33.


A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de l'Indre.

(Ci-devant Bas-Berri, Marche, Touraine, etc.)

### HISTOIRE.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Indre, appartenait, avant la conquête romaine, aux Bituriges, dont les possessions s'étendaient au-delà de l'ancien Berri, et comprenaient une partie du Bourbonnais et le *Pagus Brennensis*, qui fit depuis partie de la Touraine. Sous Auguste, toute la contrée fut comprise dans l'Aquitaine, et la principale ville des Bituriges, *Avaricum*, devint la capitale de cette grande province qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées. — Après avoir subi la domination romaine, le pays tomba au pouvoir des Visigoths. — Puis les Francs, guidés par Clovis, s'en emparèrent vers 507, après la défaite d'Alaric. — A la dissolution de l'empire de Charlemagne, et sous les faibles descendants de ce grand homme, la plupart des villes du Bas-Berri, Châteauroux, Issoudun, etc., devinrent la propriété de seigneurs indépendants, qui ne reconnaissaient pour suzerains que les rois de France ou les ducs d'Aquitaine; ces seigneurs admirent par la suite la suzeraineté des comtes de Poitou; mais sans en être aucunement sujets. — La plus puissante des seigneuries du Bas-Berri était la principauté de Châteauroux, qui finit par réunir sous sa dépendance la presque totalité du pays; cette partie du Berri suivit le sort de la province dont nous parlons avec plus de détail au département du Cher (t. 1er, p. 257). — Le pays de Brenne resta dans la possession des ducs de Touraine, jusqu'à la réunion de cette province au domaine de la couronne, par le traité que Henri III d'Angleterre, fils de Jean-sans-Terre, fit avec Louis IX, roi de France.

### ANTIQUITÉS.

Les monuments druidiques sont rares dans le département, néanmoins on y trouve deux dolmens. L'un, celui situé dans la commune de Moulins, est entouré de cinq peulwans ou pierres fiches, qui semblent autant de monuments secondaires dépendant du monument principal; la table supérieure du dolmen a environ 12 pieds de longueur, et 2 pieds d'épaisseur. L'autre dolmen, nommé la *Pierre-à-la-Marthe*, s'élève au milieu d'un champ labouré : sa table est une pierre de grès, longue d'environ 11 pieds, large de 6, et épaisse de 2 dans sa plus grande épaisseur. La surface intérieure est grossièrement travaillée; mais la surface extérieure, quoique légèrement arrondie en forme d'un dôme allongé, est brute; cette table est supportée par cinq pierres également brutes. — Les communes de Vatan, de Moulins et de Pellevoisin renferment des tumulus qui appartiennent bien certainement à l'époque gauloise; l'un de ces tumulus, celui situé dans la commune de Pellevoisin, a environ 15 mètres de hauteur; sa cime est une plate-forme où s'élève un chêne d'environ cinquante ans, on y monte par des gradins pratiqués dans la terre même qui le forme. — Le territoire du département a été couvert de bois épais, long-temps habités par les Druides; les habitants ont conservé dans leurs mœurs quelques souvenirs de cette époque; le guy de chêne est encore en vénération parmi eux. Au renouvellement de l'année, les paysans de quelques cantons s'expriment mutuellement leurs souhaits, en disant : «*le guy l'an neu*» ou «je vous souhaite *guy l'an neu*». Dans le département on dit souvent *annui* pour aujourd'hui.

Le pays offre un assez grand nombre de vestiges romains. Nous parlons plus loin de ceux que Levroux renferme, et parmi lesquels on remarque surtout un cirque. — La tour de Châtillon porte encore le nom de César. — On voit dans la commune de Chambon, entre Châteauroux et Buzançais, les traces d'un camp romain. — La voie romaine de Bordeaux à Autun passait par le Blanc et Ruffec; elle est décrite dans l'itinéraire d'Antonin, et tracée sur la carte de Peutinger: on trouve encore près de Ruffec les piles d'un pont antique. — La construction de la grosse tour d'Issoudun a été attribuée aux Romains.— Le château-fort d'Argenton avait été construit sur l'emplacement d'une ancienne cité, désignée dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom d'Argentomagus. Les fouilles faites dans les ruines du château ont procuré la découverte de monnaies et de médailles à l'effigie des empereurs et des consuls, et sur le revers desquelles était gravée la figure d'un taureau. On y a trouvé des fondations de bâtiments, des tombeaux en pierre de taille, des débris de colonnes, un chemin taillé dans le roc, qu'on nomme le chemin de César. On a découvert dans des vignes voisines des caves bien voûtées et des inscriptions, les ruines d'une fontaine magnifique, dont les aquéducs étaient de marbre, des étuves d'albâtre avec des colonnes sur lesquelles étaient des lions d'une belle sculpture, tenant dans leurs griffes des têtes de moutons. — Entre Saint-Marcel et Argenton, on voit une enceinte dont les ruines semblent indiquer un ancien cirque.

Nous parlons à l'article des villes, des monuments du moyen-âge qui y existent soit bien conservés, comme le château de Raoul à Châteauroux; soit ruinés, comme l'abbaye de Déols à Bourg-Dieu, etc.— Nous dirons ici quelques mots de l'ancien château d'Argenton.— Ce château, un des édifices les plus célèbres en ce genre, remontait à une très haute antiquité. Chacune des dix tours énormes qui le défendaient avait son nom,

La plus grosse, placée au nord du château, dominait le Berri, et s'appelait *Tour d'Héracle.* On lisait encore, il y a un demi-siècle, sur le fronton de sa porte principale, *Heraclius veni et vici*, et au-dessus on voyait un taureau sculpté. La seconde tour, non loin de celle d'Héracle, se nommait la *Tour du donjon.* Une troisième tour, plus élevée, destinée à renfermer les prisonniers, se nommait *Tour des prisons :* cette tour était découverte, ses murailles étaient construites en pierres taillées à pointe de diamant. Au milieu du château, se trouvaient trois autres tours, dont l'une, assise sur le roc et la plus élevée de toutes, s'appelait *Tour du guet;* les deux autres, placées un peu plus bas, avaient une même grosseur et une même hauteur, et paraissaient aussi former des postes de guet; elles renfermaient toutes des citernes. — Une tour située au levant du château et dans la partie la plus basse, était bâtie sur pilotis, au nord de la Creuse; elle avait des murailles très épaisses; néanmoins, en 1782, elle s'écroula tout à coup. — Les dix tours touchaient aux bâtiments du château, et étaient distribuées circulairement; elles formaient une enceinte qu'on nommait la grande cour du château, et au milieu de laquelle était un puits, profond de 150 pieds, qui renfermait à une certaine profondeur une retraite capable de contenir aisément 50 hommes; enfin, des galeries souterraines conduisaient par une pente douce jusqu'au niveau de la rivière et pouvaient servir, en temps de siége, pour abreuver les animaux des assiégés et pour entretenir des communications avec le dehors.

### CARACTÈRE, CONSTITUTION, MŒURS, ETC.

Les habitants du département sont laborieux, patients, modérés dans leurs désirs et dans leurs passions. La douceur est le trait distinctif de leur caractère; ils sont religieux, sans superstition et sans intolérance. — On les accuse de manquer d'énergie, d'être sans vivacité dans leurs haines, et peut être aussi sans ardeur dans leurs affections. — Ils sont naturellement soumis aux lois, respectueux envers les hommes dépositaires de l'autorité; mais ils veulent être administrés avec justice et bienveillance. — Ils se montrent toujours charitables, hospitaliers et reconnaissants, sachant apprécier le bien qu'on leur fait, quoique par apathie se plaignant peu du mal qu'on leur cause et le supportant avec un calme et une résignation qu'il faut éviter néanmoins de pousser à bout, car ils ne sont pas moins difficiles à apaiser qu'à irriter. On les trouve peu empressés d'avoir des difficultés à surmonter, et ils mettent volontiers en première ligne le repos et la tranquillité; aussi, à aucune époque de notre histoire, les réactions civiles n'y ont-elles été sanguinaires ni prolongées; mais il ne faut pas croire néanmoins qu'ils manquent au besoin de courage ou de résolution; ils en ont au contraire fait preuve dans toutes les occasions où ces deux qualités ont été nécessaires; mais en même temps, ils ne recherchent pas ces occasions.

L'ancien préfet de leur département, M. d'Alphonse, a fait d'eux une peinture qui était généralement vraie, il y a vingt-cinq ans, mais à laquelle aujourd'hui on peut trouver de remarquables exceptions, car le pays a fait des progrès sous le rapport de l'activité et de l'industrie.

«Les habitants de l'Indre, dit-il, ne sont pas d'une haute stature, ni d'une constitution robuste; leurs formes ne sont pas athlétiques : leur teint est blafard, leur peau sans coloris; leurs cheveux sont châtain-brun; ils ont le regard timide, les yeux sans vivacité; leur physionomie a peu d'expression, leur allure est embarrassée, leur imagination lente, leur prononciation lente aussi : ils n'ont aucun accent, mais ils traînent sur les mots; ils se servent très communément de cette expression, *aga donc.* La lenteur forme le fond de leur caractère; ils la portent dans tout ce qu'ils font, dans leurs travaux, dans leurs plaisirs, dans leur démarche, dans leur langage. — Boire et danser sont leurs divertissements : leur danse est lourde et sans action; aux sons aigres d'une musette, les bras pendants, les yeux baissés, ils lèvent l'un après l'autre leurs pieds pesants, et presque sans changer de place. On les dit soupçonneux et défiants; ils sont très intéressés; leur apathie est extrême, et la force de l'habitude est presque invincible. — Les belles femmes sont rares dans toutes les classes. — Mais si les femmes sont privées et de la beauté qui séduit et des talents qui charment, elles sont dédommagées par des qualités plus réelles, sur lesquelles la main du temps est plus impuissante, qui attachent et qui fixent d'une manière plus durable, par les qualités de l'esprit et du cœur. Leur esprit est naturel, leur jugement est droit, leur cœur est délicat et sensible; elles sont modestes dans leur parure, et presque sans luxe : leurs maris, leurs enfants, qu'elles allaitent elles-mêmes, partagent toute leur affection, et les soins de leur ménage font leurs plus douces occupations. Seulement, peut-être, elles sont trop timides; et cette timidité, qui semble les tenir dans une réserve continuelle et dans une espèce de gêne, leur fait perdre quelque chose de leur agrément dans la société, et à ceux qui les fréquentent, quelques charmes de plus qu'ils pourraient trouver auprès d'elles.»

### COSTUMES.

Le costume des habitants des campagnes est presque partout le même, et sauf la qualité des étoffes, a peu varié depuis longues années : une culotte et un gilet de gros drap, communément couleur chêne vert, un gilet de toile et un surtout de toile grise, dont la trame est de laine noire; un large chapeau rabattu, des guêtres de toile, rarement des bas, de gros souliers ferrés, composent l'habillement, la coiffure et la chaussure de la plupart des paysans. Les habitants du Bois-Chaud portent généralement des bas ou des guêtres de drap et des sabots.

L'habillement des femmes est en gros drap pour l'hiver, et en toile commune pour l'été : la coiffure de celles qui n'ont pas adopté les modes nouvelles, car les modes commencent à pénétrer dans les campagnes, est assez originale. Les cheveux longs sont divisés par-derrière en deux parties dont elles forment de chaque côté un rouleau qu'elles entourent d'un galon blanc en fil; les deux rouleaux sont tournés autour de la tête et recouverts par les cheveux du devant; une bande en fil blanc arrête le tout; une calotte ou une *caienne* piquée (espèce de calotte plus grande et plus élevée), s'applique sur les cheveux, et une coiffe en toile de coton, ordinairement garnie de mousseline, posée à plat et sans plis, complète leur coiffure.

La chaussure des femmes est, dans le Bois-Chaud, des sabots, et dans la Champagne, des souliers à double couture. Pendant l'hiver et les jours de pluie, elles portent un long et ample manteau de drap tombant jusqu'à mi jambe, et garni d'une capote qui leur enveloppe la tête.

### LANGAGE.

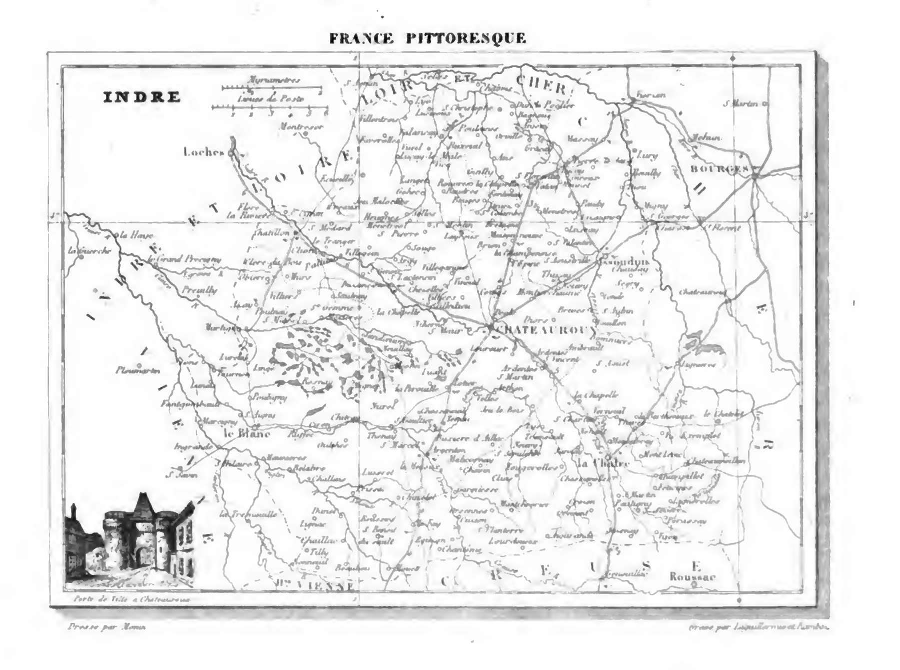
La langue française est la seule en usage dans le département. On la parle généralement sans aucun accent et avec une correction remarquable.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués que le département peut citer comme lui appartenant, nous mentionnerons :

Le célèbre BARON, acteur tragique qui, dans le XVII[e]

FRANCE PITTORESQUE





*Valençay.*



*Ruines de l'abbaye de Déols.*

siècle, fut surnommé le *Roscius français* (1); le jésuite Berthier, littérateur et critique, un des rédacteurs du *Journal de Trévoux*; l'honorable général Bertrand, compagnon dévoué et ami fidèle de l'Empereur à Sainte-Hélène, et dont le caractère franc et patriotique est digne de tant de respect; l'habile ingénieur Boucher, inspecteur général des ponts-et-chaussées et ancien député; *Sylvain* Brossard, chirurgien du xviii^e siècle, qui fit connaître le premier les propriétés anti-hémorrhagiques de l'agaric du chêne: *Jacques* Corbin, avocat célèbre du xvii^e siècle, traducteur de la *Vulgate*; le général du génie Cavalier-d'Oberre, membre de l'Assemblée législative; le littérateur Dumersan, archéologue distingué, auteur dramatique connu par de nombreux ouvrages; un des rédacteurs du grand *Dictionnaire des Sciences médicales*, Fée, littérateur, botaniste et chimiste; un poëte du xvi^e siècle, *François* Habert, auteur du poëme des *Trois Déesses*; l'auteur d'*Iphigénie en Tauride*, le tragique Guymon de Latouche; le commentateur de Racine, Luneau de Boisgermain, critique estimé dans le xviii^e siècle; le spirituel Marivaux, auteur dramatique célèbre par sa grâce, son originalité et sa finesse un peu prétentieuse; le fameux anatomiste *Jean* de Méry, un des chirurgiens habiles du xvii^e siècle; *Philibert* de Naillac, grand maître de Malte au xiv^e siècle; le conventionnel Nioche, qui se distingua par son courage dans les guerres civiles du midi, et fit faire des progrès à l'art de fabriquer le salpêtre; le cardinal Othon, compagnon de saint Louis dans ses croisades, et que ce roi nommait *l'homme de son cœur*; Porcher *de Richebourg*, qui figura avec honneur dans les assemblées de la République, et qui devint successivement sénateur et pair de France; le marquis de Rivière, qui fut ambassadeur à Constantinople, capitaine des gardes de Charles X, et gouverneur du duc de Bordeaux; Rougier de la Bergerie, ancien préfet, auteur du poëme des *Géorgiques françaises* et d'ouvrages estimés sur l'agriculture, le commerce et l'économie politique, etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Indre est un département *méditerrané*, région du centre, formé du ci-devant Bas-Berri en faible partie, de la Touraine, de l'Orléanais et de la Marche. — Il a pour limites, au nord, le département de Loir-et-Cher; à l'est, celui du Cher; au sud, ceux de la Creuse et de la Haute-Vienne; et à l'ouest, ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse et le divise en deux parties à peu près égales. — Sa superficie est de 701,661 arpents métriques.

Sol. — Le sol du département se divise, suivant sa nature, en pays de *Bois-Chaud*, en pays de *Champagne* et en pays de *Brenne*. — On appelle *Bois-Chaud* la partie du territoire entrecoupée par des haies, des fossés et des bois: cette partie, divisée en petites exploitations, forme environ les sept dixièmes de la superficie du département, et comprend le tiers de l'arrondissement d'Issoudun, une grande partie de celui Châteauroux, et les arrondissements de La Châtre et du Blanc. — La *Champagne* est le pays plat, sans bois, sans haies, sans fossés; cette partie du territoire, qui forme les deux dixièmes du département, est divisée en grandes exploitations; elle comprend les deux tiers de l'arrondissement d'Issoudun et une petite partie de celui de Châteauroux. — La *Brenne* est le pays des étangs; sa superficie, composée de parties des arrondissements de Châteauroux et du Blanc, forme le dixième du département. — Le *Bois-Chaud* et la *Champagne* sont deux pays où tout est différent, température, mœurs, agriculture et productions.

Montagnes. — Le département ne renferme aucune montagne. — A l'exception de la Creuse, les cours d'eau qui serpentent à travers les vallées, promènent leurs eaux plutôt qu'ils ne les roulent. Les coteaux qui bordent la Creuse (de 50 à 80 mètres), et ceux de l'Indre (de 40 à 50), sont les seuls qui aient quelque élévation, encore la hauteur des coteaux de l'Indre diminue-t-elle à mesure que la rivière descend; à La Châtre elle est de 35 mètres, à Châteauroux de 20 à 25 seulement.

Étangs et marais — La Brenne. — Le département renferme 418 étangs, dont la superficie totale est de plus de 5,600 hectares. — La superficie des marais s'élève de 1,000 à 1,200 hectares. — La presque totalité des étangs et des marais est comprise dans le pays qu'on nomme *la Brenne*. C'est une espèce de plateau presque sans inclinaison, dont le fond, formé d'argile, de marne ou de tuf glaiseux, est presque imperméable; les eaux y séjournent tant que l'action puissante du soleil n'a pas déterminé leur entière évaporation. On n'y voit aucune plantation d'arbres, aucune eau courante. — Point de montagnes, point de collines, point de coteaux, seulement quelques monticules peu élevés jetés çà et là. — Aussi le pays est-il malsain et l'air infect. Chaque jour, au coucher et au lever du soleil, l'atmosphère est chargée de brouillards épais qui répandent une odeur pestilentielle. M. d'Alphonse a fait de la Brenne un triste tableau. Non-seulement, dit-il, ces miasmes affectent tout ce qui vit, mais encore tout ce qui végète. — « L'enfant sortant du sein de sa mère n'a pas encore contracté le germe des maladies qui l'attendent et qui doivent le miner, jusqu'à ce qu'elles l'aient précipité dans la tombe; son teint est clair, ses yeux sont vifs, il a de l'embonpoint; mais est-il sevré, ses souffrances commencent, son teint devient basané, ses yeux se couvrent d'une teinte bilieuse; il maigrit, il ne prend aucun développement, une fièvre lente le saisit, ses viscères s'engorgent, des obstructions se forment; il n'atteint pas sa septième année. Franchit-il ce terme, il ne vit pas, il végète, il reste empâté, opilé, cacochyme, boursouflé, hydropique, sujet à des fièvres putrido-malignes, à des fièvres d'automne interminables, à des hémorrhagies, des dissolutions, et à des ulcères aux jambes, d'une guérison très difficile. C'est en se débattant au milieu de toutes ces maladies, qui l'assiégent souvent toutes à la fois, et qui ne sont presque pour lui qu'une longue agonie, qu'il parvient à l'âge de vingt à trente ans: à cette époque, la nature rétrograde déjà, les facultés s'affaissent, et communément l'âge de cinquante ans est le dernier terme. — Les animaux sont, dans cette contrée, d'une petite et faible complexion; ils sont rachitiques et peu vivaces. — L'herbe est courte et aigre; les arbres, les arbrisseaux y sont rabougris,

(1) Il est quelquefois très difficile, quand il s'agit des contemporains, d'indiquer avec une exactitude rigoureuse le lieu de naissance des hommes célèbres. — On sait que de nos jours Besançon dispute à Strasbourg l'honneur d'avoir vu naître dans ses murs l'héroïque Kleber, et que les départements de la Somme et de l'Aisne prétendent, à l'exclusion l'un de l'autre, avoir le droit de compter le général Foy parmi leurs hommes illustres. — Cette difficulté s'accroît pour les hommes qui ont vécu dans un autre siècle. Ainsi, d'après quelques écrivains qui se sont occupés du Berri, et d'après des notes qui nous ont été envoyées de ce pays, nous indiquons comme appartenant au département de l'Indre deux hommes, Baron et Marivaux, que la *Biographie universelle* fait naître à Paris. — Quant à Baron, elle accorde qu'il était fils d'un marchand d'Issoudun. — Quant à Marivaux, que d'autres biographes supposent né à Rouen, on nous l'a signalé comme appartenant aux environs du Blanc, petite ville du Bas-Berri, où l'on nous assure que sa famille existe encore. Nous ne l'admettons néanmoins que sous toutes réserves. Il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que la famille de Marivaux, originaire de Paris ou de Rouen (où il ne paraît pas qu'il existe encore de famille de ce nom), se fût établie dans le Berri, puisqu'il est certain que vers l'époque de la naissance de l'auteur des *Jeux de l'Amour et du hasard*, son père habitait l'Auvergne, province voisine, où il était directeur de la monnaie de Riom; nous ajouterons toutefois que depuis l'époque (cinq mois environ) où nous avons cru pouvoir donner le portrait de Marivaux comme celui d'un des hommes distingués du département de l'Indre, de nouvelles recherches nous donnent lieu de croire que l'orthographe du nom de la famille établie au Blanc n'est pas identiquement la même que celle qui est adoptée pour le nom de *Marivaux*; cette famille signe *Marivault*.

leur écorce est galeuse, couverte de mousse; et la verdure des plantes, comme celle des feuilles, n'y est pas animée. La nature elle-même semble y souffrir. »

Rivières. — Navigation. — Plus de 100 ruisseaux et 15 rivières arrosent le département. Parmi les rivières qui y ont leur source, on distingue la Claize et le Modon; et parmi celles qui y ont tout leur cours, on remarque la Bouzane, le Nahon et la Théols. — L'Anglain, le Fouzon et l'Arnon, sont des rivières plus importantes; mais, ainsi que les rivières principales, l'Indre et la Creuse, elles ne font que traverser, le departement dont le Cher touche la limite sur une petite longueur. — L'*Indre* a sa source à la fontaine de l'Indre, dans le département de la Creuse, et sur les limites de celui auquel elle donne son nom. La longueur totale de son cours, jusqu'à son embouchure dans la Loire est d'environ 150,000 mètres, dont 100,000 seulement dans le département. Elle coule du sud-est au nord-ouest, au milieu d'une riche prairie, qui s'étend depuis sa source jusqu'à son embouchure, et que ses débordements fertilisent. C'est, après la Creuse, la rivière la plus importante; sa largeur moyenne est de 42 mètres, sa profondeur de 1 mètre, et sa pente seulement de 75 centimètres par 1,000 mètres.—La *Creuse*, affluent de la Vienne, traverse le département du sud-est au nord-est, sur une longueur d'environ 85,000 mètres. Cette rivière est encaissée par des rochers escarpés; ses eaux en reçoivent une teinte sombre. Son lit est de rochers graniteux ou de cailloux brisés. — Les rochers qui la bordent semblent, en quelques endroits, déracinés par la main du temps, et pour ainsi dire suspendus au-dessus de ses eaux. De leur sommet roulent avec fracas, dans les temps de pluies ou à la fonte des neiges, d'impétueux torrents, qui vont en mugissant se briser contre les digues des usines établies sur son cours, et qui, après avoir franchi ces digues, retombent en bruyantes cascades.—Ces rochers, depuis Argenton jusqu'à Font-Gombaud, sont escarpés et presque perpendiculaires. — « Ils ne suivent pas, dit M. d'Alphonse, la rivière dans tout son cours, ils l'abandonnent en partie à elle-même depuis Font-Gombaud jusqu'à Tournon. Dans cet intervalle ils n'ont plus une direction régulière, ils forment, d'une rive à l'autre, des angles rentrants et des angles saillants, de manière que lorsqu'une rive présente l'aspect d'un rocher, la rive opposée présente l'aspect d'une vallée cultivée, *et vice versâ*. — En parcourant cette rivière, depuis Argenton jusqu'à Tournon, on rencontre sur une rive d'antiques forteresses, qui rappellent le souvenir de la féodalité; et sur la rive opposée, les restes d'anciens monastères, comme si la puissance féodale et la puissance monastique avaient voulu se rapprocher pour se soutenir mutuellement. » — La Creuse, dont la profondeur moyenne est de 3 m. 50 centimètres, sur une largeur de 60 mètres, est seulement flottable; il paraît néanmoins qu'elle pourrait facilement devenir navigable jusqu'à Argenton. — On cite la navigation tentée à la fin du siècle dernier, par un marchand nommé Pellet de la Touche, qui partit d'Argenton avec un bateau chargé de bois et de verreries, descendit la rivière et arriva heureusement jusqu'à Nantes. — Un des embranchements du canal du centre latéral au Cher longe une partie du département (4,000 mètres environ). — Il existe des projets de canalisation pour l'Indre et pour la Creuse.

Routes. — Le département est traversé par 12 routes royales et départementales, dont la longueur totale est d'environ 650,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température, quoique sujette à des variations nombreuses, est néanmoins assez douce, le froid est rarement aigu et la chaleur rarement brûlante. Les limites extrêmes du thermomètre sont : — 5° 27°.

Vents. — Les vents dominants sont ceux du nord-ouest, du sud-ouest et du nord-est, qui durent pendant environ trois quarts de l'année. — Le nord-ouest, appelé vulgairement *galerne*, est le vent le plus persistant et le plus redouté, il porte avec lui la gelée, le grésil et la neige; et lorsqu'il souffle au printemps il fait également tort aux vignes, aux blés et aux vergers.

Maladies. — Les plus communes sont les fièvres de différentes natures, les affections pulmonaires et rhumatismales; les hernies sont fréquentes dans l'arrondissement du Blanc. Dans quelques villes les femmes sont sujettes aux maladies nerveuses. — On cite aussi une maladie particulière aux habitants des lieux humides et des prairies marécageuses, c'est une cécité momentanée, qui n'a lieu qu'après le coucher du soleil, et le plus ordinairement à l'équinoxe du printemps; les médecins la désignent sous le nom de *nictalopie*, les paysans la nomment *éberluche*.

Tremblement de terre. — En 1800 et 1801, on a ressenti à Châteauroux d'assez fortes secousses de tremblement de terre.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les moutons occupent le premier rang parmi les animaux domestiques, et leur laine est très estimée parmi les laines indigènes. — Le pays renferme peu de sangliers et de chevreuils, mais beaucoup de lièvres et de lapins. — Les rivières et les étangs sont fort poissonneux. — On pêche dans la Creuse le saumon, l'alose, la lamproie, la truite saumonée et le *tacon* (1). — Les écrevisses sont très multipliées et très grosses. — Les étangs des environs du Blanc fournissent des sangsues, qui sont l'objet d'un commerce avec la capitale. — Le gibier à plume n'est pas moins abondant que le gibier à poil. — Les oiseaux aquatiques y sont aussi très nombreux dans la saison.

Règne végétal. — Le sol convient particulièrement aux arbres et aux arbustes. — Parmi les arbres des forêts on remarque le chêne (qui est l'essence dominante), le charme, le hêtre, le bouleau, l'aulne et même le châtaignier. — Les arbres à fruits de toutes espèces (noyers, pruniers, cerisiers, poiriers, etc.), ainsi que le frêne, le peuplier et le saule, se trouvent dans les vallées et les jardins. — On tire un grand parti des ormes qui croissent autour des habitations, leur feuillage sert à la nourriture des bestiaux, et les excroissances noueuses qu'une taille fréquente fait se développer sur leur tronc sont employées par l'ébénisterie. — Les arbustes les plus communs sont le genévrier, le buis, le houx, le genêt, les bruyères, etc.

Règne minéral. — On n'exploite dans le département d'autres mines métalliques que celles de fer en grains et en roches. Ces mines sont très nombreuses et produisent de la fonte douce d'excellente qualité. — On a cru autrefois à l'existence de mines de cuivre et de sulfure de plomb dans certains cantons, mais il ne paraît pas qu'aucune découverte ait justifié ces soupçons. — On trouve en quelques localités des pyrites martiales informes et en cristaux. — Le pays fournit du marbre blanc de lait et du marbre dit *cervelas*, tacheté de rouge et de blanc, de la pierre calcaire, de la pierre lithographique (celle de Châteauroux est très estimée), de la pierre à fusil ou silex (dont il existe une exploitation assez considérable), de la pierre meulière, du grès, de la marne, du gypse. — On y trouve aussi du granit noir et gris, du quartz, du mica, du spath de différentes couleurs, des pierres herborisées (celles de Châteauroux présentent des dessins curieux et variés, d'une finesse extrême). — Parmi les fossiles, qui sont en petit nombre, on remarque des belemnites, des cornes d'ammon et d'autres coquillages pétrifiés.

*Eaux minérales*. — Le département ne possède pas d'eaux minérales; cependant il existe dans la commune d'Azay-le-Férou, des *sources* dites *de la Caillauterie*, dont les eaux sont sulfureuses, et ont de l'analogie avec

(1) Voyez t. I, p. 268.

celles de Barèges et de Coterets. — Les habitants du pays ont cru long-temps que ces eaux étaient tellement caustiques, que si un bœuf y mettait les pieds il perdait ses ergots, que s'il y tombait il perdait ses cornes; et enfin, que les volailles qui y étaient plongées perdaient leurs plumes et leurs pates.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Chateauroux, sur la rive gauche de l'Indre, ch.-l. de préf., à 65 l. S. de Paris. (Distance légale — On paie 32 postes 1/2 par Orléans, et 34 1/2 par Bourges.) Pop. 11,587 hab.—Châteauroux doit son nom et sa fondation à un seigneur ou prince de Déols, Raoul, de la maison des ducs d'Auvergne, qui, vers le milieu du xe siècle, fit élever, au bord de l'Indre, un château autour duquel la ville se forma. — Dans le cours du xie siècle, cette ville prit le nom de *Castrum Rodulphi*, Château de Raoul, d'où est venu le nom moderne de Châteauroux. Les héritiers de Raoul, vassaux des ducs de Guyenne, le devinrent des rois d'Angleterre, lorsque Éléonore, héritière de ce duché, le porta pour dot à Henri II. Mais Philippe-Auguste conquit Châteauroux ainsi qu'Issoudun, et réunit ces deux villes au Berri. Par un traité conclu à la fin du xiie siècle, il devait rendre Châteauroux avec son fief, à André de Chauvigny, époux de Denise de Déols, descendante du fondateur. La guerre ayant éclaté avec l'Angleterre, Châteauroux resta réuni à la couronne; mais Chauvigny s'étant couvert de gloire en Palestine, Philippe, pour le récompenser de sa valeur, lui rendit son héritage. Châteauroux était alors une petite place, capitale de la seigneurie Déoloise.—Chauvigny y fonda un grand couvent, d'autres maisons religieuses s'y formèrent. Mais la ville prit peu d'accroissements à cause du manque d'industrie de ses habitants. Henri II de Bourbon, prince de Condé, devenu possesseur de Châteauroux et de la moitié du comté, en acheta le reste, en 1610, aux descendants de Raoul. Louis XIII, six ans après, érigea ce comté en duché-pairie, en faveur du prince et de ses descendants; ceux-ci en jouirent pendant plus d'un siècle. Charles de Bourbon, comte de Clermont, le vendit à Louis XV, qui en fit don à une de ses maîtresses, Marie-Anne de Mailly-Nesle, duchesse de Châteauroux, à la mort de laquelle le duché rentra dans le domaine de la couronne. — Châteauroux fut long-temps une ville très laide, mais depuis son élévation au rang de chef-lieu de préfecture, depuis surtout l'extension de son commerce, elle s'est embellie et améliorée; il lui reste cependant encore beaucoup à faire, pour que le style de ses constructions et l'arrangement de ses quartiers s'accordent avec l'accroissement de sa population et de son importance; la plupart de ses maisons anciennes sont petites, irrégulières et sombres; les rues privées d'alignement et de largeur sont généralement aussi mal pavées que mal percées; la même exiguïté, le même manque de symétrie caractérise les places; mais celles-ci du moins sont propres et ombragées. La ville s'étend sur une petite colline et sur un terrain légèrement onduleux; elle est située au milieu d'une plaine immense, verdoyante, agréable, fertile, le long de la rivière, quoique sablonneuse et monotone au-delà. Le *Château-Raoul* existe encore en bon état; il est situé sur la colline, au bord de la ville. Il a été réparé depuis peu d'années, et il est devenu l'*Hôtel-de-Ville*. Plusieurs grandes constructions modernes et de bon goût décorent l'extérieur de la ville; elle est entourée d'agréables promenades bien plantées d'arbres. L'*Hôtel de la Préfecture*, construit en 1825, est un beau et grand bâtiment, peu éloigné du château. — La ville possède plusieurs églises gothiques: l'*église de Saint-Martin* renferme la tombe d'une princesse de Condé: on voit dans l'*église Saint-André* les cercueils en pierre des chevaliers de La Tour-Landry; la sculpture de ces tombes s'harmonise avec la grossière architecture de l'édifice. — La nouvelle *Salle de Spectacle* est une construction moderne assez agréable. — On remarque aussi les bâtiments des tribunaux et de quelques autres administrations; le jardin public, la bibliothèque, les promenades plantées d'arbres qui ornent la ville, et celles qui bordent le cours de la rivière.

Argenton, sur la Creuse, ch.-l. de cant, à 6 l. 1/2 S. de Châteauroux. Pop. 3,964 hab. — Argenton est la ville la plus pittoresque du département, et une des plus anciennes; elle fut connue par les Romains, qui la nommèrent *Argentomagus*, d'où s'est formé son nom moderne; ce n'était alors qu'un *castrum* auquel succéda un énorme château gothique. Pepin-le-Bref, après avoir réduit la ville de Bourges, s'empara de ce château et le fit réparer et agrandir; plus tard de nouveaux ouvrages y furent ajoutés; il devint presque inexpugnable, surtout par sa situation sur la plate-forme d'un vaste rocher; il était ceint de dix grosses tours dont la principale se nommait la tour d'Héraclée; la ville se forma sous sa protection; elle fit partie du Bas-Berri, et appartenait dans le xviie siècle à mademoiselle de Montpensier. Louis XIV fit démanteler le château et une partie de l'enceinte de la haute ville, alors entourée de murs et percée de quatre portes dont l'une communiquait avec la ville basse. Il restait encore naguère deux tours du château et d'autres débris, mais plus informes, qui ajoutaient beaucoup à l'aspect romantique du lieu. Mais ces ruines ont dû disparaître pour faire place à la route nouvelle qui conduit à un pont nouvellement commencé sur la Creuse. — Argenton est divisé en deux parties séparées par cette rivière, et communiquant, par un vieux pont de pierre; la partie haute la plus ancienne s'élève en amphithéâtre sur les rochers âpres et de difficile accès que couronnaient les ruines du château.

Buzançais, ch.-l. de canton, à 6 l. O. de Châteauroux. Pop. 4,416 hab. — Buzançais portait jadis le titre de comté et faisait partie du Bas-Berri; il y existait un château-fort très considérable qui n'offre plus qu'une masse de ruines informes. Buzançais est situé sur un coteau de la rive droite de l'Indre, et sur plusieurs îlots qui communiquent entre eux par six ponts. Cette situation est fort agréable, mais la ville est mal bâtie et présente un amas confus de vieilles maisons entre lesquelles serpentent des rues tortueuses, étroites et sombres. Un petit nombre de maisons plus belles et plus grandes se font remarquer; presque toutes sont modernes. La ville possède de nombreuses usines. Ses environs sont fort agréables.

Chatillon-sur-Indre, près de la rive gauche de l'Indre ch.-l. de cant., à 11 l. N.-O de Châteauroux. Pop 3,339 hab. — Petite ville fort ancienne, jadis place forte, et qui faisait partie de la Haute-Touraine; elle était située sur la frontière du ci-devant Berri, ce qui en rendait jadis la possession importante. En 1204 elle fut, par confiscation, unie au domaine de la couronne, et forma le douaire de deux reines, puis elle appartint à divers seigneurs. En 1660, c'était la propriété d'un simple maître des requêtes. La Révolution, en la privant de ses établissements religieux, a achevé de lui ôter son importance.—Châtillon est situé sur une colline et traversé par la grande route de Châteauroux à Tours, la plus grande rue, la seule même qui mérite ce nom, donne passage à cette route. Au sommet de la colline s'élève la *Tour-de-César*. Le château de Châtillon est une ruine vaste, pittoresque et curieuse; au milieu de ces énormes pans de murailles délabrées, s'élève, sur un mamelon de roc, une tour de forme ronde, de 80 pieds de diamètre, et d'environ 30 pieds de haut; cette tour en porte une autre d'un diamètre moitié moindre, mais deux fois plus haute.—Les murs ont de 10 à 12 pieds d'épaisseur; ces deux espèces de cylindres sont entourés et à demi encombrés d'amas de débris informes. La singulière construction des deux tours, leur bizarre agglomération, leur grande masse, les vertes draperies de lierre jetées sur une grande partie de ces ruines sombres, sont d'un effet extraordinaire.—De leur sommet on jouit d'un spectacle totalement différent: la vaste et riante vallée de l'Indre se déploie sous les yeux et offre une variété de paysages pleins de fraîcheur et de charme; on se plaît surtout à contempler, au-delà des riches prairies qu'arrosent les méandres de l'Indre, le pittoresque bourg de Palluau, situé sur une colline et couronné des vastes ruines d'un manoir gothique.

Bourg-Déols ou Bourg-Dieu, à 1/2 lieue N. de Châteauroux. Ce bourg, situé sur l'Indre et sur la route de Paris à Toulouse, était autrefois une des villes considérables du Berri. Il renfermait un château, bâti, dit-on, par Léocade, proconsul romain. Les descendants de ce Léocade y fixèrent leur séjour et se qualifièrent de *princes de Déols*. Ils y avaient fondé, au commencement du xe siècle, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît.—Les environs de Déols avaient été le théâtre d'une grande bataille entre les Gaulois et les Goths, où la victoire resta aux derniers. — Après la fondation de Châteauroux, Raoul-le-Large abandonna le château de Déols et ses dépendances, aux moines de l'abbaye, qui devint bientôt et resta long-temps aussi célèbre par ses richesses que par le goût de ses religieux pour les choses mondaines. — Dans le xviie siècle, un prince de Condé, scandalisé de l'inutile emploi de tant de richesses et de la vie dissipée des moines, mu peut-être aussi par le désir d'obtenir les terres qui avaient été démembrées de la seigneurie de Châteauroux, fit le voyage de Rome, pour obtenir de Grégoire XV, la suppression du monastère. —Il fut sécularisé en 1622, et ses revenus furent réunis au duché de Châteauroux, dont les Condé étaient propriétaires — Depuis cette époque, cette abbaye a été l'objet d'une dégradation progressive et qui est aujourd'hui à peu près complète; néanmoins il en restait encore naguère quelques ruines dignes d'être visitées par les amateurs de la belle architecture gothique. — L'église de Déols, qui dépendait de l'ancienne abbaye, renferme le tombeau d'Eude, fils de Léocade, qui vivait au iiie siècle. Ce tombeau, en grande vénération dans le pays, est placé dans une espèce de caveau; il est de marbre blanc, et divisé en deux parties: l'une posée sur deux pierres grossièrement taillées, forme la bière; l'autre est le couvercle; les deux côtés de la bière ayant été dégradées, on aperçoit facilement l'intérieur où se trouvent quelques ossements et des sachets que les crédules habitants du pays y jettent pour obtenir la guérison de la fièvre; le devant de la bière et le devant du couvercle sont sculptés, et offrent la représentation de tigres, de panthères, de léopards, de licornes sans cornes, enfin de personnages vêtus de tuniques; sur le couvercle

figurent des anges parmi lesquels on en remarque quatre portant une tablette destinée sans doute à recevoir une inscription qui n'y a jamais été mise.

Levroux, ch.-l. de cant., à 5 l. N. de Châteauroux. Pop. 3,058 hab. — Levroux, autrefois *Gabatum*, est une de ces villes qui intéressent, non par ce qu'elles sont encore, mais par ce qu'elles ont été : ce fut jadis une grande et belle cité ; les Romains l'ornèrent de ces grands monuments dont ils ne décoraient que les villes du premier ordre, tels qu'un amphithéâtre, un hippodrome, des bains, etc. ; les fureurs de la guerre ont tant maltraité la ville ancienne, qu'il n'en subsiste plus que des vestiges informes, et la plupart presque introuvables ; mais des fouilles entreprises à diverses époques ont procuré la découverte d'un grand nombre de médailles et de fragments d'architecture et de sculpture, dont le beau style a pu faire juger de la magnificence des édifices de l'antique *Gabatum*. Lorsque les incursions des Barbares eurent cessé, la ville sortit peu à peu de ses ruines et prit une nouvelle importance ; elle fut ornée de monuments gaulois, comme elle l'avait été d'édifices romains ; on la ceignit de fortes murailles flanquées de tours ; elle fut surtout défendue par un château au milieu duquel s'élevait une tour colossale ; un de ses premiers seigneurs ayant été guéri de la lèpre, d'une manière qu'il crut surnaturelle, voulut, dit-on, que la ville rappelât ce miracle, et la nomma *Leprosum*, d'où s'est formé le nom moderne. Philippe-Auguste mit le siége devant cette ville, qui ne put pas lui résister. Dans le XII[e] siècle, le seigneur de Levroux était Eudes de Déols, sire de Châteauroux ; ce fut lui qui fonda la collégiale de Levroux et plusieurs autres établissements. Levroux, place forte, fut souvent, dans les guerres du moyen-âge, exposée aux désastres qui avaient fait disparaître la cité antique. Cependant elle conserve encore des débris vastes, curieux et très pittoresques, de ses vieux murs, et surtout de son château.

Valençay, sur la rivière de Nahon, ch.-l. de cant., à 9 l. N. de Châteauroux. Pop. 3,095 hab. — Le superbe château que la famille d'Étampes fit construire à Valençay, a attiré l'attention sur cette petite ville. Le château, admirable par sa masse, sa noble architecture, son parc, ses jardins, ses belles eaux, devint en 1808 le séjour, ou plutôt la prison de Ferdinand VII et des infants d'Espagne, qui y demeurèrent jusqu'en 1814. — Il appartient, comme on sait, à M. de Talleyrand, qui a été évêque d'Autun, ministre de la République, ministre de Napoléon, ambassadeur de Louis XVIII, et ambassadeur de Louis-Philippe. — Le château de Valençay a été bâti sur les dessins de Philibert Delorme. — Quoique le plan primitif ait subi des changements, suivant les caprices des différents propriétaires qui s'y sont succédé, ce château a encore l'apparence d'un palais. Voici la description qu'en faisait, dans le siècle dernier, un écrivain qui l'avait visité avant qu'on eût dénaturé le plan du grand architecte contemporain de François I[er]. « On y arrive par trois avenues qui conduisent à quatre différentes cours ovales, aux côtés desquelles sont les pressoirs et les ménageries. De ces cours on entre dans le château, entouré de grands fossés. L'entrée est décorée d'un fort grand pavillon, aux deux côtés duquel sont deux grosses tours, l'une desquelles communique à un grand corps de logis double. Les tours et le pavillon sont bordés de machicoulis sculptés de beaux ornements, de même que le corps de logis. La cour est carrée, et vis-à-vis du pavillon d'entrée il y a une muraille à jour qui a vue sur un grand vallon creusé en amphithéâtre. Le côté qui ferme la cour vers le nord est un bâtiment qui a ses usages particuliers. La face du grand pavillon et celle du grand corps de logis ont, du côté de la cour, trois galeries, les unes sur les autres, qui communiquent à tous les appartements, et dont les arcades sont ornées de fort beaux trophées d'armes, sculptés en bas-relief. Sous ces galeries, il y en a une souterraine qui conduit aux offices situés sous le grand corps de logis. Le dedans du château a un beau vestibule et un bel escalier qui conduit à une grande salle, ornée d'ouvrages de peinture et de sculpture. Quelques-uns de ceux-là sont de Pierre de Cortonne, et les autres de Jean Mosnier ; mais l'on y fait surtout estime d'une vierge ornée d'un fort beau cadre, donnée par le pape Innocent X à messire Henri d'Estampes, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et grand-prieur de France, né en ce château. On va du corps de logis, par un pont de pierre qui traverse le fossé, sur une grande terrasse ornée de beaux ouvrages de sculpture, laquelle présente à la vue, du côté gauche, une perspective de prairies, coteaux et forêts, qui la bornent agréablement ; à la droite est un grand verger et un clos de vignes, séparés de la terrasse par une longue allée d'ormes, au bout de laquelle est une sortie qui mène dans une riante campagne. »

Le Blanc, sur la Creuse, ch.-l. d'arrond., à 16 l. O.-S.-O. de Châteauroux. Pop. 4,804. — Le Blanc était le siége d'une châtellenie, qui relevait de la seigneurie de Châteauroux. Cette châtellenie appartenait, dans le XIV[e] siècle, à la maison de Naillac, qui y fit construire un château, dont il reste encore quelques débris dans la partie haute de la ville. Deux autres châteaux-forts servirent aussi long-temps à la défense du Blanc. La haute ville et la basse ville, séparées par la Creuse, sont également mal bâties et mal percées ; la partie haute surtout, dont les rues qui manquent de largeur et de régularité, ont encore le désavantage d'une pente rapide. Il reste peu de chose des anciennes fortifications de cette place autrefois très forte et qui a soutenu plusieurs siéges.

Saint-Benoit-du-Sault, ch.-l. de cant., à 6 l. S.-E. du Blanc. Pop. 1,244 hab. — Cette ville, autrefois fortifiée, doit son origine et son nom à un monastère de bénédictins, fondé sous le règne de Louis-le-Débonnaire et de Louis-le-Jeune. Le titre *du Sault*, ajouté à son nom pour la distinguer de plusieurs autres villes, dérive du latin *Saltus*, et d'après les historiens du Berri, aurait pour origine, soit les chemins étroits, raboteux et escarpés qu'il faut franchir pour y arriver ; soit les vastes forêts qui l'ont autrefois environnée, et qui aujourd'hui ont fait place à des landes stériles. Saint-Benoît fut assiégé et pris en 1563 par les protestants, qui y commirent d'affreux ravages. On y voit encore les débris de ses anciennes murailles. — Elle est placée au pied de montagnes schisteuses et granitiques qui, en traversant le département de la Creuse, vont se rattacher aux chaînes du Puy-de-Dôme et de la Corrèze. — C'était naguère une ville triste et laide, mais elle s'embellit tous les jours, grâce à son heureuse situation sur les confins de la Vienne, de la Haute-Vienne, de la Creuse et de l'Indre, et à l'active industrie de ses habitants. — Des sites pittoresques et des beautés champêtres ornent ses environs, où l'on admire surtout les rochers et la cascade de Mongarno. Cette cascade, que forme la petite rivière de Portefeuille, un des affluents de l'Anglin, a peut-être aussi contribué au titre additionnel qui distingue Saint-Benoît des autres villes du même nom.

La Châtre, sur l'Indre, ch.-l. d'arrond., à 8 l. 1/2 S.-E. de Châteauroux. Pop. 4,443 hab. — La Châtre est une ville très ancienne. Quelques auteurs ont cru y reconnaître la position d'un ancien camp de César. Ce fut long-temps une seigneurie dépendant de la principauté de Déols. Elle fut donnée en apanage à un fils de Raoul-le-Chauve, seigneur de Châteauroux, Ebbes, qui fut le premier des seigneurs de la maison de La Châtre. — Un d'eux ayant suivi les Croisés en Palestine, fut fait prisonnier et vendit sa seigneurie pour payer sa rançon. La châtellenie de la Châtre fut depuis réunie plusieurs fois au fief dominant (Châteauroux) et passa enfin à la maison de Condé. — Cette ville, située sur la rive gauche de l'Indre, à quelques lieues de distance de la source de cette rivière, s'élève, sur une colline qui domine une profonde et étroite vallée ornée de jardins et de vergers. — Bien que construite avec irrégularité, La Châtre est agréable, surtout à cause de cette position, des promenades ombragées qui l'entourent et des vues dont elle jouit sur la vallée et sur le cours de l'Indre. Elle était jadis défendue par un énorme château-fort ruiné à diverses reprises et dont il ne reste plus que des débris informes et une grosse tour qui sert maintenant de prison. L'église paroissiale est propre et assez jolie ; on y remarque un assez bon tableau moderne, peint par M. Heim, envoyé de Paris en 1827, et représentant des ecclésiastiques faisant l'aumône aux pauvres pendant un hiver rigoureux.

Aigurande, près de la source de la Bouzanne, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-O. de La Châtre. Pop. 1,859 hab. — Aigurande est située sur le flanc d'une colline, au milieu d'un pays triste et monotone, mais qui nourrit une quantité de gros bétail. Cette petite ville n'offre d'ailleurs rien de remarquable. On y voyait autrefois, et nous ignorons s'il existe encore, un édifice antique situé sur la place publique, et dont l'époque de la fondation et l'usage primitif étaient entièrement inconnus. Quelques auteurs croient qu'il a pu servir à des sacrifices païens, et qu'il a été construit vers le temps où le polythéisme commençait à faire place à la religion chrétienne. C'était un édifice octogone en pierres de taille, élevé sur un stylobate de huit marches, couvert d'un dôme et éclairé par de très petites fenêtres ; l'intérieur ne paraissait pas avoir été décoré de sculptures, et n'offrait que des murailles noircies par le temps.

La Motte-Feuilly, à 2 l. E. de La Châtre. — L'église de cette commune renferme une chapelle qui était autrefois ornée de figures sculptées en marbre blanc, posées dans des niches décorées de pilastres en marbre noir, et au milieu de laquelle se trouvait un mausolée avec une inscription en caractères gothiques et supportant la statue couchée d'une femme revêtue d'un riche manteau, ayant la tête posée sur un coussin en marbre blanc, et tenant dans ses mains un globe. Ce mausolée a été mutilé pendant la Révolution, tellement qu'il est aujourd'hui impossible de lire l'ancienne inscription. La tradition locale prétend que c'était le tombeau de Charlotte d'Albret, femme de César Borgia, fils du pape Alexandre VI, et qui, réfugiée au château de La Motte-Feuilly, y serait morte au commencement du XVI[e] siècle. — En 1799, on montrait encore dans ce château la chambre mortuaire de cette dame, dont les murailles étaient peintes en noir et parsemées de larmes.

Neuvy-Saint-Sépulcre, ch.-lieu de cant., à 3 l. 1/2 O. de La Châtre. Pop. 2,[illegible] hab. — Cette petite ville, fort ancienne, est construite, à ce que prétendent les savants du pays, sur l'emplacement de l'antique *Noviodunum*, qui se soumit à César lorsque ce conquérant revint d'Orléans (*Genabum*) à Bourges (*Avaricum*). — Il y avait autrefois un chapitre, sous le titre de Saint-Étienne ; ce chapitre était seigneur de la ville. — Neuvy fait aujourd'hui un grand commerce de laines et de bestiaux.



Ruines du Château de Châtillon sur-Indre.



Marivaux. Bertrand.



Chateauroux

ISSOUDUN, sur la Théols, chef-l. d'arrond., à 6 l. 1/2 N.-E. de Châteauroux. Pop. 11,664 hab. — Issoudun, que sa situation empêche d'être le chef-lieu de l'Indre, est néanmoins, sous plusieurs rapports, la première ville du département; c'en est surtout la ville la plus antique et la plus historique. — Elle existait avant l'invasion romaine, et fut brûlée, ainsi que toutes les autres villes du Berri, lorsque les Bituriges, habitants de cette province, dévastèrent leur propre pays pour arrêter les progrès de l'armée de César. Quand ce conquérant fut devenu le maître des Gaules, il releva les ruines d'Issoudun. La ville devint une place forte, que défendait surtout une forteresse considérable; elle était ceinte de grosses murailles flanquées de tours et entourées de fossés. Les Anglais s'en emparèrent et la gardèrent long-temps. — Issoudun a eu beaucoup à souffrir des incendies. En 1135, le feu détruisit l'ancien château, l'abbaye de Notre-Dame et toute la ville haute. — En 1504, deux cents maisons furent la proie des flammes. Le plus terrible désastre eut lieu en 1651, et fut accompagné de circonstances particulières. La ville était alors assiégée par l'armée des Frondeurs et soutenait un assaut furieux; les habitants, occupés à combattre sur les remparts, laissèrent à l'incendie le temps de faire des progrès insurmontables; douze cents maisons furent dévorées par la flamme, et plus de six cents femmes et enfants périrent sous les décombres de leurs habitations. Pendant ce temps, les bourgeois repoussaient les assiégeants et les mettaient en pleine déroute. Louis XIV vint peu de jours après à Issoudun, et vit les débris encore fumants. Il accorda plusieurs priviléges aux habitants, et entre autres droits celui d'élire leurs magistrats municipaux, et de conférer la noblesse héréditaire à leur maire par élection. — La révocation de l'édit de Nantes porta un coup fatal à Issoudun, et priva cette ville de ses principaux fabricants. — Quoique la population fût en grande partie protestante, elle n'en était pas moins dévouée au Roi. — Déjà, en 1589, la ville avait donné une preuve éclatante de son dévouement, en soutenant un siége contre l'armée des Ligueurs, commandée par La Châtre, et en chassant de ses murs ceux qui étaient parvenus à s'y introduire par trahison. L'anniversaire de cette journée fut long-temps célébré par une réjouissance publique. — C'est à Issoudun qu'en 1177 fut signé le traité de paix entre Louis VII, roi de France, et Henri II, roi d'Angleterre; tous les deux successivement époux de la célèbre Éléonore de Guyenne. — Issoudun est situé sur la grande route de Châteauroux à Bourges, au milieu d'une plaine agréable et fertile. La ville est divisée par la Théols en deux parties, dont l'une, la ville basse, s'étend dans la plaine, et l'autre s'élève sur la pente d'un coteau. — Il reste encore du vieux château les débris d'une tour colossale. — Les désastreux incendies d'Issoudun lui ont été profitables en ce qu'elle a été rebâtie avec plus de régularité et de symétrie qu'aucune autre ville du centre de la France. Elle est généralement bien bâtie et bien percée; ses maisons sont propres; presque tous ses édifices publics sont spacieux, de belle apparence et bien distribués; ses rues sont pour la plupart larges et bien alignées, toutes fort propres. — La ville possède plusieurs agréables promenades et une salle de spectacle.

VATAN, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 N.-O. d'Issoudun. Pop. 2,751 hab. — Cette petite ville, de fondation fort ancienne, était déjà importante lorsqu'elle reçut la visite de saint Laman, archevêque de Séville qui, fuyant les persécutions de Totila, se retira dans le Berri et y souffrit le martyre. — Dans la suite, Guy de Châtillon, comte de Blois et seigneur de Vatan, fonda dans cette dernière ville une collégiale composée de vingt chanoines, et qui prit le nom de Saint-Laman. — Vatan appartint long-temps aux seigneurs d'Issoudun. C'est une ville agréable et très industrieuse, elle est située dans un fond, sur la grande route de Toulouse à Paris. La plupart des maisons sont pourvues de fontaines, presque toutes établies près du foyer. La position de la ville ne permet pas d'y creuser de caves; à peine ouvre-t-on le sol que les eaux paraissent.

## VARIÉTÉS.

FÉODALITÉ. — MAL DE SAINT SYLVAIN. — LE POT-AUX-ROSES. — Le Berri était une des provinces où la féodalité avait le plus étendu son pouvoir. Pendant long-temps les hommes y naquirent *serfs attachés à la glèbe*. — On vendait avec la seigneurie les habitants *nés et à naître*. — On en fit des donations pieuses aux églises. — Une chartre de 1210, chargeait le représentant du chapitre de Levroux, lorsqu'un *homme de l'église, sujet au droit de mortiole*, venait à mourir, de se rendre dans la maison du défunt et de s'emparer, au profit du chapitre, des biens et des meubles qui lui avaient appartenu. — En 1215, un seigneur de Déols fit don au même chapitre de *tous les hommes et femmes qui étaient ou qui seraient atteints du mal de saint Sylvain*, et qui seraient reçus à l'hospice de Levroux. Aucune chartre ne définit ce qu'était le *mal de saint Sylvain*, que toutes nomment *ignis gehennalis* (feu d'enfer), et dont la dénomination s'est conservée jusqu'à nos jours. — Aujourd'hui encore, lorsque les habitants des campagnes ont quelques tubercules à la peau ou éprouvent quelques douleurs vagues, ils se disent atteints du mal de saint Sylvain. — Le *pot-aux-roses* était un droit féodal bizarre, qui existait encore à Châteauroux au moment de la Révolution. La dernière veuve remariée de la rue d'Indre, devait se présenter chaque année, le mardi de la Pentecôte, en grande pompe à la porte du château, ayant sur la tête un pot garni de roses et orné de rubans; là, le seigneur du château ou son représentant, brisait avec cérémonie le pot tandis qu'il était sur la tête même de la veuve. Ce droit était le prix de l'abandon fait aux habitants de la rue d'Indre, de la dîme que le seigneur percevait sur la prairie où la rue avait été bâtie.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 4 députés. Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont Châteauroux, Issoudun, La Châtre, Le Blanc.

Le nombre des électeurs est de 1,039.

ADMINISTRATIVE. — Le ch.-l. de la préfecture est Châteauroux.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Châteauroux. . . . . . . | 8 cant., | 84 comm., | 99,545 habit. |
| Blanc (Le). . . . . . . . . | 6 | 57 | 56,614 |
| Issoudun. . . . . . . . . . | 4 | 50 | 45,683 |
| Châtre (La). . . . . . . . | 5 | 59 | 52,497 |
| Total. . . . . . . . | 23 cant., | 250 comm., | 245,289 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Châteauroux), 3 recev. particuliers, 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 direct. (à Châteauroux) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Châteauroux), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservat. dans les ch.-l. d'arrond. comm.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Châteauroux), 3 directeurs d'arrondissement, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 21^e^ conservat. forestière, dont le chef-lieu est Bourges. — 1 inspecteur à Châteauroux.

*Ponts et chaussées.* — Le département fait partie de la 9^e^ inspection, dont le chef-l. est Tours. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Châteauroux.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 2^e^ arrond. et de la 1^re^ division, dont le ch.-l. est Paris.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 5^e^ arrond. de concours, dont le chef-lieu est Limoges.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 15^e^ division militaire, dont le quartier général est à Bourges. — Il y a à Châteauroux: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Châteauroux. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 7^e^ légion, dont le chef-lieu est à Tours. — Il y a à Châteauroux *un parc de construction* placé sous les ordres d'un officier supérieur, sous-directeur. Ce parc est un des deux grands établissements du corps du train des équipages militaires.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Bourges. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1^re^ instance, à Châteauroux (2 chambres), Issoudun, La Châtre, Le Blanc, et 2 tribunaux de commerce, à Châteauroux et Issoudun.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département de l'Indre fait partie du diocèse d'un archevêché érigé dans le III^e^ siècle, dont le siége est à Bourges, et qui a pour suffragants les évêchés de Clermont, Limoges, Le Puy, Tulle, Saint-Flour. — Le département forme, avec celui du Cher, l'arrondissement du diocèse de Bourges. — Il y a à Saint-Gaultier une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 2 cures de 1^re^ classe, 23 de 2^e^, 162 succursales et 8 vicariats. — (Pour les congrégations religieuses, voir le département du Cher.)

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Bourges.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département — 4 colléges; à Châteauneuf, à La Châtre, à Issoudun, à Saint-Benoît-du-Sault: — Le nombre des écoles primaires du département est de 147, qui sont fréquentées par 5,250 élèves, dont 3,640 garçons et 1,610 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 190.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Il existe à Châteauroux une *Société d'Agriculture, Sciences et Arts*; — aux chefs-lieux d'arrondissements, des *Comités agricoles*. — Il y a à Châteauroux un *Jury des Arts* et une *Exposition* périodique *des produits de l'industrie départ.*

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 245,289 h., et fournit annuellement à l'armée 658 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,565 |
| *Naissances.* | | | | | |
| Enfants légitimes. | 3,900 | — | 3,668 | Total | 8,004 |
| — naturels. | 227 | — | 209 | | |
| *Décès* . . . . . . . | 2,890 | — | 2,857 | Total | 5,747 |

### GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 50,471.

Dont : 24,176 contrôle de réserve.

26,295 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 25,849 infanterie. — 69 cavalerie. — 72 artillerie. — 305 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 3,649 ; équipés, 1,606 ; habillés, 2,502.

15,660 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 64 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 52 sont soumis au service ordinaire, et 48 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 3,449 fusils, 70 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

### IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 2,365,949 f. | 68 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,028,606 | 58 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 632,144 | 21 |
| Postes. | 135,670 | 82 |
| Produit des coupes de bois. | 138,691 | 41 |
| Produits divers. | 54,560 | 06 |
| Ressources extraordinaires. | 963,876 | 76 |
| Total. | 5,318,998 f. | 97 c. |

Il a reçu du trésor 2,773,804 fr. 95 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 415,383 f. | 12 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 100,953 | 82 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 184,462 | 11 |
| de l'intérieur. | 1,445 | 51 |
| du commerce et des travaux publics. | 706,833 | 45 |
| de la guerre. | 641,180 | 80 |
| de la marine. | 204 | 86 |
| des finances. | 95,807 | 29 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 454,492 | 94 |
| Remboursem., restit., non-valeurs et primes. | 228,542 | 05 |
| Total. | 2,773,804 f. | 95 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 2,545,194 fr. 02 c. ; cette somme, absorbée par les dépenses générales de l'Etat et les frais du gouvernement central, dépasse de plus de 60,000 fr. le quart du revenu territorial du département.

### DEPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 258,946 fr. 54 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 63,111 f. | 38 c. |
| *Dép. variables* : loyers, secours, etc. | 195,835 | 16 |

Dans cette dernière somme figurent pour

22,205 f. » c. les prisons départementales,

46,500 f. » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 8,910 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 75,830 | 98 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 84,058 | 67 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. | 21,172 | 08 |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 701,661 hectares, le départ. en compte : 430,000 mis en culture. — 81,000 prairies. — 107,273 forêts. — 18,000 vignes. — 102,000 landes (seulement 70,166 d'après M. Huerne de Pommeuse). — 6,000 étangs. — 1,000 marais.

Le revenu territorial est évalué à 9,944,000 francs.

Le département renferme environ : 30,000 chevaux, ânes et mulets — 120,000 bêtes à cornes (race bovine). — 50,000 porcs. — 40,000 chèvres. — 10,000 ruches et 450,000 volailles. — 950,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 1,025,000 kilogrammes, savoir : 15,000 mérinos, 60,000 métis, 950,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières. | 1,100,000 | hectolitres. |
| En avoines. | 380,000 | id. |
| En vins. | 450,000 | id. |
| En châtaignes. | 40,000 | id. |

L'agriculture ne paraît pas avoir fait de grands progrès ; néanmoins, la production en céréales excède les besoins de la consommation. — L'ancienne méthode des jachères existe encore dans la plupart des cantons. On laboure soit avec des chevaux, soit avec des bœufs. Chaque charrue est attelée de quatre chevaux ou de six bœufs. L'araire en usage est l'araire antique, sans roues ; on en voit où il n'entre de ferrement d'aucune espèce. — Les prairies artificielles sont malheureusement encore très rares. — A l'exception des clos de Chabris, de Valençay et de la Moustière, les vignobles du département donnent des produits d'une qualité au-dessous de la médiocre. La récolte en vins dépasse aussi les besoins. — Le pays produit de bon chanvre, mais très peu de lin. — On y recueille d'assez beaux fruits. Les cerises de Poligny sont particulièrement estimées. L'engrais des bestiaux pour l'approvisionnement de Paris, et celui des porcs pour les marchés de l'Auvergne et du Limousin, offrent des ressources avantageuses. On engraisse aussi beaucoup de dindons et d'oies. Les oies de Levroux sont remarquables par leur grosseur. On tire parti de leurs plumes, de leur duvet et de leur chair qui, après avoir été salée, est conservée cuite dans des pots. — Le produit des étangs est assez grand, dans le pays de Brenne, pour donner lieu à un commerce étendu. — L'éducation des abeilles donnerait des résultats intéressants, mais ces insectes précieux sont très négligés. Il est probable que la culture du mûrier réussirait dans le département ; il ne paraît pas qu'on ait fait des tentatives suivies pour l'y répandre. — Les plaines de la *Champagne* nourrissent une grande quantité de troupeaux de bêtes à laine.

### INDUSTRIE COMMERCIALE.

La fabrication des draps et la production du fer figurent en première ligne dans l'industrie du département. Les fabriques de draps de Châteauroux sont considérables ; on remarque principalement celle de M. Muret de Bort, dite manufacture du château du Parc. — Les fers du Berri sont d'excellente qualité, et réunissent la ductilité et la ténacité à une superbe fabrication. Il existe dans le pays 14 hauts fourneaux (où l'on fond en gueuse et où l'on moule), 36 forges, 2 tréfileries, et un assez grand nombre de fonderies. Les principales usines se trouvent dans les communes de Bélabre, Clavières, Saint-Benoît-du-Sault, Crozon, le Noyer, Mers, etc. — Il y a à Ardentes-Saint-Martin une fabrique de faulx en acier de Styrie qui en livre annuellement au commerce environ 10,000. — Le département renferme des chapelleries en feutre, des fabriques de bonneterie de coton, des filatures de laines cardées et cachemires, des tanneries et corroyeries importantes (celles de La Châtre occupent le premier rang). — Les blanchisseries de laine d'Argenton sont depuis long-temps estimées. — On peut citer aussi la manufacture de porcelaines de Villedieu ; plusieurs tuileries et quelques manufactures de poterie rouge et noire. — On exploite à Lyé des pierres à fusils rouges et jaunes. — Le département renferme aussi plusieurs parcheminеries. — Outre les divers produits de l'industrie locale, le commerce a pour aliments les céréales, les vins, les bois et surtout les laines du pays.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 médaille d'argent, 1 médaille de bronze, 1 mention honorable et 1 citation. — La MÉDAILLE D'ARGENT a été décernée à M. Muret de Bort (de Châteauroux), pour *draps cuirs-laine*. — La MÉDAILLE DE BRONZE, à M. Bernard (Jean-Joseph) (de Villedieu), pour *porcelaines*. — Les mention et citation ont été accordées pour *fabrication de fers*. — Déjà à l'exposition de 1827, M. Muret de Bort avait obtenu une médaille d'argent. — Une autre médaille d'argent avait été décernée à M. Thué (de Crozon), pour fabrication de *fer en verges* ; M. Michel jeune (de Corbançon), avait reçu une médaille de bronze pour fabrication de *fer en barres*, et M. Quevinot (de Valençay), une mention honorable pour *bas de laine et gilets tricotés*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 387. — Elles se tiennent dans 55 communes, dont 22 chefs-lieux, et durant pour la plupart deux à trois jours, remplissent 339 journées. Les *foires mobiles*, au nombre de 22, occupent 22 journées. — Il y a 7 *foires mensuaires*. — 195 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux de toute espèce, gras et maigres et surtout les moutons et les porcs ; on y vend aussi des laines et des peaux, du chanvre et du fil, de la cire, des cercles de futailles. — Châteauroux possède une foire aux laines ; Bagneux, Argy et Reuilly, des foires pour la location des domestiques, Neuvy-Saint-Sépulcre, une foire pour les chevaux.

### BIBLIOGRAPHIE.


*Nouvelle histoire du Berri*, par Pallet ; 5 vol. in-8. Paris, 1783.

*Mémoire sur le département de l'Indre*, par Grétry ; in-4. Châteauroux, an VIII.

*Culture du département de l'Indre*, par Chalumeau ; in-8. Châteauroux, 1799.

*Mémoire statistique du département de l'Indre*, par d'Alphonse, préfet ; in-folio. Paris, 1804.

*Statistique de l'Indre*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1810.

*Almanach du départ. de l'Indre* ; in-24. Châteauroux, 1807 à 1832.


A. HUGO.


*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Cᵉ, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département d'Indre-et-Loire.

(Ci-devant Touraine.)

### HISTOIRE.

Lorsque César fit la conquête des Gaules, la Touraine était habitée par les *Turones* peuples guerriers qui entrèrent dans la ligue formée par Vercingetorix. Les *Turones* donnèrent leur nom au pays ainsi qu'à sa capitale. Sous Honorius, cette province fut comprise dans la troisième Lyonnaise. — De la domination romaine, elle passa sous celle des Visigoths en 475, puis des Francs en 507, et fut gouvernée long-temps par des comtes particuliers, qui, d'amovibles qu'ils étaient d'abord, se rendirent plus tard héréditaires, à condition néanmoins de reversion à la couronne, faute d'hoirs mâles ou en cas de félonie. — Geoffroi Martel, comte d'Anjou, s'en empara en 1044, sous prétexte qu'elle avait fait partie du domaine de ses prédécesseurs, et la transmit à ses descendants, comtes d'Anjou et rois d'Angleterre. — Mais Philippe-Auguste en prit possession en 1202, comme des autres fiefs confisqués sur Jean-sans-Terre. — Jean I^er^ érigea la Touraine en duché-pairie en 1356, en faveur de Philippe son fils, depuis duc de Bourgogne. Elle servit dès lors d'apanage à plusieurs fils de France, et même à des reines. Marie Stuart, devenue veuve de François II, fut nommée duchesse de Touraine; mais de son vivant même la province lui fut enlevée et donnée en apanage au frère de Henri III, François, duc d'Alençon, après la mort duquel elle fut pour toujours réunie à la couronne.

Avant la division par départements, en 1790, la Touraine formait une des trente-deux provinces ou grands gouvernements de France, et donnait son nom à une des vingt-cinq généralités, qui comprenait, outre cette province, l'Anjou, le Maine et une partie du Bas-Poitou.

ANCIENNES MONNAIES. — Tours possédait un hôtel des monnaies qui fut supprimé en 1772. Cet hôtel était après celui de Paris le plus ancien de France, quoique Tours, par sa lettre distinctive E, n'occupât que le cinquième rang.

Toutes les pièces frappées à Tours s'appelaient jadis *Tournois* (nom qui se retrouve fréquemment dans les anciens titres), de même qu'on appelait *Parisis* celles fabriquées à Paris. La monnaie de Tours existait déjà du temps des Romains. Bouterone a fait graver quelques-unes des pièces qui y avaient été frappées, dans son *Traité des monnaies de France*. On en frappait encore sous les rois de la première race, et Grégoire de Tours rapporte un miracle arrivé de son temps à l'occasion de la femme d'un monnayeur de Tours. Cette ville n'était pas d'ailleurs la seule de la province qui eût le privilége de battre monnaie. De vieux titres prouvent qu'on en a frappé à Loches et à Chinon. Il existe encore quelques monnaies de Chinon, sur lesquelles on lit : *Catno Castrum*, et qui semblent appartenir au règne de Louis-d'outre-Mer.

### ANTIQUITÉS.

Le département renferme quelques antiquités druidiques, parmi lesquelles on remarque les dolmens de Marcilly, de Saint-Antoine-du-Rocher, de Charnizay et de Crouzille. — On voit à Ferrières des restes d'une forge et quelques pierres celtiques. — Le village de Louans, dont toutes les habitations sont construites en terre, soutenues par des traverses de bois et couvertes en chaume, offre l'aspect d'un de ces bourgs (*pagus*) qui renfermaient les habitations des Gaulois. — Dans la plaine de Champeigne, se trouvent deux monticules qui, d'après la tradition, auraient servi de limites aux états de Clovis roi des Francs, et d'Alaric roi des Visigoths. Quelques auteurs prétendent que ces *tumulus* étaient des tombeaux; en effet la plaine où ils se trouvent a été plusieurs fois le théâtre de sanglants combats. — Il existe, comme monument de l'alliance qui unit pendant quelque temps Clovis et Alaric, d'anciens *sous* d'or frappés à Amboise en 505 : d'un côté on y voit l'effigie du roi des Francs, et de l'autre une croix.

Outre des autels, des fragments de colonnes et de sculptures, des médailles, des vases, des ustensiles, des statuettes découvertes en différentes localités, on trouve parmi les monuments qui appartiennent à l'époque romaine des vestiges de voies militaires (à Saint-Avertin, à Noizay, à Saint-Lenoch et Baron-sur-Creuse), de camps (à Boussay et à Cinais), d'aquéducs (à Chambourg). — On a long-temps montré à Tours, comme étant le *tombeau de Turnus*, auquel on attribuait la fondation de cette ville, un bloc de pierre long de 9 pieds, et large de 2, sans aucune inscription, mais orné de sculptures, et qui paraît avoir appartenu à la frise de quelques uns des édifices que les Romains avaient élevés dans cette ville.

C'est dans le département que se trouve, près du village de Miré, le champ de bataille où Charles-Martel, en 732, défit les Sarrasins commandés par Abdérame, et près de Bourgueil celui où, en 990, Hugues-Capet remporta une victoire signalée sur Guillaume de Poitiers, dit Fier-à-Bras. — L'ancienne église de Sainte-Catherine de Fierbois était celle où, en 1429, Jeanne-d'Arc envoya chercher dans le tombeau d'un ancien chevalier l'épée de Charles-Martel; elle a été démolie sous François I^er^, et remplacée par une église nouvelle, joli monument de la renaissance.

On rencontre dans la Touraine, conservés ou en ruines, un grand nombre de châteaux riches en souvenirs historiques, tels sont : Plessis-lez-Tours, triste demeure du sombre Louis XI, Amboise, qui

rappelle le souvenir de Louis XII, cher au peuple, et où éclata cette conspiration dont le but était de renverser la puissance des Guises; Chanteloup, célèbre par l'exil du comte de Choiseul, et dont il ne reste plus aujourd'hui que la fameuse pagode; Chenonceaux, dont nous parlons plus loin avec détails; Château-La-Vallière qui fut érigé en duché-pairie en faveur de la maîtresse de Louis XIV; Montbazon, où Charles VII tint sa cour pendant quelque temps; Semblançay, successivement habité par trois rois de France, et dont l'infortuné propriétaire fut pendu à Montfaucon; Rochecorbon, dont il ne reste qu'un haut pilier, vulgairement appelé, à cause de son ancien usage de transmettre des signaux de nuit, *lanterne de Rochecorbon;* Loches, où l'on voyait encore en 1789 les deux *cages de fer* où furent renfermés l'historien Commines et le cardinal de La Balue; Verneuil, qui est, dit-on, le plus bel édifice moderne du pays; Paulmy, résidence de la famille d'Argenson, avant qu'elle eût embelli la terre des Ormes; Chinon, où l'on montre encore la chambre où Jeanne-d'Arc vint trouver Charles VII; Ussé, qui fut, dit-on, le château du sir Jehan de Saintré, dont les amours avec la dame des Belles-Cousines sont si naïvement racontées dans les écrivains du moyen-âge, et ont été si spirituellement rajeunies par le comte de Tressan; enfin, une foule d'autres forts du moyen-âge, dont l'énumération serait trop longue: nous mentionnerons cependant encore le château de Cinq-Mars, qui a appartenu à l'infortuné favori de Louis XIII, et le monument singulier qui en est voisin, dont un grand nombre d'antiquaires se sont vainement efforcés de deviner l'origine et la destination.— La *Pile de Cinq-Mars*, située à 4 lieues de Tours, sur la route de Saumur, est une tour quadrangulaire, dont la largeur est de 4 m. 38 cent. sur chaque face, et la hauteur totale de 32 m. 43 cent.: ce monument, entièrement construit en briques de la plus grande dimension, était autrefois surmonté de cinq petits piliers placés au sommet et aux angles; il n'en reste plus que quatre, celui du milieu ayant été renversé en 1751 par un ouragan; sa construction a été successivement attribuée aux Celtes, aux Goths et aux Romains; quelques mosaïques grossières ornent son sommet méridional. L'opinion la plus commune paraît être que cet édifice est un tombeau ou mausolée élevé à la mémoire de cinq personnes désignées par les cinq piliers qui le surmontent.

### CARACTÈRE, LANGAGE, ETC.

S'il faut en croire le nouvel historien de la Touraine, M. Chalmel, «Cet esprit actif et entreprenant qui produit les succès et les fortunes manque à l'habitant du département d'Indre-et-Loire. Modéré dans ses goûts, exempt de passions fortes, rarement stimulé par ce sentiment ambitieux qui porte aux grandes entreprises, il s'arrête au point où commence pour lui une aisance honnête, et les exceptions en ce genre ne sont pas très communes. Il est d'ailleurs d'un caractère doux, affable, prévenant, quoique naturellement un peu frondeur. Né avec beaucoup d'esprit, il néglige peut-être trop de le cultiver, et de remplacer par des connaissances positives ce qui lui manque en imagination. Si la Touraine a produit des hommes recommandables dans les lettres et dans les arts, il en est fort peu dont les ouvrages aient été marqués au coin du génie. L'esprit, les mœurs, le caractère, tout en général y porte l'empreinte douce et molle du climat. On ne sera donc point surpris qu'elle n'ait encore offert aucun poëte, dans la rigoureuse acception de ce mot, c'est-à-dire réunissant la verve et l'invention; nous n'en exceptons pas même Racan. Un fait assez remarquable, c'est que les meilleurs poëtes nés sous son climat sont des poëtes latins, tels que Rapin, Commire, etc. » En citant ce passage, nous trouvons que l'historien tourangeau a été sévère pour ses compatriotes. Le pays qui a produit autrefois Rabelais et Descartes, celui qui de nos jours a fourni à la jeune littérature Alfred de Vigny et Balzac, méritait à notre avis d'être mieux traité.

Ce que dit l'auteur, du caractère doux et facile des habitants du pays, est confirmé par les opinions des observateurs de tous les temps et de tous les pays. — On s'accorde à trouver que le Tasse, dans cette strophe de sa Jérusalem, a bien peint le caractère des peuples des bords de la Loire et de l'Indre:

> Non è gente robusta o faticosa,
> Sebben tutta di ferro ella riluce.
> La terra molle, e lieta, e dilettosa,
> Simili a se gli habitatori produce:
> Impeto fa nelle battaglie prime,
> Ma di leggier poi langue, e si reprime.

(Quoique couvert d'armures où le fer brille, ce n'est point un peuple robuste et dur aux fatigues.— La terre d'où il vient, molle, agréable, délicieuse, produit des habitants qui lui sont semblables. — Impétueux au début d'une bataille, leur élan bientôt se ralentit, languit et s'arrête.)

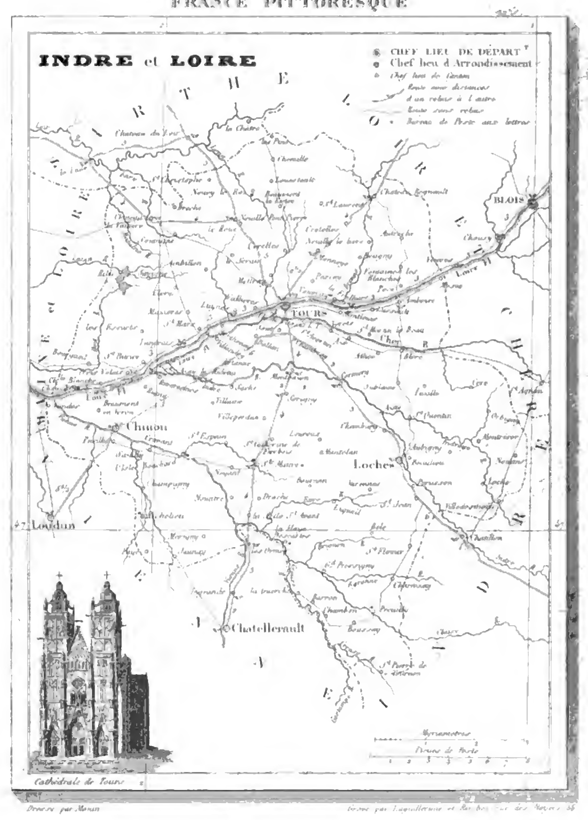
Le long séjour que la cour des rois de France a fait sur les bords de la Loire a complétement popularisé la langue nationale. — On y parle français purement et sans accent.

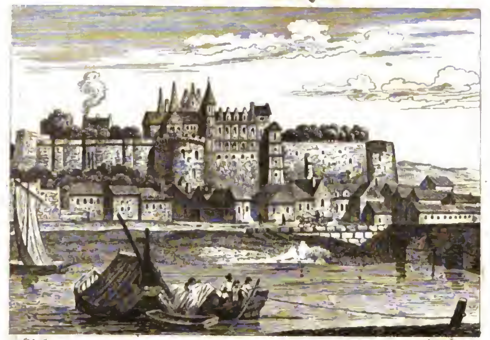
Le costume des habitants des campagnes, sauf quelques coiffures plus ou moins bizarres adoptées par les jeunes coquettes des villages des bords de la Loire, n'offre rien de particulièrement remarquable.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

La Touraine s'honore d'avoir produit un grand nombre d'hommes pieux dont les vertus ont été honorées de la canonisation. Elle a donné un pape à l'Église catholique, MARTIN IV, né à Brignac, et un roi à la France, CHARLES VIII, né à Amboise.

Elle a produit des illustrations dans tous les genres. On remarque parmi ses hommes de guerre plusieurs maréchaux de France, tels que les BOUCICAUT, les D'EFFIAT, les D'HUMIÈRES, les ROCHEFORT, et des généraux qui se sont distingués pendant les guerres de la République et de l'Empire: l'héroïque MEUSNIER, tué à Mayence; le fameux MENOU, général en chef en Égypte; l'habile MARESCOT; le général PILLET, qui nous a si vivement retracé les horreurs commises par le gouvernement anglais sur nos malheureux prisonniers, etc., etc. — La poésie française y est représentée par RACAN et par GRÉCOURT, dont les talents et les ouvrages sont de nature si diverse. — La poésie latine, par COMMIRE, RAPIN, QUILLET, etc. — L'art dramatique y compte NÉRICAULT-DESTOUCHES, un de nos premiers auteurs comiques du second ordre, et BOUILLY, notre contemporain, auteur du drame de *l'Abbé de l'Épée* et d'une foule d'ouvrages qui ont obtenu un succès général et l'estime de tous les gens de bien. — Les personnages dont le département s'honore encore à divers titres, sont: le surintendant des finances SEMBLANÇAY, dont la mémoire, juridiquement réhabilitée, avait été d'avance lavée de toute souillure par de beaux vers de Clément Marot; le célèbre curé de Meudon, le caustique RABELAIS; le savant orientaliste CAYET; l'illustre DESCARTES homme de génie comme philosophe et comme mathématicien; le géographe *André* DUCHESNE; le receveur général GRASLIN, qui a tant contribué aux embellissements de la ville de Nantes. — Le célèbre médecin HEURTELOUP; le musicien LAMBERT, qui fit les délices de la cour de Louis XIV; l'horloger *Julien* LE ROY, habile mécanicien; l'*abbé* DE MAROLLES,


FRANCE PITTORESQUE
INDRE et LOIRE
CHEF LIEU DE DÉPART
Chef lieu d'Arrondissement
BLOIS
TOURS
Chinon
Loches
Loudun
Chatellerault
Cathédrale de Tours



Chateau d'Amboise.



Chateau de Chenonceau.

traducteur infatigable, grand amateur d'estampes, dont le cabinet a servi de base à la précieuse collection de la Bibliothèque royale; l'intrépide marin Pointis, vainqueur de Carthagène; Jenson et Plantin, imprimeurs du xvi^e^ siècle, célèbres dans les annales de la typographie. Saint-Martin, chef de la secte des illuminés du xviii^e^ siècle, long-temps caché sous le titre de *Philosophe inconnu*; Beroalde de Vervilie, auteur du *Moyen de parvenir*, un des livres les mieux écrits du xvi^e^ siècle; le peintre Vignon, estimé au commencement du xvii^e^ siècle; le *baron* de Breteuil, ministre des princes français à Coblentz et pendant l'émigration; la *marquise de la Ferandière*, dont les poésies fugitives sont remplies de grâce et de délicatesse, etc. — Enfin, le pays qui avait produit Agnès Sorel pour Charles VII, a fourni Gabrielle d'Estrées à Henri IV et La Vallière à Louis XIV.

Parmi les contemporains, outre les noms que nous avons déjà cités, nous mentionnerons encore *Alfred* de Vigny, auteur du beau roman de *Cinq-Mars*, jeune poëte qu'une verve soutenue, un talent gracieux et un style pittoresque, placent à côté d'André Chénier; Balzac, écrivain original dont les compositions philosophiques et les ouvrages d'imagination obtiennent un succès si mérité; Chalmel, auteur d'une bonne *Histoire de Touraine*; Bretonneau, médecin distingué par ses connaissances scientifiques; G. de la Billenerie, ancien magistrat, connu par divers ouvrages de jurisprudence et par une *Histoire* critique *des Jésuites*, publiée à l'époque de leur toute-puissance, et qui a obtenu un grand succès.

**TOPOGRAPHIE.**

Le département d'Indre-et-Loire est un département *méditerrané*, région de l'ouest, formé de la Touraine en majeure partie, et de quelques fractions de l'Orléanais, de l'Anjou et du Poitou. — Il est borné au nord par les départements de la Sarthe et de Loir-et-Cher, à l'est par celui de l'Indre, au sud par celui de la Vienne, à l'ouest par celui de Maine-et-Loire. — Il tire son nom de la Loire, qui le coupe en deux parties à peu près égales, et de l'Indre, qui vient s'y jeter dans la Loire.— Sa superficie est de 613,219 arpents métriques.

Sol. — On divisait autrefois la Touraine, par rapport à la nature des terres, en cinq cantons où le sol est de nature et de qualités différentes. Ces cantons étaient les *Varennes*, le *Véron*, la *Champeigne*, la *Brenne* et les *Gatines*. — Les Varennes, qui règnent au nord entre la Loire et la Cisse, et au midi entre la Loire et le Cher, sont des terres silicieuses, faciles à cultiver, et où les jachères sont inconnues. Elles produisent du froment, du seigle, de l'orge, du millet, des haricots et de la gaude pour les teinturiers. — Le *Véron*, par sa fertilité, se rapproche des Varennes; mais le sol en est plus gras et plus élevé. Il produit des blés, des vins et d'excellents fruits. C'est un petit pays situé près de Chinon, entre la Loire, l'Indre et la Vienne. — La *Champeigne* comprend 14 ou 15 communes entre le Cher et l'Indre. C'est un pays assez uni, dont les terres grasses et fertiles produisent principalement du froment. — La *Brenne* est un petit pays limitrophe du Poitou (Vienne) et du Berri (Loir-et-Cher), dont les terres sont humides et marécageuses. —Enfin, le pays des *Gatines* est une petite contrée située au nord de la Loire. Les terres en sont sèches, et par conséquent la culture en est difficile; elles produisent peu de céréales et de fruits.

Montagnes. — Le département ne renferme aucune chaîne de collines qui puisse être décoré du nom de montagnes. — Le coteau qui borde la rive droite de la Loire, d'Amboise à Tours, est formé d'une espèce de tuf assez tendre dans la carrière, mais qui durcit à l'air, et où les habitants des environs se sont creusé des habitations et des magasins.

Forêts. — Les forêts occupent plus de la dixième partie de la superficie du sol. Les essences dominantes y sont, le chêne, le hêtre et le bouleau; il existe quelques grandes plantations de châtaigniers. Les forêts principales sont celles de Chateau-Renault, de Beaumont-la-Ronce et de Chateau La-Vallière; elles sont principalement exploitées pour la fabrication du charbon.

Landes. — Les landes et bruyères occupent près d'un sixième du département : elles sont formées généralement d'une argile sablonneuse plus ou moins mêlée de cailloux, et dans d'autres endroits de terres de bruyères. On ne doit pas désespérer de les voir mises en culture, semées ou plantées d'arbres, puisqu'il est constant que le chêne et le pin y réussissent; mais il faudrait pour cela pouvoir y consacrer une partie des capitaux que le mode actuel des impôts enlève annuellement au département.

Lacs, étangs, marais.— Il n'existe qu'un petit nombre d'*étangs*, dont la superficie totale ne surpasse pas 2,455 hectares; les principaux sont ceux de Rillé et du Louroux. — Les *marais* sont encore moins étendus; le Ruau de Sainte-Anne, un des plus considérables, a été récemment desséché; la superficie des autres s'élève à 1830 hectares. — Le département ne renferme aucun lac.

Rivières. — Le département est arrosé par un grand nombre de rivières et de ruisseaux. Les principales rivières naturellement navigables sont, la *Loire*, le *Cher* et la *Vienne*. — La *Creuse* a été rendue navigable au moyen de travaux entrepris depuis peu. L'*Indre* et la *Claise* ne portent pas bateau.— La *Loire*, qui a sa source dans le Vivarais, sur les confins du Velay, traverse la Touraine de l'est à l'ouest dans une longueur d'environ 89,680 mètres. Sa pente est en général de 0 mètre 65 centimètres pour 1,950 mètres, et sa vitesse est en proportion de cette pente. Ses plus basses eaux, n'ayant pas plus de 0 mètre 45 centimètres de hauteur au-dessus de son lit, en rendent la navigation difficile pendant trois ou quatre mois de l'année. Ses crues extraordinaires sont de cinq à six mètres; cependant celle de décembre 1755 s'éleva à 22 pieds 9 lignes, et celle de janvier 1790, à 21 pieds 6 lignes. — Dans la majeure partie de son cours, la Loire se trouve contenue par des digues ou levées qui lui forment un encaissement de 584 mètres 31 centimètres de largeur moyenne. Ces digues furent commencées en 819, sous le règne de Louis-le Débonnaire, élargies vers 1160, par Henri II, roi d'Angleterre, comte d'Anjou et de Touraine; et enfin perfectionnées dans leur état actuel pendant le règne de Louis XIV. — Le sable que le fleuve charrie en grande quantité forme des dépôts et des atterrissements, dont une partie prend assez de consistance pour se convertir en îles ou ilots, tandis que l'autre, sans cesse déplacée par les courants, produit des changements fréquents et des bancs mobiles dans le lit du fleuve, qui mettent souvent les mariniers en danger. — Il n'existe dans le département que deux ponts sur la Loire, l'un à Tours et l'autre à Amboise. — Le *Cher*, affluent de la Loire, a dans le département un cours de 49,700 mètres sur une largeur moyenne de 150. — La *Vienne*, autre affluent de la Loire, a un cours de 48,000 mètres. — L'*Indre*, troisième grand affluent du fleuve, en a un de 92,000 mètres — La *Creuse* est un affluent de la Vienne, dont le cours dans le département est de 49,000 mètres, la *Claise*, affluent de la Creuse, a un cours de 27,000 mètres. — On évalue à 6,115 hectares la superficie couverte dans le département par les eaux courantes. — Le département possède un *embranchement du canal de Berri*, qui opère la jonction de la Loire au Cher. Il existe un projet de *canal latéral* à la basse Loire, de Tours à Nantes.

Routes. — Le département est traversé par six routes royales (dont une de première classe, celle de Paris à Bayonne par Bordeaux), et par 11 routes départementales.

**MÉTÉOROLOGIE.**

Climat. — Le climat est généralement tempéré; on n'y éprouve ni chaleurs excessives ni grands froids. — L'air est sain et doux.

Vents. — Le vent d'ouest, qui remonte le cours de la Loire, est celui qui souffle le plus souvent.

Maladies. — Les maladies épidémiques n'exercent jamais de grands ravages. La constitution des habitants des vallées est généralement forte et saine. Les fièvres et les affections cutanées sont communes chez les habitants des plateaux couverts par les landes.

Phénomènes. — Le 31 mai 1822, on a ressenti à Tours un tremblement de terre.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les races des animaux domestiques élevés dans le département sont généralement d'espèces médiocres. On y trouve des chevaux de moyenne taille, des ânes très petits, et fort peu de mulets. L'abondance des pâturages semblerait devoir y faciliter l'établissement de quelques haras pour régénérer les espèces. — Les bœufs et les vaches sont également de races communes. Les bœufs destinés à la consommation sont en grande partie achetés dans l'Anjou et le Poitou. — Les moutons, mal soignés et mal nourris, ne fournissent généralement qu'une laine assez grossière. — Les animaux nuisibles et sauvages sont assez multipliés: le plus redoutable pour le bétail est le loup; pour la basse-cour, le renard; pour les lieux cultivés, le sanglier; pour les vignes, le blaireau; pour les prés, la taupe; pour les étangs, la loutre. On a encore à redouter les ravages des mulots, des belettes, des fouines et des putois, qui sont nombreux. — Le gibier est assez abondant: outre les lièvres et les lapins, on y trouve des cerfs et des chevreuils. — Parmi les reptiles, on remarque l'aspic et l'orvet. — Les oiseaux domestiques et de passage ne présentent rien de particulier. — Les poissons de rivière et d'étang abondent: les plus estimés sont la lamproie, l'alose et le saumon, l'anguille, la carpe, le brochet, la perche et la brème.

Règne végétal. — Parmi les plantes qui croissent spontanément dans les campagnes, on en remarque quelques-unes que les botanistes indiquent comme ne se trouvant ordinairement que dans les pays méridionaux: telles sont, la croisette à épis, la mauve pyramidale, la scrophulaire précoce, la sacriette vraie, l'hysope officinale et le ciste hélianthème sans taches, etc. Toutes les plantes et tous les arbres fruitiers susceptibles de culture sont répandus dans le département.

Règne minéral. — On ne trouve dans le pays ni roches granitiques, ni traces de volcan: on n'y connaît aucune carrière de marbre ni d'ardoise, mais le fer y abonde en divers états. — Il existe dans le canton de Sainte-Maure une mine de cuivre mêlé d'argent, qui n'est pas en exploitation. — On prétend aussi qu'il se trouve dans le canton de Château-La-Vallière des mines où l'argent se trouve mêlé à l'étain; ce fait mériterait d'être vérifié, car on sait que pour l'étain la France est encore tributaire des pays étrangers. — La pierre calcaire domine dans le département. Le grès, l'argile à potier, la pierre de taille, la craie, la terre de pipe, la marne, les pierres lithographiques, les pierres meulières et le sable siliceux, complètent à peu près la liste de ses richesses minéralogiques.

*Eaux minérales.* — Le département renferme quelques sources d'eaux minérales froides: la principale se trouve dans la commune de Semblançay; ses eaux ont beaucoup d'analogie avec celles de Forges, mais elles n'ont point acquis assez de célébrité pour attirer les étrangers.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Falunières. — Le sol du département abonde en fossiles. On retrouve dans un grand nombre de lieux des traces du séjour de la mer; beaucoup de pierres calcaires offrent des débris de *vis*, de *cames*, de *pèlerines*, de *bucardes*, etc. Telles sont les pierres de Corcheveau, ou, pour mieux dire, de Conchevau (*Concharum vallis*), dont la carrière est épuisée, mais qu'on retrouve encore dans les démolitions, et dans les parapets du pont de Tours. L'amas le plus considérable de débris de coquilles fossiles qui soit en France, et peut-être sur la terre, existe aux environs de Manthelan, Bossée, Louans, Sainte-Catherine-de-Fier-Bois, etc. Ces coquilles forment ce qu'on nomme le *falun*. — Les *falunières* ont de quatre à cinq lieues de longueur de l'est à l'ouest, sur à peine deux lieues de largeur. Le *falun* comprend des coquilles marines de presque toutes les familles, les unes rares, les autres plus communes. Parmi les rares, on cite les *oreilles de mer*, les *oursins* et surtout les *cames*, les *cœurs* et les *peignes* avec leurs deux valves. — Parmi ces coquilles, il en est beaucoup d'une extrême petitesse; la plupart sont broyées en fragments très menus. Toutes sont dépouillées de leur nacre, qui ne se fait remarquer que sur des *pèlerines* de très petite dimension, qui conservent encore une partie de leur couleur primitive. — On sait de quelle importance sont les *falunières* pour améliorer les terres, dans lesquelles elles remplacent avec avantage la marne et les autres engrais. — On trouve sur la côte au nord de la Loire des débris de *térébratules striées* et des *huîtres à râteau*. On voit aussi fréquemment à l'état de silex des polypiers-alcyonites fossiles, qu'à raison de leur forme on nomme *ficoïdes*, et d'autres qu'on pourrait nommer *fungoïdes* ou *agaricoïdes*.

Caves-gouttières. — Les caves-gouttières de Savonnière sont des grottes naturelles situées à 4 lieues de Tours, sur le bord méridional du Cher. Elles ont une assez grande étendue, et sont tellement sombres, qu'on ne peut y pénétrer qu'avec des flambeaux. On les compare aux grottes d'Arcy, du département de l'Yonne. — L'eau qui découle abondamment de leurs voûtes forme des ruisseaux, et dépose en même temps, sous la forme de stalactites, une chaux-carbonate blanche et diaphane, qui devient si dure, que, même avec le marteau, il est difficile de la rompre. — Cette espèce d'albâtre paraît susceptible d'être travaillé avec succès.

Fontaine intermittente. — On voit à Rigny-sur-l'Indre une fontaine qui tarit et qui reparaît plusieurs fois dans le jour. Cette source intermittente toute l'année diffère en cela de celle de Llers (Ariége), qui tarit et reparaît vingt-quatre fois par jour, mais dont le cours n'est intermittent que dans les mois de juin, juillet et août.

Eaux pétrifiantes. — Les eaux du petit étang de Génault (canton de Ligueil) ont la propriété de former des pétrifications plus ou moins parfaites, mais avec le bois seulement, auquel elles donnent différentes couleurs, telles que le brun, le jaune, le rouge et le violet, tout en conservant les caractères distinctifs du bois. — — Une fontaine de la commune de Joué entoure les plantes marécageuses qui naissent dans les terres où les eaux séjournent d'une incrustation pierreuse, ou plutôt d'un fourreau lapidifique blanchâtre.

Ruines naturelles. — Il existe dans la commune de Coussay des sources qui sortent de roches très élevées, et dont les eaux enveloppent d'incrustations calcaires les mousses qui croissent sur leurs bords, et même sur les roues des moulins à papier qu'elles font tourner. — On remarque aussi dans la même commune des ruines naturelles d'un quart de lieue d'étendue, formées par les éboulements d'énormes blocs de rochers qui offrent l'aspect d'une vaste muraille détruite. Ces ruines éparses, au milieu de bois taillis, de prés, de jardins et de cultures, présentent quelquefois des aspects très pittoresques.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Tours, sur la rive gauche de la Loire, ch.-l. de dép., à 60 l. 1/2 S.-O. de Paris. Pop. 23,235 h. — Au temps de l'invasion romaine, Tours était déjà une ville importante, capitale des *Turones*, d'où lui vient son nom moderne. César s'en étant emparé lui imposa le nom de *Cæsarodunum*. — Sous Honorius, elle devint la capitale de la III^e Lyonnaise. — Quand l'empire romain s'écroula en Occident, les Visigoths s'emparèrent de Tours et la conservèrent jusqu'au temps où Clovis les en chassa. — Les rois d'Austrasie et ceux de Neustrie la gouvernèrent ensuite. — Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, en ayant pris possession en 941, la transmit à ses descendants. — Un d'eux, fait prisonnier par le comte d'Anjou, Geoffroy Plantagenet, fut obligé de lui céder cette ville pour obtenir sa liberté. — Tours, tombée ainsi au pouvoir des Anglais vers l'an 1151, y resta jusqu'en 1204, époque où la Touraine confisquée sur Jean-sans-Terre par Philippe-Auguste, fut réunie à la couronne de France. Tours devint alors la capitale des ducs apanagistes jusqu'en 1576. Son dernier seigneur fut François, duc d'Alençon, fils du roi Henri II. — En 1470, 1484, et en 1506, les états-généraux de France y furent convoqués et le parlement y fut transféré lorsque la Ligue usurpa la souveraineté de Paris. — Tours est située dans une plaine et entourée de boulevards ombragés qui ont remplacé en partie ses anciennes fortifications. La ville est en général mal bâtie et mal percée; presque toutes ses rues sont étroites, tortueuses, et formées de maisons vieilles et irrégulières; leur aspect n'est cependant pas désagréable, parce que la pierre dont elles sont construites est blanche, et que leurs toits d'ardoise sont propres; d'ailleurs, nombre de maisons modernes ou réparées, élégantes et de bon style, se mêlent déjà aux anciennes. Les places sont peu spacieuses, peu régulières; elles man-

quent souvent de propreté; mais quelques jolies fontaines les décorent: une d'elles a un joli obélisque de style gothique orné de diverses figures, mais qui ont été mutilées. — La ville a douze grandes portes et cinq faubourgs: ceux de la Riche, de Saint-Éloi, de Saint-Étienne, de Saint-Pierre et de Saint-Symphorien. Outre son agréable situation, trois monuments placent Tours au rang de nos jolies villes: son pont, sa cathédrale et la rue Royale. — Le *pont de Tours* fut le plus beau qui existât en France avant celui dont Bordeaux s'est embelli depuis peu d'années: il fut construit de 1762 à 1777, sur pilotis et avec des dépenses et des difficultés immenses: quatre arches s'écroulèrent à la suite d'une débâcle en 1789. Remplacées par un pont de bois, elles ne furent réédifiées qu'en 1810. La longueur du pont est de 434 mètres, 53 mètres de moins que celui de Bordeaux; sa largeur est de 14 mètres 60 centim.: il a 15 arches de 24 mètres 40 centim. d'ouverture. Sa hauteur est de 12 mètres au-dessus de l'étiage: il est parfaitement horizontal et du style le plus élégant et le plus noble à la fois. Un peu au-dessus de ce pont on remarque plusieurs arches délabrées, débris de l'ancien pont, que le comte Eudes II avait fait construire en 1030. — La *rue Royale*, dans le prolongement du pont moderne, traverse la ville dans le sens de sa largeur, et aboutit à la route de Poitiers. Cette rue est rectiligne, large, bordée de trottoirs, formée d'édifices réguliers à trois étages et de belle architecture. A son extrémité, vers le pont, est une place régulière, embellie des façades de deux beaux et grands édifices symétriques, qui forment les deux angles de la rue; ces bâtiments sont neufs: l'un est *l'hôtel-de-ville*, l'autre, *le musée départemental*, qui contient plus de 200 tableaux de diverses écoles anciennes et modernes, distribués dans des salles bien éclairées et fort jolies. — La *cathédrale* est un grand vaisseau, remarquable par deux superbes tours que Henri V, d'Angleterre, y fit ajouter: elles sont carrées, à double dôme et surmontées de croix; des statues, des bas-reliefs, des groupes de figures grotesques les décorent, ainsi que le reste de l'église et surtout la façade; on regrette que cette belle façade ne se déploie pas sur une place plus spacieuse. L'intérieur de l'église est riche; de nombreuses fenêtres à vitraux brillamment peints, y répandent une lumière nuancée de mille couleurs; le chœur est superbe; une des chapelle contient le mausolée de Charles VIII. — Les autres églises de Tours sont anciennes, peu vastes et assez tristes: il reste de l'une d'elles, dévastée à la révolution, deux hautes tours carrées, dites les Tours de Charlemagne, parce qu'on attribue à ce prince la fondation de l'église qui fut la célèbre cathédrale de Saint-Martin. — Le *Vieux-Château*, sur le quai royal, fut, en 1591, la prison du duc de Guise, dit le Balafré, qui parvint à s'en évader. La ville offre plusieurs autres débris de monuments du moyen-âge; quelques-uns, mais en petit nombre et informes, appartinrent à des constructions romaines. La *préfecture* est un beau et grand bâtiment. Les hôpitaux et les autres établissements publics sont plus remarquables par leur bonne administration que par le mérite de leurs constructions. La bibliothèque publique se compose de 30,000 volumes. Le cabinet d'histoire naturelle et celui d'antiquités sont très intéressants. — La ville est entourée de promenades charmantes parmi lesquelles on remarque les boulevarts et la place Royale; ses environs, quoique privés de pittoresque de haut style, sont du moins gracieux et romantiques.

Amboise, sur la rive gauche de la Loire, ch.-l. de cant., à 6 l. E. de Tours. Pop. 4,613 hab. — C'était autrefois la capitale de la Basse-Touraine: son origine est fort ancienne et généralement attribuée aux Romains. — Amboise appartint long-temps aux comtes d'Anjou, puis passa à des seigneurs particuliers jusqu'à Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, qui en fut dépouillé pour avoir conspiré son souverain, et dont les biens furent réunis à la couronne en 1431. — Charles VIII était né à Amboise; il y mourut en 1498. — La ville est singulièrement triste et laide; elle borde le pied du roc du château, et s'étend dans le ravin voisin: elle n'offre rien de curieux. — *Le château d'Amboise* est infiniment plus pittoresque et plus intéressant. Cette masse immense de bâtiments fut commencée sous Hugues Capet, et terminée sous Charles VII. Louis XI et Charles VII habitèrent souvent le château: les guerres civiles le ravagèrent à plusieurs reprises. — Pendant la révolution, Roger-Ducos en fit abattre une grande partie: il subit maintenant de nouvelles modifications: il couvre un plateau de roc haut de 24 mètres, coupé perpendiculairement vers la rivière; la porte du château de ce côté est la mieux conservée, et couronne majestueusement la crête du rocher. Du côté opposé sont deux énormes tours dont l'escalier intérieur, vaste spirale à pente légère, permet aux voitures d'atteindre le sommet des tours. — Ailleurs on remarque une charmante petite chapelle octogone, située à l'angle d'une esplanade, et au-dessus de la porte un grand bas-relief en marbre et d'un travail exquis, représentant la chasse de saint Hubert. — Le plateau est parsemé de bâtiments anciens plus ou moins délabrés, de parterres, de terrasses, de bosquets, et la masse du roc est percée d'une grande quantité de souterrains qui communiquent entre eux et forment un labyrinthe affreux et inextricable. — On trouve au pied même du roc des voûtes spacieuses et artificielles; on les attribue aux Romains: elles forment d'excellents magasins à vins. Du château, la vue sur la Loire et sa magnifique vallée, est vaste et ravissante; les clochers de la cathédrale de Tours s'aperçoivent distinctement à 6 lieues de distance. — En face d'Amboise est une grande île entourée de peupliers: elle porte un des faubourgs, et communique avec la ville par un vieux pont de pierre. Un beau pont en bois à piles de pierre, construit en 1822, mène à un autre petit faubourg situé sur la rive droite.

Chenonceaux, à 2 l. et demie d'Amboise. Pop. 320 hab. — La terre de Chenonceaux, avant d'avoir acquis la célébrité dont elle jouit encore, avait appartenu à la famille de Marques, originaire d'Auvergne. Cette famille fit construire à Chenonceaux un château-fort. Ce château ayant reçu une garnison anglaise, dans la guerre contre Charles VII, fut repris par le maréchal Laval de Bois-Dauphin, qui en fit raser les fortifications, et couper les bois à *hauteur d'infamie*. — Sous François Ier, Thomas Bohier, seigneur de Chenonceaux, fit construire le nouveau château, l'un des plus remarquables en France par son architecture, et surtout par la singularité de sa situation. Il est bâti sur le Cher, et en grande partie supporté par des voûtes au-dessus de la rivière; son style détermine l'époque de la plus importante transition dans les arts, celle du style gothique au style grec, ou plutôt au style italien des Bramante et des Michel-Ange. — Des constructions plus modernes ont fait perdre à l'édifice principal sa symétrie, mais ont ajouté au pittoresque de la masse, comme à son étendue. — En 1535, le nouveau seigneur de Chenonceaux se dessaisit de la possession du château, en faveur de François Ier. Il appartint à Diane de Poitiers; en 1555, elle y fit des changements considérables, et joignit le château à la rive gauche du Cher, par un pont de neuf arches. C'est dans les premières piles du pont, qui sont creuses, que sont construites les cuisines du château. — Catherine de Médicis ayant enlevé à Diane, sa rivale, le château de Chenonceaux, vint habiter ce lieu, y fit de nouveaux embellissements, l'entoura d'un parc superbe, et transforma le pont en une galerie couverte. Chenonceaux appartint ensuite à la veuve de Henri III, au duc de Vendôme, etc., et passa, en 1733, en la possession de Dupin, littérateur distingué par son érudition, comme sa femme l'était par ses grâces et son esprit. — Ces deux époux réunirent dans leur château de Chenonceaux les personnages les plus illustres et les femmes les plus aimables de cette époque célèbre: là se rencontraient Fontenelle, Buffon, Montesquieu, lord Bolingbroke, Voltaire, etc. — J.-J. Rousseau composa pour le théâtre de Chenonceaux plusieurs petites pièces; c'est là que fut joué pour la première fois le *Devin de village*. — Chenonceaux échappa comme par miracle aux dévastations de la révolution; d'intéressants souvenirs, des beautés romantiques et architecturales, des collections d'objets d'arts, continuent à y attirer les étrangers, les savants et les artistes.

Chateau-Renault, sur la Braine, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-E. de Tours. Pop. 2,468 hab. — Le premier seigneur de cette petite ville fut Caraman. — Vers l'an 1100, on y construisit un château-fort qui, plus tard, prit le nom de Renault, son fondateur. La grosse tour du château, communément appelée le *Donjon*, était le principal manoir de ses anciens seigneurs, qu'on appelait autrefois les seigneurs du château, jusqu'au temps où ce nom fut changé en celui de Château-Renault. — En 1391, cette seigneurie passa dans la maison d'Orléans; plus tard elle appartint aux Longueville; puis à la maison de Gondi, en faveur de qui elle fut érigée en marquisat. — La place parut d'une telle importance pendant les guerres de la ligue, que Henri IV y établit un gouverneur particulier pour défendre le pays. — La ville est située sur le penchant d'une colline, au milieu de sites agréables, mais elle est généralement triste et mal bâtie.

Luynes, près de la rive droite de la Loire, à 3 l. O. de Tours. Pop. 2,165 hab. — Cette ville, de la ci-devant basse Touraine, portait anciennement le nom de Maille, et fut érigée en comté en 1572. Elle fit ensuite partie d'une duché-pairie que Louis XIII donna à Charles-Albert de Luynes, alors son favori. La ville portait aussi le nom de Roche-sur-Loire, à cause de sa situation au pied d'un rocher calcaire dans lequel sont creusées une partie des habitations. Sur le sommet de ce roc s'élève un vieux château, qui domine au loin toute la contrée. — Un acte daté de 475 prouve que la ville de Luynes, alors Maillé, existait à cette époque.

Chinon, sur la rive droite de la Vienne, ch.-l. d'arrond., à 12 l. S.-O. de Tours. Pop. 6,859 hab. — Lors de l'établissement des Francs dans les Gaules, Chinon était déjà une ville importante, que défendait un château-fort, peut-être d'origine romaine, mais peu considérable. Thibaut-le-Tricheur, premier comte héréditaire de Touraine, le fit reconstruire en 954. — Henri II d'Angleterre le fit fortifier pour y déposer ses trésors. Ce roi y mourut en 1189, du chagrin que lui avait causé la rébellion de Jean-sans-Terre, son fils. Philippe-Auguste ayant repris le château sur les Anglais, en 1204, y ajouta de nouvelles fortifications; enfin, Charles VII y fit bâtir la grosse tour, dite d'Argenton, et une

autre qui n'existe plus. — Chinon étant presque la seule place forte qui lui restât, il la fit entourer de murs garnis de tours. Jeanne-d'Arc y vint déclarer au roi sa mission. — En 1631, Richelieu acquit la possession de Chinon, qui devint la partie principale du duché que le cardinal voulait fonder en son nom. — Par l'étendue qu'occupent encore les ruines du château de Chinon, on peut juger facilement quelle devait être son importance. L'ensemble de l'édifice se composait de trois châteaux différents, réunis dans la même enceinte, mais construits à la même époque. Telle est encore la masse imposante de ces ruines, que plusieurs siècles encore n'en pourront faire disparaître les traces, s'ils ne sont secondés par la main des hommes. — Ces ruines et celles qui entourent la ville, sont ce qu'elle offre de plus intéressant. La situation de Chinon est fort agréable, à l'extrémité d'une presqu'île renommée par sa fertilité, et formée par la Loire, l'Indre et la Vienne. — C'est à une lieue de Chinon, dans une métairie, qu'est né le fameux Rabelais, satirique auteur de Gargantua, et de Pentagruel.

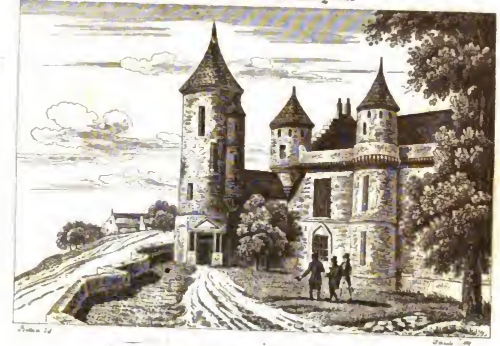
BOURGUEIL, sur la rive droite du Doigt, ch.-l. de cant., à 4 l. N.-N.-O. de Chinon. Pop. 3,556 hab. — Bourgueil se nommait avant la révolution, Saint-Germain-de-Bourgueil, et possédait alors une abbaye de bénédictins qu'avait fondée, en 990, Emme, femme de Guillaume-Tête-de-Loup, duc de Guyenne. Cette ville est située dans une vallée fertile; elle est entourée de jardins agréables, où l'on cultive avec succès l'anis, la coriandre, la réglisse, et autres plantes dont elle fait un commerce particulier assez étendu. Elle possède un collége communal. Au-dessous de la ville, le Doigt prend le nom d'Authion, et arrose de charmantes campagnes. Les collines environnantes sont parsemées de vignobles, dont le vin rouge est fort estimé.

LANGEAIS, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de cant., à 5 l. 3/4 de Chinon. Pop. 2,844 hab. — La situation de Langeais est très-agréable; ses environs sont riants et fertiles; la ville est assez bien bâtie. Ce qu'elle offre de plus remarquable, est un vaste château gothique, très-bien conservé malgré son antiquité: il fut construit à la fin du x^e^ siècle, par Foulques-Nera, comte d'Anjou, et augmenté vers le milieu du XIII^e^ siècle, par Pierre de Labrosse, tourangeau fameux, qui d'abord barbier de Saint-Louis, parvint au faîte des honneurs sous Philippe-le-Hardi, empoisonna le fils aîné de ce roi, accusa la reine de ce crime, mais fut reconnu coupable et pendu en 1276.

LOCHES, sur la rive gauche de l'Indre, ch.-l. d'arrond., à 10 l. S.-E. de Tours. Pop. 4,774 hab. — Loches s'élève en amphithéâtre au confluent de deux vallées; elle est séparée de la ville de Beaulieu, qui a 2,122 hab., par une suite de ponts jetés sur les différents bras de l'Indre. Loches est agréable comme sa situation: privée de symétrie et d'édifices somptueux, elle est du moins propre, et offre nombre de bonnes constructions. De ses anciens bâtiments, le plus remarquable est une haute et belle tour, seul reste d'une église détruite à la révolution. Un vaste plateau de roc domine la ville, et porte son célèbre château; l'origine de ce château est très ancienne, et remonte probablement aux Romains. Il avait été fortifié de nouveau au XI^e^ siècle, et nos rois le regardaient comme une de leurs principales places fortes. — En 1193, ce château appartenait à Jean-sans-Terre, qui le céda à Philippe-Auguste, au détriment de Richard-Cœur-de-Lion, le légitime possesseur; mais celui-ci, échappé à sa prison, et rentré en France, reprit Loches en 1194. — En 1205, Philippe-Auguste reconquit cette ville après un siége d'un an. — Charles VII ajouta de nouvelles constructions au château, et le conserva en dépit des Anglais, qui tenaient presque toute la France. Louis XI en fit une prison d'état; il y fit construire des *oubliettes*, de nouveaux cachots, des cages de fer, où, entre autres victimes de ce farouche tyran, périt le cardinal de Milan. Le château se composait d'une immense masse de bâtiments; la plupart ont été renversés: il en reste encore de considérables, et des ruines très curieuses et très pittoresques. — Au sud est une forteresse carrée, fort haute, entourée de tourelles et de fossés, qui sert maintenant de prison. L'ancienne église collégiale de N.-D. de Loches est remarquable par son style singulier, par ses quatre clochers alignés; l'intérieur de l'église est dépouillé des monuments et des ornements qui la décoraient. Le château dit de Charles VII, maintenant la municipalité, est un beau et grand bâtiment oblong, situé sur le bord du val de l'Indre, et possédant de ce côté une terrasse, d'où les vues sont délicieuses; la belle Agnès Sorel habita long-temps ce château: il fut témoin des amours de Charles VII, alors prince efféminé, autant que plus tard il fut roi ingrat. — Le mausolée d'Agnès était dans l'église; en 1809, il fut transporté dans une tour que cette dame avait fait élever à l'angle du château; on le voit au rez-de-chaussée dans une petite chapelle: le monument a 10 pieds de long sur 4 pieds de large; il est de marbre noir; la statue d'Agnès, les deux anges à sa tête, et les deux agneaux à ses pieds, sont en pierre blanche, de bon style et bien conservés: c'est ce qu'offre de plus intéressant le château. Le plateau porte aussi un petit village entouré de ruines, de jardins et de terrasses, promenades charmantes.

RICHELIEU, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 S.-S.-E. de Chinon. Pop. 2,782 hab. — Richelieu, avant d'avoir donné naissance à l'homme extraordinaire qui a rendu ce nom si célèbre, n'était qu'un petit et obscur village, où la famille Duplessis possédait un château. — Le cardinal-ministre, Armand Duplessis de Richelieu, roi de France, au titre près, voulut que son village devînt une ville, chef-lieu d'une duché-pairie; que l'humble château de ses pères pût rivaliser en étendue, en magnificence, avec les plus beaux palais des souverains de l'Europe: les trésors, les talents furent prodigués, et bientôt Richelieu fut aussi magnifique que le génie qui le créait était puissant. — Au milieu d'un parc immense, traversé et arrosé par l'Amable, petite rivière, s'éleva le nouveau château de Richelieu. Son plan offrait un quadrilatère régulier à quatre bastions, dont l'Amable remplissait les fossés. Il était formé de trois corps de bâtiments de deux étages, enclosant une vaste cour; à chaque angle et au centre de l'aile opposée à la porte, ouverte dans une galerie à arcades, s'élevaient des pavillons qui dominaient les ailes; un arc triomphal, surmonté d'une statue de la renommée, couronnait la grande porte, où l'on parvenait par un pont-levis. Deux cours précédaient le château: celle qui n'en était séparée que par le fossé était un carré de même surface que celui du château; les bâtiments des écuries la bordaient latéralement; la grande cour, ou cours d'entrée, était carrée aussi, un peu plus large que l'autre, flanquée aussi de bâtiments divers destinés à la nombreuse suite du cardinal. — La première porte s'ouvrait au centre d'un demi-cercle de murs, à la jonction de trois routes. — Derrière le château, et comme lui entouré d'eau, était un jardin carré, ayant au centre un château-d'eau, et formé de quatre parterres symétriques. D'autres parterres s'étendaient au-delà du fossé, autour d'une grande pièce d'eau, et se terminaient par une galerie décorée de niches, de statues, de vases, etc. Ces différentes pièces étaient parfaitement symétriques entre elles: de vastes jardins, des potagers, de superbes et spacieux massifs d'arbres percés de belles allées, les entouraient; puis des bois, des taillis, complétaient le parc, qui était ceint d'un mur de plusieurs lieues de circuit. — La richesse, la beauté du travail des édifices, répondaient à leur grandeur, à l'admirable régularité qui régnait dans toutes les parties du château et de ses dépendances. Dans cette demeure vraiment royale, et qui fut en effet souvent habitée par le roi et sa cour, l'industrie des plus habiles artistes avait été prodiguée; de nombreux et précieux chefs-d'œuvres antiques la décoraient. Richelieu était comme le Vatican de la France; son musée d'antiques était le seul que possédât alors la France, et ses débris ne sont pas comptés au nombre des moindres ornements du musée qui décore maintenant Paris, et dont la nation s'enorgueillit. — Le style général d'architecture était celui de l'époque, style vraiment national, vraiment en rapport avec notre climat, nos usages, nos besoins, et qui unit les avantages du style grec à ceux du style gothique. — La ville de Richelieu était contigue au parc du château, dont elle n'était qu'une *dépendance* (1); elle était d'une construction digne de ce voisinage, et dans ses dispositions, le style de ses édifices s'harmonisait avec celui du château. Son plan était un carré de 700 mètres de long sur 500 mètres de large, entouré d'un fossé baigné par l'Amable, symétrique dans toute sa distribution. — Des murs flanqués de tourelles carrées à toits pointus, la rendaient susceptible de quelque résistance. Elle renfermait une grande place carrée et centrale et plusieurs rues qui se coupaient à angle droit, et que bordaient un grand nombre de belles maisons. Elle possédait une belle église, dont les hautes flèches surmontaient deux clochers carrés situés latéralement au rond-point; d'élégants pavillons et plusieurs grands édifices publics complétaient sa décoration. — Tant que dura la vie et la puissance du redoutable cardinal-ministre, son château continua à s'embellir: l'orgueil l'avait élevé, la flatterie l'habitait. Richelieu, en mourant, légua au roi ce qu'il avait pris aux sujets. Ce roi, qui semblait en toute chose n'exister que par son ministre, le suivit bientôt dans la tombe, après avoir rendu aux héritiers du cardinal la possession du château; mais ceux-ci le négligèrent. Tant de gens que l'intrigue et l'adulation y avait attirés, s'en étaient éloignés. Le silence des tombeaux régna bientôt au milieu de ces superbes édifices; l'herbe envahit les parcs et les places; la nature dégrada ses ornements artificiels. — Le château tomba rapidement en ruines: lorsque la révolution vint le menacer, ses possesseurs le vendirent à condition qu'il serait détruit entièrement. — Le marteau des démolisseurs anéantit le somptueux palais du fier ministre qui avait fait jouer à son roi le second rôle dans la monarchie, mais le premier en Europe; qui avait avili le souverain, mais illustré le règne. — La ville elle-même a subi de grandes altérations, surtout dans sa population, qui d'abord fut de plus de 8,000 habitants. Mutilée dans ses plus beaux ornements, privée de toute importance, elle n'est plus guère aujourd'hui que l'ombre de ce qu'elle fut; elle conserve

(1) Nous avons sous les yeux une ancienne gravure du fameux Israel Sylvestre, qui représente la *ville de Richelieu, en Poitou, construite par le grand cardinal, au bout des parterres de son superbe chasteau.*



Tour d'Agnès Sorel à Loches.



Rabelais.　　Descartes.

*Tours.*

encore sa symétrie, ses belles rues alignées, ses maisons régulières. — Elle s'élève dans une vallée spacieuse et peu profonde, où serpente l'Amable, et que bordent de jolis coteaux. Elle a un commerce assez actif en vins, huile de noix et autres produits du pays; mais ses édifices continuent à se détériorer. Le nom seul qu'elle porte, immortalisé par son fondateur, ne périra jamais.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés. — Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Tours (ville et arr.), Loches, Chinon.

Le nombre des électeurs est de 2,249.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfect. est Tours.

Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tours. . . . . . . | 11 cantons, | 129 communes, | 146,570 habit. |
| Chinon. . . . . . | 7 | 92 | 88,342 |
| Loches. . . . . . | 6 | 71 | 62,104 |
| Total. . | 24 cantons, | 292 communes, | 297,016 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Tours), 2 receveurs particuliers, 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Tours), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Tours), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Tours), 2 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département forme la 21[e] conserv. forestière, dont le chef-lieu est Tours. — 1 conservat. à Tours.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 9[e] inspection, dont le chef-lieu est Tours. — Il y a un ingénieur en chef en résidence à Tours.

*Mines.* — Le département fait partie du 2[e] arrondissement et de la 1[re] division, dont le chef-lieu est Paris. — 1 ingénieur des mines réside à Tours.

*Loterie.* — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 18,474 fr.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 5[e] arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Limoges.

Militaire. — Tours est le quartier général de la 4[e] division militaire, qui se compose des départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe. — Il y a à Tours : 1 Lieutenant général commandant la division ; 1 maréchal de camp command. le dép.; 1 intendant militaire et 2 sous-intendants. — Le dépôt de recrutement est à Tours. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 7[e] légion, dont le chef-lieu est à Tours, et qui comprend les compagnies départementales d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, de la Vienne et de l'Indre. — Il y a au Riffault, près de Montbazon, une poudrière royale et une raffinerie de salpêtre.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Orléans. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1[re] instance : à Tours (2 chambres), Chinon, Loches, et 1 tribunal de commerce à Tours.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché érigé dans le III[e] siècle, dont le siège est à Tours, et qui a pour suffragants les évêchés du Mans, d'Angers, Rennes, Nantes, Quimper, Vannes, Saint-Brieuc. — Le département forme l'arrondissement du diocèse de Tours. — Il y a dans le département, — à Tours, un séminaire diocésain qui compte 72 élèves ; — une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 5 cures de 1[re] classe, 29 de 2[e], 219 succursales et 20 vicariats. — Il y existe 9 congrégations religieuses de femmes chargées de l'hospice général, d'une maison d'orphelins et de l'éducation des filles; la principale de ces congrégations (les sœurs de la charité de Tours) reçoit du gouvernement un secours annuel de 4,000 fr. ; et 3 écoles chrétiennes.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie d'Orléans.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département, — à Tours : un collége royal de 3[e] classe, qui compte 207 élèves ; 2 colléges : à Chinon, à Loches. — Le nombre des écoles primaires du département est de 178, qui sont fréquentées par 7,553 élèves, dont 4,956 garçons et 2,597 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 184.

Sociétés savantes, etc. — Le département possède, — à Tours : une *Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres* ; une *Société Médicale* ; un *Jury pastoral* ; une *École gratuite de Dessin* ; des *Cours publics* d'accouchements, de géométrie, de chimie, d'équitation ; un *Bazar tourangeau* pour les objets rares et d'invention.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 297,016 h. et fournit annuellement à l'armée 679 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . | | | | 2,686 |
| *Naissances.* | | | | |
| Enfants légitimes | 3,805 | 3,397 | Total | 7,725 |
| — naturels. | 305 | 218 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 3,268 | 3,155 | Total | 6,423 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 59,651,

Dont : 17,996 contrôle de réserve.

41,655 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

41,064 infanterie.

50 cavalerie.

95 artillerie.

446 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 9,317 ; équipés, 3,360 ; habillés, 8,125. 14,983 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 50 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 70 sont soumis au service ordinaire, et 30 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 9,624 fusils, 138 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes . . . . . . . . . . . | 3,658,291 f. | 65 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . | 1,852,099 | 88 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . | 1,159,583 | 76 |
| Postes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 251,643 | 92 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . . | 41,426 | 62 |
| Loterie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 47,200 | 75 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . . . . . | 35,570 | 14 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . | 719,308 | 85 |
| Total. . . . . . . | 7,765,125 f. | 57 c. |

Il a reçu du trésor 6,271,561 f. 85 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . . | 1,310,022 f. | 92 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . . | 96,807 | 36 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 338,323 | 70 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . | 57,606 | 59 |
| du commerce et des travaux publics. . | 775,300 | 96 |
| de la guerre . . . . . . . . . . . . . | 2,248,125 | 32 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . . | 1,103 | 66 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . | 112,865 | 35 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. . | 943,813 | 44 |
| Remboursem., restitut., non valeurs et primes. | 386,992 | 55 |
| Total. . . . . . . | 6,271,561 f. | 85 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, paie annuellement au gouvernement central 1,493,563 fr. 72 cent. de plus qu'il ne reçoit, ou le 10[e] de son revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 295,237 f. 67 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 69,853 f. | 75 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, encouragements, secours, etc. . . . . . . . . . . . . | 225,383 | 92 |

Dans cette dernière somme figurent pour

24,771 f. 17 c. les prisons départementales,

47,000 f. » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de . . . . . . . | 4,750 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . . | 57,354 | 84 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . . | 76,164 | 40 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . . | 24,659 | 76 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 643,219 hectares, le départ. en compte :

312,000 mis en culture.

73,524 forêts.

37,657 vignes.

98,000 landes.

Le revenu territorial est évalué à 14,978,000 francs.

Le département renferme environ

30,000 chevaux.

83,000 bêtes à cornes (race bovine).

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 300,000 kil, savoir : 15,000 mérinos; 40,000 métis ; 245,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières. | 1,350,000 | hectolitres. |
| En avoines. . . . . . . . . . | 250,000 | id. |
| En vins. . . . . . . . . . . . | 1,125,000 | id. |

L'agriculture est assez perfectionnée; toutes les bonnes terres sont en culture ; on trouve malheureusement dans le département une grande quantité de landes et bruyères. — Le principal engrais du pays est le *falun*, qu'on extrait des vastes dépôts qui se trouvent dans l'arrondissement de Loches, et qui offrent une ressource précieuse pour l'amélioration des terres. A la culture des blés, du maïs, des chanvres, des plantes potagères, et d'autres productions précieuses, telles que réglisse, anis, coriandre, augébque, etc., se joint celle de la vigne. La production des céréales était, il y a dix ans, insuffisante pour les besoins locaux : la récolte des vins est double de celle que nécessite la consommation ; mais malheureusement ils sont de qualité médiocre ; cependant les vins blancs de Vouvray, et les vins rouges de Bourgueil, jouissent de quelque estime. — Les amandes, les poires tapées et les pruneaux de Tours, ont une grande réputation. Les pruneaux se récoltent principalement dans le canton de Ligueil et dans la commune de Sainte-Catherine-de-Fierbois. — On recueille dans le canton de Sainte-Maure des truffes qui arrivent jusqu'à Paris, et s'y débitent souvent comme truffes de Périgord. — Les fruits secs, le miel, la cire, les eaux-de-vie et le chanvre, sont au nombre des productions territoriales qui donnent lieu à un commerce assez étendu. La bonté des légumes et des fruits que produit la Touraine justifie le titre qui a été donné à ce pays, de *jardin de la France*.

D'après des notes lues à l'Académie des sciences, par M. Duvau, l'agriculture du département se serait beaucoup améliorée depuis quelques années : aujourd'hui les céréales suffiraient non-seulement à la consommation des habitants et des animaux, mais encore à l'exportation ; le produit des prairies naturelles et artificielles est également devenu très abondant. — La valeur moyenne des récoltes en vins serait de 9 à 10 millions de francs. — Le chanvre donnerait des produits moyens de 800 fr. par arpent, et on en recueillerait 140,000 quintaux d'une valeur totale de 5,600,000 fr. — L'exportation des haricots pour Nantes et pour l'Amérique présenterait seule un produit de 500,000 fr. — Un arpent planté en réglisse donnerait jusqu'à 6,000 fr. Un autre planté en anis ou en oignons produirait 1,500 fr. La valeur des récoltes en pruneaux de Sainte-Catherine, dits de Tours, serait d'environ 240,000 fr. — Les noyers produiraient 20,000 decalitres de noix, du prix moyen de 60 c. à 1 fr. La culture du peuplier d'Italie et du mûrier acquérait de jour en jour plus d'accroissement, et il y aurait lieu d'espérer de revoir bientôt la production de la soie reprendre dans le pays l'importance qu'elle avait sous Henri IV.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

La fabrication des fers et des poudres, la manufacture des limes et la fabrication du minium occupent un rang distingué dans l'industrie départementale. — Les fabriques de faïence et de poterie y ont peu d'importance; il en est de même des papeteries. — La draperie, établie à Tours en 1460, par Charles VII, a eu une grande célébrité suivie de décadence; néanmoins cette industrie a repris depuis plusieurs années. Il en est de même de la tannerie, qui, après avoir été dans une situation très prospère, a vu successivement diminuer ses produits et ses débouchés, et qui néanmoins, depuis quelques années, est en voie de progrès.

La plupart des exportations du département sont des produits de l'industrie agricole. Les importations ont pour objet des denrées étrangères au sol, telles que les denrées coloniales, les verreries, faïences et porcelaines, les étoffes de coton, les toiles fines, les draps fins, la chapellerie, les articles de modes et d'ameublement, etc. — Nous allons donner quelques détails sur les établissements qui nous paraissent mériter des mentions particulières.

Poudrière du Ripault. — Non loin de Monthazon, à 3 lieues et demie de Tours, sur l'Indre, se trouve la poudrière royale et la raffinerie de salpêtre du Ripault. Cet établissement, un des plus complets et des plus beaux qui existent en France, a été créé en 1786, et a failli être détruit par une explosion arrivée en 1825, mais dont les dégâts ont depuis été heureusement réparés. La fabrication annuelle de la poudre s'élève à environ 250,000 kilogr., et pourrait être au besoin doublée. Le salpêtre nécessaire à cette fabrication est raffiné dans l'établissement même, et presque entièrement fourni par le département. — Il existe dans la Touraine des carrières de *tufeau* qui se convertit presque entièrement en salpêtre, et qui sont exploitées par 36 salpêtriers, donnant annuellement de 150 à 200,000 kilogrammes de salpêtre. Le bois de bourdaine, qui produit le meilleur charbon pour la fabrication de la poudre, est abondant dans le pays; il est exploité par des agents commissionnés qui en fournissent chaque année environ 100,000 kilogrammes.

Limes d'Amboise. — La manufacture de *limes*, *râpes* et *acier cémenté*, établie à Amboise depuis 1780, occupe plus de 100 ouvriers, et il s'y consomme plus de 200,000 kilog. d'acier fin. Il s'y fabrique annuellement 200,000 paquets de limes d'Allemagne, 50,000 douzaines de limes façon anglaise, 2,000 paquets de limes dites de Nuremberg, et 6,000 carreaux. M. Saint-Bris, l'honorable industriel qui la dirige, n'a pas cessé de mériter la médaille d'or à toutes les expositions des produits de l'industrie.

Fabrication des soieries. — Quoique introduite en Touraine après la draperie et la tannerie, cette branche d'industrie n'en devint pas moins et très promptement la plus importante et la plus renommée. — Elle fut établie en 1480, par lettres patentes de Louis XI, et parvint à un tel degré de perfection, qu'au commencement du XV[e] siècle on exportait ses produits jusque dans l'Inde. Le bénéfice net des fabriques de Tours était alors de plus de dix millions par an, somme énorme pour le temps. Thibaudt Le Pleiguey, auteur de la *Décoration du pays et duché de Touraine*, s'exprimait ainsi en 1541 : « Et n'y a ville pour ce jourd'hui en « chrestienté, où il se fasse tant de draps de soie que en ladicte « ville et faulxbourg de Tours. Pareillement se faict grande quan- « tité de fustaines, serges, demyes oustades, tapisseries, rubans, « cotules, broderies, et tant d'aultres choses, qu'il n'est possible « d'en escrire la moictié » Tel fut long-temps, et tel était encore à Tours, en 1656, l'état des fabriques de soieries. Mais en 1698, après la révocation de l'édit de Nantes, le nombre des métiers fut réduit de 8,000 à 1,200, et celui des ouvriers de 40,000 à 4,000. — Les persécutions exercées contre les protestants, sur la fin du règne de Louis XIV et sous celui de Louis XV, achevèrent la ruine de cette précieuse industrie, dont Lyon s'empara bientôt. Elle resta long-temps languissante, et il en restait à peine quelques traces traditionnelles chez une douzaine de fabricants, lorsque l'activité imprimée il y a quelques années à toutes les industries vint lui donner un nouvel essor et hâter sa régénération. Aujourd'hui elle reprend de rapides développements.

Minoterie. — Il existe dans un des faubourgs de Ligueil, à 4 lieues et demie de Loches, un moulin à farine dans le genre de ceux d'Étampes, et dont les produits sont très recherchés sur les bords de la Loire. Cette usine produit par heure un sac de 175 kilogrammes.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, on a décerné : — deux médailles d'or, l'une à M. Pillet aîné et fils (de Tours), pour fabrication d'*étoffes de soie*, l'autre à M. Saint-Bris (d'Amboise), pour fabrication de *limes*; le même industriel a été *mentionné* favorablement pour ses produits en *acier cémenté*. — Quatre médailles d'argent, dont deux à MM. Noze-Abraham frères (de Tours), pour *tapis, draps et étoffes de laine*; à mademoiselle Armfield (de Loches), pour *étoffes de laine*; à MM. Pelletereau frères (de Château-Renault), pour *cuirs corroyés*. — Trois médailles de bronze, à MM. Champoiseau (de Tours), pour *soie grège et ouvrée*; Bellenger-Pagé (de Tours), pour *tapis et couvertures en poils de chevreau*; Vaslin et Piedor (de Château-Renault), pour *cuirs corroyés*. — Enfin six mentions honorables à MM. Jacoby-Lesourd (de Tours), pour *bas en bourre de soie*; Besnard de Lagarde (de Tours), pour *bonneteries en soie de filoselle*; Perdereau-Mondé (de Tours), pour *fourrures teintes en couleurs*; Vancelles-du-Fontenay (de Tours), pour *tissus teints en noir*; Hulin-Pelgé (de Tours), pour *cuirs*; et Mahi et fils (de Tours), pour *fusil double à canon damassé*, etc.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 232. Elles se tiennent dans 91 communes, dont 21 chefs-lieux, et durent, pour la plupart, 2 à 3 jours, remplissent 258 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 72, occupent 78 journées. — Il y a 10 foires mensaires — 201 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, grains, légumes, fruits secs, cuirs, tonnellerie, boissellerie, chanvres, cire, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Lettres sur les dép. de la Sarthe et d'Indre-et-Loire*, par Dureau-Delamalle; in-4. Paris. (Insérées dans le *Globe* du 6 janvier 1827.)

*Souvenirs pittor. de la Touraine*, par A. Noel; in-fol. Paris, 1827.

*Mémoire sur les landes du Bouchard* (arrond. de Chinon); in-4. Paris, 1827.

*Histoire de Touraine*, par Chalmel; 4 vol. in-8. Paris, 1828.

*Annuaires du départ. d'Indre-et-Loire*; in-18. Tours, 1822 à 1832.

*Essai statistique sur le département d'Indre-et-Loire*, par A. Duvan; in-8. Paris, 1828.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de l'Isère.

### (Ci-devant Dauphiné.)

#### HISTOIRE.

Le territoire qui forme le département de l'Isère fait partie de l'ancien Dauphiné. — Ce pays, lors de l'invasion des Gaules par les Romains, était habité par deux nations puissantes, les *Allobroges* et les *Voconces*. — Les Allobroges, placés entre le Rhône et l'Isère, avaient pour capitale Vienne. Les Voconces occupaient la rive gauche de l'Isère, leur capitale était Valson (arrondissement d'Orange, département de Vaucluse). — Soumis par les Romains, ces deux peuples furent d'abord compris dans la *Provincia Romana*, puis dans la Narbonnaise. Sous Honorius, le Dauphiné fit partie de la Viennoise, quand les Barbares se ruèrent sur l'empire romain. — Les Bourguignons, dès le commencement du v<sup>e</sup> siècle, s'emparèrent de cette province, et fondèrent le premier royaume de Bourgogne qui, du sud au nord, s'étendait depuis la Durance jusqu'à Langres, et de l'est à l'ouest, depuis Bâle jusqu'à Nevers. — Conquis par les Francs, le Dauphiné, incorporé au royaume d'Austrasie, fut, vers 730, envahi par les Sarrasins; mais bientôt Charles-Martel, victorieux à Poitiers, le rattacha au royaume des Francs. — Plus tard, le Dauphiné fit partie du royaume d'Arles ou de Provence, puis du second royaume de Bourgogne, fondé par Boson, et finit par être gouverné par des comtes qui se rendirent indépendants. — Les comtes d'Albon, en s'emparant du pays, ajoutèrent à leur titre celui de comtes du Viennois; un d'eux, Guigne III, fut, s'il faut en croire quelques auteurs, le premier qui reçut le surnom de *Dauphin* à cause d'une figure qui décorait le cimier de son casque. Ce surnom, gardé par ses successeurs, donna lieu au nom du pays. — D'autres historiens prétendent que le nom de *Dauphiné* vient d'un *dauphin* que Boson avait fait peindre sur son écu, pour désigner, disent-ils, la douceur de son gouvernement; plusieurs enfin le font venir d'un certain *Delphinus*, paysan célèbre sur lequel on a raconté beaucoup de fables. — Quoi qu'il en soit, il est certain que les comtes d'Albon, dont la lignée masculine s'éteignit en 1184, furent les premiers Dauphins de Viennois. Hugues IX, en mourant, laissa une fille nommée Béatrix, qui fut mariée à Hugues III, duc de Bourgogne, prince de la maison de France, et devint la tige de la seconde race des Dauphins, qui s'éteignit en 1282. Le dernier de ces princes ne laissa aussi qu'une seule fille, mariée à un seigneur de La Tour-du-Pin dont la postérité forma la troisième race des Dauphins. En 1343, Humbert II, *Dauphin de Viennois*, désespéré, disent quelques historiens, d'avoir laissé tomber son fils unique dans l'Isère en jouant avec cet enfant sur une fenêtre de son palais de Grenoble, céda le Dauphiné à la France. — La cession fut confirmée en 1349 par un acte passé à Romans, et renouvelée à Lyon dans une assemblée solennelle. — Une des principales clauses de cet acte était : « Celui qui sera Dalphin, et ses hoirs et successeurs au Dalphiné, se appelleront, et soient tenus de faire soy appeler *Dalphin de Viennois*, et porteront les armes dudit Dalphiné, esquartellées avec les armes de France, et ne laisseront, et ne pourront laisser le nom de Dalphin, ne lesdites armes; et ne sera, ne pourra être uni ne adjuuté ledit Dalphiné au royaume de France, fors tant comme l'Empire y serait uni. » Après s'être dessaisi du Dauphiné en remettant au petit-fils de Philippe de Valois (Charles, fils aîné de Jean, duc de Normandie) « l'espée ancienne du Dalphiné et la banière Saint-Georges, qui sont anciennes des Dalphins de Viennois, et un ceptre et un anel », Humbert se fit moine et entra dans l'ordre de saint Dominique. — Les conditions de l'acte de cession furent observées jusqu'en 1790. — A cette époque, le Dauphiné, comme tous les autres pays à Etats, se confondit avec le reste de la France et forma les trois départements de l'*Isère*, de la *Drôme* et des *Hautes-Alpes*.

#### ANTIQUITÉS.

Nous ne connaissons dans le département aucune antiquité druidique qui mérite d'être citée.

Les principales antiquités romaines se trouvent à Vienne, et nous en parlerons à l'article consacré à cette ville. — Grenoble (*Cularo*) avait sans doute de l'importance sous le rapport militaire; mais on ne pense pas qu'elle ait jamais renfermé de monuments antiques remarquables par leur architecture. Le Mont-Rachet offre des ruines qui, d'après l'opinion de Champollion Figeac, peuvent être celles d'un temple romain. Le piédestal d'une statue dédiée à Mars y a été trouvé. Une espèce de rotonde assez bien conservée, adossée à l'église de Saint-Laurent de Grenoble, passe pour un temple de Mercure. On a trouvé dans cette ville un assez grand nombre d'autels, de tombeaux et de pierres décorées d'inscriptions grecques et latines. — D'autres fragments de sarcophages, de pierres tumulaires ou d'autels votifs, ont été découverts en diverses localités, à Moirans, à Saint-Romain de-Beauvoir, à Chevrière, etc. — On a reconnu aussi dans le pays les traces de divers aquéducs et les vestiges de plusieurs voies militaires.

Le département renferme quelques édifices du moyen-âge. Le tombeau du roi Boson et celui du roi Conrad existent à Vienne, le premier, dans l'église de Saint-Maurice, et le second, dans celle de Saint-André-le-Bas. Les édifices remarquables de cette époque sont des églises, d'anciennes abbayes, des châteaux forts parmi lesquels on distingue celui de Bayard, près de Pontcharra, et celui de Beauvoir, près de Saint-Marcellin. Quelques parties fort anciennes de la grande Chartreuse sont dignes encore d'attirer l'attention des antiquaires.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

En parlant du département de la Drôme et de celui des Hautes-Alpes, nous avons eu occasion de signaler les traits principaux du caractère dauphinois et diverses coutumes curieuses des montagnards des Alpes françaises. Pour faire connaître les habitants de Grenoble et de l'Isère, nous allons reproduire en partie le tableau, rempli de vérité et d'intérêt que M. Thiers en a tracé.

« La route, dans la vallée de Graisivaudan, est bordée d'habitations qui, se montrant à une lieue du fort Barraux, ne s'interrompent plus jusqu'à Grenoble. Pendant ce long trajet, elles ne présentent qu'un village continuel, où les maisons propres et quelque peu semblables aux chalets suisses, seraient légèrement espacées. Les femmes sont toutes assises sur le seuil de leurs portes; les unes cousent avec une merveilleuse rapidité et une propreté extrême les fameux gants de Grenoble, qui vont dans toutes les capitales de l'Europe revêtir les mains les plus délicates; d'autres dépouillent le lin de son enveloppe ligneuse et le filent à la quenouille pour le transmettre aux tisserands, non moins fameux à Grenoble que les gantiers. — A ce spectacle s'en joint un autre : de grands bœufs, au large front, liés deux à deux, traînent d'énormes sapins, qui, nés sur les montagnes de la Chartreuse, vont se diviser en planches dans les scieries de Grenoble, ou flotter sur l'Isère et le Rhône, pour vieillir enfin dans les plaines du midi.

« Grenoble renferme une population forte et calme, mais essentiellement indépendante, parce qu'elle est montagnarde et industrieuse. Ses intérêts sont fixes comme son commerce ; elle ne vend aujourd'hui que ce qu'elle vendait autrefois, des gants, des toiles, des bestiaux, etc. Elle a peu varié dans ses affections, et ne les a pas portées de gouvernement en gouvernement, comme beaucoup d'autres populations dont les intérêts étaient mobiles. Elle a toujours préféré celui qui lui paraissait promettre le plus de liberté, et aujourd'hui, comme du temps de son Mounier, qu'elle honore avec respect, elle protégerait les parlements contre des intendants de province et des garnisons.

« L'habitude d'avoir des régiments dans ses murs fait qu'elle sait se faire respecter. Les militaires conviennent que si nulle part on ne les accueille mieux, nulle part aussi on ne souffre moins la morgue des uniformes. Le voisinage de l'étranger rend, comme partout, les Grenoblois extrêmement Français ; car nulle part on ne trouve plus de patriotisme que sur les frontières.

« Je n'ai vu en aucun lieu autant qu'à Grénoble cette indifférence pour le résultat de ses paroles, qui est si ordinaire à Paris..... On parle à Grenoble les fenêtres ouvertes, à voix haute, et on ne craint pas dans les auberges d'être entendu du voisin. On y censure même hautement l'autorité locale ; j'ignore si elle a la modération des magistrats de Genève ou des États-Unis ; mais je sais bien que si les mêmes magistrats demeuraient long-temps à Grenoble, ils acquerraient bientôt la première vertu du pouvoir la patience et la soumission à la critique ..

« La route à travers les Alpes du Dauphiné est aussi pittoresque et aussi grande que dans la plus belle partie de la Suisse. Le souvenir de Bonaparte y est répandu partout. Ici, disent les paysans, il rencontra le régiment de Labédoyère ; là, il passa la nuit ; plus loin, il séjourna dans une auberge où les plus simples voyageurs ont de la répugnance à s'arrêter. L'hôte, vieillard qui chancelle en faisant sa cuisine, vous regarde long-temps, et quand il s'est un peu rassuré, s'assied à un bout de la table ; il parle d'abord du *fameux passage* : puis, s'il est content de la curiosité qu'il excite, il avoue doucement qu'il eut l'honneur de recevoir l'illustre voyageur ; il montre alors la salle où mangea Bonaparte, le lit où il reposa, et il ne manque pas, en finissant, d'énumérer les Anglais qui viennent payer fort cher l'honneur de passer une nuit dans la même chambre...

« Les Dauphinois tiennent de la race des montagnards, race qui se ressemble partout et qui a des caractères pareils sous toutes les latitudes. Ces Écossais qui, s'il faut en croire Walter Scott, joignent à la force du corps une grande hardiesse de caractère, et surtout une finesse extrême d'esprit, se retrouvent les mêmes dans les Alpes et dans les Pyrénées. Aussi existe-t-il toujours dans les plaines un proverbe pour caractériser cette finesse. Les Provençaux, par exemple, qui tous les jours voient chez eux des habitants des Alpes faire leur fortune par leur intelligence et par leur économie, et changer bientôt leur bure en beau drap, disent avec dépit qu'ils n'ont que l'habit de grossier. »

## LANGAGE.

Le patois du Dauphiné, à ce que croit Champollion-Figeac, est un reste de l'ancienne langue que parlaient les Allobroges avant la conquête romaine. — Cette langue a subi de nombreuses altérations. Dans l'idiome des villes, les mots français et latins dominent ; mais dans les campagnes on remarque encore un grand nombre de termes, de verbes, de tournures de phrase dérivant évidemment de la langue celtique. Le mélange des mots latins avec l'idiome primitif est beaucoup plus fréquent dans les parties basses du Dauphiné que du côté des montagnes ; il est surtout sensible sur la rive gauche de l'Isère, dans les pays habités autrefois par les Voconces, où le patois diffère peu de la langue romane du VII<sup>e</sup> siècle, et du provençal moderne. — On a même remarqué, comme une preuve de l'influence des habitudes et des relations romaines sur la population, que les habitants des campagnes, laissant aux habitants des villes l'usage des chiffres arabes, se servent encore, dans leurs comptes, entre eux, de chiffres romains. — Il existe quelques monuments écrits et imprimés du patois dauphinois ; le plus remarquable est la pastorale et tragi-comédie de Janin, dont le sujet est emprunté aux aventures de la Lhauda (Claudine Mignot), cette belle paysanne des environs de Grenoble qui, après avoir été femme du maréchal de L'Hôpital, devint celle de Casimir, roi de Pologne.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département a produit un trop grand nombre d'hommes devenus fameux à divers titres, pour que nous puissions les mentionner tous.

Nous nous bornerons à citer, parmi ceux qui appartiennent à l'époque antérieure à la Révolution française :

Un de ces hommes féroces qui sont la honte d'un parti, le baron DES ADRETS, célèbre capitaine protestant ; un de ces hommes braves et purs qui sont la gloire d'une nation, BAYARD, le chevalier sans peur et sans reproche ; un soldat courageux, BERNARD, plus connu néanmoins par ses talents poétiques que par ses exploits en Italie, qui reçut de Voltaire le surnom de *gentil Bernard* ; l'antiquaire *Bourchenu* DE VALBONNAIS ; l'historien du Dauphiné, *Nicolas* CHORIER ; le célèbre philosophe *Bonnot* DE CONDILLAC et son frère, le savant littérateur *Bonnot* DE MABLY ; l'historien de Bayard, *Claude* D'EXPILLI, jurisconsulte et poëte ; l'habile mathématicien LA FAYE, de l'Académie des Sciences ; le contrebandier MANDRIN, chef de voleurs, fameux par son audace et par son courage.

Parmi les hommes de l'époque contemporaine, nous citerons :

Le chef d'escadre ALBERT, l'amiral MORARD DE GALLES, les généraux ARNAUD, BARRAL, BRON, DEBELLE, DEBELLE DE GACHETIER, LAPOYPE, LESPINASSE, MAGALLON DE LA MORLIÈRE, MARCHAND, MARIGNY, MONTFALCON, MURINAIS (un des déportés de fructidor), REY, ROGNIAT, SERVIEZ, etc. ;

Le célèbre BARNAVE, un des grands orateurs de l'Assemblée Constituante ; BÉRENGER, pair de France ; le ministre de l'intérieur, sous l'Empire, CRETET ; le ministre de la marine, sous la Restauration, DUBOUCHAGE ; le ministre de la guerre, sous Louis XVI, LA TOUR-DU-PIN-GOUVERNET ; le célèbre ministre de Louis-Philippe, *Casimir* PÉRIER ; le directeur général des droits réunis, FRANÇAIS (de Nantes) ; LENOIR DE LA ROCHE, successivement sénateur et pair de France ; l'orateur MOUNIER, un des membres les plus distingués de l'Assemblée Constituante ; son fils, MOUNIER, aujourd'hui pair de France ; le conventionnel RÉAL ; les députés DUMOLARD, GARNIER-PAGÈS, SAPEY, SAVOIE-ROLLIN, etc. ;

Les jurisconsultes BERRIAT-SAINT-PRIX, BOURGUIGNON, BOURGUIGNON-DUMOLARD, GUERRE-DUMOLARD, REY, etc. ;

Le savant minéralogiste BARRAL, colonel du génie ; le physicien DEPARCIEUX ; le célèbre DOLOMIEU, minéralogiste et géologue ; le botaniste LIOTARD, ami de Jean-Jacques Rousseau ; le médecin MAZET, jeune homme courageux que la fièvre jaune de Barcelone enleva à la science ;

La famille JUBIÉ, qui a introduit, dans le département de l'Isère, la culture en grand du mûrier ;

L'orateur chrétien *Jacques* RAILLON, archevêque d'Aix, qui prononça l'oraison funèbre du maréchal Lannes ; l'antiquaire MERMET, historien de Vienne ; les littérateurs BARGINET (de Grenoble), et *Dubois* DE FONTANELLE ; un poëte tragique mort au milieu de beaux succès, PICHALD, auteur de *Turnus*, de *Léonidas*, etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Isère est un département *frontière*, région de l'est, formé d'une partie du Dauphiné. — Il a pour limites : au nord les départements du Rhône et de l'Ain ; à l'est, la Savoie et le département des Hautes-Alpes ; au sud, ceux des Hautes-Alpes et de la Drôme ; et à l'ouest, ceux de la Drôme, de la Loire et du Rhône. — Il tire son nom de la principale rivière qui l'arrose, et qui le traverse du nord-est au sud-ouest. — Sa superficie est de 831.661 arpents métriques.

SOL. — Le sol est généralement de nature très variée ; fertile et composé de terre argileuse et sablonneuse, mélangée de calcaire dans les vallées des arrondissements de Grenoble et de Saint-Marcellin ; aride et sablonneux sur les collines et dans les plaines des arrondissements de Vienne et de La Tour-du-Pin. La vallée du Graisivaudan, que parcourt l'Isère, est considérée comme une des plus riches et des plus fertiles de France.

MONTAGNES. — Toutes les montagnes du département font partie ou sont des ramifications des *Alpes françaises*, auxquelles nous avons consacré un article spécial (t. I, p. 158). — Ces montagnes sont généralement sablonneuses ou calcaires entre le Rhône et l'Isère, schisteuses ou granitiques sur la rive droite de l'Isère. Voici l'indication de leurs points culminants :

| | *mètres.* | | *mètres.* |
|---|---|---|---|
| Le pic sup. de Belladone. | 3,140 | L'Arc. | 1,641 |
| Le Chevalier. | 2,651 | L'Engins. | 1,563 |
| Les Sept-Laux. | 2,451 | Le Néron. | 1,415 |
| Les Richardières. | 2,352 | Le Saint-Eynard. | 1,356 |
| Le Moucherolle. | 2,188 | Le Rachet. | 1,239 |
| La Chame-Chaude. | 2,091 | Le Prabert (à Laval). | 1,095 |

*Cols.*

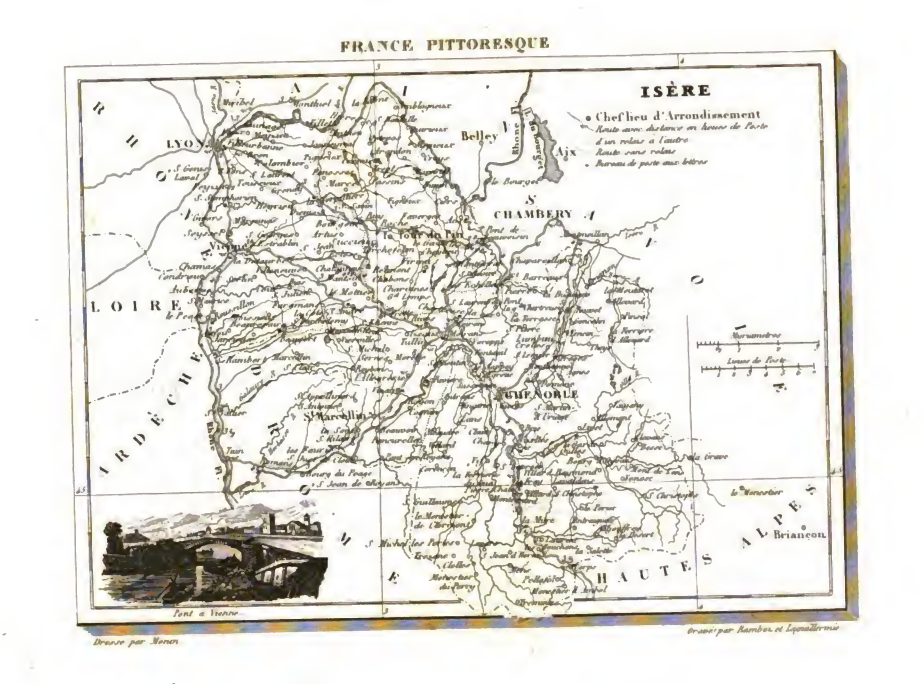
| | | | |
|---|---|---|---|
| Col de Saysse. | 3,358 | Col d'Urtis. | 1,839 |
| Col supér. des Sept-Laux. | 2,970 | Col d'Ornon. | 1,464 |
| Col de la Coche. | 1,914 | | |

*Lieux habités.*

Allevard, 441 m. ; — Vizille, 323 m. ; — Grenoble, 244 m.

LACS. — Le département renferme des lacs, mais ils sont tous d'une étendue peu considérable. — Le plus grand, celui de Paladru (arrondissement de La Tour-du-Pin), n'a que 4,480 mètres de longueur, sur 1,160 de largeur. — Les Sept-Laux (arrondissement de Grenoble) sont situés à une élévation de 2,451 mètres au-dessus du niveau de la mer.

ÉTANGS. — Les étangs sont en assez grand nombre. Les plus


ISÈRE
Chef lieu d'Arrondissement
Route avec distance en heures de Poste d'un relais à l'autre
Route sans relais
Bureau de poste aux lettres
RHÔNE
AIN
LOIRE
ARDÈCHE
DRÔME
HAUTES ALPES
LYON
Belley
Aix
CHAMBERY
GRENOBLE
Vienne
La Tour du Pin
St Marcellin
Briançon
Pont à Vienne
Dressé par Monin
Gravé par Rambos et Lepaullermie





*Costumes de l'Isère*



*Bayard* *Barnave*

considérables existent entre le Rhône et l'Isère. C'est de l'étang de Chabons que sort la Bourbre, petite rivière qui passe à La Tour-du-Pin, à Bourgoin, et se jette ensuite dans le Rhône.

MARAIS. — On trouve dans le département un assez grand nombre de marais. Les plus considérables sont situés dans les arrondissements de Vienne et de La Tour-du-Pin ; ceux des environs de Bourgoin ont été en grande partie défrichés, et renferment des tourbières d'excellente qualité.

RIVIÈRES. — Le département est arrosé par un grand nombre de rivières et de ruisseaux. Le Rhône et l'Isère sont les seules navigables. — Le Rhône sépare le département de ceux de l'Ain, du Rhône et de la Loire. — Le Guiers forme une partie de la frontière du côté de la Savoie. — La Romanche et le Drac sont les deux principaux affluents de l'Isère. Le Drac est célèbre à cause de la rapidité de son cours ; on fait venir son nom de deux mots celtiques, *der-ach*, furieuse rivière. L'Isère, dont les eaux ne sont pas moins rapides, a sa source dans la Savoie, au pied du mont Iseran ; il est navigable depuis son entrée en France, au-dessous de Montmélian, jusqu'à son embouchure dans le Rhône, sur une longueur de 139,000 mètres. — L'Isère et le Drac ont souvent causé de désastreuses inondations dans les vallées qu'ils parcourent.

CANAUX. — Il n'y a pas de canaux de navigation dans le département, mais on y compte plusieurs canaux d'irrigation fort bien tracés, et parmi lesquels on remarque ceux du d'Echirolles, de Corps, du Valbonnais.

ROUTES. — Le département est traversé par 20 routes royales ou départementales. — On évalue à 440,000 mètres le parcours des routes royales.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — La température est sujette à de brusques variations. Elle passe rapidement de l'humidité à la sécheresse. L'air est néanmoins pur et salubre. Le climat est sain, généralement plutôt froid que tempéré, plutôt sec qu'humide. — Dans les montagnes on ne connaît que deux saisons, l'hiver et l'été. — Il tombe annuellement environ 32 pouces d'eau.

VENTS. — Les vents dominants à Grenoble sont les vents du nord-ouest, de l'ouest et du sud-ouest.

MALADIES. — Les affections catarrhales, rhumatismales et pulmonaires sont les maladies les plus communes. On remarque des goîtres en quelques localités.

## HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Outre tous les animaux domestiques et sauvages qui se trouvent dans la plupart des départements, celui de l'Isère renferme des ours, des chamois, des bouquetins, des loups-cerviers, des marmottes et des castors. On y trouve aussi des tortues. Parmi les oiseaux de proie, on y remarque l'aigle, le duc, l'épervier, etc. ; et parmi les oiseaux de passage et le gibier ailé la perdrix blanche, le faisan et le coq de bruyère.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Les forêts du pays sont généralement composées d'arbres verts, de chênes et de hêtres. — La culture du mûrier noir et blanc est très répandue dans le départ. — Toutes les céréales y prospèrent, ainsi que la plupart des espèces de gros légumes. Les arbres à fruit y sont très multipliés. On distingue surtout le noyer et l'amandier. — Les pâturages des montagnes abondent en plantes aromatiques ou médicinales.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département de l'Isère passe pour un des plus riches de France en productions minérales. Il y existe des mines d'or et et d'argent, qui ont été exploitées jusqu'au commencement du ce siècle (les mines de Chalange ont produit, en moins de 20 ans, 9,500 kilogrammes d'argent, évalués à plus de 2,000,000 fr.). — On y trouve des mines de mercure, de cuivre, de plomb, de fer, d'antimoine, de bismuth, de cobalt, de zinc ; des mines de houille, du soufre et de l'alun. — Les gîtes de cristal de roche et d'autres pierres précieuses sont assez multipliés ; le saphir est rare, mais on en trouve aux environs de Grenoble. — Le pays possède des carrières de marbre, de pierre calcaire, de plâtre, de gypse, de granit, etc. Les terrains calcaires renferment des ossements fossiles de grands quadrupèdes.

*Eaux minérales.* — Le département possède un grand nombre de sources d'eaux minérales. — Il existe un établissement de bains près de Grenoble, à Uriage, où l'on trouve deux sources froides, l'une sulfureuse et l'autre ferrugineuse. — Ces sources étaient connues des Romains, et on y a découvert, il y a peu d'années, un aqueduc et sept piscines antiques. — Les eaux de la Motte, analogues à celles de Balaruc (Hérault), ont une chaleur de 45 degrés Réaumur. Celles de Mens sont froides et saturées d'acide carbonique. On estime les eaux sulfureuses froides de Choranche, auxquelles on trouve des vertus analogues à celles des eaux d'Aix-la-Chapelle. Il y a, près de Crémieux, une source d'eaux minérales ferrugineuses.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Le Dauphiné était autrefois célèbre par ses sept merveilles ; c'étaient : La *Fontaine ardente* ; — la *Tour sans venin* ; — la *Montagne inaccessible* ; — les *Cuves de Sassenage* ; — la *Manne de Briançon* ; — la *Fontaine vineuse*, — et la *Grotte de Notre-Dame-de-Balme*. — Quelques auteurs y ajoutaient : — la *Motte tremblante*.

On sait aujourd'hui à quoi s'en tenir sur ces prétendues merveilles.

LA FONTAINE ARDENTE, située dans la commune du Gua, à 4 lieues 1/2 au sud de Grenoble, est une source sortant d'une excavation peu profonde qui se trouve sur un plateau cultivé, au bas d'une chaîne de montagnes calcaires. L'eau qui en découle avec abondance bouillonne constamment ; lorsqu'on en remue la vase, ou quand on en approche un corps enflammé, il s'en élève des colonnes de flammes. Après les pluies d'été, la source produit, même spontanément des flammes qui ont trois pieds de hauteur et peuvent cuire des œufs sans que l'eau dont elles sortent ait une autre température que l'atmosphère. — La fontaine ardente augmente ou diminue comme les autres sources des environs. Son eau est sans saveur, et sans action sur les couleurs bleues végétales ; le bouillonnement est produit par le gaz dont elle est imprégnée, et qui exhale une odeur d'hydrogène par, et quelquefois d'hydrogène sulfuré ou de phosphore. Ce gaz provient, à ce qu'on croit, d'une mine de fer en décomposition ; il est très inflammable, fort aisé à recueillir, mais perd en peu de jours de son inflammabilité, sans rien perdre de son poids ni de son volume, lorsqu'il a été renfermé dans une vessie. — On ne trouve dans les environs aucun indice de volcan éteint. — On a remarqué que depuis quelques années les inflammations spontanées sont devenues plus rares ; mais il s'échappe encore du ruisseau, et de l'eau que l'on fait sortir de terre aux environs, en creusant à peu de profondeur, un gaz à l'aide duquel on peut allumer des matières légères, telles que des feuilles sèches, de la paille, du papier, etc.

LA TOUR SANS VENIN, dont on voit les ruines dans la commune de Pariset, à 4 l. S. de Grenoble, était une tour carrée, bâtie non loin du Drac, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle dédiée à Saint-Verain. Ce nom, corrompu par une mauvaise prononciation, avait donné lieu au préjugé populaire qu'aucun animal venimeux ne pouvait y vivre.

LA MONTAGNE INACCESSIBLE est le *Mont-Aiguille*, rocher fort élevé, situé à 2 lieues 1/2 de Die (Drôme), et qui a passé longtemps pour inaccessible ; mais dès 1492, un gouverneur de Montelimart y était monté par ordre du roi Charles VIII, et dans le XVI<sup></sup>e siècle, d'après une histoire manuscrite du Dauphiné, par Aymar de Rival, conseiller au parlement de Grenoble, l'ascension à son sommet était un plaisir que se donnaient fréquemment les habitants du pays, *hodie frequens est in eum montem ascensus*.

Les CUVES DE SASSENAGE devaient leur célébrité à une supercherie locale ; vides toute l'année, elles se remplissaient d'eau le jour des Rois ; la fourberie a été découverte et la merveille a cessé.

LA MANNE DE BRIANÇON est une espèce de résine concrète qui se récolte sur les mélèzes.

LA FONTAINE VINEUSE est la source ferrugineuse et acidule de Saint-Pierre d'Argenson (Hautes-Alpes).

Quant à la MOTTE TREMBLANTE, nous en avons parlé à l'article du département des Hautes-Alpes, tome 1<sup></sup>er, p. 155.

LA GROTTE DE NOTRE-DAME-DE-LA-BALME est une des plus belles grottes à stalactites qui se trouvent en France. Elle est située non loin des bords du Rhône, au petit village de la Balme, à 8 l. de La Tour-du-Pin. — Son entrée, large de 30 pieds, et haute de 100 pieds, offre une arcade naturelle, imposante comme la porte d'un temple. On y monte par un chemin assez incliné, mais facile, au bord duquel coule un petit ruisseau qui sort de la grotte. — En entrant de plain-pied dans la grotte, on voit à droite la chapelle dédiée à la Vierge, qui lui a donné son nom. Au-dessous de cette chapelle passe le canal ouvert pour donner un écoulement aux eaux du ruisseau ; après avoir dépassé le temple rustique, on entre dans une vaste salle d'environ 130 pieds de haut, sur 50 de large, et dont la voûte forme une espèce de dôme qui perce presque le rocher. — Là, la grotte se divise en deux galeries : celle de droite, dite *grotte du Capucin*, et dont l'abord est assez difficile, renferme plusieurs salles successives dans une desquelles on voit un assemblage de pétrifications qui, à cause de leur ressemblance avec des jambons, du lard et d'autres comestibles de cette sorte, ont reçu le nom de *boutique du charcutier*. — On y remarque aussi une stalagmite de forme bizarre appelée *le Capucin*, qui a donné son nom à la grotte ; la pétrification la plus remarquable est un bassin de 7 à 8 pieds de diamètre, exhaussé de quelques pieds au-dessus du sol ; au milieu s'élève, jusqu'à la voûte, une stalactite en forme de colonne, le long de laquelle coulent les eaux qui remplissent le bassin, et s'épanchent tout autour en nappe argentée. — L'autre branche de la grotte, plus particulièrement appelée la *balme*, renferme aussi plusieurs salles et des galeries ornées de stalactites, parmi lesquelles il s'en trouve que leur disposition régulière a fait nommer l'*orgue*, et d'autres en forme de *champignon* ; une masse de pétrification décorée de bassins ou coupes circulaires placés les uns au-dessus des autres, forme une espèce de château d'eau orné de jolies cascades.

— On trouve au fond de La Balme le ruisseau auquel divers naturalistes ont attribué l'origine de la grotte. Un batelet permet de le parcourir en partie. Il aboutit à un lac, qu'un savant accoutumé aux voyages périlleux a eu le courage de traverser, afin d'examiner les parties restées jusqu'alors inexplorées. — Revêtu d'un corselet de liége et muni de chandeliers aquatiques, l'intrépide voyageur se jeta dans le lac, à la grande frayeur des personnes qui l'avaient accompagné. En nageant, il les perdit bientôt de vue et se trouva seul dans un bassin qui se prolongeait sous les rochers, sans qu'on pût en apercevoir les limites. Loin d'être effrayé de sa position, le voyageur s'abandonna aux impressions délicieuses que lui causaient la fraîcheur de l'eau, la pureté de l'air et le profond silence du souterrain. Voici comment il rend compte de la suite de son voyage : « J'arrivai dans un endroit où la voûte plus exhaussée et le lac plus étendu forment une espèce de rotonde, qui semble n'avoir point d'issue; au premier coup d'œil, je crus avoir terminé ma course : néanmoins, en faisant le tour de ce bassin où mes lumières produisaient le plus charmant effet, je trouvai une ouverture, mais si basse et si étroite, qu'il me fallut beaucoup de précaution pour y passer ma personne et mon équipage..... Parvenu à l'extrémité du lac, je cherchai inutilement la source, et dans tout le temps de ma natation, qui dura une heure, je n'entendis pas la moindre goutte tomber dans l'eau : je la trouvai d'un calme parfait; et si la source eût été dans le lac même, je l'aurais certainement découverte à cause de son extrême limpidité, qui permet partout d'en voir distinctement le fond. Je ne restai pas long-temps à l'extrémité du lac, où je ne découvris rien d'aussi intéressant que je l'avais d'abord supposé : je me hâtai donc de revenir; la faim me dévorait; d'ailleurs mes chandelles répandaient une fumée qui, ne trouvant pas d'issue, m'affectait sensiblement la poitrine. Au retour, un peu avant la fin de ma navigation, j'aperçus la lueur répandue par les flambeaux de mes guides; bientôt après je les vis eux-mêmes; et malgré leur peu de courage, j'éprouvai un sentiment de plaisir difficile à peindre; leur joie ne fut pas moins vive que la mienne; ils ne doutaient plus de ma mort, et se disposaient à partir lorsqu'ils m'aperçurent.» A ce lac, la grotte a environ vingt pieds de haut et autant de large. L'eau y suinte à travers les rochers, et forme des stalactites très solides, incrustées d'une terre glaiseuse. »

Cascades. — Au nombre des autres curiosités du département de l'Isère, on cite plusieurs cascades, parmi lesquelles la cascade de Maupas, connue aussi sous le nom de *Rivier d'Allement*, est remarquable sinon par sa hauteur, qui est de 45 pieds, du moins par le volume de ses eaux. — La cascade de Bréda, appelée aussi le *Picha*, a une chute de 60 pieds. — Le *Picha* et le *Rivier d'Allement* sont formés par les eaux de la montagne de *Sept-Laux* (lacs). — La cascade du Furon est également abondante et pittoresque.

Dent-de-Gargantua. — On remarque dans la chaîne des montagnes de Sassenage une roche singulière, dont le sommet, terminé par trois éminences pointues, offre aux yeux la forme de dents canines, ce qui lui a fait donner dans le pays le nom de *dent-de-Gargantua*.

Jet d'eau naturel. — La commune de Saint-Etienne renferme une cavité souterraine, au fond de laquelle est une source qui, à de certaines époques, après de longues pluies, mais toujours à la suite de vents impétueux, s'élance en jaillissant jusqu'à 25 pieds de hauteur. Dans certains cas, d'autres jets d'eau moins considérables se montrent aux environs du jet d'eau principal.

Précieuses de Sassenage. — Le département de l'Isère renferme un grand nombre de cristaux de différentes sortes. — Le *Précieuses de Sassenage* a reçu son nom de pierres brillantes, assez fameuses autrefois pour avoir été placées par quelques géographes au nombre des merveilles du Dauphiné.

Grande Cristallière. — C'est une mine située dans la montagne de la Grave et qu'on a cessé d'exploiter à cause de sa position presque inabordable. — L'intérieur présente une quantité de cavités ou poches qui s'élargissent à mesure que l'on avance. Les parois en sont tapissées de cristaux, de manière que les pointes des cristaux d'une paroi sont tournées vers les pointes des cristaux d'une autre paroi. L'espace entre les parois est quelquefois rempli d'une terre ocreuse qui renferme aussi des cristaux détachés. On trouve dans cette belle mine des cristaux de toute espèce, entre autres des canons à deux pointes, c'est-à-dire terminés à leur extrémité par deux pyramides à six pans. C'est d'ailleurs une chose curieuse que les différentes formes de ces cristaux : les uns ressemblent à des gerbes, à des épis, à des cierges, à des bottes d'asperges; d'autres à des canons sur leur affût, à des pistolets, etc.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Grenoble, sur l'Isère, ch.-l. de préf., à 142 l. S.-E. de Paris (distance légale.) — On paie 73 postes 1/4. — Pop. 24,888 hab. — L'ancienne *Cularo* était une des principales cités du pays des Allobroges. — Les Romains s'en emparèrent et la décorèrent d'édifices dont l'empereur Gratien augmenta le nombre et la splendeur. La ville prit alors le nom de *Gratianopolis*, d'où est dérivé son nom moderne. Occupé par les Bourguignons, puis par les Francs, Grenoble appartint successivement aux rois de la première race et aux princes allemands de la seconde; elle devint, dans le XIIe siècle, la capitale des Etats des comtes de Graisivaudan ou d'Albon, qui prirent le titre de *dauphins*, et dut à ces princes l'établissement d'un conseil delphinal avec juridiction souveraine; conseil que Louis XIII, devenu, dans le XVe siècle, possesseur du Dauphiné, transforma en un parlement royal. — Grenoble, place forte et située non loin de la frontière, eut souvent à souffrir des guerres étrangères, civiles et religieuses; elle fut prise par les huguenots aux ordres du baron des Adrets, rentra sous le pouvoir royal et fut reprise par Lesdiguières. Dans tous les temps, ses habitants se signalèrent par leur courage. Le dicton populaire *conduite de Grenoble*, prouve quelle opinion on avait de la bravoure des Grenoblois. — Grenoble, sous le règne de Louis XVI, prit vivement parti pour les parlements contre les cours plénières. La première de toutes les villes de France, elle osa résister aux troupes chargées de faire exécuter les ordres du ministère, et obligea le commandant militaire à capituler. Cette insurrection fut appelée la journée des *tuiles*, parce que les habitants, montés sur le faîte des maisons, lançaient les débris des toitures sur les soldats massés dans les rues. « Le 7 juin de Grenoble, dit un des historiens de la Révolution, peut être considéré comme le prélude du 14 juillet de Paris. » — Plus tard eut lieu la fameuse assemblée de Vizille, qui joua un rôle si important au début de la Révolution. — En 1815, Grenoble accueillit avec enthousiasme Napoléon revenant de l'île d'Elbe. On raconte que la ville étant fermée, le peuple enfonça les portes, les souleva hors de leurs gonds, et, à défaut de clefs, restées entre les mains du commandant, fidèle aux Bourbons, alla les offrir à l'Empereur. — Quelques mois après, assiégée par les armées alliées, Grenoble leur opposa une résistance héroïque. — Cette ville est située dans la vallée du Graisivaudan, au pied d'une montagne dont le premier étage porte une nouvelle forteresse appelée *la Bastille*, maintenant en construction. — La ville proprement dite est sur la rive gauche de l'Isère, et a la forme d'un demi-cercle; sur la rive droite, entre le bord de l'eau et le pied des falaises, s'allonge le faubourg de Saint-Laurent; il communique avec la ville par deux ponts dont l'un est en pierre. La ville possède une enceinte bastionnée et une citadelle; ces fortifications sont anciennes et en mauvais état; elles doivent bientôt être remplacées par une enceinte plus spacieuse et plus forte, qui, réunie à la nouvelle forteresse, fera de Grenoble une place presque inexpugnable. Cette ville est en général propre et bien bâtie, mais mal percée et mal pavée. On y remarque de nombreuses améliorations, la plupart très modernes. Les fontaines y sont fort belles. Le *Château-d'Eau*, sur la *place Grenette*, est formé d'un triple étage de bassins arrondis d'où tombent de belles nappes d'eau; le second de ces bassins, de 9 pieds de diamètre, est d'un seul bloc de marbre de Sassenage. Il est soutenu par quatre beaux groupes, en bronze, d'amours portés par des dauphins. La *place Grenette*, la plus grande de la ville, est spacieuse, mais irrégulière; elle sert de place d'armes. — La fontaine de la *place de la Cathédrale* est ornée d'une colonne corinthienne surmontée d'un globe, et dont le bassin présente quatre cygnes gigantesques, en plomb bronzé; celle de la *place Saint-Louis* est décorée d'un obélisque supporté par quatre sphères, ouvrage hardi et d'un bel effet. — La *statue de Bayard mourant*, monument colossal en bronze, d'un beau travail, est malheureusement placée sur une place petite et resserrée. — Le tombeau du chevalier sans peur et sans reproche, orné d'un buste en marbre blanc, existe dans l'église de Saint-André. — La *Cathédrale*, enclavée et sans apparence extérieure, est intérieurement propre et belle; un double rang de basses nefs entoure la nef principale; les orgues, le tabernacle et les stalles du chœur sont fort beaux. — L'*Hôtel-de-Ville*, l'ancien hôtel de Lesdiguières, est un grand édifice, beau quoique fort irrégulier; ses jardins, ainsi que *le Cours* qui l'avoisine, sont des promenades charmantes et toujours fréquentées; quelques-uns des marronniers du cours ont de vastes dimensions; le plus gros porte le nom de *marronnier de Lesdiguières*. — La salle de spectacle, l'hôtel de la préfecture, l'évêché, le palais de justice, le collége royal, l'hôpital général, enfin presque tous les édifices publics de Grenoble sont remarquables par des beautés architecturales. La ville possède une bibliothèque publique formée de matériaux précieux, la plupart tirés de la bibliothèque de la grande Chartreuse. Cette bibliothèque contient 60,000 volumes et 600 manuscrits. — Grenoble a aussi des *musées* d'histoire naturelle et de peinture, deux médailliers et d'autres collections scientifiques. — La *Bastille*, forteresse maintenant en construction, sur le mont qui domine Grenoble, remplace un ancien fort beaucoup moins considérable. Elle s'élève à 200 mètres au-dessus de la ville, se compose de plusieurs étages de casemates et de batteries, et couvre un mamelon séparé du mont voisin par de profondes tranchées. De ce point, on jouit d'une vue immense sur la magnifique vallée du Graisivaudan; l'observateur voit la ville à ses pieds, déployée comme sur une carte géographique; ses regards se promènent sur le cours sinueux de l'Isère et du Drac, au milieu de campagnes d'une beauté et d'une fertilité admirables; la jonction

de ces deux rivières s'opère un peu au-dessous de la ville; dans toutes les directions s'élèvent des groupes de montagnes superbes, la plupart couronnées de rochers ou blanches de neiges éternelles. — La *Chalanche*, dont les nombreuses cimes dominent le côté opposé de la vallée de l'Isère, lève à 2,750 mètres sa tête toujours neigeuse, et le *Mont-Blanc* lui-même se montre majestueusement par-dessus les monts qui enclosent la ville. — Le *Cours de Claix*, superbe promenade d'une lieue de longueur, bordée de deux trottoirs ombragés, s'étend depuis le petit bourg de ce nom jusqu'à Grenoble. — Le *pont de Claix*, sur le Drac, étonne par sa grandeur et sa hardiesse. — Il n'a qu'une seule arche de 120 pieds de hauteur et de 135 d'ouverture.

Bourg-d'Oisans, près de la Romanche, ch.-l. de cant., à 11 l. E. de Grenoble. Pop. 3,052 hab. — Deux rues principales, longues et irrégulières, bordées de maisons propres et spacieuses, mais généralement mal bâties, forment ce bourg. Un certain nombre d'habitations ont les fenêtres closes avec du papier huilé, vitrage économique adopté dans plusieurs petites villes du département. — Le Bourg-d'Oisans est situé au pied d'une haute falaise, au bord de la Rive, petite rivière qui, à peu de distance, se jette dans la Romanche, et au milieu d'une vallée ovale, vaste bassin que des monts très élevés semblent fermer de toutes parts, et qui était, dans le XIIe siècle, couvert par un vaste lac. Ce lac, profond de 60 à 80 pieds et large de 500 toises, en occupait la superficie et s'étendait, suivant la tradition, jusqu'aux montagnes de Vennse. Il avait été formé par les eaux de la Romanche, arrêtées par un éboulement des montagnes de Vandaine et de l'Inferney, et il inonda, lors de la rupture de la digue naturelle qui avait retenu ses eaux, la ville de Grenoble et les cantons environnants. — « Ce fut le 15 septembre 1219, dit Jean de Sassenage alors évêque de Grenoble, que ce *déluge* arriva. La barrière qui retenait les eaux du lac fut tout à coup détruite. Les eaux s'écoulèrent avec violence, suivirent la gorge de Séchilienne, les lits de la Romanche et du Drac, et vinrent au commencement de la nuit se jeter sur Grenoble, qu'elles submergèrent. Tout fut alors dans la plus grande confusion; les habitants se réfugièrent dans l'évêché, dans les églises, sur les tours, sur les clochers et les toits les plus élevés; d'autres coururent vers le pont de l'Isère, mais comme la porte en était malheureusement fermée, ils y périrent pour la plupart. L'eau du lac avait interrompu le cours de l'Isère; cette rivière reflua jusqu'à deux lieues en arrière et inonda la plaine. Lorsque ensuite les eaux du lac furent écoulées, celles de l'Isère reprirent leur cours avec une telle impétuosité, qu'elles renversèrent le pont et une partie des maisons de la ville. »

Baraux (fort), sur la rive droite de l'Isère, place forte de 4e classe, à 9 l. N.-E. de Grenoble. — Ce fort, situé près de la frontière de la Savoie, domine la route de Grenoble à Chambéry, et défend l'entrée de la vallée de Graisivandan; Charles-Emmanuel, duc de Savoie, le fit construire en 1597. « Ce prince, dit un historien du temps, trouvait de la consolation à ses malheurs dans la vanité de faire un fort sur les terres du roi de France, et en présence de l'armée du connétable de Lesdiguières; celui-ci, logé dans le château de Bayard, d'où il voyait aisément ce travail, était pressé par les siens de l'empêcher, mais il leur disait: «Laissez-les faire, ils travaillent pour nous; quand le fort sera fait, nous le prendrons.» Le bruit de l'audacieuse tentative du duc de Savoie étant parvenu à la cour, Henri IV fit des reproches au connétable; celui-ci répondit au Roi: «Votre Majesté a besoin d'une bonne forteresse, pour tenir en bride celle de Montmélian. Le duc en fait la dépense; dès que le fort sera suffisamment garni de canons et de munitions, je me charge de le prendre.» — Lesdiguières tint sa promesse, et, en 1598, dans la nuit du dimanche des Rameaux, il surprit le Fort-Baraux et s'en empara.

Chateau-de-Bayard. — C'est dans la commune de Pontcharra, à 10 lieues de Grenoble, sur la rive gauche de l'Isère, que s'élève, sur un mamelon isolé, l'antique manoir d'où Lesdiguières surveillait, comme nous l'avons dit, les travaux du Fort-Baraux. — Les restes du Château-de-Bayard témoignent de son ancienne importance. La cour était fermée et défendue, comme celles de tous les anciens châteaux, par des murailles crénelées. La porte était une arcade ouverte dans une courtine flanquée de deux tours rondes, dont l'une servait de chapelle et l'autre de colombier. — En avant de la façade du bâtiment principal et du côté de l'Isère, s'étendent trois terrasses élevées l'une sur l'autre et appuyées sur un glacis revêtu de gazon; des étages de l'édifice, il ne reste que le premier, où l'on voit encore le cabinet de Bayard et la chambre où le héros est né. — Les murs ont six pieds d'épaisseur; on remarque au plafond quelques anciennes solives peintes de couleurs variées; les écuries, la cave, la cuisine, existent encore au rez-de-chaussée; la cheminée de la cuisine, large et profonde, est soutenue par deux colonnes de granit. Au sud de l'édifice s'élève un grand pavillon, jadis flanqué de tours; la cour du château était ornée d'une fontaine, dont les eaux arrosaient les jardins en terrasses situés au-dessous de la façade. — Il avait été question de réparer le Château-de-Bayard, et d'en faire un asile pour d'anciens militaires. Ce projet n'a point été mis en exécution.

Mure (La), à 8 l. S. de Grenoble. Pop. 3,000 hab. — Cette petite ville, située sur la route de Grenoble à Gap, était autrefois une place de guerre, dominée par une citadelle et un château-fort. — Pendant les guerres de religion, elle fut souvent prise et reprise. Le dernier siége qu'elle soutint, dans le XVIe siècle, fut contre le duc de Nemours; les habitants y firent preuve d'un grand courage, et les femmes elles-mêmes prirent part à la défense. Forcés d'abandonner la ville, ils ne la quittèrent qu'après y avoir mis le feu, pour se retirer dans la citadelle, où le manque d'eau et de vivres les força bientôt de subir la loi du vainqueur. — La Mure a, depuis long-temps, perdu toute son importance militaire; c'est une petite ville très industrieuse, et dont le commerce a beaucoup d'activité.

Sassenage, ch.-l. de cant., à 2 l. et 1/2 O. de Grenoble. Pop. 1,155 hab. — Petit bourg dans une situation charmante, Tivoli des habitants de Grenoble, site curieux, pittoresque, et incessamment visité par les voyageurs. Le bourg, qui n'a d'intéressant que les paysages environnants, gît au pied de hauts rochers, au débouché d'un ravin où le Furon, torrent impétueux, forme plusieurs cascades. A peu de distance sont les fameuses *grottes de Sassenage*; un sentier fort âpre y conduit. La plus remarquable s'ouvre au pied d'un rocher perpendiculaire; elle est carrée et singulièrement symétrique; du fond s'élancent trois sources abondantes, dont les eaux roulent en cascades sur des degrés naturels et se précipitent dans le Furon. Plusieurs autres grottes communiquent avec celle-ci. — Les *cuves*, considérées long-temps comme une des merveilles du Dauphiné, sont des entonnoirs peu profonds, creusés par les eaux dans un roc calcaire de l'espèce la plus dure. — La grande grotte de Sassenage est éclairée latéralement par un demi-jour mystérieux, qui donne à ses ornements naturels un véritable aspect de féerie.

Vizille, près de la rive droite de la Romanche, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-S.-E. de Grenoble. Pop. 2,750 hab. — Jolie petite ville au pied de la vaste montagne de la Chalanche, près d'un coteau couronné des ruines d'une forteresse antique. Vizille est ornée d'un grand château, construit par le connétable de Lesdiguières. Ce château, incendié en 1825, a été restauré par les soins du possesseur d'alors, Aug. Périer, frère du célèbre ministre. Il forme une masse vaste et pittoresque; un grand parc l'entoure et offre aux habitants de la ville d'agréables promenades. — Vizille, construite sur l'emplacement d'une ancienne station romaine, *Castrum Vizilliæ*, était autrefois fortifiée, et a eu à soutenir plusieurs siéges, pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. Son château est surtout fameux pour avoir servi, en 1788, de lieu de réunion aux États du Dauphiné.

Voiron, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-N.-O. de Grenoble. Pop. 6,924 hab. — Située sur la Morge et d'apparence très agréable, cette ville est moins remarquable par ses constructions, bien qu'en général elles soient propres et commodes, que par les beaux paysages qui l'entourent, par le grand nombre d'usines et de fabriques qui attestent le travail, l'industrie et le bien-être de ses habitants.

Saint-Marcellin, ch.-l. d'arr., à 13 l. O.-S.-O. de Grenoble. Pop. 2,775 hab. — Située dans une contrée charmante et fertile en excellents vins, au pied d'une colline près de la rive droite de l'Isère, cette ville est ceinte de murailles percées de quatre portes. Les environs sont délicieux; la ville est bien bâtie; ses rues sont droites et propres. On y remarque de belles fontaines, une jolie place publique, une halle bien construite et un cours qui offre une promenade agréable.

Moirans, à 7 l. 1/2 N.-E. de Saint-Marcellin. Pop. 2,755 hab. — Cette ville, située sur la Morge, à l'intersection de plusieurs grandes routes, est dans une position agréable et très favorable au déploiement de son industrie; elle possède en effet des fabriques et diverses usines. — Les environs sont parsemés de ruines antiques, informes, mais considérables, et qui semblent avoir appartenu à des constructions romaines; il est présumable que ce lieu fut habité par une légion romaine, et qu'il y exista une ville qui dut avoir de l'importance et de beaux édifices; l'histoire de sa fondation et de sa destruction est restée inconnue.

Tullins, ch.-l. de cant., à 6 l. N.-E. de Saint-Marcellin. Pop. 3,807 hab. — Ville assez mal bâtie et n'offrant aucune construction digne de remarque, mais dans une belle situation; les bords de l'Isère offrent, aux environs de Tullins, une diversité de sites et de végétation, une suite de paysages remarquables, qui sont dignes d'être reproduits par le pinceau des meilleurs peintres.

Tour-du-Pin (la), sur la rive gauche de la Bourbre, ch.-l. d'arrond., à 16 l. 1/2 N.-N.-O. de Grenoble. Pop. 2,334 hab. — Cette petite ville insignifiante, et qui n'a dû qu'à sa position centrale l'honneur de devenir le chef-lieu d'une sous-préfecture, était autrefois une place-forte assez importante qui commandait la route de Lyon à Chambéry, par le chemin des Echelles. On y voit encore quelques traces de ses anciennes fortifications.

Bourgoin, près de la rive gauche de la Bourbre, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/2 O. de La Tour-du-Pin. Pop. 3,763 hab. Cette jolie petite ville, siége du tribunal de 1re instance de l'arrondissement,

offre plusieurs belles constructions. Elle est dans une situation agréable et favorable au commerce, à la jonction des routes de Grenoble à Lyon et de Lyon à Chambéry. — Autour de la ville s'élèvent de riants coteaux décorés d'une verdure nuancée par tous les genres de végétation. Dans la ville se réunissent deux petites rivières qui se jettent dans la Bourbre.

CRÉMIEUX, ch.-l. de cant., à 8 l. N.-O. de La Tour-du-Pin. Pop. 2,401 hab. — Crémieux, ville autrefois le séjour des dauphins, qui y possédaient un château dont il reste quelques vestiges, fut, en 835, le lieu de réunion d'un concile, assemblé pour terminer les différents des églises de Lyon et de Vienne. Ce n'est plus qu'un bourg agréablement situé au pied d'une montagne, à une lieue du Rhône, et qui n'offre aucune construction digne d'une description particulière. C'est dans ses environs que se trouve la fameuse *grotte de la Balme*.

PONT-DE-BEAUVOISIN, sur la rive droite du Guiers, ch.-l. de cant., à 5 l. E. de La Tour-du-Pin. Pop. 2,139 hab. — Cette ville frontière tire son nom de son pont sur le Guiers et de son voisinage de la ville de Beauvoisin, sur la rive opposée, et qui appartient à la Savoie. La ville française est située en plaine, au pied d'un coteau; elle possède une grande place, plusieurs jolis bâtiments et un beau pont d'une seule arche, dont le milieu forme la limite entre la France et la Savoie.

VIENNE, sur la Gère et le Veau, ch.-l. d'arrond., à 20 l. O.-N.-O. de Grenoble. Pop. 14,079 hab. — Vienne est une de nos villes les plus anciennes; fondée et habitée par les Allobroges, elle devint le chef-lieu d'une des grandes provinces romaines, eut un sénat et fut la résidence d'un préfet du prétoire. Les Romains embellirent la ville et la fortifièrent. — Au V^e^ siècle, Vienne fut la capitale du premier royaume des Bourguignons. Elle tomba au pouvoir des Francs au siècle suivant, en 534, puis fut gouvernée par ses évêques. — Ce fut un concile réuni par un d'eux qui nomma Bozon roi de Vienne. — Cette ville devint, par la suite, la capitale du 2^e^ royaume de Bourgogne. — Charles-le-Chauve s'en empara, en 871, après un siége de plusieurs mois. Après plusieurs autres Révolutions, elle suivit le sort du Dauphiné et fut avec cette province, réunie à la couronne. Il s'y tint plusieurs conciles : le plus fameux est celui où fut décrétée l'abolition de l'ordre des templiers. — Vienne fut le berceau du christianisme, dans les Gaules; ses archevêques avaient le titre de *primats des Gaules*. — Cette ville partagea les malheurs du pays dans les guerres religieuses du XVI^e^ siècle. Elle fut pendant long-temps le quartier général du duc de Nemours, qui visait à se faire du Dauphiné un état indépendant. — Les restes de plusieurs monuments romains attestent l'ancienne splendeur de Vienne. — Le *Plan-de-l'Aiguille*, qu'on nomme aussi le *Tombeau-de-Pilate*, est le mieux conservé et le plus curieux. C'est une espèce de petit monument carré, percé de quatre arcades décorées de piliers et de colonnes encore brutes, et surmonté d'une pyramide quadrangulaire. Le monument, dont la hauteur totale est de 42 pieds, est situé dans un champ, près de la ville.—La *Maison carrée* est un temple oblong entouré de colonnes cannelées, et qui fut dédié à Auguste et à Livie. Cet édifice fort délabré, et dont les colonnes ont été réunies par une muraille moderne, a servi successivement d'église, de salle de club et de tribunal de commerce; il renferme maintenant le musée des antiques. — On voit encore à Vienne les débris considérables d'un pont sur le Rhône, ceux d'un aquéduc, les restes presque informes d'un amphithéâtre, d'un théâtre et d'une naumachie, etc. — Cette ville possède quelques monuments du moyen-âge : le plus remarquable est la cathédrale dédiée à Saint-Maurice. C'est un des plus beaux édifices gothiques de France. Le portail, orné de sculptures et flanqué de deux tours, s'élève sur un parvis où l'on monte par 28 degrés, et qui forme une plate-forme spacieuse d'où la vue s'étend sur le Rhône. Cette église, dont les voûtes sont soutenues par 48 piliers d'une grande hauteur, et dont les galeries sont décorées de balustrades gothiques, renferme le beau mausolée du cardinal Montmorin, archevêque de Vienne, mort en 1723. — On remarque, aux environs de la ville, les ruines de l'ancien pont de pierre, celles des forts Salomon, Pipet et La Bâtie. — Parmi les monuments modernes de Vienne : le pont suspendu sur le Rhône attire les regards par sa légèreté et sa solidité; il a quatre arches, sa table est suspendue à des faisceaux de fil de fer. — Vienne est bâtie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline; une partie de la ville borde le Rhône, l'autre s'allonge dans l'étroite vallée de la Gère et se déploie sur une pente très rapide; cette partie est généralement mal bâtie; les rues en sont étroites, obscures et mal percées, la plupart très escarpées et de difficile accès. La partie basse, traversée par la grande route de Lyon à Marseille, s'est beaucoup améliorée depuis quelques années; elle offre quelques rues propres et spacieuses décorées des façades de nombre de jolies maisons. — La façade moderne de l'hôtel-de-ville orne la place principale; de beaux quais bordent le Rhône, d'agréables promenades les avoisinent; celle du Champ-de-Mars est très fréquentée; les environs de la ville sont délicieux; des hauteurs dominantes on jouit de vues magnifiques sur le cours du Rhône, les monts des Cévennes, et surtout sur les Alpes de la Savoie. — Les édifices publics qui, outre ceux que nous avons cités, méritent d'être signalés, sont : le quartier de cavalerie, le collége, l'hôpital des malades, l'hospice de la Charité, la halle aux grains, l'abattoir, et enfin la bibliothèque, riche de 14,000 volumes.

### LA GRANDE CHARTREUSE.

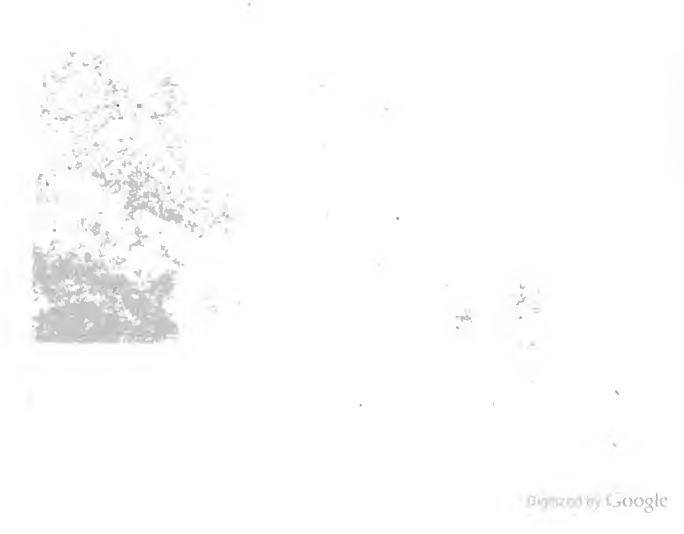
Le fondateur de ce couvent célèbre, saint Bruno, naquit à Cologne; issu d'une famille opulente, nourri dans les jouissances du luxe, revêtu à Reims d'une des premières charges ecclésiastiques, renommé pour sa science, il pouvait prétendre à toutes les dignités, lorsque le dégoût du monde lui fit, en 1084, chercher une retraite dans un vallon désert et sauvage des montagnes du Dauphiné. Trois de ses amis l'y accompagnèrent. Le lieu où Bruno se retira, situé à 6 lieues et 1/2 au nord de Grenoble, portait le nom de *Chartreuse*, qu'il transmit à l'ordre dont il fut le berceau. — Quelques cabanes y furent d'abord construites, un oratoire commun s'éleva sur un rocher; mais plus tard le nombre des chartreux s'étant accru, on dut, en 1296, chercher un emplacement plus habitable et construire de vastes bâtiments.— On choisit pour ces constructions le lieu que le monastère occupe encore, et les bâtiments de la métairie, ainsi que les magasins et autres dépendances qui y étaient situés, furent transférés plus bas, à l'endroit qu'on nomme la *Courrerie*. — Les anciennes cellules des moines avaient été exposées à la chute des avalanches, et plusieurs chartreux avaient été écrasés. — Le monastère actuel se trouve à 1,000 mètres au-dessus de la mer; l'ancien était à 450 mètres plus haut. — Saint Bruno ne vit pas les progrès de son ordre; arraché de sa solitude par un commandement du pape Urbain II, il fut appelé à Rome et mourut en Calabre. — Diverses donations agrandirent successivement le domaine des chartreux; ce domaine comprit bientôt tout le vallon et une grande partie du défilé de Guiers, seul chemin qui laisse arriver au couvent, et dont les deux issues furent fermées de portes. — L'entrée en fut sévèrement interdite aux femmes. — La route qui descend de la Chartreuse au bas du défilé ne fut ouverte qu'en 1495; on remarque à mi-distance les ruines d'un petit fort appuyé à la Grande-Aiguille, et qui fut construit par les douaniers lors de leur guerre contre le fameux Maudrin. — Dans sa nouvelle situation, la Chartreuse n'avait à craindre que l'incendie, et le feu la dévasta huit fois; en 1320, en 1371, en 1474, en 1510, en 1562, en 1582, en 1611 et en 1676.—En 1582, les huguenots, après avoir pillé la Chartreuse et dispersé les moines, la brûlèrent. Les incendies de 1611 et de 1676 dévorèrent tous les bâtiments. L'édifice actuel a été reconstruit depuis cette dernière catastrophe. — Lors de la révolution, les chartreux furent dispersés de nouveau, et semblèrent avoir pour jamais quitté leur désert; tout fut pillé et dévasté dans le couvent; Grenoble et les villes voisines s'enrichirent de ses dépouilles. La bibliothèque de Grenoble possède, entre autres choses, près de 500 manuscrits rares et précieux, tirés de la bibliothèque des chartreux. On laissa seulement subsister les bâtiments, dont, à cause de la situation, la démolition eût été inutile. — En 1816, ces bâtiments furent rendus à leur première destination, quelques-uns des anciens moines y revinrent, plusieurs néophytes les y suivirent; la Chartreuse exista de nouveau, mais privée de ses richesses, de son importance et de son éclat. — De Grenoble deux routes conduisent à ce monastère, la plus courte passe par Sappey, village dans les montagnes, l'autre par Voreppe et le bourg de Saint-Laurent, remonte le défilé du Guiers-Mort, petite rivière ainsi nommée pour la distinguer du Guiers-Vif où elle se jette, et qui borde la frontière. — Ce redoutable défilé offre de magnifiques horreurs : fermé à chacune de ses extrémités par une porte digne d'être le frontispice d'un tel ensemble, c'est une déchirure hideuse entre de noires falaises qui laissent à peine entre elles l'espace nécessaire au passage du torrent. La première porte se trouve près du hameau de *Fourvoirie*, site admirable; la route suit d'abord, sur la gauche du torrent, le fond du défilé; ensuite le pont Pérat, jeté sur un gouffre, conduit le voyageur sur l'autre rive, et là commence une pénible ascension par un sentier étroit, glissant, tortueux, creusé par la poudre dans le flanc des falaises, serpentant au-dessus d'abîmes épouvantables; l'oreille n'y est frappée que des rugissements du Guiers et des cris des oiseaux de proie, seuls hôtes de ces lieux désolés. Bientôt le sentier semble barré par une masse formidable; c'est un roc perpendiculaire et à pic, dont la base plonge dans l'eau du torrent, et qui, s'élevant fort au-dessus du passage, paraît en défendre l'approche; malgré son escarpement les sapins ont enfoncé leurs racines dans ses anfractuosités, et leurs têtes pyramidales couronnent sa cime aiguë. Plus haut dans le défilé, une superbe cascade se précipite à 200 m. au-dessous du spectateur, dans un gouffre où l'œil ose à peine plonger; enfin on arrive au vallon latéral où s'élève la Chartreuse. Elle se montre au milieu d'un amphithéâtre de forêts, couronnées de noirs rochers, dont les pics déchirés sillonnés par la foudre, appellent incessamment les nuages pluvieux, et pendant des hivers de 8 mois sont chargés de neiges et lancent par fois d'impétueuses

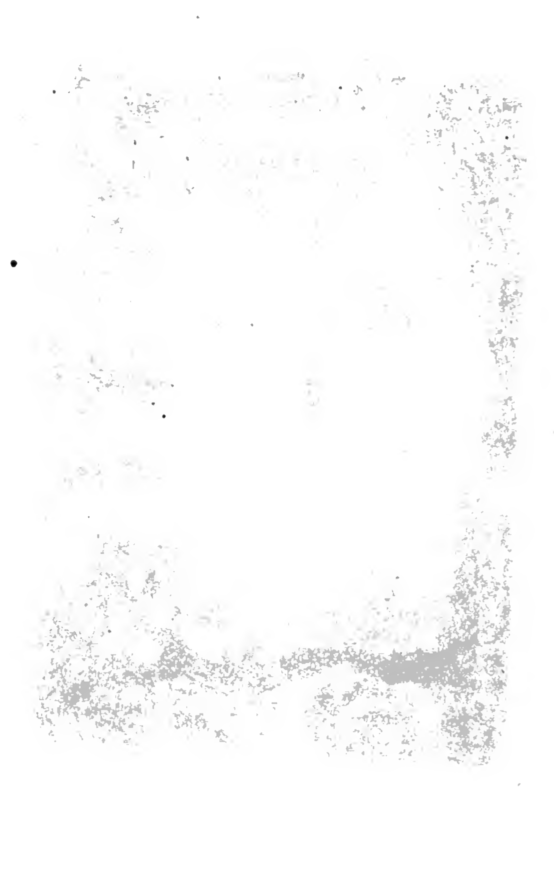


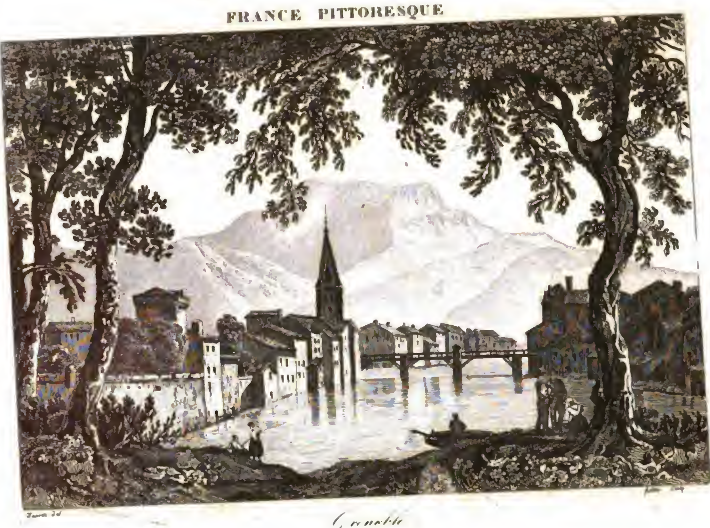
Grande Chartreuse



Chateau de Bayard.







Grenoble

avalanches. — La masse des bâtiments est en harmonie avec le site ; vaste et de style austère, elle se déploie en amphithéâtre sur un coteau. — De hauts murs l'entourent. Les deux corps principaux sont symétriques séparément, mais non pas entre eux ; ils manquent aussi de parallélisme. Le plus grand, de 250 mètres de longueur, contient les salles, la chapelle, la bibliothèque, la pharmacie et les autres attenances ; l'église s'élève au centre, dominée par un clocher d'un bel effet. — L'autre corps a 300 mètres de longueur ; il est formé des cellules, qui sont au nombre de 36, chacune avec un petit jardin. — L'enceinte des murs extérieurs renferme encore divers bâtiments, où sont les magasins, les ateliers, les étables, etc., des jardins potagers et de petits champs. — L'église est propre et simple ; le chœur occupe les deux tiers de la longueur de la nef, la décoration en est aussi sévère que les cérémonies des offices qui nuit et jour y sont célébrés — L'impression qu'on y éprouve est profonde, durable, pleine d'une sainte mélancolie. — La salle du chapitre, de forme oblongue, a 0 mètres de largeur sur 15 de longueur ; elle est ornée des portraits de tous les généraux de l'ordre. — Plusieurs autres localités, voisines de la Chartreuse, sont dignes de remarque : la chapelle de Saint-Bruno qui, dans la forêt, s'élève de la manière la plus pittoresque sur un rocher isolé, est pendant la moitié de l'année ensevelie sous la neige, qui l'a souvent renversée ; elle a été reconstruite en dernier lieu en 1810 ; elle est petite, simple et très propre. — Un peu au-dessous on voit une autre chapelle, dite *Notre-Dame-de-Casalibus*, charmante de style et de décors, couverte de fresques et d'inscriptions dorées. — Les chartreux sont maintenant au nombre de 26 ; leur règle est très austère ; l'usage de toute nourriture animale, ainsi que l'emploi de la parole leur sont interdits. — Une robe de serge blanche forme seule leurs grossiers vêtements, et recouvre un cilice de crin ; un capuchon couvre leur tête dépourvue de cheveux ; leur physionomie est froide et contemplative, mais elle n'a rien de maladif ni de désagréable. Néanmoins on plaint les chartreux plus qu'on ne les admire. On les visite sans ennui, mais on les quitte sans regret.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 7 députés. — Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont : Grenoble (ville et arr.), Vienne (ville et arr.), Saint-Marcellin, La Tour-du-Pin, Voiron. — Le nombre des électeurs est de 2 294.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfect. est Grenoble.

Le département se divise en 4 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Grenoble | 20 cantons, | 215 communes, | 203.346 habit. |
| Saint-Marcellin | 7 | 84 | 82,292 |
| Tour-du-Pin (La) | 8 | 125 | 126,146 |
| Vienne | 10 | 132 | 138.474 |
| Total | 45 cantons, | 556 communes, | 550,258 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur résidant à Grenoble, 3 receveurs particuliers, 5 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Grenoble), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Grenoble), 2 inspecteurs, 5 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs, à Bourgoin, Grenoble, Saint-Marcellin et Vienne.

*Douanes.* — 1 directeur (à Grenoble).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Grenoble), 3 directeurs d'arrond., 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 14e conservation forestière, dont le chef-lieu est Grenoble. — 1 cons. à Grenoble, 1 inspect.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 5e inspection, dont le chef-lieu est Lyon. — Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Grenoble, dont l'un est chargé de la statistique des matériaux propres à la confection des mortiers et ciments hydrauliques dans toute l'étendue du royaume.

*Mines.* — Le département fait partie du 14e arrondissement et de la 4e division, dont le chef-lieu est Saint-Étienne. — 2 ingénieurs des mines résident à Grenoble.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 6e arrond. de concours, dont le ch.-l. est Aurillac. — Il y a à Grenoble un dépôt royal où se trouvent 35 étalons.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie, sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 410,741 fr.

Militaire. — Le département fait partie de la 7e division militaire, dont le quartier général est à Lyon. — Il y a à Grenoble : 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 2 sous-intendants militaires. — Le dépôt de recrutement est à Grenoble. — Le département renferme 2 places de guerre (Grenoble, Fort-Barraux). La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 18e légion, dont le chef-lieu est à Grenoble, et qui comprend les compagnies départementales de l'Isère, la Drôme, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes. — Il existe à Grenoble : — 1 direction du génie ; — 1 direction d'artillerie ; — 1 arsenal de construction.

Maritime. — 1 directeur des forges et fonderies de la marine réside à Saint-Gervais. — La marine possède dans cette commune *une fonderie de canons de fer.* En 1831, cette fonderie (avec celles de Ruelles et Nevers) a livré à la marine et à la guerre 906 bouches à feu, pesant ensemble 1,559,122 kil., et coulé 96 pièces, pesant 234,822 kil., non terminées.

Judiciaire. — La cour royale de Grenoble comprend dans son ressort les tribunaux de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1re instance : à Grenoble (3 chambres), Bourgoin, Saint-Marcellin, Vienne et 2 tribunaux de commerce, à Grenoble et à Vienne.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IVe siècle, suffragant de l'archevêché de Lyon, et dont le siége est à Grenoble. — Il y a dans le département, — à Grenoble : un séminaire diocésain qui compte 110 élèves en théologie ; — une école secondaire ecclésiastique ; — et au bourg d'Oysans une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 41 de 2e, 403 succursales et 69 vicariats ; — 25 congrégations religieuses de femmes environ, chargées des hôpitaux civils et militaires, et consacrées aux soins des malades et à l'instruction gratuite des jeunes filles ; — 13 frères de la doctrine chrétienne, ayant neuf classes où ils instruisent au moins 600 enfants.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Mens une église consistoriale, divisée en 2 sections (Mens et Grenoble), desservie par 3 pasteurs. — On y compte en outre 9 temples ou maisons de prières. — Il s'y trouve 3 sociétés bibliques ; 3 sociétés des missions évangéliques ; 1 société des écrits religieux, et 17 écoles protestantes, dont 1 école modèle (à Mens).

Universitaire. — Le département possède une Académie de de l'université, dont le chef-lieu est Grenoble, et qui comprend dans son ressort les Hautes-Alpes, la Drôme et l'Isère.

*Instruction publique.* Il y a dans le département : — à Grenoble : une faculté de droit ; une faculté des sciences ; une chaire de droit commercial ; une école secondaire de médecine, un collége royal de 2e classe, qui compte 274 élèves ; — et 2 colléges, à Pont-de-Beauvoisin, à Vienne ; 1 école normale primaire à Grenoble. — Le nombre des écoles primaires du département est de 387, qui sont fréquentées par 10,055 élèves, dont 6,586 garçons et 3,469 filles. — Les comm. privées d'écoles sont au nombre de 355.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Grenoble, une *Société des Sciences et Arts* ; — une *Société pour l'Instruction élémentaire* ; — une *École de Dessin* ; — des *Cours publics* d'accouchement, de botanique ; — un *Jardin botanique*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 550,258 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,445 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 4,361 |
| *Naissances.* Enfants légitimes | 8,554 | — | 7,762 | Total | 17,586 |
| — naturels | 775 | — | 695 | | |
| *Décès.* | 7,163 | — | 7,150 | Total | 14,313 |

Dans ce nombre 1 centenaire.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 107,690.

Dont : 25,925 contrôle de réserve.

81,765 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 80,726 infanterie. — 194 cavalerie. — 180 artillerie. 665 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 25,809 ; équipés 7,293 ; habillés 10,586. 33,015 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 76 sont soumis au service ordinaire, et 24 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 23,703 fusils, 380 mousquetons, 16 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 5,420,890 f | 92 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 2,966,271 | 35 |
| Douanes et sels | 160,885 | 96 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,919,759 | 01 |
| Postes | 333,333 | 48 |
| Produit des coupes de bois | 151,129 | 80 |
| Loterie | 125,296 | 15 |
| Produits divers | 129,883 | 82 |
| Ressources extraordinaires | 1,144,442 | 23 |
| Total | 12,351,872 f. | 72 c. |

Il a reçu du trésor 10,553,104 fr. 93 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . | 1,228,988 f. | 31 c |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . | 294,745 | 32 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 526,924 | 39 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . | 3,551 | 45 |
| du commerce et des travaux publics. | 1,121,286 | 32 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . | 4,555,591 | 27 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . . | 494,710 | 79 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . | 199,466 | 97 |
| Frais de régie et de perception des impôts. . | 1,550,420 | 87 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs, primes. | 577,619 | 24 |
| Total. . . . . . . . . | 10,563,104 f. | 93 c |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, déduction faite du produit des douanes, 1,637,881 fr. 83 c. de plus qu'il ne reçoit, pour les frais du gouvernement central. Cette somme équivaut à peu près au 15e du revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 444,536 fr. 51 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc. | 90,318 f. | 35 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, encouragements, secours, etc. . . . . . . | 354,218 | 16 |

Dans cette dernière somme figurent pour
45,930 f. » c. les prisons départementales,
48,000 f. » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de . . . | 17,070 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . | 108,037 | 74 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . | 253,751 | 19 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. | 59,843 | 01 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 831,661 hectares, le départ. en compte : 500,000 mis en culture. — 149,414 forêts. — 10,660 vignes. — 97,500 landes.

Le revenu territorial est évalué à 24,134,000 francs.

Le département renferme environ : 20,000 chevaux et mulets. 120,000 bêtes à cornes (race bovine). — 200,000 moutons, non compris les transhumants qui viennent chaque année passer l'été dans les pâturages alpestres.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 280,000 kilogrammes ; savoir : 5,000 mérinos, 12,000 métis, 263,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales . . . . . . . . . . . | 2,500,000 | hectolitres. |
| En parmentières. . . . . . . . . . | 250,000 | id. |
| En avoines. . . . . . . . . . . . | 220,000 | id. |
| En vins . . . . . . . . . . . . . | 450,000 | id. |
| En soies (cocons). . . . . . . . . | 500,000 | kilogrammes. |

L'habitant de l'Isère : pasteur, laboureur, vigneron, est laborieux et intelligent. Les méthodes agricoles perfectionnées font journellement des prosélytes dans le département, et y reçoivent une utile extension. La culture se fait avec des bœufs ou des mulets. Il y a un excédant de récolte en céréales et en vins. Les meilleurs vignobles sont situés dans l'arrondissement de Vienne. On cite, parmi les vins rouges, ceux de la Porte-de-Lyon, de Revantin et de Seyssuel. La côte Saint-André fournit des vins blancs légers, pétillants et d'un goût agréable. La vigne, généralement mêlée à d'autres cultures, est plantée au pied des arbres dont les branches lui servent de supports et qu'elle décore de pampres et de festons. On fabrique en grand les ratafias et les liqueurs. Les grains, les châtaignes, les marrons et les amandes s'exportent pour Lyon. Les chanvres se vendent à la foire de Beaucaire, partie peignés et non peignés, partie convertis en toiles. — On élève peu d'abeilles ; mais l'éducation des vers à soie est une industrie commune à la majeure partie de la population des campagnes. Le pays fournit des chevaux pour la cavalerie et des mulets estimés. Il y existe de beaux troupeaux de bêtes à laine. On y engraisse une grande quantité de volailles. Les fromages de Sassenage et d'Oisans sont justement recherchés.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'exploitation des mines occupe le premier rang dans l'industrie du département. Il y existe 10 hauts fourneaux, dont quelques-uns à la houille pour gueuse et moulerie, deuxième fusion ; 11 forges ; des usines pour la fabrication de l'acier naturel et des ressorts de voitures. L'Isère fournit au commerce du cuivre et du laiton, du zinc laminé et sulfuré, du plomb, du fer etc. On en extrait aussi des marbres sciés et en blocs (on vient d'y découvrir du marbre statuaire), des acides minéraux, d'excellente thérebentine ; — les papeteries y ont de l'importance. — La fabrication des soies organsinées et moulinées, celle du linge de table à la Jaquart, des draps pour l'habillement des troupes, des toiles à voile et des toiles ordinaires de Voiron, sont une source de richesse. La ganterie de Grenoble est recherchée dans toute l'Europe. — Les liqueurs de cette ville et celles de la côte Saint-André sont fort estimées. — Le pays renferme aussi des manufactures de toutes espèces : des filatures de laine et de coton, des fabriques de chapeaux de paille d'Italie, de feutre verni, de tissus de coton, de calicots, d'indiennes, de ratines ; des verreries, des poteries, des tanneries, etc. — Il existe, à Ternay, une fabrique renommée de crayons-fusains. — La fabrique de crêpes et de foulards (de Rives) occupe 400 métiers que l'eau met en mouvement.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 médaille d'or, 6 médailles d'argent, 6 médailles de bronze, 5 mentions honorables et 1 citation. — La MÉDAILLE D'OR a été décernée à M. Frère-Jean (de Pont-l'Evêque), pour *produits métalliques*. — Les MÉD. D'ARGENT ont été données à MM. Badin père et fils et Lambert (de Vienne), pour *draps ;* Périer (Augustin) et comp. (de Vizille), pour *impressions sur étoffes de Lyon ;* Perrégaux et comp. (de Jallieu), pour *toiles peintes ;* Giroud père (d'Allevard), et Durand (de Rioupéroux et Fourvoirie), pour *fonte de fer ;* Blanchet frères et Kléber (de Rives), pour *papier fabriqué à la mécanique, etc.* — Les MÉD. DE BRONZE à MM. Odoard Falatieu et comp. (de Saint-Jean-de-Bournay), et Gabert fils aîné et Genin (de Vienne), pour *draps de laine ;* Jacquemet (de Voiron), pour *toiles écrues ;* Blanchet frères (de Saint-Gervais), Vial fils aîné (de Renage), et Gourjn (de Rives), pour *fers et aciers.* — Les MENTIONS et CITATIONS ont été accordées pour soie grège ; fabrication de produits chimiques, de sucre de betterave, porces pour les papiers, castorine, cartons, et machine à découper.

DOUANES. — La direction de Grenoble a 4 bureaux principaux, dont 3 seulement sont situés dans le département, dans lequel se trouvent 2 bureaux dépendants de celle de Belley.

Tous les bureaux du département ont produit en 1831 :

| | | Douanes et timbre. |
|---|---|---|
| Grenoble. | Pontcharra. . . . . . . . . . . . . . | 12,046 f. |
| | Champareillan. . . . . . . . . . . . . | 45,576 |
| | Bourg-d'Oisans. . . . . . . . . . . . . | 4,750 |
| Belley. . . | La Tour-du-Pin. . . . . . . . . . . . . | 6,941 |
| | Pont-de-Beauvoisin. . . . . . . . . . . | 91,571 |
| | Produit total des douanes. . . . . . . . | 160,884 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 414. Elles se tiennent dans 105 communes, dont 39 chefs-lieux et remplissent 432 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 65, occupent 67 journées. Il y a 3 *foires mensuelles*. — 591 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux de toute espèce ; les chevaux, les mulets et les porcs ; les grains, les toiles, le chanvre et le fil. — Les foires de Voiron sont citées pour la vente des toiles, les laines et les cuirs ; on vend le fer et l'acier aux foires de Rives ; — les noyaux, dans les foires de l'arrond. de La Tour-du-Pin.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Antiquités de la ville de Grenoble, ou Hist. ancienne de cette ville*, par Champollion Figeac. — *Recherches sur le patois de l'Isère*, par le même. — *Description abrégée du départem. de l'Isère ;* in-8. Grenoble, an VIII. — *Mémoire sur les progrès de la population de Grenoble*, par Berriat Saint-Prix (*Ann. stat.* de Ballois, t. VII). — *Annuaire de l'Isère*, par le même ; in-18. Grenoble, de 1801 à 1807. — *Description gén. du départ. de l'Isère*, par Perrin-Dulac ; 2 vol. in-8. Grenoble, 1806. (Cet ouvrage a été détruit sur les représentations du conseil de préfecture du départ. qui en avait ordonné et payé l'impression.) — *Statistique de l'Isère*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1811. — *Eclaircissements sur la ville de Cularo* (Grenoble), par Champollion-Figeac ; in-8. Paris, 1814. — *Le Guide des étrangers à Vienne* (Isère), par Rey ; in-8. Vienne, 1819. — *Description des déserts de la Grande-Chartreuse, etc ;* in-fol. avec pl. Paris, 1820. — *Histoire de la ville de Vienne durant l'époque gauloise, etc.*, par Mermet aîné ; in-8. Paris, 1828. — *Souvenirs pour servir à la statist. du départem. de l'Isère*, par le baron d'Haussez ; in-8. avec lithogr. Bordeaux, 1828. — *Histoire du Dauphiné*, par le baron Chapuys Montlaville ; in-8. Paris, 1829. — *Rapport sur les monum. remarquables de l'arrond. de Vienne*, par Mermet aîné ; in-8. Vienne, 1829. — *Voyage à la Grande-Chartreuse*, par E. F. M. Dupré Deloire ; in-12. Valence, 1830. — *Recherches sur les antiquités dauphinoises*, par J. J. A. Pilot ; t. 1er, in-8. Grenoble et Vienne, 1833. *Histoire de la ville de Vienne de l'an 438 à 1039, etc.*, par Mermet aîné, in-8. Lyon, 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Jura.

### (Ci-devant Franche-Comté.)

#### HISTOIRE.

Le département est un des trois qu'a formés la Franche Comté, conquête de Louis XIV dont la possession est restée assurée à la France. — Nous avons donné une esquisse de l'histoire de cette province en parlant du département du Doubs (1). — La Franche-Comté était divisée en quatorze bailliages : une partie de ceux de Dôle, de Lons-le-Saulnier, de Poligny, d'Orgelet, de Salins, de Saint Claude et d'Arbois, ont été compris dans le département du Jura.

#### ANTIQUITÉS.

Les seuls monuments celtiques connus dans le département sont quelques *peulwens* ou pierres levées qui se trouvent dans la montagne au sud de Poligny. Le plus grand de ces monuments a 18 pieds de haut. — On remarque dans la plaine voisine du village appelé *les Rousses*, et non loin du lac du même nom, une grande quantité de *galgals* ou monceaux de pierres de 30 à 36 pieds de longueur, sur 20 de largeur et 6 de hauteur. On suppose que ce sont des tombeaux antiques élevés à la mémoire de guerriers gaulois ou romains morts dans un combat dont l'histoire n'a pas gardé le souvenir.

Quelques traces de constructions romaines ont été découvertes à Lons-le Saulnier et à Dôle; on y a trouvé aussi des tombeaux, des débris de poterie, des ustensiles, des médailles, etc. On voit dans l'arrondissement de Poligny un monument antique remarquable. C'est celui qu'on nomme *les Chambrettes;* il est situé près de Tourmon, et se compose de quelques murailles qui formaient plusieurs chambres appartenant à un vaste édifice, et pavées en mosaïques de marbres de différentes couleurs, offrant des représentations d'hommes, de femmes, d'animaux, exécutées avec beaucoup de soin, de grâce et de légèreté. — Vers la fin du XVII^e^ siècle, à deux lieues de Saint-Claude, sur les bords du lac d'*Antres*, on reconnut qu'il existait des débris considérables d'édifices romains, des inscriptions, des fûts de colonnes de beau marbre rouge, des tombeaux, etc.; et qu'au bas de la montagne où se trouve le lac, dans le fond de la vallée arrosée par le ruisseau d'Héria, était un double aquéduc construit de pierres énormes unies par des crampons de fer; cet aquéduc, long d'environ 300 pieds, connu depuis plusieurs siècles sous le nom de *Pont-des-Arches*, se dirigeait vers un amphithéâtre pouvant contenir environ 10,000 spectateurs. Il était voisin d'un bâtiment carré dont on voit encore les vestiges, et où on a cru reconnaître un ancien temple. — L'importance de ces ruines, le nombre des statues, des inscriptions, des bas-reliefs, des médailles et des monuments de toute espèce, que des fouilles firent découvrir aux environs, indiquaient suffisamment une ville populeuse; on crut d'abord que c'était l'*Aventicum* de Ptolomée (Avenches en Suisse). De nouvelles recherches paraissent avoir démontré que cette ville inconnue n'est autre que l'ancienne *Mauriana*, fondée du temps de Tibère par une colonie de soldats africains, et qui aurait été ruinée et brûlée au VII^e^ siècle par d'autres soldats venus d'Afrique, les Maures d'Abdérame, qui ravagèrent à cette époque une partie des Gaules.

Les édifices du moyen-âge que le département renferme, sont de vieilles églises, d'antiques abbayes et des châteaux féodaux. Les châteaux-forts sont les plus curieux. On remarque près d'Équevillon, sur un roc perpendiculaire qui s'élève de 4 à 500 pieds au-dessus du vallon, *Château-Vilain*, vieille forteresse qui a échappé au démantellement général ordonné par Louis XIV lors de la réunion de la Franche-Comté à la France; ses fortifications, composées de murailles flanquées de tours crénelées, occupent la crête de la montagne et offrent une place de guerre du moyen-âge encore bien conservée; la porte, à laquelle on n'arrive que par un chemin escarpé taillé dans le roc, est une belle arcade percée au milieu d'une vaste tour. — L'intérieur de l'enceinte présente trois objets curieux : la *prison*, creusée dans le rocher et où l'air ne pouvait pénétrer qu'à travers une triple porte; la lumière n'y entrait jamais; le *puits*, qui n'a que 8 pieds de profondeur, et qui, néanmoins, est plein d'eau et ne tarit jamais; c'est sans doute une des embouchures d'un de ces syphons souterrains si communs dans les montagnes; ce puits a dû ajouter beaucoup à la force de la citadelle; enfin, et dans l'appartement même de la dame du château, on remarque une armoire commune, dont au premier aspect il est difficile de soupçonner la destination; c'était le *vestibule de l'appartement des jeunes demoiselles;* cette armoire a un double fond qui communique par un petit escalier à deux chambres dont les fenêtres sont encore soigneusement grillées. — Sur un rocher qui domine la crête de la montagne où est placée l'ancienne abbaye de *Château-Châlons*, sont les restes d'une antique forteresse qu'on nomme la *Tour-de-Charlemagne*. — L'abbaye de Château-Châlons, voisine du village du même nom, était habitée par des chanoinesses bénédictines; elle se composait d'une collection de petites maisons isolées, séparées par des corridors plutôt que par des cours, sans alignement, sans correspondance et même sans niveau, peu élevées, rustiquement construites, peu régulièrement percées et de hauteur inégale; ces édifices étaient loin de répondre à la richesse et à la célébrité de l'abbaye. La salle de l'abbesse seule avait quelque majesté; elle était précédée d'un vestibule d'architecture gothique, assez pareil au porche d'une église. On remarquait aussi parmi les dépendances de l'abbaye de belles citernes, chose nécessaire à cause de la situation élevée du couvent, qu'entouraient d'ailleurs de magnifiques jardins ornés de terrasses, de parterres, d'allées et de bosquets ombragés. — On remarque sur la montagne vis-à-vis de Château-Châlons, un petit château encore habité, qui est flanqué de plusieurs tours, et qui paraît de construction fort ancienne. — On voit sur la plupart des montagnes et des pics du pays, les ruines des anciennes habitations féodales qui ont été détruites dans le XVII^e^ siècle. Ces ruines n'offrent de remarquable que la forme carrée des tours, forme généralement adoptée dans le Jura et qui était inusitée dans l'ouest et le nord de la France, où la presque totalité des tours qui flanquaient les édifices féodaux étaient rondes. Les tours carrées ne se trouvent généralement que dans le Languedoc et la Provence.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants du Jura sont communément froids et posés, sans pour cela être nonchalants. — Leurs passions sont peu impétueuses ou bien ils ont la force de les modérer. — Ils montrent de l'esprit, de la prudence et une grande perspicacité; leur intelligence et leur industrie sont également développées; ils sont bons et hospi-

(1) Tome 1^er^, page 313.

taliers, religieux sans fanatisme et tolérants sans ostentation. On leur trouve un goût prononcé pour les agréments de la société, pour la vie douce et les plaisirs tranquilles. Ils ont une haute opinion de la dignité humaine et surtout de la supériorité du sexe masculin. Cependant les femmes, plus occupées du soin du ménage que du désir de briller, sont bonnes, douces, aimantes et généralement spirituelles. Les habitants du Jura sont propres au service militaire et deviennent d'excellents soldats sans pour cela avoir la passion des armes; leur caractère réfléchi se mêle chez eux aux actes de la plus audacieuse bravoure et ne les rend que plus propres à être aussi bons généraux que bons soldats. Ils réussissent également bien dans le maniement des affaires publiques et dans l'étude des sciences. Ils ont du goût pour les lettres et pour les arts, mais ils les cultivent beaucoup moins.

Leur constitution est saine et vigoureuse, leur taille au-dessus de la moyenne, leurs membres sont bien faits, leurs yeux bruns, leurs cheveux noirs ou châtains; ils ont de l'embonpoint et de vives couleurs. Leur regard est vif, leur physionomie fine et spirituelle; les femmes sont d'une taille moyenne, et sans être d'une beauté éclatante, ont beaucoup de grâce et d'attrait.

## COSTUMES.

Le costume des habitants des campagnes offre peu de particularités remarquables.— Dans la basse plaine, aux environs de Saint-Amour, les paysans portent, pardessus leurs vêtements, de longs tabliers de peau rousse qui leur couvrent le ventre et la poitrine.—Le costume des paysannes y est gracieux et élégant, c'est celui des femmes de la Bresse, avec le petit chapeau de feutre noir, d'où pendent des barbes ornées de dentelles, et des rubans noirs qui se rattachent derrière la tête. — Dans la montagne et principalement aux environs de Syrod, les femmes ont pour coiffure une toque en velours ou en drap noir, entourée d'un grand bourrelet. Leurs cheveux, partagés en tresses, sortent de la toque et la couronnent en dehors par deux ou trois tours. Ils sont fixés dans cette position par une longue aiguille d'argent qui les traverse de part en part et que termine à chaque extrémité un gros bouton de même métal.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département du Jura a produit des hommes remarquables dans tous les genres. Il peut citer :

En *hommes politiques* : le conventionnel BABEY, membre distingué de nos assemblées législatives; le député au Conseil des Cinq-Cents, BRIOT, un des membres distingués de l'opposition contre le consulat; le président du tribunal révolutionnaire, *René-François* DUMAS, de sanglante mémoire; un excellent administrateur dont le Bas-Rhin conserve encore un souvenir reconnaissant, LEZAY-MARNESIA, préfet, publiciste et littérateur; le sénateur VERNIER, auteur de divers ouvrages sur les finances et sur la littérature; etc.

En *hommes de guerre* : le célèbre général du génie, D'ARÇON, inventeur des batteries flottantes; les généraux BACHELU, DELORT, GUYOT, LONGCHAMP, PREVAL, ROME, etc., distingués pendant les guerres de l'Empire; LECOURBE, qui fut un des bons lieutenants de Moreau; MALET, célèbre par l'audacieux coup de main qu'il tenta contre le gouvernement impérial; et enfin le conquérant de la Hollande, PICHEGRU, dont le nom serait glorieux s'il fût mort après cette conquête.

En *marins* : le comte D'ASTORG, ancien député, qui se distingua dans les mers de l'Inde, sous le bailli de Suffren.

En *savants* et en *artistes* : le médecin de Louis XI, COICTIER, qui fit sculpter sur pierre un calembourg recueilli par l'histoire; l'économiste BONCERF, qu'honora l'amitié de Turgot; le théologien JACQUES, bon mathématicien; l'abbé JANTET, mathématicien non moins habile; le célèbre mécanicien JANVIER, fondateur de l'*école d'horlogerie*, le naturaliste ORDINAIRE; l'excellent chirurgien militaire LOMBARD, membre de l'ancienne académie de chirurgie; le chirurgien THOMASSIN, membre correspondant de l'Académie des Sciences; l'habile médecin TISSOT; etc.

En *littérateurs* et en *poëtes* : un romancier du XVII^e siècle, CHAPUIS, auteur d'un *Amadis de Gaule*, en 24 volumes; le grammairien D'OLIVET; l'abbé D'ANDREZEL, auteur de divers ouvrages d'histoire et de littérature, parmi lesquels on remarque une *Histoire des deux derniers Rois de la maison de Stuart*; le littérateur BÉCHET, auteur d'une *Biographie des hommes distingués du Jura*, et de divers écrits sur l'histoire et l'archéologie; DAVID DE SAINT-GEORGES, littérateur instruit que la mort interrompit au milieu de travaux importants sur les langues primitives; l'auteur dramatique FENOUILLOT DE FALBAIRE, connu surtout par son drame de l'*Honnête Criminel*; un autre auteur dramatique qui, à défaut de talent, eut pour lui la fécondité, GABIOT; un jeune poëte, GINDRE DE MANCY, auteur d'une élégante traduction des *Eglogues de Virgile*; un littérateur estimable, l'abbé MARMET, auteur, entre autres livres, d'un ouvrage intitulé *Mémoire où l'on prouve qu'en lisant l'hébreu à rebours on y trouve presque toutes les langues vivantes*; le jurisconsulte MUYART-DE-VOUGLANS, criminaliste distingué; l'auteur de la célèbre *Marseillaise*, ROUGET-DE-L'ISLE; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département du Jura est un département *frontière*, région de l'est, formé de partie de la ci-devant Franche-Comté. Il a pour limites, au nord, le département de la Haute-Saône; à l'est, celui du Doubs et les cantons Suisses; au sud, le département de l'Ain, et à l'ouest, ceux de Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. — Il tire son nom d'un vaste système de montagnes dépendant des Alpes. — Sa superficie est de 503,304 arpents métriques.

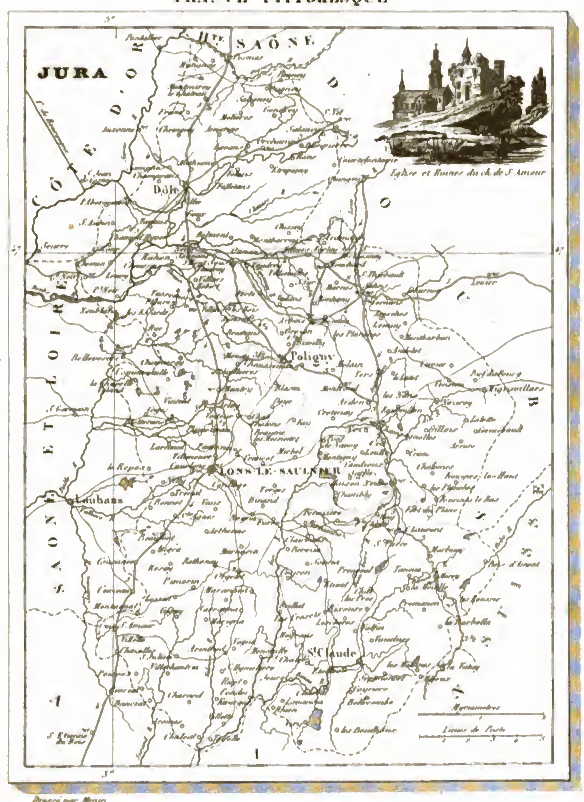
DIVISION. — SOL. — Le département se trouve naturellement divisé en deux pays distincts, la *plaine* et la *montagne*. La plaine se subdivise en *basse-plaine* et en *plateau*. Le plateau est situé sur le premier étage des montagnes; il a environ 4 lieues de large. — La montagne offre successivement des chaînes et des vallées qui vont toujours en s'élevant et en se creusant à mesure qu'on se rapproche de la frontière. — Le sol des plateaux et des pentes est généralement composé de terres argileuses et pierreuses. Le fond des vallées, enrichi par les alluvions, est très fertile.

MONTAGNES. — De hautes montagnes couvrent plus des deux tiers de l'étendue du département.—Elles dépendent de la chaîne du Jura, qui lui a donné son nom. — Les points culminants de cette chaîne existent dans le département, ce sont le *Reculet*, le *Mont-Tendre* et la *Dole*.

LE JURA. — Quelques géographes ne donnent le nom de Jura qu'à la chaîne de montagnes qui, dominant le lac de Genève, va se terminer au bord du Rhin. — Comme l'auteur de l'*Orographie de l'Europe* (1), M. Bruguière, nous comprendrons sous cette dénomination, non-seulement tous les chaînons situés au nord-ouest de la chaîne principale, mais encore toutes les hauteurs renfermées entre la Suisse, le lac de Genève, le Rhône et les plaines de l'Alsace. — Les divers systèmes de montagnes qui sillonnent la France sont formés d'agglomérations superposées poussant dans toutes les directions des chaînes et des ramifications. — Le système du Jura, au contraire, est composé de longs chaînons parallèles (au nombre de six principaux) qui observent entre eux une symétrie assez parfaite, et sont dirigés du sud-sud-ouest au nord-nord-est. — Leur plus grande longueur est d'environ 80 lieues, et leur largeur de 16 à 20.—Derniers échelons des Alpes-Septentrionales, les montagnes du Jura sont d'autant plus élevées qu'elles s'en rapprochent davantage. Leurs principales sommités se trouvent donc sur le chaînon oriental, qui, du côté de l'est, a le Rhône pour limite, forme la frontière entre la France et la Suisse, et est terminé au nord par le Doubs et ses affluents. Quelques élévations de terrain établissent de ce côté la liaison des Vosges avec le Jura. — Les chaînons occidentaux ne forment pas, comme la chaîne orientale, des séries de montagnes élevées et non interrompues; ce sont des monticules allongés mais généralement isolés, ou ne se liant que par leur base. — Les terrains et la masse du Jura sont presque entièrement calcaires. Il y a, vers son extrémité septentrionale, quelques hauteurs recouvertes de grès. — Le noyau des plus hautes sommités est une roche compacte d'un grès bleuâtre, renfermant peu de fossiles; mais les montagnes basses des départements du Doubs, du Jura et de l'Ain, sont d'une pierre tendre et jaunâtre, tellement remplie de coquillages, qu'en certains endroits elle semble en être entièrement composée. — Les lacs principaux qui peuvent être considérés comme les réservoirs des eaux du Jura, sont ceux de Neuchâtel, de Morat, de Joux et de Saint-Point. — Les vallées du Jura sont rarement transversales, elles courent presque toutes dans le sens de la longueur des chaînes. — Les deux principales rivières, l'Ain et le Doubs; coulent vers le sud et le sud-ouest. — Vu du lac de Genève, le Jura se présente comme une longue muraille d'environ 1,500 mètres d'élévation : sur cette ligne, d'ailleurs peu ondulée, s'élèvent quelques éminences, qui sont les plus hautes sommités de la chaîne, le *Reculet*, le *Mont-Tendre*, la *Dôle* et le *Colombier*, dont l'élévation est de 1,675 à 1,717 mètres. Ces montagnes sont encore de 1,000 mètres au-dessous de la ligne où les neiges deviennent permanentes sur les Alpes. — Les sommets les plus remarquables du second chaînon, la *Sale*, le *Gros-Taureau*, le *Châtelen* et le *Mont-Larba*, ont de 1,232 à 1,326 mètres. La hauteur moyenne du troisième chaînon est un peu moindre. On y remarque cependant le mont *Chamont*, qui a 1,201 mètres, les *Prés-Hauts*, 1,251, et la

(1) Ouvrage couronné par la *Société de Géographie*.

FRANCE PITTORESQUE





*Cascade des Forges de Syrod.*



*Pichegru.* *Malet.*

*Chalame*, au N.-E. de Nantua, qui atteint une élévation de 1,404 mètres. La plus haute montagne du quatrième chaînon, celle que surmonte le château de l'Aigle, ne dépasse pas 980 mètres; celles du cinquième en ont de 6 à 800, et le sixième chaînon se maintient à peu près à la même hauteur moyenne; mais on y remarque le mont *Poupet* et la *Roche-d'Or*, de 850 mètres; la montagne de *Hautchet*, de 854; le mont *Sainte-Ursanne*, de 967 mètres, et le mont des *Tronchats*, de 990 mètres. — Le mont Terrible, qui avait donné son nom à un ancien département français, n'est ni aussi escarpé ni aussi haut qu'on pourrait le croire d'après son nom, le sommet de cette montagne est seulement à 793 mètres au-dessus du niveau de la mer : le mot *terrible* est sans doute une corruption de *Terri*, qui paraît être son vrai nom.

Voici la hauteur au-dessus du niveau de la mer des principales sommités du Jura; elles appartiennent toutes à la ligne de crête.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le *Reculet*. . . . . | 1,717 mètr. | Le *Mont-Suchet*, . . | 1,569 mètr. |
| Le *Mont-Tendre*. . | 1,690 | La *Dent-de-Vaulion*. | 1,493 |
| La *Dôle*. . . . . . . . | 1,681 | Le *Creux-du-Vent*. . | 1,466 |
| Le *Colombier*. . . . | 1,675 | Le *Mont-d'Or*. . . . | 1,462 |
| La *Chasserale*. . . . | 1,617 | L'*Hasenmatte*. . . . | 1,456 |
| Le *Chasseron*. . . . | 1,610 | Le *Racine*. . . . . . | 1,442 |

Le col ou *passage du Machaira* (entre Aubonne et le lac de Joux), 1,434 mètres.

Lacs. — Le département renferme plusieurs petits lacs, parmi lesquels on remarque le *lac des Rousses*, situé à l'est, dans les montagnes, près les limites de la Suisse; celui de Marigny, situé à l'est de Lons-le-Saulnier, et le lac du Grand-Vaux, qui se trouve à peu près à une égale distance des deux premiers.

Étangs. — On trouve dans le Jura des étangs d'une étendue assez considérable. Le plus grand nombre existe dans la basse plaine occidentale située entre Lons-le-Saulnier, Poligny et le Doubs. On les met successivement, et tous les deux ou trois ans, en eau et en culture. La mise à sec a lieu pendant l'hiver. Au printemps, on les sème en mais ou en avoine; on y remet ensuite l'eau en septembre, après la moisson.

Rivières. — Un grand nombre de rivières arrosent le département; l'*Oignon* lui sert de limite au nord; le *Doubs* le traverse du nord-est au sud-ouest; la *Loue* y entre au nord-est et va s'y réunir au Doubs, au-dessous de Gévri; l'*Ain* y prend sa source, et y coulant du nord au sud, en sort au midi. — Les autres rivières y ont leur source et leur cours. — Parmi les rivières principales, l'Ain, le Doubs et la Loue sont les seules navigables, sur une longueur ensemble d'environ 15,400 mètres. Les rivières secondaires les plus importantes sont la Bienne, la Cuisance et la Furieuse. — La Bienne est, ainsi que toutes les rivières navigables, en partie flottable; on évalue la longueur de la ligne livrée au flottage à environ 60,000 mètres.

Canaux. — Le départ. est traversé par le canal du Rhône au Rhin.

Routes. — 5 routes royales et 28 routes départementales, dont le développement total est d'environ 330,000 mètres, sillonnent le dép., qui possède en outre un grand nombre de chemins vicinaux.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est différente suivant les localités et l'élévation où elles se trouvent. — L'air est humide et lourd dans la basse plaine, frais et pur sur le plateau, léger, froid, sec et très vif dans les montagnes. — Les saisons ne sont pas également divisées, même dans la plaine. — Le printemps y dure à peine quelques jours, l'automne y est plus long et assez agréable. — Dans les hautes montagnes, on ne connaît que deux saisons, l'été de quatre mois et l'hiver de huit mois. — La neige, qui séjourne sur les montagnes jusqu'au mois d'avril, les vents et les pluies qui lui succèdent, sont, outre l'élévation du sol, les causes principales de la durée et de la rigueur de l'hiver. On a calculé que dans quelques vallées des environs de Septmoncel, il tombe annuellement 33 pieds de neige. — Généralement, dans la montagne, les maisons, depuis novembre jusqu'en avril, sont couvertes de 8 à 9 pieds de neige.

Vents. — Le pays éprouve dans la belle saison des ouragans parfois très violents; la grêle y cause de grands dégâts. Il est principalement ouvert aux vents du sud et de l'ouest.

Maladies. — Les rhumatismes, les affections catarrhales et pulmonaires, les vices scrofuleux et les maladies cutanées sont au nombre des maladies les plus communes. La basse plaine, qui renferme beaucoup d'étangs, est souvent exposée aux ravages des fièvres intermittentes. On a remarqué que les goîtres ne se trouvent pas dans les hautes montagnes, mais seulement sur la lisière de la partie montagneuse, dans les pays de vignobles, où la gibbosité et le rachitisme sont aussi des infirmités assez fréquentes.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les ours ont depuis trente ans abandonné les montagnes du Jura; mais les loups et les renards y sont encore très multipliés. On y trouve assez rarement la belette, la martre, la fouine, le putois et le blaireau; les écureuils sont très communs. On voit quelques sangliers dans les forêts méridionales du plateau, mais peu de chevreuils. On n'y rencontre plus de daims, et il est douteux qu'il y existe encore des cerfs. — Les lièvres sont assez nombreux. — On trouve dans la haute montagne le lièvre voyageur. Le lapin sauvage y est inconnu, mais le chat sauvage est très multiplié dans la plupart des forêts. La loutre est devenue très rare. — Le gibier ailé abonde dans le pays. On y trouve des coqs de bruyère, des perdrix, des bécasses, des grives, des rouge-gorges, des becs-figues, des cailles, etc. Parmi les oiseaux de proie on remarque l'épervier, la buse et le petit aigle. Les rivières, les lacs et les étangs, sont très poissonneux. Les étangs fournissent des carpes et des brochets. Les rivières et les lacs la truite saumonée et l'ombre. Les écrevisses sont belles et multipliées dans tous les cours d'eau; les grenouilles très abondantes et considérées partout comme un mets délicat. — Les reptiles sont peu nombreux dans la basse plaine, et très rare dans la montagne; nulle part on n'en trouve de dangereux. — L'éducation des abeilles est très répandue; on trouve des ruches autour de toutes les habitations de la montagne, où le miel est excellent.

Règne végétal. — Le chêne, le hêtre, le charme et le tremble, sont les arbres les plus communs dans les forêts du plateau et de la plaine. Le chêne rouge ne se trouve que dans la forêt de Chaux. — Le sapin et le bouleau existent dans les forêts des moyennes montagnes; le sapin se trouve seul sur les crêtes les plus élevées. — On trouve aussi dans les forêts de la montagne l'épicéa, l'osier gris, l'osier jaune, l'osier bleu, le faux ébénier, le bois de Sainte-Lucie, etc. Le gui de sapin est assez commun dans les forêts où cet arbre abonde. — L'ormeau, qui est assez rare, ne se trouve que dans les régions inférieures. — Le buis acquiert de grandes dimensions dans les forêts; il n'est pas rare d'en voir de 15 pieds de haut et d'une grosseur proportionnée; il se trouve surtout dans le pays élevé. — Les pâturages des montagnes fournissent un grand nombre de plantes médicinales et tinctoriales; on y récolte ces vulnéraires vulgairement appelés *thés de Suisse*.

Règne minéral. — La richesse métallique du département consiste en mines de fer dont on trouve quelquefois des masses très pures. Le pays renferme quelques pyrites cuivreuses, une mine de plomb, et même, dit-on, des traces de mines d'or. — On y exploite de beau marbre noir, gris, et cerise, de l'albâtre oriental, du gypse estimé à cause de sa blancheur, des schistes inflammables et des tourbières qui se trouvent même sur les plateaux les plus élevés. — Les coquillages fossiles et les madrépores sont très communs dans la montagne et sur le plateau. On trouve des arbres pétrifiés dans la basse plaine; de l'ocre, à Molinges; du kaolin, à Étrépigny; etc.

*Eaux minérales et salées*. — Il existe à Jouhe (près de Dôle), une source d'eaux minérales salines. — On exploite à Salins et à Montmorot (près de Lons-le-Saulnier), des sources salées très abondantes. — Le département produit aussi du salpêtre. On trouve des terres salpêtrées naturellement dans les grottes de Revigny (près de Lons-le-Saulnier). Ces terres, qui sont argileuses, donnent 3 livres de salpêtre par quintal.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Sources de l'Ain. — Ces sources passent pour une des plus grandes curiosités naturelles du Jura. Elles jaillissent près de Nozeroy, dans un vaste amphithéâtre de rochers, couvert d'un taillis épais de sapins et d'autres arbres verts, où l'on arrive par une gorge étroite qui donne issue aux eaux de la rivière. L'amphithéâtre a plus de 600 pieds de profondeur; au fond, le roc est nu et noir, il s'excave tout à l'entour et forme une espèce de grotte peu profonde, au milieu de laquelle un gouffre vomit la plus abondante des sources de l'Ain. Quand les eaux sont hautes, elles remplissent presque entièrement la grotte et s'en échappent avec impétuosité; c'est alors un véritable volcan aquatique. Après de longues sécheresses, le volcan semble épuisé et l'eau cesse de sortir du gouffre. L'Ain est alors alimenté par des sources abondantes qui se trouvent sur la rive gauche, au pied de la montagne et au niveau des plus basses eaux. A cette époque on peut pénétrer autour du gouffre et l'explorer; on y reconnaît deux bassins, le plus petit est un ovale irrégulier qui a 40 pieds dans son plus grand diamètre et 12 dans le plus petit; un second bassin, plus considérable, vient ensuite. Au premier aspect, l'eau paraît noire comme de l'encre, mais en se couchant à plat ventre sur le bord et en regardant dans les points où le croisement des rayons lumineux ne gêne point la vue, on aperçoit distinctement les pierres qu'on laisse tomber dans le gouffre, descendre à une profondeur considérable; le mouvement que leur chute a causé à la surface est déjà calmé qu'on les voit descendre; on cesse de les voir, mais elles ne sont pas encore au fond.

Fontaine intermittente. — La fontaine intermittente de Siam se trouve au pied d'une montagne exposée au sud-est. — Elle est absolument plate, sans aucune profondeur, coule de toute sa surface et fournit environ 2 pieds 1/2 cubes d'eau par minute. — Ses intermittences sont de sept minutes; elle croît et décroît alternativement. Les pluies abondantes lui donnent un cours con-

tion; mais dès que les eaux surabondantes se sont écoulées, elle reprend ses intermittences.

LE PUITS BLANC ET LE PUITS NOIR. — On remarque, non loin des ruines de la ville d'Antres, deux trous naturels, d'une profondeur inconnue et de 25 pieds de diamètre, qu'on nomme, l'un le *puits noir*, et l'autre le *puits blanc*. Pendant la fonte des neiges et lors des grandes pluies, il en sort deux torrents. Dans l'été, les eaux s'y trouvent à 30 pieds au-dessous du niveau du sol.

SOURCE D'EAU ET D'AIR. — On remarque dans la commune de Chastagna, au pied d'une roche perpendiculaire d'environ 600 pieds de haut, un canal souterrain, d'où jaillit l'hiver un torrent, et d'où l'été sort un vent assez vif pour faire flotter un morceau d'étoffe suspendu devant l'ouverture.

LA COUPE ROMAINE. — En allant de la tour du Meix au Pont-de-la-Pile, la route passe entre deux rochers d'environ 150 pieds de haut, coupés à pic et séparés seulement par l'espace nécessaire au chemin. — Cette coupure n'est point droite, elle décrit une courbe qui, en cachant l'une de ses issues, augmente la majestueuse horreur du passage. — On ignore quelle cause naturelle a pu produire cette fissure colossale. On ne sait pas davantage si c'est un travail entrepris par la main des hommes, quoique plusieurs historiens l'appellent la *Coupe romaine*, et prétendent qu'elle a été faite par les soldats de la légion africaine qui ont fondé la ville d'Antres (*Mauriana*).

LA LANGOUETTE. — Le cours de la Sène, affluent de l'Ain, présente, auprès du village des Planches, trois belles cascades successives, de 60 à 80 pieds de haut. La rivière coule ensuite dans un lit profond l'espace d'environ 600 pas, avant de déboucher dans la vallée. Ce lit n'est point une fissure de montagne dont les flancs s'écartent de plus en plus à mesure qu'ils s'éloignent du fond; c'est un canal allongé, profond d'environ 100 pieds, large de 12 à 15, et dont les parois parallèles sont coupées perpendiculairement dans le roc. On le nomme *la Langouette*. — La rivière coule au fond, presque privée de lumière; aussi a-t-on remarqué que les truites qui en proviennent sont toujours excessivement maigres.

GROTTES DIVERSES. — Le département renferme un grand nombre de grottes à stalactites, nous n'entreprendrons pas de les décrire en détail. — Les plus remarquables sont celles de *Loisia*, qui se composent de plusieurs salles vastes et décorées de pétrifications de formes variées. La première salle, de 352 pieds de long, est à une certaine heure du jour pénétrée jusqu'au fond par les rayons du soleil. Les grottes de Loisia ont, pendant les guerres civiles, servi de retraite aux malheureux habitants du pays; on voit encore aux deux côtés de l'entrée des entailles faites dans le rocher pour recevoir les poutres qui devaient la barricader. La *grotte de Lacuson*, dans la commune de Molunges, est célèbre pour avoir servi d'asile et même de château-fort, lors des guerres de Louis XIV, à un gentilhomme franc-comtois qui lui a donné son nom. — La *grotte de Varaux*, non loin de la tour du Meix, a également et à la même époque, été la retraite d'un sieur de Varaux, qui, pour se soustraire aux persécutions politiques, s'y barricada et y vécut assez long temps. Il y fut enfin malheureusement découvert et arrêté. Les *grottes de Jouhe* et de *Morangeat* figurent parmi les grottes à stalactites. Les *grottes de Revigny* sont connues à cause du salpêtre qu'elles produisent naturellement.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

LONS-LE-SAULNIER, sur la Vaille, ch.-l. de préfecture, à 103 l. S.-E. de Paris. (Distance légale. — On paie 49 postes.) Pop. 7918 hab. — Cette ville ancienne doit à des sources d'eau salée son nom (jadis *Ledo-Salinarii*), sa fondation, sa richesse et sa célébrité. L'établissement des salines était déjà considérable, lorsqu'en 1291 les princes bourguignons le détruisirent pour obliger la ville à se fournir de sel dans les salines qui leur appartenaient directement. Les salines de Lons-le-Saulnier furent rétablies dans le siècle dernier par les fermiers généraux qui avaient à bail tous les revenus de ce genre. Lons appartint long-temps aux princes allemands et espagnols, et leur fut très dévouée. Ce dévouement lui attira plusieurs désastres. Elle fut prise en 1395 par les Français, reprise en 1500 par Maximilien, inutilement assiégée en 1592, et enfin prise d'assaut en 1637 par les troupes françaises. La population fut alors décimée, la ville dévastée et démantelée. — Lons-le-Saulnier est située au sommet et au débouché d'une gorge qui mène aux basses plaines du Jura, et qui forme la seule ouverture d'un vaste et profond bassin dans lequel gît la ville; le terrain qui la porte manque de solidité, parce que sans doute il repose sur des bancs de sel gemme que les eaux dissolvent; cette particularité empêche la construction de grands édifices, mais la ville en possède du moins plusieurs propres et élégants, qui sont presque tous construits en pierre. On y remarque la salle de spectacle, la bibliothèque publique, riche de 5000 volumes, les bâtiments du collége, plusieurs jolies fontaines, le musée départemental, etc. — Lons est généralement propre et bien bâti. Ses rues sont larges et bien percées. — A l'extrémité septentrionale de la ville se trouve le *Puits des salines*, de 20 mètres de profondeur sur 5 de largeur, et toujours également plein, bien que sans cesse on y puise. — Quatre pompes mues par un courant d'eau douce en tirent l'eau salée et la versent dans un canal en bois qui la porte à l'établissement des salines, situé à une demi-lieue à l'ouest de la ville; l'eau douce qui a mis la mécanique en jeu y va aussi par un autre canal, et là, fait agir de nouvelles pompes qui élèvent l'eau jusqu'au sommet des *Bâtiments de graduation*, immenses hangars couverts d'un toit léger et remplis de fagots d'épines et de broussailles amoncelées avec art, à travers lesquels l'eau filtre goutte à goutte, et se dégage de toutes les parties hétérogènes qu'elle contient, et qui forment sur les branches une espèce de cristallisation dont on fait le sel d'Epsom; l'eau salée, déjà purifiée par cette première opération, est ensuite dirigée dans les chaudières, vastes bassins en tôle de 18 pouces de profondeur, sous lesquels brûle un feu ardent et toujours égal. En 24 heures l'eau évaporée laisse une épaisse couche de sel parfaitement pur et blanc qu'on soumet encore à l'opération de la dessiccation avant de le livrer au commerce.

SAINT-AMOUR, ch.-l. de cant., à 9 l. S.-E. de Lons-le-Saulnier. Pop. 2595 hab. — Saint-Amour est une petite ville située sur la route de Lyon à Besançon, au pied des dernières chaînes du Jura. Ce fut autrefois une place fortifiée, elle était surtout défendue par un château considérable qui appartint en dernier lieu au duc de Choiseul, et dont on voit encore les ruines. Saint-Amour possédait avant la révolution un des trois chapitres du diocèse de Saint-Claude. — On y voit un hôpital jadis très renommé fondé en 1268 par Guillaume, seigneur de Saint-Amour.

DÔLE, sur la rive droite du Doubs, ch.-l. d'arrond., à 12 l. 1/2 N. de Lons-le-Saulnier. Pop. 9,927 hab. — Des débris de monuments antiques retrouvés sur le territoire de Dôle et sur le site même de la ville, prouvent qu'elle existait du temps des Romains. Quelques auteurs ont cru y retrouver la *Didattium* de Ptolomée. Parmi ces ruines, les plus considérables appartiennent à un amphithéâtre, à des aquéducs et à la superbe voie romaine qui conduisait de Lyon aux rives du Rhin. — Dôle devint la capitale de la Franche-Comté, au temps où Besançon se gouvernait en république. Dans le XII^e siècle, l'empereur Frédéric-Barberousse y avait fait construire, au-dessus du site des arènes romaines, un vaste château dont il ne reste plus que quelques pans de murs. — Frédéric l'habitait quelquefois, et la résidence de cet empereur fut très profitable à la ville. — En 1422, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, établit à Dôle un parlement et une université. — L'importance de la ville s'accrut dès lors rapidement; mais elle eut à souffrir des maux de la guerre. Inutilement assiégée en 1435 et en 1477, elle fut surprise en 1479, par les troupes de Louis XI, et ravagée par le fer et la flamme; une grande partie de sa population fut massacrée; de tous ses édifices, trois seulement furent épargnés: la *tour de Vergy*, *l'église des Cordeliers*, qui servit d'asile aux femmes, aux vieillards et aux enfants, et la maison où d'Amboise, général des français, s'était logé. — Quelques bourgeois réfugiés dans une cave s'y défendaient avec courage. « Qu'on les laisse pour graine », dit d'Amboise, et la vie de ces braves fut épargnée. — Dôle se nommait alors *la Joyeuse*, on la surnomma depuis *la Dolente*. — Devenue possession des Espagnols, elle en fut bien traitée. En 1530, Charles-Quint en compléta la reconstruction, l'entoura de remparts et en fit une place très forte; elle jouit du repos pendant un siècle. En 1638, Condé en fit le siége à la tête d'une armée nombreuse; le côté le plus faible de la place était celui où se trouvait le couvent des Jésuites; ces religieux eurent l'art d'engager le prince à former son attaque du côté opposé. Condé joué par ces bons pères, et après avoir perdu beaucoup de monde, fut contraint de lever le siége. En 1668, Louis XIV s'empara de Dôle, mais il la rendit à l'Espagne par le traité d'Aix-la-Chapelle. En 1674, il s'en empara de nouveau. — Lors de la conquête de la Franche-Comté, Dôle perdit son parlement, son importance, son titre de capitale de Province, qui fut donné à Besançon. Ses fortifications furent alors détruites. — La situation de cette ville, à l'extrémité du département, n'a pas permis qu'elle en devînt le chef-lieu; sous tous les autres rapports elle avait mérité de l'être: c'est la plus grande et la plus importante des villes du Jura; elle s'élève sur la pente d'un riant coteau, tourné au levant, couvert de vignobles, et dont le Doubs baigne le pied. Un canal creusé par Charles-Quint amène l'eau de cette rivière dans la ville; le *canal de Monsieur* (ou du Rhône au Rhin), baigne ses murs. Dôle est entourée de jolis paysages, de jardins, de potagers et de promenades. Malheureusement son intérieur répond mal à ses alentours; elle est généralement mal percée, ses rues sont étroites et sinueuses, ses maisons lourdes et irrégulières; le style espagnol s'y fait encore remarquer. — L'édifice le plus considérable est la cathédrale, dédiée à la Vierge et décorée d'un énorme clocher carré qui fut en partie abattu pendant le siége de 1638, ce qui reste du clocher est encore criblé de coups de canons. — L'église est trop haute pour sa largeur; de gros piliers divisent ses nefs; son buffet d'orgues est ce qu'elle offre de plus beau. — Sur la place, devant cette église, on remarque une fontaine assez bien sculptée; le piédestal placé au milieu du bassin portait une fort belle statue de Louis XIV, qui fut brisée en 1792. — L'ancien collége des Jésuites dit de

*l'Arc*, à Dôle, fut long-temps le second collége en France. (Celui de la Flèche était le premier). — L'établissement subsiste encore; les bâtiments en sont vastes, l'église offre un joli portail et une nef bien décorée. Le nom de ce collége vient d'une grande arcade qui lie l'ancien couvent aux bâtiments des classes et sous laquelle passe une rue. — La *Prison neuve* est, parmi les édifices modernes, le plus bel édifice de Dôle. — L'*Hôtel-Dieu* est un vieil édifice dont les salles on été restaurées depuis peu d'années; sa chapelle, décorée d'après les dessins du temple de l'amour qu'on voit dans les jardins du petit Trianon, pèche par une élégance inconvenante. — L'*Hôpital général* est aussi un édifice vaste et bien administré. — Les casernes forment quatre grands corps dont l'un est une construction nouvelle peu en harmonie avec les autres.— La *vieille tour de Vergy*, masse carrée, haute et noire, sert de prison à la ville; dans la cour où elle s'élève est l'ancien hôtel-de-ville dont le rez-de-chaussée, fort bien restauré, sert de salle de concert, le premier étage est occupé par l'école gratuite de dessin. — Le grand pont sur le Doubs, le port du canal, la salle de spectacle, le dépôt de mendicité, le palais de justice, sont aussi dignes d'être remarqués. — La bibliothèque de la ville se compose de 6,000 volumes.

POLIGNY, ch.-l. d'arrond., à 7 l. N.-N.-E. de Lons-le-Saulnier. Pop. 6,005 hab. — Poligny, nommée *Polemniacum* par les auteurs du moyen-âge, est une ville d'origine fort ancienne; elle est désignée dans les itinéraires romains sous le nom de *Castrum Olinum*; c'était la résidence du gouverneur de la province séquanaise; elle fut ornée de monuments dont on a retrouvé des débris à différentes époques. On remarque encore, près de la ville, un reste de voie romaine nommée le *Chemin-Pavé*. Cette ville était importante au IX[e] siècle, car il en est question dans le partage que Louis et Charles firent en 870, du royaume de Lothaire. La belle situation de Poligny en fit une des habitations favorites des comtes et des ducs de Bourgogne. Ils y déposèrent les archives de leur maison dans un fort nommé *le Grimont*, dont les débris se voient encore. Poligny fut dévastée par de nombreux incendies: le plus furieux de tous éclata en 1673, lors du siége de la ville par le duc de Longueville; les deux tiers des maisons furent brûlées. — Depuis ce désastre, la ville est réduite à quatre rues parallèles, dont la plus grande borde la grande route. Poligny est située au bord d'une grande plaine, près des sources de la rivière de Glantine, au pied d'une montagne escarpée, contre-fort d'une des hautes chaînes du Jura, et qui par comparaison fait paraître chétive et écrasée la ville où l'on voit cependant nombre de grandes et jolies constructions. La rue principale est belle, propre et très longue; on y trouve plusieurs fontaines élégantes. Les édifices publics sont de style simple, mais noble. ils sont propres et spacieux; on remarque surtout les *Boucheries*, bâties sous une voûte sous laquelle coule un ruisseau; des trappes, ménagées à cette voûte, et où tombent à l'instant tous les immondices, permettent d'y entretenir une grande propreté.

ARBOIS, sur la Cuisance, ch.-l. de cant. et siége de tribunal de première instance, à 2 l. N.-N.-E. de Poligny. Pop. 6,711 hab. — Quelques auteurs prétendent que cette ville est l'*Arborosa* d'Ammien Marcellin. — Les collines qui l'environnent forment un vaste entonnoir très évasé, au fond duquel la ville est située; les premiers plans sont couverts de jardins et de potagers; au-dessus sont de nombreux vignobles qui produisent des vins renommés. La ville est jolie, entourée de charmants paysages et de sites pittoresques; elle n'offre pas de constructions remarquables sous le rapport architectural; mais parmi ses bâtiments il s'en trouve beaucoup qui sont grands, propres et de belle apparence. Elle est traversée par une grande route. — Les sources de la Cuisance sont peu éloignées de la ville; l'une d'elles sort d'une caverne dominée par les restes d'un vieux château-fort nommée la *Madeleine*, qui fut long-temps la résidence de Mahaut d'Arbois, veuve d'Othon V. Arbois fut assiégée en 1595, par une armée française aux ordres du duc de Biron; la place n'était défendue que par une centaine de fantassins espagnols, ils arrêtèrent l'armée pendant quelques jours; le canon ayant ouvert une brèche, la ville fut emportée d'assaut et le brave Morel son commandant fait prisonnier. — Biron, irrité d'une résistance qu'il aurait dû admirer, fit pendre Morel à un arbre qui existe encore et qu'on montre avec vénération. — On avait, il y a quelques années, élevé sur une des places d'Arbois, une statue pédestre de bronze, au général Pichegru; nous ignorons si ce monument existe encore depuis la Révolution de 1830.

NOZEROY, ch.-l. de cant., à 7 l. E. de Poligny. Pop. 791 hab. —On attribue la fondation de Nozeroy à Louis-de-Châlons, prince d'Orange qui, à son retour des croisades, trouvant une grande ressemblance entre le plateau de Nazareth et celui qui porte Nozeroy, y construisit une petite ville qu'il nomma Nazareth, d'où le nom moderne s'est formé. Les princes d'Orange élevèrent sur le plateau un vaste château où ils habitèrent souvent. il existe encore en partie et couvre de ses ruines l'extrémité la plus haute du plateau; de là partait une ceinture de murs et de tours qui ceignait complétement la ville; cette ceinture est aussi en ruine, elle embrasse un espace ovale, et s'ouvre à la pointe opposée à celle du château par une porte surmontée d'une haute tour à flèche. — Une longue et jolie rue parcourt le grand diamètre de l'ovale; c'est la seule belle de la ville, qui fut désolée il y a quinze ans par un incendie dont elle portera long-temps encore les marques. — L'église paroissiale est un curieux monument d'architecture gothique. On voit au pied du château l'emplacement où Philibert-de-Châlons, prince d'Orange, donna, en 1519, une des dernières et plus brillantes fêtes d'armes qui aient eu lieu en France. — L'aspect de Nozeroy, située sur un plateau entouré de profondes vallées, est très pittoresque.

SALINS, sur la rive droite de la Furieuse, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-E. de Poligny. Pop. 6,554 hab. — Ainsi que Lons-le-Saulnier, Salins doit sa fondation, son nom, son importance, à ses sources salées, connues et exploitées du temps des Romains. Les dévastations des Barbares ont fait disparaître tour à tour les monuments de cette époque. Les Salines, que se disputaient les Bourguignons et les Germains, devinrent, sous le règne de Valentinien, la cause d'une guerre sanglante qui acheva de ruiner Salins. Cette ville, que Frédégaire nomme *Pagus Scutingorum et Salinæ Sequanorum*, était à peu près détruite lorsque Louis-le-Débonnaire fit don des sources salées aux moines de Saint-Claude. Plus tard, l'abbaye Sainte-Bénigne de Dijon, obtint d'Othon, duc de Bourgogne, le droit d'avoir une chaudière à Salins. Cette double donation fut suivie de la fondation de deux bourgs, l'un dit *Bourg-d'en-Haut*, l'autre *Bourg-d'en-Bas*, qui eurent entre eux des querelles fréquentes même sanglantes. L'archiduc Philippe, dans le XV[e] siècle, fit cesser toutes rivalités en réunissant les deux bourgs en une ville qu'il embellit et fortifia. — En 1481, Louis XI, et en 1506, Louis XII, y assemblèrent des Etats généraux. — En 1479, Salins avait été prise par le sire de Chaumont; elle le fut en 1668, par le duc de Luxembourg, et en 1674, par le maréchal de la Feuillade. — Depuis ce temps la Franche-Comté, dont elle faisait partie, a été irrévocablement unie à la France par le traité de Nimègue. — A différentes époques, des incendies partiels avaient affligé Salins; celui de 1825 causa la ruine presque totale de la ville, malgré l'activité des pompes, qu'à défaut d'eau on alimentait avec des flots de vin; l'incendie fut général et dura trois jours; trois cents maisons furent détruites complétement, l'église Notre-Dame fut brûlée, ses cloches se fondirent; les pertes de toute nature causées par ce désastre s'élevèrent à huit millions; le collége, l'hôpital et une partie des salines furent seuls préservés. — De nombreuses souscriptions, les bienfaits du gouvernement ont aidé Salins à relever ses édifices, mais un grand nombre de familles ont été ruinées. — Salins est située au pied du mont Poupet, dans une gorge de 330 mètres de profondeur, étroite, tortueuse et dont le fond ne laisse d'espace que pour la très longue rue qui à elle seule forme presque toute la ville. — Les premières pentes, peu rapides, sont couvertes de vignes, elles s'escarpent au-dessus et se dressent en âpres falaises dont le sommet porte deux forteresses considérables: le vieux fort *Belin* et le fort *Saint-André*, plus moderne et en meilleur état. — D'autres vestiges de fortifications se rencontrent aux environs et montrent l'importance qu'on attachait autrefois à la possession de cette gorge où viennent aboutir plusieurs grandes routes qui, de l'intérieur de la France, conduisent en Suisse. — La grande rue de Salins est large, bien pavée et bordée de hautes et belles maisons; elles sont généralement construites en pierre, afin d'être à l'abri de nouveaux incendies. — La ville a trois églises, dont l'une est fort jolie; une bibliothèque riche de 4,500 volumes, une salle de spectacle, de belles casernes, un spacieux collége et d'autres édifices publics. — L'établissement des salines est situé au centre de la ville. La hauteur, l'épaisseur des murailles qui l'entourent, la masse énorme et imposante de ses bâtiments, la font ressembler à une forteresse du moyen-âge. Ces murailles ont sur la rue 280 mètres de longueur, sont flanquées de tours et couronnées d'un parapet. — On remarque dans cet établissement, aussi curieux qu'il est considérable, des voûtes immenses construites dans le X[e] siècle; quatre vastes réservoirs sont destinés à recevoir l'eau des différentes sources salées, sources d'autant plus abondantes et plus chargées de sel que l'atmosphère est plus humide sur les montagnes voisines; des pompes plongent dans ces réservoirs et versent l'eau dans les bassins de dessiccation, dont deux sont toujours en activité et procurent chaque jour une énorme quantité de sel (140,000 quintaux par an). Les sources sont si abondantes, que malgré la grande quantité d'eau consommée par les bassins dessiccatoires de Salins, un aquéduc a été construit pour conduire aux salines d'Arc, situées à 4 l. de la ville et pourvues de bâtiments de graduation, les eaux les moins salées, et qui ont besoin d'être filtrées avant d'être soumises à l'évaporation. — La belle *montagne du Poupet*, qui domine la ville de Salins, s'élève à 850 mètres au-dessus du niveau de la mer, et domine tous les monts environnants; c'est une énorme masse conique très rapide vers le midi, plantée de vignes jusqu'à une grande hauteur, couronnée de rochers; pendant six mois de l'année, couverte de neiges épaisses; elle sert de baromètre à Salins; son sommet, caché par des nuages, annonce la pluie. — La cime, qui d'en bas paraît aigue, offre un spacieux plateau, cultivé et habité pendant l'été. On jouit de ce

point d'un panorama superbe qui s'étend jusqu'à vingt lieues de distance, et d'où l'on découvre le cours du Doubs, les Alpes-Suisses et le Mont-Blanc.

Syrod, à 6 l. 1/2 E. de Poligny. Pop. 1,152 hab. — Ce petit bourg, peu curieux par lui-même, est entouré d'objets intéressants; il est situé au centre d'un bassin vaste et fort élevé que traverse le cours supérieur de l'Ain; cette rivière a sa source à une extrémité du bassin et entre bientôt dans une gorge profonde où elle forme plusieurs cascades magnifiques; il en est une surtout où l'eau passe blanchissante entre de noirs rochers et se précipite, sur une largeur de 130 pieds, dans un abîme qui paraît effroyable, mais dont la profondeur n'est que de 50 à 60 pieds. — Diverses usines sont placées de la manière la plus pittoresque, et en apparence la plus dangereuse, au milieu de ces précipices. — Une de ces usines est animée par une espèce de volcan aquatique, source abondante et superbe, que vomit un gouffre d'une profondeur inconnue. — En face du bourg, l'Ain baigne le pied d'une montagne escarpée où on voit les fameux *rochers de Syrod*, masses énormes dont les plus hautes forment des aiguilles hardies et les plus massives des statues monstrueuses. L'âpre sommet de la montagne est couronné des restes du *Château-Villain*, un des manoirs féodaux les mieux conservés du pays. —Des murs de Château-Villain on jouit d'une vue étendue et superbe. — Le bassin semble fermé de toutes parts, l'Ain en sort par une déchirure étroite, d'une pente rapide, encombrée de rochers, surchargée de masses de verdure, et forme en s'échappant une fort belle cascade; dans ce site sauvage et pittoresque sont situées les *forges de Syrod* qui, aux fracas des eaux, mêlent le retentissement de leurs marteaux.

Saint-Claude, sur la Bienne, ch.-l. d'arrond., à 13 l. 1/2 S.-E. de Lons-le-Saulnier. Pop. 5,222 hab. — Saint-Claude doit son origine et son nom à une célèbre abbaye de bénédictins, fondée dans le v<sup>e</sup> siècle et dédiée d'abord à Saint-Oyan.—Un archevêque de Besançon, du nom de Claude, y étant mort et ayant été béatifié, l'abbaye prit son nom et garda ses reliques. Le concours des pèlerins y apporta bientôt de grandes richesses. Le couvent finit par devenir la propriété de vingt chanoines de la plus haute noblesse, qui cessèrent d'y habiter, mais qui continuèrent à posséder les terres et la ville dont les habitants restèrent dans la servitude jusqu'en 1789. — En 1742, l'abbaye avait été érigée en évêché. Voltaire écrivit en faveur des serfs de Saint-Claude, et son mémoire, juste et courageux, est un de ses plus nobles titres de gloire. Mais malgré l'exemple donné par Louis XVI, il n'eut pas le bonheur de faire abolir la servitude, et les habitants de Saint-Claude ne durent leur liberté qu'à la Révolution. — Saint-Claude est située à la jonction de la Bienne et du Tacon, dans un étroit bassin formé par trois montagnes. La ville a éprouvé de grands désastres : deux pestes, en 1630 et en 1641, et quatre incendies, en 1520, 1579, 1699, l'ont successivement désolée. Un dernier incendie, en 1799, la détruisit au point qu'elle n'eût pas pu renaître de ses cendres si le gouvernement ne l'eût puissamment secourue; le premier consul lui accorda un secours de 800,000 francs, et de nombreuses collectes furent faites dans toute la France. — Saint-Claude est redevenue une jolie petite ville, bien bâtie, bien percée, décorée de plusieurs édifices d'aspect agréable, de fontaines élégantes, entourées de charmantes promenades parmi lesquelles on en remarque une qui serpente parmi les rochers et va joindre la grande route de Genève à Besançon.

## VARIÉTÉS.

Chalets. — Les chalets sont situés dans les pâturages les plus élevés des montagnes. — Dans le Jura, on applique indifféremment le mot *chalet* à l'habitation, au pâturage, au troupeau, aux hommes qui le soignent. C'est un terme général pour exprimer une exploitation pastorale située dans la montagne. Les chalets, placés à la naissance des sapins et dans les clairières des hautes forêts, sont destinés à recevoir les troupeaux pendant les quatre mois d'été. — La maison d'habitation, ou le chalet proprement dit, est au centre d'un pâturage de 3 ou 400 arpents entourés d'un mur en pierres sèches, où les vaches peuvent errer, paître et dormir en liberté. La maison est bâtie fort solidement, en pierres cimentées avec de la chaux. Le toit est fort bas, et composé de planchettes de sapin qu'assujettissent de grandes pierres plates destinées à les préserver de l'action violente des vents. — L'intérieur est divisé en trois parties de grandeur inégale : le logement des hommes, qui sert d'atelier pour la préparation des fromages; le magasin pour déposer les fromages fabriqués, et l'étable où les vaches peuvent se retirer en cas de mauvais temps et où on les trait. — Les femmes n'habitent jamais les lieux élevés où les chalets sont situés; les hommes eux-mêmes n'y resteraient pas pendant l'hiver, ils n'y passent que le temps où la neige ne couvre point la terre, du 1<sup>er</sup> juin au 9 octobre; c'est la saison des herbes et des fromages. — Le troupeau d'un grand chalet, outre les veaux, les génisses et les taureaux, contient environ 150 vaches. — Il y a ordinairement un gardien pour chaque nombre de 15 ou 20 vaches; ce sont ceux qu'on appelle *bergers*; il y a de plus, par 80 vaches, un faiseur de fromages, qui porte le nom de *fruitier*, chaque fruitier a un marmiton, qui se nomme *gigue*; douze ou quatorze hommes forment ainsi toute la population d'un chalet. — Les *bergers* n'ont que le soin de garder et de traire les vaches; les *fruitiers* cuisent et salent les fromages; les *gigues* fendent journellement le bois nécessaire à cette cuisson, aident le fruitier et apprêtent la nourriture de tous. — Les vaches ne couchent jamais dans l'étable; elles n'y entrent que pour se faire traire; elles y viennent d'elles-mêmes, à des heures réglées; elles attendent leur tour; elles sont attachées à l'auge, et pour qu'elles se prêtent plus patiemment à la volonté du berger, il leur donne à chacune, pendant qu'il les trait, une poignée de son mélangé de sel, dont elles sont fort friandes.— Dès que la traite est faite, ces animaux retournent vaguer en liberté dans leur vaste pâturage. La nuit, pendant laquelle tour à tour un des bergers est de garde, les vaches se tiennent rassemblées aux environs de la maison.—Le loup est leur seul ennemi, dès qu'elles le sentent, elles se réunissent en cercle, plaçant les veaux au centre, et elles présentent de tous les côtés des cornes menaçantes; elles combattent avec un grand courage, et presque toujours avec succès. L'animal carnassier réussit difficilement à les entamer quand elles ont eu le temps de se réunir ainsi.— Il est rare que le troupeau nombreux d'un grand chalet appartienne à un seul propriétaire. — L'exploitation d'un chalet est l'entreprise agricole la plus commune dans les montagnes. Le sol, ainsi que le troupeau, sont également pris à loyer. Les habitants des hautes vallées louent chacun trois ou quatre vaches pour la saison du fromage, et ces locations partielles réunies composent le chalet. — Pendant l'hiver, les vaches sont nourries chez leurs propriétaires dans le pays bas, où les fourrages sont abondants, ou, quand elles ne sont plus propres à donner du lait, elles sont vendues pour les boucheries.—« Le jour de la Saint-Denis (9 octobre) est, dit Lequinio, l'époque très fixe du retour des vaches dans le pays bas, et c'est un des spectacles intéressants du Jura. Les hommes du pays assurent que ces animaux connaissent assez précisément le jour, pour se mettre en route d'elles-mêmes. Chaque berger ploie sa garde-robe, qui n'est pas volumineuse, l'attache entre les cornes des vaches les plus distinguées, et se met en route avec elles; mais comme toutes les vaches ne sont pas du même village, le berger ne suit que celles du sien; les autres descendent seules, une conductrice générale en tête, et se séparent d'elles-mêmes aux divisions du chemin qui conduisent à des villages secondaires : à chacune de ces séparations, une vache prend le commandement et les autres la suivent; pas une n'oserait la devancer. Après de nouvelles divisions elles arrivent enfin dans leur propre village, et chacune va d'elle-même droit à la maison du maître auquel elle appartient. »

Habitations de la montagne. — Les habitations des cultivateurs dans la haute région habitable en tout temps, méritent une description particulière. — L'industrie est rarement au nombre des ressources des familles qui vivent isolées dans la montagne, et à cette grande élévation le temps de la végétation ne dure que quelques mois. — L'orge et l'avoine, quelques pommes de terre et un peu de fourrage très bon, mais très court, sont les seuls produits des terres de la haute montagne qui sont cultivées. Les paysans possèdent généralement au midi de leur maison un jardin de 5 à 6 toises carrées, où croissent un petit nombre de légumes, principalement des choux et des pois; mais ils n'ont aucun arbre à fruit. — Ils ne nourrissent pas de volailles faute de grains et parce qu'ils ne sauraient les garantir de la serre des aigles, communs dans la montagne et qui s'approchent hardiment autour des habitations. — La maison de ces malheureux cultivateurs est solidement bâtie, mais peu élevée; l'écurie, la grange, l'habitation des hommes et le fenil communiquent ensemble, tout est sous le même toit; les murs sont en pierres; le toit est couvert de lames de sapin retenues par des pierres éparses; le sapin forme les planchers et toutes les divisions intérieures. Tous les animaux logent dans l'étable qui occupe le rez-de-chaussée et qui est boisée et planchéiée comme une chambre; les animaux dorment et piétinent sur la planche. On vient ainsi à bout de les garantir du froid et de les tenir propres, car on ne leur fait aucune litière, les pailles et les foins suffisant à peine à leur nourriture, pendant les huit mois d'hiver qu'ils restent renfermés dans l'étable. Ils y sont placés sur deux rangs, la queue vers la muraille et la tête vers les crèches et les râteliers qui forment au milieu de l'étable une double rangée séparée par un espace large d'environ douze pieds, où passent ceux qui portent le fourrage, service qui se fait ainsi fort commodément. Cet intervalle sert aussi à mettre à l'abri les charrettes, les charrues et les autres gros instruments aratoires; il a un plancher horizontal, mais les deux côtés où sont les bestiaux ont un plancher incliné vers la muraille; cette pente est nécessaire à l'écoulement des eaux. — L'étable a 6 pieds de hauteur. — Le logement des hommes occupe le premier étage. Il se compose d'une salle commune et d'une chambre à coucher. Au milieu de la salle est une vaste cheminée carrée; un grand nombre de personnes peuvent se ranger aisément autour du brasier placé au centre, la fumée monte perpendiculairement et sort par un large tuyau; c'est dans le plafond de la salle, élevé d'environ sept






*Source de l'Ain.*



*Salins.*



Lons-le-Saulnier.

pieds, qu'est pratiqué ce tuyau, qui toute l'année sert de fenêtre, et qui, pendant les grandes neiges, devient une porte. Qu'on se figure une pyramide creuse en sapin dont la hauteur, à partir du plafond, est d'environ 15 pieds; cette pyramide présente à sa base une ouverture de douze pieds carrés, traverse le grenier et s'élève de deux pieds seulement au-dessus du toit, où elle conserve encore trois pieds carrés d'ouverture; son sommet, terminé en forme de triangle sur deux côtés, est couvert par une espèce de trappe pivotant sur un axe central placé à la pointe des deux triangles opposés; la destination de cette trappe est de fermer la cheminée au vent, à la neige, à la grêle; une longue perche qui y est accrochée permet de fermer le côté où le vent souffle; l'autre côté reste ouvert et donne entrée à la lumière, la portion de la trappe qui s'élève au-dessus suffit pour empêcher la pluie et la neige de pénétrer dans l'intérieur. Quand la neige est abondante, la maison en est quelquefois entourée et couverte jusqu'au-dessus du toit; c'est alors qu'à l'aide d'une petite échelle on sort par la cheminée. C'est d'ailleurs dans les temps de grandes neiges la seule ouverture par où l'air même puisse arriver dans la maison, qui est sans fenêtre et n'a, dans tous les temps, que la porte et la cheminée pour donner passage à la lumière. — A côté de la salle se trouve la chambre où sont deux lits: l'un pour le père et la mère, chefs de famille; l'autre pour les filles; quant aux garçons, ils couchent dans le grenier, où, enveloppés de quelque mauvaise couverture, ils s'enfoncent dans le fourrage. Pendant l'hiver, la famille passe une partie de la journée au milieu de l'étable, dans la partie située entre les crèches et les animaux. Les femmes y filent au rouet, et les hommes font ou raccommodent leurs instruments aratoires. La respiration et la transpiration du bétail y entretiennent une chaleur douce, et comme l'étable bien planchéiée est journellement ratissée, toute la famille s'y trouve aussi proprement et aussi chaudement que dans son logement particulier.

Vallée de Grand-Vaux.— Les maisons de la vallée de Grand-Vaux, dont les habitants sont restés serfs du chapitre de Saint-Claude jusqu'en 1789, ne sont pas des chaumières, comme on pourrait le croire, mais de vastes bâtiments, qui de loin étonnent par leur élévation et par leur masse. — Ils sont de forme carrée, construits en pierres bien cimentées; les plus petits ont soixante pieds de longueur, beaucoup en ont cent vingt. Il n'est pas rare d'y voir des pignons de soixante pieds de hauteur; c'est dans les pignons que sont percées les fenêtres des logements des hommes; sur les faces ou *longères*, sont ouvertes plusieurs grandes portes arrondies, destinées au passage des voitures; celle de la grange est assez haute pour que les voitures y puissent entrer chargées.— L'intérieur de l'édifice est partagé en plusieurs sections par de fortes cloisons de sapin solidement attachées à des piliers du même bois, qui s'élevant jusqu'au faîte, soutiennent la charpente et le toit.— La section voisine du pignon est divisée en plusieurs chambres solidement planchéiées, et qui servent de logement. — La seconde section est ordinairement l'écurie; la grange vient ensuite, elle est vaste et pavée de belles dalles de pierres, ou revêtue d'un plancher de madriers de sapin: c'est là que chaque jour on bat le grain nécessaire à la consommation. La surface du sol est tellement unie, qu'un homme de force médiocre y peut faire rouler seul une voiture chargée. — La quatrième section est l'étable des bêtes à cornes; souvent, près de l'autre pignon, se trouve une cinquième section, à l'usage des hommes, percée, bâtie et distribuée comme la première.— Au-dessus des écuries et de la grange sont les greniers, qui renferment les foins et les gerbes. — Le vin, le lait et le fromage se déposent ordinairement au rez-de-chaussée de la partie habitée par les hommes. Les caves sont rares dans ces sortes de constructions.— Des pentes douces, pratiquées derrière la façade principale, permettent aux voitures chargées d'entrer dans les greniers. D'aussi vastes bâtiments doivent contenir un grand nombre d'habitants, de chevaux et de bestiaux. Elles renferment en effet à la fois plusieurs générations. — La servitude, qui pesa si long-temps sur la malheureuse population du pays, avait rendu plus vifs les sentiments de parenté et resserré davantage les liens de famille. Il s'y était établi un régime patriarcal qui n'existait sans doute aucune autre part en France. — Père, mère, enfants, petits-enfants, arrière-petit-fils, cousins et petits-cousins, tous demeurent ensemble; c'est un arbre généalogique dont les branches ne se séparent qu'à la longue. Le chef de la famille, que la pureté de l'air et une vie simple et frugale conduisent presque toujours fort sain au terme de sa longue carrière, est l'objet de soins affectueux et d'un profond respect. Il vieillit au milieu de ses nombreux enfants, et c'est entouré de toute sa postérité qu'il exhale son dernier soupir.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés.

Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont: Dôle, Lons-le-Saulnier, Poligny, Saint-Claude.

Le nombre des électeurs est de 1,035

Administrative.— Le ch.-l. de la préfect. est Lons-le-Saulnier. Le département se divise en 4 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lons-le-Saulnier | 11 cantons, | 207 communes, | 108,620 habit. |
| Dôle. . . . . . . . | 9 | 136 | 72,992 |
| Poligny. . . . . . | 7 | 149 | 78,459 |
| Saint-Claude. . . | 5 | 81 | 52,433 |
| Total. . . . | 32 cantons, | 573 communes, | 312,504 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Lons-le-Saulnier), 3 recev. partic., 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Lons-le-Saulnier), et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Lons-le-Saulnier), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs à Arbois, Dôle, Lons-le-Saulnier et Saint-Claude.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Lons-le-Saulnier), 3 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département forme la 13ᵉ conservation forestière, dont le chef-lieu est Lons-le-Saulnier. — 1 conservateur à Lons-le-Saulnier. — 3 inspecteurs, à Lons-le-Saulnier, Dôle et Poligny.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 4ᵉ inspection, dont le chef-lieu est Dijon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Lons-le-Saulnier.

*Mines.* — Le département fait partie du 13ᵉ arrondissement et de la 4ᵉ division, dont le chef-lieu est Saint-Etienne.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830), une diminution de 4,508 fr.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 3ᵉ arrond. de concours, dont le chef-lieu est Strasbourg.

Militaire. — Le département fait partie de la 6ᵉ division militaire, dont le quartier général est à Besançon. — Il y a à Lons-le-Saulnier: 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Lons-le-Saulnier.— Le département renferme 1 place de guerre, Salins et fort Saint-André. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 21ᵉ légion, dont le chef-lieu est à Besançon.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Besançon. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1ʳᵉ instance: à Lons-le-Saulnier (2 chambres), Arbois, Dôle, Saint-Claude, et 3 tribunaux de commerce, à Lons-le-Saulnier, Dôle et Saint-Claude.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XVIIIᵉ siècle, suffragant de l'archevêché de Lyon, et dont le siége est à Saint-Claude. — Il y a dans le département, — à Lons-le-Saulnier, un séminaire diocésain qui compte 130 élèves; — à Vaux, une école secondaire ecclésiastique; — à Nozeroy, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 5 cures de 1ʳᵉ classe, 27 de 2ᵉ, 303 succursales et 42 vicariats. — Il y existe 10 communautés religieuses de femmes, composées de 105 sœurs, et plusieurs autres, aux soins desquelles sont confiés les hospices, et l'éducation des jeunes filles pauvres; — 12 frères des écoles chrétiennes, enseignant gratuitement 610 enfants; — 37 communautés religieuses consacrées aux soins des malades et à l'instruction gratuite de près de 1,500 filles pauvres.

Universitaire.— Le département du Jura est compris dans le ressort de l'Académie de Besançon.

*Instruction publique.*— Il y a dans le département, — 8 colléges: à Arbois, à Dôle, à Courtefontaine, à Lons-le-Saulnier, à Orgelet, à Poligny, à Salins, à Saint-Amour, à Saint-Claude; — 2 écoles modèles: à Courtefontaine, à Lons-le-Saulnier. — Le nombre des écoles primaires du département est de 672, qui sont fréquentées par 34,521 élèves, dont 19,340 garçons et 15,181 filles.— Les communes privées d'écoles sont au nombre de 145.

Sociétés savantes, etc — Il existe à Lons-le-Saulnier une *Société d'Agriculture*; une *Société d'Emulation du Jura*; — à Dôle et à Saint-Claude des *Sociétés d'Agriculture*; — à Lons-le-Saulnier et à Dôle des *Cours de géométrie et de mécanique* appliquées aux arts; — à Dôle une *Ecole gratuite de Dessin, Peinture, Sculpture, Architecture*; une *Ecole de Musique*; un *Collége* des Orphelins. — Lons-le-Saulnier possède un *Musée de Tableaux et d'Antiques*; — Dôle un *Musée d'Antiquités et de Peintures.* — Il existe — à Dôle: le *Dépôt de mendicité du Jura*; une *Maison de santé pour les aliénés*; — à Poligny un *Hospice départemental pour les enfants trouvés.*

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 312,504 h., et fournit annuellement à l'armée 807 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,591 |
| *Naissances.* | | | | | |
| Enfants légitimes | 4,298 | — | 4,083 | Total. | 8,912 |
| — naturels. | 278 | — | 258 | | |
| *Décès.* . . . . . . . | 3,905 | — | 3,779 | Total. | 7,684 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 62,653,
Dont : 14,903 contrôle de réserve.
47,750 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
46,488 infanterie. — 20 cavalerie. — 164 artillerie. — 1,128 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 10,637 ; équipés, 3,300 ; habillés, 4,885.
20,593 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 66 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 76 sont soumis au service ordin., et 24 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont fourni à la garde nationale 9,840 fusils, 189 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes. | 2,054,854 f. 80 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,295,356 60 |
| Douanes et sels. | 40,447 72 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 1,918,745 00 |
| Postes. | 204,127 69 |
| Produit des coupes de bois. | 668,410 56 |
| Loterie. | 10,602 55 |
| Produits divers. | 77,512 48 |
| Ressources extraordinaires | 473,610 75 |
| Total. . . . | 7,552,917 f. 29 c. |

Il a reçu du trésor 4,342,981 f. 17 c., dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. | 1,056,802 f. 51 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 124,639 91 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 380,945 87 |
| du commerce et des travaux publics | 558,490 48 |
| de la guerre. | 857,945 12 |
| de la marine. | 399 04 |
| des finances. | 137,779 34 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 1,010,892 24 |
| Remboursem., restitut., non valeurs et primes. | 215,066 66 |
| Total. . . . | 4,342,981 f 17 c |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le départ. paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit (sans y comprendre le produit des douanes), 3,149,518 f. 40 c. ; cette considérable extraction de numéraire, faite au profit du gouvernement central, équivaut au cinquième du revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 308,164 f. 80 c.

| | |
|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 66,330 f. 43 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, secours, etc. | 241,834 57 |
| Dans cette dernière somme figurent pour 30,950 f. » c. les prisons départementales, 4,010 57 les enfants trouvés. | |
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. | 20,590 » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 72,710 43 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 93,136 80 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. | 35,639 29 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 503,304 hectares, le départ. en compte : 200,000 en cultures et en pâturages. — 140,939 forêts. — 17,041 vignes. — 80,000 landes.

Le revenu territorial est évalué à 15,351,000 francs.

Le département renferme environ : 21,000 chevaux. — 112,000 bêtes à cornes (race bovine). — 30,000 chèvres. — 60,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 85,000 kilogrammes ; savoir : 1,000 mérinos, 1,000 métis, 83,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières. | 1,166,000 | hectolitres. |
| En avoines. | 142,000 | id. |
| En vins. | 406,000 | id. |

L'agriculture du département paraît aussi perfectionnée qu'elle peut l'être. — Le pays produit des céréales de toute espèce. — Les montagnes offrent d'excellents pâturages. Il y existe des chalets où l'on fabrique des fromages façon gruyère. Les fromages de Septmoncel, d'une qualité différente, rivalisent avec ceux de Roquefort. — On fait un grand commerce de bestiaux, de chevaux et de mulets. — L'éducation des abeilles est très répandue ; la montagne fournit au commerce un miel excellent. — On engraisse des porcs dans tout le pays, et de la volaille spécialement aux environs de Saint-Amour et de Beaufort. — On récolte dans les arrondissements de Lons-le-Saulnier et de Poligny des vins estimés ; on cite les vins rouges des coteaux de Salins et de Poligny, les vins blancs de l'Etoile, de Château-Châlons, d'Arbois, etc.

Émigrations. — Lorsque les habitants de l'arrondissement de Saint-Claude manquent de travail chez eux, ils émigrent à des époques déterminées, et vont les uns en Suisse faire des fours à chaux ou des entreprises de route, les autres dans les départements voisins peigner le chanvre et aider aux vendanges. Les plus actifs et les plus industrieux partent avec leurs petits chariots comtois, fabriqués dans la montagne et attelés d'un seul cheval, et vont au loin vendre leurs fromages en échange desquels, après avoir fait le roulage sur tous les points de la France, ils rapportent des produits dont ils espèrent trouver un débit facile dans leurs montagnes.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie est active et variée. La métallurgie y occupe une grande place, on compte dans le pays 6 hauts-fourneaux avec 39 forges et 25 martinets. — Il y existe aussi 18 papeteries. — On travaille l'horlogerie aux environs de Morez. La vaste et ancienne fabrication dite *tournerie de Saint-Claude*, convertit le buis, le bois, la corne, l'écaille, l'ivoire, les os en objets divers, que le commerce répand ensuite dans toute l'Europe. — On travaille en grand les pierres factices et les pierres fines à Septmoncel, aux Molunes et à Morée. — La-Mouille ainsi que Morée renferment des fabriques de tourne-broches. Dans la plupart des communes industrielles, des cours d'eau habilement ménagés donnent le mouvement aux machines dont se servent les ouvriers. La-Mouille est située sur une montagne, et les laborieux artisans de cette commune suppléent à l'eau qui leur manque par des chiens qui font mouvoir les tours, et dont chaque atelier possède une petite meute. — Le commerce très étendu du département, est alimenté et par ses produits industriels et par ses productions territoriales. On exporte des bois, des ustensiles fabriqués en sapin, et une quantité considérable de boissellerie.

Récompenses industrielles. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 *médaille d'argent*, 1 *médaille de bronze*, 1 *mention honorable* et 2 *citations*. — La médaille d'argent a été décernée à M. Domat-de-Mont (de Dôle), pour *lunette achromatique* ; la médaille de bronze à M. Vuillier (Augustin) (de Dôle), pour fourneau dit *poële économique*. — Les mentions et citations ont été accordées pour *fabrication d'horloges, de pendules, montures de lunettes, tabatières, boutons de corne fondue, papier couronne, clous à la mécanique.*

Douanes. — Le bureau des Rousses dépend de la direction de Besançon. — Il a produit en 1831 :

Douanes et timbre, 40,431 fr. ; sels, 16 fr. ; total, 40,447.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 347. Elles se tiennent dans 89 communes, dont 28 chefs-lieux et remplissent 400 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 46, occupent 46 journées. — Il y a 6 *foires mensaires*. — 481 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont le gros et le menu bétail, beaucoup de cochons gras ; les chevaux de trait et de labourage, les mules, les mulets et les ânes propres au colportage de la montagne ; les volailles grasses, le duvet, la plume ; le sapin (en bois de construction, en meubles en planches et en ustensiles), le merrain de chêne, les sabots de hêtre, etc. — La foire de Fétigny, pour la location des domestiques, est une sorte de fête où ceux qui cherchent condition se présentent munis de l'instrument du travail auquel ils sont propres ; les domestiques de charrue avec un fouet ou un aiguillon, la servante avec une quenouille, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Voyage dans le départ. du Jura*, par Lequinio ; 2 vol. in-8. Paris, an IX. — *Statistique du Jura*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1811. — *Annuaire du départ. du Jura pour* 1814, par Bruand ; in-8. avec planches. — *Mémoire sur la géologie des environs de Lons-le-Saulnier*, par Charbaut ; in-4 Paris, 1819. — *Almanach historique et agronomique de la préfecture du Jura* ; in-8 avec planch. Lons-le-Saulnier, 1819. *Essai sur l'état de l'agriculture dans le Jura, etc.*, par Guyetant ; in-8. Lons-le-Saulnier, 1822. — *Annuaire du départ. du Jura* ; 1819 à 1833, in-12. Lons-le-Saulnier. — *Principales hauteurs du Jura* (Ain, Jura). (Ann. des Voyages, 1829, 2e série, t. XV, page 135.) — *Recherches hist. sur la ville de Salins*, par M. Béchet ; in-12, avec le plan de la ville, etc., Besançon, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Ce, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département des Landes.

(Ci-devant Gascogne, Guienne et Béarn.)

### HISTOIRE.

Divers peuples occupaient, avant la conquête romaine, le territoire qui forme aujourd'hui le département. Les *Boïens* ou Boïates, dont la cité principale, *Boïos*, était située non loin de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la Teste-de-Buch, étaient établis dans la partie septentrionale. Cette nation, qui paraît avoir été puissante, avait aussi dans cette partie, mais sur un point que la tradition ne désigne pas, une autre ville nommée *Lasséaba*. — Les Cantabres, et plusieurs autres petits peuples leurs alliés, tels que les Sottiates, qui avaient leur cité près d'Aire ; les Tarusates, dont la capitale était Tartas, etc., habitaient les parties méridionale et orientale, les rives de l'Adour et le territoire situé entre cette rivière et le Gave de Pau. — La partie occidentale, ou le littoral, paraît n'avoir eu d'autres établissements que ceux que les Romains y formèrent après la conquête. — César entreprit de soumettre ces divers peuples, et n'y parvint qu'avec peine. — Le pays, qui jusqu'alors avait été compris dans la Gaule Armoricaine, fit partie de la Gaule Aquitanique, et plus tard, lors de la division de la Gaule sous les empereurs, de la troisième Aquitaine. — Les Germains, les Vandales, les Vascons et les Sarrasins le ravagèrent successivement. — Les Vascons s'y arrêtèrent en descendant d'Espagne, et ce fut de ce pays qu'ils étendirent leur domination sur l'Aquitaine, à laquelle ils donnèrent leur nom. — Le territoire fut alors divisé en petits états, dont les seigneurs relevèrent des ducs de Gascogne. — L'Albret, qui comprit depuis la majeure partie du département des Landes, n'était qu'une simple bourgade qui eut bientôt un rapide accroissement. Ses seigneurs prirent d'abord le titre de vicomtes, mais ensuite il préférèrent celui de sires. — Le premier sire d'Albret dont l'histoire fasse mention vivait en 1050. — Les sires d'Albret devinrent rois de Navarre et vicomtes de Béarn dans le XV[e] siècle, par le mariage de l'un d'eux, Jean d'Albret, avec Catherine, sœur unique et héritière de François Phœbus. — Par la suite, Jeanne, fille de Henri d'Albret et unique héritière de cette maison, transporta, par son mariage, tous ses domaines et toutes ses seigneuries à Antoine de Bourbon : à cette occasion, Henri II, roi de France, érigea la terre d'Albret en duché-pairie. — Le duché d'Albret, qui comprenait alors le Bazadois et le Condomois, fut réuni à la couronne en 1589, lors de l'avénement de Henri IV au trône de France.

### ANTIQUITÉS.

Nous ne connaissons dans le département d'autre antiquité druidique que le *peulwen*, qui se trouve sur la route d'Hagetmau à Saint-Sever.

On n'y voit de monuments de l'époque romaine que quelques restes de voies militaires, et des vestiges de camps parmi lesquels on remarque celui qui se trouve entre Gamarde et Saint-Géours-d'Auribat. — On a découvert aussi, en 1736, dans la paroisse de Saint-Michel-de-Jouarare, les restes d'un édifice qu'on suppose avoir été un ancien temple de Jupiter, opinion confirmée par le surnom du village, qui paraît venir des mots latins *Jovis ararum*. Ce temple renfermait un nombre considérable d'urnes cinéraires, de lacrymatoires, de vases, de lampes, de tronçons d'armes, de pièces de monnaie et de médailles. — On a trouvé, dans d'autres localités, des tombeaux avec inscriptions et des autels votifs. — On suppose que le mamelon artificiel situé à l'ouest de Soustons est un ouvrage romain qui formait l'extrémité d'un vaste camp retranché destiné à protéger le pays contre les pirates.

Le pays renferme les ruines d'un grand nombre de châteaux du moyen-âge, détruits pendant les guerres de religion : tels sont (outre ceux dont nous parlons à l'article des villes) les châteaux de Castelnau, de Castel-Sarrasin, de Peyrehorade, de Pouy et de Pomarès, etc. — Le château d'Amou est un édifice presque moderne, construit sur les dessins de Mansart, et non loin duquel se trouve un camp de forme ovale fermé par un fossé et par un retranchement de 25 pieds de haut.

On remarque, dans les Landes, un grand nombre d'églises romanes ou gothiques : la plus ancienne est celle de Carcarès, dont la construction date de l'an 810. — L'église paroissiale de Montaut est aussi un édifice du IX[e] siècle ; celle de Saint-Paul-lez-Dax n'a été construite qu'au milieu du XV[e] siècle ; mais c'est un des édifices gothiques remarquables du pays.

### MOEURS, CARACTÈRE, ETC.

Les habitants des Landes sont désignés par les habitants des villes sous le nom *Marensins*, *Couziots*, *Cocozates* (à Bordeaux, on les nomme *Parents*). Ils forment, dans le département, une peuplade à part, par la constitution physique, le caractère et les mœurs. On les divise en trois classes également distinctes : le *colon*, le *colon-propriétaire*, et le *propriétaire* vivant de ses revenus ou des produits de son industrie. — La première classe compose véritablement, avec la seconde, la masse de la population ; c'est d'elle que nous parlerons d'abord spécialement.

Les Landais sont petits et maigres, ils ont le teint hâve et décoloré, les cheveux lisses, la physionomie triste et une grande irritabilité nerveuse. — Quoique leur complexion paraisse faible et délicate, ils soutiennent des travaux rudes, continus, et peuvent braver impunément toutes les intempéries de l'atmosphère. — Ils forment pour ainsi dire un peuple voyageur, dont la moitié est alternativement occupée à la culture des terres et des pignadas, tandis que l'autre va vendre ses denrées aux marchés voisins.

Les Landais ont, dans leurs voyages, des stations

fixes où ils s'arrêtent régulièrement; ils couchent dehors sur leur charrette, ou par terre, à moins que le temps ne soit très mauvais; ils cherchent alors à gagner quelque habitation. — Chaque bouvier porte sa nourriture et celle de ses bœufs. La sienne consiste en du pain de seigle ou de maïs très cuit, qu'il assaisonne avec des sardines, dont le plus grand mérite à ses yeux est une excessive rancidité. La nourriture de ses bœufs se borne à quelques tiges sèches qu'il leur enfonce dans la bouche par petits paquets, en y ajoutant un peu de son, de sel ou de résidu de graines de lin, dont on a extrait l'huile. Quand il les a ainsi *bourrés* suffissmment (une heure à peu près), il les lâche sur la lande, songe à lui-même, dort pendant trois heures et repart satisfait de ce court repos.

La vie de ceux qui ne voyagent pas n'est pas moins rude. — Leurs cabanes basses et mal construites, où brûle en toute saison un feu que les besoins du ménage ne permettent jamais d'éteindre, sont d'une chaleur étouffante en été; et étant construites en torchis mal joint, très froides en hiver. — La grossièreté des meubles répond à celle de la maison : une table, un banc et quelques coffres les composent en grande partie. Les habitants couchent les uns par terre, sur des peaux de mouton, les autres sur de mauvais grabats, entre deux lits de plume, qui leur occasionent une chaleur incommode et souvent funeste. — Dans quelques cantons, dès que les jeunes gens ont dix ans, ils ne sont plus reçus dans les maisons; on les envoie chercher un gîte dans les tas de paille et de foin où ils dorment sans se déshabiller, enveloppés dans leur manteau. — La nourriture est frugale et peu substantielle. Au pain et aux sardines dont se nourrissent les bouviers, les Landais sédentaires ajoutent des soupes aux légumes assaisonnés avec du lard rance, du poivre et du piment, des bouillies de farine de maïs ou de millet, qu'ils mangent froides avec de la graisse fondue. Ils aiguillonent leur appétit avec de l'ail ou du jambon frit. Leur boisson est de l'eau pure ou acidulée avec du vinaigre. — Cette eau, qui provient des eaux pluviales réunies dans des mares, est souvent malsaine. — Ils déjeunent à six heures du matin, dînent à midi et soupent après le coucher du soleil.

Les Landais sont avares dans leur ménage, prodigues au dehors, redoutant la misère en possédant le superflu, et superstitieux à l'excès; ils assistent régulièrement aux offices divins, mais c'est avec l'arrière-pensée d'aller au cabaret au sortir de l'église : là ils passent la journée à danser et surtout à boire. Leur danse est une espèce de farandole exécutée au son de la musette, du fifre et d'un gros tambour, qu'accompagnent les voix de quelques vieilles femmes et les battements de mains des spectateurs. — Les Landais, quoique ne buvant habituellement que de l'eau, ont un penchant prononcé pour le vin: lorque cela leur est possible, ils en boivent avec si peu de retenue, que les femmes et les enfants même s'enivrent; alors le cabaret devient le théâtre d'orgies dégoûtantes, et quelquefois de combats sanglants.

Le Landais est d'ailleurs, s'il faut en croire M. Thore, « inaccessible aux tendres émotions de l'âme: mais il est docile et respectueux envers les autorités, incapable de vol et de fraude, également éloigné du crime et d'une vengeance réfléchie; il est bon et se montre toujours disposé à obliger. »

M. d'Haussez a ainsi résumé son opinion sur cette population malheureuse. — « Accoutumés à ne voir que les mêmes objets, à ne connaître que des sensations toujours uniformes, les paysans des Landes semblent avoir reporté sur leur caractère cette sauvage et invariable monotonie que présente l'aspect de leur pays. Une ignorance complète, une confiance irréfléchie dans leurs usages, une cupidité mesquine, une extrême apathie, sont les principaux obstacles au développement des lumières. A la réflexion, dont ils sont incapables, ils substituent la routine. »

Le *propriétaire* foncier forme un contraste frappan avec le malheureux *colon :* le premier, favorisé généralement par la richesse ou tout au moins dans l'aisance, est instruit, généreux, obligeant, franc, loyal et fidèle à ses engagements. Il se montre plein d'humanité envers les paysans qui cultivent ses terres, empressé à soulager leurs besoins dès qu'il les connaît. — On l'accuse d'aimer le jeu et la bonne chère, entraînement que l'isolement et l'oisiveté, dans laquelle il vit généralement, semblent expliquer et même excuser. — On le trouve d'ailleurs prévenant et hospitalier envers les étrangers, affable et bon avec ses voisins, gai dans son intérieur, et doué, en un mot, de toutes les qualités qui rendent l'homme propre à la société.

Le *colon-propriétaire* forme le terme moyen entre les deux classes dont nous venons d'esquisser le caractère.

Les habitants du département, tant ceux des villes que des campagnes, et ceux des landes que des contrées fertiles, ont généralement de l'esprit et de l'originalité. Ils ont une imagination vive, une éloquence naturelle et beaucoup d'intelligence, quand ils ne sont pas sous l'empire des préjugés. Ils réussissent également bien dans les sciences, dans les lettres et dans les arts, sont de hardis et habiles marins, et montrent de l'aptitude pour le métier des armes. Le département est un de ceux qui ont fourni à nos armées le plus grand nombre de généraux distingués par leur bravoure et par leur capacité.

## COSTUMES.

Le principal vêtement des Landais est, sur un gilet à manches, une espèce de justaucorps en peau de mouton, dont, pendant l'hiver, on place la laine intérieurement; leurs jambes sont couvertes de grandes guêtres également en peau. — Dans la partie méridionale la coiffure du paysan est le *béret* basque; les hommes marchent nu-pieds ou avec des sabots, sans bas et sans aucune autre espèce de chaussure. L'été, au lieu du vêtement de peau, ils portent une casaque courte de toile grossière. Les bergers qui vivent dans les landes sont constamment recouverts de leurs justaucorps et de leurs guêtres de peau. — Ils ont en outre un manteau blanc d'étoffe grossière de laine auquel est adapté un capuchon, qui pour eux remplace le béret et les garantit de la pluie et du soleil. Ce capuchon est garni de bandes terminées en pointes bordées de rubans rouges, et terminé par une houpette en crins teints en rouge. Le besoin de traverser des landes rases et souvent inondées leur a fait adopter l'usage d'échasses vulgairement nommées *scanques*, qui les élèvent de toute leur hauteur au-dessus du sol, et leur permettent de parcourir des distances triples de celles qu'ils parcourraient sans leur secours. Ils ont aussi la facilité de promener la vue sur la lande à de grandes distances, et de veiller plus sûrement sur leur troupeau. — Ces échasses, attachées aux côtés extérieurs des cuisses, qu'elles emboîtent en partie, sont du côté intérieur, garnies d'une planchette ou étrier, sur lequel ils posent le pied. Les bergers landais ont en outre un grand bâton, sur lequel ils s'appuient quand ils veulent s'arrêter, et portent un fusil en bandoulière afin de se défendre contre les loups. Les femmes landaises sont vêtues d'étoffes grossières. Leurs vêtements sont taillés sans goût et sans grâce, leur corset laisse voir leur gorge. — Elles ont pour coiffure, les jours de travail, une espèce de capuce formée de plusieurs mouchoirs, et sur laquelle les jours de fête elles posent un chapeau à larges bords, garni d'un ruban noir et souvent orné d'une tige fleurie d'immortelle de mer (*Athanasia maritima*).

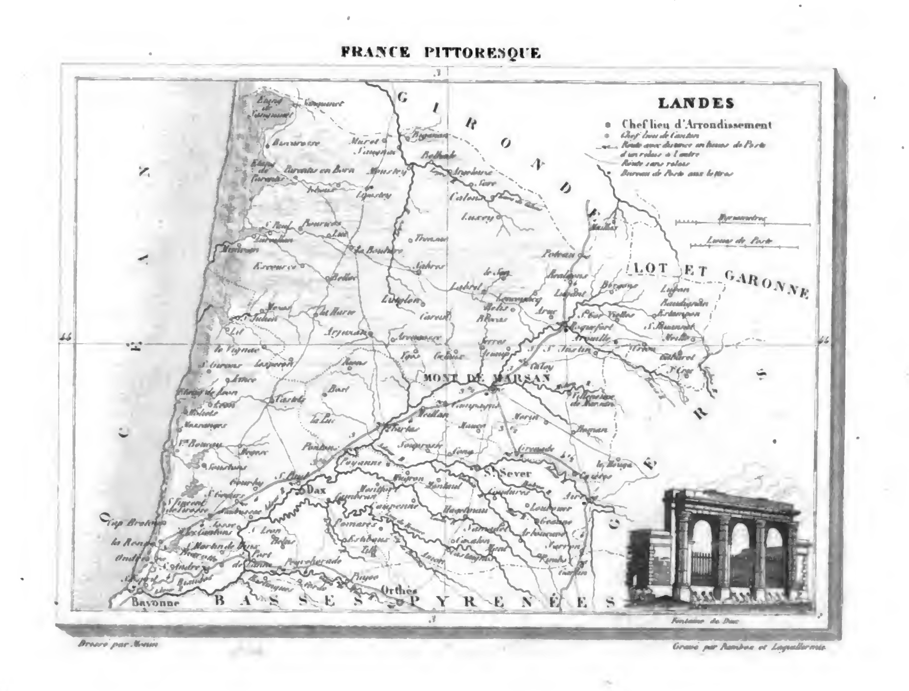
## LANGAGE.

L'ancien langage gascon, encore employé dans les Landes, est beaucoup plus agréable que le patois moderne en usage dans les départements voisins. Il a de la grâce et de la douceur et se prête également aux façons de parler énergiques.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Antérieurement à l'époque contemporaine, le département comptait au nombre des hommes distingués qu'il a produits :

Un homme vertueux, saint pour les Français de toutes croyances comme pour les catholiques de toutes les nations, VINCENT DE PAUL! un célèbre capitaine du XV^e^ siècle, JEAN DE GRAILLY, captal de Buch; le digne gouverneur de Bayonne, *Adrien* D'AORMONT, *vicomte* D'ORTHE, qui se refusa si noblement de coopérer au massacre des protestants lors de la Saint-Barthélemi; l'ingénieur RENAUD D'ELIÇAGARAY, inventeur des vaisseaux à mortiers, employés pour la première fois au bombardement d'Alger par Duquesne; un peintre estimé dans les provinces du midi de la


FRANCE PITTORESQUE
LANDES
Chef lieu d'Arrondissement
GIRONDE
LOT ET GARONNE
BASSES PYRENEES
MONT DE MARSAN
Dax
S.t Sever
Orthès
Bayonne
Fontaine de Dax
Dressé par Monin
Gravé par Rambos et Laguillermie

France, LARRIEU, dont les tableaux décorent quelques églises du département; un autre peintre, JAïe, fondateur de l'ancienne école gratuite de dessin établie à Dax, et d'où sont sortis quelques artistes habiles; l'excellent graveur GRATELOUP, etc.

On peut citer parmi les contemporains,

En *hommes politiques :* ROGER-DUCOS, membre du Directoire, qui, après le 18 brumaire, fut consul avec Bonaparte; le député LAURENCE, organisateur du système judiciaire à Alger;

En *hommes de guerre :* le maréchal PÉRIGNON (1); l'illustre général LAMARQUE; les lieutenants généraux DARRICAU, DURRIEU, LANUSSE, MARANSIN, etc.; les généraux CARDINEAU, D'ARGOUBIT, DUCOS, LAFITTE, LAMBERT, LAMOTTE, LONGCHAMPS, MONET, PEYRIS, SOUSTRAR, etc ;

En *savants* et en *hommes utiles :* le naturaliste BORDA D'ORO, qui fut correspondant de l'Institut; le mathématicien BORDA, marin distingué, inventeur du *cercle répétiteur* qui porte encore son nom; le fameux chimiste DARCET; l'abbé DESBIEY, qui a inventé la méthode de fixer les dunes par des semis de pins; l'excellent agronome POYFERÉ DE CERÈS; l'habile médecin PASLORDE, qui fut premier médecin-chirurgien du roi de Naples Joachim Murat; le jurisconsulte SOUBIRAN, agronome instruit, propagateur de la culture du mûrier et de l'éducation des vers à soie;

En *littérateurs* et en *poëtes :* un des auteurs les plus féconds des premières années du XIX[e] siècle, le littérateur DUBROCA; l'avocat LAFARGUE, auteur d'un grand nombre d'ouvrages littéraires et d'une *Histoire géographique de la Nouvelle-Écosse;* un de nos plus agréables poëtes de l'école de Delille, LALANNE, auteur du *Potager* et des *Oiseaux de la Ferme*, poëmes didactiques; GENTY-LAURENS, traducteur en vers de l'*Anti-Lucrèce;* les jurisconsultes LABARTHE et RAMOND BORDES; le médecin THORE, auteur de la *Chloris des Landes* et d'une *Promenade* intéressante *sur les côtes du golfe de Gascogne*, etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département des Landes est un département *maritime*, région du sud-ouest, formé des parties des anciennes provinces de Gascogne, de Guienne et de Béarn. — Il a pour limites, au nord, le département de la Gironde; à l'est, ceux de Lot-et-Garonne et du Gers; au sud, celui des Basses-Pyrénées; et à l'ouest, l'Océan. Il tire son nom des landes qui forment environ la moitié de son territoire. — D'après Bottin, sa superficie est de 905,000 arpents métriques, et d'après l'Annuaire des Landes, de 910,573.

SOL. — Le sol de la partie méridionale du département, arrosé par de nombreux cours d'eau, ondulé par de légers coteaux, est généralement riche et fertile. Les cultures s'étendent jusqu'au-delà de Mont-de-Marsan; le reste du territoire, dans les localités qui ne sont pas couvertes de forêts, est occupé par des bruyères, des marais, de vastes plaines de sable connues sous le nom de *grandes* et *petites landes.* — La couche superficielle du sol, composée d'un sable mêlé de débris de silex et de coquillages, repose sur une argile ferrugineuse. — Cette seconde couche, qui se trouve généralement à la profondeur d'un demi-mètre, est peu épaisse, mais imperméable; elle est appuyée sur un banc de pierres coquillaires ou de terres calcaires. — Cette disposition des terrains explique comment les landes se trouvent alternativement desséchées ou submergées; mais il serait facile d'y remédier.

LANDES. — Les landes forment un vaste plateau élevé d'environ 100 mètres au-dessus du niveau de la mer; ce plateau est en général sablonneux et très sec, excepté pendant quatre mois de l'année, pendant lesquels les eaux pluviales, privées d'écoulement, forment, sur les parties les moins élevées, des mares d'un pied de profondeur. — Quelques hameaux environnés d'exploitations rurales de peu de rapport, des bois de pins d'une médiocre étendue, s'y rencontrent de loin en loin; le reste du terrain est une plaine de sable où poussent des végétaux propres à la nourriture des troupeaux. — On sait néanmoins que les landes pourraient être cultivées avec avantage. Elles ne seraient pas désertes aujourd'hui, si une politique peu éclairée n'avait fait rejeter, en 1610, l'offre de 900,000 Maures chassés d'Espagne, qui demandaient à s'y établir et à les défricher. — L'aspect général des landes est sauvage et triste. — Voici le tableau qu'en fait M. d'Haussez, qui, long-temps préfet du département, l'avait étudié avec soin et le connaissait parfaitement : « Un sol uni, couvert d'un tapis de bruyères, du milieu desquelles se détachent des massifs de pins, se déroule sans cesse à la vue et ne présente que l'idée d'une continuité de déserts. Çà et là, et toujours à d'immenses distances, des bâtiments d'une architecture sauvage sont disposés pour servir de refuge aux bestiaux que le besoin de se procurer une chétive nourriture entraîne loin des habitations. Souvent la vue cherche en vain un objet sur lequel elle puisse se fixer; elle ne découvre que des plaines sans bornes, une espèce d'Océan sans rivages, dans l'horizon duquel se dessinent quelques pâtres montés sur de hautes échasses. Rarement cette nature sauvage présente un épisode qui puisse distraire l'œil attristé. Quelquefois cependant une caravane, composée de plusieurs chars traînés par des bœufs qu'enveloppe une toile blanche, traverse lentement ces vastes plaines: au désordre qui règne dans le costume des conducteurs, aux peaux de moutons noirs qui les couvrent, à leur air à leurs manières âpres, on se croit transporté au milieu d'un peuple étranger à la civilisation. Quelquefois aussi les masses d'arbres verts offrent d'heureuses combinaisons; mais ces terres sans culture, ces déserts dont le silence n'est troublé que par le cri de la cigale ou par le son du cornet qui sert au pâtre à réunir ses troupeaux (car le chant même des oiseaux ne s'y fait pas entendre), ces déserts ont un caractère grandiose qui étonne au premier moment, et qui ne tarde pas à inspirer une tristesse et un ennui que les habitudes de l'enfance peuvent seules prévenir. — Mais quelle est la surprise, quelle est la jouissance du voyageur, lorsqu'à travers les troncs dégarnis des pins, il aperçoit un de ces lacs magnifiques qui séparent la contrée des landes de celle des dunes! Il approche, et sa vue se repose sur une vaste nappe d'eau découpée au milieu des pignadas; et dont les bords sont ornés de villages. D'immenses prairies couvertes de bestiaux, des marais dont les roseaux servent de refuge à des buffles; et des landes plus sèches, où des troupes de chevaux sauvages déploient leur vitesse, embellissent ce riant paysage, qu'animent les frêles nacelles des pêcheurs. »

DUNES. — « Peut-être, continue M. d'Haussez, oublierait-on que l'on parcourt les landes, si un des côtés du cadre de ce tableau n'était formé par les dunes qui s'étendent le long de la mer, sur une distance de 26 lieues du nord au sud, et sur une largeur de 2 lieues de l'est à l'ouest, et dont la hauteur varie de 100 à 150 pieds; avec une pente de 20 degrés à peu près du côté de la mer. — Le versant opposé offre un talus de 50 degrés. — Là, un autre aspect, une autre nature, mais une monotonie plus affreuse encore que celle des landes, attend le voyageur. Tantôt les dunes sont disposées en chaînes régulières, tantôt elles présentent des surfaces unies; quelquefois elles sont isolées et séparées par des vallons désignés sous le nom de *lètes* (1). Leur forme varie continuellement: elles s'élèvent, s'abaissent, s'éloignent, se rapprochent, suivant le caprice des vents, qui les poussent dans la direction de l'ouest à l'est, et leur font parcourir chaque année un espace d'environ 20 mètres (2). — Un ouragan met en mouvement cette masse énorme de sable à laquelle rien ne résiste, et qui couvre les champs les plus précieux, les lieux les plus peuplés; elle avance, et bientôt on ne reconnaît plus la place qu'occupaient les habitations et les terrains cultivés, qu'aux branches de quelques pins jadis plantés devant la porte de chaque maison, et dont la cime perce encore la surface du sol (3). — C'est ainsi qu'à Mimizan, l'église, menacée par une dune de 120 pieds d'élévation, allait disparaître, comme l'a fait une portion considérable du village, lorsque l'ensemencement en pins de cette montagne l'a fixée à six pieds environ de l'édifice ... — Tout est triste, tout est mort dans cette malheureuse contrée. A l'exception de quelques oiseaux de mer qui planent à une grande hauteur, on n'y aperçoit pas d'êtres vivants. — La marche, très pénible par la mobilité du sable, est rendue plus accablante encore par un silence absolu. Le mouvement des chevaux n'occasionne aucun bruit; la voix, qu'aucun écho ne repousse, s'amortit et prend quelque chose de grave et de funèbre. Aucun chemin n'est tracé, et des fondrières recouvertes de sable offrent presque à chaque pas des dangers à l'imprudent qui oserait parcourir sans guide ces affreuses solitudes (4). »

(1) Pérignon est né à Grenade. — Il y a un Grenade dans les Landes, arrondissement de Mont-de-Marsan. — Les habitants de la Haute-Garonne veulent que le brave maréchal soit né à Grenade arrondissem. de Toulouse, qui s'honore déjà d'avoir produit Cazalès.

(1) On donne le nom de *lètes* ou *lattes* à des vallons plus ou moins spacieux, situés entre les dunes. — Quoiqu'il n'y ait en général que peu de plantes, celles qui y croissent sont de telle qualité, que les animaux s'y plaisent plus qu'ailleurs, y engraissent davantage et fournissent plus de lait; leur viande y devient aussi plus succulente.

(2) Les dunes forment, tant dans le département des Landes que dans celui de la Gironde, une chaîne de 233,000 mètres de longueur. — Elles se forment rapidement. L'Océan dépose annuellement sur les côtes de Gascogne une quantité de sable que Brémontier évalue 1,245,405 mètres cubes, ce qui pour un siècle seulement fait 124,540,500 mètres cubes.

(3) Toute la masse des dunes marche en quelque sorte pendant un ouragan; elle enterre insensiblement les champs cultivés, les villages, les forêts, tout ce qu'elle rencontre, mais sans rien détruire ni ébranler; les feuilles même des arbres ne changent pas de position. On voit en effet à la Teste, Mimizan, à Vielle, des pins dont les branches du sommet forment, au moment de disparaître pour toujours, une espèce de petite forêt naissante, tandis que leur tronc est enfoncé de 60 à 90 pieds dans les sables.

(4) On les appelle dans le pays *blouses*, *aouses* ou *mouvants.* — Voici quelle est leur origine: il se forme au pied des dunes, après une pluie abondante, des amas d'eau qui ont quelquefois plusieurs pieds de profondeur. Les particules de sable arrachées de la masse des dunes par des vents violents sont transportées au loin, et retombant en pluie sur la surface de ces mares, ordinairement tranquilles et bien abritées, y restent pour ainsi dire en équilibre au milieu des eaux, et y forment une infinité de petites voûtes. Ces voûtes en soutiennent d'autres, et quand par une cause quelconque les eaux de la mare baissent, les voûtes supérieures restent à découvert, se sèchent et blanchissent. Le piége, bien recouvert, est alors parfaitement voilé. — Dans cet état, celui qui marche sur cette surface met

Lagunes ou étangs. — Le littoral du département présente de vastes lagunes, que l'on désigne dans le pays sous le nom d'étangs. — On en compte neuf principaux : ce sont les étangs de Cazau, de Biscarosse, de Parentis (ou grand étang de Biscarosse), de Mimizan (ou d'Aureilhan), de Saint-Julien, de Léon, de Soustons, de Tosse et d'Orx. Ils forment une chaîne qui commence aux limites du département, près la Teste-de-Buch, et se prolonge sur un espace d'environ 125,000 mètres, jusqu'à Bayonne. — Chacun de ces étangs est un centre où viennent aboutir plusieurs cours d'eau; ils n'existent que depuis que les sables des dunes ont encombré les embouchures de tous les ruisseaux dans la mer : ces étangs, repoussés vers l'intérieur des terres par la marche des dunes, ont ensuite successivement couvert des espaces d'autant plus considérables, que le sol étant plat, le moindre accroissement dans la hauteur des eaux les répand sur une immense étendue. — Plusieurs de ces étangs communiquent ensemble : celui de Cazau avec celui de Parentis, au moyen de l'étang de Biscarosse, et celui de Parentis avec l'étang de Mimizan, par un canal naturel qu'on appelle le coulant de Sainte-Eulalie. L'étang de Mimizan a une passe qui permet aux eaux surabondantes de s'écouler dans la mer. — Les étangs de Saint-Julien et de Léon sont isolés; ils reçoivent les eaux d'un grand nombre de petites rivières, et communiquent avec la mer par des canaux naturels ouverts à travers les dunes. — Les étangs de Soustons et de Tosse communiquent ensemble par un petit canal, et l'étang de Soustons se dégorge dans le havre du Vieux-Boucaut. — L'étang d'Orx a une issue qui permet à ses eaux de s'écouler dans l'ancien lit de l'Adour, qui forme aujourd'hui, depuis le Vieux-Boucaut jusqu'à l'embouchure actuelle du fleuve, une série de petites lagunes. — D'après M. d'Haussez, il y aurait deux moyens d'utiliser ces vastes emplacements couverts par les eaux. Le premier serait de les dessécher : le dessèchement serait facile à cause de l'élévation du fond des étangs au-dessus des fortes marées. Il suffirait de rétablir les anciens canaux par lesquels les rivières et les ruisseaux se rendaient à la mer. Le second moyen serait d'établir une communication navigable à travers les étangs, depuis la Teste jusqu'à Bayonne et à Dax (1). — L'un et l'autre de ces projets exigent la fixation des dunes par des semis de pins.

Rivières. — Le département compte trois rivières navigables, l'Adour, depuis Saint-Sever, le Gave de Pau, depuis Peyrehorade, et la Midouze, depuis Mont-de-Marsan. — On évalue la longueur totale de la partie de leur cours livrée à la navigation, à 136,000 mètres. — Le département ne renferme la source d'aucune rivière importante. La Leyre, petit fleuve qui débouche dans l'Océan par le bassin d'Arcachon, est seulement flottable sur une partie de son cours. Les autres rivières flottables du département sont : la Douze, le Midou, le Luy de Béarn, le Louts, le Bèz et la Bidouze.

Canaux. — Le *canal royal des Pyrénées* doit traverser le département et réunir la Garonne à l'Adour par la Midouze. — Il existe aussi un autre projet de canal qui aurait une bien plus grande utilité pour le département des Landes particulièrement : c'est celui que la société de colonisation et d'exploitation des landes se propose de creuser sur le littoral. Ce canal, qui commencerait dans le bassin d'Arcachon, auprès de la Teste-de-Buch, traverserait toutes les lagunes, et viendrait aboutir, par l'ancien cours de l'Adour, un peu au-dessous de Bayonne.

Routes. — Quatorze grandes routes, tant royales que départementales, traversent le département. La route royale de 1re classe, de Paris en Espagne par Bordeaux et Bayonne, est devenue depuis quelques années une chaussée magnifique, parfaitement empierrée d'après le système de Mac-Adam. — On travaille à rendre les autres routes d'un parcours facile dans tous les temps. — On voit encore, sur quelques communications secondaires, des traces de l'ancienne méthode employée, il y a vingt-cinq ans, dans les landes, pour la construction des routes : des troncs de sapin écarris étaient posés sur le sable, à côté les uns des autres, et formaient par leur réunion un chemin de bois pareil au tablier des ponts suspendus.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est moins chaud qu'on ne pourrait s'y attendre d'après la position méridionale du pays. Le voisinage de la mer et la proximité des Pyrénées expliquent cette douceur de la température. — Les environs des étangs, couverts de brouillards épais pendant l'hiver, sont très malsains.

Vents. — Les vents dominants sont les vents d'ouest et de nord-ouest.

Maladies. — Les fièvres de diverses natures, les affections catarrhales, scrofuleuses et cutanées, sont les maladies les plus communes. — Quelques auteurs, M. d'Haussez entre autres, ont paru croire que la vie était plus courte dans les landes que dans d'autres parties de la France, attendu que des hommes de quarante ans y présentent déjà les signes de la décrépitude : cette opinion paraît contredite par les faits; car en 1830, 1831 et 1832, le département, sur 21,676 décès, a compté 16 centenaires.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — On trouve, dans les landes, des empreintes fossiles de végétaux, et des fossiles marins de diverses natures. — Ceux-ci existent notamment dans les bancs de roches coquillières de Salles, de Sabres, de Mont-de-Marsan et de Tartas; dans les falunières de Bastennes, dans les mines de fer de Carcen, dans les mines de bitume de Gaujac, etc. — Les bancs de roches coquillières renferment aussi des ossements fossiles de grands quadrupèdes, parmi lesquels Cuvier a reconnu ceux du tapir.

Règne animal. — Les forêts situées généralement aux environs des étangs, nourrissent des loups, des renards, des chats sauvages, des putois, des écureuils, des petits-gris, etc. — Il n'est pas rare d'y rencontrer des troupes de chevreuils, des laies avec leurs marcassins, d'énormes sangliers. — Les lièvres et les lapins sont assez multipliés dans les landes; on prétend même que l'ancienne cité de Lebret, chef-lieu du duché d'Albret, tirait son nom du grand nombre de lièvres qu'on trouvait sur son territoire. Mais c'est surtout en gibier ailé de toute espèce et en oiseaux aquatiques et maritimes, qu'abondent les pays boisés voisins des étangs et des rivières ; car on ne voit guère dans les landes rases que des bandes de corbeaux, des vautours, des buses, des éperviers et d'autres oiseaux de proie, attirés par les cadavres abandonnés des bestiaux morts. — Les faisans sauvages habitent les rives du Leyre. — Les pigeons ramiers appelés dans le pays *palomes*, et les tourterelles auxquelles on fait la chasse en automne et qui, après avoir été engraissés, sont considérés comme un mets délicat, sont très nombreux dans certaines localités ; les *barthes*, taillis marécageux qui bordent les étangs, sont remplis de hérons, de spatules, de canards, de becasses, de butors, de foulques, de courlis, etc. — On y trouve des espèces très rares en France, surtout parmi les ansères et les goëlands. — Les landes voisines des pignadas (bois de pins) sont fréquentées par l'outarde, l'oie sauvage, la canne-pétière, la grue et même le cygne. — Les dunes offrent, dans la saison, un grand nombre de petits oiseaux auxquels on fait une chasse très productive, tels que les ortolans, les linottes, les hochequeues, les rouge-gorges, etc. — Les tortues, les serpents, les couleuvres, etc., ne sont pas rares dans les landes. — On trouve dans celle de Soustons une belle variété du lézard vert, marqué de chaque côté du corps d'une série de taches d'un bleu d'azur, et qui a plus d'un pied de long. — Les côtes fournissent des poissons de toutes grandeurs, depuis la sardine jusqu'à l'esturgeon et au marsouin. — La sole, le turbot, le congre, la raie, le muge, y abondent. On remarque dans les étangs, l'anguille, le sardinat, l'alose, la perche et même le saumon. Parmi les coquillages nombreux sur le littoral, on trouve des huîtres, des moules, des peignes, des manches-de-couteau, des vis, des buccins, des volutes, etc. — Les sangsues des environs de Dax sont achetées pour les pharmaciens de Toulouse. — Nous n'avons pas parlé des animaux domestiques ; il y aurait peu de choses à en dire. — Les bêtes à laine sont d'espèce petite et chétive, qui a besoin d'être améliorée par les croisements. — Les bêtes à cornes sont de qualité médiocre. — Les chevaux ont du feu, de la vivacité, et sont propres à résister à la fatigue ; si par des croisements on venait à bout de hausser un peu leur taille, ils formeraient une race précieuse pour la remonte de la cavalerie légère.

Règne végétal. — Les Landes sont peut-être le seul département de France qui renferme encore des forêts vierges, des forêts où des arbres énormes périssent de vieillesse, et où la hache n'a jamais pénétré. — La végétation est active et vigoureuse dans tous les terrains humides et dans les environs des étangs. — Les arbres y

---

le désordre dans l'édifice, ébranle les voûtes, et s'y enterre quelquefois jusqu'aux reins; mais la frayeur est presque toujours plus grande que le danger. — Ces sables dérangés se tassent d'eux-mêmes peu à peu, et il ne faut que donner au tassement le temps de s'opérer; alors on lève une jambe, et on reste quelque temps sans mouvement; un nouveau tassement a lieu sous le pied levé, et le fond devient plus solide; on lève l'autre jambe avec les mêmes précautions, ainsi successivement, et on se trouve peu à peu au-dessus. — Alors l'eau qui remplissait les vides de toutes les voûtes remonte à la surface, et forme une mare de 4 pouces de profondeur, dans laquelle on peut marcher en toute assurance. — Les vaches et les chiens qui tombent par hasard dans les blouses emploient ce moyen pour en sortir, lorsqu'ils n'y sont pas engagés profondément, et quand ils conservent la liberté du mouvement des jointures des épaules. — Mais il est d'autres blouses plus dangereuses; malheur au voyageur qui n'a pas su les éviter! — Des flaques d'eau, dont la surface est recouverte de nénufar, de potamots et d'autres plantes, existent au milieu des dunes. Les vents transportent le sable sur cette espèce de plancher, et il s'en accumule souvent assez pour cacher entièrement les bords, et même la flaque entière, ce qui forme une surface unie, et une fort jolie plaine. L'humidité, qui pourrait servir d'indice, ne tarde pas d'être absorbée par les rayons du soleil. Comme les flaques sont quelquefois profondes ou à fond vaseux, ceux qui y tombent, trompés par l'apparence solide de la surface, y périssent misérablement. Pour éviter ce danger, il convient de ne voyager dans les dunes qu'en marchant sur la crête ou à mi-côte.

(1) Une loi rendue en 1834 a approuvé ce projet de canalisation, et une compagnie s'est formée pour l'exécuter.



*Bergerie impériale des Landes.*



*St Vincent de Paul* — *Lamarque*

FRANCE PITTORESQUE

*Habitans des Landes.*

acquièrent une grosseur peu commune ; on y remarque l'aulne, le pin des landes, l'arbousier, le chêne. — On voit, entre Mimizan et Parentis, un chêne colossal nommé, en langue du pays, le *grand casson*, dont le tronc principal, haut de 15 pieds, a 36 pieds de circonférence. — Des arbres qui, dans un grand nombre de départements, se trouvent réduits à la condition d'arbustes, acquièrent dans les Landes des dimensions considérables. On y trouve des aubépins énormes, des houx hauts de 30 pieds, et même des ajoncs de 15 à 20 pieds de hauteur. — Il existe des taillis tellement épais qu'on ne peut les parcourir que la hache d'une main et la boussole de l'autre. Ces fourrés sont ordinairement composés de genêts, d'ajoncs et de corsiers (*quercus suber*); on y trouve en outre le laurier franc, le cyste à feuilles de sauge, le robinier, l'alisier, le prunier et le cerisier sauvages, etc. — Les végétaux qui croissent dans les landes, sur les dunes et dans les étangs, sont d'espèces variées et rares ; leur catalogue seul forme un volume. Nous devons renvoyer ceux de nos lecteurs qui désireraient les connaître, à la *Chloris des Landes* de M. Thore.

Règne minéral. — Le département possède peu de mines métalliques. — On prétend que les eaux de la source de Bastennes roulent quelques paillettes d'argent. — On exploite dans le pays plusieurs mines de fer de qualités diverses. — Il y existe des mines de houille, de vastes tourbières, de l'alumine, du sulfate de fer, du marbre et des pierres lithographiques, des pierres meulières, des pierres de taille superfines, du quartz, du kaolin, de l'argile, de la terre à creuset, du grès, de la marne, de la craie, du gypse, de l'ocre, etc. — On y trouve quelques produits volcaniques, tels que du basalte et de la pouzzolane, des mines de bitume et de riches falunières.

*Eaux minérales.* — Outre les sources thermales de Dax, dont nous parlons avec détail à l'article consacré à cette ville, le département renferme des sources d'*eaux thermales*, à la Glorieuse, à Saubusse, à Terciis et à Préhacq ; les eaux de Préhacq, dont la chaleur est de 58° R., sont très estimées — Il y a, à Préhacq : des boues thermales encore plus efficaces que les bains ; — des sources d'eaux sulfureuses à Gamarde, à Laurède, à Préhacq, à Bergoney, à Saint-Louboner, etc. ; des *sources ferrugineuses froides*, à Escalans, Onnesse, Castets, Mimbaste, Pandelon, Sort, Bastennes, Carcen, Maylis, Ponson, Rion, etc. — La source ferrugineuse d'Youx (près de Lit-et-Mix), est intermittente et légèrement acidule.

*Eaux salées.* — Il existe des sources d'eaux salées à Saint-Laurent, à Gaujac, à Pouillon ; cette dernière source est chaude et fournit 17 mètres cubes d'eau par minute. Elle contient une grande quantité d'hydrochlorate de soude, de l'hydrochlorate de magnésie, du carbonate de chaux et un peu d'acide carbonique. — Outre la source salée, il y a, à Gaujac, une source bitumineuse.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Mont-de-Marsan, au confluent de la Douze et du Midou, ch.-l. de préf., à 175 l. 1/2 S.-O. de Paris. (Distance légale. — On paie 93 postes 1/4). Pop. 3,774 hab. — Cette ville, ancienne capitale du pays de Marsan, et que quelques auteurs veulent faire remonter jusqu'au viii^e siècle, a été bâtie en 1140, par Pierre Labaner, vicomte de Marsan. — Assiégée et prise en 1560, par les protestants, aux ordres de Montgommery, elle fut alors dévastée et pillée. — Elle faisait partie des possessions du roi de Navarre, échut à Henri IV dans la succession de sa mère, Jeanne d'Albret, et fut réunie à la couronne avec le reste de la Gascogne quand ce prince parvint au trône. — Quoique peu peuplée, Mont-de-Marsan est une ville propre, bien bâtie, dont les rues, généralement bien percées, sont remarquables par leur régularité : elle s'élève en amphithéâtre au point où les deux petites rivières qui la baignent forment un cours d'eau navigable que la réunion de leurs eaux ainsi que de leurs noms, a fait nommer la Midouze. — Outre un port commode et un beau pont sur la Midouze, Mont-de-Marsan possède plusieurs ponts sur la Douze et le Midou. — Elle renferme des places publiques peu remarquables, des fontaines belles et abondantes, des maisons particulières bien bâties, et plusieurs beaux édifices, parmi lesquels on cite l'hospice, l'hôtel de la préfecture, le palais de justice, la maison de détention et les casernes. — On y trouve une petite salle de spectacle, une bibliothèque publique riche seulement de 1,300 volumes assez bien choisis, un collége, plusieurs établissements de bains distingués par leur élégance et leur propreté, et une pépinière départementale, qui sert de promenade publique. — La plaine sablonneuse qui entoure Mont-de-Marsan a été assez bien cultivée pour être devenue fertile. — Les environs de la ville offrent de nombreux jardins séparés par de belles avenues qui servent d'abords aux rues principales et qui, par leur grandeur et leur magnificence, semblent annoncer une ville de premier ordre.

Céaze, près du Lestrigon, à 3 l. 3/4 N. de Mont-de-Marsan. Pop. 450 habit. — Ce village, situé au milieu des landes, renferme l'établissement fondé par M. de Poyféré pour l'éducation des mérinos, et qui a successivement figuré parmi les plus belles bergeries impériales et royales. — Les plantations et les cultures variées qui, grâce à cet agronome distingué, entourent le village de Cères, prouvent que le sol des landes est plus fertile qu'on ne le croit généralement.

Gabaret, sur la Gelise, à 11 l. 1/4 de Mont-de-Marsan, ch.-l. de cant. Pop. environ 900 hab. — Cette petite ville, située sur les confins des départements de Lot-et-Garonne, du Gers et des Landes, est l'ancien chef-lieu du petit pays qu'on appelait la vicomté de Gavardan. — Il y existait un monastère bâti vers l'an 1080, et détruit par les calvinistes en 1560. Il ne reste de ce monument que l'ancien réfectoire qui sert aujourd'hui d'église paroissiale, et une lourde maçonnerie où est placé le clocher, et qui paraîtrait, d'après des fouilles faites en 1810, avoir été élevée sur les débris d'un ancien castrum romain. — Gabaret est situé au centre d'une espèce de concavité qui a été autrefois en partie occupée par des marais. La plupart des maisons sont bâties sur pilotis et construites en bois de pin ou de chêne, quoique la pierre et la terre propre à faire des briques soient abondantes aux environs ; on suppose que ce mode de construction a été adopté afin de ne pas trop surcharger le terrain qui est un sable mobile et facile à déplacer.

La Bouheyre, dans les landes, à 14 l. N.-O. de Mont-de-Marsan. Pop. environ 400 hab. — L'emplacement qu'occupe ce village, sur l'ancienne route royale de Bordeaux à Bayonne, à travers les grandes landes, était occupé, dans le ix^e siècle, par une ville fortifiée du nom d'*Herbefaverie*, dont on voit encore une des portes. Cette ville était assez considérable pour qu'on y ait momentanément transféré, en l'an 900, l'évêché de Dax. — Le village de La Bouheyre, situé à l'embranchement de plusieurs routes et sur le ruisseau qui alimente l'étang de Mimizan ou d'Aureilhan, est environné de jolis jardins et possède un des postes de la ligne télégraphique de Bordeaux à Bayonne.

Labrit, près du Lestrigon, ch.-l. de cant., à 6 l. N. de Mont-de-Marsan. Pop. 938 hab. — L'antique ville d'Albret, chef-lieu du duché-pairie érigé en 1556, par Henri II, en faveur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et père de Henri IV, a depuis longtemps disparu et fait place à un pauvre village nommé aujourd'hui Labrit ; c'était pourtant une ville considérable et d'où ressortissaient quatre tribunaux de sénéchaussée, Castel-Jaloux, Castel-Moron, Nérac et Tartas. Toutes les justices du duché étaient devenues justices royales après l'avénement de Henri IV au trône. Quand, en 1651, Louis XIV échangea, avec le duc de Bouillon, le duché d'Albret contre la principauté de Sédan, les diverses prétentions des officiers de justice de ces quatre siéges, brisèrent les liens qui les rattachaient à Albret, dont le présidial fut alors supprimé et transféré à Nérac. — De cette époque date la décadence d'Albret. — Quelques pans de murailles et de fossés à demi comblés sont tout ce qui y reste de l'ancien château de Henri IV.

Mimizan, dans les dunes, près l'étang d'Aureilhan, ch.-l. de cant., à 25 l. N.-O. de Mont-de-Marsan. Pop. environ 600 hab. — Cette petite commune est le débris d'une cité importante. — Les traditions et de vieilles chartes parlent d'une ville et d'un port nommés *Mimisan*, qui étaient situés sur la côte de l'Océan, non loin du pays des Boiates. — Ce port, enseveli sous les sables, était encore reconnaissable en 1810 ; une tempête violente qui bouleversa les dunes y fit même découvrir les carcasses de plusieurs navires. Il était situé à l'embouchure même de l'étang. La ville n'est plus représentée que par un groupe de maisons environnant une église en partie ruinée. — L'ancienne église paroissiale n'existe plus ; elle a été engloutie par des dunes de sable de 120 pieds d'élévation. — La fondation de Mimizan date des premiers siècles de l'ère chrétienne. — En 506, il se livra sous ses murs un combat opiniâtre entre les Goths ariens et les Bénenais catholiques, ceux-ci furent défaits et massacrés. — L'église actuelle occupe le centre d'un grand polygone parallélogrammatique, dessiné par une série de pyramides dont quelques-unes sont très apparentes et d'autres ruinées ou ensevelies sous les sables. — Ces pyramides et l'église avaient été construites en briques et en minerai de fer. — Le clocher de la ville était un phare si ruiné que depuis plusieurs siècles on ne pouvait plus y monter. Il s'est écroulé avec une partie de la voûte il y a environ trente ans, et dans sa chute il a entraîné des pièces d'artillerie qui y avaient été oubliées, et dont la forme attestait l'enfance de l'art. — La ruine de ce clocher a causé la destruction de deux grilles en fer, chef-d'œuvre de patience et de délicatesse qui décorait l'entrée du chœur. — Les pyramides de Mimizan ont donné lieu à plusieurs discussions parmi les savants. Les uns ont voulu y voir des tombeaux romains, d'autres les bornes d'un lieu d'asile fondé afin de retarder la décadence de Mimizan, à l'époque où l'obstruction du canal de l'étang ferma son port. — L'église actuelle est un des édifices curieux du département ; elle est d'architecture gothique et dépendait d'un ancien couvent de bénédictins. La partie de la voûte qui reste encore annonce de la hardiesse et de la solidité. La longueur de cette église, dirigée de l'est à l'ouest, est d'environ 80 pas, sur une largeur proportionnée. L'intérieur était peint à fresque et représentait plusieurs traits historiques, accompagnés d'inscriptions gothiques : un curé ignorant a fait gratter et barbouiller de blanc ces anciennes peintures, qui auraient été des documents précieux

pour l'histoire de la ville. — L'église renferme encore plusieurs sculptures, statues et bas-reliefs qui sont dignes d'attention. On y remarque une espèce de zodiaque où les mois sont représentés par emblèmes adaptés aux climats et à l'ordre des travaux agricoles. Un bas-relief figurant un espèce de jugement dernier, un autre où l'on paraît avoir voulu retracer l'adoration des mages; enfin diverses statues qui représentent Dieu le père, les quatre évangélistes, les anges et les saints; toutes ces sculptures, recouvertes aujourd'hui d'une couche de blanc de chaux, ont été autrefois peintes à fresque. — On voit aux environs de Mimizan des traces de la voie romaine qui, partant de l'ancien port de *Lapurdum* (Bayonne), allait aboutir à l'antique *Boios* (la Teste-de-Buch).

Roquefort, au confluent de l'Estampon et de la Douze, ch.-l. de cant., à 5 N.-E. de Mont-de-Marsan. Pop. 1,601 hab. — Cette petite ville ancienne tire son nom des rochers au milieu desquels elle est bâtie, et d'un ancien château-fort dont on y voit encore les ruines. On remarque, dans la partie sud-est de la ville, un joli château de construction moderne.

Sabres, ch.-l. de cant., à 8 l. 1/2 N.-O. de Mont-de-Marsan. Pop 2,456 hab. — Ce bourg est situé au milieu des landes, près d'un vaste banc de rochers coquillières, qui indique que la mer a dû y arriver autrefois. Il renferme une église paroissiale considérée comme une des plus belles de toutes les Landes. C'est un édifice élégant et hardi dont on attribue la construction aux templiers.

Villeneuve-de-Marsan, sur la rive gauche du Midou, ch.-l. de canton, à 5 l. E. de Mont-de-Marsan. Pop. 1,604 hab. — Traversée par la route de Paris à Bordeaux, cette petite ville assez jolie est située au milieu de landes qu'une culture opiniâtre a rendues fertiles. D'après le *Voyage* de Millin, *dans le midi de la France*, on pourrait croire que depuis vingt-quatre ans Villeneuve a acquis un prodigieux accroissement, car ce savant rapporte qu'il n'y existait, en 1811, que la poste et deux autres maisons au milieu des landes; mais Vaysse de Villiers affirme, dans son *Itinéraire*, que Millin s'est trompé, et que Villeneuve renfermait déjà à cette époque tous les rudiments d'une ville appelée à obtenir par la suite une certaine importance agricole et commerciale.

Dax, sur la rive gauche de l'Adour, ch.-l. d'arr., à 14 l. O.-S.-O. de Mont-de-Marsan. Pop. 4,716 hab. — Cette petite ville, que l'on devrait nommer Ax ou Aqs, est l'ancienne *Aqua Tarbellica*, capitale des Tarbelliens. — Soumise par les Romains, elle joignit à son nom celui d'*Augusta*. La Notice des Gaules l'appelle *Civitas Aquensium*. — Elle a été autrefois très considérable, c'était, dans le v<sup></sup>e siècle, le siége d'un évêché qui a existé jusqu'à la Révolution. — En 928, la ville fut prise par les Sarrasins, et l'évêque obligé de prendre la fuite; l'ancienne cathédrale fut alors détruite de fond en comble. — La vacance du siége dura jusqu'à 980. — Au xiie siècle la ville, avec le reste de l'Aquitaine, était au pouvoir des Anglais; ils en furent chassés au xve. — Dax est une ville entourée de murailles de construction romaine; elle est bien percée et généralement bien bâtie. — Située sur la rive gauche de l'Adour, elle communique par un pont fort élevé avec le faubourg de Sablar, non loin duquel, derrière l'ancienne église paroissiale de Saint-Paul, est une caverne voûtée, *ipeluncu*, où, avant la Révolution, on remarquait trois tombeaux de marbre antique, couleur gris d'ardoise, et qui étaient toujours, en totalité ou en partie, remplis d'une eau que la superstition populaire considérait comme sacrée. — Les principaux édifices de Dax sont : l'ancien palais épiscopal, où se trouvent la mairie et la sous-préfecture; la cathédrale, le palais de justice et la prison. Les remparts offrent, du côté de la rivière, une agréable promenade. — La ville a dû, dans tous les temps, son importance aux abondantes sources d'eaux minérales et thermales que renferme son territoire. La principale fontaine, située au centre de la ville, est contenue dans un grand bassin en maçonnerie, dont la grande façade est décorée d'une espèce d'arc triomphal; l'eau en sort par des robinets et tombe dans des augets : on la nomme la fontaine de Nesle, ou chaude. — Sa chaleur est en effet d'environ 58 degrés R. Elle contient des sulfates de chaux et de soude, des hydrochlorates de soude et de magnésie, du carbonate de magnésie, et de l'acide carbonique. Cette source est extrêmement abondante, et si transparente, qu'on distingue dans le milieu le mouvement d'ascension perpendiculaire qui accompagne sa sortie de terre. — On l'emploie contre la paralysie, les affections rhumatismales, les vieilles plaies, etc. Elle sert à beaucoup d'usages domestiques; on l'emploie même à la fabrication du pain. — Outre la fontaine chaude et un grand nombre de sources qui coulent dans les fossés des remparts, on cite à Dax les sources adouriennes, qui avoisinent la rivière, et l'établissement thermal des Baignots, situé à environ 400 pas de la ville, sur les bords de l'Adour.

Cap-Breton, sur l'Océan, à 8 l. E. de Dax. Pop. 915 hab. — Ce bourg, aujourd'hui peu considérable, était autrefois une ville importante, ainsi que le prouvent sa vieille enceinte, les maisons nombreuses (désertes et habitées) qui le composent, et les ruines multipliées qu'on y trouve. Une voie romaine y passait. — C'était une ville fondée par Brutus, et dont le premier nom fut *Caput-Bruti*. Le changement de direction du cours de l'Adour, qui du xive au xvie siècle a baigné les murs de Cap-Breton, en a causé la ruine. On y comptait alors un grand nombre de navires, et pendant deux siècles, de 1360 à 1579, la ville avait reçu un grand accroissement. — Elle renfermait alors un vaste monastère de templiers dont on voit encore des ruines. — Cap-Breton, situé autrefois sur la rive droite de l'Adour, au point où s'arrêtaient les gros vaisseaux qui ne pouvaient remonter jusqu'à Bayonne, ne possède aujourd'hui d'autres cours d'eau qu'un ruisseau alimenté en partie par l'etang d'Oix, et où, à l'aide de la marée, peuvent remonter quelques petites embarcations. — Le bourg, éloigné de la mer d'environ un quart de lieue, en est séparé par des dunes, la plupart plantées en vignes.

Castets, sur la Palue, ch.-l. de canton, à 5 l. 1/2 N.-O. de Dax. Pop., 1,446 hab. — Situé dans un riant vallon, et sur l'ancienne route de Bordeaux à Bayonne, à travers les grandes landes, ce bourg possède une belle église gothique dont la construction est attribuée aux Anglais. On y voit aussi une source intermittente d'eau minérale ferrugineuse.

Saint-Esprit, sur la rive droite de l'Adour, ch.-l. de canton, à 7 l. S.-O. de Dax. Pop., 5,895 hab. — Cette ville n'est véritablement qu'un faubourg de Bayonne, dont elle est séparée par l'Adour, et avec laquelle un long pont de bois lui sert de communication; c'est néanmoins la ville la plus peuplée du département. — Civilement et administrativement, elle est indépendante de Bayonne; mais elle en dépend sous le rapport militaire, parce qu'elle renferme la *citadelle*, quadrilatère régulier, ouvrage de Vauban, situé sur une colline qui domine au loin la ville, le cours de deux rivières (l'Adour et la Nive), la campagne et la mer. — Saint-Esprit a même été autrefois entouré de fortifications qui faisaient partie du système de défense tracé par ce grand ingénieur. — Depuis deux siècles la majeure partie de la population de Saint-Esprit se compose d'Israélites chassés d'Espagne par la persécution. On compte dans la ville trois synagogues, dans l'une desquelles officie toutes les semaines un rabbin espagnol.

Vieux-Boucaut (le), port de mer sur l'Océan, à 8 l. O. de Dax. Pop., 272 hab. — Le Vieux-Boucaut, port célèbre lorsque l'Adour baignait ses murs, est à peine connu aujourd'hui. Il se compose seulement d'une cinquantaine de maisons habitées. — Dans le xiiie siècle on le nommait le *Plech* ou *port d'Albret*. — En 1360, l'Adour, obstrué à son embouchure par des sables, fut détourné de son cours et forcé d'aller se jeter dans la mer à 7 l. au nord de l'issue qu'il venait de perdre. — Les vaisseaux purent alors aborder au Vieux-Boucaut, qui s'agrandit et se peupla dans une progression rapidement croissante, et jouit pendant deux siècles d'une prospérité qu'il perdit à l'époque où Louis de Foix rétablit l'ancienne embouchure de l'Adour au-dessous de Bayonne. Son importance était telle alors, que dans les dernières années on y faisait une levée de 200 matelots pour la marine royale. — Le port du Boucaut continua à être fréquenté jusqu'au milieu du xviie siècle. En 1630 il pouvait encore recevoir des vaisseaux de ligne. On voit, par une supplique adressée à Louis XIII, que, lors du fameux siége de La Rochelle, les habitants du Vieux-Boucaut fournirent à l'armée royale 20 pinasses et autant de chaloupes. — Le havre du Vieux-Boucaut, environné de dunes hautes de 180 à 190 pieds, est maintenant envahi par les sables; une partie forme ce qu'on appelle l'étang de Moisan, du nom d'un capitaine de navire qui ne voulut pas croire que l'Adour avait repris son ancien cours, et qui resta avec son vaisseau à l'ancre au fond du havre, jusqu'au moment où la baisse progressive des eaux rendit la passe impraticable et l'empêcha de gagner la mer.

Saint-Sever, près de la rive gauche de l'Adour, ch.-l. d'arr., à 5 l. S. de Mont-de-Marsan. Pop. 5,494 h. — Une célèbre abbaye de bénédictins, fondée au xe siècle, par un duc de Gascogne en actions de grâces d'une victoire remportée sur les Normands, fut l'origine de cette ville, qui fut d'abord appelée du nom du saint auquel le monastère fut dédié, *Severopolis* ou *Fanum Sancti Severi*. — La ville acquit bientôt de l'importance : c'était, au xiie siècle, une place entourée de murailles et flanquée de tours; il reste encore quelques vestiges de ses anciennes fortifications. — Les Anglais s'en emparèrent en 1295; Charles VII la leur reprit en 1426. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion du xvie siècle, et fut successivement prise, dévastée et rançonnée, en 1569, par les calvinistes béarnais, et en 1570, par les catholiques aux ordres de Montluc. — Après avoir été qualifiée pendant plusieurs siècles de capitale de la Gascogne, parce qu'elle se trouvait au centre du pays que les anciens *Vascons* habitaient, elle n'était plus, au moment de la Révolution, que le chef-lieu de La Chalosse. — Cette ville, assez bien percée et assez bien bâtie, est agréablement située sur l'extrémité de hauteurs, d'où elle domine des terres fertiles qui s'étendent depuis la rive droite de l'Adour jusqu'aux Landes de Mont-de-Marsan. Parmi ses édifices publics, on remarque l'église qui est fort ancienne et qui faisait partie de l'abbaye; l'hôpital, le palais de justice et la caserne de gendarmerie. — Les environs offrent des promenades agréables. A peu de distance de la ville, sur le coteau de Morlane, on voit

FRANCE PITTORESQUE



*Mont de Marsan*

les restes d'un ancien palais romain, désigné sous le nom de *Castrum Cæsaris*, et qui depuis s'est appelé le château de Palestrion. C'est là, dit-on, qu'en 406, saint Sever fut martyrisé par les Vandales.

Aire-sur-l'Adour, ch.-l. de cant. et siége d'un évêché, à 8 l. E. de Saint-Sever. Pop. 3,937 hab. — Cette ville épiscopale est depuis le v^e^ siècle le siége d'un évêché qui comprend aujourd'hui dans son diocèse la totalité du département des Landes. — Quelques auteurs pensent qu'elle tire son nom du mot *Atur*, par lequel on désignait l'Adour (1); on croit que c'était l'ancienne cité des *Sottiates* dont parle César ; elle fut prise par les Romains et reçut d'eux le nom de *Vicus-Julii*, qu'elle portait encore au concile d'Agde, en 506. — Les Visigoths s'en emparèrent au commencement du VI^e^ siècle; Alaric II y fixa son séjour : on voit encore, sur un coteau appelé le *Mas-d'Aire*, quelques vestiges du palais où ce prince fit publier le Code Théodosien.— Aire était alors une place forte entourée de hautes murailles.—Les Francs l'enlevèrent aux Visigoths, et les Gascons en devinrent maîtres ensuite à la fin du VI^e^ siècle; puis les Anglais et les Normands leur succédèrent. — Ces derniers la ravagèrent dans le IX^e^ siècle. — Les guerres des Anglais, dans le XIV^e^ siècle, et les guerres de religion, dans le XVI^e^, ont achevé sa ruine. — Il ne reste plus rien de ses anciennes fortifications. — C'est néanmoins une petite ville assez bien bâtie, où de jolies constructions modernes ont remplacé les édifices du moyen-âge. L'église épiscopale est ancienne et plutôt singulière que belle. Le palais épiscopal est aussi un vieil édifice qui a été récemment réparé. On remarque encore les bâtiments de l'ancien séminaire, qui renferment aujourd'hui le collége et une école secondaire ecclésiastique. — La ville possédait sur l'Adour un vieux pont détruit il y a longues années. Pendant vingt ans, la communication n'a eu lieu qu'à l'aide d'un bac qu'on s'occupe de remplacer par un beau pont en pierre. Aire était autrefois la capitale du Tursan, pays qu'on regarde seulement à cause de l'analogie de nom, comme celui des anciens *Turusates*, et qui a toujours dépendu de la vicomté de Marsan.

Hagetmau, ch.-l. de canton, à 3 l. 1/2 S. de Saint-Sever. Pop. 3,053 hab. — Cette petite ville, située dans une position agréable, sur la rive droite du Louts, était autrefois une place forte. Elle fut pillée, ravagée et incendiée pendant les guerres de religion du XVI^e^ siècle. On y voit encore les ruines d'un ancien château des rois de Navarre. — Sur la route d'Hagetmau à Saint-Sever, un peu avant d'arriver au château des Dunes, on remarque un peulwen ou pierre-fiche d'environ 15 pieds de hauteur.

Tartas, sur la Midouze, ch.-l. de cant., à 5 l. O.-N.-O. de Saint-Sever. Pop. 2,562 hab. — Cette ville est une ancienne cité gauloise habitée par les *Tarusates*, dont elle a reçu le nom qu'elle porte. — C'était le siége d'une vicomté, et dans le XV^e^ siècle une des places fortes les plus imposantes de la Gascogne. Elle soutint plusieurs siéges. — Le captal de Buch et le sénéchal de Bordeaux l'attaquèrent en 1440, sans pouvoir s'en rendre maîtres; le siége dura jusqu'en 1441. On convint alors que si avant le 24 juin suivant la ville n'était pas secourue, elle serait remise aux Anglais; mais Charles VII, qui arriva heureusement devant la place le 24 juin même, avec une armée composée de 160 barons, de 400 lances et de 8,000 arbalétriers, épargna aux braves habitants de Tartas le chagrin de passer sous une domination étrangère. — Tartas fut, dans le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle, une des principales places des calvinistes, qui y possédaient un château-fort dominant la ville; ce château fut détruit en 1621, par ordre du Roi.—La ville est située sur le penchant d'une colline au pied de laquelle coule la Midouze, qui la divise en haute et basse ville; elle est généralement bien bâtie et entourée d'agréables promenades.

## USAGES.

Mariages. — Dans quelques cantons, quand un Landais recherche une jeune fille en mariage, il se rend au milieu de la nuit accompagné de deux amis qui portent chacun une cruche de vin, à la maison où elle habite avec ses parents; il frappe, et demande une entrevue qui n'est jamais refusée. — Toute la famille se lève, et prend place autour de la table; on sert à souper, on mange et on vide les deux cruches, en racontant des histoires d'hommes marins, de sorciers et de revenants, sans dire un mot de l'objet de la visite; à la pointe du jour (le repas doit se prolonger jusqu'à ce moment), la jeune fille se lève et va chercher le dessert. C'est le moment décisif. Si au nombre des fruits qu'elle apporte se trouvent des noix, le galant est congédié sans retour. Un *galant à la noix* est une expression locale qui sert à désigner celui dont les poursuites amoureuses ont été rejetées.

Funérailles. — Il est d'usage dans les Landes, que tous les parents, hommes et femmes, assistent aux funérailles. La femme la plus âgée y prononce à haute voix les prières funèbres, après avoir exorcisé les démons pour les écarter de la tombe.

Siége du fort a Dax. — On célébrait autrefois à Dax, dans les occasions où la joie publique avait lieu de se manifester, une fête militaire imitée des anciens, et dont les formes étaient singulières. — On élevait au milieu de l'Adour un fort en charpente, où se plaçaient deux hommes cuirassés, le casque en tête, et la rondache au bras; huit guerriers armés de toutes pièces et montés sur un même bateau, venaient les attaquer. Les deux champions se défendaient en jetant des pots de terre sur les assaillants qui tâchaient de se garantir en se couvrant avec leurs bouchers, et qui tiraient eux-mêmes sur les défenseurs du fort avec des mousquets chargés de grenades de terre cuite. Cette joute durait une heure et demie; elle se renouvelait trois fois, en présence de nombreux spectateurs et de la garde bourgeoise sous les armes, montée sur des bateaux qui couvraient toute la rivière.

(1) *Tur, Dur.* Ce mot, chez les peuples celtiques, signifiait une rivière — Ainsi, on trouve dans le Piémont la S-tura, en Angleterre la S-tour, en Portugal le Douro, en France l'A-dour, la Dore, la Dur-ance, etc.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 3 députés. — Il est divisé en 3 arrond. électoraux, dont les ch.-lieux sont : Mont-de-Marsan, Dax, Saint-Sever.— Le nombre des électeurs est de 1,089.

Administrative.—Le ch.-l. de la préfect. est Mont-de-Marsan. Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mont-de-Marsan. . . | 12 cantons, | 120 communes, | 91,595 habit. |
| Dax. . . . . . . . . | 8 | 108 | 99,463 |
| Saint-Sever. . . . . | 8 | 117 | 90,446 |
| Total. . . | 28 cantons, | 345 communes, | 281,504 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Mont-de-Marsan), 2 recev. partic., 3 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Mont-de-Marsan) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Mont-de-Marsan), 1 inspecteur, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Mont-de-Marsan), 1 directeur d'arrondissement, 3 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département fait partie de la 31^e^ conservation forestière, dont le chef-lieu est Bordeaux.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 8^e^ inspection, dont le chef-lieu est Bordeaux. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Mont-de-Marsan.

*Mines.* — Le département fait partie du 17^e^ arrondissement et de la 5^e^ division, dont le chef-lieu est Montpellier.— 1 ingénieur des mines réside à Mont-de-Marsan.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 7^e^ arrond. de concours, dont le ch.-lieu est Bordeaux.

Militaire. — Le département fait partie de la 11^e^ division militaire, dont le quartier général est à Bordeaux. — Il y a à Mont-de-Marsan : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Mont-de-Marsan. — Le département renferme une place de guerre, Dax. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 10^e^ légion, dont le chef-lieu est Bordeaux.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Pau. — Il y a dans le département 2 tribunaux de 1^re^ instance : à Mont-de-Marsan (2 chambres), Dax, qui font aussi l'office de tribunaux de commerce.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le v^e^ siècle, et dont le siége est à Aire. — Il existe dans le département, à Dax : — un séminaire diocésain qui compte 100 élèves; — à Aire : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 4 cures de 1^re^ classe, 24 de 2^e^, 224 succursales et 39 vicariats. — Il y existe 3 écoles chrétiennes; 5 communautés religieuses de femmes, consacrées à l'instruction gratuite de la jeunesse, aux soins des malades, et à l'instruction gratuite d'enfants pauvres.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Pau.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 4 colléges : à Aire, à Dax, à Mont-de-Marsan, à Saint-Sever : à Mont-de-Marsan une école normale primaire annexée au collége. — Le nombre des écoles primaires du département est de 344, qui sont fréquentées par 7,995 élèves, dont 7,415 garçons et 580 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 90.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Mont-de-Marsan une *Société d'Agriculture, Commerce et Arts*; une *Pépinière publique*; — à Dax, un *Cabinet de Minéralogie et de Fossiles* du département.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 281,504 h., et fournit annuellement à l'armée 752 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,658 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 4,110 | — | 3,697 | Total | 8,605 |
| — naturels. | 458 | — | 340 | | |
| *Décès.* . . . . . . . | 3,302 | — | 3,263 | Total | 6,565 |

Dans ce nombre 6 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 53,232.
Dont : 23,051 contrôle de réserve.
30,181 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 29,864 infanterie. — 22 cavalerie — 100 artillerie. — 95 sapeurs-pompiers. — 100 marins et ouvriers marins.

On en compte : armés, 4,675 ; équipés, 1,106 ; habillés, 1,961. 16,890 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 57 sont soumis au service ordinaire, et 43 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 6,530 fusils, 131 mousquetons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes | 1,778,248 f. 60 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 538,595 03 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 847,148 39 |
| Postes | 113,716 68 |
| Produit des coupes de bois | 626 02 |
| Produits divers | 33,089 93 |
| Ressources extraordinaires | 274,556 26 |
| Total | 3,585,980 f. 91 c. |

Il a reçu du trésor 2,576,700 fr. 79 c., dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 408,256 f. 98 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 94,050 91 |
| de l'instruction publique et des cultes | 284,171 15 |
| de l'intérieur | 574 50 |
| du commerce et des travaux publics | 832,486 22 |
| de la guerre | 357,597 71 |
| de la marine | 317 47 |
| des finances | 78,119 53 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 381,728 65 |
| Remboursem., restit., non-valeurs et primes | 139,597 67 |
| Total | 2,576,700 f. 79 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 1,009,280 fr. 12 c. pour les frais du gouvernement central : cette somme est énorme pour un pays pauvre et sans industrie ; elle équivaut aux deux tiers du revenu territorial. Le département des Landes, qui est le plus pauvre de France, est aussi celui pour lequel le mode de répartition actuel des impôts est le plus onéreux.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent, en 1831 à 283,170 fr 45 c.

| | |
|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 55,140 f. » c. |
| *Dép. variables* : loyers, secours, etc. | 228,030 45 |

Dans cette dernière somme figurent pour
24,980 f. » c. les prisons départementales,
56,000 f. » c. les enfants trouvés.

| | |
|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 36,570 » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 42,042 83 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 75,256 68 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de | 22,494 19 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 905,000 hectares, le départ. en compte : 174,449 mis en culture. — 26,562 prés et pâtures. — 219,219 forêts et bois. — 19,688 vignes. — 381,015 landes et friches. — 61,147 dunes. — 11,264 marais, étangs, rivières, etc.

Le revenu territorial est évalué à 1,537,000 francs.

Le départ. renferme environ : 12,000 chevaux. — 60,000 bêtes à cornes (race bovine). — 500,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 330,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales, 1,215,000 hectolitres, dont 574,900 maïs. — En parmentières, 25,000 id. — En avoines, 17,000 id. — En vins, 300,000 id. — En résine, 140,000 id.

Malgré plusieurs établissements qui pourraient servir de fermes et de bergeries modèles, et qui ont été créés au milieu des landes par d'honorables citoyens du pays, l'agriculture y est encore fort arriérée. — Les dunes présentent peu de terrains cultivés, mais d'excellents pâturages où on élève des troupeaux de bêtes à cornes et des chevaux. — Les grandes landes sont généralement consacrées au parcours des troupeaux de moutons. — Dans le reste du département on récolte du froment, du seigle, du maïs, du millet, des légumes secs, un peu de sarrasin et de pommes de terre, du safran, du lin et du chanvre, etc. Il existe, dans l'arrondissement de Saint-Sever, un grand nombre de moulins à huile, qui livrent annuellement au commerce 250,000 kilogrammes d'huile de lin. Les environs de quelques villes sont entourés d'arbres fruitiers qui produisent des fruits excellents, notamment des pêches de qualité supérieure. — On nourrit dans le département une grande quantité d'abeilles qui produisent un miel assez estimé. — Depuis quelques années l'éducation des vers-à-soie y a pris de l'accroissement, et donne des résultats avantageux. — La plupart des cultivateurs nourrissent des chèvres, des porcs, des oies, des canards et de la volaille. La chair des porcs à demi sauvages, dits *de bois*, est employée de préférence pour les jambons glacés de Bayonne.

Vins. — Le département produit des vins assez estimés ; on cite ceux de La Chalosse, du Vieux-Boucaut, de Soustons, du Cap-Breton, etc. Dans la partie est, du côté des départements du Gers et de Lot-et-Garonne, le vin dit *piquepout* est converti en eau-de-vie. — Les vins de Messange, de Saediat et des rives de l'Adour, sont appelés *vins de sables* et rivalisent avec les vins de Bordeaux.

Arbres résineux. — Les nombreuses forêts de pins que renferme le pays procurent du travail à un grand nombre d'ouvriers, et alimentent la fabrication des matières résineuses. Cette branche d'industrie locale est très étendue. — Les productions du département, en résine, en goudron, en brai et en essence de térébenthine, sont envoyées dans toute la France. Les arbres qui produisent ces matières fournissent en outre une grande quantité de planches, et le charbon nécessaire à la consommation du pays.

Assurances sur les bestiaux. — Il existe depuis un temps immémorial, dans quelques communes, et notamment aux environs de Mont-de-Marsan, des associations d'assurance entre les cultivateurs, pour la garantie de leurs bœufs de labour. Les pertes, estimées par des experts, sont réparties avec impartialité, et fidèlement remboursées : c'est un genre d'association qu'il serait utile d'établir dans le reste de la France.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie est encore en enfance. — Le pays possède 4 hauts-fourneaux pour gueuses et moulerie, et 13 forges, qui occupent environ 500 ouvriers. Les autres établissements industriels sont quelques tanneries, des moulins à huile, des distilleries, des verreries, des fabriques de poteries et de faïences façon anglaise, etc. — Le commerce est principalement alimenté par les productions territoriales. — Outre les matières résineuses, on exporte des grains, du safran, des vins, des eaux-de-vie, du mastic de bitume, des pierres lithographiques, etc.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 135. Elles se tiennent dans 46 communes, dont 20 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 148 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 85, occupent 87 journées. — Il y a 2 *foires mensuelles*. — 299 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux de toute espèce, les bœufs, vaches, moutons, porcs gras et maigres ; les chevaux, les mulets et les ânes ; les grains, les laines, les étoffes grossières et les *bérets* fabriqués dans le pays. — On vend spécialement du lin aux foires de Sorde ; de la cire à celles de La Bouheyre, de Roquefort et de Sabres ; de la résine à Tartas ; des oies à Saint-Geours-de-Maremne.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Description abrégée du départem. des Landes*, publiée par l'administration départementale ; in-8. An VIII. — *Promenade sur les côtes du golfe de Gascogne, etc.*, par M. J. Thore ; in-8. Bordeaux, 1810. — *De la nécessité d'un port sur les côtes du golfe de Gascogne, etc.*, *et Notice sur les anciens marins du Cap-Breton, etc.* ; in-8. Paris, 1814. — *Annuaires du départ. des Landes*, par Delaroy ; in-18. Mont-de-Marsan, 1826 à 1834. — *Etudes administratives sur les Landes*, par le baron d'Haussez ; in-8. Paris, 1826. — *Les Landes en 1826*, par Billaudel, ingénieur des ponts-et-chaussées ; in-8. Bordeaux, 1826. — *Almanach du départ. des Landes*, par J. B. Lafite ; in-18. Mont-de-Marsan, 1832. — *De l'amélioration des landes de Gascogne*, par Deschamps ; in-8. Paris, 1832. — *Entreprise d'exploitation et de colonisation des landes de Bordeaux* : statuts de la compagnie ; in-8. Paris, 1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas*, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de Loir-et-Cher.

### (Ci-devant Blaisois, Vendomois, Orléanais, etc.)

#### HISTOIRE.

Le territoire qui a formé le département était partagé, au temps de César, entre les *Carnutes*, les *Turones* et les *Bituriges*, dont nous avons déjà parlé. (Voyez *Cher, Eure-et-Loir* et *Indre-et-Loire*). — Sous Honorius, il fut compris dans la IV<sup></sup>e Lyonnaise. Il ne paraît pas que les noms de Blaisois, de Vendomois et de Sologne, donnés aux trois contrées principales qui le composent, aient été très anciennement connus.

Le *Blaisois* était désigné dans les anciennes chartes sous les noms de *Blesense Castrum*, *Pagus Blensensis in Celticâ*, *Blesæ*, etc. — Grégoire de Tours est le premier historien qui en fasse mention. — Le *Blaisois* eut des comtes particuliers dès le commencement du IXe siècle. Un Guillaume, frère d'Eudes, comte d'Orléans, et tué avec lui pour la querelle de Louis-le-Débonnaire, fut le premier comte de Blois. Il eut pour successeur un fils ou un neveu qui mourut en 861, sans laisser de postérité. — Robert dit le Fort lui succéda et prit le parti de Pepin, roi d'Aquitaine, son cousin, contre le roi Charles-le-Chauve; il fit la paix avec Charles, dans une entrevue qu'ils eurent à Meung-sur-Loir. — Les Etats-Généraux de Compiègne le proclamèrent *duc et général des Français*; il était déjà comte d'Anjou; la victoire qu'il remporta contre Louis-le-Bègue, qui s'était révolté contre son père, augmenta sa réputation et décida le Roi à ajouter à ses seigneuries les comtés d'Auxerre, de Nantes, et l'abbaye de Saint-Martin de Tours. — Robert, son fils, lui succéda, en 867, au comté de Blois; ce Robert suivit d'abord le parti du roi Charles-le-Simple, qui le fit *duc des Français et comte de Paris*; ils se brouillèrent ensuite, et Robert ayant pris la ville de Laon, résidence principale des Carlovingiens, se fit couronner Roi, à Reims. — Charles-le-Simple livra une grande bataille près de Soissons, où Robert fut tué. — Hugues-le-Grand soutint le parti de son père contre le Roi, et servit si bien Raoul, son beau-frère, que ce prince devint Roi de France à la mort de Charles. — Hugues Capet, qui fonda la troisième dynastie, était fils de Hugues-le-Grand. — Thibault, surnommé le Tricheur, était devenu comte de Blois, après la mort de Robert, fils de Robert-le-Fort; mais on ne sait si ce fut par succession, par donation ou par acquisition. Cette maison de Blois fournit un grand nombre d'hommes distingués, et fut la tige des comtes de Champagne. — Les comtes de Blois gouvernèrent le pays jusqu'en 1391. A cette époque Gui II vendit sa seigneurie à Louis-de-France, duc d'Orléans, moyennant 200,000 francs d'or, et le paiement d'un douaire de 6,000 livres de rente, à la princesse Marie-de-Berri. Louis-de-Blois, fut l'aïeul de Louis XII, duc d'Orléans et comte de Blois, qui, en 1498, réunit ce comté à la couronne, lors de son avénement au trône.

Le *Vendomois* formait, dès le temps de Charles-le-Chauve, un pays qu'on appelait *Vindocensis* ou *Vindocinensis ager*. Ce pays eut, dès le Xe siècle, des comtes héréditaires, dont le premier, nommé Bouchard, eut une grande part aux faveurs de Hugues Capet et du roi Robert, et mourut au commencement du XIe siècle. Ses enfants et leurs descendants possédèrent le comté jusqu'en 1362. Alors Catherine, unique héritière de cette maison, le porta en mariage à Jean de Bourbon. — En 1514, le comté de Vendôme fut érigé en duché-pairie par François Ier, en faveur de Charles-de-Bourbon, aïeul de Henri IV. — Ce prince étant devenu Roi, réunit le Vendomois à la couronne; puis, en 1598, il le donna en apanage à César, son fils naturel. Louis-Joseph, arrière-petit-fils de César, reconnu duc de Vendôme en 1669, mourut sans enfants, en 1712, et son duché fut définitivement réuni à la couronne.

La *Sologne*, qui forme la partie méridionale du territoire du Loir-et-Cher, était comprise dans l'Orléanais, et Romorantin en était le chef-lieu. — Les auteurs latins donnent à ce pays le nom de *Segalonia* ou *Secalaunia*, que quelques auteurs modernes font dériver du mot *Segale* ou *Secale* (seigle. — Cette espèce de céréale étant la principale du pays). L'abbé Longuerue croit que ce nom vient du celtique, s'il n'indique pas que la contrée fut autrefois habitée par une colonie de *Segalauniens*, peuples qui occupaient les environs de Valence, sur le Rhône. — Romorantin fut long-temps sous la dépendance des comtes de Blois. Il n'est nullement question de cette seigneurie avant le XIe siècle. En 1391, elle passa dans la maison d'Orléans. Charles d'Angoulême la transmit à François d'Angoulême, depuis Roi de France, sous le nom de François Ier, qui la réunit à la couronne.

#### ANTIQUITÉS.

Le département renferme quelques monuments celtiques ou druidiques. — On n'y a trouvé jusqu'à présent aucun autre monument romain que le bel aquéduc de Blois. — Cependant quelques auteurs prétendent que l'église d'Artins a été bâtie sur les ruines d'un ancien temple de Jupiter; et que les piles antiques qu'on voit dans le Loir, près de ce bourg, sont les restes du pont élevé par les Romains pour donner passage à la voie militaire qui conduisait de Tours à Chartres. — On remarque, entre Artins et Sougé, un terrain rempli de tombes antiques, et sur la rive gauche du Loir, la ferme dite de Fins, où l'on a voulu

retrouver le *Fines Carnutum* de Ptolémée. On a cru aussi reconnaître, au sommet d'un coteau voisin de Songé, les traces d'un camp romain. — Enfin une tour antique, à Vendôme, porte le nom de tour de César.

Les édifices du moyen-âge ont presque entièrement disparu du pays; mais on y remarque d'autres monuments d'une époque moins éloignée, remarquables par leur construction et les souvenirs historiques qu'ils rappellent.

On voit à Soing, à cinq lieues de Blois, deux tombelles d'environ 50 pieds de diamètre.—Une autre tombelle se trouve à deux lieues de là, au bord de l'étang de Beauregard, auprès des ruines d'un vieux pont nommé l'*Arche-du-Roi*. — Deux monuments pareils existent non loin d'Ouques, entre Blois et Vendôme.—On voit, dans la commune des Landes, un *dolmen* que les habitants du pays nomment la *Pierre-Levee* et qui est situé sur une petite colline au pied de laquelle coule la *Cisc-Landaison*. — Le plateau supérieur est un silex de 13 pieds de long sur 9 de large et 16 pouces d'épaisseur. Près de là existait un autre *dolmen*, dont les supports ont été entièrement détruits.—La *pierre levée de St-Bohaire* est un dolmen plus grand que celui des Landes. — Entre *Pont-le-Voy* et le château du *Rocher* ou de *Roger*, on voit une pierre branlante que les habitants du pays appellent *Pierre-de-Minuit*, parce qu'ils croient que lors de la messe de minuit à Noël, cette pierre tourne toute seule sur elle-même. — Indépendamment des châteaux de Blois et de Chambord, on trouve, dans le département, un grand nombre de châteaux ou de maisons de plaisance, remarquables par la grandeur et la somptuosité. Tels sont le château de Chaumont-sur-Loire, élevé dans le XV$^{e}$ siècle, sur les ruines d'un ancien manoir féodal bâti par un chevalier danois; c'est dans ce château que Catherine de Médicis s'occupait d'astrologie judiciaire, de divinations et d'enchantements; celui de Meslay, où Henri IV habita lorsqu'il assiégeait Vendôme; le beau château de Menars, construit dans le XVII$^{e}$ siècle, par un élève de Mansard, et embelli dans le XVIII$^{e}$ pour madame de Pompadour; celui de Cheverny, bâti par le fils du chancelier de ce nom, etc. — On voit, aux environs de Vendôme, près du gué du Loir, une ancienne maison de plaisance d'Antoine de Bourbon, père de Henri IV, où ce prince galant avait réuni une espèce de sérail. Ronsard en fit le sujet d'une de ses chansons dont le refrain, *la bonne aventure au gué*, est resté célèbre.

## CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants de Loir-et-Cher ont beaucoup d'analogie avec leurs voisins d'Indre-et-Loire. Comme les Tourangeaux, ont voit qu'ils sont enfants d'une « terre molle, agréable, douce et qui produit des habitants qui lui sont semblables (1). » Ils ont de l'esprit naturel, de la circonspection, un jugement solide et beaucoup de modération dans les désirs. Leur caractère ne se fait remarquer d'ailleurs par aucun trait bien vif, et nous aurions eu quelque peine à le décrire si nous n'avions trouvé, dans un des Annuaires du département, des détails tracés par un homme (M. Petitain) qui a été à portée de bien connaître et étudier le pays.

« De la disposition générale qui porte les habitants de Loir-et-Cher à s'occuper essentiellement de la culture des terres et du soin des propriétés rurales, résultent, dit-il, un état de mœurs et un caractère commun, les plus propres à assurer l'exécution des lois et le maintien de la tranquillité publique; aussi les excès révolutionnaires ont-ils occasioné dans le département moins de désastres, produit des scènes moins scandaleuses et laissé moins de traces que partout ailleurs. — Les habitants de Loir-et-Cher sont attachés à la religion, amis de l'ordre et de la paix. Les arts utiles et les sciences économiques excitent parmi eux plus d'intérêt que les arts libéraux et les productions littéraires. L'honnêteté, l'économie, l'amour du travail forment le fond de leur caractère; mais ils manquent d'énergie et d'activité; ils ont peu d'instruction et peu de désir d'en acquérir. Aussi n'en faut-il pas attendre de grands succès dans les sciences et les arts, rien enfin qui suppose la vigueur de l'âme et les passions fortes. Un caractère faible et sans ressort; caractère reconnu par César et le Tasse (1). L'habitude des occupations agricoles, le défaut de commerce, enfin l'absence des grandes richesses et celle aussi des grands besoins, toutes ces causes se réunissent pour maintenir le peuple dans l'état où nous venons de le représenter. Toujours soumis et paisible, il obéit aux lois sans murmure, même à celles dont l'exécution peut lui coûter davantage. Il faut en conclure que si le département de Loir-et-Cher n'est pas un de ceux qui puissent réclamer une grande portion de la gloire nationale, ou contribuer le plus à l'augmenter, il est néanmoins, par les agréments de son séjour, par la douceur de son climat, par la bonté, la douceur des mœurs de ses habitants, un de ceux que tout homme paisible voudra habiter de préférence. »

Nous donnons, à l'article du Loiret (t. II, p. 170), des détails sur les *usages de la Sologne*, qui nous dispensent de parler ici des habitants de ce pays.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

On cite, parmi les hommes distingués qui, par leur naissance, appartiennent au département :

Le traducteur d'Athénée, *Jacques* ADAM qui, dans le XVIII$^{e}$ siècle, fut à la fois membre de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences; un historien et romancier du même temps, BAUDOT DE JUILLY, auteur d'un grand nombre d'ouvrages; un habile mathématicien du XVII$^{e}$ siècle, *Florimond* DE BEAUNE; le médecin BERNIER, auteur d'une *Histoire de Blois;* le célèbre BOURGEOIS, premier médecin de François I$^{er}$ et de Henri II; BUNEL, peintre du temps de Henri IV; le jésuite CHARENTON, traducteur et continuateur de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana; *Hurault* DE CHEVERNY, chancelier de France sous Henri III et Henri IV; le cardinal D'AMBOISE, digne ministre de Louis XII; le traducteur des *Métamorphoses d'Ovide*, FABIAU DE SAINT-ANGE; un autre cardinal, GUILLAUME DE BLOIS, qui fut régent du royaume sous Louis VII et Philippe II; le général DE GRIMOARD, auteur de plusieurs écrits sur l'art et l'histoire militaires; le marquis DE FAVRAS, célèbre par son procès et sa fin tragique; une autre victime de la Révolution, l'infortuné FOULON qui, en 1789, fut deux jours contrôleur général des finances; le littérateur *Eloi* JOUANNEAU, connu par de nombreux ouvrages, parmi lesquels on remarque des recherches sur les *Antiquités celtiques;* le fougueux JURIEU, antagoniste de Bossuet et d'Arnaud; un des tribuns qui furent éliminés, LEGIER; l'excellent mécanicien LENOIR, inventeur de l'instrument qui servit à la détermination définitive des mesures métriques; LOUIS XII, roi de France, qui mérita le glorieux surnom de *Père du Peuple;* le garde des sceaux MORVILLIERS; le peintre *Jean* MONNIER; le père MORIN, célèbre orientaliste; le professeur PAR-

(1) La terra molle, e lieta, e dilettosa
Simili a se gli habitator' produce.
(T. TASSO, *Gerusal. lib.*)

(1) Bernier, né à Blois, dit dans son *Histoire de Blois*, que « les habitants du Blaisois sont honnêtes, galants et polis dans la conversation, mais d'un tempérament délicat. »

# LOIR et CHER

Orléans
Blois
Vendôme
Romorantin
Chateaudun
S.t Calais
Chambord

Chateau de Montoire

Dressé par Vuan

Gravé par Rambos Rue Dauphine N.o 36



*Costumes des bords de la Loire.*
*entre Blois et Amboise.*



*Louis XII.* *Ronsard.*

dessus, ancien député, auteur d'excellents ouvrages sur le *droit commercial; Denis* Papin, habile physicien du XVIIe siècle, un des premiers inventeurs de la machine à vapeur; un autre Papin (*Isaac*), protestant zélé, auteur de plusieurs ouvrages de controverse; *Masson* de Pezay, diplomate de l'école de Maurepas, poète de l'école de Dorat; *Paul* et *Raymond* Phelypeaux, qui furent tous les deux secrétaires d'État; le jurisconsulte Pontanus (Denis Dupont), célèbre dans le XVIe siècle; le comte de Rochecotte, chef royaliste qui, en 1796, essaya sans succès de faire insurger l'arrondissement de Vendôme; le maréchal de Rochambeau; le *prince des poetes* du XVIe siècle, *Pierre* de Ronsard; l'ancien député Salaberry, auteur d'une *Histoire* estimée *de l'Empire Ottoman*; le brave colonel Simon Lorrières, qui défendit si long-temps, sous la Restauration, l'*état* des officiers; un membre de l'ancienne Académie des Inscriptions, Souchay, littérateur et savant; le père Vignier, habile dans l'histoire généalogique; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de Loir-et-Cher est un département *méditerrané*, région du centre, formé du Blaisois, du Vendomois, et de parties de l'Orléanais propre, du pays Chartrain, du Dunois, de la Touraine. — Il a pour limites: au nord, le département d'Eure-et-Loir; au nord-est, celui du Loiret; au sud-est, celui du Cher; au sud, celui de l'Indre; au sud-ouest, celui d'Indre-et-Loire; et au nord-ouest, celui de la Sarthe. — Il tire son nom du *Loir*, affluent de la Sarthe, et du *Cher*, affluent de la Loire. Ces deux rivières, les plus considérables après la Loire, le traversent: la première, du nord-est au sud-ouest, et la seconde, de l'est à l'ouest. — Sa superficie est de 653,196 arpents métriques.

Sol. — Montagnes. — Le sol du département, généralement assez élevé, ne renferme, à proprement parler, aucune montagne, mais on y trouve des collines et des coteaux, couverts pour la plupart de riches vignobles. — La plus grande partie du territoire est formée de vastes plaines dont la pente est peu sensible. — Le sol est dans toutes les vallées assez communément fertile; la terre argileuse et calcaire y domine, mais dans l'ancienne Sologne (arrondiss. de Romorantin), il ressemble tout-à fait à celui des Landes. — C'est une couche siliceuse peu épaisse, où le sable est mêlé de gravier et de cailloux d'une grosseur médiocre, reposant sur une couche d'argile imperméable qui rend la terre humide pendant l'hiver et au printemps, aride et sèche pendant le reste de l'année.

Étangs et lac. — Le département renferme un grand nombre d'étangs, situés presque en totalité sur la rive gauche de la Loire. — Ces étangs sont tellement multipliés dans l'arrond. de Romorantin, que plusieurs vallons en contiennent souvent cinq ou six à la suite les uns des autres. Ces étangs sont formés par des digues élevées pour retenir les eaux. — On en compte, dans l'arrondissement de Romorantin, 951 d'une superficie totale d'environ 3,691 hectares. — Sur 50 communes, il n'y en a que 9 qui n'en renferment pas. — On voit dans le même arrondissement (commune de Soing), à l'est de Contres, un *lac* ou *amas d'eau formé naturellement*, dont la superficie, dans les eaux moyennes, est de près de 20 hectares, et sur les bords duquel des fouilles ont fait découvrir des vases et d'autres ustensiles, qui témoignent du séjour que les Romains ont fait dans ce pays.

Rivières. — Parmi les nombreuses rivières qui arrosent le département, la Loire et le Cher sont les seules navigables. La longueur totale de la partie de leur cours livrée à la navigation est évaluée à 156,000 m. (1) — Il existe divers projets pour rendre le Loir navigable au moins jusqu'à Bonneval, dans le département d'Eure-et-Loir, où serait établi un canal de jonction pour faire communiquer cette rivière avec l'Eure. — Parmi les rivières secondaires, les plus considérables sont le Beuvron, le Cosson, la Cise, affluents de la Loire, et la Sauldre, affluent du Cher.

Routes. — Le département est traversé par 6 routes royales et 9 routes départementales.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat, généralement doux et tempéré, n'est point sujet à de brusques variations; l'air est pur et sain dans tout le département, à l'exception de quelques localités de l'ancienne Sologne, où les étangs et les marécages produisent des exhalaisons nuisibles.

Vents. — Les vents dominants sont ceux de l'ouest.

Maladies. — Les fièvres de diverses natures, catarrhales pituiteuses, rémittentes ou intermittentes, malignes, accompagnées d'engorgements, sont les seules maladies dangereuses qui soient communes dans les campagnes; encore n'affectent-elles que les parties marécageuses de l'arrondissement de Romorantin.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — On compte, parmi les animaux domestiques, un grand nombre de bêtes à laine de la petite race dite de *Sologne*, dont la laine est assez fine et la chair d'excellente qualité; cette race est très susceptible de s'améliorer par les croisements avec les mérinos. — On connaît, dans le département, deux races de chevaux très distinctes par leurs formes: ceux de l'arrondissement de Vendôme, dits *Percherons*, sont d'excellents chevaux de trait; ceux de l'arrondissement de Romorantin, ou de race *Solognote*, sont d'une taille médiocre et ont des formes peu agréables; mais ils se recommandent par la bonté et la durée de leur service. — Les bêtes à cornes sont généralement d'espèce médiocre. — On s'adonne peu à l'éducation des abeilles. Il y a vingt-cinq ans qu'un honorable citoyen avait entrepris d'introduire dans le département les vers à soie et la culture du mûrier blanc: les résultats qu'il avait obtenus doivent faire vivement regretter que ses efforts n'aient pas eu plus d'imitateurs. — Quant au gibier, les bois étaient autrefois peuplés de cerfs, de biches, de chevreuils, de sangliers, etc., mais le nombre de ces animaux a beaucoup diminué. — Les loups au contraire se sont très multipliés; les renards sont aussi assez communs. — Le lièvre, le lapin et les perdrix rouges et grises abondent et sont d'excellente qualité. — Toutes les rivières sont plus ou moins poissonneuses: on y pêche, ainsi que dans les étangs, du brochet, de la carpe, de la perche, du barbeau, de l'anguille et de la tanche. La Loire fournit des saumons, des lamproies et des aloses, et le Loir, des carpes dorées. On pêche de la truite dans quelques rivières. Les écrevisses se trouvent dans tous les ruisseaux. — Les étangs de la Sologne fournissent aussi une assez grande quantité de sangsues.

(1) C'est à Blois que commencent les *levées* de la Loire (dont nous parlons avec détail à l'article de *Maine-et-Loire*, page 208). Ce sont des digues destinées à encaisser les eaux du fleuve dans le double but de les réunir dans les temps de sécheresse, afin d'assurer la navigation, et de les contenir dans les grandes crues, pour empêcher les inondations. — Ces digues, dont on fait remonter l'origine au IXe siècle, n'ont été construites d'une façon durable que dans le XIVe; ce n'était dans le principe que de petites barres isolées, placées devant les endroits les plus exposés. Sous Philippe de Valois, on fortifia leurs bases par une double rangée de pilotis; on commença à construire un mur de revêtement du côté de la rivière, la levée fut exhaussée, élargie et couverte de gros sable et de caillou, de manière à pouvoir servir de route publique. — On perfectionna par la suite, vers la fin du XVIIe siècle, cet immense travail, qui s'étend depuis Blois jusqu'à Angers. — Les levées de la Loire ont généralement, dans le département de Loir-et-Cher, 22 pieds de hauteur au-dessus des basses eaux et 24 pieds de largeur à leur sommet. La largeur de la levée de droite doit être même plus considérable, puisqu'elle forme la route royale de Paris en Espagne, par Orléans, Tours, Bordeaux et Bayonne. — Le côté de la digue exposé au choc des eaux est défendu par un massif de maçonnerie en pierres sèches; le côté de la campagne est fortifié par des plantations de saules et de peupliers.

Règne végétal. — Le règne végétal n'offre rien de particulièrement remarquable : le chêne, le charme et le châtaignier, sont les arbres les plus communs dans les forêts. — On trouve dans les landes sablonneuses de la Sologne de belles plantations de pins. — Les vignes sont, après les grains, la culture la plus considérable et la plus importante du département. — Parmi les produits des vignobles on cite les vins rouges de la côte de Grouez, de Chambon, de la côte du Cher ; et les vins blancs de la côte de Néels, de Marbline ; on recueille, dans la Sologne, des vins de Gros-Noroo ou de teinture (1).

Règne minéral. — Les richesses minérales du département sont peu variées. — On y exploite des mines de fer, des carrières de pierre de taille blanches (tendres et dures), des tourbières, de l'argile à potier et de la marne où la partie calcaire domine tellement que dans certains endroits on en fait de la chaux. — Il existe des carrières d'albâtre non exploitées, à Troô, aux Essarts et à Trehet. — Le département renferme les carrières de *silex pyromaque* (pierre à fusil) les plus considérables de France. Ces carrières sont situées dans les communes de Meusnes, de Saint-Aignan, de Noyers et de Couffy. Elles s'étendent dans le département de l'Indre et occupent une superficie d'environ dix lieues carrées, exploitée depuis près de deux siècles ; un quart de cette superficie a déjà été fouillé et n'offre plus à l'œil que des décombres. — Les cailloux propres à être taillés en pierres à fusils, se trouvent par bancs horizontaux, à la profondeur de 14 à 16 mètres (environ 45 à 50 pieds), dans une terre crayeuse et marneuse, molle et gélatineuse ; ils sont couverts d'une croûte crayeuse, fine et très spongieuse, blanche, jaunâtre ou rougeâtre, suivant la couleur du caillou qu'elle renferme, de 4 à 12 lignes d'épaisseur. Les pierres les plus communes dans le département sont les jaunes et les grises (2).

*Eaux minérales.* — Le département renferme deux sources d'eaux minérales. — Les eaux de *Saint-Denis*, près de Blois, sont savonneuses et peuvent être employées avec succès pour guérir les embarras du foie, de l'estomac et les affections cutanées. — Les eaux de *Saint-Mandé*, dans la commune de Vievy le Rayé, contiennent un principe de nature calcaire et un peu d'acide carbonique ; on les emploie principalement pour les cas d'obstruction et d'embarras dans les viscères.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Blois, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de préf., à 45 l. S. de Paris (distance légale. — On paie 21 postes 3/4). Pop. 13,128 hab. — Blois n'est ni une belle ni une grande ville, mais c'est une ville remarquable par sa situation pittoresque, par ses monuments et surtout par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Elle est fort ancienne, un aquéduc romain, dont on y voit les restes, en est la preuve, mais l'histoire n'a rien transmis de positif sur l'époque de sa fondation. — Les dévastations qui suivirent la chute de l'empire romain avaient sans doute réduit la ville à peu de chose, lorsque vers 873, la construction du château lui donna une nouvelle existence. — Dans le siècle suivant, lors de l'invasion des Normands et des Danois, le château servit de refuge aux religieux des monastères voisins. Les comtes de Blois le possédèrent jusqu'en 1391 ; alors, Guy de Châtillon, vingtième comte, le vendit avec son comté, à Louis de France, duc d'Orléans, l'aïeul de Louis XII. — Ce roi réunit la ville et le comté de Blois à la couronne. Le château, déjà considérable, fut augmenté sous son règne. Henri III y convoqua les États-Généraux ; l'audacieux Henri duc de Guise y brava son Roi, qui souffrit lâchement ses insultes et s'en vengea par un assassinat. Cet assassinat est l'événement le plus mémorable dont les murs du château de Blois aient été les témoins. Déjà ils avaient servi de retraite à l'infortunée et vertueuse Valentine de Milan, pleurant son époux assassiné par le duc de Bourgogne ; et à l'impudique Isabeau de Bavière, désolée de la mort de Bois-Boardon, son amant. — Dans l'histoire de ce château, des traités solennels, des fêtes éclatantes, de brillants tournois, mêlent leurs souvenirs à des souvenirs plus sombres. — Les noces du duc d'Alençon, avec Marguerite d'Anjou ; de Henri IV, avec Marguerite de Valois, y furent célébrées. Plus tard, Louis XIII y fit arrêter César, duc de Vendôme, et le grand prieur, son frère. — En 1716, le château fut habité par Marie Casimir, reine de Pologne. — En 1786, il fut transformé en caserne, et c'est encore sa destination actuelle. — Bien qu'en 1793 sa démolition ait été commencée, il fut restauré en 1804, dix ans après il reçut une dernière illustration : la cour de Marie-Louise s'y retira après la prise de Paris, et la dispersion des membres de la régence y suivit la chute de l'Empire. — Cet édifice, œuvre de différents siècles et de différents styles, fondé par les comtes de Blois, agrandi par Louis XI, François Ier, Louis XII, Louis XIII et Louis XIV, offre la réunion des genres les plus opposés. — Dans une partie il présente des formes purement gothiques ; dans une autre le style superbe mais bizarre du xve siècle ; ailleurs la pureté des constructions dirigées par Mansard ; il est formé de quatre corps disposés autour d'une cour. La façade occidentale la plus moderne, et l'œuvre de Mansard, est belle et imposante ; on regrette que la mort ait empêché Gaston d'Orléans de la faire terminer. — Les trois autres côtés sont bas et lourds ; ils offrent de curieux détails d'architecture, surtout le grand escalier extérieur. — Parmi les parties historiques qu'il renferme, on remarque l'endroit où, en 1588, Guise tomba percé de 45 coups de poignards, à la porte du cabinet de Henri III ; la chambre d'où Catherine de Médicis s'échappa, par les soins du duc d'Epernon, lors de la conjuration d'Amboise ; la salle où cette reine faisait représenter les pièces italiennes et les mystères alors en vogue ; les cachots, les salles d'armes, les *oubliettes*, etc. — La ville de Blois est située en amphithéâtre sur une colline rapide qui s'arrondit en un demi-cercle concave, dont les extrémités s'appuient à la rivière ; sur l'une s'élève le château, sur l'autre la cathédrale ; la ville occupe principalement l'espace intermédiaire ; au centre de la courbe aboutit le pont ; le tout ensemble est d'un aspect agréable et symétrique. La cathédrale est un bel édifice, propre, spacieux, digne de sa situation ; elle est proprement décorée, le maître autel, tout doré, est du plus bel effet. Blois possédait plusieurs autres belles églises, mais elles furent presque toutes ruinées par les huguenots en 1565. — Son monument le plus antique est l'aquéduc romain creusé dans le rocher, il est bien entretenu, et maintenant encore très utile pour l'arrosement et la propreté de la ville ; il est si spacieux que plusieurs hommes peuvent y marcher sans presque se courber ; il amène les eaux de plusieurs sources des environs, qui alimentent dans la ville de nombreuses fontaines parmi lesquelles plusieurs sont jolies. — L'ancien palais épiscopal, maintenant *la Préfecture*, est le plus bel édifice de Blois ; il est contigu à la cathédrale, sur la crête de la colline, et bordé de terrasses d'où la vue domine la vallée et peut s'étendre sur la partie basse de la ville, le cours de la Loire,

(1) « On croit, dit l'auteur de la *Bibliographie agronomique*, que le vin produit par les vignes de Surêne, près Paris, a jadis été d'une bonne qualité, et que même il a paru sur la table de nos rois. Voici ce qui a donné lieu à cette opinion. On trouve aux environs de Vendôme, dans l'ancien patrimoine de Henri IV, une espèce de raisin nommé dans le pays *suren*, qui produit un vin blanc très agréable, et dont la qualité augmente en vieillissant. Henri IV le trouvait très bon et en faisait venir pour sa consommation. Naturellement, les courtisans le proclamèrent délicieux, et pendant le règne de ce monarque on but à la cour beaucoup de vin de *suren*. — Il existe encore dans le Vendomois un vignoble qu'on appelle *Clos de Henri IV*. — Louis XIII n'ayant pas eu pour le *suren* la même estime que son père, ce vin passa de mode et perdit sa renommée. — Dans la suite, on crut que c'était le village de Surêne qui avait produit le vin recherché à la cour de Henri IV. La ressemblance des noms fut cause de cette erreur. Un auteur du xiiie siècle, Pierre d'Andely, dans son poème de la *Bataille des vins*, nomme avec éloge *Deuil*, *Montmorency*, *Marly*, *Argenteuil*, et ne dit rien de Surêne, qui pourtant est dans le voisinage, ce qui prouve qu'alors comme aujourd'hui, le vin de Surêne n'avait ni qualité ni réputation. On ne doit donc pas s'étonner qu'un propriétaire d'excellents vignobles en Bourgogne, ait transporté sans aucun succès des plants de Surêne sur les coteaux de l'Yonne. »

(2) Les dangers de toute nature dont l'extraction et la fabrication des pierres à fusil sont accompagnées, rendent très pénible la condition des caillouteurs, hommes, femmes et enfants. Aussi la plupart de ces ouvriers meurent-ils asthmatiques au bout de 20 à 30 ans. — Un ouvrier bon travailleur taille dans sa journée 400 pierres fines de la première qualité, ou 600 de la seconde : d'où il résulte que cent chefs de famille, livrés à ce genre de travail avec leurs femmes et leurs enfants, peuvent fabriquer annuellement 30 millions de pierres à feu de toute espèce. — On sait que la France a fourni long-temps des pierres à fusil aux étrangers. L'exportation en est aujourd'hui prohibée ; mais diverses exploitations se sont successivement établies en Angleterre, en Tyrol, en Portugal, en Gallicie, en Pologne, etc. — Les principales fabriques de France sont celles du département de Loir-et-Cher, pour les pierres *blondes, jaunes et grises* ; de Lye, département de l'Indre, de Maysac, département de l'Ardèche, pour les pierres *rouges et jaunes* ; de Cerilly, département de l'Yonne, pour les pierres *rouges et noires* ; de la Roche-Guyon et de Bougival, département de Seine-et-Oise, pour les pierres *noires*.

les vastes et riantes campagnes, le château de Chambord, etc. Le pont de Blois, construit de 1717 à 1724, sur les ruines d'un ancien pont qui datait du XIe siècle, est le premier et un des plus beaux ouvrages du règne de Louis XV; il a onze arches à plein cintre, et une longueur de 302 m.; il est décoré à son centre d'un haut et élégant obélisque; la solidité de ce pont est à toute épreuve. Au-dessus, entre la ville et la rivière, s'étend une fort agréable promenade ombragée de hauts arbres; au-dessous est le port et la vénérable église de Saint-Nicolas, dont l'un des clochers carrés tombe en ruine; ses nefs sombres sont divisées par des rangs de piliers massifs. Le faubourg de Vienne borde la rive opposée. — On voit, dans la jolie église de Saint-Vincent, les tombes de Gaston de France et de sa fille Marie-Louise; cette église est située derrière le château, au sommet de la ville, qui est entourée de ce côté des débris des vieilles fortifications et de ceux de quelques bâtiments monastiques. — On remarque encore à Blois les énormes murailles qui supportent la façade extérieure de l'aile neuve du château et bordent un ravin escarpé par où on descend au port. Ce port, commode et très fréquenté, le théâtre, l'abattoir public, le cimetière neuf, spacieux et bien disposé, la bibliothèque publique, qui se compose de 19,000 volumes, sont dignes d'être visités.

MARCHENOIRE, ch.-l. de cant., à 7 l. 1/2 N. de Blois. Pop. 500 hab. — Ce bourg, maintenant pauvre, chétif, privé de toute importance, fut jadis une ville florissante, une place forte considérable; deux de ses anciennes portes qui subsistent encore, les débris de sa forteresse, de ses énormes murailles qu'entouraient de larges et profonds fossés, prouvent encore avec quel soin on l'avait fortifiée; mais les malheurs de la guerre l'ont souvent accablée. — Les Bourguignons et les Anglais s'en sont emparés successivement comme d'un poste indispensable à la défense du pays. Les Anglais en faisaient surtout grand cas: ils en brûlèrent les faubourgs, en augmentèrent les fortifications et y mirent garnison. Plus tard, les réformés ayant obtenu l'exercice paisible de leur religion dans cette ville, s'y rendirent en grand nombre et y ramenèrent l'industrie et le bonheur. Marchenoire répara alors toutes ses pertes, et se promettait une prospérité croissante, quand la révocation de l'édit de Nantes, plus funeste pour elle que les désastres des guerres précédentes, vint lui enlever, avec les trois quarts de sa population, son commerce et son industrie; enfin, le cruel hiver de 1709 et la marche des troupes qui à cette époque acheva d'affamer cette partie du pays, portèrent le dernier coup à cette ville et anéantirent toutes ses ressources.

MER, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 de Blois. pop. 3,733 hab. — Mer faisait partie du marquisat de Menars, qui avait été érigé en 1677. Les calvinistes y avaient un temple très fréquenté; la révocation de l'édit de Nantes les en bannit et faillit ruiner la ville.

MONTRICHARD, port sur la rive droite du Cher, ch.-l. de cant., à 8 l. S.-O. de Blois. Pop. 2,369 hab. — Un des premiers possesseurs de cette ville fut le fameux Thibaut-le-Tricheur, qui sans doute y acquit l'épithète jointe à son nom en trichant, c'est-à-dire en pillant ses voisins, ce que la position de la ville lui permettait de faire avec impunité. — C'est à lui que Montrichard doit son nom. — En 1010, Foulques Nera, comte d'Anjou, était possesseur de Montrichard: il y fit construire un château-fort et entoura la ville de remparts. — La propriété du fonds où fut bâti le château appartenait à Gelduin, seigneur de Saumur, qui se plaignit de cette usurpation à Eudes II, comte de Tours et de Blois. Le comte rassembla ses vassaux et s'avança vers Montrichard pour en chasser Foulques; celui-ci lui livra bataille en 1016, le mit en déroute et conserva sa possession. Le château de Montrichard tomba plus tard au pouvoir des seigneurs d'Amboise; l'un d'eux, Hugues Ier, y ajouta la grosse tour qui existe encore en partie, et la grande salle qui y est contiguë. — Les rois d'Angleterre, comtes de Touraine, possédèrent ensuite le château et y tenaient grosse garnison. — Ils y ajoutèrent des fortifications si considérables, que Philippe-Auguste ne put s'en emparer qu'après un siége long et meurtrier. — Les anciens murs d'enceinte, percés de quatre portes et flanqués de tourelles, subsistent encore en partie; la forteresse n'offre plus que des ruines informes, elles étaient encore considérables lorsqu'en 1755, elles s'écroulèrent en grande partie et écrasèrent une église située à mi-côte de la colline que domine le château; la ville est bâtie sur la pente de cette colline: son aspect est agréable et les perspectives dont elle jouit sont étendues.

SAINT-AIGNAN, port sur la rive gauche du Cher, ch.-l. de cant., à 9 l. 1/2 de Blois. Pop. 2,772 h. — Saint-Aignan doit son origine à une chapelle fondée par des moines qui avaient d'abord habité l'abbaye de Saint-Martin de Tours; en 1019, un vieux manoir gothique existait déjà sur une colline au-dessus de la ville; il appartenait aux comtes de Blois, les débris qui en subsistent prouvent qu'il fut fortifié avec soin; une de ses tours, mieux conservée que le reste, porte encore son ancien nom de tour d'Agar. — En 1030, Foulques Nera, comte d'Anjou, attaqua la ville et le château, fit prisonnier Geoffroy de Donzy, qui en était seigneur, le conduisit à Loches, et l'y fit ensuite étrangler. La ville et le château ont souffert plusieurs autres siéges, surtout pendant les guerres de religion. — Saint-Aignan a été le chef-lieu d'une duché-pairie.

ROMORANTIN, sur la rive droite de la Saudre, au confluent du Morantin; ch.-l. d'arrond., à 10 l. 1/2 S.-E. de Blois. Pop. 6,985 hab. — Cette ville doit son nom à deux mots latins, *Rivus-Morantinus*; ils expliquent assez sa situation. Elle doit son origine à un château qui était situé dans une île formée par la Saudre, et appartenant au seigneur de Lanthenay, paroisse éloignée d'une lieue. La chapelle du château donna lieu à la construction de quelques bâtiments qui commencèrent la ville à une époque qu'on ne pourrait préciser; plus tard, l'église qui y existe encore aujourd'hui remplaça la chapelle seigneuriale. La population s'augmenta rapidement aux dépens des communes voisines, et surtout de celle de Selles, dont les fabricants de draps transportèrent leurs établissements dans la ville nouvelle, où ils trouvaient des eaux plus convenables à leurs manufactures. — La seigneurie de Romorantin était, en 1200, un arrière-fief des comtes de Champagne et de Blois; dans la suite elle appartint à diverses maisons, et en 1391, à celle d'Orléans. Charles d'Angoulême la posséda ensuite et la transmit à François d'Angoulême, depuis roi de France sous le nom de François Ier. Ce prince fit faire de grands embellissements à la ville, patrie de la reine Claude, sa femme, et où il avait passé une partie de sa jeunesse; on voit encore la base d'un prolongement considérable qu'il faisait ajouter au château lors que le choix du site de Chambord lui fit abandonner Romorantin. — Cette ville fut assiégée en 1356, par le prince Noir. Froissard parle de l'artillerie dont il se servit contre la ville, ce fut peut-être la première fois qu'on en fit usage en France. — Le roi Jean vint de Chartres au secours de Romorantin, et força le prince à lever le siége; il le poursuivit jusqu'à Poitiers et lui livra cette bataille qui fut si fatale à la France. — Romorantin devint par la suite une résidence royale et la capitale de la Sologne. Le chancelier de l'Hôpital s'y trouvait lorsqu'il sauva la France de la honte et des fureurs de l'inquisition par le fameux édit connu sous le nom d'*Édit de Romorantin*. Bien que située dans un pays pauvre, ingrat et stérile, la ville obtient quelque importance par son active industrie; elle n'eut long-temps pour ornement que son vieux château, mais depuis la Révolution elle s'est fort améliorée. — En 1809, on y construisit une prison sur le modèle de celle de Blois; c'est un édifice spacieux, imposant et aussi élégant que son emploi lui permet de l'être. La ville possède plusieurs autres édifices publics, une salle de spectacle et de charmantes promenades.

SELLES-SUR-CHER, ch.-l. de cant., à 4 l. O. de Romorantin. Pop. 4,121 hab. — Un pieux solitaire, saint Eusin, qui, dans le VIe siècle, se bâtit une cellule sur les bords du Cher, est le fondateur de cette ville. La réputation de sainteté de l'anachorète engagea nombre de personnes à construire des maisons autour de son ermitage, et la ville fut ainsi fondée. — Le roi Childebert, fils de Clovis, allant faire la guerre en Espagne, et traversant le Berri, se recommanda aux prières du saint; ayant eu un plein succès dans son expédition, il crut lui en être redevable et voulut lui en témoigner lui-même sa reconnaissance; mais le cénobite était mort: le Roi fit bâtir sur son tombeau une belle église et un monastère qui fut d'abord occupé par des bénédictins, puis par divers ordres, et enfin par des feuillants, qui en furent expulsés lors de la Révolution de 1789. L'église de l'abbaye devint paroissiale; une petite ville, dont les miracles du saint patron augmentaient la population, se forma à l'entour. — Le voisinage de la rivière, la beauté des sites voisins, en fit un séjour fort agréable et le centre d'un commerce actif. — Sous Henri IV, Philippe de Béthune, frère de l'excellent ministre Sully, construisit, près de Selles, un beau et grand château qui fait encore le plus bel ornement de la ville.

VENDÔME, sur le Loir, ch.-l. d'arrond., à 8 l. N.-O. de Blois. Pop. 7,771 hab. — Sous les Romains, Vendôme était un *castrum* qu'on nommait *Vendocinum*; à ce castrum succéda un château gothique qu'avoisina bientôt une bourgade. — Dans des actes très anciens il est nommé *Vendosinium* et *Ventorum Donum*, d'où a pu se former *Ventorum Domus*, et par contraction Vendôme; ce nom explique en effet la position de ce château, situé sur une colline élevée et escarpée, exposée à tous les vents. Le château fut agrandi à différentes époques et très fortifié; il fut souvent assiégé et plusieurs fois pris. Les comtes de Blois s'en emparèrent dans le temps de leurs querelles avec ceux de Vendôme. — Les Anglais s'en rendirent maîtres ensuite, Charles VII les en chassa. — Les huguenots le prirent, puis les ligueurs, auxquels, en 1562, Henri IV le reprit d'assaut ainsi que la ville. — Le château était alors ceint de murailles fort élevées, flanqué de six grosses tours et entouré de fossés profonds; ce n'est plus maintenant qu'une masse de ruines informes que leur situation rend pittoresques malgré leur délabrement. On jouit de ce point d'une vue délicieuse sur la ville, ses alentours et le cours du Loir. — L'ancien parlement de Paris s'est assemblé deux fois au château de Vendôme: la première fois, en 1227, pendant la minorité de saint Louis; la seconde, en 1458, sous Charles VII, à l'effet de juger Jean second, duc d'Alençon, qu'on accusait d'avoir voulu livrer la France aux Anglais. Ce fut à Vendôme que s'établit la haute cour nationale

instituée en 1795, pour le jugement des accusés compromis dans le complot de Babeuf. — Cette ville occupe une heureuse position au bord du Loir, au pied d'une colline tapissée de vignes et couronnées des ruines du château.—Elle est traversée en tous sens par plusieurs canaux, bien bâtie, propre et bien percée, entourée de paysages riants, de coteaux riches et boisés, de sites champêtres que le Loir vivifie et embellit; la ville renferme en outre trois promenades agréables et ombragées. — Vendôme possède une jolie fontaine en marbre, un théâtre, une bibliothèque publique riche de 5,000 volumes, un abattoir propre et commode. On y remarque surtout le collége, un des plus beaux de la France, l'ancienne église cathédrale et un beau quartier de cavalerie. — Cette ville était le chef-lieu du Vendomois, dont le premier comte fut de la famille des Montmorency; les seigneurs de Vendôme avaient obtenu le droit de battre monnaie. Vendôme fut ensuite donnée au duc de Bourbon, grand-père de Henri IV. Sous Antoine de Bourbon, les seigneurs protestants, effrayés des progrès de l'influence des Guises, se rassemblèrent à Vendôme, ayant à leur tête Antoine, l'amiral de Coligny et le prince de Condé, et résolurent de surprendre les Guises, alors à Amboise, où se tenait la cour. — Dans la suite, Henri IV fut obligé d'assiéger Vendôme, qui, à l'instigation d'un cordelier, lui refusait l'obéissance. Henri, s'étant emparé de la ville, fit pendre le moine et le gouverneur rebelle. Il donna ensuite cette ville en apanage à son fils naturel, César de Vendôme, né de Gabrielle d'Estrées. — A la Révolution, les tombeaux de Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV, et d'autres membres de la famille de Bourbon, qui se voyaient à Vendôme, furent détruits. C'est de cette époque que date la dévastation complète du château.

Freteval, à 4 l. N.-E. de Vendôme. Pop. 762 hab. — C'est près de ce bourg qu'en 1194 l'armée anglaise attaqua à l'improviste celle de Philippe-Auguste, la mit en déroute et en tailla en pièce l'arrière-garde. Dans cette défaite Philippe perdit le sceau royal et tous les actes de la chancellerie que jusqu'alors les rois de France avaient eu l'usage de faire porter à leur suite; cette singulière et dangereuse coutume fut abolie après le désastre de Freteval, et l'on établit des chambres permanentes qui désormais furent dépositaires des actes et titres de la couronne.

Montdoubleau, à 7 l. N.-O. de Vendôme. Pop. 1,917 hab. — Montdoubleau est une ville fort ancienne; elle est située sur la limite du département et sur la frontière de l'ancienne province du Maine; elle occupe une éminence dont le pied est baigné par la petite rivière de Graisne. C'était jadis une place forte qui formait, avec Montmirail et Saint-Calais, une ligne de défense opposée aux forteresses voisines du Dunois et du Vendomois. Montdoubleau possédait un château-fort qui subsiste encore en partie; ses énormes murailles, ses tours, ses larges fossés, prouvent combien la ville était forte aux temps de la féodalité. Ce sont des constructions qui, d'après leur architecture, doivent remonter au IXe siècle.

Montoire, sur la rive droite du Loir, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 O. de Vendôme. Pop. 3,072 hab. — Dans le XVIe siècle, le duc de Vendôme, Jean V, ayant divisé son duché en Haut et Bas-Vendomois, fit de Montoire la capitale de cette dernière partie de ses domaines et lui donna le titre de ville. Elle continua à faire partie du duché de Vendôme jusqu'à l'extinction de cette famille. — Montoire, après avoir appartenu à plusieurs seigneurs de maisons différentes, devint la possession d'un gentilhomme breton du nom de Kerhoent qui, par lettres-patentes, obtint de donner son nom à la ville; elle le porta en effet quelque temps, et l'a maintenant oublié. — C'est une jolie petite ville, propre, très commerçante; on y remarque la grande place, belle, spacieuse et bien entourée. Cette place est due aux soins du duc de Tallard, qui fut un des seigneurs de Montoire. — Les ruines de l'antique château de Saint-Outrille dominent la ville et sont encore assez considérables.

Morée, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 N.-E. de Vendôme. Pop. 1,218 hab. — Ce bourg, situé sur la rive gauche du Loir, fut jadis une petite place forte; il est encore entouré de vieilles murailles; elles ceignent un carré parfait dont chaque angle est fortifié par une espèce de bastion.

## VARIÉTÉS. — CHAMBORD.

Ce château célèbre est situé sur le Cosson et près la rive gauche de la Loire, entre les forêts de Boulogne et de Russy, à 4 l. O. de Blois. — Désigné dans les anciennes chartes sous le nom de *Camborium*, il n'était vers la fin du XIe siècle qu'un petit château (*castellum*), maison de plaisance et rendez-vous de chasse des comtes de Blois.—Ce lieu, voisin de l'ancien château de Romorantin que possédait la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, fut souvent témoin des jeux de l'enfance du prince. A son retour d'Espagne, François Ier fit démolir l'ancien manoir, pour élever sur son emplacement le château qu'on y voit aujourd'hui, et dont le Primatice fut l'architecte.

Dès qu'une partie de cette demeure vraiment royale fut terminée, François Ier en fit son séjour favori. — Henri II s'y plaisait également beaucoup et fit continuer les constructions commencées par son père. Ce fut à Chambord qu'il conclut le traité de 1551 avec les princes allemands. — Charles IX et Henri III visitèrent quelquefois cette demeure. — Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, y fut souvent exilé.

Louis XIV affectionna Chambord pendant sa jeunesse. Il y ordonna de grands changements, et fit reconstruire sur un nouveau plan les galeries qui servent d'enceinte au donjon. Le plan du Primatice fut changé par les nouvelles dispositions des projets de Mansard, dont les travaux sont restés inachevés, Louis XIV ayant entrepris de bâtir Versailles. Les dessins qui restent de Mansard montrent qu'il aurait donné à Chambord l'éclat et la splendeur de la maison royale la plus fastueuse. Deux vastes ailes, placées en avant corps de la façade de la place d'armes, devaient servir aux écuries et aux communs, et former une première cour, réunie au château par une grille.— C'est à Chambord que Mansard fit le premier essai des *mansardes*. — Pendant le séjour de Louis XIV, chaque année le château fut témoin de nouvelles fêtes. Dans celle qui eut lieu au mois d'octobre 1670, on construisit dans une des salles un théâtre sur lequel eut lieu la première représentation du *Bourgeois gentilhomme*.

En 1725, le compagnon de Charles XII, l'infortuné Stanislas, ayant perdu tout espoir de recouvrer son royaume de Pologne, trouva à Chambord une retraite dont il ne sortit que pour aller faire le bonheur de la Lorraine.

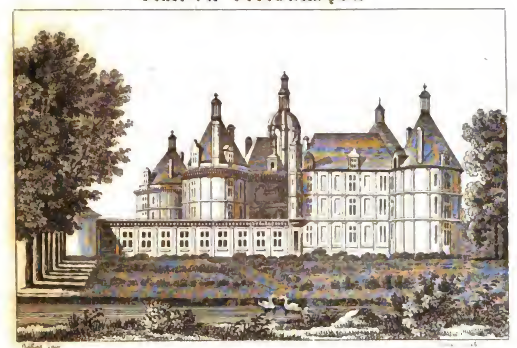
Plus tard, Louis XV voulant récompenser magnifiquement les services rendus à la France par le maréchal de Saxe, lui fit don du château de Chambord. Le vainqueur de Fontenoy y vint habiter vers la fin de 1748. Il y fut reçu avec tous les honneurs militaires, et y retrouva des compagnons d'armes. Le Roi, par une galanterie toute particulière, permit que ses deux régiments de hulans vinssent y tenir garnison, et leur fit bâtir des casernes à la porte du château. — Le maréchal de Saxe menait à Chambord une vie toute militaire. Ses soldats étaient tenus dans la discipline la plus exacte; il assistait tous les matins à leurs évolutions, et donnait des soins particuliers à un haras qu'il avait formé avec une race de chevaux de l'Ukraine, qui, libres et sans gardiens, vivaient dans le parc, et arrivaient d'eux-mêmes sur la place d'armes à l'heure de la manœuvre, sonnée du haut des terrasses du château par les trompettes du régiment. — Le maréchal de Saxe mourut à Chambord en 1750, et depuis lors ce château a perdu son ancienne splendeur. — La famille Polignac, qui l'obtint de Louis XVI en 1777, y établit un haras considérable, et y fit construire des appartements à la moderne. Mais tout fut dévasté lors de l'émigration du propriétaire.

En 1804, le château, le beau parc et toutes les fermes qui en dépendent, furent donnés en dotation à la Légion-d'Honneur; le château devait servir de chef-lieu à la quinzième cohorte. Déjà la Légion-d'Honneur avait fait faire les réparations les plus urgentes, curer et redresser le Cosson dans la partie de son cours qui traverse le parc, toutes les mesures étaient prises pour y établir une seconde maison d'éducation pour les filles des membres de la Légion-d'Honneur, à l'instar de la maison impériale d'Écouen, lorsque l'Empereur racheta le château et ses dépendances et l'érigea en *Principauté de Wagram* pour le donner au maréchal Berthier.— Berthier devait y faire des réparations que ses occupations militaires l'empêchèrent d'exécuter. Il mourut en 1815. — Sa veuve, la princesse de Wagram, obtint en 1820, de Louis XVIII, l'autorisation de vendre Chambord. Ce magnifique édifice allait être livré à la bande noire, lorsqu'il fut racheté au moyen d'une souscription, et offert au nom des souscripteurs au duc de Bordeaux. — En 1834, l'administration des domaines a voulu s'en emparer, mais un jugement du tribunal de première instance de Blois a maintenu le possesseur dans ses droits.

Le château de Chambord (1) est situé au centre d'un parc de 12,000 arpents, clos de murs, et qui, par la variété des sites et les accidents du terrain, réunit tout ce qui peut favoriser les différents genres de chasse. Des taillis immenses et des forêts spacieuses sont peuplés de cerfs, de biches, de chevreuils et de sangliers; des garennes, des terriers nombreux et de vastes prairies y attirent et y fixent du gibier de toute espèce; le Cosson, qui traverse le parc, offre tous les agréments de la pêche; ses bords, ombragés par des touffes de joncs et de roseaux, servent de retraite aux oiseaux aquatiques; le parc est coupé par des sentiers battus et de larges allées que les chevaux et les calèches peuvent parcourir aisément. — Le château se présente sous divers aspects aux voyageurs. On découvre de loin ses dômes, ses donjons, ses tourelles et ses terrasses. La belle lanterne qui couronne l'escalier et s'élève majestueusement au-dessus de l'édifice, se voit de la Levée de la Loire et des hauteurs du château de Blois; la fleur de lis qui la couronne a traversé trois siècles et bravé les fureurs de la Révolution.

L'architecture du château de Chambord a un caractère qui s'éloigne autant des formes gothiques que des proportions grec-

(1) La majeure partie des détails que nous allons donner sont empruntés à la magnifique *Description de Chambord* par Merle et Perie, in-fol. avec pl.



Chambord.



Château de Chaumont



Blois

ques et contraines ; on dirait que le Primatice a voulu laisser un monument singulier pour indiquer l'époque de la renaissance. — Le donjon, flanqué de quatre grosses tours, rappelle les constructions uniformes des XII$^{e}$ et XIII$^{e}$ siecles ; mais les galeries qui en prolongent la façade lui donnent une élégance qui était inconnue jusqu'alors. L'ensemble de l'édifice a un aspect lourd, fort et massif qui n'est pas sans noblesse, et qui contraste avec la richesse et le fini des details. — Le corps du bâtiment, composé de trois ordres de pilastres, présente d'abord à l'œil une grande simplicité ; mais, au-dessus des terrasses qui couronnent le troisieme, les ornements sont prodigués avec une telle profusion, les pilastres, les colonnes, les bas-reliefs, les frises, y sont si richement sculptés, qu'on a peine à concevoir que douze années aient suffi pour exécuter tant de chefs-d'œuvre, quelle qu'ait été la facilité d'exécution des Jean Goujon, des Germain Pilon, des Jean Cousin et des Pierre Bontems, à qui ces travaux furent confiés.

Voici la description que le célèbre architecte Blondel fait de Chambord, et le jugement qu'il en porte.

« Ce château, bâti sous François I$^{er}$ et Henri II, sur les dessins du Primatice, n'ayant pas été achevé, la construction en fut continuée sous Louis XIII et Louis XIV, mais sur d'autres plans donnés par Sertio. — Les pierres ont été tirées des carrières de Distant et de Ménars. Ces pierres sont tendres dans la carrière, mais elles durcissent à l'air. — Le château principal ou donjon a la forme quadrangulaire, son diametre est de 24 toises ; il est flanqué de quatre grosses tours, et entouré d'un bâtiment rectangulaire, dont les quatre angles sont aussi garnis de tours. Les deux tours situées du côté du midi sont moins élevées que les autres, la majeure partie de ces bâtiments n'ayant été achevée que sous Louis XIV. — Le bâtiment rectangulaire dont une des façades aligne le donjon, est d'une architecture semi gothique bien inférieure à celle du château. — Les quatre tours du donjon ont chacune 60 pieds de diamètre. Au milieu du donjon s'élève une cinquième tour de 30 pieds de diamètre sur 100 de hauteur ; cette tour contient l'escalier et la lanterne. Elle donne, à tout l'édifice, la forme pyramidale. — Cet édifice est couvert par des terrasses et par des combles que terminent des lanternes qui, entremêlées avec de hautes cheminées ornées de sculptures, annoncent au loin une habitation importante, et présentent un aspect singulier. — La distribution intérieure du château est remarquable : le grand escalier, dont la disposition est très ingénieuse, est à double rampe se croisant en spirales l'une sur l'autre, et toutes deux communes à un même noyau. On y arrive au rez-de-chaussée par quatre salles des gardes, de 50 pieds de longueur et de 30 pieds de largeur, en sorte que dans les quatre massifs angulaires de cet édifice sont distribués, à chaque étage, autant d'appartements complets. »

Chambord était autrefois décoré de peintures et de tableaux dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige. — François I$^{er}$ y avait rassemblé plusieurs ouvrages de Léonard de Vinci ; un grand nombre de salles étaient enrichies de fresques de Jean Cousin. On y remarquait aussi une galerie de portraits des savants grecs réfugiés en Italie après la prise de Constantinople. — Les sculptures sont encore dans un bel état de conservation. Quoique très variées de forme et de dessin, elles sont cependant toutes du même goût. On retrouve, dans les caissons des voûtes, dans les tympans, dans les bas-reliefs des frises et dans les ornements des chapiteaux, l'F et la Salamandre couronnés, emblèmes de François I$^{er}$. Dans quelques parties de l'édifice construites sous Henri II, on remarque le croissant de Diane de Poitiers et l'H et le D enlacés. Le soleil de Louis XIV, avec l'orgueilleuse devise *nec pluribus impar*, se montre dans plusieurs endroits. Au-dessous du dôme qui termine l'escalier de l'aile d'Orléans, on voit trois cariatides représentant, dit-on, François I$^{er}$, la duchesse d'Estampes, la comtesse de Châteaubriand. Dans l'escalier de l'aile de la chapelle, qui n'est pas entièrement terminé et où les cariatides ne sont qu'indiquées, devait se trouver les bustes de Henri II, de la duchesse de Valentinois et de la reine Catherine de Medicis. — Les deux chapelles sont les pièces les plus dignes d'admiration. La grande, bâtie par François I$^{er}$, est d'une simplicité noble et élégante ; les arcs à pleins cintres de la voûte viennent se joindre avec grâce à l'entablement, et y reposent sur des coussins qui forment un ornement plus ingénieux que de bon goût. L'oratoire de la reine de Pologne est un petit chef-d'œuvre de sculpture ; la voûte surtout est d'une étonnante richesse. — Le reste du château n'offre de remarquable qu'une distribution large et bien entendue, de vastes et nombreux appartements disposés à chaque étage d'une manière régulière et commode. — Le mobilier, qui était d'une richesse vraiment royale, a totalement disparu ; il a été vendu à l'encan, pendant la Révolution, aux fripiers de Blois, d'Amboise et d'Orléans ; les belles tapisseries d'Arras et des Gobelins, qui décoraient les appartements de François I$^{er}$, de Louis XIV, du Roi de Pologne et du maréchal de Saxe, ont été brûlées pour en retirer l'or et l'argent que renfermait leur tissu. C'est sans doute alors qu'aura été brisé ce carreau de vitre qui, suivant Piganiol de la Force, existait encore dans le siècle dernier, et sur lequel, dans un accès d'humeur jalouse, François I$^{er}$ avait écrit, avec la pointe d'un diamant, ces deux vers célebres :

Souvent femme varie,
Mal habile qui s'y fie.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 3 députés. Il est divisé en 3 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont Blois, Romorantin, Vendôme. — Le nombre des électeurs est de 1,449.

ADMINISTRATIVE. — Le ch.-l. de la préfecture est Blois.

Le département se divise en 3 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Blois. . . . . . . . . . . | 10 cant., | 139 comm., | 114,307 habit. |
| Romorantin. . . . . . . | 6 | 50 | 45.107 |
| Vendôme. . . . . . . . . | 8 | 110 | 76,336 |
| Total. . . . . . . | 24 cant., | 299 comm., | 235,750 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Blois), 2 receveurs particuliers, 3 percepteurs d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Blois) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Blois), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservat. dans les ch.-l. d'arrond. comm.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Blois), 1 directeur d'arrondissement, 3 receveurs entreposeurs.

*Forets.* Le départ. fait partie de la 21$^{e}$ conservat. forestière. — 1 inspecteur à Blois.

*Ponts et chaussées.* — Le département fait partie de la 11$^{e}$ inspection, dont le chef-l. est Alençon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Blois.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 2$^{e}$ arrond. et de la 1$^{re}$ division, dont le ch.-l. est Paris.

*Haras.* — Le départ. fait partie, pour les courses de chevaux, du 1$^{er}$ arrond. de concours, dont le ch.-l. est Paris. — Il y a à Blois un *dépôt royal* où se trouvent 34 étalons.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 4$^{e}$ division militaire, dont le quartier général est à Tours. — Il y a à Blois : 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Blois. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 7$^{e}$ légion, dont le chef-lieu est à Tours.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Orléans. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1$^{re}$ instance, à Blois (2 chambres), Romorantin, Vendôme, et 2 tribunaux de commerce, à Blois et Romorantin.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XVI$^{e}$ siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Blois. — Il y a à Blois, — un séminaire diocésain ; une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 4 cures de 1$^{re}$ classe, 22 de 2$^{e}$, 247 succursales et 11 vicariats. — Il existe dans le département : — à *Blois*, 1 école chrétienne ; 4 communautés religieuses de femmes chargées de l'hospice civil et militaire, de l'éducation de la classe indigente, et de l'hôpital des pauvres incurables et des enfants abandonnés ; — à *Vendôme*, diverses congrégations religieuses de femmes qui portent des secours à domicile et instruisent la classe indigente.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Aulnay une église réformée qui relève de l'église consistoriale d'Orléans, et qui est desservie par deux pasteurs. — Il y a en outre dans le département 2 temples. — On y compte une société biblique, une société des missions évangéliques, une soc. des traités religieux.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie d'Orléans.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 2 colléges, à Blois, à Romorantin. — Le nombre des écoles primaires du département est de 221, qui sont frequentées par 8,713 élèves, dont 6,912 garçons et 1,801 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 140.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Il existe à Blois une *Société royale d'Agriculture*, et une *Pépinière départementale* ; — à Romorantin, un *Comité agricole* ; — à Ménars, une *Ecole des Arts et Métiers*, un *Prytanée* et une *Ecole de Natation*. — On fait à Blois un *Cours d'Accouchement*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 235,750 h., et fournit annuellement à l'armée 555 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,278 |
| *Naissances* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 3,386 | — | 3,255 | Total. | 7,182 |
| — naturels.. | 282 | — | 279 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 3,014 | — | 3,028 | Total. | 6,042 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 46,727,
Dont 14,598 contrôle de réserve.
32,129 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 31,459 infanterie — 51 cavalerie. — 169 artillerie. — 450 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 7,706 ; équipés, 3,653 ; habillés, 3,978.

12,066 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 51 dans ce nombre sont mobilisables ; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 69 sont soumis au service ordin., et 31 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 6,500 fusils, 173 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 2,808 050 f. | 71 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,339.434 | 44 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 915.587 | 44 |
| Postes. | 163.392 | 02 |
| Produit des coupes de bois | 228.343 | 97 |
| Produits divers. | 76.924 | 40 |
| Ressources extraordinaires | 437.417 | 30 |
| Total. | 5,908.159 f | 28 c. |

Il a reçu du trésor 3,188.490 fr. 78 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 614,763 f | 21 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 83,551 | 06 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 340,388 | 03 |
| de l'intérieur | 1,806 | 50 |
| du commerce et des travaux publics | 685,142 | 11 |
| de la guerre | 648,920 | 22 |
| de la marine | 270 | 74 |
| des finances. | 106,959 | 90 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 482,619 | 76 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 218,889 | 25 |
| Total | 3,188,490 f | 78 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 2,779,659 f. 50 cent. ; cette somme, absorbée par les frais du gouvernement central, équivaut, à 200,000 près, au quart du revenu territorial du département.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 320,914 f 43 c.,

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 62,300 f | n c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, secours, etc. | 258,614 | 43 |

Dans cette dernière somme figurent pour
27,033 f n c. les prisons départementales,
67,800 f n c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 3,250 | n |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 56,900 | 13 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 73,308 | 97 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 18,971 | 76 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 653,093 hectares, le départ. en compte, 450,000 mis en culture et prairies. — 70,801 forêts — 24,854 vignes. — 25,000 landes susceptibles d'être mises en culture. — 4,000 étangs.

Le revenu territorial est évalué à 11,721,000 francs.

Le départ. renferme environ : 30,000 chevaux. — 80,000 bêtes à cornes (race bovine) — 530,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 795,000 kilogrammes, savoir : 15,000 mérinos, 80,000 métis, 700,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. | 990,000 | hectolitres. |
| En parmentières. | 200,000 | id. |
| En avoines. | 600,000 | id. |
| En vins. | 975,000 | id. |

L'agriculture est dans un état satisfaisant et qui tend à s'améliorer ; l'habitant des campagnes est cultivateur, pasteur et vigneron.—La récolte des céréales dépasse les besoins de la population. —On récolte dans le pays de très beau chanvre. Il renferme d'excellents pâturages et de belles pépinières ; il nourrit des troupeaux importants de mérinos, de métis et de bêtes à laine indigènes. Les paysans s'adonnent aussi à l'engrais des bêtes à cornes, de la volaille et à l'éducation des abeilles.— On cite avec éloge la crème de Saint-Gervais près de Blois. — Cette ville renferme une fabrique de jus de réglisse estimé et dont les produits sont recherchés depuis deux siècles. — Les jardiniers de Vendôme font un commerce étendu de fruits et de legumes verts ; on vante leurs asperges. La commune de Mondoubleau s'occupe spécialement du commerce des graines de trefle et des fruits secs propres à la fabrication du cidre et du poiré. Les étangs sont, dans l'arrondissement de Romorantin, la source de produits importants ; ils sont généralement affermés plus cher que les terres propres à la culture. Le système d'irrigation adopté dans la vallée de Chousy-sur-Cise (à 3 lieues de Blois) passe pour très bien entendu.—Les deux cinquièmes des vins récoltés dans le pays sont mis dans le commerce ; les distilleries de Blois fabriquent en outre une grande quantité d'eaux-de-vie *dites d'Orléans*, et des vinaigres de qualité supérieure.

HABITATIONS RURALES. — Les habitations des cultivateurs sont en général étroites et basses, incommodes, mal exposées et souvent malsaines, par suite du voisinage des fumiers et du défaut d'ouvertures suffisantes pour la libre circulation de l'air. — Elles sont bâties en torchis et en pierres, suivant les ressources locales, et le plus généralement couvertes en chaume et en paille, ce qui rend les incendies fréquents et désastreux. — Le département renferme de véritables troglodytes, ce sont les habitants du bourg de Roches, situé sur la rive droite du Loir, à trois lieues et demie de Vendôme. Ce bourg, au lieu de maisons, se compose d'environ 200 grottes où vivent 1,200 individus. Ces grottes sont creusées dans un roc de tuf taillé à pic, et offrent des chambres d'habitation, des granges, des caves et des étables ; on y trouve des salles assez vastes pour contenir une centaine de personnes ; ce sont celles qui servent, pendant les soirées d'hiver, de lieux de réunion pour les veillées, et où de tous les côtés les hommes et les femmes viennent en famille se livrer au travail et à la gaieté. — La plupart des grottes qui servent d'habitations ont été creusées par les habitants eux-mêmes, qui ont su leur donner des dimensions régulières et qui les augmentent lorsque leurs familles prennent de l'accroissement ; l'été elles sont plus fraîches que les maisons construites en maçonnerie, et l'hiver, quoique l'humidité n'y pénètre jamais, il y règne une chaleur douce et agréable.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département est le centre d'une fabrication de pierres à fusil qui serait suffisante pour fournir toute la France. Il renferme quelques grandes usines en fer, un haut-fourneau avec 8 feux, on y trouve des fours à chaux, des tuileries et des verreries ; parmi lesquelles on cite celles de Lapierre et de Montmirail, où l'on fabrique des ustensiles pour les laboratoires de chimie et les cabinets de physique, et celle de Rougemont, qui fait de la verroterie. — Le département possède des manufactures de sucre de betterave, des papeteries, des fabriques de serges, de draps, de bonneterie de laine, de couvertures de coton, de toiles de chanvre, de gants, etc. Il fait un grand commerce de laines et de bois merrain. Les nombreuses tanneries qu'il renferme produisent des cuirs estimés.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — En 1834, à l'Exposition des produits de l'industrie, il a été accordé DEUX MENTIONS HONORABLES à MM. Rouet et comp. et Chevalier-Rouet (de Saint-Aignan), pour *cuirs à la Juive* ; et UNE CITATION à M. Guillon (Michel-Louis), (de Vendôme), pour *sabots* de nouvelle forme.—En 1827, le maire de Meusnes avait obtenu, au nom des exploitants de sa commune, UNE MENTION HONORABLE, pour fabr. de *pierres à fusil*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 167.— Elles se tiennent dans 50 communes, dont 21 chefs-lieux, et durant pour la plupart deux à trois jours, remplissent 200 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 69, occupent 71 journées. — 249 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux de toute espèce, les chevaux et les ânes ; la laine, la filasse, le chanvre et la toile ; la volaille et la cire. — On y vend aussi en détail de la draperie, de la mercerie et de la quincaillerie pour les besoins locaux.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Annuaire du départem. de Loir-et-Cher*, par Petitain ; in-18. Blois, 1806-1810. — *Statistique de Loir-et-Cher*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1810. — *Essai sur la Topographie de la Sologne, etc.*, par Bigot de Morogues ; Orléans. — *Vendôme et le Vendomois, ou Tableau statistique, historique et biographique du duché aujourd'hui arrondissement de Vendôme*, par Ph.-J.-G. de Passac ; in-4. Vendôme, 1824. — *Chambord*, par J.-T. Merle ; in-18. Paris, 1832. — *Histoire de Vendôme et de ses environs*, par l'abbé Simon ; 2 vol. in-8. Vendôme, 1834 (Nous ignorons si cet ouvrage, annoncé, a paru).

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Loire.

### (Ci-devant Forez, Beaujolais, etc.)

#### HISTOIRE.

A l'époque de la conquête romaine, le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Loire était occupé par les *Ségusiens*, peuple allié des Eduens, et qui s'étendait depuis la Loire jusqu'au Rhône et à la Saône. — Leur cité principale, *Forum Segusianorum* (aujourd'hui Feurs), a donné son nom à la province, quand dans le moyen âge, elle devint le *Forez*. — Le Forez, enclavé dans la Gaule Lyonnaise, demeura pendant cinq siècles colonie romaine. Du temps de Clovis, il faisait partie du royaume de Bourgogne, qui fut conquis par ce prince. — L'administration du Forez fut, avec celle du Lyonnais et du Beaujolais, confiée à des comtes dont la dignité était amovible, et qui, sous Charles-le-Chauve, parvinrent à la rendre héréditaire. — On a compté successivement trois races de comtes du Forez, depuis l'an 900 jusqu'à 1523, que ce comté, propriété du fameux connétable de Bourbon, fut confisqué et réuni à la couronne par François I^er^. — Le Forez avait été le théâtre des guerres des Gaulois contre César: on prétend même que c'est près de Saint-Haon-le-Vieux, dans l'arrondissement de Roanne, que le général romain remporta sur Vercingétorix une victoire décisive. Le pays a, depuis, été fréquemment ravagé par la guerre mais à aucune époque il n'a autant souffert que pendant les guerres civiles et religieuses du XVI^e^ siècle, où il se trouva en proie aux violences des protestants, commandés par le fameux baron des Adrets.

Lors de la division du territoire français en départements, le Forez et la plaine de Roanne se trouvèrent compris dans un département dont Lyon était le chef-lieu; mais en 1793, après le siége célèbre de cette ville, la Convention, voulant enlever à l'administration départementale de *Rhône-et-Loire* une partie de son influence, décréta la division de ce département en deux autres, et forma ainsi le département du *Rhône* et celui de la *Loire*.

#### ANTIQUITÉS.

Les antiquités druidiques ont été encore peu examinées, mais néanmoins elles ne sont pas rares dans le département. On a détruit, en 1811, dans le village de Balbigny, une galerie quadrangulaire ouverte du côté de l'est, formée de neuf pierres brutes verticalement posées, et soutenant deux larges quartiers de rocs aplatis qui en couvraient la voûte. On prétend qu'il se trouvait au milieu de ce dolmen une longue pierre chargée de caractères illisibles, et armée de deux anneaux de fer propres à la soulever. On donnait à ce monument, qui a quelque ressemblance avec la célèbre *Roche aux Fées* du département d'Ille-et-Vilaine, le nom de *Tombeau de Balbinus*. — On trouve sur les flancs du Pilat plusieurs menhirs et dolmens plus ou moins bien conservés, ainsi que quelques trilithes, c'est-à-dire deux pierres debout en supportant une troisième, et formant ainsi une espèce d'arc de triomphe rustique. — On montrait naguère au milieu d'une prairie, près de Saint-Haon-le-Vieux, un rocher sur lequel étaient sculptées de grandes clefs en relief. Ce monument, d'après la tradition, rappelait la victoire remportée par César sur Vercingétorix. — Le culte d'Isis, qui de l'Egypte a été apporté dans les Gaules, était établi dans le Forez. Le Mont d'Isoure ou d'Usore, à une lieue au nord de Montbrison, doit son nom à un temple d'Isis. Une petite figure d'Hercule, placée sur le portail de l'église de Chalain-d'Usore, village situé au pied de la montagne, est le seul débris qui reste de cet ancien temple. Cette statue a deux pieds de hauteur; elle est en marbre blanc, de style égyptien, et représente le demi-dieu nu et tenant dans sa main droite une patère garnie d'un manche.

Les antiquités romaines proprement dites sont nombreuses dans le département, où l'on remarque un grand nombre de villages décorés de noms romains, et présentant de curieuses antiquités de toute espèce; on cite notamment celles de Feurs, d'Usson, de Moingt, de Saint-Galmier, de Latour, de Roanne, etc. Nous parlons des principales aux villes qui les concernent. — Près d'Usson on voit, au village de *Pont-Emperat*, le dé d'un piédestal sur lequel est un bas-relief représentant un paysan qui porte un agneau sur ses épaules. — Il existe dans le même lieu une colonne de six pieds de hauteur, dédiée à la déesse Vasso, divinité gauloise, et portant une inscription presque effacée. — Une belle route militaire, ouverte par Agrippa, passait dans la montagne, entre Usson et Saint-Bonnet.

Quant aux monuments du moyen âge, ce sont des abbayes, des églises et d'anciens châteaux. Nous parlons plus loin de ceux qui méritent de fixer l'attention. Outre ceux que nous citons, on remarque l'abbaye de Sainte-Claire à Montbrison, qui renfermait les tombeaux de la famille d'Urphé, l'église de Saint-Rambert, l'abbaye de Bénissons-Dieu, celle d'Ambierle, qui renferme les tombeaux des seigneurs de Pierrefite, et l'abbaye de Valbenoite. — Le château de Sury a été habité par Henri IV. — Le château de Montron a été détruit en 1793, lors du siége de Lyon, parce que les Lyonnais y avais mis une petite garnison pour favoriser leur retraite. — Le château de Bothéon est situé sur une éminence qui domine la Loire. On y remarque une haute tour, surmontée autrefois d'une croix et d'une horloge. Un bel escalier conduit sur la plate-forme de la tour et descend jusqu'aux caves du château, auxquelles viennent aboutir des souterrains qui s'étendent, dit-on, jusqu'à la Loire. Ces voûtes souterraines sont ornées de stalactites. Ce furent les bois de la Fouillouse, situés à peu de distance de Bothéon, et dont Sully était engagiste, qui procurèrent à ce ministre célèbre les 40,000 fr. dont Henri IV avait besoin pour continuer la guerre. — L'espace nous manque pour citer les autres châteaux importants que renferme le Forez. Nous mentionnerons néanmoins encore le château de Lagarde, qui a appartenu au maréchal de Villars; celui de Châteauneuf, celui de Servières, dont les débris attestent la splendeur, et qui fut une propriété de la famille d'Harcourt; celui de Saint Maurice, qui semble avoir été destiné à défendre les approches de la Loire, et près duquel on aperçoit les piles d'un pont antique; le château de Boissy, bâti par Jacques Cœur, et où est né le fameux amiral Bonnivet, etc. — Le château de Saint Marcel de Feline, ancienne propriété de la famille de Talaru et restauré par le pair de France de ce nom, est, avec le château de Labatie, un de ceux qui ont conservé le plus de traces de leur ancienne splendeur.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

La douceur et la bonté paraissent être les qualités dominantes du caractère des habitants du Forez. Attachés à leur pays et à

leur famille, ils montrent aussi beaucoup de penchant pour la religion, et leur piété, dans certains cantons, arrive jusqu'à la superstition. — Nous n'entendons parler ici que des habitants des campagnes. — Les ouvriers des villes, avec des mœurs moins rudes et moins agrestes, offrent plus de corruption et moins d'attachement aux idées religieuses; ils ont une intelligence beaucoup plus développée que celle des cultivateurs, presque partout encore esclaves des habitudes, des routines et des préjugés. — Les goûts casaniers de la plupart des habitants de la Loire; leur affection pour la famille et leur attachement au sol natal les disposent peu à la vie militaire. On compte dans le pays un assez grand nombre d'insoumis et de déserteurs. Il est juste cependant de reconnaître que cette antipathie pour la profession des armes n'exclut ni le courage ni la fermeté. Quand les Foréziens se sont décidés à accepter l'état militaire, ils deviennent d'excellents soldats, soumis et obéissants à leurs chefs, intrépides devant l'ennemi. L'ancien 4ᵉ régiment d'infanterie légère, qui a pris une part active aux guerres glorieuses de l'Empire, se recrutait dans le département de la Loire, et portait sur son drapeau cette devise : *Bravoure et discipline*.

Dans les villes la population se trouve partagée en deux classes principales: les commerçants et les artisans, subdivisés eux-mêmes en *rubaniers* et en *ferronniers*. Pour les faire connaître, nous nous bornerons à citer ce passage de M. Duplessy, qui, pendant long-temps secrétaire général du département, a été à portée de bien les étudier.

« Le rubanier nous paraît plus doux, plus policé que le ferronnier; il montre plus de conception, d'invention et d'intelligence; fabricant des tissus délicats, il a porté ce genre de travail à un haut degré de perfection; tandis que les ouvrages de quincaillerie et de serrurerie demeurent encore imparfaits et peu finis; les hommes qui s'en occupent gagnent peu et ne songent guère à les perfectionner.....

« Les négociants cultivent avec succès les arts mécaniques et les arts d'agrément, mais ils s'occupent peu des sciences et des lettres; ils aiment la bonne chère, et ne sont point ennemis des amusements et des plaisirs : l'étranger reçoit d'eux un accueil distingué. Après avoir passé toute la journée à leurs affaires, ils se réunissent le soir dans un café ou dans un cercle d'hommes, où l'on n'est pas obligé, comme dit Jean-Jacques, d'habiller galamment la raison; les femmes partagent leur temps entre les soins de leurs ménages et ceux du commerce; bonnes épouses, excellentes mères, elles sortent peu et trouvent tous leurs plaisirs dans l'intérieur de leurs familles.

» Les habitants de la ville de Saint-Chamond se distinguent entre tous ceux du département par une union, ordinairement fort rare, parmi des personnes chez lesquelles l'exercice des mêmes professions donne trop souvent naissance à d'affligeantes rivalités. Là, tous sont d'accord dès qu'il s'agit de faire du bien. »

## COSTUMES.

Le costume des habitants des campagnes commence à se modeler sur celui des villes, et perd insensiblement tout ce qui aurait pu servir à le particulariser. — Un pantalon, une veste ronde ou longue, un chapeau rond à grands bords, les cheveux pendants et retombant sur le collet de la veste; tel est en général le costume des hommes. Aucune couleur ne domine dans leurs vêtements; toutefois il semble que le vert est plus communément adopté. — Dans les parties froides du département, les femmes âgées portent généralement sur leurs bonnets un grand mouchoir en marmotte, dont une pointe tombe sur le dos, tandis que les deux autres bouts sont noués sous le menton. « Cette coiffure, dit M. Duplessy, leur donne un air de ressemblance avec les femmes cophtes. » — L'amour du luxe est naturel dans tous les pays; les paysannes du Forez qui jouissent de quelque aisance aiment à se parer de bijoux; elles portent des boucles d'oreilles, de larges anneaux, et surtout des colliers en or auxquels est suspendue une large plaque, dont la forme et le travail peuvent se comparer à cette pièce d'horlogerie placée dans les montres, et qu'on nomme le *Coq*. Les sabots sont la chaussure ordinaire des deux sexes. Les souliers ne sont d'usage que le dimanche, et seulement parmi les campagnards aisés. Les artisans à leur aise se font remarquer, les jours de fête, par un habit dont les pans sont très longs.

## LANGAGE.

Le dialogue suivant est un échantillon du patois que parlent les habitants des montagnes du Forez.

| | |
|---|---|
| *Pierrot*. Bonn sai, Bartomiau! | *Pierre*. Bon soir, Barthélemy! |
| *Bartomiau*. E mai a vou, Pierrot. | *Barthélemy*. Et aussi à vous, Pierre. |
| *P*. E dou vou zameus como co? | *P*. D'où revenez-vous comme cela? |
| *B*. Vené d'ou marcho dé vé la vilo. | *B*. Je viens du marché de la ville. |
| *P*. Perqué vou sai euo ta vité? | *P*. Pourquoi êtes-vous venu sitôt? |
| *B*. Lio tan de pela di lou chami, fo pa se bita a la nui. | *B*. Il y a tant de brigands dans les chemins, il ne faut pas se mettre en route à la nuit. |
| *P*. Avia eddiu de bétia, u'ein faie oun paou? | *P*. Vous y aviez conduit des bestiaux, se vendaient-ils un peu? |
| *B*. Dié, passablamein; l'au ori bien besouen qu'e se vendézé. | *B*. Mais, passablement; on aurait bien besoin qu'ils se vendissent. |
| *P*. Avé be roson, lou taille ou emporteiu tout. | *P*. Vous avez bien raison, les impôts emportent tout. |

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués que le département a produits à diverses époques, nous citerons :

Le maréchal de SAINT-ANDRÉ (*Jacques* d'ALBON), tué en 1562, à la bataille de Dreux; le spirituel auteur de la *Gastronomie*, BERCHOUX, poète distingué de l'école descriptive; le jésuite COTTON, confesseur de Henri IV, prêtre vertueux qui se montra digne de cette fonction de confiance; plusieurs graveurs de monnaies et de médailles célèbres parmi nos contemporains : TIOLIER, DUPRÉ, DUMAREST et GALLE, ces deux derniers membres de l'Institut; deux jurisconsultes fameux du XVIᵉ siècle, *Claude* DUPUY, et son fils *Pierre* DUPUY, amis de Scaliger et de Grotius; le savant anatomiste du XVIIᵉ siècle, DUVERNEY, dont Fontenelle a fait l'éloge; le cardinal GOUFFIER-BOISY, grand aumônier de France au XVIᵉ siècle; son frère, *Guillaume* DE GOUFFIER, connu dans l'histoire sous le nom de l'amiral BONNIVET, général célèbre tué à la bataille de Pavie; un des plus spirituels écrivains attachés à la rédaction des journaux de notre temps, *Jules* JANIN; le cardinal *Jean* DE LAGRANGE, premier ministre sous Charles V; le jésuite *Papire* MASSON, auteur d'une *Histoire des Gaules*; le jurisconsulte *Jean* PAPON, arrestographe du XVIᵉ siècle; le savant *Dom* PERNETTY, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur les antiquités et sur les arts; l'ancien député RAVEZ, membre distingué de nos assemblées politiques, un des habiles présidents de la chambre élective; le fameux *abbé* TERRAY, contrôleur général des finances sous Louis XV; un poète spirituel et facile, TEZENAS (de Montbrison); etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

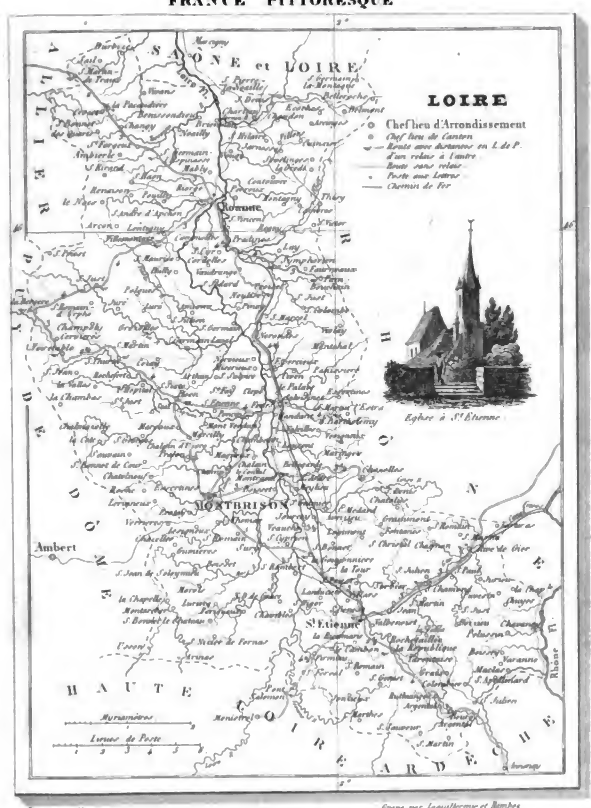
Le département de la Loire est un département *méditerrané*, région de l'Est, formé des ci-devant Forez, Beaujolais et Lyonnais propre. Il a pour limites : au nord, les départements de l'Allier, du Rhône et de Saône-et-Loire; à l'est, ceux du Rhône et de l'Isère; au sud, ceux de l'Ardèche et de la Haute-Loire; et à l'ouest, ceux du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse du sud au nord. Sa superficie est de 474,620 arpents métriques.

SOL. — Le sol du département est de nature variée; principalement argileux dans les arrondissements de Roanne et de Montbrison; granitique et schisteux dans celui de Saint-Étienne. — Les terres labourables se divisent en six classes différentes : les *varennes*, les *pierrés*, les *fromentals*, les *béluzes*, les *chambons* et les *chaminats*. — La varenne est une terre franche et légère qui repose sur du gravier, du sable et souvent de l'argile. — Le pierré, terre noire, légère, mêlée de cailloux, repose sur un fond d'argile, de grès pierreux ou de mâchefer. — La fromental est une terre jaune et argileuse. — La béluze est un terrain grisâtre et froid qui repose fréquemment sur un fond de mâche-fer ou d'argile. — Le chambon est une terre noire chargée d'humus, mêlée de sable fin et formée surtout par les alluvions de la Loire. C'est la plus fertile de toutes. — Le chaminat est une terre forte, argileuse, noire ou rousse, impénétrable à l'humidité, et qui paraît propre surtout à la culture du froment.

MONTAGNES. — Les montagnes du département sont un groupe de la grande chaîne des Cevennes. — Elles sillonnent d'abord irrégulièrement la partie méridionale du département, ensuite elles se prolongent en une chaîne qui borde à l'est la vallée de la Loire, et la sépare de celle du Rhône et de la Saône. — La chaîne qui termine la vallée de la Loire à l'ouest, est aussi une dépendance des Cevennes et une ramification des montagnes du Velay. Voici la hauteur, au-dessus du niveau de la mer, des points principaux du département, depuis le Rhône jusqu'au point le plus élevé, le sommet du mont Pilat.

| | |
|---|---|
| Le mont Pilat | 1,215 mèt. |
| Pierre-sur-Haute | 1,184 |
| Le mont Salson, près Saint-Étienne | 722 |
| Saint-Jean-Bonnefond (mines) | 680 |
| Le Chambon (près la rivière d'Ondène) | 538 |
| Saint-Étienne | 531 |
| Le Pont-de-l'Ane (route de Saint-Étienne à Lyon) | 525 |
| Roche-la-Molière (près le pont) | 502 |
| Firminy (à la Malafolie-sur-l'Ondène) | 463 |
| Montravel (sur le Furens) | 447 |
| La Loire (près de Saint-Paul-en-Cornillon) | 429 |
| Saint-Chamond (mines) | 411 |

FRANCE PITTORESQUE



Eglise à St Etienne

Dressé par Monin — Gravé par Laguillermie et Rambos



*Chemin de Fer*



*Galle* · *Berchoux*

| | |
|---|---|
| La Loire, à Saint-Rambert | 383 mèt. |
| La Loire, à l'embouchure de Furens | 380 |
| Saint-Chamond (ville) | 362 |
| Rive-de-Gier (banquette du canal) | 252 |
| Le Rhône, à l'embouchure du canal de Givors | 169 |

Le mont *Pilat* est de formation primitive, ainsi que *Pierre-sur-Haute*, et appartient à la région granitique.—Le sommet du Pilat présente un assez large plateau surmonté de trois pointes dont la principale est un rocher nu qu'on appelle le *Pic de la Perdrix*. Le plateau est en partie couvert d'énormes fragments de roces bruts, où pendant long-temps on a cru voir les débris d'une forteresse bâtie par César. D'après M. Ozanam, nous avions donné le nom de *Pilat* (voir t. III, p. 51) à la ramification des Cevennes, qui se prolonge du sud au nord, dans le département du Rhône. M. Boudet fils, de Saint-Chamond, a bien voulu nous écrire pour nous aider à rectifier cette erreur. La chaîne sur laquelle s'élève le mont Pilat s'étend effectivement dans le département du Rhône, mais le mont Pilat proprement dit est entier dans le département de la Loire, et même sa base est éloignée d'environ trois lieues de la limite de celui du Rhône. — Il n'existe, sur le Pilat, ni lac, ni traces d'exploitation de mine d'or, comme l'ont dit quelques auteurs et comme nous l'avions rapporté d'après eux. On y trouve seulement la source du Gier, qui, après avoir coulé dans le fond d'une prairie, se perd sous un vaste amas de rocs détachés du flanc de la montagne, et reparaît pour former, dans une gorge entourée d'énormes rochers, une cascade, dont la hauteur perpendiculaire est d'environ 50 pieds, et qu'on nomme le *saut du Gier*.—Cette belle chute mérite d'être visitée par tous les amateurs de curiosités naturelles. — *Le pic de la Perdrix* se couronne quelquefois d'un petit nuage ou brouillard auquel on a donné le nom de *chapeau de Pilat*, d'où est venu un proverbe local : *Quand Pilat prend son chapeau, prends ton manteau*. Ce nuage est effectivement un signe assez certain de pluie très forte, accompagnée de tonnerre.—Les plantes qui croissent sur le mont Pilat appartiennent aux espèces subalpines; les plus communes sont : la digitale, l'ellébore au pied de griffon, le martagon, le tussilage ou pas d'âne, le sceau de Salomon, la grande et petite gentiane, la bistorte, le pied de lion, la bétoine, la grande consoude, etc.

Volcans. — Le Forez a eu ses volcans comme le Vivarais, le Velay et l'Auvergne; mais ils ont laissé des traces bien différentes. On n'y voit ni cratères anciens, ni lacs formés par des cratères inondés ou produits par des affaissements, ni scories de laves ou basaltes épars. Les volcans du Forez ne paraissent être que des fusées qui se sont fait jour de bas en haut et ont formé des buttes volcaniques surgissant hors de terre, non-seulement dans la plaine et au pied des montagnes de l'ouest, mais encore dans la haute montagne, à près de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer. Ces buttes se composent en général de basaltes noirs, compactes, pesants, sans cellules; quelques-uns sont prismatiques à quatre ou cinq faces; leur surface, long-temps exposée à l'air, prend une couleur grise-foncée, et ils se changent en une argile cendrée, noirâtre et très fertile. — Plusieurs des buttes volcaniques du Forez, parmi lesquelles on cite le mont d'Usore, la butte de Montbrison, celle de Saint-Romain-le-Puy, le mont Supt, le mont de Château-Neuf, etc., étaient jadis couronnées de châteaux-forts ou d'anciennes abbayes; il en existe encore quelques ruines; elles ont été ou sont encore entourées d'habitations, et l'on y découvre des souterrains, des caves, des citernes. — On compte environ trente de ces buttes dans le département. Leur direction passe par une ligne qui se dirige du nord au sud. A l'exception de trois qui s'élèvent dans la plaine du Forez, la majeure partie se trouve sur le bord occidental de cette plaine et au pied de la montagne.

Etangs.—On compte dans le département environ 500 étangs, dont 450 dans le seul arrondissement de Montbrison, 45 dans celui de Roanne, et 5 dans celui de Saint-Etienne. Leur superficie totale est évaluée à 3,200 hectares. Il en est quelques-uns d'une étendue considérable. L'étang Lecomte, à Précieux, a 120 hect.; les étangs du Roi, de Lavernay, de Savigneux, ont de 50 à 20 hect.

Rivières. — Le département, arrosé par une multitude de ruisseaux, n'est traversé par aucune rivière importante; mais deux fleuves majestueux portent, l'un, jusqu'à l'Océan, l'autre, jusqu'à la Méditerranée, les produits de son commerce ou de son industrie; ces fleuves sont : la Loire, qui a donné son nom au département, et le Rhône, qui lui sert de limite au sud-est. — La Loire traverse le département du midi au nord, sur une longueur de 123,480 mètres; elle y entre à Saint-Paul-en-Cornillon, limite du département du côté de la Haute-Loire, et en sort à Igueraude, confins de celui de Saône-et-Loire. — Sa pente est rapide et elle est sujette à des inondations qui causent toujours de grands ravages. — Les affluents principaux de la Loire sont l'Ondène, le Furens, la Coise, le Lignon, le Sornin, etc. — Le Gier est un affluent du Rhône, qui a déjà reçu les eaux du Janon avant de se réunir à ce fleuve. Le Rhône sert de limite au département, sur une longueur de 11,690 mètres. — La Loire et le Rhône sont navigables sur toute la longueur de leur cours dans le département (ensemble 135,170 mètres).

Navigation. — Canaux. — Outre le canal latéral à la Loire, de Roanne à Digoin, maintenant en construction, il existe, dans le département, un canal de navigation assez important, c'est celui qui va de Rive-de-Gier à Givors, sur le Rhône. — Le canal de Givors, construit pour faciliter les transports des houilles de l'arrondissement de Rive-de-Gier, a 15,485 mètres de développement, dont 6,510 dans le département de la Loire.—On y compte 29 écluses, 9 ponts-aquéducs, 16 ponts-chemins, une galerie souterraine de 108 mètres de longueur, large et haute de 11 m. 60 c. Il a été commencé en 1760, et terminé en 1781.—Il existait un projet de continuation de ce canal jusqu'à la Loire, projet que l'établissement du chemin de fer a fait abandonner.

Routes. — Chemins de fer. — Le département est traversé par 5 routes royales et possède 11 routes départ.—Il y existe trois chemins de fer se prolongeant mutuellement de la Loire au Rhône. Le premier va d'Andrezieux-sur-la-Loire à Saint-Etienne; sa longueur totale est de 17,000 mètres, outre 6,000 mètres d'embranchements. — Ce chemin est construit en fonte et à ornières saillantes; les barreaux ou *rails* ont 1 mètre 14 centim. de longueur, et s'appuient, à chaque extrémité, sur des dés en pierre. Les chars ou *wagons* à quatre roues, en fonte à double rebord, contiennent chacun 30 hectolitres pesant environ 2,400 kilogr. Deux chevaux descendent 6 wagons ainsi chargés, et les remontent vides. La distance de 17,000 m. est parcourue en 2 heures à la descente, et en 4 à la remonte.—Le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, aboutit à la presqu'île Perrache, à Lyon; il passe par la vallée du Janon, par Saint-Chamond, par la vallée de Gier, longe le canal de Givors jusqu'au Rhône, et de là remonte la rive droite de ce fleuve jusqu'au pont de la Mulatière. — Il est à double voie et d'une longueur d'environ 59,000 mètres. — Outre les ouvrages de terrassements, les déblais et les remblais, les travaux d'art qui le distinguent se composent de 112 ponts, du percement d'une montagne près de Terre-Noire, sur une longueur de 1,500 m., et de plusieurs entres percées dans la vallée de Gier. — Le troisième chemin va d'Andrezieux à Roanne; sa longueur est d'environ 67,000 m. — La ligne des chemins de fer qui s'étend de Roanne à Lyon a donc un développement de 143,000 m., ou environ 36 lieues de postes, longueur qui dépasse celle de chacun des chemins de fer existant en Angleterre.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du département varie suivant les localités et les expositions. L'air, dans les parties élevées, est généralement pur et sain. — Les limites extrêmes du thermomètre sont — 19° et + 32° Réaumur. — Année commune, les jours de pluie et de neige sont au nombre de 145.— Il tombe annuellement 22 pouces d'eau.

Vents. — Les vents dominants sont ceux du nord, du nord-ouest, du sud et du sud-ouest.

Maladies. — Les affections scrofuleuses et scorbutiques, la phthisie, le marasme, la paralysie, l'épilepsie, la goutte et les affections rhumatismales sont au nombre des maladies communes. — On cite encore les hernies, les varices, les maladies dartreuses ou érysipélatiques, et les aliénations mentales comme n'étant pas rares. — Les cultivateurs qui habitent les pays d'étangs sont sujets à des fièvres lentes.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — On trouve, sur divers points du département, des végétaux et des restes d'animaux fossiles. Les carrières calcaires renferment des ossements fossiles de mammifères. — Il existe, à Saint-Pierre-de-Bœuf, une sorte de marne falunière; elle est mêlée de coquillages et renferme une grande quantité de cyclostomes et d'hélices fluviatiles et terrestres. — « Il y a plusieurs années, dit M. Duplessy, en pratiquant des fouilles dans des bancs d'argile, pour la fabrication de la faïence et de la poterie, on découvrit, à plus de dix mètres de profondeur, l'empreinte d'un enfant bien caractérisé. On retira avec précaution la masse qui la renfermait; elle fut exposée aux regards dans l'atelier du potier; mais faute de soin, la gelée qui survint l'altéra bientôt entièrement. »

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques n'offrent rien de particulier et ressemblent à celles des pays voisins. — Le gibier est assez abondant dans le département. On y trouve des chevreuils et des lièvres. Les sangliers y sont rares : le gibier ailé, les grives et les oiseaux aquatiques, y sont très multipliés. Les affluents de la Loire nourrissent des truites; les saumons remontent cette rivière. On y trouve presque toutes les espèces de poissons d'eau douce. — Les étangs engraissent des brochets, des tanches et des carpes, et ces magnifiques carpeaux si recherchés des gourmands. — Le loup, le renard, la loutre, la fouine, la taupe, etc., sont au nombre des animaux nuisibles.

Règne végétal. — Le département renferme des arbres forestiers de toute espèce; mais les essences qui dominent dans les

forêts, sont : le sapin, le chêne et le hêtre. — La forêt de la Tarentaise présente des sapins qui pourraient fournir de belles mâtures à la marine; mais l'exploitation en est difficile. — On trouve sur les montagnes des plantes médicinales, aromatiques et tinctoriales d'espèces très variées.

Règne minéral. — Les richesses minérales du département sont considérables. — On place en première ligne les mines de houille. C'est en effet, après le département du Nord, celui qui en France en possède le plus grand nombre. — Le territoire houiller où sont les villes de Saint-Étienne, de Saint-Chamond et de Rive-de-Gier, forme un tout géologique qui appartient à la fois aux bassins des deux mers. — Le point de partage des eaux est entre Saint-Chamond et Saint-Étienne. — Le territoire de Newcastle, en Angleterre, d'où l'on extrait par an de 40 à 50 millions d'hectolitres en houilles, n'est guère plus étendu, ni plus riche que celui de la Loire. Les seules portions de couches de houille connues dans l'arrondissement de Saint-Étienne, fourniraient pendant plus de 600 ans à la consommation actuelle. — Il existe, près de la Beraudière et Ricamarie, à une lieue à l'ouest de Saint-Étienne, une mine enflammée depuis plus de 300 ans. D'anciens terriers, qui assignent ces carrières pour confins, en parlent en ces termes : *Juxta claterium inflammatum*. Cette mine exhale une odeur forte et un peu de fumée. — La couche de houille enflammée, épaisse de 8 à 10 mètres, est consumée à une profondeur de 40 à 50 mètres. Le feu est encore très actif dans quelques parties. — Parmi les mines métalliques qui sont exploitées dans le département, on cite celles de fer lithoïde, de plomb sulfuré et d'alquifoux. — On y trouve du fer arsenical, des pyrithes martiales. — On prétend même qu'il y existait une mine d'or, dans la commune de Saint-Martin-la-Plaine, canton de Rive-de-Gier, et qu'on voyait autrefois, dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, des vases faits avec du métal tiré de cette mine, depuis long-temps abandonnée. — Le département renferme des carrières de marbre, de granit, de porphyre, de pierre à aiguiser, de pierre à fusil, etc. On y trouve du basalte et d'autres produits volcaniques. — Les grès et les argiles s'y montrent sur un grand nombre de points.

*Eaux minérales*. — Le Forez renferme un assez grand nombre de sources d'eaux minérales; les principales, qui existent à Saint-Alban, à Saint-Galmier, à Sail-sous-Couzan, à Moingt, sont ferrugineuses et acidules. — A Sail-lès-Châteaux-Morand, on trouve trois sources d'eaux minérales chaudes (25 degrés Réaumur), et une source ferrugineuse froide. — Les eaux de Montbrison, de Feurs, de Crémeaux, de Perreux, de Salt-en-Donzy, sont peu connues hors des localités qui les renferment. — Celles de Salt-en-Donzy ont une chaleur supérieure de 3 degrés Réaumur à la chaleur atmosphérique.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Montbrison, sur le Vizezi, ch.-l. de préf., à 110 l. 3/4 S.-S.-E. de Paris (distance légale. On paie 61 poste 1/2). Pop. 5,205 hab. — Un ancien château, qui servit de demeure aux comtes du Forez lorsqu'ils abandonnèrent la résidence de Feurs, paraît avoir été l'origine d'une ville qui reçut le nom de Mont-Brison, à ce que prétendent d'anciens auteurs, à cause d'un temple érigé à *Brizo*, déesse du sommeil, sur une butte volcanique qui depuis a été le site de l'ancien château. — Le château de Montbrison avait de l'importance au XIVe siècle. La ville, où Charles VII signa un traité important avec le duc de Savoie, était parfaitement fortifiée. Sa force lui attira, au XVIe siècle, plusieurs désastres. Elle fut, en 1562, prise par un des chefs les plus terribles des protestants (le baron des Adrets), livrée au pillage et horriblement dévastée. La petite garnison qui occupait le château fut passée au fil de l'épée, ou précipitée du haut d'une tour dont naguère il existait encore des vestiges. On raconte à cette occasion un trait de présence d'esprit qui mérite d'être signalé. — Pendant que le cruel baron assistait au supplice des catholiques, qu'il obligeait à se précipiter du haut des remparts, un soldat, après avoir pris deux fois son élan, reculait, ne pouvant se résoudre à sauter : « Allons! s'écria le baron, d'un ton à la fois menaçant et railleur, c'est trop de deux fois. — Vous croyez! répliqua le malheureux soldat; je vous le donne en dix. » Cette saillie lui valut sa grâce. — Les murailles de Montbrison ont disparu, il n'en reste que quelques informes débris. La ville, qui environne l'espèce de pyramide volcanique sur laquelle s'élevait l'ancien château, est assez mal bâtie. Des rues mal percées, des maisons basses et étroites, que font paraître plus tristes encore quelques constructions modernes d'assez bon goût, lui donnent un aspect pauvre. C'est une des villes les moins importantes du département, et elle ne doit l'honneur d'en être le chef-lieu qu'à sa position centrale. — Le seul édifice remarquable est la cathédrale, église fondée en 1205, et qui renferme encore le tombeau de Gui IV, comte du Forez, son fondateur. Cette église n'est point achevée. Sa façade est incomplète; l'une des tours dépasse à peine le cordon qui règne au niveau du faîte; mais l'intérieur du monument est d'un style simple et noble. Il se compose d'une vaste nef flanquée de bas-côtés, le long desquels règnent plusieurs chapelles, décorées de peintures assez mesquines. Les autres édifices de Montbrison sont une caserne d'infanterie, un hospice, un collége, une halle aux blés, une salle de spectacle, etc. — La bibliothèque publique, placée dans les dépendances du collége, renferme 1,500 volumes. L'hôtel de la préfecture, autrefois collége des Oratoriens, passe pour un assez bel édifice. — Les fossés dont la ville était entourée sont depuis long-temps comblés, et à leur place règne un agréable boulevart formé d'une double ceinture d'arbres bordée de maisons plus élégantes que celles de l'intérieur. — Il existe près de Montbrison, sur les bords du Vizezi, trois sources minérales, ferrugineuses et acidules, qui sont fréquentées par les gens du pays; et connues sous le nom de sources de l'Hôpital, de la Romaine et de la Rivière: leurs eaux s'emploient seulement en boissons.

Feurs, ch.-lieu de cant., à 3 l. 1/2 N.-E. de Montbrison. Pop. 2,240 hab. — Feurs est la plus ancienne ville du département, et celle qui a donné son nom au pays, *Forum Segusianorum*, d'où est dérivé le nom de *Forez*, c'en était la capitale avant que les comtes du Forez eussent transporté leur résidence à Montbrison. Elle a eu de l'importance sous l'époque romaine, et on y a trouvé plusieurs antiquités intéressantes; entre autres une mosaïque très bien conservée, des temples, des tombeaux, des débris de colonnes avec inscriptions, des restes d'aqueducs, des statues, des médailles, des ustensiles, des armes, etc. On voit encore à Salt-en-Donzy, près de Feurs, les ruines d'un temple antique.

Chateau de la Batie. — Ce château, situé dans la commune de Saint-Étienne-le-Molard, à 4 l. 1/2 N. de Montbrison, est de tous ceux du Forez celui qui a conservé le plus de restes de son ancienne splendeur. — Bâti sur la rive gauche du Lignon, au milieu d'un bois qui laisse à peine entrevoir ses tours gothiques, cet édifice offre un séjour très pittoresque. C'était la demeure ordinaire de la famille d'Urphé; et c'est là, à ce qu'on croit, qu'Honoré d'Urphé écrivit son fameux roman de l'*Astrée*. — La Révolution a dispersé la plupart des morceaux précieux de sculpture que ce château renfermait; on y remarque toutefois encore une statue de taille héroïque, représentant un Bacchus. Cette figure, en marbre de Carrare, d'une belle exécution, fait regretter la perte de trois autres qu'on y admirait autrefois. On y voit aussi plusieurs bustes en marbre, la plupart mutilés; mais ce qui attire les regards, c'est la chapelle, construite en 1548, par Claude d'Urphé, et dont les murs sont ornés de panneaux en marqueterie d'un curieux travail, représentant des traits de l'Histoire sainte; le tableau de l'autel est du même genre, mais infiniment supérieur pour l'exécution aux panneaux qui décorent le pourtour de la chapelle. — L'autel, en marbre blanc et noir, est décoré de deux beaux bas-reliefs représentant : l'un, *David renversant Goliath*; l'autre, *le sacrifice de Noé, au sortir de l'arche*.

Moingt, à 1/2 l. S. de Montbrison. Pop. 620 hab. — Moingt, cité par Ptolomée, était autrefois une ville considérable, et n'est plus aujourd'hui qu'un village. D'après le géographe Sanson, d'Abbeville, elle portait, sous les Gaulois, le nom de *Mediolanum Segusianorum*. Les Romains, qui la rebâtirent, lui donnèrent le nom de *Mediodunum*. — Au couchant de Moingt, où voit sur un coteau élevé les restes d'un édifice de forme circulaire, que le peuple appelle le *palais des Sarrasins*, et qui est connu depuis long-temps sous le nom de *Palatium-Vetus* (ancien palais); le mur qui forme la partie occidentale et septentrionale s'est conservé à une hauteur considérable; il est soutenu à l'extérieur par des pilastres carrés : le diamètre de cet édifice est de 40 mètres. On a trouvé dans ses ruines un assez grand nombre de médailles d'un métal qui paraît un alliage de cuivre, d'antimoine et de plomb. Les figures hiéroglyphiques ou informes dont elles portent l'empreinte ont fait supposer que c'étaient des monnaies gauloises. — Entre Moingt et Montbrison, est un ancien monastère, bâti, dit-on, sur les ruines d'un temple de Cérès. — Il existe à Moingt une source d'eau minérale acidule.

Saint-Bonnet-le-Chateau, à 5 lieues S. de Montbrison. Pop. 2,169 hab. — Cette petite ville est fort ancienne, elle est située sur la voie romaine ouverte par Agrippa, et occupe une position pittoresque, au sommet d'une montagne où s'élevait autrefois le *Château-Vair*, forteresse antique à laquelle les Romains donnaient le nom de Varus, *Castrum-Vari*. Une partie des murailles et des tours de Saint-Bonnet existe encore. Cette ville renferme une assez belle église de construction gothique, ornée de deux clochers élancés.

Saint-Galmier, ch.-l. de cant., à 4 l. E. de Montbrison. Pop. 2,659 hab. — Cette petite ville, située sur une éminence que baigne la rivière de Coise, occupe l'emplacement d'un ancien établissement romain, désigné dans la carte de Peutinger sous le nom d'*Aquæ-Segestæ*. Il n'y existe d'autres monuments gothiques qu'une église, vaste et d'assez bon style, reconstruite dans le XVIe siècle. La source minérale fréquentée par les Romains, qui a donné naissance à la ville, est ferrugineuse, acidule, et contient une portion considérable d'acide carbonique. On en fait usage principalement en boisson.

Saint-Rambert-sur-Loire, chef-lieu de canton, à 3 l. S.-E. de

Montbrison. Pop. 3,015 hab.—Saint-Rambert paraît être une ville ancienne; l'église paroissiale a été construite, dit-on, sur les ruines d'un édifice romain, et se fait remarquer par quelques sculptures et quelques chapiteaux curieux. L'importance actuelle de la ville est due aux chantiers de construction de bateaux destinés à transporter à Roanne les houilles de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne. On évalue à 2,800 le nombre de ceux qui descendent chaque année la Loire.

Chateau d'Urphé. — Ce château, situé dans la commune de Champoly, à 10 l. de Montbrison, et à 8 l. 1/2 de Roanne, s'élève sur une haute montagne, dans un site sauvage; il domine tout le Roannais, s'aperçoit de presque tous les points, et semble encore imprimer une sorte de respect et d'effroi. — Le château d'Urphé est célèbre dans la contrée par le souvenir d'une horrible catastrophe, qui en fit abandonner le séjour à ses anciens possesseurs. — En 1418, les domestiques, on ne sait par quel motif, ayant conspiré contre leurs maîtres, assassinèrent toutes les personnes qui se trouvaient dans le château. La postérité des seigneurs d'Urphé aurait été éteinte dans ce massacre, si l'un d'eux, Pierre d'Urphé, ne se fût trouvé à Paris, à la tête des gendarmes de Charles VII, dont il était capitaine.— L'auteur de l'*Astrée* a placé dans les environs de ce séjour pittoresque plusieurs scènes de son roman.

Roanne, sur la rive gauche de la Loire, ch.-l. d'arrond., à 23 l. N. de Montbrison. Pop. 9,260 hab. — Si Roanne est l'ancienne *Rodumna* dont il est question dans Ptolomée, c'était une des cités principales des Ségusiens. On y trouve en effet des ruines d'antiquités plus ou moins remarquables — La ville moderne n'a commencé à prendre de l'importance qu'après l'achèvement du canal de Briare. Elle est propre et bien percée; ses rues sont larges et spacieuses, bordées de maisons bien bâties. Les édifices publics, à l'exception du pont sur la Loire, n'offrent rien de remarquable. Ce sont: un collége fondé par le père Cotton, confesseur de Henri IV, qui renferme une bibliothèque publique avec cabinet d'histoire naturelle; un hospice, une salle de spectacle, etc.

Charlieu, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 N. de Roanne. Pop. 3,424 hab. — Cette ville, agréablement située sur la rivière de Sornin, était autrefois fortifiée et possédait un hôpital, bâti par saint Louis. On prétend qu'elle avait été fondée par un roi de France du nom de Charles, et que son nom de Charlieu n'est que la traduction des mots *Caroli-Locus*. Cette ville renferme les ruines d'une célèbre abbaye de bénédictins, fondée dans le $\text{IX}^e$ siècle par Boson, roi de Bourgogne, dont le mausolée gothique (érigé dans l'église de l'abbaye) a été détruit pendant la Révolution. — Le portail, qui existe encore à demi ruiné, est un monument du $\text{XII}^e$ siècle, qui prouve que l'abbaye appartenait par sa construction au beau temps de l'architecture romane. — Ce portail était décoré de figures qui ont été mutilées en 1793.

Néronde, ch.-l. de cant., à 7 l. S.-E. de Roanne. Pop. 1,212 h. — Cette petite ville, que quelques auteurs appellent *Neronda*, de Néron, qu'ils prétendent l'avoir fondée, et dont d'autres cherchent le nom dans l'eau d'un ruisseau, *nigra unda*, qui la traverse, est encore presque entièrement entourée de murailles. C'était autrefois un château-fort des comtes du Forez. — Une haute tour, qui dominait ce château, a été démolie il y a une vingtaine d'années, et ses matériaux ont servi à paver la ville. Néronde a soutenu plusieurs siéges, et a éprouvé divers désastres, surtout pendant les guerres religieuses du $\text{XVI}^e$ siècle. Ses habitants se montrèrent alors fidèles à Henri IV, qui leur accorda divers priviléges. Pendant long-temps on a vu figurer au-dessus de la porte principale de la ville les armes de France et de Navarre. Un énorme tilleul, planté devant cette porte par les ordres de Sully, y rappelle encore le souvenir de ce digne ministre d'un bon roi.

Saint-Alban était autrefois un hameau dépendant de la commune de Saint-André-d'Apchon, à 3 l. S.-O. de Roanne. — Les sources minérales qu'il renferme lui ont procuré un accroissement qui permet de le classer parmi les bourgs. De jolis hôtels, des logements commodes, se sont élevés autour des sources, fréquentées annuellement par un grand nombre de malades de Lyon et des départements voisins. — Ces sources sont situées dans un agréable vallon, entouré de jolies promenades. Leurs eaux se prennent en bains et en boissons. Elles sont claires et limpides, ont un goût piquant, aigrelet, et renferment une assez grande quantité de gaz acide carbonique, ce qui leur donne beaucoup d'affinité avec les eaux de Seltz. L'usage en est répandu au dehors, et on en expédie un grand nombre de bouteilles, tant pour Paris que pour les départements.

Saint-Symphorien-de-Lay, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 S.-E. de Roanne. Pop. 4,500 hab. — Cette ville ancienne était entourée de fortifications dont il reste encore quelques vestiges. Pendant les guerres de religion, elle a soutenu plusieurs siéges. — Dans la plaine qui l'environne, on remarque un monticule artificiel, bordé d'arbres, dont les têtes chenues attestent la vieillesse. Cette élévation est connue dans le pays sous le nom de *Chà-eau-Vieux*. Quelques auteurs prétendent qu'elle a été érigée en mémoire d'une bataille livrée entre les Romains et les Gaulois, et qu'elle est le mausolée des guerriers morts pendant la bataille.

Saint-Etienne, sur le ruisseau de Furens, ch.-l. d'arrond., à 8 l. S.-E. de Montbrison. Pop. 33,064 hab. — Suivant quelques auteurs, cette ville a une origine romaine, et se nommait d'abord *Furanum*, d'où est dérivé le nom de Furens, qu'elle portait dans le $\text{XI}^e$ siècle; c'était alors, disent ces auteurs, le cantonnement d'une légion de vétérans et un lieu où on fabriquait des armes et des ustensiles de guerre; cette origine, qui remonterait à 56 ans avant l'ère chrétienne, est néanmoins considérée comme très douteuse. — Un château, construit par les comtes du Forez sur le penchant du mont Dor, aujourd'hui Sainte-Barbe, une chapelle dédiée à Saint-Etienne, et quelques maisons bâties à l'entour par des ouvriers forgerons et rubaniers, paraissent être beaucoup plus probablement le principe de la ville actuelle, dont les annales inédites et locales ne remontent pas d'ailleurs au-delà du $\text{X}^e$ siècle. Dans le $\text{XI}^e$, la chapelle fut remplacée par une église. — Pendant long-temps, Saint-Etienne ne fut qu'une bourgade presque entièrement composée d'ouvriers. — En 1441, elle ne comptait encore que 200 maisons. — En 1444, Charles VII permit aux habitants de fortifier leur bourg de murailles flanquées de tours, afin de se mettre à l'abri des surprises des Anglais qui infestaient alors la province. Il reste encore quelques vestiges de cette enceinte. En 1535, sous le règne de François I[er], Georges Virgile, ingénieur français, établit à Saint-Etienne une manufacture d'armes à feu. Il y fut déterminé par le génie qu'il reconnut aux ouvriers, l'abondance du combustible houiller propre à la forge, la facilité de se procurer des meules à aiguiser et d'établir des usines sur le Furens, dont il jugea les eaux excellentes pour la trempe du fer. — La vertu des eaux du Furens pour la trempe a depuis été contestée; mais on trouve peu de petites rivières d'une utilité aussi générale. On évalue à 3,800 chevaux la force motrice qu'elle répartit dans les diverses et nombreuses usines établies sur son cours (1). — Saint-Etienne a eu beaucoup à souffrir des guerres civiles du $\text{XVI}^e$ siècle. — En 1562, aidés par le duc de Nemours, ses habitants vinrent à bout de repousser une troupe de Huguenots; mais il furent moins heureux l'année suivante; le baron des Adrets s'empara de la ville, dévasta les églises, pilla les vases sacrés et détruisit ce qu'il ne put emporter. — Aux calamités de la guerre civile succédèrent la disette des grains, dont le prix devint excessif, et la peste qui, en 1585, enleva à la ville plus de 7,000 habitants. — Le règne de Henri IV, et la prospérité du commerce qui en fut la conséquence, venaient à peine de permettre à Saint-Etienne de réparer ses désastres, quand les maladies contagieuses y reparurent, en 1628 et 1629, avec une violence toute nouvelle. Les communications furent interrompues, le commerce anéanti, les ouvriers réduits à la plus affreuse misère. — Pour arrêter la contagion, on fit bâtir, hors de la ville, sur le mont *Courette*, 500 cabanes de bois où les malades étaient transportés. Néanmoins le fléau ne cessa qu'après avoir enlevé 8,400 victimes. — Trente ans plus tard, les Stéphanais (c'est le nom que portent les habitants de Saint-Etienne) eurent le bonheur de trouver, dans leur curé (Colombet de Saint-Amour), un homme vertueux qui, pendant 45 ans, consacra sa fortune et ses soins à l'embellissement de la ville et à la création d'hospices et de divers établissements de bienfaisance. On doit à ce respectable ecclésiastique l'Hôtel-Dieu et l'hospice de la Charité. Ce fut lui qui fit bâtir l'église Notre-Dame, l'église dédiée à Saint-Etienne ne suffisant plus pour une population considérablement augmentée. Il fonda plusieurs écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, et dans la grande disette de 1693, nourrit en partie à ses frais la classe ouvrière. — Les guerres de Louis XIV, en donnant une grande extension à la fabrication des armes, contribuèrent à la prospérité de Saint-Etienne. La population s'accrut rapidement. Elle n'était que de 20,000 habitants en 1771, de 26,000 en 1817; elle est aujourd'hui de plus de 33,000 h. — Saint-Etienne est située dans un vallon peu profond, au pied de la chaîne des montagnes du Pilat. Ses environs sont monotones et sans agrément. La ville est généralement bien bâtie, les rues en sont larges et droites; mais ses maisons, toutes noircies par la fumée du charbon de terre, lui donnent un aspect qui serait triste sans l'activité de la population. — On n'y voit aucun édifice public remarquable. Elle possède un hôtel-de-ville, un palais de justice, une salle de spectacle, une bibliothèque publique, un cabinet d'histoire naturelle, etc. — Une assez jolie fontaine ornée d'un obelisque, décore la grande

(1) La petite rivière du *Furens* a été décrite par M. Burdin, ingénieur des mines. Depuis ses sources, au-dessous du village de Bessat, elle parcourt en tout, en passant par Saint-Etienne, 35,000 mètres jusqu'à la Loire. Sa force motrice est de 154 machines à vapeur de 30 pouces, ou de 25 chevaux chaque. Elle sert de principe moteur à 208 usines pour la fabrication du papier, de l'acier, des armes à feu, des lacets, de la farine, etc. Ces 208 usines font vivre environ 450 ouvriers, la plupart pères de famille, et 8 de ces usines donnent un benefice net annuel de 50,000 fr. En outre, le Furens arrose 1,050 hectares de prairies, produisant par an 252,000 fr. de foin. A Saint-Etienne il entretient 25 à 30 buanderies, presque autant de teintureries, et fournit des eaux aux tanneries, abreuvoirs, bains, jardins, etc.

place où aboutit la rue de Roanne. — Une seule des quatre églises de la ville est recommandable par son antiquité, que l'on fait remonter au règne de Childebert. — Les bâtiments de la manufacture royale d'armes sont vastes, mais ne peuvent être considérés comme un édifice public. — Le chemin de fer qui va de la Loire au Rhône est ce qui paraît le plus digne de fixer l'attention.

BOURG-ARGENTAL, sur la Déanme, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-E. de Saint-Etienne. Pop. 2,502 hab. Cette petite ville qui, dans le département, est le centre de la culture du mûrier et de la production de la soie, occupe une position agréable dans un vallon fertile, au pied de trois hautes montagnes. Elle est traversée par la Déaume. On remarque aux environs de belles et importantes pépinières. La soie qu'on y récolte est cette belle soie blanche provenant du ver sina, importé de la Chine en 1780, et qui a été propagé en France par les soins du gouvernement.

LATOUR, à 1 l. 1/4 de Saint-Etienne. Pop. 800 hab. — Il existe, dans cette commune, un monument de la plus haute antiquité : c'est une masse de granit d'environ deux pieds de hauteur sur un pied d'épaisseur, à base carrée, et dont la partie supérieure se termine en pointe. Les quatre faces de la base sont ornées d'un bas-relief qui représente une figure du soleil couronnée et environnée de rayons. — Cette pierre est placée sur la plus haute tour du village ; on a supposé d'abord qu'elle était consacrée au soleil ; mais un trou assez profond, pratiqué à la partie supérieure, semble indiquer la place d'un fanal, et donne lieu de croire que la tour a pu autrefois servir de phare pour les signaux. La couleur noire de cette pierre a paru à quelques observateurs l'effet d'une teinture résineuse produite par le feu.

RIVE-DE-GIER, sur le Gier, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-E. de Saint-Etienne. Pop. 9,706 hab. — Cette ville, qui occupe en ce moment les deux bords de la rivière de Gier, n'était autrefois assise que sur la rive gauche. C'était une place de guerre entourée de murailles et de fossés, dominée par un château-fort appartenant aux comtes de Lyon, et dont il reste encore quelques vestiges. Elle doit son importance actuelle à son industrie, qui s'exerce principalement sur l'exploitation des houilles et la fabrication du verre. — On n'y cite d'autre monument remarquable que l'hôtel de la compagnie du canal de Givors, bel édifice dont la façade, de 225 pieds de longueur, s'étend au bord du canal, devant la gare qui le termine ; c'est là que sont aussi établis les magasins et les ateliers. — On doit visiter, à une demi-lieue de Rive-de-Gier, le bassin de Couzon, destiné à servir de réservoir au canal, et qui, sur une plus petite échelle, peut être comparé au bassin de Saint-Féréol (canal du midi). Le bassin de Couzon est placé dans une des gorges du mont Pilat. Il est formé par une digue haute de 90 pieds et épaisse de 180, qui s'appuie sur le flanc des deux montagnes. La capacité de ce réservoir est de 1,500,000 mètres cubes d'eau, quantité suffisante pour remplacer les eaux du Gier au temps de sécheresse, et pour fournir à tous les besoins de la navigation. Le bassin de Couzon est particulièrement alimenté par le petit ruisseau du même nom, qui forme, en s'échappant, une belle cascade d'environ 80 pieds de hauteur.

SAINT-CHAMOND, au confluent du Gier et du Janon, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/4 E.-N.-E. de Saint-Etienne. Pop. 7,475 hab. — Cette petite ville, dont l'origine ne remonte qu'au commencement du 7e siècle, est agréablement située au pied d'une colline, dans la vallée où le Janon vient réunir ses eaux à celles du Gier. — Elle doit son nom et son principal accroissement à Saint-Ennemond ou Chamond, archevêque de Lyon, qui, vers 640, y fit bâtir une église. Ensuite elle eut des seigneurs qui contribuèrent à son agrandissement, et dont le château, presque ruiné, domine encore la ville. La position de ce château, ses remparts, des bastions, de larges fossés, de vastes souterrains y rendaient alors facile une longue résistance. Cet édifice présentait la singularité remarquable d'un clocher sous une église, et d'une église sous un parterre dont on pouvait faire le tour en voiture. « C'était, nous écrit M. Bondet fils, de Saint-Chamond, l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste, construite en forme de trèfle ; le clocher était dessous l'église, et pour y arriver de la ville, il y avait environ 200 marches d'escalier à monter. Le dessus de l'église servait de cour au beau et grand château-fort construit il y a plusieurs siècles, ainsi que l'église, par Melchior Mitte de Chevrières, et dont il ne reste aujourd'hui que des ruines. — Cette construction s'explique en ce qu'elle est adossée contre une colline d'une pente presque droite, qui domine la ville du côté de l'ouest, sur laquelle est la plus ancienne partie de la ville, appelée quartier de Saint-Ennemond. » — Les distributions intérieures du château de Saint-Chamond prouvaient la magnificence de ses anciens possesseurs ; il était orné de tableaux précieux, et renfermait un musée d'histoire naturelle. Pendant l'année 1793, les dévastateurs révolutionnaires, ne pouvant réussir à faire sauter les bastions et les remparts, qui résistèrent à leurs efforts, détruisirent les constructions modernes, et dispersèrent les tableaux, le musée et le mobilier curieux qu'il renfermait. — Saint-Chamond est une ville bien percée, bien bâtie, où l'on trouve une jolie promenade, un collége, des établissements de bains publics et une belle église paroissiale. — Cette ville doit son importance actuelle à une fabrique célèbre de rubans qui date du XVe siècle, à l'industrie du moulinage des soies, qui y a été apportée au commencement du XVIIe siècle, et enfin au travail du fer et à la fabrication des clous. — La population est active et laborieuse, et trouve dans son industrie un bien-être qui a beaucoup contribué à son accroissement. — Le nombre des habitants de Saint-Chamond n'était que de 3,000 il y a un siècle. — Saint-Chamond possède une petite bibliothèque publique.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont Saint-Etienne, Saint-Chamond, Feurs, Montbrison, Roanne.

Le nombre des électeurs est de 1,664.

ADMINISTRATIVE. — Le ch.-l. de la préfecture est Montbrison.

Le département se divise en 3 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Montbrison. | 9 cant., | 138 comm., | 120,210 habit. |
| Roanne. | 10 | 106 | 121,817 |
| Saint-Etienne. | 9 | 73 | 149,189 |
| Total. | 28 cant., | 319 comm., | 391,216 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Montbrison), 2 recev. particuliers, 3 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Montbrison) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Montbrison), 2 inspecteurs, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservat. dans les ch.-l. d'arrond. comm.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Montbrison), 2 directeurs d'arrondissement, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 23e arrond. forestier, dont le chef-lieu est Moulins.

*Ponts et chaussées.* — Le département fait partie de la 5e inspection, dont le chef-l. est Lyon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Montbrison.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 12e arrond. et de la 4e division, dont le ch.-l. est Saint-Etienne. — 5 ingénieurs des mines résident à Saint-Etienne.

*Haras.* — Le départ. fait partie, pour les courses de chevaux, du 6e arrond. de concours, dont le ch.-l. est Aurillac.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 16,900 francs.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 7e division militaire, dont le quartier général est à Lyon. — Il y a à Montbrison : 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Montbrison. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 19e légion, dont le chef-lieu est à Lyon. — Il existe à Saint-Etienne une manufacture royale d'armes à feu (portatives) établie en 1535, par François Ier. Les canons de fusils et les platines de Saint-Etienne sont appréciés dans toute l'Europe.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Lyon. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance, à Montbrison (2 chambres), Roanne, Saint-Etienne, et 1 tribunal de commerce, à Saint-Etienne.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département possède, avec celui du Rhône, un archevêché érigé dans le 2e siècle, dont le siége est à Lyon, et qui a pour suffragants les évêchés d'Autun, de Langres, de Dijon, de Saint-Claude, de Grenoble. — Le département forme, avec celui du Rhône, l'arrondissement du diocèse de Lyon et Vienne. — Il y a dans le département : — à Verrière, une école secondaire ecclésiastique ; — à Saint-Jodard, une école secondaire ecclésiastique ; — à Montbrison, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 7 cures de 1re classe, 24 de 2e, 266 succursales et 143 vicariats. — Il existe dans le diocèse : 7 congrégations religieuses de femmes, consacrées au service des hospices, à l'instruction gratuite des jeunes filles et aux secours à porter à domicile. — Une de ces congrégations (les sœurs de Saint-Charles) reçoit du gouvernement un secours annuel de 8,000 francs.

*Culte protestant.* — Il existe à Saint-Etienne une église du culte réformé.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'académie de Lyon.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 3 colléges, à Roanne, à Saint-Chamond, à Saint-Etienne ; — 1 école normale primaire à Montbrison ; — 1 école modèle à Roanne. — Le nombre des écoles primaires du département est de 426, qui sont fréquentées par 24,024 élèves, dont 10,445 garçons et 13,579 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 112.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Il existe à Saint-Etienne et à Montbrison des *Sociétés d'Agriculture et de Commerce* ; — à Saint-Etienne un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts ; — une institution de sourds-muets ; — un *Musée industriel* ou exposition perpétuelle des produits de l'industrie de l'arrondissement de Saint-Etienne, et conservatoire des arts et métiers.

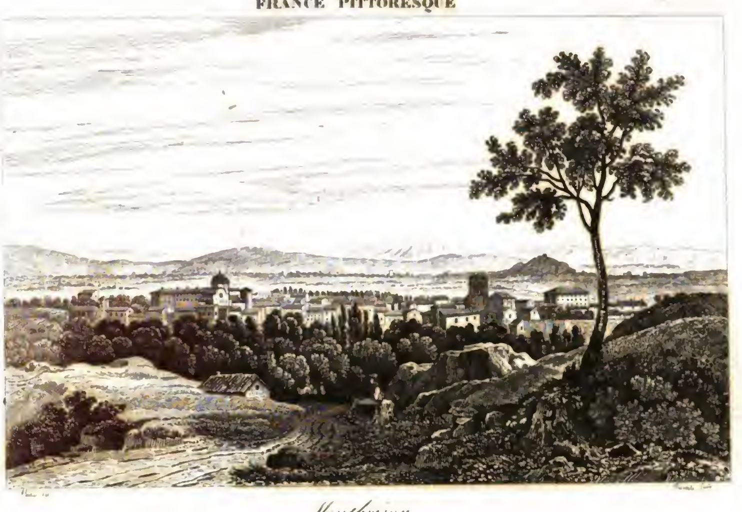


*Abbaye de Charlieu.*



*S.t Paul en Cornillon.*





*Montbrison*

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 391,216 h., et fournit annuellement à l'armée 1,001 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 3,343 |
| *Naissances.* Enfants légitimes | 6,910 | — | 6,584 | Total. | 14,076 |
| — naturels. | 292 | — | 290 | | |
| *Décès.* | 5,813 | — | 5,740 | Total. | 11,553 |

Dans ce nombre 5 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 68,376.

Dont : 24,838 contrôle de réserve
43,538 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 43,106 infanterie. — 100 cavalerie — 328 artillerie.

On en compte : armés, 9,464 ; équipés, 3 680 ; habillés, 4,659. 24,082 sont susceptibles d'être mobilisés

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 170 sont inscrits au registre matricule, et 63 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 64 sont soumis au service ordinaire, et 36 appartiennent à la réserve

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 10,361 fusils, 223 mousquetons, 9 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, lances, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 3,580,500 f. | 57 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,094,197 | 38 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,628,146 | 90 |
| Postes. | 281,996 | 58 |
| Produit des coupes de bois. | 30 | 90 |
| Loterie. | 23,307 | 20 |
| Produits divers. | 100,826 | 38 |
| Ressources extraordinaires | 610,632 | 25 |
| Total | 7,919,638 f. | 11 c. |

Il a reçu du trésor 3,945,630 fr. 69 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 419,850 f | 89 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 103,418 | 61 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 316,450 | 59 |
| de l'intérieur | 298 | 90 |
| du commerce et des travaux publics. | 1,044,018 | 47 |
| de la guerre | 1,002,394 | 11 |
| de la marine | 1,352 | 40 |
| des finances | 123,423 | 31 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 559,185 | 50 |
| Remboursem., restit., non-valeurs et primes. | 375,237 | 89 |
| Total. | 3,945,630 f | 69 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le départ. paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, et pour les frais du gouvernem. central, 3,974,007 fr. 42 c., somme qui équivaut (à 100,000 fr. près) au 5e de son revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 302,703 fr 28 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* traitements, abonnements, etc. | 68,957 f. | 77 c. |
| *Dép. variables* loyers, secours, etc. | 233,745 | 51 |

Dans cette dernière somme figurent pour
31,620 f. » c. les prisons départementales,
28,667 f. 84 c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc, sont de | 28,250 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 80,977 | 30 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 84,818 | 21 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. | 24,034 | 44 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 474,620 hectares, le départ. en compte : 251,990 mis en culture. — 85,632 prés. — 63,547 forêts et bois. — 13,897 vignes. — 37,363 landes. — 3,925 étangs.

Le revenu territorial est évalué à 14,368,000 francs.

Le département renferme environ 8,000 chevaux, ânes et mulets. — 75,000 bêtes à cornes (race bovine). — 170,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 140,000 kil., sav. : 2,000 mérinos, 3,000 métis, 135,000 indig.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. | 650,000 | hectolitres. |
| En parmentières. | 700,000 | id. |
| En avoines. | 105,000 | id. |
| En vins. | 340,000 | id. |
| En soies (cocons). | 35,000 | kilogrammes. |

Le département est avant tout manufacturier. — L'agriculture y a fait peu de progrès et le sol y est en général assez ingrat. — Cependant, depuis quelques années, des essais assez heureux ont été tentés par de riches propriétaires, et les bonnes méthodes se propagent parmi les cultivateurs. — Toutefois les produits locaux en céréales sont insuffisants pour les habitants ; ils tirent des départements voisins une grande partie des grains et des vins qu'ils consomment. Le seigle et l'avoine, surtout la première espèce, sont les grains les plus cultivés ; il y a peu de froment et d'orge, mais de grandes et excellentes prairies. — La vigne est surtout cultivée au voisinage du Rhône. La commune de Saint-Michel produit le vin célèbre de Château-Grillé. — Le mûrier est cultivé en grand dans le pays. C'est à Bourg-Argental que se recueille et se prépare cette belle soie, recherchée à cause de sa blancheur éclatante et de sa fermeté pour la fabrication des blondes. Cette soie ne venait autrefois que de la Chine, mais depuis 50 ans, la race du ver à soie *sina*, importée en France par les soins du gouvernement, se conserve dans ce canton et sans mélange. De grandes plantations de mûriers se sont faites avec succès depuis 11 à 12 ans dans le département et notamment dans les communes de Saint-Paul-en-Cornillon et de Sorbiers. — Des forêts composées généralement de pins, de hêtres et surtout de sapins, font un objet de commerce considérable pour les communes où elles se trouvent, et fournissent à l'exportation une quantité considérable de térébenthine, de résine et du goudron. — Les autres productions les plus importantes du pays sont les pommes de terre, d'excellente qualité, de beau chanvre, le colza, les noix et les châtaignes, la gaude, la garance et le safran. — Les bêtes à laine y sont en général de petite espèce ; leur chair est de bonne qualité, mais leur laine est commune. Il a cependant quelques mérinos de race pure et des métis. Les chevaux et les autres bêtes de somme proviennent, en général, des départements voisins. — On élève dans le pays des bêtes à cornes et beaucoup de chèvres. On y engraisse une grande quantité de volailles. — On cite les énormes dindes de Saint-Chaumont, engraissées avec des noix. — Le fromage de *La Roche* (lait de vache) et le *Barrossin* (fromage de lait de chèvre) sont fort estimés.

ETANGS. — MARRAIRES. — Les étangs sont fort poissonneux, et forment, principalement dans l'arrondissement de Montbrison, une branche intéressante du revenu territorial. On les tient alternativement en eau et en culture. Ils sont établis dans les terrains les moins fertiles, dont, par un aménagement bien réglé, on obtient ainsi des produits intéressants. On les pêche et on les vide tous les deux ans. — Les seuls poissons qu'on y élève sont la tanche, le brochet et la carpe. — L'anguille y est presque inconnue. — Nous avons parlé avec détail de ce mode d'exploitation des étangs, à l'article du département de l'Ain (t. I, page 127). — Un fait assez remarquable, c'est que les *marraires*, ouvriers qui construisent les étangs ou en font annuellement la pêche, ne sont pas des habitants du département de la Loire, mais bien des montagnards de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

EMIGRATIONS ANNUELLES. — Une petite partie de la population ouvrière des campagnes émigre chaque année. — Dans le courant de septembre, après la moisson, 7 à 800 scieurs de long et terrassiers quittent le pays, par petites bandes, pour se rendre dans les départements de Vaucluse, du Var, des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de Saône-et-Loire, etc. — Ils reviennent en juillet, pour faire la récolte. — On évalue au moins à 100 francs la somme que chacun d'eux rapporte dans sa famille. Les ouvriers-maîtres ont quelquefois un bénéfice net de 2 à 300 francs. — Il sort en outre, chaque année, de la commune d'Usson, environ 150 marchands de dentelles, qui vont colporter leurs marchandises dans les départements de l'est et du midi.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce de l'arrondissement de Montbrison a pour aliment principal les produits du sol. Andrezieux est l'entrepôt du charbon de terre destiné à descendre, par la Loire, dans les départements du centre et de l'ouest. Il y a dans le pays quelques teintureries estimées, des fabriques de dentelles et de linge de table. — On y trouve principalement de grands ateliers de construction de bateaux en planches de sapin, qui transportent dans les départements du centre et de l'ouest les vins, les houilles et les autres produits du département. Il en sort ainsi, tant de Saint-Rambert, de Saint-Bonnet-le-Château que de Roanne, environ 3,000 chaque année. Les bateaux de Roanne sont en chêne, ceux de l'arrondissement de Montbrison, en sapin. — Outre la construction des bateaux et le transit des marchandises, l'industrie de l'arrondissement de Roanne comprend la filature, le tissage et la teinture du coton, la fabrication et la broderie de la mousseline, etc. — Mais l'industrie manufacturière du département se trouve en quelque sorte concentrée dans l'arrondissement de Saint-Etienne, où elle s'exerce sur deux genres bien différents : l'un embrasse l'extraction des mines et le travail des métaux à l'aide de la houille ; l'autre la fabrication des rubans de soie et des autres tissus de coton et fil.

— Le tableau suivant, fourni par M. Hedde, conservateur du Musée Industriel de Saint-Étienne, indique l'importance (année moyenne) de chaque branche d'industrie de cet arrondissement, et l'accroissement de valeur qui résulte du travail.

| | Nombre d'ouvriers. | Valeur des matières premières. | Accroissem. de valeur par le travail. |
| --- | --- | --- | --- |
| Mines de houille. . . . . . . . . | 5,000 | » | 7,000,000 |
| Hauts-fourneaux au coke. . . . | 800 | 950,000 | 540,000 |
| Forges à la houille. . . . . . . | 1,500 | 4,440,000 | 2,310,000 |
| Aciéries. . . . . . . . . . . . | 100 | 302,400 | 292,600 |
| Quincaillerie et coutellerie. . . | 3,800 | 1,200,000 | 3,000,000 |
| Clouterie . . . . . . . . . . . | 3,000 | 3,000,000 | 2,200,000 |
| Armes de guerre et de chasse. . | 2,800 | 507,000 | 1,800,000 |
| Apprêt de la soie. . . . . . . . | 2,900 | » | 1,344,000 |
| Rubanerie. . . . . . . . . . . . | 27,500 | 23,385,600 | 14,031,360 |
| Lacets de soie, fil et coton. . . | 165 | 1,100,000 | 1,100,000 |
| Produits divers exportés. . . . | 300 | 200,000 | 500,000 |
| | 47,665 | 37,085,000 | 36,085,000 |

Valeur des objets fabriqués et autres. . . . 73,002,960 fr.

MÉTALLURGIE. — Le département est un de ceux où l'industrie métallurgique est portée au plus haut degré d'activité. — Il y existe 5 hauts-fourneaux pour gueuses et mouleries, qui occupent 800 ouvriers et produisent annuellement environ 100,000 quintaux métriques de fonte. — Un grand nombre de forges à la houille, établis d'après les procédés anglais, convertissent la fonte en fer malléable. Des laminoirs mus par l'eau ou par la vapeur donnent à ce fer toutes les formes demandées par les besoins des arts. Elles réunissent des fours d'affinage et des ateliers de moulerie. Leur produit total, exporté ou consommé dans le pays, est d'environ 180,000 quintaux métriques. — Les aciéries, au nombre de 4, livrent au commerce 3,500 quintaux métriques d'aciers fondus, et d'aciers cémentés, corroyés ou raffinés. — Il existe dans le département 8 constructeurs de machines à vapeur, qui y ont déjà placé en activité environ 100 machines, dont quelques-unes ont une force de 60 à 80 chevaux. La fabrication de la serrurerie, celle de la clouterie, de la ferrure et de la coutellerie, occupent près de 4,000 ouvriers et consomment environ 6,000,000 de kilogr. de fer, et 200,000 kilogr. d'acier. — La coutellerie de Saint-Étienne est assez commune, mais à bon marché ; on y fait des couteaux de table qui ne coûtent que 1 franc 25 centimes la douzaine.

ARMES À FEU. — La fabrication des fusils de guerre et de chasse de Saint-Étienne, fondée vers 1535, sous François I^er^, embrasse tous les genres d'armes à feu, fusils à canne, à poignée, à canon brisé, fusils à vent, de sûreté, à piston ; carabines à l'allemande, tromblons, canardières, pistolets de combat, etc. — Suivant M. Hedde, la manufacture des armes de guerre a fabriqué en 1831, pour compte du gouvernement, environ 104,700 fusils (non compris les fusils dits *modèle n° 1*). — Année commune, sa fabrication n'est que de 25,000 à 30,000 fusils pour l'État, du prix de 36 francs, et d'environ 5,000 pour l'exportation, du prix de 28 franc. Cette manufacture pourrait décupler ses produits dans le cas de guerre. — En 1795 et 1796, elle fournit à l'État 100,000 fusils par an. — En 1811, elle porta sa fabrication jusqu'à 150,000. — La fabrication des fusils de chasse ou de luxe s'élève annuellement à 25,000 fusils et à 2,000 paires de pistolets. Le prix moyen des fusils, dont les deux tiers sont doubles et à percussion, est d'environ 50 francs. — Cette fabrication occupe 3,000 ouvriers, et celle des armes de guerre, environ 4,000.

HOUILLES. — Les mines de houille sont une des principales causes de la prospérité du pays. Le bassin houiller a une étendue de 40,000 mètres environ, de l'est à l'ouest, de Saint-Paul-en-Cornillon à Tartaras. Sa plus grande largeur, prise dans la méridienne de Roche-La-Molière, est de 13,000 mètres ; elle diminue beaucoup vers Saint-Chamond, se réduit à Rive-de-Gier à 2,300 mètres, et encore plus à Tartaras. — L'exploitation de la houille, dont la qualité est supérieure à toutes celles de France, fut pendant long-temps restreinte aux besoins locaux. Elle reçut un peu d'activité par le débouché que fit naître le balisage de la Loire, entrepris au commencement du XVIII^e^ siècle, et qui rendit ce fleuve navigable de Saint-Rambert à Roanne ; cependant, jusqu'en 1790, l'exportation de la houille fut peu considérable ; le nombre des bateaux, chargés de 300 à 360 hectolitres de houille, qui descendaient la Loire, ne s'élevait pas à plus de 800 par an. De cette époque à 1801, il s'éleva à 1,200. Depuis lors, il a monté à 4,000 et au-delà. — L'établissement du chemin de fer d'Andrezieux à Roanne a aussi augmenté les exportations ; mais elles sont beaucoup plus considérables par le canal de Givors qui communique avec le Rhône, et par le chemin de fer nouvellement établi, que par la Loire. — L'extraction de la houille et le transport aux lieux d'embarquement occupent dans le département 3,000 ouvriers, 150 chevaux dans l'intérieur des mines, et 800 chevaux à l'extérieur. — On extrait des mines 7,000,000 de quintaux métriques de houille, savoir : les 3/5 dans le bassin de Rive-de-Gier, et 2/5 dans ceux de Saint-Étienne et Firminy. — En voici les débouchés : — 3,500,000 quintaux métriques se transportent par le canal de Givors, ou par les routes de terre dans le bassin du Rhône. — 1,120,000 sont transportés par la Loire ; une partie approvisionne les villes et manufactures du littoral ; le surplus est transporté à Paris par les canaux de Briare et de Loing. — Enfin 2,380,000 sont consommés dans l'arrondissement et les pays environnants.

RUBANERIE. — La fabrique des rubans de Saint-Chamond, rivale de celle de Saint-Étienne, a joui de tout temps d'une réputation justement méritée. — Il existe dans cette ville un métier de haute-lisse construit à Izieux, qui porte la date de 1515, ce qui prouve combien ce genre d'industrie y est ancien. Avant 1790, il y existait 12 à 1500 métiers de haute-lisse employés au tissage des rubans façonnés, brochés or et argent, etc. ; il ne reste plus aujourd'hui que quelques métiers de ce genre ; les autres ont été remplacés par des métiers à une ou plusieurs pièces. — La fabrication des rubans est la branche d'industrie la plus importante de celles qui s'exercent dans l'arrondissement de Saint-Étienne. Elle occupe, dans un rayon de cinq lieues, 27,500 ouvriers des deux sexes. Les soies employées s'élèvent à 5,750 balles, du poids moyen de 70 kilogr., qui représentent, à 58 francs le kilogr., un capital de 23,385,600 fr., que la mise en œuvre porte à 37,416,960 fr.

FABRICATION DES LACETS. — Cette branche d'industrie a pris en peu d'années un grand accroissement. En 1807, on ne comptait, tant à Saint-Chamond qu'à Saint-Étienne, que 3 métiers. Aujourd'hui il en existe 2,200, dont plus de 800 dans la seule maison Richard-Chambovet, qui a introduit cette industrie dans le pays. Ces 2,200 métiers actuellement en activité, fabriquent 176,000 aunes de lacet par jour. En travaillant la nuit, cette quantité pourrait s'accroître d'un tiers.

VERRERIES. — Trente-six fours de verreries sont en activité à Rive-de-Gier, à Saint-Étienne, etc., sur lesquels 21 fabriquent et livrent au commerce 20 millions de bouteilles par an ; — 9 fabriquent des verres à vitres et les autres de la gobeletterie.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 2 MÉDAILLES D'OR, 1 MÉDAILLE D'ARGENT, 8 MÉDAILLES DE BRONZE, 5 MENTIONS HONORABLES et 3 CITATIONS. — Les médailles d'or ont été décernées à MM. Leclerc (de la Bérardière), et Jackson frères (d'Assailly), pour *aciers*. — La médaille d'argent à MM. Vignet et Chauvet (de Saint-Étienne), pour *gros de Naples*. — Les médailles de bronze ont été décernées à MM. Bancel (de Saint-Chamond), Colombet et Paliart, Faure frères, Marcoiret, Robinchon et comp. (de Saint-Étienne), pour *rubans de gaze* ; Frichor, Debrye et comp. (de Saint-Étienne), pour *acier fondu de toutes qualités* ; Malespine (de Saint-Étienne), pour *enclumes, bigornes, étaux, etc.* ; Béchetoile (Jean-Baptiste) et comp. (de Bourg-Argental), pour *papiers*. — Les mentions et citations ont été accordées pour fabrication de châles et écharpes en soie, rubans en gaze et rubans divers, de tissus en fil de caoutchouc, métier de rubans à la Zurichoise, de canons damassés, verres et cylindres, couteaux, battants de métiers à rubans, fleurets et tranchets.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 302. Elles se tiennent dans 83 communes, dont 25 chefs-lieux et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 317 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 72, occupent 76 journées. — Il y a 2 *foires mensuaires*. — 236 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les mulets et les bestiaux ; les grains, les lins et les chanvres, le fil et les toiles communes ; les tonneaux, les ustensiles de vendanges, les bois de sapin et de construction, etc. — On cite pour la volaille la foire de Sainte-Agathe-la-Bouteresse.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Essai statistique sur le département de la Loire, etc.*, par J. Duplessy ; in-12. Montbrison, 1819. — *Notes statistiques sur le dép. de la Loire.* (*Annales de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de l'arrond. de Saint-Étienne* ; 1823 à 1828.) — *Coup d'œil sur l'arrond. de Saint-Étienne*, par Smith ; in-8. Saint-Étienne, 1828. — *Sur les mines de Saint-Étienne et de Rive-de-Gier.* (*Ann. des Voyages*, 1831, t. III.) — *Observations sur les causes de l'insalubrité de la plaine de Montbrison* ; in-8. Montbrison, 1829. — *Projet d'établissement d'une infirmerie à Saint-Étienne* ; in-8. 1829. — *Indicateur du commerce, des arts, des manufactures, etc., de Saint-Chamond et Rive-de-Gier*, par Hedde ; in-8. Saint-Étienne, 1832.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, Éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Haute-Loire.

(Ci-devant Velay, Auvergne, etc.)

### HISTOIRE.

Les *Vellavi* ou *Velauni* habitaient le Velay, lorsque les Romains comprirent cette province dans la première Aquitaine. *Ruessium*, dont les ruines existent à Saint-Paulien, *Icidmago* (Issingeaux), *Condate* (Saint-Privat d'Allier) et *Brivas* (Brioude) paraissent en avoir été les cités principales. — Le Velay fut subjugué en 472 par les Visigoths, et en 507 par les Francs. Les peuples de cette contrée avaient subi, sous les rois visigoths, grands partisans de l'arianisme, une active persécution, mais ils étaient restés fidèles à la foi catholique. — En 562, le Velay, partie de l'Aquitaine, fut incorporé au royaume d'Austrasie. — En 613, il fut compris dans la monarchie française. — Les Sarrasins le ravagèrent en 729 et les Normands en 863; c'est à cette dernière époque qu'on rapporte la destruction de Ruessium. — Soumis successivement aux comtes de Toulouse et aux comtes d'Auvergne, le Velay eut beaucoup à souffrir dans les guerres dont le centre de la France fut le théâtre du IXe au XIIIe siècle. — En 1229, plus des deux tiers du Languedoc ayant été cédés au roi de France par Raymond de Toulouse, à la suite de la guerre contre les Albigeois, le Velay passa sous le gouvernement du sénéchal royal de Beaucaire et de Nimes. Les rois de France firent de fréquentes visites à cette province. C'est au château d'Espaly que Charles VII fut proclamé roi. Il convoqua, en 1424, au Puy, les états généraux du Languedoc. — Dans le XVIe siècle la province fut dévastée par les guerres de religion. — Elle prit parti pour la ligue et résista longtemps aux troupes de Henri IV. — Le Velay fut en 1754 le théâtre des courses du fameux voleur Mandrin. Dix années plus tard (1764), il se trouva exposé à des ravages d'un autre genre, par l'apparition de la fameuse bête du Gévaudan. — Son histoire particulière n'offre, depuis cette époque, aucun fait remarquable. Cette province, avant 1789, faisait partie du Languedoc, et était administrée par ses *états particuliers* qui s'assemblaient, annuellement, pour asseoir les impositions, et pour délibérer sur tous les objets d'utilité générale, les routes et autres travaux publics. Leurs décisions étaient soumises aux états-généraux de la province. L'évêque du Puy était le *président né* des états qui se composaient de trente votants, savoir: neuf pour l'église, dix-huit pour la noblesse et *trois* pour le tiers-état.

### ANTIQUITÉS.

Les monuments druidiques, si multipliés en Auvergne et dans le Limousin, se trouvent aussi dans le département de la Haute-Loire. Ce sont des dolmens, dont le plus remarquable existe près de Langeac (commune de Taillac) et porte le nom de *la Trioura dous Fadas*, la Pierre des Fées. Il est double et forme deux portiques séparés par un espace de quatre pieds; les pierres qui en font les parois n'ont pas moins de neuf à douze pieds hors du sol. Dans les deux dolmens la pierre supérieure a été renversée.

Outre ces débris il existe encore, dans les rochers, des cavités qu'on atribue aussi aux druides. Ces grottes sont presque toutes creusées, soit dans la brèche volcanique, soit dans les scories agglutinées. — Les savants du pays ont émis beaucoup de conjectures sur leur origine et leur usage. Les uns ont prétendu que c'était là où les anciens prêtres gaulois célébraient leurs mystères. D'autres ont pensé qu'elles avaient été creusées pour servir d'asile aux habitants lors des diverses invasions des barbares dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Il y en a à Bornes et à Monistrol d'Allier qui sont encore habitées. On en trouve d'ailleurs dans plusieurs localités et notamment à Couteaux et à Ceyssac. Le roc de Couteaux en renferme quatorze: la plus grande est divisée en trois compartiments, ayant chacun quinze mètres de profondeur sur trois et demi de largeur. Leur dimension générale est de neuf à douze mètres. Dans toutes le plafond est élevé de deux mètres. On en remarque deux très noircies par le feu qui y a été allumé. On croit que les grottes de Couteaux communiquent avec d'autres qui sont à Lautriac, à une distance d'un quart de lieue. — Le rocher de Ceyssac offre des cavités spacieuses formant quatre ou cinq étages différents. On y trouve des chambres plus ou moins grandes, des étables et des crèches où sont encore les trous qui servaient à y attacher les bestiaux. Une vaste salle, de forme ronde, dont la voûte est très élevée, présente, dans les parois qui l'entourent, des cases horizontales par le bas et demi-circulaires par le haut. Elles sont creusées sans symétrie, à côté les unes des autres. Leurs dimensions varient de trois à six pieds de longueur. Elles ont peu de profondeur, et il serait difficile de déterminer leur usage à moins de supposer qu'elles ont servi de serres ou d'armoires aux habitants de ces demeures souterraines.

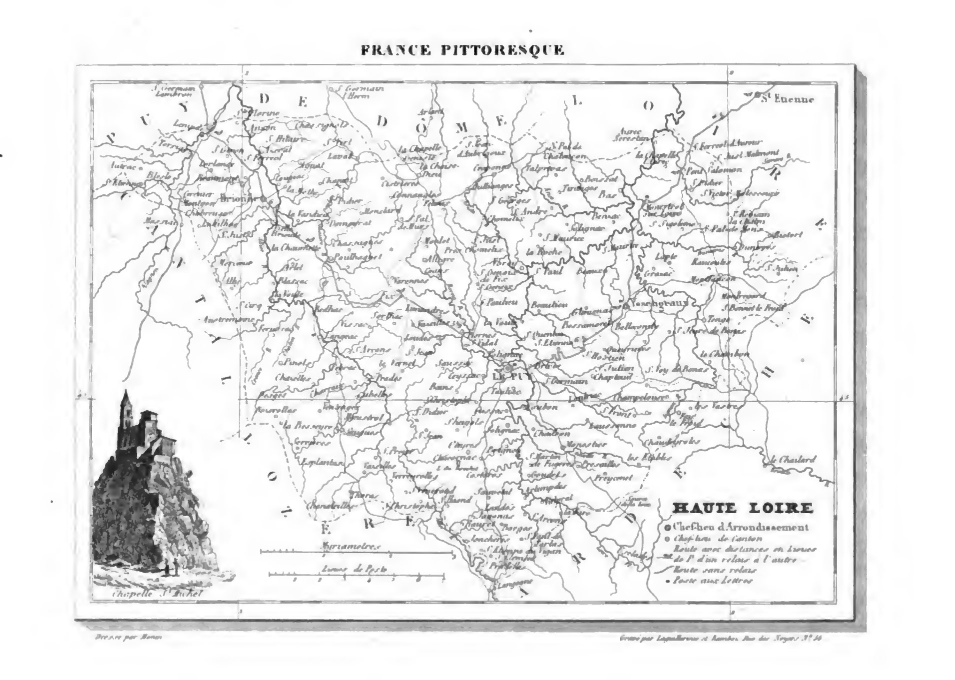
Il s'est trouvé au Puy des hommes instruits qui, secondés par un préfet bon administrateur, ont réuni dans le musée du chef-lieu toutes les antiquités romaines qui ont pu y être transportées, et dans le nombre il en est de fort curieuses. — Le département renferme d'ailleurs des tumulus, des colonnes milliaires, des débris d'aquéducs, de ponts, de voies militaires, etc. — Il possédait un temple dont on voit encore les

curieux débris à Polignac: nous ne pouvons pas le faire connaître mieux qu'en citant quelques lignes de l'intéressant ouvrage publié par M. Mangou de Lalande, sur les *antiquités de la Haute-Loire.* « Vers la frontière de l'Auvergne et du Velay, sur le haut rocher de Polignac, il a existé un temple d'Apollon, fameux par ses oracles. L'époque de sa fondation remonte aux premières années de notre ère, puisque déjà en l'an 47, l'empereur Claude y vint en pompe, comme pour accréditer la puissance du Dieu, et qu'il y laissa des preuves de sa piété et de sa munificence. — Les débris et les issues mystérieuses que l'on retrouve encore sur le rocher, dans son sein et dans ses environs, révèlent les moyens secrets employés par les prêtres pour faire parler leur divinité et en imposer aux peuples. — Au bas du rocher était un *Ædicula;* c'est là que les pèlerins ou consultants faisaient leur première station, qu'ils déposaient leurs offrandes et exprimaient leurs vœux. — Un conduit souterrain communiquait de cette *Ædicula* au fond d'une grande excavation percée en forme d'entonnoir, depuis la base jusqu'à la cime du roc. C'est par cette énorme ouverture que, prononcés, même à voix basse, les vœux, les prières et les questions des consultants parvenaient à l'instant même au haut du rocher, et que là, recueillies par le collége des prêtres, les réponses se préparaient, pendant que les croyants, par une pente sinueuse et longue, arrivaient lentement au but de leur pèlerinage. — Les réponses étant prêtes, les prêtres chargés de les transmettre se rendaient dans des salles profondes, contiguës à un puits dont l'orifice venait aboutir au sein du temple. — Ce puits, couronné par un autel, était fermé par une petite voûte hémisphérique présentant dans sa partie antérieure la figure colossale d'Apollon, dont la bouche entr'ouverte, au milieu d'une barbe large et majestueuse, semblait toujours prête à prononcer ses suprêmes décrets. — C'est aussi par cette ouverture, qu'au moyen d'un long porte-voix, les prêtres, du fond des antres du mystère et de la superstition, faisaient sortir ces oracles fameux qui en portant dans les esprits le trouble, le respect et la persuasion, retardèrent de quelques siècles le triomphe complet et le règne du christianisme. »

Parmi les monuments du moyen âge, on remarque des églises anciennes dont nous parlons en décrivant les villes qui les renferment, et de vieux châteaux ruinés qui couronnent d'âpres pics de rochers. Le plus remarquable est celui de Polignac, construit sur les débris du temple d'Apollon. —On voit près de Saugues, à deux cents pas au nord de la ville, un monument singulier, nommé le *tombeau du général anglais.* — « Sur un pavé dont les pierres sont grossièrement taillées, s'élèvent à deux mètres de distance l'une de l'autre, quatre colonnes cylindriques, portées chacune sur une base cubique de deux pieds. La hauteur des colonnes est de quatre mètres, et leur circonférence d'environ deux mètres. Elles soutiennent une voûte en ogive, construite en petites pierres et recouverte d'un toit; aucune inscription ne décore cet édifice, la tradition seule le désigne pour un tombeau; mais des fouilles faites il y a peu d'années (et l'on n'a pas eu la peine de creuser beaucoup, car le roc se trouve immédiatement sous le pavé) ont prouvé que personne n'avait été enterré sous ce monument.

### CARACTÈRE ET MŒURS.

Il est difficile de déterminer d'une façon absolue le caractère général des habitants du département de la Haute-Loire, département composé des débris de plusieurs provinces. Ils n'ont réellement point de physionomie particulière. Dans les plaines de l'arrondissement de Brioude, démembrement de l'Auvergne, le paysan, plus civilisé, prévient en sa faveur. Il parle français et raisonne avec une intelligence suffisamment prouvée par ses questions et ses réponses. Quand on le traite avec politesse et d'égal à égal, il est obligeant et serviable. Les manières fières et exigeantes lui déplaisent; on comprend qu'il sent sa dignité d'homme. Il sait obéir aux lois, mais il veut savoir si ceux qui les exécutent n'ajoutent rien aux obligations qu'elles imposent. — Dans les cantons méridionaux de la montagne, le peuple se montre laborieux, religieux, hospitalier, et même assez prévenant, malgré ses formes grossières. — Les cantons qui s'étendent sur le revers oriental de la Margeride, tels que ceux de Lavoûte, de Pinols et de Saugues, renferment des habitants remarquables par leur apathie et par leur dégoût pour le travail; leur attachement aux vieilles routines est porté jusqu'à l'entêtement. Les habitants d'Auzon, de Paulhaguet, de Craponne, etc., dont nous avons parlé, qui sont sur le revers méridional de la montagne, quoique placés sur un sol peu fertile, savent lutter courageusement contre la misère. Ils émigrent périodiquement tous les ans, et vont chercher hors de leur pays des ressources qu'ils n'y trouveraient pas. Leur absence dure de six à huit mois. Chacun d'eux rapporte une petite somme qui fait circuler dans leurs villages un peu de ce numéraire que les impôts leur enlèvent aussitôt qu'ils l'ont amassé. Les émigrations sont à peine connues dans les cantons de Pinols et de Saugues; les montagnards de ces contrées, à la fleur de l'âge, aiment mieux rester inactifs six à huit mois que d'aller chercher de l'ouvrage dans des climats plus tempérés et plus riches, que de s'expatrier pour aider leur famille. Ils paraissent au reste résignés à la misère de leur position et la supportent patiemment. — Les montagnards du Mezenc, du Mégal et de leurs contre-forts, forment un troisième peuple qui a un caractère tranché et qu'on croirait appartenir à de plus chauds climats. Ils sont jaloux, susceptibles et vindicatifs à l'excès. Malheur à l'étranger qui danserait avec la jeune fille qu'un paysan aurait amenée dans un lieu de réjouissances publiques! Cette imprudence serait considérée comme un affront digne d'être lavé dans le sang du danseur, souvent dans celui de la fille elle-même. — Ces montagnards marchent la plupart toujours armés d'un stylet et d'une espèce de poignard appelé *coutelière,* et que la moindre dispute suffit pour leur mettre en main. — Dans leurs vengeances, ils n'épargnent ni leurs parents les plus proches, ni leurs amis les plus chers. — Le caractère dur et farouche de ces montagnards s'est néanmoins beaucoup adouci. Au dire des autres habitants du département, ils n'allaient autrefois à l'église ou au prêche qu'armés de leur fusil et munis de poudre et de balles. C'étaient de véritables Corses au milieu de la France. L'action des lois et surtout celle de la conscription, véritable moyen de civilisation pour les campagnes, ont modifié heureusement leurs mœurs. Voilà le mauvais côté de leur caractère; après leurs défauts hâtons-nous de montrer leurs qualités. Ils sont francs et sincères, dans leurs amitiés comme dans leurs haines. Ils aiment à s'obliger mutuellement. Les proscrits ont trouvé chez eux un asile assuré, à l'époque de toutes les persécutions politiques et religieuses. Pendant la Révolution, c'était souvent chez les protestants que


HAUTE LOIRE
Chef-lieu d'Arrondissement
Chef-lieu de Canton
Route avec distances en lieues de P. d'un relais à l'autre
Route sans relais
Poste aux Lettres
Myriamètres
Lieues de Poste
LE PUY
St Etienne
Brioude
Yssengeaux
Chapelle St Michel
Dressé par Monin
Gravé par Lagnillermie et Rambos Rue des Noyers N° 10



Costumes de la Haute-Loire.



Lafayette. Polignac.

les prêtres catholiques se réfugiaient et trouvaient secours et protection.

En se rapprochant du centre du département, l'action d'un climat moins rude se fait sentir sur les mœurs. On remarque aussi l'influence d'un commerce plus habituel avec une grande population civilisée. — Les habitants des campagnes ont de la franchise et sont naturellement confiants; ils montrent du respect pour la religion, de l'activité et de l'industrie. Mais passionnée pour les amusements, la jeunesse qui fréquente les cabarets est turbulente, et les rixes n'y sont pas rares; toutefois elles n'ont pas ce caractère de férocité qu'on remarque chez les montagnards du Mezene. — « Quant aux bonnes mœurs, dit l'auteur d'une statistique récemment couronnée par l'Académie des Sciences, il est malheureusement vrai de dire qu'on y chercherait en vain cette simplicité, cette innocence jadis regardée comme l'apanage du montagnard et l'heureux dédommagement des qualités sociales dont il était privé. Le libertinage s'y déguise peu, et on y rencontre quelquefois des *vices inconnus dans les villes.* »

Fêtes et divertissements. — Le vin et la danse sont les seuls plaisirs des habitants des campagnes. Dans les environs de Brioude, on danse la *baurree* au son du tambour, du fifre, et quelquefois de la musette. — Dans ceux du Puy, les danseurs sautent et retombent en cadence, dirigés par le chant vocal seul. Leur danse est monotone et sans figures; les femmes, la tête baissée, les bras pendants, n'ont ni physionomie ni expression; on ne voit en elles que des mouvements cahotés et sans grâces; c'est un trépignement confus et désagréable. Mais ce divertissement, tout insipide qu'il paraisse aux étrangers, n'en est pas moins une passion pour les jeunes gens du pays. « Les garçons surtout l'aiment tellement, dit l'auteur de la statistique déjà citée, que souvent ils quittent brusquement les filles qu'ils ont amenées, pour danser sans elles et entre eux, parce que, vraisemblablement, celles-ci ne se trémousseraient pas assez vite et assez long-temps à leur gré. »

## COSTUMES.

Le costume des paysans de la Haute-Loire consiste généralement, pour les jeunes gens, en une veste ronde, un gilet de couleur et un pantalon large, avec un chapeau retapé à ganses rondes ou plates. Les hommes d'un certain âge portent l'habit carré long, à poches sur les basques, le gilet croisé, la culotte courte et les guêtres (tous ces vêtements, à l'exception du gilet, sont ordinairement d'étoffes de même couleur); ils ont le chapeau à ailes rabattues, et les cheveux longs tombant sur les épaules. Les sabots sont la chaussure habituelle des habitants de la campagne, quelques-uns seulement portent des souliers les jours de fêtes. — Le costume des femmes se compose d'une jupe ronde, courte et à plis assez amples, d'un corsage d'étoffe lacé par-devant, et qu'elles recouvrent quelquefois sur la poitrine d'une pièce d'étoffe pareille à leur tablier. — Leurs habillements sont ornés de rubans, de velours et de dentelles. — Presque toutes portent au cou un lacet noir ou une chaîne d'or auxquels sont suspendus, suivant les religions catholique ou protestante, une croix d'or ou un saint-esprit à ailes déployées. — La coiffure habituelle des campagnes est un bonnet rond, garni de blondes et à barbes tombantes. Dans quelques cantons, on porte sur ce bonnet un chapeau de feutre noir.

## LANGAGE.

Le langage des habitants du Velay est un dialecte dérivé du languedocien. Dans le reste du département le patois se rapproche tantôt de celui en usage dans le Gévaudan, tantôt de celui de l'Auvergne. Le langage varie de canton à canton et même de village à village; ces différences, peu sensibles pour l'étranger, sont saisies par celui qui connaît les dialectes méridionaux. Les différences, au reste, portent moins sur la racine des mots que sur la prononciation et les désinences. La vitesse ou la lenteur mises à articuler donnent au langage un caractère particulier, et en forment en quelque sorte la physionomie.

L'idiome en usage dans les villes et parmi les classes aisées est la langue française, bien que tout le monde connaisse le patois local. — Voici quelques-unes des locutions vicieuses que l'habitude de ce patois a fait mêler à la langue nationale : *éclairer la chandelle*, pour allumer; *faire feu à quelqu'un*, pour éclairer quelqu'un; *faites-moi* un baiser, pour donnez-moi; *soigner* quelqu'un, pour surveiller; *clocher*, pour sonner; *tâcher moyen*, pour faire en sorte; *tomber quelque chose*, pour laisser tomber; *je n'ai plus vu*, pour je n'ai jamais vu; *je suis bien de croire*, pour je dois être cru, etc.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les anciennes familles du département de la Haute-Loire, on remarque cette famille de Polignac, dont est sorti le célèbre cardinal auteur de l'*Anti-Lucrèce*, négociateur de la paix d'Utrecht, ainsi que le chef du dernier et malencontreux ministère de Charles X; et une autre famille illustrée autrefois par un maréchal de France et de nos jours par le général La Fayette. Le nombre des hommes distingués dans les lettres, dans les arts et dans les sciences n'est pas très considérable, nous citerons seulement Bertrand-Roux, auteur d'une excellente *Description géognostique du Puy-de-Dôme;* Deribier *de Cheissac*, auteur d'une *Statistique de la Haute-Loire* couronnée par l'Académie des Sciences; Taleyrat *de Brioude*, poète agréable; Arnaud *aîné*, auteur de l'*Histoire du Velay;* le statuaire Julien; le peintre François Gui, renommé en Italie, où il est connu sous le nom de *Guidi Francisco.*

Dans tous les temps le pays a fourni un grand nombre de militaires distingués. Aux noms anciens de Barentin de Montchal, de Lugeac, des maréchaux Latour-Maubourg et La Fayette, on peut joindre les noms modernes de généraux qui se sont distingués pendant les guerres de la Révolution; tels que les Lacoste, les Morangiéz, les Romeuf, etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Haute-Loire est un département *méditerrané*, région sud-est. Il est formé du Velay, d'une partie du Vivarais et du Gévaudan (Languedoc), d'une partie de l'Auvergne et d'une partie du Forez (Lyonnais). — Les départements qui lui servent de limites sont : au nord, le Puy-de-Dôme et la Loire; à l'est, la Loire et l'Ardèche; au sud, l'Ardèche et la Lozère; à l'ouest, la Lozère et le Cantal. — Il tire son nom de sa position sur le cours supérieur de la Loire, qui a sa source dans le département de l'Ardèche, mais qui ne tarde pas à entrer dans celui de la Haute-Loire. — Sa superficie est de 498,046 arpents métriques. La statistique du dépôt de la guerre lui donne 502,000 hectares.

Sol. — Les trois cinquièmes du sol du département ont une base granitique, les deux autres cinquièmes sont le produit de déjections volcaniques. Le fond des vallées est généralement fertile; il n'en est pas de même des pentes, et des sommets des montagnes, qui présentent pour la plupart des rocs nus ou calcinés.

Montagnes. — Le département est de tous côtés circonscrit par des montagnes élevées, et traversé en outre par deux chaînes intermédiaires. Nous donnons à l'article du département du Puy-de-Dôme consacré aux montagnes de l'Auvergne, l'élévation des principales de la Haute-Loire, dont la plupart sont de formation volcanique, et conservent encore des traces flagrantes de leur origine.

Volcanisation. — Plusieurs de nos départements, et surtout ceux formés de l'Auvergne, du Velay et du Vivarais, offrent en grand nombre tous les phénomènes de la volcanisation. A diverses époques très reculées, les feux intérieurs ont bouleversé toute cette partie de

la France et parsemé sa surface d'un grand nombre de volcans. Les plus puissants formèrent des groupes de monts d'une grande élévation, tels que ceux des monts Dores et du Cantal; d'autres s'alignèrent, comme la vaste chaîne des Puys-Dômes. Les premiers ont à la fois le caractère de l'immensité et de la décrépitude, leurs cratères sont peu apparents, leurs laves sont en partie décomposées, leurs cendres et leurs scories ont été transformées par la suite des siècles en terre végétale. — Dans la chaîne des Puys-Dômes, et surtout dans le département de la Haute-Loire, les phénomènes volcaniques indiquent des irruptions beaucoup plus modernes. — Les bouches à feu ont conservé leurs formes primitives, leurs produits ont à peine changé de nature, les cendres encore rouges, les laves, les scories, la pouzzolane, semblent avoir été vomies de l'abîme depuis peu de jours. — En mille endroits se montrent d'autres phénomènes volcaniques également bien conservés, également frappants; les basaltes et leur admirable symétrie, les brèches, les formations trachytiques, etc. — Le feu intérieur semble encore brûler sous nos pieds, les laves paraissent à peine refroidies, et pourtant ces apparences effayantes, ces preuves de si affreux bouleversements frappaient les regards depuis un grand nombre de siècles, sans rien dire à l'imagination de nos ancêtres; la science, qui devait enfin rendre si intéressants ces phénomènes, n'était pas encore née, elle ne l'est que depuis peu; quelque nombreux que soient les volumes qu'elle a déjà produits, ils ne peuvent nous apprendre encore quelle est la nature des feux volcaniques, où est leur foyer, par quelles substances ils sont alimentés, etc., et l'histoire de nos volcans éteints reste dans la plus profonde obscurité; elle se réduit jusqu'ici à la description plus ou moins régulière des matières qu'ils ont rejetées autour d'eux en si grande quantité. — Les plus anciennes ont le feldspath pour base; elles constituent un terrain particulier, dont les *trachytes* et les *phonolites* forment la masse entière; les autres, où domine le pyroxène, sont les *laves basaltiques* anciennes et modernes, les *brèches* formées de leurs débris, les scories et les cendres lancées par les volcans. — D'après ces considérations, on croit pouvoir distinguer dans les volcans éteints de la Haute-Loire, et les terrains qu'ils on produits, trois groupes ou âges différents. — Les volcans du Nord-Est du département, ou du Mezenc, sont les plus anciens: les laves qu'ils ont vomies s'étendent sur plusieurs communes, et forment à l'ouest et au nord du Mezenc un plateau très spacieux; la coulée la plus vaste est celle qui s'étend des sommités du mont jusqu'au défilé de Peyredère; un grand nombre d'autres coulées descendent du Mezenc et de ses contre-forts, et courent dans les départements de l'Ardèche et de la Haute-Garonne; mais les cratères d'où sont sorties ces laves sont à peu près effacés. — Les volcans du Sud-Ouest sont les plus modernes, et appartiennent par conséquent aux derniers âges de la période volcanique; ils forment depuis Pradelles jusqu'à Fix une longue chaîne d'éminences dont la masse semble entièrement formée de scories. De nombreuses coulées de laves ont été vomies à droite et à gauche de cette ligne d'éruptions. D'un côté elles sont descendues jusqu'au fond des gorges de l'Allier, de l'autre une immense nappe basaltique s'abaisse doucement vers la Loire et la Borne. Le *lac du Bouchet* et la *montagne de Bar* sont les cratères les mieux conservés, les autres, en très grand nombre, sont plus ou moins dénaturés. — Dans l'intervalle qui sépare ces deux groupes ou bandes parallèles, formant la vaste vallée où se trouve la ville du Puy, on remarque plusieurs autres volcans qu'on peut nommer *volcans intermédiaires;* au sud celui de Breysse, au nord ceux de Saint-Geneix et des environs de Saint-Paulien, sont les plus considérables. — Des productions volcaniques, les prismes basaltiques sont la plus extraordinaire par leur merveilleuse symétrie; on attribue cette structure régulière de la lave au prolongement indéfini des fissures perpendiculaires aux grandes faces des masses basaltiques, qui, selon que le refroidissement s'est opéré, a dû former des prismes plus ou moins articulés. — Quoi qu'il en soit, *les prismes articulés* sont aussi merveilleux par leur symétrie que communs par leur nombre; ils composent ces énormes colonnades qui bordent les plateaux basaltiques et se prolongent quelquefois sans interruption à plus d'une lieue de distance en suivant tous les replis des coteaux dont ils forment le couronnement; ce sont eux qui constituent la masse des coulées qui bordent sur tant de points le cours de la Loire, de l'Allier, etc. Le nombre de leurs pans varie de 5 à 6; leur épaisseur ordinaire est de 3 à 12 décimètres. Les prismes basaltiques ont depuis quelques centimètres jusqu'à 20, 30 et même 50 mètres de haut. Leur position est généralement verticale, ce qui, joint à leur poids énorme et au peu de surface de leur base, hâte singulièrement leur chute, et par suite, les dégradations des masses dont ils font partie. — *Les scories* abondent plus encore que les basaltes dans la composition des terrains volcaniques, et constituent des montagnes entières. Ces scories sont de diverses espèces, plus ou moins spongieuses et tourmentées, souvent semblables à du mâchefer: à la surface du sol elles se décomposent rapidement, se réduisent en terre rougeâtre, extrêmement fine, qui forme la masse du sol cultivable jusqu'à une grande distance autour des mamelons volcaniques. Dans les parties nouvellement mises à découvert, les scories sont au contraire d'une conservation parfaite; on dirait qu'elles sont à peine sorties d'une forge: l'œil le moins exercé est frappé de l'état de fraîcheur de leurs boursouflures et de leurs moindres aspérités; on peut à peine concevoir que tant de siècles, écoulés depuis qu'elles ont été lancées par les volcans, ne leur aient fait subir aucune altération apparente. — Aux environs du Puy, on se sert de celles d'un certain volume, ainsi que de laves boursouflées, pour construire des voûtes, monter des cheminées et, en général, pour tous les ouvrages qui demandent de la légèreté. — Les plus anciennes scories sont presque toujours réduites à l'état de *tufs* ou de pouzzolanes scoriformes, poreuses ou terreuses; elles se distinguent encore des scories modernes par diverses espèces de cristaux qu'elles contiennent. — Quel affreux spectacle dut offrir cette vaste partie de la France pendant qu'elle était ainsi ravagée par le feu et en même temps par les eaux!.... Des volcans allumés de toutes parts, partout des bruits, des feux épouvantables, les éclairs sillonnant d'épais nuages de cendres et de fumée, des torrents de laves embrasées se répandant de tous côtés, plongeant jusqu'au fond des lacs, barrant le cours des rivières et causant d'affreux débordements; le sifflement des ondes agitées et en partie vaporisées, se mêlant aux hurlements des volcans, aux mugissements souterrains.... Enfin les volcans s'épuisèrent, leurs feux, plusieurs fois rallumés, s'éteignirent totalement, leurs laves, solidifiées, restèrent abandonnées à l'action lente mais sûre des eaux et des agents atmosphériques. — Cette force d'érosion continue d'agir avec toute l'énergie qu'elle emprunte du temps, et chaque instant ajoute aux effets qu'elle a déjà produits

Forêts. — Le département renferme environ 47,192 hectares de forêts, parmi lesquelles on n'en compte que dix qui aient une étendue de plus de 100 hectares. Les principales sont: le bois de Ceyroux (350 hectares), celui de Mozun (150 hectares) et celui de Montdésir (200 hectares). Les essences dominantes sont: le chêne (6,740 hectares), le hêtre (8,100 hectares), le pin et le sapin (23,352 hectares).

Étangs et lacs. — On trouve dans les cantons de Paulhaguet et de la Chaise-Dieu quelques étangs peu considérables. L'arrondissement du Puy renferme deux lacs, celui du Bouchet et celui de Saint-Front. Nous parlons plus loin du premier. Le second, que les habi-

tants appellent aussi le *lac d'Arcône*, est élevé de 1,228 mètres au-dessus du niveau de la mer. Sa circonférence est d'environ 3,000 mètres et sa profondeur moyenne de 6 mètres; ses eaux sont très froides, néanmoins il nourrit d'excellentes truites fort grosses et des tanches très estimées.

Rivières. — L'Allier et la Loire sont les principales rivières du département, et toutes les deux en le traversant reçoivent la plupart des eaux qui en arrosent le territoire. Le cours de l'Allier y est d'environ 105,000 mètres; sa pente moyenne n'est que de 4 millimètres 7/10 par mètre. Le cours de la Loire dans le département est de 74,444 mètres, dont la pente n'est que de 2 millimètres 2/10 par mètre. — La Loire est navigable dans le département, mais seulement sur quelques points. Le flottage en *trains* est aussi pratiqué sur cette rivière. On a essayé sur l'Allier le flottage à bûches perdues, mais on y a renoncé; le flottage en trains y a aussi été établi, mais depuis long-temps il a cessé d'être en activité.

Routes. — Le département est traversé par 6 routes royales (dont une de première classe), d'un parcours total de 326,000 mètres, et par 9 routes départementales d'un développement total de 315,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — En raison de la position élevée du département au-dessus du niveau de la mer, des montagnes qui l'entourent et le traversent, de l'ouverture de ses vallées, aux expositions du nord, du sud, de l'est et de l'ouest, la température présente suivant les cantons de notables différences. — Les variations atmosphériques y sont aussi très fréquentes. Il est exposé à de violents orages, et la grêle dévaste souvent ses récoltes; il y a des années où les dégâts qu'elle cause s'élèvent à plus d'un million. La température moyenne est de 13° 82. Le maximum du thermomètre est de + 30° et le minimum de — 10°.

Vents. — Les vents dominants sont généralement les vents de nord, nord-ouest, et sud.

Maladies. — Les maladies les plus fréquentes sont les affections catarrhales et rhumatismales, les vices scrofuleux et les affections cutanées. — On voit des goitres dans quelques cantons.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les animaux domestiques de toute espèce qui se trouvent en France sont élevés aussi dans le département. Parmi les animaux sauvages, on cite le blaireau, la loutre, la martre et le chat sauvage; on y a même quelquefois rencontré des lynx. Un individu de cette espèce tué dans les bois de Saint-Pierre-Eynac, a été empaillé et déposé au musée du Puy. — Les loups sont assez multipliés et commettent fréquemment de grands dégâts; le renard est plus rare. — Les lièvres y sont très nombreux, mais on n'y trouve pas de lapins à l'état sauvage; le sanglier et le chevreuil, assez communs autrefois, ont presque disparu par suite de la destruction des forêts. — Le gibier ailé est très abondant, on estime les grives parfumées de genièvre, les bec-figues et les cailles, qui y arrivent par troupes nombreuses. Les oiseaux de toutes sortes, et même les oiseaux de proie, y sont multipliés. — On pêche dans les cours d'eau du département entre autres poissons, le saumon, l'ombre, le tacon et la lamproie. Parmi les coquillages fluviatiles, il en est un dont la coquille est *transverse* et qui renferme quelquefois des perles qui, lorsqu'elles sont sans défaut, ont autant de prix pour les joailliers que celles qui viennent de l'Inde. M. Deribier, auteur de la statistique de la Haute-Loire, croit que c'est l'*unio pictorum*.

Règne végétal. — La flore de la Haute-Loire est très riche et renferme un grand nombre d'espèces remarquables. Les montagnes, quoique plus arides que celles du Puy-de-Dôme, offriraient aux botanistes une ample récolte. La violette du Mezenc, *viola grandiflora*, récoltée tous les ans avec soin, est envoyée à la foire de Beaucaire et consommée par les parfumeries de la Provence et du midi.

Règne minéral. — La nature géognostique du sol est très variée; les roches primordiales se composent de granits, de gneis et de micaschiste; on y trouve de la serpentine commune et du quartz en roche. — Le grès houiller se rencontre fréquemment dans les terrains secondaires. — Les terrains tertiaires présentent des argiles, des marnes, des calcaires marneux et des gypses. On y trouve fréquemment des ossements fossiles de mammifères et de tortues, ainsi que des coquilles de différentes espèces. Un naturaliste distingué du département, M. Bertrand-Roux, possède la mâchoire inférieure d'un *palæotherium* trouvée dans une carrière gypseuse. — Les terrains volcaniques abondent dans le département. — On y trouve en outre des carrières de marbre susceptibles d'exploitation, et différentes espèces de pierres dures cristallisées, telles que grenat, corindon, télésie-saphir, zircon-hyacinthe (dont le département possède le gisement unique en France), améthystes, tourmalines, jaspes, etc. — Plusieurs mines de houille sont exploitées. — Les métaux sont: le fer, le cuivre, le zinc, le plomb sulfuré, l'antimoine sulfuré, etc. Le plomb et l'antimoine seuls donnent lieu à des exploitations.

*Eaux minérales.* — Bien qu'il n'existe pas dans le département d'établissements d'eaux minérales, on y compte un assez grand nombre de sources de cette nature; mais aucune n'est *thermale* ni *sulfureuse;* elles sont généralement *salines*, *acidules* et *gazeuses*. On a remarqué qu'elles surgissent presque toutes au bord et au niveau du lit des rivières qu'elles avoisinent: aussi les moindres crues les rendent-elles inaccessibles aux buveurs.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Roc de Saint-Michel, près du Puy. — On monte au sommet de ce pain de sucre par 260 degrés taillés dans le roc, et décrivant un spirale autour du cône. Une fois seulement chaque année on dit la messe dans l'église placée sur son sommet. Cette église fut construite en 965; plusieurs fois réparée, elle n'a de remarquable que son étrange situation; elle a remplacé un temple de Mercure dont quelques débris se voient encore.

Rochers d'Espaly. — Le village qui leur donne son nom est situé sur la Borne, à une demi-lieue au-dessus du Puy; les rocs s'élèvent du bord de l'eau en présentant une agglomération de masses volcaniques, de la forme la plus fantastique. Du côté de la rivière, ils sont coupés à pic et composés de plusieurs étages de prismes et de colonnes basaltiques rangées comme des jeux d'orgue, ce qui leur a fait donner le nom d'*orgues d'Espaly*. Sur le point culminant de cette masse gissent les ruines du vieux château où résidait Charles VII lorsque, pour la première fois, il fut salué roi de France. Ces ruines sont considérables encore, mais informes; c'est vu de ce point que le Puy se montre sous l'aspect le plus pittoresque.

Panorama du Mezenc. — Le Mezenc est la plus haute et la plus vaste montagne dans la chaîne qui borde tout le côté Est du département. De cette cime, haute de 1774 mètres, on jouit d'un des plus magnifiques panoramas qu'offrent la France. A l'ouest se montrent les cimes jadis embrasées du Cantal, des Monts-Dores et des Monts-Dômes; au nord les plaines de la Bresse; au sud, autour du mont Ventoux, celles de la Provence; à l'est les Alpes du Dauphiné et de la Savoie, où (suivant le langage expressif des habitants du Mezenc) *les montagnes du matin* bordent un immense et vaporeux horizon; au-dessus d'elles s'élève, dans la région des nuages, le gigantesque Mont-Blanc, distant de 50 lieues! Du Mezenc jusqu'au Rhône, des gorges escarpées, profondes, innombrables, déchirent en tous sens le sol

granitique, tandis qu'aux pieds même de l'observateur s'élèvent du fond des abîmes, des rocs aigus, des crêtes tranchantes, des pics inaccessibles, qui tous affectent, dans leur décrépitude, les formes les plus fantastiques.

Lac du Bouchet. — Ce lac singulier remplit le cratère d'un volcan situé entre les villages de Cayres et du Bouchet, au sud de la ville du Puy. Sa forme est celle d'une coupe, dont la circonférence est d'environ 4.500 m. et la plus grande profondeur 28 m. Il n'a pas d'issue apparente.

Cratère de Bar. — C'est le nom qu'on donne à un volcan éteint qui s'élève près du bourg d'Allègre. Il est remarquable par sa belle forme conique, son isolement et sa hauteur, qui le fait dominer tous ses environs. Cette belle masse est presque entièrement composée de laves scorifiées. Au sommet est un superbe cratère dont les bords, parfaitement conservés, offrent une échancrure vers le midi. Il est de forme circulaire, a 1,500 pieds de diamètre et 120 pieds de profondeur; le fond en est plane et marécageux L'amphithéâtre formé par les pentes intérieures autour de cette espèce d'arène, est ombragé par une belle forêt de hêtres qui s'étend aussi autour de la montagne. Ce site est admirable; l'idée confuse des embrasements dont il fut le théâtre, ajoute encore à la fraîcheur de ses bois et rend plus délicieux le calme dont on y jouit.

Cascades de la Roche et de la Baume. — Elles sont situées sur le versant ouest du Mezenc, la première a 25 mètres de chute et la seconde 30 mètres. Elles sont curieuses, très pittoresques. Situées au point où le lit du torrent passe du sol volcanique sur le sol inférieur granitique ou de sédiment, ces chutes montrent comment les eaux attaquent le basalte, parviennent à le désagréger et à agrandir les vallons qu'elles y ont pratiqués; nombre d'autres torrents, aux environs, se sont ainsi ouvert un passage à travers les coulées de laves qui avaient obstrué leur cours.

Tête de Henri IV. — Le rocher de Corneille, qui s'élève près du Puy à deux cents pieds au-dessus du mont Anis, se présente sous différents aspects. Selon le point d'où on l'examine, il paraît rond, large ou étroit. Vu de la route de Lyon, après le pont Saint-Jean, il offre une configuration assez singulière: au-dessous d'un quartier de roche représentant un lapin au gîte, on remarque comme sculpté en bas relief, sur un fond presque noir, un profil colossal auquel on donne vulgairement le nom de tête de Henri IV. Certes l'illusion y prête beaucoup, mais il est très vrai qu'il existe une certaine ressemblance; c'est le nez aquilin, la moustache prédominante; le menton et la barbe allongée. La fraise même qui orne le col se trouve formée par un buisson de verdure.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Le Puy, sur la rive droite de la Borne, ch.-l. de départ., à 101 l. S.-S.-E. de Paris. Pop. 14,930 hab. — Ville fort ancienne, mais dont l'origine est peu connue; elle s'augmenta des ruines de *Reussium*, ancienne capitale des Vélauniens. — Son premier nom fut *Revessio*; elle prit ensuite celui de *ville d'Anis*, du nom de la montagne qui la porte; son nom moderne du Puy a la même origine, *Puy*, jadis *Puech*, ou *Pueck*, signifiant *montagne*. — De bonne heure la ville embrassa le christianisme, et eut une cathédrale, l'une des plus anciennes des Gaules. — Son premier évêque fut saint Grégoire, qui vivait au milieu du IIe siècle; il était seigneur de la ville, et se qualifiait de comte du Velay. — Cinq conciles se tinrent au Puy: en 290, 274, 1025, 1130 et 1222. — En 1254, saint Louis, revenant de son expédition en Égypte, s'arrêta au Puy, et fit présent à la cathédrale d'une petite statue de la Vierge, qu'il avait apportée d'Égypte. Cette statue eut bientôt une grande réputation, une foule de miracles lui furent attribués, et la ville s'accrut rapidement par le concours du peuple qu'elle y attira. — La ville devint la sixième de celles qui députaient aux états de la province; elle y envoyait deux députés, dont l'un, son maire, prenait le titre de *consul*, l'autre, celui d'*ex-consul*. — Outre sa cathédrale et plusieurs autres églises, elle possédait des couvents, une grande abbaye de filles et un séminaire. — Elle souffrit beaucoup pendant nos guerres civiles et religieuses, et languit ensuite pendant long-temps. — Depuis quelques années son commerce s'est revivifié et la ville s'est livrée à toutes sortes d'améliorations. — Le site, d'une singularité presque unique, fait du Puy une des villes les plus pittoresques qu'on puisse voir. — A la jonction de trois belles vallées qu'arrosent la Loire, la Borne et la Dolesson, au centre d'un bassin formé de collines d'élévation variée, d'aspects divers, s'élève un mamelon conique, couronné d'un roc basaltique, de la forme la plus fantastique. — La ville se déploie en amphithéâtre, sur les pentes sud et ouest du mamelon, et depuis sa base à celle du rocher. La hauteur absolue de celui-ci est de 757 mètres, et son élévation au-dessus de sa base est de 140 mètres. — Sur cette pente rapide, la ville présente différents étages de maisons à façades blanches, à toits de tuiles rouges et courbes; sa vénérable cathédrale la couronne, et les crêtes déchirées du roc dominent le tout. — Près de ce roc, s'élève un autre pic plus extraordinaire encore, et qui jadis faisait sans doute partie du premier. C'est une haute aiguille, dont la Borne baigne le pied, et qui porte, sur sa pointe effilée, une église en apparence inaccessible, surmontée d'une flèche fort aiguë: ce pic volcanique a 90 mètres de hauteur, et seulement 57 mètres de diamètre à sa base; tout cet ensemble se détachant sur un fond de collines et de monts, dont les feux volcaniques ont découpé les sommets de mille manières, offre un coup d'œil vraiment extraordinaire. — En général, la ville est moins intéressante, la plupart de ses rues, outre leur pente rapide, sont étroites, tortueuses, peu propres, assez mal pavées. Dans la partie basse, les rues sont plus spacieuses, et surtout mieux entretenues; toutes sont pavées en dalles de lave, ce qui contribue à rendre les rues hautes impraticables aux voitures. La *Cathédrale* se présente majestueusement, et attire d'abord l'attention; elle le doit surtout à sa situation, car l'église n'est ni vaste ni magnifique. Elle est adossée au roc, et en partie supportée sur des voûtes. Sa façade gothique, rubanée d'assises de pierre et de lave, se déploie sur un grand perron, où l'on monte par 120 degrés. Le maître-autel, en marbres de diverses couleurs, l'orgue et la chaire, chargés de sculptures, sont fort beaux; les trois nefs, basses et lourdes, sont divisées par de gros piliers; un haut-clocher domine l'édifice; la célèbre image de la Vierge, donnée par saint Louis, est une petite statue en ébène, et revêtue de brocart d'or, ainsi que l'enfant posé sur ses genoux. Elle est placée sur le maître-autel. — Le *Séminaire*, beau et grand bâtiment, est situé sur un autre versant du mamelon, au pied du roc et dans l'exposition la plus saine. — L'*église du Collége* a une jolie façade, de style italien, mais fort sale, car l'église est abandonnée; à côté est la *Bibliothèque publique*, presque aussi délaissée, et qui offre 5,000 volumes à la curiosité et à l'instruction de son très petit nombre d'amateurs. — Dans la basse ville, l'église de *Saint-Laurent*, édifice assez vaste et rendu intéressant par les cendres du grand connétable *Duguesclin*, qui y furent transportées il y a peu d'années. On remarque, avec un sentiment plus vif qu'un simple étonnement, que ce grand capitaine n'y a point encore de monument; bientôt, sans doute, la ville en accordera un au héros qui la délivra, ainsi que toute la province, de la fureur des Anglais et des dévastations des bandes noires. — La *Préfecture* est un bâtiment neuf, propre, isolé et de fort bon style; il décore, ainsi qu'une fontaine assez jolie, la *place du Breuil*, carrée, spacieuse, la plus grande et la plus belle de la ville. — La *Salle de spectacle*, petite et rarement ouverte, a de curieux d'avoir été, à ce qu'on présume, un *temple de Diane*; quoi qu'il en soit, l'édifice est bien conservé. — Le Puy offre plusieurs débris de constructions romaines; de nombreux fragments, provenant de fouilles faites dans la ville, ont servi à former un petit *musée d'antiquités*, auquel on a joint une *collection de tableaux*. On donne le nom de *roc de Corneille* à celui qui couronne la ville; son sommet porte quelques débris de forts gothiques.

Brioude, près de la rive gauche de l'Allier, ch.-l. d'arr., à 16 l. O.-N.-O. du Puy. Pop. 5,099 hab. — L'existence de Brioude, sous les Romains, est prouvée par un pont antique, dont on voit encore quelques restes. — Cette ville faisait partie de la Basse-Auvergne. — Le tombeau de saint Julien, apôtre de Brioude, y attirait jadis un grand concours d'étrangers, et donnait de la célébrité à ce lieu. — Vers la fin du Ve siècle, les Bourguignons ravagèrent la ville et pillèrent le trésor de saint Julien. — En 523, Thierri, roi de Metz, conquérant de l'Auvergne, dévasta aussi Brioude. — Au IXe siècle, les Sarrasins traitèrent la ville plus cruellement encore. — Cent ans après, le comte d'Auvergne, possesseur de Brioude, institua, pour préserver l'église de Saint-Julien des ravages des Normands, vingt-cinq chevaliers qu'il chargea de la défense de cette église; elle fut cependant pillée plus tard, ainsi que la ville entière, par plusieurs seigneurs de l'Auvergne, et surtout par les vicomtes de Polignac. — Les chanoines de Brioude finirent par être en guerre continuelle avec ces seigneurs, et les rois de France furent obligés de s'interposer entre les deux partis et de les réduire par la force des armes. — Ce furent les Anglais qui plus tard saccagèrent la ville. — Dans nos guerres de religion, les protestants la maltraitèrent davantage, et détruisirent le tombeau de saint Julien. — Depuis ce temps elle est demeurée plus



Porche de Brioude.



Orgues d'Expailly.



Le Puy.

paisible et a réparé ses désastres. Elle est très agréablement située, dans un spacieux bassin qu'enclosent des montagnes dominées au loin par les cimes du Monteulet et du Puy-de-Dôme. — Brioude est généralement mal percée, mal bâtie et peu propre. Les plus remarquables de ses constructions sont les bâtiments du collége, situés sur une colline et jouissant de charmants points de vue, et l'église de Saint-Julien, vénérable vaisseau gothique, fondé dans le IXe siècle, dont le porche est décoré de sculptures et d'arabesques remarquables.

LANGEAC, ch.-l. de cant., à 8 l. de Brioude. Pop. 3,109 hab. — Langeac a donné son nom à une maison qui, par alliance, porta la possession de cette ville dans la maison de La Rochefoucauld. — Langeac posséda long-temps un célèbre monastère des filles de l'ordre de Saint-Dominique; cette célébrité lui venait d'Agnès de Langeac, sœur converse, que de grandes qualités et un esprit très supérieur illustrèrent, et portèrent à la tête du gouvernement de cette maison.

POLIGNAC, à 3/4 de l. N.-O. du Puy. Pop. 1,954 hab. — Ce bourg est agréablement situé dans une vallée, autour d'un plateau basaltique, et fort escarpé presque de tous côtés. Sur ce plateau s'élevait un célèbre temple dédié à Apollon; c'est de son nom *Apollonicum* que s'est formé celui de Polignac. — Une forteresse considérable remplaça le temple, et existe encore en partie; les seigneurs qui la possédaient prenaient le titre de rois des montagnes; pendant nombre d'années, ils régnèrent avec toute la puissance de la féodalité, sur les monts et les vallées environnantes. — Inaccessibles dans leur fort, si bien défendu par la nature, leur juridiction n'avait de règle que leur volonté. — Ruiné en grande partie, le château n'offre plus que quelques donjons, et surtout une haute tour carrée très pittoresque.

YSSINGEAUX, ch.-l. d'arrondissement, à 6 l. et demie, E.-N.-E. du Puy. Pop. 7,166 hab. — Yssingeaux est situé sur une colline rocailleuse et fort élevée, que dominent d'autres collines plus âpres, plus dénudées encore : la ville n'est guère plus gaie que les environs, elle est d'ailleurs construite avec une grande irrégularité; cependant on y remarque une jolie église et plusieurs constructions modernes, propres et spacieuses; en général les améliorations dont s'occupent les habitants d'Yssingeaux sont bien entendues, et rendront cette ville de plus en plus digne de sa population.

MONISTROL, ch.-l. de cant., à 4 l. d'Yssingeaux. Pop. 4,145 hab. — Presque toutes les constructions de Monistrol sont anciennes : leur vétusté et leur irrégularité lui donnent une apparence triste et désagréable, les environs sont beaucoup plus gracieux. Du coteau qui porte la ville, on jouit d'un coup d'œil charmant sur la vallée de la Loire, spacieuse, verdoyante, formée de hautes collines, dont les terrains rouges scorifiés, annoncent la formation volcanique. Deux bâtiments se font remarquer dans la ville : l'un est le ci-devant couvent des Ursulines, grande et sombre construction; l'autre, l'ancien évêché, vaste édifice flanqué de deux grosses tours rondes, long-temps abandonné, maintenant transformé en une rubanerie, la principale fabrique du lieu.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 3 députés. Il est divisé en 3 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont : Le Puy, Brioude, Monistrol. — Le nombre des électeurs est de 915.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfect. est Le Puy.

Le département se divise en 3 sous-préfectures ou arrondissements communaux :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le Puy | 14 cantons, | 116 communes, | 129,722 habit. |
| Brioude | 8 | 119 | 80,692 |
| Yssingeaux | 6 | 37 | 81,664 |
| Total | 28 cantons, | 272 communes, | 292,078 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant au Puy), 2 recev. partic.; 3 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 direct. (au Puy) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (au Puy); 1 inspect., 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (au Puy), 3 recev. entrep.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 30e conservation forestière.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 5e inspection, dont le chef-lieu est Lyon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence au Puy.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 12e arrond. et de la 4e div., dont le chef-lieu est Saint-Étienne.

*Haras.* — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 6e arrondiss. de concours, dont le chef-lieu est Aurillac.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 19e division militaire, dont le quartier général est à Clermont-Ferrand. — Il y a au Puy 1 maréchal de camp, commandant la subdivision, et 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est au Puy. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 19e légion, dont le chef-lieu est à Lyon.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Riom. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance : au Puy, à Brioude, à Yssingeaux, et 2 tribunaux de commerce : au Puy et à Brioude.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IVe siècle, suffragant de l'archevêché de Bourges, et dont le siége est au Puy. — Il y a dans le département : — au Puy : un séminaire qui compte 96 théologiens; — à Charansac : une école secondaire ecclésiastique; — à Monistrol : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 24 de 2e, 215 succursales, et 189 vicariats. — Il y existe 8 écoles chrétiennes, 3 écoles des frères de l'instruction chrétienne, et 90 congrégations religieuses de femme.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Saint-Voy une église consistoriale desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections : Saint-Voy, Tence et Vastres. — On y compte en outre 2 temples ou maisons de prières. — Il s'y trouve 1 société biblique et 1 école protestante.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Clermont.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 2 colléges : à Brioude, au Puy; — 1 école normale primaire, au Puy. — Le nombre des écoles primaires du département est de 123, qui sont fréquentées par 2,407 élèves, dont 1,580 garçons et 827 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 186.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe au Puy une *Société d'Agriculture, des Sciences et Arts et du Commerce*; — à Brioude et à Yssingeaux, des *Sociétés d'Agriculture*. — Il se fait au Puy des *Cours gratuits* de Géométrie et de Mécanique appliquées aux arts.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 292,078 h., et fournit annuellement à l'armée 780 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | 1,859 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 5,028 | — | 4,654 | Total | 10,047 |
| — naturels | 185 | — | 180 | | |
| *Décès* | 3,399 | — | 3,516 | Total | 6,915 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 39,094.

Dont : 19,641 contrôle de réserve.

19,453 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

19,276 infanterie.

48 cavalerie.

36 artillerie.

93 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 2,729; équipés, 1,283; habillés, 1,444. 16,521 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 130 sont inscrits au registre matricule, et 56 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricul., 50 sont soumis au service ordinaire, et 50 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 3,488 fusils, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 2,201,168 f. | 18 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,184,170 | 18 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 518,963 | 64 |
| Postes | 89,698 | 37 |
| Produit des coupes de bois | 6,522 | 50 |
| Produits divers | 24,593 | 98 |
| Ressources extraordinaires | 344,616 | 06 |
| Total | 4,319,731 f. | 91 c. |

Il a reçu du trésor 2,524,380 fr. 06 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 362,512 f. | 17 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 105,941 | 08 |
| de l'instruction publique et des cultes | 896,511 | 80 |
| de l'intérieur | 459 | » |
| du commerce et des travaux publics | 555,071 | 61 |
| de la guerre | 458,619 | 09 |
| de la marine | 63 | 28 |
| des finances | 78,706 | 42 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 357,924 | 22 |
| Remboursem., restit., non-valeurs et primes | 208,511 | 44 |
| Total | 2,524,380 f. | 06 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, quoique pauvre et sans industrie, voit chaque année extraire en numéraire, prélevée sur les bénéfices de son travail et de son agriculture, la somme énorme de 1,795,351 francs 85 cent. Il n'y a pas à s'étonner si le pays manque de capitaux. En six ans, le département paie ainsi, pour les frais du gouvernement central, plus de la totalité de son revenu territorial !

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 289,215 fr. 94 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc. | 55,345 f. | » c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, encouragements, secours, etc. | 233,870 | 94 |
| Dans cette dernière somme figurent pour 21,670 f. » c. les prisons départementales, 60,000 f. » c. les enfants trouvés. | | |
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 26,810 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 41,707 | 91 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 75,871 | 85 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 82,696 | 44 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 498,046 hectares, le départ. en compte,
219,246 mis en culture.
47,172 forêts.
5,184 vignes.
100,500 prés et pâtures.
108,000 landes et friches.

Le revenu territorial est évalué à 10,409,000 francs.

Le département renferme environ
18,000 chevaux et mulets.
60,000 bêtes à cornes (race bovine).

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 850,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières | 1,915,000 | hectolitres. |
| En avoines | 108,000 | id. |
| En vins | 80,000 | id. |

L'agriculture du département est stationnaire et arriérée. — La moitié des terres reste en jachères chaque année. On cultive dans les terres labourables le froment, le seigle, l'orge d'été, l'avoine, le sarrasin et les fèves de marais. — On donne aux terres deux ou trois labours. — La partie tempérée de l'arrondissement d'Yssingeaux est cultivée à la bêche. — La récolte des céréales suffit à la consommation, mais on importe annuellement 50,000 hect. de vin. Les vignobles du département sont probablement les plus élevés qu'il y ait en France. Ceux de Marnhac-les-Vignes et La Croix-de-Paille sont à plus de 740 m. au-dessus du niveau de la mer. — Les légumes secs et surtout les lentilles du pays sont assez estimés. — Il y a peu de fruits. — L'irrigation des prairies naturelles est bien entendue. Ces prairies sont assez nombreuses pour arrêter l'extension des prairies artificielles.

L'élève des chevaux réussirait certainement, mais les cultivateurs préfèrent s'adonner à la production des mulets, qui ont un débouché assuré en Espagne. — L'engrais des bêtes à cornes et des porcs donne des résultats avantageux. — On n'a dans les troupeaux de bêtes à laine que des races indigènes. — Le miel de Mezenc est transparent, d'une couleur verdâtre et d'un goût exquis; malheureusement nulle part on ne s'occupe en grand de l'éducation des abeilles. — On a tenté à diverses reprises, mais encore sans succès, d'acclimater le mûrier dans l'arrond. de Brioude.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Il est impossible dans un département dont les capitaux sont extraits à mesure qu'ils sont produits que l'industrie atteigne jamais même un degré médiocre de développement, quels que soient d'ailleurs le travail et l'intelligence des habitants. Nous avons vu quelle énorme charge le mode de répartition actuel des impôts fait peser sur le département de la Haute-Loire, nous ne nous étonnons donc pas de ce que l'industrie y est réduite à quelques tuileries, briqueteries et poteries, à un petit nombre de tanneries, mégisseries, fabriques d'outres à vin, de grelots à mulet, d'étoffes communes de laine, de rubans à la zuriroise, etc. — La seule industrie qui ait quelque développement parce qu'elle n'exige pas d'avance de fonds, pas de grands métiers, mais seulement du travail et de la patience, est une industrie exercée par les classes pauvres, la fabrication des dentelles et blondes en fil et en soie. — La fabrique du Puy est la seule qui produise les petites blondes dans les bas prix. La dentelle est achetée directement par les négociants aux femmes qui la font au Puy et dans tous les villages environnants. — Dans l'arrondissement d'Yssingeaux on s'occupe de l'organsinage de la soie. — C'est au Puy que depuis plus d'un siècle les muletiers et les rouliers du centre et du midi de la France s'approvisionnent de grelots.

DENTELLES DE FIL ET DE SOIE. — Les soies et les fils employés à cette fabrication étant tirés du dehors, c'est-à-dire, les soies du midi, et les fils des départements du Nord et de la Hollande, le bénéfice que ce genre d'industrie procure à la Haute-Loire ne porte que sur la main-d'œuvre et le profit des commerçants, et il ne peut guère être évalué au-delà de 2,000,000 de francs. — Le nombre des ouvrières en dentelles de soie est plus grand que celui des ouvrières en dentelle de fil. La journée des premières n'est payée que 25 centimes et celle des secondes 35 cent. — On a calculé qu'une ouvrière en dentelle blanche ne pouvait travailler que 225 journées (son bénéfice annuel est de 78 fr. 75 cent.), et une ouvrière en blonde que 150 journées (son bénéfice annuel n'est que de 37 fr. 50 cent.) — Le nombre des journées est ainsi réduit pour tenir compte du temps employé aux ouvrages du ménage, à l'agriculture, et de celui de stagnation du travail.

RUBANERIES. — Les ouvriers en rubanerie sont disséminés dans les campagnes comme les ouvrières en dentelles. Ils sont au nombre de 5,500. On évalue le nombre de leurs journées de travail à 230. Leur salaire moyen est de 1 franc.

HOUILLE. — Deux principales exploitations de houille existent dans le département. La mine de Grosménil emploie environ deux cents ouvriers et cinquante-trois chevaux. Il s'en extrait environ 200,000 quintaux métriques, qui, à raison de 1 fr. l'un, produisent brut 200,000 francs.— Celle des Barthes produit 110,000 quintaux métriques, évalués seulement en produit brut à 126,000 francs.— Une troisième et chétive exploitation a lieu à Marsanges, mais elle ne produit qu'environ 150 quintaux métriques, vendus à 3 fr. le quintal métrique, mais qui coûtent au moins 2 fr. de frais d'extraction. — On évalue la quantité des charbons exportés de la Haute-Loire à 280,000 quintaux métriques. La charge moyenne d'un bateau est de 280 quintaux. — On peut évaluer à 1,600 le nombre des bateaux construits à Vezezoux (sur l'Allier), mais 600 sont destinés au transport des vins et des autres denrées que la Limagne envoie à Paris. — Le prix moyen d'un bateau est de 280 francs. Ces bateaux ne servent qu'une fois, arrivés à Paris ils sont dépecés et vendus.

ÉMIGRATIONS ANNUELLES. — La misère du pays oblige chaque année environ 3,000 ouvriers scieurs de long, colporteurs, terrassiers, ramoneurs et commissionnaires à sortir du département pour aller exercer ailleurs leur industrie au dehors. Leur absence dure environ six mois : ils rapportent, tous frais faits, 72 fr. par tête. Total : 216,000 fr.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — Le département n'a obtenu à la dernière exposition des produits de l'industrie qu'une mention honorable et une citation pour la fabrication de la dentelle; l'une a été décernée à M. Robert Faure (du Puy), et l'autre à M. Coulon-Rival (du Puy).

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 294. Elles se tiennent dans 54 communes, dont 23 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 805 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 52, occupent 57 journées. — Il y a une foire *mensuelle*. — 218 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les mulets, les grains, les legumes secs, les bois de construction, les laines, les toiles, etc. — On vend des dentelles aux foires du Puy et de Craponne : — des chars à celles de Loudes et d'Alleyras.

## BIBLIOGRAPHIE.


*Histoire du départem. de la Haute-Loire, canton du Puy,* par Disac-Latour; in-8. Le Puy, 1813.

*Essai sur l'histoire naturelle et sur l'agriculture de l'arrondissement du Puy, etc.,* par Vital Bertrand; in-8. Le Puy, 1811.

*Dictionnaire topographique de la Haute-Loire,* par Deribier; in-8. Le Puy, 1820.

*Essai sur la géologie et l'agriculture du départ. de la Haute-Loire,* par Aulagnier; in-8. Le Puy, 1823.

*Description géognostique des environs du Puy en Velay, etc.,* par Bertrand Roux; in-8. Paris, 1823.

*Descript. statistique de la Haute-Loire,* par Deribier de Cheissac; in-8. Le Puy, 1824 (couronnée par l'Académie des Sciences).

*Essai sur les antiq. de la Haute-Loire,* par Mangon de La Lande; in-8. Saint-Quentin, 1826.

*Ann. de la Soc. d'Agr., Sciences et Arts du Puy,* in-8. Le Puy, 1827.


A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Loire-Inférieure.

(Ci-devant Haute-Bretagne.)

### HISTOIRE.

Parmi les peuples confédérés de l'Armorique, un des principaux était les *Namnètes*, qui occupaient le territoire représenté aujourd'hui par le département de la Loire-Inférieure. Ils avaient pour capitale *Condivicnum*, située à l'endroit où la Loire (alors appelée *Liger*) reçoit la rivière d'Erdre. L'organisation politique des Namnètes était républicaine comme celle des autres populations de l'Armorique; les révolutions des unes sont communes à toutes; nous en avons présenté le tableau succinct en parlant du département de l'Ille-et-Vilaine (1). La position géographique des Namnètes dut les inviter de bonne heure à se livrer au commerce; ils s'y distinguèrent dès les temps les plus reculés. Corbilo, un de leurs ports, est cité par le navigateur Pytheas, qui vivait 280 ans avant Jésus-Christ, comme une ville très opulente, comparable à Marseille et à Narbonne.

Lorsque, sous les fils de Clovis, le royaume de Bretagne eut été partagé, les différents chefs portèrent le nom de comtes; les plus voisins de la France, et entre autres le comte de Nantes, furent les premiers tributaires des rois de France; on croit que ce fut là l'origine de ce qui s'appelait la *Mouvance de Bretagne*.

### ANTIQUITÉS.

Le département renferme des monuments druidiques, romains et quelques autres qui se rattachent aux premières époques du christianisme.

A Batz, près de la mer, on trouve un *peulvan* ou *menhir*. — La *pierre de la Vacherie* non loin de Donges, sur le bord de la Loire, est aussi un *menhir;* son poids est au moins de 20 mille livres et sa hauteur remarquable. Le tonnerre a renversé la croix dont elle était surmontée; elle sert aujourd'hui à indiquer les rochers qui rendent périlleuse la navigation du fleuve. — A 500 mètres de là se trouve une autre pierre de 15 pieds de long sur 11 de large, que l'on considère comme les restes d'un dolman. — On voit aussi deux pierres druidiques aux environs de Guérande; une autre dans les marais de Saint-Philbert. — Une pierre énorme, pesant plus de 50 mille livres, repose sur quatre autres pierres, posées verticalement, porte le nom de la *Barbière*. Ce dolman est situé près de Crossal. — Un monument appelé le *tombeau d'Almanzor* se trouve sur la côte de Piriac, à la pointe de Penharang. Quelques érudits prétendent que c'était un autel où l'on sacrifiait à Teutatès: suivant eux, le sang des victimes était recueilli dans les bassins qui correspondent à l'autel au moyen de rigoles; le nom d'Almanzor serait celui d'un jeune Gaulois immolé en ce lieu, supposition évidemment erronée, car l'origine arabe de ce nom est incontestable. M. Richer pense que ce fameux tombeau n'est qu'une pierre qui a été sillonnée par les vagues. — Le port Faisant et la paroisse de Clion renferment aussi des dolman. — Le mieux conservé de tous ceux du département est celui de Saint-Nazaire, sous lequel des fouilles ont fait découvrir des urnes et diverses pièces d'or, d'argent et de cuivre. Ce dolman est situé dans une position pittoresque qui domine l'embouchure de la Loire. — L'espace nous manque pour citer toutes les antiquités druidiques du département. Nous nous bornerons à mentionner encore un *menhir* que l'on trouve près de Treillères et que les paysans du lieu appellent la *Galoche de Gargantua*. Des plateaux granitiques qui en sont voisins étaient ses palets. Ce géant, ajoute la tradition, lançait ses énormes palets du haut du coteau de Languin, qui est éloigné de cinq lieues. En été, ces plateaux servent, aux habitants, d'aire pour battre le sarrasin et de base pour établir leurs meules de paille.

Les antiquités romaines ne sont pas moins nombreuses. Les principales sont des voies militaires, des camps retranchés (le plus remarquable est celui qu'on appelle *fort de la Guitonaix*), des vases, des statuettes d'argile ou de bronze, des monnaies, des médailles, etc.

Les ruines du moyen âge les plus dignes d'intérêt sont, outre celles que nous mentionnons en parlant des villes qui les renferment, la tour de Soulvache de 50 pieds de haut, située sur un monticule d'égale hauteur, isolé au milieu d'un marais où la tradition prétend que la ville de Soulvache a été engloutie; et la tour d'Oudon, près d'Ancenis, qui paraît être un ouvrage du XIII<sup>e</sup> siècle.

(1) Voyez *France pittoresque*, t. II, p. 81.

### CARACTÈRE ET MŒURS.

Le caractère des habitants des villes est vif, ardent et entreprenant. Ils ont à la fois de la ténacité et de l'audace, une grande aptitude au commerce, un esprit porté à l'industrie, et des habitudes enracinées de loyauté et de probité. Cela tient à ce que leurs spéculations agrandissent l'âme au lieu de la rétrécir. Ce sont des voyages outre mer, des pêches lointaines, plutôt qu'une industrie de détail et de minuties. — Dans les villes comme dans les campagnes, les classes inférieures ont de la patience, de l'intelligence et le goût du travail; mais un défaut général, l'ivrognerie, obscurcit souvent ces bonnes qualités.

Les mœurs des campagnes semblent encore avoir conservé quelques vestiges du régime patriarcal. La femme, les enfants, les valets, Les servantes sont aveuglément soumis aux ordres du chef de la famille. Les fermes ne sont point assez étendues pour que leur exploitation exige des domestiques nombreux, et pour que les fonctions du maître se bornent à la surveillance des personnes qu'il emploie. La maîtresse de la maison et ses filles partagent les occupations des servantes, comme le maître celles des valets. Ainsi l'identité des travaux, la commensalité, une perpétuelle cohabitation, tout concourt à maintenir une espèce d'égalité entre les maîtres et les domestiques. Le fils d'un fermier se place, sans répugnance, au service d'un autre.

La supériorité universellement reconnue et observée d'un sexe sur l'autre, contribue encore à maintenir la bonne harmonie dans les ménages. Dans les églises même, les hommes seuls approchent du sanctuaire, et toutes les femmes se tiennent au bas de la nef. Dans la maison, les hommes dirigent exclusivement les cultures, les marchés, les spéculations. Les femmes ne manient point la bêche, ne conduisent point la charrue. On les occupe aux sarclages ou aux semailles. Elles aident aux travaux des moissons; mais les hommes ménagent, dans toutes les occasions, la faiblesse de leur sexe. On ne leur confie habituellement que le soin du ménage, et celui des écuries du petit bétail.

L'usage presque général dans toutes les familles de loger dans une seule chambre n'exige pas un grand mobilier. Quelques lits, un coffre, une armoire, des bancs, un bassin pour les bouillies, une marmite de fer, un grand poêle pour les lessives, des cuillères de bois, quelques écuelles d'argile vernissée, voilà les meubles et les ustensiles d'un ménage. Un buffet où sont étalées quelques pièces de faïence et des cuillères d'étain annonce déjà de l'aisance et du luxe.

Nous retrouvons parmi les notes d'un voyage fait il y a peu de temps dans l'arrondissement de Châteaubriant, des détails sur les maisons et sur l'hospitalité bretonnes : « chaque maison du village, séparée des autres par une haie, a son jardin qui donne sur la campagne, et du côté de la rue, une *aire* à battre le grain, où se réunissent les familles dans les belles soirées d'été. Ces maisons n'ont qu'un étage : l'aspect en est triste, à cause des pierres brunes qui forment les murailles et du toit d'ardoises. Nous sommes entrés dans une de ces maisons; après avoir passé dans une première chambre autour de laquelle étaient déposés en bon ordre, en bon état, les instruments de labourage, les bêches, les râteaux, les colliers et les jougs, nous avons pénétré dans la pièce intérieure. Le Breton qui était assis auprès de son vaste foyer s'est levé aussitôt; il a pris un pot sur une table au milieu de la pièce, y a porté ses lèvres et nous a ensuite offert à boire. Ce pot, que les paysans de cette partie de la Bretagne appellent *pichet*, doit toujours être plein d'une boisson quelconque, vin, cidre ou lait. Quand un hôte survient, le maître de la maison s'empresse d'offrir le pichet, avant d'adresser aucune question: dès qu'on a bu (car il est impoli de refuser), il peut s'enquérir de votre santé et du motif de la visite.

« Six lits garnis de rideaux de serge et à peine séparés par une étroite ruelle, étaient dans cette chambre. Quand on me dit que c'étaient les lits des garçons et des filles de la ferme, je ne pus m'empêcher de témoigner ma surprise; elle augmenta encore lorsque j'appris quelle décence règne parmi ces jeunes gens. Le mélange des sexes n'y entraine aucun des vices si communs dans nos villes. Les jeunes filles dorment tranquilles, en sûreté, séparées seulement des garçons par une toile légère, et jamais on n'eut de motifs pour user d'une plus grande contrainte. A l'heure du coucher, chacun monte sur son lit, et, tirant ses rideaux, s'y renferme comme dans une chambre, sans qu'aucune plaisanterie trouble même cette régularité.

« Les mœurs sont si pures dans les environs de Châteaubriant que, lorsqu'une fille a le malheur de succomber (ce qui est bien rare dans le pays), la mémoire de sa faute se perpétue de génération en génération. On s'étonne d'entendre dire, à l'occasion d'une jeune fille « elle « est bien sage, mais quel dommage que sa grand'« mère ait failli! il y a une tache dans cette « famille; » et souvent personne n'a connu cette aïeule déshonorée; mais on a entendu dire à son père ce qu'on répète pour l'avertissement de la jeunesse, jusqu'à ce que, mais toujours après un long temps, une faute nouvelle vienne faire oublier l'ancien péché et fournisse matière à de nouveaux avis. »

Pendant l'hiver les ménages se visitent, et tra-

# LOIRE INFÉRIEURE

- CHEF-LIEU DE DÉPART.$^{t}$
- Chef-lieu d'Arrondissement
- Chef-lieu de Canton
- Route Royale avec les distances d'un relais à l'autre en lieues de poste
- Route royale sans relais
- Bureau de poste aux lettres

Myriamètres

Lieues de Poste

S.t Pierre de Nantes

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz, rue des Noyers 36.



*Costumes Bretons*



*Fouché* *Cambronne*

vaillent en commun; les hommes, assis sur des bancs pratiqués intérieurement aux deux côtés de la cheminée, s'occupent à tailler quelques ustensiles en bois, à réparer les instruments de labourage, à faire des vans ou des paniers, ou à enjoliver des quenouilles pour les *galandes* (les jeunes filles). Les femmes filent, les enfants écoutent : les sujets ordinaires de conversation sont, non pas les meilleurs modes d'agriculture, les plantes à perfectionner, les arbres à naturaliser, mais bien les traditions superstitieuses du pays; il semble que les pères se fassent un devoir de les transmettre aux enfants. On apprend par quelle dévotion il faut honorer le saint qui *nourrit les abeilles*, celui qui *préserve de la grêle*, ou qui *procure de la pluie*; à quel calvaire il faut porter un œuf dur, un peu de pain et une pièce de monnaie; à quelle fontaine il faut boire pour *se guérir de la fièvre* ou *se garder des maléfices*; quelle est la vieille qui prédit l'avenir; où se tient l'homme qui guérit les maux d'yeux avec un grain de froment consacré; quels sont les vrais tourments de l'enfer, l'angoisse des limbes, les délices du paradis, et combien les sorciers sont nombreux et puissants. Le temps des miracles et des fées n'est point passé pour ces bons villageois. Tous les préjugés, toutes les terreurs, toutes les superstitions se personnifient en quelque sorte. *Louis-Courtois* est un grand fantôme qui la nuit parcourt les landes en poussant des cris lugubres; celui qui lui répond est assuré de perdre la vie..... Le *lutin* prend la forme d'un belier pour égarer le berger..... L'*orfraie*, par ses cris aigus, prédit qu'un homme va bientôt mourir...... La *pie*, en dispersant par les chemins le crotin de cheval, annonce qu'un mort doit y passer dans peu de jours..... La veille des grandes fêtes, les *sorciers* et les *fées* dansent sur les coteaux; la trace de leurs pas est imprimée sur l'herbe foulée, c'est un cercle auquel il y a toujours une entrée; malheur à celui qui y pénètre, etc., etc.

Les mariages et les funérailles sont généralement une occasion de faste et de dépense. Les longs repas y sont chose obligée; jadis on faisait avec beaucoup de solennité la cérémonie des *accordailles*. — Séparée des autres paroisses par les landes immenses qui l'environnent, la commune de la Boissière, arrondissement de Nantes, conserve encore une partie des vieux usages du pays. — Le jeune homme qui a une fille en vue se rend la nuit à sa maison, et y chante une ancienne chanson depuis long-temps usitée en cette circonstance :

Il ne fait point clair de lune,
Belle, levez-vous,
Tandis que la nuit est brune
Venez danser avec nous.

Si la fille répond :

Il fait trop beau clair de lune,
Garçon, laissez-nous;
La nuit n'est pas assez brune
Pour que je danse avec vous.

c'est un signe de refus; mais si elle agrée la recherche de l'amoureux, elle ouvre sa fenêtre et chante ces paroles :

Pourquoi, l'amant, venir ainsi
Troubler mon sommeil?
Je n'entends point quand il fait nuit,
Venez au réveil.

Ces derniers mots suffisent pour engager le jeune homme à revenir, ce qu'il ne doit pas manquer de faire pendant quinze nuits consécutives, où la même scène se répète. — Les noces se font du reste comme ailleurs, à cette différence près que, le jour du mariage, le marié sert lui-même son épouse pendant le festin nuptial.

## COSTUMES.

Les costumes des paysans de la Loire-Inférieure sont très variés et changent, pour ainsi dire, dans chaque commune. Celui que notre dessinateur a représenté est le costume de noce des habitants du bourg de Batz.

L'homme a des culottes larges et plissées, trois gilets de longueur et de couleurs différentes, une chemise à col rabattu, une veste à manches, et un manteau court à collet (comme celui d'un petit-maître de la cour de Henri III). Un chapeau rond à larges bords, légèrement relevés, orné de plumes et de rubans de vives couleurs, complète sa parure.

Le costume de la femme est plus remarquable encore; il rappelle celui des châtelaines du moyen âge. C'est d'abord une coiffe à fond étroit plissé, garnie d'un bord formant turban, et au sommet de laquelle est fixé un voile qui tantôt s'attache sous le menton et couvre la poitrine, tantôt est laissé flottant sur les épaules. Les cheveux, séparés sur le front, sont contenus par un ruban qui ceint la tête. Une collerette à dentelles raides et empesées; une robe blanche (à manches larges, de couleur violette ou rouge), que recouvre un corsage lacé par-devant, et un jupon noir ou violet bordé en velours, retenu par une ceinture de soie à fleurs d'or ou d'argent, nommée *livrée;* enfin, des bas rouges à coins de couleur, et pour chaussure des pantoufles; tel est l'habillement d'une nouvelle mariée.

La coiffure des femmes de Guérande a quelque chose d'égyptien et qui ressemble à celle du sphinx. C'est un bonnet à bandelettes plissées, couvrant la tête et tombant de chaque côté du visage pour venir se rattacher sous le menton. Leur corset couvre la poitrine, et par-dessus se trouve placé un carré d'étoffe, provenant du chef de la pièce, où se trouve inscrit en lettres d'or ou de couleur le nom du fabricant. Ces lettres dont la plupart des paysans ignorent la signification, sont considérées par eux comme d'élégants ornements. Les hommes s'en parent ainsi que les femmes, et il n'est pas rare, en certains cantons de la Bretagne, de trouver au milieu d'un marché plusieurs paysans endimanchés, dont les habits sont garnis de larges lisières rapportées

où l'on distingue les mots de *Sédan*, *Louviers*, *Elbeuf* et *Carcassonne*. Ce sont là leurs galons, leurs dorures et leurs broderies.

### LANGAGE.

La langue française est la seule généralement usitée dans les villes, mais avec une prononciation traînante sur les finales. Ainsi l'on dit *fi-ye*, *pa-ye*, au lieu de *fille* et de *paille*. L'idiome des campagnes est un français composé de mots bretons ou celtiques, d'anciens mots romains (tudesques) et de mots français défigurés. L'accent caractéristique des cantons est encore plus fortement marqué que celui des villes. On distingue facilement un habitant de la rive gauche de la Loire d'un habitant des environs de Châteaubriant, de Blain ou de Batz.—Dans les environs de Guérande, les paysans parlent également le français et le bas-breton. L'usage de ces deux langues leur est nécessaire pour la *troque* ou le commerce d'échanges qu'ils font avec les départements d'au-delà de la Vilaine, où ils portent leur sel, et dont ils tirent les grains qu'ils consomment (1).

### TOPOGRAPHIE.

Le département de la Loire-Inférieure est un département *maritime*, région O. — Il a pour limite, au nord, le département d'Ille-et-Vilaine; à l'est celui de Maine-et-Loire; au sud celui de la Vendée, et à l'ouest l'Océan. Il tire son nom de sa position relativement au cours de la Loire qui le traverse de l'est à l'ouest et s'y jette dans la mer. — Sa superficie est de 706,285 arpents métriques.

Sol. — Il repose sur un fond schisteux ou granitique. La couche de terre végétale est épaisse, elle se compose de débris d'animaux et de végétaux. Les atterrissements que la mer forme sur les côtes s'agrandissent de jour en jour.

Montagnes. — On ne trouve point, dans le département, de lieux assez élevés pour mériter le nom de montagnes. Les plus hautes collines sont recouvertes; à leur surface, d'une couche végétale et argileuse, mélangée de cailloux, de quartz blanc et rouge, d'aventurines évidemment arrondies par le balancement des eaux.

Sables et dunes. — Une petite partie de la côte de la Loire-Inférieure présente des dunes. Celles d'Escoublac doivent attirer l'attention de l'administration. Escoublac est un bourg moderne, bâti près de la côte, à un quart de lieue de l'ancien bourg qui, vers le milieu du XVIII^e siècle, a été enseveli sous les sables de l'Océan. Ce triste événement n'a pas eu lieu subitement, mais bien par la marche lente et graduée des dunes. Des masses énormes s'étaient amoncelées sur le rivage; ces masses, poussées par le vent, gagnèrent l'intérieur des terres, et couvrirent peu à peu une partie du territoire de la commune. Malgré tous les efforts, les maisons furent atteintes; les sables s'étendirent bientôt sur le village tout entier, que les habitants, découragés, se virent forcés de quitter. Depuis, les dunes se sont étendues encore sur l'espace, qui ne leur est plus disputé et qui ne conserve pas même aujourd'hui la trace de ce qu'il renfermait jadis. Il y a quelques années, on voyait encore la flèche du clocher; mais, subissant le sort des habitations ensevelies, dont elle indiquait la place, elle a aussi disparu. C'est en 1779 que les habitants d'Escoublac ont abandonné leur église, le dernier asile fréquenté par eux. Le nouveau bourg a été ti avec les débris de l'ancien.

(1) Le défaut d'espace nous force à remettre les *Notes biographiques* à la feuille suivante, consacrée à *Nantes*, chef-lieu du département.—On y trouvera aussi l'art. *Industrie commerciale*.

Lacs et Étangs. — Le département renferme un grand nombre d'étangs (588 environ), dont la superficie est évaluée à 7200 hectares; mais le *lac de Grand-Lieu* mérite seul le nom de lac. Il égale presque à lui seul l'étendue de la totalité des étangs.

Rivières. — Les rivières navigables du département sont la Loire, la Sèvre nantaise, la Maine, le Moine, l'Achenau, l'Erdre, le Don, l'Isac et l'Ognon. La hauteur moyenne des eaux de la Loire dans le département varie de 1^m 95^c à 2^m 90^c. Leur pente est d'environ 1 mètre sur 200.

Navigation intérieure. — *Le canal de Nantes à Brest* commence dans ce département. Il y a un développement de 89,537 mètres, et une pente de 18 m. 42 c. du côté de la Loire, et de 19 mètres 22 centimètres du côté de la Vilaine. Sa longueur totale est de 369,537 mètres. — Il a de largeur 10 mètres au fond, 13 mètres 90 centimètres à la ligne d'eau, et de profondeur 1 mètre 62 centimètres. — Le *canal de l'Achenau*, qui conduit à la Loire les eaux du lac de Grand-Lieu, a un parcours de 19,000 mètres.

Routes. — 6 routes royales, dont aucune n'est de première classe, parcourent le département. Leur longueur totale est de 482,441 mètres. Il existe en outre 13 routes départementales, d'une longueur totale de 330,288 mètres.

### MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Quoique habituellement humide, il est généralement sain et tempéré. On y éprouve peu de grands froids, mais les chaleurs s'élèvent quelquefois en été à un aussi haut degré que dans les régions équatoriales. La température moyenne varie de — 6° R. à + 27° R.

Vents. — Les vents dominants sont ceux de nord-est et sud-ouest. Ce dernier, qui vient de la mer, est frais en été et chaud en hiver.

Maladies. — Les maladies les plus communes sont celles causées par les variations brusques de la température. On rencontre beaucoup de vieillards dans le département.

### HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Des bêtes à cornes de belle espèce, des chevaux petits, mais vigoureux, des cochons grands et forts, nourris à la glandée, des moutons d'une bonne race indigène, se font remarquer parmi les animaux domestiques. — Les forêts sont peuplées de sangliers, de chevreuils et de loups. Les cerfs commencent à devenir rares. — Les côtes et les rivières sont très poissonneuses. Le hareng et la sardine sont l'objet d'une pêche productive. — Les rochers de la côte abondent en coquillages et en crustacés de toute espèce.

Règne végétal. — Il n'offre aucune particularité digne de remarque. Le département possède de nombreux vignobles. Parmi les arbres cultivés, le pommier, le châtaignier et le cormier sont les plus utiles. Le noyer y est rare.

Règne minéral. — Le département possède, dans les arrondissements d'Ancenis et de Châteaubriant, des mines de fer limoneuses très abondantes, et qui alimentent 13 forges et 7 hauts fourneaux. On trouve de l'aimant à la surface du sol, dans la plaine de Ville-ès-Martin, sur la rive droite de la Loire et à son embouchure. — On a découvert à Piriac une mine d'étain oxidé. Trois filons ont déjà été reconnus. Le minerai est du quartz-bialin-fétide, mélangé de feldspath à l'état de kaolin stanifère. — On exploite de belles carrières de granit à Nantes, à Vigneux, à Orvaux, etc. Le quartz-vitreux des environs de Nantes égale le *diamant d'Alençon*. Du kaolin, de l'argile, de l'ardoise, du falun, de la pierre calcaire et de la houille, complètent les richesses minérales du département. Les mines de houille de Nort et de Montrelais sont d'excellente qualité. La tourbe, com-

mune dans diverses localités, est exploitée en grand dans les marais de Montoir.

*Eaux minérales.* — Il existe des eaux minérales ferrugineuses à la Plaine, à Pornic et la Bernerie (arr. d'Ancenis); à la Chapelle-sur-Erdre, à la Barberie et à l'Ébaupin (arr. de Nantes). Les eaux minérales de la Plaine sont les plus fréquentées. — On peut prendre à Pornic des bains de mer.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Chateaubriant, dans un pays couvert et sablonneux, sur la rive gauche du Cher, ch.-l. d'arrondissement, à 19 l. N. de Nantes. Pop. 3,709 hab.— Située à l'intersection de quatre grandes routes, cette ville n'a pas l'importance commerciale que sa position ferait supposer; les couvents et les maisons nobles y étaient fort nombreux jusqu'à la révolution; depuis cette époque, l'industrie et l'agriculture y ont pris plus de développement. — Vers l'an 1015, Briant, comte de Penthièvre, fit bâtir un château dont il ne reste plus que le donjon et deux tours élevées; de là le nom de Châteaubriant. Au pied de ces débris se groupent quelques centaines de maisons dont la construction bizarre dénote l'ancienneté. L'aspect de ce monument en ruines est très pittoresque. — Châteaubriant, comme ville, n'existe que depuis 1056. En 1160 elle fut érigée en baronie. — Amaury de Craon, sénéchal d'Anjou, s'empara de cette place en 1220; l'armée de Louis IX la prit en 1235. — Le maréchal de Rieux, d'abord allié et ensuite ennemi de Charles VIII, ayant enlevé Châteaubriant par surprise, une armée, sous la conduite de La Trémouille, vint l'y assiéger lui-même en 1488; après une vive résistance, de Rieux fut obligé de capituler. Le roi fit démolir le château ainsi que les fortifications, et réduisit la ville à peu près dans l'état où elle est aujourd'hui.—En 1524, un autre château fut construit à côté de l'ancien par Jean de Laval et Françoise de Foix. — On connaît la fin tragique de cette belle princesse; d'après l'opinion reçue, son mari l'aurait fait périr en lui ouvrant les veines, pour la punir de l'amour qu'elle avait inspiré à François Ier. Ce qu'il y a de certain, c'est que Françoise cessa d'exister le 16 octobre 1537, et que son époux lui fit élever un magnifique tombeau dans l'église de la Trinité. On y lisait l'épitaphe suivante composée par Clément Marot.

FF — PEU DE TELLES. — FF

PROU DE MOINS. — POINT DE PLUS.

Sous ce tombeau gît Françoise de Foix,
De qui tout bien tout chacun souloit dire:
En le disant, onc une seule voix
Ne s'avança d'y vouloir contredire:
De grant beauté, de grâce qui attire,
De bon savoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneur, et mieux que ne raconte,
Dieu éternel richement l'étoffa.
O viateur, pour t'abréger le compte,
Cy gît uncq rien là où tout triompha.

FF — FF

Le calvinisme s'était introduit dès son origine à Châteaubriant et dans les environs. Les religionnaires y tinrent un synode provincial en 1561. Un ministre y officiait publiquement. Vers la fin du XVIe siècle, Châteaubriant fut pris et repris diverses fois par les troupes d'Henri IV et par celles du duc de Mercœur. La terre et seigneurie de Châteaubriant ont appartenu successivement à la famille de ce nom, à celle de Laval, à celle de Montmorency, et enfin à la famille de Bourbon-Condé. Parmi ses premiers seigneurs, on ne peut s'empêcher de mentionner Geoffroy IV, baron de Châteaubriant, qui accompagna saint Louis en Terre-Sainte, et fut pris avec lui. Le retour inespéré du baron causa une telle joie à son épouse qu'elle mourut en l'embrassant.

Savenay, sur le penchant d'un coteau qui domine un des bras les plus larges de la Loire, ch.-l. d'arr., à 10 l. N.-O. de Nantes. Pop. 1,848 hab. La ville est assez mal bâtie et ne renferme rien de remarquable depuis la destruction du magnifique tombeau de Guide-Rieux, vicomte de Donges: ce monument était dans un couvent de cordeliers, fondé par Jean V, en 1419. — A l'extrémité orientale de Savenay est une jolie promenade d'où la vue embrasse tout le cours de la Loire jusqu'à l'embouchure avec les villes disséminées sur ses rives verdoyantes. La mer termine ce tableau pittoresque.—C'est à Savenay que succombèrent, après un combat acharné livré en décembre 1793, les débris de l'armée vendéenne, échappés à la bataille de Chollet. Un monument a été élevé en 1825 dans le cimetière de Savenay, en mémoire de cet événement.

Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire, dans un territoire fertile et bien cultivé, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/4 S.-O. de Savenay. Pop. 3,789 hab. —Ce petit port est assez fréquenté, quoiqu'il ne puisse contenir que des barques, à cause des rochers qui s'y trouvent. Sa population se compose de marins, de douaniers et de quelques familles bourgeoises. C'est à Saint-Nazaire que résident presque tous les pilotes lamaneurs qui dirigent l'entrée des vaisseaux dans la Loire: leur nombre est limité; on les reconnaît à une petite ancre en argent attachée à la boutonnière de leur habit.

Guérande, sur un coteau couvert de vignes, entre l'embouchure de la Loire et celle de la Vilaine, ch.-l. de cant, à 9 l. 1/4 O. de Savenay. Pop. 8,190 hab. — La mer a couvert autrefois une vaste plaine où se trouvent des marais salants qui s'étendent jusqu'auprès de la ville; avant sa retraite, Guérande était un port de mer que l'on croit être le *Brivates portus* mentionné dans Ptolémée.—Elle a été aussi le siége d'un évêché dans le IXe siècle. — Jean de Montfort, qui avait Guérande dans son apanage, y faisait battre monnaie dans le XIVe siècle. — Ce seigneur avait construit des fortifications autour de la ville, mais celles qu'on y voit aujourd'hui datent de 1431, et ont été bâties par Jean V. Le rempart en pierres de taille a 1434 mètres de contour; il ferme de toutes parts la place, qui n'a que quatre portes d'entrée, placées aux quatre points cardinaux. A l'endroit où est le marché au blé on voyait un château qui fut démoli en 1614. Des promenades agréables ont remplacé les fossés dont la ville était environnée.— Guérande a soutenu quatre siéges, dont trois au XIVe siècle. Louis d'Espagne la prit en 1342, et B. Duguesclin en 1373; mais le connétable de Clisson échoua devant ses murailles en 1379. Le maréchal de Rieux n'obtint pas plus de succès lorsqu'il l'assiégea en 1489. — Guérande est fameuse surtout par le traité qui s'y conclut en 1365 entre le duc Jean de Montfort et Jeanne *la boiteuse*, qui fut obligée de céder la Bretagne à son concurrent.

Blain, près de la rive droite de l'Isac, sur la route d'Ancenis à Redon, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/4 N.-E. de Savenay. Pop. 4,899 h. — Cette ville ne renferme aucun édifice remarquable; il faut mentionner son église pour dire que la femme d'Olivier de Clisson y a fait faire une croisée, et qu'en 1406 le connétable son époux donna par testament 50 fr. pour en construire une seconde du côté opposé.— Les antiquaires du pays assurent que Blain existait du temps des Romains, et signalent cinq voies qui, à cette époque, y venaient aboutir. — *Alain Fergent* bâtit, en 1104, le château de Blain, qui passait pour un des plus forts de la Bretagne. Des ducs de Bretagne il passa dans la famille de Rohan et ensuite dans la maison de Clisson. Il ne reste plus qu'une aile entière de ce château et deux tours des neuf qui entouraient autrefois l'édifice. — Ce château a joué un rôle assez important dans l'histoire, principalement durant les troubles de la Ligue; il fut en partie démoli dans l'année 1629. — Le calvinisme fut introduit de bonne heure à Blain: vers 1565, il fut tenu dans cette ville un synode où l'on compta plus de 1,200 protestants.— Sur la gauche du chemin qui longe les murs du parc, on aperçoit, au fond de la prairie nommée *le Pic-du-Capitaine*, un tumulus rasé, couvert de genêts et d'ajoncs. C'est dans cette prairie que s'est livrée, en 834, entre Lambert et Rainaud, une bataille où ce dernier fut tué.

Paimbœuf, dans une contrée marécageuse, sur la rive gauche de la Loire, ch.-l. d'arr., à 11 l. O. de Nantes. Pop. 3,648 hab.— Au commencement du XVIIIe siècle ce n'était encore qu'un hameau servant de refuge à quelques pêcheurs; sa position à l'embouchure d'un grand fleuve, son port où peuvent mouiller les plus gros vaisseaux, en ont fait une ville importante. Il n'y a guère à Paimbœuf qu'une seule rue qui mérite d'être citée, c'est celle qui borde les quais; elle est très bien bâtie en pierres, ornée d'hôtels d'une construction élégante, la plupart avec des jardins. — On remarque dans cette ville le môle construit en 1782. Ce môle, entièrement revêtu de pierres de taille, a 200 pieds de long et 20 pieds de large; sa solidité a résisté à tous les efforts d'une mer furieuse.

— La ville possède deux promenades agréables : rien n'est plus majestueux que l'aspect qu'offre la Loire sur ce point où la distance d'une rive à l'autre est à peu près d'une lieue ; la vue l'embrasse dans son entier, et n'est point contrariée comme partout ailleurs par les îles dont le fleuve est parsemé.

Bourgneuf, ch.-l. de cant., à une demi lieue de la mer, à 7 l. 1/2 S. de Paimbœuf. Pop. 2,680 hab. — Avant la révolution, cette ville dépendait du duché de Machecoul. — En 1755, M. Robart, commandant de Bourgneuf, fit construire la chaussée qui conduit à la mer. — Le port et le pays éprouvent un grand dommage par la retraite des eaux dont le résultat est l'encombrement de la rade et d'une partie des marais salants. Depuis vingt-cinq ans on cultive dans la seule commune de Bourgneuf, plus de 500 hectares de terres qui étaient couvertes par la mer. — L'île de Bouin, autrefois séparée de Bourgneuf par un bras de mer de 2,500 mètres de largeur, n'en est aujourd'hui détachée que par un canal de 30 mètres, entretenu par les eaux du Faleron et de quelques autres ruisseaux ; ce canal forme toute la rade du sud.

Ancenis, sur la rive droite de la Loire, au milieu de collines couvertes de vignobles, ch.-l. d'arr., à 8 l. 3/4 N.-E. de Nantes. Pop. 3,749 hab.—S'il est vrai que le flux de la mer, qui ne se fait plus sentir qu'à deux lieues au-dessus de Nantes, s'étendait, dans les XV[e] et XVI[e] siècles, jusqu'à Ancenis où l'on construisait des vaisseaux de guerre, il faut convenir que cette ville a perdu un immense avantage ; malgré cette perte, elle est encore très importante ; son port sert d'entrepôt et de station aux bâtiments qui naviguent sur la Loire. — Ancenis possède un beau collége et d'agréables promenades. — La ville est dominée par un château gothique placé sur un coteau escarpé : il fut bâti en 982 par Aremburge, comtesse de Nantes, pour s'opposer aux entreprises des comtes d'Anjou. C'est à cette époque que commence le rôle historique d'Ancenis dont plusieurs géographes de l'antiquité font mention comme de la capitale d'une colonie d'*Amnites*, peuple originaire d'Italie. — Geoffroy Grise-Gonelle, comte d'Anjou, l'assiégea en 987 ; Henri Plantagenet et Jean-sans-Terre s'en emparèrent à l'époque de la grande invasion anglaise. En 1468, Louis XI et François II y signèrent un traité dont les conditions ne tardèrent pas à être violées. Vingt ans après, La Trémouille détruisit les fortifications et remparts d'Ancenis ; les habitants, chassés de leurs maisons en cendres, furent réduits à chercher un asile à Nantes. — De nouveau assiégée durant les guerres d'Henri IV, cette ville fut choisie ensuite pour être le lieu des conférences entre les députés du roi et ceux du duc de Mercœur ; lorsque la paix fut conclue, on démolit, conformément au traité, les fortifications d'Ancenis, en 1599. — En 1700, le château fut reconstruit, mais sans fortifications. Quelques historiens prétendent que les seigneurs d'Ancenis prirent le titre de princes jusqu'en 1386, cette ville ne fut plus ensuite qu'une baronie et un marquisat.

La Meilleraye, chef-lieu de canton, à 4 l. de Châteaubriant, pop. 807 h., doit son origine à une abbaye fondée en 1132, et qui tirait son nom de *Mellarium*, rayon de miel, les religieux ayant trouvé des abeilles sauvages dans le lieu où ils s'établirent. — On y voyait en 1830 un établissement de Trappistes revenus en 1817 d'Angleterre, et que l'administration a fait fermer en 1831. Ces Trappistes, adonnés à la culture des terres, étaient d'habiles agriculteurs, et propageaient dans le pays les méthodes les meilleures et les plus utiles. Ils accordaient aux étrangers une généreuse hospitalité. Nous avons sous les yeux l'extrait d'un voyage fait à la Trappe de La Meilleraye, avant sa destruction. Cet extrait en donne une intéressante description : «Enfin, nous arrivâmes à la porte, qui est là comme placée entre la vie et la mort, les plaisirs et la pénitence, le monde et l'éternité. Nous entrâmes : un Trappiste, après nous avoir demandé, selon l'usage, ce que nous voulions, nous conduisit dans une salle vaste et magnifique, où il nous laissa. Cette salle est destinée à la réception des étrangers. Peu après entra le *père hôtelier*, chargé de recevoir et de conduire ceux qui viennent visiter l'abbaye. Il nous offrit un déjeuner qu'il alla lui-même faire servir. Bientôt on frappa trois coups à la porte ; nous vîmes paraître deux religieux vêtus de blanc, un capuchon sur la tête ; ils approchèrent sans rien dire, et se couchèrent à plat ventre à nos pieds. Ils restèrent quelques minutes dans cette position, puis nous firent signe de les suivre. Cette profonde humilité nous toucha jusqu'aux larmes. Ils nous conduisirent à l'église, à travers de vastes corridors, où les religieux que nous rencontrions s'inclinaient profondément à notre passage. A l'église nous fîmes une courte prière, et ces deux mêmes religieux nous ramenèrent dans le salon, où l'un d'eux nous lut un chapitre de l'*Imitation*. Nous étions restés dans le plus grand étonnement, conservant encore les postures que nous avions eu leur présence, lorsque le père hôtelier vint nous chercher pour le déjeuner, qui était très bien servi. Un Trappiste faisait les fonctions de domestique. Pendant ce repas, nous reçûmes la visite du P. Antoine, abbé des Trappistes : nous nous rendîmes, après le déjeuner, à la grand'messe. L'abbé officie comme un évêque, mais sa crosse est en bois. On ne voit aucune dorure dans l'Église ; seulement quelques vases de fleurs des champs ornent l'autel, simplicité qui retrace les premiers temps de l'Église. Après la messe, les Trappistes allèrent dîner, et nous profitâmes de ce temps pour visiter les jardins. Ils sont grands et bien cultivés. Dans un des angles, auprès de l'église, s'élève une croix dans une petite enceinte ; c'est le cimetière. Au pied de la croix est une fosse toujours ouverte,... attendant celui qui doit mourir... A deux heures, nous rentrâmes pour dîner : les mets étaient en profusion. Ce repas fini, nous entendîmes vêpres, qu'ils chantent d'une manière imposante ; leurs chants ne sont pas les mêmes que ceux de nos églises, et leurs cérémonies sont plus longues. Après vêpres, l'hôtelier vint nous trouver pour nous montrer l'intérieur de la maison. Nous visitâmes d'abord les dortoirs ; une planche avec une converture de laine, un oreiller de paille, voilà le lit du Trappiste. Celui de l'abbé est au milieu du dortoir, et n'a rien de meilleur que les autres. Nous descendîmes ensuite au réfectoire. Il n'y a point de nappe sur la table ; chaque religieux a devant lui une petite serviette de quatre pieds environ, un verre de terre brune, une cuillère de bois, un couteau et un pot d'eau. Ils ne boivent jamais de vin, ne mangent ni beurre, ni poisson, ni laitage ; leur nourriture consiste dans du riz cuit à l'eau, des patates bouillies et du pain. Ils mangent sans parler ; le silence leur est prescrit. Après le dîner, ils se prosternent devant le crucifix, placé à l'extrémité du réfectoire ; puis ils se rendent à l'église. Nous vîmes le chapitre, qui est le lieu où ils se confessent hautement des violations à leur règle. L'hôtelier nous montra avec complaisance leur laiterie, leurs ateliers, leurs divers instruments de labourage : nous admirâmes leurs charrues. Le soleil approchait de l'horizon, et l'heure de rentrer était venue. Après notre souper, nous nous rendîmes à l'église pour assister au *Salve regina*. Rien de plus beau, de plus solennel. Les religieux sont rangés sur quatre files devant l'autel. Leur chant est grave et mesuré. On nous conduisit ensuite dans nos chambres. Nous avions besoin de repos, et nous nous endormîmes, en songeant à l'hospitalité touchante qui nous accueillait. L'hôtelier vint nous éveiller de grand matin : nous entendîmes la messe de quatre heures ; nous déjeunâmes, et nous primes à regret congé de ces bons religieux. Les Trappistes sont couverts de trois robes de laine ; ils n'ont point de chemise ; ils ont la tête rasée, et conservent seulement une couronne de cheveux. Tout ce qui se fait dans l'abbaye est fait par eux : il y en a de tous les états, mais il n'y a que les *frères convers* qui travaillent ; ceux-ci sont habillés en brun. Les autres, qu'on appelle *religieux de chœur*, sont en blanc : ce sont les plus instruits qui remplissent ces fonctions. Ils se lèvent à une heure et demie du matin, et se couchent à huit heures du soir. En été, ils dorment une heure après dîner, et font à six heures une légère collation ; en hiver, ils ne prennent qu'un repas au milieu du jour. Ils passent les uns auprès des autres sans se parler, sans paraître même s'apercevoir ; ils ne se disent point comme les Chartreux : *Frère, il faut mourir.* »

Sion, à 4 l. de Châteaubriant. Pop. 2,670 h. — Le territoire de ce bourg a été le théâtre, pendant la guerre de la Vendée, d'un des événements les plus horribles dont les annales du fanatisme politique puissent faire mention. Un paysan de Sion travaillait dans les terres voisines de la route de Rennes ; un fusil chargé à balle était caché près de lui. Un soldat blessé, de l'armée du Rhin,






Clisson



S.t Nazaire



Clisson



S.t Nazaire



Nantes.

allait en convalescence chez son père, et, à la vue de son village, avait cru pouvoir devancer l'escorte de la diligence. Le paysan l'aperçoit, s'embusque, l'ajuste et le tue; sa femme l'aide à dépouiller la victime. Une feuille de route et un havre-sac mal garni forment le seul butin qu'elle leur présente. Ils se hâtent de regagner leur maison. Un voisin leur lit la feuille de route : c'était leur fils unique. La mère, désespérée, se tua, et le père alla se livrer à la justice.

Pendant la guerre des chouans, au milieu du vaste foyer que le général Hoche attaquait de toutes parts avec autant de talent que de succès, dix-sept communes des environs de Sion, appartenant aux deux départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure, voulurent se garantir des malheurs qui avaient désolé le pays d'outre Loire. Ercé (Ille-et-Vilaine) fut le centre de leur union, qu'on appela la *confédération d'Ercé*. Le curé de ce village, homme sage et vertueux, en était le chef; il prêchait sans crainte et constamment la soumission aux lois; il retenait le cultivateur à sa charrue, le propriétaire à son domaine, et le marchand à son négoce. Les communes environnantes, voyant l'heureux résultat de sa conduite évangélique, s'entendirent avec lui et avec la troupe qui protégeait les forces de Martigné. Une ligne offensive et défensive fut arrêtée : les chouans paraissaient-ils sur le territoire confédéré, on y sonnait le tocsin; quelques coups dans les intervalles annonçaient la direction de l'ennemi, et de toutes parts on marchait aussi à sa rencontre. Les chouans se bornaient-ils à prendre du bétail, à tuer quelques hommes, un parti d'élite allait enlever à l'ennemi d'autre bétail en nombre double, et ne rentrait qu'après avoir pris ou tué le double d'ennemis. La persévérance dans ces mesures rendirent le territoire confédéré si respectable, que les chouans s'en éloignèrent pour n'y plus reparaître.

LE CROISIC, sur une pointe qui s'avance dans la mer, ch.-l. de cant., à 10 l. 3/4 O. de Savenay. Pop. 2,288 h. — Cette petite ville a beaucoup occupé les étymologistes. D'Argentré veut que son premier nom ait été *Trosic*; Fortunat l'appelle *Vicus Cruciatus*, en l'honneur de la conversion des Saxons qui l'habitaient et de leur baptême au VI<sup>e</sup> siècle. D'anciennes chartes le nomment *Crociliacus*. Enfin, M. de Maison-Blanche fait dériver ce nom de *groesic*, mot celtique qui signifie *rivage aux petits cailloux*. Le lecteur peut choisir. — Dans l'antiquité, le Croisic était dans une île; mais la retraite de la mer et la construction de chaussées ont contribué à le rattacher au continent. — Ce port figure dans l'histoire, au V<sup>e</sup> siècle avec les Saxons, en 1342 avec Louis d'Espagne du parti de Ch. de Blois, en 1355 avec Bouchard, en 1470 avec François II. Quatre vaisseaux armés au Croisic contribuèrent puissamment, en 1513, à la victoire navale que les Français et les Bretons réunis remportèrent sur les Anglais. En 1759, ces derniers vinrent bombarder la ville; mais les habitants opposèrent une vigoureuse résistance, et l'ennemi fut forcé de se retirer. — Avant la révolution, le Croisic relevait immédiatement du roi; la ville avait plusieurs priviléges, entre autres celui de se garder elle-même. Le maire était électif; il commandait dans la place. — Des cinq églises que comptait le Croisic, il n'en reste plus que deux, la chapelle de *Saint-Gunstan*, fameuse autrefois par ses miracles, et *Notre-Dame*, dont le clocher très élevé sert de point de direction aux vaisseaux qui veulent entrer dans la Loire. — Le Croisic manque de bonne eau; on est obligé de l'aller chercher dans les sables de la falaise de Batz, bourg situé dans la même presqu'île. — Le port a été perfectionné sous Louis XV, par les soins du duc d'Aiguillon, à qui la ville est aussi redevable de la chaussée du Trehic. — Le Croisic sert d'entrepôt aux sels de Guérande.

*Phare du Croisic.* — A 2 l. en mer en avant du Croisic et à droite de l'embouchure de la Loire, sur un roc que l'on appelle *le plateau du four*, se trouve le phare, dont la tour, de 60 pieds de hauteur, se divise en deux étages; le premier, auquel on monte par une échelle perpendiculaire incrustée dans le mur, est le magasin; le second, l'appartement des guetteurs. Sur la plate-forme, autour de la lanterne, règne une galerie de deux pieds de largeur, qui leur sert de promenade. Là, deux gardiens, prisonniers volontaires, sont chargés d'entretenir le feu protecteur dans une tour isolée au milieu des flots comme un vaisseau à l'ancre. Lorsque la lune est aux quadratures, la mer couvre entièrement le rocher, dont les gardiens ne peuvent s'écarter un seul instant; car on leur défend d'avoir un canot, de peur qu'éloignés par quelque orage, ils ne puissent pas allumer le phare indicateur au moment même où il serait le plus nécessaire. Tous les huit jours on leur apporte leur nourriture et ce qui est utile à leurs besoins; mais quelquefois, et surtout à l'approche des équinoxes, à l'époque où les tempêtes violentes interrompent les communications, les habitants de la tour demeurent des semaines entières sans pouvoir sortir et sans voir un seul être vivant. La hauteur totale de la tour est de 18 m. 47 c. (La mer y monte dans son maximum jusqu'à 6 m. 14 c.) Son diamètre est de 9 pieds.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Nantes (2 arr. ville, 1 pour l'arrond.), Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Savenay.

Le nombre des électeurs est de 2,010.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Nantes.

Le département se divise en 5 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nantes. . . . . . . . . . | 17 cant., | 71 comm., | 205,627 habit. |
| Ancenis. . . . . . . . . . | 5 | 28 | 46,703 |
| Châteaubriant. . . . . . | 7 | 37 | 62,242 |
| Paimbœuf. . . . . . . . | 5 | 25 | 42,129 |
| Savenay. . . . . . . . . | 11 | 51 | 113,392 |
| Total. . . . . . . . . . | 45 cant., | 212 comm., | 470,093 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Nantes), 4 receveurs particuliers, 7 percept. principaux.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Nantes), et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Nantes), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Douanes.* — 1 directeur (à Nantes).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Nantes), 4 directeurs d'arrondissements, 6 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département fait partie du 26<sup>e</sup> arrondiss. forestier, dont le chef-lieu est Nantes; 1 conservateur à Nantes.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le départ. fait partie de la 10<sup>e</sup> inspect., dont le chef-lieu est Rennes. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Nantes.

*Mines.* — Le département fait partie du 8<sup>e</sup> arrondissement et de la 1<sup>re</sup> division, dont le chef-lieu est Paris. 1 ingénieur des mines réside à Nantes.

*Cadastre.* — 1 géomètre en chef à Nantes.

*Monnaies.* — Nantes possède un hôtel des Monnaies dont la marque est T. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1832, les espèces d'or et d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 36,328,878 fr. 25 c.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 16,613 fr.

*Haras.* — Le département fait partie du 4<sup>e</sup> arrond. de concours pour les courses, dont le chef-lieu est à Saint-Brieuc.

MILITAIRE. — Nantes est le chef-lieu de la 12<sup>e</sup> division militaire, composée des départements de la Charente-Inférieure, de la Loire-Inférieure, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Vienne. — Il y a à Nantes : 1 lieutenant général, commandant la division. — 1 intendant militaire. — 1 lieutenant général, commandant le département. — 1 direction d'artillerie. — 1 direction du génie. — Le dépôt de recrutement est à Nantes. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 6<sup>e</sup> légion, dont le chef-lieu est Angers.

MARITIME. — Il y a dans le département : — 1 comm. de marine (à Nantes). — 2 sous-comm. (à Nantes, au Croisic, à Paimbœuf.) — 1 comm. de subsistances (à Nantes). — 1 trésorier des Invalides (à Nantes). — 3 *écoles d'hydrographie* (à Nantes, au Croisic, à Paimbœuf.)

JUDICIAIRE. — Le département fait partie du ressort de la Cour royale de Rennes. — Il y a 5 tribunaux de première instance dans les chefs-lieux d'arr. Celui de Nantes se divise en deux chambres, un tribunal de commerce à Nantes.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le III<sup>e</sup> siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est Nantes. — Il y a à Nantes : — un séminaire diocésain, qui compte 100 élèves en théologie, — un séminaire de philosophie, — une école secondaire ecclésiastique. — Il existe dans le département, à Guérande, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 9 cures de 1<sup>re</sup> classe, 41 de 2<sup>e</sup>, 171 succursales, 107 vicariats. — Il y existe 9 congrégations religieuses de femmes, composées de 163 sœurs

consacrées aux soins des malades et à l'éducation d'enfants pauvres, et 14 frères des écoles chrétiennes, consacrés à l'instruction des enfants.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Nantes une église consistoriale (1re section) qui est desservie par un pasteur. — Il y a en outre dans le département un temple. — On y compte une Société biblique et une Société des traités religieux.

UNIVERSITAIRE. — Le département de la Loire-Inférieure est compris dans le ressort de l'académie de Rennes.

*Instruction publique.* — Il y a à Nantes : — 1 école secondaire de médecine. — 1 collége royal de 2e classe, qui compte 293 élèves. — Et 2 colléges : à Ancenis, à Paimbœuf. — 1 école normale primaire. — Le nombre des écoles primaires du département est de 225, qui sont fréquentées par 5,614 élèves, dont 3,597 garçons et 2,017 filles. — Le nombre des communes privées d'écoles est de 113. — Nantes a des cours de *géométrie et de mécanique appliquée aux arts*, de *chimie industrielle*, etc. et 1 *école gratuite élémentaire pour les sourds et muets.*

SOCIÉTÉS SAVANTES ET AUTRES. — Le département possède à Nantes : une *Société des amis des arts ;* une *Société académique ;* une *Société d'horticulture ;* un *Observatoire ;* un *Museum d'histoire naturelle ;* un *Jardin des plantes ;* un *Musée d'antiques ;* un *Musée de peinture ;* et dans les chefs-lieux d'arr. des *Sociétés d'agriculture.* Il y a eu en 1825 et en 1827 des *expositions des produits de l'industrie départementale.*

### POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 470,093 h., et fournit annuellement à l'armée 1,145 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | 3,565 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 6,640 | — | 6,155 | Total. | 13,486 |
| — naturels | 346 | — | 345 | | |
| *Décès* | 5,310 | — | 5,975 | Total. | 11,285 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

### GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 37,134.
Dont : 25,573 contrôle de réserve.
11,561 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
10,731 infanterie.
102 cavalerie.
419 artillerie.
309 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 10,476 ; équipés, 4,461 ; habillés, 5,615. 22,200 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi sur 1,000 individus de la population générale, 80 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 30 sont soumis au service ordinaire, et 70 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 12,309 fusils, 638 mousquetons, 6 canons et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

Par ordonnance royale, l'organisation de la garde nationale est suspendue dans 149 communes.

### IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 4,237,696 f. | 96 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,757,173 | 18 |
| Douanes et sels | 16,555,396 | 64 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 2,717,648 | 20 |
| Postes | 426,023 | 80 |
| Produit des coupes de bois | 57,762 | 25 |
| Loterie | 161,918 | 15 |
| Bénéfices de la fabrication des monnaies | 33,341 | 38 |
| Produits divers | 66,558 | 94 |
| Ressources extraordinaires | 1,027,235 | 21 |
| Total | 27,040,954 f. | 71 c. |

Il a reçu du trésor 10,880,684 f. 39 c. dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 1,429,927 f. | 01 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 148,587 | 64 |
| de l'instruction publique et des cultes | 352,465 | 08 |
| de l'intérieur | 13,833 | 80 |
| du commerce et des travaux publics | 1,202,727 | 40 |
| de la guerre | 3,581,702 | 64 |
| de la marine | 1,085,956 | 35 |
| des finances | 262,148 | 13 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 1,957,452 | 79 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes | 845,883 | 55 |
| Total | 10,880,684 f. | 39 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paraît payer beaucoup plus qu'il ne reçoit, mais en déduisant le produit des douanes, la balance se rétablit à quelques centaines de mille francs près.

### DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à,

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 112,419 f. | 43 c. |
| *Dép. variables* : loyers réparations, encouragements, secours, etc. | 299,816 | 26 |

Dans cette dernière somme figurent pour
40,000 f. les prisons départementales,
60,000 f. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 4,387 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 56,046 | 11 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 133,514 | 03 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 20,032 | 85 |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 706,285 hectares, le départ. en compte :
260,000 mis en culture.
38,736 forêts.
35 000 vignes.
100,000 prés et marais.
130,000 dunes, terres incultes, etc.
3,600 marais salants.

Le revenu territorial est évalué à 18,904,000 francs.

Le département renferme environ :
50,000 chevaux.
180,000 bêtes à cornes (race bovine).
Une grande quantité de porcs et 280,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 250,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | |
|---|---|
| En céréales et parmentières | 1,400,000 hectolitres. |
| En avoines | 100,000 |
| En vins | 800,000 |
| En cidres | 130,000 |

L'agriculture est perfectionnée. Le froment, le seigle et le sarrasin occupent le premier rang parmi les productions en céréales. — Le navet et le turneps sont cultivés en grand dans quelques cantons pour servir de fourrage aux bestiaux. — Les prairies qui bordent la Loire et qui se trouvent dans les îles formées par cette rivière sont de qualité excellente. — Les produits en vins sont abondants, mais ont peu de réputation.

L'élève des chevaux fait chaque jour de nouveaux progrès. — Les bœufs servent au labourage et aux charrois. — Les vaches y fournissent du lait abondamment. Le beurre des environs de Nantes est estimé. — L'éducation des abeilles est assez suivie. Le miel et la cire qu'elles produisent sont recherchés.

### BIBLIOGRAPHIE.


*Statistique de la Loire-Inférieure*, par Huet ; in-8. Paris, an XI.

*Statistique de la Loire-Inf.*, par Peuchet et Chanlaire ; in-8. Paris, 1809.

*Précis hist. statist., etc., sur Guérande, le Croisic, etc.*, par Morlent ; in-8. Nantes, 1819.

*Voyage pitt. dans le dep. de la Loire-Inférieure*, par Ed. Richer ; in-4. Nantes, 1820-23.

*Voy. pitt. dans le Boccage de la Vendée*, par Lemot ; in-4. Paris.

*Promenade au Croisic*, par C. Grandpré ; in-18. Nantes, 1828.

*Histoire nationale ou Dictionnaire géographique du depart. de la Loire-Inférieure*, par Girault de Saint-Fargeau ; in-8. Troyes, 1829.

*Réflexions critiques sur le diction. géograph., etc., de M. Girault-de-Saint-Fargeau*, par Prion ; in-8. Nantes, 1829.

*Considérations statistiques sur les canaux de Bretagne*, par Guepin.

*Notice sur le département de la Loire-Inferieure, etc.* par Le Boyer (3e édit.) ; in-12. Nantes, 1832.

*Le Lycée armoricain.* — *Le Breton.* — *Procès-verbaux de la Société académique de la Loire-Inférieure.*


A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, n. 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Loire-Inférieure.

### NANTES.

**Nantes, un des ports les plus commerçants de France, est situé sur la rive droite de la Loire : c'était autrefois la capitale de la Bretagne et la résidence des ducs souverains de cette riche province; c'est aujourd'hui le chef-lieu d'un département, le siége d'un évêché, et le quartier général d'une division militaire. — Cette ville, située au confluent de l'Erdre et de la Sèvre nantaise avec la Loire, est à 13 lieues de l'embouchure de cette rivière dans l'Océan, et à 97 lieues 1/4 (389 kilom.) S.-O. de distance légale de Paris. On paie 48 postes par le Mans, 54 postes par Vendôme, et 48 postes 1/4 par Châteauneuf. — Nantes renferme un magasin général de vivres et de munitions pour la marine, et un entrepôt réel et fictif. — L'établissement de la marée du port a lieu à 6 heures. — La population de la ville est de 77,982 habitants.**

**HISTOIRE.** (1)

Nantes *la Brette*, cette ville calme et paisible, à la vie laborieuse et bourgeoise, qui semble un pont jeté entre la Bretagne et la Vendée, entre les deux terres de France où le protectorat féodal éleva ses derniers créneaux, existait sous la forme de bourgade à l'époque où les deux races des *Gal* et des *Kimri* se partageaient les Gaules. — Les Romains comprirent l'avantage de sa position, et ils y établirent une bourse et un tribunal de commerce. Par eux, Nantes devint l'entrepôt des métaux de l'Armorique et de la Grande Bretagne, qui allaient à Lyon, à Marseille et à Rome, s'échanger contre les produits de l'Italie et les riches étoffes du Levant. — Plus tard, Conan Mériadec, jeune chef de clans, s'en empara, et cette ville devint la capitale du duché de Bretagne et du comté nantais. — Bientôt un évêque, nommé Félix, y fit faire de grands travaux industriels, à cette époque où, insatiable de gloire et avide de donner à la fois au peuple le pain de l'âme et le pain du corps, le clergé d'Irlande jetait dans la petite Bretagne de nombreuses colonies sous la conduite de prêtres que la reconnaissance populaire a sanctifiés. Mais c'est surtout à partir du xe siècle que le clergé nantais joue un grand rôle, ce que l'on doit attribuer à l'organisation de la hiérarchie. Alors en effet, c'étaient (les archives de Nantes en font foi) les paroissiens qui nommaient leurs curés; les évêques élus par le peuple et par les prêtres réunis étaient soumis aux synodes ou conciles diocésains. — Au xie siècle, les paysans bretons, lassés des servitudes féodales, se révoltèrent. Après quelques succès passagers, ils furent vaincus et soumis. Ces malheureux savaient assez ce dont ils ne voulaient plus, mais aucun d'eux ce qu'il eût fallu mettre à la place. — Les croisades furent prêchées à Nantes par le fameux Robert d'Arbrissel, fondateur de la règle de vie de Fontevrault et d'une infinité d'abbayes. — Au xiie siècle il fut passé à Nantes un concordat entre le clergé, les nobles et le peuple, ce qui prouve que les bourgeois de cette ville jouissaient déjà en fait de quelques droits politiques. — Au xiiie siècle, le duc Pierre de Dreux, surnommé *Mauclerc*, pilla les églises pour faire construire deux ports sur la Loire et assainir la ville; il fut excommunié, mais il protégea le commerce, combattit la piraterie, fortifia les villes de Bretagne, et se fit regretter des bourgeois et des manans. — Dans les siècles suivants, la marine nantaise se perfectionna, et le bien être des orientaux fit irruption en Bretagne, malgré le spiritualisme nuageux et mystique de cette contrée. — Le sort des ouvriers, à la liberté près, était fort heureux; alors il ne fallait que sept de leurs journées pour acheter un setier (un hectolitre et demi) de blé, et il en faut seize aujourd'hui. — Au commencement du xviiie siècle, le mouvement du port de Nantes était le même qu'aujourd'hui. — En 1790, il était de cinquante mille tonneaux plus considérable pour le long-cours et le grand cabotage. — Le 1er novembre 1788, le tiers-état de la ville de Nantes protesta contre les priviléges de la noblesse et du clergé. — Le 12 juillet 1793, le général Canclaux y soutint l'attaque de l'armée vendéenne. — Trois mois après, Carrier y faisait son entrée. — Le 30 juillet 1830, quelques hommes y prirent l'initiative de l'insurrection sans attendre les nouvelles de la capitale. — Depuis juillet 1830, la ville de Nantes a mis en pratique, par la fondation d'une société industrielle, les doctrines économiques prêchées dans les journaux par quelques hommes ardents pour le progrès; et l'on s'y occupe de procurer à chaque ouvrier sociétaire l'éducation gratuite pour ses enfants, du travail et des soins pour lui en cas de maladie, une retraite quand il lui est devenu impossible de travailler. — En avril 1833, la Réunion de l'Ouest, espèce de congrès des hommes les plus éclairés du département et des sept ou huit départements voisins, y a tenu ses séances, dans lesquelles ont été discutées les plus hautes questions de science, d'art, d'industrie et de politique.

**NOTES BIOGRAPHIQUES.**

Le département de la Loire-Inférieure a produit des princes amis du peuple, de braves marins, d'héroïques militaires, des savants remarquables, des littérateurs distingués, des artistes dignes d'estime.

Anne *de Bretagne;* Abeilard, connu par ses amours non moins que par sa science; le connétable de Clisson; le maréchal *Gilles* de Retz, qui, avant d'être devenu un grand criminel, était un guerrier redoutable; Lanoue, surnommé *Bras-de-Fer;* Cassard, le Jean Bart de la Bretagne, sont des noms qui appartiennent à une époque trop éloignée pour prendre place parmi nos contemporains. Nous pourrons citer encore : l'astronome Bouguer, compagnon de La Condamine; Desforges-Maillard, poëte agréable qui, sous le nom de mademoiselle de La Vigne, mystifia son siècle, et fit croire un instant à Voltaire qu'une nouvelle Deshoulières allait briller en France; Meusnier de Querlon, littérateur érudit; René le Pays, poëte que Boileau ne jugea pas indigne d'être mentionné dans ses satires, sans doute à cause de la réputation dont il jouissait en province; Croze, orientaliste, auteur de deux *Dictionnaires égyptien* et *arménien*, etc.

(1) Nous devons cette courte esquisse de l'histoire de Nantes à M. A. Guepin, auteur d'une *Histoire des progrès de Nantes*, ouvrage fort bien fait et fort intéressant, qui nous a fourni un grand nombre de renseignements utiles.

Nos contemporains ne sont pas moins dignes de remarque, et nous sommes fâché que l'espace nous manque pour mentionner tous les hommes distingués. Le noble HAUDAUDINE, généreux citoyen qui mérita le surnom de *Regulus nantais*, et qui prouva à l'armée vendéenne, glorieuse à juste titre de l'humanité de Bonchamp, que la République pouvait aussi produire des héros, mérite d'être nommé le premier; vient ensuite CAMBRONNE, le général de la garde impériale qui ne se rendit pas à Waterloo; c'est à un titre moins honorable que l'oratorien FOUCHÉ, ancien ministre de la police, est cité : le rôle important qu'il a joué dans nos désastres politiques le place néanmoins très haut (historiquement parlant); CHARETTE, fut un des généraux vendéens les plus hardis, les plus actifs, les plus courageux et les plus habiles; SOTIN fut ministre de la République; CACAULT, ambassadeur et ami des ars; MELLINET, se distingua comme général et a laissé des écrits sur l'art militaire; PICHON, qui fut intendant à Alger, et dont les talents administratifs et politiques sont incontestés, eût peut-être rendu cette colonie prospère s'il n'eût pas eu pour supérieur le duc de Rovigo. — Nous ne pouvons pas parler des autres personnages politiques du département, parmi lesquels on remarque, dans les divers partis qui divisent la France, les SAINT-AIGNAN et les SEPT-MAISONS, etc. Nous préférons nous occuper des hommes qui se sont occupés du progrès des sciences, des lettres et des arts, et nous signalerons LÉVÊQUE, de l'Institut, habile mathématicien; CRUCY et CRUCY, architectes; LAENNEC, médecin; CAILLAUD, connu par ses recherches sur les *Antiquités égyptiennes;* PELTIER, historien du Dix-Août, rédacteur de l'*Ambigu*, un des plus virulents ennemis de la Révolution et de l'Empire; LE BOUVIER-DESMORTIERS, historien de la guerre de la Vendée; HUET, statisticien distingué; le savant ATHÉNAS; RICHER, auteur de *Voyages pittoresques* qui présentent d'intéressantes descriptions du département; LE BOYER, LE CADRE, TRÉBUCHET, MASSÉ ISIDORE, qui, dans des ouvrages de diverses natures, se sont occupés de l'étude et de la mise en lumière des antiquités historiques et monumentales de la Bretagne; GUÉPIN, auteur de l'*Histoire de Nantes* dont nous avons déjà parlé; WALSH, écrivain chaleureux et passionné; *Louis* SAY, auteur d'un traité d'*économie politique*, etc. — Parmi les Nantais qui ont cultivé la poésie, les dames occupent la première place : ce sont mesdames DUFRESNOY, la *Princesse de* SALM-DICK (née Théis), et mademoiselle *Élisa* MERCOEUR. DORION et KÉRIVALANT ne se sont pas élevés au-dessus d'une honnête médiocrité. Nous croyons que l'auteur de *Marie*, M. BRIZEUX, appartient au département; ce serait une belle compensation.

Pour compléter la liste des célébrités contemporaines, nous nommerons encore madame *de* SAINTE-AMOUR, dont *le Globe* a signalé quelques cures *miraculeuses* obtenues au moyen de l'état extatique où elle réussit à mettre ses malades.

## ASPECT GÉNÉRAL.

On ne peut rien imaginer de plus beau que la vue du port de Nantes. Les immenses prairies à l'extrémité desquelles la ville est située, les coteaux couverts de vignes qui les bordent, le vaste fleuve sillonné par des navires de tous pays et de toutes dimensions, les îles que ses eaux embrassent, des quais majestueux, ombragés d'arbres, bordés de magnifiques maisons à balcons somptueux, le mouvement continuel qu'occasionnent les arrivages, les départs et les travaux de la navigation; tout cela se présente simultanément aux regards, et compose un panorama qu'on a souvent comparé à la vue de Constantinople.

## MÉTÉOROLOGIE. — CLIMAT.

Les annales nantaises font mention de plusieurs maladies épidémiques qui, à diverses époques, ont ravagé la ville. Ce fléau était principalement causé par les eaux qui croupissaient dans les fossés, et par l'agglomération de la population dans des rues étroites, tortueuses, où l'air ne se renouvelait que difficilement; les cimetières, se trouvant dans l'enceinte, ajoutaient encore à l'insalubrité de Nantes. Aujourd'hui tous ces principes dangereux n'existent plus; la ville a franchi ses fortifications, et de nouveaux quartiers ont reçu le trop plein de ses habitants; la majeure partie des fossés a été comblée et s'est transformée en boulevarts; les inhumations se font hors des murs. Rien ne contrarie plus l'action salutaire d'un climat tempéré et d'une position favorable. Aussi, depuis le XVII$^e$ siècle, les maladies contagieuses ont-elles cessé les invasions qu'elles renouvelaient si fréquemment avant cette époque.

## TOPOGRAPHIE.

On compte à Nantes 34 places, plus de 390 rues, et 24 quais.

ILES. — La Loire, dont le lit s'étend sur un terrain plat, a formé et forme tous les jours, par les sables qu'elle charrie, un nombre considérable d'îles. Ces sables, en s'amoncelant, exhaussent son lit, et il en résulte des bancs sur lesquels croissent des osiers et des saules. Deux de ces îles, d'une étendue remarquable, sont renfermées dans Nantes, et offrent, par les beaux édifices qu'on y a construits, deux des plus magnifiques quartiers de la ville; ce sont l'*Ile Gloriette* et l'*Ile Feydeau*.

PORT ET QUAIS. — Les quais qui forment la bordure du port de Nantes, établi sur la Loire, ont plus de trois quarts de lieue d'étendue, depuis Richebourg jusqu'à la Sécherie, et l'on a le projet de les étendre encore. Leur construction date de diverses époques; quelques-uns n'ont été terminés qu'en 1814. Cette magnifique ligne offre sur tous ses points le spectacle d'un mouvement continuel; on y voit partout des barques et des bateaux occupés sans interruption à charger ou à décharger des marchandises. Plusieurs quais, entre autres ceux du *Château*, ou *Port-Maillard*, et de la *Fosse*, sont plantés d'arbres et forment des promenades fort agréables.

PONTS. — Charles-le-Chauve, ayant pris Nantes sur le comte Alain, fit construire en 877 les premiers ponts sur la Loire. Ils étaient alors en bois; depuis on les remplaça par des ponts en pierre. On en compte aujourd'hui 10 sur les diverses branches de la Loire, 6 sur l'Erdre, 1 sur la Sèvre, et 5 sur la Chesine.

*Pont de Pirmil.* — Situé près de la tour qui lui a donné son nom, il traverse le plus large bras de la Loire : on y compte 16 arches sur une longueur de 180 toises. Ce pont fut enlevé par les glaces en 1558, et refait en pierre quatre ans après; le nouveau travail manquant de solidité, on lui substitua en 1711 la construction actuelle.

*Pont de la Madeleine.* — Il fut bâti en 1580 pour faire communiquer l'île Gloriette avec l'île Bissette.

*Pont de la Poissonnerie.* — Il n'est formé que d'une seule arche qui a 60 pieds d'ouverture, et 20 pieds de hauteur sous clef de voûte.

*Pont d'Erdre.* — Il fut construit en bois, en 1514.

*Pont du Gué-aux-Chèvres.* — On le voit au bout de Richebourg, à l'entrée de la prairie de Mauves; sa construction date de 1571.

PLACES. — Comme nous l'avons dit, on compte 34 places dans la ville de Nantes. Les plus remarquables sont la *place Royale* et la *place Graslin*, toutes deux de forme elliptique, entourées de maisons construites d'après un plan systématique, toutes formant le centre de neuf rues très populeuses. Le théâtre se trouve sur la place Graslin et, par son élégante architecture, en fait le plus bel ornement.

PROMENADES ET JARDINS PUBLICS. — *Cours de Saint-Pierre et de Saint-André.* — Ces deux belles promenades, situées entre l'Erdre et la Loire, ne sont séparées que par une place sur laquelle s'élève, à 78 pieds de hauteur, une colonne d'ordre dorique portant la statue de Louis XVI. — Elles ont été autrefois nommées *cours des États*, et consistent dans quatre rangs d'ormes, bordés de belles maisons. — Au bout des cours de Saint-Pierre, et devant les vieux manoirs des ducs de Bretagne, on a placé les statues en pied d'Anne de Bretagne et d'Arthur III; celles de Clisson et de Duguesclin ornent une des extrémités du cours Saint-André.

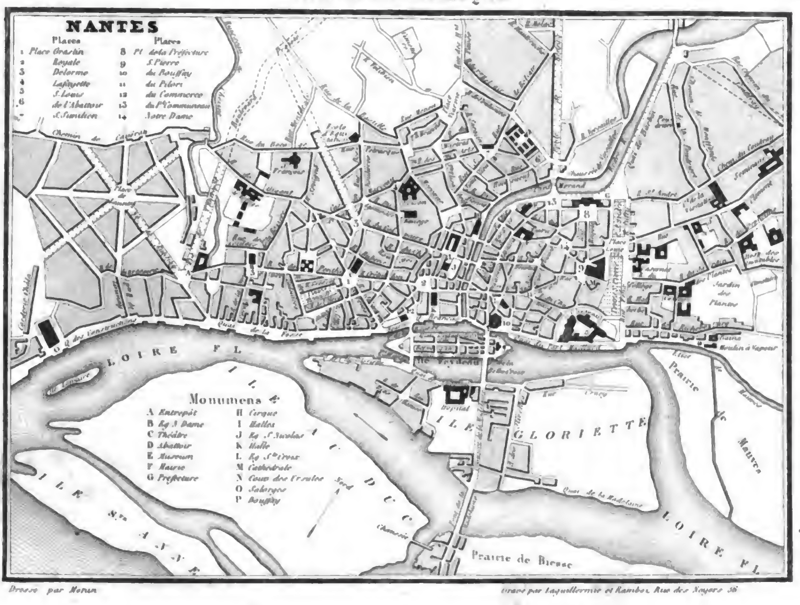
*Cours Henri IV.* — Une allée spacieuse et deux contre-allées, formées de quatre rangs d'arbres, composent cette jolie promenade, dont un des plus beaux quartiers de Nantes fut orné en 1812. Dix maisons bien bâties et toutes sur le même plan l'encadrent avec régularité; au devant d'elles se prolongent des terrasses également uniformes.

*Cours du Peuple.* — Il est bordé aussi de magnifiques maisons; un bâtiment élégant termine une de ses extrémités. Cette promenade, plus connue sous le nom de *boulevart*, date des commencements de la révolution.

JARDIN DES PLANTES. — L'enclos de l'ancien couvent des Ursulines est consacré depuis 1823 aux études de botanique et d'horticulture. Il renferme une riche pépinière destinée à propager les bonnes espèces de fruits dans le département. — Il y a aussi à Nantes un jardin où l'on cultive spécialement les plantes pharmaceutiques.

## ANCIENS CHATEAUX FORTS.

LE CHATEAU. — « Ventre saint-gris! les ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons! » s'écria Henri IV à l'aspect du château de Nantes; et en effet, en 1598, cette forteresse, défendue par sept courtines, six tours, des bastions et des caponnières,


NANTES
Places
1 Place Graslin
2 Royale
3 Delorme
4 Lafayette
5 S. Louis
6 de l'Abattoir
7 S. Similien
Places
8 Pl. de la Préfecture
9 S. Pierre
10 du Bouffay
11 du Pilori
12 du Commerce
13 du Pt Communeau
14 Notre Dame
Monumens &c.
A Entrepôt
B Eg. N. Dame
C Théâtre
D Abattoir
E Muséum
F Bourse
G Préfecture
H Cirque
I Halles
J Eg. S. Nicolas
K Halle
L Eg. Ste Croix
M Cathédrale
N Cour des Ursules
O Salorges
P Bouffay
LOIRE FL.
ILE GLORIETTE
ILE FEYDEAU
Prairie de Biesse
Prairie de Mauves
Jardin des Plantes
Nord
Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Ramboz, Rue des Noyers 56.



Costumes de Nantes et Blain.



Mr Dufresnoy. Cassard.

protégée par un large fossé et par la Loire qui en baignait les murs du côté du sud, devait présenter un aspect formidable. Elle est aujourd'hui démantelée, entourée de maisons qui la dominent; ses fossés sont à moitié comblés, et le quai sur la Loire s'élève à mi-hauteur de ses bastions. Malgré les souvenirs qui se rattachent à cette masse irrégulière, on est tenté de regretter que la quarantième partie de la ville soit occupée par des fortifications et des bâtiments qui ne peuvent plus servir à sa défense. — Le château de Nantes fut bâti en 938 par Alain Barbe-Torte, et reçut alors le nom de *Tour-Neuve*, parce qu'il remplaçait un autre château détruit par les Normands. Conan II, Guy de Thouars, Pierre de Dreux l'augmentèrent successivement; mais ce fut en 1480, sous François II, qu'il devint une véritable citadelle par l'addition des quatre grosses tours du côté de la ville. En 1588, Mercœur, commandant en Bretagne pour la ligue, y fit ajouter les deux bastions carrés qui sont encore recouverts de doubles croix de Lorraine.— Le feu ayant consumé une partie du château en 1670, on reconstruisit cette portion à la moderne; le nouveau bâtiment est occupé par le gouverneur. — D'autres parties ont été transformées en magasin à poudre. En 1800, une explosion épouvantable fit sauter la tour des Espagnols; soixante personnes périrent, une centaine de maisons furent renversées ou endommagées. Telle fut la violence de l'explosion qu'on l'entendit à plusieurs lieues à la ronde, et que des canons, des blocs de charpente, des masses de granit, furent lancés à des distances considérables. — Landais, ministre et favori de François II, fut arrêté en 1485, au château de Nantes, dans la chambre même du prince, qui fut obligé, tant l'irritation populaire était grande, de le livrer au chancelier de Bretagne : « Faites justice, lui dit-il, mais souvenez-vous que vous lui êtes « redevable de votre charge. » — En 1665, le fameux cardinal de Retz fut enfermé dans ce même château par les ordres du roi; il raconte dans ses *mémoires* comment il trompa la vigilance de ses gardes, et parvint à s'évader, en descendant du côté du bastion de Mercœur, au moyen d'une corde que ses amis lui avaient procurée. C'est aussi dans le château de Nantes qu'Anne de Bretagne naquit en 1476, et que son mariage avec Louis XII fut célébré en 1499, avec une pompe extraordinaire. — On voit, près du château de Nantes, la maison où madame la duchesse de Berri a été arrêtée en 1832; et c'est dans ce château qu'elle a été renfermée jusqu'au moment où elle a été conduite à Blaye.

Le Bouffai. — De hautes murailles et une tour ruinée, sont tout ce qui reste du château de Bouffai, qui fut bâti en 990 par Conan I^er, dit le Tort, et servit de palais à plusieurs ducs de Bretagne. Située entre l'Erdre et la Loire, flanquée de quatre tours, cette forteresse pouvait braver les armées ennemies; Budic, comte de Nantes, y soutint un siége de deux ans contre Geoffroy, duc de Bretagne; ce dernier, voyant échouer tous ses efforts, fut obligé de conclure la paix. — En 1472, Jourdain Faure, abbé de Saint-Jean-d'Angely, fut enfermé au Bouffai, sous l'accusation d'avoir empoisonné le duc de Guyenne, frère de Louis XI, et allié au duc de Bretagne. Les historiens contemporains assurent que, durant l'instruction du procès, des bruits extraordinaires se firent entendre dans la prison, et qu'au milieu d'un orage violent la foudre tua le meurtrier avant qu'on pût connaître ses complices et les véritables causes de son crime. — La tour polygonale qu'on voit aujourd'hui date de 1662, et renferme l'horloge, dont la cloche pèse 16,500 livres. Cette cloche, qui a toujours servi de beffroi, sonne l'alarme et annonce les grands événements. Au-dessus s'élèvent des piliers ornés extérieurement de cariatides.

Tour de Pirmil. — On voit encore, sur le bord de la Loire, quelques restes de cette fortification que Nicolas Bouchard, amiral de Bretagne, fit élever en 1365, pour la défense de Nantes, du côté du Poitou. Elle fut démolie, et réduite à peu près à l'état où elle est, en 1616.— Quelques antiquaires ont voulu trouver, dans le nom de Pirmil, la preuve que cette tour fut construite par les Romains, sous un Paul-Émile; mais que ne trouve-t-on pas avec des étymologies!

## ÉDIFICES PUBLICS.

Hôtel-de-Ville. — Cet édifice fut commencé en 1607; l'aile gauche date de 1795, et la façade de l'aile droite de 1824. Il compte maintenant trois façades, ornées de pilastres corinthiens, développées autour d'une tour carrée, qui s'ouvre dans la rue par un portail en forme d'arc de triomphe, surmonté d'un attique supportant les figures de la Loire et de la Sèvre, rivières qui joignent leurs eaux dans la ville. Ce beau morceau a eu pour auteur M. Delay, alors établi à Nantes. — L'intérieur n'offrirait rien de remarquable, sans une galerie dans les murs de laquelle sont encastrées des pierres chargées d'inscriptions romaines, toutes trouvées dans le pays.

Hôtel de la Préfecture. — Nantes n'a pas de plus remarquable édifice moderne que cet ancien palais de la Cour des Comptes. Il fut commencé en 1750, et achevé en 1777, sous la direction de Ceyneray, architecte nantais. Deux belles façades d'ordre ionique, un magnifique péristyle, l'escalier à double rampe qui conduit aux appartements, la vaste salle des Pas-Perdus et la salle des délibérations, recommandent cet hôtel, consacré aujourd'hui au logement du préfet et aux archives départementales.

Bourse. — L'ancienne Bourse étant trop peu considérable, on commença l'édifice actuel en 1792, sur les dessins de M. de Crucy; il fut achevé en 1812. — La façade du côté du jardin, où se tient le marché aux fleurs, est ornée d'un beau péristyle de dix colonnes ioniques, supportant un entablement couronné de dix statues emblématiques qui répondent à chaque colonne. — La façade du côté du Port-au-Vin est d'ordre dorique. Les statues de Jean Bart, Duguay-Trouin, Duquesne et Cassard, surmontent le frontispice. — La salle où se tient la bourse est grande et belle; huit colonnes corinthiennes en supportent le plafond. L'horloge, exécutée par M. Levreaud, est un morceau des plus remarquables.

Hôtel des Monnaies. — La construction de ce vaste édifice, situé rue Penthièvre, date de 1821. Une très riche corniche dorique, avec frise à triglyphes et métopes, en recommande la façade. — On a démoli l'ancien hôtel des monnaies qu'on voyait sur la place du Bouffai.

Halle aux Blés. — C'est un bâtiment moderne très spacieux, d'un genre neuf et d'un effet pittoresque.

Halle aux Toiles. — Ce vaste édifice, terminé en 1828, s'étend sur une longueur d'environ 66 mètres, et présente 19 croisées de face, soutenues par autant d'arcades voûtées.

## ÉDIFICES CONSACRÉS AU CULTE.

Cathédrale. — Ce monument a pour fondateur Jean V; l'époque de sa construction est gravée sur le portrait de saint Pierre, à qui l'église est dédiée :

« L'an mil quatre cent trente-quatre,
« A my-avril sans moult rabattre :
« Au portail de cette église,
« Fut la première pierre assise. »

Sur le même emplacement, existait avant cette époque une basilique dont la magnificence est exaltée par les anciens auteurs; elle fut ravagée et restaurée à diverses fois avant d'être enfin remplacée par la cathédrale actuelle. — La cathédrale est d'un effet médiocre à l'extérieur, parce que les deux tours du portail n'ont jamais été achevées; leur hauteur (160 pieds) excède à peine celle des combles. Le portail, composé de trois entrées, se recommande par un grand nombre de figurines en pierre, distribuées en petits groupes et sculptées en hauts-reliefs; ces morceaux sont d'une pureté de dessin remarquable; malheureusement plusieurs ont été mutilés par le temps. — L'intérieur de l'église consiste presque en entier dans une belle nef soutenue seulement par dix piliers, et qui paraît d'autant plus haute qu'elle a moins de surface. La nef transversale et le chœur sont inachevés. — On a transporté, de l'église des Carmes dans la nef de la cathédrale, le tombeau que la reine Anne fit élever à François II, dernier duc de Bretagne. Ce mausolée, magnifique ouvrage de Michel Columb, fut exécuté en 1507. Il est en marbres de diverses couleurs et a 5 pieds d'élévation. Les statues de François II et de Marguerite de Foix, sa seconde femme, sont couchées sur ce tombeau, toutes deux ayant une couronne et le manteau ducal. Des carreaux soutenus par trois anges supportent leurs têtes, et à leurs pieds on voit un lion et un lévrier tenant les armes de Foix et de Bretagne. Quatre statues emblématiques sont debout aux quatre angles: l'une d'elles, la justice, représente Anne de Bretagne, sous les attributs de reine et de duchesse, avec la couronne fleurdelisée et fleuronnée sur la tête. Les douze apôtres et seize autres petites figures décorent les côtés et la base de ce monument, dont on admire avec raison le bon goût et l'élégance. C'est une des plus belles productions de l'époque de la renaissance.— La cathédrale renferme en outre des tableaux remarquables de l'Albane, de Lemoine et de Blo. — Le portique moderne du chœur et la voûte sur laquelle l'orgue est placé méritent aussi de fixer l'attention. — Le mausolée de François II fut ouvert le 16 octobre 1727, deux siècles après qu'on y eut descendu les dépouilles mortelles des derniers souverains de la Bretagne. On trouva dans le caveau trois cercueils de plomb parsemés d'hermines et posés sur des barres de fer. Des inscriptions indiquaient à qui ils appartenaient. Entre les cercueils de François II et de Marguerite de Foix, était placé un petit coffre en plomb, dans lequel il y avait une boîte d'or en forme de cœur, surmontée d'une couronne royale, et entourée de l'ordre de la cordelière, de même métal et d'un travail recherché. Cette boîte, qui avait contenu le cœur de la reine Anne, ne contenait plus alors qu'un peu d'eau et les restes d'un scapulaire. Sur le cercle de la couronne était écrit en relief :

Cueur de vertus orné
Dignement couronné.

Et sur la boîte d'or on lisait :

En ce petit vaisseau, de fin or pur et munde,
Repose un plus grand cueur que oncque dame eut au monde.

Anne fut le nom d'elle, en France deux fois Royne,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine.
Ce cueur fut si très hault que de la terre aux cieulx,
Sa vertu libérale accroissait mieulx et mieulx;
Mais Dieu en a reprins sa portion meilleure,
Et ceste part terrestre en grand deuil nous demeure.
IX Janvier M. V. XIII.

L'intérieur de la boîte était revêtu d'un émail blanc, et offrait ces deux distiques, dont chacun était gravé sur un des côtés :

O cueur caste et pudicque, o juste et benoist cueur,
Cueur magnanime et franc, de tout vice vainqueur.
O cueur digne entre tous de couronne céleste,
Ores est ton cher esprit hors de paisne et moleste. (1)

Chapelle de Saint-François-de-Sales. — Elle n'a été commencée qu'en 1824. C'est un édifice de forme circulaire, surmonté d'un dôme et d'une lanterne à jour, avec un péristyle d'ordre dorique. Une belle statue de saint François-de-Sales, par M. Grooters, est placée dans une niche au-dessus de l'autel.

Église Saint-Similien. — Cette église doit son nom à un évêque de Nantes, qui fut martyrisé en 310 et enseveli dans l'emplacement où s'élève l'édifice. Sa première fondation remonte à l'année 329; le siége épiscopal y demeura fixé jusqu'en 580. Dans un des pillages de la ville de Nantes, en 848, un soldat normand, s'étant emparé de la châsse qui renfermait la tête du saint, jeta la tête dans le puits que l'on trouve encore dans l'église actuelle, réédifiée en 958, et les eaux eurent dès lors, dit-on, des propriétés merveilleuses contre les maux de tête, la surdité, etc.

Temple protestant. — L'ancienne église du couvent des carmélites, dans la rue de ce nom, est consacrée à l'exercice du culte de la religion réformée.

## MAISONS REMARQUABLES.

Hôtel Briord. — Il fut bâti, en 1473, par Landais, trésorier de François II; on l'appelait alors hôtel de la *Bouvardière*. Les jésuites l'achetèrent, en 1671, et en firent long-temps une de leurs résidences.

Hôtel de Rosmadec. — Construit par le seigneur de Dougres, en 1653, il porta d'abord le nom de son fondateur. Il est occupé aujourd'hui par des frères de la doctrine chrétienne.

## HOPITAUX ET HOSPICES.

Hôtel-Dieu. — Ce bâtiment est formé par un corps de logis principal, et deux ailes qui se prolongent sur une cour très vaste. On y compte 20 salles et cabinets renfermant 674 lits. L'Hôtel-Dieu fut bâti, en 1655, sur un terrain cédé par le roi, au bord de la Loire. Derrière la maison est une vaste prairie que baigne la rivière.

Hospice du Sanitat — Ce superbe établissement est situé au confluent de la Chésine, sur le sommet et à l'extrémité du coteau qui sépare les eaux de cette petite rivière de celles de la Loire. Il est divisé en trois grandes cours, et contient 808 lits. Les infirmes, les vieillards, les fous, les orphelins des deux sexes, sont admis dans l'hospice du Sanitat.

Incurables. — Cette maison fut établie en 1758, et autorisée par le gouvernement en 1810. Sa situation entre la ville et la campagne en fait un lieu très approprié à sa destination. L'établissement est dirigé par les dames de la Providence.

## ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

Muséum d'histoire naturelle. — Cet établissement n'existait pas avant l'an x. Il a acquis une véritable importance scientifique par les soins de M. Dubuisson, professeur. On y remarque surtout la collection des minéraux du département et une des plus belles momies qui soient en France. — Trois salles et un vestibule sont occupés par les divers objets d'histoire naturelle.

Bibliothèque publique. — Elle se compose de 30,000 volumes, et contient quelques manuscrits précieux, entre autres celui du second tome de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, travail exquis du XIII<sup>e</sup> siècle; le manuscrit de l'*Histoire des évêques de Nantes*, recueil où Nicolas Travers a réuni les actes, traités, règlements, arrêts, etc., qui concernent la Bretagne, jusqu'en 1750. La Bibliothèque renferme aussi une collection de gravures et d'estampes. — Cet établissement doit son origine à des legs faits par des communautés religieuses et particulièrement par l'évêque Charles de Bourgneuf. Il fut augmenté en 1758, aux frais de la ville, et rendu public. — La bibliothèque occupe depuis 1808 les salles supérieures de la halle aux toiles.

## THÉATRE.

L'édifice consacré aux jeux de la scène fut construit en 1810, sur les dessins de M. Crucy aîné. La façade est formée de 8 colonnes d'ordre corinthien; 8 statues représentant les muses couronnent le frontispice. La salle est belle et présente quatre rangs de loges qui peuvent contenir 1,300 personnes. — L'ancienne salle de spectacle fut entièrement consumée en 1796 par un incendie qui éclata pendant une représentation de *Zémire et Azor*.

## ENVIRONS DE NANTES.

Clisson, sur la Sèvre, à son confluent avec la Moine, ch.-l. de cant., à 6 l. S. de Nantes Pop. 2,432 hab. — Un site ravissant, des localités aussi pittoresques qu'historiques, des souvenirs glorieux, d'affreux désastres, des constructions charmantes, de majestueuses ruines, tout concourt à faire de Clisson un lieu éminemment intéressant et remarquable. La fut d'abord une station romaine, sur une des grandes routes établies par ces conquérants des Gaules, et un *castrum* que remplaça une forteresse gothique, qu'on nomma la Roche-Forte; un bourg se forma sous sa protection; les Normands le brulèrent; de son nom, *Clichia*, le nom moderne est dérivé. — Le bourg fut rétabli et agrandi par les seigneurs du lieu; l'un deux, Olivier I<sup>er</sup>, seigneur de Clisson, à son retour de la Palestine, en 1223, reconstruisit le château moderne dans le style de ceux qu'il avait assiégés pendant les croisades; il prit pour modèle le château de Césarée, qu'on nomme vulgairement la *tour de Césarée*, et se plut à perpétuer ainsi le souvenir de ses guerres lointaines. — Il fit bâtir son château sur un rocher de la rive gauche de la Sèvre, en face de la jonction des deux rivières; il appuya à une colline rapide une masse immense, formidable, inexpugnable, qui, s'élevant du bord de l'eau, dominait la colline même et tous les environs; le plus dur granit, le travail le plus opiniâtre, les dispositions défensives les plus savantes, furent employés pour faire, du château de Clisson, un boulevart capable de résister à tous les assauts comme aux efforts du temps. Olivier IV, fils de l'héroïque Jeanne de Belleville, naquit dans ce château en 1336; ce célèbre connétable, la terreur des Anglais, le boucher de son pays, compléta la construction de son manoir. Il mourut en 1407, sans laisser d'enfants mâles. La seigneurie de Clisson passa dans la famille de Penthièvre, dans celle d'Avaugour, et appartenait à la maison de Rohan-Soubise quand la révolution éclata. Jusqu'à cette époque le château de Clisson, souvent assiégé dans nos différentes guerres, avait tenu contre les efforts même de l'artillerie; mais une guerre civile, plus rude que les autres, y porta la dévastation la plus complète : l'armée de Mayence, après en avoir chassé les Vendéens, brulé la ville voisine, bouleversé les environs, renversa aussi le majestueux et vénérable manoir d'Olivier; l'œuvre de destruction dura quatre mois; tout l'intérieur du château fut démoli, il n'y resta rien d'habitable; Clisson n'offrit plus que ruines sanglantes et fumantes, solitude lamentable, où néanmoins, attirés par un site pittoresque, de belle eaux, de frais ombrages le sénateur Cacault et son frère vinrent se fixer en 1798. Le célèbre sculpteur Lemot acheta le squelette du château pour en assurer la conservation; retrouvant dans la vallée de la Sèvre les beautés de Tivoli, il fit de sa terre d'adoption une nouvelle Italie, et l'orna de constructions imitées de celles de Rome. — M. Valentin donna le même prestige aux rives de la Moine, qui en sont également dignes; Clisson reçut une nouvelle existence, une nouvelle population. — C'est une petite ville propre, bien bâtie, très agréable, construite en amphithéâtre, sur les deux bords de la rivière et surtout sur la rive droite. Elle est dominée par le haut clocher carré de son église; il s'élève à l'extrémité d'un arc que décrit la ville; à l'autre bout sourcillent les sommets démantelés du château. La vallée de la Sèvre, profonde, sinueuse, rapide, présente tour-à-tour, sur ses flancs escarpés, des masses superbes de verdure, d'âpres escarpements de roc, d'horribles coulées de blocs granitiques énormes, de jolies constructions, des décorations artificielles dignes des beautés naturelles, enfin des sites à la fois gracieux et sauvages, et toujours intéressants. La Sèvre, barrée par plusieurs digues, y forme de petites cascades, dont le bruit s'harmonise à merveille avec l'impression qu'on éprouve. Près du château s'élève, sur la crête d'un roc, le mausolée de Lemot, petite chapelle à péristyle dorique, où reposent, depuis 1827, les restes d'un grand artiste et d'un excellent homme. Le modèle de sa statue de Henri IV se voit près de la chapelle, sur une petite colonne, rapprochement significatif et qui semble dire au spectateur : Ici sa tombe et là son immortalité Puis on remarque l'obélisque de Cléopâtre, qu'entourent des groupes de fleurs et de riants bosquets. La *villa Lemot* est située sur la colline opposée et en couronne le sommet : c'est un édifice spacieux que la mort de Lemot ne lui a pas permis d'achever; sa façade est simple et imposante à la fois; elle est surmontée d'un belvédère d'où la vue embrasse l'ensemble du château et de la ville, et plane sur la vallée et ses environs; un vaste et superbe parc entoure la villa, ou le nomme *la Garenne*; il couvre les pentes de la colline, borde le cours de l'eau et offre des accidents de terrain dont on a habilement tiré parti; ses bois touffus sont percés de sentiers délicieux; une de ses masses granitiques porte le temple de Vesta; ailleurs on rencontre le temple de la Sibylle, la chapelle où reposent les Cacault, des statues, des urnes et d'autres décorations très bien appropriées aux sites. — La *villa Valentin* est située sur

(1) Trebuchet, *Notice sur Anne de Bretagne*.

la colline de la Moine; son parc, ses jardins, qui s'étendent sur les deux côtés de la vallée, offrent des particularités également dignes d'attention. Cette attention se reporte incessamment sur le château; ses fortifications extérieures, ainsi que l'intérieur de l'édifice, n'offrent plus que ruines informes que tapissent des couches de lierre et des masses de broussailles; deux ormeaux couronnent les créneaux les plus élevés. deux ormes énormes couvrent de leur ombre les débris des bâtiments de la première cour; au milieu de la seconde cour était un vaste puits, maintenant comblé, et sur lequel s'élève un if: on le nomme *if aux victimes;* il rappelle un des crimes les plus atroces de la guerre vendéenne. Une foule d'infortunés sans défenses, vieillards, femmes et enfants, furent précipités et ensevelis vivants dans ce puits .. Puisse-t-il cacher à jamais le forfait ainsi que les victimes! Les autres cours sont parsemées de jardins et de vergers; on remarque, au milieu des décombres, les cachots, les prisons, les salles d'armes et de provisions, les cuisines et autres dépendances; le vent siffle à travers les salles jadis si somptueuses où retentissait le bruit des armes; le soleil luit dans ces donjons où pénétraient à peine quelques uns de ses rayons; les plantes sauvages et les reptiles envahissent la demeure des héros.

LE PALLET, au bord de la Sanguèse, sur la route de Nantes à Clisson, à 4 l. 1/2 S.-E. de Nantes. Pop. 850 hab. Ce bourg est la patrie d'Abélard; on voit encore derrière l'église les ruines du château de Béranger, son père. Ce château, qui était fortifié, fut détruit vers l'an 1420, pendant les guerres occasionées par l'attentat commis sur le duc de Bretagne, Jean V. On y a établi le cimetière de la commune. — C'est au Pallet qu'Héloïse mit au monde le fruit d'un amour malheureux, Pierre Astralable, qui fut, dit-on, chanoine de Nantes, et qui y mourut en 1142 — Les évêques de Poitiers ont pris le titre d'évêques du Pallet, *de Palatio;* on les voit du moins figurer sous ce nom au concile d'Agde, en 506.

SAINT-FIACRE, à 3 l. de Nantes, sur une hauteur qui domine deux vallons charmants, dont l'un est traversé par la Sèvre et l'autre par la Maine. Pop. environ 600 hab. — Le vallon de la Sèvre est plus riant que celui de la Maine, les prairies sont plus étendues et les collines plus fertiles. Les points de vue y sont admirables. On cite particulièrement ceux des coteaux de Luneau et de la Pétière, d'où l'on découvre un pays immense, trop vaste pour être embrassé d'un coup d'œil. De riches vignobles s'élevant en amphithéâtre, des pentes arides où croissent l'ajonc et la bruyère, des terrains cultivés, des rochers escarpés, présentent les aspects les plus agréables et les plus diversifiés. On voit sur les hauteurs le bourg de La Haye, le château moderne de Rochefort, des habitations champêtres. Il est difficile de trouver une situation plus heureuse La vue, en parcourant l'horizon, se repose à droite sur le pays qui a donné le jour à Abélard, et sur le château de La Galessonière, ancienne demeure d'un amiral célèbre. En face, au-delà du village de La Haye, se déploient, dans le lointain, les campagnes du Loroux et les bords de la Loire. Au bas de ces coteaux, les plus élevés peut-être du département, on aperçoit de frais pâturages, divisés par des haies vives, et au milieu desquels coule paisiblement la Sèvre, dont on suit long-temps le cours sinueux à travers la vallée. Les troupeaux dispersés dans les prairies, et les bateaux qui montent et descendent la rivière, animent ce délicieux tableau. Nulle part la nature n'est plus riche ni plus variée, et l'âme s'ouvre aux plus douces impressions dans ce lieu enchanteur, qui rappelle les beaux sites de l'Italie. — En suivant le coteau, au couchant, on arrive au hameau de la Pétière, qui paraît au milieu des arbres et s'avance sur une pente, comme pour fermer le passage. Après avoir traversé ce hameau, on trouve un amas considérable de rochers. Quelques-uns, suspendus, semblent prêts de rouler au fond du vallon, d'autres, qui ont été détachés de la colline, sont épars sur le rivage, et jusque dans la Sèvre. Du milieu de ces rocs énormes, un seul s'élève à une grande hauteur, et domine tous les autres: ce rocher apparaît de loin comme une tour en ruine; il présente dans son intérieur, à une élévation d'environ cinquante pieds, des cavités curieuses et formées par des blocs de granit inégalement entassés, qui laissent entre eux assez d'intervalle pour qu'on puisse visiter ce singulier salon. On y arrive par un sentier étroit, glissant, obstrué d'arbustes, et en côtoyant un précipice où le moindre faux pas pourrait entraîner celui qui pénétrerait sans précaution dans ce passage dangereux. On prétend, dans le pays, que ce rocher bizarre, appelé la *Chambre des Moines*, a été autrefois habité par un ermite.

ÉTABLISSEMENT D'INDRET.—La marine possède à Indret un établissement principalement consacré à la fabrication des machines à vapeur, et qui n'emploie que des ouvriers français. Ceux occupés en 1831 étaient au nombre de 124.

La position de l'île d'Indret vers l'embouchure de la Loire, au-dessus de Nantes, est très heureusement choisie pour un arsenal de construction des navires à vapeur La fonte, le fer et le combustible y sont conduits économiquement des lieux de production, le Berri, la Nièvre, Saint-Étienne et Decize. — Indret est à proximité de trois grands ports de l'Océan, Brest, Lorient et Rochefort; aucune croisière ne pourrait intercepter sa communication avec ces ports: l'expérience l'a prouvé. En temps de guerre, les canaux de Bretagne augmenteront la facilité du transport des mécanismes, à Brest, à Lorient, à Saint-Servan, à Saint-Malo, puis à Cherbourg, parce que le golfe de Saint-Malo ne peut jamais être bloqué complètement. — Enfin, lorsqu'on aura des transports à faire jusqu'à Toulon, la Loire, le canal du Centre et le Rhône offriront une voie économique de navigation, la seule à laquelle on puisse songer, en temps de guerre, lorsqu'on veut transporter des mécanismes qui pèsent 360,000 kilogrammes pour une force de cent soixante chevaux. — En 1832, Indret a produit la coque et le mécanisme d'un bâtiment à vapeur, le *Crocodile*, mu par une force de cent soixante chevaux, d'après le modèle du *Sphinx*, bâtiment de fabrique anglaise, dont les machines sont justement admirées. — Le bâtiment à vapeur le *Crocodile* a pris la mer en janvier 1833, pour se rendre de l'embouchure de la Loire à Lorient; il a filé dix nœuds par heure, sans le secours de la marée ni du vent C'est la vitesse obtenue par le *Sphinx*.—Ainsi, pour la première fois, en France, on a résolu le problème d'égaler la fabrication anglaise des grands mécanismes pour les bâtiments à vapeur, en n'employant, depuis le premier maître jusqu'au moindre apprenti, que des ouvriers français.

L'ERDRE. — La rivière d'Erdre présente de nombreux sites pittoresques. La rive qui borde, au nord, la baie de La Verrière, offre des points de vue délicieux; on y remarque une vieille ruine, en partie cachée par les broussailles: c'est l'ancien château de La Verrière, qu'une tradition désigne comme une des demeures du redoutable *Barbe-Bleue*, Gilles de Retz, condamné pour ses crimes, et brûlé à Nantes en 1440. On voit encore dans les ruines une petite salle tapissée de lierre, autour de laquelle on a planté sept arbres funéraires, monument expiatoire élevé aux sept épouses du cruel maréchal (qui ne fut marié qu'une fois). Il est difficile de ne pas admirer ici les bords de la rivière. Là sont des chaumières isolées qui se cachent sous quelques groupes d'arbres; plus loin l'horizon est borné par un rideau de peupliers; partout les arbres projettent leur image rembrunie sur les eaux. La rive droite est ombragée de châtaigniers énormes, qui croissent sur le flanc des collines, dont la base s'élargit en vastes prairies.— Rien n'est plus riant que les rives de l'Erdre, de La Gâcherie à Sucé; de jolies maisons de campagne entourées de beaux arbres, de belles prairies à pente douce et prolongée, une espèce de lac, formé par la rivière auprès du village de Sucé, présentent un paysage enchanteur. Après Sucé, les bords de la rivière continuent encore, pendant un assez long espace, à être égayés de jolies maisons blanches au milieu des masses de verdure, et reflétées par les eaux. Bientôt l'aspect change: les coteaux s'abaissent, la grande nappe d'eau connue sous le nom de *plaine de Mazerolles* s'offre au voyageur. Cette vaste étendue est coupée par deux îles, dont la première, assez considérable, est couverte d'une vigne qu'on appelle la *Vigne de Saint-Denis*. Cette île servit long-temps de cimetière aux protestants de la commune de Sucé. La seconde n'a que le peu de terre nécessaire à la végétation d'un vieux chêne, qui montre de loin, à la vénération des pieux Bretons, une statue de la Sainte-Vierge. En été, les marais, long-temps cachés sous l'eau, apparaissent à la surface de la plaine de Mazerolles, sur laquelle ils flottent. Ces terrains mixtes, qui tiennent le milieu entre la terre et l'eau, sont formés de joncs, de roseaux, de typha ou massettes d'eau, de carex, de pot et de quelques graminées. Dès le matin, pendant la belle saison, de nombreux troupeaux de vaches, de génisses et de jeunes taureaux, se jettent à la nage pour gagner ces marais éloignés; ils y restent tout le jour, et le soir traversent de nouveau la rivière pour rentrer à leur étable. Les prairies sont d'ailleurs parsemées de trous de diverses grandeurs, et d'une profondeur indéterminée, qui en rendent l'accès dangereux; les bestiaux s'y noient même quelquefois. Chaque marais étant flottant, ces cavités pénètrent au-delà de son épaisseur (1).

LAC DE GRAND-LIEU. — Les circonstances qui ont accompagné la destruction de Sodome et la création du lac Asphaltide, se retrouvent à peu près dans l'histoire du lac de Grand-Lieu et de la ville d'Herbadilla. La submersion d'*Herbadilla* est accompagnée de circonstances tellement absurdes, qu'on a été tenté de la regarder comme une fable. — On ne peut douter, cependant, qu'il n'y ait eu jadis dans la seconde Aquitaine un canton qu'on appela le *Comte d'Herbauge*. On peut donc croire la légende de saint Martin, quand elle annonce l'existence d'une ville capitale de l'Herbauge, connue sous le nom d'*Herbadilla*, ville commerçante, abondante en marchandises importées par la mer et par la Loire, et dont les habitants étaient idolâtres. — Cette ville occupait le centre d'un bassin où se jettent beaucoup de ruisseaux, et qui était couvert de bois. Un gonflement extraordinaire et subit, une inondation de la Loire, dont le lit se trouve plus élevé que le fond du lac, la fermentation des eaux stagnantes, etc, ont pu occasionner un submergement ou un engloutissement. En effet, si le lac du Grand-Lieu eût existé avant le VIᵉ siècle, pourquoi les au-

(1) Ed. Richer, *Description de l'Erdre.*

teurs de ce temps n'en auraient-ils point parlé? Pourquoi n'auraient-ils pas appelé dès lors le monastère de *Déas* le monastère du *Grand-Lac*. — Les légendaires sont souvent comme les mythologues : ils enveloppent la vérité de fables et de prodiges, et confondent les temps, les personnes et les lieux. Il est donc plus que douteux que saint Martin ait voulu noyer les habitants d'Herbadilla qu'il n'avait pu convertir ; que Dieu ait exaucé un vœu semblable ; que, par un miracle renouvelé de Sodome, une femme qui suivait le saint ait été changée en pierre, en punition de sa curiosité. Il est peu probable, d'ailleurs, que l'engloutissement d'Herbadilla ait eu lieu au VI<sup>e</sup> siècle ; car Grégoire de Tours et Fortunat n'en paraissent point instruits. Cet événement doit sans doute être reporté aux VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècles, dans ces temps de troubles et de profonde ignorance, dont il nous reste si peu de monuments. — Le lac de Grand-Lieu avait autrefois haute, basse et moyenne justice. Le tribunal siégeait dans un bateau à deux cents pas du rivage. Le juge, en prononçant la sentence, devait de son pied droit toucher l'eau du lac.— On remarque à la pointe méridionale une petite île de figure à peu près ronde, et de cinq à six cents pas de diamètre. Elle se nomme l'*Isle d'Un*. Il y a au milieu une pierre debout, ou *menhir*, de 5 pieds de hauteur sur 2 pieds de largeur à sa base. Cette pierre, profondément enfoncée en terre, est à cinq pouces du sol percée d'un trou rond, de 5 pouces. Elle bouche l'entrée du gouffre qui a vomi l'eau du lac. Ce gouffre renferme un géant énorme (l'antagoniste de saint Martin), dont les efforts pour se délivrer excitent les tempêtes assez fréquentes sur le lac. Enfin, il est réservé à une jeune vierge d'ôter cette pierre de la place qu'elle occupe. On ne voit pas ce que les habitants y gagneraient. Quoi qu'il en soit, la chose n'a pas encore été tentée.

## ADMINISTRATION LOCALE.

*Municipale*. — 1 maire, 5 adjoints et 40 conseillers municipaux. — 1 receveur municipal. — 1 architecte et 1 inspecteur voyer.

*Judiciaire*. — 6 juges de paix. — 6 greffiers.

*Religieuse*. — 8 curés et 3 desservants. — 2 ministres du culte réformé.

*Militaire*. — 1 commandant de place et 2 adjudants.

*Police*. — 8 commissaires.

Il y a en outre une *intendance sanitaire*, dont le maire est président-né, et un conseil de salubrité formé de 7 membres.

## RECETTES ET DÉPENSES LOCALES.

Les documents nous manquent pour établir le chiffre exact du budget actuel de la ville de Nantes, mais nous pouvons faire connaître celui des principaux articles de recettes et de dépenses en en 1818 et en 1829.

| | En 1818. | | En 1829. | |
|---|---|---|---|---|
| Le total gén. des recettes était de | 778,315 f. | 54 c. | 1,408,726 f. | 31 c. |
| Dans lequel figuraient : | | | | |
| Le produit net de l'octroi, *pour* | 685,000 | » | 1,000,000 | » |
| Les concess. dans les cimetières. | » | | 7,850 | » |
| La ferme des boues. . . . . . . . | 11,880 | » | 1,000 | » |
| Le droit de jaugeage et de pesage. | 1,602 | 73 | 2,661 | 29 |
| Le produit des patentes . . . . . | » | | 12,505 | 88 |
| Les locat. de pl. aux marchés, etc. | 11,842 | » | 17,680 | 64 |
| Le tot. gén. des dépenses était de | 745,820 f. | 63 c. | 1,276,683 f. | 84 c. |
| On y voit figurer : | | | | |
| Les achats de livres pour les bibliothèques. . . . . . . . | 500 | » | 1,909 | 55 |
| L'entretien du pavé. . . . . . . . | 11,875 | 60 | 84,989 | 25 |
| Les frais d'éclairage. . . . . . . | 12,000 | » | 50,000 | » |

Les frais de perception de l'octroi, qui en 1819 étaient de 62,984 f. 55 c., se sont élevés en 1829 à 139,000 f. progression bien supérieure à celle des recettes.

En 1831, les frais du bureau de la mairie sont d'environ 50 c. par habitant. — La police de la ville coûte 27,050 f. — L'administration, au lieu de 12,000 f. qu'elle retirait de la ferme des boues, est obligée de payer 7,700 f. pour les faire enlever. On attribue cette énorme diminution à l'emploi généralement adopté en Bretagne du noir animal comme engrais. — Les édifices communaux sont assurés annuellement pour 5,442 f. 25 c. — Les autres dépenses importantes sont :

| | |
|---|---|
| La garde nationale. . . . . . . . . . . . . . . | 19,800 f. |
| Les corps-de-garde. . . . . . . . . . . . . . . | 10,000 |
| L'hospice et les enfants trouvés. . . . . . . . | 210,000 |
| Les bureaux de charité. . . . . . . . . . . . . | 44,000 |
| L'indemnité au théâtre. . . . . . . . . . . . . | 15,000 |
| L'entretien du jardin des plantes. . . . . . . | 4,000 |
| Les acquisitions de livres pour les bibliothèques. | 1,000 |

## VARIÉTÉS. — UNE NOCE BRETONNE.

La naissance, le mariage et la mort, sont les trois grandes solennités dont la célébration a conservé, dans les campagnes, un caractère particulier. — Nous avons fait connaître certaines coutumes dignes de remarque des villages du département de la Loire-Inférieure, sur lesquels la civilisation n'a point encore promené son niveau, et qui conservent quelques traits de leur originalité primitive ; nous allons reproduire le tableau d'une noce, dans une commune de l'arrondissement de Châteaubriant : c'est une esquisse de mœurs, tracée déjà il y a quelques années, mais dont plusieurs Bretons ont reconnu la vérité et l'intérêt.

« Tout le village était déjà rassemblé auprès de la maison de la mariée. Nous fûmes introduits, avec les personnes de considération, dans l'*aire* pratiquée devant la porte. Les parents des deux futurs époux, les amies de la jeune fille et les compagnons du jeune homme étaient rangés de chaque côté, formant un cercle, au milieu duquel s'avança bientôt la mariée, conduite par son père et encouragée par sa mère.

« Elle me parut d'une figure agréable ; à de beaux yeux, elle joignait une bouche vermeille, de vives couleurs, une taille élancée ; sa robe était de drap comme celle de ses compagnes, mais de couleur bleu-céleste, et le mouchoir qui couvrait ses épaules, de mousseline brodée. On me fit remarquer, comme une chose unique, qu'elle seule portait une longue ceinture d'un ruban d'argent. Cette parure est réservée pour les jours de mariage, et inutile à toute autre époque. Le marié n'avait rien qui le distinguât des autres jeunes gens. Son air timide et embarrassé formait un singulier contraste avec ses traits mâles et énergiques, et le faisait reconnaître ; c'était un fort beau garçon.

« Un grand silence s'établit, et bientôt la grand'mère de la mariée sortit de la maison, tenant dans ses mains une couronne de clinquant et un bouquet de fleurs d'orange factices. Elle s'approcha de sa petite-fille, qui s'agenouilla devant elle. Le bouquet fut attaché au corset ; la jeune fille pâlit ; sa pâleur augmenta lorsqu'elle vit la main tremblante de l'aïeule diriger la couronne sur son front et l'y poser. En ce moment tous les spectateurs se tournèrent vers la campagne, et restèrent un instant immobiles et attentifs, comme s'ils entendaient des sons lointains. Une des compagnes de la mariée s'avança vers elle, et, d'une voix douce, elle chanta, en patois, une chanson dont voici la traduction à peu près littérale :

« Écoute, Marie, écoute le rossignol, le chantre de nos bois.

« On dit que naguère une voix plus aimée t'a empêchée d'en-
« tendre la chanson plaintive qu'il adresse à sa compagne, quand
« il lui dit qu'une chaîne éternelle pèse beaucoup. »

« Et toutes les jeunes filles reprirent en chœur :

« Écoute, Marie, écoute le rossignol, le chantre de nos bois. »

« La chanteuse continua :

« Écoute, Marie, écoute la voix du rossignol, que la voix d'un
« amant t'a fait oublier. Écoute-la pour la dernière fois, car l'é-
« poux veut que sa femme n'ait d'oreilles que pour lui, et sa voix
« n'est pas toujours douce comme celle du rossignol, le chantre
« de nos bois. »

« Le chœur répéta le refrain. — La jeune fille poursuivit :

« Aux murmures de l'époux mécontent succéderont les cris
« plaintifs du nouveau-né ; aux douleurs de la femme se joindront
« les peines de la mère ; triste, tu ne pourras plus écouter le ros-
« signol. »

« Le chœur reprit. — Ensuite la jeune fille :

« L'époux aime sa femme le premier jour, le premier mois, la
« première année ; puis il la néglige, la délaisse, la gronde. Au
« lieu du chant du rossignol, elle entend pendant les longues
« veilles de la nuit les cris perçants de l'orfraie. »

« Le chœur chanta. — La jeune fille prit la mariée par le bras :

« Tu quittes des parents qui t'aiment, pour un époux qui ne
« t'aimera peut-être pas, de joyeuses compagnes pour la solitude
« du ménage, les plaisirs pour les chagrins, le rossignol pour
« l'orfraie. »

« Tandis que le chœur répétait le refrain accoutumé, l'époux futur s'était jeté aux pieds de sa fiancée, que faisaient pleurer de si tristes présages. Il couvrait sa main de baisers, et cherchait à la rassurer par ses serments. Tous les assistants pleuraient. Je partageais l'émotion générale, mais j'attendais avec curiosité la fin de cette scène singulière. La chanteuse passa de l'autre côté de la fiancée, et se plaçant entre elle et le jeune homme, elle continua :

« De grandes peines attendent les époux ; quand ton mari t'ai-
« merait, en serais-tu plus heureuse ? Il est faible, et près d'une
« table garnie de verres, ses compagnons lui feront oublier sa
« femme, qui l'attendra dans les pleurs, écoutant pendant la nuit
« les plaintes du rossignol éloigné de sa compagne. »

« Le chœur reprit :

« Écoute, Marie, écoute le rossignol, le chantre de nos bois. »

« La jeune fille :

« Encore, s'il se contentait de boire ; mais le vin est perfide, le
« jeu l'est davantage, il mène au crime ; les dés achèvent ce qu'ont
« commencé les cartes. Déjà les champs sont perdus, les trou-
« peaux passent dans d'autres étables, et l'époux rentre le matin,
« muet et consterné. »

« Le chœur ne reprit point le refrain. Après un moment de si-

*Tombeau de François II*



*Nantes, vu de la prairie de Mauves*



*Château de Nantes* — *Maison où la D.sse de Berry a été arrêtée*

lence, la chanteuse continua lentement, et sans paraître remarquer l'émotion croissante de la jeune mariée :

« La fortune est femme ; il faut l'attaquer plusieurs fois : un succès répare un revers. — Le mari sort sans embrasser sa femme, « sans embrasser son enfant. Tu l'attends tout le jour ; ne l'attends « pas la nuit, il est au jeu. »

« — Le lendemain est arrivé. Un homme insolent entre : il faut « sortir de ta maison qui n'est plus à toi. Laisse le lit, la que« nouille, le berceau, rien ne t'appartient plus. Tu prends ton « fils dans tes bras, tu ne pleures pas, tu vas chercher ton mari... « Loin du ruisseau cette femme égarée qui porte un enfant.... elle « y rencontrerait son époux ! »

« Un cri interrompit la chanson, car, effrayée par tant d'images terribles, la mariée était tombée évanouie. On la secourait silencieusement. La chanteuse seule était restée immobile, prête à continuer. Quand la jeune femme eut repris ses sens, elle continua :

« Tu vois, ô Marie, combien les femmes sont malheureuses ; « mais ne t'afflige pas : ton époux t'aime ; près de lui tu trouveras « le bonheur dont a joui ta mère entourée de ses enfants ; tu ver« ras les filles aimer leur mère et leur mari, les garçons aimer leur « mère et leur femme. »

« Écoute le chant du rossignol joyeux, quand, de retour dans « son nid, il voit ses petits qui l'attendent, et battent l'air de « leurs faibles ailes ! »

« Le chœur chanta pour la dernière fois : « Écoute, Marie, écoute « le rossignol, le chantre de nos bois. »

« Marie écoutait en souriant les paroles de son amant, qui la rassurait plus que les chants de ses compagnes : elle essuyait ses yeux mouillés de pleurs, et lui répondait par de tendres regards.

« Une nouvelle cérémonie vint lui donner le temps de se rassurer tout-à-fait avant de partir pour l'église. Chacun des assistants s'approcha, souhaita à la jeune fille un bonheur sans égal, prit un baiser sur sa joue rougissante, puis fixa une épingle dans ce diadème en clinquant que j'avais remarqué. On n'a pu me dire quel était le but de cet usage bizarre auquel on se conforme depuis un temps immémorial. Les épingles sont religieusement conservées par la mariée, car leur nombre indique celui des personnes amies. La jeune Marie en rassembla une grande quantité.

« Après la bénédiction nuptiale, le cortège des mariés, auquel se joignirent le curé et le sonneur, prit la route de la salle du festin : c'était un vaste hangar, ouvert de tous côtés, et sous lequel les tables étaient rangées.

« Le repas simple mais abondant, la multiplicité des mets, la profusion des boissons, vins et cidres, me rappelèrent les fameuses noces de Gamache.....

« Ce rustique festin fut accompagné et suivi de danses et de jeux qui fixèrent mon attention.

« L'une de ces danses se nomme la *danse de l'oie*. Les jeunes compagnons du mari se munirent chacun d'une des broches, garnies toutes d'oies grasses ; et, se plaçant en rond, commencèrent à danser autour de la table, en exécutant avec la broche diverses figures plus ou moins extraordinaires. L'assemblée paraissait prendre un grand plaisir à cet amusement, car on entendait de fréquents applaudissements et de gros rires. La danse cessa, les oies furent débrochées et servies.

« Le repas commença au bruit d'une musique un peu barbare. Deux violons et une sorte de cornemuse, que les Bretons nomment *veuse*, composaient l'orchestre.

« La *danse du gâteau* succéda à celle de l'oie. Les danseurs, au nombre de seize, et placés comme pour une contredanse, étaient armés d'une galette large et ronde. Ils s'avancèrent tous, observant la mesure vive ou lente de la musique. Chacun tâchait de briser avec son gâteau celui de son *partner*; ils ne s'arrêtèrent que lorsque toutes les galettes furent brisées, hormis une seule ; et le danseur qui la portait fut proclamé vainqueur, et, comme tel, admis à embrasser une jeune fille à son choix.

« Pendant cette danse, d'autre gens, qui avaient cessé de manger, commencèrent à jouer aux boules. Chacun avait pris une barre plus grosse d'un bout que de l'autre. La pelouse servait de billard, et les joueurs, frappant les boules de leur barre, tâchaient de les entrechoquer. Ce jeu, que les Bretons aiment beaucoup, a cela de particulier que, comme aucune limite n'est fixée, les joueurs, en poursuivant leurs boules, achèvent quelquefois une partie à une ou deux lieues de l'endroit où elle a été commencée. »

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

La situation de Nantes à l'embouchure d'un grand fleuve, avec un port et un entrepôt considérable, ont dû nécessairement y multiplier les relations commerciales ; aussi les affaires ont-elles pris, dans cette ville, une extension remarquable. Le nombre des bâtiments qui, chaque année, entrent habituellement dans le port et en sortent s'élève à près de 8,000. Dans ce nombre, il en est 4,755 destinés au long-cours, ainsi qu'au grand et petit cabotage. Leur tonnage effectif s'élève à 139,375 tonneaux, et leurs équipages se composent de 24,106 hommes. Le reste est formé de bateaux et allèges. — Quelque satisfaisant que soit l'état du commerce à Nantes, on ne peut nier qu'il n'ait beaucoup perdu de sa splendeur depuis la perte de plusieurs de nos colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue. — Plusieurs négociants ont fait de louables efforts pour en rétablir la prospérité. De ce nombre est M. Dobrée, qui le premier, en 1817, eut l'idée d'armer pour la pêche de la baleine. Cette entreprise a été féconde en résultats. Entre autres avantages que la ville doit encore à cet honorable industriel, il faut compter l'introduction du feutre à doublage et des câbles en fer. — D'autres négociants ont formé, en 1821, une banque d'escompte, dont les statuts sont modelés sur celle de Paris. La *Banque de Nantes* a un capital de 900,000 francs, divisé en 900 actions. Le dividende de 1831 a été de 49,743 francs, ou 55 francs 27 cent. par action. — Il y a aussi à Nantes une compagnie d'assurances maritimes, dont l'établissement a contribué à la prospérité du commerce. Le capital assuré annuellement s'élève en moyenne à la somme de 10 millions. — Le commerce d'importation consiste en sucres bruts et autres denrées coloniales ; celui d'exportation, en vins et eaux-de-vie, en sels, en tourbe, en fer, en charbon de terre, et en produits divers des manufactures. — Les consommations, cette cause première de toute industrie, ont été à Nantes, pour les principaux objets, en 1830 :

| | |
|---|---|
| Vins en cercles. . . . . . . . | 87,001 hect. |
| Vins en bouteilles. . . . . . . | 232 |
| Foin. . . . . . . . . . . . . . | 6,130,760 kil. |
| Paille. . . . . . . . . . . . . | 617,460 |
| Avoine. . . . . . . . . . . . . | 68,422 hect. |
| Chaux. . . . . . . . . . . . . | 48,191 |
| Plâtre. . . . . . . . . . . . . | 1,168,235 kil. |

Par la comparaison des registres de l'octroi à diverses époques, on peut conclure qu'année moyenne, il se tue à Nantes 2,724 bœufs, 20,597 veaux, 24,278 moutons, 9,058 porcs ; à quoi il faut ajouter une consommation de 68,948 kil. de viande dépecée, 238,316 de poissons salés, 2,709 barils de harengs salés, et 126,733 de fromages étrangers, tous objets importés dans la ville.

Le commerce étant le principal objet des Nantais, l'industrie manufacturière n'a pas pris des développements proportionnés à l'importance de la ville. Cependant les métiers à toile, la fabrication du coton, la raffinerie, la chapellerie, la papeterie, la brosserie, la tannerie, la mégisserie, la verrerie, la brasserie, la corderie, y possèdent des établissements assez considérables, qui ont reçu de l'extension de 1818 à 1825. A cette dernière époque, le préfet, M. de Villeneuve, créa à Nantes une exposition des produits de l'industrie départementale, dont l'effet fut d'exciter une nouvelle émulation parmi les fabricans : les usines se multiplièrent ; on vit s'élever des chantiers pour la construction des bateaux à vapeur ; des ateliers lithographiques, un établissement d'eaux minérales factices, une fabrique de chapeaux de feutre, vinrent ajouter de nouveaux éléments à l'activité industrielle de Nantes. Tel fut l'essor qu'elle reçut, que six sucreries de betteraves s'élevèrent presque simultanément ; mais les entrepreneurs n'avaient pas assez médité les chances de leur spéculation, et déjà cinq de ces établissements ont succombé.

Salines. — L'exploitation des marais salans est une des branches importantes de l'industrie du département. Elle a lieu principalement aux environs de Guerande, du Croisic, de Bourgneuf, et dans les îles de Bacin et de Noirmoutiers. — Les *salines* sont de grands bassins, profonds de 12 à 13 palmes, et divisés, par des carrés de 21 à 22 centimètres, en plusieurs compartiments ou *œillets*. — L'eau de mer y monte par des canaux qu'on nomme *etiers*. Ces etiers sont bordés de chaussées qui servent de chemins et qui portent le nom de *bossis*. La largeur des bossis n'est pas déterminée ; leur élévation est ordinairement de 3 à 4 pieds au-dessus du niveau du marais. Quelquefois les bossis servent à recevoir le sel nouvellement recueilli. A Noirmoutiers, ils sont assez larges pour être mis en culture. — Le sol des marais est supérieur au niveau des marais ordinaires, mais inférieur à celui des hautes marées. L'eau entre, par un conduit souterrain appelé *coef*, dans un bassin où elle commence à subir un premier degré d'évaporation. Ce bassin est appelé *vasière* dans la Loire-Inférieure ; sur les côtes de la Vendée il porte le nom de *Loire*. Il y a des marais qui, outre la vasière, ont un second réservoir nommé *cobier*, dont la destination est la même, mais dont la forme est différente. La *vasière* est un bassin d'une seule pièce ; le *cobier* est partagé en plusieurs compartiments où l'eau passe, séjourne successivement, et s'épaissit avant d'entrer par un coef dans la *saline*. Un étroit canal, qui longe les sinuosités des bossis, reçoit cette eau et la porte dans des carrés pareils aux cobiers, et séparés entre eux par de petites cloisons d'argile battue. De ces réservoirs, appelés *fares*, l'eau passe dans l'*œillet*, qui est le dernier bassin évaporatoire. Le fond de l'œillet représente une sorte de pyramide aplanie, dont le sommet est élevé seulement d'un pouce. Le *paludier* (habitant et ouvrier de la saline), en introduisant l'eau dans l'œillet, a soin qu'elle soit de niveau avec ce sommet ; de cette façon, l'eau a un pouce de profondeur sur les bords et diminue graduellement jusqu'au milieu, ce qui facilite l'évaporation. La longueur d'un œillet est ordinairement de 30 pieds et la largeur de 20. Leur nombre varie suivant l'étendue de la saline.

La récolte du sel ne commence que vers la fin du printemps. Pendant l'hiver, les *vasières*, les *cobiers*, les *salines*, sont cachés sous l'eau, afin de préserver de la gelée la terre argileuse qui en forme le fond et les élévations. A la fin d'avril, on fait écouler cette eau, mélangée d'eaux pluviales, et après avoir soigneusement réparé le fond de la saline pour empêcher la filtration, on la remplace par l'eau de mer. La chaleur du soleil, et surtout le vent qui renouvelle à chaque instant la surface de l'eau, opèrent l'évaporation. Le sel, en se cristallisant à la surface, forme une légère crême blanche qui exhale une odeur de violette assez agréable. Celui qui se précipite au fond prend la teinte grisâtre de la terre sur laquelle il repose. Le dépôt du sel à chaque prise d'eau est d'à peu près une ligne et demie dans les fortes saunaisons, et produit environ 120 livres. On le laisse égoutter pendant deux jours sur la *ladure*, petit plateau elliptique où aboutissent tous les compartiments de l'œillet; ce temps écoulé, des femmes, courant pieds nus sur les compartiments glissants de la saline, le transportent dans des *gèdes* posées sur leur tête, de la ladure aux bossis, où il est mis en *mulon* (tas). Les endroits où sont les mulons se nomment des *tremés* Une nouvelle eau remplace à l'instant celle qui a produit le sel enlevé. Dans les mois de juin et de juillet, l'eau se renouvelle tous les deux jours. En août et en septembre, où les jours sont moins longs et les rosées plus abondantes, ce renouvellement n'a plus lieu que tous les trois jours. — Le sel mis en mulons, c'est-à-dire en monceaux demi-sphériques, est recouvert avec la vase des salines, qui se durcit à l'air et forme une croûte impénétrable aux eaux pluviales. A la première année, le déchet du sel ainsi conservé sur les bossis est d'un cinquième. Au bout de trois ans, cette perte s'élève à un quart.

Le nombre des *paludiers* de la Loire-Inférieure dépasse 7,000. Ils ne s'occupent que de la fabrication du sel; on nomme *sauniers* ceux qui en font le commerce. Le département compte environ 70,270 œillets. Chaque œillet rapporte, terme moyen, 13 francs, ce qui donne un produit total de de 913,510 francs.

Pêche de la sardine. — Elle commence communément à la fin de mai. Chaque barque est montée par un maître et deux ou quatre garçons. — C'est au lever et au coucher du soleil que la pêche se fait avec le plus de succès; dans les beaux temps, les pêcheurs passent les nuits en mer dans leurs barques, dont les voiles leurs servent d'abri. — Au point du jour la pêche commence. Chaque chaloupe est munie de plusieurs filets à mailles serrées. Ces filets ont ordinairement 60 pieds de long sur 13 de large, et sont garnis de liège d'un côté et de plomb de l'autre. Dès que les pêcheurs aperçoivent un banc de sardines, ils lancent à la mer un de ces filets attaché derrière leur chaloupe, et au fur et à mesure qu'il se déploie, ils jettent la rogue ou appât du côté opposé à celui où se trouve la sardine, qui, s'élançant pour la saisir, se prend par l'ouïe dans les mailles du filet. Lorsque le premier filet est garni, on l'attache à un second, et de cette manière on en file quelquefois jusqu'à sept, qui peuvent donner, s'ils sont pleins et si la sardine est petite, jusqu'à 50 milliers.—Aussitôt que la pêche est terminée, les chaloupes, au lieu de venir à terre se dirigent vers les caboteurs, qui quelquefois achètent la pêche toute entière, et vont vendre la sardine salée en vert à Nantes, à Bordeaux, à La Rochelle, etc. Si les caboteurs n'achètent pas, les pêcheurs se rendent aux ateliers de salaisons; les sardines y sont comptées, lavées et portées aux presses, où des femmes les reçoivent, les salent et les rangent dans des barriques. — La sardine est portée à Nantes vingt quatre heures après avoir été pêchée; elle est légèrement couverte de sel, afin de se conserver fraîche — Cette industrie introduit chaque année à Nantes à peu près 30,000 milliers de sardines en vert. Elle emploie environ 700 barques formant ensemble 3,580 tonneaux, et dont les équipages réunis s'élèvent à près de 3,000 hommes.

La pêche du hareng succède à celle de la sardine. On pêche ordinairement ce poisson à la ligne.

Professions exercées a Nantes en 1830.—Avocats stagiaires, 53. — Id. admis au stage, 13. — Imprimeurs, 6. — Imprimeurs lithographes, 2. — Libraires, 16. — Journaux, recueils périodiques, 8. — Docteurs-médecins 82. — Officiers de santé, 12. — Chirurgiens-dentistes, 3. — Sages-femmes, 16 — Pharmaciens, 29. — Écoles secondaires, 9 — Pensionnats de demoiselles, 33. — Professeurs particuliers de mathématiques, 8. — Écriture et tenue des livres, 12. — Professeurs de dessin et peinture, 16 — Sculpteurs, 10.— Graveurs, 7.— Marchands de bois, 21.— Brasseries, 2. — Brosseries, 4. — Chapeliers, 23. — Confiseurs, 7.— Cordiers, 9. — Draperies, 29. — Épiciers et droguistes, 73. — Faïenceries, 1. — Filatures de coton, 18.— Fonderies en fer, 3.— Luthiers, 5. — Meubles et glaces, 13. — Orfèvres, bijoutiers, 34. — Capitaines au long cours, 200. — Raffineurs, 12. — Quincailliers, 20. — Bouchers, 54. — Vins en gros, 66 — Boulangers, 85.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition de la capitale, il a été décerné une Médaille d'argent à M. *Fourmond* pour des câbles en fer à l'usage de la marine, et des Mentions honorables à M. *Guillemet* aîné pour basins, coutils et flanelle; à madame *Foucault* et fils pour la bonne qualité de leurs cuirs; enfin à M. *Hortier* fils, qui a présenté des câbles, fabriqués d'après le procédé de M. Hubert, moins lourds, plus durables et d'un prix moindre que les câbles ordinaires.

Nantes eut, en 1827, une exposition du produit des arts et de l'industrie du département. Voici quel en fut le résultat: M. Dobrée reçut une médaille d'or pour ses *feutres à doublages*. Des médailles d'argent furent décernées à MM. Laverge, pour *corroierie et tannerie;* Sébille et David, pour *tuyaux de plomb laminé sans soudure;* Bouscareu, pour *peaux de veau cirées*, recherchées dans le commerce; Grotaers, pour divers *ouvrages de sculpture*. Des médailles de bronze furent obtenues par MM. Blot, *armurier;* Pradal, *bonnetier;* Geiger, *facteur de pianos;* Vic, pour de *petits ouvrages de fonte* très délicatement exécutés; Charpentier, *graveur* en taille douce; Mellinet, *imprimeur;* Cailland, *carossier;* Polo, *taillandier;* Testé, Mulnier et Blondel, *peintres;* Guillemet, *architecte*. — On accorda des mentions honorables à MM. Galière et Jannet, *armuriers;* Héron et Victor Mangin, pour *cartonnage;* Le Coq, pour *chapeaux vernis;* Suser, *bottier;* Mouinot, pour des *instruments de coutellerie et de chirurgie;* Meslet, *doreur sur bois;* Bernard, *fabricant de tissus;* Luperger, pour un *piano elliptique;* Dorgère, *ferblantier;* Forher, *filateur;* Perraud, pour *étoffes de laine* fabriquées au métier; Bernard, pour des *procédés nouveaux pour le blanchiment du lin;* Douillard frères, pour divers *plans d'architecture*, et Donné, pour divers *tableaux*.

Douanes. — La direction de Nantes a 6 bureaux principaux, dont 5 seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831 :

| | Douanes, navig. et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Noirmoutier. . . . . | 3,156 f. | 2,557 f. | 5,714 f. |
| Bourgneuf. . . . . . | 6,175 | 142,224 | 148,399 |
| Paimbœuf. . . . . . | 39,812 | 2,479 | 42,292 |
| Nantes. . . . . . . . | 10,442,966 | 4,657,408 | 15,100,374 |
| Guerande. . . . . . | 12,816 | 1,251,513 | 1,264,329 |
| Produit total des douanes. . . . | | | 16,561,108 |

Foires. — Le nombre des foires du département est de 342. Elles se tiennent dans 122 communes, dont 39 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 371 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 43, occupent 43 journées. — Il y a 6 foires *mensuelles*.

90 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les draps, mercerie, quincaillerie, etc.; bestiaux. — Il y a à Nantes une foire spéciale pour la vente des laines et mérinos de race espagnole.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Mémoire sur les embellissements de Nantes*, par Graslin; in-4. Nantes.
*Annales nantaises*, par Guimard; in-8. Nantes, an x.
*Notice sur Anne de Bretagne*, par Trébuchet, in-4 Nantes, 1822.
*Notice sur les villes et principales communes du départ de la Loire-Inférieure*, par Le Boyer; in-12. Nantes, 1825. — 3e édit 1832.
*Notes sur la ville de Nantes*, par Lecadre; in-8. Paris, 1824.
*Aperçu topogr. et physique de Nantes*, par Prion; in-8. Nantes, 1827.
*Panorama de la Loire;* in-18. Nantes, 1829.
*Voyage en Normandie et en Bretagne;* in-18. Paris, 1829.
*Rapport sur les travaux du Conseil de salubrité de Nantes;* in-8. Nantes, 1829.
*Hist. des Progrès de Nantes*, par Guépin; in-18. Nantes, 1832.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.



Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Loiret.

### (Ci-devant Orléanais, etc.)

#### HISTOIRE.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département du Loiret était habité, avant l'époque romaine, par les *Carnutes* et les *Sénones*. — L'Orléanais proprement dit était le pays des *Carnutes;* les Sénones occupaient le Gatinais-orléanais, distingué du Gatinais-français dont nous parlons à l'art. de *Seine-et-Marne* (*t.* III, p. 145). — Sous Honorius, ces deux contrées furent comprises dans la quatrième Lyonnaise. — De la domination romaine, elles passèrent sous celle des Francs. Lors de la division des Gaules par les enfants de Clovis, elles firent partie du royaume d'Orléans, qui fut incorporé plus tard à celui d'Austrasie, puis à celui de Neustrie. — L'Orléanais proprement dit fit partie du duché de France, érigé en 861 par Charles-le-Chauve, en faveur de Robert-le-Fort; Robert eut le titre de comte de Paris et d'Orléans.— Hugues-Capet, son arrière-petit-fils, réunit le comté d'Orléans à la couronne de France. — Le roi, Philippe de Valois, l'érigea en duché, en faveur de Philippe, son second fils, mort sans enfants, en 1375. — Charles VI donna ce duché à son frère Louis qui le transmit à ses descendants. Un d'eux, Louis XII, devenu roi, le réunit de nouveau au domaine de l'Etat. — Gaston, frère de Louis XIII, posséda dans le siècle suivant le duché d'Orléans, qui fut ensuite donné par Louis XIV à Philippe, son frère unique, dont le fils, Philippe d'Orléans, fut régent du royaume pendant la minorité de Louis XV. — Le duché d'Orléans resta dans cette maison jusqu'à la Révolution. — Il fut incorporé définitivement à l'Etat en 1793, par un décret de la Convention. — Le *Gatinais-orléanais* avait eu des comtes particuliers dès le IX$^{e}$ siècle. Philippe I$^{er}$ le réunit à la couronne, dont il n'a pas été séparé depuis le règne de ce prince.

#### ANTIQUITÉS.

La forêt d'Orléans, liée à celle qui entourait Chartres, était autrefois le séjour des Druides; elle n'offre aujourd'hui aucune trace du culte de ces prêtres gaulois. — Le département renferme néanmoins quelques dolmens, dont le plus remarquable est celui qu'on voit à peu de distance du château d'Avaray, non loin de Beaugency. Ce dolmen a des dimensions considérables; il se compose d'une grande pierre qui était soutenue par huit autres placées verticalement; la table horizontale, brisée aujourd'hui en trois morceaux, avait une épaisseur de 3 pieds, sur une longueur de 21, et une largeur de 14. Ce monument, imposant par sa masse, est en partie détruit; il ne reste debout que trois des pierres verticales qui soutiennent encore la moitié de la pierre supérieure.

Les débris de l'époque romaine ne sont pas très nombreux. — On voit encore à Orléans quelques traces des remparts dont l'empereur Aurélien avait fait entourer cette ville. — Une voie militaire, appelée le *chemin de César;* un pont antique sur le Loing; le *Cirque de Chenevière* et le *Portique de Cépoi*, sont les plus remarquables des débris trouvés dans les autres localités. Le portique de Cépoi, découvert en 1725, appartenait à un édifice dont on n'a pas pu apprécier la destination; on y a trouvé une mosaïque précieuse, formant le pavé d'une salle, et composée de petites pièces de rapport de diverses couleurs parfaitement nuancées, composant quelques figures d'un beau travail; on y voit entre autres un canard avalant un poisson, dont le dessin, l'expression et la couleur sont estimés par les connaisseurs. — Des fouilles faites à Orléans et en divers lieux, ont produit des tuiles, des briques et des poteries romaines. On a trouvé des vases, des ustensiles en terre et en bronze, des objets de toilette, etc., ainsi qu'un grand nombre de médailles et de monnaies d'or, d'argent et de bronze, à l'effigie des empereurs.

Les monuments du moyen-âge sont beaucoup moins rares. Orléans renferme plusieurs constructions gothiques remarquables, dont nous parlons à l'article de cette ville. On cite aussi l'église de l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Cléry. On trouve dans un grand nombre de villes et de bourgs des ruines de forteresses féodales; nous signalons plus loin les principales. — Parmi les monuments plus modernes, on remarque quelques châteaux construits à l'époque de la renaissance, et plusieurs tombeaux de personnages distingués, riches par le travail et les matériaux qui y ont servi à les élever; tels sont, entre autres, ceux de Louis XI, du sire de Chateauneuf, de l'amiral Coligny, etc.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants de la partie du département, située sur la rive droite de la Loire, sont trop voisins de la capitale, avec laquelle ils entretiennent des relations suivies, et favorisés par un trop grand nombre de communications viables et navigables qui les mettent en rapport avec le reste de la France, pour que leurs mœurs aient conservé quelques singularités qui méritent d'être décrites. En fait d'activité laborieuse, d'intelligence commerciale et industrielle, d'application éclairée aux travaux agricoles, ils ne le cèdent aux habitants d'aucun autre département de la France. Ils montrent également de l'aptitude pour les sciences et pour les arts; leur bravoure personnelle a eu aussi de fréquentes occasions de se signaler dans les longues guerres de la République et de l'Empire. Leur caractère est doux et bon. Ils n'ont eu à se reprocher, pendant la Révolution, aucun de ces actes de fanatisme politique que leur conduite à l'époque de la ligue, où le fanatisme religieux avait été dominant, aurait pu faire craindre. On les accuse

d'être généralement trop économes, et même un peu intéressés; d'apporter dans les affaires de la finesse et de la ruse, d'être peu partisans de l'instruction; ce dernier reproche leur a été particulièrement adressé par M. le baron Dupin, qui a trouvé qu'un bien petit nombre d'enfants, relativement à la masse de la population, fréquentait les écoles; nous croyons qu'il y a d'excellentes raisons à donner pour disculper les habitants du Loiret de ce reproche. Nous avons occasion de traiter la question avec étendue dans une de nos statistiques générales, et il nous semble facile de démontrer que le centre et le midi de la France ne doivent le manque d'éducation et d'industrie, tant reproché à leur population, qu'au mode de répartition actuel des impôts qui, en enlevant à ces contrées les capitaux à mesure qu'ils s'y forment, tend sans cesse à ôter à l'industrie les moyens de se développer, et annule ainsi les principaux avantages de l'éducation.

Usages de la Sologne. — Les habitants de la Sologne (située sur la rive gauche de la Loire), qui vivent dans un pays pauvre, infertile et privé de communications, ont conservé beaucoup de leurs anciens usages. Leurs mœurs sont simples et rudes, mais leur naturel est bon et hospitalier; ils sont laborieux et intelligents, quoique la misère qui règne dans le pays entretienne parmi eux nombre de superstitions ridicules et de préjugés nuisibles à leur bien-être. — La Sologne s'étend sur deux départements; on peut donc considérer ce que nous allons rapporter des usages de ses habitants comme se rattachant également à ceux du Loir-et-Cher et du Loiret.

Le paysan solonais ne laisse pas sa femme, le jour de ses noces, passer l'anneau nuptial à son doigt, il a le soin de le placer lui-même et de l'enfoncer jusqu'à la troisième phalange, dans la persuasion, s'il agissait autrement, que sa femme seule serait maîtresse au logis.

Le jour du mariage, chacun des deux époux tient, pendant la cérémonie, un cierge allumé, et l'on croit que celui qui a porté le cierge dont la cire a brûlé plus vite pendant la cérémonie (ce qui se reconnaît à l'inégalité des grandeurs), doit mourir le premier.

On a l'usage de piquer par-derrière, et jusqu'au sang, le marié et la mariée, pendant la célébration de la messe de mariage, afin de savoir lequel des deux sera le plus jaloux.

Les noces sont, pour les Solonais, l'occasion de réunions très nombreuses: la fête dure plusieurs jours qui se passent en danses, en jeux et en festins. On y invite non-seulement le maître et la maîtresse de chaque maison voisine, mais les domestiques, les journaliers, les infirmes et même les enfants; chacun des invités peut y faire même convier d'autres personnes.

Le premier jour, après le repas de noces, où des mets grossiers, mais abondants, sont offerts à l'appétit des convives, et où les paysans étalent tout le luxe qui leur est possible, succède une quête pour les mariés; cette quête se fait de diverses façons; tantôt la mariée remet aux filles d'honneur son bouquet de noce, celles-ci exécutent, au son de l'aigre violon du ménétrier, diverses danses rustiques en se passant le bouquet de main en main, et se rapprochant successivement de chacun des convives, font un appel à sa générosité; tantôt une procession composée de cinq paysannes, se charge de la quête; la première, vêtue de ses plus beaux habits, tient à la main une quenouille et un fuseau, qu'elle présente à chacun en chantant ce refrain en vieux langage:

> L'épousée a bien quenouille et fuseau,
> Mais de chanvre, hélas! pas un écheveau.
> Pourra-t-elle donc filer son trousseau?

La seconde reçoit les offrandes dans le gobelet de la mariée; la troisième verse à boire aux convives généreux, la quatrième essuie avec une serviette la bouche de chaque buveur, que la dernière, ordinairement la plus jolie, embrasse en signe de remercîment.

Le dernier jour des noces est marqué par une cérémonie assez burlesque. Un pot de grès est placé au bout d'une perche: chacun des conviés, armé d'un bâton, s'avance successivement et les yeux bandés, vers le pot qu'il doit briser d'un seul coup; lorsque le pot est en débris, le vainqueur a le droit d'embrasser la mariée; s'il n'y réussit pas assez vite, on l'assied sur un trône de feuillages, on lui verse à boire et chacun feint de trinquer avec lui. Il est ainsi condamné à boire jusqu'à ce qu'il ait touché le verre d'un autre convive qui le remplace et qui est de même remplacé à son tour.

Le premier dimanche qui suit les noces, le sacristain apporte à la mariée une quenouille qu'elle entoure de lin filé, pour en faire ensuite offrande à l'église.

Le parrain ou la marraine d'un Solonais qui se marie font, à leur filleul, un cadeau nommé *cochelin;* c'est ordinairement une cuiller à café, un pot à l'eau ou même quelque autre vase non moins nécessaire.

Le premier dimanche de carême, les paysans, munis de flambeaux allumés, se poursuivent à travers les champs ensemencés en répétant cette strophe satirique:

> Sortez, sortez d'ici, mulots!
> Ou je vais vous brûler les crocs!
> Quittez, quittez ces blés;
> Allez, vous trouverez
> Dans la cave du curé
> Plus à boire qu'à manger.

Le soir, on se réunit pour manger du mi, c'est-à-dire de la bouillie de millet; chaque convié doit apporter au festin un pied de *nielle* cueilli dans sa course nocturne; la nielle (*lychnis agrostemma githago,* de Linnée) est, comme on sait, une plante qui, en se développant dans les guérets, nuit aux céréales.

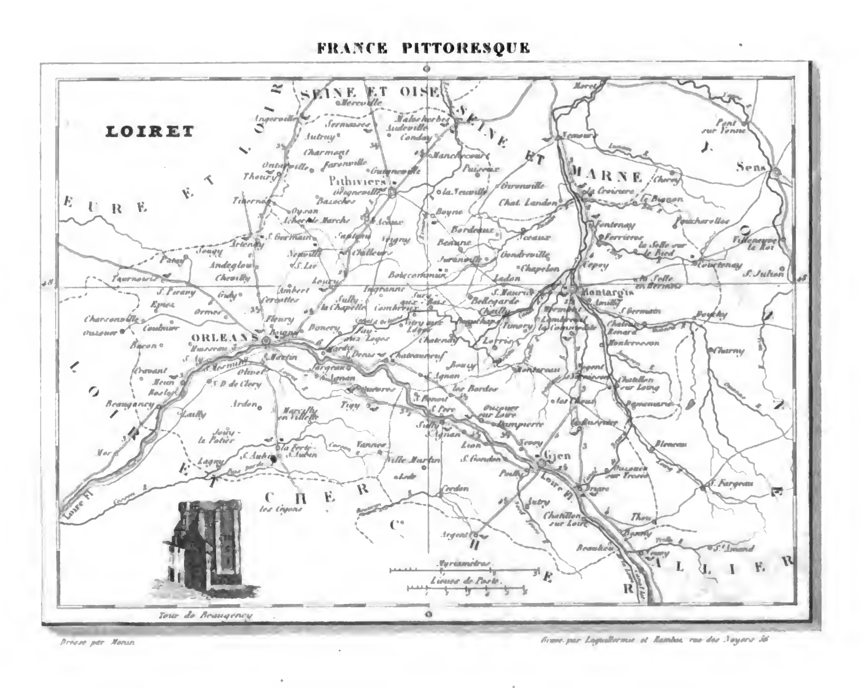
## LANGAGE.

La langue française est la seule en usage dans le département. Les habitants des villes la parlent en général assez purement et correctement. — Quelques licences grammaticales, quelques locutions vicieuses et d'anciennes tournures appartenant à la langue du XVIe siècle, distinguent le patois, simple et expressif, des campagnes, qui ne manque ni de grâce ni de naïveté.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Nous citerons parmi les personnages distingués qui appartiennent au département: le littérateur Aignan; l'historien et traducteur Amelot de la Houssaye; le savant Bigot de Morogues, minéralogiste distingué; le *baron* de Morogues, membre de l'Institut, un de nos excellents agronomes; le littérateur Blainvillain, qui écrivit avec une égale facilité en français et en italien; le critique Bongars, conseiller de Henri IV, auteur du Recueil des historiens des croisades (*Gesta Dei per Francos*); le conventionnel Bourdon (*Léonard*), qui réclama et obtint pour Marat les honneurs du Panthéon; le célèbre acteur tragique Brizard; les deux auteurs du *Roman de la Rose*, *Jean* Clopinel, *dit de Meung*, et Guillaume *de Lorris;* le physicien Charles, aéronaute distingué; l'illustre amiral Coligny; le brave maréchal Coligny; la famille des Courtenay, qui donna des Empereurs à Constantinople; le brave général Darnaud; le médecin Descourtilz, qui a pris part à l'expédition de Saint-Domingue, et qui a écrit ses Mémoires; l'historien Désormeaux, auteur de l'*Histoire de la Maison de Bourbon; Étienne* Dolet, imprimeur, poëte et orateur du XVIe siècle, qui fut brûlé vif comme athée; le littérateur Gédoyn, de l'Académie des Belles-Lettres, traducteur de Quintilien et de Pausanias; Girodet-Trioson, un de nos grands peintres modernes; madame de La Mothe-Guyon, quiétiste fameuse par sa vie et par ses ouvrages; Lablée, littérateur et poëte, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur et pour l'éducation; le poëte contemporain Lesguillon, doué d'une verve et d'une facilité remarquables; Manuel, membre de la Convention et procureur de la Commune de Paris; Masson, graveur habile; le malheureux Montgommery,

FRANCE PITTORESQUE





Costumes d'Orléans.



Coligny　　　　Girodet Trioson

qui fut le meurtrier involontaire de Henri II; HUE DE MIROMÉNIL, garde des sceaux, qui eut le bonheur de faire abolir la question préparatoire; l'antiquaire *Paul* PETAU, et son petit-neveu, le savant jésuite *Denis* PETAU; le savant mathématicien POISSON, de l'Académie des Sciences; le célèbre POTHIER, grand jurisconsulte; l'excellent graveur SIMONNEAU; le littérateur SONQUE, ancien député qui, sous le nom de M. de Saint-Georges, obtint plusieurs succès dramatiques; il est auteur du *Chevalier de Canolles*; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département du Loiret est un département *méditerrané*, région du centre, formé du ci-devant Orléanais propre (Gatinais, Dunois) et du Berry. Il a pour limites: au nord, les départements de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir; à l'est, celui de l'Yonne; au sud, ceux de la Nièvre, du Cher et de Loir-et-Cher; et à l'ouest, ceux de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir. Il tire son nom d'une petite rivière qui y a sa source et qui s'y jette dans la Loire. — Sa superficie est de 705,138 arpents métriques. — L'almanach du Loiret, de 1832, ne donne, au département, que 6,413 kilomètres carrés, ou 641,300 hectares.

ASPECT GÉNÉRAL. — L'aspect du pays est varié : dans sa partie septentrionale il offre des collines boisées et d'agréables vallons; les bords de la Loire présentent des plaines et des coteaux fertiles couverts de riches moissons, de verdoyants vergers ou de superbes vignobles. Une partie de l'arrondissement de Montargis, arrosé par un grand nombre de ruisseaux et baigné par une foule d'étangs, offre de riches pâturages. Sur la rive gauche de la Loire qui traverse le département de l'est à l'ouest et en s'éloignant un peu du fleuve, le pays cesse d'avoir l'aspect agréable qu'il présente sur la rive droite; ce sont de vastes plaines incultes et marécageuses, où croupissent çà et là des mares d'eau peu profondes, et qu'égaient seulement, à une certaine époque de l'année, les fleurs jaunes des genêts et les campanules roses des bruyères.

SOL. — Le sol se divise ainsi en deux parties bien distinctes; l'une, au sud de la Loire, est généralement infertile; l'autre, qui se trouve au nord, est composée de terres grasses et riches, et dont la fertilité augmente à mesure qu'on avance vers l'ouest. Le pays est généralement plat. Une chaîne de collines peu élevées le traverse du sud-est au nord-ouest.

RIVIÈRES. — Les rivières qui arrosent le département sont : la Loire, le Loiret, le Loing, l'Essone, le Vermisson, l'Ouanne, le Bied, le Fusain, la Remarde, l'Œuf, le Cosson, le Beuvron, l'Isle, l'Hui, le d'Hui, la Bionne, le Cense, la Mauve, l'Ocre, l'Ime, le Puiseau, etc. Le Loiret, qui a donné son nom au département, prend sa source à une lieue et demie d'Orléans, au château de la Source. Nous consacrons un article spécial à cette rivière remarquable.

CANAUX. — Le département possède trois canaux de navigation, le *canal de jonction de la Loire et de la Seine*, dont les deux embranchements se nomment *canal d'Orléans* et *canal du Loing*; mais ne forment en réalité qu'une seule communication navigable, le *canal de Briare*, qui joint la Haute-Loire à la Seine par le canal du Loing, et enfin un *canal latéral à la Loire*, depuis Digoin jusqu'à Châtillon sur Loire et Briare. La Loire dans tout son cours à travers le département, et le Loiret sur une partie du sien sont les seules rivières navigables. — On évalue à 186,000 mètres la longueur totale de la partie des rivières et des canaux livrés à la navigation.

ROUTES. — Le département est traversé par 11 routes royales et départementales, dont le parcours total est évalué à 412,500 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est généralement doux et tempéré. Dans certains cantons du sud et du nord-ouest il est un peu humide.—L'air est pur, à quelques exceptions près, qui s'appliquent aux pays voisins des étangs et des canaux. — Avant la construction de ces canaux, Montargis, où des fièvres règnent aujourd'hui assez fréquemment, passait pour un lieu si sain et si salubre que les reines de France choisissaient le château de cette ville pour y passer le temps de leurs couches.

VENTS. — Les vents dominants sont ceux qui soufflent de l'ouest. Le pays est d'ailleurs trop plat pour être abrité d'aucun côté.

MALADIES. — Les affections cutanées, pulmoniques et catarrhales sont les maladies les plus communes. La population des parties marécageuses du département est sujette à des fièvres de différentes natures, qui quelquefois y acquièrent une grande gravité.

## HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les races d'animaux domestiques sont généralement assez belles; on a beaucoup perfectionné l'espèce des bêtes à laine; néanmoins celles de la Sologne, quoique leur laine soit assez fine, sont toujours petites et chétives. Parmi les animaux nuisibles, les loups et les renards sont très multipliés. Les bois étaient autrefois peuplés de sangliers, de cerfs, de chevreuils; mais le nombre en a beaucoup diminué. Les lièvres, les lapins et le gibier ailé de toute espèce sont très abondants : on trouve des loutres sur les bords de quelques rivières. Les rivières et les étangs fournissent des carpes, des anguilles, des brochets, etc., très estimés.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Le règne végétal n'offre rien de particulièrement remarquable. Les plantes qui croissent dans le département sont les mêmes que dans les départements voisins, notamment de Seine-et-Marne et de Loir-et-Cher. Les essences dominantes dans les forêts sont le chêne, le charme, le hêtre et le bouleau. Le département produit entre autres céréales, du sarrasin, du maïs et du millet. La culture du safran s'y fait en grand; celui du Gatinais est très recherché. Dans la plupart des maisons de campagne et des parcs étendus que le pays renferme, on a multiplié et acclimaté les plantes exotiques; on en trouve un grand nombre dans la terre de Denainvilliers (arrondissement de Pithiviers), où les célèbres frères Duhamel firent tant de belles expériences utiles aux progrès des sciences agricoles et botaniques, et dans la terre de Malhesherbes. — Le jardin botanique d'Orléans possède aussi des plantes des pays étrangers dont l'acclimatement et la multiplication seront une conquête pour le pays.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département n'est pas riche en mines métalliques; on y exploite de l'antimoine, des carrières de pierre à bâtir et de pierre à chaux, de marne, d'argile, de terre à poterie, etc. On trouve près d'Orléans des fragments de cristal et des pierres transparentes qui peuvent être taillées et recevoir un beau poli. Les joailliers les connaissent sous le nom de *diamants d'Olivet*.

EAUX MINÉRALES. — Il existe un établissement d'eaux minérales à Segray, petit village situé près de Pithiviers. Cette eau, particulièrement employée dans la chlorose, est froide et contient des sulfates de fer, de magnésie et de chaux. On trouve des sources ferrugineuses acidules à Saint-Gondon, à Noyers, à Ferrières, à Château-Neuf et à Beaugency.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

LE LOIRET. — LA GÈVRE. — Le parc d'un château situé à environ une lieue et demie d'Orléans, et dépendant de la commune de Saint-Cyr-en-Val, renferme les sources du Loiret. — Ce château est nommé par cette raison le *château de la Source*.—En effet, le Loiret n'avait autrefois qu'une seule source, qui fut obstruée en 1672, par un éboulement de terres et de pierres. Les eaux, privées d'issue, diminuèrent alors sensiblement; mais bientôt le terrain s'affaissa à une petite distance, et l'on vit sortir de terre le *Bouillon* qui, quoique la plus nouvelle, est la plus remarquable des deux sources du Loiret. — Qu'on se figure, dans un site agréablement pittoresque, non loin d'un petit coteau calcaire, dans un

lieu entouré de hauts arbres, tapissé de gazon, un bassin d'environ 45 pieds de diamètre, au milieu duquel on voit l'eau s'élever rapidement d'une grande profondeur, former à la superficie un bouillonnement incessamment impétueux et se précipiter avec vitesse dans un canal qui traverse le parc et longe le château. — L'*Abîme*, c'est le nom de l'ancienne source, est moins abondante que le *Bouillon*, mais sa profondeur est telle qu'on ne peut en voir le fond.—Leurs eaux réunies forment le Loiret, qui se grossit bientôt de plusieurs ruisseaux (le Duis, le Laan et l'Archet), et de plusieurs sources qui jaillissent sur divers points dans le lit même de la rivière. A Olivet, on en voit sourdre quelques-unes au-dessus et au-dessous du pont. — Le Loiret porte bateau presque au sortir de sa source, et est navigable depuis les moulins de la chaussée inférieure. Après un cours d'environ trois lieues, il se jette dans la Loire, et lui porte en tout temps autant d'eau que ce fleuve en a en été au-dessus de leur jonction. Il fait tourner nombre de moulins et vivifie plusieurs usines; ses eaux ne gèlent presque jamais, ce qu'on attribue à la haute température qu'elles ont en sortant de terre, et à la brièveté de leur cours.

La réunion du Loiret avec le Duis offre quelque chose de remarquable; au lieu de recevoir les eaux de ce ruisseau, le Loiret, pendant une partie de l'année, va quelquefois les rejoindre; et voici comment: le Duis, dont le cours est très lent, rencontre avant d'arriver au Loiret, un abîme semi-circulaire que dans le pays on nomme *la Gèvre*, et où s'engouffre une partie de ses eaux. Un canal courbé en coude conduit de la Gèvre au Loiret; dans certaines saisons, et quand les eaux de cette rivière sont abondantes, elles remontent le canal et vont se perdre dans le gouffre avec le Duis. Au milieu du tournoiement on peut distinguer facilement les deux rivières jusqu'au centre, où elles sont absorbées. L'eau du Loiret est toujours limpide et celle du Duis toujours trouble. — Quelquefois le gouffre, au lieu d'absorber les eaux, en fournit lui-même au Loiret, en en rejetant au dehors des quantités considérables. On a beaucoup exagéré la profondeur de l'abîme de la Gèvre, auquel on suppose des communications souterraines avec la Loire. Des expériences faites avec soin semblent prouver que cette profondeur ne dépassa pas 45 pieds. — La Gèvre renferme de très beaux poissons, mais la pêche y est presque impossible, car à l'approche des pêcheurs, ils disparaissent dans des retraites caverneuses qu'offrent les parois de l'abîme. On rapporte que dans le siècle dernier, milord Bolingbroke étant allé visiter le château de la Source, jeta dans la Gèvre une tasse d'argent, et engagea un habile plongeur de Nantes à l'aller chercher. Le plongeur s'y précipita et reparut avec la tasse au bout d'une minute. Bolingbroke le pria de descendre encore une fois dans le gouffre pour en examiner le fond, mais cet homme s'y refusa dans la crainte d'être entraîné dans les vastes et sombres cavernes qu'il avait aperçues en plongeant. On suppose que ces cavernes sont considérables, car le terrain d'alentour résonne fortement lorsqu'on le frappe du pied.

Le Loiret est très poissonneux, et nourrit une grande variété de poissons; ils abondent même dans ses deux sources, et surtout dans celle du Bouillon, où ils semblent se jouer de la tourmente des eaux. On remarque dans cette rivière des brochets et des barbeaux d'un goût exquis, des brêmes, des anguilles, des tanches, etc.; des chatouilles, espèce de lamproies; des ablettes, dont les écailles servent à faire l'essence de perles. — On prétend y avoir pêché des saumoneaux et des plies. — Les écrevisses y sont très multipliées, ainsi que diverses coquilles fluviatiles, telles que le grand et petit buccin, les lépas, les nérites, etc. —. Ses rivages sont habités par un grand nombre d'oiseaux. On y trouve la sarcelle, la mouette cendrée, le martin-pêcheur. Dans les grands froids, des bandes d'oies et de canards sauvages, de petits plongeons, viennent s'y fixer. — Les coteaux qui bordent la Loire ont aussi de l'intérêt pour le naturaliste. On y remarque plusieurs sortes de sables, des bancs de cailloux et des fragments de cristal de roche, qui fournissent ces pierres transparentes de diverses couleurs, que nous avons déjà mentionnées sous le nom de *diamants d'Olivet*; il y en a de jaunes et de roses, les vertes et les bleues sont plus rares. Taillées avec art et montées avec soin, elles ont beaucoup d'éclat. Une couronne de ces pierreries, dont avant la Révolution le curé d'Olivet avait décoré le tabernacle, faisait un effet brillant dans son église rustique.

Il est difficile d'expliquer l'origine des sources du Loiret. Dans un pays de montagnes, on concevrait facilement, par l'effet du syphon, le phénomène de cette espèce de volcan aquatique; mais dans la plaine immense qui entoure Orléans, et en raison de la grande quantité d'eau qui est incessamment vomie, cette explication n'est pas aussi satisfaisante. — Les opinions sont donc partagées à cet égard. — Les uns ont cru que les sources du Loiret provenaient des eaux surabondantes de la Sologne; mais comme on a vu les sources de la Sologne très basses, tandis que celles du Loiret coulaient abondamment, il a fallu renoncer à cette opinion; d'autres ont supposé que le Loiret provenait de la Loire elle-même, dont le lit, composé d'un sable fin et mobile, pouvait absorber assez d'eau pour que, réunie dans des cavités souterraines, elle formât en s'écoulant les deux sources du Loiret. — Quoi qu'il en soit, il est certain que le Loiret est sujet à des crues analogues à celles de la Loire, et qui ont lieu quelquefois en même temps. Resterait toujours à expliquer la différence de température entre les eaux des deux rivières.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Orléans, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de préf., à 31 l. S.-S. O. de Paris (distance légale. — On paie 14 postes 3/4). Pop. 40,161 hab. — Les Carnutes, habitants du pays chartrain et un des principaux peuples de la confédération gauloise, fondèrent, long-temps avant l'invasion romaine, une ville qu'ils nommèrent *Genabum*. Les Romains la prirent et la brûlèrent. Ils la reconstruisirent, elle devint un des grands marchés (*Emporium*) des Gaules. — En 272, l'empereur Aurélien l'agrandit et l'embellit; elle prit alors le nom d'*Aurelianum* dont, par contraction, on a fait *Aurliens*, *Orliens*, puis Orléans (1). En 451, Attila assiégea Orléans. La ville était alors mal fortifiée, néanmoins ses habitants, encouragés par saint Aignan, leur évêque, opposèrent aux Barbares une si vigoureuse résistance, qu'ils donnèrent à Aetius, général romain, le temps d'arriver à son secours. — En 570, Odoacre, duc des Saxons, après avoir remonté la Loire, assiégea Orléans, mais Childéric, roi des Francs, battit Odoacre sous les murs de la ville et le força à s'en éloigner. Orléans trouva un maître dans son protecteur, et fut alors réunie au royaume des Francs.—Elle devint pendant quelque temps la capitale du premier royaume de Bourgogne, créé en faveur de Gontrand; réunie à la couronne sous Hugues-Capet, elle en a été détachée par la suite pour devenir l'apanage des enfants de France. Elle appartenait à la maison de Valois quand Louis XII la réunit de nouveau à la couronne. Louis XIII la donna à Gaston, son frère, auquel succéda Philippe, frère de Louis XIV, qui l'a transmit à sa postérité.—En 1428, les Anglais étant maîtres des trois quarts du royaume, assiégèrent Orléans, qui fut sauvé par l'héroïque Jeanne d'Arc. Cette glorieuse délivrance valut, à la *vierge* de Vaucouleurs, le beau surnom de pucelle d'Orléans. — Les guerres civiles et religieuses furent une nouvelle cause de désastres pour cette ville; elle fut prise et pillée par les calvinistes, en 1567. Les représailles furent terribles. En 1572, Charles IX envoya, à Orléans, l'ordre d'imiter Paris; les habitants, excités par Sorbin, prédicateur du Roi, se saisirent des portes et massacrèrent les huguenots. — Plus tard les Orléanais se montrèrent ligueurs forcenés. Sous la fronde, mademoiselle de Montpensier, envoyée à Orléans, par le duc d'Orléans, son frère, pour enlever cette ville au parti de Mazarin, s'acquitta, avec un courage et une adresse extraordinaire, de cette commission dangereuse. Orléans n'est pas moins remarquable par ses conciles que par ses siéges. De 511 à 1401, plusieurs conciles s'y sont réunis. Cette ville est située au milieu d'une belle plaine, sur un terrain légèrement incliné vers la Loire; elle s'appuie à la rivière et a la forme d'un demi-cercle; elle est encore entourée en partie de ses anciens murs, mais les anciens fossés sont comblés, transformés en esplanades et en jardins; les boulevards ont pareillement changé de décoration, et forment d'agréables promenades. — Le *Mail* est la plus belle des promenades intérieures; elle est spacieuse, bien ombragée et soutenue à 25 pieds de hauteur par d'énormes et antiques murailles.—De tant de tours et de donjons qui défendaient la vieille cité, il ne reste que deux grosses tours qui flanquent une porte, et des débris que chaque jour on enlève pour employer les matériaux à des constructions nouvelles. — De la rive gauche de la Loire, la ville a une belle apparence; la rivière est, en cet endroit, fort large et débarrassée d'îles. Le *pont d'Orléans* est de vastes proportions; il a 324 mètres de long et se compose de neuf arches, dont la centrale a 32 m. d'ouverture; les fondements ont été jetés en 1751. De chaque côté du pont sont de beaux quais et des promenades intéressantes. La *rue Royale* s'étend en droite ligne entre le pont et la place du *Martroy*. Cette rue, la plus belle d'Orléans, est large et bordée de maisons à façades hautes et régulières; on doit ouvrir, à Orléans, sous le nom de *rue du Prince-Royal*, et en face de l'entrée principale de la cathédrale, une rue nouvelle et qui sera vraiment monumentale. Elle assainira la ville en l'aérant et remplacera par de beaux édifices, de vieilles et laides constructions. Les travaux sont commencés déjà ou vont l'être incessamment. — La *place du Martroy* est spacieuse, mais irrégulière. — On voit, sur un des coins de la place, le *monument de la pucelle*; c'est une statue en bronze assez mesquine, posée sur un piédestal orné de quatre bas-reliefs en bronze, mieux composés et d'une meilleure exécution que la statue de la pucelle, dont le costume semi-feminin, semi-guerrier, est entièrement de convention. Cette statue, élevé en 1804, au moyen de souscriptions volontaires des habitants, a remplacé l'ancien monument que les dames et les demoiselles d'Orléans avaient fait élever dans le XV^e siècle, sur le pont de la Loire, à la libératrice de leur cité.—La *cathédrale*, connue sous le nom d'*église Sainte-Croix*, est une des plus magnifiques églises de France, et

(1) Quelques auteurs veulent retrouver l'antique *Genabum* dans la petite ville de Gien.

le plus bel édifice d'Orléans. — Sa fondation est très ancienne; elle fut, ainsi que la ville, brûlée par les Normands, en 865; rebâtie par les rois de France, détruite encore en l'an 1000, et reconstruite par l'évêque Arnoul. En 1567, les calvinistes la dévastèrent et la démolirent en grande partie. Sa reconstruction a duré presque jusqu'à nos jours. Cette église est de grandes proportions, de plan régulier et d'ensemble admirablement symétrique; c'est un chef-d'œuvre du style saxo-gothique, et malgré toutes les vicissitudes qui ont entravé sa construction, on le croirait d'un seul jet, et l'œuvre d'un seul architecte. — Le portail, d'une élégance remarquable, est surmonté de deux tours gracieuses et terminées par un couronnement délicatement travaillé; les portails latéraux sont aussi fort beaux; les voûtes sont d'une hauteur gigantesque, les détails d'une exquise élégance. Au-dessus du rond-point s'élève une flèche très haute que termine une boule dorée. L'intérieur de l'église est majestueux; le maître autel et la chapelle de la Vierge sont richement décorés. On regrettait qu'un si beau monument ne fût pas isolé et situé sur une place assez vaste. La nouvelle rue du Prince-Royal lui formera une avenue convenable. — Orléans renferme d'autres églises curieuses; la plus ancienne et aussi la moins belle, est l'*église Saint-Pierre-le-Puellier*. L'église *Saint-Aignan* possède une chapelle souterraine. Cette église, d'architecture gothique, est assez jolie.—L'ancienne *chapelle S.-Jacques*, qui sert aujourd'hui de magasin à sel, offre une façade gothique dont les ornements variés sont dignes d'attention. — *L'ancien Hôtel-de-Ville*, qui renferme aujourd'hui le Musée, est un édifice du XV<sup>e</sup> siècle, dans la cour duquel on remarque une tour carrée qui faisait partie de l'ancienne enceinte d'Orléans. — La ville offre aussi plusieurs maisons gothiques, décorées de sculptures et de bas-reliefs qui méritent d'être visités. Les plus riches et les plus remarquables sont celles qu'on nomme la *maison d'Agnès Sorel*, rue du Taboury, et la *maison* dite *de François Ier*, rue de Recouvrance. — Le *Palais de Justice*, construit en 1821, offre une façade décorée de quatre colonnes surmontées d'un fronton, et élevées sur un perron de plusieurs degrés, flanqué de deux figures de sphinx; deux ailes en équerre s'avancent des extrémités de cette façade jusqu'à l'alignement de la rue, et sont jointes par une grille. Plusieurs autres bâtiments d'utilité publique sont de vaste dimension, mais d'assez mauvais goût. On remarque la *Salle de spectacle*, de construction ancienne et fort simple; *l'hôtel des Créneaux*, bâti sous Louis XIII; l'*Abattoir*, bâti en 1825; la *Halle aux grains*, la *Bibliothèque publique*, qui contient 27,000 volumes; le *Musée*, orné de plusieurs bons tableaux; le *Jardin botanique*, le nouveau quai établi en 1820, la belle promenade qui lui est contiguë, etc. — En général, la ville d'Orléans n'est ni gaie, ni bien bâtie, ni bien percée; la plupart de ses rues sont étroites, anguleuses et mal pavées. Les places sont presque toutes exiguës et irrégulières; les quartiers de Saint-Pierre-le-Puellier sont particulièrement désagréables; ce sont aussi ceux qui doivent être l'objet des embellissements projetés. Les environs de la ville sont ornés d'une multitude de jolies maisons de campagne. Orléans est d'ailleurs une ville située avantageusement pour le commerce. La Loire a très peu d'eau sous le pont, en été; mais le barrage y facilite la navigation dans tous les temps. Sur la rive gauche est situé le faubourg de Saint-Marceau, et au-delà l'agréable bourg d'Olivet, peuplé de 3,252 hab., et qui semble aussi un faubourg d'Orléans. Olivet est situé sur le Loiret et sur la pente d'un petit coteau.

BEAUGENCY, sur la rive droite de la Loire, à 6 l. 1/2 O. d'Orléans. Pop. 4,883 hab. — Cette petite ville, fort ancienne, a des souvenirs historiques importants, et joue un rôle dans nos guerres étrangères, civiles et religieuses; elle était défendue par un château-fort, dont il ne resta qu'une tour massive et très-élevée. Beaugency possède sur la Loire un pont en pierre de 39 arches, et ce pont lui a attiré de fréquents désastres; elle a été successivement prise par les Huns en 451, par les Saxons en 480, par les Normands en 854, par les Anglais en 1367, 1411 et 1428. Jeanne-d'Arc la reprit en 1429. Beaugency avait réparé en grand partie les pertes que lui avaient causées tant de siéges, lorsque les guerres religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle lui portèrent un coup dont elle n'a pas su se relever. Cette ville, que longe la grande route d'Orléans à Tours, possède encore une partie de sa vieille enceinte, qui était flanquée de tours et de bastions. Une autre partie a été détruite et a fait place à des promenades. — L'*Hôtel-de-Ville* est un édifice assez remarquable dont la façade est décorée de sculptures et de bas-reliefs de l'époque de la renaissance. La tour de Beaugency a encore environ 115 pieds d'élévation; son plan présente un parallélogramme de 72 pieds de long sur 62 de large. L'intérieur en était divisé en plusieurs étages, soutenus les uns par des voûtes en pierre, les autres formés par des planchers. Chaque étage présentait une vaste salle séparée en deux parties par une rangée de piliers ou colonnes destinés à soutenir la double voûte ou les plafonds.

CLÉRY, ch.-l. de cant., à 4 l. d'Orléans. Pop. 2,510 hab.—Cléry existait déjà sous le règne de Childebert. Le chapitre de cette ville fut fondé, en 1302, par Philippe de Melun, maréchal de France. Le bruit se répandit que de grands miracles s'opéraient à Notre-Dame-de-Cléry; les pèlerins accoururent de toutes parts, et le trésor de l'église s'enrichit de leurs offrandes; mais en 1428 le comte de Salisbury pilla le trésor et dévasta l'église. — Louis XI la fit reconstruire, la dota et l'enrichit de nouveau. On sait que ce prince avait une dévotion particulière pour la Notre-Dame-de-Cléry; il y fit de fréquents pèlerinages et il voulut y être enterré. On lui éleva un tombeau, que les huguenots dégradèrent en 1562, et que Louis XIII fit rétablir. Renversé de nouveau à la révolution, il a été restauré depuis. C'est un beau monument placé au milieu de la nef gothique sur un tombeau de marbre noir, ayant à chaque angle une colonne de marbre rouge; le roi est représenté agenouillé, revêtu de ses habits royaux, et est entouré de quatre anges portant des écussons; ces cinq figures sont en marbre blanc et du plus beau travail. Celle de Louis XI surtout est d'un caractère superbe; on peut lire sur ses traits la cruauté astucieuse jointe à la superstition intéressée. Il porta au cou une petite image de la vierge pareille à celle qui, sculptée en plomb, décorait son bonnet, et à laquelle il jurait si souvent que le plus récent de ses crimes serait le dernier. — L'église de Notre-Dame-de-Cléry offre d'autres curiosités. Son cœur magnifique, son pavé en mosaïque et de nombreux détails de sculpture d'une beauté exquise, mais que le marteau des Vandales modernes a mutilés. Cette église est très haute, et à l'exception du portail, laide à l'extérieur; elle est défigurée par un gros clocher qui y a été ajouté depuis deux siècles.—La ville ne se compose guère que d'une rue, où passe la grande route; elle a été autrefois entourée de fortifications; elle est située sur une colline et sur la rive gauche de la Loire.—On y remarque la maison qu'habita Louis XI et une hôtellerie ancienne où plusieurs des rois de France ont logé, et qui renferme quelques salles décorées dans le goût du XVII siècle.

JARGEAU, sur la rive gauche de la Loire, ch.-l. de cant., à 5 l. E. d'Orléans. Pop. 2,450 hab. — Jargeau fut long-temps une place forte, une ville beaucoup plus importante que de nos jours. Les Anglais l'assiégèrent et s'en rendirent maîtres en 1420; l'année suivante, Jean Ier, duc d'Alençon, y mit aussi le siége et prit d'assaut la ville, où s'étaient renfermés le comte de Suffolk et plusieurs officiers anglais de distinction. — En 1412, Charles, duc d'Orléans et son frère Philippe, formèrent à Jargeau une ligue pour venger la mort du duc d'Orléans leur père, assassiné à Paris par le duc de Bourgogne. Cette ville possède sur la Loire un pont en pierre d'une grande longueur.

LA FERTÉ-SAINT-AUBIN, ch.-l. de cant., sur la rive gauche du Cosson, à 5 l. S. d'Orléans. Pop. 1,744 hab. — Ce bourg doit son nom et son origine à un ancien château qui, après avoir appartenu au maréchal de La Ferté, est devenu la propriété du maréchal Masséna. Il est situé dans la Sologne, la contrée la plus pauvre et la moins fertile du département, non loin des restes d'un camp romain.—Le château est entouré de larges fossés, où coulent les eaux du Cosson. Il se compose de deux parties distinctes, l'une gothique et du XII<sup>e</sup> siècle; l'autre construite dans le XIII<sup>e</sup> siècle sur les dessins du célèbre Mansard.

MEUNG, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de cant., à 4 l. et 1/2 O.-S.-O. d'Orléans. Pop. 4,630 hab. — Un vieux château-fort, qui fut reconstruit sous le règne de Louis-le-Gros, a été l'origine de cette ville; elle devint une place forte, et fut souvent prise et pillée pendant les guerres des Anglais et nos troubles religieux. La ville avait une collégiale dont le chapitre se composait de quinze chanoines, leur doyen prenait le titre de baron de Meung, ou Mehun, nom que porte aussi la ville. Les évêques d'Orléans y avaient une superbe maison de plaisance. Mehun n'est plus remarquable que par l'industrie de ses habitans et par leur commerce, que favorise la grande route d'Orléans à Tours qui traverse la ville.

GIEN, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. d'arrond., à 15 l. et 1/2 E.-S.-E. d'Orléans. Pop. 5,177 hab.—Cette ville, qui dispute à Orléans le nom de *Genabum*, dont il est question dans les *Commentaires de César*, avait jadis titre de comté et faisait partie du Gatinais-orléanais.—Elle est située agréablement sur la grande route d'Orléans à Nevers, au milieu de paysages charmants; la ville elle-même a un aspect pittoresque; elle s'élève en amphithéâtre sur la pente d'une colline que couronnent l'église Saint-Louis et l'ancien château de Gien. On fait remonter l'origine de ce château à Charlemagne. Les noces de la fille du roi Jean-sans-Peur avec le fils du duc de Guise y furent célébrées en 1410.—En 1430, Jeanne-d'Arc y détermina Charles VII à marcher sur Reims pour s'y faire sacrer. Il a été habité par plusieurs rois de France, et notamment par François Ier et par Louis XIV. Il renferme aujourd'hui les principaux établissements publics de l'arrondissement, c'est-à-dire la sous-préfecture et le tribunal de première instance; la mairie y est aussi établie. Gien avait une enceinte fortifiée, qui depuis long-temps est tombée en ruines. On y trouve un quai propre et spacieux, un beau pont sur la Loire et plusieurs promenades agréables; il y existe dans un jardin, sur les bords du fleuve, un fort bel établissement de bains.

BRIARE, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de cant., à l. 4 E.

de Gien. Pop. 2,780 hab. — Cette petite ville est située à la jonction même du Canal de Briare avec la Loire. On sait que ce canal est le plus ancien des ouvrages de ce genre commencés en France. Les premiers travaux datent du temps d'Henri IV, quoiqu'il n'ait été achevé qu'en 1740 sous Louis XV. Il établit, par sa jonction avec le canal du Loing à Montargis, une communication entre la Loire et la Seine. Briare forme deux parties assez distinctes, l'une traversée, par la grande route, ne se compose presque que d'une seule rue; l'autre borde le canal, le long duquel règne un beau quai planté d'arbres et décoré de façades régulières, de maisons jolies, propres et bien bâties.

Sully, ch.-l. de cant., à 5 l. O. de Gien. Pop. 2,223 hab.—Cette petite ville, agréablement située sur la rive gauche de la Loire, est remarquable par un ancien château des sires de la Tremoille, qui a été restauré et presque entièrement reconstruit par Sully et qui a pris le nom de ce fidèle ministre de Henri IV. — Cet édifice a été aussi momentanément habité par Henri IV lui-même; on y montre encore la chambre où il coucha. — Avant d'être brouillé avec le petit-fils du duc de Sully, Voltaire y a fait aussi un assez long séjour. C'est là qu'il a composé une partie de la *Henriade*. — On y voit aussi la grosse tour, dite de Béthune, où Sully avait établi l'imprimerie qui servit à la première édition des *Œconomies royales*.—La ville, séparée du château par un magnifique canal, renferme un assez grand nombre de maisons propres et bien bâties; elle était autrefois ceinte de murailles dont on voit encore quelques débris, ainsi qu'une ancienne porte flanquée de tourelles.

Montargis, à la jonction des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing, ch.-l. d'arrond., à 17 l. E. d'Orléans. Pop. 6,781 hab. — Il serait difficile de ne pas sourire en songeant à l'opinion, si long-temps adoptée, qui donnait pour fondateur à Montargis Argus, le gardien d'Io, que Junon avait placé sur le mont de la ville, d'où naturellement le nom de Mont-Argus, puis Montargis. Malgré cette poétique étymologie, la fondation de la ville ne remonte pas au-delà de Clovis; ce prince fit construire sur le sommet de la colline un château-fort pour arrêter les incursions des Huns et des Visigoths qui ravageaient la France. Déjà un Castrum romain avait existé sur cet emplacement: on en a retrouvé quelques débris; mais son histoire s'est entièrement perdue. — Louis-le-Gros fit augmenter le château de Montargis et y fit ajouter d'autres fortifications. La ville commença alors à se former sous cette protection. Au XIIe siècle, Montargis, appelé Mons-Argisus, appartenait à la famille de Courtenay; un de ses seigneurs, Pierre II, duc de Nevers, épousa, en 1198, Yolande, sœur de l'empereur de Constantinople, et par ce mariage fut élevé sur le trône impérial d'Orient. En 1370, Charles V fit reconstruire le château.—Pendant les XIV, XV et XVIe siècles, Montargis partagea les malheurs de toutes les autres villes de France, elle fut plusieurs fois prise et reprise, et toujours pillée. Sous le règne de Charles VII, Warwick, Suffolk et Jean de la Poll, à la tête de 3,000 Anglais, mirent le siége devant la ville et la pressèrent avec ardeur; les habitants leur opposaient une résistance héroïque; mais la famine allait les forcer à se rendre, lorsque Dunois et Lahire entreprirent, avec 1,600 hommes de faire lever le siége, et réussirent par des prodiges de bravoure. « Mon Dieu! disait Lahire avant de commencer le combat, fais aujourd'hui pour Lahire ce que tu voudrais qu'il fît pour toi s'il était à ta place. » Cette prière singulière eut un plein effet. — En 1527 un incendie dévasta la ville et n'y laissa intactes que quatre maisons; reconstruite depuis ce temps, Montargis est donc une ville moderne; elle est située à l'extrémité d'une vaste et verdoyante plaine; les bords des canaux et de la rivière lui servent de promenades. Elle est traversée par une grande route, et s'étend au pied d'une haute colline et près d'une belle forêt qui prend le nom de la ville. Montargis est généralement de construction triste et irrégulière; les rues sont peu spacieuses, mais bien percées. Elle est encore en partie entourée de ses anciennes murailles; son vaste et célèbre château fit long-temps partie du domaine de la couronne. Les rois de France y tinrent souvent leur cour; il était très important par sa position, d'une défense facile, et pouvait contenir 6,000 hommes de garnison. C'est dans la grande salle de ce château qu'on voyait représentée sur une des cheminées l'histoire célèbre du chien d'Aubry-de-Montdidier, qui combattit et vainquit, dit-on, en présence de Charles VIII, l'assassin de son maître. Ce château, démoli en partie en 1810, n'offre plus aujourd'hui que des ruines, qui sont loin de donner l'idée de ce qu'il fut autrefois. — L'église de la Madeleine, au milieu de la ville, est l'unique paroisse de Montargis. Commencée sous le règne de Henri II et terminée en 1608, elle est surtout remarquable par la hardiesse et la hauteur des piliers, qui ceignent le chœur et supportent les voûtes latérales. La ville renferme plusieurs autres édifices publics et une petite salle de spectacle. Ses alentours sont fort agréables; mais l'air y est malsain, surtout le long du canal, dont les eaux stagnantes produisent quelquefois des exhalaisons dangereuses.

Chatillon-sur-Loing, ch.-l. de cant., à 6 l. de Montargis. Pop. 2,126 hab. — Chatillon jouissait déjà de quelque importance lorsqu'en 1209 un archevêque de Sens y fonde une collégiale; les seigneurs de Chatillon de la maison de Melun embellirent cette église et y déposèrent des reliques précieuses; ce genre de richesse servit à favoriser l'accroissement du lieu, mais les guerres de religion empêchèrent le développement de sa prospérité. Chatillon passa par héritage dans la maison de Coligny. — En 1559, un capitaine huguenot, du nom de Canoble, la pilla et la brûla. En 1562 elle éprouva un désastre encore plus complet et resta au pouvoir des huguenots jusqu'en 1569, que les catholiques la reprirent. Pendant tout le temps que dura cette guerre, la ville fut prise et reprise tour à tour par les deux partis; ses malheurs ne cessèrent que long-temps après, quand le petit-fils de l'amiral de Coligny abandonna la cause que son grand-père et ses grands-oncles avaient soutenue avec tant d'ardeur. Ce seigneur obtint, en 1648, l'érection de Chatillon en duché-pairie. La ville est située dans une vallée agréable, sur la rive gauche du Loing, et dominée par le vieux château illustré par la naissance de l'amiral de Coligny, et dont la chapelle renferme le tombeau en marbre noir de ce guerrier célèbre.

Courtenay, ch.-l. de cant., à 6 l. de Montargis. Pop. 2,410 hab. — La seigneurie de Courtenay fut possédée pendant une longue suite d'années par des seigneurs qui descendaient en droite ligne de Louis-le-Gros. Le dernier de ces seigneurs était abbé de Courtenay, et mourut en 1733. La terre passa alors au marquis de Fontenelle. Le vieux château de Courtenay subsiste encore et mérite une attention particulière comme antiquité gothique. La ville est agréable et située au pied d'une colline, sur le ruisseau de Clare.

Lorris, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-O. de Montargis. Pop. 1,758 h. — Cette petite ville, située non loin du canal d'Orléans dans un pays marécageux, entrecoupé par de nombreux cours d'eau, est d'origine fort ancienne. Elle paraît avoir été autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Elle était ceinte de murs dont il reste encore deux vieilles tours à demi ruinées, et des fossés qui se comblent de jour en jour. — C'est dans cette ville que fut signé le traité connu dans l'histoire sous le nom de *paix de Lorris*, et qui assura à la postérité de saint Louis l'héritage des comtes de Toulouse. — Lorris possédait un manoir royal dont il reste encore quelques vestiges, et qui a été habité par quelques rois de France. — Les *coutumes de Lorris* étaient comprises au nombre des plus anciennes du royaume: elles ordonnaient le duel judiciaire en certains cas, ce qui avait donné lieu à ce proverbe:

C'est un proverbe et commun ris,
Qu'à la coutume de Lorris,
Quoiqu'on eyt juste demande,
Le battu paye l'emende.

Les gentilshommes combattaient avec l'épée, les bourgeois à coups de poings. L'histoire du Gatinais donne à ce sujet les détails suivants: « Le combat était modéré par deux règles: l'une, que le combat à outrance ne serait permis, sinon en cas de crime, trois choses concourantes, à savoir: crime capital autre que larcin, commencement de preuves et grande conjecture et présomption, et la preuve non entière. Les casuistes toutefois admettent seulement deux causes légitimes de duel. — La première est: quand un prince justement offensé n'a pas argent suffisant, ni assez de gens pour faire la guerre, lors il peut demander le combat singulier. — La seconde, quand quelqu'un calomnié à tort prévoit, par la déposition de faux témoins, qu'il sera mis à mort, ou aura quelque membre coupé, il lui est permis d'accepter le duel. — L'autre règle était qu'en matière civile on ne combattait à outrance, mais de personne à personne avec les poings. On combattait en présence du juge, qui donnait la cause gagnée au vainqueur, d'où est venu le susdit proverbe, qu'en la coutume de Lorris, le battu paie l'amende; car celui qui était vaincu était battu, perdait sa cause, et payait à justice l'amende de sa folle litigation. Pour le duel d'un serf, l'amende était de sept sols six deniers, et pour l'homme libre l'amende était de cent douze sols.»

Nogent-sur-Vernisson, sur la route de Lyon, à 4 l. S. de Montargis. Pop. 1,006 hab. — On remarque à une lieue de ce village les restes d'un amphithéâtre romain, d'architecture assez simple, mais de dimensions considérables; cet amphithéâtre, compris dans l'enclos du château de Chenevière, est construit en petites pierres cubiques, établies par assises d'égale épaisseur et assez semblables à celles qui forment les aqueducs de Lyon et l'amphithéâtre de Fréjus.

Pithiviers, ch.-l. d'ar., à 10 l. et 1/2 d'Orléans. Pop. 3,957 h. — Pithiviers est une ville fort ancienne, un des gouvernements de place du ci-devant Orléanais, une ville qui fut jadis très forte par sa position et les ouvrages qui l'entouraient; mais les malheurs de la guerre ont souvent pesé sur elle et ses fortifications ont été détruites à diverses reprises. On croit que l'antique Pithiviers était situé à 1/2 l. de la ville actuelle, au lieu qu'on nomme Pithiviers-le-Vieil, et où on voit les ruines d'un antique château. On attribue l'origine de Pithiviers à Aloïse de Champagne, qui fit construire, en 990, une forteresse quadrangulaire flanquée d'une grosse tour. En 1058, Henri Ier prit la ville et le château et les brûla,



Gien.



Source du Loiret



*Orléans*

La ville répara ses désastres, tellement que deux siècles après, en 1350, les Anglais l'assiégèrent vainemant. Ils furent plus heureux en 1428, et parvinrent à s'en rendre maîtres malgré l'opiniâtre résistance des habitants. Pithiviers, dans les guerres du XVI^e siècle, joue un rôle important qui lui attira de nouveaux désastres. Le prince de Condé la prit deux fois en 1562 et en 1567; enfin Henri IV s'en étant emparé en 1589, en fit démanteler les fortifications. La ville actuelle est située sur la croupe et les pentes d'une colline à demi entourée par un profond ravin où coule la rive de l'Œuf; les pentes de ce ravin sont rapides, et du côté de la ville, chargées des débris d'énormes murailles, de tours et de tourelles délabrées. Au pied de ces fortifications on a pratiqué une promenade d'autant plus agréable qu'elle met en vue les riants jardins dont le fond du ravin est rempli. — La ville est assez bien bâtie; elle a une place spacieuse, propre, mais fort irrégulière; de belles et grandes constructions l'entourent. Elle possède plusieurs vieux bâtiments gothiques, et surtout une abbaye et sa grosse tour carrée. — L'église paroissiale est un grand et vénérable vaisseau; son clocher, qui domine toute la ville, est très remarquable par sa flèche aiguë, torse et courbe.

Beaune-la-Rollande, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-E. de Pithiviers. Pop. 2,119 hab. — Petite ville située sur la route de Montargis à Pithiviers. Elle était autrefois considérable et appartenait, dit la tradition, au célèbre Roland, neveu de Charlemagne. C'est à ce héros de romantique mémoire qu'elle doit l'épithète jointe à son nom. Roland la donna à l'abbaye de Saint-Denis, dont les moines devinrent ainsi les hauts-justiciers de Beaune et de quatre-vingt-deux fiefs qui en dépendaient.

Malesherbes, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-O. de Pithiviers. Pop. 1,888 hab. — Petite ville plus historique que considérable, située sur la rivière d'Essonne et sur la route de Fontainebleau à Orléans, dans un lieu dont le nom signifie mauvaises herbes. C'était une ancienne seigneurie dont le château s'appelait Bois-Malesherbes. Sous Henri IV, il appartenait au seigneur d'Entragues, dont la fille Henriette fut une des maîtresses de Henri IV les plus capricieuses et les plus infidèles. Au XVII^e siècle, la terre de Malesherbes passa dans la famille de Lamoignon et donna son nom à l'illustre magistrat défenseur de Louis XVI, et dont la statue décore le palais de la Chambre-des-Députés. — La ville est située dans une vallée profonde et pittoresque, parsemée de rochers et offrant de beaux paysages. Le château s'élève sur un coteau d'où l'on jouit d'une vue charmante. Le parc en est agréable et touche à une petite forêt. — Dans la ville on remarque la vieille église de Saint-Martin.

Yèvre-le-Chatel, village à 1 l. E. de Pithiviers. Pop. 510 h. — Dans une vaste plaine, on remarque, sur un monticule isolé, les ruines d'un ancien château-fort dont les tours dominent au loin la campagne; des fossés larges et profonds l'entouraient autrefois; deux portes fortifiées de tours, de ponts-levis et d'une double herse conduisaient dans la première enceinte, occupée aujourd'hui par quelques maisons de paysans et par un oratoire qui sert d'église paroissiale: une de ces portes est encore assez bien conservée. La seconde enceinte renfermait la citadelle, de forme carrée, défendue par une tour massive à chaque angle et par une cinquième tour plus considérable placée au milieu de la muraille de l'est, avec laquelle elle communiquait par un pont-levis. Les ruines de cet édifice imposant témoignent de sa solidité et de sa forme. On paraît avoir eu dessein de le mettre à l'abri de l'incendie; car les tours et les bâtiments du fort, où l'on remarque encore quelques chambres ornées de sculptures assez régulières, n'avaient d'autre toiture que d'épaisses voûtes en pierre. — On prétend qu'il existe sous le château de vastes souterrains avec des galeries qui se prolongent au loin dans la campagne, et qui servaient à communiquer au dehors.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Pithiviers, Orléans (ville et arr.), Gien, Montargis.

Le nombre des électeurs est de 2,389.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Orléans.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Orléans. | 14 cantons, | 111 communes, | 137,820 habit. |
| Gien. | 5 | 49 | 41,273 |
| Montargis. | 7 | 95 | 66,144 |
| Pithiviers. | 5 | 98 | 60,039 |
| Total. | 31 cantons, | 353 communes, | 305,276 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Orléans), 3 receveurs particuliers, 6 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Orléans), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Orléans), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Douanes.* — Il existe à Orléans 1 entrepôt des sels.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Orléans), 3 directeurs d'arrondissements, 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 1^re conservation forestière, dont le chef-lieu est à Orléans. — 1 conservateur à Orléans.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 11^e inspection, dont le chef-lieu est Alençon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Orléans, et 1 autre à Grignon, près Lorris, chargé de la surveillance des canaux d'Orléans et du Loing, et du canal de Briare.

*Mines.* — Le département fait partie du 1^er arrondissement et de la 1^re division, dont le chef-lieu est Paris.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 1^er arrond. de concours, dont le chef-lieu est Paris.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 15,134 francs.

Militaire. — Le département fait partie de la 1^re division militaire, dont le quartier général est à Paris. — Il y a à Orléans: — 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire, à Orléans. — Le dépôt de recrutement est à Orléans. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 2^e légion, dont le ch.-l. est à Chartres.

Maritime. — 1 sous directeur forestier de la marine, chargé de la 2^e direction, qui comprend le bassin de la Loire, réside à Orléans.

Judiciaire. — La cour royale d'Orléans comprend dans son ressort les tribunaux du Loiret, d'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1^re instance, à Orléans (2 chambres), Gien, Montargis et Pithiviers, et 2 tribunaux de commerce, à Orléans et Montargis.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le III^e siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Orléans. — Il y a à Orléans: un séminaire diocésain qui compte 66 élèves en théologie et 24 élèves en philosophie; une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 8 cures de 1^re classe, 35 de 2^e, 248 succursales et 24 vicariats. — Il y existe 7 écoles chrétiennes, 40 congrégations religieuses de femmes, chargées de l'éducation des filles pauvres, des secours à domicile, des hospices et de la maison de détention d'Orléans; il existe en outre des religieuses hospitalières dans presque toutes les petites villes du département.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Orléans une église consistoriale, dont les 2 premières sections se trouvent à Orléans et Châtillon-sur-Loire: cette église (2 premières sections) est desservie par 2 pasteurs. — Il y a en outre dans le département 4 temples ou maisons de prières. — On y compte 4 sociétés bibliques, 2 sociétés des missions évangéliques, 2 sociétés des traités religieux, et 5 écoles protestantes.

Universitaire. — Le département possède une Académie de l'université, dont le chef-lieu est à Orléans, et qui comprend dans son ressort l'Indre-et-Loire, la Loir-et-Cher et le Loiret.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département, à Orléans: — un collége royal de 2^e classe qui compte 332 élèves; — un collége, à Montargis; une école normale primaire à Orléans, et une école normale primaire à Châtillon-sur-Loire (cette école est destinée spécialement à former des instituteurs pour les écoles protestantes). — Le nombre des écoles primaires du département est de 381, qui sont fréquentées par 13,684 élèves, dont 10,127 garçons et 3,557 filles. — Les comm. privées d'écoles sont au nombre de 136.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Orléans une *Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts*; — des écoles gratuites de dessin, d'architecture, d'écriture, d'accouchement, etc.; — un *Musée de Tableaux*, de Sculptures et Antiquités, un *Muséum d'Histoire naturelle*, et un *Jardin botanique*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 305,276 hab. et fournit annuellement à l'armée 685 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 2,098 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 4,366 | — | 4,220 | Total | 9,162 |
| naturels.. | 285 | — | 291 | | |
| *Décès.* | 3,939 | — | 3,738 | Total | 7,677 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 63,026,

Dont: 16,743 contrôle de réserve.

46,283 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit:

44,465 infanterie.

80 cavalerie.

122 artillerie.

1,616 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 9,421 ; équipés, 5,502 ; habillés, 10,656. 16,490 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 54 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 69 sont soumis au service ordinaire, et 31 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 8,432 fusils, 151 mousquetons, 5 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 4,268,932 f. | 06 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 2,064,434 | 65 |
| Douanes et sels | 3,245,202 | 10 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,873,824 | 56 |
| Postes | 819,500 | 52 |
| Produit des coupes de bois | 363,752 | 72 |
| Loterie | 92,909 | 05 |
| Produits divers | 78,067 | 28 |
| Ressources extraordinaires | 1,094,641 | 87 |
| Total | 14,001,284 f. | 81 c. |

Il a reçu du trésor 5,270,585 f. 41 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour | 1,202,313 f. | 70 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 249,873 | 33 |
| de l'instruction publique et des cultes | 380,826 | 03 |
| de l'intérieur | 8,646 | 50 |
| du commerce et des travaux publics | 924,922 | 06 |
| de la guerre | 1,048,478 | 18 |
| de la marine | 1,826 | 34 |
| des finances | 141,025 | 63 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 823,861 | 13 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes | 499,411 | 91 |
| Total | 5,270,185 f. | 41 c. |

Ces deux sommes totales de paiemente et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement pour les frais du gouvernement central, 5,485,897 fr. 30 c. de plus qu'il ne reçoit, ou près du tiers de son revenu territorial. Dans cette somme ne sont pas compris les produits de l'entrepôt des sels d'Orléans.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 345,197 fr. 23 cent.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc. | 91,883 f. | 40 c. |
| *Dép. variables :* loyers, secours, etc. | 253,313 | 83 |

Dans cette dernière somme figurent pour
38,422 f. » c. les prisons départementales,
61,500 » les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 30,160 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 63,080 | 34 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 215,145 | 25 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 31,870 | 39 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 705,138 hectares, le départ. en compte : 500,000 mis en culture et prés. — 95,411 forêts — 36,340 vignes. — 27,008 landes et friches. — 3,949 étangs (on en compte 800).

Le revenu territorial est évalué à 17,516,000 francs.

Le départ. renferme environ : 27,000 chevaux. — 83,000 bêtes à cornes (race bovine). — 400,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 579,000 kilogrammes, savoir : 21,000 mérinos, 153,000 métis, 405,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales | 1,133 000 | hectolitres. |
| En avoines | 854,000 | id |
| En vins | 1,266,000 | id. |

La culture est très perfectionnée. On suit avec empressement toutes les bonnes méthodes d'agriculture. On récolte au-delà des besoins en céréales. Le pays est riche en menus grains et en vins. Plus de la moitié de la récolte des vignobles est livrée au commerce sous le nom de *vin d'Orléans* (parmi les crus les plus estimés on cite ceux de Saint-Ay, de Beaugency et de Saint-Denis), le reste est converti en vinaigres et en eaux-de-vie. On fait du cidre dans l'arrondissement de Montargis. Le pays produit des plantes légumineuses et potagères, des fruits d'excellente qualité, du chanvre, du lin, du colza, du safran, etc. L'habitant est agriculteur, jardinier et vigneron ; il élève des bestiaux, beaucoup de volailles, et notamment des dindons, qu'on tire jeunes du département du Cher, et qui, après avoir été engraissés, servent à la consommation de la capitale. Il s'adonne à l'éducation des abeilles, qui fournissent un miel et une cire estimés. On fait aussi un assez grand commerce de farine. Il existe à Meung de superbes moulins. Depuis quelques années divers propriétaires ont joint à leurs exploitations rurales des fabriques de sucre de betteraves qui commencent à donner des produits importants.

## INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

L'industrie manufacturière et commerciale n'est pas dans un état aussi prospère que l'industrie agricole. Orléans occupait autrefois parmi les villes de commerce un rang beaucoup plus élevé que celui qu'elle tient aujourd'hui. Ses raffineries de sucre avaient une grande activité. Le commerce du Levant y faisait prospérer des bonneteries orientales, façon de Tunis, qui occupaient, avec les fabriques de bas drapés, plus de 5,000 ouvriers. Une manufacture de porcelaines qui avait commencé à jeter quelque éclat, a depuis long-temps cessé de travailler. La faïence et la poterie du pays avaient aussi un débouché immense. Aujourd'hui, quoique les produits se soient beaucoup perfectionnés, la vente en a singulièrement diminué. Le vinaigre d'Orléans, si renommé, a d'abord eu pour rival celui de Saumur ; puis la découverte et la fabrication du vinaigre pyro-ligneux, lui ont enlevé la presque totalité de la consommation de la capitale. — Le département renferme néanmoins encore aujourd'hui des vinaigreries. — On y trouve des distilleries, des blanchisseries pour la cire, des fabriques de céruse, des papeteries, des fabriques de poteries (notamment de formes pour les raffineries de sucre), de faïences, de terre de pipe, etc. — Il possède des filatures hydrauliques de coton, des fabriques de serges, de draps communs ; des filatures de laines, etc. ; des parcheminneries et des tanneries. — Les tanneries de Meung fournissent à Marseille et jusqu'en Italie des cuirs estimés. — Montargis et Pithiviers sont le centre du commerce du safran en France. Les gâteaux d'amandes de Pithiviers et les pâtés d'allouettes de la même ville jouissent d'une grande réputation. La fabrique des couvertures de laine et des draps communs occupe dans quelques cantons une population ouvrière de plus de 40,000 individus. — On tisse à Orléans des draps fins, des flanelles, et on file les laines à la mécanique. Il y existe encore quelques fabriques de bonneterie orientale, qui ont obtenu d'honorables récompenses aux diverses expositions de l'industrie. Enfin le département renferme des fabriques de chandeliers, d'étrilles, de limes, de râpes, de plomb de chasse, etc.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu UNE MÉDAILLE D'OR, TROIS MÉDAILLES DE BRONZE, UNE MENTION HONORABLE, ET UNE CITATION. — La médaille d'or a été décernée à MM. Monmoneau frères (d'Orléans), pour *limes, râpes, etc.* — Les médailles de bronze ont été accordées à MM. Laurent Gilbert, pour *creusets et poteries à sucre ;* Beranger et Petit, pour *limes et râpes ;* Valentin Peau-Bechard, pour *modèle d'un système de fondage chinois.* Ces trois honorables industriels appartiennent à la ville d'Orléans. — Les mentions et citations ont été accordées pour fabrication de *couvertures de laine*, de *draps* et de *draps typographiques dits blanchets.*

DOUANES. — L'entrepôt des sels d'Orléans a produit, en 1831, 3,245,202 francs 10 cent.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 231. — Elles se tiennent dans 61 communes, dont 25 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 277 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 43, occupent 48 journées. — Il y a 5 foires *mensuires*. — 292 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, mulets, bestiaux, bêtes à laine, volailles, etc. ; les foires d'Orléans offrent spécialement des laines, des étoffes, des objets de mercerie et de quincaillerie.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Etrennes orléannaises* ou *Almanach du départ. du Loiret ;* 1810, 1825 et 1826, et de 1828 à 1832 ; in-18. Orléans. — *Album du dép. du Loiret*, par Vergnaud-Romagnési ; in-fol. avec pl. Orléans, 1827. — *Indicateur orléannais* ou *Guide des étrangers, etc.*, par le même ; in-12. Orléans, 1827. — *Mémoire sur les causes de la décadence de l'industrie manufacturière et commerciale à Orléans, etc.*, par Sevin-Mareau ; in-8. Orléans, 1828. — *Observations sur la marche des orages dans le département du Loiret*, par le comte de Tristan ; in-8. Orléans, 1828. — *Notice historique sur l'église cathédrale de Sainte-Croix d'Orléans*, par Vergnaud-Romagnési ; in-8. Orléans, 1829. — *Antiquités du grand cimetière d'Orléans*, par Jollois ; in-4. avec planch. Paris, 1832. — *Annuaire du départ. du Loiret ;* in-18. Orléans, 1832. — *De l'agriculture du Gatinais, de la Sologne, etc.*, par A. Puvis ; in-8. Paris, 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Lot.

### (Ci-devant Haut-Quercy.)

#### HISTOIRE.

Les *Cadurci*, anciens habitants du Quercy, ne cédèrent pas sans résistance aux Romains ; *Uxellodunum*, défendue par Luctérius, résista long-temps aux vainqueurs d'*Alise*. Le pays des Cadurciens fut compris par Auguste dans la Gaule aquitanique, et par Honorius dans la première Aquitaine. Il fut, dans le v<sup>e</sup> siècle, dévasté successivement par les Vandales, les Suèves, les Alains et les Visigoths ; ce dernier peuple, qui s'y établit, en fut chassé par Clovis. Sous les rois de la première et de la seconde race, le Quercy suivit le sort de l'Aquitaine, il fut, dans le VIII<sup>e</sup> siècle, victime des ravages des Sarrasins et des guerres de Pépin-le-Bref contre Waiffre. — Dans les IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, il se vit exposé aux dévastations des Normands, qui remontèrent la Dordogne jusqu'à Souillac, le Lot et le Célé jusqu'à Figeac. — Les deux siècles suivants furent ceux des guerres contre les Albigeois. Le Quercy, soumis aux comtes de Toulouse, partagea les désastres de la maison de Saint-Gilles. Il fut cédé aux Anglais en 1191, et ne tarda pas à devenir le théâtre des guerres entre les Français et les Anglais. Pendant le XIII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècles, des compagnies d'aventuriers anglais s'emparèrent de la plupart des châteaux et ruinèrent le pays. — Le Quercy revint au pouvoir de la couronne de France sous Charles VII et jouit de quelque tranquillité, depuis la victoire de Louis XI sur le comte d'Armagnac jusqu'à la fin du règne de François I<sup>er</sup>. — L'établissement du Calvinisme renouvela les malheurs du pays. Montauban, capitale du Bas-Quercy, prit parti pour les protestants, tandis que Cahors, capitale du Haut-Quercy, restait fidèle à la religion catholique. Aux fureurs de la guerre civile se joignit le fanatisme religieux. Cahors fut pris et pillé par les troupes de Henri IV. Montauban résista à Louis XIII en personne. Enfin, en 1629, les protestants du Quercy se soumirent et le pays fut pacifié. Depuis lors, il n'a plus eu à éprouver les désastres de la guerre. — De 1779 à 1789, le Quercy, réuni à l'Aveyron, eut une administration provinciale (dont nous avons parlé t. I, p. 201) qui s'occupa avec succès d'améliorer son agriculture, son commerce et son industrie. En 1790, il forma le département du Lot ; un sénatus-consulte en démembra, en 1808, l'arrondissement de Montauban (Bas-Quercy), qui, avec d'autres cantons, détachés des départements voisins, composa le département de Tarn-et-Garonne.

#### ANTIQUITÉS.

Les monuments de l'époque druidique sont multipliés dans le département. - On y trouve de nombreux *souterrains* creusés par les peuples celtiques ; des *tombelles* éparses sur divers points, mais réunies en plus grande quantité aux environs de Gramat (M. Delpon a fait remarquer que les Tartares de l'Irtisch donnent le nom de *Gramat* aux monticules consacrés à la mémoire des guerriers morts). Les tombelles du Lot sont aussi des monuments funèbres ; il en est même qui sont formés de cercueils de pierre, superposés et recouverts d'une légère couche de terre, telle est celle qu'on nomme le *Puy-les-Martres* (Puy-des-Martyrs). — Il existe également en plusieurs localités des cercueils placés en terre les uns à côté des autres, mais qui ne sont pas recouverts de tombelles. — Chacun de ceux que l'on a trouvés ainsi à Saint-Jean-de-Laurs, renfermait deux squelettes entiers outre le crâne d'un autre squelette. — Parmi les peulwans, on cite celui de Belinac, et parmi les dolmens (que les Quercinois nomment *Peyros levados*), celui dit la *Pierre Martine*, près de Livernon. Ce dolmen, dont la table supérieure a 22 pieds de long sur 10 de large, est le plus grand du pays ; sa table est si parfaitement posée en équilibre sur ses deux supports, que la seule pression de la main suffit pour lui imprimer un mouvement oscillatoire qu'elle conserve pendant plus d'une minute. — La plupart des dolmens du Lot sont des tombeaux ; les fouilles y ont fait découvrir, avec des ossements humains, des flèches et des haches en silex, des fragments de poterie, des ornements en os ou en pierre, et même des épées et des poignards de cuivre. — On voit quelques-uns de ces dolmens supportés par quatre pierres et exactement fermés de tous les côtés. — Il existe un *cromlech* assez considérable sur la crête de la montagne de Roquebert, près de Preissac. — Le pays offre aussi un grand nombre de retranchements gaulois et de cavernes fermées de fortifications qui, sans doute, ont servi d'asile aux anciens habitants lors des invasions de l'ennemi. En cherchant un trésor dans celle de Breingues, les paysans du village ont découvert, dans des galeries pratiquées par la main des hommes, une grande quantité d'ossements (dont plusieurs d'animaux anté-diluviens) incrustés dans une brèche calcaire à pâte cristallisée.

Nous parlons plus loin, à l'article *Cahors*, des principales antiquités romaines qui existent encore dans le département.

Les grands monuments du moyen-âge et ceux d'une époque plus rapprochée sont des châteaux-forts et d'anciennes églises. Nous en signalons plusieurs en parlant des villes qui les renferment. Parmi les autres châteaux dignes d'être cités, on remarque ceux d'Assier, de Montal et de Saint-Sulpice, qui, bâtis ou restaurés dans le XVI<sup>e</sup> siècle, avaient été décorés dans le goût de la renaissance ; ceux de Cardaillac, de Béduer et de Cénevières, qui remontent à une époque plus reculée (on prétend même que ce dernier a appartenu au duc Waiffre, rival malheureux de Pépin) ; celui de Vaillac, qui renferme une écurie voûtée flanquée de deux tours, et assez grande pour contenir 500 chevaux. — Les vieilles abbayes de Carennac, de Leyme, de l'Hôpital-Beaulieu : les églises de Toirac, du Vigan, de Marcilhac, de Saint-Cernin-de-Thézel, ainsi que d'autres édifices religieux, que nous signalons plus loin, sont dignes d'être visités par le voyageur.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

La population du Lot est divisée par la nature du pays qu'elle habite en deux classes distinctes, différentes par les habitudes et par le caractère.

Les habitants des montagnes, quelque pauvres qu'ils soient, vont rarement au loin, comme leurs voisins du Cantal, chercher fortune. Ils veulent mourir où ils sont nés. Ils aiment leurs marécages et leurs montagnes humides ; d'une constitution affaiblie par le climat et par une nourriture peu substantielle, ils sont susceptibles, irritables, processifs, batailleurs ; la moindre contrariété suffit pour les porter aux plus violents excès. Leur caractère est superstitieux et craintif. Nulle part la croyance à la sorcellerie et aux sortilèges n'a conservé plus d'empire. — Cependant la masse de la population montagnarde est active et industrieuse ; les obstacles ne l'arrêtent pas, mais elle cherche plutôt à les éviter qu'à les vaincre ; elle est laborieuse et patiente, portée par son esprit inquiet à chercher les améliorations ; les innovations même ne lui déplaisent pas, et elle s'empresse d'adopter ceux dont elle reconnaît l'avantage ; ainsi elle fut dans le département la première à

cultiver la pomme de terre et à l'employer à la fabrication du pain. — Les habitants des vallées et du plateau calcaire, peu éclairés comme ceux de la montagne, sont également disposés à la crédulité; mais ils ont moins de vivacité et d'intelligence, moins d'aptitude pour l'industrie et les arts mécaniques. Ils remplacent l'adresse par la force, et les combinaisons par la persévérance. Courbés sous le joug de l'habitude, ils conservent une aveugle méfiance pour toutes les innovations, et règlent souvent leurs travaux sur les phases de la lune ou sur la fête d'un saint, sans avoir égard à l'état de l'atmosphère. — L'agriculture et la garde des troupeaux sont pour eux des occupations communes. On trouve rarement parmi eux un ouvrier exclusivement livré à son métier. A l'époque des semailles et des moissons, lorsqu'on travaille la vigne ou le maïs, le maçon quitte son marteau, le tailleur ses aiguilles, le menuisier son rabot, et tous se répandent dans les champs. Si la perfection de la main d'œuvre perd à ce changement de travaux, la santé des hommes y gagne. — Les habitants des vallées qui n'ont point le caractère irascible des habitants de la montagne, manquent également de leur goût pour les procès. Parmi eux les contestations sont peu nombreuses et les rixes rares. Ils ont les penchants doux et sociables.

« S'il existe, dit M. Delpon, des différences remarquables entre les divers habitants du Quercy, il est aussi des traits qui leur sont communs. Ils méritent tous encore l'éloge qu'un ancien poete a fait de leurs ancêtres, qu'il appelait *fortes Caturci*. Leur humeur belliqueuse se montre dans ces guerres qui éclatent entre les différentes communes, et qui donnent lieu à de véritables combats. Dans les armées même, les jeunes Quercinois se sont fait distinguer, tantôt par une tranquille bravoure, tantôt par une brillante impétuosité, et toujours par un courage supérieur aux dangers. Des conscrits qu'il fallait enchaîner pour les arracher à leurs familles, sont devenus d'excellents soldats sur le champ de bataille. »

## COSTUMES.

Les habitants des campagnes ont un habillement simple et généralement fait d'étoffes et de toiles grossières fabriquées dans le pays pendant l'été. Ils vont nu-pieds; une chemise, un gilet et des pantalons de toile forment tout leur vêtement. Ils ont pour coiffure un chapeau rabattu ou un bonnet de laine. — Pendant l'hiver, ils se chaussent avec des sabots et portent des guêtres, des culottes et des vestes d'étoffe de laine; ces vestes sont de couleur grise les jours ouvrables, et bleue les jours de fête.

Le costume des femmes de la campagne n'offre rien de remarquable; la couleur qu'elles affectionnent est le bleu; dans les villes, les femmes des artisans préfèrent le vert foncé ou le brun; les femmes et les filles des communes situées sur le plateau calcaire portent des coiffes qui dessinent le contour de la tête, et sur lesquelles elles placent un mouchoir plié en triangle, dont un des angles tombe sur le chignon et dont les autres sont relevés sur la tête.

## LANGAGE.

Le patois des paysans du Lot est un dialecte de la langue limousine, offrant beaucoup d'analogie avec celui en usage dans le département de l'Aveyron. — Vif et énergique, il joint la richesse et la flexibilité à la précision. — L'ouvrage le plus remarquable, écrit en patois du Lot, est une comédie composée à Cahors, au commencement du XVIII<sup></sup>e siècle, et intitulée *Scatabrounda*; on y trouve de l'esprit, de la verve et de la gaîté.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Les hommes distingués que le département a produits à toutes les époques sont en nombre trop considérable pour que nous puissions les nommer tous, nous nous bornerons à citer :

Le cadurcien LUCTÉRIUS, qui défendit si héroïquement Uxellodunum contre César; le pape Jean XXII (*Jacques Dossa*); deux troubadours du XI.e siècle, *Raymond* DE DURFORT et *Hugues* DE SAINT-CYR; deux poëtes du XVIe, le célèbre *Clément* MAROT et *Hugues* SALEL, traducteur d'Homère; plusieurs habiles capitaines des XVe et XVIe siècles, GOURDON DE GENOUILLAC, surnommé *Galliot*, grand-maître de l'artillerie sous François Ier; CHARRY, si estimé de Montluc; l'intrépide BESSONIAS; deux généraux de Louis XIV, *Georges* et *Louis* DE GUISCARD; les historiens du Quercy, *Marc-Antoine* DOMINICI, et l'*abbé* DE FOUILLAC; le savant antiquaire *Antoine* DE FOUILLAC; d'anciens jurisconsultes fort renommés dans leur temps, MAYNARD, ACOSTA, DADINE DE HAUTE-SERRE, DE BOUTARIC, etc; deux romanciers et auteurs dramatiques du XVIIe siècle, LA CALPRENÈDE et LASSERRE; un poëte de la même époque, *François* DE MAYNARD, disciple de Malherbe; le jésuite DELBRUN, auteur d'un Dictionnaire français-latin, et d'un Dictionnaire français-latin et grec; le savant théologien GISBERT; l'illustre FÉNELON; l'habile graveur *Louis* SERIÈS; le mathématicien LAGARRESQUE DE LAGARROUSTE, excellent mécanicien; un poëte lyrique distingué et trop peu connu, *Volet* DE REGAGNAC; le poëte élégiaque TRENEUIL; les publicistes BAUDUS et MASSABIAU; l'écrivain politique BALESTE, auteur d'un ouvrage fort estimé, le *Concordat politique*; le député *Agar* DE MOSBOURG, ancien ministre des finances du roi de Naples; un autre député, CALMON, directeur général des domaines; VERNINAC DE SAINT-MAUR, qui fut littérateur, ambassadeur et préfet; le maître des comptes SERVIÈRES, littérateur agréable; les quatre frères RAMEL, dont un fut ministre des finances de la République, deux autres généraux (l'un d'eux périt misérablement, assassiné à Toulouse en 1815), et le quatrième, professeur instruit et membre de la chambre des représentants; le maréchal de l'empire BESSIÈRES, *duc d'Istrie*; les généraux BESSIÈRES, AMBERT, DUFOUR, MONTFORT, etc.; un guerrier que sa bravoure héroïque fit surnommer l'*Achille français*, *Joachim* MURAT, qui, porté sur le trône de Naples, par l'amitié de Napoléon, eut une fin si malheureuse.

Enfin, il est à remarquer que le département fournit aujourd'hui six membres distingués à l'Académie de médecine, le baron DUBOIS, ANDRAL, CASTEL, MURAT, GASC, et FALRET, et que deux des trois premiers grands prix décernés en 1831, par l'Académie des Sciences, ont été obtenus par deux habitants de ce département, M. FALRET, auquel on doit la formation (à Vanvres, près de Paris) d'un magnifique établissement pour le traitement des riches aliénés; et M. DELPON, député, auteur d'une excellente *Statistique du Lot*.

## TOPOGRAPHIE.

Le département du Lot est un département *méditerrané*, région du sud, formé du ci-devant Quercy (Guyenne). — Il a pour limites : au nord, le département de la Corrèze; à l'est, ceux du Cantal et de l'Aveyron; au sud, celui de Tarn et Garonne, et à l'ouest, ceux de Lot-et-Garonne et de la Dordogne. — Il tire son nom d'une des principales rivières qui le traversent. — Sa superficie est de 524,397 arpens métriques; M. Delpon, dans sa *Statistique*, ne l'évalue qu'à 519,500; l'*Annuaire du Lot*, pour 1835, la porte au contraire à 525,280.

SOL. — Le sol, généralement montagneux et rocailleux, est de natures très diverses : granitique dans les montagnes de l'est du département, calcaire sur le plateau qui en occupe la partie centrale; enfin riche en marne et en argile dans les vallées où les alluvions fréquentes entretiennent la fertilité.

MONTAGNES. — Des montagnes, qui sont une ramification des monts du Cantal, occupent la partie orientale du département, où elles forment trois chaînes principales; leurs cimes culminantes, la Bastide, Saint-Bresson et le Pendut, s'élèvent à 760 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. La montagne de la Bastide dépasse les deux autres de quelques mètres; de son sommet on domine un immense horizon; d'un côté la vue s'étend jusqu'au Puy-de-dôme; de l'autre elle atteint la chaîne des Pyrénées, qui se montre sous la forme d'une brume grisâtre, que distinguent des véritables nuages, quelques saillies prononcées et le reflet argenté des neiges éternelles. — Le relief du département forme trois étages. — Au-dessous des montagnes s'étendent de vastes plateaux calcaires dont la hauteur moyenne est encore de 450 mètres. — Au-dessous de ces plateaux se trouvent les grandes vallées où coulent la Dordogne et le Lot, et qui ont généralement une hauteur de 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. — La pente générale des terrains est dirigée vers le sud-ouest.

VALLÉES. — Parmi les singularités du pays, on doit signaler un assez grand nombre de petites vallées, situées dans les plateaux calcaires, qui n'aboutissent pas à des rivières et qui forment des bassins sans issues. Quelques-unes sont arrosées par des ruisseaux qui se perdent dans des cavernes; on attribue la formation de ces vallées à des écroulements occasionés par la rupture de la voûte de vastes cavités souterraines. Il en est plusieurs qui ont la forme de bassins circulaires ou elliptiques assez semblables (sauf les dimensions) aux *Oulles* des Pyrénées (1); ces bassins entourés de rochers à pic ou de pentes fortement prononcées qui les font ressembler à de vastes cirques, sont nommés *Cloups* par les habitants du Lot.

RIVIÈRES. — Les deux rivières principales du département sont le Lot et la Dordogne. — Le Lot a sa source dans les montagnes de la Lozère, et un cours de 295,000 mètres. C'est un affluent de la Garonne; il traverse le département de l'est à l'ouest; son cours y est très sinueux et a 192,180 mètres de développement. Sa largeur moyenne est de 100 mètres; sa profondeur de 14 décimètres; sa pente de 5 centimètres par 100 mètres. Le Lot n'est navigable que pendant quatre mois de l'année. — La Dordogne coule vers l'ouest et traverse la partie septentrionale du département, sur une longueur de 59,2.0 mètres. Elle est navigable à la descente sur une ligne de 34,0.. m. — Les autres cours d'eau qui peuvent être nommés rivières, sont la *Cère* et la *Bave*, affluents de la Dordogne; le *Céle* (que quelques géographes nomment la Selle ou la Seille), affluent du Lot. — Le pays est en outre arrosé par un grand nombre de ruisseaux. Quelques-uns, tels que celui de la *Gone*, disparaissent dans des gouffres, coulent pendant quelque temps dans un lit souterrain et reviennent continuer leur

(1) Voyez *Hautes-Pyrénées*, t. III, p. 20.

FRANCE PITTORESQUE




Dressé par Monin

Gravé par Rambos et Laguillermie



Roc Amadour.



Dalvon.  Fénelon.

cours à la surface de la terre. D'autres, tels que les ruisseaux de Reyrevinhes, de Sonac, de Miers, d'Assier, de Thémine, de Theminettes, se perdent pour ne plus reparaître.—Le ruisseau de Théminettes parcourt une vallée sans issue et se perd par trois étroites ouvertures dans un gouffre situé à la base d'un rocher qui le termine. Il est arrivé plusieurs fois que des crues, survenues au moment de la fenaison, ont bouché ces ouvertures avec du foin entraîné par le courant, et alors les eaux ont inondé la vallée. « Il y a peu d'années, dit M. Delpon, qu'un moulin qui s'y trouve fut ainsi presque englouti; le meunier se sauva sur le faîte du toit; les rats qui, comme lui, fuyaient la mort, grimpaient sur ses jambes. Le danger augmentait à chaque instant, et il allait être noyé, lorsque la forte pression du courant entraîna le foin; mais l'écoulement des eaux dura encore plus de seize heures. »

Navigation. — Le Lot et la Dordogne sont les seules rivières navigables; la Cère, la Bave, le Celé et quelques ruisseaux affluents de ces rivières sont flottables. C'est par les ruisseaux de Veyres, de Berbezon et par le Celé, qu'au moyen d'un canal de dérivation, qui remonte au XIe siècle, Figeac est approvisionné de bois de chauffage. — Il existe un projet de réunir le Lot à la Dordogne au moyen d'un canal qui passerait par l'Alzon, aurait son point de partage à l'hôpital Beaubru, traverserait la vallée du Célé sur un pont de 100 mètres de hauteur et de 1.000 mètres de longueur, et ensuite, par une galerie souterraine d'environ 50,000 mètres, atteindrait le Lot à Capdenac.

Routes. — Le département est traversé par 4 routes royales d'environ 280,686 mètres de longueur et possède 20 routes départementales, dont le parcours doit être de 672.746 mètres.—L'ensemble des communications viables offre donc un développement total de 953,432 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département varie suivant les trois zones qui le partagent. — Dans la zone granitique et siliceuse, élevée de 550 mètres au-dessus du niveau de la mer, il est humide et froid pendant près de neuf mois et très chaud pendant l'été. Dans la zone calcaire, il est moins froid et surtout moins humide. — La chaleur est encore plus considérable dans les grandes vallées, qui sont abritées du côté du nord; il n'est pas rare d'y voir le thermomètre monter à 28 degrés.

Vents. — Le vent de nord-ouest domine; ceux qui soufflent ensuite le plus fréquemment sont les vents de l'ouest, du sud et du sud-ouest.

Maladies. — Les fièvres de diverses natures, les affections cutanées, la dyssenterie sont des maladies assez communes. — Le climat, celui surtout des environs de Figeac, dispose aux affections vermineuses, qui n'attaquent pas seulement les enfants. — On remarque des goîtres dans quelques localités; les femmes y sont beaucoup plus sujettes que les hommes.

Tremblements de terre. — Le département a éprouvé quelques tremblements de terre peu sensibles; le dernier date de 1807.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les couches schisteuses présentent un assez grand nombre d'empreintes végétales. Les couches calcaires renferment un grand nombre de corps et de coquilles fossiles, des bélemnites, des gryphées, des térébratules, des ammonites, etc. On trouve au village d'Olive, près de Boussac, une couche d'ammonites et de madrépores qui a au moins 30 pieds d'épaisseur. — Parmi les nombreuses grottes du département, une seule, celle de Breingues, canton de Livernon, a présenté des ossements de grands quadrupèdes. On y a trouvé une tête de rhinocéros, et plusieurs cornes d'élans, de cerfs et de rennes, d'espèces perdues; mais on a cru reconnaître en même temps que les restes de ces animaux antédiluviens y avaient été placés par la main des hommes.

Règne animal. — Les loups, les renards et les blaireaux sont très nombreux dans le pays, ainsi que les fouines, les putois, les belettes, les martes, les genettes, les chats sauvages, les écureuils, etc. — Les loutres y habitent les bords de l'Ouisse et de la Dordogne. — Les sangliers et les chevreuils ne s'y montrent que très rarement; le lièvre et le lapin abondent; les lièvres acquièrent dans le pays calcaire une telle grosseur, qu'on en tue qui pèsent jusqu'à dix livres. — Le gibier ailé et les oiseaux de toute espèce sont fort multipliés. — Parmi les oiseaux de proie, on cite l'aigle, le duc, le hibou, le milan, le faucon, l'épervier, etc. — Les bords du Lot et de la Dordogne offrent, dans certaines saisons, des cormorans, des hérons, des grues, des cigognes, etc; la grande outarde et le cygne s'y montrent dans les hivers rigoureux; les oies sauvages y viennent plus souvent. — Les rivières sont poissonneuses; on pêche dans la Dordogne, outre la truite saumonée et tous les poissons d'eau douce, la lamproie, le saumon, la sole, l'alose, etc. — La Cère nourrit une grande quantité d'anguilles. Les carpes du Lot pèsent jusqu'à 30 livres. — La couleuvre, les salamandres aquatique et terrestre figurent parmi les reptiles; la vipère est rare et ne se trouve que dans le pays de montagne.

Règne végétal. — Les forêts sont presque entièrement formées de chênes. — Les autres arbres les plus multipliés sont: sur le sol calcaire, l'érable, le mahaleb, le cornouiller; sur le sol argileux, l'ormeau; sur le sol granitique, le châtaignier, le hêtre et le bouleau, dont la sève fournit aux habitants une boisson sucrée qui devient acide par la fermentation (1); sur le sol alluvionnel, l'aulne, le peuplier, le saule, etc. — Le frêne croît bien dans tous les terrains. — On a fait avec succès des semis de pins sylvestre et maritime. — Parmi les arbres des jardins on remarque le tilleul, le platane, le micocoulier, etc. — Les espèces d'arbres fruitiers sont très nombreuses, noyers, noisetiers, pruniers, cerisiers, pêchers, etc. — La culture des fruits à pepin s'est répandue depuis une trentaine d'années et a fait de grands progrès. — Le département renferme des espèces particulières de pommes et de poires (pomme d'*Ile*, poire *strangouette*) qui mériteraient d'être connues au dehors. — Le mûrier peut y prospérer. — Le grenadier réussit très bien dans les rochers des bords du Lot, où croissent aussi le lentisque et le térébinthe. — Le pays produit des truffes et une grande variété de champignons comestibles. — Le catalogue des plantes qui croissent dans le département en comprend plus de 1,050.

Règne minéral. — Le département est peu riche en métaux. — Il y existe quelques mines de fer. On y trouve du plomb et de la calamine; de la houille, de la pierre calcaire, de la pierre de taille dure, de la pierre lithographique, de la pierre meulière, de beaux marbres, de l'albâtre, de la serpentine, du granit, du spath calcaire, etc. — Des carrières d'argile savonneuse, de marne, d'argile à potier, de terre à foulon, etc., et quelques tourbières. — Divers auteurs prétendent que les sables de la Dordogne et du Lot contiennent des paillettes d'or.

*Eaux minérales.* — On cite dans le département plusieurs sources d'eaux minérales; celles de Miers, de La Garde et de Gramat, sont les plus fréquentées. — Les eaux de Gramat contiennent des sulfates de magnésie, de chaux et de soude, des carbonates de chaux et de magnésie, et de l'acide carbonique. On a cru trouver dans les eaux de Miers et de Reyrevinhes quelques atômes de fer. — Les eaux de Livernon exhalent une forte odeur d'hydrogène sulfuré.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Le département renferme un grand nombre de curiosités naturelles.

Outre les *vallées sans issues*, et les ruisseaux qui coulent ou se perdent dans des cavités souterraines dont nous avons parlé plus haut, ce sont: — des *gouffres* occasionés par de profondes dépressions de terrains, comme le *Puits de Padirac*, l'*Abîme de Bède*, etc.; — des *grottes à stalactites*, parmi lesquelles on cite celles de Marcilhac, de Cabrerets, de Livernon, de Corn, de Saint-Médard, de Presque, etc., M. Delpon en compte 155 plus ou moins remarquables; — des *sources intermittentes*, telles que *le Bouley*, *le Gourg*, et celles de Gibonzac, de Maselat, de La Mothe-Cassel, etc.; — des *sources pétrifiantes*, celles de Cajarc, de Figeac, etc.; — enfin des roches de quartz et de grès qui portent les traces des feux souterrains, et sont en quelque sorte à demi-vitrifiées, comme le *Roc de Roquier*.

Puits de Padirac. — C'est le plus remarquable de tous les gouffres du département. Il se trouve près de la route de Figeac à Souillac, au milieu d'un terrain en pente douce, et présente un abîme circulaire, de 180 pieds de profondeur et de 100 de diamètre. « Laissant apercevoir dans le fond, dit un écrivain du pays, d'autres cavités qui offrent à l'imagination frappée les portes du Ténare. » Les clématites, le lierre et les ronces qui tapissent ses parois empêchent d'y descendre et offrent un asile inattaquable aux corneilles, qui de là vont dévaster les récoltes. Les paysans montrent sur les bords de l'abîme les traces des pieds du cheval avec lequel Satan le franchit au moment où l'ange Gabriel allait l'y précipiter.

Le Bouley et le Gourg. — Ce sont deux ruisseaux qui naissent des flancs opposés de la montagne de Puymartin, près de Souillac, et qui se réunissent au ruisseau de Borèze, affluent de la Dordogne. — Le *Bouley* sort d'une grotte de 9 pieds de profondeur, par deux ouvertures triangulaires. Après des pluies abondantes, il lance deux jets d'eau divergents qui font avec l'horizon un angle de près de 25 degrés. L'éruption est précédée d'un bruit souterrain assez fort. L'écoulement des eaux est accompagné d'une espèce de sifflement. Il suffit de peu d'instants à ce volcan aquatique pour inonder le vallon, déraciner les arbres et causer de grands ravages. — Si les pluies sont continues, ou si les cantons voisins éprouvent quelques violents orages, la source du *Bouley* semble presque tarie; mais alors à son tour, le *Gourg* grossit et s'élance avec une telle impétuosité, qu'en peu de temps le vallon où il coule est complètement inondé. L'éruption du Gourg s'annonce par une espèce de bouillonnement à la surface de la source. Ensuite on voit jaillir du centre une colonne d'eau formant un jet vertical de 12 pieds de haut et de 3 de diamètre. Dès que le *Gourg* cesse de jaillir, le *Bouley* recommence à vomir ses eaux avec la

(1) Un bouleau de moyenne grosseur peut fournir un hectolitre de sève sans en souffrir, au moins la première année.

même impétuosité. — Les deux sources s'épuisent enfin, et rentrent dans leur lit ordinaire. Le temps de leur écoulement et de leur intermittence n'a pas une durée fixe. Le Bouley lance ses eaux pendant plusieurs heures, quelquefois cinq jours de suite. En 1783, l'écoulement du Gourg dura dix-sept heures. Les éruptions du Bouley alternent avec celles du Gourg, qu'elles précèdent toujours. On remarque aux alentours du Gourg quelques petites sources qui tarissent dès que la source principale commence à couler.

Roc de Roquitte. — Ce roc a 10 mètr. de hauteur sur 30 de circonférence. Une cavité assez grande pour que deux chevaux puissent y entrer de front le perce de part en part vers sa base. On le prend de loin pour une tour : il est entouré de blocs qui en ont été séparés. Du côté du midi et du couchant, on remarque à sa surface quelques saillies ou boursouflures qui paraissent être le résultat de l'action du feu, et qui en se croisant, représentent une sorte de réseau. Comme la masse de ce roc et ses nombreuses anfractuosités offrent des formes vagues, qui permettent à l'imagination d'y trouver tout ce qu'elle cherche, un antiquaire a prétendu y reconnaître le travail de l'homme, et a vu dans ce rocher massif le débris de la statue colossale d'un guerrier dont la cote de mailles serait indiquée par les saillies en forme de réseau.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Cahors, sur la rive droite du Lot, ch.-l. de préf., à 139 l. 1/2 S. de Paris (distance légale. — On paie 76 postes 1/2). Pop. 12,050 hab. — Cette ville, située dans une presque île du Lot, est dominée par les montagnes qui bordent la rive gauche de cette rivière, et forment autour de la ville une espèce de demi-cirque. — Sa position a fait croire à quelques auteurs qu'elle était l'ancienne *Uxellodunum*, opinion qui ne peut être admise, surtout depuis que la position d'Uxellodunum a été parfaitement fixée à Capdenac. Il paraît plus certain que Cahors est l'antique *Divona*, capitale des *Cadurci*, qui reçut ensuite le nom de *Civitas Cadurcorum*, d'où est dérivé son nom moderne. On suppose que le nom primitif *Divona*, qui, en langue celtique, signifie fontaine, venait de la fontaine des Chartreux, située près de Cahors, et une des plus belles sources de France. — *Divona* prospéra sous la domination romaine; elle était une cité *municipe* et fut du nombre des 60 villes qui élevèrent un autel à Auguste, au confluent du Rhône et de la Saône. L'industrie de ses habitants était célèbre. On vantait déjà, du temps de César, les meubles élégants et commodes fabriqués à Cahors. Cette ville était renommée à cause de la finesse et de la beauté de ses toiles; les auteurs anciens attribuent à ses ouvriers l'invention des lits de plume et des rubans de lin teints de couleurs éclatantes; elle ne brillait pas moins par son goût pour les arts, et possédait un collége de potiers en terre qui fabriquaient des vases fameux appelés *cadurci* comme les habitants. Quatre voies romaines y aboutissaient : la première allait à Toulouse, la seconde à Bordeaux, la troisième à Périgueux et la quatrième à Lyon. Les Romains l'avaient embellie de plusieurs édifices qui attestent son importance; des bains publics, un théâtre (qu'on nomme encore le cirque des Cadourques), un aquéduc, un forum, un pont, etc. — Les Visigoths s'établirent à Cahors en 472 et y firent frapper monnaie. La ville fut prise et saccagée par les Vandales et par les Francs. Théodebert, fils de Chilpéric, livra au pillage les édifices sacrés, les maisons des citoyens, et détruisit les remparts que rétablit, en 645, Didier ou saint Gery, d'abord duc de Marseille, puis évêque de Cahors. Les troupes de Pepin, les Sarrasins, les Normands, dévastèrent Cahors à diverses époques. Plus tard, la ville passa sous le joug des Anglais; mais elle se montra toujours empressée de redevenir française. — Cahors prit parti, au XIIIe siècle, contre les Albigeois, et, au XVIe, contre les protestants. En 1580, elle soutint contre Henri IV un siége fameux; ses habitants montrèrent un courage héroïque et défendirent pendant plusieurs jours leur ville, où les calvinistes avaient pénétré par surprise. Malgré Henri, les vainqueurs la saccagèrent avec une fureur qui ne respecta ni l'âge ni le sexe. — Cahors fut au nombre des 64 villes dont les députés assistèrent au couronnement de Louis XI, et elle obtint le trentième rang parmi celles qui furent représentées à cette cérémonie. — Cette ville est encore défendue, du côté du levant, par des restes de tours et de remparts en briques, qui occupent toute la largeur de l'isthme. Elle est traversée par la grande route de Paris à Toulouse, et possède sur le Lot trois ponts, dont l'un, dit de *Valentré*, est surmonté de trois énormes tours. Ce pont a été construit, dans le XIIIe siècle, avec le produit des amendes prononcées contre les usuriers appelés *cahorsins*, ce qui lui a fait donner aussi le nom de *Pont du Diable*. Il ne reste plus aucune trace de l'ancien pont construit par les Romains. — L'intérieur de la ville est peu agréable; cependant, depuis quelques années, il s'est fort embelli, on y a ouvert de nouvelles rues bien alignées. — Les boulevarts, que suit la grande route de Paris, sont décorés de plusieurs belles maisons et d'une belle promenade. Il reste à Cahors peu de vestiges d'antiquités. Le forum a disparu comme le pont. Les ruines antiques encore debout sont : un portique que l'on croit avoir fait partie des bains publics; le théâtre ou cirque, dont les restes annoncent un édifice construit avec soin et dans de grandes proportions; quelques parties de l'aquéduc qui amenaient les eaux à la ville de plus de six lieues de distance. On a aussi recueilli, dans Cahors, de belles mosaïques, des fragments de colonnes et un grand nombre de médailles de Tibère et de Claude. — La ville renferme plusieurs églises fort anciennes. — La *Cathédrale*, d'un aspect extérieur très imposant, présente à l'intérieur une vaste nef sans bas côtés, de 56 mètres de longueur sur 15 de largeur. Trois voûtes, dont deux en coupoles, la couronnent. Une des coupoles a 32 mètres d'élévation et 48 mètres de circonférence; l'autre, de circonférence égale, n'a que 25 mètres de hauteur; elles sont toutes deux sans ornements; mais elles offrent des lignes très pures et une construction faite avec soin. La troisième voûte est à tiers-point. — Entre les pilastres qui portent les coupoles, règnent de chaque côté de la nef, à dix mètres d'élévation, des galeries ou tribunes ornées de balustres, sous lesquelles sont plusieurs chapelles. — Les ouvertures qui éclairent la partie de l'église surmontée par les deux coupoles se terminent en demi-cercle; celles de l'autre partie sont en ogive et décorées des ornements bizarres, élégants et hardis de l'architecture gothique. Il est facile de se convaincre que cette église présente des constructions de diverses époques. Les deux coupoles demi-sphériques et les murs qui les supportent en sont évidemment les parties les plus anciennes. Leur belle exécution et leurs proportions majestueuses les ont fait attribuer aux Romains; mais il est certain qu'elles ne remontent pas au-delà du VIe siècle, époque à laquelle on bâtit d'autres églises à coupole, parmi lesquelles on distingue celle de Souillac, dans le département du Lot, et celle de Solignac, près de Limoges. Le grand autel et celui de Saint-Suaire ont été consacrés, en 1619, par le pape Callixte II. « A l'extérieur de l'église, dit M. Delpon, du côté du nord, il existe une porte dont l'arc est orné d'une frise saillante qui se prolonge horizontalement des deux côtés. Cette frise présente, en relief, des tigres, des lions, des chiens qui s'élancent les uns sur les autres, et qui sont suivis par des hommes à cheval. D'autres groupes offrent des hommes ferrant un cheval; des guerriers combattant avec des lances, etc. — Quelques personnes ont cru y reconnaître une sorte de zodiaque; d'autres pensent qu'on a voulu y tracer les chasses de Diane et la punition d'Actéon; mais il est plus vraisemblable que toutes ces figures représentent quelque allégorie du culte chrétien. » — L'*Hôtel de la Préfecture* occupe l'ancien évêché; c'est un édifice majestueux et régulier qui fait le principal ornement d'une grande place assez régulière. Un bâtiment qu'y fit construire le pape Jean XXII, se fait distinguer par une tour élevée et par sa grande masse. — L'ancien *Séminaire* est un édifice vaste et imposant. — L'ancienne *Chartreuse* occupe la place d'un ancien couvent de templiers; c'est de ce côté qu'on trouve les plus agréables maisons de la ville. — L'ancienne université de Cahors avait été fondée par le pape Jean XXII; Cujas y professa le droit, et Fénelon y fit ses études. — La ville possède une bibliothèque publique, riche de 12,000 volumes.

Castelnau, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/4 S. de Cahors. Pop. 4,053 h. — Cette ville, qu'on nomme aujourd'hui *Castelnau-Mont-Ratier*, du nom d'un des lieutenants de Simon de Montfort, qui, dans le temps de la guerre contre les Albigeois, s'en empara et en augmenta les fortifications, s'appelait auparavant *Castelnau-des-Vaux*. Ratier s'étant aperçu que la religion n'était que le prétexte des dévastations commises dans le midi par les hommes du nord et de l'ouest, changea de parti et embrassa la défense du comte de Toulouse. Castelnau fut alors, en 1214, assiégé et pris par Simon de Montfort. Sous Charles VI, il tomba au pouvoir des Anglais, qui en étaient encore possesseurs en 1428. Castelnau est situé au sommet d'une colline escarpée et courbée en fer à cheval. Cette ville était entourée de murailles élevées dont on voit encore les restes, ainsi que ceux d'anciennes portes surmontées de tours. L'église et le presbytère, édifices fort anciens, faisaient partie du château-fort où Ratier crut pouvoir braver les efforts des Croisés.

Cessac, canton de Luzech, à 2 l. O. de Cahors. — Ce lieu, qui n'est pas même aujourd'hui le chef-lieu d'une commune, était, dans le XIVe siècle, une place fortifiée assez importante qui fut occupée par les Anglais. — Les barons de Cessac ont été longtemps les plus puissants seigneurs du Quercy. Une partie de leurs terres relevait de l'évêque de Cahors. La réception qu'ils étaient obligés de faire à cet évêque lorsqu'il prenait possession de son siége, a rendu leur nom fameux dans la province. Cette réception consistait à conduire, ayant la tête et la jambe nues, la mule du prélat, depuis la porte de la ville jusqu'au palais épiscopal.

Duravel (canton de Puy-l'Évêque), à 10 l. O. de Cahors. Pop. 3,127 hab. — Cette ville, ancienne *Diolidinum* des Romains, était traversée par la voie militaire de Bordeaux à Lyon, dont on voit encore quelques fragments. Il existe encore aux environs des amoncellements de terres, appelés *aggères*, que l'on considère comme des restes de campements romains. On y découvre fréquemment aussi des pavés en mosaïque, des médailles, des urnes cinéraires en verre et en terre, etc. — Duravel était, dans le moyen-âge, une ville forte. Sous Charles V, la garnison de Cahor se croyant trop peu nombreuse pour défendre cette ville contre

les Anglais, se retira à Duravel, où elle leur résista avec succès; néanmoins, dans le XIV<sup></sup>e siècle, Duravel tomba au pouvoir des compagnies anglaises. Duravel possède une église construite vers le VIII<sup></sup>e siècle.

LUZECH, ch.-l. de cant., à 4 l. O. de Cahors. Pop. 1,591 hab. — Cette petite ville est située, comme Capdenac, dans une presqu'île étroite, formée par le Lot. Les traces de retranchements et les monuments celtiques qu'on voit sur une montagne voisine, le peu de largeur de l'isthme (100 mètres), les restes d'un château fort, avaient fait croire à plusieurs auteurs que Luzech était l'ancienne *Uxellodunum*.—Il est certain que le château est d'une construction fort ancienne. Le nom qu'on a donné à ses tours, *Castel-Cæsaris*, paraît être à Cathala-Coture, historien du Quercy, une corruption du mot *Castel-Sarrasis*, tout annonçant, dit-il, que cet édifice est de construction arabe. Suivant d'autres auteurs, ce château ne remonte qu'au XII<sup></sup>e siècle et appartenait à une famille visigothe, qui, ayant embrassé les opinions des Albigeois, fut dépossédée de ses biens par les Croisés. C'est près de Luzech que se trouve le château de Caix, qui fut habité par Lefranc de Pompignan. — Il y a, aux environs de la ville, une source d'eaux minérales.

MONTCUQ, ch.-l. de cant., à 7 l. S.-O. de Cahors. Pop. 2,272 hab. — Cette ville est située entre deux vallées fertiles, autour et sur les flancs d'une éminence presque conique, dont le sommet est occupé par une tour d'environ 105 pieds de hauteur, reste d'une ancienne citadelle. Montcuq, fidèle aux comtes de Toulouse, résista long-temps aux efforts des Croisés, qui, après la capitulation de la place, passèrent la garnison désarmée au fil de l'épée. — Montcuq étant tombé au pouvoir des Anglais sous le roi Jean, leur demeura fidèle quand les autres villes du Quercy secouèrent leur joug, et refusa de reconnaître Charles V. Elle en fut punie par la perte de la juridiction de ses consuls, qui fut donnée à ceux de Cahors.

PUY-L'ÉVÊQUE, ch.-l. de cant., à 8 l. O. de Cahors. Pop. 2,505 h. —Bâtie sur le flanc de la chaîne qui borde la rive droite du Lot, et au sommet de laquelle passe la route de Cahors à Bordeaux, cette ville était autrefois fortifiée. Une tour carrée et un château fort en occupent encore la partie haute; elle portait le nom de *Puy*; mais s'étant déclarée en faveur du comte de Toulouse, elle fut assiégée et prise par l'évêque de Cahors, qui obtint du pape la permission de la garder, et depuis lors elle s'est nommée *Puy-l'Évêque*; c'est une des places dont les Anglais s'emparèrent sous le règne de Charles V.

SAULIAC, sur la rive droite du Célé, canton de Lauzès à 8 l. S.-O. de Cahors. Pop. 607 hab. — Ce village est bâti sur les saillies d'un rocher à pic de plus de 50 mètres de hauteur, dans lequel se trouve une grotte fermée par une construction antique, où l'on ne peut parvenir qu'à l'aide d'une échelle. La plupart des maisons ne sont que des cavités creusées dans le roc et closes par des murailles en pierres sèches — Près du village, sur la gauche du Célé, est une grotte du fond de laquelle s'échappe un courant d'air glacial pendant l'été, et où l'on pense que le fromage pourrait acquérir une qualité pareille à celle qu'il obtient dans les fameuses caves de Roquefort.

FIGEAC, sur la rive droite du Célé, ch.-l. d'arrond., à 20 l. E.-N.-E. de Cahors. Pop. 6,390 hab. — Cette ville est fort ancienne. Suivant quelques auteurs, elle doit son origine au monastère de *Fiac*, fondé en 755, par Pepin-le-Bref, et dont le nom fut changé en celui de *Figeac*, parce que l'abbé Guillaume, interrogé, vers 1096, sur les moyens d'empêcher les pèlerins de s'égarer dans les vastes forêts qui environnaient alors l'église, aurait répondu *Fige acum* (plantez une aiguille). On attribue à cet abbé la construction des deux fanaux en forme d'obélisques qu'on voit au couchant et au midi de Figeac. Ces obélisques, nommés en effet *aiguilles*, sont formés d'un piédestal de cinq marches qui supporte un prisme octogone de 25 pieds de haut sur 16 de circonférence, terminé par une corniche au-dessus de laquelle s'élève une pyramide également octogone de 20 à 25 pieds de haut. Le monument a ainsi une hauteur totale de 50 pieds. — Ces aiguilles étaient, d'après la tradition, en rapport avec une tour très élevée où on allumait des feux pendant la nuit et qui existait sur une montagne voisine de Figeac, dont le nom est encore *Puy-de-Candal* (montagne des Chandelles). — Figeac est traversé par la grande route du Périgord en Auvergne, et par celle du Limousin dans le Rouergue. Cette ville a trois ponts sur le Célé et deux faubourgs, l'un à l'orient et l'autre au couchant. — Elle était jadis entourée de remparts et de fossés, dont il existe des restes sur toutes la partie du nord, et dont l'abbé Guillaume avait fait commencer la construction vers 998. — Les rues sont étroites et mal alignées, les places petites et irrégulières, les maisons, à quelques exceptions près, sont généralement mal bâties. — La promenade, située dans l'intérieur de la ville, au bord de la rivière, est peu spacieuse et bornée de trois côtés par des édifices. — L'église de l'ancien chapitre est vaste, bien construite et décorée d'un dôme. — L'église de Notre-Dame-du-Pin offre une large et vaste nef et une voûte très hardie. — Florissante sous le système municipal, Figeac se montra jalouse de défendre ses libertés. Elle fut plusieurs fois occupée par les Anglais; elle supporta toujours impatiemment leur joug et prit une part active aux victoires que remportèrent sur eux les Rois de France. — La ville eut aussi à souffrir dans les guerres civiles et religieuses. Ses églises furent pillées et dégradées par les protestants.

BRETENOUX, ch.-l. de cant., à 10 l. N.-N.-O. de Figeac. Pop. 800 hab. — On ignore l'époque de la fondation de cette ancienne ville, située entre la Cère et le ruisseau de Cornac. On sait seulement que dans le XIII<sup></sup>e siècle elle portait le nom de *Villafranca d'Orliendra*. On prétend que le nom de Bretenoux lui fut donné par Anne de Bretagne, supposition qui ne paraît basée sur aucun acte. Cette ville était jadis entourée de remparts dont il existe de nombreux vestiges, et notamment quatre portes fortifiées. Elle est assez bien bâtie et bien percée. Au centre on remarque une place carrée et vaste, à laquelle aboutissent les quatre rues principales et d'où on aperçoit les quatre portes. C'est près de Bretenoux que se trouve le château de Castelnau, dont les seigneurs avaient la prétention d'être les seconds barons chrétiens du royaume. — Ce château est bâti sur la croupe qui termine la chaîne des montagnes, dont les ramifications séparent le bassin de la Bave de ceux de la Cère et de la Dordogne. Sa forme est triangulaire. — Il est flanqué de grosses tours rondes à chacun des angles et sur les côtés. Du milieu de la masse que forme le corps de logis du sud-ouest s'élance une tour carrée haute de 190 pieds, qui servait de beffroi. — Ce que l'intérieur du château a de plus remarquable, est une galerie de 120 pieds de long et 20 de largeur, maintenant dégradée, mais autrefois entièrement décorée de beaux tableaux. Le *Salon des Muses* et le *Salon Doré*, offraient aussi de belles peintures; mais ces appartements sont encore plus dégradés que la galerie : ils n'ont ni toits ni plafonds. — La bibliothèque est la seule pièce passablement conservée; on voit sur le plafond, des peintures admirables de fraîcheur et de coloris. Le morceau capital représente *Apollon environné des Muses*. — Les fortifications du château remontent au X<sup></sup>e siècle; mais tous les embellissements que nous venons de citer sont de l'époque de la renaissance. Près de la bibliothèque est une chapelle de construction beaucoup plus ancienne, où l'on voit une fresque représentant Jésus-Christ et les douze apôtres. Le dessin en est incorrect et le coloris bizarre. Chaque apôtre à son nom inscrit au-dessus de sa tête. Saint Pierre est qualifié de *Monseigneur* et les autres de *Monsieur*. — Les boiseries de l'autel sont décorées d'ornements très variés d'une belle exécution, mais du goût le plus étrange. — Dans une petite pièce voûtée, qu'on nomme les *Oubliettes*, on remarque une cavité en forme de puits, où l'on a découvert, en 1819, sept squelettes enchaînés.

CAJARC, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/2 S. O. de Figeac. Pop. 1,889 hab.—Cette ville était autrefois fortifiée, et possédait, sur le Lot, un pont que les Anglais détruisirent dans le XIV<sup></sup>e siècle. — Les habitants de Cajarc restèrent long temps attachés à la France et ne prêtèrent serment aux Anglais que sur l'ordre formel qui leur en fut transmis par leur seigneur, l'évêque de Cahors. Ils embrassèrent le parti de la réforme, et prirent part aux guerres du Quercy dans le XVII<sup></sup>e siècle. Leur ville fut alors prise et démantelée par ordre de Louis XIII. — Cajarc est dans une situation agréable, au milieu d'un bassin étendu et fertile. Quatre allées de peupliers sur les bords du Lot, lui forment une belle promenade. L'intérieur de la ville offre des rues étroites et mal alignées; mais les maisons situées sur les anciens fossés qu'on convertit en promenades sont toutes bien bâties et d'apparence agréable. L'église est un édifice gothique du XIII<sup></sup>e siècle, qui renferme de beaux morceaux d'architecture. L'ancien fort, dont on voit encore quelques restes, paraît remonter à une haute antiquité.—On remarque, au nord de Cajarc, une source qui, comme celle de Sainte-Allyre à Clermont, a la propriété d'envelopper, d'une croûte pierreuse, les objets qu'on y laisse séjourner. Cette source sort d'une grotte de 75 pieds de large, sur trente de hauteur, dans sa partie la plus élevée. Les eaux forment une cascade imposante qui tombe de 75 pieds de haut dans un bassin bordé par le tuf qu'elle dépose. De là elles s'échappent et font mouvoir un moulin placé dans une position pittoresque. « Ces eaux, dit M. Delpon, produisent le tuf si rapidement, qu'en moins d'un an elles ont formé, au pied de la cascade, une masse de plus de 10 mètres cubes. »

CAPDENAC, sur une montagne formant une presqu'île entourée par le Lot, à 1 l. 1/2 S. de Figeac. Pop. 1,280 hab. — Les savantes recherches de M. Champollion-Figeac ont prouvé que cette ville, aujourd'hui peu importante, est l'antique *Uxellodunum*, qui, après la défaite de Vercingetorix, eut la gloire de résister la dernière, de toutes les cités gauloises, à l'effort des armées romaines. — D'autres souvenirs se rattachent à Capdenac. Elle fut successivement occupée par les Visigoths et par les Francs. Waiffre, duc d'Aquitaine, y fut assiégé par les troupes de Pépin, qui l'en chassèrent. C'était une place forte encore importante au commencement du IX<sup></sup>e siècle; elle avait avait alors deux gouverneurs, que, dans une bulle de 822, le pape Paschal I[er] nomme *très chers fils*. — Lors des incursions des Normands, on y transporta,

comme dans un asile sûr, tout ce que les divers monastères de la contrée possédaient de plus précieux. — A l'époque de la guerre contre les Albigeois, une compagnie de Routiers s'étant emparés de Capdenac, devinrent si redoutables au pays, que Simon de Montfort, avec l'armée des Croisés, dut en faire le siége. Capdenac résista souvent aux Anglais; mais enfin elle tomba en leur pouvoir sous Charles VI. — Capdenac fut confisquée avec tous les autres domaines du comte d'Armagnac et devint propriété de la couronne. — Par la suite, François Ier la céda au duc d'Alençon. —Les habitants embrassèrent la réforme avec ardeur et la ville servait de place d'armes aux protestants, lorsqu'en 1614, Sully l'acheta, s'y retira après sa disgrâce, fit réparer un ancien édifice qui lui servit de demeure et ajouta quelques ouvrages aux anciennes fortifications extérieures. — Après la prise de Montauban, il remit Capdenac à Louis XIII — La conduite courageuse des habitants de Capdenac aux différentes époques de notre histoire, leur avait valu de nombreux priviléges.—Toutes les traces d'antiquités et de fortifications que présentait cette ville commencent à disparaître. Les fossés sont presque comblés, les remparts en grande partie détruits; il ne reste que les tours des portes et une seule tour de la citadelle. Le château de Sully a pris une forme moderne. Cependant la ville est si heureusement située pour une forteresse, qu'elle offre encore un aspect menaçant.

FRONTENAC, sur la rive droite du Lot (Canton de Cajarc), à 3 l. O.-S.-O de Figeac. Pop. 231 hab. — Cette petite commune renferme une église adossée à la partie extérieure d'un temple antique dont la forme est un carré long de 11 mètres et large de 8, indiqué par les restes des murs latéraux. Les gros blocs de grès employés à cette construction, les moellons noyés dans du mortier qui les réunit, les trois dernières assises, composées de grosses masses, les restes d'une voûte qui devait former à droite et à gauche de l'édifice une espèce de portique, des médailles d'Auguste et de Claude, des restes de colonnes d'ordre corinthien, qu'on y voyait encore il y a peu d'années, indiquent assez que ce temple était de construction romaine.

SAINT-CÉRÉ, ch.-l. de cant., à 6 l. 3/4 N.-N.-O. de Figeac. Pop. 3987 hab. — Saint-Céré doit son origine à une ancienne chapelle où étaient déposées les reliques de sainte Espérie. C'était déjà dans le XIIIe siècle une ville importante appartenant aux vicomtes de Turenne. Cette ville est située dans une île formée par la Bave, et entourée de montagnes parfaitement cultivées; de belles promenades plantées d'arbres l'environnent. Ses édifices semblent s'élancer d'une corbeille de verdure. Au nord de la ville, sur une butte parfaitement conique, haute d'environ 600 pieds, et terminée par un plateau elliptique d'environ 4,000 mètres carrés, s'élèvent d'anciennes fortifications, où l'on ne pénètre que par une porte en ogive, située du côté du levant; des remparts entourent le plateau et présentent sur tous les points une élévation d'environ 35 pieds, y compris le rocher taillé à pic qui leur sert de base. Aux deux extrémités du plus grand diamètre de l'ellipse, sont deux tours carrées et isolées qu'on nomme les *Tours de saint Laurent*, et dont la construction est en pierres cubiques disposées réticulairement en quelques endroits. L'une de ces tours a 41 mètres d'élévation et 30 mètres de large sur chaque face; l'autre n'a que 28 m. de haut sur 7 de large; elles se terminent toutes deux par une plate-forme entourée de créneaux. On suppose que les murailles de ce fort ont été construites par les Romains et réparées à diverses époques du moyen-âge. Le fort de Saint-Laurent a été la principale résidence des vicomtes de Turenne; ils communiquaient de ce fort, suivant la tradition et d'anciens actes, avec le château de Turenne en Limousin par une ligne de tours dont on voit encore les vestiges à Martel et à Monvalent. Ce fort, acheté en 1738 par Louis XV, avec les autres parties de la vicomté de Turenne, fut cédé à la famille de Noailles, qui le revendit. Le dernier acquéreur en a fait don au département.

SAINT-JEAN-DE-LAURS (canton de Cajarc), à 7 l. S.-O. de Figeac. 692 hab. — Le territoire de cette commune est séparé du département de l'Aveyron par un ruisseau qui sort du *gouffre de Lantoui*. Ce gouffre n'a que 35 pieds de diamètre; il est si profond que les torrents y entraînent chaque année, sans le combler ni en exhausser le fond, d'énormes blocs de pierres. Près du gouffre se trouvent les ruines de l'église d'un ancien monastère fondé par Charlemagne. On remarque sur un rocher voisin et qui domine le Lot, les restes d'un retranchement au centre duquel se trouve un domaine appelé *Waiffier*, qu'on suppose avoir appartenu au malheureux Waiffre, duc d'Aquitaine, détrôné par Pepin. On a trouvé dans ce domaine un assez grand nombre de tombeaux antiques en grès. A la base du rocher existe une grotte décorée d'incrustations en albâtre et qui a été autrefois fortifiée pour servir de retraite pendant les anciennes guerres. La muraille qui la fermait existe encore.

SOUSCEYRAC (canton de Latronquière), à 8 l. N. de Figeac. Pop. 1,734 hab. —Cette ville était autrefois fortifiée. Elle se compose d'une longue rue, aux extrémités de laquelle on voit encore les anciennes portes; au milieu est une place. Sousceyrac était une châtellenie appartenant à la maison de Clermont, qui y possédait et habitait un château flanqué de tours nombreuses, décoré de jardins, de terrasses et d'un vaste parc: ce château est aujourd'hui détruit. Les habitants de Sousceyrac, doués d'un esprit vif et hardi, prirent une part active aux guerres religieuses du XVIe siècle; et, sous la conduite d'un de leurs compatriotes nommé Bessonias, entretinrent long-temps la guerre civile dans le haut Quercy. Aujourd'hui cette petite ville, quoique possédant des foires encore fréquentées, est pauvre et sans industrie.

GOURDON, sur la petite rivière de la Bleue, ch.-l d'arrond.; à 11 l. N. de Cahors. Pop. 5153 hab. — Gourdon, dont la fondation remonte au temps où les Visigoths étaient maîtres du pays, occupe les pentes d'une butte sablonneuse; au sommet de laquelle s'élève une église, très beau monument d'architecture gothique. — Cette ville, entourée d'une belle promenade dominant un vaste paysage d'une admirable *fraîcheur*, était une place fortifiée à l'époque où les Anglais s'emparèrent du Quercy; elle a été attaquée et prise par les Anglais, par les Français, par les catholiques et par les protestants. — Les compagnies anglaises, qui s'en emparèrent dans le XIVe siècle, la vendirent au comte d'Armagnac, à qui elle fut confisquée par Louis XI. — On voit encore, sur le sommet d'un rocher qui s'élève au-dessus de la ville, les ruines d'un ancien château démoli en 1619 par les ordres du duc de Mayenne. — C'est un des seigneurs de ce château, Bertrand de Gourdon, qui, au siége de Châlus, blessa mortellement Richard-Cœur-de-Lion. — La ville, naturellement forte par sa position, était entourée d'épais remparts. On y entrait par quatre portes flanquées de tours et protégées par deux ouvrages avancés, dont on voyait encore des traces il y a 60 ans. — L'édifice le plus remarquable de Gourdon est l'église principale; décorée d'un portail à deux tours d'environ 105 pieds de hauteur, cette église est éclairée sur les côtés par de longues ouvertures qui s'élèvent depuis le sol jusqu'à la voûte, et par une grande rosace placée au-dessus de la porte d'entrée, et d'un diamètre de 45 pieds. — L'église de Gourdon fut commencée en 1304 et terminée en 1514. Les ornements bizarres et irréguliers en sont bannis; on n'y a conservé que les formes hardies et élancées. — La nef a 63 pieds de longueur et 33 de largeur. La voûte, soutenue seulement par les murs latéraux, est élevée de 69 pieds au-dessus du pavé. — L'église des anciens cordeliers, dont le plan est à peu près pareil à celui de l'église paroissiale; est d'une époque beaucoup plus ancienne.

CARENNAC, sur la rive gauche de la Dordogne (canton de Veyrac), à 13 l. N.-E de Gourdon. Pop. 1,084 hab. – Cette commune renferme les vastes bâtiments d'un ancien monastère de l'ordre de Cluny, fondé, dans le XIe siècle, par saint Odilon, et qui possède des morceaux précieux de sculpture. On y remarque un groupe ou *sépulchre*, composé de huit statues qui sont placées maintenant dans l'église paroissiale; ces statues, d'un dessin peu correct, sont d'un travail très soigné. Le portail de l'église du monastère est également orné de statues et de sculptures. « Carennac, dit M. Delpon, a eu plusieurs abbés recommandables par leur savoir et leurs vertus. Le plus illustre de tous est l'immortel auteur du *Télémaque*. Il la conserva jusqu'au moment où il fut nommé archevêque de Cambrai. Les habitants du pays sont persuadés qu'il se plaisait dans ce séjour et qu'il l'habita fréquemment; on montre les lieux où il aimait à se livrer à ses sublimes rêveries. Une île qui est en face de l'abbaye a reçu le nom de *Calipso*. Si on remonte le cours de la Dordogne, on trouve une autre île où il conçut l'ode dans laquelle il chanta les montagnes de l'Auvergne. » — On voit encore au quatrième étage d'une tour qui dépend des anciens bâtiments de l'abbaye une petite pièce à murailles nues; mais dont la cheminée est ornée d'un grand nombre de sculptures, et qu'on nomme le *Cabinet de Fénelon*. On prétend dans le pays que cet illustre prélat y a composé une partie de ses ouvrages. — Ce cabinet est l'objet de visites fréquentes; toutes les pierres y sont couvertes des noms des admirateurs des talents et des vertus de Fénelon.

LAMOTHE-FÉNELON (canton de Payrac), à l. N.-E. de Gourdon. Pop. 719 hab. — Cette commune renferme le château, où, suivant une opinion assez généralement adoptée, est né l'illustre archevêque de Cambrai. M. Delpon pense, au contraire, que Fénelon est né à Lamothe-Salignac, dans le département de la Dordogne.

MARTEL, ch.-l. de cant., à 12 l. N.-E. de Gourdon. Pop. 2,903 hab. — On attribue la fondation de cette ville à Charles-Martel qui, après une victoire sur les Sarrasins, y aurait fait bâtir une église sous l'invocation de saint Maur. – L'église actuelle, quoique d'une architecture très ancienne, ne remonte pas à cette époque. Son entrée est sous le clocher, tour carrée de 120 pieds d'élévation. La nef, vaste mais simple et sans bas-côté, est décorée de vitraux dont quelques-uns présentent des dessins corrects. C'est à Martel que se réfugia Henri d'Angleterre, révolté contre son père, Henri II. On y montre encore la maison où il mourut; elle est fort ancienne, de style gothique à croisées ornées de sculptures; parmi lesquelles on distingue, dans un écusson, un léopard tentant, avec une de ses griffes, d'abattre une fleur de lis. — Martel



Chateau de Fénélon



Cirque des Cadurques
à Cahors





*Cahors*

subit quelquefois le joug des Anglais, mais parfois aussi cette ville leur résista avec assez de succès pour obtenir des privilèges qui existaient encore à la Révolution. C'était une des principales villes de la vicomté de Turenne, et celle où les vicomtes assemblaient les États de leur principauté. Ils y possédaient un château dont la porte était surmontée des armes parlantes de la ville, trois marteaux ou *martels* sur un fond d'argent.

Rocamadour (canton de Gramat), à 6 l. E.-N.-E. de Gourdon. Pop. 1,314 hab. — Cette petite ville, très ancienne, doit son origine à un oratoire fondé, d'après la tradition, en l'an 70 de notre ère, par Zachée, serviteur de la vierge Marie qui, persécuté en Palestine, vint s'établir dans une vallée de Quercy, ténébreuse, horrible, remplie de bêtes féroces qu'il chassa par ses prières. Zachée avait reçu le nom d'*Amadour* (Amator rupis), il fut enterré sous le seuil de la porte de son oratoire, qui fut bientôt entouré d'habitations. — Rocamadour est formé par une rue unique; les maisons sont adossées à un rocher couronné des ruines d'une ancienne citadelle dont se détachent fréquemment des masses qui écrasent les habitations avec leurs habitants. — La rue s'étend en diagonale depuis le sommet de la montagne jusqu'à la vallée; elle avait autrefois huit portes surmontées de tours, et de quelque côté qu'on arrivât il fallait en franchir quatre pour parvenir à des escaliers de 200 marches qui conduisent à l'oratoire. Cet oratoire, appliqué contre le rocher, se compose de deux églises : l'une est dédiée à la Vierge et l'autre à saint Amadour. Celle-ci, en quelque sorte souterraine et placée directement au-dessous de l'autre, n'est éclairée que d'un seul côté; elle n'offre de remarquable que les boiseries très anciennes qui décorent l'autel et la châsse de saint Amadour. — L'église de Notre-Dame est décorée de quelques tableaux et d'une statue (de la Vierge) de bois peint en noir — Le bâtiment des archives joint les deux églises, et est construit sous une saillie de rochers qui lui sert de toit. Il a des croisées en ogives séparées par des colonnettes, et renferme une peinture à fresque offrant une représentation colossale de la Vierge. — On y voit aussi un gros morceau de fer aplati qu'on nomme l'épée de Roland. Le neveu de Charlemagne offrit, dit-on, à l'église, autant d'or que pesait cette épée. — L'église de Rocamadour a toujours été en grande vénération dans le pays. C'est là que s'assemblèrent les États de la Province, pour demander au ciel l'extinction des hérésies des Albigeois. Cette église reçut la visite d'un grand nombre de pèlerins du plus haut rang. La piété des fidèles y avait réuni des richesses considérables; aussi fut-elle successivement pillée par les Anglais et par les protestants. Un historien prétend que ces derniers, en 1572, en emportèrent 1,500 quintaux d'or et d'argent, quantité qui nous paraît un peu considérable. Les habitants du pays et des provinces du midi visitent souvent Rocamadour. On y voit, à de certaines fêtes, un grand concours d'étrangers qui viennent y apporter leurs offrandes.

Saint-Germain, sur les Bords du Scéou, ch.-l. de cant., à 2 l. S.-E. de Gourdon. Pop. 1,215 hab. — Cette commune, à laquelle son heureuse position a fait donner le nom de *Saint-Germain-Bel-Air*, renferme un château, édifice moderne assez régulier construit sur l'emplacement d'un château-fort du XII$^e$ siècle qui appartenait à l'ancienne maison de Clermont-Touchebœuf. — Un des seigneurs de cette maison, François de Touchebœuf, chevalier de Malte, était, au XVI$^e$ siècle, grand prieur de Saint-Gilles, et s'était signalé au siège de Tunis et dans plusieurs combats contre les Turcs. — Guyon de Touchebœuf, baron de Clermont, fut sénéchal et gouverneur du Quercy vers la fin du même siècle.

Souillac, ch.-l. de cant., à 6 l. N.-N.-E. de Gourdon. Pop. 3,093 hab. — Cette ville, traversée par la grande route de Paris à Toulouse, et située sur la rive droite de la Dordogne, n'est pas grande, mais elle est en général bien bâtie et s'accroît journellement. — Malgré son aspect neuf et riant, c'est une ville ancienne qui doit son origine à une abbaye de bénédictins établie en 862. On fait même remonter son église au temps de Dagobert, et on dit qu'elle fut fondée et dotée par saint Eloi. — Souillac a été prise et pillée par les Anglais, en 1452, et par les protestants en 1562. — A une petite distance de la ville, en remontant le cours de la Dordogne, on trouve, sur cette rivière, un très beau pont en pierres de taille, dont les arches, au nombre de sept, ont 22 mètres d'ouverture et 9 de profondeur, et dont les piles reposent sur des massifs de béton. Ce pont, commencé en 1812, a été achevé en 1822, sous la direction du célèbre ingénieur Vicat.

Veyrac, dans la vallée de la Dordogne, ch.-l. de cant., à 14 l. N.-E. de Gourdon. Pop. 1,622 hab. — C'est sur le territoire de cette commune, traversée par la Tourmente et la Sourdoire, que se trouve le *Puy-d'-Solut* ou d'*Issolu*; montagne isolée et presque escarpée de toutes parts, où le célèbre géographe d'Anville, ainsi que d'autres savants, ont cru reconnaître la position d'*Uxellodunum*. On y a trouvé quelques restes de fondations et de nombreux objets d'antiquité. — L'église de Veyrac, construction du X$^e$ siècle, est d'une architecture assez remarquable; on y voit des chapiteaux curieux, formés par différents groupes d'animaux.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrond. électoraux, dont les ch.-l. sont : Cahors (2 arrond.), Figeac, Gourdon, Martel. — Le nombre des électeurs est de 1,259.

Administrative. — Le ch.-l. de la préfecture est Cahors.

Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Cahors. . . . . . . . | 12 | cantons, | 123 | communes, | 116,336 | habit. |
| Figeac. . . . . . . . | 8 | | 113 | | 88,405 | |
| Gourdon. . . . . . | 9 | | 66 | | 79,764 | |
| Total. . . | 29 | cantons, | 302 | communes, | 284,505 | habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Cahors), 2 receveurs particuliers, 3 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Cahors) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Cahors), 1 inspecteur, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. commun.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Cahors), 2 directeurs d'arrondissement, 3 receveurs entreposeurs. — Il y a à Cahors et à Souillac des magasins de la Régie des Tabacs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 27$^e$ conservation forestière.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 12$^e$ inspection, dont le chef-lieu est Clermont-Ferrand. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Cahors.

*Mines.* — Le département fait partie du 18$^e$ arrondissement et de la 5$^e$ division, dont le chef-lieu est Montpellier.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 6$^e$ arrond. de concours, dont le ch.-lieu est Aurillac.

Militaire. — Le département fait partie de la 20$^e$ division militaire, dont le quartier général est à Périgueux. — Il y a à Cahors : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Cahors. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 12$^e$ légion, dont le chef-lieu est à Cahors.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Agen. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1$^{re}$ instance : à Cahors (2 chambres), Figeac, Gourdon, et 1 tribunal de commerce à Cahors.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le III$^e$ siècle, et dont le siège est à Cahors. — Il y a dans le département, à Cahors : — un séminaire diocésain qui compte 150 élèves; — à Montfaucon : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 5 cures de 1$^{re}$ classe, 27 de 2$^e$, 420 succursales et 58 vicariats. — Il existe dans le département (à Cahors) 5 congrégations religieuses de femmes tenant pensionnat, classe gratuite, et chargées des orphelins, du pansement des infirmes, de l'hospice et de secours à donner à domicile. — 6 frères des écoles chrétiennes (à Figeac, Gourdon, Saint-Céré, Souscéyrac, Montcuq et Puy-l'Évêque et Martel). — 8 congrég. religieuses de femmes chargées des hospices, des secours à domicile, et tenant pensionnat et classe gratuite.

Universitaire. — Le département possède une Académie de l'Université dont le chef-l. est Cahors, et qui comprend dans son ressort le Lot, le Lot-et-Garonne et le Gers.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — à Cahors, un collège royal de 3$^e$ classe, qui compte 245 élèves; — 2 collèges : à Figeac, à Martel; — une école normale primaire à Cahors. — Le nombre des écoles primaires du département est de 309, qui sont fréquentées par 7,256 élèves, dont 5,901 garçons et 1,295 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 129.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Cahors une *Société d'Agriculture et des Arts*, et une *Pépinière départementale.*

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 283,827 h., et fournit annuellement à l'armée 757 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 2,085 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 3,566 | — | 3,370 | Total. | 7,237 |
| naturels. | 158 | — | 143 | | |
| *Décès.* . . . . . . . | 2,996 | | 3,013 | Total. | 6,009 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 63,812.

Dont 19,586 contrôle de réserve

44,226 contrôle de service ordinaire

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 43,950 infanterie, — 105 cavalerie — 69 artillerie. — 102 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 5,4.9; équipés, 928; habillés, 3,066. 16,893 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 220 sont inscrits au registre matricule, et 59 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 70 sont soumis au service ordinaire, et 30 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 4,970 fusils, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

### IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 2,782,526 f. | 31 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 868,535 | 69 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 557,088 | 75 |
| Postes. | 106,531 | 40 |
| Produits divers. | 23,060 | 39 |
| Ressources extraordinaires. | 417,944 | 99 |
| Total. | 4,755,687 f. | 53 c. |

Il a reçu du trésor 5,060,508 fr. 40 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 420,842 f. | 87 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 104,317 | 25 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 475,170 | 60 |
| de l'intérieur. | 158 | » |
| du commerce et des travaux publics. | 710,856 | 23 |
| de la guerre. | 383,956 | 81 |
| de la marine. | 4,969 | 40 |
| des finances | 78,327 | 98 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 2,622,467 | 70 |
| Remboursem., restit., non-valeurs et primes. | 259,461 | 56 |
| Total. | 5,060,508 f. | 40 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, sans doute à cause des importants magasins de la Régie des Tabacs qu'il renferme, a reçu, en 1831, 304,820 fr. 87 c. de plus qu'il n'a payé.

### DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 276,654 fr. 36 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 62,800 f. | » c. |
| *Dép. variables* : loyers, secours, etc. | 213,854 | 36 |

Dans cette dernière somme figurent pour
21,252 f. » c. les prisons départementales,
29,500 f. » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 80,970 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 46,624 | 47 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 78,571 | 25 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. | 29,354 | » |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 521,390 hectares, le départ. en compte : 229,032 mis en culture. — 19,754 prés — 95,683 forêts. — 13,894 châtaigniers. — 47,328 vignes. — 100,888 landes et pâturages.

Le revenu territorial est évalué à 11,306,000 fr. par M. Bottin, à 9,629,500 fr. par M. Delpon, et seulement à 9,500,000 fr. par l'*Annuaire du département pour* 1835.

Le département renferme environ, 9,100 chevaux et mulets. — 60,000 bêtes à cornes (race bovine). — 10,000 porcs. — 3,500 chèvres. — 290,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 500,000 kilogram., savoir : 3,000 mérinos, 12,000 métis, 485,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. | 1,525,000 | hectolitres. |
| En parmentières. | 452,000 | id. |
| En avoines. | 175,000 | id. |
| En vins. | 600,000 | id. |
| En châtaignes. | 165,000 | id. |
| En noix. | 30,000 | id. |

Le département produit un excédant en céréales, néanmoins l'agriculture, faute de capitaux, est dans un état stationnaire et misérable. — La culture se fait avec des bœufs. — On emploie l'*araire* antique. Les lieux où la terre est peu profonde sont cultivés à la bêche. — On ne donne pas à l'irrigation des prairies tous les soins qu'elle mérite et on s'occupe fort peu de l'amélioration des pâturages. — Quelques personnes se sont adonnées sans succès à l'éducation des vers à soie — Le mûrier prospère, mais de nombreuses maladies attaquent les vers. — On n'élève qu'un très petit nombre d'abeilles. Les races d'animaux domestiques sont généralement médiocres. Cependant quelques propriétaires possèdent de beaux troupeaux de mérinos. Les chèvres du pays, surtout celles à poil court, ont un duvet très fin, qui pourrait être sans doute employé à former des tissus. Chaque chèvre en fournirait à peu près une demi-once. — Les cultivateurs engraissent un grand nombre de porcs qui sont revendus dans les départements voisins. On élève aussi un grand nombre de dindons et d'oies, que l'on fait confire dans la graisse. On évalue à 60,000 le nombre des oies préparées ainsi chaque année.

VINS. — Les vins sont, avec les céréales, la principale richesse agricole du pays. — Les habitants n'en consomment que 200,000 hectolitres. Le reste est livré au commerce sous le nom de *vins de Cahors*, ou converti en eaux-de-vie de bonne qualité. — Les meilleurs vins du Quercy sont tous rouges, même noirs, et proviennent des cantons de Limogne, de Luzech, et de Puy-l'Evêque (arrond. de Cahors). — Ces vins, après lorsqu'ils sont nouveaux, acquièrent de la qualité en vieillissant.

TABACS. — Le département est un de ceux où la culture du tabac est autorisée. En 1833, on y comptait 1,853 hectares consacrés à cette culture, qui avait produit 933,331 kil. de feuilles, vendues à l'administration, pour 807,388 fr., soit 438 fr. 95 c. par hectare.

TRUFFES. — Le département produit une grande partie des truffes estimées qui sont livrées à la consommation sous le nom de *truffes de Périgord*. Cressensac est le centre de ce commerce. — Les truffes ne se trouvent que sur les terres calcaires, légères et friables et sur quelques sols argileux. « Une espèce de mouche à reflets dorés, dit M. Delpon, se repose immédiatement au-dessus des truffes lorsque le soleil luit après une gelée, et les indique ainsi à ceux qui les cherchent. » — Si, dans les endroits qui ne paraissent couverts d'aucunes plantes, la terre est belle, c'est-à-dire est pure, sans aucune racine vivace, c'est une marque presque infaillible de la présence des truffes. L'abondance de quelques végétaux, et surtout de petits champignons, est un indice contraire. — Lorsque les truffes sont parvenues à leur maturité, elles exhalent une odeur qui peut déceler leur position ; on les cherche alors pour ainsi dire à la *piste*. On emploie pour cette recherche un jeune porc, qui doit être âgé d'environ cinq mois, leste et accoutumé à marcher. Un beau temps est nécessaire pour découvrir les truffes à la piste ; trop d'humidité concentrerait leur odeur, trop de vent la disperserait. Un vent modéré est favorable : on fait marcher le cochon contre le vent, qui lui porte au nez les exhalaisons de la truffe et le met sur la voie. Lorsque l'animal rencontre une truffière, il se met à fouiller la terre ; mais le conducteur le détourne par l'oreille et achève le travail ; le cochon abandonne sa proie, et reçoit en dédommagement quelques grains de maïs, une petite poignée de glands, et les truffes qui sont ou trop petites ou trop peu mûres.

### INDUSTRIE COMMERCIALE.

« Le département, dit M. Delpon, manque des capitaux nécessaires pour les grandes améliorations en agriculture. Toutes les branches d'industrie et de commerce lui sont étrangères. L'excédant du produit de ses récoltes sur sa consommation suffit à peine à payer les impôts. » Le pays renferme deux forges à la catalane, deux hauts-fourneaux pour gueuses et moulerie. Il y existe un martinet de cuivre, quelques mines de houille peu riches et pauvrement exploitées ; des tuileries et des fabriques de poteries. — Les moulins à blé ont seuls quelque importance ; on en compte 922, offrant 1,928 tournants. — On trouve dans le pays quelques fabriques de ratine, de cadis, de bonneteries, d'étoffes de coton, et de toiles ; mais l'industrie y est encore si peu développée, qu'il est obligé de demander aux départements voisins les draps et les cuirs fabriqués avec les laines et les peaux qu'il leur a vendues. Il existe pourtant encore une trentaine de tanneries. La ville de Figeac en comptait seule 175 avant la Révolution. L'arrondissement de Cahors renferme 4 papeteries, qui produisent annuellement environ 7,000 rames de papier commun. Parmi les petites industries particulières au pays, on peut citer la fabrication des ouvrages en bois, moules de boutons, cuillers, etc., qui occupe les habitants de Saint-Cirq.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 675 — Elles se tiennent dans 144 communes, dont 38 chefs-lieux, et remplissent 675 journées. — Les *foires mobiles*, au nombre de 45, occupent 45 journées. — Il y 14 *foires mensuelles*. — 158 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux de toute espèce, les bêtes à laine, les cochons, les oies, les dindons et les volailles ; les chevaux et les mulets, les laines, le chanvre, les toiles et les fils. — On vend aux foires de Luzech des cerneaux pour cuves ; à celle de Saint-Vincent-de-Rive-d'Olt (7 novembre), on fixe le prix des *vins noirs*.

### BIBLIOGRAPHIE.

*Nouvelles recherches sur la ville gauloise d'Uxello dunum, etc.*, par Champollion-Figeac ; in-4. avec planches. Paris, 1820. — *Annuaire statistique et administratif du dép. du Lot*, par P.-F. Robert, in-12. Cahors, 1828. — *Biographie des hommes célèbres du département du Lot*, in-8. Cahors, 1829. — *Statistique du dép. du Lot*, par Delpon ; 2 vol. in-4. Cahors, 1831. (Ouvrage couronné par l'Académie des Siences) — *Annuaire statistique et administratif du départ. du Lot*, par J. Giraud, in-8. Cahors, 1832 à 1835.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas*, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de Lot-et-Garonne.

### (Ci-devant Agénois, etc.)

#### HISTOIRE.

Un peuple celte que César nomme les *Nitiobriges*, Sidoine Apollinaire les *Nitiobroges*, et Pline les *Antobroges*, occupait à l'époque de la conquête romaine, la majeure partie du territoire qui forme aujourd'hui le département de Lot-et-Garonne. — *Aginum* était la cité principale des Nitiobriges qui, alliés des Romains sous Jules-César, en devinrent les sujets sous Auguste. Valentinien comprit leur pays dans la seconde Aquitaine. Leur religion était un druidisme mêlé de polythéisme ; le christianisme fit parmi eux de rapides progrès et fut le prétexte d'une sanglante persécution de la part de Dacien, préfet des Gaules, sous Dioclétien. Dacien mit le siége devant *Aginum*, détruisit en partie la ville et fit périr dans les flammes un grand nombre d'habitants. Cette persécution venait à peine de cesser lorsque les Vandales, marchant à la conquête de l'Espagne, envahirent et dévastèrent le pays. Aux Vandales succédèrent les Visigoths. Ceux-ci professant l'arianisme et mêlant à la férocité des Barbares le fanatisme des sectaires, firent doublement souffrir les habitants chrétiens. Dans le VIe siècle eut lieu l'invasion des Vascons, nation celtibérienne qui s'établit dans la contrée. Les Sarrasins leur succédèrent dans le VIIIe siècle. Après la célèbre bataille de Tours, les Francs, commandés par Pepin-le-Bref, fils de Charles-Martel, s'emparèrent de l'Aquitaine. Sous les fils de Charlemagne, de nouveaux Barbares désolèrent la province. Les Normands, dans leurs courses pendant les IXe et Xe siècles, n'épargnèrent aucun édifice, aucune ville, aucun village. — Aginum fut alors détruit. Ce fut sur les ruines de cette antique cité qu'on bâtit la bourgade qui depuis porta le nom d'Agen et donna son nom à l'Agénois. — Dans la guerre des Albigeois, l'Agénois se déclara en faveur du comte de Toulouse et eut sa part des calamités qui frappèrent les partisans de ce malheureux prince et qui ne finirent qu'en 1229, par le mariage d'Alphonse, frère de Louis IX, avec la fille unique de Raymond. — A la mort d'Alphonse et de Jeanne, son épouse, l'Agénois fut, en 1271, réuni à la couronne. — Huit ans après, cette contrée passa, par suite du honteux traité de Brétigny, sous la domination du roi d'Angleterre ; elle n'en fut affranchie que deux siècles plus tard, en 1451, par les victoires de Charles VII. — L'Agénois a été le berceau du calvinisme en France. La ville de Nérac embrassa avec chaleur la cause des protestants. On voyait naguère encore sur la rive droite de la Baïse, une petite tour carrée dépendant des murs de la ville et du sommet de laquelle le réformateur avait annoncé au peuple sa doctrine; on la nommait *la chaire de Calvin*.—Les guerres religieuses du XVe, du XVIe et du XVIIe siècles, furent ainsi pour l'Agénois la cause de nouveaux désastres et de longues dévastations.—Ce pays appartint pendant quelque temps à la reine Marguerite, dont le mariage avec Henri IV avait été annulé ; il fut aussi tourmenté par les troubles de la fronde. — L'affermissement de l'autorité de Louis XIV termina enfin les guerres civiles. Les catholiques et les protestants vivaient en paix, jouissant de la liberté de leur culte, lorsque la révocation de l'édit de Nantes porta de nouveau la désolation dans le pays et un coup fatal à son industrie et à sa prospérité. Depuis lors jusqu'à la Révolution, l'histoire de l'Agénois n'offre d'autres événements remarquables que de grandes inondations, des hivers rigoureux et des ouragans terribles. — Le département eut le bonheur de conserver sa tranquillité, même quand les dissensions les plus violentes agitaient les autres parties de la République.—Il fut, en 1814, un de ceux que les Anglais envahirent, et cette circonstance fournit aux habitants l'occasion de prouver leur courage et leur patriotisme.

#### ANTIQUITÉS.

On trouve, près de Villeneuve-d'Agen, quelques pierres qui ont appartenu à des monuments celtiques. Un vaste édifice dont on a découvert les ruines à *la Plaigne*, près de la Montjoie (arrondissement de Nérac), passe pour un ancien temple druidique.

A l'exception des nombreux monuments antiques découverts à Nérac, et sur lesquels, ainsi que nous le disons à l'article de cette ville, il s'est élevé une vive controverse, le département ne renferme qu'un petit nombre d'antiquités de l'époque romaine. Une voie antique qu'on nomme le *Ténarèse* ou *chemin de César*, l'autel votif de Lauzun, quelques pans de murailles du château d'Aiguillon, sont les plus remarquables. On a trouvé dans plusieurs localités des monnaies, des médailles, des vases, des ustensiles et des débris d'armures.

Les monuments du moyen-âge sont de vieilles églises, les ruines de vieilles abbayes, l'enceinte flanquée de tours de plusieurs villes. Le château de Nérac, le moulin fortifié de Barbaste et le pont du Lot, à Villeneuve, sont des constructions qui méritent une attention particulière.

#### CARACTÈRE ET MŒURS.

Les habitants du département de Lot-et-Garonne sont généralement bons, modérés et tranquilles; ils ont le caractère facile, l'esprit vif et fin, l'imagination prompte et riche, les mœurs naturellement douces ; ils sont charitables et hospitaliers. — Les habitants des villes, doués d'un grand penchant pour la sociabilité, aiment la musique avec passion et savent apprécier les jouissances intellectuelles. Ils s'occupent volontiers de littérature et de beaux-arts, ils s'adonnent avec succès à la culture des sciences. On leur reproche de trop aimer les plaisirs de la table, le jeu et la médisance ; ce sont des défauts communs à toutes les populations chez lesquelles les réunions de société sont multipliées. — Les habitants des campagnes, avec des mœurs moins policées que ceux des villes, ont néanmoins le caractère aussi doux ; ils sont laborieux, économes, et malgré leur attachement à leurs opinions religieuses, assez tolérants; ils aiment leur famille et sont habitués à respecter leurs parents. Leur bon sens naturel et la vivacité de leur intelligence les rend aptes à toutes les carrières commerciales et industrielles. Ils ont de la loyauté, du courage, et, quoique facilement soumis aux autorités, une âme généreuse et indépendante. L'état militaire n'a rien qui leur répugne.— Dans tous les temps, le département a fourni à nos armées des officiers habiles et d'excellents soldats.

#### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes remarquables à divers titres que le département a produits, on compte,

En *hommes de guerre* : le maréchal *Blaise* DE MONTLUC, célèbre par son caractère féroce, ses talents guerriers et ses *Commentaires*, que Henri IV nommait la *Bible des soldats* ; le maréchal D'ESTRADES,

également connu comme militaire et comme homme d'État; plusieurs généraux distingués de la République et de l'Empire, Lavitte-Clavé, Lafond-Blagnac, Menne, Narbonne, Rigaud, Valence, etc.; les deux braves colonels *Gérard* et *Auguste* Lacuée, etc.

En *historiens*, *littérateurs* et *poëtes* : l'historien Sulpice Sévère, qui vivait au v<sup>e</sup> siècle, et qui fut surnommé le *Salluste chrétien*; le fameux chronologiste *Joseph* Scaliger, si connu dans le xvi<sup>e</sup> siècle par sa vaste érudition; un des auteurs féconds du même temps, Florimond de Rémond, historien et littérateur; un esprit fort du xvi<sup>e</sup> siècle, le poëte Théophile Viaud; le savant historien *Pierre* Dupuy; le ministre *Jean* Claude, que les protestants comparent à Bossuet, dont il fut l'antagoniste; les poëtes gascons Cortète et Daubasse, remarquables par leur grâce et par leur esprit; le lieutenant-colonel Lapoujade, célèbre dans l'Agénois par ses couplets spirituels et faciles; le littérateur *Piton* Duvigneau; un poëte agréable, *Raymond* Noubel, typographe distingué; le conventionnel *Pierre* Paganel, auteur d'ouvrages estimés sur l'histoire contemporaine, traducteur des *Animaux parlants* de Casti; la célèbre madame Cottin, auteur de romans long-temps considérés comme modèles du genre, etc.

En *savants* : le philosophe cartésien *Sylvain* Regis, qui, dans le xvii<sup>e</sup> siècle, fut membre de l'Académie des Sciences; le physicien *Jacques* Romas, qui dans le xviii<sup>e</sup> siècle et en même temps que Francklin, sinon auparavant, inventa le cerf-volant électrique; un autre physicien distingué, connu aussi par ses connaissances agricoles, le chevalier de Vivens; l'illustre naturaliste Lacépède, membre de l'Institut, successivement sénateur et pair de France; un excellent botaniste et géologue, *Vincent* Lamouroux, justement renommé pour ses travaux sur les plantes marines, les polypiers et la géographie physique; son frere, le docteur J.-P. Lamouroux, habile médecin; deux médecins du xviii<sup>e</sup> siècle, *Antoine* Ferrein et *Jean* Raulin, auteurs de plusieurs ouvrages estimés; le colonel Bory de Saint-Vincent, naturaliste et géographe, connu par la variété et l'étendue de ses connaissances; l'auteur d'une *Statistique* estimée du *département de Lot-et-Garonne*, Lafond du Cujula; un autre écrivain, Saint-Amans, distingué comme antiquaire, comme philosophe et comme naturaliste; etc.

Enfin le département peut encore citer : le grand artiste Bernard de Palissy, agriculteur, géologue, physicien et chimiste; l'ancien ministre Lacuée de Cessac, membre de l'Académie française; l'habile jurisconsulte Bergognié; l'ancien député comte de Dijon, agronome distingué et citoyen généreux, qui a doté Nérac d'une belle statue de Henri IV; etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de Lot-et-Garonne est un département *méditerrané*, région du sud-ouest, formé de l'Agénois et du Bazadois (Guyenne), du Condomois et de la Lomagne (Gascogne). — Il a pour limites : au nord, les départements de la Dordogne et de la Gironde; à l'est, ceux du Lot et de Tarn-et-Garonne; au sud, ceux de la Haute Garonne, du Gers et des Landes; et à l'ouest, ceux des Landes et de la Gironde. Il tire son nom de la Garonne qui le traverse et du Lot qui, sur son territoire, vient se jeter dans la Garonne. — Sa superficie est de 479,657 arpens métriques, suivant Bottin, et de 497,635 hectares, suivant de Saint-Amans.

Sol. — A l'exception des terrains alluvionnels qui forment la vallée de la Garonne, le sol du département est calcaire ou argilo-siliceux. Une grande partie du pays, anciennement connu sous le nom de *Haut-Agénois*, n'offre qu'une argile ingrate fortement colorée par le fer. — Les plaines qu'arrosent la Garonne et le Lot, sont fécondes et fertiles; mais les landes, qui forment environ la huitième partie du département, ne se composent presque partout que de sables.

Montagnes. — On ne remarque dans le département aucune montagne élevée; sa surface représente une haute plaine sillonnée à différentes profondeur par des vallées dont la longueur, la largeur et la direction, varient comme la masse et la rapidité des eaux qui les ont creusées. — Le sommet des coteaux est généralement aride et déboisé. — On distingue deux chaînes principales de collines : l'une située à l'est, sépare le bassin du Lot de celui de la Garonne; l'autre entre la Garonne et le Drot, trace le cours de cette dernière rivière.

Landes. — D'après Lafond-du-Cujula, la région des landes diffère du reste du pays par l'aspect extérieur, les productions territoriales, la nature du climat et les mœurs des habitants. — Des plaines d'un sable aride, où s'élèvent quelques buttes au lieu de coteaux; des marécages dont les eaux, en s'évaporant, empoisonnent l'atmosphère; des terres qu'un travail opiniâtre oblige à porter quelques maigres épis; des pâturages où languissent des troupeaux aussi faibles que les pasteurs qui les conduisent; un triste horizon terminé par un rideau de pins et d'arbres à liége, dont la sombre et monotone verdure paraît une tenture funèbre jetée sur les campagnes; tel est l'aspect que présente une partie des arrondissements de Nérac et de Marmande. — Les plantes, les animaux, l'homme, tout y semble dégénéré, et cependant cette contrée est peu éloignée des belles plaines du département.

Marais. — Le département renferme quelques portions de marais ou de marécages. — Les plus considérables sont ceux de *Brax*, près d'Agen; de *Couture*, près de Meilhan; de *Montesquiou*, canton de Lavardac, de *Boussès* et de *Durance*, dans la région des landes.

Rivières. — Parmi les rivières qui arrosent le département, trois : la *Garonne*, le *Lot* et la *Baïse* sont navigables. — Le *Drot* pourrait le devenir au moyen de quelques travaux depuis long-temps commencés. — On évalue à 284,000 mètres la longueur totale de la partie des rivières ouverte à la navigation. — Les principales rivières secondaires sont : le *Gers*, le *Talzat*, l'*Avence*, affluents de la Garonne; l'*Allemence*, la *Lède*, affluents du Lot; et la *Gélise*, affluent de la Baïse.

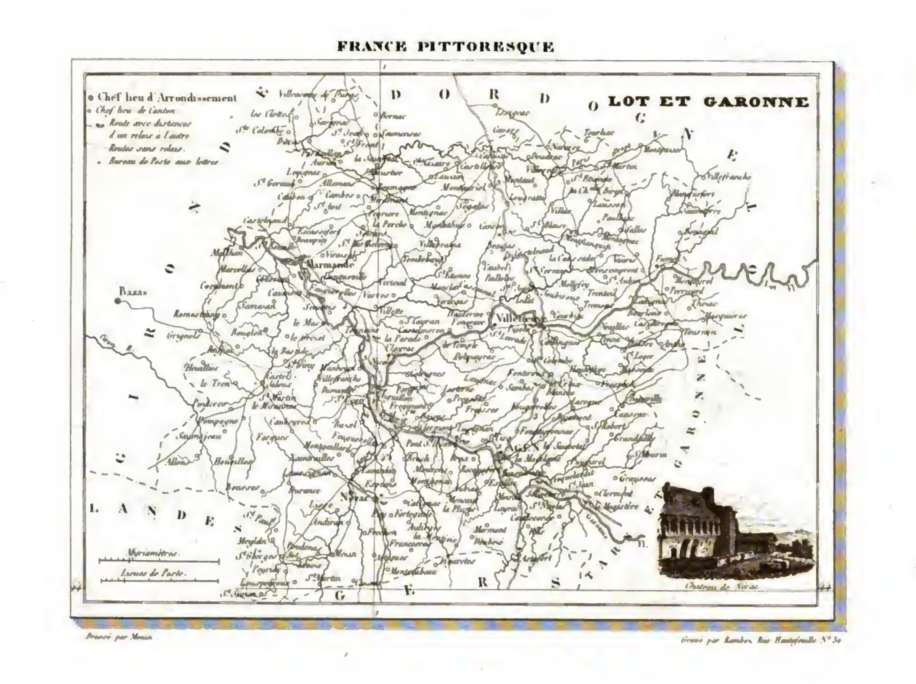
Canaux. — Navigation intérieure. — Il existe plusieurs projets de canalisation dont l'exécution contribuerait beaucoup à la prospérité du pays. — Le *canal latéral de la Garonne*, de Langon à Toulouse, doit traverser le département. — On a le dessein de canaliser l'Avence depuis Castel-Jaloux jusqu'à son embouchure dans la Garonne, ce qui favoriserait le transport des objets de commerce ou de consommation, et procurerait un écoulement aux eaux stagnantes qui vicient l'air dans cette partie des landes. — Enfin, l'ancienne administration de la province de Guyenne, avait l'intention de réunir l'Adour et la Garonne par un canal alimenté en partie par les eaux de la Gélise. Ce canal, dont la longueur ne serait que de 110,000 mètres, vivifierait les pays autrefois connus sous les dénominations de Condomois, d'Armagnac, d'Albret, d'Astarac, de Gabardan et de Marsan. Il procurerait les moyens d'exporter les productions locales, faciliterait l'industrie et alimenterait le commerce de plusieurs départements; enfin, il assurerait en temps de guerre une communication navigable entre les ports de Bordeaux et de Bayonne. Depuis long-temps toutes les opérations préliminaires ont été faites, il ne s'agit plus que d'exécuter.

Routes. — Le département est traversé par 21 routes royales et départementales. On évalue leur parcours total à environ 700,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est généralement douce dans la plus grande partie du département. — Le ciel est pur et l'air salubre, excepté dans les landes, contrée glacée en hiver et brûlante en été, où l'atmosphère est corrompue par les exhalaisons des eaux stagnantes. — Le climat est sujet à de longues alternatives de pluie ou de sécheresse qui dérangent le cours des saisons et nuisent aux récoltes. Les limites extrêmes du thermomètre sont — 7° et + 28° R.

Vents. — Le vent dominant est, pendant le printemps et l'automne, le vent *solaire* ou celui qui parcourt tous les points de l'horizon avec le soleil; lorsqu'il souffle en été, il donne les beaux jours, et en hiver les temps les plus variables. — Les vents d'ouest, de nord-ouest, de sud et de sud-ouest, sont les plus fréquents en hiver et pendant l'été. Les orages sont souvent accompagnés de grêle. — Un météore, vulgairement appelé *brouillard*, afflige les campagnes au printemps et détruit en peu d'heures l'espoir des récoltes et des vendanges.



Chateau de Nérac

Dressé par Monin. Gravé par Rambos, Rue Hautefeuille N° 30



*Miramont*



*Ancienne église de S.t Caprais à Agen*

Maladies.—Les maladies bilieuses et catarrhales sont communes dans les plaines ; les maladies inflammatoires sur les coteaux. — On remarque assez fréquemment l'apoplexie, la paralysie et l'hydropisie. — Les habitants des landes et de quelques vallées marécageuses sont exposés à la dyssenterie et aux fièvres intermittentes et bilieuses.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les terrains calcaires du département renferment un assez grand nombre de coquilles fossiles de différentes espèces. On trouve à Grateloup des bancs considérables d'ostracites et des bois pétrifiés. — On a découvert dans le canton de Puymirol, un fragment de palmier pétrifié parfaitement caractérisé.

Règne animal. — Les animaux domestiques sont généralement d'espèce commune. — On élève dans le pays un grand nombre d'oies et de dindons. — Les cantons des landes nourrissent des abeilles. —Les sangliers autrefois multipliés sont devenus très rares. Le petit gibier à poil et à plumes abonde. Les forêts renferment une assez grande quantité de loups. Les renards, les blaireaux, les fouines, les belettes, y sont encore plus nombreux. Les écureuils sont multipliés dans les bois de pin. Les chats putois et les genettes ne s'y voient que rarement. Les rats et les taupes causent des ravages dans les campagnes. —Parmi les reptiles on remarque la salamandre terrestre et la salamandre aquatique; le lézard vert, l'orvet, la couleuvre verte et jaune, la couleuvre à collier et la vipère. — On pêche dans les rivières et les ruisseaux qui sont très poissonneux, la brême, le brochet, la perche, la truite saumonnée, etc. La Garonne renferme des esturgeons, des saumons, des aloses, des lamproies, des plies, etc.

Règne végétal. — Les essences qui dominent dans les bois sont le pin maritime, le chêne et le chêne à liége. On trouve dans les jardins et dans les avenues, des ormes, des peupliers, des érables, des micocouliers, des charmes, des ifs, etc. Parmi les arbustes on remarque l'aubepin, l'ajonc, le genêt des teinturiers, le genévrier commun, la vigne sauvage, etc. Les arbres à fruits sont très multipliés. On y trouve surtout des pruniers de l'espèce qui fournit la prune *datte*, vulgairement appelée prune d'*ente* ou de *robe de sergent*.

Règne minéral.—La Garonne roule avec ses eaux des fragments de quartz, de schiste, de granit et de porphyre. — Elle dépose aussi sur ses bords un sable qui contient des paillettes d'or; mais les seules richesses métalliques du département consistent en mines de fer de différentes espèces et qui sont généralement exploitées au charbon de bois, le département ne renfermant aucune mine de houille. — Parmi les productions minérales on remarque du grès grossier, du gypse, de la marne, des pierres de taille d'une belle qualité, des spaths calcaires cristallisés, etc. — On y trouve aussi quelques tourbières.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Agen, sur la rive droite de la Garonne, ch.-l. de préfect., à 178 l. 1/2 O. de Paris (distance légale. — On paie 76 postes 1/4). Pop. 12,631 hab.—Agen (*Civitas Nitiobrigum*) est l'ancienne *Aginnum*, capitale des Nitiobriges. Sous les Romains, c'était une ville prétorienne, ornée d'édifices qui tous ont disparu, mais dont on a retrouvé des débris à differentes époques. Cette ville, située dans un lieu bas, marécageux, peu sain, fut souvent victime de sa position et desolée par la peste. — La guerre lui causa d'autres ravages; elle fut plusieurs fois pillée et incendiée. Les Huns, les Visigoths, les Vandales, les Bourguignons et les Sarrasins la dévastèrent tour à tour. Vinrent ensuite les Normands et les Anglais. — Elle passa successivement sous la domination des rois francs, des ducs d'Aquitaine, des rois d'Angleterre, des comtes de Toulouse, etc. Elle avait secoué le joug des Anglais, lorsque, en 1418, elle fut prise d'assaut par le comte d'Armagnac, qui y commit de grandes cruautés. — Les guerres de religion du XVI<sup></sup>e siècle lui furent également funestes; mais elle se soumit sincèrement à Henri IV, en 1592, et depuis lors, la paix et l'industrie revinrent dans ses murs. Agen fut converti au christianisme par saint Martial, qui y fonda l'église de Saint-Étienne. Cette ville fut érigée en évêché dans le IV<sup></sup>e siècle, et eut saint Caprais pour premier évêque. — Dans le VI<sup></sup>e siècle, elle possédait encore une partie de ses murailles romaines, qui ont été remplacées depuis par des murailles gothiques dont on voit encore les débris couronnés de vieux créneaux. — Agen est situé dans une plaine, au pied d'une colline haute de 400 pieds et coupée presque à pic du côté de la ville, devant un angle que forme le cours de la Garonne. Les rues (dans la ville vieille) sont étroites, sinueuses, mal pavées et presque toutes sombres et tristes; elles sont formées de vieilles et laides constructions. Quelques rues droites et mieux bâties se font remarquer près des rives de la rivière et aux abords du pont. Une seule construction, dans l'intérieur, aurait été aussi belle que vaste si elle eût été terminée, c'est la *Cathédrale de Saint-Étienne*. Cette église fut renversée plusieurs fois et en dernier lieu en 1793; dix ans auparavant, l'évêque Bonnet en avait fait recommencer la construction et y avait dépensé des sommes considérables. Il n'en reste que la façade, vaste et imposante, et quelques arches à ogives de la nef et du chœur. On agite depuis long-temps la question d'utiliser cette ruine en la transformant en halle couverte. Devant cette église est la *Place du Marché*, petite et laide comme toutes les autres places, et qui se prolonge dans une rue bordée de lourdes arcades. Le palais épiscopal, construit par l'évêque Bonnet, est devenu l'*Hôtel de la Préfecture*, c'est le plus bel édifice de la ville; son plan est vaste et régulier, le corps principal a deux étages; au centre est un frontispice de deux ordres avec attique, une cour spacieuse s'étend devant cette façade et s'ouvre par une belle porte en arc de triomphe. — L'*Ancien Séminaire* est un beau et grand bâtiment; sous Napoléon, il servait de casernes. Il a été depuis rendu à sa première destination. — L'antique et noble édifice qu'on nommait *le Las*, est devenu le dépôt de mendicité et l'atelier de travail; il est situé convenablement, au bord de la rive, au-dessus du pont. Le *Pont d'Agen* est formé de onze arches à plein cintre, de 23 mètres d'ouverture. C'est un bel et solide ouvrage. Entre la ville et la Garonne, s'étend la *Promenade du Gravier*, une des plus belles de France; elle est plantée d'arbres énormes et touffus formant de longues et spacieuses allées, agréables, propres, fraîches et très fréquentées. On y trouve plusieurs cafés et deux établissements de bains, dont l'un, dit *Bains orientaux*, est construit sur les débris d'une des piles de l'ancien pont; sa situation, au milieu d'un massif de verdure, est d'un effet pittoresque. L'autre, dit *Bains occidentaux*, s'élève au milieu d'une belle plantation de peupliers. — Le *Théâtre* est un édifice moderne, extérieurement propre et joli; mais intérieurement exigu et mal distribué. — Agen renfermait jadis de nombreux couvents et de vieilles églises. — De ces églises, deux sont dignes d'attention : l'*Église de Saint-Caprais*, qui n'est pas belle, mais très curieuse par son antique et bizarre architecture, et dont l'aspect est vénérable et sombre; l'*Église des Capucins*, brillamment décorée et dorée, où l'on remarque une galerie centrale formée de colonnes qui la divisent en deux nefs. Le baptistaire de cette église est une jolie rotonde supportée par six colonnes doriques.—Agen possède plusieurs institutions littéraires et scientifiques, et une bibliothèque publique riche de 12,000 volumes. — Le *Mont-Pompéian*, ou la *Colline de l'Ermitage*, est la haute colline dont les falaises semblent menacer la ville; la légende rapporte que saint Caprais s'y retira dans un ermitage excavé dans le roc et dont on visite encore les curieuses cellules. Du sommet de cette colline, on jouit de perspectives étendues sur le cours de la Garonne et jusqu'aux Pyrénées, qui, au sud, bornent l'horizon.

Aiguillon, au confluent de la Garonne et du Lot, à 6 l. N.-O. d'Agen. Pop. 1,800 hab. — Petite ville historique, et qui le serait davantage si l'histoire de ses premiers siècles était connue; on se doute à peine qu'elle ait existé au temps des Romains; cependant on retrouve sous son château des débris de constructions évidemment romaines, ce sont des arches à plein ceintre dont les pieds droits sont encore revêtus de leur incrustation réticulaire.—Il est étonnant qu'elles aient jusqu'à présent échappé à l'investigation des archéologues. — A une époque très reculée, Aiguillon, protégée par sa situation, était une place forte presque imprenable. Elle tomba au pouvoir des Anglais. Jean, duc de Normandie, fils de Philippe de Valois, voulant la reprendre, en fit vainement le siége pendant quatorze mois. La place, pressée par la famine, était enfin sur le point de se rendre, lorsque l'invasion d'Edouard III dans le nord de la France obligea Philippe à rappeler son fils pour aller au secours des provinces attaquées. — Aiguillon fut érigé en duché-pairie par Henri IV, en faveur du duc de Mayenne. A la mort de ce seigneur, cette ville rentra à la couronne et fut donnée au même titre par Louis XIII au perfide seigneur de Puylaurens. — Cette pairie étant éteinte par sa mort, Richelieu, en 1638, la fit revivre en faveur d'une femme et *de tels héritiers qu'elle voudrait choisir*. Louis XIII y consentit, et Madeleine de Vignerod fut créée duc et pair, titres qui par elle parvinrent, en 1731, au trop fameux comte d'Agénois, duc d'Aiguillon. — Aiguillon s'élève en amphithéâtre sur le penchant et le sommet d'un mamelon au pied duquel coule le Lot, qu'on passe sur un beau pont de sept arches, haut de 40 pieds et terminé en 1825. — Le château occupe le

sommet d'un mamelon et s'élève au bord de sa pente la plus rapide. Cette vaste et curieuse construction offre un assemblage de styles divers : sa base, comme nous l'avons dit, est romaine ; une partie considérable du château du moyen-âge est d'architecture sarrasine et gothique, et offre, parmi les murailles gigantesques, les tours et les tourelles délabrées, de fort beaux débris de sculptures ; le château moderne, construit par les derniers ducs, et que la Révolution empêcha de terminer, est de style italien, de plan régulier, et se compose d'un grand corps de trois étages, et de deux ailes embrassant une cour qui occupe le centre du mamelon ; de l'autre côté s'étendait un parc spacieux où l'on descendait par un double escalier. — L'antique chapelle du château, bien conservée, est devenue l'église paroissiale ; à côté était un couvent qui loge l'école d'enseignement mutuel. Le château se déploie devant une place carrée où l'on voit un joli bâtiment dont le rez-de-chaussée est la halle et le premier la mairie. — La ville est encore ceinte de ses fossés et des débris des anciennes fortifications.

Astaffort ou Estaffort, ch.-lieu de cant., à 5 l. S. d'Agen. Pop. 2,785 hab. — Cette ville, qui possède un pont sur le Gers, a un nom qui paraît d'origine anglaise et se rapporter à *Stafford*. Son ancienne devise était *Sta fortiter* ; cependant elle n'a été destinée ni par la nature ni par l'art à être une place forte ; bien qu'elle ait une enceinte de murailles garnie de tours, aujourd'hui à demi ruinées.— Durant nos guerres civiles, le prince de Condé, avec 400 protestants, fut attaqué à Astaffort par les catholiques. Ses soldats y furent tous tués ; il se sauva seulement avec son valet de chambre. Le lieu du combat devint celui de la sépulture des vaincus, et on y éleva, en mémoire de la victoire, une croix qui existe encore aujourd'hui. Ce lieu, situé derrière l'église paroissiale d'Astaffort, a conservé le nom de *Champ-des-Huguenots*. En récompense du courage et du dévouement des habitants, le Roi donna à leur ville les priviléges des communes, avec le droit de nommer son maire et ses consuls.

Port-Sainte-Marie, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-O. d'Agen. Pop. 3,079 hab. — Ancienne petite ville située sur la rive droite de la Garonne, au pied d'une haute colline qui ne laisse entre elle et la rivière qu'un espace étroit où se trouvent quelques rues et la grande route de Bordeaux à Agen. Sainte-Marie fut d'abord fortifiée et formait un point stratégique important. La route y passe sous une arcade que couronne une haute et vieille tour. La ville est fort laide, mais ses environs sont charmants ; son port est commode ; elle a un bac sur la Garonne.

Puymirol, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/2 E. d'Agen. Pop. 1594 hab. — Cette petite ville a conservé le nom que portait le coteau où, en 1246, fut bâti le *Grand Castel*, par Raymond, comte de Toulouse. — Le Grand-Castel, dont il ne reste que des ruines, y conserve encore le nom de *Citadelle*. Puymirol était une place très forte ; elle avait pour devise ces mots : *Fiat pax in virtute tua, et abundantia in turribus tuis*.— Un de ses priviléges remarquables, était l'hommage annuel d'une paire de gants que la femme du premier capitoul de Toulouse devait faire à celle du premier consul de Puymirol.

Marmande, sur la rive droite de la Garonne, ch.-l. d'arrond., à 15 l. N.-O. d'Agen. Pop. 7,345 hab. — Des médailles romaines, retrouvées dans des fouilles faites à différentes époques sur le sol de cette ville, corroborent l'opinion de plusieurs savants, qui lui assignent une fondation très ancienne. — On a voulu donner à cette ville une origine celtique, en faisant dériver son nom des mots *man* (homme) et *mar* (mer), qui indiqueraient qu'elle fut fondée par des gens de mer. — Quoi qu'il en soit, elle était déjà considérable dans le VIIIe siècle, quand les Sarrasins la détruisirent. Elle fut reconstruite en 1185, par Richard-Cœur-de-Lion, et fut souvent dévastée depuis dans les guerres civiles et religieuses. Dans la guerre contre les Albigeois, elle prit parti pour ces infortunés, et fut proscrite comme eux.—Amaury de Montfort s'en empara et en fit massacrer presque toute la population. — En 1577, Henri IV l'assiégea et ne put s'en emparer.— Le Parlement de Bordeaux y fut transféré pendant quelque temps à la fin du XVIIe siècle. En 1814, 800 français, retirés dans Marmande, résistèrent pendant un mois à toute une division anglaise. Marmande est propre et jolie ; elle couronne un plateau qui s'élève rapidement du bord de la Garonne ; il est séparé du terrain voisin, au sud, par un profond ravin qui longe la ville et que la route de Tonneins franchit sur un beau pont de pierre, d'une seule arche ; la partie de la ville qui s'élève sur la crête du coteau, au-dessus de la rivière, jouit de vues charmantes et étendues : une esplanade plantée d'arbres de haute-futaie ceint la ville vers la campagne. Sa rue principale borde la grande route et offre d'assez belles constructions ; les autres rues sont étroites mais alignées ; la ville a plusieurs petites places, régulières et bien entourées. Parmi ses constructions d'utilité publique, on remarque l'hôtel de la mairie, le palais de justice, le collége et une jolie fontaine. — Le port est commode. Les bateaux à vapeur remontent jusqu'à Marmande.

Clairac, à 5 l. 1/2 S.-E. de Marmande. Pop. 4,949 hab.—Clairac doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée par les anciens princes de Gascogne, et que le pape Clément VIII sécularisa. L'abbé de ce monastère, Gérard Roussel, embrassa la religion protestante en 1527, et attira à sa nouvelle croyance une partie des habitants de la ville. — Clairac fut ainsi la première ville de la province qui renonça à son ancienne religion. Elle était fortifiée. Assiégée en 1574 par l'armée royale sous les ordres de Mendoce et de Lavalette, elle le fut encore en 1621 par Louis XIII en personne, qui s'en empara. Clairac est une petite ville, propre et bien bâtie ; elle occupe une position fort agréable sur la rive droite du Lot.

Lauzun, ch.-l. de cant., à 8 l. N.-E. de Marmande. Pop. 1,590 hab.— Cette petite ville est bâtie sur une éminence ; on y voit les ruines d'un ancien château appartenant à la famille de Biron. — Nompar de Caumont, seigneur de Lauzun dans le XIVe siècle, se distingua par sa fidélité à la France et par son refus de se soumettre au roi d'Angleterre. — La ville était alors une baronnie, elle fut érigée en comté en 1570 et en duché en 1692. — On remarquait à Lauzun, auprès de la chapelle du château, un autel votif en marbre, qui, d'abord élevé dans le temple des dieux tutélaires de Bordeaux, et ensuite transporté à Tonneins, avait disparu de cette ville et fut retrouvé dans le XVIIIe siècle à Lauzun. Ce marbre est précieux pour l'histoire du midi ; il porte une inscription que l'on a ainsi expliquée : *Tutela Augusta, lascivosus Cantilius ex voto locus datus ex decreto Decurionum*, et qui établit que la ville de Bordeaux a joui sous les empereurs des priviléges accordés aux colonies romaines, et qu'elle avait en conséquence des magistrats particuliers.

Meilhan, ch.-lieu de cant., à 3 l. O. de Marmande. Pop. 2,140 hab.— Cette ville est agréablement située sur la rive gauche de la Garonne, dans une plaine peu étendue, mais très fertile. Elle est dominée par les ruines d'une vieille tour située sur un rocher élevé placé au bord de la rivière, et qu'on aperçoit de très loin ; de là est venu le proverbe du pays : *Qui voit Meilhan n'est pas dedans*. On remarque aux environs de Meilhan plusieurs châteaux d'une architecture élégante, et situés au milieu de paysages pittoresques.

Miramont, à 6 l. N.-E. de Marmande. Pop. 1,460 hab.—Cette petite ville, située sur la rive gauche du Drot, est propre et bien bâtie ; elle est animée par un commerce d'eau-de-vie assez actif. On y voit une jolie église moderne, et près de l'église la maison où est né Martignac, un des ministres de la Restauration, que l'on considère comme ayant été animé des sentiments les plus généreux et les plus patriotiques.

Tonneins, sur la rive droite de la Garonne, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-E. de Marmande. Pop. 6,494 h.— Cette ville est une des mieux situées et comparativement la plus riche du département ; elle doit cette prospérité à son port sur la Garonne, à son commerce considérable de cordages, de chanvre, de prunes sèches et à sa manufacture de tabacs. Elle est formée de deux parties qui furent long-temps distinctes ; l'une et l'autre bordent la crête d'un coteau de 25 à 30 mètres d'élévation, coupé à pic vers la Garonne, qui en baigne le pied ; à leur jonction est la place de l'Esplanade, sur le site d'un vieux château que les guerres de religion achevèrent de détruire. Cette place est carrée, très grande, bien entourée ; elle est bordée le long de la falaise par une balustrade en fer ; une muraille énorme fortifie la pente du terrain ; la vue dont on jouit de cette place est ravissante. La Garonne coule au pied, animée par les nombreuses barques qui la parcourent ; sur un des coteaux de la rive opposée, on distingue les ruines du *château de la Vauguyon*. — Ce fut pour un seigneur de ce nom, Jacques de Quélen, gouverneur des enfants de France, qu'en 1758 Tonneins fut érigée en duché-pairie. — Enfin on peut apercevoir les Pyrénées malgré leur éloignement ; mais pour jouir de ce spectacle, il faut une atmosphère extrêmement claire et pure, rare, excepté en hiver ; la neige qui couvre alors ces montagnes contribue aussi à les rendre plus distinctes. — Tonneins est principalement formé d'une très longue rue où passe la grande route de Bordeaux à Toulouse, et qui est bordée de beaucoup de jolies maisons ; en général la ville est propre et bien construite. On vient d'y terminer un pont suspendu sur la Garonne, d'une construction aussi solide qu'élégante. La manufacture des tabacs est située à une lieue de la ville.

Nérac, sur la Baïse, ch.-l. d'arrond., à 7 l. 1/2 S.-O. d'Agen. Pop. 6,327 hab. — Une opinion commune attribue une grande antiquité à la ville de Nérac. Les anciens géographes font dériver son nom de *Neretdum Aquæ*, par contraction, *Nérag*. On ignore les événements des premiers siècles de son histoire. La découverte de nombreuses antiquités, faite en 1831, 1832 et 1833, semblait devoir mettre un terme à cette ignorance ; mais le débat qui s'est élevé entre l'Académie des Inscriptions et ceux qui ont fait ces découvertes a tout remis en doute. Nous allons rapporter les faits sans émettre un avis qu'il ne nous appartiendrait pas d'exprimer. En 1831, un laboureur heurta, du soc de sa charrue, dans un champ près de la ville, un pavé de marbre, superbe mosaïque que recouvrait une légère couche de terre, et qui fut d'abord reconnue pour un ouvrage romain ; bientôt des fouilles faites aux

environs mirent à découvert, comme par enchantement, les débris d'un palais, d'un temple, de bains et d'autres édifices; des médailles, des inscriptions, des bas-reliefs historiques, et toute l'antique histoire du lieu parut révélée et devoir jeter un nouveau jour sur celle du pays en général. — Voici les faits principaux que ces inscriptions semblaient annoncer ou confirmer. En 260, pendant que Gallien régnait à Rome, Posthumus, son général dans les Gaules, se révolta et s'y fit couronner Empereur; il fut bientôt assassiné par ses propres soldats; deux Victorins, puis un Marius, lui succédèrent; leurs règnes furent courts; en 268, Tétricus fut déclaré Empereur par ses légions de la Gaule, et se fit couronner à Bordeaux où, en commémoration de cet événement, il construisit l'amphithéâtre, généralement attribué à Gallien, qui régnait encore en effet sur le reste de l'Empire romain. Tétricus, homme d'un rare mérite, gouverna glorieusement non-seulement les Gaules, mais encore l'Espagne et l'Angleterre. Gallien, ainsi que ses successeurs, Claude II, *le Gothique*, et Aurélien, tentèrent vainement d'ébranler sa puissance. — Il nomma son fils César, et l'adjoignit à l'Empire. Ces deux princes fondèrent une nouvelle capitale qui reçut le nom de *Civitas* ou *Aqua Nera*. — La femme du jeune Tétricus se nommait Nera. — Ils ornèrent cette ville des magnifiques monuments dont les débris viennent de reparaître, et peut-être de beaucoup d'autres encore restés inconnus. — Depuis six années ces deux princes régnaient avec gloire; mais fatigués de la turbulence des légions et voyant le reste de l'empire romain florissant sous Aurélien, ils firent leur soumission, restituèrent à l'Empire les belles provinces qu'ils avaient gouvernées et auxquelles ils avaient donné des privilèges analogues à quelques-unes des institutions représentatives modernes. Ensuite ils vécurent à Rome, comblés d'honneurs. — Comment cette riche et puissante capitale, dont l'histoire n'a pas fait mention, avait-elle pu si complétement disparaître que la tradition même n'en conservât pas le souvenir? c'est un point sur lequel les antiquités nouvellement découvertes à Nérac ne fournissent aucune lumière; mais voici comme on l'explique. — Des débris de Nérac et sur son site, les Templiers se construisirent un château qui fut aussi renversé plus tard, et dans la suite, lorsque souvent des antiquités romaines furent retrouvées on s'obstina à n'y voir que les débris du château des Templiers. Vainement les travaux exécutés par les Albret mirent-ils au jour une foule de débris précieux et dont l'origine romaine était évidente. L'ignorance des derniers siècles ne pouvait pas les apprécier, l'archéologie raisonnée n'existait pas encore, et les antiquaires que possédait alors la France dédaignaient complétement la Novempopulanie.— L'Académie des Inscriptions a porté un coup funeste à la *nouvelle* histoire ancienne de Nérac, en déclarant les inscriptions sur lesquelles elle s'appuie *fausses* et *fabriquées*.—Il y a néanmoins un fait *positif* et qui mérite un examen consciencieux, c'est l'existence de l'édifice dont les ruines ont été découvertes et qui ne peuvent être ni *fausses ni fabriquées*. Quant au but que se serait proposé le fabricateur des inscriptions, s'il y en a réellement eu, c'est un mystère encore plus grand que l'histoire ancienne de Nérac.— Revenons à cette ville. — Vers l'an 1250, un couvent de bénédictins s'était établi sur le site qu'a occupé depuis le château de la maison d'Albret. Tourmentés par les seigneurs voisins, ils se mirent sous la garde d'un sire d'Albret, qui bientôt devint oppresseur lui-même et força les moines à lui abandonner, en 1306, leur abbaye et la seigneurie de Nérac. Les sires d'Albret, devenus rois de Navarre, s'attachèrent à embellir le château de Nérac. — Henri IV passa à Nérac la plus grande partie de sa jeunesse, et plus tard fit à sa ville de prédilection de fréquentes visites.—Sous Louis XIII, cette ville prit parti pour les protestants et fut prise par le duc de Mayenne. Pour la punir on la démantela en 1622 Les tribunaux supérieurs qui y siégeaient, lui furent enlevés peu de temps après. Depuis, la ville fut engagée avec le duché d'Albret au prince de Condé, et au milieu du XVII[e] siècle, échangée avec la maison de Bouillon contre la principauté de Sedan. L'édit de Nantes acheva d'anéantir son commerce et son industrie. — Nérac est située sur les deux rives de la Baïse, à l'endroit où elles sont fort rapides et en partie coupées à pic: la *Vieille-Ville*, sur la rive droite, occupe cette pente escarpée; elle est mal bâtie, triste et fort mal percée; elle communique par deux ponts de pierre avec la *Ville-Neuve*, située sur un plateau, plus grande et assez jolie; on voit, au bord du plateau, le *Château-Royal*, jadis masse de bâtiments vastes et somptueux où le marteau des démolisseurs révolutionnaires n'a laissé que des débris noirs et tristes (1). — Des deux esplanades qui l'avoisinent, l'une est ornée d'une superbe statue pédestre en bronze de Henri IV, œuvre du sculpteur Ruggi, et dont la magnificence du comte Dijon, ancien député, a decoré Nérac. Le piédestal, en marbre blanc, porte cette belle inscription: *Alumno nos patri nostro Henrico quarto*. L'autre esplanade est une promenade ombragée qui s'étend entre le bord du plateau et l'*Eglise paroissiale*. Cette église est le plus bel édifice de Nérac, bien qu'elle n'ait pas de clochers; elle est de construction moderne, spacieuse et bien décorée; le maître autel est surmonté d'un beau baldaquin supporté par six colonnes de marbre rouge. La façade a deux ordres de pilastres couronnés d'un attique. — *La Halle* est remarquable par sa grandeur.— Quelques autres constructions grandes et de belle apparence sont aussi comprises dans la ville neuve, qui est ceinte de beaux boulevarts ombragés. — La vieille ville est en partie entourée des débris de ses fortifications gothiques La *Garenne* est le nom d'une promenade délicieuse située entre le bord de la rivière et une longue colline, et qui est surtout formée d'une superbe allée d'arbres, au milieu de laquelle est un kiosque élégant. On y montre encore la fontaine de Fleurette, célèbre par le premier amour d'Henri IV. C'est là et dans les champs voisins que s'élevaient les édifices construits à ce qu'on prétend par Tétricus. — On retrouve les murailles des bains qu'alimentaient la fontaine, et celles de diverses autres vastes constructions qui durent être décorées avec une grande somptuosité, s'il faut en juger par la beauté des mosaïques et les débris de sculpture et d'architecture qu'on y rencontre à chaque pas.

BARBASTE, sur la Gelise, à 1 l. 1/2 N. de Nérac. Pop. 1,530 hab. — Ce joli bourg, très bien bâti, est dans une position agréable sur la rive droite de Gelise. La voie antique vulgairement appelée *Chemin-de-César* ou *la Tenarèse*, aboutissait au lieu où est maintenant Barbaste, et traversait la rivière sur un pont bâti un peu plus bas que celui qui existe aujourd'hui, et à la tête duquel on remarque un bâtiment carré surmonté de quatre tourelles pointues de hauteurs inégales. — Ce monument est très ancien; on croit qu'il fut bâti par quatre sœurs qui voulurent ainsi désigner l'inégalité de leur âge et de leur taille. C'était à la fois un fort et un moulin. Henri IV, auquel il appartenait, y tenait garnison et se qualifiait de *meunier de Barbaste*. Ce surnom lui sauva la vie en 1596, au siége de La Fère. Un soldat gascon, qui servait dans le parti de la Ligue, s'aperçut que le roi de Navarre, occupé à observer les fortifications, était placé sur une mine à laquelle on allait mettre le feu. Voulant sauver son prince qu'il aimait, quoique portant les armes contre lui, il cria en patois gascon, que personne de la place ne pouvait comprendre: « *Mounié de las tous de Barbaste, prends garde à la gate que ba gatoua.* Meunier de la tour de Barbaste, prends garde à la chatte qui va faire des petits. » Henri se rappela que *gate* en gascon signifie une *mine* ou une *chatte*, il se retira; un instant après l'explosion eut lieu.

CASTEL-JALOUX, sur l'Avence, ch.-l. de cant., à 9 l. N.-O. de Nérac. Pop. 1,904 hab.—Petite ville de l'ancien Bazadois, et qui, jadis, dépendait du duché d'Albret; les seigneurs d'Albret y avaient fait construire un château dont on voit encore les ruines; on attribue à ce château et à la jalousie d'un de ses maîtres, le nom que porte la ville. La Cour des aides de Bordeaux y fut exilée de 1772 à 1774. Castel-Jaloux est située sur la frontière des Landes, dans un terrain fertile et agréable, mais qui, comme une oasis, est de toutes parts entouré de terres sablonneuses et stériles. La ville est propre et jolie.

DAMAZAN, ch.-l. de cant., à 5 l. N. de Nérac. Pop. 800 hab. — Cette jolie petite ville est située sur la rive gauche de la Garonne, dans une plaine fertile, mais exposée aux inondations de la rivière. D'après la tradition, Damazan aurait été bâtie par les Anglais, et se serait appelée autrefois la *ville des Cent Tours*, parce qu'elle était ceinte d'une muraille flanquée d'un grand nombre de tourelles. — Cette ville, traversée par la grande route qui conduit à Bayonne à travers les Landes, offre de jolies constructions, une belle place et une belle fontaine; elle possède d'agréables promenades d'où l'on découvre les confluents du Lot et de la Baïse avec la Garonne.

MÉZIN, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 S.-O de Nérac. Pop. 3,146 h. — Cette ville ancienne est bâtie en amphithéâtre sur une colline exposée au midi, et au pied de laquelle coule la Gelise. — La salubrité de l'air qu'on y respire lui a fait donner le nom de *Medicinum*, d'où, par contraction, s'est formé son nom moderne — Un monastère de bénédictins fut le centre autour duquel s'établirent successivement les habitations qui composèrent cette ville. On voit, par d'anciens titres, qu'elle existait déjà dans le XI[e] siècle. Les bénédictins prenaient le titre de *seigneurs spirituels et temporels de Mézin*; mais, en 1308, ils partagèrent leurs droits avec Édouard II, roi d'Angleterre, qui possédait alors la Guyenne. Lorsque les Anglais en furent chassés sous Charles V, en 1370, ils sortirent de Mezin par une porte qu'on appelle depuis ce temps la *Porte-Anglaise*.—C'est vers cette porte qu'habita long-temps une espèce d'hommes connus sous le nom de *Capots* ou *Cagots*, objet de l'horreur et de la haine publique. — On a prétendu que c'était un reste de Visigoths qui avaient jadis désolé cette contrée, et qu'on

(1) Les princes de la maison d'Albret firent édifier successivement les quatre corps de logis dont se composait le château. La partie occidentale fut bâtie par Amanieu d'Albret; la partie du nord, ouvrage de Charles II, et la seule qui soit conservée, remonte à l'an 1460. Le corps de logis qui borde la rivière, le plus beau de tous, fut construit vingt ans plus tard, par Alain d'Albret; le quatrième, enfin, fut bâti par Jeanne d'Albret, avec les pierres des églises et des monastères qu'elle fit démolir après avoir embrassé le calvinisme. C'était là qu'habitait Henri IV. Son appartement occupait l'extrémité orientale du château.

les désignait par le mot gascon *Ca-got* (chien de Goths); la plupart étaient infectés de la lèpre, affreuse maladie rapportée en Europe par les Croisés. Les *Cagots* étaient en conséquence séquestrés de la société, et livrés à l'abandon général; l'eau et le feu leur étaient interdits; il en fallait sept pour équivaloir à un autre témoin. — Mézin éprouva de grands désastres pendant les guerres contre les Anglais. Les guerres religieuses ne lui furent pas moins funestes. La ville fut prise et rançonnée, en 1569, par les protestants qui pendirent les moines, détruisirent les monastères et démolirent les quatre tours de l'église des bénédictins. — Dans la guerre causée par les troubles de la fronde, Mezin prit le parti du Roi et fit réparer ses fortifications. Le passage des troupes, lors de la guerre d'Espagne, dite de la succession, dévastèrent son territoire; c'est à cette époque que fut, dit-on, introduite dans le pays la culture du maïs, que les habitants nomment encore blé d'Espagne. Mézin n'est pas une ville bien bâtie, quoiqu'elle renferme quelques jolies maisons. — L'église paroissiale est régulière et d'une architecture fort ancienne. Quelques auteurs font remonter sa construction au règne de Charlemagne.

MONTCRABEAU, sur la rive droite de la Baïse, à 3 l. S. de Nérac. Pop. 600 hab. — Cette petite ville, qui doit son nom, en latin *Mons Capreoli*, aux troupeaux de chèvres qu'on élève dans le pays, est bâti sur une hauteur qui commande la plaine fertile de la Baïse. Elle est fort ancienne: le sire de *Montcheorel* figure au XIII^e siècle parmi les seigneurs de l'Agénois qui devaient au Roi *ost et chevauchée*. — Monterabeau, autrefois fortifiée, était un poste important. — La ville eut à souffrir des guerres civiles et religieuses. Prise et pillée, en 1588, par les huguenots aux ordres de Montgommery. Elle fut rançonnée par les troupes du prince de Condé, pendant la minorité de Louis XIV. Un arrêt du conseil fit démolir ses fortifications en 1622. — Monterabeau a acquis, non-seulement en France, mais encore dans quelques villes de l'Europe, une singulière célébrité; en voici l'origine. Au commencement du siècle dernier, quelques anciens militaires, quelques propriétaires, se réunissaient sous la halle, pour y parler des affaires du temps. Là, comme dans toutes les réunions de gens oisifs, celui qui apportait les nouvelles les plus extraordinaires, et qui les débitait avec le plus d'assurance, était toujours le mieux accueilli. Un des habitués avait surtout acquis une grande réputation. Mais un homme d'esprit, qui n'était pas sa dupe, imagina de donner à Monterabeau le titre de *chef-lieu de la diète générale de tous les menteurs, hâbleurs, craqueurs, nouvellistes, gens désœuvrés et bourgeois sans occupation*. — Pour inaugurer cette institution, il rédigea des lettres-patentes dans lesquelles on accorde à tous les agrégés *le droit de mentir en tous lieux; sans porter préjudice à autre qu'à la vérité, dont tous les membres de la respectable diète font profession d'être ennemis jurés, etc., etc.* — L'imprimerie répandit partout ces brevets. On en adressa à toutes les personnes qu'on jugea dignes de figurer à la diète. C'est ainsi que, depuis plus d'un siècle, le nom de Montcrabeau rappelle l'idée de l'exagération et du mensonge, quoique ce défaut ne soit pas plus commun sur les rives de la Baïse que sur celle de la Garonne ou de tout autre fleuve de la France. Au reste les habitants de Monterabeau se prêtent gaîment à la plaisanterie. Quand un étranger vient les visiter, ils le conduisent sous la halle, le font asseoir avec cérémonie sur la pierre dite de la vérité, et lui délivrent solennellement des lettres-patentes de bourgeois de Montcrabeau.

MONTJOYE (LA), à 5 l. S.-E. de Nérac. Pop. 800 hab.—Formée dans le XIII^e siècle, par la réunion de plusieurs hameaux, cette petite ville a été bâtie au milieu d'un territoire alors couvert de bois et que l'on suppose avoir servi de retraite aux druides. — On a découvert, au lieu dit *la Plaigne*, les fondements d'un vaste édifice qu'on croit avoir été l'un de leurs temples; cependant ce qui pourrait porter quelque atteinte à cette opinion, c'est que les mêmes ruines renfermaient des vases de marbre, des anneaux d'or ornés de pierres précieuses, et des médailles de divers empereurs. — La Montjoye est située sur le penchant d'une petite colline; ses environs sont fertiles et riants.

SOS, sur la rive gauche de la Gelise, à 6 l. S.-O. de Nérac. Pop. 800 hab.—Cette petite ville, traversée par le *Ténarèse* ou *Chemin-de-César*, est située sur les confins des grandes Landes; c'est le marché où viennent s'approvisionner les habitants de ces contrées. — Sos domine un vaste horizon dont l'aspect est très pittoresque et qui offre de nombreux coteaux séparés par de petites rivières, et couverts de cultures variées. Un château-fort défendait la ville; il ne reste plus que les fondements de cet édifice. — Quelques auteurs font de la ville de Sos la capitale des anciens *Sotiates*, vaincus par Crassus, lieutenant de César; mais aucun vestige d'anciens monuments ne vient à l'appui de cette opinion.

VIANNE, à 2 l. 1/2 N. de Nérac. Pop. 807 hab. — Cette petite ville fort ancienne est située sur la rive gauche de la Baïse, elle portait, avant le XIII^e siècle, le nom de *Notre-Dame-de-Villelongue*, parce que son enceinte forme un parallélogramme très allongé. — Le nom de *Vianne* se trouve pour la première fois dans une charte d'Edouard I^er, roi d'Angleterre. Différentes fouilles y ont fait découvrir des dards, des javelots et quelques médailles. L'enceinte de la ville est formée de murs bien conservés, flanqués de tours et percés de quatre portes assez belles qui, par des rues bien alignées, conduisent à une vaste place centrale; mais l'intérieur n'est pas entièrement occupé par des habitations. — On y voit de nombreux jardins et des vestiges d'anciens monuments détruits pendant les guerres dont le pays fut le théâtre. — En 1632, les habitants de Vianne eurent à soutenir un combat contre des bohémiens qui voulaient par force loger dans la ville. Ces aventuriers périrent tous, leur chef fut pris, conduit à Bordeaux et pendu.—La chronique locale fait mention d'un guerrier célèbre sous le nom de Montcassin, dont à Vianne, une rue, une place et une vigne, portent encore le nom. C'était une opinion générale dans le pays que la ville ne serait jamais prise tant que Montcassin y resterait. Il mourut, les habitants firent embaumer son corps, et pendant un siége le placèrent dans un fauteuil, sur les remparts. Les ennemis l'ayant aperçu, s'enfuirent en s'écriant: « Retirons-nous, ce diable de Montcassin vit encore. » — La *Chronique du Cid* raconte une histoire pareille. Les habitants de Valence, assiégés par les Maures, portèrent sur leurs remparts le cadavre du Cid qui venait d'expirer et qu'ils revêtirent de son armure; son aspect seul fit fuir les assaillants et sauva la ville.

VILLENEUVE-D'AGEN ou SUR-LOT, chef-lieu d'arrond., à 6 l. 1/2 N.-N.-E. d'Agen. Pop. 10,652 hab. — Cette ville fut d'abord une bourgade, du nom de Gayac, qui fut détruite dans les premières guerres du règne de saint Louis. Le frère de ce roi entreprit de la rebâtir et s'en fit céder le territoire par les moines de l'abbaye d'Eysses, à qui il appartenait; la nouvelle ville fut fondée en 1253 et prit le nom de Villeneuve; son heureuse position la rendit prospère jusqu'au temps où les guerres de religion vinrent la désoler. Parmi les événements de son histoire, il en est un qui caractérise ces temps désastreux: Marguerite de Valois, sœur de Henri III et femme de Henri IV, faisait la guerre à ces deux princes et assiégeait Villeneuve, place alors très fortifiée et défendue par Cieutat, jeune homme plein de valeur; le père de Cieutat, vieux capitaine au service de Henri IV, tomba au pouvoir de Marguerite; elle le fit conduire au pied des remparts et donna ordre de le poignarder si la place ne se rendait pas. Loin d'engager son fils à se rendre, le vieillard l'exhorta à faire son devoir. Le jeune guerrier, partagé entre l'amour filial et le sentiment de son honneur, prit une résolution extraordinaire, et feignant d'entrer en pourparlers, descendit des remparts suivi seulement de quatre hommes, comme lui courageux et déterminés. Il fondit sur l'escorte, la dispersa, délivra son père et rentra triomphant dans la place, qu'il continua à défendre si courageusement que Marguerite fut forcée de lever le siége.—Villeneuve est située sur le Lot, qui la traverse et la divise en deux parties inégales; celle du nord est la plus considérable et la mieux bâtie. L'une et l'autre sont d'ailleurs propres et offrent plusieurs belles constructions: toutes les rues sont larges et tirées au cordeau. — Villeneuve conserve encore une partie de ses fortifications; le reste, et surtout les fossés, ont été transformés en boulevarts ombragés qui forment autour de la ville une promenade agréable. — Le pont du Lot, de construction aussi vieille que la ville, a un aspect grandiose; son arche principale est une des plus grandes et des plus hardies qu'il y ait en France, elle a 55 pieds de hauteur, 107 pieds 8 pouces d'ouverture, et seulement 4 pieds 6 pouces d'épaisseur.

CASSENEUIL, à 2 l. N.-O. de Villeneuve-d'Agen. Pop. 1,964 hab. — Petite ville fort ancienne; Charlemagne y avait un palais où l'impératrice Hildégarde, sa femme, donna le jour à deux jumeaux, dont l'un, déclaré roi d'Aquitaine à sa naissance et qui devint ensuite empereur, fut ce faible Louis-le-Débonnaire, indigne fils d'un père illustre. Casseneuil était une des quatre résidences de ce prince et avait le nom de *Villa-Regia*. — Il n'y reste aucun vestige du palais impérial. — La ville est située très agréablement sur la rive droite du Lot, près de la jonction de cette rivière avec la Lède.

EYSSES, à 1/4 l. N. de Villeneuve.— Ancienne abbaye construite sur l'emplacement d'*Excissum*, station militaire des Romains, et dont les bâtiments, restaurés et considérablement augmentés, forment une *Maison de détention* pour onze départements. On y compte de 11 à 1,200 détenus.

FUMEL, ch.-l. de cant., à 6 l. N.-E. de Villeneuve. Pop. 2,546 hab. — Cette petite ville, située sur la rive droite du Lot, et qui possède un beau château, berceau de l'ancienne et honorable famille de Fumel, est très ancienne. On citait parmi les monuments de vieille jurisprudence française les *Coutumes données* (dans le XII^e siècle) *aux habitants de la châtellenie de Fumel par les seigneurs du lieu*; ces coutumes étaient écrites en vieux langage gascon, qui se rapproche beaucoup de la langue espagnole.

MONTFLANQUIN, ch.-l. de cant., à 4 l. N. de Villeneuve. Pop. 5,201 hab. — Un seigneur nommé Alphonse fonda cette ville dans le XIII^e siècle, sur la croupe d'un coteau pyramidal dont la Lède baigne le pied. Cette situation donne à Montflanquin un aspect




*Médaillon de Tetricus découvert à Nérac.*



*Bernard Palissy.* *Lacépède.*



*Agen.*

pittoresque et lui procure des points de vue intéressants. — La ville est assez bien bâtie, quoique la plupart de ses rues soient encore étroites et mal alignées; leur escarpement, surtout dans la partie haute, les rend difficiles à parcourir.

Penne, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 E. de Villeneuve. Pop. 6,605 habit. — Cette ville, autrefois célèbre sous le nom de la *Penne d'Agénois*, tire son nom de sa position sur la crête d'un coteau très élevé — Elle était dominée par un fort appelé le *Château du Roi*, et entourée d'une triple enceinte de murailles, dont on voit encore les ruines. — Le bourg dit le *Port-de-Penne*, situé au bas du coteau, sur la rive gauche du Lot, était entouré de murailles et de fossés, et servait de poste avancé à la ville. — Pendant la guerre des Albigeois, en 1212, la ville fut assiégée et prise par Simon de Montfort, à qui cette conquête valut la soumission de l'Agénois. Penne a soutenu en 1562 un autre siége contre le célèbre de Montluc. Après une vigoureuse résistance, le château fut emporté de vive force, et les 500 soldats qui le défendaient furent impitoyablement assommés, hors deux, qui furent sauvés par Montluc, et un troisième, qui descendit la muraille au moyen d'une corde, « au milieu d'un monde d'arquebusades, dit Montluc, et passa la rivière à la nage. Le puits du château fut comblé des huguenots qui avaient été dépêchés. » Les ruines du château et des murailles de la ville attestent encore les ravages qui accompagnèrent ou suivirent ce siége. — La Penne est le chef-lieu d'une commune qui compte un grand nombre de villages, de hameaux et de maisons isolées. La population de la ville s'élève seulement à environ 600 habitants.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Agen (ville et arr.), Marmande, Nérac, Villeneuve-d'Agen.

Le nombre des électeurs est de 2,542.

Administrative. — Le ch.-lieu de la préfecture est Agen.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agen. | 9 cant., | 88 comm., | 84,569 habit. |
| Marmande. | 9 | 103 | 104,068 |
| Nérac. | 7 | 78 | 60,661 |
| Villeneuve-d'Agen. | 10 | 86 | 97,587 |
| Total. | 35 cant., | 355 comm., | 346,885 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Agen), 3 recev. partic.; 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Agen), et 1 inspecteur.

*Domaines et enregistr.* — 1 directeur (à Agen), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Agen), 2 directeurs d'arrond., 4 recev. entreposeurs. — Il existe à Tonneins une célèbre *manufacture de Tabacs* avec magasins et inspect. de la culture.

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 33ᵉ arrondissement forestier, dont le chef lieu est Bordeaux.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 8ᵉ inspection, dont le chef-l. est Bordeaux. — Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Agen, dont l'un est chargé de l'amélioration de la navigation de la Garonne depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 18ᵉ arrond. et de la 5ᵉ division, dont le chef-l. est Montpellier.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 7ᵉ arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Bordeaux. — Il y a à Villeneuve-d'Agen un *dépôt royal* où se trouvent 31 étalons.

Militaire. — Le département fait partie de la 20ᵉ division militaire, dont le quartier général est à Périgueux. — Il y a à Agen: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Agen. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 12ᵉ légion, dont le ch.-l. est à Cahors.

Judiciaire. — La cour royale d'Agen comprend dans son ressort les tribunaux du Gers, du Lot, de Lot-et-Garonne. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1ʳᵉ instance: à Agen, Marmande, Nérac, Villeneuve-d'Agen, et 3 tribunaux de commerce, à Agen, Marmande et Nérac. — Il exsite à Eysses, près de Villeneuve-d'Agen, une *maison centrale de détention*.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le ivᵉ siècle, suffragant de l'archevêché de Bordeaux, et dont le siége est à Agen. — Il existe à Agen: — un séminaire diocésain qui compte 122 élèves; — une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 10 cures de 1ʳᵉ classe, 37 de 2ᵉ, 360 succursales, et 38 vicariats. — Il y existe 16 congrégations religieuses de femmes, composées de 110 sœurs.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont 4 églises consistoriales. — La 1ʳᵉ à Tonneins, desservie par 2 pasteurs. — La 2ᵉ à Clairac, desservie par 2 pasteurs. — La 3ᵉ à Nérac, desservie par 2 pasteurs. — La 4ᵉ à Lafitte, desservie par 2 pasteurs. — La 5ᵉ à Castelmuron, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections. — Il y a en outre dans le département 19 temples ou maisons de prières. — On y compte 3 sociétés bibliques, 1 société des missions évangéliques, 1 société des traités religieux et 16 écoles protestantes.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Cahors.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département: — 5 colléges: à Agen, à Aiguillon, à Marmande, à Mézin, à Villeneuve-d'Agen. — Le nombre des écoles primaires du département est de 448, qui sont fréquentées par 9,832 élèves, dont 7,381 garçons et 2,451 filles. — Les comm. privées d'écoles sont au nombre de 156.

Sociétés savantes, etc. — Il existe: — une *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* à Agen; — des *Sociétés d'Agriculture* à Marmande, Nérac et Villeneuve-d'Agen.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 346,885 h. et fournit annuellement à l'armée 888 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | 3,193 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 3,707 | — | 3,514 | Total | 7,759 |
| — naturels | 265 | — | 273 | | |
| *Décès.* | 3,739 | — | 3,767 | Total | 7,506 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 66,629,

Dont: 12,960 contrôle de réserve.

53,669 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 53,206 infanterie — 65 cavalerie. — 282 artillerie — 116 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 6,629; équipés, 1,506; habillés, 3,591. 18,699 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 54 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 81 sont soumis au service ordinaire, et 19 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 6,754 fusils, 8 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 4,530,619 f. | 15 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,649,408 | 69 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 957,238 | 82 |
| Postes. | 202,507 | 05 |
| Produit des coupes de bois. | 957 | 10 |
| Produits divers. | 23,501 | 27 |
| Ressources extraordinaires | 697,295 | 89 |
| Total. | 7,841,527 f | 97 c |

Il a reçu du Trésor 6,024,709 f. 87 c., dans lesquels figurent:

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. | 698,909 f. | 09 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 212,191 | 95 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 383,257 | 86 |
| de l'intérieur. | 2,529 | 75 |
| du commerce et des travaux publics. | 1,235,317 | 72 |
| de la guerre. | 631,474 | 41 |
| de la marine. | 119 | 87 |
| des finances. | 128,232 | 90 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 2,382,432 | 65 |
| Remboursem., restitut., non valeurs et primes. | 350,203 | 67 |
| Total. | 6,024,709 f. | 87 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 1,816,818 f. 10 c. Cette somme, consacrée aux dépenses du gouvernement central, équivaut environ au onzième du revenu territorial du département.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 533,879 f. 02 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir: *Dép. fixes:* traitements, abonnements, etc. | 273,025 f. | 83 c. |
| *Dép. variables:* loyers, encourag., secours, etc. | 260,853 | 19 |

Dans cette dernière somme figurent pour

33,738 f. 55 c. les prisons départementales,

95,482 f. 41 c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. | 37,889 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 68,726 | 63 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 191,751 | 93 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 18,768 | » |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 479,657 hectares, le départ. en compte : 250,000 mis en culture.—15,000 prairies.—29,029 forêts.—40,000 vignes. — 48,000 landes susceptibles d'être mises en culture.

Le revenu territorial est évalué à 20,943,000 francs.

Le département renferme environ : 7,500 chevaux.—9,500 ânes et mulets. — 66,000 bêtes à cornes (race bovine). — 10,500 chèvres.—75,000 porcs. — 100,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 200,000 kilogrammes; savoir : 2,500 mérinos, 6,000 métis, 191,500 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. . . . . . . . . . . . | 1,720,000 | hectolitres. |
| En parmentières. . . . . . . . . . | 50,000 | id. |
| En avoines. . . . . . . . . . . . | 30,000 | id. |
| En vins. . . . . . . . . . . . . | 650,000 | id. |
| En pruneaux. . . . . . . . . . . | 75,000 | quint. métriques. |

Le département est essentiellement agricole, mais généralement la culture, surtout celle des céréales, y est encore sous l'empire des anciennes routines. Depuis quelques années cependant, on remarque d'honorables exceptions. Beaucoup d'habitants des campagnes, devenus plus aisés, cultivent eux-mêmes leurs champs dont ils augmentent les productions. De riches possesseurs de terres, fixés dans leurs propriétés rurales, consacrent leurs loisirs et les résultats de leurs observations aux progrès de l'agriculture locale. — Les travaux agricoles et les transports se font avec des bœufs.—Les terres se sèment de deux années l'une; on cultive dans les bons terrains le froment et le maïs, le seigle dans les fonds légers. L'orge et l'avoine, en petite quantité, se cultivent dans les guérets. Les plantes légumineuses et les fourrages annuels sont semés sur les jachères. — Les prairies artificielles sont encore peu communes — On cultive du chanvre d'une qualité supérieure. — Les communes de Clairac, du Temple, de Castelmoron, de Monclar, de Sainte-Livrade, etc., cultivent principalement le prunier *datte* ou de *robe-sergent*, dont les fruits confits, sous le nom de *pruneaux d'Agen*, sont l'objet d'un commerce étendu. On évalue la valeur des exportations à 600,000 fr. — Les figues séchées de Clairac sont aussi très recherchées, et passent pour supérieures à celles de Marseille. Les pins des landes fournissent au commerce de la résine (800,000 kil.), de la thérébentine (300,000 kil.), du brai, du goudron, des planches et des échalas. Il existe dans le département un grand nombre de minoteries, qui produisent 5 à 600,000 quintaux métriques de farines très estimées.— La récolte des châtaignes, dans les cantons limitrophes du département de la Dordogne, est évaluée à 40,000 hectolitres, dont 7 à 8,000 sont exportés à Bordeaux et dans les départements voisins. — Le territoire de Verdéga, la commune du Temple et celles des environs produisent l'orme tortillard, propre au charronnage et employé pour les affuts d'artillerie. — L'engrais des volailles a de l'importance, surtout aux environs d'Agen, où l'on remarque de nombreux troupeaux d'oies d'une très belle espèce. — Ces oies, engraissées avec du maïs, confites à la graisse et mises en pots, sont fort estimées. — Leurs plumes et leur duvet donnent aussi lieu à un commerce assez important. Un ouvrier d'Astaffort a inventé une machine ingénieuse avec laquelle on sépare facilement, selon leur légèreté respective, les diverses qualités de plumes.

VIGNOBLES. — EAUX-DE-VIE. — Presque tous les coteaux sont plantés en vignes. On exporte annuellement 300,000 hectolitres de vin. Les crus les plus distingués sont ceux de *Théiac*, de *Péricard*, de *Buzet*, de *Clairac*, de l'*Arrocal* et de *Mauzac* près d'Agen. Le département renferme quelques fabriques de vinaigre et un grand nombre de distilleries. Celles de l'arrondissement de Nérac emploient 135 ouvriers et livrent annuellement au commerce environ 30,000 hectolitres d'eau-de-vie.

TABAC — Les plantations de tabac existent principalement dans les communes des cantons de Tonneins, de Port-Sainte-Marie et d'Aiguillon; elles occupent 2,030 hectares et ont produit en 1833 746,526 kilogr. de feuilles, évaluées 559,870 fr., à raison de 75 c. le kil. La manufacture royale de tabac, établie à Tonneins, emploie 400 ouvriers et fabrique annuellement 400,000 kil. de tabac; elle fournit à la consommation des départements de la Dordogne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de la Vienne, et accidentellement de ceux de l'Aveyron, des Basses-Pyrénées et du Cantal.

LIÉGE. — Quelques chênes-liéges existent épars dans l'Esterelle, en Provence, et dans les Pyrénées-Orientales; la forêt du Maransin, dans les Landes, est formée d'arbres de cette espèce; mais la forêt qui fournit la majeure partie du liége nécessaire à la consommation de la France, se trouve dans le département de Lot-et-Garonne, sur la rive gauche de la Gelise, où elle occupe un espace d'environ huit lieues carrées. — Le jeune arbre, nommé dans le pays *surier*, donne sa première écorce vers l'âge de trente ans environ. Cette première écorce, nommée *canon*, à cause de sa forme, sans doute, est employée à faire griller le liége livré au commerce et aux manufactures; sa fumée produit une suie propre à teindre en gris. Elle ne contient qu'une trop petite quantité de tannin pour être employée par les tanneurs. Les chênes-liéges (*quercus suber*), plantés dans un terrain convenable, ne commencent qu'à 60 ans à donner un liége propre au commerce. Le liége ne se sépare pas lui-même de sa tige, comme le croient quelques botanistes distingués; ce n'est qu'avec des efforts d'autant plus multipliés que la sève est moins abondante, que les ouvriers, armés de hachettes d'une forme particulière, parviennent à séparer l'écorce du liber. La diminution progressive des récoltes du liége, en France, a éveillé la sollicitude du Conseil d'Agriculture. La Société royale et centrale avait fondé, pour encourager cette culture, plusieurs prix qui ont été décernés en 1834, et dont un a été obtenu par MM. Castera (des Landes), et Vigier, de Lot-et-Garonne. — On compte, dans le département, à Nérac, à Mézin, à Barbaste et dans les environs, près de 70 fabriques de bouchons, qui occupent 700 ouvriers et livrent annuellement au commerce 130,000 quintaux métriques de bouchons ou de liége façonné. — Un ouvrier de Nérac, M. Bonnet, a fabriqué, en liége, des chapeaux d'été légers et agréables qui ont été remarqués à l'exposition des produits de l'industrie.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Outre sa manufacture royale de tabac, ses fabriques de bouchons, ses nombreuses distilleries et ses riches minoteries, le département possède d'importants établissements industriels. — Il y a à Agen une superbe manufacture de toiles à voiles qui contient 300 métiers, occupe 600 ouvriers et confectionne annuellement 130,000 mètres de toiles pour la marine royale. — Les corderies de l'arrondissement de Tonneins occupent 800 ouvriers, et fabriquent avec le chanvre indigène 160,000 kilog. de cordages, pour le port de Bordeaux. Le pays renferme un assez grand nombre de papeteries : celles de l'arrondissement de Villeneuve livrent annuellement au commerce 32,000 rames de papier. — Il y existe 6 hauts fourneaux dont 3 à la Catalane, 5 forges et fonderies et plusieurs martinets de cuivre; enfin on y trouve des tanneries, des teintureries, des scieries mécaniques pour les bois de placage et de panneaux, des filatures de laine, des manufactures de serges, de toiles peintes, de couvertures de coton, des fabriques de ganterie, de bonneterie, des amidonneries, des verreries, des fabriques de faïence et de poteries, etc.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — En 1834, à l'exposition des produits de l'industrie, UNE MÉDAILLE DE BRONZE a été décernée à MM. Gignoux et comp. (de Sauveterre et Cuzorn), pour *produits en fonte, boulets, obus, etc.*; ces honorables industriels avaient obtenu une distinction pareille en 1827. — DEUX MENTIONS HONORABLES ont été accordées, l'une à M. Ballande (de Cuzorn), pour fabrication de *papiers*, et l'autre à M. Aignan (Joseph), pour *serviettes damassées* par un nouveau procédé.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 674.— Elles se tiennent dans 122 communes, dont 34 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 709 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 80 occupent 91 journées. — Il y a 12 foires mensaires. — 233 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les grains et farines; les légumes secs; les bestiaux, notamment les brebis, les porcs et les moutons; les volailles, les dindons et les oies; les pruneaux, les châtaignes et les truffes; les chanvres, les fils et les toiles; la résine et le goudron; le merrain et les échalas de pin. — On vend du liége à Castel-Jaloux et de la poterie de fonte à Libos. — Agen a, pendant la semaine sainte, une foire aux jambons.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Statistique du départ. de Lot-et-Garonne*, par Pieyre fils, préfet; in-8. Paris, an X. — *Annuaire ou description statistique du départem. de Lot-et-Garonne*, par Lafont-du-Cujula; in-8. Agen, 1806. — *Notice historique sur la ville de Nérac, etc.*, par de Villeneuve-Bargemont; in-8. Agen, 1807. — *Statistique de Lot-et-Garonne*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1809. — *Essai sur les Antiquités du département de Lot-et-Garonne*, par de Saint-Amans. (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, t. III, in-8. Paris.) — *Coup d'œil sur le départem. de Lot-et-Garonne, etc.*, par le même; in-18. Agen, 1828. — *Voyage dans les départ. de la Gironde et de Lot-et-Garonne*, par Bezout; in-18 Bordeaux, 1828. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen*; 2 vol. in-8. Agen. — *Promenade à Nérac*, par A. Saugeon (*France littéraire*, in-8 Paris, février 1833).— *Rapport sur les Antiquités découvertes à Nérac*, par M. A. Du Mège; in-4. Toulouse, 1833. — *Dissertation sur quelques monuments antiques découverts à Nérac* (par le même); in-4. Toulouse, 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Lozère.

### (Ci-devant Gévaudan, etc.)

**HISTOIRE.**

Un peuple, que César nomme les *Gabali* et Strabon les *Gabales*, habitait, à l'époque de la conquête romaine, le pays qui forme aujourd'hui le département de la Lozère. Ce pays fut compris par Auguste dans l'Aquitaine. — *Gabalum*, ancienne cité des Gabales, qui avait pris sous les Romains le nom d'*Anderitum*, était, vers l'an 250, devenue le siége d'un évêché relevant alors de la métropole de Bourges. — Les Visigoths qui s'étaient emparés du pays, à la décadence de l'empire romain, en furent chassés par Clovis. — On voit dans Grégoire de Tours que ce pays s'appelait alors *Terminus gabalitanus*, ou *Regio gabalitana*. Les écrivains du moyen-âge le nommèrent *Pagus gavaldanus*. Ce dernier mot a formé par la suite le nom moderne de *Gévaudan*. — Quelques écrivains, grands amateurs d'étymologies, prétendent que c'est de l'ancien nom des *Gabales* que les Espagnols ont formé le mot *Gavacho*, par lequel ils désignent quelquefois les Français, et que ce sobriquet injurieux fut d'abord appliqué par eux aux habitants du Gévaudan qui, placés dans des cantons stériles, étaient obligés de s'expatrier et d'aller gagner leur vie en Espagne, où ils s'occupaient de toute espèce de travaux.

Le Gévaudan eut, sous les rois Francs et sous les Carlovingiens, des comtes particuliers, qui se rendirent héréditaires dans le x$^e$ siècle. On voit au XI$^e$ siècle qu'un certain Gilbert, qui épousa Tiburge, comtesse de Provence, se qualifiait de comte du Gévaudan. Ce Gilbert eut une fille qui fut mariée à Raymond Bérauger, comte de Barcelonne, et lui apporta tous ses droits sur le Gévaudan, le Carladès, etc. — La domination des comtes de Barcelonne, sur le Gévaudan, fut l'occasion de discussions graves avec l'évêque de Mende, qui se disait aussi seigneur et comte du pays. Un de ces évêques, Adelbert, alla, en 1161, trouver Louis-le-Jeune pour lui faire hommage du Gévaudan et lui prêter serment de fidélité; on conçoit qu'il fut bien accueilli par le Roi, qui s'empressa de le reconnaître comme seigneur du Gévaudan, et lui céda même les droits régaliens. Néanmoins, les comtes de Barcelonne continuèrent à jouir de la seigneurie directe du Gévaudan, où ils possédaient le château de Gredon (Grèze), forteresse inaccessible, située sur un roc escarpé. — En 1225, Jacques, roi d'Aragon et comte de Barcelonne, se décida à céder le château de Grèze et le Gévaudan à l'évêque et au chapitre de Mende; mais il y a lieu de croire que cette cession ne regardait que le titre seigneurial, et que Jacques se réservait le domaine utile, puisque, par une transaction passée en 1255 avec saint Louis, le roi d'Aragon renonça alors, non-seulement à ses droits sur la terre de Grèze, mais encore à tous ceux qu'il avait sur le Gévaudan. — L'évêque de Mende conserva la souveraineté du pays jusqu'en 1306; à cette époque, et pour mieux s'assurer la possession du reste, il en céda la moitié au roi Philippe-le-Bel, qui lui accorda le titre de comte du Gévaudan. — On ignore l'époque précise où s'opéra la réunion du Gévaudan au Languedoc, dont il a depuis partagé toutes les vicissitudes. — Le Gévaudan était divisé en pays haut et pays bas par la rivière du Lot.

ÉTATS DU GÉVAUDAN. — Le Gévaudan avait, avant la révolution de 1789, des états particuliers qui, chaque année, s'assemblaient alternativement dans la ville de Mende et dans celle de Marvejols. — L'évêque de Mende en était président; il y venait assisté de son grand-vicaire, qui n'y avait ni rang ni voix délibérative, mais qui présidait en l'absence de l'évêque. — L'assemblée était composée de 7 représentants du clergé, 20 de la noblesse et 22 du tiers-état, total 50 membres y compris l'évêque président. — Les représentants du clergé étaient : un chanoine, député du chapitre de Mende, le dom d'Aubrac, le prieur de Sainte-Enimie, le prieur de Langogne, l'abbé de Chambons, le commandeur de Palhers et le commandeur de Gap-Francès; — Ceux de la noblesse : huit barons, qui entraient annuellement aux États du pays, et par tour, de huit en huit ans, aux états-généraux du Languedoc; savoir : les barons de Tournel, du Roure, de Florac, de Briges (auparavant de Mercœur), de Saint-Alban (auparavant Conilhac); d'Apchier, de Peyre, de Thoras (auparavant Senaret); — Douze gentilshommes, possesseurs de terres ayant le titre de *gentilshommeries;* savoir : Alleux, Montauroux, Dumont, Montrodat, Miraudol, Séverac, Barre, Gabriac, Portes, Servierès, Arpajon et la Garde-Guérin. Le possesseur de cette dernière terre prenait, dans l'assemblée, la qualité de *consul noble de la Garde-Guérin*. — Ces barons et gentilshommes pouvaient se faire représenter par des envoyés, qui n'avaient pas à faire preuve de noblesse; il suffisait qu'ils fussent d'un état honorable, tel que celui d'avocat ou de médecin. Lorsqu'il n'y avait point de baron dans l'assemblée, les gentilshommes qui assistaient en personne étaient à la tête du corps de la noblesse; — Enfin, les députés du tiers-état étaient : les trois consuls de Mende, soit que les états se tinssent à Mende ou à Marvejols; les trois consuls de Marvejols, quand les états se tenaient à Marvejols; et seulement le premier consul, quand ils s'assemblaient à Mende, un député de chacune des seize villes ou communautés. — Les officiers du pays étaient le syndic et le greffier, institués ou confirmés chaque année par l'assemblée générale. — A Marvejols, un bailli et des officiers royaux, à Mende, un bailli et des officiers nommés par l'évêque, administraient alternativement la justice du

bailliage de Gévaudan. Ces deux Baillis étaient alternativement aussi commissaires ordinaires dans les assemblées du pays.

### ANTIQUITÉS.

Les antiquités druidiques, assez nombreuses dans le Gévaudan, sont des dolmens, des peulwans, des pierres branlantes, etc. On cite les dolmens de l'Aumède, des Fonds, de Grèzes, de Malavielhette, du Moulet, etc.; et le peulwan de Sainte-Hélène, sur la rive droite du Lot, qui est nommé dans le pays *Lou Bertel de las Fados* (le fuseau des fées). — Les *Pierros de Lagarde* sont considérées par les uns comme des monuments druidiques, par les autres comme le résultat d'un accident naturel. — On croit que la fontaine de la Camourgue est une fontaine gauloise.

Les monuments de l'époque romaine sont le tombeau de la Nougeole ou Lanuejols, dont nous parlons plus loin, une voie militaire avec divers embranchements, un castrum, un camp (celui de Milan), des monnaies, des médailles, des ustensiles, des fragments de poterie, etc. — On a découvert à Pavols, sur l'emplacement de l'antique *Gabalum* ou *Anderitum*, les vestiges d'un cirque, une colonne avec inscription, et d'autres antiquités intéressantes.

Les monuments du moyen-âge sont encore très multipliés; ce sont de vieux châteaux, d'antiques églises, de vieilles abbayes. — La plupart des châteaux sont recommandables par quelques souvenirs historiques; les églises et les édifices religieux offrent de curieux détails d'architecture romaine et gothique. — On remarque à Auroux une petite cheminée construite du temps des croisades, et qui a la forme d'un minaret.

### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Vivant au milieu d'âpres montagnes, dans une contrée pauvre et aride, exposés aux atteintes d'un climat rigoureux, les cultivateurs de la Lozère ont nécessairement des mœurs agrestes, des habitudes rudes et grossières. Néanmoins leur caractère est bon et simple. Ils sont naturellement doux et même affables envers les étrangers, paisiblement soumis aux autorités qu'ils respectent, remplis de vénération et de dévouement pour leurs parents qu'ils aiment.

Leur vie est laborieuse et pénible; la plupart ont à lutter contre la stérilité naturelle du pays qui les environne. — Leur nourriture est simple et frugale: elle se compose de laitage, de beurre, de fromage, de lard, de vache salée, de légumes secs, de pain de seigle. Ils y joignent des pommes de terre ou des châtaignes. — Leur boisson habituelle est l'eau de source; mais on les accuse d'aimer le vin et de se laisser aller à l'ivrognerie quand les foires ou d'autres occasions les conduisent dans les villages où se trouvent des cabarets. Leurs habitations, généralement basses et humides, sont incommodes et malsaines. Les trous à fumiers qui les avoisinent répandent à l'entour des miasmes putrides.

Les cultivateurs sont fort attachés à leur religion, et grands amateurs de cérémonies religieuses: tous, catholiques et protestants, ont un égal respect pour les ministres de leur culte. — Ils conservent aussi avec ténacité leurs vieilles habitudes, tiennent à leurs préjugés, à leur routine agricole, au costume grossier qu'ils portent depuis leur enfance. Ils sont peu empressés de changer, même quand leur intérêt doit profiter du changement Leur lenteur, leur apathie et leur indifférence, suffisent pour faire avorter tous les projets d'améliorations.

Les jeunes gens ont un grand attachement pour leur village. Ils se soumettent avec répugnance à la loi qui les astreint au service militaire, et le département est un de ceux où l'on compte le plus de retardataires; néanmoins, lorsqu'ils ont rejoint le bataillon, ils se montrent soldats intrépides et disciplinés. Ils sont d'ailleurs très propres aux fatigues de la guerre, étant d'une constitution forte et d'un robuste tempérament.

Les habitants des villes ont naturellement plus d'aménité dans le caractère que les habitants des campagnes; comme eux ils sont économes et laborieux, et cependant hospitaliers et charitables. Deux des prix de vertu que l'Académie française a distribués en 1832 et 1833, ont été décernés à des dames du département (1).

Les habitants de la Lozère ont généralement de l'intelligence, de l'esprit naturel et un jugement sain. Ils cultivent peu les lettres et les arts; mais ils réussissent assez bien dans l'étude des sciences naturelles et mathématiques.

### LANGAGE.

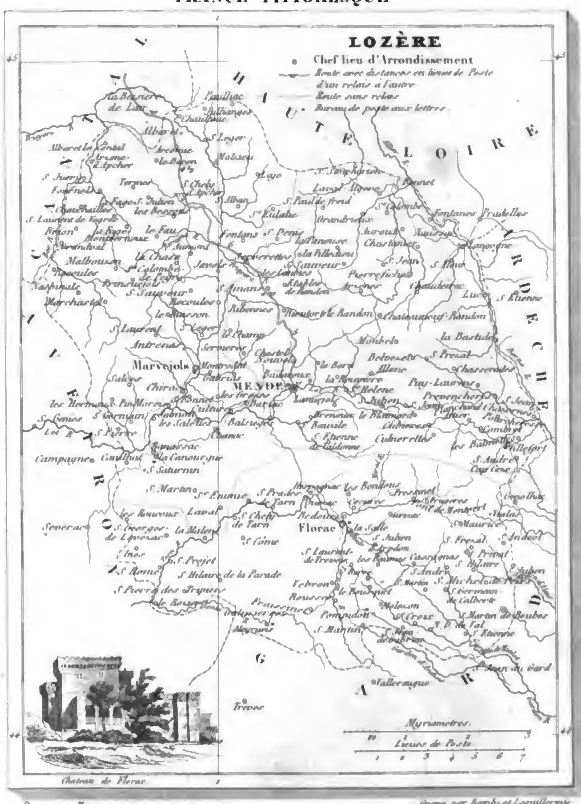
Le patois de la Lozère participe du patois auvergnat et du Languedocien. — On y trouve un grand nombre de termes espagnols. La prononciation de quelques mots d'origine latine ou française y est même espagnole; ce qui s'explique par les relations des anciens habitants du pays avec les peuples de l'Espagne. — Toutes les fois que, dans un mot, les consonnes *ch* sont précédées d'une voyelle, on prononce comme s'il y avait *tch*. — Ce patois est en usage parmi les habitants des campagnes et les ouvriers des villes. Il a de la grâce, de la vivacité, et se prête aux façons de parler énergiques et à l'expression des pensées caustiques et spirituelles. Les habitants qui parlent français conservent dans leur langage l'accent particulier aux peuples du midi. — Pour donner une idée du patois de la Lozère, nous allons citer quelques versets d'une traduction de la parabole de l'*Enfant prodigue*.

| | |
|---|---|
| Un omè abion dous fils. | Un homme avait deux fils, |
| Lou pu geouve d'aquélei diguét à soun pero: « Moun pero, douno mi la part del bè ché (prononcez *qué*) mi deou veni. » Ensi lou pero li diviset soun bè. | Le plus jeune dit à son père: « Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. » Et leur père leur fit le partage de son bien. |
| Paou de geours après, aquesté pu geouve fil amasset tout aquo sioù, s'en anét din un peis éloignat é y dissipét tout soun bè en viven din la dèbancho (prononcez *débaoutcho*). | Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays éloigné, où il dissipa tout son bien en débauches. |
| Après qu'aguet tout despensat arribét uno grando famino din aquel peis, e el commencét d'éstrè din l'endigenço. | Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité. |
| Alors s'en anét é si métegnét al servissé d'un des abitants d'aquel peis, che lou mandét din sas possessions, per faire paissé lous pouors. | Il s'en alla donc, et s'attacha au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les pourceaux. |
| È aourio bè hougut si rassasia de carrongeos che lous pouors mangeabou; mè persouno noun l'en dounabo. | Et là, il eut été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient; mais personne ne lui en donnait. |

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués à divers titres, qui

(1) Celui de 1833 était de 5,000 fr, et fut donné à madame Goirand (née Suzanne Géral), femme du concierge de la maison d'arrêt de Florac. « Entreprendre de raconter tous les actes de charité de cette vertueuse femme, dit l'Académie, serait faire l'histoire entière de sa vie; il faudrait dire combien de fois elle se dépouilla de ses vêtements pour en couvrir des prisonniers réduits au dénûment le plus absolu, et des pauvres infirmes dont les haillons tombaient en lambeaux; combien de fois elle leur distribua les aliments préparés pour sa propre nourriture et celle de sa nombreuse famille; il faudrait la suivre, lorsqu'elle n'avait plus rien à donner, dans les maisons particulières où elle allait mendier pour ses malheureux pensionnaires, le denier de l'aumône et le pain de la pitié. »




Chateau de Florac

Dressé par Monin

Gravé par Rambert Laguillermie



*Costumes de la Lozère.*



*[illegible].* *Chaptal.*

appartiennent au département de la Lozère, on remarque :

Le pape URBAIN V; le cardinal BLAIN; le chevalier GUÉRIN, évêque de Senlis, qui commandait l'armée française à la bataille de Bovines; le troubadour PERIGON, fameux au XIII^e siècle : l'illustre chimiste CHAPTAL, qui fut membre de l'Institut, ministre de l'intérieur, sénateur et pair de France; les pairs de France *René* DE BERNIS, PELET (de la Lozère), et l'ancien préfet DE NOGARET, administrateur estimé; plusieurs hommes qui ont fait partie de nos assemblées politiques, pendant la Révolution : LESTERPS-BEAUVAIS, LESTERPS, MONESTIER, SERVIÈRES; divers officiers généraux de la République et de l'Empire. BORELLI, BRUN DE VILLERET, CHALBOS, MEYNADIER, THILORIER, etc.; le chevalier DU SAILLANT, gentilhomme du Gévaudan, qui commandait le fameux camp de Jalès; le célèbre RIVAROL, un des plus spirituels littérateurs du XVIII^e siècle (1); *Pierre* DAUDÉ, traducteur et biographe; le publiciste SALAVILLE; le médecin BALDIT, qui fit connaître les propriétés des eaux thermales de Bagnols; le physicien BLANQUET, poète et littérateur; etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Lozère est un département méditerrané, région du sud, formé principalement du Gévaudan et de parties des ci-devant diocèses d'Uzès et d'Alais (Languedoc). — Il a pour limites au nord, les départements de la Haute-Loire et du Cantal, à l'est, ceux de l'Ardèche et du Gard, au sud, ceux du Gard et de l'Aveyron; et à l'ouest, celui de l'Aveyron. Il tire son nom d'une des principales chaînes de montagnes qui le traversent. Sa superficie est de 509,543 arpents métriques.

SOL.—Le territoire se divise naturellement en trois régions : au nord, la zone granitique, au centre, la zone calcaire, à base schisteuse, au sud, la zone purement schisteuse. Aux deux extrémités du département, à l'est et à l'ouest, on remarque quelques terrains volcaniques.

MONTAGNES. — Le département est sillonné par plusieurs chaînes de montagnes, ramifications de la grande chaîne des Cévennes. — La hauteur moyenne de leurs plateaux est de 750 à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Celle des trois grands contre-forts dont ils dépendent (la *Margeride*, la *Lozère* et les montagnes d'*Aubrac*) est de 1,350 à 1,500 mètres. — Le premier donne naissance à la Trueyre, l'un des principaux affluents du Lot, le second, au Lot et au Tarn; le troisième, qui s'élève à l'extrémité occidentale du département, sur la frontière de celui de l'Aveyron, ne renferme la source d'aucune rivière importante. — A l'est et au sud-est, sur la limite de l'Ardèche, s'élève le groupe principal des *Cévennes* orientales qui donne naissance à une grande quantité de rivières, parmi lesquelles on remarque l'Allier. Le Gard ou Gardon a sa source dans la partie méridionale où sont les montagnes d'*Aigonal*. — Les montagnes du département offrent des vestiges d'anciens volcans, des roches escarpées, des grottes ornées de stalactites, de belles cascades, des sites sauvages et gracieux, enfin tous les accidents pittoresques d'un pays montueux. La *Lozère*, qui lui donne son nom, est une chaîne de montagnes qui est moins remarquable par sa hauteur que par ses beaux pâturages et par la nature des rochers qui la composent : ce sont des granits quartzeux, mêlés de mica noir et de feldspath. D'énormes blocs, armés de pointes saillantes, y servent, dit-on, de paratonnerres naturels. Voici la hauteur des principales montagnes et de quelques lieux élevés du département :

| | |
|---|---|
| Le plateau du *Palais du Roi* | 1,548 mètr. |
| La *Margeride* | 1,519 |
| La *Lozère* | 1,490 |
| La source de l'Allier | 1,432 |
| La *Cham de la Roche* | 1,328 |
| Le mont *Mimat*, environ | 1,111 |
| La *Causse de Sauveterre*, environ | 975 |
| Le pont de Langogne | 896 |
| La *Causse de l'Hospitalet*, environ | 780 |
| Le *Bois des Armes* (sources du Tarn et de la Cèze) | 770 |

FORÊTS. — Les grandes forêts du département sont celles de Mercoire, du Fau-des-Armes, du Calcadis, de Champcros, du bois Noir et de l'Aigonal, composées de chênes, de hêtres ou de pins, celle de Gourdouse, composée de hêtres de l'espèce connue, dans le pays, sous le nom vulgaire de *fayard*. On évalue leur superficie à 32,599 hectares, dont 1,437 appartiennent à l'État, et 2,875 aux communes.

LACS. — Le département renferme quatre lacs, tous situés dans les montagnes d'Aubrac.—Ce sont ceux de *Born*, de *Saint-Andéol*, de *Soubeyrol* et de *Saillans*. — La forme circulaire du lac de Born fait croire qu'il occupe le cratère d'un ancien volcan. — Le lac de Saint-Andéol, qui est le plus grand, semble avoir été, sinon creusé, du moins augmenté par le travail des hommes. On remarque à fleur d'eau au couchant, et du côté où est la pente du terrain, les pointes des poutres qui ont servi à consolider la fondation d'une digue. — Ces deux lacs sont très poissonneux. — Ceux de Soubeyrol et de Saillans communiquent ensemble par la rivière de la Garde. Il existe depuis long-temps des projets pour leur dessèchement, opération qui semblerait pouvoir être effectuée facilement, et qui livrerait au pâturage des bestiaux une excellente prairie d'environ 40 hectares de superficie.

RIVIÈRES.—Aucune des rivières du département n'y est navigable. Le pays renferme un grand nombre de cours d'eaux vives et excellentes. Les quatre rivières principales qui y ont leur source, le Lot, le Tarn, l'Allier et le Gard, donnent leur nom à quatre départements. — On y compte encore sept rivières secondaires qui sont : le Bès (affluent de la Trueyre), la Trueyre et la Colagne (affluents du Lot), la Chassézac (affluent du Gard), le Tarnon, la Jonte et la Mimente (affluents du Tarn). — Les hautes montagnes de la Lozère et des Cévennes, qui impriment leur direction aux rivières, envoient les eaux du Lot, du Tarn et de l'Allier dans l'Océan, et celles du Gard dans la Méditerranée.

ROUTES. — Le département possède 24 routes royales ou départementales; néanmoins une grande partie des transports s'y fait encore à dos de mulets.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT.— L'atmosphère est sujette à de brusques variations de température, elle passe quelquefois dans la même journée d'une chaleur vive à un froid intense. Le pays a d'ailleurs un climat généralement froid et humide. — Au nord, l'hiver dure six mois, et dans certaines années, neuf mois; vers le midi, il ne dure que quatre mois. — En général, la température n'est douce que dans les vallons ou dans la partie des Cévennes situés au sud. — On a remarqué dans le pays que l'hiver était ordinairement rigoureux, le printemps pluvieux, l'été orageux et l'automne beau, mais vers la fin seulement. — Les extrêmes limites du thermomètre sont communément de — 15° et de + 25° R.

VENTS. — Les vents dominants sont ceux du nord et de l'est dans le nord du département, et ceux de l'ouest et du midi dans le sud. — On redoute pour les vers à soie le vent d'est, qui est sec et chaud et qu'on nomme le *marin blanc*.

MALADIES.— Le pays, en général, est assez sain pour les hommes comme pour les animaux : les uns et les autres y sont robustes et vigoureux. On n'y voit pas régner de maladies épidémiques; les fièvres intermittentes y sont rares. — Les maladies les plus communes sont les affections catharrales et rhumatismales, les hydropisies et une espèce de scorbut constitutionnaire. — On trouve quelques goîtres dans les vallons du Malzieu et de Saint-Léger.

(1) Quelques auteurs font naître Rivarol à *Bagnols* dans le Gard, d'autres à *Bagnols-les-Bains*, dans la Lozère.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Quelques localités du département renferment des fossiles. On en trouve une grande quantité dans la commune de Barjac. M. Ignon fils (de Mende) y a découvert plusieurs ammonites non déterminés et des dépouilles d'ictyosaurus.

Règne animal. — Le département renferme peu de chevaux et un plus grand nombre de mulets. Les moutons y sont petits, mais produisent une laine douce et fine. — Les bêtes à cornes, quoique également de petite taille, y sont vigoureuses. — Des sangliers, des cerfs et des chevreuils peuplaient autrefois les forêts : à peine y rencontre-t-on aujourd'hui quelques chevreuils : on y trouve des lièvres et des lapins en quantité ; des blaireaux en petit nombre; mais les renards sont plus communs. — Les vastes forêts des montagnes donnent asile à des loups de grande taille et très féroces. — C'est de ces forêts et de cette race de loups que sortit, dans le siècle dernier, la fameuse *bête du Gévaudan*. — On a détruit, en dix ans, de 1821 à 1830, 515 loups et louveteaux ; dans ce nombre se trouvaient 52 loups et 61 louves dont 9 pleines. — Le dogue ou chien de parc est de la plus belle race, et sa force égale son ardeur pour la chasse des animaux sauvages et la défense des troupeaux. — Parmi les oiseaux de proie on remarque l'aigle royal. — Le gibier ailé est abondant; on y trouve le pluvier doré, la sarcelle, les perdrix, les grives, les cailles, les bécasses, etc. Enfin les rivières et les lacs fournissent des truites et des anguilles excellentes.

Règne végétal. — La Flore du département est assez riche. — On y trouve surtout ces plantes vénéneuses qu'on a su métamorphoser en remèdes efficaces, telles que la ciguë, la jusquiame, le napel, le colchique, la douce-amère, la flammule, la pulsatile, la digitale pourprée et l'arnica; le nombre de plantes usuelles en médecine ou dans les arts, qui se trouvent dans le département, s'élève à environ 800. — La garance, l'herbe aux tanneurs (*coriaria myrtifolia*), le genêt des teinturiers (*genista tinctoria*), la parelle y croissent spontanément. — Le tabac, lorsque la culture en était permise, prospérait dans les montagnes d'Aubrac.

Règne minéral. — Le département possède des richesses minérales et métalliques qui pourraient être l'objet d'exploitations en grand à l'instar de celles du Hartz en Westphalie et de Freyberg en Saxe. — On y exploite du plomb argentifère, du cuivre, de l'antimoine, de la litharge, de l'alquifoux, du marbre, du porphyre, du granit et du gypse. La mine de plomb argentifère de Vialas produit de 7 à 800 grammes d'argent par quintal métrique de plomb. Il existe dans le pays des mines de fer et de houille, qui ne sont pas exploitées, de la manganèse, du kaolin, etc. On y trouve des carrières de jais, des cristaux de gypse, des saphirs, etc. — Après les grandes pluies, le Gardon et la Cèze roulent des paillettes d'or. — Le pic de Muret offre des traces d'un ancien volcan.

*Eaux minérales.* — Le département compte un grand nombre de sources minérales (froides et acidules) et de sources thermales. Les premières se trouvent à Sarrons, près Saint-Chely, à Saint-Pierre, près le Malzieu, à Javols, à Colagne, au Mazel-Chabrier, au Mazel-de-Laubies, au roc de Saint-Amans, à Laval-d'Auroux, à Laval-d'Atger, à Quezac, à Ispagnac, à Florac, etc. L'analyse chimique range ces diverses eaux parmi les eaux gazeuses et martiales. Elles contiennent toutes de l'acide carbonique, et sont apéritives et toniques. — Saint-Léger-de-Peyre possède plusieurs sources d'eau cuivreuse que les habitants regardent comme purgatives et qui causent à ceux qui en boivent quelques verres de violents vomissements. Les eaux thermales et sulfureuses de Bagnols-les-Bains sont depuis long-temps connues. — On a créé, il y a peu d'années, un établissement thermal à *La Chaldette*, commune de Brion, arrondissement de Marvejols. Les eaux y sont d'une nature analogue à celles de Bagnols.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Mende, sur la rive gauche du Lot, ch.-l. de préf., à 141 l. 1/2 S. de Paris (distance légale. — On paie 69 postes 3/4). Pop. 5,822 hab. — Cette ville n'était autrefois qu'un petit bourg (*Viculus Mimatensis*). Saint Privat, évêque de Javols, qui, après le sac de cette ville par les Vandales, s'était réfugié dans une grotte voisine de ce bourg, en fut tiré par les Barbares et martyrisé à Mende même. Après le départ des Vandales, on bâtit une église sur le lieu où le saint avait été enterré. Les miracles qu'opérèrent, dit-on, ses reliques, y attirèrent une grande affluence de peuple et insensiblement il se forma à l'entour une ville où fut transféré le siége de l'évêché du Gévaudan. — Mende eut à souffrir au XVIe siècle des guerres de religion ; elle renfermait alors plusieurs couvents dont les richesses attirèrent les calvinistes, qui mirent la ville à contribution. L'histoire rapporte qu'ils emportèrent des églises de Mende plus de 280 marcs d'argent en vases sacrés et en reliquaires. A cette époque la grosse cloche de la cathédrale fut fondue pour faire des canons. — Les évêques de Mende eurent pendant long-temps le droit de battre monnaie; ils étaient seigneurs hauts justiciers de la ville ; mais en 1306 ils partagèrent leur souveraineté avec les rois de France. — Mende est agréablement situé sur le bord du Lot, dans un vallon entouré de montagnes d'où coulent de nombreux ruisseaux qui arrosent et fertilisent les jardins des bastides éparses autour de la ville. Ces petites maisons de campagne toutes éclatantes de blancheur, les prairies et les vergers dont elles sont entourées, offrent un aspect des plus agréables. — La ville est entourée d'un petit boulevart qui sert de promenades, mais ses rues sont mal percées, étroites et tortueuses ; elle renferme un assez grand nombre de fontaines publiques, parmi lesquelles ont remarque celle du Griffon. — L'enceinte de Mende est de forme triangulaire. — Toutes les toitures des maisons sont en ardoises. — La cathédrale est une église gothique qui n'est remarquable que par ses deux clochers dont l'un passe pour un chef-d'œuvre de délicatesse et d'art. — L'ancien palais épiscopal devenu l'hôtel de la préfecture, renferme une belle galerie et un beau salon, dont les plafonds sont enrichis de bonnes peintures par Besnard. — Mende possède une bibliothèque publique riche de 6,600 volumes. — Sur la pente rapide et dépouillée du Mont-*Mimat*, qui a donné son ancien nom (Mimate) à la ville, se trouve l'*ermitage de Saint-Privat*, taillé en partie dans le roc. Cet ermitage est à 200 mètres au-dessus de la ville, élevée elle-même de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. La hauteur absolue du Mont-Mimat est d'environ 1,100 mètres.

Bagnols, à 3 l. E de Mende. Pop 398 hab — Le village de Bagnols est bâti en amphithéâtre dans un terrain schisteux et pyriteux qu'environnent et que surmontent des masses calcaires. Il doit son origine à une source d'eau thermale qui sort d'une grande voûte au bas du village, et qui fournit 172 mètres cubes d'eau par 24 heures. — L'établissement thermal renferme huit baignoires et deux piscines ; l'eau est à 45 degrés centigrades ; elle est d'une couleur légèrement opaline et contient du muriate de magnésie et du sulfate de chaux ; on l'emploie contre les rhumatismes et les paralysies ; on l'administre en bains, en douches et en boissons. On fait aussi un très grand usage des étuves.

Chateauneuf-Randon, ch-l. de cant., à 6 l. N.-E. de Mende. Pop. 607 hab. — Cette petite ville, située sur une montagne, était autrefois fortifiée et fut jusqu'à la fin du XVIIe siècle le siége d'une des baronnies du Gévaudan. — Châteauneuf était défendu par le château de Randon, dont on y voit encore les ruines et qui lui a donné son surnom. Il doit sa célébrité au siége que les Anglais y soutinrent en 1380, contre le fameux connétable Duguesclin. Le gouverneur avait promis de se rendre dans 15 jours s'il n'était pas secouru ; dans l'intervalle, Duguesclin tomba malade, et sentant sa fin prochaine, embrassa les vieux capitaines qui l'entouraient et leur recommanda en mourant de ne point oublier *qu'en quelque pays qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis*; il mourut le lendemain. — Le maréchal de Sancerre s'avança sur les bords du fossé de la ville assiégée, et somma le gouverneur de rendre la place, ainsi qu'il l'avait promis ; le gouverneur répondit qu'il avait donné sa parole à Duguesclin, et qu'il ne la rendrait qu'à lui. Alors Sancerre avoua que le connétable n'était plus : « Eh bien ! reprit le gouverneur, je porterai les clefs de la ville sur son tombeau. » Sancerre revint tout préparer pour cette cérémonie extraordinaire On ôta de la tente du héros tout ce qu'elle renfermait de lugubre : son cercueil fut placé sur une table couverte de fleurs. Bientôt on vit le gouverneur de Châteauneuf-Randon sortir de la place à la tête de sa garnison ; il traversa l'armée au bruit des trompettes, et arriva dans la tente de Duguesclin : les principaux officiers de l'armée, debout et silencieux, y étaient rassemblés. Le gouverneur se mit à genoux devant le corps du connétable et posa les clefs sur son cercueil ! — La route de Mende

au Puy passe au pied de la montagne au sommet de laquelle s'élève Châteauneuf-Randon ; sur cette route, au hameau de la Bitarelle, on a construit, en 1820, un monument à Duguesclin.

Estables, à 3 l. N. de Mende. Pop. 650 hab. — C'est près de la commune d'Estables que se trouve le plus haut plateau granitique du pays ; c'est une ramification de la Margeride ; il y a environ 1,550 mètres au-dessus de la mer : on le nomme le *Palais du Roi*, sans doute parce qu'on remarque dans le voisinage les ruines d'un ancien château qui a appartenu aux rois d'Aragon.

Grandrieu, ch.-l. de cant., à 9 l. 1/2 N. de Mende. Pop. 1,462 hab. — On remarque à Grandrieu une tour carrée qui a servi à la détermination des triangles de la carte de Cassini. — La belle route militaire ouverte par Agrippa, qui conduisait de Lyon en Auvergne, dans l'Aquitaine et en Espagne, traversait le territoire de Grandrieu. — On en voit encore quelques vestiges bien conservés dans divers hameaux de cette commune.

Langogne, sur la rive gauche de l'Allier, ch.-l. de cant., à 11 l. N.-E. de Mende. Pop. 2,720 hab. — Cette ville, placée sur un des plateaux les plus élevés du département, est située à peu de distance de la source de l'Allier ; elle doit son origine à un monastère fondé dans le Xe siècle par un des vicomtes du Gévaudan, monastère dont la vieille église subsiste encore et sert d'église paroissiale. — Langogne a été, pendant la Révolution, le chef-lieu d'un district et le siége d'un tribunal. — On remarque, dans ses environs, sur le Mont-Milan, les vestiges d'un camp romain.

Lanuéjols ou Lanougeole, à 2 l. E. de Mende. Pop. 650 hab. — Un monument romain, le mieux conservé et le plus considérable de tous ceux du Gévaudan, se trouve à l'entrée de ce village. Divers auteurs l'ont mal à propos désigné comme le mausolée de Munatius Plancus, fondateur de Lyon, dont le tombeau existe, suivant l'itinéraire de Vaysse de Villiers, à Gaëte, dans le royaume de Naples. — L'architecture du monument de Lannejols, indique un monument du IIIe siècle. C'est un quadrilatère dont chaque côté est tourné vers un des points cardinaux : les faces extérieures ont une largeur de 6 mètres 75 centimètres, chaque angle est décoré de pilastres d'ordre corinthien ; l'ordonnance générale de l'édifice offre quatre portiques diversement décorés. — Plusieurs anciens châteaux existent sur le territoire de Lannejols ; on y remarque le château du Boy et les ruines de celui de Chapieu, qui appartenaient à l'ancienne maison de Châteauneuf-Randon, de laquelle sont sorties celles de d'Apchier et de Joyeuse.

Laubies (les), sur la Trueyre, à 6 l. N. de Mende. Pop. 721 hab. — Il existe, dans un des villages qui dépendent de cette commune, au Mazel, une source d'eau minérale acidule, estimée presque à l'égal de celle de Vals (Ardèche), et qui, depuis quelques années, attire sur les lieux un grand nombre de buveurs.

Naussac, à 11 l. 1/2 N.-E. de Mende. Pop. 409 h.—On voit dans cette commune les ruines du château de Naussac, qui dépendait autrefois de l'abbaye des Chambons. L'héroïque évêque de Marseille, Belzunce, qui était aussi abbé des Chambons, venait souvent, pendant la belle saison, habiter ce château ; ce fut là qu'en 1722, après la peste de Marseille, il se retira pour respirer un air frais et pur.—Le lieu élevé où Naussac est situé se nomme dans le pays le *Rognon des Montagnes* de la Lozère.

Saint-Amans, ch.-l. de cant., à 5 l. 1/2 N. de Mende. Pop. 523 hab. — Ce village, où est placé le premier relais de la poste de Mende à Saint-Flour, renferme sur son territoire, à la Cham de la Roche, le point le plus élevé de cette route, qui se trouve à 1,328 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Saint-Amans est placé au milieu des montagnes : ses maisons y sont toutes bâties en granit. Le pays environnant offre beaucoup de genêts et de pâturages mêlés de masses granitiques, et sillonnés par des ruisseaux, des torrents et des cascades. — La route serpente à travers les montagnes, à une hauteur de 800 à 1,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Saint-Julien-du-Tournel, sur la rive gauche du Lot, à 5 l. E. de Mende. Pop. 1,133 hab. — Cette ville tire son origine et son nom d'un ancien château appartenant à une des plus illustres maisons de France au XIIe et au XIIIe siècle, dont était membre le chevalier Guérin, évêque de Senlis et chancelier de France, qui, en 1214, commandait, à Bovines, l'armée de Philippe-Auguste.— Le château de Tournel était une des huit baronnies du Gévaudan. — Des mines de plomb qui ont été anciennement exploitées existent sur le territoire de Saint-Julien ; on y voit encore les restes des fonderies qu'y avaient établies les Sarrasins.

Villefort, sur la Devèze, ch.-l. de cant., à 11 l. 1/4 E. de Mende. Pop. 1,516 hab. — Cette ville est fort ancienne et doit son origine à des mines de plomb argentifère et de cuivre qui y sont exploitées depuis environ 70 ans. — Elle est située au pied de la montagne de la Lozère, dans un vallon étroit, arrosé par la petite rivière de la Devèze. — Elle faisait autrefois partie du diocèse d'Uzès. Pendant la Révolution, elle fut le chef-lieu d'un district et le siége d'un tribunal ; son importance actuelle dépend entièrement de l'exploitation de ses mines et de son commerce, car, étant située sur les limites du département et près des confins des départements du Gard et de l'Ardèche, elle est la ville de transit des vins, des soies, des sels, des houilles, des blés, des farines et des châtaignes, que les habitants de l'Ardèche et du Gard échangent avec ceux de la Loire, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, etc.

Florac, sur la rive gauche du Tarnon, ch.-l. d'arrond., à 9 l. S.-S.-E. de Mende. Pop. 2,194 hab. — Cette ville est ancienne ; elle doit son origine à un ancien château qui avait le titre de baronnie. — Elle est agréablement située, sur la rive gauche du Tarnon, près de son confluent avec le Tarn et la Mimente, dans un étroit vallon couvert de prairies et parsemé d'arbres fruitiers, les coteaux qui le dominent sont plantés de vignes, surmontés à l'est par des châtaigniers et des chênes, et à l'ouest par une chaîne de rochers élevés, présentant à leur base une crevasse pittoresque d'où jaillit une source limpide et abondante qui traverse la ville, où elle forme deux beaux bassins tombant en cascades l'un dans l'autre, et dont les eaux font mouvoir plusieurs moulins avant de se mêler avec celles du Tarnon. — Florac ne se compose guère que d'une seule rue où passe la route, et d'une petite place. — On considère la source de Florac comme minérale et acidule.

Ispagnac, sur la rive droite du Tarn, à 2 l. 1/4 N.-O. de Florac. Pop. 1,885 hab. Ce bourg très agréable est bâti dans un joli vallon, sur les bords du Tarn. On y voit quelques constructions particulières remarquables. Si l'on devait ajouter foi au *Dictionnaire Universel* de la France, il existerait, dans les environs, une mine de plomb argentifère assez riche, puisqu'elle donnerait 33 livres de plomb et 8 onces d'argent par quintal de minerai. — La route de Mende à Florac passe par Ispagnac, et traverse le plateau calcaire et aride qui sépare le bassin du Tarn de celui du Lot ; cette haute plaine porte le nom de *Causse de Sauveterre* ; privée d'arbres, de ressources et presque de terre végétale, elle est frappée d'une affreuse stérilité qui n'a permis à aucune habitation de s'y établir. On trouve seulement, à un quart de lieue, sur la gauche de la route, dans un petit enfoncement, le Fressinet, misérable hameau où le relais de poste est placé. — La *Causse de Sauveterre* a une largeur d'environ 3 lieues, et est élevée de 975 mètres au moins au-dessus de la mer. — Le froid, la neige et les tourmentes en rendent quelquefois le trajet périlleux ; dans des hivers rigoureux, des voyageurs y sont morts.

Meyrueis, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/2 S.-O. de Florac. Pop. 2,092 hab. — On voit, dans le flanc d'une colline, près de cette ville, trois grottes dont la première n'est remarquable que par un grand arceau naturel, si régulier, qu'il semble tracé par un architecte.— Les deux autres sont plus grandes et renferment un grand nombre de stalactites variées de diverses couleurs. S'il faut en croire la description qu'en a donnée un académicien de Béziers, on trouve, dans leur forme fantastique, des représentations d'animaux terrestres, d'oiseaux, d'arbres, de fleurs, de fruits, ainsi que des statues, des pyramides, des colonnes, etc. — Il existe, aux environs de Meyrueis, des mines de houille non exploitées.

Quezac, sur la rive gauche du Tarn, à 2 l. 1/4 N.-O. de Florac. Pop. 1,241 hab. — Ce bourg, déjà ancien, doit sans doute son origine à une source d'eau minérale froide et acidule qui depuis long-temps possède une grande réputation dans le Gévaudan et dans les pays environnants. On y remarque un pont gothique sur lequel on a bâtie une chapelle, et qui a été construit aux frais du pape Urbain V, natif du village de Grisac, près Florac.

Sainte-Enimie, sur la rive droite du Tarn, ch.-l. de cant., à 5 l. O. de Florac. Pop. 1,219 hab. — Cette petite ville est située au milieu de montagnes hautes et escarpées ; elle est très ancienne et doit son origine à un monastère de religieuses de l'ordre de Saint-Benoît qui, d'après une ancienne légende, aurait été fondé, dans le VIIe siècle, par la princesse Enimie, fille de Clotaire II, fils de Chilpéric. Cette légende est assez curieuse : elle rapporte qu'Enimie, également belle et vertueuse, avait résolu de se consacrer à Dieu, qu'elle pria, son père voulant la marier, de la rendre si difforme que personne ne voulut l'épouser ; sa prière fut exaucée, et une lèpre affreuse couvrit son corps et son visage ; quelque temps après, ayant désiré être guérie, il lui fut révélé qu'elle ne trouverait sa guérison que dans les eaux d'une source, la *Burle*, qui se jette dans le Tarn, près du lieu où est aujourd'hui Sainte-Enimie. La princesse arrive à cette source après bien des fatigues et fut guérie ; mais toutes les fois qu'elle voulait sortir du vallon, la lèpre lui revenait. Enimie crut que Dieu lui ordonnait de passer ses jours dans cette solitude et y fonda un monastère dont elle devint l'abbesse ; elle ne quitta plus le cloître que pour aller prier dans une grotte qui existe encore et sur laquelle on a, par la suite, bâti une chapelle en son honneur. Deux siècles après la mort d'Enimie, les religieuses du monastère qu'elle avait fondé, tombèrent dans un si grand relâchement, que l'évêque de Mende se crut obligé de les remplacer par des bénédictins tirés du monastère de Saint-Chaffre, près du Puy. — L'acte de donation du monastère de Sainte-Enimie, à l'abbaye de Saint-Chaffre, fut passé à Rome, dans le IXe siècle, devant le tombeau de Saint-Pierre et en présence du pape Agapet.

Saint-Préjet, sur la rive gauche du Tarn, à 10 l. O. de Florac. Pop. 394 hab. — Les rives du Tarn présentent un grand nombre

de sites sauvages et pittoresques. On y remarque surtout le *Pas du Souci*, auprès de Saint-Prejet, où deux montagnes rapprochées à leurs sommets semblent inviter un hardi ingénieur à les réunir par un pont qui se trouverait placé à six cents mètres d'élévation. — Les eaux de la rivière s'engouffrent au-dessous entre deux énormes rochers appelés : l'un *Roc-Sourde*, et l'autre *Roc-Aiguille*, et contenues par ces digues gigantesques, suivent leur cours avec un mugissement que les échos augmentent et font retentir au loin.

MARVEJOLS, sur la rive droite de la Colagne, ch.-l. d'arrond., à 7 l. 1/2 O.-N.-O. de Mende. Pop. 3,885 hab. — Cette ville est située dans un vallon riant, arrosée par Colagne, affluent du Lot; c'est une ville très ancienne et qui eut de l'importance à l'époque des guerres contre les Anglais. Les habitants se signalèrent alors tellement, que Charles V, en faisant de leur cité le siége d'une justice royale, leur accorda trois consuls dont le premier eut entrée aux États-Généraux du Languedoc, pour le diocèse de Mende. — Les armes de Marjevols étaient, à cette époque, un château d'argent; le roi Charles VII y ajouta au-dessus de la maîtresse tour, une main armée, tenant une fleur de lis d'or, et ce à cause des services que les habitants avaient rendus à l'État, *guerris durantibus*, ainsi s'exprime la charte. — Marvejols a beaucoup souffert pendant les guerres civiles et religieuses. En 1586, le duc de Joyeuse, commandant l'armée de Henri III, s'en empara, la pilla, la brûla et en fit raser les murailles. — Six ans après elle fut rebâtie : Henri IV encouragea sa reconstruction par ses bienfaits. — Ce désastre servit du moins à l'embellissement de la ville, qui est maintenant régulière, bien bâtie et bien pavée, et décorée de plusieurs fontaines; on y voit une assez belle place ornée aussi d'une fontaine avec deux bassins. — Les eaux de la Colagne passent pour bonnes pour la teinture; un canal de dérivation les conduit dans le faubourg de Barri, où elles servent à plusieurs ateliers de teinturerie et font tourner divers moulins.

CANOURGUE (LA), sur l'Urugne, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 S.-S.-O. de Marvejols. Pop. 1,850 hab. — Cette ville, située dans un vallon agréable et fertile, est fort ancienne; on y voit les vestiges d'une fontaine qu'on croit de construction gauloise, et les ruines d'un ancien fort, dit *fort de Saint-Amand*. — Des fouilles faites en 1829, dans les environs de la Canourgue, y ont fait découvrir des vases et un grand nombre de débris de poterie romaine, une meule en pierre et de l'argile figuline, ce qui a fait supposer qu'il y existait, du temps des Romains, une fabrique de poterie. — Cette ville possédait dans le XIe siècle, outre son église paroissiale, une abbaye dont les moines étaient mariés pour la plupart, et que, dans le but d'y rétablir la discipline, on réunit, en 1060, aux bénédictins de Saint-Victor de Marseille. — La Canourgue est depuis un temps immémorial le centre d'une fabrication de serges et d'étoffes de laine, connues sous le nom de cadis de la Canourgue. Cette fabrication donnait lieu à un commerce très étendu : les cadis de la Canourgue étaient, avant la révolution, les seules doublures que l'on employât pour l'habillement des troupes.

CHANAC, sur la rive gauche du Lot, ch.-l. de cant., à 3 l. S. de Marvejols. Pop. 1,881 hab. — Le territoire qui environne cette petite ville offre plusieurs monuments druidiques, et entre autres des dolmens à l'Aumède et aux Fonds. — On voit à Chanac les ruines de l'ancien château des évêques de Mende, qui dominent un vallon assez étendu, traversé par le Lot, sur lequel on a récemment construit un beau pont en pierre.

CHIRAC, sur la rive droite de la Colagne, à 1 l. S.-O. de Marvejols. Pop. 1,238 hab. — Le territoire de Chirac renferme aussi plusieurs monuments druidiques. Les Anglais, qui ravageaient le pays au XIVe siècle, éprouvèrent, près de cette ville, une défaite complète. Le lieu où ils furent battus porte encore aujourd'hui le nom de *Cimetière des Anglais*.

GRÈZES, à 4 l. S.-E. de Marvejols. Pop. 438 hab. — Grégoire de Tours fait mention du château de Grèzes, *Castellum Gredonense*, qui, au commencement du Ve siècle, fut attaqué inutilement par les Vandales. Saint Privat s'y était réfugié avant son martyre. — Ce château devint, par la suite, le chef-lieu de la vicomté de Gévaudan, qui appartint successivement au comte de Toulouse et aux rois d'Aragon. En 1617, le château de Grèzes fut pris par les protestants, et Louis XIII, en 1632, le fit démolir. — On remarque près de Grèzes une grotte qui renferme des belles stalactites et stalagmites.

JAVOLS, à 5 l. N. de Marvejols. Pop. 1,881 hab. — Cette commune, située sur le Tréboulin, et qui, comme la plupart des autres communes du département, renferme un grand nombre de villages, occupe l'emplacement d'une ancienne ville gauloise (*Gabalum*), cité et capitale des *Gabali*, premiers habitants du Gévaudan. — Cette ville était devenue, au IIIe siècle, le siége d'un évêché; elle fut saccagée par les Vandales aux Ve et VIe siècles, et entièrement détruite par les Sarrasins au commencement du VIIIe; déjà le siége épiscopal avait été transféré à Mende. — Javols n'est plus aujourd'hui qu'un simple village où l'on ne retrouve aucune trace de son ancienne splendeur; tous les monuments dont les Romains l'avaient ornée, ayant été détruits lors de ses désastres. — En 1829, en extrayant des pierres pour la restauration de l'église paroissiale, on trouva une enceinte circulaire de murailles assez vaste, formant probablement un cirque au milieu de laquelle était une colonne en pierre calcaire, dédiée, ainsi que le portait une inscription latine, par la cité des Gabales, à Posthume qui, après avoir été préfet des Gaules, devint empereur en 258. Cette découverte donna l'éveil, on fit d'autres fouilles, et on reconnut les vestiges d'édifices considérables; parmi les décombres, se trouvèrent des statuettes de dieux lares et autres, des couteaux, des médailles, des styles, des clefs, des ustensiles en bronze, des débris de poterie rouge et grise, avec des dessins en relief (représentant des feuilles, des fleurs, des sujets de chasse, etc.), des fragments de marbre précieux et de pavés en mosaïque. — Les médailles ont été déposées au musée de Mende; elles sont de la colonie de Nismes, avec l'effigie des enfants d'Agrippa, d'Auguste, ayant au revers l'autel de Lyon, consacré à Rome et à cet empereur, par soixante nations gauloises, au confluent de la Saône et du Rhône; de Tibère, de Claude, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle et de Claude le Second dit le Gothique.

MALZIEU (LE), sur la Trueyre, ch.-l. de cant., à 10 l. N. de Marvejols. Pop. 1,076 hab. — Le Malzieu dépendait autrefois du duché de Mercœur, qui était formé de plusieurs communes situées en Auvergne et en Gévaudan, le duc était un des huit barons du Gévaudan, et avait entrée aux états du Languedoc et du pays. Le Malzieu avait une justice particulière pour toutes les communes de la baronnie de Mercœur, qui ressortissait du parlement de Paris, en vertu d'une transaction faite en 1312, entre les habitants de cette ville et le bailliage du Gévaudan. — En 1573 et en 1577, les protestants assiégèrent et prirent le Malzieu; en 1586, le duc de Joyeuse s'en empara. Cette ville a dû, de nos jours, à l'un de ses honorables citoyens, le général Brun de Villeret, l'établissement d'une fabrique de couvertures de laine qui a accru l'industrie locale.

MONASTIER, à 5 l. 3/4 S. de Marvejols. Pop. 534 hab. — Ce village doit son origine et son nom à un ancien couvent de Bénédictins qui dépendait de Saint-Victor de Marseille, et dans lequel Guillaume de Grimoard, qui devint pape sous le nom d'Urbain V, avait fait son noviciat. Une partie de l'église de l'abbaye existe encore et sert de paroisse. C'est un vaisseau gothique; les chapiteaux des colonnes et des pilastres qui supportent la voûte, sont ornés de sculptures offrant des figures grotesques et des animaux fantastiques. A la porte du chœur on remarque les armes d'Urbain V.

NASBINALS, ch.-l. de Cant. à 12 l. N.-O. de Marvejols. Pop. 1,214 hab. — L'église de Nasbinals est remarquable par son architecture et par son clocher octogone; on en fait remonter la construction au XIVe siècle, à l'époque où les Anglais occupaient le pays.

SAINT-ALBAN, à 9 l. 3/4 N.-N.-E. de Marvejols. Pop. 2,470 hab. Canilhac fut, jusque dans le XVIIIe siècle, le siége d'une des baronnies du Gévaudan, qui fut transférée à St-Alban par lettres-patentes de 1746. — Le château de Saint-Alban appartenait à la maison de Morangiès; c'est aujourd'hui une propriété départementale où l'on a établi un hospice pour les femmes aliénées.

SAINT-CHELY-D'APCHER, ch.-l. de cant., à 8 l. N. de Marvejols. Pop. 1,651 hab. — Cette petite ville qui, pendant la révolution, fut le chef-lieu d'un district et le siége d'un tribunal, est le centre du commerce des laines du pays; elle est située au milieu des montagnes. — A une lieue au nord, sur la partie du plateau qui paraît en être le point culminant, on remarque d'énormes blocs de granit, empilés les uns sur les autres et plus ou moins arrondis; quelques-uns ressemblent à des meules de moulin, plusieurs de ces blocs ne touchent que par un point à ceux qui leur servent de base. Il en est qui sont placés en équilibre et qu'une pression légère suffit pour remuer, bien qu'il soit impossible de les déplacer. Les habitants du pays les appellent *les Rochers de Lagarde*, nom du village le plus voisin.

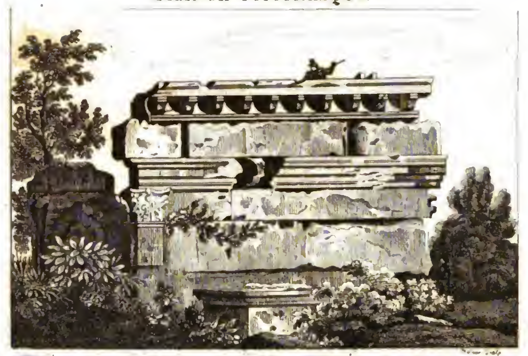
SALMON, sur la rive gauche du Lot, à 7 l. 3/4 S.-O. de Marvejols. Pop. 1,477 hab. — L'église de Salmon a été bâtie aux frais du pape Urbain V; on voit ses armes sur l'un des murs extérieurs. Un des villages qui dépendent de la commune de Salmon, Montjézieu était, antérieurement au XIVe siècle, le chef-lieu d'une colonie juive; il existe, dans d'autres hameaux voisins, à Bouz, à Reilhes et à la Tieul, des tombeaux juifs creusés dans le roc. — Le pont, sur le Lot, qui conduit de Salmon à Montjézieu, est remarquable par l'ouverture et l'élévation de l'arche qui le forme.

## VARIÉTÉS. — LEVER DE SOLEIL.

Un des plus beaux spectacles qu'offrent les pays montagneux comme le département de la Lozère, est celui du lever du soleil, quand les brumes du printemps ou brouillards de l'automne enveloppent encore les sommets et comblent pour ainsi dire les vallées. Nous avons été frappé de ce tableau merveilleux sur les chaînes qui bordent les vallées du Tarn et du Lot, et nous résisterions difficilement au plaisir de le présenter à nos lecteurs, si nous n'en trouvions une description pleine d'éclat et de vérité dans un ouvrage à peu près oublié aujourd'hui de M. Thiers :

« Tandis que je gravissais, dit l'écrivain, par une matinée très





*Tombeau antique de la Brugère.*



*Pont gothique près Mende.*



Mende.

froide, la sentier escarpé qui conduit au haut de la montagne, un brouillard épais remplissait l'atmosphère. Je voyais à peine les arbres les plus voisins de moi, et leurs troncs se dessinaient comme des ombres à travers la vapeur. Arrivé au sommet, je fus ravi de me trouver au pied d'une gothique chapelle, et ses ogives, ses arcs si divisés, ses fenêtres en forme de rosaces, ses vitraux de couleur, à moitié brisés, me charmèrent. — Enfin, me dis-je en passant sous l'antique porte, voici une véritable abbaye. — Le soleil, se levant à peine, donnait un relief extraordinaire à tous les objets. Le brouillard, que j'avais un instant auparavant sur la tête, était alors au-dessous de mes pieds, il s'étendait comme une mer immense, et allait flotter contre les montagnes et jusque dans leurs moindres sinuosités. Je voyais des bouquets d'arbres dont le tronc était plongé dans la vapeur, et dont la tête paraissait à peine; des châteaux à quatre tours, qui ne montraient que leurs cônes d'ardoise. La moindre brise qui venait soulever cette masse l'agitait comme une mer. Auprès de moi, elle venait battre contre les rochers, et j'aurais été tenté de me baisser pour y puiser comme dans un liquide. Bientôt le soleil la pénétrant, l'agita profondément, et y produisit une espèce de tourmente. Soudain elle s'éleva dans l'air comme une pluie d'or; tout disparut à travers cette vapeur de feu, et le disque même du soleil fut entièrement caché. Ce spectacle avait le prestige d'un songe; mais un instant après, cette pluie retomba, l'air se retrouva aussi pur, le brouillard aussi épais, mais moins élevé. Grâces à cet abaissement, de nouveaux arbres montraient leurs têtes, des coteaux inaperçus tout à l'heure présentaient leurs cimes grises ou verdoyantes. Ce mouvement d'absorption se renouvela plusieurs fois, et à chaque reprise, le brouillard, en retombant, se trouvait abaissé, et une nouvelle zone était découverte: enfin la vallée se montra délivrée des brouillards, fraîche de la rosée et brillante du soleil. Dans ce moment le voile était tiré; je voyais tout, jusqu'à l'écume des torrents et au vol des oiseaux; l'air était parfaitement pur; seulement quelques nuages, qui se trouvaient sur la direction ordinairement plus froide des eaux ou des courants d'air, circulaient encore dans le milieu du bassin, se traînaient peu à peu le long des montagnes, remontaient dans leurs sinuosités, et venaient se reposer enfin autour de leurs pointes les plus élevées, où ils ondoyaient légèrement. Mais la vallée, comme une rose fraîchement épanouie, me montrait ses bois, ses coteaux, ses plaines vertes du blé naissant, ou noires d'un récent labourage; ses étages nombreux couverts de hameaux et de pâturages; ses bosquets flétris, mais conservant encore leur feuillage jaunâtre; enfin des glaces et des rochers menaçants. Mais ce qu'il est impossible de rendre, c'est ce mouvement si varié des oiseaux de toute espèce, des troupeaux qui avançaient lentement d'une haie à l'autre, de ces chevaux qui bondissaient dans les pâturages ou au bord des eaux; ce sont surtout ces bruits confus de sonnettes des troupeaux, des aboiements des chiens, du cours des eaux et du vent, bruits mêlés, adoucis par la distance, et qui, joignant leur effet à celui de tous ces mouvements, exprimaient une vie si étendue, si variée, et si calme. Je ne sais quelles idées douces, consolantes, mais infinies, immenses, s'emparent de l'âme à cet aspect, et la remplissent d'amour pour cette nature et de confiance en ses œuvres. »

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 3 députés. — Il est divisé en 3 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont: Mende, Florac et Marvejols. — Le nombre des électeurs est de 621.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfect. est Mende.

Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mende | 7 cantons, | 62 communes, | 45,440 habit. |
| Florac | 7 | 51 | 41,525 |
| Marvejols | 10 | 76 | 53,382 |
| Total. | 24 cantons, | 189 communes, | 140,347 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Mende), 2 receveurs particuliers, 3 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Mende), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Mende), 1 inspecteur, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. commun.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Mende), 3 receveurs entreposeurs.

*Forêts.*—Le départ. fait partie de la 29ᵉ conservation forestière, dont le chef-lieu est Privas.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 12ᵉ inspection, dont le chef-lieu est Clermont-Ferrand. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Mende.

*Mines.* — Le département fait partie du 16ᵉ arrondissement et de la 5ᵉ division, dont le chef-lieu est Montpellier.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 6ᵉ arrond. de concours, dont le ch.-l. est Aurillac.

Militaire. — Le département fait partie de la 9 division militaire, dont le quartier général est à Montpellier. — Il y a à Mende: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Mende. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 15ᵉ légion, dont le chef-lieu est à Nîmes.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Nîmes. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1ʳᵉ instance, à Mende (2 chambres), Florac, Marvejols, qui font l'office de tribunaux de commerce.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le vᵉ siècle, suffragant de l'archevêché de Nîmes, et dont le siége est à Mende. — Il y a à Mende: un séminaire diocésain qui compte 90 élèves; une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 1 cure de 1ʳᵉ classe, 25 de 2ᵉ, 162 succursales et 131 vicariats. — Il y existe un grand nombre de communautés religieuses de femmes, tenant des pensionnats, s'adonnant à l'éducation des jeunes personnes du sexe, des pauvres filles, ou bien se livrant uniquement à la prière et aux travaux manuels.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont 5 églises consistoriales. — La 1ʳᵉ à Meyrueis, desservie par 2 pasteurs et divisée en 2 sections (Meyrueis, Vébron); — la 2ᵉ à Florac, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections (Florac, Saint-Julien, N....); — la 3ᵉ à Vialas, desservie par 2 pasteurs et divisée en 2 sections (Vialas, Lacombe-de-Ferrière); — la 4ᵉ à Barre, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections (Barre, Pompidou, Sainte-Croix-la-Vallée-Française); — et la 5ᵉ à Saint-Germain-de-Calberte, desservie par 3 pasteurs. — Il y a en outre dans le département 8 temples ou maisons de prières. — On y compte 14 sociétés bibliques, et 17 écoles protestantes.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Nîmes.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département: — à Mende, 1 collége; 1 école normale primaire. — Le nombre des écoles primaires du département est de 318, qui sont fréquentées par 8,573 élèves, dont 5,017 garçons et 3,556 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 67.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Mende, une *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts*; — à Florac et à Marvejols, des *Sociétés d'Agriculture*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 140,347 hab., et fournit annuellement à l'armée 385 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 1,014 |
| *Naissances.* | | | | | |
| Enfants légitimes | 1,850 | — | 1,835 | Total | 3,991 |
| — naturels | 106 | — | 100 | | |
| *Décès.* | 1,613 | — | 1,596 | Total | 3,209 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 27,873.

Dont: 10,687 contrôle de réserve.

17,186 contrôle de service ordinaire

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 17,039 infanterie. — 45 artillerie. 102 sapeurs-pompiers

On en compte: armés 2,329; équipés 863; habillés 3,522.

8,973 sont susceptibles d'être mobilisés

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 64 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 62 sont soumis au service ordinaire, et 38 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 2,100 fusils, 40 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 1,215,248 f | 30 c |
| Enregistrement, timbre et domaines | 546,828 | 55 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 250,740 | 42 |
| Postes | 51,364 | 18 |
| Produit des coupes de bois | 33 | 80 |
| Produits divers | 12,904 | 09 |
| Ressources extraordinaires | 199,256 | 87 |
| Total | 2,256,376 f | 81 c. |

Il a reçu du trésor 1,777,870 fr. 69 c., dans lesquels figurent:

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 169,952 f. | 47 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 91,992 | 24 |
| de l'instruction publique et des cultes | 312,627 | 47 |
| du commerce et des travaux publics | 468,001 | 03 |
| de la guerre | 307,576 | 90 |
| de la marine | 61 | 03 |
| des finances | 51,111 | 70 |
| Frais de régie et de perception des impôts | 245,077 | 59 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs, primes | 131,470 | 26 |
| Total | 1,777,870 f. | 69 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 478,506 fr. 12 c. Cette somme, absorbée par les frais du gouvernement central, équivaut au 12e de son revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 228,720 fr. 02 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes*: traitements, abonnements, etc. | 54,800 f. | » c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, encouragements, secours, etc | 173,920 | 02 |
| Dans cette dernière somme figurent pour 15,700 f. » c. les prisons départementales, 39,600 f. » c. les enfants trouvés. | | |
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, sont de | 31,670 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 27,441 | 43 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 71,177 | 33 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 24,708 | 37 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 509,543 hectares, le départ. en compte : 250,000 mis en culture, prairies et pâturages. — 32,599 forêts. — 1,928 vignes. — 184,531 friches, rochers, etc.

Le revenu territorial est évalué à 5,512,539 francs.

Le département renferme environ, 8,000 chevaux et mulets. 45,000 bêtes à cornes (race bovine). — 350,000 moutons ; en outre, tous les ans 200,000 moutons *transhumants* du Languedoc viennent passer l'été dans les pâturages élevés de la Lozère et de la Margeride.

Les troupeaux du département fournissent chaque année environ 725,000 kilogrammes de laine.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales | 125,000 | hectolitres. |
| En parmentières | 50,000 | id. |
| En avoines | 20,000 | id. |
| En vins | 50,000 | id. |

Les habitudes routinières des cultivateurs semblent concourir, avec la stérilité naturelle du territoire, à retarder les progrès de l'art agricole ; les montagnes présentent, en beaucoup d'endroits, des obstacles qui ôtent l'espoir de toute amélioration ; cependant le pays est peut-être un de ceux qui, en France, offrent des prodiges de culture. Dans certaines localités, les vallons situés entre des monts escarpés sont cultivés comme des jardins ; les flancs des montagnes sont couverts de vignes, d'arbres fruitiers et de moissons ; mais les pluies, qui entraînent les terres, rendent souvent très pénibles les travaux du laboureur. — Les moyens de grande culture ne pouvant pas être employés à cause des montagnes, on voit peu de grandes fermes. — Le labourage se fait avec des bœufs.— Les céréales qu'on récolte sur les plateaux calcaires, appelées *Causses*, sont : le froment, l'orge, l'avoine et un peu de seigle. — Les *Montagnes* ne produisent que du seigle, très peu d'orge et d'avoine, et des fourrages. — On cultive et on récolte une assez grande quantité de pommes de terre dans les *Cévennes*, où elles réussissent parfaitement dans les terrains graniteux décomposés. — Les navets de Chastel (arrondissem. de Mende) sont justement renommés. — On estime les fruits de la vallée du Tarn — Dans quelques localités, les habitants font de l'huile avec des baies de genièvre. — Les pâturages des montagnes sont excellents et nourrissent de nombreux troupeaux dont la laine est l'objet du travail d'une partie de la population. En effet, la fabrication des petits lainages dits *cadisserie*, est répandue dans les campagnes et presque dans chaque ménage. — Quoique placé sous une zone tempérée, le département ne produit que de mauvais vins et en petite quantité. La vigne n'est cultivée que dans les *Cévennes*, les vallons du Tarn, du Tarnon, de la Colagne et dans le territoire de Villefort. — L'âpreté du climat s'oppose à cette culture dans le reste du pays. — Les vins faits dans la Lozère supportent difficilement le transport, même d'un canton à un autre. Les habitants tirent des départements voisins la majeure partie de ceux nécessaires à leur consommation. — Depuis vingt-cinq ans, les plantations de mûriers se sont multipliées, et l'éducation des vers à soie a fait de grands progrès dans l'arrondissement de Florac. Saint-Germain-de-Calberte est le centre de cette branche importante de l'industrie agricole. Il y existe une filature de soie à la vapeur. — On s'adonne aussi dans les environs de cette commune à l'éducation des abeilles, trop négligée dans le reste du département — M. Borelli de Serres a introduit la culture du mûrier et l'élève des vers à soie dans l'arrondissement de Mende. — Le chanvre est cultivé dans quelques cantons du côté de Saugues, à la Garde-d'Apchier, à Grandrieu, et dans les Cévennes. — Le lin prospère dans le vallon de Marvejols. — La garance croît spontanément dans le département, où il y avait autrefois des garancières ; on ignore pourquoi elles ont été abandonnées. — On y cultivait aussi le safran, qui n'était pas moins estimé que celui du Gâtinais : on a renoncé à cette culture.—On y récolte et on y fait sécher les châtaignes pour l'usage de la marine. Cette dessiccation, qui a lieu au moyen du feu et sur des claies (*cledos*), assure leur conservation. —Les marrons de Planchamp et de La Borne sont fort recherchés et se vendent à Paris sous le nom de *marrons de Lyon*. — Dans les Hautes-Cévennes, où a lieu la récolte des châtaignes, les cultivateurs élèvent quelques cochons. — D'autres spéculent sur les mulets achetés jeunes dans le Poitou et dans l'Auvergne, et après les avoir élevés les revendent dans les départements du midi et en Espagne. — On fait peu d'élèves parmi les bêtes à cornes, qui sont généralement employées aux travaux agricoles.

ÉMIGRATIONS. — Chaque année un grand nombre d'ouvriers émigrent dans le midi de la France, où ils s'occupent des travaux de la fenaison et de la moisson, et du soin des vers à soie. Quelques-uns vont jusqu'en Espagne, où ils sont connus sous l'ancien nom de *Gavachos*, et où on les emploie à tous les ouvrages pénibles. Les habitants du Gévaudan suppléent ainsi par leur industrie à la pauvreté de leur territoire. La plupart des émigrants appartiennent à la partie orientale du départ. ou aux *Cévennes* proprement dites.

CHATAIGNES. — Les châtaignes font la base de la nourriture des habitants des *Cévennes* pendant plusieurs mois de l'année, et souvent leur unique nourriture. On les prépare vertes ou sèches. Il y a plusieurs manières de les faire cuire. La première, avec de l'eau simplement salée ou aromatisée avec des feuilles de céleri, de sauge, etc. Les vertes se cuisent ainsi, soit dépouillées, soit enveloppées de leur écorce. La seconde manière est de les rôtir à la flamme dans une poêle percée de trous ; la troisième, sous la cendre chaude ; la quatrième ; dans un moulin à brûler le café ; mais dans ces trois derniers cas, chaque châtaigne doit avoir été légèrement coupée avec un couteau jusqu'à la substance blanche du fruit. Sans cette précaution, elle ferait explosion.—Avec le moulin à café, les châtaignes cuisent plus également et leur goût est moins altéré. On laisse dans le moulin une châtaigne dont l'écorce n'est pas coupée et qui en éclatant annonce que les autres sont cuites. — Dans plusieurs départements, la châtaigne, séchée sur les claies, est réduite en farine, qu'on entasse dans des pots de terre bien bouchés, où elle se conserve pendant plusieurs années. — Cette farine, cuite dans de l'eau ou du lait, et continuellement remuée jusqu'à ce qu'elle acquière une certaine consistance et ne s'attache plus aux doigts, forme ces bouillies épaisses dont les Corses sont si friands et qu'ils nomment *polenta*.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'exploitation des mines et le service des usines qu'elles alimentent occupent un grand nombre d'ouvriers.—Outre du plomb, de l'argent et du cuivre, la fonderie centrale de Villefort livre au commerce de la grenaille, de la litharge rouge et de l'oxide blanc de plomb. — La filature de la laine et la fabrication des serges et des cadis ont leur centre dans l'arrondissement de Mende. La fabrication des Escots est plus spéciale à l'arrondissement de Marvejols, où il existe aussi des manufactures de laines peignées et de couvertures de laine, des filatures et des fabriques de toiles de coton, des fabriques de tricots de laine, etc. Dans cet arrondissement, on fait, à Saint-Chely, le commerce des cheveux. — La production et la filature de la soie sont particulières à l'arrondiss. de Florac, où l'on trouve aussi des filatures de coton et des fabriques de toiles et de mouchoirs. — Le département renferme des papeteries, des teintureries, des fabriques de chapeaux feutrés, des tanneries, des parcheminerie, des fabriques de tuiles et de poteries, etc.

RECOMPENSES INDUSTRIELLES. — En 1834, à l'exposition des produits de l'industrie, il a été accordé UNE MENTION HONORABLE à MM. Jaffart père et fils (de Mende), pour fabrication de *papiers*, et UNE CITATION à MM. Laporte et comp. (de Meyrueis), pour fabrication de *pointes, clous, et aiguilles à bas*.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 200. — Elles se tiennent dans 40 communes, dont 20 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 216 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 32, occupent 39 journées. — 149 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux gras et maigres, les bœufs de labour, les chevaux, les mules et les mulets ; la toile, la laines, la serge, les cadis ; les fromages et les châtaignes.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Mémoire statistique sur le départ. de la Lozère*, par Jerphanion, préfet ; in-8. Paris, an x. — *Mémoires et analyses des travaux de la Société d'Agriculture, etc., de la ville de Mende* ; in-8 Mende, 1828. — *Annuaire du département de la Lozère* ; in-12. Mende, 1828-1833. — *Mémoires historiques sur le pays de Gévaudan et sur la ville de Mende* ; in-8. Mende, 1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de Maine-et-Loire.

(Ci-devant Anjou et Saumurois.)

### HISTOIRE.

Le territoire des *Andes* ou *Andegaves*, qui depuis forma l'Anjou, fut un de ceux qui, dans la Gaule celtique, résistèrent le plus long-temps aux Romains. Ces peuples, soumis par César, supportèrent impatiemment, pendant cinq siècles, la domination étrangère. Leur ville principale, nommée d'abord Egada, était devenue, sous le nom de Julio-Magus, un des établissements importants des conquérants. Cette ville, ceinte de murs épais, avait quatre portes situées aux quatre points cardinaux (trois de ces portes existaient encore en 1790) et renfermait un Capitole et d'autres beaux édifices. — Vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, les Gaulois virent renaître l'aurore de leur liberté, l'empire romain croulait de toutes parts; les Andes s'unirent aux Bretons et firent partie de la confédération armorique qui délivra le pays. A cette époque la plupart des villes des Gaules changèrent leur nom et prirent celui des peuples dont elles étaient le chef-lieu. *Juliomagus* devint *Andegavia* et depuis, par corruption, Angers. — En 464, les Saxons, conduits par Odoacre, s'emparèrent d'Angers; Childéric I<sup>er</sup>, roi des Francs, les en chassa; mais, mécontent des Angevins, il pilla la ville et en brûla une partie; maître de l'Anjou, il réunit à ses autres conquêtes cette province, qui depuis, si l'on en croit Grégoire de Tours, n'a jamais été démembrée du royaume de France. — Dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle elle avait adopté le christianisme.—En 710, Charles Martel, ayant vaincu et fait prisonnier à Angers Rainfroy, l'un des lieutenants de Chilpéric II, lui abandonna néanmoins, pour ne pas aigrir les Neustriens, partisans de ce seigneur, la ville avec le titre de comte des Angevins. C'est ce Rainfroy qui fit construire, sur les débris de l'ancien Capitole, le palais devenu depuis celui de l'évêque. — En 768, le comte d'Angers était Milon, beau-frère de Charlemagne et père de quatre illustres guerriers dont l'aîné, le fameux Roland, a tant occupé les chroniqueurs et les romanciers. C'est surtout à l'Arioste que ce modèle des paladins doit son étonnante célébrité: mais les historiens scrupuleux prétendent que son histoire n'est qu'une fable inventée pour l'amusement des hommes. Quoi qu'il en soit, le nom de Roland produisit long-temps un effet magique sur nos armées. Les chansons qui célébraient ses exploits étaient au moyen âge les chants de guerre de nos soldats. — Charles-le-Chauve, afin de mieux résister aux attaques des Normands et des Bretons, divisa l'Anjou en deux parties indépendantes. Le comte Thierri conserva la ville d'Angers et le territoire compris entre la rive gauche de la Maine et la rive droite du Layon: le reste fut donné à un jeune capitaine nommé Robert, déjà connu par sa bravoure et ses exploits; c'était le fameux Robert-le-Fort, dont le comté prit le nom d'Outre-Maine. Un de ses successeurs, Eudes, parvint à la couronne de France en 896; les deux parties de l'Anjou furent alors réunies en une seule, et cette province commença à jouir de jours plus heureux. — En 1154, Henri II, roi d'Angleterre, devint comte d'Anjou. — L'Anjou resta néanmoins à la France et fut plus tard érigé en duché.—En 1480, à la mort de René, duc d'Anjou et roi de Sicile, l'Anjou fut définitivement réuni à la couronne de France, et n'a plus été depuis qu'un apanage possédé par les fils puînés de nos rois. Il est digne de remarque que des deux familles qui gouvernèrent cette petite province sortirent tous les rois de France de la troisième race, onze rois d'Angleterre, et plusieurs rois de Jérusalem, de l'Aragon, de l'Espagne, de Naples, de Hongrie, etc.; de sorte qu'aujourd'hui encore presque tous les souverains de l'Europe tiennent à l'Anjou par leur origine.

### ANTIQUITÉS.

Comme la plupart des contrées de l'ouest de la France, le département de Maine-et-Loire renferme des monuments des époques *celtique* et *romaine* et des édifices du moyen âge. Nous décrivons quelques-uns de ces derniers, en parlant des localités auxquelles ils se rattachent. Quant aux antiquités de deux autres genres, celles de l'époque romaine sont les moins nombreuses. — Les monuments celtiques, *dolmans* et *peulvans*, se trouvent épars dans toutes les parties de l'ancien Anjou, et notamment sur la rive gauche de la Loire. — A l'extrémité du faubourg de Chantilly à Saumur on voit plusieurs grandes pierres de grès, renversées les unes sur les autres; ce sont les débris d'un dolman. — Non loin de là, dans une vigne, existe un petit dolman qui sert de loge aux vignerons.

— Dans la prairie de Chacé, sur la rive droite du Thouet, s'élève un peulwan de 4 mètres et demi de haut et de 2 mètres de largeur, sur 1 mètre d'épaisseur. Cette pierre énorme, la seule qui soit dans cette grande prairie, produit de loin un effet remarquable. — Un autre se trouve dans la commune des Olmes, et un autre dans celle de Rau, à l'entrée d'un bois. — Le dolmau de Bagneux, plus grand, plus remarquable et un des mieux conservés du pays, a pour plan un carré long de 7 mètres sur 19 mètres; sa hauteur est d'environ 3 mètres. Il est composé de quinze pierres de grès, dont neuf sont posées de champ, quatre de chaque côté et une au fond; l'épaisseur de quelques-unes de ces pierres va jusqu'à 1 mètre. — Outre ces dolmans, le département en renferme encore un assez grand nombre, que nous ne pouvons citer faute d'espace, et plusieurs peulwans dont quelques-uns ont jusqu'à 20 pieds de haut. — Il y existe aussi diverses tombelles, dont les dimensions varient de 150 à 300 pieds de diamètre. — Celle de la *Motte-Bourbon*, entre Antoigné et Morton, est ainsi nommée parce que, dans les guerres civiles du XVIe siècle, le duc de Bourbon-Montpeusier y fit construire une redoute. — Une autre, près de Vihiers, a pris le nom de *Grosse-Motte* ou la *Motte-aux-Fées*, parce que le préjugé populaire en attribue l'érection aux fées. — Sous quelques uns de ces monuments on a retrouvé des ustensiles gaulois, et au pied des peulwans des squelettes; sans doute ceux des chefs auxquels ils ont été élevés. — Parmi les antiquités romaines, on remarque la *Tour de Galles*, au bourg de Toureil, édifice quadrangulaire d'environ 17 mètres sur 14 mètres. On ne peut dire quelle était sa hauteur; celle des murs qui existent encore est de 4 à 5 mètres. Ils ont deux mètres et demi d'épaisseur, leurs parements sont revêtus de pierres de tuf blanc, et le milieu est rempli de pierres dures, jetées dans un bain de mortier, genre de construction évidemment romain. — Le seul ouvrage romain qui soit parvenu presque entier jusqu'à nos jours est le retranchement du *camp* situé dans la commune de Chêne-Hutte, à deux lieues et demie au-dessous de Saumur: placé sur le sommet d'un coteau, dont la Loire baigne en partie le pied, isolé du terrain attenant par un ravin et par un large rempart, sa position était très forte; aussi l'art n'a-t-il eu à fortifier que le quart du circuit de ce camp, dont le plan est un ovale irrégulier d'environ 950 mètres de circonférence. C'est vers la plaine que se déploient les murs qui le défendaient. Ils ont encore de 6 à 7 mètres d'élévation. — Ce camp pouvait contenir une demi-légion ou 3,000 hommes. — Les ruines d'un amphithéâtre à Doué, quelques restes de voies militaires et d'aquéducs, des vases, des statuettes, des médailles recueillis en différents endroits complètent à peu près la liste des antiquités romaines du département.

### MŒURS ET CARACTÈRES.

La population des rives de la Loire, comme aussi celle du *Bocage* vendéen, est robuste et laborieuse. Les hommes sont d'une belle taille: la beauté des formes manque aux femmes, mais parmi elles un grand nombre se font remarquer par une figure agréable, et presque toutes par une propreté rare chez des paysannes. Le langage des hommes est bref et brusque; celui des femmes, au contraire, est long et traînant; naturellement vives, elles ont plutôt fait une chose qu'elles ne l'ont dite.

Les femmes et les filles ne sortent jamais de leur maison, excepté les jours de fêtes, sans avoir leur quenouille au côté et le fuseau à la main; elles filent en marchant, en portant et en vendant leurs denrées dans les marchés. Le fil, produit du travail des plus habiles, le beau fil de lin, destiné à la fabrique de Chollet, se vend quelquefois de 100 à 120 fr. le kilogramme.

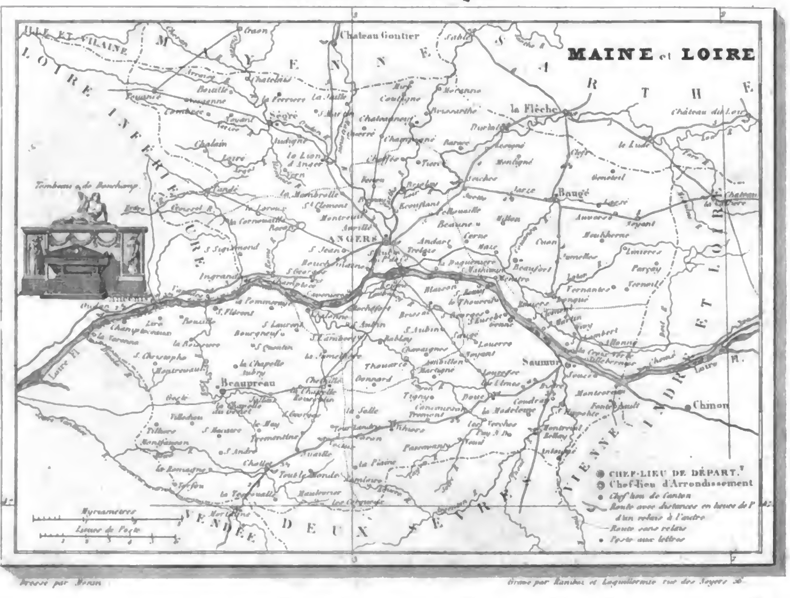
Les paysans du Haut-Anjou se nourrissent de bon pain de froment et de viande; ils boivent du vin ou d'autres boissons fermentées telles que la bière et le cidre. Les habitants du Bas-Anjou ne mangent que du pain de seigle, peu de lard, beaucoup de laitage et de légumes: leur boisson ordinaire est l'eau; mais les jours de fêtes, les dimanches et les jours de marché, lorsqu'ils s'éloignent de leurs maisons, ils boivent généralement jusqu'à s'enivrer.

Les paysans de Maine-et-Loire ont fourni un grand nombre de soldats aux armées vendéennes. Une partie du *Bocage* et de la *Plaine* appartient au département, et là, s'il faut ajouter foi aux descriptions d'un écrivain du pays, cité par M. Bodin: « Les traits du cultivateur et son air sauvage caractérisent son indépendance. Sa taille, son teint, ses forces varient suivant la salubrité des lieux; en général, de taille moyenne, les cheveux coupés en rond et tombant presque aux épaules, le visage blême, hâlé, il a moins d'agilité que de force; il est sobre chez lui, laborieux, infatigable, dévoué à ses amis, rusé, méfiant dans les conditions du moindre marché, mais fidèle à sa parole; puérilement crédule hors de la sphère de ses intérêts, implacable envers ceux qui le trompent, humble et rampant devant l'autorité, mais impatient de son joug. Loin d'être brigand, le Vendéen est l'ennemi le plus dangereux des voleurs, et dans aucun pays, peut-être, les propriétés ne sont de la part des colons, sous une plus sûre garantie. Il y a cent familles de propriétaires qui ne font pas de baux, et qui n'en sont payés que plus fidèlement. »

Il existe une contrée qui appartient à la fois, comme beaucoup d'autres, à la Vendée militaire et au département, et qui, à l'époque de la révolution, était pour la civilisation en retard de plusieurs siècles sur les autres cantons de l'Anjou, c'est celle dont Pin-en-Mauges (arrondissement de Beaupréau) est la principale commune. Les mœurs des cultivateurs y étaient toutes patriarcales; on y voyait plusieurs générations vivre en commun sous l'autorité d'un aïeul ou même d'un bisaïeul. Cet antique usage subsiste toujours, mais n'est pas général comme autrefois. Les habitants des Mauges ont d'ailleurs conservé un trait caractéristique commun à d'autres habitants de l'Anjou. Remplis d'une confiance illimitée dans leurs curés pour tout ce qui concerne les croyances religieuses, ils ne balancent point à faire le sacrifice de leur repos et même celui de leur vie, pour le maintien de la *coutume*, c'est-à-dire des usages de leurs pères; mais ils deviennent sourds à la voix de leurs pasteurs, aussitôt qu'il s'agit de délier les cordons de la bourse (1). Ils ont aussi, quoique natu-

(1) M. Bodin, dans ses curieuses *Recherches sur l'Anjou et le Saumurois*, cite à ce sujet une anecdote fort curieuse: « On voit, dit-il, vers le haut du clocher de Saint-Maurice, une petite tourelle

FRANCE PITTORESQUE.





Costumes de Maine et Loire.



David. Chevreul.

rellement braves, une répugnance presque invincible pour le service militaire régulier ; ils se battent volontiers pour la défense de leurs foyers, mais ils veulent mourir sur le sol qui les a vus naître.

Dans les autres contrées de l'Anjou, les époux de toutes les classes se *tutoient* dès le lendemain de leurs noces ; dans les Mauges, au contraire, aussitôt les cérémonies du mariage accomplies, les mariés, qui la veille se tutoyaient, se disent *vous* ; la femme ne parle plus à son mari qu'avec déférence et respect.

### COSTUMES.

Le costume des hommes offre peu de variété. Le bleu est la couleur dominante. Un chapeau à larges bords, une veste assez étroite, un gilet croisé sur la poitrine, quelquefois une courte blouse par-dessus le tout : tel est le vêtement général des paysans. Il n'y a de différences que pour les pantalons, que, dans certaines localités voisines de la Vendée, on porte larges et flottants, et qui sont étroits et collants dans d'autres communes de l'arrond. de Saumur. — Le costume des femmes varie principalement par la coiffure. — L'influence de la mode poitevine est très sensible ; depuis Montsorreau jusqu'à Saumur, les femmes portent des jupes courtes et des coiffures unies à longues barbes pendantes sur les épaules. La véritable coiffure angevine, le bonnet rond plissé, ne commence qu'aux Tuffaux, et on le voit, sans interruption, jusqu'au Marillais ; au-delà, il se trouve en concurrence avec la grande coiffure nantaise à longues et larges barbes, plutôt faites pour embarrasser celle qui les porte que pour l'embellir. Ainsi la mode bretonne domine dans le Bas-Anjou, comme la mode poitevine dans le Haut-Anjou.

« En 1792, dit M. Bodin, on voyait encore des vieillards portant des hauts-de-chausse et des bas de grosse serge comme du temps de Henri IV. Actuellement les bas d'estame et les souliers sont en usage pour les deux sexes ; le luxe des vêtements a pénétré jusque dans les lieux les plus agrestes. »

### LANGAGE.

La langue usitée dans les villes du département est la langue française, avec un accent un peu traînant, mais les habitants des villages ont divers patois qui leur sont propres, et qu'on ne comprend plus à quelques lieues de distance. Celui qui est en usage sur la rive gauche de la Loire est le plus remarquable : il est composé, en grande partie, de latin et de français corrompu, de quelques mots anglais, et d'autres dont il est impossible de deviner l'étymologie. Les paysans y tiennent beaucoup et s'en servent uniquement entre eux ; presque tous cependant entendent le français ; quelques-uns même le parlent bien, mais ils n'osent s'exprimer avec pureté, de peur que les voisins ne les plaisantent sur leur parler *nobiat*, expression employée dans le pays pour désigner la langue française.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département de Maine-et-Loire a produit un si grand nombre d'hommes distingués en tous genres, que nous ne pouvons les nommer tous. Nous nous bornerons à rappeler, parmi ceux qui appartiennent à des temps antérieurs à l'époque contemporaine, le fameux Saint-Hilaire, évêque de Poitiers ; Ambroise Paré, médecin si illustre du XVI<sup>e</sup> siècle, que Charles IX voulut lui-même le sauver du massacre de la Saint-Barthélemy ; la famille Brissac, célèbre dans les armes ; celle de Maillé-Brézé, les Du Bellay, le maréchal de Contades, le maréchal Scépeaux de Vieilleville, le général Turpin de Crissé, la savante madame Dacier, le spirituel Ménage, le fameux voyageur Bernier, le grand jurisconsulte et publiciste Bodin, etc.

Le pays qui a fourni aux armées vendéennes les généraux Cathelineau, Bonchamp, de Scépeaux, Bourmont, d'Autichamp, etc., compte aussi parmi les généraux de la République et de l'Empire des hommes distingués par leur patriotisme et leurs talents militaires : Quetineau, Bontemps, Lemoine, Delaage, Desjardins, Girard, Évain, et d'autres braves tels que Chaloppin, Coquereau, Alain, Gautier, Gauchais, etc. ; le noble défenseur de Verdun, Beaurepaire, qui préféra la mort à une capitulation déshonorante : l'héroïque Dupetit-Thouars, tué à la bataille navale d'Aboukir au moment où il s'écriait : *Équipage du Tonnant, n'amenez pas votre pavillon !* appartiennent au département. Le frère de Dupetit-Thouars, auteur de la *Flore des Antilles*, est un de nos plus savants botanistes.

Parmi les contemporains célèbres à divers titres, on remarque : La Réveillère Lépeaux, ancien directeur de la République, qu'on a présenté long-temps et à tort comme le fondateur des *théophilanthropes* ; les conventionnels Choudieu et Talot ; Pilastre, ancien maire d'Angers, membre de l'Assemblée constituante, Brevet de Beaujour et Leclerc de Chalonnes, ses collègues, ce dernier auteur de plusieurs ouvrages estimés ; l'intendant Foulon de Doué, une des premières victimes des excès révolutionnaires ; le fameux curé de Saint-Laud, Bernier, évêque d'Orléans, qui a joué un grand rôle dans la pacification de la Vendée ; Gallais, publiciste ; Trouvé, ancien préfet, auteur d'une excellente *Statistique de l'Aude* ; La Bourdonnaye, ancien député et ancien ministre de l'intérieur ; Bodin père et Félix Bodin, son fils, tous les deux successivement députés, le premier auteur de savantes et consciencieuses *Recherches sur l'Anjou et le Saumurois*, le second auteur d'un *Résumé de l'histoire de France* qui a eu un grand nombre d'éditions ; Th. Pavie, jeune écrivain plein de verve et doué d'un esprit observateur.

Enfin, au nombre des hommes du département qui s'occupent des arts et des sciences, il y en a qui sont placés à un haut rang, tels sont, David *d'Angers*, notre premier sculpteur ; Chevreul et Proust, habiles chimistes ; Béclard, médecin célèbre. A ces noms illustres nous ajouterons celui d'hommes utiles et zélés pour les progrès, Bodinier, peintre d'histoire ; Billard, médecin physiologiste ; Bastard et Millet, naturalistes, etc.

### TOPOGRAPHIE.

Le département de Maine-et-Loire est un département *méditerrané*, région de l'ouest, formé de la ci-devant province d'Anjou et du Saumurois. — Ses limites sont : au nord, la Mayenne et la Sarthe ; à l'est, l'Indre-et-Loire ; au sud, la Vienne, les Deux-Sèvres et la Vendée ; à l'ouest, la Loire-Inférieure. — Il tire son nom des deux principales rivières qui le traversent ; la Loire et la Mayenne (par abréviation Maine), qui a son embouchure dans la Loire. — Sa superficie est de 719,880 arpents métriques.

Sol. — Il repose généralement sur une base schisteuse et calcaire. Fertile et gras dans les vallées de la Loire et de la Mayenne où se trouvent principalement les plaines ; il présente dans le reste du département des ondulations quelquefois assez élevées, et où les bruyères et les landes sont communes.

Rivières et îles. — Les principales rivières du département sont la *Loire*, le *Loir*, la *Sarthe*, la *Mayenne*, l'*Oudon*, l'*Anthion*, le *Thouet* et le *Layon*. — La Loire et la Mayenne sont navigables dans toute la partie de leur

découverte, en forme de chaire à prêcher. C'était là que des moines annonçaient l'Évangile aux habitans de Chalonnes avant qu'ils fussent définitivement convertis. Tant que l'orateur se renfermait dans la morale et les dogmes, on l'écoutait avec docilité ; mais la multitude se dissipait dès qu'il en venait à l'obligation de payer la dîme. Ce manége s'étant renouvelé souvent, les moines, las d'y perdre leur éloquence, admirent enfin les Chalonnais aux pratiques de la religion chrétienne, en leur accordant à jamais *l'affranchissement de ce tribut ecclésiastique* ; mais ils crurent les punir en leur donnant le sobriquet de *non croyants.* » Sobriquet que les Chalonnais ont gardé et dont, quoique très pieux, ils ne se formalisent pas.

cours qui traverse le département, les autres le sont seulement sur une partie. — La longueur totale de la ligne de navigation sur ces différentes rivières est de 266,000 mètres. — Il existe un projet de *Canal latéral à la Loire*, qui irait de Tours à Nantes

Aucun fleuve de l'Europe ne peut rivaliser avec la Loire pour la beauté des sites. — Ses rives et les îles dont elle est semée offrent un magnifique panorama, de frais paysages, des tableaux pleins de grâce et de suavité. A la verdoyante parure des collines qui la bordent, se joignent les blanches maisons des villages et des villes, et les ruines noircies des vieux monuments, qui tous réveillent d'anciens souvenirs, et font rêver d'invasions étrangères, ou, ce qui est plus triste encore, de guerres civiles. Les îles de la Loire situées dans le département passent pour les plus belles qu'embrasse le cours de cette rivière, dont la largeur varie de 3 à 400 toises (de 583 à 778 mètres). — Les crues de la Loire au-dessus des plus basses eaux sont quelquefois de 5 mètres. Les obstacles que présente son lit sont les sables que le courant charrie et dépose. Dans les quatre mois les plus propres à la navigation (de novembre à février), les plus forts bateaux qui remontent de Nantes à Saumur, à Tours et à Orléans, ne tirent que de 73 centimètres: pendant les trois mois suivants, on ne peut naviguer qu'avec des bateaux dont le tirant varie de 65 à 45 centimètres. Le reste de l'année, la navigation se fait par des bateaux légers appelés *sapines*. Dans le cas où l'on est obligé de se servir d'autres bateaux, ils ne peuvent recevoir que la moitié ou même le tiers de leur charge ordinaire. — On a remarqué que la Loire abandonne sa rive droite en quelques endroits, que la rive gauche s'exhausse insensiblement, et que cet exhaussement imprime au cours de l'eau un mouvement latéral vers la rive septentrionale.

La Mayenne entre dans le département près de Daon; elle prend le nom de Maine à son confluent avec la Sarthe et le Loir, traverse Angers, et se jette dans la Loire à deux lieues au-dessous de cette ville, non loin du village de la Pointe. Son cours, dans le département, est de huit lieues; elle est navigable dans toute cette étendue.

ROUTES. — Le département est traversé par 28 grandes routes tant royales que départementales. — Conformément à une loi rendue en 1833, diverses routes stratégiques doivent être ouvertes dans les départements de l'ouest. Ces routes doivent avoir une largeur de 8 mètres avec les fossés; la longueur de leur parcours dans le département sera d'environ 270,000 mètres

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est sain, plutôt humide que sec. La température est généralement douce. Les hivers sont pluvieux. Les limites moyennes du thermomètre de Réaumur sont de — 10° à + 20°. — Il tombe annuellement environ 23 pouces d'eau.

VENTS. — Les vents d'ouest sont ceux qui soufflent le plus souvent.

MALADIES. — Les hydropisies, les fièvres bilieuses, les paralysies, les fluxions de poitrine, les ophthalmies et les affections cutanées sont les maladies qui attaquent le plus fréquemment la population des campagnes. — En 1832, le choléra a fait des ravages dans le département; sur une mortalité de 1,447, dont il faut déduire 85 décès militaires, le nombre des morts causées par l'épidémie a été de 268.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES. — En 1822, un *aérolithe* d'une assez grande dimension est tombé dans le département. On conserve cette pierre au cabinet d'histoire naturelle d'Angers.

## HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les animaux domestiques sont généralement de belle race. — On trouve dans les forêts du département des sangliers, des cerfs, etc. — Les blaireaux, les loups n'y sont pas rares, mais les renards, les fouines, les belettes, les chats sauvages y sont plus communs. — On rencontre quelquefois dans le Bocage, sur la rive gauche de Loire, des martres et des genettes, animaux dont la peau est assez recherchée par les fourreurs. — Les plantations qui bordent les champs nourrissent des oiseaux des espèces les plus variées. — Les rivières sont poissonneuses, aussi y trouve-t-on des loutres. — Parmi les reptiles on remarque la vipère, l'aspic, la couleuvre et la salamandre terrestre.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Les essences dominantes des forêts sont celles du chêne et du hêtre. — On y trouve aussi des cormiers, des alisiers, des poiriers sauvages, etc. — Le genévrier, le houx, le genêt d'Espagne, l'ajonc, y sont communs — On cultive dans les jardins une grande quantité d'arbres à fruit.

*Chêne druidique* — On voit encore, dans la commune de la Pommeraye, entre Beaupréau et Chalonnes, un chêne nommé *Rognon*, dont la grosseur et la vétusté peuvent faire évaluer l'âge à deux mille ans. Cet arbre a 30 pieds de circonférence: sa partie supérieure est détruite depuis long-temps, il ne reste plus que le tronc et quelques branches inférieures. On pense qu'il a été consacré au culte druidique. Les plus anciennes rentes en grains assises sur les terres de la Pommeraye étaient payables sous l'ombrage du *chêne Rognon*.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département ne possède d'autres richesses métalliques que du minerai de fer, mais il en est dédommagé par des granits, des marbres, des mines de charbon, de la pierre propre à la sculpture, de la pierre à bâtir, de l'argile, de la pierre à chaux propre à faire de la chaux hydraulique, et surtout par de magnifiques carrières d'ardoises. — On assure que le banc de schiste ardoisier d'Angers s'étend depuis le département de Maine-et-Loire jusqu'à celui du Finistère.

*Eaux minérales*. — Il existe deux sources d'eaux minérales, l'une froide et l'autre chaude, au hameau de Joanette, auprès de Martigné-Briant; on les prend en bains et en douches.

CURIOSITÉS NATURELLES. — On voit au puits Giraud, dans la commune de Saint-Florent-le-Jeune, une grotte creusée dans le tuf, où il se forme des stalactites et des stalagmites mélangées de parties cristallines. — Les grottes creusées dans le tuf sont communes en Anjou. Il y en a qui servent d'habitation. — Près de Montreuil-Belley, on voyait autrefois une source intermittente nommée la *Fontaine de l'Aubier*. Ses eaux avaient sans doute quelques qualités minérales, car elles étaient recherchées pour les maladies des yeux. — Depuis quelques années on a laissé encombrer cette fontaine.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

ANGERS, sur la Mayenne, ch. l. de départ., à 75 l. S.-O. de Paris. Pop. 32,743 hab. — L'origine d'Angers, comme celle de toutes les villes antiques, est obscure et fabuleuse: c'était avant l'invasion romaine une des villes principales des *Andes* ou *Andegaves*. Lorsque César fit de Juliomagus une place forte, et lorsqu'elle embrassa (en 400) le christianisme, la ville était bornée alors à ce qu'on nomme aujourd'hui la Cité. Defensor, son apôtre, bâtit dans la Cité, près du Capitole, une petite église, la première d'Angers qu'a depuis remplacée celle de St-Maurice: il en devint l'évêque, titre que ses successeurs ont conservé. Les annales d'Angers sont peu intéressantes jusqu'en 845, époque de la première invasion des Normands conduits par le fameux Hasting. Ils prirent la ville d'assaut, y firent un carnage affreux et la pillèrent. Enfin, après avoir fait brûler vif le vénérable comte Thierri, âgé de plus de 80 années, ils incendièrent Angers et le détruisirent presque entièrement. Revenus en 857, ils saccagèrent cette ville qui commençait à renaître de ses cendres; mais elle fut délivrée par Robert-le-Fort, comte d'Outre-Maine, qui, alors vengeur des fureurs des Normands, devint aussi plus tard une de leurs victimes. A sa mort le barbare Hasting s'empara de nouveau de la ville et s'y établit jusqu'à ce que Charles-le-Chauve vint l'en chasser. —

En 1225 l'ancienne église cathédrale tombait en ruine; on commença à élever à sa place la cathédrale qui existe encore et fait un des plus beaux ornements d'Angers. — Sous saint Louis, la ville fut pour la troisième fois enceinte de murs, et son vaste château fut construit pour résister aux incursions des Bretons et des Normands. Souvent assiégé, il ne fut pris qu'une fois, et ce fut par stratagème, en 1585, pendant les guerres de la ligue. Avant la révocation de l'édit de Nantes la population d'Angers s'élevait à 50,000 âmes, elle décrut graduellement jusqu'à la révolution de 1789; elle avait alors moins de 30,000 hab., mais depuis elle a repris une progression croissante. — Angers, situé sur un sol schisteux, au penchant de deux collines dont la Mayenne baigne le pied, présente aujourd'hui, dans son aspect physique, le spectacle grave et pittoresque d'une ville qui se dépouille de sa vieille et sombre parure pour revêtir celle dont les progrès de la science et de l'industrie peuvent la doter en monuments d'arts et d'utilité publique. Cependant, au milieu de cette transformation qui s'accomplit chaque jour, les traces de son ancienne origine se montrent encore en nombre d'endroits. — Au milieu de la ville s'élèvent la vieille Citadelle et la Basilique chrétienne. Ces deux monuments, témoins de la splendeur et de l'illustration d'Angers sous le gouvernement chrétien et féodal, sont encore ses édifices les plus majestueux, et paraissent plus remarquables par leur contraste avec les constructions de nos jours, simples et bien entendues, mais mesquines. C'est du sommet de ces deux monuments que la ville offre un spectacle vraiment imposant: ses faubourgs s'étendent au loin sur le penchant des collines que baigne la Mayenne couverte d'une foule de bateaux. — De nombreuses carrières d'ardoises entourent Angers et semblent attester, aux regards de l'observateur, son importance et son activité, tandis qu'un examen attentif de sa construction accidentelle et bizarre prouve que cette ville a eu pour plan la commodité et la fortune des particuliers, et non pas la prévoyance d'une administration éclairée. Ses rues étroites et tortueuses, ses places petites et irrégulières (le Champ-de-Mars excepté) justifient cette remarque. Cependant depuis quarante ans on fait disparaître les sombres et hautes murailles qui donnaient à la ville l'aspect d'un donjon. — A la place d'une multitude de couvents, d'églises, de chapelles et de cimetières, s'élèvent de nouvelles rues qu'embellissent d'élégants magasins remplis de tous les produits de l'industrie. — La Mayenne divise Angers en trois parties, dont l'une est la ville proprement dite; la seconde couvre une petite île; la troisième, nommée la *Doutre*, est un quartier que les embellissements n'ont point atteint. — De beaux boulevarts neufs ceignent la ville et se continueront autour de la Doutre. On se propose même de faire construire deux nouveaux ponts à l'endroit où la rivière interrompt la communication des boulevarts. — Au bas de la ville, sur un mamelon séparé de la colline par des fossés profonds, s'élève, comme un géant hideux et menaçant, l'antique château, dont le plan offre un vaste parallélogramme, à hautes murailles défendues par dix-huit grosses tours; il est construit de blocs d'ardoises, dont la noirceur est rendue plus triste par des bandes de pierres blanches dont tout l'édifice est rubané; on n'y trouve qu'une seule porte garnie d'un pont-levis. Ce côté du château, vers la rivière, tombe en ruines. — La cathédrale est un beau et grand monument, remarquable surtout par sa façade, dont les deux clochers symétriques ont 225 pieds de haut. Toute cette façade est couverte de sculptures gothiques, d'un travail plus laborieux qu'élégant. — Après la *cathédrale* et le *château*, on peut citer *l'hôtel de la mairie*, non encore terminé, et dont la position sur le *boulevart*, en face du *Champ-de-Mars* et *du mail*, est charmante; l'*hôtel de la préfecture*, le *muséum*, la ci-devant *académie*, qui sert maintenant de caserne, la *salle de spectacle*, la *nouvelle poissonnerie*, etc. La ville n'a que deux ponts fort laids et manque à la fois de bonne eau et de fontaines propres et suffisantes; mais l'administration s'occupe d'y remédier. — La bibliothèque publique d'Angers contient 25,000 volumes.

Durtal, sur le Loir, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 d'Angers. Pop. 3,465 hab. — Durtal dut sa fondation, dans le XI<sup>e</sup> siècle, à un comte d'Anjou, Foulques de Néra, dont le fils, Geoffroi-Martel, y fit construire un château considérable, qui offre encore deux tours énormes et très bien conservées. — Durtal est dans une situation agréable, sur la rive droite du Loir, qu'on y passe sur un joli pont de pierres de taille. La ville s'étend sur le penchant d'une colline que les ruines du château dominent de la manière la plus pittoresque.

Les-Ponts-de-Cé, sur la Loire, ch.-l. de cant., à 1 l. d'Angers. Pop. 3,665 hab. — Deux communes forment cette petite ville, qui s'élève sur des îles jointes entre elles, et communiquant avec les deux rives de la Loire par une suite de ponts et de chaussées, de 3,000 mètres de longueur. A l'ouest de ces ponts, au confluent de la Loire et de la Mayenne, se trouve un camp de César qui existe encore en grande partie depuis Frémur jusqu'auprès de la rive droite de la Loire. La ville de Pont-de-Cé est célèbre par la défaite de l'armée de la reine mère de Louis XIII, par le maréchal de Créqui, en 1620, et par une bataille sanglante qui y eut lieu, en 1793, entre les Républicains et les Vendéens.

Baugé, sur la rive droite du Couesnon, ch.-l. d'arrond., à 9 l. 1/2 E.-N.-E. d'Angers. Pop. 3,553 hab. — Baugé est situé agréablement dans une riante vallée, il offre beaucoup de belles maisons; mais il est construit avec la plus grande irrégularité. Son pont sur le Couesnon est neuf et beau. — En 1421, le maréchal de La Fayette, qui commandait les armées de Charles VII, battit complètement, près de cette ville, le duc de Clarence, général de l'armée anglaise. — Non loin de Baugé est Baugé-le-Vieil, gros village où l'on remarque l'ancien château des ducs d'Anjou, construit au XI<sup>e</sup> siècle.

Beaufort, près de la rive gauche du Couesnon, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/2 S.-O. de Baugé. Pop. 5,914 hab. — Au XIV<sup>e</sup> siècle, cette ville fut donnée par le roi Philippe de Valois à un neveu du pape Clément XI, dont le nom était Roger, et qui prit celui de Beaufort. Cette maison y fit élever un château dont les ruines sont l'objet le plus remarquable de Beaufort; on peut encore citer le *collège*, la *halle*, les *hospices*, constructions bien entendues. Près de la ville se trouvent les restes d'une voie romaine.

Beaupréau, près de l'Èvre, ch.-l. d'arrond., à 15 l. S.-O. d'Angers. Pop. 3,207 hab. — La terre de Beaupréau, autrefois baronie, puis marquisat, fut en 1562 érigée en duché-pairie en faveur de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon. La ville avait alors deux églises paroissiales, une collégiale, un chapitre, etc. Beaupréau est situé dans une contrée fertile, au confluent de l'Oudon et de la Vezée. En 1793, Beaupréau fut témoin d'un combat furieux entre les Vendéens et l'armée républicaine commandée par le général Ligonnier, qui y fut complètement défaite.

Chollet, près de la Moine, ch.-l. de cant., à 4 l. 1/2 S.-E. de Beaupréau. Pop. 7,345 hab. — La position de Chollet, sur la rive droite de la rivière, est fort agréable. Avant la révolution, plusieurs beaux édifices religieux, et surtout un vaste et superbe château, ornaient cette ville; ils ont disparu pendant la guerre de la Vendée, guerre désastreuse et dont plus d'une fois Chollet fut le théâtre et la victime. Cette ville est depuis long-temps recommandable par ses fabriques de mouchoirs et de toiles, dites de Chollet, dont le débit est considérable en France et même à l'étranger.

Maulevrier, à 8 l. de Beaupréau. Pop. 1,757 hab. — Foulques de Nera fonda cette petite ville et la donna à un de ses chevaliers, dont un des descendants fit construire un château-fort, qui fut long-temps remarquable par sa grandeur et sa beauté. Sous Louis XVI, le seigneur de Maulevrier était le comte Colbert, colonel de grenadiers dans un régiment où se trouvait un jeune caporal nommé Stofflet, qui eut le bonheur de lui sauver la vie. Ce gentilhomme, par reconnaissance, emmena le caporal dans ses terres d'Anjou et le fit son garde-chasse général. La révolution éclata, le garde-chasse devint un des plus braves et des plus fameux chefs vendéens, et acquit dans cent combats une réputation dont s'honorera long-temps Maulevrier, où pour la première fois il leva l'étendard de la révolte, le 11 mars 1793. — Le château de Maulevrier a été démoli pendant la guerre de la Vendée.

Saint-Florent-le-Vieil, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de cant., à 5 l. de Beaupréau. Pop. 2,100 hab. — Saint-Florent s'élève de la manière la plus agréable et la plus pittoresque sur

la crête d'une falaise fort escarpée du côté de la rivière. De la ville on jouit d'une vue délicieuse sur le cours de la Loire, sur ses bords riants et fertiles, sur les îles verdoyantes qui divisent la rivière en plusieurs bras, et sur une immense prairie qui s'étend à perte de vue. — Saint-Florent souffrit horriblement pendant les guerres de la Vendée ; il est encore parsemé de ruines. On remarque dans l'église principale le monument élevé à Bonchamp, général vendéen, blessé à mort au passage de la Loire, et dont le plus beau titre de gloire, celui qui lui mérite éminemment le souvenir de ses compatriotes, est d'avoir sauvé la vie à 5,000 prisonniers de l'armée républicaine, que la fureur de parti allait faire égorger. Ce monument, en forme de tombeau antique, est surmonté d'une statue due au célèbre David, et qui doit être regardée comme un des chefs-d'œuvre de la sculpture moderne. — On voit aussi sur la falaise de Saint-Florent une colonne monumentale destinée à rappeler la conduite généreuse de Bonchamp.

Saumur, sur la rive gauche de la Loire, ch.-l. d'arrond., à 11 l. S.-S.-E. d'Angers. Pop. 10,652 hab. — Saumur, ville ancienne (*salvus murus*), l'une des trente-deux, dans l'Anjou, qui étaient murées, fut réunie, en 1026, par Foulque de Néra, au domaine d'Anjou. Henri de Navarre, s'étant réconcilié avec Henri III, voulut avoir pour caution Saumur et son château. Duplessis-Mornay en fut nommé gouverneur ; les Calvinistes, protégés par lui, s'y assemblèrent en grand nombre et y apportèrent les arts et l'industrie. La révocation de l'édit de Nantes détruisit en un jour le fruit de cent années de travaux ; les manufactures, le commerce et même l'académie fondée par Mornay, tout disparut. Saumur ne s'est point relevé de cet échec ; depuis ce temps, l'événement le plus remarquable de ses annales est la prise de la ville et du château par les Vendéens en 1793. — Saumur, dans une situation charmante, s'étend au pied et sur le penchant d'une colline que couronne un château-fort. Ce château, dont l'apparence est si pittoresque, a été construit à plusieurs reprises, comme on le voit aisément aux différentes hauteurs des étages et à l'inégalité de sa décoration extérieure. On présume qu'il fut commencé par Geoffroy Martel, dans le XIe siècle, et terminé vers le milieu du XIIIe ; l'architecture en est fort simple, à peine est-il orné de quelques moulures et sculptures. — Deux quartiers de Saumur bordent la route qui traverse deux longues îles formées par la Loire. — Sur la rive opposée se trouve le faubourg des Ponts. — L'un des ponts, construit sous Louis XIV, a long-temps passé pour un des plus beaux de la France ; il est en pierre, il a 260 m. de long et douze arches qu'on trouve maintenant trop lourdes. Le nouveau pont, aujourd'hui en construction, sera aussi d'une longueur égale, et n'aura que sept arches élégantes et hardies. — La bibliothèque publique se compose de 6,000 volumes. — Saumur a peu d'édifices remarquables ; l'*hôtel-de-ville* est un gros château gothique, carré, flanqué de tourelles et surmonté de flèches ; à côté, au bord de l'eau, se trouve l'*hôtel des bains*, petit, mais joli bâtiment moderne. — *L'école d'équitation* de Saumur est depuis long-temps célèbre ; on vient d'y faire des améliorations considérables ; elle est située à un quart de l. au-dessous de la ville, et peut contenir 500 élèves. Le bâtiment principal ressemble à un palais, et se compose de trois corps de logis formant double potence, et faisant face à la rivière ; entre l'un et l'autre s'étend le Champ-de-Mars, qui offre un carré spacieux, entouré d'arbres, des écuries et des manéges ; sur le côté avoisinant la rivière on vient de construire le *nouveau manége*, bâtiment superbe dans son genre. — Derrière l'école coule la petite rivière du *Thouet*, qui se jette dans la Loire à une demi-lieue au-dessous de Saumur. La route de Saumur à Bordeaux la traverse sur un pont de trois arches fort élégantes ; cette jolie construction se nomme le *Pont Fouchard* : c'est là qu'eut lieu le principal engagement entre les Vendéens et les soldats de la République. Les vues dont on jouit des terrasses du château, sur le cours de la Loire, sont aussi étendues qu'agréables, ce qui fait de ces terrasses la promenade favorite des Saumurois.

Doué, ch.-l. de cant., à 4 l. de Saumur. Pop. 2,479 hab. Cette ville, très ancienne, est située près de la rivière du Thouet. Selon quelques auteurs elle se nommait *Castellum Theoduli* ou *Duodali*. Ce qui donne lieu de croire qu'elle existait du temps des Romains, c'est qu'on y montre les ruines d'un amphithéâtre taillé dans le roc et qui pouvait contenir 15,000 spectateurs ; plusieurs antiquaires pensent que cet amphithéâtre a pu être un palais des rois d'Aquitaine, sous la race des Carlovingiens. Doué possède une fontaine qui passe pour une des plus belles de la France, tant par la limpidité et l'abondance de ses eaux que par sa noble architecture : elle a la forme d'un fer à cheval de 24 mètres de circuit sur 2 pieds 3 pouces de profondeur. Ses eaux se déchargent dans un bassin à 8 pieds au-dessous, et qui a 48 mètres de long. A une des extrémités est un pont de pierre sous lequel passent les eaux qui servent à alimenter une douzaine de tanneries, et qui font tourner six moulins et arrosent plusieurs prairies. Doué offre aussi les ruines peu considérables d'un palais du roi Dagobert, et quelques grottes qui se voient aux environs.

Fontevrault, à 4 l. S. E. de Saumur. Pop. 2,773 hab. Cette ville, située au milieu d'une forêt, possédait autrefois une célèbre abbaye, remarquable en ce que l'abbesse avait sous sa juridiction les couvents de son ordre des deux sexes. Ce qui ajoutait à la considération dont jouissait cette abbesse, c'est qu'on y faisait l'éducation des filles du sang royal, dites *Dames de France*. — Les bâtiments de cette ancienne communauté, d'étendue considérable, ont été affectés, par une ordonnance royale de 1817, à l'établissement d'une maison de détention pour les individus des deux sexes condamnés à plus d'un an d'emprisonnement et à la réclusion, et pour les femmes et filles condamnées à la peine des travaux forcés. Cette maison peut contenir 1,200 hommes et 500 femmes ; elle renfermait, à la fin de 1833, 1,394 détenus des deux sexes, provenant du département de Maine-et-Loire et des dix-neuf départements qui l'environnent le plus immédiatement.

Segré, sur l'Oudon, ch.-l. d'arrond., à 10 l. N.-E. d'Angers, pop. 1,347 hab. Cette petite ville est agréablement située dans un pays remarquable par sa fertilité ; elle n'offre d'ailleurs rien d'intéressant. C'est un des chefs-lieux d'arrondissement les moins peuplés qu'il y ait en France.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Angers (ville et arr.), Baugé, Chollet, Saumur (ville et arr.), Segré.

Le nombre des électeurs est de 2,270.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfect. est Angers.

Le département se divise en 5 sous-préfectures ou arrondissements communaux :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Angers. . . . . . | 9 cantons, | 90 communes, | 134,538 habit. |
| Baugé. . . . . . . | 6 | 67 | 81,690 |
| Beaupréau. . . . | 7 | 75 | 104,947 |
| Saumur. . . . . . | 7 | 95 | 89,505 |
| Segré. . . . . . . | 5 | 62 | 57,191 |
| Total. . | 34 cantons, | 389 communes, | 467,871 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Angers), 4 recev. partic. ; 6 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 direct. (à Angers) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Angers) ; 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. comm.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Angers), 3 direct. d'arrond., 6 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 26e arrond. forestier, dont le ch.-l. est Nantes.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 10e inspection, dont le chef-lieu est Rennes. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Angers, chargé, outre le service ordinaire, des travaux du canal de la Dive et du perfectionnement de la navigation du Thouet.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 3e arrond. et de la 1re div., dont le chef-lieu est Paris. — 1 ingénieur des mines réside à Angers.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 45,588 fr.

*Haras.* — Le département fait partie pour les courses de chevaux du 4e arrondiss. de concours, dont le chef-lieu est S.-Brieuc. — Il y a à Angers un *dépôt royal* où se trouvent 48 étalons.

Militaire. — Le département fait partie de la 4e division militaire, dont le quartier général est Tours. — Il y a dans le dépar-



Saumur.



St. Florent.

Angers.

tement 1 maréchal de camp commandant le département (à Angers), 2 sous-intendants militaires (à Angers et Saumur). — Le dépôt de recrutement est à Angers. — Le château d'Angers et le château de Saumur comptent parmi les places de guerre. — L'école royale de cavalerie est établie à Saumur. — La 6e légion de gendarmerie a pour chef-lieu Angers, et se compose des compagnies départementales de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et du Morbihan.

Judiciaire. — La cour royale d'Angers comprend dans son ressort les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1re instance : à Angers (2 chambres), Baugé, Beaupréau, Saumur et Segré ; et 3 tribunaux de commerce : à Angers, Chollet et Saumur. — Il existe à Fontevrault une maison centrale de détention.

Religieuse. — *Culte catholique*. — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le 4e siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est à Angers. — Il y a dans le département : — à Angers : un séminaire diocésain qui compte 154 élèves ; une école secondaire ecclésiastique ; — à Combrée : une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 28 de 2e, 351 succursales, et 72 vicariats. — Il y existe 30 congrégations religieuses de femmes composées de 150 sœurs qui consacrent leurs soins à 500 pauvres et malades, élèvent 600 enfants gratuitement et 400 qui paient ; — 2 écoles chrétiennes à Angers, — 1 à Saumur.

Universitaires. — Le département possède une académie de l'université, dont le chef-lieu est à Angers, et qui comprend dans son ressort Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe.

*Instruction publique*. — Il y a dans le département : — à Angers, une école secondaire de médecine ; un collége royal de 2e classe, qui compte 252 élèves, — et 5 colléges : à Baugé, à Beaufort, à Chollet, à Doué, à Saumur. — 1 école normale primaire à Angers. — 3 écoles modèles : à Angers, à Corzé, à la Cornouaille. — Le nombre des écoles primaires du département est de 427, qui sont fréquentées par 14,614 élèves, dont 8,767 garçons et 5,847 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 150.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Angers : une *Société d'Agriculture, des Sciences et Arts* ; une *société pour l'Enseignement mutuel* ; une *Société industrielle*, et un *Jardin des Plantes*. — On fait à Angers des *Cours publics* de Dessin, de Géométrie, de mécanique appliquée aux arts, etc.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 467,871 h., et fournit annuellement à l'armée 1,135 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages*. | | | | | 3,834 |
| *Naissances*. | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 5,850 | — | 5,246 | Total. | 11,706 |
| — naturels.. | 403 | — | 407 | | |
| *Décès*. | 5,321 | — | 5,591 | Total. | 10,912 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 59 394.
Dont : 21,770 contrôle de réserve.
37,624 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
36,875 infanterie.
63 cavalerie.
193 artillerie.
493 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 14,303 ; équipés, 5,970 ; habillés, 9,807. 28,080 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 130 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 63 sont soumis au service ordinaire, et 37 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 13,590 fusils, 313 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

L'organisation de la garde nationale est suspendue dans 144 com.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 5,417,826 f. | 44 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,849,613 | 72 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 2,144,640 | 34 |
| Postes. | 296,094 | 91 |
| Produit des coupes de bois. | 216,414 | 76 |
| Loterie. | 113,670 | 85 |
| Produits divers. | 114,316 | 09 |
| Ressources extraordinaires. | 952,549 | 85 |
| Total. | 11,104,128 f. | 46 c. |

Il a reçu du trésor 9,480,255 fr. 73 c. dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 1,113,302 f. | 07 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 277,767 | 68 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 485,456 | 41 |
| de l'intérieur. | 1,795 | 50 |
| du commerce et des travaux publics. | 1,696,408 | 05 |
| de la guerre. | 4,558,686 | 67 |
| de la marine. | 1,540 | 56 |
| des finances. | 158,933 | 27 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 795,714 | 09 |
| Remboursem., restit., non-valeurs et primes. | 390,845 | 93 |
| Total. | 9,480,255 f. | 73 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie au gouvernement central 1,623,770 fr. 73 c. de plus qu'il ne reçoit.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 696,330 fr. 86 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 361,844 f. | 52 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, encouragements, secours, etc. | 334,486 | 34 |

Dans cette dernière somme figurent pour
35,210 f. 46 c. les prisons départementales,
93,494 f. 98 c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 7,157 | 75 |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 82,310 | 45 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 212,759 | 29 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 42,678 | 43 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 719,880 hectares, le départ. en compte :
45,271 forêts.
31,790 vignes.
30,000 landes et friches.

Le reste, sauf ce qui est occupé par les routes, les habitations et les rivières, est en culture.

Le revenu territorial est évalué à 23,979,000 francs.

Le département renferme une assez grande quantité de chevaux et de mulets, beaucoup de bêtes à cornes (race bovine), tant pour la charrue que pour la boucherie, et un nombre beaucoup plus considérable de moutons, mérinos, métis et indigènes.

Le produit annuel du sol, en céréales et parmentières, suffit et au-delà à la consommation locale ; il est :

| | | |
|---|---|---|
| En vins. | 490,000 | hect. |
| En cidre. | 30,000 | id. |
| En bière. | 3,000 | id. |

Plus de la moitié de la récolte en vins est livrée au commerce, ou convertie en eaux-de-vie et en vinaigre très estimé, dit *vinaigre de Saumur*. Les vins blancs de l'Anjou ont de la réputation ; on cite ceux de Varrains, de Clos-Morin, de Saumur, de Faye, de Rabelais, de Bonnezeaux. — Les vins rouges de Neuillé et de Champigné-le-Sec sont également recherchés.

Le lin et le chanvre de Maine-et-Loire sont fort estimés. — Les noix y donnent des produits importants. — Tous les fruits, et principalement les fruits à cidre y sont d'excellente qualité. — On vante particulièrement les prunes et pruneaux de Sainte-Catherine. — Les melons précoces d'Angers et les cantaloups d'Anjou méritent d'être cités.

La source la plus grande de richesse pour les cultivateurs est l'élève des chevaux, et surtout celle des bœufs engraissés pour l'approvisionnement de la capitale.

Excepté dans les vallées de la Loire et du Maine, l'agriculture, retardée par l'attachement des paysans pour leurs vieilles méthodes, ne fait que des progrès très lents.

*Métairies*. — Une métairie du Bocage est communément ainsi composée : 14 hectares en terres labourables, 8 en patis ou pacages, et 7 en prés naturels. Dans la partie du nord, les terres labourables font au moins les neuf douzièmes de la totalité. Partout on se sert de bœufs pour labourer et pour faire les charrois. — Chaque charrue est traînée par six bœufs : une grosse métairie a douze bœufs de trait, quatre vaches, quatre veaux de deux ans et autant d'un an ; soixante moutons et une jument poulinière. Dans le nord, une métairie n'a que quatre bœufs de labour ; le colon ne possède qu'une vache, quatre-vingts brebis, et parfois une mauvaise jument.

*Culture*. — On laboure à la charrue et on sème à la volée. Il faut 150 kil. de froment dans les terres fortes pour ensemencer un hectare ; les cultivateurs sont dans l'usage de mêler de la chaux avec la semence. — La moisson se fait au commencement de juillet par des métiviers qui se nourrissent et ne sont point aux gages du propriétaire ou du métayer. Ils scient les blés, les battent, les passent au moulin et les portent dans les greniers. Leur salaire se

compose de la sixième partie de la récolte, récolte qui se partage de la manière suivante : le propriétaire a pour lui 5/12, le métayer 5/12, et les métiviers 2/12, de sorte que le propriétaire, obligé de fournir la moitié des semences, n'a pas le tiers net de la récolte.

*Engrais.* — Tous les engrais animaux et végétaux s'emploient dans le département, et dans certains cantons la terre même se vend pour servir d'engrais. Un métayer achète d'un propriétaire la couche de terre végétale d'un jardin ou d'un champ, jusqu'à la profondeur de quinze pouces. Le prix se règle par toises ; chaque toise vaut environ 5 fr. ; l'acheteur enlève la terre et la porte dans ses champs comme un engrais.

LEVÉE DE LA LOIRE. — Ce beau travail remonte au XIV^e siècle. — On commença vers la fin du XVII^e à substituer aux murs en talus qui soutenaient la levée du côté de la Loire des glacis en pierre de taille de tuf, formant de larges empatements, appuyés à leur extrémité inférieure sur deux rangs de pilotis liés entre eux par de fortes pièces de charpente. Depuis lors la digue s'est élevée presque partout d'environ 3 pieds et a pris chaque année une nouvelle consistance. Sa largeur est à la base de 80 à 100 pieds, et sur la voie qui forme sa partie supérieure de 18 à 36. Aux abords des villes et des bourgs on a établi des deux côtés de la route des murs formant parapets. Des cantonniers, distribués par brigade de distance en distance, travaillent sans cesse à l'entretien que cette levée exige. Anciennement elle se terminait au port de Sorges, à l'embouchure de l'Authion qu'on passait dans un bac ; mais en 1732 on y a construit un beau pont en pierre, de trois arches, qui se ferment avec des vannes pendant les grandes crues de la Loire, afin de l'empêcher de s'étendre dans la vallée. La longueur de la levée, depuis le coteau de Saint-Patrice jusqu'à la pyramide à une lieue d'Angers, où elle finit, est d'environ 74.096 mètres.

Le sol fertile, protégé par la levée, est parsemé de vergers et de jardins, couvert de bourgs et de villages ; il se nomme la *grande vallée de la Loire* ; on en évalue le produit annuel à 4,000,000 de francs. Mais ces riches revenus arrivent rarement dans les mains des propriétaires et des fermiers sans que ceux-ci aient préalablement éprouvé de vives inquiétudes. Les grandes crues de la Loire, les débâcles des glaces mettent la digue en danger, et obligent parfois les habitants de la vallée à quitter leurs maisons, leurs champs, pour travailler soit à fortifier la levée, soit à l'exhausser temporairement, sur divers points restés au niveau où ils étaient au quatorzième siècle ; car, dans la crue extraordinaire de 1799, la Loire, dont le lit s'exhausse et se comble peu à peu, atteignit cette limite. Les traditions locales, en transmettant le souvenir de quelques ruptures et des désastres qui les ont suivies, justifient les craintes et les précautions des habitants. — De 1496 à 1711, on compte vingt-trois ruptures de la digue ; l'inondation qui suivit celle de 1615 est appelée encore le *déluge de Saumur*. L'eau *séjourna* quinze jours dans la ville et dans les faubourgs. — Plusieurs de ces ruptures sont marquées par de petits lacs que la Loire, en se précipitant dans la vallée, a creusés au pied de la levée, comme à la Brèche-Pilot, à Boumois, etc. Ils ne tarissent point, même pendant les plus grandes sécheresses. Depuis 1711, la levée a résisté à toutes les crues de la Loire, et notamment à celle de 1799, où les eaux du fleuve s'élevèrent à 9 pouces plus haut qu'elles n'avaient monté à aucune époque. C'est une preuve de la consolidation et du perfectionnement de ce grand et bel ouvrage.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

INDUSTRIE COMMERCIALE. — L'habitant de Maine-et-Loire est à la fois agriculteur, manufacturier et industriel. Son commerce s'exerce sur des objets très variés : aux exportations dans les autres départements de vins, d'eaux-de-vie, de vinaigre, de blé, de grains, de trèfle, de chanvre, de lin, de bestiaux gras, de bougies, etc., provenant de l'industrie agricole, se joignent les produits de l'exploitation des richesses du sol, des fers, des ardoises (les ardoisières d'Angers, dont nous parlerons avec détails, sont les plus considérables de France), des charbons de terre, de la pierre à bâtir, du marbre, de la chaux hydraulique et autre, des briques, des tuiles, des poteries, etc. — Il existe en outre dans le département une manufacture considérable de toiles à voile (à Angers) ; une fabrique de chapelets en cocos et en verroteries pour les pacotilles des colonies (à Saumur) ; une grande fabrication de sabots, employant plus de cent ouvriers (à Montlhorne) ; des raffineries de sucre de canne et de sucre de betterave, des tanneries, des brasseries, des papeteries, des distilleries, des blanchisseries, des teintureries, etc. — Mais la fabrication la plus digne d'intérêt est celle des mouchoirs, siamoises, flanelles, etc., qui sortent des ateliers de Chollet.

FABRIQUE DE CHOLLET. — Cette fabrique est sans contredit l'industrie la plus importante du département. — Il y a quatre-vingts ans on ne fabriquait dans cette ville et dans ses environs que des toiles grises, faites avec du fil venant du Craonnais, des toiles blondines, confectionnées avec le fil provenant d'un lin jaune, cultivé dans les contrées qui avoisinent les rives de la Loire, des toiles à couleurs changeantes, et des mouchoirs de couleurs blanches, bleues et jaunes. En 1793, Chollet, théâtre d'une bataille entre les Vendéens et les républicains, fut incendié et ruiné. Les fabriques furent entièrement anéanties ; une partie des fabricants périt, l'autre fut dispersée. Cependant, en 1795, après la première pacification de la Vendée, ceux qui avaient survécu aux désastres de leur pays s'empressèrent d'y rentrer, et à force d'efforts et de persévérance, ces dignes citoyens sont parvenus, non-seulement à faire revivre une fabrication si utile au pays, mais encore à lui donner une importance et une étendue qu'elle n'avait jamais eues. Les tisserands, les teinturiers et les autres ouvriers des deux sexes employés à la fabrique dont Chollet est le chef-lieu sont au nombre de 60 à 70,000, disséminés dans 80 communes environnantes, situées dans les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure, mais la plupart dépendantes de l'arrondissement de Beaupréau. — Il existe aujourd'hui à Chollet, ou dans les environs, des filatures de coton et de laine, des blanchisseries, et un grand nombre d'ateliers de teinture. Le lin et la laine employés proviennent presque en totalité du département de Maine-et-Loire ; ces deux objets sont préparés et filés dans l'étendue de la fabrique de Chollet. Le coton y est également filé en grande partie ; on y fait aussi presque toutes les teintures. On fabrique à Chollet en fil, demi-fil ou coton, des coutils, du linge de table, des siamoises, des flanelles, des guingans, des calicots, des percales et guinées, enfin des mouchoirs de toutes espèces de dessins, de genre, de qualités et de prix, depuis trois francs jusqu'à quatre-vingts francs la douzaine. On fait à Chollet presque toutes les étoffes à l'usage des paysans et des ouvriers des deux sexes des cantons où s'étend la fabrique. On peut évaluer la totalité des produits annuels de ces diverses fabrications à plus de 20,000,000 fr.

ARDOISIÈRES. — Les ardoisières d'Angers sont de vastes et effrayantes excavations, où l'on travaille à ciel ouvert. La majeure partie de celles qui sont exploitées actuellement sont situées dans les communes de Saint-Barthélemy et de Trelazé. On en voit qui ont jusqu'à 41 foncées de profondeur (369 pieds, chaque foncée ayant 9 pieds). — Les ardoisières de Maine-et-Loire produisent chaque année 80,000,000 d'ardoises, dont 10,000,000 d'ardoises carrées. — Elles occupent plus de 3,000 ouvriers, et se servent de trois machines à vapeur et de 500 bêtes de trait et de somme.

ÉCOLES DES ARTS ET MÉTIERS. — Angers possède une des deux écoles d'arts et métiers qui existent en France (l'autre est à Châlons-sur-Marne). Le but spécial de cette institution éminemment utile est de former des sujets qui joignent à la pratique des arts mécaniques toute l'instruction théorique nécessaire pour les exercer d'une manière éclairée. — Les élèves (au nombre de 400) sont nommés par le ministre du commerce et des travaux publics, et entretenus, en tout ou partie, aux frais de l'État. Il y a en outre des pensionnaires qui paient 500 fr. par an. — Chaque département a droit à trois places, une entièrement gratuite, une à trois quarts de pension gratuite et une à demi-pension.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition de l'industrie il a été accordé une MÉDAILLE D'ARGENT à MM. Joubert, Bonnaire et Giraud, d'Angers, pour *toiles à voiles* ; une CITATION HONORABLE à M. Vallée jeune, de Chollet, pour *mouchoirs en fil et coton* blancs et de diverses couleurs ; en outre une MENTION HONORABLE a été décernée à l'école royale d'arts et métiers d'Angers, pour la *confection de divers outils*, exécutés avec soin et précision.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 338. — Elles se tiennent dans 90 communes, dont 24 chefs-lieux, et remplissent 376 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 118, occupent 137 journées. Il y a 10 *foires mensuaires*. — 290 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les mulets, les lins, les chanvres, les grains, les vins, etc. ; — des dentelles, des tissus de coton, des toiles de Chollet, des fruits secs et notamment des pruneaux, de la chapellerie, de la mercerie, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Recherches hist. sur Saumur et ses monuments*, par Bodin ; in-8. Saumur, 1812.

*Recherches hist. sur l'Anjou et ses monuments*, par Bodin. — *Angers et le Bas-Anjou* ; in-8. Saumur, 1821-1823.

*Faune de Maine-et-Loire*, par Millet ; in-8. Angers, 1823.

*Notice historique et géologique sur Pouancé et Laguerche* ; in-8. Paris, 1832.

*Annuaires statistiq. de Maine-et-Loire* ; in-18 et in-12. Angers, 1818-1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Manche.

(Ci-devant Basse-Normandie. — Avranchin, Cotentin.)

### HISTOIRE.

Le territoire qui forme le département faisait partie de la Gaule armorique, et d'après César, avait pour habitants les *Unelli*, qui occupaient principalement le *Cotentin*. Le nom d'*Abricatui*, donné aux peuples de la partie méridionale (l'Avranchin), paraît pour la première fois 150 ans après la conquête romaine. — Du temps de César, la contrée était déjà très peuplée; Viridovix put y lever une armée. Sa défaite décida la soumission des *Unelli* aux Romains. — Sous les rois francs, les *Sines*, pirates saxons, attirés par la richesse du pays, vinrent s'y établir. Le Cotentin, par son isolement, était alors un pays presque séparé du reste de la Neustrie. — Charlemagne éleva le château de Saint-Lô, pour opposer un obstacle à de nouvelles incursions des hommes du nord, que ses descendants, ainsi que les fils de Clovis, ne purent pas chasser de leurs états (1). Leurs ravages durèrent jusqu'en 912, époque de la cession de la Neustrie à leur chef Harold ou Rollon. — Rollon, premier duc de Normandie, rebâtit toutes les cités qui avaient été détruites, et par la sagesse et la justice de son gouvernement, y fit rentrer les anciens habitants échappés au fer de ses farouches guerriers. Ce grand homme imprima à la Normandie un caractère de force qui la fit long-temps respecter de ses voisins. Néanmoins, les habitants du Cotentin se révoltèrent contre Guillaume-Longue-Epée, son fils et son successeur, et vinrent même l'assiéger à Rouen; ce jeune prince, soutenu par le courage de ses vieux capitaines, battit complètement les rebelles. Riulf, comte du Cotentin, fut pris et puni de sa révolte. — Guillaume tomba, à Pecquigny, sous les poignards d'assassins payés par le comte de Flandre; Bernard, comte d'Harcourt, et deux barons du Cotentin, les seigeurs de Briquebec et de la Roche Tesson, furent les tuteurs de son fils Richard, âgé seulement de dix ans, et le sauvèrent des piéges que lui tendit Louis-d'Outremer. — L'histoire du Cotentin se confond à cette époque avec celle de la Normandie. — En 1202, le pays rentra sous l'obéissance des rois de France. Au milieu du XIIIe siècle, la guerre contre Philippe-de-Valois, roi de France, attira en Normandie Edouard IV, roi d'Angleterre. En 1450, les Français délivrèrent la contrée du joug des Anglo-Normands. — Vers le milieu du XVIe siècle, le Calvinisme s'introduisit dans le Cotentin, et y fit de rapides progrès, accompagnés de guerres cruelles. — Le Cotentin faisait, en 1790, partie de la Basse-Normandie. — L'Avranchin, qui lui a été réuni pour former le département de la Manche, a eu également sa part dans les désastres causés par nos guerres civiles et religieuses.

(1) Il reste un monument remarquable du séjour des peuples du nord dans le Cotentin, c'est le *Hague-Dike*, énorme retranchement au moyen duquel ils isolèrent le promontoire de la Hague, contenant aujourd'hui 8 communes, et près de 5,000 habitants. Ce promontoire que des rochers rendent inaccessible, excepté sur un point favorable au débarquement, leur offrit une station, où ils purent braver les efforts des habitants du pays, et se rembarquer impunément, à l'abri des redoutes qu'ils élevèrent et qu'on voit encore près de la baie d'Omonville. Les tombeaux nombreux qui existent dans cette enceinte indiquent qu'ils y ont fait un séjour prolongé.

### ANTIQUITÉS.

Le département est riche en antiquités. — On y trouve un grand nombre de monuments druidiques, qui peuvent se ranger en cinq classes : 1° les aires ou *tables aux fées;* les plus remarquables se trouvent près de Bricquebec et de Carneville; 2° les menhirs, ou peulvans, *pierres butées, longues pierres*, etc.; les principaux sont ceux de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Bouillon, de Quineville, de Teurtheville-Hogue, etc.; 3° les *logans* ou *pierres brûlantes*. On en voit un sur la montagne de Lithaire; 4° les dolmens, ou *pierres levées*, les principaux sont ceux de *Martinvast* et de *Flamanville;* 5°, et enfin, les *avenues* ou *galeries couvertes;* il en existe trois à Bricquebec. La plus considérable des trois est celle de la Petite-Roche. — On a aussi trouvé, dans quelques localités, des instruments en bronze connus sous le nom de *coins* ou *haches*, des épées, des javelots, des bracelets de bronze, etc. — On voit, dans le cabinet de Cherbourg, un moule à coins, découvert dans le fort de Bricquebec, antiquité peut-être unique de son espèce. — L'ancienne église de Saint-Germain, bâtie sur le plateau de Kerkeville, est, d'après M. Asselin, un ancien temple de druides. Sa forme primitive, encore facile à reconnaître, offre un trèfle régulier composé de trois parties rondes, dont chacune était couverte d'un dôme. — Parmi les vestiges laissés par les Romains, on remarque les restes de deux voies militaires; la première allait de Bayeux à Torigny et de là à Saint-Côme près Carentan, ensuite à Valognes; la seconde allait de Cherbourg à Coutances. — On voit près de cette dernière ville un aquéduc dont on admire les ruines : les arcades existent encore. — On a trouvé près de Cherbourg, sur la montagne du Roule et sur la plage qu'on nomme *mielle*, où le sable a recouvert le sol primitif, un tombeau antique, des plaques d'or en forme de hausse-col, des ustensiles divers, des figurines en bronze, et un grand nombre de médailles parmi lesquelles plusieurs de Constantin. Les médailles de cet empereur, toutes en or, ont été acquises par le cabinet des Antiques de Paris. — *Augustodurum* (Torigny), *Crouciacomum* (Saint-Côme), *Coriallum* (Cherbourg), *Alauna* (Valognes) étaient les cités romaines du Cotentin. Le non d'*Alauna*, la plus importante des quatre, s'est conservé presque sans altération dans celui d'Alleaume, petite commune à un quart de lieue de Valognes, où l'on a découvert, en 1695, les débris de bains antiques qui n'avaient pas moins de 270 pieds de longueur sur 135 de largeur; un vaste bassin circulaire de 30 pieds de diamètre; un bel aquéduc souterrain, et un amphi-

théâtre à cinq galeries pouvant contenir 10,000 spectateurs assis. Il est fâcheux qu'on ait laissé dégrader ces ruines. — Parmi les antiquités du moyen-âge on remarque en première ligne l'abbaye du mont Saint-Michel, dont nous parlons plus loin. L'église Sainte-Croix, à Saint-Lô, est un des beaux monuments d'architecture saxonne qui existent en France; l'église Notre-Dame, de la même ville, passe pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique. Les églises de Coutances, de Granville, etc., sont aussi des monuments remarquables.

## CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les habitants de la Manche ont de l'intelligence, de l'activité, de la persévérance et du goût pour le travail. Ils réussissent également bien dans les sciences et dans les lettres; ils sont braves soldats et marins hardis; ils ont de l'aptitude pour le commerce et pour l'industrie, et, quoique intéressés et difficultueux en affaires, montrent dans leurs relations habituelles de la franchise et de la probité. — Ceux qui accusent les Normands d'aimer les procès reconnaissent que les habitants du Cotentin et de l'Avranchin y sont moins disposés que les autres. — Le caractère des habitants des campagnes est doux et tranquille, quand ils ne sont point excités par l'ivresse. — Ils sont polis, sociables et hospitaliers, quoique fort économes. — Leurs mœurs sont pures, leur manière de vivre est frugale. — Ils montrent généralement beaucoup d'attachement pour le lieu qui les a vus naître, un grand respect pour leurs parents, et du dévouement pour leur famille.

Une noce de cultivateurs. — La réunion a lieu dès le matin dans la maison de la future; les parents et les amis des deux familles s'y rendent parés de leurs habits des dimanches. Tous les invités, hommes et femmes, ont la tête poudrée à blanc; ce genre d'ornement est consacré par un usage antique. La future est assistée à sa toilette et pendant le reste de la journée, par ses *couche-brù*, c'est le nom qu'on donne à ses compagnes qui lui servent de filles d'honneur. Ce sont les *couche-bru* qui distribuent les rubans ou *livrées* à tous les invités. L'ami ou le parent qui doit conduire la future *à son ménage* est tenu de lui offrir un bouquet et des gants. Avant la cérémonie religieuse, on déjeune copieusement, puis on se dirige vers l'église; la future, conduite par son père, ouvre la marche. L'acte religieux, célébré avec le décorum convenable, est quelquefois témoin des distractions des assistants, surtout au moment où les deux plus proches parents des époux, tous les deux de sexe différent, tiennent suspendue au-dessus de leur tête la *toilette* (le *poêle*). Les bonnes femmes du pays croient que celui des deux époux qui, dans cette occasion, a la plus grande partie du poêle de son côté, sera le maître dans le ménage. Chacun des parents s'efforce donc d'attirer le poêle de son côté, et cette petite lutte prête à rire aux assistants. Après la cérémonie on conduit la future, devenue *madame la bru*, à son nouveau domicile, éloigné quelquefois de plusieurs lieues; elle monte en croupe derrière celui qui lui a offert les gants et le bouquet, et la cavalcade la suit. Les chevaux ont la tête ornée de grosses touffes de rubans. Les habitants des fermes et des maisons voisines de la route où passe le cortége nuptial accourent à sa rencontre, armés de pots de cidre et de verres; malheur à ceux qui cèdent sans mesure à la tentation. — Le nouvel époux, ou *bruman*, précède la cavalcade; il vient la recevoir lorsqu'elle arrive à l'entrée de la cour de sa ferme, et, prenant par la bride le cheval de la *bru*, il le conduit jusqu'à la porte. — Il est d'usage qu'en arrivant dans la maison du nouveau ménage, chaque personne invitée présente à la mariée son cadeau, qui consiste ordinairement en ustensiles simples et utiles; ensuite, après un repos de quelques instants, tout le monde se met à table. La place de *madame] la bru* est indiquée au haut bout par un énorme bouquet; elle s'y assied entre ses deux *couche-bru*: les invités se placent dès qu'elle est assise. Ce dîner, pour lequel les riches cultivateurs n'épargnent aucune recherche, est servi avec profusion; il dure long-temps et est toujours fort animé. — Le *bruman* ne se met point à table; il est obligé d'aider au service. Les malicieux convives ne lui laissent pas un moment de répit; c'est à qui lui donnera de la besogne. On l'applaudit néanmoins quand, trompant l'active surveillance des deux *couche-bru*, il parvient à ravir, de temps en temps, un baiser à sa femme. Vers la fin du repas, quelque jeune gaillard, agile et dispos, enlève adroitement à la bru une de ses jarretières, et, tout joyeux, en fait le partage entre les assistants. — Bientôt une vielle donne le signal de la danse; la jeunesse s'élance et rivalise, sinon de grâces, au moins de vigueur et de légèreté. — Les grands parents et les gens âgés forment la galerie. Le cidre, boisson nationale, savourée à petits coups, entretient leur bonne humeur. — Quand le jour commence à poindre, les *couche-bru* emmènent, déshabillent et couchent la mariée. Mais tout n'est pas fini pour le *bruman*. — Les invités se pressent devant la porte de la chambre nuptiale, et lui en défendent l'entrée. — Il lui faut, pour y pénétrer, renverser cette barrière formidable, ou se soumettre aux pénitences bizarres qu'on lui impose; souvent quelques-uns de ses amis, compères complaisants, se sont les premiers emparés de la porte et lui en facilitent l'entrée. — Dès que le mari est dans la chambre, un robuste garçon, s'armant d'un fouet, le fait claquer, pendant quelques minutes, à coups redoublés, pour éloigner les esprits malfaisants, les sorciers et les noueurs d'aiguillettes. Un quart d'heure après on porte aux nouveaux époux, restés au lit, la rôtie au vin. La mariée y goûte la première et en présente une cuillerée à son mari, puis elle y fait goûter successivement et de la même manière, toutes les personnes de la noce. Cette cérémonie terminée, la foule se retire; la mariée se lève, revêt ses habits des jours ouvrables, et vient embrasser tous ses parents, anciens et nouveaux, en saluant les membres de la famille de son mari des titres de parenté qu'elle doit désormais leur donner. Chacun se retire ensuite; il est grand jour alors. — Le dimanche suivant la nouvelle mariée est conduite à l'église paroissiale par les deux *couche-bru*, pour y prendre possession de la place qui lui est destinée. Le bedeau lui présente une quenouille à laquelle elle attache un ruban et une pièce de fil. Le ruban est destiné à orner l'image de la Vierge; la pièce de fil appartient au curé.

## COSTUMES.

Le costume des hommes du département n'offre rien de remarquable. — Celui des femmes ne diffère que par la coiffure, dont la forme varie d'une commune à l'autre, mais qui est toujours un de ces bonnets élevés en usage en Normandie. — Les femmes de Granville portent, dans leur négligé, des bonnets de coton tricotés, dont la pointe pyramidale est ornée d'une houppe ou mèche: c'est une coiffure qui enlaidit même les plus jolies. — Le costume des pêcheurs du mont Saint-Michel est original. — Les hommes sont vêtus d'un immense gilet à manches qui leur serre étroitement le corps. Ils couvrent leur tête avec de mauvaises toques en drap; ils portent des culottes larges, en toile grise, sans bas ni souliers; leurs jambes nues, enfoncées habituellement dans l'eau salée, exposées ensuite aux rayons du soleil, prennent une couleur d'un rouge cuivré. Les femmes ont d'immenses coiffes dont les barbes retombent sur leurs épaules, un jupon très court, relevé par une espèce de ceinture, et descendant à peine jusqu'aux genoux; restant aussi sans bas et sans souliers, leurs jambes sont rouges comme celles des hommes. Tous, hommes et femmes, portent, attachée sur leur tête, une espèce de cape nommée *devantière*, qui retombe sur leur dos.



Saint-Lô.



Pêcheurs du mont S.t Michel.



Lebrun          Tourville.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Resserré par l'espace, nous devons nous borner à citer, parmi les hommes remarquables que le département a produits en différentes époques :

Le général d'ABOVILLE; ASSELIN, antiquaire distingué; l'abbé de BEAUVAIS, *évêque de Senez*, fameux prédicateur; le littérateur BEAUMONT, préfet et député, qui se distingua également dans l'administration et dans les lettres; BLONDEL, auteur de plusieurs écrits intéressants sur le département de la Manche; BRÉBEUF, traducteur de *la Pharsale*; l'économiste abbé CASTEL-DE-SAINT-PIERRE, inventeur de la *paix perpétuelle*; le duc DE COIGNY, vainqueur des Impériaux à Parme et à Guastalla; DACIER, savant illustre, secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; l'avocat DESESSART, auteur du recueil des *Causes célèbres*; le comte DU MONCEL, agronome distingué; le fameux cardinal *Davy* DU PERRON, poete et historien du XVI[e] siècle; le comte DE FROTTÉ, général vendéen; le savant DE GERVILLE, antiquaire et géologue; *François* JOUENNE, premier auteur des *Étrennes mignonnes*, almanach recherché du XVIII[e] siècle; *Jean* LORET, auteur de la *Gazette en vers*; le *duc de Plaisance*, LEBRUN, troisième consul de la République; archi-trésorier de l'Empire, écrivain remarquable, auteur d'une excellente traduction du Tasse; l'abbé LEMONNIER, traducteur de Térence et de Perse; le brave général LEMAROIS, ancien aide de camp de l'empereur Napoléon; LETOURNEUR, traducteur de Shakespeare; un autre LETOURNEUR, officier du génie et membre de la Convention, qui fut directeur de la République française; le célèbre imprimeur du XVI[e] siècle, MOREL, directeur de l'imprimerie royale, savant helléniste; les deux frères NEUVILLE, prédicateurs célèbres; le vice-amiral PLEVILLE LE PELEY, ancien ministre de la marine; *Robert* POISSON, grammairien normand, qui inventa, au commencement du XVII[e] siècle, l'ortographe de M. Marle (1); l'historien *Adrien* RICHER; le célèbre SAINT-EVREMOND, un des écrivains les plus spirituels du XVII[e] siècle; le comte *Donatien* DE SESMAISONS, pair de France, habile amateur d'agriculture; l'amiral TOURVILLE, un des plus illustres marins que la France ait produits; le savant VICQ D'AZIR, successeur de Buffon à l'Académie française; l'héroïque général VALHUBERT, mort glorieusement à Austerlitz; le contre-amiral VAUTHIER, brave marin qui se distingua dans les Indes orientales, etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Manche est un département *maritime*, région du nord-ouest. — Il est tiré en entier de la Basse-Normandie. — Il a pour limites : à l'ouest et au nord, l'Océan ; à l'est, l'Océan et les départements du Calvados et de l'Orne ; au sud, ceux de la Mayenne et d'Ille-et-Vilaine. — Il tire son nom de sa position sur l'Océan, qui, de ce côté, prend le nom de Manche. — Sa superficie est de 578,000 arpents métriques.

SOL. — Le sol, composé de terres à bruyères et de terres labourables, est généralement très fertile. Il repose sur une masse granitique que recouvrent des couches schisteuses et calcaires de différentes formations.

LANDES ET MARAIS. — Les landes et les bruyères occupent une superficie d'environ 26,000 hectares, qui pourraient presque tous, et à l'aide des engrais puissants qu'offrent les dépôts de vase marine sur les côtes, être livrés avec avantage à la culture. — Les marais occupent une superficie de 12,000 hect. ; les plus remarquables sont ceux de Carentan et ceux de Caugé et de Sougeal, que le Coësnon submerge pendant l'hiver, et qu'un canal d'écoulement rendrait à l'agriculture.

CÔTES, — PORTS, ETC. — Les côtes, généralement composées de falaises élevées, au pied desquelles se trouvent de vastes grèves que la mer couvre et découvre à toutes les marées, ont un grand développement, puisqu'elles bornent presque le département de trois côtés. — Elles offrent plusieurs rades sûres et des havres commodes. — On y compte 7 ports de mer, parmi lesquels figure en première ligne celui de Cherbourg. — De ce littoral dépendent quelques groupes d'îles et d'îlots. — Les plus importants sont ceux de Saint-Marcouf et de Chausey. — Plusieurs forts destinés à la défense du pays, et quelques phares, signaux utiles, s'élèvent sur les rochers qui bordent les côtes. Parmi ces phares on remarque celui de Gatteville, construit en granit et d'une élévation totale de 250 pieds.

RIVIÈRES. — Les rivières qui sont navigables ou qui, au moyen de légers travaux, pourraient le devenir facilement, sont au nombre de 7 : la Vire, l'Ouve, la Sève, la Taute, la Magdeleine, la Sée et la Célune. — La partie du cours de ces rivières qui serait propre à la navigation est évaluée à 123,000 mètres.

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Il existe divers projets de canaux qui traverseraient une partie du département, tels que le *canal de Caen à Cherbourg*, celui de *la Vire à la Rance*, celui de *la Mayenne à la Célune*, et enfin, *le canal de Coutances*, destiné à joindre la Sienne à la Vire. — Il est douteux qu'aucun de ces canaux soit exécuté, à cause du peu d'avantages qu'ils offriraient aux capitalistes qui en feraient l'entreprise ; mais on s'occupe de la *canalisation de la Vire*.

ROUTES. — Le département est traversé par plusieurs routes royales et par 22 routes départementales déjà classées, dont on évalue le parcours total à 557,000 mètres ; 308,000 seulement sont exécutés, 249,000 restent à ouvrir.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est doux et tempéré, mais généralement humide. — La température est sujette à de grandes variations. — Le froid moyen, dans l'hiver, est de 5 degrés, et la chaleur moyenne, l'été, de 16.

VENTS. — Les vents dominants sont ceux du sud at du nord.

MALADIES. — Les affections scorbutiques, cutanées et pulmonaires, les maladies chroniques et aiguës sont les plus communes.

## HISTOIRE NATURELLE.

FOSSILES. — Les calcaires du département renferment un grand nombre de coquilles fossiles ; elles y sont quelquefois assez abondantes pour former de véritables falunières. — On y a trouvé, en quelques localités, des ossements de crocodiles et d'*ycthiosaurus*. — Il existe des polipiers fossiles dans quelques bancs de tuf. — On a découvert aussi, dans le terrain houillar, l'empreinte de fougères arborescentes.

RÈGNE ANIMAL. — Les animaux domestiques sont généralement de belle espèce. — On connait la réputation des chevaux normands. — Les bêtes à cornes sont grandes et fortes. — Les bêtes fauves et le gibier deviennent rares. On trouve à peine quelques sangliers dans les forêts ; les lièvres et les lapins sont peu nombreux. — Les loups et les renards sont communs, ainsi que les martres et les fouines. — Les haies plantées d'arbres, qui entourent les cultures dans l'arrondissement d'Avranches, renferment un grand nombre d'écureuils et des oiseaux de toute espèce. — Les oiseaux aquatiques et le gibier ailé sont très multipliés. — La mer commence à devenir moins poissonneuse sur les côtes. — Les rochers abondent en coquillages et en mollusques. — On trouve au *Pignon-Butor*, près Granville, le *Bernard-l'Hermite*, petit crustacé qui s'empare des coquilles vides, s'en fait une habitation, et en change à mesure qu'il grandit. — L'orvet et la couleuvre ne sont pas rares. On rencontre aussi quelques vipères. — Les rivières renferment des loutres. On pêche quelquefois, dans celles qui ont leur embouchure dans la mer, le phoque appelé *veau marin*. Les froids rigoureux amènent dans le département les cygnes, les cormorans, les spatules et les cigognes. On remarque, parmi les oiseaux de proie, le milan, le petit aigle, et l'orfraie ou *grand aigle de mer*.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Le règne végétal n'offre rien de remarquable ; néanmoins les rivages présentent une grande quantité de varechs, de fucus et d'autres plantes

(1) Robert Poisson, né vers l'an 1560, est auteur d'un livre aussi rare que singulier, qui a pour titre : *Alfabet nouveau de la vrée et pure Ortografe françoize, et modèle sus icelui en forme de disionère, dédié au Roi de France et de Navarre, Henri IV*, par Robert Poisson, *Equier au vile de Valoanes en Normandie*. Paris, Jacques Planchon, 1609 ; petit in-8°.

marines qui seraient l'objet d'études intéressantes pour les botanistes. Les essences dominantes dans les forêts sont celles du chêne, du hêtre et du bouleau. — Les plantations de pommiers à cidre occupent de grands espaces de terrain.

Règne minéral. — S'il faut en croire les différents auteurs qui se sont occupés du département de la Manche, il renfermerait des richesses métalliques assez variées; on y trouverait de l'argent, du cuivre, du fer, du plomb et du mercure. — Les exploitations actuelles se bornent au fer et au plomb. — On y exploite aussi des mines de houille, des carrières de granit gris et rose, de marbre, d'ardoises grossières, de grès à paver, de pierres de taille, d'argile à potier, de chaux hydraulique, etc. — On y trouve de la plombagine et du kaolin. — L'arrondissement de Cherbourg fournit de superbes blocs de granit pour les édifices. On estime aussi beaucoup le granit des îles Chausey.

*Eaux minérales.* — Le département ne renferme aucun établissement thermal, à l'exception des bains de mer de Cherbourg: mais on y connaît quelques sources minérales, notamment à Bricquebec, à Lataille et à Brix: la source de Brix est ferrugineuse.

*Salines.* — Il existe des marais salants sur quelques points de la côte.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Saint-Lô, sur la Vire, ch.-l. de départ., à 81 l. O. de Paris. Pop. 8,421 hab. — L'ancien nom de cette ville était *Briovera*, et signifiait *Pont-sur-la-Vire*. Son nom moderne lui vient d'un saint, évêque de Coutances en 549, et qui était possesseur du château de *Briovera*. Saint-Lô fut successivement deux fois détruit et saccagé, et notamment, en 890, par les Normands, qui plus tard, devenus chrétiens, réparèrent les désastres qu'ils avaient causés, et entourèrent la ville de fortifications. Saint-Lô devint une des cités considérables de la Normandie. En 1346, Edouard IV, d'Angleterre, après avoir brûlé les villes environnantes, s'empara de Saint-Lô, et quoiqu'elle n'eût fait aucune résistance, la livra au pillage; sa ruine fut alors complète. Pendant les guerres de religion, elle fut prise et reprise; ses fortifications furent détruites. Plus tard le commerce y ramena l'aisance et une population plus nombreuse. — Ses édifices remarquables sont deux de ses églises. L'ancienne *cathédrale*, monument gothique d'une richesse rare, d'une élégance et d'une légèreté remarquable; *l'église Sainte-Croix*, considérée comme le monument d'architecture saxonne le mieux conservé de ceux qui nous restent. La bibliothèque de la ville possède 2,500 volumes. La ville renferme des constructions modernes de bon goût. On y voit une belle place nouvellement agrandie, la préfecture, les bâtiments des tribunaux et ceux des prisons, etc.

Carentan, sur la rive gauche de la Taute, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-N.-O. de Saint-Lô. Pop. 2,773 habit. — Cette ville, située dans un pays marécageux, compte parmi nos places de guerre, sans doute à cause de sa position, car elle n'est défendue que par d'anciennes fortifications demi-ruinées et dont la partie principale est un château flanqué de plusieurs tours. La Taute, forme dans la ville un petit port où de grosses barques peuvent remonter avec la marée.

Avranches, près de la rive gauche de la Sée, ch.-l. d'arrond., à 18 l. S.-S.-O de Saint-Lô. Pop. 7,269 hab. — Avranches existait du temps des Romains, et se nommait alors *Ingena*. Plus tard la ville fut entourée de fortifications et devint le boulevart du pays, contre les courses des Bretons, qui s'en emparèrent cependant en 1203, rasèrent ses murailles et démantelèrent son château. — Saint Louis, connaissant l'importance de la position de cette ville, la reprit et y fit construire une nouvelle enceinte avec de larges fossés. — Au XIVe siècle, Avranches était comprise dans le domaine de Charles, roi de Navarre: les Anglais s'en emparèrent, ils en furent chassés en 1450. — Tombée au pouvoir des calvinistes en 1562, après beaucoup de sang de répandu, elle en fut délivrée par les catholiques. — La ville est située sur une colline, à peu de distance de la mer, non loin du mont Saint-Michel. Sa cathédrale, curieuse et fort ancienne, a été, en 1121, consacrée à Saint-André, en présence de Henri II, roi d'Angleterre. La ville offre de jolies promenades et plusieurs établissements publics dignes de remarque, entre autres la *bibliothèque*, riche de 10,000 volumes et de plus de 200 manuscrits, la *salle de spectacle*, etc.

Granville, port de mer sur la Manche, ch.-l. de cant., à 6 l. N.-O. d'Avranches. Pop. 7,350 hab. — Située à l'embouchure du Bosc, et couronnant, en amphithéâtre, un rocher escarpé qui s'avance en promontoire dans la mer, Granville est entourée de fortes murailles qui la rendent susceptible d'être défendue. Elle est une des places de guerre du département. — La ville résista, en 1793, aux Vendéens, qui brûlèrent en partie son faubourg. Ses rues sont étroites et de difficile accès. Le port est au pied du rocher, il est garanti par un vaste môle, et peut contenir 60 bâtiments, mais il a peu de profondeur et est à sec à la mer basse. L'établissement de la marée est à 6 h. 45 m. — On remarque dans cette ville une cathédrale gothique dont les sculptures sont, pour la plupart, en granit.

Pontorson, ch.-l. de cant., à 5 l. d'Avranches. Pop. 1,661 hab. — Pontorson, située sur la rive droite du Coësnon, fut jadis une place forte qui servit long-temps de boulevart contre les Bretons. Ses fortifications avaient été augmentées par Robert, duc de Normandie. Il y existait un château-fort que Louis XIII fit démanteler après le siége de la Rochelle, afin d'empêcher les seigneurs de Montgommery, qui étaient calvinistes, de s'y retrancher. En 1736, un incendie réduisit la ville en cendres. Elle a toujours langui depuis ce désastre.

Mont Saint-Michel, prison et place forte, à 4 l. O.-S.-O. d'Avranches. Pop. 390 hab. (non compris les prisonniers de la maison centrale de détention, au nombre de 850). — Ce mont célèbre s'élève au fond de la baie de Cancale à 1/2 l. de la côte, au milieu d'une vaste grève qui jadis était une plaine couverte de forêts. Le premier nom du mont fut *Belenus* ou *Tumba Beleni*, nom conservé par une petite île voisine (Tombelaine). La tradition rapporte qu'il y existait un collége de druidesses, dont la plus ancienne rendait des oracles. Les Romains abolirent le culte des druides, et élevèrent un autel à Jupiter, sur le rocher, qui fut alors appelé *Mons-Jovis* ou *Mont-Jou*. Au IVe siècle, quelques ermites se retirèrent au *Mont-Jou*: on y construisit un monastère, avec quelques cellules, sur la roc voisin (Tombelaine). Ce monastère reçut le nom de *Monasterium ad duas Tumbas*. En 708, saint Aubert, 12e évêque d'Avranches, y fit bâtir une église sous l'invocation de saint Michel, et l'île prit le nom qu'elle porte encore. Cette église ayant été brûlée en 1003, Richard II, duc de Normandie, la fit relever en 1023, sur un plan plus vaste; l'abbaye et l'église ont depuis souffert diverses vicissitudes, et ont été endommagées et réparées à différentes époques. Une ville s'était formée au pied du mont; quoique fortifiée elle fut aussi souvent prise et reprise, pillée et dévastée. — Vers le milieu du XIe siècle, Henri, premier fils de Guillaume-le-Conquérant, y soutint un siége contre ses frères. — Les Bretons la brûlèrent plusieurs fois. — En 1417 et en 1423, les Anglais tentèrent vainement de s'en emparer. — Ils furent repoussés et obligés d'abandonner leur artillerie. Deux de leurs canons se voient encore près la ville. Ces pièces sont formées par des barres de fer, soudées et cerclées ensemble; elles lançaient des boulets de pierre de quinze pouces de diamètre. — Le mont Saint-Michel eut à souffrir diverses attaques pendant les guerres de la ligue. — Il était, en 1598, au pouvoir du duc de Mercœur, qui le remit au Roi en faisant sa paix. La Révolution dévasta et ruina les bâtiments du monastère; ils ont été réparés sous l'Empire, et affectés à une maison centrale de détention. — Le mont Saint-Michel est de granit, sa circonférence est de 9,000 mètres, sa hauteur est de 45 mètres, jusqu'à la base des bâtiments de l'ancienne abbaye, et de 126 mètres jusqu'au plateau du télégraphe; il est de forme conique, escarpé presque de tous côtés, fortifié à sa base sur les endroits les plus abordables, et couronné d'une église à tour carrée, où le télégraphe remplace une haute flèche que surmontait une statue dorée de saint Michel, qui tournait au vent comme la gironette colossale de Séville. La mer couvre les grèves immenses qui entourent le rocher et le transforme en une île. Ces grèves, que chaque marée couvre et découvre, ont plusieurs lieues carrées de superficie, et sont composées, en certaines parties, de sables mouvants redoutés, et qui ont englouti plus d'un voyageur imprudent. Elles sont entrecoupées de plusieurs bras de rivieres dont les principales sont la Sée, le Célune et le Coësnon. Le passage de ces rivières, les sables mouvants de leur lit, la vélocité de la marée montante, les brouillards épais, fréquents dans ces parages, augmentent les dangers des grèves. La population de la ville se compose principalement de pauvres pêcheurs; les autres sont des employés, entrepreneurs et ouvriers de la maison centrale et quelques aubergistes. Le mont manque d'eau potable. Il n'existe sur le rocher que deux sources d'eau saumâtre. La ville s'élève en amphithéâtre, elle est mal bâtie et ne forme qu'une seule rue escarpée et mal pavée, qui conduit de la porte de la mer à celle du monastère, de la prison des eaux à celle de pierre. Elle est ceinte de hauts murs, couronnés de vieilles tours, et qui se rattachent aux bâtiments de l'abbaye. — Celle-ci est aussi extraordinaire par son style que par son site, et également curieuse comme monument historique. — On y remarque la *porte d'entrée*, flanquée de deux hautes tours semblables à deux immenses pièces de canon plantées sur leur culasse; *l'ancien grand réfectoire* des religieux, un des plus beaux vaisseaux gothiques qui existent en France; c'était naguère un atelier de toiles à voiles, c'est maintenant une caserne; *les anciens dortoirs* transformés en ateliers; le *réfectoire d'en haut*, qui sert de dortoir aux détenus; *la salle des chevaliers*,

admirable morceau d'architecture du XI<sup>e</sup> siècle, à voûtes surbaissées, à piliers énormes, c'est maintenant un atelier de tisseranderie et de filature; *l'aire de plomb* ou *le cloître*, entouré d'une galerie quadrangulaire soutenue par un triple rang de colonnettes à voutes en ogives et à nervures d'une délicatesse admirable; la cour du cloître, pavée en plomb, reçoit les eaux pluviales et les conduit dans une citerne où elles sont conservées pour l'approvisionnement de la maison; *l'église*, dont on n'a respecté que le chœur et les deux bras de la croisée, et qui néanmoins offre encore d'admirables détails d'architecture : la nef a été changée en atelier; le *souterrain des gros piliers*, où l'on voit un groupe central d'énormes piliers de granit qui supporte la masse de l'église : de ce souterrain on monte au sommet du clocher et l'on arrive à une corniche extérieure en pierre, d'un mètre de large, et son parapet, qu'on appelle le *petit tour des fous*, une autre saillie plus étroite, et de 10 mètres plus élevée, se nomme le *grand tour des fous*; la vanité excite quelques curieux à faire ces deux tours si bien nommés. — Les *souterrains* sont nombreux et profonds, on y remarque le caveau où était placé la célèbre *cage de fer* (ainsi nommée, bien qu'elle fût en bois) et les *oubliettes*.

CHERBOURG, port de mer sur l'Océan; ch.-l. d'arr., à 12 l. N.-N.-O. de Saint-Lô. Pop. 18,443 hab. — Du temps de Clovis, Cherbourg se nommait Carusbure. En 497 il fut vendu à ce prince, ainsi que les villes de l'Armorique, fit ensuite partie de la Neustrie, et fut souvent pris et ravagé par les hordes du nord. En 912, la ville appartenait à Rollon, premier duc de Normandie. — De 1036 à 1040 elle fut dépeuplée par une famine horrible. Elle était défendue par un château qui fut pris tour à tour par Etienne de Blois, Geoffroy Plantagenet, Philippe-Auguste, etc. — Les rois d'Angleterre Edouard I<sup>er</sup> et Edouard III l'assiégèrent vainement. Livré aux Anglais par la trahison de Charles-le-Mauvais, ce château fut assiégé, en 1379, par Duguesclin, qui ne put le reprendre; mais, en 1450, le connétable de Richemont s'en empara, et les Anglais furent définitivement chassés de la Normandie. — En 1504 la peste fit périr une grande partie de la population. La ville était alors laide, triste et malpropre. En 1758 elle fut prise et dévastée par les Anglais, qui ne la quittèrent qu'après avoir détruit son port, construit en 1739. Il resta abandonné pendant dix années, puis il fut rétabli dans un meilleur état qu'auparavant. Depuis lors Louis XVI et Napoléon ont fait de Cherbourg un des plus beaux ports de France. — Cherbourg est situé à l'extrémité de la presqu'île de Cotentin, à l'embouchure de la Divette, dans une plaine que dominent, au midi, les quatre montagnes du Roule, de la Fauconnière, de Saint-Sauveur et d'Octeville, au fond de la baie formée par le cap de Levi à l'est, et par le cap de la Hogue, à l'ouest. Sa rade est une des meilleures de la Manche, et peut contenir 400 vaisseaux : elle a la forme d'un croissant; elle est protégée par trois forts. — Une digue la défend des vents du nord et du nord-ouest, les seuls qu'elle ait à redouter. Le *Port de commerce*, formé par l'embouchure de la Divette et du Trottebec, est d'un accès facile : une superbe jetée maintient toujours dans le chenal une hauteur d'eau de 18 pieds. L'établissement de la marée est à 7 h. 45 m. Le *Port Militaire*, œuvre de Napoléon, est au nord-ouest de la ville, et se compose d'un avant-port et d'un bassin : les vaisseaux y entrent en tous temps, et y sont constamment à flot. Situé au fond d'une anse, et creusé dans une côte de rochers schisteux, il est environné d'une enceinte bastionnée formant un triangle rectangle dont le *Fort d'Artois* occupe le sommet. — L'*avant-port* peut contenir 15 vaisseaux de ligne. — Le *Fort d'Artois* a été construit en 1784, sur la pointe d'un rocher nommé le *Hommet* : il est à triple batterie et à distance à peu près égale du *Fort Royal* et du *Fort de Querqueville*. Une ligne de fortifications lie entre eux ces trois forts qui protégent la rade. — Au sud de l'avant-port se trouvent quatre belles calles couvertes; elles ont 27 mètres de hauteur; leurs murailles sont en granit. Les *Calles Chantereyne* sont dans une anse voisine, et servent à la construction des frégates. — Près de ces calles est un magnifique hangar de 300 mètres de longueur, où l'on garde en magasin les bois destinés aux constructions navales. — Le *Chantier Chantereyne* a 500 mètres de longueur, on y remarque entre autres établissements, la *Corderie*, de même longueur que le chantier. La *digue* est un ouvrage gigantesque; c'est le plus beau monument du règne de Louis XVI. — Sa longueur totale est de 3,768 mètres; elle a 80 mètres à sa base, et 31 à son sommet; à ses extrémités sont deux passes pour les vaisseaux; celle de l'est a 1,000 mètres d'ouverture, l'autre a 2,300 mètres. La digue est établie à 4,000 mètres de l'entrée du port du commerce, et à 1,200 mètres du fort royal; sa hauteur moyenne est de 20 mètres sous l'eau, pendant la haute mer, et de plusieurs mètres au-dessus. — Le *Vieil Arsenal* est un édifice voisin du port de commerce; il est divisé en quatre cours entourées de bureaux, d'ateliers et de magasins. — L'*Arsenal de la Guerre* était, avant la Révolution, une abbaye considérable; elle se nommait l'*Abbaye du Vœu*, et fut fondée par l'impératrice Mathilde, en accomplissement d'un vœu qu'elle avait fait pendant une tempête sur la côte de Cherbourg. L'arsenal est placé dans le logement de l'abbé, le reste de l'édifice loge l'*Hôpital de la Marine*. Un grand nombre de bouches à feu remplissent la cour du cloître. — L'hôpital est vaste et bien administré; il se compose de plusieurs belles salles, d'une chapelle, d'un amphithéâtre, etc. Cherbourg possède divers autres hospices qui, comme monuments d'art, n'offrent rien d'intéressant. — L'*Ancien Château*, auquel la ville doit son origine, était un édifice de vastes dimensions, et très fortifié; il formait un carré irrégulier, et s'élevait sur l'emplacement traversé maintenant par la rue du Château. Après avoir été souvent assiégé, pris, repris, il fut démoli totalement en 1688; son puits seul existe encore. L'*église paroissiale* est un monument bizarre, œuvre de divers siècles. — La *Vieille Tour*, débris des anciennes fortifications de Cherbourg, s'élève près de l'église, et a long-temps servi de prison. — La *Halle* et la *Prison* sont des édifices neufs, spacieux et beaux dans leur genre. Cherbourg possède une bibliothèque publique de 3,500 volumes une bibliothèque de la marine, quelques musées, une fort jolie fontaine, une salle de spectacle, et des promenades charmantes.

COUTANCES, près de la Soulle, ch.-l. d'arr., à 7 l. O.-S.-O. de Saint-Lô. Pop. 8,957 hab. — Sous la domination romaine son nom était *Constantia*; elle fut, pendant quelque temps, la capitale des Unelliens. C'était une petite place forte située sur une colline escarpée; on détruisit ses murailles; la ville s'agrandit et s'étendit jusqu'au pied de la colline. Une nouvelle enceinte, élevée par les Anglais, fut détruite par Charles VII, qui les chassa de Coutances. Il ne reste que quelques ruines de ces anciennes fortifications; mais les environs de la ville offrent un aqueduc romain mieux conservé. — L'antique cathédrale de Coutances est un curieux monument d'architecture gothique; son portail, orné de sculptures, est surmonté de deux hauts clochers. — Le centre de la croix, formé par les bras de l'église, porte une tour carrée. Cette tour et ces clochers dominent la ville et la campagne, et peuvent être vus de très loin en mer : ils servent de point de reconnaissance aux marins. Coutances possède une petite salle de spectacle, et une bibliothèque publique riche de 4,500 volumes.

MORTAIN, ch.-l. d'arr., à 18 l. S.-O. de Saint-Lô. Pop. 2,511 hab. — Ville fort ancienne, jadis place forte et chef-lieu de Comté. Elle possédait un château considérable qui fut dévasté à diverses époques. — La ville est située sur la Cance et entourée de rochers sur lesquels cette petite rivière coule en formant de nombreuses cascades. Malgré ce voisinage agréable, l'aspect de la ville est sombre, son abord est difficile.

VALOGNES, sur le Merderet, ch.-l. d'arrond., à 15 l. N.-N.-O. de Saint-Lô. Pop. 6,940 hab. — Près du site qu'occupe maintenant Valognes était une ville romaine (*Alauna*), dont quelques débris se retrouvent encore : la ville antique a donné son nom à la ville moderne, qui, fortifiée soigneusement, devint la capitale du Cotentin. — Valognes était au pouvoir de Charles-le-Mauvais, ligué avec les Anglais contre la France, lorsqu'en 1364 Duguesclin vint l'assiéger. — Le siége fut long; enfin, après plusieurs assauts, la ville et le château furent pris. — En 1450 les Anglais s'en emparèrent de nouveau. — Pendant les guerres civiles et religieuses, les calvinistes et les troupes royales la prirent tour à tour. Dans ces divers combats la ville fut démantelée. — Le château n'a été détruit qu'en 1689; mais on en voit à peine quelques débris. Valogne renferme plusieurs constructions bien entendues, la plupart modernes, et une bibliothèque publique riche de 15,000 volumes et 88 manuscrits. — A une lieue et demie de Valognes se trouve le beau haras de Montebourg.

SAINT-WAAST-LA-HOGUE, port de mer sur l'Océan, à 4 l. N. de Valognes. Pop. 3,502 hab. — Un cabotage très actif donne beaucoup de mouvement à ce petit port, ainsi que les nombreuses barques de pêche qui le fréquentent. — Il est situé vis-à-vis des îles de Tatihon et de la Hougue, sur chacune desquelles existe un fort : c'est dans ces parages que se donna, en 1691, la terrible bataille navale où Tourville, quoique forcé d'abandonner la mer aux Anglais, se couvrit de gloire. — Plusieurs vaisseaux français échouèrent alors sur la côte, et furent brûlés ou coulés bas. — Le 7 mars 1833, la mer ayant baissé plus qu'elle ne l'avait jamais fait, laissa à découvert les carcasses de ces bâtiments, qui étaient encore bien conservées. On a pu en retirer divers objets, et notamment deux pièces de canon et quelques milliers de boulets.

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE, petite ville, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-O. de Valognes. Pop. 2,?07 hab. — Saint-Sauveur est situé dans une jolie vallée qu'arrose la Douve : on y voit un ancien château dont l'origine remonte à l'époque de la cession du pays aux Normands. Rollon, premier duc de Normandie, en fit don à Richard, un de ses principaux officiers, dont le fils reçut, en 958, de *Guillaume-Longue-Épée*, le titre de vicomte du *Cotentin*; c'est de là que vient le surnom de Saint-Sauveur. — Au XIV<sup>e</sup> siècle ce château eut pour seigneur Geoffroy d'Harcourt, partisan des Anglais, et qui, pendant la captivité du roi Jean, ravagea le Cotentin. Geoffroy fut tué, mais les Anglais conservèrent Saint-Sauveur. Selon Rymer cette place était, après Cherbourg, la plus importante qu'ils possédassent en Normandie. — Le traité de Bre-

tigny la laissa en leur pouvoir. Le roi d'Angleterre, maître de disposer des biens de Geoffroy-d'Harcourt, transmit le château de Saint-Sauveur au fameux Jean Chandos, qui en fit une forteresse redoutable. — En 1374, Jean-de-Vienne s'en empara pour Charles V. Les Anglais la reprirent et la conservèrent jusqu'en 1450; alors la ville et le château furent pris par Jacques-de-Luxembourg. — En 1685, le château de Saint-Sauveur fut abandonné au père *Chandras*, jésuite, pour y fonder un hôpital qui existe encore aujourd'hui. — On voit sur la rive droite de la Douve, à l'opposé du château, les ruines d'une célèbre abbaye de bénédictins, fondée par le vicomte Neel, et détruite pendant la révolution de 1789. — Une chapelle des sœurs de la Miséricorde s'élève au milieu de ces ruines, dont l'aspect est majestueux et pittoresque. — La petite ville de Saint-Sauveur est propre et bien bâtie; son église, très ancienne, a été agrandie dans le moyen-âge; c'était le lieu de sépulture de la famille d'Harcourt.

## SUPERSTITIONS POPULAIRES.

Malgré la richesse du pays et l'instruction généralement répandue dans les villes, les habitants des campagnes ont conservé encore un grand nombre de croyances absurdes et de superstitions ridicules. La mention de quelques-unes de celles qui étaient et qui sont encore répandues dans le canton de Bricquebec et les communes voisines, peut en donner une idée.

Sorciers. — Les communes de Néhou et de Besneville étaient autrefois célèbres par leurs sorciers. — Des réunions de fanatiques, renouvelées régulièrement dans le bois d'Etanclin, près de l'abbaye de Blanchelande, donnèrent lieu, au milieu du XVIIe siècle, à une procédure qui corrobora l'opinion populaire sur le sabbat. — On croit que pour se rendre au sabbat, le *sorcier* doit s'oindre le corps d'onguent fait avec de la graisse d'enfant mort sans baptême.

Magiciens. — Les paysans font entre les magiciens et les sorciers une distinction dont nous ne pouvons pas trop nous rendre compte; il paraît seulement que les magiciens ne vont point au sabbat, et que loin d'être sujets du diable, en certaines choses ils sont ses supérieurs. — Le peuple croit que les Italiens, les Juifs et surtout les mauvais prêtres, excellent dans la magie. Le pouvoir des magiciens s'étend sur les hommes et sur les animaux. — Ils ensorcellent les hommes, les rendent fous, ou les font périr misérablement. — Ils font tarir le lait des vaches, prendre le mors aux dents aux chevaux, jettent dans l'air des poudres qui produisent, dans les foires et parmi les animaux, une confusion soudaine que dans le pays on nomme *émotion*. Ils peuvent arrêter une voiture sur un chemin très uni, et la rendre immobile. — Ils ont des secrets pour couper subitement la fièvre, pour éteindre un incendie, et des philtres pour se faire aimer d'une fille et *s'en faire suivre*. — On croit néanmoins que pour faire leurs opérations, un livre leur est nécessaire, c'est ce livre qu'on nomme *Grimoire*. Les enfants et même les gens âgés croient que leur curé a un *Grimoire*, et que s'il voulait s'en servir, il pourrait faire des prodiges. — Les villageois considèrent les *écoliers qui ont étudié la philosophie* comme ayant des connaissances magiques, et pensent qu'ils peuvent se rendre invisibles et se changer la nuit en bêtes pour tourmenter les passants.

Devins. — La croyance aux devins et aux bohémiens est répandue dans les campagnes. — On a recours aux premiers pour découvrir les objets volés et les voleurs; on pense que par les cartes, les dés et les lignes tracées dans la main, les seconds peuvent connaître le passé et prédire l'avenir.

Verge d'Aaron. — Sourciers. — Le département renferme un assez grand nombre d'individus dont le métier est de découvrir les sources et les métaux cachés sous terre, au moyen d'une branche de coudrier fourchue et flexible qu'ils appellent *verge d'Aaron*, et qu'ils tiennent serrée dans leurs mains, en ayant un des bouts dans chacune. — Quand le sourcier passe sur une eau souterraine, courante ou tranquille, la baguette tourne fortement dans ses mains. — Ces jongleurs, qu'on emploie fréquemment pour connaître les lieux où il convient de creuser des puits, prétendent suivre, au moyen de leur baguette, le cours des ruisseaux souterrains, juger de la profondeur des eaux, etc.

Fées. — Suivant l'opinion populaire, les fées étaient beaucoup plus nombreuses autrefois qu'aujourd'hui. — Ce sont des créatures célestes d'une espèce naine; elles habitent de petites cavernes assez multipliées dans les rochers, et qu'on nomme *chambres aux fées*; elles se cachent pendant le jour dans les interstices des pierres, et près des fontaines solitaires, où elles lavent la lessive pendant la nuit. Elles sont bienfaisantes et aiment à rendre service, pourvu qu'on soit discret à leur égard; elles se plaisent à courir la nuit assises sur le cou des chevaux, dont les crins noués forment leurs étriers. — Les villageois ne doutent pas que les chevaux qui ont la crinière un peu mêlée, n'aient servi de monture aux fées. — On croit aussi qu'elles emploient la nuit pour leurs besoins particuliers, les harnais et les attelages des fermiers. — Le plus grand plaisir des fées est de danser au clair de lune dans les lieux écartés. On ne peut en douter, car on voit souvent sur le gazon les traces circulaires que leurs pas y ont laissées. — La *bête havette* est une fée qui habite les fontaines, les puits et les ruisseaux; elle aime beaucoup les enfants, et quand ils s'approchent de l'eau, elle les y attire, et pour les conserver avec elle, les y noie. Cette nayade malfaisante de la Basse-Normandie a de la ressemblance avec le *roi des Aulnes*, dont l'histoire est si populaire en Allemagne.

Loups-garous. — Dans le Cotentin on les nomme *varous*. Le varou est un misérable qui *a été excommunié sept fois*, ou un avare qui, pour avoir de l'argent, s'est donné au démon. — En vertu du marché, le diable en fait sa monture habituelle, et le force à courir pendant la nuit, à travers les chemins, les mares, les broussailles et les épines. — Lorsqu'on le rencontre sur la route ou dans un village, il faut se ranger le long des haies ou des maisons, car il suit toujours le milieu du chemin. — Le varou n'aime pas les croix, et hurle quand il en voit une. — Il revêt plusieurs formes, quelquefois il a la figure d'un loup ou d'un chien, en d'autres circonstances il ressemble à un âne, à un veau, etc. — Le varou ne court que dans les longues nuits d'hiver, par un temps obscur et affreux, *mais particulièrement entre Noël et la Chandeleur, où toutes les bêtes sont en horreur*.

Le moine de Saire. — Vers l'embouchure de la Saire, dans le beau vallon où coule cette rivière, vivait un châtelain dont le fils était moine. Un fermier vint un jour chez lui pour payer le montant de son fermage; n'ayant pas trouvé le père, il remit son argent au fils. Le méchant moine dissipa la somme et nia ensuite que le fermier la lui eût donnée; celui-ci lui demanda de *jurer que le diable l'emportât dans la mer s'il avait touché cet argent*. Le moine n'hésita pas à faire ce serment; mais à peine l'avait-il prononcé qu'il disparut aussitôt, emporté par le démon. Il ne fut pas noyé, puisqu'on l'entend pendant la nuit, sur le rivage et dans les environs, cherchant par ses cris à égarer les personnes qui marchent sur la grève; il apparaît même quelquefois dans son ancien costume aux sauniers de ces parages, qui le redoutent et s'en méfient. Le *moine de Saire* est depuis long-temps l'épouvantail du pays; il jouit parmi les paysans d'une célébrité égale à celle de Mélusine, de Robert-le-Diable et de Barbe-Bleue. — Aucun d'eux ne met en doute son existence, car on a fréquemment entendu ses cris, et on connaît un saunier qui, ayant joué aux cartes avec lui, *a perdu tout son argent*.

La chasse hel-chien. — Pendant l'été, dans les beaux temps, on entend, la nuit, et souvent sans interruption, les cris mesurés de certains oiseaux de passage qui volent par troupes et à des hauteurs assez considérables pour qu'on ne puisse pas les apercevoir. Les paysans nomment ces cris la *chasse hel-chien*, qui, disent-ils, est une chasse aérienne de saint Hubert.

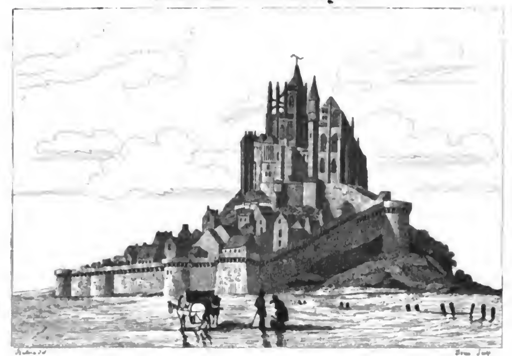
Apparitions. — Les visions et les apparitions des esprits ont lieu sous les formes les plus variées. Les gens de campagne qui voyagent la nuit, les journaliers qui retournent tard chez eux apperçoivent souvent, à ce qu'ils disent, des *béliers noirs* qui vomissent des flammes; des *chats noirs* dont les yeux étincellent, des *lapins blancs* suspects; des *taureaux rouges* à cornes épouvantables, des *chiens noirs* immobiles dans les lieux où il y a des trésors.

La milloraine, ou *demoiselle*. — C'est un fantôme blanc et gigantesque, qui apparaît la nuit dans les lieux écartés; il se tient immobile, ne paraît avoir ni membres, ni visage, et grandit à mesure qu'on en approche; mais, quand on arrive tout auprès, il se sauve par bonds irréguliers à travers les arbres, et en agitant les feuilles avec un bruit semblable à un ouragan.

Les Bières. — Ce sont des spectres blancs, semblables à un cercueil, qu'on trouve, la nuit, couchés en travers des chemins. — Quelquefois on en voit plusieurs ensemble; lorsqu'on veut passer outre, *il faut, avec respect, les tourner bout pour bout*, et les remettre très exactement à la même place : au moyen de ces précautions, on peut continuer son voyage sans danger.

Les Goublins. — Ce sont des lutins domestiques qui se logent dans une maison pour mettre la patience des habitants à l'épreuve. Sans être méchants, ils sont malins et recherchent toutes les occasions de faire des niches à leurs hôtes. — Ils frappent dans les portes, ils remuent les meubles, donnent des coups sur les tonneaux, cognent contre les plafonds ou les planchers, parlent et sifflent à mi-voix, de façon à inquiéter sans trop se faire entendre; poussent des soupirs lamentables, s'amusent à tirer les couvertures des gens qui sont couchés, etc. — De jeunes enfants voient quelquefois, auprès de leur berceau, un monstre hideux qu'on appelle *la bête de Saint-Germain*, parce qu'on l'empêche de se remontrer en faisant dire une messe en l'honneur de ce saint.

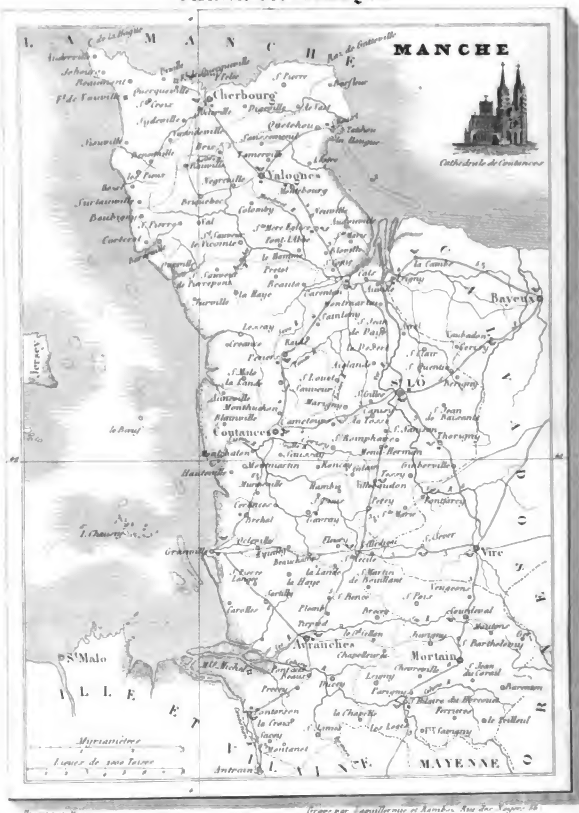
Trésors. — Les trésors enfouis en terre appartiennent au diable, un an après avoir été cachés. — Il y en a dans toutes les ruines; ils sont gardés par des chiens noirs; ce sont ces chiens qui les font découvrir; ils se rendent chez quelque habitant : si celui-ci leur donne à manger, ils se hasardent *à lui parler*, et le conduisent au lieu où le trésor est caché. *Pour lever un trésor sans danger* il faut se préparer par plusieurs jours de jeûne, ensuite faire une tranchée à l'entour afin de l'enlever en bloc avec la terre qui l'environne. — Sans cette précaution le diable le transporterait



Mont S.t Michel.



Cherbourg.




Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos Rue des Noyers 16

ailleurs. — Le travail, une fois commencé, ne doit être quitté sous aucun prétexte. — On sait que l'homme ou l'animal qui lèvera le trésor mourra dans l'année ; aussi on se garde bien d'y toucher soi-même. — On entoure la masse de cordes, et on se sert d'un mauvais cheval pour l'enlever et l'emporter. Ce cheval, c'est une victime offerte au diable en échange de ce qu'on lui enlève.

SUPERSTITIONS DIVERSES. — Les *aurores boréales* passent pour des signes de *guerre* ou de *fin du monde* ; il en est de même des *comètes*. — On redoute les *lunes blanches* de juillet ou d'août. — On croit que le soleil *danse trois fois* sur l'horizon, au moment de son lever, le jour de Saint-Jean-Baptiste. — A Noël, pendant la messe de minuit, les bœufs, dit-on, s'agenouillent dans leurs étables. — A la même époque les *men-hirs*, ou pierres druidiques, tournent trois fois sur elles-mêmes. — Le cri de la chouette *annonce malheur* ; son chant est un présage de mort. — Les poules qui *chantent* sont de mauvais augure ; il faut s'en débarrasser. — Le *roitelet* est respecté, même par les enfants, qui ne touchent jamais à son nid. Ce petit oiseau est celui qui apporta le feu du ciel sur la terre ; mais, s'étant brûlé, les autres oiseaux lui donnèrent chacun une plume pour le revêtir ; le hibou seul refusa de lui faire cette charité et s'attira ainsi la haine générale, c'est pourquoi il n'ose plus se montrer au grand jour. — Les villageois regardent les *danseurs* et les *joueurs de gobelets* comme des magiciens : il y a des gens qui *ont vu*, au milieu du bourg de Bricquebec, des danseurs de corde jeter en l'air un peloton de fil qui, s'étant dévidé, leur a servi à s'enlever dans les nuages, et à s'échapper sans payer leur dépense à l'auberge. — Les paysans, qui mangent des œufs en écrasent soigneusement les coquilles, de crainte qu'un de leurs ennemis, prenant une de ces coquilles et la remplissant de rosée, ne la place sur une épine blanche et ne les *fasse sécher sur pied* ; car, à mesure que le soleil boit la rosée, la personne qui a mangé l'œuf *se dessèche et meurt de marasme*. — Beaucoup de cultivateurs croient qu'une branche d'églantier suspendue au-dessus de leur porte peut les garantir de la fièvre et des enchantements des sorciers. — Enfin une opinion fort accréditée, c'est que les femmes accouchent quelquefois de monstres étranges qui ne tiennent en rien à l'espèce humaine. On raconte, à ce sujet, des histoires prodigieuses. Ces monstres sont regardés comme un effet de la malédiction divine. Il en est de fort alertes qui à peine nés se réfugient sous le lit, grincent des dents, et qu'on ne peut chasser de la maison qu'à coups de fourches.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 8 députés. — Il est divisé en 8 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Saint-Lô, Carentan, Cherbourg, Valognes, Coutances, Perriers, Mortain, Avranches. — Le nombre des électeurs est de 2,920.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Saint-Lô.

Le département se divise en 6 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Saint-Lô. . . . . . | 9 cantons, | 125 communes, | 99,250 habit. |
| Avranches. . . . . | 9 | 124 | 110,468 |
| Cherbourg. . . . . | 5 | 73 | 75,488 |
| Coutances. . . . . | 10 | 137 | 136,847 |
| Mortain. . . . . . . | 8 | 73 | 73,571 |
| Valognes. . . . . . | 7 | 117 | 95,660 |
| Total. . | 48 cantons, | 649 communes, | 591,284 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Saint-Lô), 4 receveurs particuliers, 6 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Saint-Lô), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Saint-Lô), 2 inspecteurs, 4 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 6 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Douanes.* — 1 directeur (à Cherbourg).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Saint-Lô), 4 directeurs d'arrondissements, 6 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 15e conservation forestière.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 11e inspection, dont le chef-lieu est Alençon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Saint-Lô, chargé en outre du dessèchement des marais de Carentan, de la dérivation des rivières qui débouchent dans la baie du mont Saint-Michel et de l'endigage de cette baie, et 2 ingénieurs en chef à Cherbourg, chargés des travaux du port.

*Mines.* — Le département fait partie du 4e arrondissement et de la 2e division, dont le chef-lieu est Abbeville.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 2e arrondissement de concours, dont le chef-lieu est au Pin (Orne). — Il y a à Saint-Lô un *dépôt royal* où se trouvent 53 étalons, et un *dépôt de remontes militaires* pour la cavalerie de l'armée. — Ce dépôt, en 1831, a acheté 622 chevaux : 108 pour la cavalerie de réserve ; 161 pour la cavalerie de ligne et 353 pour la cavalerie légère, au prix moyen de 436 fr. 34 c. Total 271,405 fr. (En 1830 le prix moyen avait été de 459 fr. 03 c.) — Le département renferme aussi plusieurs beaux haras particuliers. — On remarque celui de Lieuxaint, près de Valognes.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 11,632 francs.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 14e division militaire, dont le quartier général est à Rouen. — Il y a à Saint-Lô : — 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 2 sous-intendants militaires, à Saint-Lô, à Cherbourg. — Le dépôt de recrutement est à Saint-Lô. — Le département renferme 8 places de guerre : Granville, Carentan, Cherbourg et fort d'Artois, Fort-Royal, fort de Querqueville, île Saint-Marcouf, la Hougue et Tatihou, redoute du Roule. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 4e légion, dont le ch.-l. est à Caen. — Il y a Cherbourg une direction d'artillerie et une direction du génie.

MARITIME. — Cherbourg est le chef-lieu du 1er arrondissement maritime. — Il y a : un préfet et un tribunal maritime ; — une direction d'artillerie de la marine ; — une direction des constructions navales ; — une direction des ports ; — un hôpital de la marine ; — un commissaire principal ; — 2 ingénieurs en chefs ; — un trésorier des invalides de la marine. — Il y a dans le département, à Granville : 1 commissaire de marine, 1 trésorier des invalides, une *École d'hydrographie* ; — à la Hougue, 1 trésorier des invalides.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Caen. — Il y a dans le département : 6 tribunaux de 1re instance, à Saint-Lô, Avranches, Cherbourg, Coutances (2 chambres), Mortain, Valognes, et 4 tribunaux de commerce, à Saint-Lô, Granville, Cherbourg et Coutances. — Il existe au mont Saint-Michel une *Maison centrale de détention* et un *Dépôt pour les déportations*.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le ve siècle, suffragant de l'archevêché de Rouen, et dont le siége est à Coutances. — Il y a dans le département, — à Coutances : un séminaire diocésain qui compte 203 élèves, et une école secondaire ecclésiastique ; — à l'Abbaye-Blanche, près Mortain, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 53 de 2e, 550 succursales et 369 vicariats. — Il y existe 3 écoles chrétiennes, 10 congrégations religieuses de femmes et plusieurs autres chargées de la direction des hôpitaux.

*Culte protestant.* — Il y a à Chefresne et à Cherbourg des églises du culte réformé.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Caen.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département, — 7 colléges : à Avranches, à Cherbourg, à Coutances, à Mortain, à Saint-Hilaire-du-Harcouet, à Saint-Lô, à Valognes ; — une école normale primaire à Saint-Lô. — Le nombre des écoles primaires du département est de 1,116, qui sont fréquentées par 44,317 élèves (nombre moyen), dont 25,232 garçons et 19,085 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 144.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe à Saint-Lô une *Société d'Agriculture et de Commerce*, et une *Société Philharmonique* ; à Cherbourg une *Société royale académique* ; à Avranches un *Jardin des Plantes*. — La *Société des Vétérinaires de Normandie* siége alternativement à Saint-Lô, à Caen et à Bayeux.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 591,284 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,444 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 3,965 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 6,732 | — | 6,471 | Total | 14,004 |
| — naturels | 400 | — | 401 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 6,482 | — | 6,464 | Total | 12,946 |

Dans ce nombre 3 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 107,965.

Dont : 32,381 contrôle de réserve.

75,584 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

74,374 infanterie.

381 artillerie.

826 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 9,996 ; équipés 3,861 ; habillés 5,433. 33,232 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 56 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 70 sont soumis au service ordinaire, et 30 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 9,994 fusils, 266 mousquetons, 14 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831):

| | |
|---|---|
| Contributions directes | 6,824,580 f. 20 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 2,578,008 75 |
| Douanes et sels | 1,714,868 90 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 2,425,460 72 |
| Postes | 317,888 98 |
| Produit des coupes de bois | 21,444 35 |
| Loterie | 34,623 75 |
| Produits divers | 92,686 04 |
| Ressources extraordinaires | 1,136,314 82 |
| Total | 15,145,826 f. 51 c. |

Il a reçu du trésor 11,918,100 fr. 12 c., dans lesquels figurent:

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 1,429,009 f. 30 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 179,405 45 |
| de l'instruction publique et des cultes | 720,962 09 |
| de l'intérieur | 69 » |
| du commerce et des travaux publics | 1,478,014 78 |
| de la guerre | 2,703,977 33 |
| de la marine | 3,072,375 16 |
| des finances | 123,017 97 |
| Frais de régie et de perception des impôts | 1,609,744 41 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs, primes | 601,524 63 |
| Total | 11,918,100 f. 12 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, malgré ses grands établissements maritimes, paie annuellement 1,512,857 fr. 49 c., par suite de la centralisation, de plus qu'il ne reçoit, déduction faite du produit des douanes.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 613,610 fr. 72 c.

| | |
|---|---|
| SAVOIR: *Dép. fixes:* traitements, abonnements, etc. | 254,081 f. 26 c. |
| *Dép. variables:* loyers, réparations, encouragements, secours, etc | 359,529 46 |

Dans cette dernière somme figurent pour
39,350 f. » c. les prisons départementales,
71,000 f. » c. les enfants trouvés.

| | |
|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de | 8,740 » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | » |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 134,511 27 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de | 60,127 40 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 578,000 hectares, le départ. en compte:
250,000 mis en culture.
16,200 forêts.
26,000 landes.
12,000 marais (le reste en pâturages, routes, etc.)

Le revenu territorial est évalué à 31,813,000 francs.

Le département renferme environ:
95,000 chevaux.
151,000 bêtes à cornes (race bovine).
285,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 411,500 kilogrammes; savoir: 5,000 mérinos, 10,500 métis, 396,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,
En céréales et parmentières. 3,750,000 hectolitres.
En avoines. 200,000 id.
En cidre. 1,007,000 id.

L'agriculture est dans un état prospère; il existe à Martinvast et à Flamanville deux grandes exploitations rurales qui peuvent servir de modèles aux propriétaires et qui doivent exciter leur émulation. La production des céréales dépasse la consommation. — La vigne n'est point cultivée dans le départ., mais on y fabrique une grande quantité de cidres, ceux de Lolif, de Villers, de Couvains, d'Hébécrevon, sont très estimés. — On fait aussi du poiré dans quelques cantons. — Le miel et la cire sont une partie intéressante de l'économie rurale. — Les bestiaux engraissés dans les herbages et le beurre qu'ils produisent forment la grande richesse du pays. La chair des moutons des *mielles* de la côte est d'une excellente qualité, mais leurs laines sont d'ailleurs médiocres.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie du département est active et variée, elle s'exerce sur la fonte du fer, l'exploitation des marbres, le travail du zinc et du cuivre, la coutellerie, la verrerie, la papeterie, la draperie, le tissage du crin, du lin et du coton, la fabrication des étoffes de fil et de coton, celle des blondes et des dentelles, etc. — Le commerce a pour aliments principaux les produits de la pêche et ceux du sol. — On exporte une grande quantité de poisson frais et salé, du beurre, de cidres, de blé, de miel, de bestiaux, de chevaux, de volailles, etc. — Quelques communes ont pour industrie particulière la fabrication d'objets en osier, tels que hottes, vans et paniers, qui s'exportent pour la Normandie et pour la Bretagne. — Il y a dans les arrondissements de Coutances et de Mortain une émigration périodique d'ouvriers fondeurs, chaudronniers, étameurs, etc. — Le département est un de ceux où se fait le commerce des cheveux. Les perruquiers de Paris s'y approvisionnent en partie. — On fait à Cherbourg un grand commerce de mulets pour Bourbon et les Antilles. Il s'exporte de cette ville, ainsi que de Valognes, des œufs pour les îles anglaises (Jersey et Guernesey) et pour la Grande-Bretagne. — On fait à Granville des armements considérables pour la pêche de la morue et de la baleine.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition des produits de l'industrie de 1827, l'hospice de Pontorson a obtenu UNE MÉDAILLE D'ARGENT pour *blondes et broderies*. Les ateliers de charité de Valognes et de Montebourg ont reçu des MÉDAILLES DE BRONZE pour fabrication de *dentelles*; une autre MÉDAILLE DE BRONZE a été décernée à MM. Frestel (de Saint-Lô), pour *divers objets de coutellerie* exécutés avec soin. DES MENTIONS HONORABLES ont été données à MM. de Pracomtal (de Tourberouge), pour *ustensiles de fonte*, Guion-Desmoulins (de Coutances), pour *tables de marbre*, Lanost jeune (de Coutances), pour *parchemins*; des CITATIONS ont été décernées à MM. Delaunay (de Coutances), pour *coutils de fil*, Lesellier (de Gonneville), pour *cotons filés*, Dumesnil (de Coutances), pour *coutils croisés en coton*, et Lambert (de Saint-Lô), pour *droguets*. — En 1834, l'atelier de charité de Valognes, MM. Leclose et Biard (de Saint-Lô), ont obtenu des MÉDAILLES DE BRONZE, pour fabrication de *tissus*.

DOUANES. — La direction de Cherbourg a 4 bureaux principaux, dont 3 seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831:

| | *Douanes, navig. timbre.* | *Sels.* | *Total.* |
|---|---|---|---|
| Avranches | 1,026 f. | 307,027 f. | 308,053 f. |
| Granville | 110,226 | 648,441 | 794,667 |
| Cherbourg | 197,850 | 414,298 | 612,148 |
| Produit total des douanes | | | 1,714,868 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 385. Elles se tiennent dans 94 communes, dont 40 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 417 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 92, occupent 108 journées. — Il y a 14 foires *mensuelles*. — 555 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, les porcs, la volaille et les grains; le beurre, la cire; le lin, le chanvre, le fil et les toiles; les laines; l'édredon et les plumes; les arbres. — Tocqueville, Querqueville, Saint-Lô et Saint-Clair ont des assemblées pour la location des domestiques.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Annuaire du département de la Manche*; in-18. Cherbourg, an X, an XI, an XII. — *Notice statistique sur la Manche* (Ann. de Statistique, t. 2). — *Topographie rurale, économique, etc., de la partie méridionale du département de la Manche dite le Bocage*, par Roussel; in-8., an IX. — *Topographie physique, etc., de Granville et ses environs*, par Lemarchant (Mémoires de médecine militaire, t. 18). — *Mémoire sur le sol de l'arrondissement de Coutances, etc.*, par Duhamel (Mémoires de la Société C. et R. d'Agriculture, t. 6). — *Voyage au mont Saint-Michel, etc.*, par Noual de la Houssaie; in-18. 1811. — *Notice hist. et topogr. du mont Saint-Michel, de Tombelaine et d'Avranches*, par Blondel; in-12. Avranches, 1823. — *Almanach de la Manche pour* 1822 (5e année); in-12. Saint-Lô. — *Notes sur l'hist. du départem. de la Manche*, par Houel; in-8. Caen, 1825-1826. — *De l'état ancien et actuel de la baie du mont Saint-Michel, etc.*, par G. P. B. Manet; in-8. Paris, 1829. — *Étrennes coutançaises*; in-24. Coutances, 1832-33. — *Annuaire du départem. de la Manche*; in-12. Saint-Lô, 1828-1834. — *Hist. pittor. du mont Saint-Michel, etc.*, par Maximilien Raoul; in-8. Paris, 1833. — *Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg, etc.*, par Asselin; in-8. Caen. — *Notice sur la découverte des restes d'une habitation romaine dans la mielle de Cherbourg*, par Asselin, in-8. Cherbourg. — *Mémoire sur un temple gaulois à Kerkeville*, par Asselin, in-8. Cherbourg, 1833. — *Mémoires de la Société royale académique de Cherbourg*; in-8. Cherbourg, 1833. — *Le Guide du Voyageur à Cherbourg*, par A. de Berruyer; in-12. Cherbourg, 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Marne.

### (Ci-devant Champagne.)

**HISTOIRE.**

A l'époque où César envahit les Gaules, les peuples qui occupaient le territoire formant aujourd'hui le département de la Marne, étaient les Rémois et les Catalauniens, dont le pays était compris dans la Gaule belgique. Les Rémois tenaient parmi les Belges un rang aussi distingué que les Eduens dans la Gaule celtique. Comme ce dernier peuple, ils se montrèrent fidèles alliés des Romains. *Durocortorum*, aujourd'hui Reims, était leur cité principale. Cette ville, devenue une puissante métropole, joua un rôle important sous Clovis et les rois francs. Le territoire de la Marne fut alors en partie compris dans le royaume d'Austrasie, dont il partagea le sort. Par la suite, l'archevêque de Reims et l'évêque de Châlons devinrent seigneurs des Champagnes Rémoise et Châlonnaise, et quoique la Champagne dépendît de comtes souverains, conservèrent leur indépendance, et restèrent neutres dans la plupart des guerres des comtes de Champagne avec les rois de France. Le Rémois et le Châlonnais furent définitivement réunis à la couronne en 1335, lorsque Philippe de Valois y réunit l'importante province de Champagne. — Les plaines de la Marne furent désolées dans le XVI[e] siècle par les guerres entre François I[er] et Charles-Quint. C'est alors que plusieurs villes importantes furent détruites. Deux siècles après, les environs de Sainte-Menehould virent la fameuse canonnade de Valmy et la célèbre retraite de l'armée prussienne. Le territoire du département devint en 1814 un des principaux théâtres de la lutte de l'empereur Napoléon avec les armées alliées. Châlons, Reims, Champ-Aubert, Montmirail, Sezanne, Fère-Champenoise, Vertus, etc., furent témoins de la valeur des armées françaises, et d'efforts glorieux qui auraient mérité un plus heureux résultat.

**ANTIQUITÉS.**

Nous ne connaissons dans le pays aucune antiquité d'origine druidique, à moins qu'on ne puisse rattacher à cette époque quelques tombelles qui se trouvent dans la vallée de la Somme. — On remarque à peu de distance du village de La Cheppe des restes informes de fortifications qu'on nomme le *Camp d'Attila*. On prétend que c'est dans cette plaine que fut vaincu le terrible roi des Huns. D'autres auteurs placent le lieu de la bataille aux environs de Pont-sur-Seine, dans le département de l'Aube.

Les principaux monuments de l'époque romaine sont l'arc de triomphe de Reims, dit *Porte de Mars*, le tombeau de Jovinus et une voie militaire qui porte le nom de *Chemin de César*.

Parmi les débris d'une époque plus moderne figurent les restes de quelques anciens châteaux et les ruines de villes aujourd'hui oubliées, ainsi que plusieurs tombeaux ou cercueils en pierre trouvés il y a une vingtaine d'années dans les environs de Reims. — Reims et Châlons renferment d'admirables églises gothiques. Il existe sur la route de Châlons à Sainte-Menehould un charmant édifice de ce genre d'architecture, dédié à Notre-Dame-de-l'Epine, et qui mérite d'être visité par les voyageurs. Parmi les anciens châteaux, un des plus remarquables est celui de Montmort, vaste et massive construction carrée, fort ancienne, presque toute en briques et flanquée de tours et de tourelles.— On a retrouvé en 1834, à Châlons, un fragment de sculpture que quelques artistes attribuent à Jean Goujon; c'est le génie de la mort représenté par un enfant ailé, assis sur une tête de mort et ayant entre ses jambes un flambeau renversé. Cette statue, remarquable par la pureté des formes, la justesse des proportions et la science des détails anatomiques, faisait, dit-on, partie du mausolée de Jérôme Bargensis, évêque de Châlons en 1572.

**CARACTÈRE, MŒURS, ETC.**

Malgré un proverbe célèbre, les habitants de la Marne ne manquent ni d'esprit ni d'aptitude pour les sciences. — Il est de tradition que la bonhomie, la simplicité et la bravoure, sont les qualités distinctives du caractère champenois; mais, a écrit M. de Jessaint, préfet du département : « Malgré sa bonhomie, l'habitant de la Marne calcule ses intérêts et raisonne ses relations avec assez de sagacité pour être rarement la dupe de ceux qui se piquent le plus de finesse et de ruse; malgré sa simplicité, le luxe et les jouissances ont pénétré dans son asile, comme partout ailleurs, à mesure que la fortune lui a permis de dégénérer de lui-même. De toutes ses qualités, la bravoure est peut-être la seule que les circonstances n'ont fait qu'exalter. »

En effet, ainsi que dans les anciens temps, les Champenois, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, surtout dans la mémorable campagne de 1814, se sont signalés par leur dévouement et leur courage. — Ils ont glorieusement combattu les armées étrangères et bien mérité de la patrie.

On a remarqué que la population du département de la Marne qui, en 1805, était portée à 311,017 habitants, ne se trouvait plus, au recensement de 1820, et malgré l'accroissement graduel qui devait résulter de quinze années écoulées, que de 309,444 habitants, tant avait été considérable le nombre des braves paysans qui avaient noblement sacrifié leur vie à la défense du territoire national.

Une partie de la population de la Marne doit à sa manière de vivre et à la nature de ses travaux des habitudes et des mœurs particulières : « L'habitant des vignobles, dit M. Mennesson, est en général d'un caractère franc, ouvert et obligeant; il a plus d'énergie et de vivacité que les autres Champenois. Naturellement gai, mais brusque et pétillant comme le vin que son sol natal lui fournit, et dont il abuse quelquefois, il s'emporte et s'apaise avec la même promptitude... — Au reste, ce peuple des vignobles est très laborieux; il n'y a point pour lui de saison de repos; il ne chôme que le dimanche, il travaille tout le reste de l'année, il brave l'inclémence des saisons; il vit assez durement, sans être cependant malheureux. Il y a de l'aisance dans le pays, mais il n'y a pas de grandes fortunes. On n'y voit point le contraste affligeant de l'extrême opulence et de la misère; la mendicité n'y règne point.—Dans le vignoble, la femme n'est vraiment que le compagnon de travail de son mari; elle partage ses fatigues; l'intérieur du ménage, qui est ailleurs la tâche du sexe le plus faible, n'est ici que son amusement; le reste lui est commun avec le nôtre; aussi l'habitude du plein air et d'une vie laborieuse donne aux femmes une force qu'on ne remarque pas ailleurs; elles sont moins délicates et ont, par

la même raison, moins d'agréments; elles sont généralement très hâlées. — Mais, bonnes femmes et bonnes mères, de nombreuses qualités remplacent pour elles, dans l'intérieur de la famille, ce qui leur manque sous le rapport de la beauté.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département a produit une foule d'hommes distingués dans tous les genres; nous regrettons de ne pouvoir en citer ici qu'un petit nombre :

Le brave général Abbé; l'évêque Abelly, que Boileau a surnommé *le Moelleux*, auteur de la *Medulla Theologica*, l'archevêque de Reims Adalbéron, qui fut chancelier de France sous Lothaire, Louis V et Hugues-Capet; le professeur La Batteux, littérateur distingué; l'antiquaire Bergier, auteur de l'*Histoire des grands chemins de l'Empire romain*; le géographe Buache, membre de l'Académie des Sciences; le savant La Caille, célèbre astronome; une actrice renommée, *Adrienne* Le Couvreur; le poëte latin Coffin; le grand ministre Colbert; le poëte Coquillart, du XIV^e siècle; l'ancien député Delalot, que fit remarquer un beau talent oratoire; le général en chef Drouet, comte d'Erlon, distingué dans les guerres de la République et de l'Empire; le général du genie Favart-d'Herbigny; Flodoard, historien du X^e siècle; les frères Husson, dont l'un, médecin distingué, fut de notre temps un des plus zélés propagateurs de la vaccine, et l'autre, brave officier, a depuis la paix publié quelques livres élémentaires estimés sur l'art militaire; le minime Jacquier, savant mathématicien; le général Lamarlière; le chansonnier de Lattaignant, chanoine de Reims; Lévesque de Pouilly, littérateur estimable; le fougueux Linguet, avocat, homme de lettres et publiciste du XVIII^e siècle; le savant docteur Louis, médecin distingué, observateur consciencieux, un de ceux qui veulent débarrasser la médecine moderne des entraves de l'esprit de système et appuyer principalement la science médicale sur l'expérience et l'observation; l'illustre Mabillon, si renommé pour sa science et son érudition; le génovéfain du Molinet, antiquaire et historien; l'excellent graveur Nanteuil; un membre de l'Académie française, Perrot d'Ablancourt, traducteur estimé dans le XVII siècle; le professeur Pluche, auteur du *Spectacle de la Nature*; le fameux cardinal de Retz (François de Gondi), si remarquable comme écrivain et comme chef de parti; Richelet, auteur de plusieurs dictionnaires et entre autres d'un *Dictionnaire des rimes*, les deux frères Royer-Collard, l'un habile médecin, l'autre philosophe distingué et orateur non moins puissant par son silence que par sa parole; dom Ruinart, savant bénédictin, historien ecclésiastique; le général Sainte-Suzanne, un des meilleurs officiers des armées républicaines; l'un des défenseurs de la reine Marie-Antoinette, Tronçon du Coudray, avocat célèbre; le pape Urbain II; l'abbé Velly, premier auteur d'une *Histoire de France* qui a été continuée par Villaret et Garnier, et terminée de nos jours par M. Dufau.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Marne est un département *méditerrané*, région du nord-est, formé de la Champagne propre, du Châlonais et du Rémois (Champagne). — Il a pour limites : au nord, le département des Ardennes; à l'est, ceux de la Meuse et de la Haute-Marne; au sud, ceux de la Haute-Marne, de l'Aube et de Seine-et-Marne; et à l'ouest, ceux de Seine-et-Marne et de l'Aisne. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse du sud-est au nord-ouest. — Sa superficie est de 817,037 arpents métriques.

Sol. — Le pays, sur les deux tiers de son étendue, n'offre qu'un sol aride et presque stérile. C'est le territoire compris entre Reims, Isles, Sompy, Sainte-Menehould, Vitry, Fère Champenoise, Sézanne, Vertus, Epernay, Aï, et jusqu'au-delà de Reims. — Dans cette grande plaine, on ne trouve presque partout qu'un tuf crayeux ou une grève, à peine recouverte de trois pouces d'humus maigre et froid, et en quelques endroits absolument privée de terre végétale. Le sol y est presque infertile. — Cependant ce vaste territoire est bordé de parties plus fertiles, qui lui forment une espèce de ceinture féconde et verdoyante. On remarque à l'ouest de Reims, jusqu'à Fismes, un pays plus favorisé de la nature. En partant de Fismes, et en traversant la vallée de Noron, le bassin occidental de la Marne, la partie limitrophe des départements de l'Aisne, de Seine-et-Marne et de l'Aube, nommée autrefois *Brie Champenoise*, on trouve des terres alluvionnelles fortes et profondes. — Enfin, la lisière des départements de la Haute-Marne et de la Marne, depuis Vitry jusqu'à Sainte-Menehould et au-delà, en suivant le cours de l'Aisne, présente un sol productif.

Montagnes. — Le département ne renferme aucune montagne proprement dite; cependant, aux abords des rivières, on remarque quelques chaînes de coteaux dont la hauteur moyenne, au-dessus du niveau de la mer, est de 3 à 400 mètres. Le plus considérable de ces coteaux est le *Mont-Aimé*, qui s'élève à une demi-lieue au sud de Vertus. — La pente générale des terrains est de l'est à l'ouest.

Étangs. — Il existe, entre Vitry et Sainte-Menehould, et entre Montmirail et Epernay, un nombre considérable d'étangs, assez poissonneux pour alimenter, non-seulement les marchés de Châlons et de Reims, mais encore en partie ceux de Paris. Ce commerce se fait par la voie de la Marne; les viviers et les dépôts sont à Châlons.

Marais. — On trouve aussi dans le département, et surtout dans les parties boisées de l'est et de l'ouest, plusieurs marais, dont les plus considérables sont ceux de Saint-Gond. Leur superficie est d'environ 350 hectares. On a depuis long-temps essayé de les dessécher entièrement, mais on n'a pas pu y parvenir; l'entreprise cependant passe pour praticable.

Rivières. — Le département est arrosé par un nombre assez considérable de rivières, parmi lesquelles trois (la Marne, la Seine et l'Aisne) traversent son territoire; cinq (la Suippe, la Vesle, le Mélin, le petit et le grand Morin) y prennent leur source; cinq (l'Aube, la Chée, l'Ornain, la Saulx et la Blaise) y ont leur embouchure, et beaucoup d'autres tout leur cours. — La Marne, l'Aube et la Seine, sont les seules rivières navigables. On évalue à 190,000 mètres la partie de leurs cours livrée à la navigation. La Saulx et l'Ornain sont flottables sur une longueur de 50,000 mètres.

Routes. — Le département est traversé par 16 routes royales ou départementales. On y évalue la longueur totale des grandes communications viables à 500,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

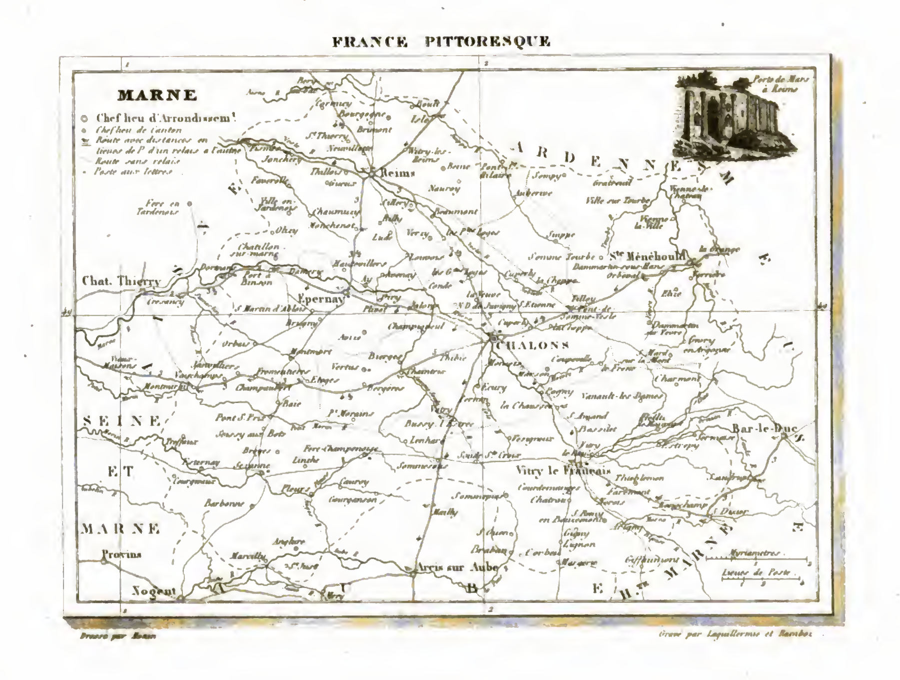
Climat. — Le climat du département est en général assez tempéré; l'air y est pur, excepté dans la partie occidentale, où l'on trouve des étangs et des marais. Dans la grande plaine, dite Champagne Pouilleuse, il est vif et sec, rien n'y attirant et n'y arrêtant l'humidité. La température est sujette à de brusques variations, et à de certaines époques de l'année, les lieux élevés sont enveloppés de brouillards épais.

Vents. — Le pays étant principalement formé d'un plateau découvert, les vents y soufflent alternativement de toutes les directions; néanmoins ceux du nord et du sud y sont les plus fréquents.

Maladies. — Les affections catarrhales et pulmoniques, cutanées et scrofuleuses, le rachitisme, la paralysie, l'apoplexie et l'hydropisie, sont les maladies les plus communes. On y remarque quelques goitres.

## HISTOIRE NATURELLE.

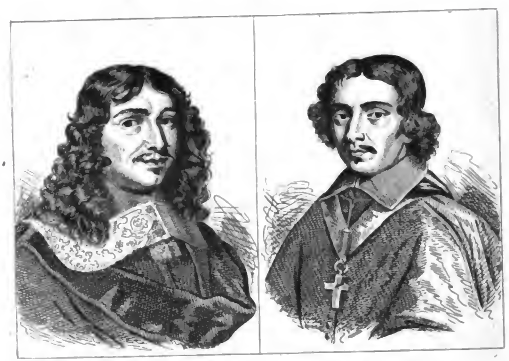
Fossiles. — Les terrains calcaires et crayeux du département renferment des fossiles de diverses natures. On trouve à Courtagnoux un banc de plus de 30,000 mètres de longueur sur 20,000 de largeur, composé de coquilles et de fossiles marins, où l'on remarque, ainsi que dans d'autres localités, environ 60 espèces différentes de coquilles, des cornes d'ammon, des oursins, des dents de requin, des coraux, etc. — On a trouvé près de Châlons, dans un banc de *grève* (craie compacte), les ossements d'un animal anté-diluvien, de la grosseur d'un éléphant. — Les bancs de craie et de sable renferment du bois pétrifié, que l'on a cru reconnaître pour du châtaignier.




Dressé par Bonne
Gravé par Laguillermie et Rambos



Église S.t Remy à Rheims



Colbert    Card. de Retz

Règne animal. — A l'exception de la race ovine, qui a été très perfectionnée par le croisement avec des mérinos et des béliers anglais, et à l'exception de quelques troupeaux de chèvres cachemires, les races d'animaux domestiques sont médiocres et chétives. — Les animaux sauvages les plus communs sont les loups et les renards. — Le gibier à poil et à plumes est assez abondant. On trouve dans les bois de Sainte-Menehould des sangliers et des chevreuils. — Les lièvres et les lapins sont nombreux dans le pays. — Parmi les oiseaux, le corbeau, la corneille et la pie y sont communs. Le héron, le courlis, le vanneau, le pluvier s'y rencontrent assez fréquemment. Le cygne s'y acclimate; l'ortolan et le râle de genêt y viennent; l'hiver y appelle l'outarde; enfin la gelinotte, quoique beaucoup plus rare, y est aussi connue. — Les rivières et les étangs sont très poissonneux.

Règne végétal. — Les essences qui dominent dans les forêts sont le chêne, le charme et le bouleau. — Les arbres verts commencent à s'étendre dans les terrains crayeux, naguère encore arides et nus. — La flore du département est riche et variée. — Les forêts renferment des végétaux précieux et rares; on y a trouvé, aux environs de Châlons, la *coronille couronnée*, que l'on n'avait jusqu'alors observée que dans les environs d'Arles. — Les cryptogames de toutes sortes et les champignons comestibles sont très multipliés. — On évalue à 1,600 le nombre des plantes indigènes au département, parmi lesquelles on en compte 40 de vénéneuses ou de suspectes.

*Phénomène végétal.* — Il existe sur la lisière de la forêt de Louvois et près le village de Saint-Basle, un certain nombre de hêtres fort anciens et fort extraordinaires, qu'on a toujours respectés dans les coupes. Chacun de ces arbres offre une espèce de berceau sphérique, dont toute branche, petite ou grosse, courbée et recourbée de mille manières, greffée naturellement par approche, présente une végétation des plus bizarres. Ce phénomène paraît provenir du sol où ils végètent, car on a essayé d'en transporter quelques-uns ailleurs, et ils y ont perdu leur forme tortueuse pour reprendre la direction qui est partout naturelle à leur espèce.

Règne minéral. — Il n'existe dans le département d'autre exploitation métallique qu'une minière de fer, dans l'arrondissement de Vitry-le-Français. — On y trouve quelques indices de houille. — On y exploite d'excellente tourbe, du marbre lumachelle champenois, des pierres meulières qui sont, avec celles de Seine-et-Marne, les meilleures de l'Europe, des grès, de la craie, des cendres sulfureuses, de l'argile à potier, etc.

*Eaux minérales.* — Bien qu'il n'existe dans le pays aucun établissement thermal, on y connaît huit sources minérales estimées, la plupart ferrugineuses. Les plus réputées sont celles de Vitry-le-Français et de Sermaize. Cette dernière source, placée dans un site fort agréable, porte le nom de *Fontaine des Sarrasins*.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Chalons-sur-Marne, sur la rive droite de la Marne, ch.-l. de préf., à 41 l. E. de Paris (distance légale. — On paie 21 postes par Epernay, et 20 par Montmirail). Pop. 12,413 hab. — L'époque de la fondation de Châlons, son origine, son premier nom et celui de son fondateur, sont choses inconnues. César ne dit rien de Châlons. — Quelques auteurs conjecturent qu'elle doit son nom et son origine aux *Cattes* ou *Cattuaci*, peuplade germaine qu'Auguste transplanta avec les Sicambres, sur les bords de la Marne, où ils fondèrent une ville que défendit long-temps une forteresse considérable. Cette ville fit dès lors partie du pays Rémois et était désignée sous le nom de cité des *Catalauni*. Lors de la division des Gaules en dix-sept provinces, Châlons fit partie de la seconde Belgique qui eut pour capitale Reims. La ville était déjà considérable. Saint Memmie y prêcha le christianisme et y fonda plusieurs établissements religieux. — En 273, une bataille eut lieu sous ses murs entre Aurélien et Tetricus, chef des légions révoltées, qui y essuyèrent une sanglante défaite. — Les champs Catalauniques ou les environs de Châlons, furent témoins, en 451, de la défaite du terrible Attila. Le Roi des Huns, avec 500,000 hommes, y fut vaincu par les Francs de Mérovée, réunis aux Romains commandés par Aëtius, et aux Visigoths, que dirigeait leur roi Théodorick. — Saint Alpin, évêque de Châlons, avait, par ses exhortations, sauvé la ville de la fureur d'Attila. — Depuis saint Memmie, Châlons a compté plusieurs autres saints parmi ses évêques; ces prélats portaient le titre de comtes de Châlons; plus tard ils y joignirent la dignité de pairs du royaume et obtinrent le droit de battre une monnaie, connue depuis sous le nom de livre champenoise, qui a eu cours jusqu'à la Révolution dans la Champagne Châlonaise, et quelquefois dans les provinces limitrophes. Les évêques de Châlons furent, dès le règne de Clovis, des seigneurs puissants, jouissant de priviléges très étendus; sous leur protection la ville s'accrut rapidement; elle devint, sous la troisième race, le centre d'un commerce immense: sa population monta jusqu'à 60,000 habitants; de nombreuses branches d'industrie, des foires très fréquentées entretenaient sa prospérité, que diverses causes ont fait décroître depuis ainsi que sa population. — Châlons avait été brûlée en 643 par Herbert, comte de Vermandois, et s'était relevée de ses ruines. — C'est dans cette ville qu'en 1429 Charles VII, accompagné de Jeanne d'Arc, reçut les députés de Reims. — Châlons se fit autrefois remarquer par son dévouement aux Rois de France. — Elle posséda un parlement qui osa faire brûler publiquement, par la main du bourreau, en 1591, la bulle de Grégoire XIV, qui excommuniait Henri IV; et en 1592, la bulle du pape Clément VIII, qui convoquait les états-généraux du royaume pour élire un autre Roi. — En 1814, Châlons fut pendant quelque temps le lieu de réunion des troupes françaises et le pivot central des opérations de l'Empereur. Elle eut beaucoup à souffrir de l'occupation étrangère. — Cette ville est située au centre du département dont elle est devenue le chef-lieu, à cause même de cette position; elle s'étend entre deux vastes prairies que ceignent de légères collines. La Marne longe, depuis 1788, la ville qu'elle traversait autrefois. Elle coule sous un beau pont de pierre, dans un lit nouveau qu'on lui a creusé à l'extrémité du faubourg dit de Marne. Entre la rivière et la ville s'étend un canal qui facilite la navigation. Deux ruisseaux affluents de la Marne, la *Mau* et la *Nau*, traversent Châlons. — Le pont de la Marne, sur lequel passe la grande route de Paris, est une bonne construction de trois arches hardies, de 78 pieds d'ouverture; construit en 1780, il a pris le nom de *Pont-Neuf*. De ce pont part une rue propre et spacieuse qui aboutit à la place de l'Hôtel-de-Ville. Les autres rues de Châlons sont étroites ou tortueuses. — La plupart des maisons qui les forment sont basses, lourdes et irrégulières. — La ville est ceinte en partie d'anciens murs en assez bon état; une de ses portes, dite la *porte Sainte-Croix*, sur la route de Vitry, a la forme d'un arc de triomphe; construite en 1770, elle est de style ionique et d'un bel effet. Au centre de Châlons est la *place de l'Hôtel-de-Ville*, petite, mais propre, carrée et bien entourée. — L'*Hôtel-de-Ville*, en face de la rue de Paris, est un bel édifice, de plan régulier, construit en 1785; son péristyle est supporté par quatre colonnes ioniques qui posent sur un ordre rustique; l'escalier de sept degrés est décoré de deux lions en pierre; un dôme couronne l'édifice qui contient aussi le palais de justice. — L'*Hôtel de la Préfecture*, auparavant l'hôtel de l'intendance, fut construit en 1775; c'est un joli bâtiment de style italien, régulier et parfaitement distribué; sa façade sur le jardin est surtout gracieuse; un des deux ruisseaux baigne les murs de ce jardin et le sépare de la promenade du *Jard*. — Le *couvent de Saint-Pierre*, maintenant transformé en caserne, est le plus bel édifice de Châlons; il est situé de l'autre côté de la rivière et forme une vaste et superbe masse de bâtiments de style moderne et imposant. — Châlons possède plusieurs églises dignes de remarque: la *Cathédrale* est au premier rang; elle est située avantageusement au bord de la ville et du canal, mais elle est enclavée et manque d'une place sur sa façade; cette façade, construite sous Louis XIII, est la seule partie de l'édifice qui soit de style grec; le reste, construit dans le XIII^e siècle, est d'architecture gothique; à cette bizarrerie se joint celle des clochers qui s'élèvent près des bras de la croisière. Ces clochers sont d'ailleurs surmontés de flèches fort hautes, aiguës, travaillées à jour. Cette église fut consacrée, en 1147, par le pape Eugène III, assisté de dix-huit cardinaux et de saint Bernard. Elle éprouva diverses dévastations; rebâtie en grande partie en 1520, elle fut brûlée en 1668 et reconstruite en 1672. Elle est située sur un souterrain ou crypte creusé, à ce que l'on suppose, par les druides. L'église a trois nefs dont la plus grande est majestueuse; le chœur est superbe; six colonnes de marbre supportent le baldaquin du maître autel; elle était ornée autrefois d'un grand nombre de sculptures précieuses qui ont été mutilées. L'*église Notre-Dame* est pavée de mosaïques et de pierres lapidaires chargées d'inscriptions; ses deux clochers avaient de hautes et belles flèches dont l'une a été abattue. — On remarque encore à Châlons l'ancien séminaire, l'église du collége, dont la façade réunit trois ordres d'architecture, le théâtre, le manége, etc. Châlons possède une bibliothèque publique qui se compose de 20,000 volumes, un cabinet d'histoire

naturelle et quelques autres collections scientifiques. — *Le Jars* est une charmante promenade située entre la ville et le canal, espèce de parc parfaitement bien entretenu, couvert d'énormes massifs d'arbres et de belles allées fraîches et ombragées.

COURTISOLS, sur la Vesle, à 3 l. N.-E. de Châlons. Pop. 2.070 hab. — Ce village, situé dans une contrée aride, était, vers la fin du XVII^e^ siècle, un des plus misérables hameaux de la Champagne; quelques familles s'y fixèrent et y introduisirent d'heureuses améliorations agricoles; grâces à leurs travaux, le pays a complétement changé d'aspect; des terrains qu'on avait jugés stériles se sont couverts de bois; des prairies artificielles ont remplacé de maigres pâturages; les troupeaux s'y sont multipliés; de beaux froments ont remplacé l'avoine la plus chétive; enfin le territoire de Courtisols est devenu le plus florissant du département, et le village est maintenant cité, par sa population et sa prospérité, comme il l'était autrefois par sa misère. Voici le tableau qu'en a fait M. de Jessaint, préfet du département: — « En venant de Sainte-Menehould à Châlons, on aperçoit de la route une grande commune appelée Courtisols. Cette commune a environ 10.000 mètres d'étendue. Les maisons y sont éparées, et chaque habitant a autour de lui ses *essarts* et partie de son héritage, comme dans le département de la Seine-Inférieure. On prétend que c'est une ancienne colonie d'Helvétiens qui est venue s'établir dans ce canton, et que le jargon qui leur est particulier provient héréditairement de leurs ancêtres. Au reste, on ne peut pousser le génie agricole plus loin que ces industrieux cultivateurs. Ils ont eu l'art de perfectionner les engrais, et ils sont venus à bout de fertiliser un des sols les plus ingrats de la contrée. Ils ne se sont pas contentés d'être habiles colons. A cette première source de prospérité ils ont réuni celle du commerce. Personne n'a peut-être étendu plus qu'eux cet esprit mercantile et spéculateur. On les trouve, on les rencontre partout, même à des distances éloignées. Partout ils s'adonnent à un commerce d'échange, qu'ils exercent avec intelligence et profit.» La population de cette commune a d'ailleurs conservé quelques coutumes qui dénotent une origine étrangère. — Lors des mariages, le soir des noces, qui se font au printemps, dans les granges dégarnies de gerbes, les mariés distribuent aux convives au moment où ils se retirent, deux gâteaux formés en double nœud. — Une cérémonie remarquable y a lieu aussi le surlendemain d'un décès. — Les parents portent le matin le linge lessivé du défunt au bord de la rivière; les voisines, les barbes de la coiffe pendantes en signe de deuil, s'y rendent, frottent quelques pièces de linge, les battent, les lavent et se retirent, successivement remplacées l'une par l'autre, jusqu'à la fin du blanchissage, qui dure ordinairement jusqu'à midi.

VERTUS, ch.-l. de cant., à 7 l. O.-S.-O. de Châlons. Pop. 2,277 hab. — Cette ville est ancienne; dès le IX^e^ siècle, c'était le chef-lieu d'un pays appelé *Pagus Virtudensis*, et qui forma l'ancien comté de Vertus. — Elle appartenait alors à l'église de Reims. Elle passa tour à tour aux comtes de Champagne, aux Visconti, ducs de Milan, aux ducs d'Orléans, etc. — La ville est située au pied d'une colline très haute et couverte de bons vignobles. Elle est généralement mal bâtie et irrégulière, bien que son aspect et son ensemble soient agréables. — Une source considérable jaillissant au pied de l'église alimente une belle fontaine, fait tourner plusieurs moulins et forme une petite rivière. — Sur une colline voisine on remarque les ruines du *château du Mont-Aymé*, jadis considérable et qui correspondait par des signaux avec le château de Montaigu, situé au milieu de la Champagne, à près de 20 lieues de distance; les débris du château du Mont-Aymé ne forment plus qu'une masse informe, mais encore vaste et imposante; leur construction est d'une solidité extraordinaire; on voit, autour des murs d'enceinte, et en dehors de ceux-ci, les débris totalement mutilés d'une ville que défendait le château et qui fut ruinée et abandonnée en 1407, après avoir soutenu un siége opiniâtre contre le bailli de Vitry. — Cette ville fut entièrement détruite en 1443, par les habitants réunis de Reims, de Troyes et de Châlons, parce que ses masures servaient de refuge à une troupe de routiers qui ravageaient la Champagne. On trouve encore, parmi les ruines, l'ancienne fontaine de la ville, qui, malgré sa situation au haut de la colline, est abondante et ne tarit jamais; elle jaillit sous une antique arcade de pierre de taille.

ÉPERNAY, sur la rive gauche de la Marne, ch.-l. d'arrond., à 8 l. O.-N.-O. de Châlons. Pop. 5,318 hab. — Epernay est une ville ancienne, dont le nom primitif, suivant quelques auteurs, fut *Aquæ perennes*, qui se transforma en *Aixperne*, traduit en latin du moyen-âge par *Asperuacum*, d'où le nom moderne est dérivé: elle existait du temps de Clovis, et fut alors cédée à l'église de Reims, dont les archevêques y firent bâtir une forteresse où, dans le IX^e^ siècle, à l'époque de l'invasion des Normands, se réfugia Hincmar, avec les trésors de l'archevêché et le corps de saint Remi. Epernay dut en partie son accroissement à un couvent de chanoines réguliers, qui fut reconstruit et réorganisé en 1032, par Eudes, comte de Champagne. Cette ville fut plusieurs fois fortifiée et soutint divers siéges. François I^er^ la fit brûler pour empêcher Charles-Quint de s'en emparer. Elle fut, du temps de la Ligue, assiégée et prise successivement par les protestants et par les Espagnols. — C'était une place très forte lorsque Henri IV la prit, en 1592, après un siége long et cruel, où fut tué le premier maréchal de Biron. Epernay fut ensuite donné au duc de Bouillon en échange de Sedan, et joint à Château-Thierry reçut le titre de duché. — Cette ville occupe une position aussi agréable qu'avantageuse, près de la Marne, au débouché d'une riante vallée, dans le pays le plus fertile du département. — Les anciennes fortifications de la ville disparaissent chaque jour, par suite d'agrandissements et d'améliorations continuelles; la ville est mal percée et très irrégulière, mais propre et bien bâtie. Elle a deux grandes places qui manquent de symétrie. Sur l'une est la nouvelle église, édifice de style italien, simple mais propre et spacieux; les nefs sont divisées par des piliers doriques; un portique d'ordre dorique décore le porche, et les fenêtres sont ornées de vitraux peints, tirés de l'église gothique que la nouvelle église a remplacée. Les coteaux qui avoisinent Epernay possèdent les meilleurs vins de la Champagne; ils sont percés de caves immenses, creusées dans un roc crayeux et forment une espèce de labyrinthe où se gardent en bouteilles les vins renommés du pays. *Le pont de Dizy*, sur la Marne près de la ville, est composé de sept arches surbaissées d'une exécution belle et hardie. — Epernay possède une petite salle de spectacle et une bibliothèque publique contenant 10,000 volumes.

MONTMIRAIL, sur le petit Morin, ch.-l. de cant., à 8 l. S.-O. d'Epernay. Pop. 2,343 hab. — Cette petite ville, ancienne baronnie, est située agréablement sur une colline, près de la rive droite du Morin. — On y exploite des carrières de pierres meulières estimées. On voit près de Montmirail un beau château appartenant au respectable duc de Doudeauville. — Le nom de cette ville a été illustré par une victoire que Napoléon y remporta en 1814 sur les Alliés.

SÉZANNE, sur le ruisseau des Auges, ch.-l. de cant., à 9 l. S.-S.-O. d'Epernay. Pop. 4,106 h. — Cette ville est une des plus anciennes du département. César en fait mention dans ses Commentaires. — Elle faisait partie de la *Gallia-Comata*, et quand Auguste, dans son organisation des Gaules, divisa cette province en Celtique et Belgique, elle resta attachée à la Belgique. Sézanne fut jadis plus forte que de nos jours et beaucoup plus importante. Thibaut IV, comte de Champagne, la fit presque entièrement démolir, pour éviter qu'elle ne servît de place d'armes aux ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Bar, et autres seigneurs, tous ligués contre lui. Elle fut ensuite rebâtie et fortifiée, et soutint plusieurs siéges contre les Anglais et les protestants. — En 1423, sous le règne de Charles VII, le comte de Salisbury la prit d'assaut. — En 1566, elle tomba aux mains des huguenots, qui la saccagèrent impitoyablement. — Elle avait à peine réparé ce désastre, en 1632, lorsqu'un incendie la ravagea horriblement. Douze cents maisons furent brûlées, et le dommage monta à la somme énorme, pour ce temps, de six millions de livres. Sézanne n'est plus qu'une fort petite ville, agréablement située à l'extrémité occidentale du département. — Le ruisseau des Auges anime plusieurs usines, parcourt plusieurs rues, où il entretient la fraîcheur et la propreté, et alimente deux fontaines; l'une sur la *place Saint-Denis*, en face de l'église, l'autre sur l'emplacement des Boucheries. — Sézanne est généralement bien bâtie et bien percée; elle possède un hospice, une petite bibliothèque publique, une salle de spectacle, etc.

REIMS, sur la rive droite de la Vesle, ch.-l. d'arrond., à 10 l. 1/2 N.-O. de Châlons. Pop. 35,972 hab. — Reims existait long-temps avant l'invasion romaine; c'était la ville principale de la Gaule-Belgique, et le chef-lieu d'une république que les Romains jugèrent digne d'une haute considération et de leur alliance. Cette ville se nommait alors *Durocortorum*; plus tard elle prit le nom des *Remi* ou *Remges*, qui l'avaient fondée. — Sous les successeurs d'Auguste et jusqu'au règne de Vespasien, Reims conserva son importance et sa prépondérance. Son territoire s'étendait sur tout le pays entre la Seine, la Meuse et la Marne. Les Romains l'avaient ornée de beaux édifices. — Reims embrassa le christianisme en 360; six ans après, Jovinus, son consul, se fit chrétien. — Vers l'an 400, la cathédrale fut fondée par l'évêque saint Nicaise. Cet évêque et son clergé furent, en 406, massacrés sur le seuil de leur temple par les Vandales, qui s'étaient emparés de la ville. Un de ses successeurs, saint Remi, convertit au christianisme et baptisa à Reims, en 496, après la bataille de Tolbiac, Clovis et presque tous les chefs francs. — Philippe-Auguste se fit sacrer à Reims, en 1179, et depuis, ses successeurs jusqu'à Louis XVI (Henri IV excepté) y ont été sacrés. De nos jours, Charles X y a renouvelé cette cérémonie. L'église épiscopale de Reims devint archiépiscopale en 744. Cette église comptait alors 28 évêques; elle a eu depuis 70 archevêques. Dès le VI^e^ siècle et pendant long-temps ces prélats ont eu la domination temporelle et la seigneurie de la ville. — Reims a eu fréquemment à souffrir des ravages des guerres civiles et étrangères. — En 719 elle s'arma contre Charles-Martel, qui la prit d'assaut et la dévasta. — En 990, Charles de Lorraine, rival de Hugues Capet, que Reims avait reconnu, s'en empara aussi et y commit de grandes dévastations. Dans le siècle suivant, Reims

fut assiégée quatre fois. Elle le fut de nouveau en 1359, par Edouard III, roi d'Angleterre. Les habitants, livrés à eux-mêmes, combattirent avec tant d'héroïsme qu'ils forcèrent le fier Edouard à lever le siége, et taillèrent en pièces son arrière-garde. En 1421, Reims s'était soumise aux Anglais, mais la Pucelle les en chassa et y fit sacrer Charles VII, accomplissant ainsi sa miraculeuse mission. Pendant cette guerre, la peste joignit ses fureurs aux autres maux qui désolèrent la ville. — Lors de la Révolution, la plupart des monuments de Reims furent détruits ou dégradés. — Reims est situé au milieu d'une vaste plaine, triste, monotone et presque nue. La Vesle coule près de la ville, qu'elle touche à peine et à l'embellissement de laquelle elle ne sert pas. Néanmoins depuis le siècle dernier, elle procure aux habitants, grâce à la bienfaisance du chanoine Godinot, l'eau qui leur manqua long-temps. — Cette eau, prise à 1,500 m. de la ville, est élevée par une machine hydraulique et conduite à Reims par des canaux, mais en quantité à peine suffisante; la ville ne possède pas d'ailleurs une seule belle fontaine. — Reims a la forme de la plante du pied; elle est entourée de remparts soutenus par des murailles en pierres de craie et plantés d'arbres, qui lui forment d'agréables promenades. Le terre-plein extérieur en offre d'autres plus agréables encore et dont plusieurs sont très bien ombragées. La ville couvre une vaste surface et est proportionnellement très peu peuplée: il est vrai que ses rues sont larges et que la plupart de ses maisons n'ont qu'un étage, mais du moins ces rues sont droites, propres et bien percées, et les maisons n'ont d'autre défaut que leur exiguité et leur aspect uniforme.—Les antiquités romaines ne sont ni nombreuses ni bien conservées; mais leur rareté dans cette partie de la France les rend précieuses. La plus remarquable est la *Porte de Mars*, arc de triomphe qu'élevèrent les Rémois en l'honneur de César et d'Auguste, lorsque Agrippa, gouverneur des Gaules, fit faire des grands chemins militaires qui passaient par cette ville. Cet arc triomphal servit de porte de ville jusqu'en 1544; à cette époque on ouvrit une nouvelle porte près de l'ancienne, l'arc antique fut enfoui dans les remparts; plusieurs fois il disparut entièrement sous les décombres; il a été déblayé de nouveau en 1812; mais il est resté complètement enclavé dans le mur d'enceinte, dont il fait partie, et ne présente à la vue qu'une de ses grandes façades. Cette façade offre deux arcades d'égale grandeur flanquant une arcade centrale et plus grande, huit colonnes corinthiennes la décorent; tous les détails de sculture sont enlevés ou dégradés. Près de là, sur la route de Laon, on voit le *Mont d'Arènes*, site de l'ancien amphithéâtre, dont la forme ovale est encore très distincte; mais ce n'est plus qu'un champ creux, où il ne reste aucun débris de maçonnerie. — Le *tombeau de Jovinus* se voit dans la cathédrale, où il fut transféré en 1810; c'est un beau monument funèbre élevé au Rémois Jovinus qui devint consul romain en 366. Ce tombeau est en marbre et de grandes dimensions; la face principale représente une chasse aux lions d'un excellent travail; la plupart des têtes des chasseurs sont pleines d'expression. — Les antiquités du moyen-âge sont nombreuses et intéressantes: une partie des remparts et plusieurs tours et tourelles appartiennent à cette classe qui se compose surtout d'édifices religieux. La *Cathédrale*, édifice du XIII[e] siècle, est un des plus grands, des plus beaux et des mieux achevés de tous ceux de ce genre en Europe. Elle passe pour un chef-d'œuvre de l'architecture gothique. Cette église fut construite de 1212 à 1242; sa longueur est de 146 mètres, sa largeur de 30 m., dans œuvres à la nef, et de 50 m. à la croisée; l'élévation de sa voûte est de 36 m., et celle des clochers de 80 m.; le portail, de forme pyramidale, a trois porches dont le central est le plus grand, et est orné de 550 statues grandes et petites, plus remarquables par leur nombre que par leur belle exécution. — Les deux tours se composent d'arcades, de piliers, de chapiteaux, de pyramides, etc.; elles sont sculptées à jour avec une merveilleuse richesse, et se terminent par de petites pyramides à plusieurs pans, remplaçant les flèches qu'elles devaient porter. —Trente-cinq statues d'évêques et d'archevêques entourent leur premier étage et sont d'un travail plus défectueux que les autres. — L'une des tours, un peu plus basse que l'autre, porte la grosse cloche, dite la *Charlotte*, fondue en 1570 et qui pèse 23,000 livres. Il y en a cinq autres plus petites; leur nombre était plus considérable avant la Révolution. — L'église est complètement entourée de statues et de bas-reliefs; elle est couverte en plomb; au-dessus du rond-point s'élève une flèche aiguë qui porte un ange doré. — On regrette que ce bel édifice soit en partie enclavé dans les bâtiments de l'archevêché et qu'une place spacieuse ne s'étende pas devant sa façade. — L'intérieur de l'église a trois nefs divisées par des colonnes et des colonnettes; les vitraux des fenêtres, étincelant de couleurs variées, sont d'une admirable beauté. — La voûte de la grande nef est noble et hardie; elle porte encore les traces des réparations qui y furent faites lors du sacre de Charles X. — Elle est peinte en azur et parsemée de fleurs de lis. Cinq charmantes chapelles entourent le chœur, qui occupe la moitié de la longueur de l'église, et est divisé en deux parties ayant chacune un riche autel; l'un d'eux est couvert d'un superbe baldaquin tiré de l'antique église de Saint-Nicaise. Cette église, qui rivalisait avec la cathédrale, a été détruite à la Révolution. — L'*église Saint-Remi* est la plus antique de Reims; elle fut construite en 1041 et appartenait à une abbaye de bénédictins; on y sacra long-temps les rois de France. — Elle a 110 m. de longueur; son architecture intérieure est romane. La façade, plus moderne, est surmontée de deux clochers à flèches couvertes en ardoises. On a fait il y a douze ans à cette église de grandes réparations; elle renfermait les reliques et le magnifique mausolée de saint Remi; il n'en reste plus que des fragments, le vandalisme révolutionnaire ayant dispersé le reste. On a sauvé de l'ancien mausolée les statues des douze pairs de France en marbre blanc, d'un beau travail, et qui peuvent être considérées comme monument historique. Le groupe de saint Remi catéchisant Clovis, est également curieux. Ces statues ornent le nouveau mausolée, placé derrière le chœur, construit en bois mais orné de plusieurs autres fragments précieux. Près de la cathédrale sont situés la *nouvelle prison*, édifice neuf et bien construit, et l'hôtel de la *Maison rouge*, sur la porte de laquelle on lit cette inscription: «L'an 1429, au sacre de Charles VII, dans cette hôtellerie, alors nommée l'*Ane Rouge*, le père et la mère de Jeanne d'Arc ont été logés et défrayés par le conseil de la ville.» — Près de l'église est la fontaine Godinot, dédiée au bienfaiteur de Reims; ailleurs une tablette indique la maison du Rémois Pluche, auteur du *Spectacle de la Nature*, savant et littérateur célèbre. — Reims a quatorze places, dont la plus belle est la *Place Royale*, de forme oblongue, régulière, entourée de beaux bâtiments, et que décore le *Monument de Louis XV*. Les Rémois le firent élever en commémoration des bienfaits de ce roi, qui fit faire de grandes et importantes améliorations à leur ville. La statue de Louis XV, fondue en bronze, était un œuvre du célèbre Pigalle; détruite à la révolution, elle a été exécutée de nouveau sur l'ancien modèle, et représente le Roi debout, vêtu à la romaine, sur un cippe qui pose sur trois degrés et qu'entourent diverses figures allégoriques en bronze. — La Place Royale communique à la place de l'*Hôtel-de-Ville*, par une rue maintenant en construction, qui sera large et la plus belle de Reims. — L'*Hôtel-de-Ville*, construit sous Louis XIII, est formé d'un corps central à frontispice, et de deux ailes terminées par un pavillon. Cette façade est rectiligne et imposante; une des ailes est neuve, elle imite la symétrie de l'autre, mais non les détails de sculpture; ce disparate est d'un mauvais effet. Au-dessus du péristyle central est un bas-relief colossal, représentant Louis XV à cheval; il est surmonté de la *Tour de l'Horloge*. — La *Bibliothèque publique* est placée dans l'Hôtel-de-Ville, et se compose de 24,000 volumes et de 1,000 manuscrits. — Le *Théâtre* a une jolie façade; l'intérieur peut contenir 1,200 personnes; il est mal distribué et mal décoré. — La *Porte de Vesle*, au bout d'une belle et large rue, a la forme d'un arc triomphal; elle est entièrement exécutée en fer, de bon goût et d'un bel effet. — Le *Grand Cours* commence à cette porte, s'étend entre la rivière et les remparts et se prolonge jusqu'à la Porte de Laon; c'est une grande et fort belle promenade, bien ombragée, bien entretenue, mais qui manque absolument de perspectives. — On remarque encore à Reims plusieurs collections scientifiques, les bains publics, les caves à triple étage pratiquées dans la craie, etc.

Aï, ch.-lieu de canton, à 6 l. S. de Reims. Pop. 2,727 hab. — Cette petite ville est située au pied d'un coteau couronné de bois, près de la rive droite de la Marne, au milieu de riches vignobles; son territoire produit d'excellents vins blancs mousseux.

Fismes, sur la Vesle, ch.-l. de cant., à 6 l. et 1/2 O. de Reims. Pop. 2,110 hab. — Ville ancienne, connue des Romains sous le nom de *Fines*, Fismes est devenue historique par deux conciles qui s'y sont tenus. Le premier, en 881, fut présidé par Hincmar, archevêque de Reims. Le second eut lieu en 935. — Fismes est située sur la grande route de Paris à Reims, près du confluent de la Vesle et de l'Ardre, et sur la frontière de l'ancien royaume d'Austrasie. Cette frontière était marquée par un vieux monument, détruit depuis le commencement du XIX[e] siècle. — C'est à Fismes que Napoléon avait son quartier général lors de la reprise de Reims, le 6 mars 1814.

Sainte Menehould, sur l'Aisne, ch.-l. d'arrond., à 10 lieues E.-N.-E. de Châlons. Pop. 3,906 hab. — Un grand château-fort, et dont la fondation remonte à une époque très reculée, a été l'origine de cette ville; fortifiée elle-même, elle devint la capitale de l'Argonne. Elle possédait un hôtel des monnaies, un gouvernement de place, etc. — Les siéges cruels qu'elle a soutenus l'ont rendue célèbre. — En 10 9, Josilon, duc de la Basse-Lorraine, ne put s'en emparer. — En 10 9, elle appartenait à Manassès, comte de Perthois, quand Théodore, évêque de Verdun, l'enleva de vive force. Elle avait chassé de ses murs ses oppresseurs, lorsqu'un des successeurs de Théodore, l'évêque Arnould, essaya de la reprendre, n'y put réussir et fut tué sous ses murs d'un coup de flèche. — En 1590 son gouverneur la vendit au duc de Lorraine, Charles II, mais ne put la livrer, car un de ses magistrats, le brave Renneville, se saisit du traître, et, se mettant à la tête des bourgeois, força les Lorrains à la retraite. — Le mar-

quis de Praslin, en 1606, et le grand Condé, en 1652, s'en emparèrent après une vigoureuse résistance. — Ce dernier siége fut le premier où Louis XIV se trouva en personne. Le roi fit son entrée dans la ville par la brèche. — En 1719, un affreux incendie ravagea Sainte-Menehould, et y détruisit sept cents maisons. — L'État vint au secours des habitants et les aida à rebâtir leur ville. — C'est près de Sainte-Menehould que fut livré, en 1792, le fameux combat de Valmy. — Cette ville est située sur un terrain marécageux, entre deux rochers, dont le plus haut porte encore les ruines de l'antique forteresse. La ville s'étend surtout sur la route de Verdun à Châlons, et la borde d'une longue rue. Cette rue est assez bien bâtie, ainsi que le reste de la ville, reconstruite presque entièrement à neuf, depuis l'incendie de 1719. La plupart des maisons sont en brique et en pierre et de hauteur uniforme. Au centre de la ville est une grande place, sur laquelle se déploie la façade noble, grande et régulière de l'Hôtel-de-Ville, construite aussi depuis 1719, et le plus bel édifice de Sainte-Menehould. — Les environs de la ville et les deux coteaux rocailleux offrent de jolies promenades et d'agréables points de vue.

Vitry-le-Français, sur la Marne, ch.-l. d'arrond., à 8 l. S.-E. de Châlons. Pop. 6,976 hab. — Ville moderne, que François Ier fit construire et fortifier, en 1545, à un quart de lieue de Vitry-en-Perthois, l'antique *Koskonna* qui avait été brûlée, en 1544, par les troupes de Charles-Quint. — Henri II y ajouta, sur la grande place, un édifice considérable, qui renfermait la plupart des offices publics. Cette place est vaste et régulière — La plupart des anciennes maisons sont en bois, et couvertes en tuiles rouges courbes; elles sont propres, mais d'un aspect peu agréable. D'autres constructions, plus solides et de meilleur style, ont été élevées depuis 1814. — La ville est bien percée, les rues en sont larges, droites, bien entretenues et aboutissent à la place centrale, sur un des côtés de laquelle est l'église. — La ville est carrée, ceinte de murs garnis de bastions avec de profonds fossés. — L'église est le premier monument important exécuté en France, depuis la restauration des arts sous François Ier. Elle est grande, propre et d'une noble élévation. Son style est corinthien et composite; le portail est surtout imposant. — Vitry-le-Français possède une halle fort belle, une salle de spectacle et de charmantes promenades. — Vitry-le-Français fut pris en 1814. Les alliés y mirent une garnison, que Napoléon, pendant la campagne, somma deux fois vainement de se rendre. C'est à son quartier général devant Vitry qu'il reçut la nouvelle de la marche de l'ennemi sur Paris; et ce fut de là qu'il partit, le 28 mars, pour revenir sur la capitale qu'il devait trouver au pouvoir des étrangers! — L'ancienne ville de Vitry-en-Perthois existait sur l'emplacement où s'est élevé depuis le petit bourg de *Vitry-le-Brûlé*. Cette ville, avant son dernier désastre, avait éprouvé une épouvantable catastrophe. En 1144, elle appartenait au comte Thibaut de Champagne, alors en guerre avec Louis VII. Ce roi saccagea la ville et en fit exterminer toute la population. 1,300 personnes s'étaient réfugiées dans l'église. Il fit mettre le feu à l'édifice, et ne s'éloigna de Vitry que lorsque la fumée qui s'élevait silencieusement de ces ruines lui eut prouvé qu'aucune victime n'avait échappé à sa vengeance. — L'église conserve encore des débris calcinés, qui attestent cet événement. Le vieux Vitry s'était rétabli et repeuplé, lorsque, en 1544, Charles-Quint le détruisit de nouveau par le feu. Ce n'est plus maintenant qu'un village sans importance.

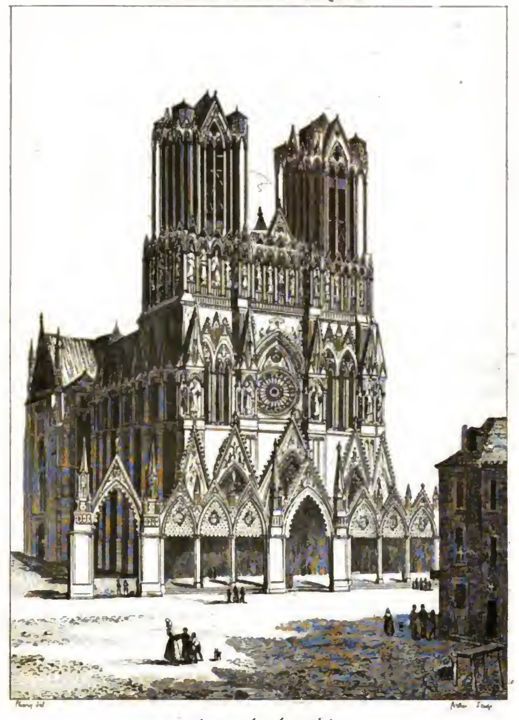
## VARIÉTÉS. — LA FILLE SAUVAGE.

En 1731, un être à forme humaine, pressé par la soif, entra dans le village de Sogny, à deux lieues de Châlons. — Il avait à la main un bâton court et gros par le bout, comme une massue. Ses cheveux flottaient épars, son corps était presque nu, ses mains et son visage étaient noirs; les paysans le prirent pour le *diable* et lâchèrent contre lui un dogue dont le collier était armé de pointes de fer. Cet être inconnu attendit le dogue sans crainte, et, d'un coup de bâton, l'étendit mort sur la place. — Ensuite il regagna la campagne, grimpa sur un arbre avec la légèreté d'un écureuil et disparut dans la forêt. — Les paysans effrayés n'osèrent pas le poursuivre. — Peu de jours après, les domestiques du château de Songy (à cinq lieues de Châlons) aperçurent, pendant la nuit, dans le jardin, sur un pommier chargé de fruits, une espèce de fantôme; ils s'approchèrent en silence afin d'environner l'arbre, mais le fantôme sauta sur un pommier voisin, et de là, de branche en branche, hors du jardin, se sauvant dans le bois, au sommet d'un arbre très élevé. Le seigneur de Songy accourut avec ses domestiques et des paysans, et l'on reconnut sur l'arbre un être semblable à une jeune fille à peau très brune et à longs cheveux flottants. C'était le *diable* de Sogny; mais on n'en eut pas peur. On environna l'arbre et on le cerna. La jeune fille resta tapie dans le plus épais du feuillage. On croyait avoir affaire à quelque folle; la difficulté était de l'engager à descendre. Après l'avoir gardée à vue pendant quelque temps, on pensa que la faim et la soif la feraient sortir de sa retraite. La dame du lieu fit placer au pied de l'arbre un seau rempli d'eau. — Le stratagème réussit: après quelques marques qui indiquaient son hésitation, la jeune fille descendit et s'approcha du seau pour boire; elle avalait l'eau comme font les chevaux, plongeant le menton jusqu'à la bouche. — On profita de ce moment pour la saisir, ce qui ne se fit pas sans résistance de sa part. Elle avait les ongles des pieds et des mains très longs et très durs. Sa peau paraissait noire, mais elle était naturellement blanche; car cette teinte brune, que le grand air seul lui avait donnée disparut bientôt. — Elle paraissait âgée de 12 à 15 ans — On la conduisit au château; son premier mouvement fut de se jeter sur des volailles crues que le cuisinier préparait. On comprit que ce ne pouvait être une folle, et on devina ce qu'elle avait été jusqu'alors — Elle n'articulait aucun son et poussait seulement de la gorge un cri dont l'expression était effrayante — Elle savait imiter le cri des animaux et le chant de quelques oiseaux, mais non pas celui du rossignol. — D'après ce qu'elle raconta par la suite, elle était sensible à l'impression du froid, et se couvrait dans l'hiver de quelque peau de bête; en tout temps elle portait une ceinture où elle attachait ce bâton court et rond par le bout, qu'elle appelait son *boutoir*. Les lièvres qu'elle tuait, elle les dépouillait et les dévorait. Mais lorsqu'elle en prenait un à la course, elle lui ouvrait une veine avec l'ongle, en buvait le sang et jetait le reste. — Son agilité à la course était étonnante. En nageant, elle avait la même agilité; elle plongeait au fond d'une rivière ou d'un étang, et ne sortait pas de l'eau sans avoir pêché le poisson qui lui convenait. — Cette jeune fille, pendant longtemps ne voulait ni s'habiller, ni se coucher, et refusait de prendre aucune nourriture apprêtée. — Impatiente d'errer et de courir, elle s'irritait contre l'esclavage où on la retenait, cherchant sans cesse à s'échapper et à retourner au bois. Cependant on parvint à l'apprivoiser Elle commença à comprendre et bientôt après à parler la langue française, et dès lors s'effacèrent peu à peu de ses idées les souvenirs de ce qu'elle avait été, de ce qu'elle avait fait. Tout ce dont elle conserva la mémoire fut qu'elle avait habité dans les forêts, avec une compagne de son âge, dont elle avait été séparée par un événement qu'elle racontait ainsi. Elles nageaient ensemble, sans doute dans la Marne, lorsque, affrayées par un coup de fusil tiré par un chasseur, qui de loin les avait sans doute prises pour des poules d'eau, elles plongèrent, et, après avoir quelque temps nagé entre deux eaux, se réfugièrent dans un bois où elles trouvèrent un chapelet dont *chacune voulut se faire un bracelet*. Dans la dispute, la jeune sauvage reçut un coup sur le bras; elle riposta par un coup de boutoir sur la tête de sa compagne, si violent, qu'elle *la fit rouge*, disait-elle; la sensibilité succéda bientôt à cette violence; elle la quitta pour aller chercher un remède, monta sur un chêne, y prit une gomme qu'elle crut propre à guérir le mal, et revint en courant retrouver sa compagne; mais celle-ci avait disparu. Cet accident avait eu lieu trois jours avant qu'on l'eût prise à Songy (1).

La découverte de la jeune sauvage fit du bruit. On en parla dans la province et même à Paris. M. de La Condamine, de l'Académie des Sciences, vint exprès à Châlons pour la voir et l'observer. L'évêque de cette ville, M. de Choiseul, la mit au couvent et la fit baptiser. Cette nouvelle manière de vivre fit une telle révolution sur le tempérament de cette jeune fille, que la mélancolie s'empara d'elle; de fréquentes saignées qu'on crut nécessaires pour dompter son caractère farouche, achevèrent de lui faire perdre sa santé, sa fraîcheur et sa force. La tentation de quitter la société, de retourner vivre dans les bois, la prenait souvent. Elle conserva long-temps l'envie de boire le sang de quelque animal vivant. — On a raconté même à ce sujet une anecdote singulière. Une demoiselle de N..., fort grosse et fort grasse, passant à Châlons, désira la voir. — Elle arriva pendant le dîner de la voyageuse, à laquelle un poulet venait d'être servi. Mademoiselle de N., remarquable par sa grosseur démesurée, avait un teint frais et vermeil; voyant que la sauvage la considérait avec des yeux avides, un visage trouble, elle crut que celle-ci convoitait son poulet. « Non! s'écria la sauvage en tremblant par suite d'une vive agitation, ce n'est point ce poulet, mais c'est toi-même.... Comme je te ..... » Elle allait devenir furieuse; on se hâta de l'emmener. L'éloignement seul calma son émotion. — La reine de Pologne passant à Châlons, eut aussi la curiosité de la voir. Pour donner à la princesse une idée de son premier état, la jeune fille poussa devant elle son effroyable cri de la gorge et saigna avec l'ongle un lapin vivant dont elle but tout le sang. — Elle éprouvait pour les hommes une invincible antipathie et ne pouvait souffrir qu'aucun d'eux la touchât. Un des officiers de la reine ayant fait en plaisantant un geste qui lui déplut, faillit être étranglé par elle. — De Châlons, on la conduisit à Paris, où elle voulait se faire religieuse; mais sa faible santé l'empêcha d'exécuter cette résolution Elle continua néanmoins à habiter Paris, vivant des pensions que lui faisaient plusieurs per-

(1) Cet événement n'est pas raconté par Valmont de Bomare de la même manière que par Buirette. Voici le récit du premier : « Voyant saigner sa compagne et touchée de compassion, elle courut chercher des grenouilles, en écorcha une, lui colla la peau sur le front et banda la plaie avec une lanière d'écorce d'arbre qu'elle avait arrachée avec ses ongles; la blessée prit le chemin de la rivière et disparut sans qu'on ait su depuis ce qu'elle est devenue. »

FRANCE PITTORESQUE



*Cathédrale de Rheims.*

*avec le Porche fait à l'occasion du Sacre de Charles X.*



*Châlons*

sonnes charitables, et elle y est morte vers 1780. — Ce fut à Paris que Valmont de Bomare la vit en 1765 (elle portait alors le nom de mademoiselle Leblanc, et voyait souvent M. de La Condamine). Il conjecture, nous ignorons d'après quels indices, qu'elle était venue des terres arctiques, et qu'elle était de la nation des Esquimaux. Cette conjecture n'est pas fondée sur les récits de l'ex-sauvage; car, dit-il, « Quelques questions que je lui aie faites, je n'ai pu apprendre d'elle quels étaient ses parents; elle m'a seulement répondu qu'ils cultivaient la terre, et qu'elle allait souvent ramasser des herbes sur le bord de la mer, pour engraisser leurs terrains. »

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

**Politique.** — Le département nomme 6 députés. — Il est divisé en 6 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Reims (ville et arr.), Châlons, Epernay, Sainte-Menehould, Vitry.

Le nombre des électeurs est de 1,939

**Administrative.** Le ch.-l. de la préf. est Châlons-sur-Marne.

Le département se divise en 5 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Châlons-sur-Marne | 5 cantons, | 109 communes, | 48,0.9 habit. |
| Epernay. . . . . . | 9 | 185 | 83,278 |
| Reims. . . . . . . | 10 | 183 | 120,680 |
| Sainte-Menehould. | 3 | 82 | 34,952 |
| Vitry-le-Français . | 5 | 135 | 50,067 |
| Total . | 32 cantons, | 691 communes, | 337,076 habit |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur résidant à Châlons, 4 receveurs particul., 5 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Châlons), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Châlons), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Châlons), 3 directeurs d'arrondissements, 6 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. forme la 10ᵉ conservation forestière, dont le chef-lieu est Châlons — 1 conserv. à Châlons. — 2 inspect. à Sézanne et Sainte-Menehould.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 2ᵉ inspection, dont le chef-lieu est à Amiens. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Châlons.

*Mines.* Le département fait partie du 7ᵉ arrondissement et de la 2ᵉ division, dont le chef-lieu est Abbeville.

*Haras.* Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 1ᵉʳ arrond. de concours, dont le chef-l. est Paris.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 2,953 fr.

**Militaire.** — Châlons est le quartier général de la 2ᵉ division militaire, qui se compose des départements des Ardennes, de la Meuse et de la Marne. — Il y a à Châlons : — 1 lieutenant général commandant la division; 1 maréchal de camp commandant le département; 1 intendant militaire et 2 sous-intendants. — Le département renferme 1 place de guerre (Vitry-le-Français). — Le dépôt de recrutement est à Châlons. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 23ᵉ légion, dont le ch.-l. est à Metz, et qui comprend les compagnies départementales de la Moselle, de la Meuse, de la Marne et des Ardennes.

**Judiciaire.** — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Paris. — Il y a dans le département 5 tribunaux de 1ʳᵉ instance, à Châlons, Epernay, Reims (2 chambr.), Sainte-Menehould, Vitry-le-Français, et 3 tribunaux de commerce, à Châlons, Epernay, Reims.

**Religieuse.** — *Culte catholique.* — Le département possède un archevêché et un évêché. — L'archevêché, érigé dans le IIIᵉ siècle, dont le siége est à Reims, a pour suffragants les évêchés de Soissons, Châlons, Beauvais, Amiens.

L'arrondissement communal de Reims forme, avec le département des Ardennes, l'arrondissement du diocèse de Reims. — Il y a à Reims : un séminaire diocésain, qui compte 90 élèves en théologie; — une école secondaire ecclésiastique. — L'arrondissement de Reims renferme 3 cures de 1ʳᵉ classe, 7 de 2ᵉ, 119 succursales et 2 vicariats. — Voir les congrégations religieuses au département des Ardennes (t. I, p. 175).

Les arrondissements communaux de Châlons, Epernay, Sainte-Menehould et Vitry-le-Français forment le diocèse d'un évêché érigé dans le IVᵉ siècle, suffragant de l'archevêché de Reims, et dont le siége est à Châlons. — Il y a à Châlons : un séminaire diocésain qui compte 56 élèves (y compris 4 philosophes); — une école secondaire ecclésiastique. — Le département (4 arrond.) renferme 3 cures de 1ʳᵉ classe, 20 de 2ᵉ, 289 succursales et 8 vicariats. — Il y existe dans le département (à Sainte-Menehould, Montmirail et Vitry-le-Français) des frères de la doctrine chrétienne; — à Châlons: des congrégations de Notre-Dame, composées de 19 religieuses, 3 novices, 4 postulantes, 12 sœurs et 409 élèves internes ou externes; — 5 autres congrégations religieuses.

**Universitaire.** — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Paris.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département, — à Reims : un collége royal de 2ᵉ classe qui compte 317 élèves; — 4 colléges, à Châlons-sur-Marne, à Epernay, à Sainte-Menehould, à Vitry-le-Français. — Une école normale primaire est projetée à Châlons. — Le nombre des écoles primaires du département est de 740, qui sont fréquentées par 40,533 élèves, dont 22,187 garçons et 18,346 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 57.

**Sociétés savantes, etc.** — Il existe à Châlons une *Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts*; — un *Comice agricole*; — une *École royale d'arts et métiers*; — à Châlons, à Epernay et à Vitry-le-Français, des écoles de géométrie pratique, de dessin linéaire et de dessin; — à Reims, une école de commerce; — à Châlons, un cabinet d'histoire naturelle; — à Châlons et à Reims, des jardins des plantes.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 337,076 h., et fournit annuellement à l'armée 698 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . | | | | | 2,945 |
| *Naissances* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 4,655 | — | 4,528 | Total. | 9,946 |
| — naturels.. | 379 | — | 384 | | |
| *Décès.* . . . . . . . | 3,966 | — | 3,893 | Total. | 7,859 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 69,753,

Dont 22,187 contrôle de réserve.

47,566 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 43,171 infanterie — 283 cavalerie. — 344 artillerie. — 3,768 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 15,765; équipés, 9,429; habillés, 17,622. 19,586 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 58 dans ce nombre sont mobilisables; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 68 sont soumis au service ordin., et 32 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 13,301 fusils, 508 mousquetons, 20 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes . . . . . . . | 4,782,520 f. | 61 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 2,408,138 | 61 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 1,899,150 | 69 |
| Postes. . . . . . . . . | 379,959 | 80 |
| Produit des coupes de bois . . . . . | 754,514 | 17 |
| Loterie . . . . . . . . . . . . | 48,400 | 05 |
| Produits divers. . . . . . . . . | 189,371 | 01 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . | 2,767,681 | 44 |
| Total. | 13,229,636 f | 38 c. |

Il a reçu du trésor 8,998,985 fr. 42 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . | 1,541,920 f | 22 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice . . | 151,062 | 53 |
| de l'instruction publique et des cultes | 599,624 | 71 |
| de l'intérieur . . . . . . . . . | 13,684 | 80 |
| du commerce et des travaux publics | 1,324,048 | 42 |
| de la guerre . . . . . . . . . | 3,400,811 | 23 |
| de la marine . . . . . . . . . | 1,233 | 71 |
| des finances. . . . . . . . . . | 202,628 | 14 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 1,128,021 | 34 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 575,947 | 82 |
| Total . . . . | 8,998,985 f | 42 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes; le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 4,220,650 f. 96 cent.; cette somme, consacrée aux frais du gouvernement central, dépasse le quart du revenu territorial du département.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 380,323 f 92 c.,

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 91,869 f | 80 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, secours, etc. | 288,454 | 12 |

Dans cette dernière somme figurent pour

45,928 f 42 c. les prisons départementales,

57,000 f » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de . . . | 36,328 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . | 113,605 | 32 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . | 114,371 | 46 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. . . . . | 41,762 | 05 |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 817,037 hectares, le départ. en compte : 624,103 mis en culture — 38,454 prés. — 78,901 forêts. — 18,495 vignes. — 31,582 landes — 6 3: 3 étangs, lacs, rivières, marais, etc.

Le revenu territorial est évalué à 16,290,000 francs.

Le département renferme environ : 50,000 chevaux. — 65,000 bêtes à cornes (race bovine). — 400,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 600,000 kilogrammes ; savoir : 25,000 mérinos, 160,000 métis, 415,000 indigènes.

Il existe en outre dans le département quelques troupeaux de chèvres-cachemires.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. . . . . . . . . . . . | 2,175,000 | hectolitres. |
| En avoines. . . . . . . . . . . . | 870,000 | id. |
| En vins . . . . . . . . . . . . | 710,000 | id. |

L'agriculture est dans un état satisfaisant. — La récolte en céréales et en avoines excède de beaucoup les besoins de la consommation. — On emploie comme engrais les cendres fossiles que le pays renferme. — Depuis une vingtaine d'années le sol crayeux et aride commence à se couvrir de plantations et de futaies de pins d'Ecosse, de Genève et de pins sylvestres — Les environs de Sainte-Menehould sont plantés d'arbres fruitiers, à pepins et à noyaux. — On estime les melons de Châlons. — Parmi les cultures particulières au pays, on remarque la graine de beur, espèce de sénevé qui sert comme la moutarde, les choux-fourrage, les ognons cultivés en grand, les topinambours, etc. — Les cultivateurs élèvent un grand nombre d'abeilles et engraissent beaucoup de volailles.

VINS. — VIGNOBLES. — Le vin est la principale richesse du département et l'objet d'un commerce considérable avec la France et les pays étrangers. — Les vignes, arrachées en Champagne par ordre de Domitien, y furent replantées avec l'autorisation de Probus. Les meilleurs plants actuels sont originaires de l'Ermitage; on les doit au cardinal de Tournon. — La vigne est cultivée dans les cinq arrondissements ; mais ce n'est que dans ceux de Reims et d'Epernay que l'on trouve ces coteaux célèbres dont les produits sont estimés et recherchés dans tous les pays. — Les vins blancs sont renommés surtout à cause de leur délicatesse, et peut-être plus encore de cette mousse pétillante qu'ils conservent jusque dans leur extrême vieillesse, et qui, si elle n'est pas ce que les vrais gourmets estiment le plus dans les vins de Champagne, est au moins ce que la foule des amateurs y recherche généralement. — Les vins rouges se distinguent aussi par beaucoup de finesse, de délicatesse et d'agrément; ils occupent un rang distingué parmi les meilleurs vins de France. — Les vins mousseux, aujourd'hui si renommés, restèrent cependant long-temps sans réputation, soit que le goût populaire n'y fût pas encore habitué, soit que quelques vices dans la fabrication leur enlevassent une partie de leur qualité. — Les rois de France et d'Angleterre commencèrent à les apprécier. François I[er], Henri VIII et Henri II avaient un commissaire résidant à Aï pour assurer le meilleur vin à la cave royale. — Henri IV ne dédaignait pas le titre de sire d'Aï; toutefois, ce ne fut qu'à dater du règne de Louis XIV, que les vignobles champenois furent en possession de fournir les tables les plus délicates. — On cite parmi les vins de Champagne : les blancs de 1[re] classe de *Sillery*, d'*Aï*, d'*Avise*, du *Mesnil*, de *Cramant*, d'*Epernay*, de *Mareuil*, *Pierry*, *Dizy*, *Haut-Villers*; et les vins rouges, aussi de 1[re] classe, d'*Aï*, de *Sillery*, *Bouzy*, *Haut-Villers*, *Vertus*, *Verzenay*, *Cumières*, *Montelon*, *Taisy*, *Mareuil*, *Saint-Basle*, *Verzy*, *Mailly*, *Clos-Thierry*, *Dizy*, *Epernay*, *Pierry*, etc. — Les meilleurs vins rouges se récoltent sur le revers septentrional des coteaux de la Marne, qui prennent le nom de *Montagnes de Reims*. — Les vignes, quoique généralement exposées au nord et au levant, donnent néanmoins des vins savoureux. — On les distingue dans le commerce, et d'après leur qualité, en vins de la *Montagne*, de la *Basse-Montagne* et de la terre de *Saint-Thierry*. — Les vins de l'arrondissement de Reims ne se vendent guère, année commune, que de 40 à 150 francs, suivant la qualité. Le prix de ceux de l'arrondissement d'Epernay varie de 200 à 500 francs. La valeur d'un arpent de vigne de rivière aux environs d'Epernay, est de 4,000 à 10,000 fr. Il en est qu'on évalue à 20,000 fr. Le prix des vignes de la montagne, aux environs de Reims, est moindre de deux cinquièmes. On récolte année commune, dans ces arrondissements, 5,400 pièces de vin fin, dont la moitié au moins est expédiée à l'étranger. — Le principal commerce des vins de Champagne se fait à Reims, à Avise et à Epernay. Cette dernière ville est avantageusement placée au centre des meilleurs vignobles, et sur un terrain favorable à l'établissement de bonnes caves; creusées dans un roc de tuf, elles sont vastes, très propres à la conservation et à l'amélioration des vins, et aussi solides que si elles étaient soutenues par des voûtes en pierres ; elles sont surtout remarquables par leur étendue, et forment une espèce de labyrinthe dont on trouverait difficilement l'issue sans guide. Les murs sont tapissés, à six pieds de hauteur, de bouteilles artistement rangées, et classées par *treilles*, c'est-à-dire par crus. — Peu de voyageurs passent à Epernay sans aller les voir, et des souverains même ont eu la curiosité de les visiter. Cette visite n'est pas toujours sans danger, surtout lorsque les vins sont nouvellement en bouteilles, dans le mois de juin, à l'époque de la floraison de la vigne, et au mois d'août, lorsque le raisin commence à mûrir. C'est à ces époques que les propriétaires éprouvent le plus de pertes par la *casse*. Il n'est pas prudent alors de traverser une cave sans être garanti par un masque en fil de fer ; des ouvriers ont été grièvement blessés par des éclats de bouteilles pour avoir négligé cette précaution.

### INDUSTRIE COMMERCIALE.

La filature en grand de la laine, la fabrication des lainages et tissus de toute espèce, châles magnifiques, étoffes grossières et solides, draperies fines, couvertures, tricots, etc., figurent au premier rang dans l'industrie départementale. Reims est le centre de cette grande fabrication. On estime aussi les bougies et les pains d'épices de cette ville. — On trouve en outre dans le département des fabriques de sacs sans coutures, de chapeaux et de gilets en tresses de soie, imitant la paille d'Italie, d'étamines à bluteaux ; des tanneries, des teintureries, des papeteries, des verreries, des faïenceries, des ateliers de poterie, des corderies, des chapelleries, des moulins à huile, des fabriques de savon noir, des fabriques de meules à moulin, un grand nombre de fabriques de blanc de craie appelé blanc d'Espagne. — C'est à Châlons que se trouve l'*Ecole royale des Arts et Métiers*, dont les travaux ont obtenu aux différentes expositions des médailles d'or et d'argent. Cette école renferme, outre les élèves payants, 450 élèves entretenus par le gouvernement.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 DÉCORATION de la Légion-d'Honneur, 3 MÉDAILLES D'OR, 7 MÉDAILLES D'ARGENT, 1 MÉDAILLE DE BRONZE, 1 MENTION HONORABLE et 1 CITATION. — La décoration a été décernée à M. Henriot (de Reims), pour *tissus de laine*. — Les médailles d'or à MM. Henriot frère et sœur, Henriot aîné et fils (de Reims), pour *tissus de laine*. — Les médailles d'argent à MM. Moet de Romont (d'Epernay), pour *laines* de son troupeau mérinos ; Camu fils et Croutelle neveu (de Reims), pour *laines filées*, Henriot fils (de Reims), pour *flanelles tissées;* Allart Decorbie (de Reims), pour *flanelles et napolitaines ;* Houzeau-Muiron (de Reims), pour *produits chimiques;* Leroux (de Vitry-le-Français), pour *salicine ;* Benoist, Malo et comp. (de Reims), pour fabrique de *flanelles de toutes qualités, draps de Reims, etc.* — La médaille de bronze à M. Dauphinot-Pérard (d'Isle), pour *châles fins* 5/4. — Les mention et citation ont été accordées pour fabrication de burat ras et de toile de fer à l'usage des brasseries.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 161. — Elles se tiennent dans 57 communes, dont 24 chefs-lieux, et durant pour la plupart deux à trois jours, remplissent 241 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 54, occupent 116 journées. — 637 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, la volaille, les instruments aratoires, le chanvre, la toile, les laines ; des voitures et des roues (à Sainte-Menehould) ; des lattes et des échalas (à Pontfavergé ; de la vannerie et de la corderie (à Epernay ; des vins dans les arrondissements de Châlons et d'Epernay; des oignons (à Vertus). — La foire de juin à Châlons est une assemblée pour la location des domestiques.

### BIBLIOGRAPHIE.

*Annales de la ville de Châlons-sur-Marne*, par Buirette de Verrières ; 2 vol. in-8. Châlons, 1788. — *Description topographique du départ. de la Marne*, par Bourgeois-Jessaint, préfet ; in-8. Paris, an X. — *Annuaires ou almanachs du départ. de la Marne ;* in-12. Châlons, 1800-1833. — *L'Observateur de la Marne*, par M. Menesson ; in-8. Epernay, 1806. — *Statistique de la Marne*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1810. — *Descript. hist. et stat. de la ville de Reims*, par Geruzez ; in-8. Reims, 1817. — *Essai sur la stat. et la topogr. médicale de Châlons-sur-Marne*, par Joly ; in-8. Châlons, 1820. — *De l'état de l'amélioration des chevaux dans l'ancienne province de Champagne*, etc. ; in-8. Châlons, 1820. — *Description hist. de N.-D. de l'Epine, près Châlons*, par Povillon-Pierard ; in-8. Châlons, 1825. — *Observations sur les monuments publics de la ville de Reims, etc.*, par Derodé Geruzez ; in-8. Reims, 1827. — *Notice sur le département de la Marne*, par M. Anat de Maizière. (*Revue Encyclop.*, mai, 1827, p. 320.) — *Essai stat. sur une partie des dép. de la Marne et des Ardennes.* (*Ann. des Voyages*, 1831 ; t. IV.) — *Histoire de toutes les villes de France*, par J.-F. Danielo ; 2[e] livr., cont. l'hist. de la Gaule belgique et de Reims ; in-8. Paris, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et C[ie], rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Haute-Marne.

### (Ci-devant Champagne.)

#### HISTOIRE.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Haute-Marne, et qui est un démembrement de l'ancienne Champagne, faisait, à l'époque de la conquête romaine, partie du pays des Lingons (*Lingones*), peuple puissant et distingué, dont le nom de *Langres* rappelle encore l'existence. — Les Lingons furent au nombre des Gaulois qui, 600 ans avant l'ère chrétienne, envoyèrent des colonies en Italie, et s'établirent au midi du Pô. Du temps de César ils se rattachèrent à l'alliance romaine, et ainsi que les Eduens lui demeurèrent fidèles. César désigne le pays des Lingons comme étant alors placé dans la Gaule Belgique: plus tard ce pays fut compris dans la Celtique, puis dans la Première Lyonnaise, à laquelle il demeura attaché jusqu'à ce que, par une conquête nouvelle, Langres et une portion de son territoire se trouvèrent faire partie du royaume de Bourgogne. — Lors du démembrement de ce royaume, ce pays, après plusieurs vicissitudes, fut incorporé à la Champagne. — Le *Bassigny*, dont Chaumont était le chef lieu (et où quelques auteurs placent une tribu des Vadicasses), est d'une ancienne origine, quant au nom; il s'appelait *Bassiniensis pagus* ou *Bassiniacus ager;* il en est fait mention dans le partage du royaume de Lothaire, en 870. Il faisait alors partie de ce royaume, et se trouvait compris dans le diocèse de Toul; depuis, il fut compris presque en entier dans le diocèse de Langres, et forma un des plus grands bailliages de France. — Chaumont a été long-temps la ville principale des comtes de Champagne, qui y possédaient un château-fort. — Le Bassigny et le Langrois ont été au moyen-âge, et dans les XVI$^{e}$ et XVII$^{e}$ siècles, le théâtre de guerres sanglantes civiles et religieuses.— En 1814 et lors de la campagne de France, le département de la Haute-Marne fut un de ceux qui eurent à souffrir des ravages de la guerre; Saint-Dizier est un des noms célèbres de cette époque, à la fois si glorieuse et si funeste pour la France.

#### ANTIQUITÉS.

Bien que la forêt de Der ait été certainement le séjour des Druides, on ne connaît dans le département aucun monument druidique important; le plus remarquable est une pierre appelée *Haute-Borne*, espèce de menhir haut d'environ 20 pieds au-dessus du sol. Cette pierre, plate et brute, plantée sur le bord d'une ancienne chaussée, dont la tradition attribue la construction aux Romains, porte, à environ moitié de sa hauteur, une inscription latine, dont il ne reste de lisible que ces mots: *Viromarus Statili filius.* La Haute-Borne est voisine de ruines considérables, situées sur la montagne du Châtelet, près de Vassy, et où, dans le siècle dernier, on a cru reconnaître les vestiges de l'ancien *Noviomagus Vadicassium.* Des fouilles, faites en 1772, y firent découvrir les restes de bâtiments considérables, de temples, de bains publics, des statues, des vases, des colonnes, des autels, des tombeaux, des mosaïques, des instruments aratoires, des ustensiles de toutes sortes, des médailles gauloises et romaines, enfin tout ce qui peut indiquer une ville considérable. Des traces d'incendie, les charbons et les autres matières ayant éprouvé l'action du feu, découvertes pendant ces fouilles, ont fait supposer que cette ville, si long-temps inconnue, a été détruite par les Barbares, vers le III$^{e}$ ou le IV$^{e}$ siècle de l'ère chrétienne. — On voit dans le département les vestiges de plusieurs chemins antiques, connus sous le nom de *Levées romaines.* — Il existe sur le plateau de Mont-Saon un ancien camp, qui porte encore le nom de *Camp de César*. La tradition prétend que c'est le *Mont-Sanguinis*, dont parle ce célèbre capitaine.— Le monument romain, le mieux conservé du pays, est l'arc de triomphe de *Langres*, dont nous parlons à l'article de cette ville. — On a trouvé à Bourbonne-les-Bains une pierre carrée, avec une inscription qui a long-temps exercé les conjectures des savants, et qui paraît avoir fait partie d'un autel dédié à *Borvo Tomona*, dieu gaulois présidant, dit-on, aux sources thermales. — Les autres monuments romains que les fouilles mettent parfois à découvert sont des médailles, des ustensiles, des vases, des anneaux, etc.

On découvre fréquemment des tombeaux de marbre et de pierre, qui paraissent avoir appartenu à l'époque gallo-romaine et à l'époque franque; mais à l'exception de quelques châteaux tombant en ruines, et des vestiges d'abbayes détruites lors de la Révolution, le département ne renferme aucun monument digne d'intérêt qui puisse se rattacher à l'époque du moyen-âge.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Les articles que nous avons consacrés aux départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, nous laissent peu de chose à dire sur le caractère des habitants de la Haute-Marne, qui ont les qualités et les défauts du peuple champenois.

Les paysans de ce département n'ont pas fait preuve, en 1814, de moins de patriotisme que leurs voisins de la Marne et de l'Aube; ils sont bons et hospitaliers, laborieux et intelligents, mais encore peu instruits. — Il paraît que les idées superstitieuses se conservent plus long-temps dans les solitudes des forêts ou au fond des vallons agrestes. Les paysans de la Haute-Marne croient encore aux revenants, aux loups-garous, aux sorciers. Les récits du sabbat remplissent ordinairement les longues veillées d'hiver. Il est peu de vieilles femmes qui n'aient cru voir dans l'air les sorciers volant sous diverses formes à ce rendez-vous général; elles disent que le diable se repose, la nuit, le long des chemins; qu'il a tantôt le miaulement du chat, tantôt le hennissement du cheval; qu'il rassemble ses sujets dans les prairies pour leur donner à dîner, et qu'il leur fait exécuter autour de la table des rondes et des danses, dont le lendemain on voit encore des traces sur l'herbe foulée.

Voici quelques détails sur les cérémonies qui accompagnent le mariage dans certaines localités: — Huit jours avant la noce, le marié envoie à toutes les filles de l'endroit, dont l'âge dépasse 7 à 8 ans, une aune de ruban de soie ou de gaze; chaque fille qui a reçu du ruban adresse en échange à la mariée, soit une douzaine ou deux d'œufs, soit un poulet, soit du beurre. — Le jour du mariage, après la bénédiction nuptiale, les époux sortent de l'église et s'arrêtent dans le cimetière, où les attend une large soupière remplie de soupe. — Là, ils doivent donner l'exemple et commencer par en manger; les conviés les imitent, et l'on ne continue la marche vers la maison où le festin de noces

est préparé que lorsque toute la soupe est mangée. — On attache une grande importance à cette cérémonie de la soupe mangée dans le cimetière, et on prétend, nous ignorons d'après qu'elle tradition, qu'elle indique l'égalité qui existe entre les deux époux, et la concorde qui doit régner entre eux.

### ANCIENNES FÊTES CHAMPENOISES.

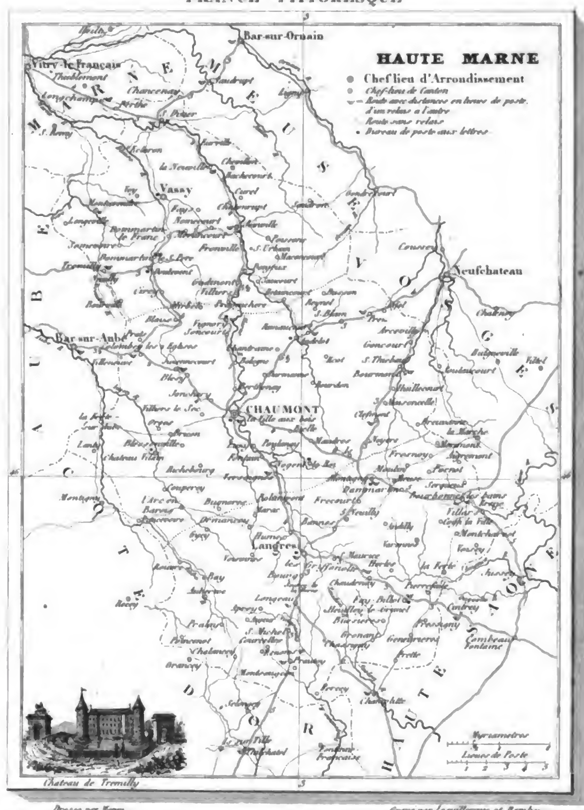
FÊTES DES FOUS. — Cette fête, célèbre au moyen-âge et supprimée seulement en 1583, était à Châlons-sur-Marne l'objet de cérémonies particulières. Voici ce qu'on lisait dans un registre de 1570, déposé aux archives de la cathédrale.

« La fête des fous était fixée au jour de Saint-Etienne : On dressait, la veille, un théâtre devant le grand portail de la cathédrale : le jour, on y préparait un festin, qui était fait aux frais du chapitre : lorsque tout était disposé, on allait en procession, environ à deux heures après midi, en la maison de la *maîtrise des fous*, pour y prendre *l'évêque des fous*, monté sur un âne, que l'on conduisait au son de toutes sortes d'instruments et des cloches, jusqu'au lieu où était érigé le théâtre. Là il descendait de son âne, qui était paré d'une belle housse et autres magnifiques harnachements. Là *l'évêque des fous* était revêtu d'une chape, mitre en tête, la croix pectorale, les gants et la crosse à la main ; ainsi habillé, il montait sur le théâtre, s'asseyait à table avec ses officiers ; ils mangeaient et buvaient ensemble ce qu'on leur avait préparé, suivant leur goût. C'était ordinairement les chanoines les plus qualifiés qui composaient la maison des fous. On remontait sur le théâtre pour y boire et manger, et pendant ce second repas, où *l'évêque* figurait principalement, les chapelains, les chantres et les bas-officiers, se divisaient en trois bandes. — La première restait autour de l'église et aux environs du théâtre, comme pour y servir de sentinelles. La seconde était dans l'église même, y chantait certains mots confus et vides de sens, et faisait des grimaces et des contorsions horribles, et la troisième parcourait le cloître et les rues. Après le repas ils allaient chanter, avec beaucoup de précipitation, les vêpres ; lorsqu'elles étaient finies, deux chantres et le maître de musique, battant la mesure, chantaient en musique un motet dont voici les paroles : *Cantemus ad honorem, gloriam et laudem sancti Stephani sæpe multo validus, maximis clamoribus in istis diebus, ubi gaudium, lætitia et jubilatio prodeunt in conspectu omnium. — Partem portionis ad bene manducandum capias sicut hic et unusquisque sponte, vultis ex vobis bibere ac potare et repotare potiunculas quæ sunt suavissimas. — Tum amici et bene nati conclamate et pulsate præconiis lætis, quoniam festum nostrum celebramus et nos volumus exultare, cum summa lætitia. — Ergo igitur deridete, supputate invicem sine lacrymis et nunc et usque in finem : Amen.* — Après le motet, on faisait une calvacade devant et autour de l'église, ensuite dans les rues adjacentes, avec des hautbois, flûtes, harpes, flageolets, basses, tambours, fifres et autres instruments faisant beaucoup de bruit. — Après avoir parcouru le cloître et les environs, ils allaient par toute la ville, ayant en tête une troupe d'enfants portant des flambeaux, des encensoirs et des falots. — Arrivés au marché, ils jouaient à la paume, *adventantes simul forum ludunt ad palmam*. Après le jeu, la danse, et surtout de grandes cavalcades recommençaient. Au retour, une partie du peuple suivait les chanoines, et une autre réunie devant l'église, avec des chaudrons et des marmites de cuivre et de fonte, frappaient ces divers ustensiles l'un contre l'autre et faisaient un charivari effroyable, en poussant de longs hurlements. Pendant cette symphonie burlesque, on sonnait toutes les cloches, et le clergé s'habillait d'une manière grotesque et bouffonne. »

LA DIABLERIE DE CHAUMONT. — Cette fête, qui remonte au XIII[e] siècle, et qui n'a été supprimée qu'au commencement du XVIII[e], était fort singulière. Elle avait été instituée en l'honneur de saint Jean et avait reçu le nom de la *Diablerie*, parce qu'au jour des Rameaux, douze hommes choisis dans la ville s'habillaient en diables et suivaient la procession. Ils y chantaient l'hymne *Quis est iste rex gloriæ ?* Quand les portes de l'église étaient ouvertes, ils se répandaient dans la ville, dans la campagne, et ils avaient le droit de faire contribuer les étrangers qui venaient à la fête ; ce droit de *quête forcée* était une espèce de revenu pour ceux qu'on avait choisis. Aussi une bonne femme du pays disait-elle, dans son patois : « *Nott homme, si plaît ai Dieu, ai lai Saint-Jean, serai diable, et j'pairons toutes nos dettes.* » Les vêtements des diables consistaient en une grande toile noire, ornée de flammes peintes. Les diables portaient un masque de carton, à visage horrible, surmonté de cornes. Ces habits, remarquables par leur singularité, ont été brûlés en 1760. — On représentait, le jour de la Nativité de saint Jean, sur dix théâtres différents, élevés dans les lieux où la procession devait passer, les diverses actions de la vie et de la mort du saint. On coupait une tête postiche à celui qui jouait son personnage, et la scène se terminait par la chute, dans la chaudière infernale, de l'âme d'Hérode, que figurait une poupée suspendue au clocher de l'horloge. On représentait aussi, sur ces théâtres, divers miracles où la Vierge et le diable étaient toujours les principaux acteurs — On faisait un sermon au commencement ou au milieu de la pièce, et la pièce finie on retournait à l'église pour chanter le *Te Deum* et gagner des indulgences plénières. Les habitants de la ville forçaient les voyageurs à y entrer pour participer à la fête ; on voyait, au milieu des églises et même dans les rues, des confesseurs écoutant les pèlerins en confession. — La *Diablerie de Chaumont* avait une grande réputation dans toute la Champagne. On y venait par curiosité de 30 et de 40 lieues de distance. La fête durait neuf jours : mais comme elle était souvent troublée par des querelles, et qu'il s'y commettait de nombreux désordres, les magistrats de la ville agirent sagement en la supprimant.

LA FLAGELLATION DE L'ALLELUIA. — Une autre fête non moins étrange signalait une autre des principales villes de la Haute-Marne. — La *Flagellation de l'Alleluia* avait lieu tous les ans aux approches de Pâques, dans la cathédrale de Langres. — L'église cesse pendant un jour d'employer cette doxologie dans ses prières. Alors et tandis qu'en d'autres villes, à Toul, par exemple, on enterrait l'Alleluia en grande pompe, et avec toutes les cérémonies d'usage pour les morts, à Langres, on le traitait beaucoup plus mal ; c'était à coups de fouet qu'on le chassait du temple. La rubrique marquait les différentes circonstances de cette burlesque cérémonie. On écrivait en lettres d'or, sur un de ces joujoux du moyen-âge, appelés toupies, le mot *Alleluia*. Les enfants de chœur, à l'heure indiquée par le rituel, venaient en procession avec la croix et la bannière, au lieu où la toupie était placée, et la flagellation commençait. — Ils la faisaient pirouetter à coups de fouet, chantant des psaumes et des cantiques, et la poussaient ainsi hors de l'église, en lui souhaitant *bon voyage jusqu'à Pâques prochain*.

CONVOI DE CARÊME PRENANT. — C'était encore une des cérémonies semi burlesques, semi-religieuses du moyen-âge, et ce fut une de celles qui, en Champagne, eurent une longue existence. — Un ancien graduel de 1548 fait mention que le *jour des Cendres*, le clergé de l'église cathédrale de Châlons avait coutume, de temps immémorial, de faire apporter par quatre hommes, dans le chœur de l'église, sur un brancard, un fantôme d'une grandeur énorme, fait de paille et revêtu d'habits lugubres ; on le déposait à la place où se déposent les bières, lors des obsèques des chanoines. On célébrait une messe de *Requiem*, avec des cérémonies particulières ; le prêtre célébrant portait l'étole derrière le dos, la chasuble mise à l'envers, de côté, et repliée en deux ;




Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambos



Chateau d'Arc-en-Barrois.



Étienne  Diderot.

les diacres et sous-diacres avaient également leur dalmatique retournée. Le sous-diacre chantait l'épître d'un ton lugubre ; le diacre ne faisait que prononcer l'Evangile ; le prêtre célébrant ne se retournait point du côté des assistants lorsqu'il disait *Dominus vobiscum* : les chantres, au nombre de six, chantaient la messe ; deux étaient placés à l'*aigle* (pupitre de chant), dans le chœur, deux au jubé et deux autres au bout de l'église ; ils chantaient alternativement. Les chanoines étaient revêtus de grandes robes noires qui leur pendaient jusqu'aux talons, et dont les manches leur couvraient les mains. Ils allaient trois fois à l'offrande : c'était le seul instant où ils n'avaient pas le visage voilé : il n'y avait qu'un seul cierge allumé, et il était placé dans le milieu du sanctuaire.

La Procession Verte.—Au lieu d'une *diablerie*, c'était une procession champêtre qui signalait, à Châlons, la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste. La veille de cette fête, le chapitre de la cathédrale se rendait à cheval processionnellement à une demi-lieue de la ville, dans un endroit nommé l'*Etoile à Forêt* (au bout de la promenade du Jard). Arrivés à la station, après avoir fait maintes cavalcades pendant le chemin, les chanoines coupaient, avec des serpes, des branches d'arbres de saules et d'autres arbrisseaux, qu'ils rapportaient à l'église, et dont il se servaient pour orner le maître-autel, les chapelles, les statues de la Vierge et des saints. Les curés de la ville allaient aussi à cette procession et y prenaient place par ordre d'ancienneté, avec leur clergé, ils étaient accompagnés de leurs bedeaux ou appariteurs, de même que le chapitre. Le peuple suivait en foule, portant des branches d'arbres, et en jetant le long des rues et des chemins par où le clergé devait passer. Cette cérémonie, qui, dans quelques-uns de ses détails, ressemble à une cérémonie druidique, était nommée *la Procession Verte*; elle n'a été supprimée que dans le XVII^e siècle.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués qui, par leur naissance, appartiennent au département, on cite :

L'honorable industriel Bonvié, ancien député, auquel on doit l'introduction en France de l'importante fabrication des fromages de Gruyère ; le célèbre sculpteur Bouchardon ; le poëte comique Boursault, auteur d'*Esope à la cour* ; le mathématicien *Etienne* Bosc, ancien membre du tribunat, professeur distingué de physique et de chimie ; le typographe *Charles* Crapelet ; le vice-amiral Decrès, ministre de la marine sous l'Empire ; un des grands écrivains du XVIII^e siècle, Diderot, fondateur de l'Encyclopédie ; un prêtre distingué comme théologien et comme homme d'Etat, Duvoisin, évêque de Nantes ; un poëte dramatique, publiciste habile, Etienne, auteur des *Deux Gendres* ; le professeur Furgault, antiquaire et helléniste distingué ; l'illustre général Haxo, homme de bien, qui mourut dans la guerre de la Vendée, également regretté des royalistes et des républicains ; le fameux cardinal Henri de Lorraine ; un des grands jurisconsultes français Henrion de Pansey, ancien président de la Cour de cassation ; le littérateur Lablancherie, fondateur, en 1778, d'un Journal sur les sciences et les arts ; le jésuite Lemoine, poëte distingué du XVII^e siècle, auteur d'une épopée de saint Louis ; Lombard (de *Langres*), ancien ambassadeur en Hollande, littérateur célèbre par sa fécondité ; le savant Marivetz, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la géographie physique, notamment sur celle de la France ; le littérateur de Montrol, auteur d'un bon *Résumé de l'histoire de Champagne* ; l'académicien Roger, auteur de plusieurs ouvrages dramatiques qui ont obtenu du succès ; le généalogiste Saint-Allais, critique judicieux, érudit distingué ; etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Haute-Marne est un département *méditerrané*, région du nord-est, formé presque en entier de la Champagne et de petites parties de la Bourgogne, de la Lorraine et du duché de Bar. — Il a pour limites : au nord, les départements de la Meuse et de la Marne ; à l'est, ceux des Vosges et de la Haute-Saône ; au sud, ceux de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or, et à l'ouest, ceux de la Côte-d'Or et de l'Aube. — Il tire son nom de sa position relative au cours de la *Marne*, une des principales rivières qui y ont leur source. — Sa superficie est de 625,043 arp. métriques.

Montagnes. — Quoique le département soit un pays montagneux, cependant on n'y remarque aucune montagne fort élevée. — La principale chaîne, qui n'est elle même qu'une ramification de la chaîne des Vosges, est désignée communément sous le nom de *montagne de Langres*. C'est à environ une lieue et demie de cette ville que se trouve le point le plus élevé. La chaîne de Langres traverse le département dans toute sa largeur, en courant obliquement de l'est-sud-est au sud sud-ouest. — Au sud et au nord il s'en détache un grand nombre de collines, bordant des vallées étroites parcourues par les rivières qui y ont leurs sources ; ces collines se prolongent dans la même direction jusqu'aux extrémités du département.

Voici la hauteur au-dessus du niveau de la mer de quelques-uns des points les plus élevés du département :

| | |
|---|---|
| Sommité de Montaigu. . . . . . . . . . . . . | 497 mètres. |
| Montagne entre Mont et Serqueux. . . . . | 466 |
| — entre Crilley et Auberive. . . . | 460 |
| — de Langres. . . . . . . . . . . . | 456 |
| La séparation des eaux. . . . . . . . . . . | 452 |
| Source de la Marne. . . . . . . . . . . . . | 440 |
| Montagne entre Pouilly et Beaucharmoy. | 405 |
| — près de Montlandon. . . . . . . | 390 |
| Chaumont. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 379 |
| Longeau. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 300 |
| Bourbonne-les-Bains. . . . . . . . . . . . . . | 280 |

Aspect.—Sol.—Le département, fréquemment coupé par des montagnes et par des vallées, offre un aspect très varié. On y trouve des sites pittoresques.—Le fonds du sol est un massif calcaire sur lequel repose immédiatement la terre végétale. — Les terres arables se distinguent, quant à leur qualité, en terres froides et chaudes, en terres fortes et en terres légères. — Presque partout elles ont pour base une terre franche, dont le mélange, en portions très inégales, avec des glaises, des graviers plus ou moins gros, des détritus de pierres marneuses, du sablon, de la mine de fer limoneuse, du terreau de limon charrié par les eaux, leur donne des degrés de fertilité différents, ou les frappe de stérilité.

Rivières. — Le plateau de Langres est assez élevé pour servir de point de partage aux eaux. Aussi le département, arrosé par un grand nombre de ruisseaux, renferme-t-il la source de plusieurs rivières qui prennent leur cours dans des directions opposées. — Les unes coulent du sud au nord et vont se perdre dans l'Océan, soit conservant leurs noms, comme la *Meuse*, soit en se réunissant à la Seine. — D'autres coulent du nord au sud, dans la Méditerranée, par la Saône et le Rhône. — La *Marne*, qui a sa source principale à une lieue et demie de Langres, sur le territoire de la commune de Balesme, est la plus grande rivière du département ; son cours y a un développement d'environ 100,000 mètres. Cette rivière commence à être navigable à Saint-Dizier. — Les autres rivières qui deviennent importantes, lorsqu'elles sont sorties du département, sont la *Meuse* et l'*Aube* (affluent de la Seine). — L'Ornain, la Saulx, la Blaise, sont des affluents directs ou indirects de la Marne ; la Voire et l'Aujon sont des affluents de l'Aube ; l'Apance, l'Amance, le Saulon et la Veingeanne sont des affluents de la Saône. — Le Mouzon est le seul cours d'eau qui n'ait pas sa source dans le département : il ne le traverse d'ailleurs que sur une très étroite lisière.

Etangs. — Parmi les étangs, qui ne sont nombreux que dans l'arrondissement de Vassy, on remarque ceux d'Harmeville et de la forêt du Val ; l'étendue de chacun est d'environ 30 hectares.

Routes. — Le département est traversé par 5 routes royales et possède 7 routes départementales. On évalue la longueur totale de ces communications viables à 350,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département est en général assez tempéré, et l'air y est pur; mais la température se ressent de l'élévation du sol. On a remarqué que la chaleur y était assez constamment de trois et quatre degrés moins élevée dans les parties hautes, telles que Langres et Chaumont, qu'à Paris et à l'extrémité septentrionale du département, vers Joinville et Saint-Dizier, où la végétation est d'environ 15 jours plus précoce; et que le froid, par la même raison, s'y faisait sentir avec plus d'intensité. — Dans tous les cantons, l'air est habituellement un peu vif.

Vents. — Les vents y sont impétueux et variables. — Ceux de l'est, du nord-est et du sud-est dominent. Les orages sont fréquents.

Maladies. — Les maladies communes dans le pays sont, au printemps, les fièvres intermittentes, les affections catarrhales, les maux de gorge: en été, les érysipèles, les ophthalmies et les fièvres éruptives; en automne, les fièvres de diverses natures, bilieuses, putrides, intermittentes, les rhumatismes, les asthmes, la rougeole, etc.; en hiver, les affections catarrhales et rhumatismales.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les productions marines et particulièrement les coquilles pétrifiées sont répandues avec profusion dans toutes les carrières du département; on y trouve des cornes d'Ammon, remarquables par leur grosseur et leur conservation (il en est qui ont plus de deux pieds de diamètre). — Des bancs calcaires renferment des coquilles bivalves non encore pétrifiées, conservant leurs couleurs et le brillant de leur nacre. — On voit, aux environs de Langres, une pierre calcaire à facettes, composée de petites lames de chaux carbonatée cristallisées qui lui donnent une fausse apparence granitique. Cette pierre est souvent mêlée et quelquefois presque entièrement formée d'astroïtes et de ces fragments fossiles désignés communément sous le nom de *débris de palmiers marins*.

Règne animal. — A l'exception des bêtes à laine, qui fournissent des toisons d'assez belle qualité, les races d'animaux domestiques sont d'espèce médiocre. — Le pays renferme un grand nombre d'animaux nuisibles, loups, renards et blaireaux. La fouine, le putois et la belette, y sont communs; la loutre y est aussi très multipliée. Dans quelques localités on y estime la chair de cet animal à l'égal de toute autre espèce de gibier. — Le gibier est d'ailleurs abondant dans la Haute-Marne. Les cerfs y sont rares, mais les chevreuils et les sangliers y sont nombreux, ainsi que les lièvres. Le gibier ailé de toute espèce y est très multiplié, quoique le pays nourrisse un grand nombre d'oiseaux de proie. — Les rivières ne sont pas très poissonneuses, mais les étangs fournissent abondamment à la consommation du pays. — On pêche dans les rivières la truite et la lamproie. — Les écrevisses sont communes dans tous les ruisseaux. — Les grenouilles, fort nombreuses, sont estimées dans le pays comme un mets délicat.

Règne végétal. — Le département est un des plus boisés de France; les forêts y renferment des arbres de toute espèce, parmi lesquelles les essences dominantes sont le chêne, le hêtre, le frêne et le charme. — Il n'est pas moins riche en arbrisseaux et en plantes aromatiques et amères, applicables à la médecine ou aux arts. — Il fournit au commerce des racines de gentiane et du *calamus aromaticus*. — La gaude, le caille-lait, la colchide d'automne y croissent spontanément. — On y trouve une grande quantité de champignons, de morilles, de mousserons, etc. — Les truffes sont communes dans les forêts du centre, dans les bois d'Arc, de Richebourg, de Château-Vilain; on en fait la recherche avec de petits chiens dressés à cet usage; quoiqu'elles n'aient pas la saveur relevée et le parfum des truffes de la Dordogne, les truffes de la Haute-Marne, cueillies à l'époque de leur parfaite maturité, à la fin de l'automne, peuvent être servies sur les meilleures tables.

Règne minéral. — Le minerai de fer en grains et en roche abonde dans la Haute-Marne et fournit à de nombreuses exploitations; c'est la seule richesse métallique qui y soit exploitée. — Le pays renferme de belles carrières de pierres de taille, des pierres statuaires, des pierres propres à faire des meules à émoudre, d'autres de pierres tessulaires propres à faire des toitures, du grès à paver, du marbre (espèce de lumachelle), du gypse, du tuf, de la marne, de l'argile à briques et à foulon. — On y trouve aussi des pyrites martiales, de la houille et de la tourbe. — Les couches inférieures des carrières de plâtre de Bourbonne sont composées d'un albâtre gypseux, veiné de gris, de jaune et de brun, susceptible de recevoir un beau poli, et qui pourrait être employé à la fabrication de vases, de pendules et d'autres ornements.

*Eaux minérales.* — Les eaux minérales et thermales sont assez communes dans le département. — Les plus célèbres et les plus fréquentées sont celles de Bourbonne-les-Bains. — On cite aussi les sources froides et plus ou moins ferrugineuses d'Attancourt, de la forêt de Marnesse, d'Essey-les-Eaux et de La Rivière.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Chaumont, sur un plateau élevé, entre la Marne et la Suize, à une demi-lieue de leur confluent, chef-l. de préf., à 62 l. E.-S.-E. de Paris (distance légale. — On paie 30 postes 1/2). Pop. 6,318 h. — Cette ville pourrait tirer son nom de sa situation sur une montagne chauve et stérile; mais les historiens disent qu'elle a pris celui d'un de ses anciens seigneurs. — Elle se nommait comme elle se nomme aujourd'hui, dès l'an 951, époque où Lothaire, roi de France, y passa à son retour de Bourgogne; mais ce n'était encore qu'un bourg fortifié par un château. — La mort du sire de Chaumont, tué à la Terre-Sainte, fit réunir cette châtellenie au domaine des comtes de Champagne. — En 1190, une charte du comte Henri II accorda aux habitants de Chaumont la *coutume de Lorris*, du comté de Blois. — En 1202, une prévôté fut établie dans cette ville qui commença dès lors à prendre quelque importance. — Les évêques de Langres élevèrent plusieurs fois la prétention d'étendre leur suzeraineté sur Chaumont, et l'un d'eux obtint même, en 1214, que la comtesse Blanche, veuve de Thibaut III, lui prêtât hommage pour cette seigneurie. — Le château de Chaumont, qui était alors séparé de la ville et portait le nom de *Haute-Feuille*, devint une des maisons de plaisance des comtes de Champagne, et fut transformé en un rendez-vous de chasse. Il ne reste plus de ce château que les débris d'une tour carrée, bâtie de grosses pierres. La ville qu'il protégeait augmenta en richesse et en population. — Louis XII l'environna de murailles; François I[er] et Henri II y ajoutèrent quelques bastions et de larges fossés. Ces bastions sont à peu près détruits, et les fossés comblés. Cependant Chaumont n'est pas tout-à-fait une ville ouverte; une porte du côté de Langres et quelques débris de ses vieilles fortifications restent debout. — Cette ville est généralement bien bâtie. — Les rues en sont larges, propres et bien percées, mais quelques-unes sont escarpées et de difficile accès. Pendant longtemps et en raison de sa position, elle manquait d'eau et on y était réduit à boire celle des citernes; maintenant douze bornes-fontaines et quatre fontaines jaillissantes, alimentées par une machine hydraulique de l'invention de l'ingénieur mécanicien Cordier (de Béziers), distribuent dans la ville les eaux limpides de la Suize. — Chaumont renferme plusieurs édifices publics parmi lesquels on remarque le collège, l'hôpital et l'hôtel-de-ville; ce dernier bâtiment, d'architecture moderne, offre une construction élégante. — Elle possède un cabinet de physique et une bibliothèque publique renfermant 35,000 volumes. — La partie la plus élevée de la ville est entourée de jolies promenades; celle qui est bâtie en amphithéâtre sur le penchant de la colline, se présente sous un aspect agréable et pittoresque. — On voit, dans la ville haute, une espèce de porte ou d'arc de triomphe assez joli, commencé sous Napoléon et fini sous Louis XVIII. — C'est à une lieue de Chaumont, sur le territoire de la commune de Luzy, que s'éleva, en 1212, la célèbre abbaye du *Val-des-Ecoliers*. Elle fut fondée par quatre docteurs de Paris, que l'esprit de retraite et de perfectionnement conduisit dans une affreuse solitude, qui conserve encore aujourd'hui quelque chose de sombre et de pittoresque.

Andelot, ch.-l. de cant., à 4 l. N.-E. de Chaumont. Pop. 1,029 hab. — Cette petite ville, située sur la droite du Rognon, est fort ancienne. — Elle fut, en 587, choisie par Gontran, roi de Bourgogne, pour ses conférences avec son neveu Childebert, roi

d'Austrasie; et ce fut là qu'il l'institua, en présence de ses *leudes*, héritier de tous ses domaines. — On voit près d'Andelot les ruines d'une forteresse connue, jusqu'au XVII^e^ siècle, sous le nom de Monteclair, et qui fut rasée en 1635.

ARC-EN-BARROIS, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-O. de Chaumont. Pop. 1,469 hab. — Cette petite ville est agréablement située sur la rive droite de l'Aujon; elle faisait autrefois partie de la Bourgogne, et était fortifiée par une enceinte de murailles flanquées de tours dont on voit encore quelques vestiges. Le château, situé au milieu de la ville, appartenait à la maison d'Orléans; il a été en partie démoli. Une aile qui existe encore témoigne de son ancienne splendeur. — Les environs d'Arc sont entourés de forêts appartenant à mademoiselle Adélaïde d'Orléans, qui est aussi propriétaire de ce qui reste du château.

BOURMONT, ch.-l. de cant., à 7 l. 3/4 N.-E. de Chaumont. Pop. 1,118 hab. — Cette ville, aujourd'hui peu importante, paraît avoir été une des villes fortes des Lingons. On a trouvé, dans ses environs, un assez grand nombre d'antiquités gauloises et romaines. Elle est située sur une hauteur qui domine la vallée de la Meuse et d'où l'on jouit d'une vue étendue sur un pays si agréablement varié, que, dans un rayon de deux lieues seulement, il offre aux yeux jusqu'à 60 villages.

CHATEAU-VILLAIN, ch.-l. de cant., à 4 l. O.-S.-O. de Chaumont. Pop. 1,896 hab. — Cette ville, qui, pendant la Révolution, avait reçu le nom de Ville-sur-Aujon, petite rivière sur la rive gauche de laquelle elle est située, est une ancienne place forte qui a été entourée de murailles flanquées de tours et défendues par des fossés remplis d'eau vive. — C'était le chef-lieu d'un comté dont les seigneurs accompagnèrent saint Louis à la croisade. Elle fut érigée en duché-pairie en 1703, en faveur du comte de Toulouse, et passa ensuite dans la maison d'Orléans. Le château des sires de Château-Villain passait, avant la Révolution, pour un des plus beaux de la Champagne.

NOGENT-LE-ROI, près de la rive droite de la Traire, ch.-l. de cant., à 4 l. E.-S.-E. de Chaumont. Pop. 2,401 hab. — Cette petite ville est fort ancienne; on reporte son origine au temps où Constance repeupla le territoire des Lingons, en y établissant des prisonniers Frisons, Franks et Bataves, pour cultiver les terres. Nogent, pendant la Révolution, avait reçu le nom de Nogent-Haute-Marne.

LANGRES, sur une montagne, près de la rive droite de la Marne, ch.-l. d'arrond., à 7 l. 3/4 S.-S.-E. de Chaumont. Pop. 7,460 hab. — Un des historiens de Langres prétend que cette ville fut fondée 504 ans après le déluge, par Longo VI, roi des Celtes, l'an du monde 2,161, ou environ 1823 ans avant Jésus-Christ; ce serait ainsi certainement la plus ancienne ville de l'Europe. Mais, laissant de côté ce récit fabuleux, l'histoire nous apprend que Langres est réellement une des plus anciennes villes de France. C'était, du temps de César, la métropole des *Lingones*, et elle portait le nom de *Andemataunum* ou *Antomatunum*. La notice des provinces de l'Empire lui donne le nom de *civitas Lingonum*. — Langres faisait partie de la Belgique. Sous Auguste, elle fut comprise dans la Gaule Celtique et y demeura jointe jusqu'au règne de Dioclétien, qui la plaça dans la première Lyonnaise. — Les Lingons s'étaient alliés avec les Romains dès le commencement de l'entrée de César dans les Gaules. Ils persistèrent dans cette alliance et refusèrent de se rendre à l'assemblée générale convoquée par Vercingétorix. — Les empereurs romains eurent pour eux une grande considération; Othon leur accorda le titre et les priviléges de citoyens romains; et plus tard, Valentinien ayant voulu les rendre tributaires comme les autres peuples de la Gaule, ils lui firent dire : « Que l'Empereur sache que les Lingons aiment avant tout la liberté; s'il veut les forcer à faire quelque chose qui y soit contraire, il verra bientôt combien ils sont prompts à prendre les armes. » — Langres fut une des villes que les Romains s'attachèrent à décorer de beaux édifices; elle eut un Capitole, des temples et un théâtre. — Plusieurs arcs de triomphe en l'honneur des empereurs y furent élevés; on en voit encore un qui a été long-temps enclavé dans les murailles de la ville et qui se compose de deux arcades décorées de pilastres et de sculptures. Cet édifice est simple et de bon style. On croit qu'il fut érigé vers 240, en l'honneur des deux Gordiens. On ajoute que les deux arcades égales signifient l'union régnant entre les deux empereurs, qui triomphèrent le même jour. — Comme beaucoup d'autres villes de France, Langres a été exposée à de nombreux désastres; prise et brûlée par Attila, elle se rétablit pour éprouver le même sort sous le règne d'Honorius, lors de l'irruption des Vandales, en 407. — Cette ville fut rebâtie peu de temps après l'invasion de l'empire romain par les barbares. Elle tomba ensuite au pouvoir des Bourguignons et continua de faire partie du royaume de Bourgogne, jusqu'au partage de ce royaume sous les enfants de Louis-le-Débonnaire; elle échut alors à Charles-le-Chauve, et eut ensuite des comtes particuliers jusqu'à ce que Hugues III, duc de Bourgogne, ayant acheté le comté de Langres à Henri, duc de Bar, le donna, en 1179, à Gauthier, son oncle, évêque de Langres, en échange du domaine de Dijon. — Dans la suite, Louis VII érigea ce comté en duché-pairie, en annexant la ville à la couronne. — L'évêché de Langres avait été fondé dans le III^e^ siècle. — L'évêque Albéric y reçut, en 830, l'empereur Louis-le-Débonnaire et Lothaire, son fils aîné, et tint en leur présence un concile provincial pour la réformation du clergé séculier et régulier. — Les évêques de Langres eurent donc, depuis le règne de Philippe-Auguste, le titre de *ducs et pairs de France*. Au sacre des rois, ils étaient chargés de porter le sceptre. — L'évêché de Langres était encore, en 1830, un de ceux dont la possession assurait la nomination à la pairie. — Pendant les guerres contre les Anglais, Langres resta fidèle au roi de France. — Dans le XV^e^ siècle, les habitants de cette ville, malgré les suggestions de leur évêque, soutinrent courageusement les assauts réitérés des Anglais, qui les cernaient de toutes parts, et firent même avec succès à l'ennemi une guerre extérieure. Sortant de leurs murs, ils les attaquèrent à leur tour, détruisirent les châteaux de Changey, de Saint-Broing, d'Heuilly-Coton, de Cohons, de Bourg, d'Humes et du Pailly, et démolirent une foule d'autres forteresses, repaires ordinaires de petits tyrans féodaux, recélant alors des gens d'armes anglais ou bourguignons qui mettaient la campagne au pillage. — Il ne paraît pas que Langres ait eu à souffrir pendant la guerre de 1514, contre Charles-Quint. — Pendant la guerre de la Ligue, cette ville se prononça pour la cause royale contre les ligueurs, et proclama Henri IV. — Jusqu'en 1814, Langres ne revit pas l'ennemi; mais dans cette année désastreuse, l'armée coalisée marcha sur cette ville. A son approche, le maréchal Mortier, qui l'occupait avec 10,000 hommes, se retira sur Bar-sur-Aube, abandonnant la défense de Langres à 50 soldats de la garde impériale et au courage des habitans; mais que pouvaient-ils sans armes et sans munitions, derrière des remparts en ruines, et quand le bruit du canon eût suffi pour faire écrouler? D'ailleurs, la trahison formait déjà des espérances que nos malheurs vinrent bientôt réaliser. « Des signaux, dit M. Montrol, furent faits du haut des murs. Les Autrichiens, prévenus que le maréchal Mortier s'était retiré, ne laissant de garnison que pour la garde d'une porte, se présentèrent au nombre de 30,000. Il fallut capituler; les 50 soldats, qui n'étaient pas prévenus de la capitulation, n'eurent que le temps de jeter leurs armes et de se cacher dans les maisons, d'où on les fit plus tard échapper : un d'eux, ne pouvant se résoudre à fuir devant ces Autrichiens, qu'il avait peut-être poursuivis de bataille en bataille, depuis Marengo jusqu'aux champs de Lutzen, aima mieux mourir que de reculer; immobile sous cette porte, dont on venait de livrer les clefs, il attendit, la baïonnette croisée, les premiers escadrons qui accouraient. Ils ne purent entrer dans la ville qu'en passant sur son cadavre. » — On assure que les affaires qui étaient mises en délibération au congrès de Châtillon se traitaient à Langres. Le fait est que les princes alliés s'y trouvèrent réunis à la même époque. De Langres, ils se rendirent à Chaumont, où fut signé plus tard le fameux traité par lequel les alliés s'engagèrent à ne mettre bas les armes qu'après l'entière défaite de Napoléon. — Langres est située sur une montagne escarpée qui domine un pays bien cultivé; c'est, avec Briançon, la ville de France la plus élevée au-dessus du niveau de la mer : l'air y est vif et sain, la température variable; plusieurs rivières, dont les plus considérables sont la Marne, la Meuse, l'Amance et la Vingeanne, prennent leur source à peu de distance, et portent leurs eaux, les unes à l'Océan, les autres à la Méditerranée. Son plan est de forme presque ovale; la ville est généralement bien bâtie; les rues sont larges, propres et assez bien percées. C'est la ville la plus importante et la plus peuplée du département. Son monument le plus remarquable est l'église cathédrale, une des plus anciennes de France. Le péristyle du chœur paraît être le reste d'un temple dédié à quelque divinité du paganisme; son architecture est d'ordre corinthien, orné de têtes de béliers. Il existe derrière le maître autel une colonne sur laquelle on dit qu'était posée la statue de Jupiter-Ammon. Le reste de l'église est gothique-roman, et, suivant la tradition, fut bâti vers l'an 380. Le jubé, en forme d'arc de triomphe, date de 1555. Le portail est un ouvrage du XVIII^e^ siècle. Il est d'une architecture moderne assez estimée des connaisseurs. On admire dans cette cathédrale le retable et le devant du maître-autel, qui est en argent, et représente l'histoire de saint Mamès et de saint Jean l'Evangéliste, ancien patron de l'église. La chaire épiscopale, en marbre rouge, est d'un beau travail. — Il existe à Langres une salle de spectacle et une bibliothèque publique contenant 3,000 volumes. — L'hôtel-de-ville est une construction moderne. — La promenade de *Blanche-Fontaine* est formée par une superbe avenue d'un quart de lieue, conduisant, par une pente douce, à une jolie source environnée d'arbres majestueux.

BOURBONNE-LES-BAINS, au confluent de la Borne et de l'Apance, ch.-l. de cant., à 7 l. 3/4 E.-N.-E. de Langres. Pop. 3,272 hab. — Cette ville, bâtie dans un lieu où les Romains avaient un établissement thermal, et où, dans le moyen-âge, s'élevait un château-fort (*castrum Vervoniense*), doit toute son importance aux sources thermales qu'elle possède. — Il y existe une inscription célèbre, et qui a été plusieurs fois diversement expliquée; on y voit aussi les

vestiges d'une voie romaine. La ville actuelle est nouvelle en quelque sorte, ayant été en grande partie rebâtie depuis un incendie qui la dévasta en 1717. Elle occupe une situation agréable et pittoresque sur le plateau et sur le penchant d'une colline, et possède d'agréables promenades et de belles fontaines. — Ses principaux édifices sont : une église fort ancienne, peu vaste, et qui renferme un beau jeu d'orgue ; un hospice civil parfaitement administré ; un hôpital militaire, des bains civils et un hôtel-de-ville récemment construit. — Cet hôtel, situé sur la place principale, est d'une architecture de bon goût, et d'une distribution bien entendue pour les besoins de la ville et les plaisirs des étrangers. — Le rez-de-chaussée est consacré à la mairie et à la justice de paix. Le premier étage offre un beau salon, une salle de billard et d'autres pièces, qui forment un lieu de réunion pour la lecture des journaux, les jeux de société, les concerts, les bals, etc. — L'*Hôpital militaire*, fondé en 1732 par Louis XV, comme celui de Barèges, a été agrandi sous Louis XVI, en 1785, et successivement amélioré, surtout depuis 1815. Il est vaste et peut recevoir 600 militaires, dont 100 officiers. — Les *Bains civils*, établis sur les anciens bâtiments romains, reconstruits sur un plan moderne, en 1783, par les anciens seigneurs de Bourbonne, et achetés, en 1812, par l'État, ont été embellis par d'importantes constructions qui en ont doublé l'étendue, et les font rivaliser avec les plus beaux thermes du royaume. — L'établissement thermal, décoré d'un péristyle d'ordre ionique, dont les colonnes sont d'un seul bloc, forment un carré long de 155 pieds de façade ; il renferme 52 cabinets de bains, 16 douches, 2 étuves ou bains de vapeurs et 2 piscines. — Les sources thermales ont une température qui varie depuis 44 jusqu'à 52 degrés Réaumur ; elles sont au nombre de trois : la *Fontaine de la place*, voisine des bains civils dont elle dépend, est renfermée dans un bâtiment construit à l'imitation des anciens temples ; son eau se boit sur place ou s'emporte, elle en produit 1.440 pieds cubes en 24 heures. — La *Fontaine des bains civils*, qui en fournit 720 pieds, est contenue dans des puits très profonds, qui jadis ont servi d'étuves aux Romains. — La troisième source, connue sous le nom de *Bain Patrice*, fournit 1.080 pieds cubes d'eau en 24 heures, et alimente les bains de l'hôpital militaire. — L'eau de Bourbonne est parfaitement limpide ; sa saveur est salée ; elle laisse échapper en sortant de la source du gaz azote parfaitement pur, et contient du sel marin, des muriates et des sulfates de chaux et de magnésie ; on l'administre en bains, en douches et en boissons ; elle est particulièrement en usage dans le traitement de la paralysie et des rhumatismes ; on l'emploie aussi pour les vieilles entorses et les fractures vicieusement réduites. — La saison commence le 1er mai et finit le 1er octobre.

VASSY sur la Blaise, ch.-l. d'arrond., à 11 l. N.-N.-O. de Chaumont. Pop. 2.585 hab. — Cette ville, fort ancienne, était, suivant quelques auteurs, une des cités des *Vadicasses*. — Elle fut brûlée en 211 par l'empereur Caracalla. — Dans le VIIe siècle, elle faisait partie du domaine royal. — Son histoire n'offre ensuite rien d'important jusqu'en 1544. — Alors les deux tiers de la ville furent brûlés par les soldats de Charles-Quint. — Elle commençait à peine à sortir de ses ruines et à se relever de ce désastre, lorsque, en 1562, elle devint le théâtre d'un événement célèbre, premier signal des guerres civiles et religieuses qui ont ensanglanté les XVIe et XVIIe siècles. — Vassy renfermait alors un grand nombre de protestants. Voici comment, dans son *Résumé de l'histoire de Champagne*, M. de Montrol raconte le massacre qu'en firent les gens du duc de Guise : « Le duc François se rendait dans sa principauté de Joinville pour y arrêter les progrès du calvinisme ; passant par Vassy, ses gens prennent querelle avec les huguenots, assemblés au prêche dans une grange voisine de l'église où le duc entendait la messe ; on en vient aux mains ; le duc accourt pour apaiser le tumulte, il est blessé d'un coup de pierre au visage (c'est ce qui lui fit donner le surnom de Balafré) ; ses gens, furieux de sa blessure, se jettent sur les calvinistes, en tuent une vingtaine et en blessent un plus grand nombre (suivant Mézeray, il y eut 60 personnes tuées et 200 blessées). Tel est le récit fait par les catholiques de l'événement qui préludait à la Saint-Barthélemy, et mit en feu toute la France : que cet événement n'ait point été prémédité, c'est ce que le duc de Guise a soutenu jusqu'à son lit de mort ; mais Mézeray rapporte que le curé et le prieur l'avaient en vain conjuré d'éloigner ses gens du lieu où les religionnaires étaient réunis, et le juge de Vassy ayant voulu rappeler l'édit de la liberté de conscience, le duc dit, en montrant son épée : *Voilà celle qui fera le rescit de cet édit détestable.* » — Le demi-siècle qui suivit ce sanglant conflit fut pour Vassy, devenu le centre du parti protestant, une longue série de troubles, de malheurs et de persécutions. — Les habitants, divisés par le fanatisme religieux et par l'esprit de parti, étaient en proie à de continuels déchirements. — En 1591, la ville fut saccagée, pillée et brûlée par la garnison catholique de Saint-Dizier. Un siècle suffit à peine pour relever les ruines de cette malheureuse ville et la repeupler. Elle commençait à recouvrer quelque prospérité, lorsque, en 1685, la révocation de l'édit de Nantes lui porta un coup terrible. La majeure partie des habitants fut obligée de s'expatrier. — Vassy, qui a dû à sa position centrale l'honneur d'être préférée à Saint-Dizier pour être le chef-lieu d'un arrondissement, est dans une situation agréable, sur la rive droite de la Blaise. C'est une ville propre, assez bien bâtie, et qui possède de belles fontaines. Il existe encore quelques vestiges des fortifications qui l'entouraient autrefois.

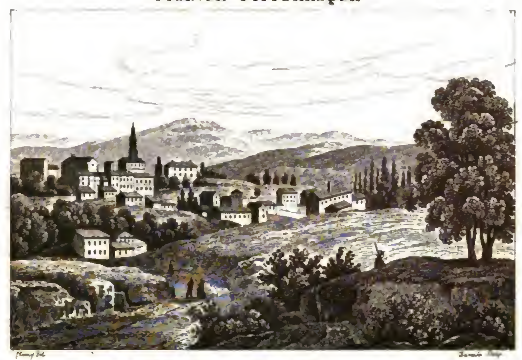
DOULEVANT, ch.-l. de cant., à 5 l. S. de Vassy. Pop. 695 hab. — Ce gros bourg, dont l'origine est ancienne, et dans le voisinage duquel on a trouvé des grands tombeaux, a été, en 1814, le théâtre de divers combats, et a reçu deux fois le quartier général de Napoléon. On le nomme aussi Doulevant-le-Château. — A l'extrémité de son territoire, du côté d'Arnancourt, existait autrefois l'ermitage de Notre-Dame-des-Prés, où, à ce qu'on prétend, se retira, sous le nom de *solitaire inconnu*, le comte de Moret, fils de Henri IV et de la comtesse de Moret, qui passa pour avoir été tué à la bataille de Castelnaudary.

JOINVILLE, sur la rive gauche de la Marne, ch.-l. de cant., à 3 l. E.-S.-E. de Vassy. Pop. 3,0[illegible]5 hab. Cette ville est située dans un bassin agréable, au pied d'une haute montagne d'un accès difficile et au sommet de laquelle s'élevait autrefois un château-fort bâti dans le XIe siècle, et qui a été détruit à l'époque de la Révolution. Ce château avait appartenu à la maison de Guise. Le fameux cardinal de Lorraine y naquit en 1529 ; et, s'il faut en croire Belleforêt et Duchesne, on y projeta et on y conclut, en 1584, la *ligue* célèbre qui fit verser tant de sang dans le XVIe siècle. — Une petite pièce pratiquée dans l'épaisseur des murs se nommait encore, en 1730, le *Cabinet de la Ligue*. — Le château de Joinville, avant d'être une possession des Guises, avait eu des seigneurs du nom de Joinville. Un d'eux, Sénéchal de Champagne, fut l'ami et l'historien de saint Louis. On voyait encore, avant la Révolution, dans l'église du château, les magnifiques tombeaux et les armures des sires de Joinville et des princes de Lorraine. Ces monuments ont depuis été mutilés et presque détruits. — Joinville est une ville fort ancienne ; quelques auteurs veulent qu'elle tire son origine d'un ancien temple élevé à Janus, et l'appellent *Jani-Villa* ; d'autres font venir son nom de Junon, et la nomment *Junonis Villa* ou *Junopolis*. Une opinion plus accréditée est celle qui attribue la fondation de Joinville, *Jovini Villa*, à Jovinus, ce Rhémois célèbre dont le tombeau magnifique existe encore à Reims. On voyait à Joinville, dans le siècle dernier, les ruines d'une vieille tour appelée *Tour-le-Jovin*. — Après la capitulation de Saint-Dizier, en 1544, Charles-Quint assiégea et prit Joinville, qu'il brûla presque entièrement. La ville fut rebâtie depuis par les soins de Claude de Lorraine, baron de Joinville, et d'après les ordres de François Ier. — En 1552, Henri II l'érigea en principauté, en faveur du duc de Guise. Cette principauté a passé depuis à la maison d'Orléans. Un des fils de Louis-Philippe porte le titre de prince de Joinville.

MONTIERENDER, ch.-l. de cant., à 3 l. S.-O. de Vassy. Pop. 1.4[illegible]2 hab. — Cette petite ville, située au milieu de la vaste et antique forêt de Der, autrefois séjour des druides, doit son origine et son nom à un ancien monastère fondé au VIIe siècle, par le roi Childéric II, et dont saint Berchaire fut le premier abbé. Chilpéric lui fit don du palais de Puisy, qui était une de ses résidences royales. — L'abbaye de Montierender était une des plus riches de l'ordre de Saint-Benoît, et étendait sa seigneurie sur un grand nombre de paroisses. — Cette petite ville possède aujourd'hui un célèbre dépôt d'étalons.

SAINT-DIZIER, sur la rive droite de la Marne, ch.-l. de cant., à 4 l. N. de Vassy. Pop. 6,[illegible]97 hab. — Cette ville, agréablement située au point où la Marne commence à devenir navigable, était autrefois une place de guerre importante et bien fortifiée. En 1544, elle soutint un siége mémorable contre l'empereur Charles-Quint ; le comte de Sancerre, qui la défendait, ne se rendit qu'après six semaines de tranchée ouverte. L'armée impériale y perdit un grand nombre de soldats. René de Nassau, prince d'Orange, y fut tué. — Saint-Dizier ne fut rendu à la France qu'à la paix de Crespy. François Ier la fit réparer et en releva les fortifications qui depuis ont été remplacées par d'agréables promenades. — En 1814, le 27 janvier et le 27 mars, l'armée commandée par l'empereur Napoléon livra, aux environs de Saint-Dizier, deux combats sanglants où les armées coalisées furent complétement battues. — C'est à Saint-Dizier qu'après la rupture du congrès de Châtillon le duc de Vicence rejoignit le quartier impérial et annonça à Napoléon qu'il devait renoncer à l'espoir de traiter avec les souverains alliés. — Saint-Dizier est une assez jolie ville, bien percée et bien bâtie. — Elle a été, dans le siècle dernier, rebâtie en pierre, à la suite d'un incendie qui consuma presque toutes les maisons, alors construites en bois. On y remarque un fort bel hôtel-de-ville récemment achevé. La ville est environnée de forêts d'où l'on tire les bois propres à la construction des bateaux destinés à la navigation de la Marne, qui sont fabriqués à Saint-Dizier.

SOMMEVOIRE, à 3 l. 1/2 S.-O. de Vassy. Pop. 1,021 habit. — Ancienne bourgade environnée de bois, et qui, dès le VIIIe siècle,



*Bourbonne-les-Bains.*



*Langres.*



*Chaumont.*

comptait 1,200 habitants; elle a beaucoup perdu de son importance; on remarque aux environs les traces de plusieurs chemins attribués aux Romains. — Sommevoire est à une petite distance de la source de la Voire. Le nom Somme, commun en Champagne, paraît y avoir été de toute ancienneté employé pour désigner le voisinage d'une source; ainsi on connaît *Somme-Bionne*, *Somme-Suippe*, *Somme-Vesle*, *Somme-Tourbe*, etc.

TREMILLY, à 5 l. 1/2 S.-E. de Vassy. Pop. 395 hab. — Ce village, situé sur l'Effondais, et que traverse la route de Troyes à Nancy, n'est remarquable que par un château flanqué de deux tourelles et entouré de fossés larges et profonds. — Le château a appartenu successivement aux maisons de La Trémouille et de Broglie. Il a, dans ses dépendances, un beau parc symétriquement planté. A l'entrée principale de l'édifice, et en avant du pont qui y conduit, est une espèce d'arc triomphal quadrangulaire, percé de quatre arcades et surmonté d'une statue équestre qui, selon la tradition du pays, a été érigée à saint Jérôme. Derrière le château se trouve une autre arcade simple en marbre blanc ornée de ceps de vigne et de thyrses assez bien sculptés.

## ÉPONINE ET SABINUS.

Dans le premier siècle de l'ère chrétienne et lors de la fameuse insurrection du Batave Civilis pour reconquérir l'indépendance gauloise, le Lingon Julius Sabinus, fier de son nom et d'une origine qu'il faisait remonter à Jules-César, parvint à faire soulever ses compatriotes et à se faire proclamer César. — Vitellius était mort. Vespasien venait d'être proclamé empereur par les légions d'Orient, et reconnu par celles d'Illyrie. — Les Séquanes étaient restés fidèles aux Romains; Sabinus marcha contre eux à la tête d'une troupe nombreuse, mais indisciplinée, et voyant au milieu du combat la fortune sur le point de l'abandonner, s'enfuit avec autant de lâcheté qu'il avait mis de précipitation à livrer bataille. Bientôt sentant toute l'ignominie de sa conduite, après un si grand éclat, et se voyant en égale horreur au parti gaulois et au parti romain: « Il hésita, dit M. A. Thierry, sur ce qu'il deviendrait. La fuite en Germanie lui était facile; mais uni depuis peu, par amour, à une jeune gauloise, nommée Eponine, il préféra braver tous les périls plutôt que de se séparer de celle qu'il ne pouvait ni abandonner ni emmener avec lui. Dans une de ses maisons de campagne existaient de vastes souterrains, construits jadis pour les usages de la guerre, et propres à recevoir des vivres, des meubles, tout ce qui était nécessaire à la vie de plusieurs hommes: l'entrée en était secrète et connue seulement de deux affranchis dévoués à Sabinus. Ce fut dans cette maison que se rendit le noble gaulois annonçant qu'il allait terminer sa vie par le poison, et il congédia ses serviteurs et tous ses esclaves. Les deux affranchis mirent alors le feu au bâtiment, et le bruit se répandit en tout lieu que Sabinus s'était empoisonné, et que son cadavre avait été la proie des flammes. A cette nouvelle, trop bien confirmée par le témoignage de Martial, l'un des affranchis fidèles, une douleur inexprimable s'empara d'Eponine; elle se jeta la face contre terre, pleurant et sanglotant, et resta trois jours et trois nuits, dans son désespoir, refusant toute nourriture. — Sabinus, attendri et effrayé, lui envoya de nouveau Martial pour lui révéler qu'il n'était point mort, qu'il vivait dans une retraite inconnue, mais qu'il la priait de persévérer aux yeux du monde dans son affliction, afin d'entretenir une erreur à laquelle il devrait son salut. Qu'on se représente, s'il se peut, l'état d'Eponine à cette nouvelle; l'allégresse dans l'âme, elle prit tous les signes du deuil, et joua si bien, selon l'expression d'un ancien, *la tragédie de son malheur*, que personne n'en conçut le moindre doute. Bientôt, brûlant de voir son époux, elle se fit conduire pendant la nuit, au lieu de sa retraite, et revint avant le jour; elle y retourna, s'enhardit peu à peu à y rester; puis elle n'en voulut plus sortir. Au bout de sept mois, la colère des Romains paraissant calmée, Eponine projeta d'aller elle-même à Rome solliciter Vespasien, dont on vantait beaucoup la douceur. Sabinus l'accompagna dans ce voyage, déguisé en esclave, la tête rasée et enveloppée d'un bandeau, enfin dans un accoutrement qui le rendait méconnaissable. Mais leurs espérances étaient mal fondées; quelques amis qu'ils avaient à Rome et auxquels ils se découvrirent, leur conseillèrent d'attendre encore et de regagner la Gaule. Le proscrit s'ensevelit de nouveau dans ce sépulcre durant neuf années. — Ces neuf années, Eponine les passa presque tout entières avec lui. Là, elle devint deux fois mère: « Seule, comme la lionne au fond de sa tanière, dit un « écrivain grec qui connut l'un de ses fils, elle supporta les dou-« leurs de l'enfantement, et nourrit de son sein ses deux lion-« ceaux. » Par intervalle, elle allait en Italie observer et consulter leurs amis communs. — Mais les deux époux furent enfin découverts et conduits prisonniers à Rome. Amenée devant l'empereur, Eponine se prosterna à ses pieds, et lui montrant ses enfants: « César, dit-elle, je les ai conçus et allaités « dans les tombeaux, afin que plus de suppliants vinssent em-« brasser tes genoux. » Ses paroles, sa douleur, son héroïsme, arrachèrent des larmes à tous les assistants; mais Vespasien, inflexible, ordonna de traîner sur-le-champ Sabinus au supplice. Eponine alors se releva, et d'une voix forte et pleine de dignité, elle réclama que des destinées si long-temps communes ne fussent point désunies à ce dernier instant: « Fais-moi cette grâce, « Vespasien, s'écria-t-elle, car ton aspect et tes lois me pèsent « mille fois plus que la vie dans les ténèbres et sous la terre. » — Depuis long-temps Civilis s'était soumis à l'empereur, les Gaules étaient pacifiées. — Le sang de l'héroïque Eponine et du malheureux Sabinus fut le dernier versé pour la cause de la vieille indépendance gauloise. La Gaule se résigna à devenir Romaine. Les Francs étaient encore sur l'autre rive du Rhin.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 4 députés. Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-l. sont: Langres, Bourbonne, Chaumont, Vassy.

Le nombre des électeurs est de 1,011.

ADMINISTRATIVE. Le ch.-lieu de la préfecture est Chaumont. Le département se divise en 3 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chaumont . . . . . . . . | 10 cant., | 195 comm., | 84,965 habit. |
| Langres. . . . . . . . . . | 10 | 209 | 98,422 |
| Vassy. . . . . . . . . . . | 8 | 145 | 66,440 |
| Total | 28 cant., | 540 comm., | 249,827 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Chaumont), 2 recev. partic.; 8 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Chaumont), et 1 inspect.

*Domaines et enregistr.* — 1 directeur (à Chaumont), 2 inspecteurs, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Chaumont), 2 directeurs d'arrond., 3 recev. entreposeurs.

*Forêts.* — Le département forme la 17e conservation forestière, dont le chef-lieu est à Chaumont. — 1 conserv., à Chaumont. — 3 inspecteurs, à Chaumont, Langres et Vassy.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 3e inspection, dont le chef-l. est Nancy. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Chaumont.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 10e arrond. et de la 3e division, dont le chef-lieu est à Dijon. — 1 ingénieur des mines réside à Chaumont.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 3e arrondissement de concours, dont le chef-lieu est Strasbourg. — Il y a à Montierender un *dépôt royal* où se trouvent 33 étalons.

MILITAIRE. Le département fait partie de la 18e division militaire, dont le quartier général est à Dijon. — Il y a à Chaumont: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Chaumont. — Le département renferme une place de guerre (Chaumont). — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 20e légion, dont le ch.-l. est à Dijon.

JUDICIAIRE. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Dijon. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance, à Chaumont (2 chambres), Langres, Vassy, et 3 tribunaux de commerce (à Chaumont, Langres et Saint-Dizier).

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Lyon, et dont le siége est à Langres. — Il existe à Langres: — un séminaire diocésain qui compte 120 élèves; — une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 3 cures de 1re classe, 25 de 2e, 332 succursales, et 14 vicariats. — Plusieurs congrégations religieuses de femmes, chargées des hospices, consacrées aux soins des malades, des aliénés, et tenant de nombreux pensionnats. — 3 écoles chrétiennes.

UNIVERSITAIRE. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Dijon.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département: — 5 colléges: à Bourmont, à Chaumont, à Langres, à Saint-Dizier, à Vassy. — Le nombre des écoles primaires du département est de 625, qui sont fréquentées par 39,444 élèves, dont 20,743 garçons et 18,701 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 10.

SOCIÉTÉS SAVANTES, ETC. — Il existe: à Chaumont, une *Société d'Agriculture, Commerce et Arts*; — à Langres, une *École des Beaux-Arts*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 249,827 h. et fournit annuellement à l'armée 572 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 1,640 |
| *Naissances.* | Masculins | | Féminins | | |
| Enfants légitimes | 2,967 | — | 2,951 | Total | 6,272 |
| — naturels | 196 | — | 158 | | |
| *Décès.* . . . . . . . | 2,636 | — | 2,687 | Total | 5,323 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 54,836,
Dont: 13,150 contrôle de réserve.
41,686 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 40,037 infanterie. — 60 cavalerie. — 292 artillerie. — 1,297 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 13.256; équipés, 5,673; habillés, 9,267. 15,437 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 220 sont inscrits au registre matricule, et 62 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 76 sont soumis au service ordinaire, et 24 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 12,022 fusils, 200 mousquetons, 8 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (en 1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 3,131,295 f. | 82 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,201,218 | 42 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 862,038 | 81 |
| Postes | 196,827 | 25 |
| Produit des coupes de bois | 431,518 | 05 |
| Produits divers | 323,458 | 04 |
| Ressources extraordinaires | 642,237 | 22 |
| Total | 6,788,595 f | 61 c |

Il a reçu du Trésor 4,044,873 f 04 c., dans lesquels figurent:

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 954,263 f. | 62 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 101,959 | 23 |
| de l'instruction publique et des cultes | 345,168 | 34 |
| de l'intérieur | 250 | » |
| du commerce et des travaux publics | 731,457 | 17 |
| de la guerre | 1,017,562 | 23 |
| de la marine | 77 | 76 |
| des finances | 115,805 | 96 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 611,897 | 57 |
| Remboursem., restitut., non valeurs et primes | 168,171 | 16 |
| Total | 4,044,873 f. | 04 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie 2,743,720 f. 57 cent. de plus qu'il ne reçoit. — Cette somme, consacrée aux frais du gouvernement central, équivaut au cinquième du revenu territorial du département.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 271,796 f. 27 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir: *Dép. fixes*: traitements, abonnements, etc. | 60,765 f. | 52 c. |
| *Dép. variables*: loyers, encourag., secours, etc. | 211,030 | 75 |

Dans cette dernière somme figurent pour
30.350 f. » c. les prisons départementales,
51,000 f » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 13,250 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 64,590 | 27 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 77,744 | 26 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 28,285 | 98 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 625,043 hectares, le départ. en compte: 339,583 mis en culture. — 35.528 prés. — 192,219 forêts et bois. — 13,136 vignes. — 27,969 landes, etc. — 2,178 étangs, rivières, lacs, etc. — Le revenu territorial est évalué à 13,652,000 fr.

Le département renferme environ, 48,000 chevaux. — 95,000 bêtes à cornes (race bovine). — 35,000 porcs. — 15,000 chèvres. — 200,000 moutons et brebis.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 160,000 kilogrammes, savoir: 1,000 mérinos, 4,000 métis, 155,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières. | 1,100,000 | hectolitres. |
| En avoines | 690,000 | id. |
| En vins | 510,000 | id. |

Les habitants de la Haute-Marne sont agriculteurs, vignerons et bûcherons; ils se montrent laborieux et portés aux améliorations. —Le produit de la récolte en grains, en vins et en avoines, excède les besoins de la population. — Parmi les vins, on cite ceux d'Aubigny, de Saint-Urbain, des Coiffy et des Gouttes. — La culture embrasse toutes les céréales, tous les légumes, les plantes oléagineuses et textiles. On estime les navets de Saint-Garnier et de Blécourt; la graine de moutarde blanche, dite graine de beurre, et la moutarde noire que l'on cultive au milieu des bois, dans les places à charbons. — Le pays renferme des arbres fruitiers de toute espèce, et notamment des cerisiers et des noyers; il possède d'excellentes prairies naturelles. — Dans les environs de Montierender, les cultivateurs entreprennent en grand l'élève des dindons. — Le nombre des ruches qui existent dans la Haute Marne est considérable; les abeilles y produisent un miel parfumé et de la cire d'excellente qualité.

Émigrations annuelles. — Il sort annuellement du département un grand nombre de chanteurs ambulants, vulgairement appelés *troubadours lorrains* ou de *Saint-Hubert*, qui parcourent toute la France, étalant des tableaux de religion et chantant des complaintes. — Parmi les ouvriers du pays qui émigrent aussi tous les ans, on cite les fondeurs de cloches et les châtreurs de bestiaux.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'exploitation des mines de fer et la fabrication de ce métal occupent le premier rang dans l'industrie départementale. On y compte 52 hauts-fourneaux pour gueuses ou mouleries (1re et 2e fusion), et 104 forges. — On y fabrique des tôles et fers noirs, des limes, des râpes, des pointes de Paris, des poêles à frire, des ustensiles et des outils de toute espèce. Le nombre des ouvriers employés par les divers établissements métallurgiques est de 6,000. — La coutellerie de Langres jouit depuis long-temps d'une réputation méritée. — Chaumont renferme des fabriques de gants et de bonneterie assez estimées. Parmi les autres industries ayant quelque importance, on remarque des fabriques d'eau-de-vie de marc, des vinaigreries, des tanneries, des fabriques de cire, de bougies et de chandelles; des filatures de laine et de coton, des fabriques de meules à émoudre, etc.

Commerce du bois. — Le commerce du bois de construction et de chauffage a une grande extension dans le département de la Haute-Marne. — On croit pouvoir évaluer à 30,000 tonneaux le bois de chauffage en chêne, et à 15,000 tonneaux le bois de charpente également en chêne, qu'on fait annuellement descendre sur la Marne, pour Paris. — La totalité des bois de marine expédiés, année moyenne, de Saint-Dizier, est de 10,000 tonneaux. On expédie de ce port, 1,200,000 planches de sapin; au poids de 12,000 tonneaux, et 2 500 tonneaux de sapins en grume. Une partie des planches de sapin s'arrête dans la traversée et sert aux constructions des départements qui séparent Saint-Dizier de Paris; mais cette portion est peu considérable. Le transport total effectué de Saint-Dizier, de Vitry-le-Français et de Bar-sur-Ornain à Paris, en bois de sciage et de charpente, s'élève à environ 74,520 tonneaux.

Récompenses industrielles. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 médaille d'argent, 2 médailles de bronze, 2 mentions honorables et 1 citation. — La médaille d'argent a été décernée à MM. Gérard et Miclot (de Brévanne), pour *limes*. — Les médailles de bronze à MM. Mugnière (de Vassy), pour *boulons, rivets et clous divers*; Boudart aîné (de Chaumont), pour *gants en peaux de chevreaux*. — Les mentions et citation ont été accordées pour fabrication de bougie blanche, rasoirs, acier-damas et couteaux.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 224. — Elles se tiennent dans 57 communes, dont 46 chefs-lieux, et remplissent 249 journées.—Les *foires mobiles*, au nombre de 29, occupent 33 journées.—Il y a 2 *foires mensaires*.—492 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les grains et les légumes secs, les chevaux, les bestiaux, les bêtes à laine et les porcs; les instruments aratoires et les ustensiles de ménage, la vannerie, le chanvre, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Annuaire de la Haute-Marne* pour l'an XII, Chaumont, 1803 — *Annuaires du départem. de la Haute-Marne*, publiés par ordre de M. Jerphanion, préfet; in-8. Chaumont, 1806-1807. — *Mémoire statistique et minéralogique sur le départem. de la Haute-Marne*, par Rozières et Houry, ingénieurs des mines —*Statistique de la Haute-Marne*, par Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1810. — *Résumé de l'histoire de Champagne*, par F. de Montrol; in-18. Paris, 1826.— *Notice sur les eaux de Bourbonne-les-Bains*, par Petitot; in-8. — *Bourbonne et ses eaux thermales*, par Renard Anathase; in-18. Paris, 1826. — *Essai sur les eaux minérales de Bourbonne-les-bains*, par Magistrel, in-8. Paris, 1828. — *Notice sur Bourbonne et ses eaux thermales*, par F. Le Molt; in-8. Paris, 1830. — *Statistique agricole, industrielle et commerciale du départ. de la Haute-Marne*; in-8. Paris, 1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Mayenne.

### (Ci-devant Bas-Maine, etc.)

#### HISTOIRE.

A l'époque de la conquête romaine, le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Mayenne était occupé par trois peuplades différentes. — La première et la plus rapprochée de la Loire était celle des *Andes*, qui avaient pour cité principale *Eguda* (aujourd'hui Angers). Ce peuple occupait, outre les contrées situées vers l'embouchure de la Mayenne dans la Loire, celles que comprend l'arrondissement de Château-Gontier. — Les deux autres peuplades étaient des tribus de la grande nation des *Aulerces*. — Les *Aulerces-Arviens* habitaient le pays dont se compose l'arrondissement de Laval, et avaient pour cité principale *Vagoritum*, qui existait au lieu nommé encore aujourd'hui *la Cité*, dans la commune de Saint-Pierre-d'Erve. — Les *Aulerces-Diablintes* étaient répandus dans le pays qui forme l'arrondissement de Mayenne. *Carises* ou *Adula* était leur cité principale, à laquelle les Romains donnèrent par la suite le nom de *Nœodunum Diablentium* (aujourd'hui Jublains). — Sous la domination romaine, ces diverses contrées firent partie de la troisième Lyonnaise. — Elles furent conquises par les Francs et se trouvèrent comprises; la terre des *Andes* dans l'*Anjou*, et celles des *Arviens* et des *Diablintes* dans le *Maine*. — Elles ont depuis partagé le sort de ces deux grandes provinces, dont nous avons fait connaître l'histoire (tome II, p. 202, et tome III, p. 73).

Pendant la Révolution française, le département de la Mayenne, traversé deux fois par la grande armée vendéenne, fut le théâtre de la guerre civile, qui s'y prolongea de 1793 à 1800, sous le nom de *Chouannerie*. — Ce département est un de ceux qui, à l'époque de la rentrée de la duchesse de Berri en France, ont laissé paraître quelques symptômes insurrectionnels et ont été mis en état de siége.

#### ANTIQUITÉS.

Les arbres et les fontaines étaient chez les Gaulois l'objet d'un culte qui a laissé des traces dans le département de la Mayenne, bien que le clergé catholique, par des croix ou par des images de la Vierge, ait cherché à offrir un autre but à la dévotion des habitants des campagnes. On cite comme un monument de cette dévotion superstitieuse, le *grand chêne du Carrefour* près d'Évron.

Le pays renferme un assez grand nombre de monuments druidiques, ce sont des *tumulus*, des *menhirs* et des *dolmens*. On remarque près de Sainte-Suzanne, dans l'arrondissement de Laval, six à sept *menhirs* rangés en ligne circulaire, à des distances différentes, mais avec une espèce de symétrie. — Le plus célèbre des monuments de l'époque druidique est *la Chaire-du-Diable*; nous voudrions bien pouvoir en offrir une description exacte à nos lecteurs; mais les antiquaires qui s'en sont occupés ne sont point d'accord à son égard, bien que tous s'accordent à la placer dans les environs de Jublains, à trois quarts de lieue de ce bourg: « C'est, dit l'*Annuaire de la Mayenne pour* 1822, un énorme piédestal de quartz, de 2 mètres de largeur sur 3 et demi de hauteur, d'un seul bloc; sur le dessus est la forme d'un fauteuil cintré, dont le dossier est d'un demi-mètre sur un double décimètre; en avant est l'empreinte de deux creux, sur lesquels pouvait reposer quelque emblème de culte, ou servir à placer le druide qui était chargé de l'instruction ou des cérémonies du culte: ce monument n'est que très peu dégrossi, et les sols voisins n'offrent point de carrière de pierre semblable. » — D'après M. Rallier, correspondant de la Société des Antiquaires, *la Chaire-du-Diable*, « n'est autre chose qu'une pointe de rocher qui a été disposée assez grossièrement pour servir de piédestal à un monument quelconque; elle se trouve à l'extrémité d'un terrain aride et inculte, où s'élèvent çà et là, au-dessus du sol, beaucoup de rochers de granit. — Il y a peu de ressemblance entre ces descriptions et celle que M. Dugué du Mans a insérée dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires*. — « L'un des monuments les plus intéressants, dit-il, que j'aie vu dans le Maine, est *la Chaire-du-Diable*. En allant du bourg de Hambert au bourg de Jublains, le chemin passe sur la croupe nord du tertre de la Saulaye; à 50 mètres environ au sud du chemin, peu au-dessous du sommet oriental du tertre se trouvait la Chaire-du-Diable, autel druidique composé de gros blocs de granit posés de côté; ils supportaient une table de granit d'environ 5 mètres de longueur, 4 mètres de largeur, 60 centimètres d'épaisseur, inclinée vers l'est; cette table brute était gravée sur son milieu. Pour vous rendre la gravure d'une manière plus sensible, je vais supposer que la pierre étant dans l'état de mollesse d'une tuile fabriquée depuis quatre jours, un homme d'au moins 2 mètres de hauteur, fortement musclé, armé de griffes aux extrémités de tous les doigts des pieds et des mains, complétement nu, soit venu, avant sa cuisson, s'asseoir sur le milieu de cette pierre et ait profité de son inclinaison pour s'en servir comme d'un fauteuil; que par son poids il soit entré d'un décimètre au plus profond dans la pierre, qu'en sortant il ait laissé son empreinte moulée, qu'ensuite la pierre se soit durcie et ait conservé l'empreinte. On y voyait les plantes des pieds, les griffes au bout des doigts, les jambes, les mollets très prononcés, les cuisses, les deux fesses très prononcées, le dos jusqu'à la naissance des omoplates, les vertèbres au milieu du dos, les deux bras écartés et fortement appuyés, surtout aux coudes, les gras des bras, les mains ouvertes, les doigts écartés avec leurs griffes au bout appuyés sur leur plat. — Le tout était assez grossièrement fait, mais rien n'y était méconnaissable. J'ai, dans le temps, soupçonné que cette gravure avait été faite avec une pointe de marteau bien acérée. — Autour du monument, les sommets d'une dizaine de pierres de granit formant l'ossature du tertre, paraissent au-dessus du sol, et présentent des plats creusés en rond; on pourrait penser que ces plats étaient destinés à recevoir des offrandes. »

Hâtons-nous, pour faire cesser l'étonnement de nos lecteurs, de dire que M. Dugué déclare que cette pierre a été détruite quelques années avant 1815, par un maçon qui s'en est servi pour former l'entourage des portes et des fenêtres d'une maison du bourg de Hambert. M. Dugué prétend que c'est par erreur qu'on a appliqué le nom de *Chaire-du-Diable* au débris du monument existant sur le chemin de Jublains à Aron et qui est l'objet des observations de l'*Annuaire* et de M. Rallier.

Les antiquités romaines se trouvent à Jublains, qui a succédé à l'ancienne *Nœodunum* et à *la Cité*, près de Saint-Pierre-d'Erve, où existait l'antique *Vagoritum*. — Celles qui ont été découvertes à la Cité se bornent à quelques vases et ustensiles, et à un petit nombre de

médailles. — Les antiquités de Jublains ont plus d'importance. Plusieurs voies militaires aboutissaient à cette ville. On y a trouvé des cercueils de pierre recouverts de grandes tuiles romaines, des vases de verre bleuâtre, des coupes et des poteries en terre rouge; des monnaies et des médailles de divers empereurs; enfin une grande mosaïque qui formait le pavé d'une salle appartenant à un édifice autrefois considérable. Cette mosaïque, de 22 pieds de long sur 16 de large, était décorée de dessins d'animaux (aigles, dauphins, oies, etc.) colorés en rouge ou en bleu sur un fond blanc.

Les ruines les plus importantes qui existent encore à Jublains, sont celles d'un *Castellum* qu'on nomme improprement le *Camp de César*. — C'est une enceinte carrée de 320 pieds sur chaque face, formée de murailles hautes de 12 pieds et larges de 9, construites en pierres liées avec du ciment. Les pierres qui parent leurs faces extérieures sont des parallélipipèdes rectangles égaux entre eux; on y remarque de 3 en 3 pieds un cordon formé de deux rangées de briques superposées. Aux quatre angles du carré sont placées des tours : d'autres tours garnissent au nord, à l'est et à l'ouest les intervalles compris d'un angle à l'autre. Du côté du midi le terrain est en pente. On n'y trouve qu'une seule tour de forme carrée. L'enceinte n'offre aucun vestige de porte; on y entre maintenant par une brèche pratiquée dans la muraille. À environ 50 pieds de distance de cette muraille et au centre du Castellum se trouvent les débris d'une autre fortification carrée de dimensions moitié moindres, et dont les décombres sont presque cachés par un bois taillis; cette forteresse centrale paraît avoir eu de l'analogie avec les *donjons* des châteaux du moyen-âge. — Du *Castellum* de Jublains, la vue s'étend au loin au sud et au sud-est. On distingue la petite ville de Sainte-Suzanne, éloignée de 3 lieues, et les environs de la cité des Arviens (*Vagoritum*). Une des voies romaines qui partaient de Jublains, couverte par une fortification, nommée *la Haie-de-Terre*, aujourd'hui en grande partie détruite, conduisait à un camp dont les traces existent encore au confluent de la rivière d'Aron et de la Mayenne, et au milieu duquel est situé le bourg de Moulay.

Les antiquités du moyen-âge consistent en anciens châteaux communément situés sur quelques rocs escarpés ou dans des lieux de difficile accès. Les plus remarquables sont les châteaux-forts construits sous les descendants de Charlemagne, et qui ont été l'origine des trois villes de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier. — Le département renferme plusieurs châteaux d'architecture gothique, restaurés à l'époque de la renaissance, des arts sous François Ier. On cite ceux de Lassay, de Montfleaux, d'Averton, etc. — Enfin on remarque dans les campagnes un grand nombre de maisons bâties sous le règne des derniers Valois, sous Henri IV et sous Louis XIII. Toutes ces maisons, d'une construction uniforme, forment un corps de logis dont les deux bouts font pignon, et auquel s'attache, en retour d'équerre, une aile qui comprend la cuisine et offre un troisième pignon. A l'angle intérieur du corps de logis principal et de la cuisine, s'élève une tour qui renferme l'escalier, en pierres de taille, et où se trouve la principale entrée de la maison. — Ce genre de construction se retrouve dans les départements voisins. C'est celui du *Chateau-des-Rochers* (Ille-et-Vilaine) qui a servi si long-temps d'habitation à madame de Sévigné.

## CARACTÈRE, MOEURS, ETC.

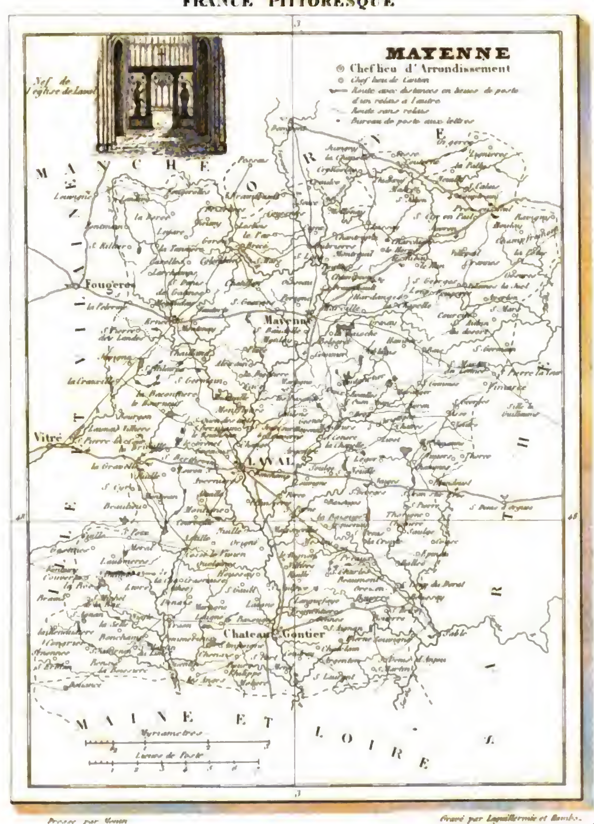
Les habitants de la partie du département qui appartient à l'ancienne province du Maine ont conservé un caractère et des mœurs auxquels la solitude et l'isolement ont imprimé une physionomie particulière, que M. Duchemin-Descepeaux, auteur des *Lettres sur la Chouannerie*, nous paraît avoir étudiée avec soin; nous nous aidons volontiers de ses observations pour faire connaître les Bas-Manceaux à nos lecteurs :

« Dans le Bas-Maine, dit-il, les maisons des cultivateurs sont disséminées dans les champs, au milieu des haies épaisses qui environnent et séparent les propriétés; aussi, excepté les jours des grands travaux, le temps des foins et de la moisson, chaque ménage reste isolé. Le paysan, père de famille, entouré de sa femme, de ses enfants, de ses domestiques et de ses troupeaux, dirige tout à sa volonté, sans avoir à craindre la critique ou la curiosité du voisinage. — Sa ferme lui fournit d'ailleurs à peu près tout ce qui est nécessaire à la vie; il ne va presque rien chercher au dehors; il a le grain que produit son champ, les légumes de son jardin, le cidre de ses pommiers; il nourrit des vaches, des cochons, des poules, qui lui fournissent le lait, le beurre, le lard, les œufs. Sa femme et ses filles filent, pour ses vêtements, la laine de ses brebis et le lin qu'il a recueilli.....

« Vivant ainsi presque toujours seul, n'ayant point avec les autres hommes de ces relations journalières qui modifient et adoucissent le caractère, le paysan bas-manceau montre, dans toutes ses manières, une véritable sauvagerie. Il tient obstinément à ses usages, et prend d'avance en aversion tout ce qui est inusité. Son premier abord ne prévient pas en sa faveur; mais il ne faut pas croire que ces habitudes d'une existence isolée et indépendante aient endurci son cœur. Il est soumis à de vives croyances religieuses, et si sa piété dégénère parfois en superstition, il faut reconnaître aussi qu'elle se manifeste plus fréquemment par la charité. On trouverait difficilement, dans aucun pays, des hommes plus bienfaisants et plus hospitaliers.

« Les bourgs et les villages sont exclusivement habités par des ouvriers ou des marchands, qui n'ont ni les mœurs, ni les usages, ni le costume des paysans; ces derniers même s'allient rarement avec eux. Avant la Révolution surtout, les laboureurs auraient cru en quelque sorte déroger s'ils avaient pris une femme hors de leur classe. »

La manière de vivre de ces paysans est rude et laborieuse, leurs mœurs sont sévères. — Les relations de travail entre les deux sexes n'engendrent point ces abus et ce relâchement qu'on remarque ailleurs; mais les femmes y sont tenues dans une infériorité qui rend souvent leur condition misérable. — « La femme d'un maître fermier ne se croit pas le droit de donner des ordres aux garçons laboureurs, pas même à ses fils quand ils sont sortis de l'enfance. Si elle devient veuve, bien rarement elle reste à la tête des affaires; ou elle se remarie, ou elle quitte sa ferme, à moins qu'un de ses enfants ne soit d'âge à prendre la direction des travaux du dehors. — Ainsi, dans toutes les habitudes de la vie, les femmes ne tiennent qu'une place subordonnée; durant le repas, elles ne prennent point place à table à côté des hommes, excepté dans les jours où elles partagent leurs fatigues, comme au temps de la moisson, ou bien dans les occasions solennelles, les jours de noces, de baptême, etc; mais, d'ordinaire, elles mangent debout ou assises dans un coin à l'écart, s'interrompant sans cesse pour servir les hommes. — Jusque dans les soins que le jeune homme rend à sa fiancée, on voit un protecteur plutôt qu'un amant soumis; et dans les fêtes, les autres jeunes gens ne dansent avec sa prétendue qu'après lui en avoir demandé la permission. Le matin de la noce, quand, accompagné de son père, il va, au lever du soleil, chercher la mariée, il la trouve toujours dans ses habits de travail, occupée des soins de tous les jours : « Est ce que vous ne nous attendiez pas? lui » dit-il. — Pouvais-je donc savoir si vous n'aviez pas « changé d'avis? » répond humblement la jeune fille : et alors seulement elle va faire sa toilette et suit son prétendu. La noce se célèbre toujours à l'endroit où l'homme établit son ménage. — Les femmes des paysans, vivant ainsi dans une grande dépendance, et ne sortant




Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Rambo.



*Costumes de la Mayenne*
*Manière particulière de battre le grain*



*Volney* *Cheverus*

jamais du cercle de leurs occupations casanières, contractent une sorte de sauvagerie et de timidité qu'elles ne cherchent même pas à surmonter. » Elles sont cependant bonnes, douces, charitables et intelligentes, et dans les malheureuses guerres civiles qui ont désolé le département, elles ont souvent fait preuve de courage, de dévouement et de vertu.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

On compte parmi les hommes connus à divers titres que le département a produits :

Le docteur Basin-du-Bourg, médecin célèbre du XVIII[e] siècle; l'abbé Beaudouin, écrivain ecclésiastique estimé; l'évêque d'Orléans Bernier, si connu pendant les guerres de la Vendée sous le nom de *curé de Saint-Laud*; un habile médecin du XVI[e] siècle, Bigot, que Jules Scaliger et Gabriel Naudé proclament le premier philosophe de leur temps; un prélat, l'archevêque de Bordeaux Cheverus, que ses vertus ont fait surnommer le Fénelon du XIX[e] siècle; les quatre frères Cottereau, dits Chouan, célèbres dans la guerre civile qui de leur nom s'est appelée *chouannerie*; un poëte du XVI[e] siècle, Davost, qui traduisit en vers la *Jérusalem délivrée*; un auteur dramatique, Dubuisson, qui prit une part active aux événements de la Révolution et mourut sur l'échafaud; l'historien de la guerre civile de la Mayenne, Duchemin Descepeaux, dont les *Lettres sur la Chouannerie* offrent des détails curieux et intéressants; l'historien Garnier, continuateur de l'*Histoire de France* de Velly et Villaret; le fameux curé de Loudun, Urbain Grandier, dont la fin fut si tragique; l'abbé Lablandinière, auteur des *Conférences d'Angers* et d'autres ouvrages estimés : le général Lahorie, chef d'état-major de l'armée du Rhin, qui mourut fusillé lors de la célèbre conspiration de Malet; le professeur *Jean* Lefrère, traducteur d'Eusèbe et de Josèphe; un poëte aimable et gracieux, *Charles* Loyson, que la mort arrêta au début d'une brillante et poétique carrière; le célèbre *Ambroise* Paré, chirurgien de Charles IX, et le seul protestant que, lors de la Saint-Barthélemy, ce roi voulut épargner; le savant mathématicien Paucton, correspondant de l'Institut; le voyageur *François* Pyraud, qui parcourut de 1601 à 1611 les Indes orientales et le Brésil; le précepteur du roi Louis XIII, Rivault *de Flurence*, mathématicien et traducteur d'Archimède; le jacobin Sergent, savant théologien; le médecin *Daniel* Tauvai, auteur d'une *Anatomie raisonnée* célèbre dans le XVII[e] siècle; l'illustre Volney, auteur des *Ruines*, philosophe et philologue distingué; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Mayenne est un département *méditerrané*, région du nord-ouest, formé de la presque totalité du Bas-Maine et d'une partie de l'Anjou. Il a pour limites : au nord, les départements de la Manche et de l'Orne; à l'est, celui de la Sarthe; au sud, celui de Maine-et-Loire; et à l'ouest, ceux de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine. Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse. — Sa superficie est de 514,868 arpents métriques.

Aspect général. — Le département ne renferme pas de montagnes, bien qu'une chaîne de collines assez élevées pour former la séparation des eaux lui serve de limite du côté de la Loire-Inférieure; mais le terrain y est partout inégal, parsemé de coteaux et coupé en plusieurs endroits par des vallées et des ravins. — La pente générale du terrain est du nord au sud. — Plusieurs petites rivières et un grand nombre de ruisseaux sillonnent le pays dans tous les sens, et augmentent, surtout dans le Bas-Maine, les difficultés de le parcourir. — En outre, les chemins de traverse, étroits et bordés de haies des deux côtés, sont tantôt rocailleux et escarpés, tantôt pleins de boue et de fondrières. Dans les grandes pluies, l'eau y coule à torrents, ce qui, en plusieurs endroits, les a tellement creusés, que souvent le fond du chemin est à dix pieds au-dessous du sol des champs voisins. Toutes les haies sont formées d'un fossé profond et d'un talus en terre qui se couvre de buissons et de ronces, et où croissent de grands arbres. — Aussi la campagne, vue dans son ensemble et à une certaine distance, ressemble-t elle à une vaste forêt; les chênes, les hêtres, les châtaigniers, dont les haies sont couvertes, étendent leurs branches de tous côtés, et de loin paraissent se toucher. — Plusieurs de ces arbres, dont on a coupé la tige à une certaine hauteur, poussent une grande quantité de branches latérales que l'on abat à des époques réglées et dont le feuillage est plus vert et plus touffu que celui des autres arbres (1).

Sol. — Le sol du département, naturellement froid, repose sur une base calcaire, schisteuse ou sablonneuse; la terre végétale est généralement argileuse et compacte; la culture en est extrêmement pénible, principalement dans le nord du département.

Etangs. — Les arrondissements de Château-Gontier et de Laval renferment quelques étangs dont la superficie totale est de 1,881 hectares.— Les plus importants sont les étangs de Juvigné, point de partage des eaux pour la jonction projetée de la Mayenne à la Vilaine, dont nous parlons plus loin, et ceux de la Ramée et de Pourriète.

Rivières. — Le département est arrosé par plusieurs rivières, qui sont : la Mayenne et ses affluents directs ou indirects, la Varenne, l'Ernée, le Vicoin, l'Oudon, le Colmont, l'Ouette, l'Aron, la Jouanne, l'Erve et le Vaige. — La Mayenne prend sa source au sud de Tinchebray, sur les confins des départements de la Mayenne et de l'Orne. Elle entre ensuite dans le département auquel elle a donné son nom, coule d'abord de l'est à l'ouest; et après sa jonction avec la Varenne, se dirige du nord au sud, en passant par Mayenne, Laval et Château-Gontier; elle entre, près de Daon, dans le département de Maine-et-Loire, y reçoit la Sarthe et le Loir, prend le nom de Maine et se jette dans la Loire, un peu au-dessous d'Angers, non loin du pont de Cé. Son cours est de 113,759 mètres, dans le département, et de 204,484 mètres dans toute son étendue. Elle est navigable depuis son embouchure jusqu'à Laval, pour les bateaux du port de 100 tonneaux, au moyen de 44 portes marinières ou pertuis, dont la construction est vicieuse et le passage périlleux. Il existe 22 de ces portes dans le département. Une d'elles a été remplacée par une porte à sas. — Il serait possible de rendre la Mayenne navigable jusqu'à Mayenne même. — Le département ne possède aucun canal de navigation; mais on a reconnu la possibilité d'ouvrir une jonction de la Mayenne à la Vilaine et à l'Orne, jonction importante en ce qu'elle offrirait un nouveau moyen de communication intérieure entre la Manche et l'Océan.

Routes. — Le département est traversé par 14 routes royales ou départementales. — D'après la loi du 27 juin 1833, et l'ordonnance du 12 novembre de la même année, il doit y être successivement ouvert 18 routes stratégiques dont le parcours total, dans le département, sera de 371,000 mètres. Ces routes auront 8 m de largeur entre les fossés.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Quoique saine, la température est généralement froide et humide. Elle est plus rude et plus sévère dans la partie septentrionale du département, qui est aussi la plus élevée. Au sud, où le sol s'abaisse et s'incline vers le midi, la chaleur est plus forte et la végétation plus précoce.

Vents. — Les vents du sud, du sud-ouest, du nord et du nord-ouest, sont les plus fréquents.

Maladies. — Le département a été à différentes époques affligé de maladies contagieuses. Les affections catarrhales et pulmoniques, les maladies cutanées, l'épilepsie, l'hydropisie, sont, avec les fièvres de diverses natures, les maladies les plus généralement répandues.

(1) Ces arbres mutilés se nomment *émousses*. Leur tronc finit par devenir fort gros, creux et ouvert par le haut. « Souvent, dit M. Descepeaux, les insurgés ont caché dans ces émousses leurs provisions et leurs armes; quelques-uns même avaient su s'y arranger une retraite. Dans le canton que j'habite, on découvrit, il y a quelque temps, dans un de ces arbres, récemment entr'ouvert, le squelette d'un chouan qui était venu mourir-là. Il n'y eut pas à se tromper sur ce qu'avait été ce mort : un fusil placé près de lui indiquait le soldat, et son chapelet encore retenu entre ses doigts signalait le chrétien. »

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les forêts du département renferment du gibier de haute taille. On y trouve des sangliers, des chevreuils et quelques cerfs. Les lièvres et les lapins y sont également très multipliés. Le gibier ailé abonde, et notamment les perdrix rouges et grises. Parmi les animaux nuisibles, on cite les loups, les renards, les fouines, les belettes, etc. — Les écureuils sont communs dans les grands arbres mêlés aux haies qui servent de clôture. L'hermine s'y montre aussi fréquemment. — La vipère, la couleuvre, l'orvet, sont des reptiles trop peu rares. — Les rivières sont poissonneuses, on estime les truites de la Mayenne. — On trouve dans les ruisseaux un grand nombre de belles écrevisses. — Les poissons que nourrissent les étangs sont principalement la carpe, le brochet et l'anguille.

Règne végétal. — La flore du département est très variée, mais analogue à celle des départements voisins. — Les essences qui dominent dans les forêts où les arbres prospèrent assez pour offrir de magnifiques bois de construction à la marine et à l'architecture, sont: le hêtre, le chêne, le châtaignier et le bouleau.

Règne minéral. — Le pays est pauvre en productions métalliques. Néanmoins on y exploite des mines de fer assez médiocres. Les houillères de l'arrondissement de Laval, fournissent un charbon propre à la cuisson de la pierre à chaux et à l'usage des usines. On exploite dans le département des ardoises de bonne qualité, des marbres pour lesquels il existe des scieries sur la Mayenne, du granit, des pierres de taille, de la pierre calcaire, etc.

*Eaux minérales.*—Il n'existe dans le département aucun établissement d'eaux minérales; néanmoins on y trouve quelques sources d'eaux ferrugineuses et acidules.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Caves à Margot. — Le peuple de la Mayenne désigne sous le nom de *Caves à Margot*, les grottes de Sauges, situées près de Saint-Pierre-d'Erve, dans deux énormes rochers calcaires, entre lesquels passe la rivière qui donne son nom à la commune. — Ces grottes, décorées de stalactites et de stalagmites, offrent plusieurs salles, les unes octogones, les autres irrégulières et de différentes grandeurs. Les plus grandes ont 60 pieds de diamètre. Les voûtes en sont formées par des rochers dont quelques-uns semblent être sur le point de tomber. Il y en a qui, comme des colonnes naturelles, s'élèvent de la terre jusqu'à la voûte. En quelques endroits le sol des grottes est formé d'énormes blocs de rochers offrant des fentes et des fissures dont une sonde de 100 pieds n'a pas rencontré le fond; dans d'autres salles, c'est un banc de terre argileuse assez molle et sur laquelle on distingue les traces de quelques animaux qui cherchent un refuge dans les *Caves à Margot*. On y trouve de distance en distance des flaques d'eaux limpides, mais peu profondes. — Les *Caves à Margot* n'offrent pas d'écho; la voix n'y est répercutée que d'une manière très sourde; elles sont d'ailleurs encore peu connues, n'ayant été qu'imparfaitement explorées.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Laval, sur la Mayenne, ch.-l. de préfect., à 70 l. 1/4 O.-S.-O. de Paris (distance légale. — On paie 35 postes 1/2). Pop. 16,401 hab. — Le terrain que cette ville occupe était, au viiie siècle, une immense forêt qu'on nommait la *forêt de Concise*. Un château y avait été bâti pour arrêter les courses des Bretons. Ce château ayant été détruit par les Danois ou les Normands, fut reconstruit en 840, par Guyon, troisième fils de Guy-Valla, comte du Maine, et bientôt un assez grand nombre d'habitations vinrent se grouper à l'entour, et former une petite ville que Guyon fit aussi ceindre de murailles et de tours. — Laval était devenu, au xiie siècle, le siége d'une baronnie. — Piganiol de la Force rapporte que, d'après une bulle du pape Pascal II, donnée en 1101, à Guy IV, baron Laval, en mémoire perpétuelle des services rendus à la chrétienté dans un voyage à la Terre-Sainte, sous Godefroy de Bouillon, les seigneurs de Laval avaient le droit de porter le nom de *Guy* et de le prendre quand ce nom n'était pas celui qu'ils avaient reçu en naissant. — Le roi Philippe Ier confirma, par une ordonnance, la bulle du pape, et on prétend que c'est pour cette raison que la ville a porté autrefois le nom de *Laval-Guyon*. — Un concile fut tenu à Laval en 1242.— Cette ville, qui était devenue importante, joua un rôle dans le xve siècle pendant les guerres contre les Anglais; elle fut prise par Talbot en 1466 et reprise l'année suivante par les Français. — La baronnie de Laval avait été, en 1429, érigée en comté par Charles VII. Louis XI donna, en 1481, les honneurs de la pairie à ce comté.— Laval est situé dans une riche vallée, au bas et sur le penchant d'un coteau verdoyant et pittoresque, au pied duquel coule la Mayenne. Deux ponts de pierre, dont l'un a été construit il y a une dizaine d'années, établissent une communication entre les deux quartiers de la ville.— Il reste encore quelques vestiges des anciennes fortifications. Le vieux château, situé sur les bords de la rivière, sert depuis long-temps de prison.—La ville est en général assez bien pavée, mais mal bâtie; on y trouve un assez grand nombre de maisons qui ont plusieurs siècles d'antiquités, et qui sont remarquables par leur construction gothique. — La plupart des rues sont étroites, malsaines, et plusieurs même, à cause de la rapidité de leur pente, sont d'un difficile accès. Plus de la moitié de la ville, où se trouve une vaste place qui sert de champ de foire, est construite sur le sommet et le penchant de la colline, l'autre partie s'étend dans la plaine au-delà de la Mayenne. La vue dont on jouit sur les ponts, de la terrasse du château et surtout de la charmante habitation du Bel-Air, est très pittoresque. Les prairies, les blanchisseries, l'immense quantité de toiles dont se trouvent couverts les prés pendant la plus grande partie de l'année, les différents bassins que forme la rivière, retenue de distance en distance par des chaussées, les ponts, les sites environnants, et enfin la ville elle-même, forment, des hauteurs qui la dominent, le spectacle le plus riant et le plus varié. — Aucun monument public ne fixe à Laval l'attention des étrangers; cependant la halle aux toiles est un beau et vaste bâtiment. — Les deux églises sont de construction ancienne; la ville possède deux hospices parfaitement tenus, un collége et une bibliothèque publique riche de 10,000 volumes.—Il y existait autrefois deux couvents, l'un de jacobins, dont les bâtiments étaient cités à cause de leur caractère religieux et de leur architecture gothique; l'autre de cordeliers, célèbre par l'élégance d'un cloître entièrement formé de colonnes de marbre jaspé, par la beauté du parterre que ce cloître renfermait, et la hauteur du jet d'eau qui en décorait le centre. Les jardins de cette maison considérable étaient disposés en terrasses, et agréablement arrosés de cascades et de pièces d'eau; ils ont long-temps servi de promenades à la ville, nous ignorons s'ils sont encore destinés à cet usage. — Les environs de Laval offrent d'ailleurs des promenades agréables et quelques sites pittoresques.

Argentré, ch.-l. de cant.; à 2 l. 1/2 E. de Laval. Pop. 1,591 h. — Ce bourg, situé sur le penchant d'une colline, près de la rive droite de la Jouanne, doit son importance à de belles carrières de marbre noir qui se trouvent sur son territoire et qui alimentent les marbreries de Laval. — Parmi ces carrières, il en est dont le marbre est jaspé de noir et de blanc, et d'autre où le noir est mêlé de bleu et de blanc. — On trouve aussi aux environs des marbres de diverses couleurs et notamment celui appelé *petit-gris*.

Entrasme, à 2 l. S. de Laval. Pop. 1,100 hab. — Cette commune, agréablement située près de la rive gauche de la Mayenne et sur l'ancienne limite de l'Anjou et du Maine, possédait autrefois un château-fort avec titre de baronnie. Ce fut dans ce château qu'en 861 Salomon, duc de Bretagne, rendit hommage à Charles-le-Chauve et se reconnut vassal du roi de France.

Evron, ch.-l. de cant., à 8 l. 3/4 E. de Laval. Pop. 3,750 hab. — Cette petite ville est fort ancienne; elle doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée dans le viie siècle par Hadouin, comte du Maus. Son importance actuelle vient de l'activité de son commerce de fil et de laine, et des fabriques de toile et de linge de table qu'elle renferme. — Les bâtiments de l'abbaye existent encore et sont très vastes; on y a placé un établissement de bienfaisance, connu sous le nom d'*Institution des sœurs de la Chapelle au Riboul*, où l'on forme des élèves destinées à être réparties dans toutes les communes du département pour concourir, sous la direction des bureaux de bienfaisance, à la distribution des secours et à l'instruction des enfants pauvres.

Sainte-Suzanne, ch.-l. de cant., à 9 l. 1/2 de Laval. Pop. 1,619 hab.— Cette petite ville est située sur une montagne au pied de laqelle coule l'Erve. — C'est dans ses environs que se trouve *la Cité*, emplacement où existait l'antique *Vagoritum*, capitale des Arviens.— Sainte-Suzanne a été autrefois une place forte qui a joué un rôle dans l'histoire des guerres de Bretagne et de France, et qui a été souvent prise et reprise. — Aujourd'hui elle renferme des papeteries estimées.

Villaine-la-Juhel, ch.-l. de cant., à 7 l. E. de Mayenne. Pop. 2,483 hab. — Cette ville ancienne est une des neuf villes du département qui doivent leur origine à d'anciens châteaux-forts construits dans le ixe siècle. Le château a disparu, mais la ville s'est agrandie et embellie, grâce à l'industrie de ses habitants.

Mayenne, sur la rive droite de la Mayenne, ch.-l. d'arrond., à 7 l. et 1/2 N.-N.-E. de Laval. Pop. 9,797 hab. — Cette ville, que la Mayenne divise en deux portions inégales, est fort ancienne et a dû jadis son importance à ses fortifications et à son château, que l'on considérait comme imprenable. — Son histoire certaine ne remonte qu'au IXe siècle. Elle a soutenu plusieurs siéges; celui de 1424, où elle eut à se défendre contre l'armée anglaise, commandée par le comte de Salisbury, dura trois mois; elle soutint quatre assauts et ne se rendit qu'après avoir obtenu une capitulation honorable. — Mayenne a été appelée autrefois Mayenne-la-Juhel, contraction de *Judicael*, nom de celui de ses seigneurs, qui fit bâtir le château dont on voit les restes au sommet d'un roc, sur la rive droite de la rivière. — La terre et seigneurie de Mayenne était une baronnie, appartenant à la maison de Lorraine et de Guise; François Ier l'érigea en marquisat, en 1544; Charles IX, en 1573, en fit un duché-pairie pour Charles de Lorraine, qui prit le nom de duc de Mayenne, et devint par la suite chef de la Ligue. — Le cardinal Mazarin acheta ce duché, en 1661, et en fit don à Charles de Laporte, duc de Mazarin, qui avait épousé sa nièce, Hortense de Mancini. — Mayenne est une ville irrégulièrement bâtie, dont les rues sont mal percées et très escarpées, mais dont l'ensemble offre cependant un aspect agréable. — Depuis quelques années, elle s'est embellie de constructions d'assez bon goût; elle possède deux places publiques, dont l'une est ornée d'une assez belle fontaine, et deux hospices.

Ambrières, à 2 l. et 1/2 N. de Mayenne. Pop. 2,599 hab. — Cette ville ancienne, située sur la Mayenne, fut prise par Guillaume-le-Conquérant, duc de Normandie, qui, en 1069, y fit bâtir un château, dont il ne reste que quelques murailles informes. — Ce château et sa position, sur la rive droite de la Mayenne, donnèrent de l'importance à la ville. — Comme frontière du Maine et avant-poste, du côté de la Normandie, elle défendait le passage de la rivière et du pont élevé vis-à-vis du fort. — En 1450, un combat eut lieu près d'Ambrières, entre les Anglais, commandés par le capitaine Henri Blanche, et les Français, qui, conduits par le célèbre capitaine Ambroise de Loré, soutenaient le parti de Charles VII. Avec 80 cavaliers et autant de fantassins, Ambroise de Loré fit prisonnier Henri Blanche et une partie du corps qu'il commandait; le reste fut culbuté et obligé de quitter le pays. — Les halles d'Ambrières ont été élevées sur l'emplacement de l'ancien château. — La ville est propre et assez agréable.

Ernée, ch.-l. de cant., à 6 l. O. de Mayenne. Pop. 5,467 hab. — Cette petite ville est agréablement située, sur la rivière du même nom. Elle doit son origine à une chapelle bâtie sur le tombeau d'un missionnaire nommé Ernée, qui, au VIe siècle, prêcha dans le pays la religion catholique. — Ernée possédait un château-fort, depuis long-temps démoli, et dont les débris ont servi à la construction de son église. — Le seul fait historique qui se rattache à cette ville est le passage de l'armée vendéenne, en 1793. — La ville s'étend dans un terrain uni; ses rues sont larges, ses bâtiments réguliers, et ses maisons les plus considérables, mieux construites que dans la plupart des autres villes du département. — Près de la ville, et sur le coteau qui s'élève au-dessus de la rivière, on remarque la façade du château de Panard, édifice moderne, d'une agréable apparence.

Lassay, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-E. de Mayenne. Pop. 2,807 hab. — Cette petite ville, située sur un ruisseau qui se jette dans la Mayenne, doit son nom et son origine à un ancien château, qui avait autrefois le titre de marquisat, et dont la construction remonte à l'an 825. — C'est le mieux conservé de toutes les vieilles forteresses qui existent dans le département; il offre une masse considérable de tours et de murs crénelés, épais, mais peu élevés. On y entre par un pont-levis flanqué de deux fortes tours. — Dans l'épaisseur des murailles ont été ménagées des pièces mal éclairées, qui servaient autrefois d'habitations. — A cause de sa force, le château de Lassay a joué un rôle important dans les guerres qui ont désolé le pays. Il a été attaqué et pris par Guillaume-le-Conquérant, en 1054. — Sous le règne de Charles VI les Anglais s'en emparèrent de nouveau et en firent une place d'armes, d'où ils sortaient pour aller piller les maisons, et où ils se réfugiaient quand ils étaient trop vivement poursuivis. Ambroise de Loré les y assiégea, et, après une vive résistance, les obligea à capituler, et délivra ainsi le pays de leurs déprédations. — La ville de Lassay, située à quelque distance du château, n'offre de digne d'attention que sa halle, dont la charpente est d'une hardiesse remarquable.

Chateau-Gontier, sur la Mayenne, ch.-l. d'arrond., à 7 l. S. de Laval. Pop. 6,143 hab. — Cette ville ancienne doit son origine à un château-fort, construit au commencement du XIe siècle, par Foulque Néra comte d'Anjou, et qui a été démoli sous Louis XIII. Le lieu où Foulque établit son château portait le nom de *Basilica* (Bazoche). Le comte d'Anjou lui donna le nom de Gontier, chevalier auquel il en confiait la garde. — Une ville se forma autour du château et acquit bientôt de l'importance; il s'y est tenu cinq conciles provinciaux, en 1231, 1254, 1269, 1336 et 1448. L'archevêque de Tours, Juhel de Mayenne, présida le concile de 1336. — La ville était entourée de fortifications, mais il ne paraît pas qu'elle ait été assiégée dans les guerres des XIVe et XVe siècles. Louis XI y a fait sa résidence pendant quelques mois. — En 1793, elle fut prise par l'armée vendéenne. — C'était avant la Révolution le siége d'un marquisat. — Château-Gontier est agréablement située au milieu de riantes campagnes, de vergers et de prairies, entourée de collines ombragées et pittoresques; la ville est mal percée, mais assez bien bâtie, et possède sur la Mayenne un pont de pierre. Il ne reste de l'ancien château qu'un pan de mur qui fait partie d'une maison particulière et qui a environ 9 pieds d'épaisseur. Le site que ce château occupait est devenu une place, sous laquelle la tradition prétend qu'il existe d'anciens souterrains qui s'étendent jusqu'à la rivière. — On trouve une source d'eau minérale à peu de distance de Château-Gontier.

Chemazé, canton, et à 2 l. S.-O. de Château-Gontier. Pop. 1,835 habit. — Cette commune renferme le joli château de Saint-Ouen, dont le corps de logis principal offre un des monuments remarquables du genre gothique arabesque; c'est le centre de l'édifice, contrastant par sa légèreté avec la chapelle qui le flanque à droite, et le pavillon qui le termine à gauche. — On attribue à la reine Anne la construction de ce monument, qui, placé sur une route peu fréquentée, est presque inconnu dans le département même; les armes de France, accolées à celles de Bretagne, se trouvent sur la principale porte d'entrée: une des chambres porte encore le nom de *chambre à coucher de la reine Anne*. On remarque principalement dans ce château la belle proportion des croisées et du corps avancé, le couronnement élégant des deux escaliers, la délicatesse et le bon goût des ornements sculptés qui paraissent être l'œuvre d'un grand artiste.

Craon, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-O. de Château-Gontier. Pop. 3,610 habit. — Cette ville est fort ancienne, quelques auteurs prétendent que c'est le *Cronium* dont il est question dans Grégoire de Tours. Il est plus probable qu'elle doit son origine à une forteresse construite en 856 et qui était défendue d'un côté par la rivière d'Oudon, sur la rive gauche de laquelle la ville actuelle est située, et de l'autre côté par des murs élevés et des fortifications considérables. — De ces constructions il n'existe plus qu'une forte muraille près de la basse-cour du château moderne. — Craon a donné son nom à deux familles illustres dans l'histoire de France. C'était le siége d'une baronnie, dont le seigneur se qualifiait de premier baron d'Anjou. — La ville, située à peu de distance des limites de la Bretagne, était fortifiée et a soutenu un grand nombre de siéges dans nos guerres civiles et religieuses. — Le plus célèbre est celui de 1592 où elle fut assiégée par François de Bourbon, prince de Conti. — La ville de Craon est dans une situation agréable. Un beau château moderne, qui a remplacé son ancienne forteresse et auquel conduisent de belles avenues, est situé sur le point le plus élevé des environs. Ce château n'a été terminé que peu de temps avant la révolution; il se compose d'un bâtiment principal, flanqué de deux pavillons détachés, et domine la route de Craon à Laval.

Gorron, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-O. de Mayenne. Pop. 2,110 hab. — Cette petite ville, située sur le Couësnon, est fort ancienne; elle doit son nom et son origine à un ancien château des seigneurs de Mayenne, construit pour la défense de la frontière du Maine. — Elle fut prise par Guillaume-le-Conquérant en même temps qu'Ambrières. Geoffroy-le-Bel, comte de Touraine, d'Anjou et du Maine, la rendit, en 1137, à Juhel de Mayenne, à condition qu'il l'aiderait à recouvrer l'Angleterre et la Normandie. Arthus, duc de Bretagne, en fit une nouvelle donation, en 1199, à Juhel III, petit-fils de Juhel de Mayenne. — Le château de Gorron a été presque entièrement détruit; sur son emplacement se trouvent actuellement les halles de la ville. — On remarque dans la commune de Gorron un autre château, celui de Bailleul, édifice de construction ancienne, mais peu étendu.

## VARIÉTÉS.

Fête de la Gerbe. — Il est d'usage dans la Mayenne de battre les blés immédiatement après la moisson. — Le paysan manceau se fait un devoir de laisser de côté toute autre occupation pour les travaux de la récolte et du battage, qui lui paraissent avoir quelque chose de solennel et de sacré. — Le vieux paysan, arrivé à ses derniers jours, s'estime heureux s'il peut dire que *pas une seule fois, depuis qu'il est sur terre, il n'a manqué la fête de la gerbe*. Ceux-même qui ont abandonné l'état de cultivateur gardent l'habitude de venir au jour de la moisson aider leur famille et prendre part à ce dernier travail, qui donne au laboureur la récompense des soins et des fatigues de toute l'année. — La fête de la gerbe termine toujours le battage des grains. Voici en quoi elle consiste: — Lorsque le travail est sur le point de finir, et quand on a préparé la dernière *airée*, les batteurs placent dans un coin de la grange une gerbe ornée de fleurs et de rubans, qu'ils attachent fortement par des liens, soigneusement cachés, à un piquet enfoncé en terre. Ce qui reste de gerbes est déjà porté sur l'aire. — Alors tous les moissonneurs et tous les batteurs se rassemblent et vont solennellement demander aux maîtres de la ferme, ou, en leur absence,

au métayer et à la métayère, leur aide pour porter à l'aire une gerbe qu'on n'a pas la force de soulever de terre sans leur secours. Ceux-ci se rendent à la grange, et, après plusieurs efforts, les liens sont arrachés, la gerbe est soulevée, la bande joyeuse se forme en cortége, et prend triomphalement le chemin de l'aire en chantant une chanson consacrée depuis un temps immémorial à cette cérémonie, à laquelle cependant elle n'a aucun rapport.—La marche est ouverte par deux hommes armés de balais, qui, sous prétexte de nettoyer la route, élèvent un nuage de poussière; puis vient la gerbe, portée par le métayer et sa femme, que suivent leurs enfants, tenant dans leurs mains des poignées d'épis. — Si quelques etrangers assistent à la fête, les jeunes filles leur offrent d'abord, sur un plat d'etain rempli de blé, un bouquet de fleurs des champs; ensuite on les place sur un brancard décoré de guirlandes, et, bon gré mal gré, on les porte en triomphe. Le vanneur le plus habile marche derrière eux, ayant son van rempli de grain qu'il fait voler en l'air, en déployant toute son adresse. — La troupe des batteurs, armés de leurs fléaux (1), dont ils frappent la terre en cadence précipitée, ferme la marche.—Le cortége étant ainsi arrivé devant l'aire, en fait le tour avec cette pompe solennelle; la gerbe est déliée et étendue, et on tire quelques coups de fusil, complément nécessaire de toutes les fêtes villageoises.— On apporte alors sur une chaise ou une table recouverte d'un linge blanc une *miche* de pure fleur de froment, une *pelote* de beurre et des bouteilles de vin, *pour que chacun boive et mange à sa volonté.* — Le battage se termine ensuite au milieu des chants et des cris joyeux. — Le soir, au souper, on ne manque jamais de servir des fromages de lait caillé. Les jeunes batteurs sont allés la veille dans les fermes voisines attacher un bouquet à la sellette sur laquelle s'assied la fille qui trait les vaches. C'est pour elle une invitation d'apporter un fromage à la fête.—Lorsqu'on commence à servir le laitage, cinq des plus jeunes garçons et cinq des plus jeunes filles se lèvent, et après avoir préalablement brossé et nettoyé chacun des convives, lui offrent un bouquet; puis ensuite une jeune fille fait, bon gré mal gré, avaler à chaque homme une cuillerée de lait caillé; heureux celui dont, par une maladresse affectée, elle barbouille l'habit et le visage. Cette maladresse est un signe d'amitié.—Les rires et les plaisanteries accompagnent cette cérémonie. Le souper se termine par la *chanson des moissonneurs*, dont les premiers couplets sont assez insignifiants, mais dont les derniers offrent, malgré l'imperfection de la forme, l'insuffisance de la rime et l'incorrection du style, cette grâce spirituelle et cette naïveté délicate qui distinguent les chants populaires grecs et les anciennes romances espagnoles.

Voilà la Saint-Jean passée.
Le mois d'août est approchant,
Où tous garçons des villages
S'en vont la gerbe battant.
Ho! *batteux*, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement!

Par un matin je me lève
Avec le soleil levant,
Et j'entre dedans une aire,
Tous les batteux sont dedans.
Ho! batteux, etc.

Je salue la compagnie,
Les maîtres et les suivants;
Ils étaient bien vingt ou trente,
N'est-c' pas un beau régiment?
Ho! batteux, etc.

Je salue la jolie dame
Et tous les petits enfants,
Et dans ce jardin-là, j'entre
Par une porte d'argent.
Ho! batteux, etc.

V'là des bouquets qu'on apporte,
Chacun va se fleurissant.
A mon chapeau je n'attache,
Que la simple fleur des champs.
Ho! batteux, etc.

Mais je vois la giroflée,
Qui fleurit et rouge et blanc;
J'en veux choisir une branche,
Pour ma mie c'est un présent.
Ho! batteux, etc.

Dans la peine, dans l'ouvrage,
Dans les divertissements,
Je n'oubli' jamais ma mie,
C'est ma pensée en tout temps.
Ho! batteux, etc.

Ma mie reçoit de mes lettres
Par l'alouette des champs;
Elle m'envoie les siennes
Par le rossignol chantant.
Ho! batteux, etc.

Sans savoir lir' ni écrire,
Nous lisons c' qui est dedans.
Il y a dedans ces lettres:
Aime-moi, je t'aime tant!
Ho! batteux, etc.

Viendra le jour de la noce,
Travaillons en attendant.
Devers la Toussaint prochaine,
J'aurai tout contentement.
Ho! batteux, battons la gerbe,
Compagnons, joyeusement!

Après la chanson, le violon se fait entendre. On passe la nuit à danser, et le plaisir fait oublier la fatigue.

La chanson de la mariée.— Les paysans du Bas-Maine avaient autrefois des chansons particulièrement consacrées à chacune des époques de la vie et à tous les travaux champêtres. Quelques-uns de ces chants n'avaient aucun rapport à la circonstance à laquelle on les appliquait; mais d'autres offraient des allusions gaies ou morales.— Ainsi les jeunes filles, en revenant le soir des champs, s'annonçaient par une chanson:

Maitresse, apprêtez à souper:
Seules les bois nous faut passer,
Il est bien temps de s'en aller.
Comment les passerai-je, les bois?
Seulette je m'en vas, etc.

Le dernier jour de l'année, suivant un usage dont l'origine remonte aux druides, les jeunes gens allaient crier à la porte des fermes: *Au gui, l'an neu*, et on reconnaissait ceux de chaque canton à la chanson qu'ils chantaient ensuite. — Le jour des noces, au retour de l'église, les garçons, portant une marmite au bout d'un long bâton, venaient au-devant de la mariée en chantant:

Belle, de votre demeurée
Voila la ville et les châtiaux, etc.

La plupart des usages relatifs aux mariages sont dans le Bas-Maine analogues à ceux que nous avons observés dans la Vendée, et que nous citons t. III, p. 222. La chanson que, dans quelques localités, les gens de la noce adressent encore à la mariée lorsqu'ils prennent congé d'elle, ressemble à celle qu'on chante dans la Vendée.—C'est un petit drame dont la *Foule*, une *femme mariée*, une *jeune fille* et la *nouvelle épouse* sont les acteurs, et qui est toujours l'occasion de larmes abondantes et de vives émotions, bien qu'on ne s'attache pas, comme dans l'arrondissement de Châteaubriand (Loire-Inférieure), à faire à la mariée une peinture effrayante de l'état de mariage (voyez t. II, p. 166). — Voici la *chanson de la mariée* telle qu'elle se chante dans la Mayenne:

*La foule en chœur.*
Nous somm' venus ici,
Du fond de nos villages,
Pour redire les vœux
De votre mariage.
Il doit être, qu'il soit!
Qu'il soit, tout comme il doit!

Avez-vous entendu
Les paroles du prêtre?
Avez-vous bien compris
Comme il vous a dit d'être
Fidèle à votre époux,
Et l'aimer comme vous.

L'epoux que vous prenez,
Pour vivre en mariage,
Doit soigner le dehors,
Vous, tenir le ménage:
Il vous faut le servir,
Et toujours obéir.

*Une femme mariée.*
Recevez ce gâteau
Que ma main vous présente;
Il est fait de façon
A vous donner entente
Qu'il vous faut travailler
Pour votre vie gagner.

Si vous avez chez vous
Servante ou domestiques,
Vous devez leur montrer
Les meilleures pratiques;
Vous leur devez tous deux
L'exemple devant Dieu.

Si vous avez chez vous
Et des bœufs et des vaches,
Des pores et des moutons,
Et aussi des volailles,
Vous vaqu'rez à ce train
Chaque soir et matin.

*Une jeune fille.*
Recevez ce bouquet
Que ma main vous présente;
Il est fait de façon
A vous donner entente
Que plaisirs et bonneurs
Passent comme les fleurs.

Vous n'irez plus au bal,
Madam' la mariée,
Vous n'irez plus aux jeux,
Non plus aux assemblées.
Vous gard'rez la maison
Tandis que nous irons.

Il vous faut tout laisser,
Madam' la mariée,
Vous avez fait ces vœux;
Vous voilà donc liée
Avec un lien d'or,
Ne déliant qu'à la mort!

*La mariée.*
J'ai quitté la maison;
Ainsi, adieu, mon père!
Ainsi, adieu, mes sœurs!
Et vous aussi, ma mère!
Adieu, tous mes amis!
Je dois rester ici.

*Le Chœur.*
Il doit être, qu'il soit!
Qu'il soit, tout comme il doit!

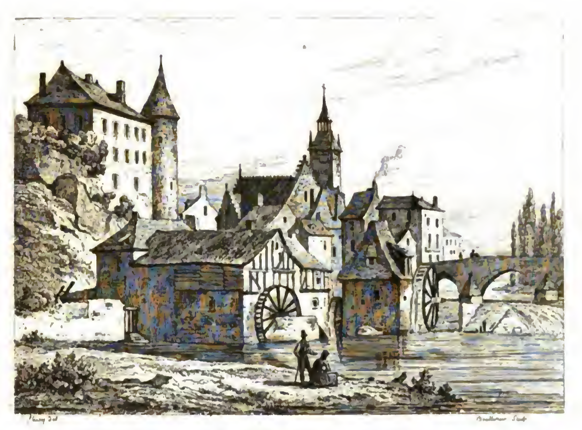
Chouannerie. — Le département de la Mayenne a été le berceau de la chouannerie; c'est de là qu'elle s'est étendue en Bretagne et en Normandie. — Avant de dégénérer en brigandages de grandes routes, l'insurrection y a eu une organisation militaire assez imposante. — Ce furent les Chouans du Bas-Maine qui, conduits par le comte de Bourmont, s'emparèrent en 1799 de la ville du Mans. — Les Chouans appartenaient presque tous à la classe des cultivateurs; ce ne serait pas faire connaître complétement la population des campagnes du Bas-Maine, que de passer sous silence leurs mœurs, leurs habitudes et leur manière de combattre. — En 1795, à l'époque de la fameuse pacification de La Mabilais, le soldat chouan portait pour uniforme une veste grise à basques très courtes (à laquelle on ajouta plus tard des parements d'une couleur différente pour distinguer les compagnies). Son chapeau, à très grands rebords, était orné de rubans blancs sur lesquels se lisaient des sentences pieuses ou des devises royalistes. Quelques-uns relevaient un des côtés de ce chapeau pour y mettre une cocarde et un plumet blanc. Le plus grand nombre portaient le *cœur de Jésus* sur le bras ou sur la poitrine: c'était le signe distinctif d'une confrérie qui s'astreignait à faire chaque jour une prière convenue. — Le soldat avait pour arme le fusil sans baïonnette, et pour équipement une ceinture à cartouches. Les chefs portaient un chapeau à cornes avec un grand plumet blanc; ils avaient les épaulettes de leur grade sur une veste pareille à celle des soldats; presque tous mettaient un gilet rouge, qui était regardé comme une distinction. Armés d'un sabre, d'une paire de pistolets et d'une carabine ou d'un fusil de chasse,

(1) Dans quelques cantons, au lieu d'être de deux pièces, les fléaux à battre le grain sont formés d'une seule gaule aplatie comme une rame et ayant une grande élasticité.

**FRANCE PITTORESQUE**



*Ambrières.*



*Mayenne*





Laval

ils faisaient le coup de feu comme les soldats. Ils ne rangeaient leur troupe en ligne que pour en passer la revue, et l'exerçaient rarement aux évolutions militaires. Au moment d'une attaque, chacun s'écartait à droite ou à gauche. On s'attachait principalement à tourner l'ennemi, ce qui s'appelait le *rembarrer*.—La plupart des Chouans avaient un nom de guerre, afin de rester inconnus aux républicains et de ne pas faire peser sur leur famille une responsabilité funeste. Plusieurs de ces noms indiquaient les qualités physiques ou morales de l'individu, comme *Le Blond*, *Belle-Jambe*, *Frisé*, *La Gaieté*, *Vif-Argent*, *Fend-l'Air*, *Bon-Conseil*. Quelques-uns étaient empruntés au vocabulaire du soldat : *La Giberne*, *Carabine*, *Mousqueton*, *Mitraille*, *Housard*. D'autres, au contraire, rappelaient des idées riantes, en contraste avec les horreurs de la guerre : *La Rose*, *La Musette*, *Branche-d'Or*, *Fleur-d'Epine*, *Giroflée*, *Belle-Vigne*. Beaucoup n'étaient que des sobriquets bizarres et même burlesques, tels que : *Petit-Profit*, *Brin-d'Amour*, *Chante-en-Hiver*, *Cadet-Roussel*, *Vol-au-Vent*, *Danse-à-l'Ombre*. Un plus grand nombre de ces noms, inspirés par une exaltation guerrière, semblaient indiquer un engagement que s'imposaient ceux qui les avaient pris : *Sans-Peur*, *Cœur-de-Lion*, *L'Intrépide*, *Vaillant*, *La Victoire*, ne devaient pas pouvoir reculer devant le danger; et sans doute aussi *Frappe-à-Mort*, *Brise-Bleu*, *Sabre-Tout*, *Sans-Quartier*, *Le Vengeur*, n'auront pas toujours épargné leur ennemi vaincu.

Bois de Misdon. — Caches de Chouans.— Le bois de Misdon, situé sur les confins de la Mayenne et de la Loire-Inférieure, a joué un grand rôle dans le temps de la Chouannerie. C'était le lieu de retraite des insurgés manceaux, et surtout du fameux Jean Chouan, le chef dont ils ont pris leur nom. — Nous pensons que la description de ce bois, et celle des caches que les Chouans y avaient pratiquées, ne seront pas sans intérêt. M. Duchemin Descepeaux, qui l'a visité dans tous ses détails, nous aidera à le faire connaître à nos lecteurs : « Ce taillis, dit-il, touche au bourg d'Olivet et s'étend jusqu'à la forge du Port-Brillet, propriété dont il dépend, et qui, avant la Révolution, appartenait à la maison de La Trémouille. Il est formé de hêtres, de chênes et de bouleaux. Le sol, presque partout plat et marécageux, est couvert d'une mousse longue et épaisse. Dans l'intérieur du bois se trouve un étang qui a environ un arpent d'étendue; ses bords, peu fréquentés, sont le séjour de beaucoup d'oiseaux aquatiques. En le visitant, j'aperçus des sarcelles et des poules d'eau au milieu des joncs, et deux hérons, qui me semblèrent énormes, prirent leur vol à mon approche. Ce sont là maintenant, à ce qu'il paraît, les seuls habitants auxquels Misdon prête son abri. Je n'y rencontrai personne, et le garde même n'y fait pas sa demeure. Il n'y a qu'un petit nombre de sentiers étroits et tortueux, dans lesquels il est aisé de se perdre; et mon guide (1), malgré le long séjour qu'il y avait fait, nous égara à deux reprises différentes. Partout croissent en grande quantité des houx et des fougères, qui rendent le bois difficile à parcourir, et tellement fourré, qu'on ne saurait y voir un homme à dix pas de distance. Les seules clairières qu'on y trouva ont été formées par les fourneaux à charbon, qui brûlent les racines des arbres à l'endroit où on les établit lorsqu'on exploite les coupes. Ces places, de forme ronde, n'ont guère que quatre ou cinq toises de diamètre. Ce fut une de ces clairières, située dans le plus épais du bois, que les Chouans choisirent pour lieu de rendez-vous; ils la nommaient la *Place Royale*. A l'une des extrémités du bois était une autre clairière, où les Chouans établissaient d'ordinaire leurs bivouacs (2); celle-là s'appelait la *Grand'ville*. » — Quand les poursuites des républicains rendirent ces bivouacs peu sûrs, les Chouans y suppléèrent en se creusant des espèces de terriers, avec des précautions telles que l'œil le plus exercé ne pouvait en deviner l'entrée. L'ouverture n'avait que la largeur nécessaire au passage d'un homme; mais l'intérieur allait en s'élargissant en forme d'entonnoir renversé. Des pièces de bois soutenaient cette espèce de voûte, dont le fond était garni de fougères, de mousse et de feuilles sèches. — La terre qu'on en tirait était emportée au loin, et, afin de ne laisser aucune trace du travail, on la jetait ordinairement dans les mares ou dans les ruisseaux. — Plusieurs de ces trous pouvaient contenir jusqu'à six hommes. La plus grande difficulté était d'y ménager un courant d'air. Du reste, on y était parfaitement en sûreté. L'ouverture se fermait avec une petite trappe ronde, formée d'une claie tressée avec de menues branches entrelacées de brins de mousse. Une fois entrés, les hommes attiraient la trappe après eux, et comme le sol était couvert de mousse semblable à celle de la claie, l'ouverture était parfaitement cachée. Plusieurs fois les républicains ont marché sur les trappes sans en soupçonner l'existence, et malgré toutes les recherches, aucune des caches n'a jamais été découverte.

(1) René Chouan, le dernier des frères Cottereau dits *Chouan*, qui en 1826, servait de guide à M. Duchemin Descepeaux.

(2) C'étaient dans le plus fourré du bois des abris composés de branchages recouverts de mousse et de feuilles. Ils y couchaient sur de la fougère sèche et y conservaient une ecuelle, une marmite et les provisions que leur fournissaient les paysans du voisinage.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique.—Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrond. électoraux, dont les ch.-l. sont : Laval (ville et arr.), Mayenne (ville et arr.), Château-Gontier.

Le nombre des électeurs est de 1,443.

Administrative. — Le ch.-l. de la préfecture est Laval.

Le département se divise en 3 sous-préf. ou arrond. commun.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Laval | 9 cantons, | 93 communes, | 117,534 habit. |
| Château-Gontier | 6 | 73 | 72,888 |
| Mayenne | 12 | 111 | 162,164 |
| Total | 27 cantons, | 277 communes, | 352,586 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Laval), 2 receveurs particuliers, 3 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Laval) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Laval), 1 inspecteur, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 3 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Laval), 1 directeur d'arrondissement, 3 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie du 15e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Alençon.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 10e inspection, dont le ch.-lieu est Rennes. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Laval.

*Mines.*— Le département fait partie du 3e arrondissement et de la 1re division, dont le chef-lieu est Paris.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 4e arrond. de concours, dont le ch.-l. est Saint-Brieuc.

Militaire. — Le département fait partie de la 4e division militaire, dont le quartier général est à Tours. — Il y a à Laval : 1 maréchal de camp commandant la subdivision, 1 sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Laval. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 4e légion, dont le chef-lieu est à Caen.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Angers. — Il y a dans le département 3 tribunaux de 1re instance : à Laval (2 chambres), Château-Gontier, Mayenne; et 2 tribunaux de commerce à Laval et à Mayenne.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme, avec celui de la Sarthe, le diocèse d'un évêché érigé vers le IIIe siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est au Mans. — Le département renferme 6 cures de 1re classe, 23 de 2e, 247 succursales et 113 vicariats. — Il y existe : 3 écoles chrétiennes composées de 17 frères; — 30 congrégations religieuses d'hommes; — 14 congrégations religieuses et communautés hospitalières de femmes, composées d'environ 300 sœurs, tenant pensionnat et écoles gratuites; — 174 congrégations religieuses et communautés religieuses de femmes, composées d'environ 672 sœurs. — Parmi ces établissements on compte 25 hôpitaux.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'académie d'Angers.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département, — 6 colléges : à Château-Gontier, à Craon, à Ernée, à Evron, à Laval, à Mayenne. — Le nombre des écoles primaires du département est de 403, qui sont fréquentées par 13,078 élèves, dont 7,287 garçons et 5,791 filles. Les comm. privées d'écoles sont au nombre de 66.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Château-Gontier une *Société d'Agriculture* : — à Laval et à Mayenne des *Ecoles de Sourds et muets*; — à Faves un *Cabinet d'Histoire naturelle*. — Mayenne possède un *Hospice pour les insensés*; on y fait, ainsi qu'à Laval, un *Cours d'accouchement*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 352,586 hab., et fournit annuellement à l'armée 847 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 2,591 |
| *Naissances.* Enfants légitimes | 4,949 | — | 4,641 | Total | 10,097 |
| — naturels | 264 | — | 243 | | |
| *Décès.* | 4,146 | — | 4,281 | Total | 8,427 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 18,302.

Dont : 11,254 contrôle de réserve.

7,048 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

6,835 infanterie. — 213 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 4,365; équipés 1,529; habillés 3,080.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 50 sont inscrits au registre matricule, et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 38 sont soumis au service ordinaire, et 62 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 3,080 fusils, et un assez grand nombre de sabres, etc.

**IMPOTS ET RECETTES.**

Le département a payé à l'État (1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes | 3,205,547 f. 49 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,056,562 74 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 1,452,072 31 |
| Postes | 136,0‧8 73 |
| Produit des coupes de bois | 227 48 |
| Produits divers | 36,310 65 |
| Ressources extraordinaires | 1,099,482 28 |
| Total | 6,686,211 f. 68 c. |

Il a reçu du trésor 3,791,950 f. 71 c., dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour | 746,920 f. 67 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 95,716 61 |
| de l'instruction publique et des cultes | 290,039 39 |
| de l'intérieur | 38,965 » |
| du commerce et des travaux publics | 694,827 98 |
| de la guerre | 1,149,183 11 |
| de la marine | 3,259 01 |
| des finances | 104,651 93 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 493,990 12 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes | 174,296 84 |
| Total | 3,791,950 f. 71 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le départ. paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 2,894,280 fr. 97 cent., pour frais du gouvernement central ; cette somme dépasse de près de 100,000 fr. le 5e du revenu territorial.

**DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.**

Elles s'élèvent (1831) à 286,953 fr. 93 cent.

| | |
|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 64,917 f. 74 c. |
| *Dép variables* : loyers, secours, etc. | 222,036 19 |

Dans cette dernière somme figurent pour
33,175 f. » c les prisons départementales,
57,000 » les enfants trouvés.

| | |
|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 15,100 » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 66,676 76 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 80,607 92 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 19,293 97 |

**INDUSTRIE AGRICOLE.**

Sur une superficie de 514,868 hectares, le départ. en compte 354,298 mis en culture. — 63,359 prés. — 1,290 vignes. — 26,590 bois et forêts. — 11,190 vergers, jardins, etc. — 24,429 landes.

Le revenu territorial est évalué à 13,993,000 fr.

Le département renferme environ, 60,000 chevaux et mulets — 160,000 bêtes à cornes (race bovine). — 200,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 175,000 kilogrammes, savoir : 4,000 mérinos, 10,000 métis, 161,000 indigènes. — Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales | 1,750,000 | hectolitres. |
| En parmentières | 200,000 | id. |
| En avoines | 450,000 | id. |
| En vins | 24,000 | id. |
| En cidre | 600,000 | id. |

L'agriculture, tout en laissant beaucoup à désirer, a fait, sous le rapport des améliorations, des progrès rapides. — La chaux employée comme engrais, a beaucoup contribué à augmenter les produits du sol. — La récolte est plus que suffisante en céréales ; elle est nulle ou insignifiante en vins, auxquels on supplée par le poiré et le cidre. — Le pays produit, outre les grains et les fruits a pepins, des châtaignes, des fruits à noyaux, du lin, du chanvre, etc. Les races de bestiaux s'y perfectionnent chaque jour. L'exportation des jeunes élèves que l'on nourrit dans les fermes devient considérable. Les vaches laitières y fournissent un beurre estimé. Les chevaux sont de petite espèce, mais forts et vigoureux. — Les moutons sont nombreux et donnent une laine de bonne qualité. — Les cultivateurs y engraissent d'excellentes volailles. On y élève aussi beaucoup d'abeilles, qui fournissent un miel parfumé et de belle cire.

EXPLOITATIONS RURALES. — Les fermes du Bas-Maine prennent le nom de *métairies* ou de *closeries*, suivant leur grandeur et leur produit. — Chacune d'elles porte un nom particulier qui devient ordinairement celui de l'homme qui la fait valoir. — On y récolte du blé, du lin, du cidre, etc. Les jachères servent de pâturages où l'on élève beaucoup de bétail. — La grandeur des métairies est à peu près de 10 a 20 hectares de terres labourables, et de 3 à 4 hectares de pré. — Les *closeries* n'ont tout au plus que le tiers de l'étendue des métairies. — Les terres de chaque ferme sont partagées en plusieurs divisions, séparées et fermées par des haies ; dans ces clôtures, les bestiaux paissent en liberté sans être gardés, même la nuit. — La grandeur des champs et des prés varie depuis 50 jusqu'à 300 ares. — On appelle *closeau* un champ beaucoup plus petit, situé communément près de l'habitation, et cultivé à la bêche. — Les champs sont destinés à produire du grain et labourés à la charrue. — Le métayer qui élève des bœufs et des chevaux, fait non-seulement les labours de sa métairie, mais aussi presque toujours ceux d'une closerie voisine, qui, à cause de son peu d'étendue, ne peut nourrir que quelques vaches. — Le *closier* acquitte, par des journées de son travail, le paiement du labourage de ses champs ; il devient ainsi un auxiliaire pour le *métayer*, avec lequel il est lié par cette réciprocité de services.

**INDUSTRIE COMMERCIALE.**

L'industrie était autrefois bornée dans le département à la filature du lin et au tissage de la toile, qui, alors, s'exportait par grandes masses. Laval fournissait avant la Révolution des tissus d'un prix moyen et d'une force ordinaire. Mayenne fabriquait les toiles les plus communes, destinées à la doublure, et Château-Gontier les toiles fines et fortes. Cet ordre de fabrication s'est toujours à peu près conservé ; seulement il ne se fait presque plus d'affaires à Château-Gontier, et les toiles de cet arrondissement viennent se vendre au marché de Laval. — Evron et Montsûrs fabriquent et vendent des toiles 2/3 et 3/4, d'un fil jaune, qui, par leur excellente qualité, peuvent soutenir la concurrence avec les toiles d'Alençon et de Fresnay. — Outre les toiles, Laval a longtemps fabriqué des siamoises, d'abord fil et coton, puis tout coton. Cette fabrication languit ; celle des mouchoirs à carreaux, destinés à l'usage des femmes du pays, se soutient seule assez bien. — Mayenne a successivement vu s'éteindre ses fabriques de mouchoirs bleus et de mouchoirs blancs, généralement remplacées aujourd'hui par des fabriques de calicots. — L'importation de cette fabrication dans le département est due à feu M. Horem, négociant à Fontaine-Daniel, près Mayenne, dont la maison occupe encore le premier rang parmi les fabricants de ce genre. — Les établissements de blanchisseries, autrefois multipliés et florissants, sont maintenant peu nombreux. — La grande exportation des toiles teintes et des calicots de couleur pour doublures, dits percalines, lustrines, etc., a donné naissance à quantité d'établissements de teinture. — Les fils communs se vendent aux marchés de Laval, Mayenne, Ernée et Saint-Ouen-des-Toits. Craon et surtout Château-Gontier fournissent les plus fins et les plus estimés ; enfin Lassay offre au commerce les fils jaunes, dits fils blonds ou fils francs. — Plusieurs forges et hauts-fourneaux existent dans le pays. Les fers qu'elles produisent sont généralement cassants et de moyenne qualité, ceux de Moncors et d'Orthe sont considérés comme mi-ployants et plus estimés. — On évalue le montant des fers fabriqués dans ces divers établissements métallurgiques à 4,000,000 kil. — Les fabriques de papier de Sainte-Suzanne sont assez estimées dans le département et les départements voisins. Elles se livrent principalement à la confection du carré d'impression et de la couronne. — Depuis une dizaine d'années, on a établi dans le pays, surtout dans l'arrondissement de Laval, un grand nombre de fours à chaux. — La chaux sert non seulement aux constructions, mais est devenue d'un grand usage comme engrais. — Le commerce des bois est encore assez important. Il s'en expédie pour la marine. Une grande partie sert aux constructions locales, et on envoie dans l'Anjou des bois de chauffage et du merrain.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 MÉDAILLE D'ARGENT, 4 MENTIONS HONORABLES et 2 CITATIONS. — La médaille d'argent a été décernée a M. Delaunay (Prosper), de Laval, pour *toiles*. — Les mentions et citations ont été accordées pour fabrication de tissus de coton, de toiles et coutils en fil, pour marbres, et fabrication de papier mécanique.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 214. — Elles se tiennent dans 47 communes, dont 20 chefs-lieux, et remplissent 216 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 71 occupent 72 journées. — Il y a 4 foires mensaires. — 230 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, le gros et le menu bétail, la laine, le lin, le chanvre, la graine de lin, les fils, les toiles, les mouchoirs de Laval, etc.

**BIBLIOGRAPHIE.**

*Situation du département de la Mayenne pendant l'an XI*. (*Arch. de Statist.*, t. I, in-8 Paris.) — *Annuaire du dép. de la Mayenne pour l'an XII* ; avec une carte, in-12. Laval, 1803. — *Annuaire du départ. de la Mayenne pour* 1822, par Boutevillain-Grandpré ; in-18. Laval, 1821-1822. — *Annuaire du départ. de la Mayenne pour* 1828 ; in-18. Laval, 1828.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Meurthe.

### (Ci-devant Lorraine.)

**HISTOIRE.**

La contrée où s'étendait la Lorraine était occupée, du temps de Jules-César, par les *Mediomatrices*, les *Treviri* et les *Leuci*, qui reconnaissaient Metz, Trèves et Toul pour leurs capitales; les Romains les comprirent dans la première Belgique. Ces trois circonscriptions firent partie sous Clovis du grand royaume d'Austrasie, l'une des quatre divisions de la France mérovingienne.

La dislocation de l'empire de Charlemagne donna lieu à l'établissement du royaume de Lorraine. Ce fut la part de Lothaire II dans l'héritage paternel; la contrée prit de son souverain le nom de *Lotharingia*, ou en tudesque *Loter-Reich*, royaume de Lothaire. L'étymologie du nom de Lorraine est facile à saisir.

Après de longues vicissitudes, le royaume de Lorraine ; échu aux empereurs d'Allemagne, se vit séparé en deux gouvernemens : l'un, *le duché de Brabant*, enclavé par le Rhin, la Meuse et l'Escaut; l'autre assis sur la Moselle et appelé *duché de Moselle*. Ce dernier conserva seul le nom de *duché de Lorraine*, et passa en 1408 à Gérard d'Alsace, tige des ducs de ce nom.

Ce prince ne laissa qu'une fille, du nom d'Isabelle, qui, ayant épousé, en 1431, *René d'Anjou*, roi titulaire de Naples et de Sicile, lui porta en dot le duché de Lorraine, auquel son époux réunit celui de Bar, dont une cession l'avait rendu possesseur. — *René II*, petit-fils de ce dernier, s'est rendu fameux par les guerres qu'il eut à soutenir contre le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire : il remporta sur lui, en 1477, une victoire signalée. — *Antoine*, son fils aîné, fonda la ligne directe de la maison de Lorraine, et Claude, son puîné, la ligne collatérale qui s'est étendue en France. — Les ducs de Lorraine, Charles III (1545), et Léopold (1697), se signalèrent par leur amour pour les arts et par les institutions dont ils dotèrent leur pays.

Durant trois siècles, la Lorraine, convoitée par la France et par l'Allemagne, fut un sujet de guerres sanglantes et de négociations cauteleuses, jusqu'à ce qu'enfin le traité de Vienne de 1738 en donnât la souveraineté à Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne et beau-père de Louis XV, sous la clause expresse qu'à sa mort le duché reviendrait à la France.



Le règne de Stanislas a laissé des souvenirs parmi le peuple lorrain. Ce prince, dont le revenu n'excédait pas deux millions de notre monnaie, trouva moyen d'établir des écoles gratuites, de fonder des hôpitaux, d'embellir les principales villes de son duché : son administration fut un modèle d'ordre et d'économie. Il protégea les lettres, qu'il cultivait lui-même avec amour. A sa mort, en 1766, la Lorraine devint une province française. Les guerres de la Révolution et de l'Empire, les deux invasions, ont prouvé que ses habitants étaient dignes de prendre rang dans la grande nation.

Pour donner une idée des possessions qu'avait eues la maison de Lorraine, ou de celles sur lesquelles s'étendaient ses prétentions, nous allons transcrire les titres du dernier souverain de cette maison : « *Par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, de Bar et de Montferrat, roi de Jérusalem, marchis, duc de Calabre et de Gueldres, marquis de Pont-à-Mousson, de Nommeny, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zutphen, Sarverden, Salm, Falkenstein, prince souverain d'Arches et Charleville.* Le fils aîné du duc était appelé *comte de Vaudemont* du vivant de son père, et *duc de Bar* après son mariage.

La Lorraine forme aujourd'hui les quatre départements de la *Meurthe*, de la *Moselle*, de la *Meuse* et des *Vosges*. Nancy était sa capitale.

**ANTIQUITÉS.**

On trouve à une lieue de Dieuze, dans une petite île de l'étang de Lindre, un village remarquable par sa situation, ses antiquités, et surtout par son nom moitié grec et moitié romain, *Tarquinpol*. Des vestiges d'une voie antique, des tronçons de colonnes, des tombeaux, attestent l'existence d'une ancienne et populeuse cité. Il y a encore les ruines d'un vieux château, dont les murs, d'une épaisseur extraordinaire, témoignent que cette ville a été fortifiée. — Le travail le plus curieux que les Romains aient laissé dans le département, c'est le sol factice sur lequel toutes les anciennes constructions de la petite ville de Marsal ont été élevées. Le terrain était marécageux ; on lui a donné de la solidité par l'assemblage d'une énorme quantité de morceaux de terre cuite, de la couleur de nos briques; ces morceaux de toutes

formes, n'ont eu d'autres moules que la main de ceux qui les ont pétris; on en voit qui portent encore l'empreinte des doigts. — Quelques monuments, trouvés à une grande profondeur, prouvent que ce travail est un ouvrage des Romains. Marsal est assise immédiatement sur le sol factice, qui dans les environs s'est enfoncé par son propre poids et a été recouvert par les marais.

## MŒURS, CARACTÈRES, COUTUMES, ETC.

Les diverses révolutions de la Lorraine ont mélangé sa population à un tel point, que le caractère des habitants offre peu de ces traits prononcés qui distinguent les races et décèlent l'origiue allemande ou française.

L'habitant de la Meurthe est généralement bon, ami de l'ordre, brave dans les combats, laborieux, sobre, d'une société facile et sûre, et constant dans ses entreprises. On a ridiculisé son esprit d'économie; mais si l'on considère que le pays a été long-temps froissé par les querelles des grandes puissances voisines, on sentira que la parcimonie lorraine fut la conséquence de cet état de choses. D'ailleurs la modération dans les jouissances de la vie est la sauvegarde des mœurs, quand l'amour du travail reste entier et actif, et l'indolence ne peut être reprochée à la masse des habitants de la Meurthe; on les voit, au contraire, émigrer, s'il le faut, dans les autres départements, pour y chercher du travail; et partout l'on estime l'intelligence et la probité des ouvriers lorrains. On a accusé à tort les habitants de cette partie de la France de manquer de loyauté et de franchise. Leur caractère ne se ressent pas des habitudes politiques de leur ancien gouvernement; alors qu'entouré de voisins puissants, il était obligé à une prudence voisine de la duplicité. L'ancien proverbe : *le Lorrain traître à Dieu et à son prochain*, ne peut de nos jours trouver aucune application.

Le Lorrain, comme l'Alsacien, est généralement bon cavalier. Il aime le métier des armes; peu de départements ont, pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, fourni autant de militaires distingués que les départements formés de l'ancienne Lorraine.

Les coutumes relatives aux naissances, aux mariages et aux décès dans le département de la Meurthe n'offrent aucune circonstance particulière qui ne soit commune à une grande partie de la France. Un seul usage, conservé dans quelques villages, nous semble devoir être cité: lors d'un mariage, le banquet nuptial à toujours lieu chez les parents du mari; sa mère, en recevant sa bru à l'entrée de sa maison, lui présente, sur un plat, du grain, du lin et des œufs; celle-ci répand le grain autour d'elle et garde le lin et les œufs. — On donne plusieurs explications de cette coutume, qui paraît être une leçon emblématique des soins domestiques, qu'une femme doit prendre de son ménage, filer le lin, préparer les aliments de son mari et entretenir sa basse-cour. — Le lendemain des noces, les jeunes gens du village, portant la soupe aux mariés avant leur lever, ont le droit d'enfoncer la porte de l'appartement si on leur en refuse l'entrée; à cette cérémonie, qui est souvent accompagnée de plaisanteries, burlesques succède une cérémonie religieuse. Les deux familles réunies font célébrer, pour leurs parents morts, un service funèbre qui termine la fête nuptiale. Cette commémoration des ancêtres, dans une union qui a pour but de perpétuer la famille, a un caractère moral et profondément touchant.

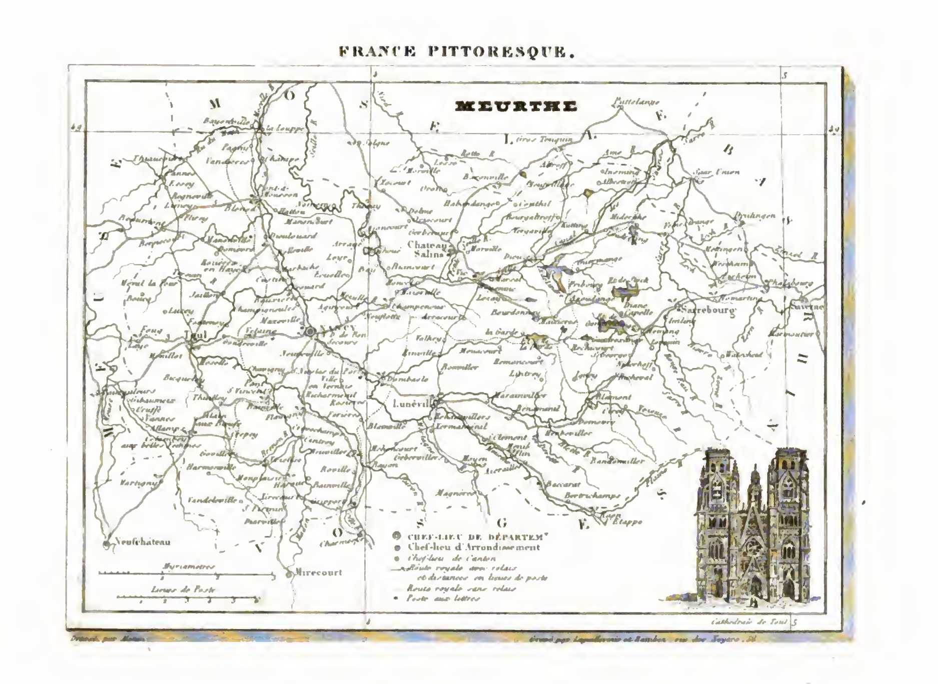
La nourriture des paysans est généralement abondante et saine. Le pain, les légumes et les salaisons de porcs en sont la base. Leurs maisons sont propres et bien distribuées : elles se divisent dans leur longueur en deux parties à peu près égales : l'une pour l'habitation, et l'autre pour l'exploitation : la partie destinée au logement se compose de deux chambres et d'une cuisine. Il y a rarement des chambres à l'étage supérieur, presque toujours réservé aux greniers. Le fond de la cuisine est occupé par une énorme cheminée pyramidale, dans l'intérieur de laquelle on suspend, pour les sécher, les salaisons faites dans la maison. Son foyer chauffe une des deux chambres que l'on nomme le *poêle*, et où couchent les maîtres : les lits des domestiques sont placés, suivant les sexes, dans la cuisine ou dans l'écurie.

## COSTUMES.

L'ancien costume des campagnards de la Meurthe, comme celui des paysans d'un grand nombre de départements de la France, est resté longtemps sans subir aucun changement. Il ressemblait, avant la Révolution, au costume de ville du temps de Louis XIV, ou mieux encore à celui des paysans de théâtre. Le tricorne de feutre à bords rabattus, l'habit à basques longues et carrées, la veste ou gilet à poches, d'étoffe pareille à l'habit, la culotte courte à brayette, les bas de laine à coins, couvrant le genou, et les gros souliers à boucles, tel était ce costume. Depuis la Révolution, il a disparu de presque tous les cantons où l'habillement des paysans a suivi les variations de celui des artisans habitant les villes. Cependant on le trouve encore dans quelques villages reculés. Il est toujours en gros drap de couleur verte, violette ou brune. Les fréquentes variations de l'atmosphère rendent l'usage habituel des vêtements de draps presque nécessaire dans le département.

L'ajustement des femmes n'offre de remarquable qu'une espèce de chapeau de paille jaune, entouré de galon de velours noir, dont elles couvrent et ga-

FRANCE PITTORESQUE.





*Costumes Lorrains.*



*Drouot.* *Gouvion St. Cyr.*

rantissent leurs coiffes de toile et qu'elles attachent sous le menton avec des rubans de couleur noire.

Autrefois les paysans de tous les cantons portaient presque toujours des sabots ; maintenant cette chaussure n'est guère en usage que près des Vosges; ailleurs, les domestiques seuls en portent.

### LANGAGE.

Le patois en usage dans la Lorraine, et qui est commun à toutes les contrées de la rive gauche du Rhin non occupées par des Allemands, depuis les gorges de la Suisse jusqu'aux confins de la Hollande, ce patois, s'il faut en croire quelques érudits, est l'ancien idiome des Gaulois. Le bas-breton étant régardé comme un reste de la langue des Celtes, il faut en conclure que la langue gallique n'avait aucun rapport avec la langue celtique. Cette distinction était déjà faite du temps de Sulpice-Sévère qui écrivait à Julien l'Apostat : « *Tu vero vel celticè, vel, si mavis, gallicè loquere.* » Un autre passage d'Aulu-Gelle prouve que, dès le IIe siècle de notre ère, cet idiome s'appelait indifféremment langue gallique ou thusque : « *Post deindè quasi nescio quid tuscè aut gallicè dixisset, riserunt omnes.* »

Le nom de *patois*, que l'on a donné à cette langue, paraît venir du mot *thiois*, qui servait à nommer, sous les deux premières races, le langage rude et grossier que les Francs avaient apporté dans les Gaules. L'idiome des indigènes était distingué par le nom de *paë thiois*, thiois du pays, dont on a fait *patois* par abréviation.

Plusieurs indices se réunissent pour démontrer que le patois lorrain est antérieur à la langue latine, et que, bien loin de lui avoir fait des emprunts, il l'a enrichie d'un grand nombre de locutions. Pour n'en citer qu'un exemple, Sulpice-Sévère que nous avons déjà mentionné, dit que Saint-Martin s'asseyait sur une petite chaise de paysan que les Gaulois appellent *tripet*. Ce mot est encore en usage chez les Lorrains pour exprimer la même chose. Les romains en firent *tripoda*. — D'anciens termes gaulois, encore en vigueur parmi les campagnards, ont été conservés par divers auteurs. On trouve dans Suetone que *beccus* était employé pour bec ; dans Columelle, *arapennis* pour arpent; dans Pline, *ganza* pour oie. Festus nous apprend que *bardus* signifiait chantre, et de nos jours on dit en patois *bardoler* pour s'amuser à des chansons. Marcus Porcius Caton, César, Diodore de Sicile, pourraient fournir d'autres citations à l'appui de cette observation.

Le patois de la Lorraine ressemble beaucoup plus au latin des premiers âges de Rome qu'au latin des Romains vainqueurs de la Gaule. On lit dans la loi des Douze Tables *surpuntur vineæ*. Le mot *sarpuntur* vient du patois *sarpe*, instrument pour tailler la vigne. Il n'était plus en usage à Rome du temps de Festus, qui se donne la peine de l'expliquer. On trouve encore dans les Douze Tables *virgetum* verger, *se mussare* se cacher ; ces mots n'étaient plus latins du temps d'Auguste; ils n'ont pas cessé d'être patois.

Ce n'est donc pas sans quelque apparence de raison qu'on a soutenu l'antériorité de la langue gauloise sur la langue romaine. Cette opinion prend plus de consistance si l'on considère qu'avant la fondation de Rome, l'Italie était en partie peuplée de nations gauloises. Qu'était-ce que les Étrusques, les Umbriens, les Liguriens? Le témoignage des plus anciens historiens romains autorise à croire que c'étaient des Gaulois. Bien plus, tout porte à penser que Romulus, fondateur de la ville immortelle, était le chef d'une peuplade des Gaules. Manethon le dit positivement ; Porcius Caton, Fabius Pictor, Caïus Sempronius, donnent sur les usages de cette époque des notions qui ne permettent guère de croire le contraire.

La langue primitive des Romains dut être un mélange de gaulois, de teuton, de grec, de sabin, car la population était un composé de ces diverses nations. Il fallut des siècles pour la polir et la perfectionner au degré qu'elle avait atteint sous Auguste. Les changements dont elle s'enrichit furent tels, que les inscriptions et les traités de la première période n'étaient compris que difficilement par les érudits des époques subséquentes. Mais si la langue s'est modifiée à Rome, elle s'est conservée intacte chez les descendants des Gaulois, qui ont toujours eu horreur des innovations. On sait même que les Bardes étaient spécialement chargés de garder le dépôt de la langue nationale, afin que rien n'en altérât la pureté.

Il reste des morceaux écrits en patois lorrain au septième siècle; l'idiome n'a presque pas varié depuis, et déjà l'on y remarque les expressions, les tours, le génie de la langue française. L'absence des inversions et l'usage des articles sont deux traits de ressemblance si frappants que plusieurs auteurs en ont conclu que le français vient du gaulois et non du latin : ce dernier peut tout au plus revendiquer l'honneur d'avoir donné naissance à la langue romane, qu'il ne faut pas confondre avec l'idiome gallique.

Nous terminerons en transcrivant une vieille chanson lorraine. Elle donnera une idée du patois en usage dans la contrée.

Lai ! qui vouro bin être
L'oselot des bô voulant !
Tout dret m'en voulero
Lou travers des bô di roi ;
Es estangs de mon père
Y m'en viero baignoulai ;
Chu lou dgiron de mai mie
Y m'en viero richnai.

(Las ! que je voudrais être — l'oiseau qui vole dans les bois ! — droit je m'envolerais — à travers les bois du roi ; — dans les étangs de mon père — je m'en irais baigner; — sur le giron de ma mie — j'irais me ressuyer.)

Aujourd'hui, dans les villes, on parle assez purement le français, mais la prononciation, même parmi les gens bien élevés, est légèrement cadencée et un peu chantante. Le langage du peuple est lourd, et a un accent guttural. Le patois des campagnes, dont nous venons de parler, paraît rude aux étrangers. Dans l'arrondissement de Sarrebourg et dans les cantons voisins de celui de Château-Salins, on parle un mauvais allemand.

### EXTRAITS BIOGRAPHIQUES.

Dans le nombre des hommes célèbres que l'ancienne Lorraine a produits en si grand nombre, le département de la Meurthe revendique entre autres : le pape Léon IX, l'empereur Léopold, les graveurs Israel Silvestre et

Callot, le jésuite Maimbourg, le ministre Choiseul, le poëte Saint-Lambert, madame de Graffigny, etc.

Guise, *le Balafré*, duc de Lorraine, chef célèbre de la Ligue, assassiné à Blois en 1588 par ordre de Henri III. — Les avantages qui faisaient aimer ou admirer chacun de ces princes lorrains, de si bonne mine, d'après la maréchale de Retz, *qu'auprès d'eux les autres princes paraissaient peuple*, le duc de Guise les réunissait tous en lui seul : air de dignité, taille haute, traits réguliers, regard doux, quoique perçant, manières polies et insinuantes; il avait de plus une bravoure à toute épreuve, le talent rare de faire valoir ses exploits sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de franchise; l'art de persuader qu'il était retenu lors même qu'il agissait sans ménagement, de donner à entendre qu'il était uniquement animé du zèle de la religion quand il ne travaillait en réalité que pour ses intérêts propres ou ceux de sa famille. Aussi, *la France*, dit un écrivain estimé, *était folle de cet homme-là, car c'est trop peu de dire amoureuse.* On ajoutait : « Qu'il était « impossible de lui vouloir du mal en sa présence, et « que les huguenots étaient de la ligue quand ils re- « gardaient le duc de Guise. »

Bassompierre, maréchal de France, célèbre par sa bravoure, ses ambassades et ses galanteries, mort en 1646 à soixante-cinq ans. — Ennemi constant de Richelieu, il resta dix ans en prison par ordre de l'irascible cardinal. Lorsqu'il sortit de la Bastille, Louis XIII lui demanda son âge; il ne se donna que cinquante ans, quoi qu'il en eût plus de soixante. Le roi paraissant surpris : « Sire, répondit Bassompierre, je retranche dix années passées à la Bastille, parce que je ne les ai pas employées au service de votre majesté. »

Gouvion Saint-Cyr, maréchal et pair de France, ancien ministre de la guerre, historien des campagnes de l'armée du Rhin, est un des écrivains militaires qui peuvent être étudiés avec le plus de fruit.

Drouot, général d'artillerie. C'est un de ces hommes à la façon des héros de Plutarque qui n'ont pas besoin d'éloges : voici le jugement que l'Empereur a porté sur lui : « Un des caractères les plus vertueux et les plus modestes qu'il soit possible de rencontrer, quoique possédant de très grands talents ; il est capable de commander 100,000 hommes et peut-être ne s'en doute-t-il pas : ce qui ne serait en lui qu'une qualité de plus. C'est un homme qui vivrait aussi satisfait, pour ce qui le concerne personnellement, avec quarante sous par jour, que s'il jouissait des revenus d'un souverain. Plein de charité et de religion, sa morale, sa probité et sa simplicité lui eussent fait honneur dans les plus beaux jours de la république romaine. »

Parmi les autres contemporains nés dans la Meurthe, on remarque le ministre Clarcke, *duc de Feltre*, les maréchaux Gérard et Mouton, *comte de Lobau*, deux des généraux que l'Empereur avait dit-on désignés pour l'éminente dignité qu'ils ont obtenue depuis ; les généraux Gouvion, Radet, Duroc, Bourcier, Klein, Rampon, Lacoste, Hugo, etc ; l'ancien grand juge de l'empire français Régnier, *duc de Massa ;* le baron Louis, ancien ministre des finances, oncle de l'amiral de Rigny, le vainqueur de Navarin ; le brave général Fabvier, qui a long-temps combattu pour donner à la Grèce un meilleur sort ; l'habile peintre en miniature Isabey ; Carrez, inventeur de la stéréotypie ; Braconnot, savant chimiste qui a trouvé le moyen d'extraire du sucre de vieux chiffons ; George, mathématicien distingué, officier de l'académie de Nancy ; Mathieu de Dombasle, créateur de la ferme de Roville ; Michel, auteur de la *Statistique de la Meurthe;* madame Voïart, auteur de quelques ouvrages agréables; madame de Saint-Ouen, connue par ses travaux sur l'histoire de France, etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Meurthe est un département *méditerrané* région N.-O. — Il a pour limites, au nord le département de la Moselle, à l'est celui du Bas-Rhin; au sud celui des Vosges et à l'ouest celui de la Meuse. — Formé d'une partie des anciens duchés de Lorraine et de Bar, de la portion méridionale de la province des trois évêchés et du comté de Dabo, il tire son nom d'une rivière qui l'arrose du sud au nord et qui s'y jette dans la Moselle. — Sa superficie est de 557,274 arpents métriques, sur lesquels 333,098 sont cadastrés.

Rivières. Deux seulement sont navigables : la *Moselle*, qui descend des Vosges et va se jeter dans le Rhin à Coblentz ; et la *Meurthe,* affluent de la Moselle, et qui, comme cette rivière, a sa source dans les Vosges. La *Seille* et la *Sarre*, autres affluents de la Moselle, sont les seules qui méritent encore d'être citées.

Navigation intérieure. Le canal des *Salines* de Dieuze, établi pour l'exploitation des salines, sert aussi à la navigation. Le canal projeté de la Seine au Rhin doit traverser le département de la Meurthe.

Étangs. Le département renferme plusieurs étangs ; les principaux sont ceux de *Lindre* (arrondissement de Château-Salins), qui occupe une superficie de 622 hectares, et dont la pêche produit 3,000 quintaux de poisson; de *Stock* et de *Gondrexange* ( arrondissement de Sarrebourg ). Le premier a 522 hectares et le second 464. Ils produisent chacun 700 quintaux de poisson.

Forêts. Peu de départements sont plus boisés que celui de la Meurthe : la superficie totale de ses forêts s'élève à 218,983 hectares (plus du tiers de son territoire). On évalue la quantité exploitée annuellement à 9,125 stères (un vingt-quatrième, environ, de la contenance). Les plus considérables de ces forêts sont celles de Dabo, de St-Quirin, etc., (arrondissement de Sarrebourg) ; et de Haye ( arrondissement de Nancy) ; les premières ont 50,000 hectares d'étendue, la seconde en a 10,214.

Routes. Le département est traversé par huit routes royales, d'une longueur ensemble de 428,163 mètres, et par douze routes départementales, dont la longueur est de 308,683 mètres; le parcours total des routes est donc de 736,846 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Celui de la Meurthe est plus froid que ne semblerait l'indiquer sa latitude : la végétation y est tardive. Peut-être doit-on l'attribuer au voisinage des montagnes, à la vaste étendue des forêts, et à l'abondance des eaux vives. La température moyenne de l'hiver est de — 3°7, celle de l'été de + 18°9. L'air est généralement très sain, excepté dans les vallons voisins des Vosges, où il règne presque continuellement des vents dont la froide humidité est dangereuse.

MALADIES. Les fièvres sont communes dans l'arrondissement de Château-Salins qui renferme beaucoup de marais.—On trouve des goîtres dans une partie de celui de Nancy.

## HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. Les chevaux de la Meurthe sont d'une petite taille et d'une conformation peu agréable; leur tête est trop grosse ; leurs jambes sont trop minces; mais ils sont très nerveux, et si leur éducation était soignée, ils seraient capables de supporter les plus dures fatigues. La meilleure espèce de chevaux de ce département vient originairement des races turques que les derniers ducs de Lorraine y avaient introduites; mais cette race a complétement dégénéré, ce qu'on attribue au travail précoce que les cultivateurs font faire à leurs poulains et à la nourriture trop forte qu'ils leur donnent. Le haras de Rosières doit néanmoins, avec le temps, rétablir l'espèce qui est propre à l'usage de la cavalerie légère.

Les animaux sauvages et le fort gibier sont fort rares dans le département. Le cerf a entièrement disparu. On rencontre encore dans les forêts quelques sangliers et quelques chevreuils. Les lièvres y sont plus abondants. Quant au gibier ailé, les espèces les plus remarquables et les plus communes sont la perdrix grise, la caille, l'alouette, la bécasse et le rouge-gorge.

Si les bêtes fauves sont rares, il n'en est pas de même des loups et des renards qui se sont multipliés malgré la chasse suivie qu'on leur fait; de grandes forêts et le voisinage des Vosges ont favorisé leur multiplication. Les loups font quelque fois beaucoup de ravages à la suite des hivers rigoureux.

RÈGNE VÉGÉTAL. La flore de la Meurthe est riche et variée; le département renferme un grand nombre de plantes médicinales indigènes, et parmi les plantes délétères ou vénéneuses, la *ciguë*, la *belladone*, la *jusquiame*, l'*aconit* et quelques *euphorbes*; mais la température n'est pas assez élevée pour que leurs propriétés malfaisantes se développent avec énergie.

RÈGNE MINÉRAL. Le département renferme quelques mines de fer, pauvres et de médiocre qualité, dont on a abandonné l'exploitation. On y trouve de belles carrières de marbre et d'albâtre, de vastes dépôts de tourbes et des carbonates calcaires en grande abondance. Quatre-vingt cinq carrières de pierres de taille sont en exploitation. On a découvert il y a peu d'années, près de Ferrières, un banc de deux lieues d'étendue et composé de pierres propres à la lithographie.

*Eaux minérales*. La source de Mousson, près de Pont-à-Mousson, qui a joui dans le temps de quelque célébrité, et la fontaine ferrugineuse, dite *Saint-Thiébaut* à Nancy, sont les seules qui méritent d'être citées.

*Eaux salées*. Si la nature a refusé des mines au département de la Meurthe, elle l'en a dédommagé. C'est en effet dans ce département que jaillissent les plus riches sources de muriate de soude qui existent en France. — Un vaste banc de sel gemme s'étend sous une partie du département et des départements voisins.

Les sources d'eau salées se trouvent principalement dans le bassin de la Seille. Quelque part que l'on fouille dans les vallées, on y rencontre, à peu de profondeur, une eau plus ou moins chargée de muriate de soude (de 13 à 16 parties sur 100). Les points qui en fournissent le plus abondamment aujourd'hui sont Dieuze, Moyenvic et Château-Salins. (Voyez l'article *industrie commerciale*.)

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

NANCY. Très belle ville, située à un quart de lieue de la Meurthe, dans une plaine fertile, au pied de plusieurs coteaux couronnés par les forêts de Heys, et dont les revers offrent de riches vignobles; à 83 l. et demie E. de Paris, ch.-l. de préf. Pop. 29,783 h.— L'époque de sa fondation ne remonte qu'au XI<sup>e</sup> siècle. Elle s'accrut sous l'administration des ducs de Lorraine.— Charles-le-Hardi s'en empara en 1475; mais, la noblesse de Lorraine l'ayant reprise l'année suivante, les habitants eurent à subir un nouveau siége qui les réduisit à la dernière extrémité. La mort de Charles, qui eut lieu en 1477, leur permit enfin de respirer. — Cette ville est divisée en deux parties, la ville Vieille et la ville Neuve. — La ville Neuve, commencée en 1603, fut bâtie et fortifiée par les soins de Charles III. Stanislas Leczinski, roi de Pologne, étant devenu duc de Lorraine en 1738, enrichit Nancy de divers établissements. — Les fortifications qui la défendaient ont été démolies sous Louis XIII et Louis XIV; la citadelle fut seule épargnée et elle subsiste encore. — Nancy se distingue pour la régularité et la magnificence de ses édifices; quatre rues principales, qui commencent aux quatre portes de la ville, se réunissent à une belle place ornée d'une grille et de quelques fontaines. La porte Royale, arc de triomphe dans le goût du XVIII<sup>e</sup> siècle, est moins remarquable par son architecture que parce qu'elle fut témoin du noble dévouement de l'héroïque Desilles. On visite à Nancy la cathédrale, le palais de Justice et la Bourse, les casernes neuves, l'Hôtel-de-Ville, le palais de l'ancien gouvernement, plusieurs belles places au milieu d'une desquelles s'élève la statue du roi Stanislas, érigée au moyen de souscriptions volontaires.— La belle rotonde des cordeliers, qui renfermait les tombeaux des princes de Lorraine, avait été dégradée en 1793. Elle a été restaurée il y a peu d'années, et est encore un des monuments les plus remarquables du département.

PONT-A-MOUSSON. Dans un large vallon, arrosé par la Moselle, ch.-l. de cant.; à 7 l. et demie N.-O. de Nancy. Pop. 7,218 h. Cette ville, dont l'origine ne remonte qu'au XII<sup>e</sup> siècle, a pris son nom de la montagne Mousson, au pied de laquelle elle est bâtie, et d'un pont qui communiquait au château situé autrefois sous cette montagne. Sa position sur une rivière lui donne de l'importance : on y remarque une cathédrale qui renferme quelques sculptures curieuses; le collége, dont les bâtiments sont magnifiques, un superbe quartier de cavalerie, et une place entourée d'arcades où se trouve la maison des *Sept péchés capitaux*, dont la façade est ornée d'anciennes sculptures, exécutées avec une liberté et une naïveté qui effaroucheroit aujourd'hui nos décorateurs. Pont-à-Mousson possède des boulevarts qui forment une agréable promenade.

PRÉNY. Petite ville, à 2 l. N. de Pont-à-Mousson. Pop. 408 h. — Ce lieu n'est remarquable que par les ruines du vieux château de Prény, Prigny ou Preuny, bâti dans le X<sup>e</sup> siècle pour couvrir les frontières de la Lorraine du côté de Metz. Ce fut long-temps une forteresse très importante : de son nom les ducs de Lorraine tiraient leur cri de guerre : *Prigny! Prigny!* — Assiégé en 1287 par l'évêque de Metz, brûlé en 1434 par les Messins, réparé ensuite, le château de Prény fut ruiné par ordre de Louis XIII.

DIEU-LOUARD (ou Leward). Au pied d'une côte escarpée, sur la Moselle; à 2 l. S. de Pont-à-Mousson. Pop. 1,355 h. — C'était une place forte, qui fut ruinée au XIV<sup>e</sup> siècle; ce n'est plus qu'un bourg. On y remarque les restes d'un château qui, d'après une inscription placée au-dessus de la porte principale, était sous la protection de la Vierge. — Près de Dieu-Louard se trouvent les ruines de *Scarpone* autrement *Serpanne*, dont le nom, selon quelques-uns, vient du Troyen Serpanus, son fondateur, selon d'autres, et plus probablement, de l'escarpement des rochers qui la dominent. Cette ville, brûlée en 960 par les Hongrois, est maintenant réduite à trois feux. Dans une île qui, du temps de César, tenait au continent, et que les eaux de la Moselle en ont détachée, on voit une

tour qui fait partie des ruines de Scarpone. Elle a été restaurée par les modernes ; plusieurs figures, les unes gothiques, les autres antiques, sont incrustées dans ses murs. On a trouvé fréquemment dans l'île des médailles, des tombeaux, des bas-reliefs et des statues.

VAUDEMONT. A l'extrémité méridionale d'une montagne escarpée, dans l'arrond. de Nancy. Pop. 660 h. — Les Romains ont laissé dans ce bourg des traces de leur séjour. On y voit une tour, appelée *Tour des Sarrasins*, qui fut bâtie par la reine Brunehauld et dont les ruines ont 15 à 16 pieds d'épaisseur.

LUNÉVILLE. A l'entrée d'une belle plaine, au confluent de la Vezouze et de la Meurthe, ch.-l. d'arr.; à 7 l. et demie S.-O. de Nancy. Pop. 12,341 h. — Cette ville, qui n'était dans l'origine qu'une maison de chasse, devint, dès le X^e^ siècle, le chef-lieu d'un comté. Le maréchal de Longueville s'en empara en 1638 ; quarante ans après ses fortifications furent rasées. — On y voit un palais qui fut construit par Léopold, embelli par Stanislas, et où naquit l'empereur François I^er^. Les restes du jardin qui l'entourait servent aujourd'hui de promenade publique. — La marquise du Châtelet, célébrée par Voltaire, a son tombeau dans l'église paroissiale, dont l'architecture moderne mérite d'être remarquée. Lunéville possède en outre une belle fontaine sur la Place-Neuve, un immense quartier de cavalerie, un vaste manége couvert, dont le toit est soutenu par une charpente en bois de châtaignier hardie et bien ajustée; un champ de Mars de deux cents hectares de superficie. C'est une des plus belles garnisons de cavalerie qu'il y ait en France. On y réunit assez fréquemment en automne un camp de cavalerie pour exercer les troupes aux grandes manœuvres. — Le congrès de 1801, où fut conclue la paix entre l'Autriche et la France, se tint à Lunéville. Joseph Napoléon y défendit avec beaucoup d'habileté les intérêts de la république française, dont il était le représentant.

TOUL. Au pied de deux côtes couvertes de vignes et dans une plaine fertile que traverse la Moselle, ch.-l. d'arr.; à 6 l. O. de Nancy. Pop. 7314 h. — Cette ville, une des plus anciennes de la France, était la capitale des *Leuci*, qui furent soumis par César. Les Francs la possédèrent ensuite jusqu'au temps où Charles-le-Simple la donna à Henri-l'Oiseleur. En 1552 elle fut définitivement réunie à la France. — La cathédrale de Toul est d'une belle architecture gothique. On y remarque aussi le quartier de cavalerie et l'évêché.

CHATEAU-SALINS. Sur la petite Seille, dans un vallon agréable, ch.-l. d'arr.; à 7 l. et demie N. E. de Nancy. Pop. 2,708 h. — Cette ville tire son origine et son nom de la saline établie, en 1330, dans l'enceinte d'un château appartenant aux ducs de Lorraine. Il ne paraît pas que la saline ait été connue plus anciennement; elle est au milieu de la ville et entourée de murs.

DIEUZE. Sur la rive droite de la Seille, dans une pleine arrosée par le Verbach et le Spin, ch.-l. de cant.; à 4 l. et demie E. de Château-Salins. Pop. 3892 h. — Du temps d'Attila, cette ville était connue sous le nom de *Decempagi*. En 1657, des aventuriers de Luxembourg la surprirent et s'emparèrent des principaux postes; ils s'étaient déguisés en femmes pour exécuter leur projets. Dieuze doit son importance à une saline abondante, dont l'exploitation remonte au XI^e^ siècle.

VIC. Sur la Seille, dans un vallon resserré, ch.-l. de cant. à 1 l. et demie de Château-Salins. Pop. 3,186 h. — Cette ville était autrefois le siége de la jurisprudence temporelle des évêques de Metz. Louis XIII et le duc de Lorraine y conclurent un traité de paix.

MARSAL. Ville forte, sur la Seille et dans des marais qui en rendent l'accès difficile, arrond. de Château-Salins Pop. 1,114 h. — Elle a perdu de son importance militaire, et n'est remarquable que par les sources salées d'où elle a tiré son nom et qui étaient déjà connues dans le VIII^e^ siècle.

SARREBOURG. Sur la route de Metz et de Nancy à Strasbourg, ch.-l. d'arr.; à 16 l. et demie E. de Nancy. Pop. 2,164 h. — L'itinéraire d'Antonin fait mention de cette ville. Possédée par les évêques de Metz et ensuite par les ducs de Lorraine, elle fut réunie à la France par le traité de Vincennes, en 1661. Sarrebourg a de l'importance militaire par sa position au principal débouché des montagnes des Vosges.

PHALSBOURG. Ville forte, située sur une éminence à l'entrée des Vosges, ch.-l. de canton ; à 4 l. et demie N.-E. de Sarrebourg. Pop. 3,529 h. — L'empereur Maximilien y fit construire, au XVI^e^ siècle, des fortifications qui depuis ont été remplacées par une forteresse, ouvrage de Vauban. C'est au pied de Phalsbourg que fut arrêtée, vers le commencement du XVIII^e^ siècle, l'armée impériale, déjà maîtresse de la Basse-Alsace.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 6 députés. — Il est divisé en 6 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Nancy (ville et arr.), Lunéville, Château-Salins, Toul, Sarrebourg. — Le nombre des électeurs est de 1,585.

ADMINISTRATIVE. — Le siége de la préfecture est Nancy. — Le département se divise en 5 sous-préfectures ou arrondiss. comm. :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Toul. . . . . . . . | 5 cantons, | 119 communes, | 62,417 habit. |
| Nancy. . . . . . . . | 8 | 187 | 127,944 |
| Château-Salins. . | 5 | 147 | 69,810 |
| Sarrebourg. . . . | 5 | 177 | 72,546 |
| Lunéville. . . . . | 6 | 144 | 82,851 |
| Total. . | 29 cantons, | 774 communes, | 415,568 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Nancy), 4 receveurs particuliers, 6 percepteurs principaux.

*Contributions directes.* — Un directeur (à Nancy), 1 inspecteur.

*Enregistrement et Domaines.* — 1 dir. (à Nancy), 2 insp., 4 vérif.

*Hypothèques.* — 5 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. commun.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Nancy), 3 directeurs d'arrondissement, 6 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ forme le 4^e^ arrond. forestier, dont le ch.-l. est Nancy. 1 conserv. à Nancy; 4 insp. Sarrebourg, Lunéville et Toul. — Il y a à Nancy une école royale forest. qui fournit des élèves pour les emplois de gardes généraux; 24 élèves, 2 ans d'études.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le départ. fait partie de la 6^e^ insp., dont le chef-lieu est Nancy. Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Nancy, dont l'un est chargé du canal de la Dieuze.

*Mines.* — Le département fait partie du 9^e^ arrondissement de la 3^e^ division, dont le chef-lieu est Dijon.

*Cadastre.* — 1 géomètre en chef à Nancy.

*Haras.* — Il y a à Rosières un haras royal où se trouvent 156 chevaux étalons, etc. — Nancy est le chef-lieu du troisième arrondissement de concours pour les courses de chevaux.

*Loterie.* — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 16,773 fr.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 3^e^ division militaire dont le chef-lieu est Metz. — Il y a à Nancy, 1 maréchal de camp commandant la subdivision, et 2 sous-intendans militaires. — A Lunéville, 1 sous-intendant militaire. — Le département renferme 3 places de guerre : Marsal, Toul et Phalsbourg. — Le dépôt de recrutement est à Nancy. — Il y a à Nancy 1 grand hôpital militaire. — Nancy est le chef-lieu de la 22^e^ légion de gendarmerie.

JUDICIAIRE. — La cour royale de Nancy comprend dans son ressort les départemens de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges. — Il y a dans le département, 5 tribunaux de première instance; à Lunéville, Nancy (2 chambres), Sarrebourg, Toul et Vic; et 1 tribunal de commerce à Nancy.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le XVIII^e^ siècle, suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Nancy. — Il y existe (à Nancy) 1 séminaire diocésain. — A Pont-à-Mousson, 1 école secondaire ecclésiastique dont l'existence est en litige. — Le départ. renferme : 7 cures de première classe; 25 de deuxième; 481 succursales; 30 vicariats. — On y compte 420 congrégations religieuses de femmes, renfermant 1,000 sœurs consacrées au soulagement de 4,000 pauvres et malades, et à l'éducation de 4,000 enfants élevés gratuitement, et de 30,000 élevés en payant.

*Culte protestant.* — Les églises réformées du département de la Meurthe relèvent de l'église consistoriale de Metz, qui compte dans ce département 3 sections desservies par 3 pasteurs résidant à Nancy, Helleringen et Lixheim. — Il y a eu outre 1 temple à Lunéville, et 3 maisons de prières. — Le département renferme 1 société biblique, 2 sociétés de missions évangéliques, 1 société de secours mutuels, et 4 écoles protestantes.



Château de Prény



Pont-à-Mousson.

FRANCE PITTORESQUE.

Nancy

*Culte israélite.* — Les Israélites de la Meurthe possèdent 1 synagogue consistoriale, composée d'un grand rabbin et de 4 membres laïques. — Il y a dans le département 4 rabbins communaux.

UNIVERSITAIRE. — Le département possède une académie de l'Université dont le chef-lieu est à Nancy, et qui comprend dans son ressort la Meurthe, la Meuse et les Vosges.

*Instruction publique.* Il y a dans le département : à Nancy, 1 école secondaire de médecine, un collége royal de deuxième classe, qui compte 325 élèves. — Et 5 colléges : à Dieuze, à Lunéville, à Phalsbourg, à Pont-à-Mousson, à Toul. — 2 écoles normales primaires : à Nancy, à Toul. — 4 écoles modèles primaires : 2 à Nancy, à Lunéville, à Pont-à-Mousson. — Le nombre des écoles primaires du département est de 981, qui sont fréquentées par 58,108 élèves, dont 30,618 garçons et 27,490 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 29.

SOCIÉTÉS SAVANTES ET AUTRES. — Il y a à Nancy, une *Société royale des Sciences, des Lettres et des Arts*, fondée par le roi Stanislas, et de laquelle les auteurs les plus distingués du XVIII^e siècle se sont fait un honneur d'être membres. — Une *Société d'agriculture*, qui publie des mémoires intéressans, et qui a des annexes à Lunéville, à Château-Salins, à Sarrebourg et à Toul. — Un *Musée départemental*, et un *Cabinet d'Histoire naturelle*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel (1831), elle est de 415,568 h. et fournit annuellement à l'armée 1064 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 3,164 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 6,278 | — | 5,861 | Total | 13,080 |
| — naturels.. | 483 | — | 458 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 4,918 | — | 4,730 | Total | 9,648 |

Dans ce nombre 1 centenaire.

Le recensement de 1806 portait la population du département de la Meurthe à . . . . . . . . . . . . . . . 365,810 hab.

Celui de 1820 à. . . . . . . . . . . . . . 380,805

Celui fait en 1827 à. . . . . . . . . . . 403,038

D'où il résulte que l'augmentation, qui en 1820 était de 14,275 individus, et en 1827 de 37,228, est aujourd'hui de 49,758.

La population actuelle se compose de 403,974 catholiques, 886 anabaptistes, 5,265 protestants (870 à Nancy), et de 5,443 juifs (910 à Nancy).

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 79,773

Dont : 22,558 contrôle de réserve.

57,215 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

55,121 infanterie.
270 cavalerie.
319 artillerie.
1,505 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés 42,188; équipés 6,049; habillés 11,408. 26,426 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre-matricule, et 64 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre-matricule, 72 sont soumis au service ordinaire, et 28 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 14,718 fusils, 397 mousquetons, 4 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . . . . . | 3,787,417 fr. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . . . | 1,978,184 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . . . | 6,079,469 |
| Postes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 356,547 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . . . . | 874,018 |
| Loterie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 63,865 |
| Produit divers. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 99,749 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . . . | 3,555,040 |
| Total . . . . . . . . | 16,794,392 |

Il a reçu du trésor 13,647,442 dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . . | 2,481,455 |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . . | 278,269 |
| de l'instruction publique et des cultes. . | 551,308 |
| du commerce et des travaux publics. . . | 949,096 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . . . | 7,775,263 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . . . . | 302 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . . . | 147,465 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. . . | 1,237,450 |
| Remboursem., non-valeurs et primes. . . . . . . | 226,830 |
| Total. . . . . . . | 13,647,442 |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie à l'État 3,146,949 fr. de plus qu'il ne reçoit.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 420,163 fr.

| | |
|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 97,400 fr. |
| *Dép. variables* : loyers réparations, encouragements, secours, etc. . . . . . . . . . . . . | 322,763 |

Dans cette dernière somme figurent pour
47,500 fr. les prisons départementales,
108,000 fr. les enfants trouvés.

| | |
|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. . . . . . . . . | 34,360 |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . . | 56,838 05 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . | 228,141 22 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . . | 46,550 89 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 557,274 hectares, le départ. en compte :
218,983 forêts.
15,990 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 22,400,180 francs.

Le départ. compte 300 habitants par kilomètre carré (1/4 de l.).

Il renferme environ :
80,000 chevaux.
75,000 bêtes à cornes (race bovine).
100,000 moutons.

Les bêtes à laine en fournissent chaque année environ 136,000 kilogrammes ; savoir : 1,500 mérinos; 4,500 métis; 130,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :
En céréales et parmentières 5,500,000 hectolitres.
En avoines. . . . . . . . . . 1,095,000
En vins. . . . . . . . . . . . 580,000

Le département de la Meurthe est essentiellement agricole ; mais la richesse des produits territoriaux est très inégale. Plusieurs cantons des arrondissements de Château-Salins et Lunéville approchent des meilleures terres de France. Les bords de la Vezouze, du Sanon, de la Seille, les terres de la petite plaine de Vermais, arrondissement de Nancy, sont de bonne qualité. Les moins fertiles se trouvent sur les rives de la Moselle et de la Sarre. Partout, excepté dans les sols sablonneux, la culture est pénible à cause de la disposition des terres arables, presque toutes sur des pentes plus ou moins raides, et parce que le sol n'est point amenblé comme il pourrait l'être. — Les céréales forment la principale culture. Le département exporte chaque année le sixième de ses produits en froment qui est inutile à la consommation du pays.

Les prairies sont généralement fertiles, le fourrage y est abondant et excellent, mais elles restent pour la plupart telles que la nature les a faites. Les propriétaires s'occupent peu de les améliorer autant qu'elles seraient susceptibles de l'être.

Les vignes sont multipliées. Avant la révolution, on n'en permettait la plantation que dans les terrains d'un accès difficile à la charrue et reconnus peu propres à la culture des grains; aussi toutes les anciennes plantations sont-elles généralement sur des coteaux exposés au sud et à l'est, dont le sol en général est convenable à la vigne, puisque les plants s'y soutiennent au moins un siècle sans diminution de produits; mais la grande variation du climat exige de fréquents provignages. Depuis la révolution, les cultivateurs, séduits par le renchérissement progressif du vin, ont augmenté outre mesure les nouvelles plantations. Les plants fins ont été remplacés par des espèces inférieures, mais plus productives ; et la difficulté de se procurer des terrains bien exposés a fait sacrifier à la vigne d'excellentes terres à blé, et même des prairies basses, que les gelées du printemps atteignent presque toutes les années, et où le raisin, mûrissant avec peine, ne donne qu'un vin froid et malsain. — On doit citer cependant comme vins délicats et peut-être susceptibles d'exportation, ceux de *Thiaucourt*, *Pagny*, *Bayon*, *Boudonville*, *Gerbeviller*, *Valois*, *Arnaville*, *Vic* et *Bruley*.

Les fruits à noyaux dominent dans les vergers. La belle prune de la Meurthe, appelée *coetche*, de la grosseur d'un œuf de pigeon, est savoureuse et sucrée. Elle se sèche parfaitement et est un objet d'exportation. — *L'abricot de Nancy* fournit une confiture sèche excellente. On croit que cette espèce a été rapportée de Syrie par les ducs de Lorraine du temps des croisades.

Le voisinage du beau haras de Rosières encourage l'élève des chevaux. On n'a pas encore réussi à améliorer l'espèce bovine, qui est généralement médiocre. Le beurre est bon, mais il ne s'en fait pas une quantité suffisante pour la consommation. C'est un produit que la *Meurthe* est obligée de tirer des *Vosges* et de la *Meuse*. — Les porcs y sont d'une belle race. Les salaisons et le lard de la

Meurthe s'exportent au loin et sont fort estimés. — On engraisse beaucoup de volailles dans le département. Le duvet des oies et des canards est un produit avantageux.

FERME MODÈLE DE ROVILLE. — C'est dans la vallée de la Moselle, à six lieues de Nancy, que M. Mathieu de Dombasle, un des hommes honorables que l'Europe envie à la France, a formé, en 1822, cet établissement, destiné à répandre en France les bonnes méthodes agricoles. La ferme de Roville se compose de 190 hectares, dont deux tiers sont situés dans la plaine et l'autre tiers sur le penchant de plusieurs coteaux. Une fabrique d'instruments aratoires perfectionnés, ainsi qu'une grande distillerie de pommes de terre, sont jointes à l'exploitation agricole. Néanmoins, un capital de 61,000 francs a suffi pour tout mettre en activité. C'est un chef-d'œuvre de bonne économie et d'intelligence administrative. La division du travail, le soin des bestiaux, le perfectionnement et l'emploi judicieux des instruments aratoires, l'introduction de diverses machines, la succession des cultures, enfin un nouveau système de comptabilité, tels sont les éléments qui ont concouru à la prospérité de la ferme. Avec une dépense annuelle de 36,470 fr., M. de Dombasle a obtenu un produit de 47,733 fr., ce qui donne 11,263 fr. de bénéfice, ou 59 fr. par hectare. Jusqu'-là le produit moyen dans le département de la Meurthe avait été évalué seulement à 28 fr. 50 cent. Il est donc plus que doublé par les méthodes employées à Roville. Chaque année deux *comices agricoles* se tiennent à la ferme, et par des prix utilement distribués, par des concours publics, excitent l'émulation des agriculteurs. M. Mathieu de Dombasle ne se borne pas à les encourager par le puissant exemple de la prospérité de ses travaux, il publie des *Annales* où sont consignés les résultats de ses expériences, et favorise ainsi l'instruction théorique de ceux qui ne sont point à portée de profiter de son habileté pratique. Quand la classe de l'Institut de France qui forme l'Académie des Sciences aura une place vacante dans la section de l'agriculture, cette place reviendra sans doute de droit à l'agronome qui a fondé la ferme de Roville. Ce suffrage si mérité de cette illustre académie sera un des plus puissants encouragements qu'elle puisse donner à l'essor de la grande culture en France.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie commerciale prend chaque jour de l'extension dans le département. Les principaux objets sur lesquels elle s'exerce sont : la verrerie, la faïencerie, la poterie, le tissage des toiles, la fabrique des étoffes de laine, la préparation des cuirs et des peaux, la fabrication de la chandelle, des instruments de musique, des outils en fer et en acier, etc. La broderie sur mousseline, toile et perkale de *Nancy* est estimée; les boules vulnéraires de cette ville ont une grande réputation. *Pont-à-Mousson* exporte une quantité considérable de pipes, de poteries; on y confectionne les pierres factices dont M. Fleuret est l'inventeur. Il se fait à *Phalsbourg* un grand commerce de liqueurs; les produits de ses distilleries sont très répandus sous le nom de *liqueurs de Lorraine*. — La fabrication des draps est un peu tombée dans le département; en revanche le nombre des brasseries est devenu considérable. — A la fin de 1832 les principaux établissements industriels du département se composaient de 7 verreries; — 2 salines; — 35 fabriques de tissus de coton; — 45 fabriques de broderies en coton; — 13 teintureries de coton; — 22 filatures de coton; — 14 fabriques de poterie, faïence et porcelaine; — 88 tanneries. — Ces établissements importants employaient seuls 17,970 ouvriers.

Le nombre total des établissements consacrés à l'industrie était de 1,310, et celui des ouvriers employés de 22,070. La valeur brute des produits livrés à la consommation s'élevait à 26,522,170 f., parmi lesquels les exportations ne figuraient que pour une somme de 2,390,850 fr.

A la dernière exposition des produits de l'industrie il a été décerné des MÉDAILLES D'ARGENT à MM. *Chenu* jeune et *Balbatre*, de Nancy, pour leurs belles broderies sur batiste et sur tulle; une MÉDAILLE DE BRONZE à MM. *Nathan et Beer*, de Lunéville, pour la confection remarquable de leurs gants; une MÉDAILLE DE BRONZE à M. *Masson*, de Pont-à-Mousson, pour la fabrication du sucre de betterave; le jury a accordé des MENTIONS HONORABLES à MM. *Martin et Horer*, de Blamont (pour calicots), *Gaudchaux-Picard* frères, de Nancy (draps et castorines), *Nathan* frères, de Lunéville (gants), *Desfeuilles*, de Nancy (papier), *Varneck*, de Nancy (instruments de musique), *Thirion*, de Saint-Sauveur (clouterie), *Colin Saint-michel*, de Nancy (pâtes façon d'Italie). Enfin, des diplômes portant rappel de médailles d'or et d'argent et de bronze ont été délivrés à la société anonyme de *Baccarat* (cristallerie), à la *manufacture de Saint-Quirin* (glaces), à M. *Keller*, de Lunéville (faïencerie), et à M. *Thirion*, de Saint-Sauveur (alènes façon anglaise et allemande).

*Salines.* Dieuze, Vic et Moyenvic, sont renommées pour leurs salines. — Celle de Dieuze, connue dès le XIe siècle, est une des plus abondantes de France. En 1819, on a découvert, à un quart de lieue de Vic, un banc de sel gemme, à 65 mètres au-dessous du sol. Des sondages plus profonds ont révélé depuis l'existence de cinq autres bancs séparés seulement par de légères couches de gypse et d'argile. Le sol fossile est du muriate de soude pur. L'exploitation de cette riche mine a éprouvé des difficultés qui sont nées principalement du grand nombre de sources dont le terrain est traversé; on en tire parti par l'évaporation des eaux. — Les salines de la Meurthe produisent annuellement environ 45,000,000 kil. de sel et 1,000,000 de soude factice. La fabrication de ce dernier produit doit augmenter de jour en jour.

L'exploitation des salines de *Dieuze* (Meurthe), *Soultz* (Bas-Rhin), *Saulnot* (Haute-Saône), *Arc* (Doubs), *Salines et Montmorot* (Jura), et la mine de sel gemme existant dans ces départements, ainsi que dans la *Meuse*, la *Moselle*, le *Haut-Rhin*, les *Vosges* et la *Haute-Marne*, sont concédées pour 99 ans à une compagnie qui a le titre de *Compagnie des Salines de l'Est*.

*Cristallerie de Baccarat.* — Ce bel établissement mérite une mention particulière. Déjà connu en 1764, il était presque oublié, lorsqu'en 1815, M. Dartigues, en ayant fait l'acquisition, y transporta la cristallerie qu'il possédait à Vonèche (Belgique). MM. Godart, Lolot et Lescuyer en devinrent acquéreurs en 1822, et c'est à eux que la fabrique de Baccarat doit les développements qui la rendent aujourd'hui si importante. La force hydraulique nécessaire aux ateliers est fournie par un puissant cours d'eau dérivé de la Meurthe, sur lequel arrivent les bois flottés des Vosges. Les halles renferment quatre grands fours à fusion. — Le piston ou soufflet artificiel qui remplace en beaucoup de cas le souffle du verrier, fut employé pour la première fois à Baccarat; ce procédé se répandit rapidement; il supplée avec la plus notable économie à une opération meurtrière. — L'eau fait mouvoir deux cents tours et permet à l'ouvrier de réserver sa force et son attention à la taille même des cristaux. Les améliorations obtenues dans cette partie, depuis 1823, ont fait diminuer de moitié les prix de main d'œuvre, et amené une perfection devant laquelle les anciennes tailles d'un fini moyen sont tombées au-dessous de toute valeur. On s'est occupé surtout à produire des tailles élégantes et légères, à la portée des fortunes médiocres, système d'où résulte une plus-value de 250,000 fr. par an. Les ouvriers et leurs familles, au nombre de 600 personnes, sont logés dans l'établissement. Les femmes qu'on occupe à *la lustrerie des cristaux* habitent *Baon-l'Etape*, à deux lieues de Baccarat. — On évalue à 400,000 fr. les matières premières, mises en œuvre dans la fabrique, etc., et les salaires, à 450,000 fr.; les produits seulement en cristaux bruts, sont de 14 à 15 cent mille francs; ces chiffres peuvent donner une idée du mouvement et du bien-être que procure au pays cette manufacture, où 350 ouvriers, sont, en outre, employés à fabriquer du minium, extraire des potasses, tailler des meules, préparer des outils, des ustensiles, etc.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 93. Elles se tiennent dans 34 communes, dont 15 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 136 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 29 occupent 29 journées. Il y a en outre 15 *foires mensaires*.

652 communes sont privées de foire.

Les articles de commerce sont les bestiaux, étoffes, instruments d'agriculture, ustensiles de cuisine en fonte, souliers, chapeaux, mercerie, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Précis statistique du département de la Meurthe*, par Regnard Gironcourt; in-8.
*Dictionn. hist et statistique de la Meurthe*, par le même; in-8.
*Mém. statistique sur la Meurthe*, par Marquis, in-f. Paris, 1805.
*Tableau moral du dép. de la Meurthe*, par Thibault, in-8. 1806.
*Statist. de la Meurthe*, par Peuchet et Chaulaire, in-4. Paris, 1806.
*Ann. de la Meurthe*, par Michel; in-12. Nancy (12e ann.), 1833.
*Biographie des hommes marquants de l'ancienne Lorraine*, par le même, in-12. Nancy, 1829.
*Statistique de la Meurthe*, par le même, in-12. Nancy, 1822.
*Histoire de Lunéville*, par Marchal, in-12. Lunéville, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Meuse.

### (Ci-devant Lorraine, Barrois, etc.)

#### HISTOIRE.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département de la Meuse était, à l'époque de la conquête romaine, habité par les *Leuci*, peuples qui avaient *Tullum* (Toul) pour capitale, et qui possédaient dans la vallée de l'Ornain *Nasium*, aujourd'hui Naix. Ce pays faisait partie de la Gaule-Belgique, et y resta compris lors des diverses divisions des Gaules sous la domination romaine.—Après avoir été successivement ravagé par les Germains et par les Allemands, il fut conquis par les Francs.—A la mort de Clovis, il fut compris dans l'Austrasie, et, avec le royaume de Metz, échut à Thierry. L'Austrasie se confondit plus tard dans l'empire fondé par Charlemagne. Lors de la division de l'Empire, sous Louis-le Débonnaire, la contrée qui nous occupe fut comprise dans le royaume de Lothaire, et devint par la suite une dépendance de l'empire d'Allemagne.—Au xe siècle, la Haute-Lorraine forma un duché et fut appelée *Mosellane;* plus tard, cette dénomination se perdit et le nom de Lorraine prévalut. Le souverain de ce pays avait le titre de duc de Mosellane et de comte du Bar. — Le Barrois ne devint un duché qu'en 1351. — De 954 à 1737, époque où la mort de Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, mit le roi de France en possession de ces deux duchés, on compte 32 comtes ou ducs de Bar. — En 1096, Thierry, l'un d'eux, réunit à ses Etats le comté de Verdun. — Depuis l'an 1297, le comté de Bar et tout le pays situé sur la rive gauche de la Meuse relevaient de la France; c'est ce qu'on nommait le *Barrois mouvant*, qui ressortissait au parlement de Paris. Henri III, comte de Bar, fait prisonnier en combattant pour l'Angleterre contre la France, n'avait pu recouvrer sa liberté qu'en se reconnaissant le vassal du roi de France. Un de ses petits-fils fut tué à la bataille d'Azincourt en combattant cette fois pour la France contre l'Angleterre. — Le duché échut alors au cardinal Louis-de-Bar, qui le céda au roi de Sicile, René d'Anjou, déjà duc de Lorraine, dont le petit-fils Nicolas, duc de Lorraine et de Bar, mourut en 1473, sans laisser de postérité. — Un autre petit-fils du même René, issu d'une branche cadette, eut à défendre la Lorraine contre Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui fut tué à la bataille de Nancy. La Lorraine fut sauvée; mais Louis XI s'empara du duché de Bar, qui ne fut rendu à son légitime possesseur que par Charles VIII. — En 1542, une transaction entre Ferdinand et le Corps Germanique fit déclarer la Lorraine une souveraineté libre et indépendante. Le Barrois, quoique réuni à la Lorraine, continua à relever en partie de la France. — Sous le règne de Louis XIII, les vallées de la Meuse et de l'Ornain devinrent le théâtre d'une guerre entre le roi de France et le duc de Lorraine, pendant laquelle les villes de Bar-le-Duc et de Saint-Mihiel furent prises, et qui se termina par la réunion à la France des villes et territoires de Clermont, Stenay et Jametz. — La guerre recommença sous Louis XIV, et ce prince avait conquis la Lorraine et le Barrois, lorsque, par le traité de Riswick, il consentit à rendre ces deux provinces au duc Léopold. — Le Barrois continua à partager le sort de la Lorraine, et fut compris, en 1735, dans la clause du traité de Vienne, qui en stipula la reversion à la France après la mort de Stanislas. — Ce roi mourut en 1766, et depuis lors le Barrois et la Lorraine sont devenus entièrement français.



#### ANTIQUITÉS.

Nous ne connaissons dans le département d'autres monuments de l'époque druidique que quelques tombelles existant sur le plateau de la Voëvre.—Des pierres énormes qu'on remarque aux environs de Vaucouleurs sont des bornes qui ont été placées dans le xe siècle pour servir de limites aux Etats du roi Robert et de l'empereur Henri II.

Le pays a renfermé plusieurs villes romaines, *Nasium* (Naix), *Fines* (Étain [1] ou Fains [2]), *Ibliodurum* (Iron [1] ou Iré-le-Sec [2] près de Montmédy), *Meduanto*, Montmédy, etc. Nous parlons avec détail des découvertes faites à Nasium. Il existe, dans le département, des traces d'une voie romaine qui conduisait de *Durocortorum* (Reims) à *Tullum-Leucorum* (Toul).

Les bords de la Meuse et de l'Ornain présentent les ruines d'un grand nombre de châteaux du moyen-âge. — Les autres antiquités qui se rattachent à cette époque sont de vieilles églises et d'anciennes abbayes. — Avant la fondation de la forteresse de Montmédy, il existait sur le roc qui domine cette ville une chapelle sous l'invocation de la Vierge, qui avait remplacé dans le vie siècle une statue du Mercure gaulois. — Le monastère de Saint-Martin, sur la montagne de Saint-Walfroy, avait été bâti sur les ruines d'un temple où était autrefois adorée par les Gaulois la grande Diane des Ardennes (*Diana Arduinna*). Ce monastère, détruit dans le xie siècle, a été remplacé par une chapelle élevée en mémoire de saint Walfroy, pieux cénobite, qui avait donné au pays le même spectacle que saint Siméon-Stylite, en se construisant, au sommet d'une colonne de 60 pieds de haut, une cellule étroite en osier, où il se tint constamment debout. Ce furent ses prosélytes qui détruisirent dans le pays le culte de Mercure et de Diane, et en renversèrent les images dans les précipices. — Nous faisons connaître, en parlant des principales villes du département, les monuments qu'elles renferment et qui sont dignes d'attention. Les sculptures de Richier peuvent être classées parmi les plus remarquables.

#### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Le Lorrain, et notamment celui des vallées qui avoisinent la Meuse, sous un extérieur où tout annonce la candeur et même la *bonhomie*, cache une intelligence déliée, une force et une étendue de conception contre lesquelles les sophismes et les ruses de la mauvaise foi ont peu de pouvoir.« Ce n'est pas lui, dit un homme qu'un long séjour dans cette contrée a mis à portée d'en bien juger les habitants, ce n'est pas lui que l'on tromperait en politique, en morale ou en système spéculatif; la rectitude de son jugement ne tarderait pas à lui faire découvrir tout ce que la proposition pourrait avoir d'insolite. » L'aptitude aux lettres et aux arts n'est point rare dans le département. Il a produit des hommes distingués dans tous les genres, littérature, peinture, sciences exactes, médecine, etc. « Mais combien ce pays, dit l'auteur que nous avons déjà cité, ne renferme-t-il pas aussi de ces hommes remarquables qui fuient les inconvénients de la celébrité, et se livrent, dans le silence du cabinet, aux travaux les plus utiles et les plus honorables? Combien ne pourrait-on pas citer de magistrats intègres, d'avocats dont les talents recomman-

(1) D'après Sanson. (2) D'après D'Anville.

dables prêtent un salutaire appui au faible et à l'opprimé; de militaires qui consacrent les moments du repos à étendre le vaste cercle des connaissances de leur glorieux état; de commerçants qui doivent leur fortune à des spéculations droites et à une sévère économie, et dont les noms sont connus et respectés dans les places les plus lointaines; enfin, d'agriculteurs industrieux, de citoyens philanthropes et de propriétaires heureux de seconder les efforts du gouvernement. Telle est l'élite qui maintient et dirige une masse sage et laborieuse. »

Les femmes de la vallée de la Meuse se font remarquer par leur fraîcheur et par une activité d'esprit qui paraît plus remarquable lorsqu'on la compare à l'esprit lourd et terne des pays voisins qui ont fait partie de la Lorraine allemande. Leur costume élégant, étudié, coquet, ajoute encore à leurs grâces naturelles. Elles ont, sinon plus de sagesse que leurs voisines du Luxembourg ou des Forêts, du moins plus de discrétion et de délicatesse dans les mœurs. Les fêtes qu'elles animent flattent par la retenue, l'enjouement et l'espèce de galanterie qui y règnent; tandis que dans la plupart des cantons de l'ancienne Lorraine allemande, les plaisirs champêtres ne sont que des scènes de taverne, où les deux sexes, confondus dans un local obscurci par la fumée du tabac, ne témoignent leur joie que par des éclats bruyants, des familiarités choquantes et des danses pénibles.

Un des usages les plus gracieux de la vallée de la Meuse est celui qu'on nomme le *valentinage*. Dans les petites villes et dans les campagnes, un jeune homme qui a choisi sa fiancée lui donne le titre de *Valentine*, prend lui-même celui de *Valentin*, et l'accompagne dans toutes les fêtes, aux bals, aux noces, etc. — C'est un sigisbéisme de bon goût et que la fin justifie. Les autres jeunes gens prennent plaisir à proclamer *Valentins* avec solennité ces amants et futurs époux, afin d'en obtenir de petits présents; l'assentiment public ajoutant ainsi une force nouvelle au choix particulier, il est rare que le *valentinage* donne lieu à des abus.

Les habitants de la vallée de l'Ornain ne le cèdent sous aucun rapport à ceux de la vallée de la Meuse; ils ont les qualités et les défauts du caractère Lorrain. Voici le tableau que l'auteur anonyme du Voyage aux ruines de *Nasium* a tracé des habitants de Bar-le-Duc.

« Les Barisiens sont amis du travail et de la gaieté; on leur reproche cependant une certaine froideur que j'appellerai prudence. Il faut les connaître : ils sont confiants; ils aiment les saillies, les bons mots, les épigrammes. On ne leur contestera pas la vaillance : la patrie de cent braves éminemment distingués ne peut être taxée d'indifférence en patriotisme et en courage. — Le sexe y est généralement beau dans l'âge de l'adolescence; les femmes y reçoivent de l'éducation, de l'instruction : autant elles ont de connaissances en affaires, autant elles ont dans les loisirs de la société l'esprit pétillant et juste. »

**Bohémiens lorrains.** — On rencontre parfois dans les environs de Montmédy, de Verdun, de Stenay, des bandes nomades colportant le produit des faïenceries et des verreries du département de la Moselle. Ce sont des familles bohémiennes fixées dans les cantons boisés de Bitche et de Forbach, et qui ont choisi pour moyen d'existence un genre d'industrie qui décèle leur ancien amour pour l'indépendance et la vie errante. Ces familles voyagent emportant leurs ustensiles de ménage, et suivies d'animaux domestiques qu'elles élèvent dans leurs courses : elles campent, couchent et font leur cuisine en plein air.

Les Bohémiens lorrains paraissent différer, quant à la probité du moins, des Bohémiens français du Languedoc et du Roussillon. (Voyez t. 1, p. 16.) « Le mariage, dit Audenelle, dans son *Essai sur la frontière nord-est de la France*, est ignoré de ce peuple singulier; femmes et enfants, tout vit en commun. Le chef exerce un pouvoir suprême. — L'autorité a souvent rendu hommage à la moralité des Bohémiens : atteints par la prévention qui règne contre eux, quelques-uns ont été accusés des délits qui se commettaient dans les lieux voisins de leur séjour; mais rarement ces accusations ont été justifiées, et si un Bohémien était justement soupçonné, sa tribu le jugeait, l'exécutait et n'attendait pas que la justice le recherchât.

« Lorsqu'une troupe de Bohémiens trouve une position favorable, elle y plante le piquet et allume le feu. L'âne est déchargé du bagage. Les enfants folâtrent; les jeunes femmes préparent le frugal repas, les plus vieilles se reposent en fumant, les hommes les imitent ou jouent de quelque instrument; quelquefois la famille chante en chœur des airs tyroliens; les enfants y mêlent, comme par instinct, leur faible voix sans blesser les accords, qui sont toujours justes et agréables à l'oreille. Ce peuple est naturellement musicien, et ce talent, qu'il exploite dans les lieux habités de sa solitude, suffit à ses besoins peu étendus. Les femmes dansent d'une manière bizarre et se piquent de magie. Les crédules habitants se font lire leur avenir par ces sibylles de la Lorraine, qui n'ont d'ailleurs, comme celles de l'antiquité, que des antres et des cavernes pour temples. Le Bohémien a les traits nobles et réguliers : sa physionomie est très expressive. Il est agile, robuste, infatigable dans les exercices du corps. Son teint est basané, parce qu'il a l'habitude de s'oindre le corps et de s'exposer ainsi au soleil pour endurcir ses membres et leur donner la souplesse que nécessite sa vie sauvage. Leurs femmes sont grandes, bien faites, leur démarche est aisée. Elles portent leurs enfants à dos, ce qui ne les gêne ni dans leurs courses continuelles, ni dans leurs occupations domestiques. Elles ont l'œil vif, le regard malin, la parole pressée. Leur chevelure longue, épaisse et d'un noir d'ébène, se trouve relevée sans aucun art, et leur costume absolument négligé voile à peine leurs charmes hâlés et rembrunis. »

## LANGAGE.

Nous avons donné précédemment (page 243) des détails sur le patois lorrain, considéré comme langue de quelques peuples de la Gaule primitive. Les versets suivants de la parabole de l'Enfant prodigue offriront un échantillon du patois en usage dans la partie du département de la Meuse qui confine à celui de la Meurthe.

| | |
|---|---|
| In home avo doux afans; | Un homme avait deux fils, |
| Lo pus jogne debeu è so pere: « Mo pere, beiom ci que me reveurеu de vote bin. » — Et lo pere les y fit lo partage de so bin. | Le plus jeune dit à son père : « Mon père, donnez-moi ce qui doit me revenir de votre bien. » — Et leur père leur fit le partage de son bien. |
| Queque jonées èprès, lo pus jogue de ces doux afans, eyant remessé tortot ce que l'avô, s'en elleu bin lon dans in peis étrenge, dou qui dissipeu torto so bin, en debacheries et en libertinages. | Peu de jours après, le plus jeune de ces deux fils, ayant amassé tout ce qu'il avait, s'en alla dans un pays étranger fort éloigné, où il dissipa tout son bien en excès et en débauches. |
| Après avoir tortot dépensé, eune grande femine erriveu dans lo peis lé et i commenceu à cheur dans lè nécessité. | Après qu'il eut tout dépensé, il survint une grande famine dans ce pays-là, et il commença à tomber en nécessité. |

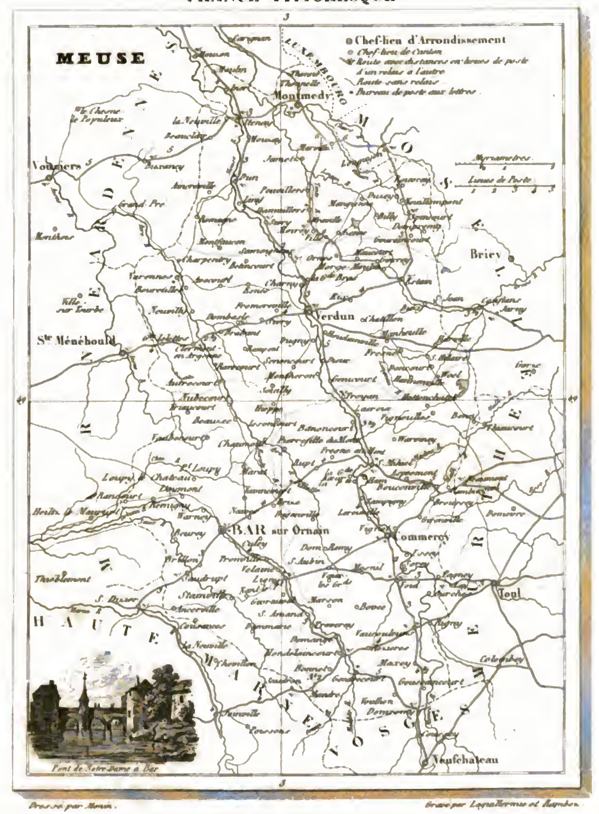
## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Outre les personnages connus à différents titres, tels que les cardinaux Huin, légat de Lorraine, et Pierre de Luxembourg; la comtesse Du Barry, trop célèbre maîtresse de Louis XV; les conventionnels Drouet, qui arrêta Louis XVI à Varennes, Marquis (depuis préfet et député), qui eut le courage de se prononcer, lors du jugement du Roi, pour la détention seulement, et Pons (*de Verdun*), qui fut un poète agréable; le vénérable jurisconsulte Henrion *de Pansey*, 1er président de la Cour de cassation; etc.,

Le département de la Meuse a produit :

En *savants* : le capucin Norbert, voyageur célèbre; le savant Hugo, abbé d'Estival, critique hardi, historien estimé; le jésuite Gerbillon, habile géomètre, missionnaire et mandarin chinois; les deux frères Lepaute, horlogers et mécaniciens distingués; le géographe *Claude* Delisle; le fameux hydrographe Beautemps-Beaupré, membre de l'Académie des Sciences; etc.

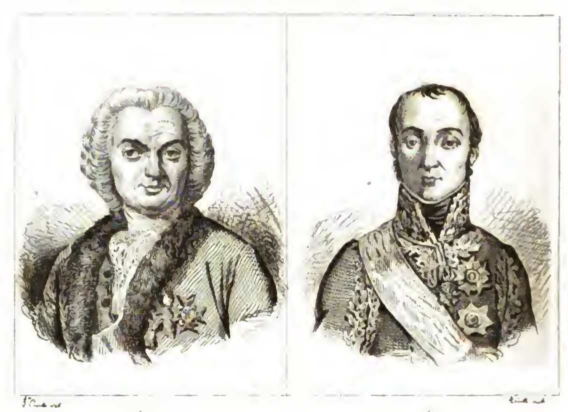
FRANCE PITTORESQUE




Dressé par Monin. Gravé par Lepallerme et Ramboz.



*Ancienne Commanderie d'Avilli.*



*Chevert.* *Oudinot.*

En *artistes :* le grand sculpteur *Léger* Richier, élève de Michel-Ange; l'ingénieur Thiriat, qui construisit la fameuse digue de La Rochelle; le peintre *Pierre* Dubois, célèbre au XVII[e] siècle par son talent pour peindre les grotesques; etc.

En *littérateurs et savants :* l'érudit *Dom* Calmet; le savant Durival, auteur d'une *Description* estimée *de la Lorraine et du Barrois;* le grammairien Beauzée; le professeur de poésie latine Lemaire, éditeur de la grande collection des Classiques latins; le poète dramatique *Casimir* Bonjour; le bibliographe Psaume; les littérateurs Ladvocat, auteur d'un *Dictionnaire historique;* Regnault-Warin, Toussenel; l'antiquaire Denis, auteur de dissertations sur les ruines de Nasium et sur d'autres antiquités locales; etc.

En *hommes de guerre :* l'illustre Chevert; les maréchaux Oudinot et Gérard; les généraux d'Anthouard, Barrois, Bellavène, Broussier, Eblé, Excelmans, Henry, Jacqueminot, Morland, Nicolas, Pinteville, Porson; etc.; les colonels Pultier, Latave, et un grand nombre d'autres officiers distingués par leur bravoure et leurs talents militaires.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Meuse est un département *frontière*, région du nord-est, formé du Barrois, du Clermontois et de parties de la Lorraine, des Trois-Evêchés et de la Champagne. Il a pour limites, au nord, le département des Ardennes et le Grand-Duché de Luxembourg, à l'est, les départements de la Moselle et de la Meurthe; au sud, ceux des Vosges et de la Haute-Marne; et à l'ouest, ceux de la Marne et des Ardennes. Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse. — Sa superficie est de 620,555 arpents métriques.

Sol. — Le sol du département est généralemant pierreux. Il repose sur un tuf calcaire qui, dans quelques localités et notamment aux environs de Montmédy, perce la couche végétale et forme de belles masses de rochers. Les vallées de la Meuse et de l'Ornain sont composées de terres alluvionnelles, grasses et riches. — La Voëvre, vaste plateau qui sépare les eaux de la Meuse des eaux de la Moselle, forme le haut pays et s'élève à environ 160 m. au-dessus de la Moselle; sa pente est vers la Meuse. Ce territoire est recouvert sur presque toute sa surface de débris de calcaire coquillier; ses coteaux renferment des amas de coquilles fossiles. Il est d'une culture difficile.

Montagnes. — Les montagnes du département sont une dépendance des Vosges et une ramification des monts Faucilles. Elles sont de nature calcaire et forment deux chaînes principales qui séparent les bassins de la Meuse, de celui de la Moselle et de celui de l'Ornain. — Leur hauteur moyenne est de 3 à 400 m., et leurs sommets culminants d'environ 500 m. — Verdun, sur les bords de la Meuse, est à 172 m. au-dessus du niveau de la mer, Etain, à 152 m., Void, à 253 m. et Bar-le-Duc, à 185 m.

Rivières. — Le département est traversé et arrosé par 393 rivières ou ruisseaux, parmi lesquelles on en compte douze principales, qui sont : la Meuse, la Marne, l'Ornain, l'Aire, la Saux, la Madine, l'Orne, la Chiers, l'Aisne, la Chée, l'Oison et l'Othain : les seules rivières susceptibles de navigation ou de flottaison sont : la Meuse, l'Ornain et la Biesme. — La Meuse, qui donne son nom au département, le traverse du sud-est au nord-ouest dans sa plus grande longueur. — Cette rivière prend sa source près des villages de Meuse et de Montigny (département de la Haute Marne). Elle passe à Bourmont, disparaît tout à coup sous terre au village de Bazaille à 5,000 m. de Neuf Château (Vosges), reparaît à une lieue de là, entre dans le département auquel elle donne son nom, passe à Vaucouleurs, Commercy, Saint-Mihiel, Verdun, Stenay, traverse le département des Ardennes, quitte la France à Givet pour entrer en Belgique, se réunit au Rhin ou Wahl, pour former l'île de Bommel, et se jette dans la mer du Nord en Hollande, non loin de l'île Walcheren. — Le cours de la Meuse dans le département est de 162,000 m. Elle est navigable depuis Verdun sur 84,600 m. — L'Ornain a sa source à Grands (département de la Haute-Marne); il coule d'abord au nord, entre dans le département de la Meuse, arrose, en le traversant au midi, Gondrecourt, Ligny, Bar, Revigny, passe à l'ouest dans le département de la Marne, reçoit la Saux, et se jette dans la Marne à Vitry-le-François. Cette rivière est flottable en trains, tant dans son lit que dans des canaux de dérivation, depuis Bar-le-Duc jusqu'à son embouchure, sur une longueur d'environ 3,600 m. La longueur de son cours dans le département est de 72,000 m. — La Biesme, qui a sa source dans les étangs de Beaulieu, est un affluent de l'Aisne, flottable sur une longueur de 16,000 m. — Il n'existe dans le département aucun canal de navigation, mais il y a des projets qui intéressent à un haut degré l'industrie locale. Le premier est de joindre la Marne à la Meuse par un canal qui, partant de Vitry, remonterait la vallée de l'Ornain par Revigny, Bar et Ligny, et de Ligny gagnerait directement Pagny. Ce canal, dont le développement serait de 88,000 m., coûterait environ 4 000,000 de fr. Le second projet est d'établir un canal latéral à la Meuse, de Verdun à Pagny, et de joindre cette rivière à la Moselle par Pagny, Toul et Frouard. Cette ligne de navigation aurait depuis Verdun un développement de 141,000 m. et coûterait 6,000,000 de fr.

Routes. — Le département est traversé par 9 routes royales, dont le parcours total est de 512,000 m. — Il possède 11 routes départementales d'un développement de 348,000 m. — La longueur des communications viables est donc de 860,000 m. — Il existe un projet d'établir, de Strasbourg à Saint-Dizier, en passant par le département de la Meuse, un chemin de fer qui formerait embranchement avec le chemin de fer projeté du Havre à Marseille.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est assez variée. Douce et supportable dans les vallées, elle est rude et froide sur les plateaux qui les séparent et où l'on compte à peine six mois de beau temps. — Le climat est partout plutôt froid que chaud. — L'air est lourd et épais, mais non malsain. — Les vallées sont souvent exposées à des brouillards tenaces.

Vents. — Les vents dominants sont, dans les vallées, ceux du nord et du sud. — Il règne assez fréquemment sur les plateaux des courants d'air vif pendant l'été, glacial pendant l'hiver, qui soufflent de l'est et du nord.

Maladies. — La vie humaine n'est pas très longue dans le département. — Quelques fièvres, des affections catarrhales ou cutanées sont les maladies des campagnes. — La goutte, l'apoplexie et la paralysie menacent fréquemment les habitants des villes.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Les races d'animaux domestiques sont encore généralement médiocres. — Parmi les animaux nuisibles, on cite le loup, le renard, le blaireau, la belette, le putois, la taupe, etc. Le sanglier et le chevreuil sont devenus rares; mais on compte encore dans le pays beaucoup de lièvres et de lapins. Le gibier ailé de toute espèce, aquatique et de passage, n'y est pas moins abondant. — On y fait pendant l'automne une grande consommation de rouges-gorges. — Il y a peu de reptiles; les couleuvres et les vipères sont extrêmement rares. — Les rivières sont très poissonneuses; le brochet, le barbeau, l'anguille, la carpe, la tanche, la brême, s'y trouvent. — On estime particulièrement les truites de l'Ornain et les écrevisses de la Meuse. Ces dernières donnent lieu à un commerce d'exportation assez important. — Les étangs et les mares fournissent des sangsues. — Il existe à Marbot, près de Bar-le Duc, un établissement où on les conserve et où on en fait le commerce en grand.

Règne végétal. — Le chêne est l'essence dominante dans les forêts. — Le charme, le hêtre, le frêne et le

sorbier y sont moins nombreux. — L'alicier et le merisier s'y montrent encore plus rares. — Le bouleau commence à s'y multiplier. — Le tremble et l'orme occupent les parties basses et humides. — On trouve sur les plateaux déboisés des Ardennes un assez grand nombre de plantes médicinales et aromatiques. On en compte deux cent seize espèces. — Parmi les plantes particulières au pays on cite le *calamus aromaticus*, qui croît au fond de la Meuse, dans les environs de Commercy.

Règne minéral. — Le pays renferme de nombreuses mines de fer et des carrières d'excellentes pierres de taille; ce sont à peu près ses seules richesses minérales. —On y trouve aussi de la marne, du plâtre, et de l'argile à poterie. — Les pierres calcaires renferment un grand nombre de coquillages fossiles et de madrépores pétrifiés, parmi lesquels on en remarque d'une grande dimension. — On cite, comme fournissant les meilleures pierres de taille, les carrières d'Euville, dont on peut extraire des blocs de 12 à 15 mètres de longueur. Cette pierre, qui porte bien son arête, et peut se débiter à la scie, n'est pas attaquable par les météores. — Les carrières de Sauvigny fournissent des pierres de taille pour les meules à huile.

*Eaux minérales.* — Il existe dans le pays quelques sources ferrugineuses trop peu abondantes pour donner lieu à aucun établissement.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Flaises de Saint-Mihiel. — On voit près de Saint-Mihiel cinq rochers calcaires de plus de 60 pieds de hauteur, et qui, adossés contre des collines, hérissent un des bords de la Meuse. Ils sont connus dans le pays sous le nom de *Flaises* (Falaises) *de Saint-Mihiel*, placés sur une ligne et séparés par des intervalles irréguliers. Leurs formes varient comme leurs distances : les uns ressemblent à des cônes entiers, d'autres à des cônes tronqués, quelques-uns semblent avoir des chapiteaux et des moulures; mais ce que toutes les *Flaises* ont de commun, ce sont des sillons horizontaux profondément et régulièrement creusés du côté de la rivière. On suppose que ces sillons sont l'ouvrage des eaux de la Meuse, lorsqu'elles s'élevaient encore à cette hauteur.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Bar-le-Duc, sur la pente d'une colline dont le bas est arrosé par l'Ornain, ch.-l. de préf., à 62 l. 3/4 E de Paris (distance légale. —Onpaie 31 postes 1/2). Pop. 12,496 hab.—Bar-le-Duc, en latin *Barrum* ou *Barra*, était la capitale de l'ancien duché de Bar.—Son origine est incertaine; quelques auteurs prétendent qu'elle existait déjà lorsque les Francs s'établirent dans les Gaules. Il est probable qu'elle doit son origine, ou tout au moins un grand accroissement, à un château qu'y fit bâtir ou réparer, dans le xe siècle, Frédéric, premier duc de Mosellane et beau-frère de Hugues-Capet. Ce château était construit pour mettre une *barrière* aux incursions fréquentes des Champenois en Lorraine.—C'est de cette circonstance que quelques historiens veulent faire dériver le nom de la ville; d'autres prétendent qu'il lui vient d'un poisson, le barbeau, très commun dans l'Ornain. Les armoiries de la ville étaient en effet deux *bars*, ou barbeaux adossés l'un à l'autre. Les chartres de Bar font mention de vingt ducs ou comtes particuliers qui possédèrent cette ville et son territoire depuis l'an 954 jusqu'en 1419, époque de sa réunion au duché de Lorraine par la cession qu'en fit le cardinal Louis, frère du duc Robert de Bar, à René d'Anjou, qui épousa Isabelle, fille aînée du duc Charles II, héritière de ce beau duché. — Ce nouveau possesseur était fils de Louis II, roi de Naples et d'Yolande d'Arragon.—Les seigneurs de Bar ne furent jamais assez puissants pour être indépendants; ils contractèrent de grandes alliances, même avec les rois d'Angleterre, et se mirent toujours sous la protection des plus forts. Quelquefois ils guerroyèrent pour leur propre compte; mais souvent ils prêtèrent foi et hommage de leur comté, qui quitta et reprit ensuite le nom de duché, tantôt aux rois de France, tantôt aux empereurs d'Allemagne, aux ducs de Bourgogne, etc. — La ville de Bar a été autrefois fortifiée.—Son château tombait en ruines, après avoir long-temps servi de résidence à ses anciens comtes ou ducs, lorsqu'au commencement du xviie siècle, Charles III, duc de Lorraine, le fit réparer; mais en 1649, un violent incendie le rendit de nouveau inhabitable; et en 1670 Louis XIV en fit démolir les tours et une partie des murailles, ne laissant subsister que l'enceinte fortifiée de la ville, qui elle-même a depuis disparu en grande partie. La ville de Bar se divise en ville haute et ville basse. La ville haute s'élève en amphithéâtre et occupe le sommet de la colline. Elle possède de belles constructions; mais elle n'est point commerçante. C'est dans une de ses églises que se trouve le mausolée de René de Châlons, prince d'Orange, tué en 1544 au siége de Saint-Dizier. Ce monument se compose d'un autel de marbre noir sur lequel est debout un squelette en marbre blanc tenant un sablier dans la main gauche; des muscles desséchés, des fragments de peau échappés à la destruction couvrent çà et là ces ossements décharnés. Cette sculpture, d'une effrayante vérité, est du célèbre Léger Richier, élève de Michel-Ange et auteur du sépulcre de Saint-Mihiel. — Près de la ville haute se trouve l'emplacement de l'ancien château, dont il ne reste aujourd'hui que les vestiges de l'ancienne chancellerie des ducs et une terrasse de laquelle on domine toute la vallée de l'Ornain. — Les rues qui de la ville haute conduisent à la ville basse, sont raides et difficiles. La ville basse est dans un beau vallon; l'Ornain, que l'on y passe sur trois ponts de pierre, la traverse du levant au couchant; elle est remplie de fabriques, d'ateliers, d'hôtelleries, de magasins et de boutiques; ses rues sont généralement larges et bien percées : on remarque celle de La Rochelle, que borde une double rangée de tilleuls. La ville s'embellit de jour en jour. — On cite, parmi les édifices de Bar, l'hôtel de la préfecture, dont une des ailes renferme le tribunal civil, l'hôtel-de-ville, le collége, bien tenu et bien administré, une salle de spectacle, petite, mais fort jolie. La ville possède une bibliothèque peu nombreuse. Ses environs présentent d'agréables promenades.

Fains, sur la rive gauche de l'Ornain, à 1 l. O. de Bar-le-Duc. Pop. 834 hab. — Le territoire de ce village, qui à l'époque de la conquête romaine formait, ainsi que son nom l'indique, la limite des Belges et des Gaulois Celtes, renferme un camp romain, et est traversé par une voie romaine. Le passage y est en effet comme les Thermopyles de la vallée; les hauteurs qui le défendent dominent tous les environs.—Les ducs de Bar y avaient un château-fort, devenu depuis maison de plaisance, et qui, après avoir été un dépôt de mendicité, a été transformé en maison de détention temporaire pour les vagabonds et en hospice pour les vieillards. Cet établissement est vaste et parfaitement tenu.

Ligny, sur l'Ornain, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-E. de Bar-le-Duc. Pop. 3,212 hab. — Suivant quelques auteurs, cette ville doit son origine, ou tout au moins son accroissement, à la destruction de *Nasium*, avec laquelle elle communiquait par un passage souterrain. Son nom, *Li-ney*, signifierait en langage celtique *proche l'eau*. — Sans admettre ces traditions, plus ou moins fondées, nous dirons que Ligny était autrefois une place forte qu'entourait un double rempart en pierre et en gazon flanqué de bastions et de tours. Une de ces tours, celle de Saint-Pierre, d'une belle et hardie structure, existe encore sur l'Ornain. — La maison des Luxembourgs avait jadis dans Ligny, avec les prérogatives de la principauté, un château considérable. — En 1155, cette seigneurie avait été apportée en dot à Renaud II, comte de Bar, par Agnès de Champagne. Vers le commencement du xiiie siècle, Henri II, leur petit-fils, la donna à sa fille, qui épousa Henri Ier, comte de Luxembourg, dont les descendants ont possédé Ligny pendant 500 ans sans interruption. — La réunion de cette seigneurie au duché de Lorraine et de Bar fut effectuée en 1719, par la vente qu'en fit au duc Léopold, moyennant 2,600,000 livres, un Montmorency de Luxembourg. — En 1467, la république de Metz avait tenté vainement de s'emparer de Ligny.—Dom Calmet et d'autres auteurs font mention d'une peste et d'une famine horrible qui désolèrent cette ville, le Barrois et la Lorraine, depuis 1630 jusqu'en 1637. Ce n'était pas la première fois que Ligny avait été exposée à ce fléau.— Déjà en 1486 elle avait été ravagée par une épidémie tellement meurtrière que dans une des rues une seule femme était restée vivante. — Après avoir été long-temps exposée aux désastres de la guerre, Ligny avait joui d'une longue paix, lorsqu'en 1814, les armées étrangères y reparurent; des conscrits y étaient rassemblés : seuls, et sans chefs supérieurs, ils s'y défendirent pendant deux jours avec une rare intrépidité contre une division de l'armée russe, dans les rues ouvertes, dans les jardins et dans les vignes. 1,100 hommes de cette division, numériquement deux fois plus forte que les Français, y furent tués avec le général qui les commandait. — Dans cette affaire, cinq dragons prirent une pièce en batterie qui était sous la garde de trente lanciers cosaques. On raconte à Ligny que pendant l'attaque un boulet perdu fit une trouée chez un apothicaire (M. Geuse), et vint tomber par l'orifice dans un frêle vase d'onguent sans endommager le vase. Ce boulet y est encore conservé comme un monument ou plutôt comme un coup rare du hasard.—Dans la seconde invasion, en 1815, les empereurs de Russie, d'Autriche et le roi de Prusse séjournèrent simultanément à Ligny; le duc de Wellington vint les y rejoindre. — Ligny est agréablement située dans une plaine sur la rive gauche de l'Ornain. Une belle avenue, promenade char-

mante, a joint la ville à la rivière.—Le château des Luxembourgs comprenait, avec d'autres rues adjacentes, toute l'étendue de la Grande-Rue, qui va de l'hôtel-de-ville à la porte de Nancy. Il n'a été démoli qu'en 1747, sous le roi Stanislas, qui fit construire à sa place plusieurs édifices.—La ville, dont une belle place occupe le centre, est propre et bien bâtie, les rues en sont larges et bien percées; ses environs sont fort agréables. — On voit, sur un coteau voisin, nommé le *Mont-Liban* ou *Pile-Vêtu*, les fondements d'une forteresse considérable qui a été commencée et qui n'a point été terminée. — François Ier, à qui elle faisait ombrage, s'opposa à sa construction en menaçant d'aller la détruire à la tête de dix mille lansquenets. — On fait remarquer aux voyageurs, dans un coin de l'ancienne enceinte de la ville, entre le bastion de la grosse tour et l'arcade qui supporte l'hôtel-de-ville, un bel écho répétant plusieurs fois, et dans des directions opposées, des mots tout entiers.—La tradition veut que la fée Mélusine ait été parente des Luxembourgs et ait habité leur château. On la voyait représentée en sculpture sur la principale porte d'entrée et sous la forme d'une syrène; sa figure était reproduite dans tous les appartements, et même dans la chapelle. On montrait encore, il y a cent ans, dans le château aujourd'hui détruit, la chambre à coucher et le cabinet de toilette de cette princesse célèbre.—Les anciennes armoiries de Ligny sont trois chardons, avec cette devise : *Qui s'y frotte s'y pique.* — L'édifice le plus remarquable de la ville actuelle est l'hôpital, qui est fort bien tenu. — Les promenades du parc de l'ancien château passent pour les plus belles et les plus agréables du département.

Naix, sur la rive gauche de l'Ornain, à 6 l. S.-E. de Bar. Pop. 355 hab. — Ce bourg, que les habitants du pays appellent *Nas*, était, sous les rois francs, une ville considérable et bien fortifiée. Elle communiquait avec Ligny par un chemin souterrain qui, à ce qu'on prétend, existe encore. Thierry, roi de Bourgogne, la prit en 612 sur Théodebert, roi d'Austrasie. Cette ville, d'après des découvertes récentes, avait été construite à 4 ou 500 pas de l'antique *Nasium*, cité des *Leuci*, qui paraît avoir été détruite au milieu du IVe siècle, lors d'une invasion des Barbares. —On y a trouvé les vestiges d'un ancien camp, les restes d'édifices considérables, de nombreux objets d'antiquités, des médailles rares, de beaux vases, des urnes, des trépieds, des pierres précieuses, des bracelets, des colliers, etc. — La découverte d'un bras d'or par d'une dimension ordinaire y fit entreprendre des fouilles considérables, parce qu'on supposa que ce bras appartenait à quelque statue que l'on s'obstina long-temps à vouloir retrouver : c'était sans doute un *ex voto*.— La découverte la plus curieuse faite à *Nasium* a été celle de quelques matrices ou cachets propres à imprimer sur des vases et des amphores des inscriptions pharmaceutiques.—Il paraît que Nasium embrassait, comme Rome, la plaine et les collines environnantes; l'Ornain la traversait; elle était défendue au levant par un camp retranché assez vaste pour contenir deux légions, au nord et au sud par des montagnes, remparts naturels, que des redoutes avancées fortifiaient encore et du côté de la plaine par des marais ou retenues d'eau qui en empêchaient l'approche. Les villages qui s'enfoncent à l'est, en remontant dans les terres, en étaient, pour ainsi dire, les faubourgs. *Joviolles*, que le christianisme a transformé en Boviolles, *Marson*, ou lieu consacré à Mars, comme le premier l'était à Jupiter, étaient évidemment des dépendances de la cité.

Commercy, sur la rive gauche de la Meuse, ch.-l. d'arrond., à 7 l. 3/4 E. de Bar-le-Duc. Pop. 3,622 hab. — Cette ville doit son nom, *Commarchia*, à sa position sur les frontières de la Lorraine et du Barrois.— Elle existait dès le IXe siècle, et ses seigneurs avaient le titre de *damoiseaux*; plus tard elle devint le siége d'une principauté et le chef-lieu d'un bailliage important. — La cour souveraine nommée les *Grands-Jours* y tint ses séances. — Dès 1324, cette ville avait été érigée en commune. — Elle fut assiégée en 1544, par Charles-Quint en personne. — Son ancien château n'existe plus, et il reste peu de chose de ses fortifications.—Commercy formait, dans le XVIe siècle, deux seigneuries distinctes, le château haut et le château bas.—Philippe-Emmanuel de Gondy posséda la première et la transmit à son fils, le fameux cardinal de Retz, qui en aimait le séjour parce qu'il s'y trouvait à proximité de son abbaye de Saint-Mihiel et de sa maison de campagne de Val-Issey, près de la Meuse. — Ce fut dans cette maison qu'il écrivit ses *Mémoires sur la Fronde*.— Le cardinal de Retz avait fait réparer le château de Commercy; il le vendit à Charles IV, duc de Lorraine. En 1708, le prince de Vaudémont étant devenu prince souverain de Commercy, fit démolir l'ancien château et reconstruire sur son emplacement un édifice dans le goût moderne, qui fut par la suite une maison de plaisance du roi Stanislas, et qui sert aujourd'hui de quartier de cavalerie. — Commercy devait revenir à la France d'après le traité de Vienne. Cette ville était comprise dans l'éventualité des duchés de Bar et de Lorraine; mais l'usufruit en avait été réservé à la duchesse douairière de Lorraine, qui y mourut en 1744. — Commercy est située sur la rive gauche de la Meuse, qui, devant cette ville, est divisée en deux bras. C'est sur le bord du second bras, près de Vignot, qu'existait le Château-d'Eau, construction du temps de Stanislas, et qui devait être magnifique, s'il faut en juger par les descriptions de l'époque. — De ce point, où aboutit la route de Pont-à-Mousson, on découvre dans la riche vallée de la Meuse un paysage riant, dont la ville et son château sont les ornements principaux. A droite et à gauche s'étendent de vertes prairies. A l'orient est la belle forêt percée d'avenues et rafraîchie par des sources abondantes où les ducs de Lorraine se livraient au plaisir de la chasse; des villages, des moulins, des coteaux couverts de vignes, terminent de tous côtés cette riante perspective.— Outre la caserne de cavalerie, on remarque à Commercy le grand manége couvert, l'hôtel-de-ville, la halle, l'hôpital, etc.

Gondrecourt, ch.-l. de cant., à 8 l. 1/2 S. de Commercy. Pop. 1,336 hab.—Cette petite ville, bâtie au sommet et sur le penchant d'un coteau au pied duquel coule l'Ornain, se divise en ville haute et ville basse. Elle s'appelait autrefois Gondrecourt-le-Château, à cause d'une vieille forteresse dont il reste à peine quelques vestiges, et qui avait été bâtie vers le XIe siècle.— Philippe-le-Bel en fit don, au commencement du XIVe, à Edouard Ier, comte de Bar. — Ce château et la ville qu'il protégeait, furent souvent pris, repris, saccagés et incendiés. La ville n'offre rien de remarquable; mais ses environs sont fort jolis.

Saint-Mihiel, sur la rive droite de la Meuse, ch.-l. de cant., à 4 l. N.-N.-O. de Commercy. Pop. 5,822 hab. — Un monastère fondé en 660, par Vulfoad, maire du palais du jeune Childéric, roi d'Austrasie, fut l'origine de Saint-Mihiel. Ce monastère avait été dédié à saint Michel, d'où, par corruption, le nom de Saint-Mihiel s'est formé. — Vulfoad avait aussi bâti un château à peu de distance du monastère, près de la source du ruisseau de Marsouppe; mais ayant par la suite fait la guerre à Pepin-le-Bref, ce roi prit le château, le démolit et transféra l'abbaye sur les bords mêmes de la Meuse.—Une ville ne tarda pas à s'y former; elle s'entoura de murailles, et prit pour armes trois des rochers (*Flaises*) dont nous avons parlé plus haut, avec cette devise *donec moveantur*, ce qui signifie qu'elle restera fidèle à ses seigneurs jusqu'à ce que ces rochers se déplacent.—La richesse de l'abbaye et l'importance du passage qu'elle possédait sur la Meuse, rendirent la ville importante au moyen-âge, et attirèrent sur elle les désastres de la guerre. Elle fut assiégée à diverses reprises. Le dernier siége qu'elle a soutenu date de 1635, où elle fut attaquée par Louis XIII en personne. Ce roi ayant manqué d'y être tué en fit raser les fortifications.—Cette ville est une de celles où, depuis 1346, siégeait la *Cour des Grands-Jours*, tribunal supérieur. Elle passait pour la seconde ville du duché de Bar, et était considérée comme le chef-lieu du Barrois *non mouvant*.— Saint-Mihiel est située sur les bords de la Meuse, dans un vallon que dominent d'assez hautes montagnes, sur une desquelles on remarque encore les ruines d'un château-fort que Sophie, comtesse de Bar, y fit bâtir en 1085. — La ville n'offre plus de vestiges de ses anciennes fortifications.—Elle est assez bien bâtie et possède des églises anciennes d'architecture remarquable. L'église Saint-Etienne, autrefois paroisse de la ville, renferme un monument célèbre, ouvrage de Léger Richier, sculpteur du XVIe siècle, un des plus dignes élèves de Michel-Ange. Ce monument de sculpture, connu sous le nom de *Sépulcre de Saint-Mihiel*, représente le moment où le corps de Jésus-Christ, descendu de la croix, va être placé dans le sépulchre offert par Joseph d'Arimathie; treize figures le composent, et toutes se font remarquer par l'expression des traits, la noblesse et la convenance des poses, la perfection de l'exécution; le fini des détails s'y joint au grandiose de la composition. Ce sépulcre, qu'on a cru long-temps taillé dans un seul bloc, est composé de plusieurs morceaux unis avec tant d'art, qu'il est difficile de reconnaître les points de jonction. La pierre dont il est formé était susceptible du plus parfait poli; elle est d'un jaune pâle et rosé approchant de la couleur de chair, et provient d'une carrière qui existait à quelque distance de Saint-Mihiel et qui est aujourd'hui perdue. — Ce monument remarquable est placé dans une chapelle gothique attenant à l'église, et bâtie exprès pour le recevoir. A l'entrée on lit ce distique :

*Illud, quisquis ades, Christi mirare sepulchrum :*
*Sanctiùs at nullum pulchriùs orbis habet.*

Qu'un poète lorrain a ainsi traduit :

Passant, de Jésus-Christ admire ce tombeau;
Il en fut un plus saint, mais jamais un plus beau.

Léger Richier a laissé dans la ville et dans les environs d'autres ouvrages dignes d'attirer l'attention.—On voit avec intérêt à Saint-Mihiel, rue Haute-des-Fosses, une maison qui fut dit-on la sienne, et dans laquelle on remarque un plafond sculpté avec richesse; l'église Saint-Michel possède une vierge en bois d'un beau travail; la maison curiale de Ham, village voisin, a une cheminée décorée d'une draperie sculptée par Richier, et tellement bien exécutée, qu'elle fait réellement illusion. Nous avons parlé plus haut du squelette en marbre blanc que renferme l'église de Saint-Pierre à Bar-le-Duc.

Sorcy (canton de Void), à 1 l. 1/2 S.-S.-E. de Commercy. Pop. 1,600 hab.— Ce bourg, situé sur la rive droite de la Meuse, était

le chef-lieu d'un comté érigé dans le xe siècle. Il y existait autrefois une abbaye considérable sous l'invocation de saint Martin. Cette abbaye avait été détruite long-temps avant la Révolution. C'est dans une de ses anciennes dépendances que se trouve la jolie maison de campagne de M. Etienne, l'auteur des *Deux Gendres*. — On voit sur une montagne voisine de Sorcy les vestiges d'un camp romain où l'on a découvert à diverses époques un grand nombre de médailles.

Vaucouleurs, sur la rive gauche de la Meuse, ch.-l. de cant., à 5 lieues S.-S.-E. de Commercy. Pop. 2,157 habitants — Cette petite ville est fort ancienne. C'était autrefois une souveraineté appartenant aux sires de Joinville. Son pont sur la Meuse était défendu par un château considérable et par de grandes fortifications. — Dans le xe siècle, le roi Robert et l'empereur Henri II y eurent une conférence pour terminer une contestation relative aux limites de leurs Etats. On voit encore hors de la ville d'énormes pierres que quelques auteurs ont prises pour d'anciens monuments druidiques, et qui sont des bornes plantées à cette occasion. — En 1335, Philippe de Valois acheta le château et la ville de Vaucouleurs au sire de Joinville; ce château et la ville furent réunis à la couronne par Charles V, qui, en considération des services que lui et ses prédécesseurs avaient reçus des habitants, les exempta à perpétuité de toute espèce d'impôts. — C'est à Vaucouleurs que Jeanne d'Arc se présenta à Robert de Baudricourt, et s'offrit à aller chasser les Anglais qui assiégeaient Orléans. L'héroïne était née à Domrémy, village aux environs de Vaucouleurs, aujourd'hui compris dans le département des Vosges. — Vaucouleurs est bâti en amphithéâtre sur un coteau qui domine le cours de la Meuse, dans une vallée à laquelle de vertes et riantes prairies ont mérité le nom de *Vallis-colorum*, d'où est dérivé celui de la ville. — Un canal, alimenté par un bras de la Meuse et par la fontaine de Vaise, arrose l'intérieur de Vaucouleurs et y alimente plusieurs tanneries. — On y voit un beau manége où se tiennent les foires. — A une portée de fusil de la ville se trouve le village de Tusey, où les rois de France avaient autrefois une maison de plaisance, et où fut tenu un concile célèbre, qu'on nomme ordinairement le concile de Touzy.

Montmédy, sur la rive droite de la Chiers, chef-l. d'arrond., à 21 l. 1/2 N.-E. de Bar-le-Duc. Pop. 2,195 hab. — Cette place forte est formée de deux villes différentes, la haute et la basse. — La rivière de Chiers divise la ville basse en plusieurs parties. — Montmédy est une ville irrégulière, où les rues sont étroites, les maisons mal alignées et mal bâties, les places petites. Depuis quelques années des constructions modernes tendent cependant à l'embellir. — La ville haute, située sur une colline qui domine la ville basse, a une enceinte composée d'une muraille et de huit bastions entre lesquels, du côté de la campagne, sont placées des demi-lunes, ouvrage du maréchal de Vauban. L'enceinte de la basse ville a des bastions qui ne sont à proprement parler que des tours pentagonales. On y entre par des portes couvertes par des demi-lunes.—Depuis quelques années, les fortifications de Montmédy ont été augmentées et remises en état, cette ville étant placée en première ligne sur la frontière. Montmédy a été pris par les Français sur les Espagnols, en 1657, et a été cédé à la France par le traité des Pyrénées. — A l'exception des casernes et des établissements militaires, il ne renferme aucun établissement public qui soit digne de remarque.

Avioth, à 2 l. 1/2 N. et canton de Montmédy. Pop. 434 hab. — Ce village, situé près des sources de la Thonne, occupe le penchant d'une colline. On y voit une église gothique dont la masse et l'architecture commandent l'admiration. Ses flèches élancées dominent les cabanes qui l'environnent. L'édifice, richement sculpté et orné de dentelures variées, étonne par sa splendeur, peu en rapport avec le site où il se trouve placé. Près de l'entrée, et entièrement séparée de l'église, est une chapelle d'architecture gothique remarquable par son élégance, la perfection des sculptures qui la décorent, et dont le portique est surmonté d'un clocher en miniature de 4 pieds de hauteur seulement, mais admirablement sculpté. — Aucune tradition ne fait connaître à quelle époque l'église d'Avioth a été construite: il y existe, près du maître autel, un tombeau sur lequel repose une statue de femme grossièrement taillée; c'est dit-on la fondatrice de l'édifice. — La commune d'Avioth est trop pauvre pour entretenir son église; aussi celle-ci éprouve-t-elle les injures du temps; l'eau des pluies pénètre jusqu'à la voûte, l'humidité étale ses taches verdâtres sur les colonnes et les arceaux; on respire dans la nef un air fétide; tout annonce enfin une dégradation prochaine. — Avioth parait avoir été construit sur l'emplacement de quelque établissement romain. « En 1823, les ouvriers qui travaillaient à la réparation d'un chemin vicinal, y découvrirent, dit Audenelle, les traces de plusieurs édifices, des tronçons de colonnes, des chapiteaux, une multitude de pierres énormes diversement taillées, des débris de tuiles plates et à rebords, des carrelages longs de 3 à 4 pieds, qui indiquaient assez un ouvrage romain. Tous ces objets existaient debout, dans l'attitude d'une ville enfouie, comme Herculanum, par l'effet de quelque grande catastrophe. »

Marville, à 2 l. 1/2 S. et canton de Montmédy. Pop. 1,283 hab. — Cette ville doit son nom, *Martis-Villa*, à un ancien temple de Mars qui existait sur la côte Saint-Hilaire, au sommet de laquelle on trouve encore des ruines qui rappellent le souvenir d'une cité populeuse, vaste, riche et ornée de superbes monuments. — La tradition rapporte qu'il y existait, au viiie siècle, un superbe obélisque que renversèrent les missionnaires qui vinrent prêcher l'évangile dans le pays; sur l'emplacement de cet obélisque a été bâtie une chapelle qui existe encore. — Marville est située dans une vallée, sur la rive droite de l'Othain, qui, sur ce point, sert de limite aux départements de la Meuse et de la Moselle. Cette ville a été autrefois fortifiée; mais il ne reste de son enceinte militaire que quelques pans de murailles et les ruines des tours qui défendaient la porte de Montmédy. Le comte de Bar et l'évêque de Verdun se sont souvent fait la guerre à l'occasion de Marville. — Avant d'appartenir à la France, à laquelle elle a été cédée en 1650 par le traité des Pyrénées, Marville faisait partie du duché de Luxembourg. Les ducs y entretenaient, sous le nom de *milice de Saint-Sébastien*, une troupe choisie parmi les habitants, et qui était chargée de la défense de la place et du château. Il ne reste plus aucun vestige de ce château, qui a été détruit peu de temps après la prise de possession par les Français.

Stenay, sur la Meuse, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/2 O.-O.-S. de Montmédy. Pop. 3,140 hab. — Cette ville est très ancienne. On la trouve citée dans les Capitulaires de Charles-le-Chauve sous le nom d'*Astenidum*. C'était une des résidences des rois d'Austrasie. Plus tard, elle prit le nom de *Satanacum*, puis *Stanacum*, d'où son nom moderne est dérivé.— Stenay était fortifiée et avait une citadelle entourée de cinq bastions. Louis XIV en fit démolir les fortifications. — Le vicomte de Turenne prit Stenay et son château en 1591, la nuit même de ses noces avec l'héritière de la principauté de Sedan.—Peu de temps après cette ville fut reprise et resta en la possession des ducs de Lorraine jusqu'à l'époque de sa cession à la France. — Pendant la guerre de 1650, Stenaiy était devenue la place d'armes des princes mécontents, qui s'y réfugièrent et firent un traité avec les Espagnols. Louis XIV l'assiégea et la prit en 1654.—Dès 1648, ce roi l'avait donnée au grand Condé, dont la famille en a gardé la possession jusqu'en 1791. Un décret de l'Assemblée constituante annula alors cette donation — Stenay est bâtie dans un large bassin que la Meuse fertilise et qu'elle submerge souvent. Cette rivière forme plusieurs îles au-dessous de la ville, fait jouer des forges et passe sous le pont jeté à l'extrémité du faubourg de La Neuville, où aboutit la chaussée de Reims. La ville est assez bien bâtie, le séjour en est agréable et par sa position et par les mœurs affables de ses habitants. — On y voit de belles casernes de cavalerie.

Verdun, sur la Meuse, ch.-l d'arrond., à 11 l. 3/4 N.-N.-E. de Bar-le-Duc. Pop. 9,978 hab. — *Verodunum*, ou *Viridunum*, était une ville gauloise déjà considérable à l'époque où les Romains firent la conquête de la Gaule-Belgique — Saumaise prétend que son nom vient du mot celtique *ver* (gué, ou passage sur une rivière), et *dunum* (habitation). D'anciens auteurs latins la considèrent comme la cité des Sclaviens et la nomment *Urbs Sclavorum*. — Sa situation avantageuse porta César à y établir les magasins d'armes et de vivres des légions romaines réunies sur la frontière germanique.—Restée sous la domination romaine jusqu'au vie siècle, Verdun passa sous celle des rois de France et d'Austrasie; cette ville fut ensuite comprise dans le royaume de Lothaire ou l'ancienne Lorraine. — Elle fut par la suite conquise par l'empereur Othon, et jouit des priviléges de ville libre et impériale jusqu'en 1552.—Les habitants réclamèrent alors la protection de Henri II, roi de France. — En 1648, par le traité de Munster, la ville et le comté de Verdun furent définitivement réunis à la France. — Les fortifications de Verdun, qui consistent en une enceinte de dix fronts bastionnés, sont du chevalier de Ville. Le maréchal de Vauban y fit quelques changements pour la rendre plus régulière. — Bombardée et prise en 1792 par les Prussiens, cette ville fut, après la bataille de Valmy, reprise par les troupes françaises. Le rétablissement des autorités républicaines y fut suivi d'une réaction. De malheureuses jeunes filles qui avaient offert des fleurs au roi de Prusse lors de son entrée dans la ville expièrent sur l'échafaud une imprudence dont leurs parents étaient seuls coupables. — La citadelle de Verdun a été commencée, en 1624, suivant le plan arrêté sous Henri II. Louis XIII avait confié la direction des travaux au maréchal de Marillac, lieutenant général dans les Trois-Évêchés. Cette circonstance causa la perte du malheureux maréchal: on lui reprocha diverses concussions relatives à ces travaux, concussions non prouvées, mais dont la haine de Richelieu s'arma pour obtenir une condamnation. — La place renferme plusieurs établissements militaires, parmi lesquels on distingue de belles casernes. Elle a des écluses avec lesquelles il est possible d'inonder les faubourgs et une partie des environs. — La ville est assez bien bâtie; mais ses rues, dont quelques-unes ont vers la rivière une pente très rapide, sont pavées de cailloux pointus, aussi incommodes pour les hommes que pour les chevaux. —Parmi les édifices, on cite le palais épiscopal, bâti-



*St. Martin de Sorcy*



*Verdun*



FRANCE PITTORESQUE



Bar-le-Duc.

ment remarquable par son étendue et sa belle position, le nouveau quartier de cavalerie, les magasins militaires, la salle de spectacle, qui passe pour fort jolie, etc. — Verdun possède une bibliothèque publique riche de 14,000 volumes. — Pendant longtemps cette ville n'eut d'autre promenade qu'une double rangée d'arbres sur les remparts; l'esplanade ombragée qui la sépare de la citadelle en est devenue une fort agréable. — La ville est située dans un vallon évasé, sur la Meuse, qui, la partageant en deux parties, s'y divise en cinq bras. Ces divers canaux, après avoir contribué à entretenir la propreté et la salubrité de la ville, se réunissent à la sortie des fortifications et forment plusieurs îles qui ajoutent à l'agrément et à la commodité des environs.— C'est à Verdun que la Meuse commence à devenir navigable.

Clermont, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/4 O. de Verdun. Pop. 1,446 hab. — Cette petite ville est l'ancienne capitale du comté de Clermont en Argonne; c'était autrefois une place forte que Louis XIII et Louis XIV prirent plusieurs fois sur les ducs de Lorraine. — Après sa réunion à la France, Louis XIV en fit don au prince de Condé, dont la maison en a conservé la seigneurie jusqu'à la Révolution. Les remparts de Clermont ont été détruits sous Louis XIV. — La ville, qui, par des constructions nouvelles, tend à s'embellir, occupe une position pittoresque sur le flanc d'une montagne élevée, près de belles et vastes forêts et à peu de distance de la rivière d'Aire, sur la rive gauche de laquelle elle est placée. — Clermont est traversée par la route de Paris à Metz.

Etain, ch.-l. de cant., à 5 l. N.-E. de Verdun. Pop. 3,034 h. — Cette ville, ancienne capitale du vaste plateau qu'on nomme *Voëvre*, est située sur la route de Metz à Paris et sur la rive gauche de l'Orne. — Dans le VII[e] siècle elle appartenait à l'abbaye de Saint-Euchaire de Trèves, dont les moines, après l'avoir possédée pendant cinq siècles, l'échangèrent, en 1221, avec le chapitre de Sainte-Marie-Madelaine de Verdun, lequel, deux années après, en fit la cession au comte de Bar. — Cette ville, par le traité de Riswick, en 1697, passa au duc de Lorraine. — Etain avait autrefois de fortes murailles et quatre portes. Il ne paraît pas néanmoins qu'elle ait eu aucun siége à soutenir; l'histoire est muette à son égard. — Cette ville, agréable et bien bâtie, n'offre de remarquable qu'un hôtel-de-ville dont la façade, de style assez noble, décore une place spacieuse. On y trouve aussi une petite salle de spectacle. — Etain, située au milieu d'une plaine fertile en céréales, est le centre d'un commerce considérable de grains.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés.— Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont: Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Verdun.

Le nombre des électeurs est de 1,066.

Administrative. — Le ch.-l. de la préfecture est Bar-le-Duc.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bar-le-duc. . . . . | 8 cantons, | 128 communes, | 82,134 habit. |
| Commercy. . . . . | 7 | 181 | 84,610 |
| Montmédy. . . . . | 6 | 131 | 66,947 |
| Verdun. . . . . . | 7 | 150 | 80,897 |
| Total. | 28 cantons, | 590 communes, | 314,588 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Bar-le-Duc), 3 receveurs particul., 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.*—1 directeur (à Bar-le-Duc), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Bar-le-Duc), 2 inspecteurs, 3 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs à Bar, Montmédy, Saint-Mihiel et Verdun.

*Douanes.* — Bureaux à Stenay et à Montmédy.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Bar-le-Duc), 3 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.*— Le départ. forme le 16[e] arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Bar-le-Duc. — 1 conserv. à Bar-le-Duc. — 4 inspecteurs, à Bar-le-Duc, Montmédy, Commercy et Verdun.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 3[e] inspection, dont le chef-lieu est à Nancy. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Bar-le-Duc.

*Mines.*— Le département fait partie du 7[e] arrondissement et de la 2[e] division, dont le chef-lieu est Abbeville.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 3[e] arrond. de concours, dont le chef-l. est Strasbourg. — Il existe à *La Voivre*, près de Vaucouleurs, un haras particulier qui a remporté deux prix aux courses de Nancy, et le prix du Roi à Paris, en 1831.

Militaire. — Le département fait partie de la 2[e] division militaire, dont le quartier général est à Châlons.— Il y a à Verdun: —1 maréchal de camp commandant la subdivision; 4 sous-intendants militaires, à Bar-le-Duc, Commercy, Montmédy, Verdun.— Le dépôt de recrutement est à Verdun. — Le département renferme 2 places de guerre (Montmédy, Verdun).—La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 23[e] légion, dont le ch.-lieu est à Metz.—Le dépôt du Train des Équipages Militaires est établi à Sampigny.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Nancy. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1[re] instance, à Bar-le-Duc, Saint-Mihiel (2 chambres), Verdun, Montmédy, et 2 tribunaux de commerce, à Bar-le-Duc et Verdun.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IV[e] siècle, suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Verdun. — Il y a dans le département: — à Verdun, un séminaire diocésain qui compte 100 élèves; — une école secondaire ecclésiastique — Le département renferme 3 cures de 1[re] classe, 25 de 2[e], 394 succursales et 46 vicariats.— Il y existe 170 congrégations religieuses de femmes, composées de 526 sœurs chargées des hôpitaux, des secours à domicile aux malades, des écoles gratuites, de plusieurs pensionnats, de l'hôpital des aliénés et des incurables Parmi ces établissements, il en est 155 composés de 225 sœurs, qui instruisent près de 11,400 jeunes personnes. — 1 congrégation tenant un pensionnat qui compte 50 pensionnaires et 80 externes.

Il existe dans le départ. quelques protestants et quelques juifs.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Nancy.

*Instruction publique.*— Il y a dans le département,— 5 colléges: à Bar-le-Duc, à Commercy, à Étain, à Saint-Mihiel, à Verdun, —et une école normale primaire à Bar-le-Duc;— 3 écoles modèles, à Bar-le-Duc, à Verdun, à Varennes, à Beauzée. — Le nombre des écoles primaires du département est de 782, qui sont fréquentées par 46,853 élèves, dont 24,224 garçons et 22,629 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 15.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Bar-le-Duc une *Société d'Agriculture et des Arts*, et une *Société Philharmonique*; — à Verdun, une *Société Philomatique* et un *Musée* composé d'objets d'histoire naturelle, de médailles antiques, etc. — Il existe à Fains, à 3/4 de lieue de Bar, un *hôpital départ. pour le traitement des aliénés.*

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 314,588 h., et fournit annuellement à l'armée 725 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 2,281 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 4,333 | — | 4,033 | Total. | 8,799 |
| — naturels. | 217 | — | 216 | | |
| *Décès.* | 3,457 | — | 3,394 | Total. | 6,851 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 60,649,
Dont 10,042 contrôle de réserve.
50,607 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 48,761 infanterie. — 136 cavalerie. — 315 artillerie. — 1,395 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés, 21,805; équipés, 12,532; habillés, 15,137. 19,228 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 61 dans ce nombre sont mobilisables; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 83 sont soumis au service ordin., et 17 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 14,082 fusils, 638 mousquetons, 12 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. | 3,506,901 f. | 77 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,436,652 | 46 |
| Douanes et sels. | 23,166 | 38 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 1,192,570 | 69 |
| Postes. | 220,501 | 93 |
| Produit des coupes de bois | 538,154 | 71 |
| Produits divers. | 128,042 | 46 |
| Ressources extraordinaires. | 2,025,683 | 62 |
| Total. | 9,071,543 f. | 92 c. |

Il a reçu du trésor 8,659,971 fr. 41 c., dans lesquels figurent:

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. | 1,710,876 f | 83 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 127,436 | 84 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 412,021 | 51 |
| de l'intérieur. | 658 | 10 |
| du commerce et des travaux publics. | 685,733 | 17 |
| de la guerre | 4,374,453 | 38 |
| de la marine. | 57 | 02 |
| des finances. | 187,977 | 05 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 949,509 | 39 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 211,209 | 12 |
| Total. | 8,659,971 f. | 41 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit (malgré les places de guerre qu'il renferme, et déduction faite du produit des douanes), 388,416 fr. 13 cent. pour les frais du gouvernement central.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 290,397 f. 44 c.,

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 72,175 f. | 56 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, secours, etc. | 218,221 | 88 |
| Dans cette dernière somme figurent pour 31,300 f. » c. les prisons départementales, 10,000 f. » c. les enfants trouvés. | | |
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. . . . . | 24,380 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . | 116,076 | 21 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . | 90,857 | 78 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . . | 40,998 | 14 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 620,555 hectares, le départ. en compte : 335,190 mis en culture. — 49,472 prés. — 8,518 vergers, jardins, etc. — 179,237 forêts et bois. — 13,540 vignes. — 11,992 landes. — étangs 3,226, etc.

Le revenu territorial est évalué à 14,281,000 francs.

Le département renferme environ : 67,500 chevaux. — 80,000 bêtes à cornes (race bovine). — 100,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 143,000 kilogrammes ; savoir : 3,000 mérinos, 3,000 métis, 137,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. . . . . . . . . . . . | 1,300,000 | hectolitres. |
| En parmentières. . . . . . . . . . | 250,000 | id. |
| En avoines. . . . . . . . . . . . . | 453,000 | id. |
| En vins. . . . . . . . . . . . . . | 400,000 | id. |

L'agriculture suit généralement des méthodes perfectionnées. On cultive dans le pays toutes les céréales, le chanvre, le lin, et les graines oléagineuses. — On y élève des porcs, des chèvres et beaucoup de bétail, dont l'espèce s'améliore par l'effet des primes décernées annuellement. — Les chevaux y sont généralement petits. — Il existe le long de la Meuse de superbes prairies qui fournissent d'excellents fourrages. — On cultive en grand le groseiller dans les environs de Bar et de Ligny. — A Void, où on fait un grand commerce de bestiaux, on fabrique des fromages façon Gruyère, et d'autres dits *de crême*.

VINS. — On cultive divers plants de vignes dont les produits diffèrent beaucoup en quantité. — Ainsi, un hectare planté en *grosse race*, peut produire jusqu'à 200 hectolitres de vin, tandis que planté en *pineau*, il n'en donnerait que 65. — On classe parmi les vins d'ordinaire de 1re qualité les vins rouges de Bar-le-Duc, de Bussy-la-Côte, de Saint-Michel, de Creuë, de Ligny, etc. — Les meilleurs vins blancs sont ceux de Creuë et de Boncourt. Sur les 400,000 hect. de la récolte, 300,000 sont consommés dans le département. — Les vins de la vallée de l'Ornain sont justement renommés. On sait que les pères du concile de Trente, qui fut présidé par un cardinal de Lorraine, où figurèrent un évêque de Verdun (Nicolas Psaume, de Chaumont-sur-Aire) et plusieurs abbés et prieurs de monastères, originaires de Bar, préférèrent ce vin à tous autres, à cause de sa douceur et de sa générosité. — La Belgique, le duché de Luxembourg et la Hollande en faisaient, avant l'établissement de leurs fortes accises sur les vins de France, une grande consommation. — Les agronomes de la vallée de l'Ornain ont remarqué que dans les hivers où le lierre conserve sa feuille verte et sa graine en bouquets intacts, et lorsque celle-ci mûrit dans les trois premiers mois de l'année, il y a abondance et qualité de vins. — On fabrique dans le département, avec le marc des raisins, des eaux-de-vie ordinaires, assez bonnes lorsqu'elles ont vieilli, mais qui ont un goût empyreumatique lorsqu'elles sont nouvelles. Elles se consomment dans le pays.

CONFITURES DE GROSEILLES. — DRAGÉES, ETC. — Bar et Ligny excellent dans la confection des confitures de groseilles et de framboises rouges et blanches, dont on fait des envois considérables en France et à l'étranger. — L'art de les bien préparer consiste à laisser au fruit, dégagé de ses pepins, sa fraîcheur, sa saveur et sa couleur naturelles, d'entretenir le suc et le sirop parfaitement cristallisés et transparents. — Verdun est depuis long-temps renommée pour ses dragées et ses liqueurs.

ÉMIGRATIONS ANNUELLES. — Un grand nombre d'ouvriers, émouleurs de couteaux et raccommodeurs de souliers, émigrent annuellement des environs de Bar et de Ligny, et vont chercher du travail dans les départements voisins, à Paris, et même à l'étranger. Il sort aussi chaque année des marchands de paniers d'osier du Clermontois (en Argonne), et des fabricants d'ustensiles de bois de Vaubecourt.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les fers, les toiles de coton, les papiers, les bois merrains et de construction, et les vins, forment les branches principales du commerce du département. — On y compte 22 hauts-fourneaux pour gueuses et mouleries (1re et 2e fusions), 6 fours d'affinage à la houille, et 44 forges. — Les seules usines de Thonnelle et de Stenay produisent seules annuellement environ 1,500,000 kilogr. de fer. — Il existe dans le département deux fabriques de fers à cheval, où l'on en confectionne 450 par heure. — Les forges de Montblainville livrent au commerce des socs de charrue estimés. — Bar-le-Duc a un port commode, qui est devenu l'entrepôt des bois de sapin venant des Vosges, et des planches de chêne des forêts du pays, qui servent à l'approvisionnement de Paris. — Les filatures de coton de la même ville en fournissent annuellement plus de 500,000 kilogr. — La belle papeterie mécanique de M. Delaplace, à Jean-d'Heurs fabrique par mois 60,000 kilogr. de papiers, parmi lesquels il s'en trouve 20,000 de papier à lettres de formats et de couleurs variés. L'encollage s'y fait en cuve. — Il existe à Bar-le-Duc une fabrique estimée de colle à papier mécanique, fondée par M. Maucourt. — Le département renferme un grand nombre de verreries. — Les autres établissements industriels qu'on y trouve, sont : des tanneries, des chamoiseries, des fabriques de voitures à ressort, des fours à chaux, des tuileries, des faïenceries, des fabriques de sucre de betterave, des fabriques et blanchisseries de cire, etc. Les communes des environs de Clermont et de Verdun fabriquent en grand des bois de brosses et des rouets à filer.

BAS TRICOTÉS. — Une fabrication particulière de bas tricotés à la main occupe une partie des habitants de Jametz. Ils se servent à cet effet de 5 aiguilles courbées, longues de 16 centimètres, armées d'un crochet à une extrémité et d'une pointe à l'autre. Trois jours de travail leur suffisent pour confectionner une paire de bas. — Le lin récolté sur les lieux est employé à cette fabrication, enlevée en grande partie par des colporteurs. Le surplus est vendu aux foires de Reims. — Le produit annuel est de 6,000 paires de bas, dont le prix varie de 1 fr. 75 c. à 2 fr. 50 c. et 3 fr.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 MÉDAILLE D'OR, 2 MÉDAILLES DE BRONZE, 2 MENTIONS HONORABLES et 2 CITATIONS. — La médaille d'or a été décernée à M. Delaplace (de Jean-d'Heurs), pour *papiers divers*. — Les méd. de bronze à MM. Muel-Doublat (d'Abainville), et Pierson et Thomas (de Jean-d'Heurs), pour *fers*. — Les mentions et citations ont été accordées pour fabrication de gants et bas en fil d'Ecosse, de coton à broder, de corsets sans coutures, de produits lithographiques et d'appareil pour l'orthopédie.

DOUANES. — Les bureaux du département dépendent de la direction de Thionville. Ils ont produit en 1831 :

| | Douanes et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Stenay. . . . . . . . . . . . . | 104 f. — | » f. — | 104 f. |
| Montmédy. . . . . . . . . . . . | 22,993 | — 59 | — 23,052 |
| Produit total des douanes. . . . . . | | | 23,156 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 105. — Elles se tiennent dans 43 communes, dont 23 chefs-lieux, et, remplissent 117 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 2, occupent 9 journées.

547 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux et les bestiaux, la boissellerie, la vannerie (surtout des paniers), la poterie, la friperie, la draperie, la mercerie, la quincaillerie, etc. — La vente des porcs gras est considérable en hiver.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Annuaire statistique du départ. de la Meuse* ; in-12. Bar, an XII. — *Rapport au conseil municipal de Bar-sur-Ornain, sur les progrès et les variations de la culture des vignes depuis 30 ans* ; in-8. Bar, an IX. — *Essai potamographique sur la Meuse*, par Héricart de Thury. (*Ann. de Statist.*, t. III.) — *Annuaire de la Meuse* ; in-18. Bar, 1828. — *Voyage historique et pittoresque sur les ruines de Nasium, à Bar-le-Duc et dans les environs, ou la vallée de l'Ornain*, par R. ; in-18. Bar-le-Duc, 1825. — *Histoire des duchés de Lorraine et de Bar, et des Trois-Évêchés*, par Bégin, in-8. Toul, 1833. — *Almanach de la Meuse* (publié par la Société Meusienne) ; in-18. Bar-le-Duc, 1830 à 1832. — *Description du Sépulcre de Saint-Mihiel* et notice sur Léger Richier, son auteur, etc. ; petit in-4. Saint-Mihiel, 1834.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Ce, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# Département du Morbihan.

## (Ci-devant Basse-Bretagne.)

### HISTOIRE.

Le territoire qui forme aujourd'hui le département du Morbihan, était, à l'époque où César gouvernait les Gaules, habité par les *Venètes*, peuple de l'Armorique, qui résistèrent glorieusement au conquérant romain. — Les Venètes étaient marins et habitaient principalement le littoral. Leurs villes, situées sur des pointes avancées dans la mer, étaient à chaque marée entourées d'eau, particularité qui a fait croire à quelques auteurs que ce peuple descendait primitivement d'une colonie phénicienne. — Leur marine était considérable : ils avaient des vaisseaux à fond plat, propres à naviguer dans les bas-fonds, que leur proue très haute et leur poupe large rendaient capables de soutenir le choc des vagues et des tempêtes. — Ces vaisseaux étaient en bois de chêne, traversés et consolidés par de fortes poutres qui augmentaient leur solidité. — Leurs ancres tenaient à des chaînes de fer, et leurs voiles, au lieu d'être faites en toile, étaient formées de peaux molles et bien apprêtées, capables de résister aux vents les plus impétueux. — Les troupes romaines ne purent vaincre les Venètes, qu'elles attaquèrent par terre et par mer, qu'en armant les agrès de leurs vaisseaux et de leurs galères, de faux emmanchées à de longues perches qui, coupant les cordages et déchirant les voiles des vaisseaux venétiens, les mirent hors d'état de manœuvrer. — Les Romains s'en approchèrent alors et s'en emparèrent à l'abordage. — Privés de leurs vaisseaux, assaillis par terre et par une armée nombreuse, les Venètes demandèrent à capituler; mais César furieux fit mettre à mort leur sénat et vendre leurs citoyens à l'encan. Toutes les villes de la Venétie furent démantelées. — Divers auteurs ont prétendu que les Venètes de l'Adriatique, dont la capitale fut Venise, étaient une colonie des Venètes de l'Armorique. — Le territoire de ces derniers suivit le sort de la péninsule armoricaine, et se confondit comme elle dans le royaume de Bretagne.

Le passage où César indique le théâtre de la bataille navale contre les Venètes, est assez équivoque : quelques auteurs ont cru que par les mots *Mare Conclusum*, il avait voulu désigner le *Morbihan*, golfe de l'Océan, dont le nom celtique signifie petite mer; d'autres ont supposé que le conquérant romain avait ainsi indiqué l'espace maritime compris entre la presqu'île de Quiberon, le groupe des îles d'Houat et de Hœdic, la pointe du Croisic et la côte extérieure de la presqu'île de Rhuis.

### ANTIQUITÉS.

Le département renferme un grand nombre de monuments druidiques : on les y compte par milliers. — Les *barrows* ou *tumulus* y sont multipliés et de grande dimension. Ceux de Locmariaker ont 40 pieds d'élévation; celui de Tumiac près d'Arzon, dans la presqu'île de Rhuis, a plus de 100 pieds. Un grand nombre de localités en possèdent, dont l'élévation est de 25 à 30 pieds. — Le tumulus de Bubry, de 30 pieds de hauteur, porte un chêne à son sommet. — Les *galgals* sont des monceaux de cailloux sans mélange de terre et sans liaison de ciment, qui ont la forme conique et l'élévation des plus grands tumulus. On en trouve quelques-uns dans le Morbihan. — Les *dolmens* sont nombreux; les plus remarquables sont ceux de Locmariaker, de l'Ile-aux-Moines, de Crach et de Ploermel. Au village de Manné près d'Erdeven, on en voit un supporté par trois piliers, qui, à terre, parallèlement à sa partie supérieure a une autre pierre plate et grande qui lui sert de pavé. — Les *menhirs* sont très multipliés. On en remarque de dimensions colossales. Carnac et Pluherlin les offrent par milliers; là ils sont alignés parallèlement et suivant un ordre régulier. L'opinion des savants bretons est que les menhirs isolés étaient consacrés au soleil. — A Trédion, sont deux menhirs, l'un haut de cinq pieds, et l'autre de dix, qui se terminent par des têtes grossièrement sculptées. Le cou est creusé comme une gorge de poulie; on les nomme *Babouin* et *Babouine* (1). — Les menhirs, disposés suivant certaines formes, constituent la majeure partie des monuments druidiques. — Placés circulairement, on les nomme *cromlechs;* presque tous les cromlechs ont un menhir central. Il en est quelques-uns qui sont recouverts par une seule pierre; le plus remarquable dans ce genre est celui d'Aradon. — La plupart des savants bretons pensent que les menhirs, alignés de façon à former une suite de lignes parallèles, comme celles de Carnac, étaient à la fois des temples et des *mallus* (lieux d'assemblée publique). (2) — Il existe aussi dans le Morbihan plusieurs *temènes* ou enceintes sacrées que l'on a long-temps regardées comme des camps. La plus vaste est située près de Trevauzan, dans la commune de Pumelec; elle a 1,500 pieds de long sur 500 de large. — On nomme *lichaven* deux pierres verticales couvertes d'une troisième qui forme linteau, et offre ainsi l'image d'une porte ouverte ou d'un arc de triomphe grossier. On en remarque quelques-uns près d'Auray et de Carnac. — Les *roulers* sont des pierres branlantes; il n'en existe qu'un petit nombre dans le Morbihan. Mais on y trouve un assez grand nombre de *pierres percées*, objets de superstitions populaires. — Ceux qui souffrent de la migraine y passent la tête, espérant ainsi être guéris. On y fait passer les enfants pour les préserver du rachitisme. — On trouve souvent au pied des menhirs, et dans les fouilles faites, soit dans les tumulus, soit sous les dolmens des *haches de pierre*. Quand les paysans bretons en trouvent, ils les emmanchent comme les Celtes et s'en servent. Voici le mode de les emmancher : on fend une jeune branche; on y introduit la hache du côté opposé au taillant; en grossissant, cette branche serre étroitement la pierre; on la coupe, et on a une hache très solide.

Le département ne possède qu'un petit nombre d'antiquités romaines. On y reconnaît les traces de plusieurs voies militaires. Locmariaker renferme un cirque dont les vestiges sont encore reconnaissables. On y trouve aussi un grand nombre de briques à rebords, pareilles à celles que les Romains employaient comme toitures. — Les monuments du moyen-âge sont beaucoup plus nombreux; nous signalons les plus remarquables en parlant des villes qui les renferment.

(1) Sur un monticule près de Baud, se trouve la célèbre *Vénus armoricaine*, qu'on désigne, à cause du lieu où elle se trouve, sous le nom de *Vénus de Quinipili*. C'est une statue de femme nue, la tête couverte de la coiffe bretonne, les hanches saillantes, la poitrine resserrée, les bras croisés, le visage aplati; à son cou pend une espèce d'étole. Ce lourd simulacre, de 6 pieds de hauteur, est-il un monument romain, comme l'annonce une inscription placée sur le piédestal, ou bien l'œuvre grossière d'un artiste armoricain? Les savants n'ont pas encore décidé cette question.

(2) Pendant long-temps le lieu le plus célèbre par le nombre et par la masse de ses *menhirs*, a été Carnac. Le savant Mahé signale une plaine (le *Haut-Brambien*, commune de Pluherlin) qui en offre plus de 2,000, tous en général plus gros que ceux de Carnac.

## MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

L'auteur des *Lettres Morbihanaises* dépeint ainsi les habitants des campagnes, descendants des anciens Venètes : « Le paysan du Morbihan est, comme tous ceux de la Bretagne, naturellement timide lorsque nulle passion ne l'agite, mais fier par caractère, et d'une sensibilité excessive. Il aime a être flatté, se laisse facilement prendre à tous les piéges tendus à sa vanité, mais pardonne rarement la raillerie. Egoïste, bavard et curieux à toutes les époques de la vie ; il est vif et turbulent dans l'enfance ; gai et taquin dans l'adolescence ; dans l'âge mur il affecte une gravité parfois risible ; il paraît lourd et apatique ; enfin, au déclin de la vie, comme les vieillards, il devient causeur éternel, conteur assommant, mais attendant assez indifféremment la fin de son obscure et pénible carrière. — Il ne manque ni de bon sens, ni de jugement, mais il a peu d'esprit naturel ; indécis quand il est question de ses intérêts, quoique se croyant un oracle infaillible lorsqu'il s'agit de ceux d'autrui ; ce n'est qu'à la dernière extrémité qu'il se détermine à prendre une résolution décisive dont il se repent aussitôt. — Il redoute tellement d'être dupe de sa confiance, qu'il ne l'accorderait même pas sans réserve à l'avocat chargé de la défense de ses droits, de son honneur et de sa vie. — La nature, ou plutôt un préjugé traditionnel, en fait à l'extérieur un stoïcien renforcé. Il souffre avec calme et courage en public, rougirait de laisser tomber la larme qui roule sous sa paupière ; fume et converse tranquillement à deux pas du lit mortuaire de sa femme ou de son enfant ; les conduit froidement jusqu'à leur tombe qu'il contemple d'un œil sec et revient chez lui où souvent il s'enivre avec une partie du cortége funèbre. Mais souvent aussi, dès qu'il a satisfait en tout point à l'étiquette sauvage dont il est l'esclave, la nature ressaisit avec violence ses droits sacrifiés à un sot orgueil, et le malheureux qui avait osé braver la douleur, expire en emportant avec lui le secret de son désespoir. — Il ne se distingue pas par une vaste instruction — Le plus habile ne lit pas même correctement. — Mais l'extrême pureté de ses mœurs, sa probité, son respect et sa compassion pour l'infortune d'autrui et la noble patience avec laquelle il supporte lui-même le malheur, sont dignes d'admiration.

« Le paysan breton, plus honnête que beaucoup de gens qui se croient civilisés, salue toujours le premier les personnes qu'il rencontre, en leur souhaitant le bonjour avant midi, et le bonsoir dès qu'il juge que le soleil est parvenu au méridien. — S'il parle à quelque inconnu de sa classe plus âgé que lui, il lui donne le titre respectueux de parrain ; s'il est de son âge, celui de cousin, et il le nomme affectueusement son filleul, s'il le juge plus jeune que lui. Quant aux campagnards de sa connaissance, il ne les appelle jamais que par leurs prénoms. »

## COSTUMES.

Les modes modernes ont fait de grand progrès chez les habitants des campagnes, surtout parmi les femmes, qui ont été séduites autant par l'éclat des nouvelles étoffes que par leur bon marché. — L'espace nous manque pour d'écrire avec détail les costumes variés qu'offrent différentes communes du département. Nous nous bornerons à signaler celui des mariés de Pontivy, dont la coupe élégante, les vives couleurs, la richesse et l'originalité méritent de fixer l'attention. La gravure très exacte qu'en offre la *France Pittoresque*, le fera connaitre au lecteur mieux que toutes nos descriptions.

## LANGAGE.

On parle français dans les villes ; le langage national des habitants des campagnes est l'ancienne langue celtique, que dans leur superbe ignorance, nos anciens grammairiens ont décoré du nom de patois Bas-Breton. Nous donnons des détails sur cette langue primitive à l'article consacré au département des Côtes du-Nord.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département a produit dans tous les genres des hommes distingués, il a vu naître :

En *hommes de guerre* : le duc de Bretagne *Arthur*, plus connu sous le nom de *connétable* DE RICHEMONT ; le duc *Henri* DE ROHAN, ami de Henri IV, un des chefs des protestants, au XVI<sup>e</sup> siècle ; le comte de TINTENIAC, qui obligea, en 1746, les Anglais à lever le siége de Lorient ; et parmi nos contemporains, les généraux BIGARRÉ, BONTÉ, BOURKE, MONISTROL, etc., et les chefs royalistes *Dubois* DE BERTHELOT, CADOUDAL et TINTENIAC. — En *marins* : l'illustre DUCOUEDIC, l'héroïque BISSON, les vice-amiraux et contre-amiraux ALLEMANT, BOMPART, BOUVET, DORDELIN, LE MARANT ; etc. — En *hommes politiques* : le conventionnel LAQUINIO, auteur d'un *Voyage* intéressant *dans le Jura*, etc., et le comte DE KERGORLAY, ce digne vieillard qui se dépouilla si noblement de la pairie. — En *littérateurs*, en *savants*, en *artistes*, etc. : l'immortel auteur de *Gil Blas*, LESAGE ; le savant abbé ARMERYE, auteur d'un *Dictionnaire français-breton* ; l'antiquaire CAMBRY, fondateur de l'Académie celtique (aujourd'hui Société royale des Antiquaires), auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés ; l'auteur des intéressants *Annuaires du Morbihan*, CAYOT-DELANDRE ; l'érudit chanoine MAHÉ, auteur de l'*Essai sur les antiquités du Morbihan* ; l'archéologue *Maudouet* DE PENHOUET, auteur de *Recherches historiques sur la Bretagne* ; le professeur RIO, auteur de l'*Essai sur l'histoire de l'esprit humain dans l'antiquité* ; le spirituel ROMIEU, auteur des *Proverbes romantiques* ; le délicieux poëte BRIZEUX ; DANIELO, auteur d'une *Histoire des villes de France* ; un bon peintre en miniature, AUTISSER ; le célèbre architecte MAZOIS ; l'excellent agronome TROCHU (de Belle-Ile) ; etc., etc.

## TOPOGRAPHIE.

Le département du Morbihan est un département *maritime*, région du nord-ouest, formé de la ci-devant Basse-Bretagne. — Il a pour limites : au nord, le département des Côtes-du-Nord ; à l'est, celui d'Ille-et-Vilaine ; au sud, celui de la Loire-Inférieure et l'Océan, et à l'ouest celui du Finistère. — Il tire son nom d'un golfe assez vaste, que les anciens Celtes armoricains nommaient *Mor-Bihan* (petite mer). — Sa superficie est de 712,787 arp. métriques d'après Bottin, et seulement de 695,761 d'après Cayot-Delandre.

SOL. — Le sol repose sur une couche granitique ; la terre végétale a peu de profondeur, elle est généralement siliceuse ou schisteuse dans le nord et à l'est ; elle devient argileuse en se rapprochant des côtes, et alors elle est communément très fertile.

MONTAGNES. — Le département, sillonné par de hautes collines dont la pente générale est du nord au sud, ne renferme point de montagnes proprement dites. — Ces collines sont un prolongement des *Montagnes-Noires* ; les plus hautes sont situées au nord de Gourin, dans l'arrondissement de Pontivy. — Néanmoins la hauteur moyenne de la partie septentrionale du département, qui est la plus élevée, n'est que d'environ 90 mètres au-dessus de la mer.

CÔTES. — ILES ET PORTS. — Les côtes, exposées à l'action continue d'une mer active, sont déchirées par un grand nombre de baies, de rades et de ports. — La presqu'île de Quiberon, dont la pointe s'avance à trois lieues dans l'Océan et qui ne tient au continent que par un isthme excessivement étroit, forme l'un des côtés d'une baie profonde qui pourrait abriter des flottes entières. — Des îles nombreuses avoisinent la terre, dont sans doute elles ont fait partie autrefois. Les principales sont : Belle-Ile, Groix, Houat et Hœdie, dans l'Océan ; l'Ile-aux-Moines, et l'île d'Arz, dans le Morbihan. — Le Morbihan est un vaste golfe, peu profond, mais de plusieurs lieues d'étendue, formée par la côte de Vannes et les presqu'îles de Rhuis et de Crach. — Le département possède plusieurs ports maritimes, dont les principaux sont Lorient, Port-Louis, Auray et Vannes.

RIVIÈRES. — Le departement est arrosé par un grand nombre de ruisseaux et par plusieurs rivières, dont quelques-unes navigables sur une petite partie de leur cours ; telles sont le Blavet, le Scorff, l'Odet, l'Auray, l'Aff, l'Oust et la Vilaine. — La longueur navigable de toutes ces rivières est d'environ 120,000 metres.

CANAUX. — Deux canaux existent dans le département ; l'un est le *canal du Blavet*, qui en suivant cette rivière, remonte d'Hennebon à Pontivy, et dont la longueur totale est de 59,818 m. — L'autre traverse le département du sud-est au nord-ouest, c'est le *canal de Nantes à Brest* qui, lorsqu'il sera terminé, aura une longueur totale de 369,537 mètres.

ROUTES. — 7 routes royales et 13 routes départementales parcourent le département. Leur longueur totale est de 882,067 m. — Il y existe en outre 11 chemins vicinaux, désignés sous le nom de *routes départementales non classées*, et d'un développement de 258,000 m. — La longueur totale des communications viables est donc de 1,140,067 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — La température du département est douce, humide et variable. — L'atmosphère y est constamment brumeuse. — Les orages y sont communs pendant l'hiver et toujours très violents,

MORBIHAN

Myriamètres

Lieues de Poste

CÔTES DU NORD

FINISTÈRE

ILLE ET VILAINE

LOIRE INFÉRIEURE

OCÉAN

Pontivy

Loudéac

Montfort

Ploermel

Quimperlé

Lorient

VANNES

Redon

I. de Groix

Presqu'île de Quiberon

Belle Ile

Morbihan

Tour d'Elven

Dressé par Monin



*Mariés de Pontivy. Morbihan*



*Bisson* *Du Couëdic*

VENTS.— Les vents de sud-ouest, du nord-ouest et de nord-est soufflent pendant les trois quarts de l'année; le sud-ouest est celui qui dure le plus long-temps.

MALADIES. — Depuis vingt ans, le typhus, les dyssenteries, la coqueluche, les fièvres de diverses natures, les rhumatismes, la phthisie pulmonaire, les phlegmasies des intestins, le scorbut, la rougeole, la petite-vérole et la gale sont les maladies les plus communément observées dans le pays. La gale surtout y est naturalisée. Il y a des familles dont tous les membres en sont atteints, depuis l'enfant au berceau jusqu'au vieillard décrépit. L'administration locale fait de louables efforts pour extirper cette maladie dégoûtante.

## HISTOIRE NATURELLE.

RÈGNE ANIMAL. — Les forêts renferment un grand nombre de loups et de renards. — Les bêtes fauves et le menu gibier y sont très multipliés. On y trouve des cerfs, des sangliers, des chevreuils, des lapins, des lièvres, etc. — Les races d'animaux domestiques tendent à s'améliorer. Les moutons de Guer fournissent une laine estimée. On fait cas des veaux de Baden, des chevaux élevés sur les rives du Crach et de ceux de Belle-Ile. — Les oiseaux de mer et les oiseaux aquatiques sont très nombreux sur le littoral. Le gibier ailé de toute espèce abonde.—Les côtes sont renommées par l'abondance et la délicatesse des poissons et des crustacés qu'elles produisent. On y pêche principalement des congres, des raies, des soles, des sardines et des harengs (près du *Grand-Mont*). A la marée basse, entre Locmariaker et la rivière de Crach, on trouve de grandes huîtres isolées sur les sables que la mer découvre, et qu'on nomme *huîtres-de-pied*. Ces huîtres sont très estimées.

RÈGNE VÉGÉTAL.—Quoique le département ne renferme qu'une seule forêt importante, il est très boisé, la plupart des pièces de terre dans la partie cultivée étant encloses de haies garnies d'arbres. — Les essences dominantes sont le chêne, le hêtre et le pin. — Les landes offrent plusieurs variétés de genêts, de bruyères et d'ajoncs.— Le littoral présente de nombreuses espèces de plantes marines, d'algues et de goëmons.— Quelques localités renferment un grand nombre d'arbres fruitiers, et notamment de pommiers à cidre. — Les cidres de Mauron ont de la réputation. — Les vignobles y sont peu multipliés, mais les vins blancs de Rhuis et de Sarzeau sont estimés. — Parmi les céréales particulières au pays, on remarque le sarrasin et le millet. — La culture des pommes de terre a pris une grande extension; il y a cinquante ans qu'il n'en existait que sur une propriété aux environs d'Hennebon. — On cultive au grand les choux dans les communes voisines de Lorient.

RÈGNE MINÉRAL. — Le département renferme des mines de fer qui alimentent plusieurs hauts-fourneaux, une mine de plomb (à Saint-Mandé, près Baud), qui a été récemment découverte. — On y exploite de la pierre de taille, du granit, de la pierre siliceuse dite *moellon*, de la terre à poterie, etc. — On y trouve du cristal de roche, du mica, du schiste ardoisier, du sable ferrugineux pouvant servir d'émeril (dans l'île de Groix), etc.

*Eaux minérales*. — Il n'existe dans le pays aucun établissement d'eaux thermales. La source d'eau minérale ferrugineuse du Bouetier, près de Hannabon, est visitée par quelques malades. — Les eaux de Loyat, près de Ploermel, ont aussi de la réputation.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

VANNES, ville et port de mer à 3 l. de l'Océan, avec lequel elle communique par le golfe du Morbihan, ch.-l. de préf., à 128 l. O.-S.-O. de Paris. (Distance légale. — On paie 51 poste 3/4) Pop. 10,395 hab.—Cette ville très ancienne paraît être l'ancienne *Dariorigum*, capitale des Venètes, peuples gaulois puissants par leur marine, et que César vainquit dans une fameuse bataille navale, livrée près du Morbihan.—Son nom actuel vient, dit-on, du celtique *Wenet*, qui signifie belle et jolie. S'il en était ainsi, ce nom ne devrait guère lui convenir aujourd'hui. — L'histoire de Vannes se trouve liée à l'histoire de Bretagne. Ce fut dans la forêt voisine de cette ville, au château de Coetlon, qu'en 840, après la mort de Louis-le-Debonnaire, les évêques et les seigneurs du pays, réunis par Nominoé, nommèrent *Roi* ce gouverneur de la Bretagne. — Vannes fut ravagée par les Normands, en 847 et en 865. Quand les seigneurs bretons se révoltèrent contre le roi Salomon, l'évêque de la ville prit part à la révolte, et le comte de Vannes Pasquiten, gendre du Roi, fut un des chefs des révoltés. Vannes fut le théâtre d'événements importants à l'époque où les comtes de Blois et de Monfort se disputèrent la souveraineté de la Bretagne. Assiégée plusieurs fois, elle fut prise et reprise et souvent dévastée. Elle eut aussi beaucoup à souffrir pendant les guerres de la ligue; c'était alors une cité importante, par son port, son commerce et ses fortifications; elle rivalisait avec Rennes et Nantes. — Pendant 71 ans elle fut le siége d'un parlement créé par le duc François II. Les Etats de Bretagne s'y rassemblèrent en 1532, et y signèrent la fameuse requête qui, presentée au roi François I^er^, détermina la réunion de la Bretagne à la France. — Cette ville est bâtie sur le sommet et sur le versant d'un coteau dont le pied est baigné par un petit ruisseau; elle est massée en amphithéâtre, autour d'une lourde cathédrale placée sur la crête du coteau. — Deux quartiers dont les maisons sont construites sur pilotis, s'étendent dans la vallée. — Vannes, autrefois parfaitement fortifiée, avait six portes; il en reste cinq encore. Les tours qui défendaient la porte du Levant, ont long-temps servi de prisons. La *tour du Connétable*, seul débris existant de l'ancien *château de l'Hermine*, bâti en 1387, par le duc de Bretagne Jean IV, a servi aussi de prison pour les femmes. Son nom vient de ce que le fameux Clisson y fut attiré par trahison, et emprisonné pendant quelque temps. Le duc Jean avait même donné l'ordre de le mettre à mort, mais le commandant du château, le brave Basvalen, se contenta de dire au prince que ses ordres étaient exécutés. — Peu de jours après, le duc repentant fut heureux d'apprendre que le connétable vivait encore. Il récompensa noblement le gentilhomme qui avait eu le courage de lui désobéir, mais il ne fut pas aussi généreux envers Clisson, qu'il ne mit en liberté que moyennant une forte rançon. — Vannes se présente à l'extérieur sous un aspect assez pittoresque; mais l'intérieur, à l'exception d'une seule rue nouvellement alignée, n'offre que des ruelles sombres, mal propres, mal pavées, bordées de laides et hautes maisons et de sales échoppes. On y trouve pourtant quelques places publiques dont la principale est aujourd'hui plantée d'arbres. — La cathédrale est l'édifice le plus remarquable. Son extérieur n'a rien de digne d'attention. Une flèche assez lourde a remplacé l'aiguille hardie et élancée qui la dominait autrefois et qui fut détruite par la foudre en 1824. — Cet édifice antique, brûlé dans le IX^e^ siècle par les Normands, et réédifié depuis, était de nouveau en ruines à la fin du XV^e^ siècle, lorsqu'il fut rebâti tel qu'on le voit aujourd'hui. — L'intérieur a de la grandeur et de la majesté; la voûte, belle et hardie, repose non sur des pilastres, mais sur des murs latéraux. A l'entrée du chœur s'élèvent deux énormes piliers surmontés de vases de fleurs et à la base desquels sont deux autels supportant de belles statues en marbre blanc.—L'autel principal en marbre est décoré des statues de saint Pierre, de saint Paul et des deux anges remarquables par la perfection du dessin et la beauté des formes. — On voit dans une des chapelles latérales, deux chefs-d'œuvre de la sculpture gothique en bois; ce sont deux figures de saints admirablement drapées, et dont les têtes sont pleines d'expression. — Les tombeaux de saint Vincent Ferrier et de l'évêque Bertin décorent l'église. Le premier est remarquable par la simplicité sévère du style, et le second par une belle statue. — On y voit aussi deux tableaux de grande dimension représentant l'un la *résurrection de Lazare*, et l'autre une prédication de *saint Vincent de Paul*. — Outre sa cathédrale dédiée à saint Pierre, Vannes possède une seconde paroisse sous l'invocation de saint Patern, son premier évêque, et plusieurs chapelles, parmi lesquelles on distingue la petite église du collége, d'une architecture gracieuse et élégante, et qui est surmontée d'une tour carrée où existait autrefois un phare. — Vannes possède un petit port bordé d'assez beaux quais, mais qui ne peut recevoir que des bâtiments d'un faible tonnage. — L'entrée en est obstruée par des vases; l'établissement de la marée y a lieu à 1 heure 52 minutes. — Un des côtés du port est planté d'arbres qui forment une jolie promenade, l'autre est en partie occupé par des chantiers de construction. Les constructeurs de Vannes sont renommés pour la coupe des chasse-marée. — L'ancien *château de La Motte*, dont la construction remonte au-delà du VI^e^ siècle et qui, rebâti entièrement dans le XIII^e^, et réédifié en partie vers 1720, a long-temps servi de palais épiscopal, est aujourd'hui l'*Hôtel de la Préfecture*. — Le couvent des Carmes déchaussés est devenu le *Palais épiscopal*. —Vannes possédait autrefois un grand nombre de monastères qui ont reçu une nouvelle destination. — La manutention des vivres occupe les *Carmélites*, la troupe de ligne loge aux *Visitandines*, et la gendarmerie aux *Jacobins*. — Un ancien couvent renferme l'institution du *Père-Eternel*, fondée pour l'éducation des filles pauvres, par mesdames de Molé et de Lamoignon; on y élève 60 jeunes personnes, et on y donne l'éducation première à un grand nombre de jeunes filles externes. — La salle haute de la halle de Vannes a servi en 1532 aux Etats de Bretagne, et dans le XVII^e^ siècle, en 1675, aux audiences du parlement de Rennes qui, transféré à Vannes à la suite d'une émeute, y resta pendant 14 ans. Cette salle a depuis été transformée en salle de spectacle. — Vannes possède un collége, trois hôpitaux bien tenus, l'hôpital général consacré aux enfants trouvés, aux orphelins et aux aliénés; l'hospice des incurables et l'hospice civil et militaire; plusieurs promenades parmi lesquelles on distingue le *cours de la Garenne*, et une belle bibliothèque publique riche de 8,000 volumes, et qu'on doit aux soins intelligents de la Société Polymathique.— Depuis quelques années une prison neuve a été construite en dehors des murs.—Les habitants de la ville montrent aux étrangers deux grosses têtes sculptées qui représentent, disent-ils, *Vannes et sa femme*, et qui sont en vénération dans le pays, comme *Pépezuc* à Béziers; l'*homme de la Roche*, à Lyon, et *dame Carcas*, à Carcassonne. A un quart de lieue de Vannes, près de la grande route de Rennes, existait autrefois le *château de Plaisance* où les ducs de Bretagne ont souvent résidé.

ELVEN, sur la route de Vannes à Rennes, ch.-l. de cant., à 4 l.

N.-E. de Vannes. Pop. 3,815 hab.— Ce lieu autrefois célèbre n'est plus remarquable que par une tour, reste d'un château construit par un seigneur de Malestroit, à son retour de la croisade, vers la fin du XII$^{e}$ siècle. — Ce château considérable a joué un grand rôle dans l'histoire de Bretagne, et appartenait, au XIII$^{e}$ siècle, à la maison de Rieux. Il soutint plusieurs siéges et était un point d'appui lors des révoltes des seigneurs féodaux contre leur souverain. — En 1490, la duchesse Anne le fit démolir ainsi que plusieurs autres appartenant au maréchal de Rieux, à qui elle donna en indemnité une somme de 100,000 écus. — La tour d'Elven, construite en granit, est d'une belle conservation et d'un aspect imposant; elle est de forme octogone; chaque côté a 28 pieds 6 pouces de large, au rez-de-chaussée hors d'œuvre, et 36 pieds à sa base, dans le fossé qui fait partie d'un marais, et qui était profond de 20 à 25 pieds. Cette tour était divisée en cinq étages de 20 pieds chaque; sa hauteur totale est d'environ 120 pieds. — Les murs du rez-de-chaussée sont épais de 15 pieds, ils diminuent d'épaisseur à chaque étage, en sorte que dans le haut ils n'ont que 4 pieds. Sur l'épaisseur des murs et sur la voûte du grand escalier, à douze pieds au-dessus des créneaux et des machicoulis, on monte, par un escalier extérieur, à une espèce de châtelet ou donjon, qui servait d'observatoire aux vedettes.— Une autre tour semi-circulaire, plus petite, se trouve près de la tour d'Elven, et paraît beaucoup plus ancienne.—Ces deux tours étaient entourées par des fortifications et des murs fort élevés, actuellement en ruines en beaucoup d'endroits. Les portes de cette enceinte étaient défendues par des ponts-levis et par des herses.

SARZEAU, dans la presqu'île de Rhuis, ch.-l. de cant., à 6 l. O. de Vannes. Pop. 6,126 hab. — Cette commune, qui se compose d'un grand nombre de villages disséminés et dont la population agglomérée n'est pas très nombreuse, doit aujourd'hui sa principale importance aux marais salants qui l'avoisinent. — On voyait autrefois sur son territoire le beau *château de Sucinio*, demeure favorite des ducs de Bretagne, et où ses princes, suivant les anciens auteurs, allaient souvent se *soulacier* des ennuis de la cour.— Le nom du château était le même que celui de la fameuse maison de plaisance du grand Frédéric (Sans-Souci), *Soucy-n'y-ot*. — Ce château fut bâti vers l'an 1229, par le duc Jean-le-Roux, dans un pays charmant et que la tradition appelle le *Paradis terrestre* de Rhuys. — Le duc Jean II y demeurait en 1298. — En 1346, Sucinio fut pris par Montfort et repris par Charles de Blois. — En 1373, Duguesclin s'en rendit maître. — En 1386, on y présenta au duc Jean IV, un nain bas-breton âgé de 35 ans, et haut seulement de 26 pouces. — En 1393, Arthur de Richemont, qui fut connétable de France et duc de Bretagne, y vint au monde. — En 486, ce fut la retraite d'Isabelle d'Ecosse, veuve du duc François I$^{er}$. — Dans le XVI$^{e}$ siècle, Antoine, roi de Portugal, dont les Espagnols avaient envahi les Etats, s'y étant retiré, faillit être livré à ses ennemis par le commandant du château, mais il eut le bonheur de se sauver et de trouver un refuge près d'Auray. — Le château de Sucinio a été démoli en partie par un propriétaire qui a voulu en vendre les matériaux. Il n'en reste que des ruines encore majestueuses et pittoresques. — *Saint-Gildas* est une petite commune peuplée de 1,182 hab., située à l'extrémité de la presqu'île de Rhuys, et où existait autrefois le couvent dont Abeilard entreprit la réforme. Abeilard parle des bois qui entouraient le couvent et se plaint de ce que les moines y passaient leur temps à chasser. On ne trouve plus de bois à Saint-Gildas, mais on voit encore sur la grève, à la basse mer, enfouies dans le sable, les racines des arbres qui les composaient, ce qui confirme l'opinion des savants du pays, qui pensent que l'Océan, depuis plusieurs siècles, a fait de grands envahissements sur le littoral du Morbihan.

LORIENT, port maritime avec une rade sur la rivière de Scorff, à 1 l. de l'Océan, ch.-l. de préfecture maritime et ch.-l. d'arrond territorial, à 9 l. O.-N.-O. de Vannes. Pop. 18,322 hab. — Cette ville importante n'était encore, au milieu du XVII$^{e}$ siècle, qu'un village peu considérable, situé au fond de la baie défendue par Port-Louis; ce village, en 1666, fut cédé à la Compagnie des Indes qui, ayant reconnu la bonté du mouillage, y voulut commencer des établissements dont les progrès furent d'abord assez lents. — En 1689, madame de Sévigné, allant du Port-Louis à Hennebon, eut la curiosité de visiter Lorient. En mettant pied à terre sur la rive droite de l'embouchure du Scorff, elle ne vit que quelques magasins et des baraques, construits à l'extrémité d'une lande immense dépendante du hameau de Kerverot.— L'entrepôt qu'elle visita n'avait été établi que pour recevoir provisoirement les cargaisons qu'il était impossible de transporter directement, soit à Nantes, soit au Havre, où se faisaient les ventes générales. La Compagnie obtint la concession d'une portion de landes d'environ 600 toises de longueur, sur 250 de largeur, et en fixa les limites par le mur qui sépare encore le port qu'elle voulait établir, de la ville à laquelle il a donné naissance.—Le privilége de la 1$^{re}$ Compagnie des Indes passa à la Compagnie du Mississipi fondée par Law, et qui prit elle-même plus tard le titre de Compagnie des Indes.—En 1708, Lorient était encore très peu considérable, on lui accorda néanmoins, à cette époque, une église paroissiale et le titre de ville. — En 1715, cette ville ne payait encore que 1,000 livres de capitation. — De 1718 à 1728, les armements de la Compagnie continuèrent à se faire au Havre, et les ventes à Nantes et au Havre. — La Compagnie se décida enfin, en 1728, à établir à Lorient sa place d'armes et son magasin général. C'est à dater de cette époque seulement que les actionnaires firent bâtir les magasins, les quais et les cales qui servent encore au service de l'arsenal.—En 1733, on fixa l'alignement des rues.—En 1736, le plan de la ville fut approuvé, et la ville eut un maire et des officiers municipaux nommés par le roi; le commerce y avait attiré une nombreuse population. — Lorient comptait, en 1738, 14,000 habitants. Dans la même année on pava les rues et les quais, et on établit des octrois.—En 1741, Lorient obtint l'autorisation de s'entourer de murs qui furent aussitôt commencés.— Ces fortifications ne tardèrent pas à lui être utiles, car en 1746, les Anglais firent une descente dans la baie de Pouldu à deux lieues de Lorient, et s'avancèrent vers la place, dans l'espoir de la surprendre. Au lieu de brusquer un assaut qui probablement aurait eu pour eux un favorable résultat, ils perdirent un temps précieux à former un camp, à parlementer et à lancer quelques projectiles qui n'occasionnèrent que de légers dommages. On voit encore aujourd'hui incrusté dans la façade de la chapelle des congréganistes un boulet que l'on conserve comme un trophée de ce siége. — Abandonnés à eux-mêmes, et effrayés des sommations menaçantes de l'ennemi, les habitants étaient néanmoins disposés à se rendre, lorsque le comte de Tinteniac amena un secours de quelques centaines d'hommes. Admis au conseil, où l'on traitait avec le parlementaire anglais, ce brave Breton déchira le projet de capitulation, répondit sur sa tête du salut de la ville, s'empara de la garde des portes, et ordonna de battre la générale sur les remparts et dans tous les quartiers. Les assiégeants, craignant d'être attaqués par des forces supérieures, se rembarquèrent avec une telle précipitation, qu'ils firent sauter leurs poudres, et abandonnèrent quatre canons et un mortier, dont le roi fit présent aux habitants de Lorient. — En 1763, la ville continua à s'embellir et à s'organiser; des écriteaux indiquèrent le nom des rues. — En 1764, une école gratuite de dessin y fut créée.—En 1770, la Compagnie des Indes étant dissoute, le commerce fut déclaré libre, et l'intendant de la marine de Brest vint à Lorient prendre possession, pour le Roi, du port, des vaisseaux et des magasins qui appartenaient à la Compagnie. — En 1771, l'école d'hydrographie fut instituée. — En 1779, on ouvrit la Salle de spectacle. — En 1783, la ville fut éclairée par des réverbères; les quais et la place de la Comédie furent plantés d'arbres. — En 1784, Lorient fut déclaré port franc, et dans la même année on y autorisa l'établissement d'une Bourse.—Ce fut en l'an IV (1796) qu'un bagne y fut formé. Ce bagne est aujourd'hui consacré aux militaires condamnés pour insubordination.—Lorient est une ville très bien bâtie, les rues sont larges, propres, bien pavées et tirées au cordeau; les maisons sont d'une construction solide et régulière, le port est sûr, vaste et commode, les bâtiments qui l'environnent sont d'une belle architecture; il est bordé de quais magnifiques où les vaisseaux peuvent faire leurs chargements, et précédé d'une rade où de fortes escadres peuvent mouiller en sûreté. L'établissement de la marée est à 3 heures 30 minutes. — On remarque dans le port l'Hôtel de la Préfecture maritime, la Salle des ventes, le Parc d'artillerie, la Machine à mâter, la Poulierie, la Cale couverte, le Bassin de construction où se trouvent plusieurs cales découvertes pour les vaisseaux, les frégates et les corvettes, la Tour des signaux haute de 37 mètres 1/2, et qui est située sur une petite montagne au sud du port; cette tour sert à la fois de phare, de girouette pour reconnaître les aires du vent, et d'observatoire. C'est le point le plus favorable pour avoir promptement une idée de Lorient et de ses environs. — Du sommet de cette tour et d'un seul coup d'œil on découvre entièrement le plan du port, ses arsenaux, ses vaisseaux, ses chantiers et ses beaux jardins. Celui de la ville se déploie au-delà, et l'on découvre la régularité des rues spacieuses, des places et des cours. — Les magasins de la marine sont grands et vastes. — Le Lazareth est situé entre Lorient et Port-Louis, sur la petite île Saint-Michel. — Dans la ville, la Place royale offre de jolies constructions; elle est plantée de deux rangs de tilleuls. Le quartier le plus beau est celui du quai, dont les maisons sont construites sur un plan uniforme; quatre rangées d'ormes y donnent un ombrage agréable, et à l'abri duquel on peut jouir de la vue de la rade et du port. C'est au quai, près de cette promenade, que les navires caboteurs viennent décharger leurs marchandises; on y remarque une belle fontaine dont la cuvette ou citerne contient 1,200 barriques d'eau. La salle de spectacles est jolie, mais petite. L'église paroissiale offre dans son architecture une bizarrerie qui étonne: cet édifice devait le disputer en grandiose à nos plus belles basiliques; on lui avait donné d'immenses proportions; mais après trente ans de travail, désespérant de le terminer, on prit la singulière résolution d'en démolir une partie pour finir le reste.—L'Hôtel-de-Ville est mal situé, mais bien distribué; on y remarque surtout la salle

où se font les mariages, elle a la forme d'un prétoire antique et une décoration simple et élégante. — Les boucheries de Lorient méritent d'être citées à cause de leur extrême propreté. — Les faubourgs de la ville sont également assez bien bâtis. Le plus considérable est celui de Kerentreich du côté de Vannes ; on avait commencé à y construire un pont sur le Scorff, mais après plusieurs années, et lorsque toutes les pierres granitiques qui devaient composer ce pont étaient déjà taillées, on a été obligé de renoncer à sa construction, de crainte, en brisant le cours des eaux de la rivière, de contribuer à envaser le port.

**Auray**, petit port à l'embouchure de la rivière d'Auray dans le Morbihan, ch.-l. de cant., à 9 l. E. de Lorient. Pop. 3,734 hab. —Cette petite ville est bâtie sur une colline élevée qui prend naissance au bord de la mer et se termine par un vaste plateau. Elle est célèbre dans l'histoire de Bretagne. Une bataille, où Charles de Blois fut tué, y décida, en 1364, la querelle entre la maison de Penthièvre et celle de Montfort. L'ancien château qui protégeait Auray du temps des ducs de Bretagne n'existe plus: la ville est petite, mais agréable; elle possède une petite place publique et un très joli Hôtel-de-Ville. L'église paroissiale mérite aussi l'attention.—Au sommet de la ville se trouve une promenade bien ombragée. Le port où peuvent entrer des navires d'un fort tonnage est excellent; le quai est beau et bien entretenu; on y trouve plusieurs chantiers de construction toujours en activité.— C'est à Auray et à Vannes que furent jugés et fusillés les prisonniers faits à Quiberon. L'ancienne chartreuse, située à une demi-lieue d'Auray, renferme la chapelle expiatoire et le monument funèbre qui leur a été élevé. — *Sainte-Anne-d'Auray* est une chapelle isolée qui attire une grande affluence à certaines fêtes.

**Carnac**, à 8 l. S.-E. de Lorient. Pop. 3,054 hab.— La population de cette commune est disséminée dans un grand nombre de villages ou de hameaux. Carnac est célèbre à cause des monuments druidiques qui se trouvent dans ses environs au bord de la mer. Sur un espace d'environ 3,000 mètres de longueur sur 94 de largeur, s'étendent onze lignes de rochers granitiques qui forment des allées perpendiculaires à la côte. Ces rochers, dont le nombre est évalué à plus de 4,000, sont bruts et ont environ 20 pieds de hauteur; leur forme est celle d'un obélisque grossier qui serait fiché en terre par la pointe. Aux extrémités des allées on voit çà et là deux pierres qui en supportent une troisième, posée transversalement, formant une espèce de porte ou de dolmen incomplet. Les pierres de Carnac ont fatigué les conjectures de tous les érudits bretons. On ignore encore à quelle époque et dans quel but elles ont été élevées.

**Hennebon**, sur le Blavet, ch.-l. de canton, à 2 l. N.-E. de Lorient. Pop. 4,477 hab.—Cette petite ville, agréablement située sur le penchant d'un coteau, à deux lieues de l'embouchure du Blavet dans l'Océan, et à l'une des extrémités du canal du Blavet, possède un petit port où peuvent remonter les vaisseaux de moyenne grandeur. Elle se divise en trois parties, la ville vieille, la ville murée, et la ville neuve; ces deux dernières ne sont séparées que par un pont fort ancien et qui menace ruine. Au sommet de la ville vieille s'élevait autrefois le château d'où la comtesse de Montfort, assiégée par les troupes de Charles, comte de Blois, et pressée par les habitants de capituler, aperçut à propos la flotte anglaise venant à son secours, et qui força l'ennemi à se retirer. On retrouve à peine des vestiges de cette ancienne forteresse. — La ville murée conserve encore une partie des remparts qui la défendaient; elle possède un joli quai moderne et une grande place, à l'un des angles de laquelle s'élève l'église paroissiale surmontée d'un beau clocher gothique. — Les rues d'Hennebon sont généralement escarpées et malpropres.—La ville neuve fait seule exception; on y remarque quelques belles constructions particulières. — Cinq grandes routes aboutissent à Hennebon, et contribuent à donner une grande importance aux marchés hebdomadaires et aux foires mensuelles de cette ville.

**Locmariaker**, petit port, à 12 l. S.-E. de Lorient. Pop. 2,187 hab. Cette petite ville possède un port où les bâtiments de guerre et de commerce viennent se réfugier quand ils y sont forcés par les vents contraires ou par la poursuite des vaisseaux ennemis. Locmariaker est certainement une ville antique. Suivant quelques auteurs, elle a été fondée sur les ruines d'une cité romaine. On y trouve, en effet, les restes d'un cirque et les débris d'une voie militaire. D'autres prétendent que la ville romaine avait succédé elle-même à une ville gauloise, et appuient leur opinion sur les nombreuses antiquités druidiques qu'on trouve dans la ville et aux environs. — Enfin, plusieurs savants du pays ont eu récemment une discussion pour savoir si Locmariaker ne serait pas l'ancienne *Dariorigum* que quelques auteurs placent à Vannes. — On voit près de Locmariaker un des plus grands dolmens du département, c'est celui qu'on nomme la *Table-de-César*. Cette table a cela de remarquable, qu'elle présente gravée sur la surface inférieure une figure bizarre où l'abbé Mahé a cru reconnaître un *Ithyphallus* antique; non loin de la table de César on trouve aussi un menhir colossal : il a 63 pieds de longueur.

**Port-Louis**, ville forte et port maritime à l'entrée de la rade de Lorient et à l'embouchure du Blavet, ch.-l. de cant., à 1 l. S. de Lorient. Pop. 2,591 hab. — Cette ville, avant 1590, n'était encore qu'un village connu sous le nom de Blavet. Les royalistes y élevèrent un fort. Le duc de Mercœur, chef de la ligue en Bretagne, et qui prétendait à la souveraineté de ce pays, au nom de sa femme, descendante de Charles de Blois et de Jeanne la boiteuse, ayant conclu un traité avec les Espagnols, et s'étant obligé à leur fournir un port sur le littoral de l'évêché de Vannes, ceux-ci choisirent Blavet, dont ils avaient reconnu la position avantageuse. — Le duc s'empara de Blavet, en 1590, et la livra à ses alliés ; les Espagnols transformèrent bientôt le village en une ville fortifiée; mais en 1598, le traité de Vervins les força de restituer cette place à la France. Ils se disposaient à la quitter après en avoir détruit les fortifications, lorsque Henri IV leur offrit 200,000 écus pour qu'ils lui abandonnassent la ville en bon état.— Néanmoins Blavet tombait en ruines, lorsqu'en 1616, Louis XIII se décida à faire reconstruire la ville un peu au-dessous du lieu qu'elle occupait, plus à l'entrée de la rade et sur l'emplacement du petit village de Locperau. Les débris de la ville ruinée servirent de matériaux pour la construction de la ville nouvelle, qui prit le nom de *Port-Louis ;* ce ne fut néanmoins que sous Louis XIV que s'élevèrent les fortifications qui existent aujourd'hui et dont la citadelle est le complément.—En 1663 seulement, Port-Louis reçut le titre de ville. — En 1732, la compagnie des Indes eut un moment le projet d'abandonner Lorient pour former ses établissements principaux à Port-Louis ; elle y renonça promptement, et cette petite place ne sortit pas de sa médiocrité. — Ce fut néanmoins pendant long-temps un gouvernement particulier assez important. — En 1793, par décret de la Convention, la ville prit le nom de *Port-Liberté*, qu'elle conserva pendant dix ou douze ans. Napoléon lui rendit celui de son fondateur. — Port-Louis est une ville petite et généralement mal bâtie ; ses rues sont étroites et sinueuses.—L'église paroissiale est un édifice de construction assez élégante. — Les casernes y sont belles et bien situées, la citadelle est très forte, entourée d'eau ; son approche est défendue par des rochers d'autant plus dangereux qu'ils sont cachés sous l'eau. L'intérieur renferme des casernes pour les soldats, des pavillons pour les officiers, de vastes souterrains, des casemates bien abritées, un arsenal, un magasin à poudre et des citernes qui peuvent contenir toute l'eau nécessaire à la garnison. — Le port est assez vaste pour contenir plusieurs vaisseaux de guerre, et un assez grand nombre de vaisseaux marchands. La tenue y est bonne, mais l'entrée en est assez difficile.

**Quiberon**, péninsule et ch.-l. de cant., à 10 l. S.-E. de Lorient. Pop. 2,752 hab. — Cette presqu'île, qu'un grand désastre a rendue célèbre, forme, avec celle de Rhuis, une baie vaste et excellente. — Quiberon est un petit bourg situé dans la partie méridionale, et qui a, dans Portaliguen, un port défendu par deux jetées en pierres sèches, et pouvant recevoir des bâtiments de 300 tonneaux. — Le fort Penthièvre est situé sur l'isthme dans sa partie la plus étroite; il domine un rocher élevé et possède des casernes et des magasins en assez bon état. La presqu'île de Quiberon, dont l'isthme n'a que 30 toises de largeur, a trois lieues de longueur sur une demi-lieue de largeur; quoique sablonneuse, elle est assez fertile; elle renferme 27 villages et hameaux. Les Anglais y débarquèrent en 1746, lors de leur tentative contre Lorient, mais ils en furent promptement chassés. — On sait quelle y fut, en 1795, la catastrophe de l'armée des émigrés, commandée par Puisaye et par Sombreuil. — On trouve, dans la presqu'île de Quiberon, plusieurs monuments druidiques.

**Ploermel**, sur la route de Vannes à Rennes, ch.-l. d'arrond., à 10 l. 1/2 N.-E. de Vannes. Pop. 4,851 hab. — Cette petite ville doit son origine à un ancien château des ducs de Bretagne; elle est située à un quart de lieue d'un étang d'environ trois lieues de circonférence, et dont les eaux pures et vives, alimentées par la rivière de Duc qui le traverse, forment, en s'échappant au milieu des rochers, une jolie cascade de plus de 20 pieds de haut. — Ploermel était, dans le x^e^ siècle, une ville assez importante et bien fortifiée. Charles VII s'en empara en 1487, le duc de Bretagne, François II, la reprit l'année suivante et en fit raser les fortifications. — Il paraît qu'on ne tarda pas à les rétablir, car en 1591, après une résistance longue et opiniâtre, la ville et le château furent pris d'assaut par les troupes de Henri IV. — Ploermel tenait pour le duc de Mercœur, le gouverneur fut pendu, la garnison passée au fil de l'épée et la ville livrée au pillage. — Ses principaux édifices furent alors détruits. — Ces désastres ont du moins servi à l'embellissement de la ville; ses rues sont généralement larges, propres et bordées de maisons bien bâties ; elle possède deux places publiques et un vaste champ de foire. L'hospice, construit au milieu du siècle dernier, est un beau bâtiment situé sur un monticule exposé au midi ; l'air de Ploermel a toujours passé pour très sain ; on y envoyait, il y a cinquante ans, les soldats des garnisons de Lorient, de Port-Louis et de Belle-Ile, attaqués de maladies de poitrine, et on dit qu'ils y guérissaient généralement. — Le tribunal est un bel édifice, commode et bien distribué. L'église paroissiale date du XII^e^ siècle ; elle est basse et

lourde, appuyée sur quinze arcades voûtées. Sa tour, qui a servi à la triangulation des cartes de Cassini, est soutenue par quatre gros piliers. Cette église est décorée de beaux vitraux; on y remarque les tombeaux surmontés des statues en marbre blanc des ducs Jean II et Jean III, en habits de guerre; ces tombeaux se trouvaient, avant la Révolution, dans l'église des religieux du Mont-Carmel, établie à Ploermel par le duc Jean II. — Le couvent des Ursulines, établi à Ploermel, possédait une église qui existe encore et qui est fort belle; la retable est décoré de colonnes de marbre et d'un beau tableau de la *présentation de la Vierge*.

OBÉLISQUE DES TRENTE. — C'est sur la lande, entre Ploermel et Josselin, qu'a eu lieu, en 1351, le fameux combat où trente Bretons vainquirent trente Anglais en combat singulier. — Les Anglais, alliés de Jean de Monfort, occupaient Ploermel et exerçaient dans les environs d'horribles ravages. Le sire de Beaumanoir s'indigna de ces dévastations barbares. Au moyen d'un sauf-conduit, il alla trouver Bembro (sans doute Pembrock), gouverneur anglais, et lui reprocha de faire mauvaise guerre. Celui-ci lui répondit par des bravades. On se défia mutuellement et l'on convint enfin de se trouver, *trente contre trente*, au chêne de Mi-Voie, entre Josselin et Ploermel. Le combat eu lieu la 27 mars 1351, au milieu d'une foule de spectateurs attirés par ce sanglant spectacle. De part et d'autre on combattit bravement pour prouver, comme on disait alors, *qui avait meilleur corps et plus belle amie*. Les Anglais eurent d'abord l'avantage; mais Bembro ayant été tué, les Bretons firent de nouveaux efforts et remportèrent une victoire complète. Au milieu de la mêlée, Beaumanoir blessé et dévoré d'une soif ardente, demandait à boire: « Bois ton sang, lui cria Géoffroy-Dubois, l'un des siens; et ta soif se passera. » Le combat des Trente ne fut malheureusement qu'une prouesse sans résultat; il n'empêcha point la guerre civile de désoler la province. On voyait encore, il y a quelques années, les débris vénérables du chêne de Mi-Voie. — Une croix gothique en pierre, anciennement élevée dans ce lieu portait sur son piédestal l'inscription suivante: « En la mémoire perpétuelle de la bataille des Trente, que monseigneur le mareschal de Beaumanoir a gaignée dans ce lieu, l'an 1351. » Cette croix avait été brisée pendant la Révolution. — En 1819, le conseil général du Morbihan vota les fonds nécessaires pour l'érection d'un nouveau monument qui fut terminé en 1823. — C'est un obélisque de granit, de quinze mètres de hauteur. Il portait du côté du nord, une plaque en cuivre sur laquelle était gravée, au-dessus des noms des combattants, l'inscription suivante: « Ici, le 27 mars 1351, trente Bretons dont les noms suivent, combattirent pour la défense du pauvre, du laboureur, de l'artisan; et vainquirent des étrangers que de funestes divisions avaient amenés sur le sol de la patrie. Postérité bretonne, imitez vos ancêtres. » Cette plaque était ornée de fleurs de lis; lors de la Révolution de 1830, elle a été enlevée.

JOSSELIN, sur la rive droite de l'Oust, ch.-l. de cant., à 3 l. O. de Ploermel. Pop. 2,634 hab. — Cette ville renferme un très beau monument d'architecture gothique. C'est le château des ducs de Rohan, placé sur un rocher à pic de cinquante pieds de haut, baigné par les eaux de l'Oust. La majeure partie de l'édifice est détruite, mais il existe encore quatre tours dont l'une séparée des autres a servi long-temps de maison d'arrêt; les trois autres font partie d'un très grand corps de logis autrefois décoré de superbes sculptures et de divers ornements dans le genre gothique. — Au milieu de la vaste cour qui se trouvait au centre du château, est un puits très grand et très profond. — Le chœur de l'église principale de Josselin renfermait autrefois le tombeau d'Olivier de Clisson, connétable de France, mais pendant la Révolution ce tombeau a été brisé et détruit.

ROHAN, sur l'Oust, ch.-l. de cant., à 8 l. N.-O. de Ploermel. Pop. 550 hab. — Cette petite ville, autrefois fortifiée, et qui est aujourd'hui absolument sans importance, était autrefois une vicomté que Henri IV, en 1603, érigea en duché-pairie pour Henri de Rohan, un des chefs du parti protestant; celui-ci étant mort sans postérité masculine, la duché-pairie fut éteinte; mais Louis XIV la fit revivre en 1645, en faveur de Marguerite de Rohan, lorsqu'elle épousa Henri Chabot, qui prit le titre de duc de Rohan. Les anciens Rohan étaient au premier rang parmi la noblesse de Bretagne.

PONTIVY, sur la rive gauche du Blavet, ch.-l. d'arr., à 11 l. 1/2 N.-N.-O. de Vannes. Pop. 5,956 hab. — Cette petite ville, qui, sous l'Empire, a porté le nom de *Napoléonville*, est l'ancienne capitale du duché de Rohan. — Elle était autrefois entourée de murailles, dont on voit encore quelques restes. — C'est une ville que de nombreuses améliorations modernes ont beaucoup embellie. Elle se divise en deux parties bien distinctes, l'ancienne ville, qui n'a qu'un seul monument, le *Vieux Château* des ducs de Rohan, et la nouvelle ville, formée seulement par quelques rues d'ailleurs larges, propres et bien percées; on y voit une des plus belles casernes de France pour la cavalerie, un hôtel pour la sous-préfecture, une prison, des places publiques et de jolies promenades. — Le Palais-de-Justice était en construction il y a peu d'années, nous ignorons s'il a été terminé. — On devait aussi y bâtir une caserne pour l'infanterie, un hôpital militaire et une salle de spectacle. Pontivy possède un collége et un hospice. Les environs de la ville sont ornés de belles plantations. — Le *canal du Blavet*, qui a été récemment livré au commerce, et qui conduit de Lorient à Pontivy, ne peut manquer d'accroître l'importance et la prospérité de cette ville, dont la population qui n'était que de 3,100 habitants en 1824, a presque doublé en six ans.

LANGONNET, sur un ruisseau affluent de l'Ellé, canton de Gourin, à 9 l. O. de Pontivy. Pop. 3,715 hab. — Cette commune, où se trouve une ancienne abbaye fondée en 1137 par Conan III, duc de Bretagne, possède un *Dépôt royal d'étalons et de poulains* auquel, depuis 1833, le dépôt de Lamballe a été réuni. — Le haras de Langonnet avait été créé en 1807, et a beaucoup contribué à l'amélioration de l'espèce chevaline dans les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes-du-Nord. — En 1824, une ordonnance royale fit descendre ce bel établissement au rang de simple dépôt, et restreignit sa circonscription. La suppression récente du dépôt de Lamballe semblerait prouver qu'on veut lui rendre son importance première.

## ILES.

BELLE-ILE, située dans l'Océan, à 4 l. S.-O. de Quiberon, et à 10 l. S.-E. de Lorient. Cette île a environ 26 kilomètres carrés de superficie. — Elle forme un canton partagé en quatre communes (Palais, Bangor, Loc-Maria et Sauzon), et dont la population totale est de 8,233 hab. — Palais, chef-lieu de l'île, n'en compte que 3,584. — Cette île passe pour la plus grande de toutes celles de l'Océan qui appartiennent à la France. Elle a successivement porté le nom d'*Ile de Guedel*, et celui de *Belle-Ile* qu'on lui a sans doute donné à cause de la douceur et de l'égalité de son climat, et de la fertilité de son territoire. — Dans le X[e] siècle, elle appartenait à un comte de Cornouailles qui en fit présent à l'abbaye de Quimperlé. Dans le XVI[e] siècle, les moines de Quimperlé représentèrent au roi que Belle-Ile était un embarras dans leurs mains, parce qu'en temps de guerre l'ennemi y trouvait un accès facile et s'y retranchait; ils demandèrent l'autorisation de l'échanger: cet échange eut lieu avec le maréchal de Retz, favori de Charles IX, gouverneur et amiral de Bretagne, qui fit construire dans l'île une forteresse et bâtir un grand nombre de maisons. — Henri IV érigea Belle-Ile en un marquisat-pairie qui fut acheté en 1658 par Fouquet. Ce fameux surintendant des finances employa des sommes considérables à la construction d'un port, de magasins publics et d'édifices de toute nature; il fut disgracié en 1661, et Louis XIV fit aussitôt prendre possession du château. L'île et la seigneurie restèrent néanmoins la propriété de madame Fouquet, dont le petit-fils eut le titre de marquis de Belle-Ile. — En 1718, le duc d'Orléans, régent du royaume, voulant réunir Belle-Ile à la couronne, l'échangea contre le comté de Gisors, de Longueil et d'autres seigneuries. Cet échange donna lieu à plusieurs procès et à de longues discussions. — Belle-Ile possède un excellent mouillage et deux ports d'échouage. — Le Palais, chef-lieu de l'île, doit son nom à l'ancien château du marquis de Belle-Ile. — On y voit une église paroissiale bien bâtie et de beaux magasins; la citadelle est respectable et classée encore parmi les places de guerre. — Les Anglais l'ont souvent attaquée. — En 1761, ils s'en rendirent maîtres après un long siége; mais à la paix de 1763, ils la restituèrent à la France. — En 1795, lors de l'expédition de Quiberon, ils essayèrent vainement de s'en emparer. Belle-Ile possède des sources d'eau excellente. On remarque à une demi-lieue de Palais le réservoir de *Port-Larron*, construit par Vauban, pour servir à l'approvisionnement des vaisseaux de la marine royale. — Les îles de Houat et de Hœdic, éloignées de Belle-Ile de 3 à 4 lieues, en sont une dépendance.

ILE DE GROIX, à 4 l. S.-S.-O. de Lorient. Pop. 2,931 hab. — Cette île, située dans l'Océan, en face de Port-Louis, est très importante par sa situation. Elle est grande, haute et se voit de loin; ses côtes occidentale et méridionale sont belles. Il y a plusieurs points de sa circonférence où l'on pourrait former des ports de refuge. — Les habitants, marins et pêcheurs, sont renommés à cause de leur intrépidité, qui les a fait surnommer des *loups de mer*. — Le point culminant de Groix qu'on appelle le *Grand Moustero*, a environ 40 mètres au-dessus du niveau de la mer. — Le sol de l'île est un rocher recouvert par une mince couche de terre, mais néanmoins assez fertile dans les parties orientale et septentrionale. — Le reste ne présente que des landes et des pâturages. — Les productions de la partie cultivée consistent en céréales et en légumes secs. Les lentilles de Groix sont estimées; on y récolte aussi de très beau froment qu'on nomme *froment d'Espagne*, parce que les premières semences provenaient d'un navire espagnol naufragé. La pêche est à Groix comme à Belle-Ile, la principale occupation des habitants. — Les sables du rivage renferment des parcelles ferrugineuses et cuivreuses qui donnent à croire qu'il existe dans l'île des mines de fer et de cuivre. — On remarque à Groix plusieurs cavernes parmi lesquelles on cite le *trou d'Enfer*, le *trou du Tonnerre*, la *grotte aux Moutons* et la *grotte aux Pigeons*. — Il y a dans l'île cinq pierres druidiques,



*Monuments druidiques de Carnac.*



*Port de Lorient.*

*Vienne.*

dont deux seulement sont encore debout. — Les Anglais ont plusieurs fois essayé de s'emparer de Groix. Le 15 juillet 1696, ils y firent un débarquement; la date en est conservée sur le mur, et les Groisillons ont, par la tradition, conservé le souvenir des vexations que leurs aïeux eurent alors à subir. — Dans le XVIII^e siècle, les Anglais tentèrent une autre fois de descendre dans l'île, les hommes étaient à la pêche pour la plupart; mais la présence d'esprit du curé déconcerta l'ennemi. Ce brave ecclésiastique réunit toutes les femmes, et en forma plusieurs divisions qu'il fit habiller en bleu, en rouge, etc., etc. Il simula des corps de cavalerie et d'infanterie, les fit mouvoir toute la journée de positions en positions. Les Anglais, étonnés, crurent que l'île avait reçu une garnison, et renoncèrent à leur projet. Le digne curé fut récompensé par le gouvernement; il reçut la croix de Saint-Louis.

Ile-aux-Moines, dans le golfe du Morbihan, à 2 l. 3/4 S.-O. de Vannes. Pop. 1,538 hab.—Cette île doit son nom à un ancien monastère dont on voit encore quelques ruines. Le terrain y est fort inégal, entrecoupé de coteaux et de vallons, mais il est cultivé avec beaucoup de soin. Outre des plantations de céréales de lin et de chanvre, on y voit quelques vignobles qui produisent des vins blancs passables. L'île ne renferme ni chevaux, ni moutons, on y trouve seulement des vaches en assez grand nombre. — Les hommes étant presque tous marins, ce sont les femmes qui cultivent les terres, elles labourent et sèment, employant la charrue attelée de deux bœufs.—On remarque dans l'île un beau dolmen double que les habitants nomment l'*Autel du sacrifice*. — On y a aussi découvert plusieurs tombeaux de pierre grossièrement taillée et qui renfermaient outre des fragments de statues imparfaitement exécutées, plusieurs lames de cuivre et de silex.

Ile-d'Arz, dans le Morbihan, à 2 l. 1/2 au S.-O. de Vannes. Pop. 1,082 hab. —Les habitants de cette île sont tous marins, les femmes seules y cultivent la terre, qui produit du froment, un peu de mil, de lin et de chanvre, et une grande quantité de pommes de terre.—L'île possède aussi quelques vignobles, mais ne produit ni bois, ni ajoncs, ni broussailles. Les pauvres gens y sont réduits à brûler du goémon et des plantes marines. Arz renfermait autrefois un grand nombre de monuments celtiques; ils ont été détruits en partie; cependant on y voit un cromlech, plusieurs dolmens et un menhir.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 6 députés. Il est divisé en 6 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont Vannes (ville et arr.), Lorient (ville et arr.), Pontivy, Ploermel.

Le nombre des électeurs est de 1,205.

Administrative.— Le ch.-l. de la préfecture est Vannes.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Vannes. . . . . . . . . . | 11 cant., | 74 comm., | 119,774 habit. |
| Lorient. . . . . . . . . . | 11 | 49 | 128,458 |
| Ploermel. . . . . . . . . | 8 | 61 | 86,314 |
| Pontivy. . . . . . . . . . | 7 | 45 | 98,976 |
| Total. . . . . . . | 37 cant., | 229 comm, | 433,522 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Vannes), 3 receveurs particuliers, 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Vannes) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Vannes), 2 inspecteurs, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservat. dans les ch.-l. d'arrond. comm.

*Douanes.* — 1 directeur (à Lorient).

*Contributions indirectes* — 1 directeur (à Vannes), 3 directeurs d'arrondissement, 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 25^e conservat. forestière.

*Ponts et chaussées.* — Le département fait partie de la 10^e inspection, dont le chef-l. est Rennes. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Vannes, et un autre à Pontivy, chargé des quais et bâtiments civils de Pontivy.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 3^e arrond. et de la 1^re division, dont le ch.-l. est Paris.

*Haras.* — Le départ. fait partie, pour les courses de chevaux, du 4^e arrond. de concours, dont le ch.-l. est Saint-Brieuc —Il y a à Langonnet un *dépôt royal* où se trouvaient, en 1831, 58 étalons.

*Loterie.*— Les bénéfices de l'administration de la loterie, sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 9,680 fr.

Militaire. — Le département fait partie de la 13^e division militaire, dont le quartier général est à Rennes. — Il y a à Vannes: 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 3 sous-intendants militaires, à Vannes, à Lorient, à Belle-Isle. — Le dépôt de recrutement est à Vannes. — Le département renferme 4 places de guerre: Belle-Isle et citadelle, fort Penthièvre et Quiberon, Lorient, Port-Louis. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 6^e légion, dont le chef-lieu est à Angers.

Maritime. — Lorient est le chef-lieu du 3^e arrond. maritime. Il y a dans cette ville un préfet et un tribunal maritime; — une direction d'artillerie de la marine; — une direction des constructions navales; — une direction des ports; — un hôpital de la marine; — un commissaire principal; — 1 ingénieur en chef; — 1 trésorier des invalides de la marine; — une *École d'application au génie maritime* où ne sont admis que des jeunes gens ayant fait au moins deux ans d'études à l'école Polytechnique; — une *école d'hydrographie*. — Il y a dans le département: à Vannes, 1 sous-commissaire, 1 trésorier de la marine, 1 *école d'hydrographie*; — à Auray et à Belle-Isle, 2 sous-commissaires de marine. — Le *Bagne de Lorient*, affecté aux condamnés militaires, et qui en 1830 en renfermait 514, dont les travaux avaient produit une somme de 189,537 fr. 01 c., a été supprimé en 1831 et rétabli en 1832.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Rennes. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1^re instance, à Vannes (2 chambres), Lorient, Ploermel, Pontivy, et 2 tribunaux de commerce, à Vannes et Lorient.

Religieuse.— *Culte catholique.*— Le département du Morbihan forme le diocèse d'un évêché érigé dans le IV^e siècle, suffragant de l'archevêché de Tours, et dont le siége est à Vannes.—Il existe dans le département: — à Vannes, un séminaire diocésain qui compte 89 élèves, et une école secondaire ecclésiastique à Sainte-Anne. — Le département renferme 8 cures de 1^re classe, 29 de 2^e, 203 succursales et 271 vicariats.—Il y existe 15 congrégations religieuses.

Universitaire. — Le département du Morbihan est compris dans le ressort de l'Académie de Rennes.

*Instruction publique.*— Il y a dans le département: — à Pontivy, un collége royal de 3^e classe, qui compte 146 élèves; — et 5 colléges, à Auray, à Josselin, à Lorient, à Ploermel, à Vannes. — Le nombre des écoles primaires du département est de 122, qui sont fréquentées par 3,903 élèves, dont 2,578 garçons et 1,025 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 170.

Sociétés savantes, etc.—Il existe à Vannes une *Société d'Agriculture*; une *Société Polymatique*; — à Lorient, Ploermel, Pontivy, des *Comices agricoles*,—à la Chartreuse, près d'Auray, un *Établissement de sourds-et-muets*. — Lorient possède aussi un *Observatoire*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 433,522 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,118 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | Masculins. | | Féminins. | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 3,896 |
| *Naissances.* | | | | | |
| Enfants légitimes | 7,251 | — | 6,922 | Total | 14,511 |
| — naturels | 185 | — | 173 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 6,467 | — | 6,244 | Total | 12,711 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 16,677.

Dont: 7,348 contrôle de réserve.

9,329 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit: 8,624 infanterie. — 461 artillerie. — 244 sapeurs-pompiers.

On en compte: armés 5,678; équipés 2,828; habillés 3,831.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 40 sont inscrits au registre matricule; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 56 sont soumis au service ordinaire, et 44 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 5,405 fusils, 389 mousquetons, 6 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831):

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . . . . | 3,090,810 f. | 72 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . . | 867,133 | 03 |
| Douanes et sels. . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,140,100 | 60 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . . | 2,744,762 | 03 |
| Postes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 180,709 | 48 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . . . | 28,808 | 96 |
| Loterie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 87,152 | 90 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . . . . . . | 58,638 | 18 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . . | 632,001 | 58 |
| Total. . . . . . . . . | 8,830,117 f. | 48 c. |

Il a reçu du trésor 11,933,084 fr. 84 c., dans lesquels figurent:

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . | 986,946 f. | 79 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . | 130,162 | 17 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 416,673 | 26 |
| de l'intérieur . . . . . . . . . . . . . | 8,000 | » |
| du commerce et des travaux publics. | 1,000,718 | 29 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . | 4,152,497 | 50 |
| de la marine . . . . . . . . . . . . . . | 3,486,256 | 88 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . | 191,861 | 20 |
| Frais de régie et de perception des impôts. . | 1,368,903 | 92 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs, primes. | 191,064 | 83 |
| Total. . . . . . . . . | 11,933,084 f. | 84 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département, en raison de sa position côtière et des grands établissements maritimes qu'il renferme, reçoit annuellement 4,243,067 fr. 96 c. de plus qu'il ne paie (déduction faite du produit des douanes); cette somme équivaut, à un huitième près, au tiers de son revenu territorial.

### DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 324,713 fr. 77 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 74,118 f. | 97 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, encouragements, secours, etc. | 250,594 | 80 |

Dans cette dernière somme figurent pour
40,000 f. » c. les prisons départementales,
61,074 f. 80 c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de. | 15,830 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 106,712 | 20 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 103,055 | 95 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. | 31,742 | 74 |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 695,761 hectares, le départ. en compte: 340,000 mis en culture. — 13,588 forêts. — 100 vignes. — 293,133 landes et terres incultes.

Le revenu territorial est évalué à 14,741,000 francs.

Le département renferme environ :

40,200 chevaux, etc. — 192,000 bêtes à cornes (race bovine). — 257,000 chèvres et moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 220,000 kilogrammes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. | 2,884,000 | hectolitres. |
| En avoines. | 744,000 | id. |
| En cidres. | 700,000 | id. |

L'agriculture est peu avancée : les laboureurs se servent encore de la charrue à avant-train, dont le soc trop faible n'attaque point assez profondément la terre; ils cultivent aussi beaucoup à la main; néanmoins la production en céréales dépasse de beaucoup (1,081,928 hectolitres) la consommation. — Il existe dans le pays une fabrication en grand de pain de seigle pour l'exportation. Celui de Pont-Scorff est renommé. — La culture des plantes textiles est très répandue dans l'arrondissement de Pontivy. — On commence à cultiver en grand la pomme de terre. — L'usage des prairies artificielles fait des progrès. Cependant, dans les localités voisines des landes, on supplée encore au fourrage par l'ajonc pilé. Dans les îles et dans les communes du littoral on emploie comme engrais les algues marines et le goëmon recueillis sur le rivage. — Les races ovine et bovine se sont améliorées depuis plusieurs années. — Le beurre frais et salé est l'objet d'un assez grand commerce et a de la réputation. — Les chevaux du Morbihan, vigoureux, sobres, ardents au travail, sont, quoique petits, d'un excellent usage. L'éducation des abeilles donne des produits importants; le miel et la cire sont d'excellente qualité. On exporte annuellement 1,500 barriques de miel, d'un poids ensemble de 450,000 kil., et 30,000 kil. de cire. La valeur totale de cette exportation est évaluée à 375,000 francs.

INSTITUT AGRICOLE DE COETBO, dans la commune de Guer, arrondissement de Ploermel. — Le domaine de Coetbo, où l'on avait créé il y a peu d'années une fabrique de sucre de betteraves au succès de laquelle les habitudes routinières du pays ont opposé des obstacles invincibles, est devenue récemment le siége d'un *Institut agricole* qui doit être une *École normale d'industrie agricole et comparée*, où seront gratuitement admis, instruits, logés, nourris et encouragés 300 élèves appelés de tous les points de la France. Il est à supposer que le produit du travail pratique des élèves servira à couvrir les frais de l'instruction théorique. La durée des études ou des travaux sera de deux ans; les études des élèves comprendront la culture des terres dans tous ses détails, l'anatomie et la médecine vétérinaire, la botanique, la chimie et la physique appliquées à l'agriculture; l'économie industrielle en ce qui concerne la conversion des produits bruts du sol en produits manufacturés; la comptabilité agricole, la géométrie, l'arpentage et enfin le dessin linéaire. — Il est à désirer qu'un établissement dont le but est aussi utile, ait du succès.

### INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie du département est encore peu développée. — L'habitant est plutôt agriculteur et marin que manufacturier. — Lorient, quoique possédant un entrepôt réel et fictif, est plutôt un port militaire qu'un port de commerce; il renferme un petit nombre d'armateurs. Le commerce maritime de Nantes absorbe en quelque sorte celui de tous les ports voisins, qui sont réduits au cabotage et au commerce local. — Dans le Morbihan, les établissements métallurgiques occupent le premier rang parmi les établissements industriels. Il y existe 4 hauts-fourneaux pour gueuses et mouleries et 4 forges, qui occupent de 1,500 à 2,000 ouvriers de toute espèce (forgerons, bûcherons, charbonniers, ouvriers mineurs, charretiers, etc.), et produisent environ 2,350,000 kil. de fonte, qui sont en grande partie convertis en fer dans le département. — L'usine de Lanvaux fournit des projectiles à l'artillerie. — Les manufactures de draps de Josselin emploient 500 personnes, dont le travail produit annuellement 72,000 mètres de draps communs et grossiers, dont la valeur totale ne s'élève pas à plus de 250,000 francs. — Les grosses étoffes de laine de Malestroit sont d'une qualité supérieure; leur fabrication, qui est de 40,000 mètres par an, occupe 400 ouvriers des deux sexes. — Il existe à Lanvaux un beau moulin à tan. Les 87 tanneries du département emploient 200 ouvriers et donnent un produit brut de 800,000 francs. — Le département compte 7 papeteries, dont la fabrication annuelle, confiée à 60 ouvriers, s'élève à 25,000 rames. Il possédait plusieurs verreries (à Kernevel, Pontkalec, etc.), une seule, à Lanvaux, paraît être encore en activité. Il y existe huit chantiers de construction pour le commerce (à Lorient, Port-Louis, Auray, Belle-Ile, Intel, Quiberon, la Roche-Bernard et Vannes). Quand le commerce est prospère, ces chantiers occupent un grand nombre d'ouvriers. — Dans les îles et sur la côte il y a des marais salants qui produisent annuellement 20,000 muids de sel, d'une valeur commune de 50 francs chaque. — Outre les fabriques que nous avons citées, le département renferme des brasseries et des chapelleries (à Vannes et Lorient), une filature de coton et une fabrique de dentelles (à Auray), des fabriques de toiles (à Pontivy), de bleu de Prusse et de produits chimiques (au Faouet), etc., etc.

PÊCHES. — La pêche du congre, de la raie et des huîtres est une des occupations habituelles des habitants des îles et du littoral, mais celle de la sardine forme une des branches les plus importantes de l'industrie morbihannaise. 500 bateaux environ (dont 50 de Belle-Ile), montés par 2,500 marins, y sont consacrés. — Le produit annuel de la pêche est évalué à 200,000 milliers de sardines, dont 140,000 sont vendus en vert et 60,000 employés à fabriquer 15,000 barils de sardines pressées. — La confection de ces 15,000 barils occupe 100 tonneliers et 400 femmes. — Déduction faite du prix de la rogue de Norwège, qui sert d'appât, le produit net de cette pêche est évalué à 1,400,000 francs.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 MÉDAILLE D'ARGENT, 6 MENTIONS HONORABLES et 5 CITATIONS. — La médaille d'argent a été décernée à M. Reech (de Lorient), pour *métier à tresser les drisses de pavillon*. — Les mentions et citations ont été accordées pour cuirs, reliures et demi-reliures; pour fabrication de fil de plomb, d'instruments d'agriculture, de drap blanc et drap noir pour les habitants de la campagne, de drap pour manteaux de deuil et de route, de toile de ménage pour draps, de serviettes et chemises, d'improvisateur vocal, de mécaniques, de barres de fer rond pour chaînes de ponts-suspendus, d'un appareil destiné à sauver les malades, les femmes et les enfants en cas d'incendie, de bateau-sauveteur, et enfin pour un appareil de suspension de boussole.

DOUANES. — La direction de Lorient a 3 bureaux principaux, dont 2 seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831 :

| | Douanes, navig. et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Vannes. | 11,512 f. | 939,537 f. | 951,049 f. |
| Lorient. | 67,862 | 121,188 | 189,051 |
| Produit total des douanes. | | | 1,441,000 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 606. Elles se tiennent dans 120 communes, dont 33 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 634 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 114, occupent 142 journées. Il y a 22 *foires mensuelles*. — 109 communes sont privées de foires.

Les articles principaux de commerce sont les bestiaux de toute espèce, les laines, les draps; les grains, le chanvre, les instruments aratoires; la mercerie, la quincaillerie, etc.

### BIBLIOGRAPHIE.

*Annuaire statistique, etc., du départ. du Morbihan* pour l'an XII; in-12. Vannes. — *Étrennes lorientaises*; in-12. Lorient, 1813 à 1827. *Annuaire statistique, historique et administr. du départ. du Morbihan*, par Cayot-Delandre; in-18. Vannes, 1833 et 1834. — *Exercices d'hist. naturelle à l'École centrale du Morbihan* (contenant la Flore du départ.), par C. Aubry, D. M.; in-4. Vannes, an IX. — *Antiquités égyptiennes dans le départ. du Morbihan*; in-fol. avec planches. Vannes, 1812. — *Essai sur les Antiquités du départ. du Morbihan*, par M. J. Mahé; in-8. Vannes, 1826. — *Lettres morbihannaises* (dans le *Lycée armoricain*, recueil littér., in-8. 14 v.); Nantes, 1823-1829.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, n. 5.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Moselle.

(Ci-devant pays des trois Évêchés.)

### HISTOIRE.

Le pays messin, après avoir fait partie du *royaume d'Austrasie*, devint, vers la fin de la seconde race, une portion importante de la province des Trois-Évêchés. Il n'avait cherché que le patronage de l'empire; il trouva la domination des évêques et des comtes, qui s'emparèrent de la souveraineté à la faveur des discordes publiques. Cet état de choses dura jusqu'en 1211, époque de la mort d'Albert, 18e comte de Metz, qui ne laissait point d'enfant mâle. Sa fille Gertrude ayant épousé Thibault Ier, duc de Lorraine, il n'y eut plus de comtes de Metz, et la ville se gouverna, jusqu'en 1552, par ses propres lois, comme ville impériale. Toute l'autorité fut concentrée dans les mains d'un maître échevin et d'un conseil de treize personnes; ces divers magistrats étaient élus par le peuple. Ce mode de gouvernement ne s'établit pas tout de suite. L'autorité publique fut d'abord partagée entre l'évêque et le magistrat; mais, comme à Strasbourg (1), ce dernier, à la tête du peuple, l'emporta sur l'évêque, qui ne conserva d'autre pouvoir dans Metz et sur le pays messin que sa participation à l'élection du magistrat, et le droit honorifique de recevoir entre ses mains le serment qu'il prêtait à la ville. On appelait *magistrat* le conseil composé du maître échevin et de ses treize assesseurs. Ce magistrat jugeait en dernier ressort, même en matière criminelle, levait des contributions, faisait battre monnaie et décidait la paix ou la guerre. C'était à peu près la forme de gouvernement adoptée dans toutes les villes qui, aux XIe et XIIe siècles, conquirent par les armes ou à prix d'argent le droit de se gouverner elles-mêmes. La plupart, ainsi que les républiques italiennes, parvinrent, à la faveur du régime républicain, si convenable aux petits États, au plus haut point de puissance et de prospérité. Il y avait cependant des cas, surtout en matière civile, où les habitants du pays messin pouvaient en appeler des décisions de leurs magistrats à la chambre impériale d'Allemagne; mais il leur arrivait rarement de faire usage de cette faculté, leur patriotisme méfiant redoutant de faire intervenir une autorité étrangère dans leur administration locale.

(1) Voyez *France pittoresque*, t. III, p. 33.



En 1552, le roi de France Henri II s'empara du pays messin, sur lequel l'empire ne céda définitivement ses prétentions que par les traités de Munster, en 1648.

Metz et son territoire forment, depuis 1790, avec une partie de la Lorraine et du Luxembourg français, le département de la *Moselle*.

### ANTIQUITÉS.

La totalité des antiquités qui ont été reconnues et étudiées dans le département appartient à l'époque romaine. Cependant quelques antiquaires du pays prétendent qu'il existe dans la forêt de Sélomont, près de Villers-la-Montagne, des traces d'une ville gauloise. Ce fait mériterait d'être vérifié.

Les Romains possédaient de grands établissements à Metz. Ils y avaient fait construire un amphithéâtre et une naumachie (dont on voyait encore dans le siècle dernier les ruines imposantes). — L'église cathédrale de Metz possède une cuve de porphyre, d'un grand prix, trouvée dans les ruines des bains publics qu'ils avaient aussi établis dans cette ville; cette cuve, longue de dix pieds, est large de cinq et haute de trois et demi.

On voit près de Longwy les restes d'un camp romain où l'on a trouvé des médailles de Jules-César et des empereurs, jusqu'à Valentinien.

Mais l'antiquité la plus remarquable est l'aquéduc qui servait à conduire dans Metz les eaux destinées à la naumachie et aux bains. Cet aquéduc, dont les ruines existent encore des deux côtés de la Moselle, et que les gens du pays nomment le Pont-du-Diable, traverse la commune de Jouy (à 2 lieues de Metz), qui a été surnommée *aux Arches*. Il était élevé de 57 pieds au-dessus du sol et avait une longueur de 570 toises. Il n'en reste que quelques débris sur la rive gauche de la Moselle; quand les eaux sont basses on peut apercevoir les fondations des piles sur lesquelles il traversait la rivière; mais sur la rive droite, à Jouy, plusieurs arcades assez bien conservées donnent de la grandeur à ses ruines. L'une d'elles forme une espèce d'arc de triomphe sous lequel passe la grande route de Metz à Nancy.

### MŒURS, CARACTÈRES, COUTUMES, ETC.

L'habitant de la Moselle est généralement d'un caractère doux et franc. Il a de l'adresse et de

l'intelligence. Il est laborieux, actif, entreprenant, attaché au sol qui l'a vu naître, dévoué à sa famille. Aux qualités domestiques il joint celles du citoyen, et s'est toujours montré prêt à défendre par les armes l'indépendance nationale.

Les mœurs et les habitudes varient suivant les localités et la richesse des habitants. Dans les plaines fertiles, elles sont faciles et civilisées. Les habitants, gais et bienfaisants, se montrent satisfaits de leur bien-être. Mais, dans les pays pauvres, dans celui de Bitche, par exemple, les hommes ont plus de rudesse et de rusticité. Ils sont misérables, sur un sol ingrat: leur nourriture ordinaire consiste en pommes de terre mêlées avec du lait caillé; ils ont pour vêtements des étoffes grossières fabriquées par eux; pour chaussures des sabots; pour demeure des cabanes de clayonnage et de torchis. Leurs mœurs sont, comme le pays, agrestes et sauvages. Cependant ils montrent un bon naturel et assez de docilité; on est seulement obligé de les surveiller de près pour les empêcher de dévaster les forêts, qu'ils ont été long-temps habitués à regarder comme leurs propriétés. La présence de troupes nombreuses et la multiplicité des garnisons devraient influer défavorablement sur les mœurs; néanmoins la proportion des naissances illégitimes n'est annuellement que de quatre et demi à cinq et demi sur cent.

Juifs. — Metz est, en France, une des villes principales de la nation israélite. — L'établissement des Juifs à Metz remonte à une époque fort ancienne. Ils y existaient dans le VII^e siècle. Chassés en 1331 et 1365, ils trouvèrent le moyen d'y rentrer. Inquiétés de nouveau en 1562, ils obtinrent en 1567 la permission d'y rester.

Réduits alors à quatre familles, et sans qu'il leur fût permis d'admettre d'étrangers, ils se multiplièrent avec une rapidité si grande, qu'ils éveillèrent la haine des magistrats. Henri IV en arrêta les effets en leur accordant une protection ouverte par des lettres-patentes du 24 mars 1603, dont les dispositions furent confirmées, étendues même, par celles de 1718 et de 1777.

Le tableau de l'accroissement successif de leur population, de 1562 à 1789 (c'est-à-dire pendant plus de deux siècles), présente une singularité frappante, puisque le nombre des familles juives de Metz, qui n'était que de 4 en 1562, se trouvait de 550 en 1789. Cependant, en l'an 9 (1801), il n'y avait plus à Metz que 503 familles.

Outre les 550 familles juives de Metz, on en comptait 447, en 1789 (en l'an 9, 550), dans les villes ou villages du pays environnant. Ces Juifs étaient dans la dépendance de la communauté de Metz, et soumis à la juridiction de son rabbin.

Les Juifs de Metz payaient un *droit d'habitation, protection et tolérance*, qui avait été cédé pour 20,000 livres par an à la maison de Brancas-Lauraguais. Ce droit sur le malheur était ainsi une source de bénéfices pour les courtisans.

Le Graouilli de Metz. — On avait autrefois l'usage de promener, processionner dans les rues de cette ville, aux fêtes des Rogations, un mannequin en forme de dragon, à gueule béante, dardant une langue de fer. Ce dragon, appelé *Graouilli*, s'arrêtait devant les boutiques des boulangers et des pâtissiers; ceux-ci s'empressaient de piquer à sa langue, ou de jeter dans sa gueule des petits pains et des gâteaux qui, comme on le pense bien, descendaient promptement dans la besace des porteurs cachés sous le mannequin.

La tradition voulait que ce fût la représentation d'un monstre dont saint Clément, évêque de Metz, avait jadis délivré le pays. Dans un mémoire lu à l'académie celtique, M. Le Noir, alors administrateur du musée des monuments français, sacrifiant à l'esprit du jour, qui voulait voir partout des symboles astronomiques, a cherché, il y a vingt-cinq ans, à expliquer le *Graouilli* par une fête commémorative du triomphe du dieu de la lumière (*le Soleil*) sur le dieu des ténèbres (*Typhon*), représenté par un dragon. Le *Graouilli* de Metz lui paraît provenir du même principe que le *Dragon* de Douay, la *Gargouille* de Rouen et la *Tarasque* de Tarascon.

## LANGAGE.

La langue française est familière aux deux tiers des habitants du département, dans lequel elle était presque inconnue au commencement du siècle passé: on parlait le patois messin, même dans les meilleures maisons; il est encore usité dans les campagnes, mais concurremment avec le français, que le paysan parle avec facilité, et qui même a fait, depuis la révolution, des progrès rapides dans la partie allemande.

## EXTRAITS BIOGRAPHIQUES.

L'ancien pays messin a donné naissance à plusieurs hommes distingués; le plus illustre est, sans contredit, Abraham Fabert, maréchal de France; Sébastien Leclerc, graveur du XVII^e siècle, occupe un rang élevé dans les arts; Pilatre de Roziers fut une des premières victimes des expériences aérostatiques; dom Calmet est classé parmi les plus savants érudits.

— Abraham Fabert, né à Metz, en 1599, était petit-fils du directeur de l'imprimerie de Charles III, duc de Lorraine. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire. Son courage et son talent le portèrent promptement à un grade élevé. — Son humanité égalait sa bravoure; chargé en 1635 de poursuivre le général Gallas, qui, comme le duc de Brunswick en 1792, essayait vainement l'invasion de la Champagne, il arriva dans un camp où l'ennemi avait abandonné une partie de ses malades et de ses blessés. Un de ses soldats cria qu'il fallait les tuer: « Voilà, dit Fabert, le conseil d'un barbare; cher-

« chons une vengeance plus noble et plus digne d'un « Français. » Et il fit distribuer des vivres à ces malheureux qui en avaient le plus grand besoin; ensuite il ordonna de les transporter à Mézières : par reconnaissance ils s'attachèrent presque tous au service de la France. — Blessé au siége de Turin, en 1640, d'un coup de mousquet à la cuisse, les chirurgiens déclarèrent qu'il fallait lui faire l'amputation. Le cardinal de Lavalette et Turenne l'engageaient à s'y soumettre : « Il ne faut pas « mourir par pièces, leur dit Fabert; la mort m'aura « tout entier ou elle n'aura rien, et peut-être lui échap« perai-je. » Son calme et sa résolution le sauvèrent; il guérit en effet peu de temps après. — Au siége de Perpignan, Louis XIII, malade, avait chargé Fabert de lui faire chaque matin un rapport des opérations de la veille. Un jour le grand écuyer (Cinq-Mars) se permit de critiquer ce rapport. Le roi lui imposa silence d'une manière mortifiante. Il sortit en disant au chef des gardes : « Monsieur, je vous remercie. — Que dit-il? de« manda le roi, je crois qu'il vous menace. — Non, sire, « répondit Fabert; on n'ose pas faire de menaces en « présence de votre majesté, et ailleurs on n'en souffre « pas. » — Fabert, devenu maréchal de France, était gouverneur de Sédan; il fit ajouter plusieurs ouvrages aux fortifications de cette place, et paya de ses épargnes une partie des dépenses. Comme ses parents lui reprochaient d'employer de cette manière un bien qu'il devait garder à sa famille, il leur répondit : « Si pour empêcher une « place, que le roi m'a confiée, de tomber au pouvoir « des ennemis, il fallait mettre à une brèche ma per« sonne, ma famille et tout mon bien, je n'hésiterais pas un « moment. » La noblesse de ses sentiments égalait la loyauté de son caractère. Le cardinal Mazarin ayant osé lui proposer de lui servir d'espion dans l'armée, comme plusieurs autres grands personnages n'avaient pas rougi de le faire, colorant leur infamie du nom de dévouement au roi, Fabert lui dit avec dignité : « Peut-être faut-il « à un ministre des gens qui le servent de leurs bras, « et d'autres de leurs rapports; souffrez que je sois des « premiers. » Aussi le ministre répondit-il quelque temps après à des personnes qui cherchaient à répandre des doutes sur sa conduite : « Ah! s'il fallait se méfier de « Fabert, il n'y aurait plus d'homme en qui l'on pût « mettre sa confiance. »

Parmi les contemporains qui appartiennent au département de la Moselle, on remarque trois anciens ministres, BOUCHOTTE (de la république), BARBÉ DE MARBOIS (de l'empire), aujourd'hui président de la cour des comptes, et DE SERRE (de la restauration), orateur remarquable que les luttes de la tribune ont tué; le maréchal MOLITOR, dont l'héroïque résistance fut si utile à la grande armée pendant les batailles d'Essling et de Wagram; les chefs des armées républicaines, HOUCHARD et CUSTINES, qui trouvèrent un échafaud pour prix de leurs victoires : les généraux KELLERMANN, RICHEPANSE, SÉMÉLÉ, ÉBLÉ, GRENIER, THOMAS, VILLATTE, THIRION, GAUDIN, JOBAL, JACQUEMINOT, etc.; le marquis DE PANGE, pair de France, qui fut l'ami des Chénier et de Lebrun; les comtes EMMERY, et COLCHEN, membres du sénat; D'HOFFELIZE, pair de France; MERLIN DE THIONVILLE, membre de la Convention, commissaire national aux armées, qu'il étonna plus d'une fois par sa bravoure; DE WENDEL, ancien député, créateur des belles usines d'Hayange; BOUVIER-DUMOLARD, préfet du Rhône à l'époque de la grande insurrection des ouvriers de Lyon; DUPIN, ancien préfet, auteur d'une *Statistique* estimée des *Deux-Sèvres*; TEISSIER, préfet de l'Aude, auteur de l'*Histoire de Thionville*; A. BÉGIN, rédacteur d'une *Biographie* de la Moselle; madame *Amable* TASTU, que son talent place au rang de nos premiers poëtes modernes, etc.

BOUCHOTTE, né à Metz en 1754, était ministre de la guerre sous la Convention, au moment où l'Europe coalisée se ruait contre la France républicaine. L'énergie de son administration répondit à la gravité des circonstances. Onze armées furent créées, 700,000 hommes et une nombreuse cavalerie furent levés, habillés, armés et exercés dans un délai de quatre mois. Des généraux nommés alors, la plupart, depuis, illustrèrent les armées françaises. C'est au ministre Bouchotte qu'est dû l'honneur de leur choix; ce fut lui qui signa le brevet du *général* Bonaparte.

BARBÉ DE MARBOIS est né à Metz en 1745. Sa longue carrière offre un mélange singulier de bonheur et de vicissitudes. Mais, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il se fit toujours remarquer par une inaltérable probité et par un honorable caractère. — Il fut un des déportés de Sinamary, un des conseillers d'État du premier consul, un des ministres de Napoléon. — Ministre du trésor public, il tomba dans la disgrâce de l'Empereur et perdit son portefeuille, sans que sa réputation d'intégrité pût en être ébranlée. La présidence de la cour des comptes et une place au sénat témoignèrent de l'estime que Napoléon lui conservait. — En 1815, à une époque de réactions politiques, il devint garde des sceaux et ministre de la justice, et, comme ministre et comme citoyen, il ne cessa point de manifester la modération de ses opinions. Il est redevenu en 1816 premier président de la cour des comptes. Les fonctions publiques dont il a été chargé, et dont il s'est toujours acquitté avec exactitude, ne l'ont pas empêché de s'occuper des sciences et des lettres. Le savant a rencontré plus d'une fois dans les travaux de l'administrateur la matière d'un ouvrage utile.

CUSTINES était né à Metz en 1740. — Un jour, son chef d'état-major, Baraguay-d'Hilliers, depuis général, lui lisait une dépêche sous le feu de l'ennemi et pendant que ses soldats se battaient; une balle siffle et perce, entre les doigts du lecteur, la lettre déployée; celui-ci s'arrête. « Continuez, lui dit Custines, ce n'est qu'un mot que la balle aura emporté. »

Bien que les traités de 1815 aient enlevé Sarrelouis à la Moselle, les habitants de ce département ne cesseront jamais de considérer comme des compatriotes les concitoyens de l'illustre et infortuné maréchal Ney. Ils compteront toujours aussi ce brave guerrier au nombre des hommes dont le département a le droit de s'honorer.

NEY, maréchal de France, prince de la Moscowa, était né à Sarrelouis en 1769. Sa vie fut une suite de glorieux combats. Aucun soldat de la grande armée n'oubliera jamais qu'il a sauvé, en 1812, pendant la retraite de Russie, les débris des troupes françaises. Son courage lui avait fait donner le nom de *brave des braves*. On sait quel concours fatal d'événements amena en 1815 sa condamnation à mort. Son exécution doit être un sujet éternel de regrets pour ceux qui l'ont

ordonnée. — Napoléon a toujours porté une vive affection au maréchal Ney; il a exprimé sur son procès et sur sa défense une opinion qui mérite d'être rapportée : « La défense politique de Ney semblait toute tracée : il avait été entraîné par un mouvement général, qui lui avait paru la volonté et le bien de la patrie; il y avait obéi sans préméditation, sans trahison. Des revers avaient suivi; il se trouvait traduit devant un tribunal : il ne lui restait plus rien à répondre sur ce grand événement. Quant à la défense de sa vie, il n'avait rien à répondre encore, si ce n'est qu'il était à l'abri derrière une capitulation sacrée, qui garantissait à chacun le silence et l'oubli sur tous les actes, sur toutes les opinions politiques. Si, dans ce système, il succombait, ce serait du moins à la face des peuples, en violation des lois les plus saintes, laissant le souvenir d'un grand caractère, emportant l'intérêt des âmes généreuses, et couvrant ses bourreaux de réprobation et d'infamie. » On a demandé de nos jours la réhabilitation légale du maréchal Ney. Cette demande nous semble maladroite. Reviser certains jugements, c'est leur donner une importance morale qu'ils ne peuvent avoir. La haute raison des peuples calmés, la postérité, qui est juste, le temps, qui est impartial, sont les meilleurs juges de l'équité des arrêts politiques.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Moselle est un département *frontière*, région N.-E. — Il a pour limites, au nord le duché de Luxembourg et la Prusse rhénane (Trèves), à l'est la Prusse rhénane (Sarrebruck), et la Bavière rhénane (Deux-Ponts); à l'ouest le département de la Meuse; au midi celui de la Meurthe; le département du Bas-Rhin le touche au sud-est. — Il tire son nom de la principale rivière qui le traverse. — Sa superficie est de 672,143 arpents métriques.

Sol. — Il offre aux yeux plusieurs chaînes de collines de hauteurs inégales (100 à 195 mètres). Celles qui se rattachent à la chaîne des Vosges, et dont les pentes sont rapides et brusques, les sommités escarpées, les rochers pyramidaux appartiennent à des montagnes de première formation; les autres sont de formation secondaire, à couches horizontales ou légèrement inclinées. — Parmi ces collines, les unes sont couronnées par des forêts, les autres ne produisent que des bruyères, des genêts et des fougères. Quelques plateaux sont cultivés, mais les terres en sont généralement mauvaises. — Le sol, siliceux dans les parties voisines des Vosges, devient argileux du côté de Bitche. Il est de qualité médiocre. Les prairies les plus fertiles sont exposées à des inondations qui les couvrent de sable et de galets.

Forêts. — Les forêts occupent une grande étendue de terrain : elles fournissaient autrefois des arbres pour la marine; mais les exploitations trop multipliées ont rendu rares les fortes pièces. Les forêts royales sont encore considérables, principalement dans la conservation de Bitche, où elle couvrent une superficie de 26,620 hectares. Les forêts de la Moselle sont, en général, peuplées de chênes qui y réussissent bien. L'hiver de 1709 leur a causé un mal considérable, qui a été augmenté par une exploitation de 50,000 pieds d'arbres, faite en 1750, pour la Hollande : et comme, depuis cette époque, les coupes ont trop attaqué les vieux arbres, les grands vents, ne trouvant plus d'obstacles, en ont déraciné un grand nombre. L'administration s'occupe de repeupler les éclaircies avec un zèle digne d'éloges.

Landes. — Le département renferme 900 hectares de terrains en friche qui appartiennent au domaine public.

Étangs. — Ils occupent environ 600 hectares de terrain : dans l'arrondissement de Metz on les a convertis en prairies et terres arables, dont le produit surpasse celui de la pêche. Il est à désirer que les dessèchements augmentent encore et rendent à l'agriculture des espaces fertiles et aujourd'hui perdus pour elle.

Rivières. — La *Moselle* et la *Sarre* sont les seules navigables. — La Moselle parcourt le département du midi au nord : elle traverse Metz et Thionville, et baigne les murs de Sierk. Cette rivière a trois sources, toutes trois dans les Vosges (arrondissement de Remiremont); la principale est auprès des ruines du château de Moselle, commune de Bussang. La Moselle, roulant entre des roches, entraîne une grande quantité de cailloux qui rendent ses rives infertiles. — Elle reçoit, dans les Vosges, la Vologne, qui sort du lac de Gerarmer. Cette rivière renferme le *mitulus margaritiferus* de Linnée, coquille bivalve du genre des moules et qui contient des perles dont quelques-unes sont assez grosses et d'une belle eau.

Routes. — Douze grandes routes royales ou départementales, et entre autres la grande route d'Allemagne par Strasbourg, traversent le département.

Marais. — On en trouve quelques-uns dans l'arrondissement de Bitche. Leurs principales productions sont des roseaux de plusieurs espèces, et l'*acorus verus*. On pourrait, sans de grandes dépenses, les dessécher. On rendrait ainsi des prairies grasses à l'agriculture (le département n'en renferme pas une étendue suffisante pour ses besoins) et la salubrité à plusieurs villages, dont la population est décimée par les fièvres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température est diverse dans les différentes parties du département. Douce dans l'ancien pays messin et dans le vallon de la Moselle, elle est rigoureuse et froide dans les contrées voisines des Vosges et des Ardennes. Les changements de temps y sont plus brusques et plus fréquents; les froids s'y font sentir même au milieu de l'été. — On prétend que la température est plus inconstante et moins douce qu'autrefois, et l'on croit que cela tient aux nombreux défrichements et aux abatis qui ont eu lieu dans les forêts.

Quoique le nombre des jours pluvieux soit considérable, il ne tombe annuellement à Metz que 24 à 25 pouces d'eau.

Maladies. — Les affections cutanées et les maladies aiguës produites par les transpirations arrêtées sont les plus communes dans le département.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — En 1829, M. de Pouzols, alors capitaine au 33e de ligne, naturaliste fort instruit, a reconnu près de Thionville, l'existence de plusieurs animaux fossiles, parmi lesquels se trouve le *plesiosaurus* de Cuvier. Il a reconnu également dans le calcaire jurassi-

que de l'ouest du département et dans le liais des environs de Thionville un grand nombre de gryphées, de pectinées, d'isocardes et autres coquillages.

RÈGNE ANIMAL. — Les forêts renferment une grande quantité de gibier, lapins, lièvres et chevreuils : le sanglier est devenu rare. Les loups y sont assez nombreux, ainsi que les renards, les belettes, les blaireaux et les chats sauvages.

Outre quelques espèces de montagne, telles que le pyrargue, par exemple, on trouve les mêmes oiseaux que dans les autres départements. L'ortolan vrai était un objet de commerce à Metz, où les oiseleurs l'engraissaient. Le rouge-gorge abonde aux environs de cette ville, en automne; c'est un gibier délicat et recherché.

Les poissons du département ont été presque tous nommés par Ausone, dans son idylle sur la *Moselle*. Les plus communs sont la carpe, le brochet, l'anguille, le barbeau, la tanche, la brême, le goujon et toutes les espèces de poissons blancs. Dans quelques rivières on pêche des truites; dans la Sarre et dans la Moselle on prend des saumons, des aloses et des lamproies. Les écrevisses de la Sarre sont très estimées. On trouve aussi dans la Moselle l'able (*cyprinus alburnus* de Linnée), petit poisson dont les écailles argentées servent à fabriquer les fausses perles.

RÈGNE VÉGÉTAL. — Il ne présente rien de particulier.

RÈGNE MINÉRAL. — On exploite plusieurs mines de fer de bonne qualité. Le département renferme quelques filons de plomb et de cuivre qui ont été exploités autrefois; de la houille qui sert pour les usines; des carrières de grès, de pierre calcaire, de marbre lumachelle, d'argile et de gypse. — La chaux de Metz est estimée. — Il existe des tourbières, mais elles sont abandonnées.

*Eaux minérales*. — On trouve, près de Metz, les eaux ferrugineuses de Bonne-Fontaine, excellentes pour les maux d'estomac, mais très peu fréquentées; il y a à Guenetrange, près de Thionville, un puits appelé Chaudebourg, dont les eaux sont réputées bonnes pour les obstructions.

*Eaux salées*.— Près du pont de Saint-Julien-lès-Metz, non loin de la porte des Allemands, est une source salée qu'un tanneur emploie dans ses fosses. Le degré de salure ne permet pas d'en faire usage pour la fabrication du sel.

La source salée de Saltz-Bronn existait déjà dans le XIIe siècle, et fournissait annuellement environ quatre-vingt mille quintaux de sel. Elle cessa d'être exploitée en 1591, et c'est en 1826 seulement que les travaux furent repris par les possesseurs actuels. Ils ont fait construire deux belles usines qui contiennent chacune deux chaudières, une étuve, des magasins, des ateliers, un bâtiment de graduation, etc. — Le sel parfaitement séché dans l'étuve est très pur, très blanc et bien cristallisé. On en prépare seulement vingt mille quintaux métriques, limite imposée par l'ordonnance de concession; mais la saline, dont l'eau est à huit degrés, pourrait aisément fournir, comme autrefois, quatre-vingt mille quintaux d'excellent sel.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Walsbronn, village et château dans une vallée près de Bitche, doit son nom à une fontaine singulière qui y coulait jadis au milieu des forêts (*Walsbronn*, source des bois). Cette fontaine, comme plusieurs sources de Perse, charriait du naphte ou pétrole blanc. Elle avait beaucoup de célébrité dans le moyen-âge. Des inscriptions, des médailles antiques, et les restes d'une voie romaine font croire que les Romains eux-mêmes en connaissaient les vertus. Dans le XVIe siècle, on y trouvait un bassin et des bains pour les malades. On ignore quels événements ruinèrent cet établissement. Un médecin qui, dans le dernier siècle, fit des recherches sur la fontaine de Walsbronn, la trouva presque cachée sous les décombres. Il parvint à lui rendre son cours, mais le pétrole ne reparut qu'en petite quantité. Il ne paraît pas qu'on songe aujourd'hui à le recueillir.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

METZ. Dans une belle position, au confluent de la Moselle et de la Seille, ch.-l. de préf., à 77 l. E. de Paris, pop. 44,416 h. — Dans le IVe siècle, cette ville était la capitale des *Médiomatrices*, puissant peuple des Gaules. Enlevée aux Romains par Clovis, elle devint sous les rois Francs la capitale du royaume d'*Austrasie*. Plus tard elle passa de la France à l'Autriche, de l'Autriche à la France, et toujours des guerres sanglantes marquèrent son passage d'une domination à l'autre. Charles-Quint l'assiégea, en 1522, et fit tirer sur elle plus de 17,000 coups de canon, mais il fut repoussé par le duc de Guise. En 1648, Metz et son territoire furent définitivement réunis à la France par le traité de Munster. — Sept conciles ont été tenus à Metz, le premier en 590, sous Childebert, le dernier en 1286. Dans celui qui eut lieu en 888, on s'occupa de la condition des Juifs, qui ont toujours peuplé une partie de la ville; ils y obtinrent la confirmation des priviléges dont plusieurs empereurs les avaient gratifiés. C'est à Metz que furent publiés, en 1356, les derniers chapitres de la Bulle-d'Or. — L'évêque de cette ville prenait autrefois le titre de prince d'Allemagne. — Metz est une des places les mieux fortifiées de la France. Le fort de la Double-Couronne-de-Moselle, commencé en 1728, fut achevé en 1731. La ville a neuf portes avec ponts-levis, dont six seulement servent aux relations extérieures. Il y a de belles casernes, des magasins militaires, un hôpital et tous les bâtiments nécessaires à une place de guerre. La cathédrale, qui a 363 pieds de longueur et une hauteur égale, doit son origine à l'évêque Thierry, qui en jeta les fondements dans le XIe siècle; elle ne fut terminée qu'en 1480. La tour, de 400 pieds de haut, travaillée à jour, renferme une cloche du poids de 26,000 livres, dont les sons se font entendre à deux lieues. Cette tour est un des beaux monuments de l'architecture gothique.

Metz se distingue encore par l'hôtel de l'Intendance, le bâtiment du Gouvernement, qui s'élève sur l'Esplanade, et où siégent les tribunaux, la salle de spectacle, et une bibliothèque de 60,000 volumes, parmi lesquels se trouvent plusieurs manuscrits précieux. — La ville possède entre autres établissements : l'école d'Application, où les jeunes officiers sortis de l'école Polytechnique complètent leurs études pratiques sur l'artillerie et le génie, et un arsenal militaire d'une grande richesse.—Les deux rivières qui traversent cette ville se réunissent sous les murs au-dessous du *pont des Basses-Grilles*.

SARREGUEMINES. Agréablement située à la jonction de la Sarre et de la Blise, ch.-l. d'arr., à 14 l. 1/2 E. de Metz, pop. 4,180 h. — Cette ville, qui a porté le nom de *Guémond*, se recommande principalement par son activité commerciale. Elle possède un collége estimé et un beau quartier de cavalerie.

BITCHE. Petite place forte, sur un rocher presque à pic, ch.-l. de cant., à 10 l. S.-E. de Sarreguemines, pop. 3,132 h. — Cette place, destinée à défendre le défilé des Vosges, entre Weissembourg et Sarreguemines, domine d'étroites vallées, d'immenses forêts de sapins et des montagnes tapissées de bruyères. — La ville basse, autrefois appelée *Kaltenhausen*, est bâtie au pied du rocher, près d'un grand étang, où la Horne prend naissance. — D'après les observations barométriques, la ville basse est placée à 117 toises au-dessus de Paris, et à 155 au-dessus de l'Océan.—

Le château est à 202 toises au-dessus du niveau de la mer. Le roc qui porte le fort a 50 mètres de haut; il est isolé au milieu de la ville, et surmonté d'un autre rocher de plus de 25 mètres d'élévation. — L'enceinte du fort se compose de quatre bastions avec une demi-lune couronnée et un ouvrage à cornes. — Tout l'intérieur du rocher est voûté et casematé. On y a construit un local assez considérable pour recevoir, en cas de siége, une centaine de malades ou de blessés. Cette forteresse est un vrai chef-d'œuvre, dans son ensemble comme dans ses parties; elle peut être armée de 80 pièces de canon de tout calibre: 1000 hommes suffisent pour sa défense; elle passe pour imprenable. L'eau ne lui manque pas; elle possède cinq citernes très belles, et en outre un puits profond d'environ 80 mètres, taillé dans le roc, et dont l'eau est excellente.

Briey. Dans une gorge, sur le penchant de plusieurs coteaux qu'arrose le Wagot, ch.-l. d'arr., à 5 l. N.-O. de Metz, pop. 1,755 h. — On la divise en haute et basse ville. Elle n'est remarquable que par son industrie.

Longwi. Petite place forte, sur la Chiers, ch.-l. de cant., à 10 l. N.-O. de Briey, pop. 1,642 h. — Son nom est une abréviation de *longus vicus*, long bourg. On la divise en ville haute et ville basse. La première, qui date du XIIe siècle, est dans un vallon étroit que parcourt la rivière de la Chiers; trois montagnes fort roides l'environnent. Au sommet de l'une de ces montagnes on voit la ville haute à laquelle on ne parvient que par une route pratiquée en zigzags. — Longwi, après avoir appartenu aux comtes de Luxembourg et aux ducs de Lorraine, fut acquis aux Français en 1679, par le traité de Riswick. Ce sont eux qui, en 1679, construisirent la ville haute et les fortifications qui la défendent. — Longwi a donné naissance à *François de Mercy*, général de l'armée du duc de Bavière, qui combattit contre Turenne et Condé, et mourut, en 1659, sur le champ de bataille. — En 1792, les Prussiens entrèrent dans Longwi après l'avoir bombardée. Un magistrat, qui s'était opposé à la capitulation, fut pendu par la populace, heureusement il tomba du haut de la potence, s'évada et vint se réfugier aux avant-postes français, où il reçut l'accueil que méritait son patriotisme. — La position militaire de Longwi est fort avantageuse. Cette ville, avec son territoire, forme un angle saillant dans le duché de Luxembourg. La forteresse est défendue par des précipices. Le corps de la place, très bien construit, forme un hexagone régulier de 1,200 toises de circuit, composé de 6 bastions et de 2 cavaliers; les remparts et quelques-uns des forts sont garnis d'un double rang de tilleuls; l'intérieur de la ville est fort gai; il n'y a que deux portes d'entrée, celle de Bourgogne au nord et celle de France au midi; les rues sont tirées en ligne droite. — Les objets dignes de remarque sont: l'église paroissiale, l'hôtel-de-ville, l'hôpital, la boulangerie militaire, les casemates ou voûtes souterraines et les puits. — Les ouvrages extérieurs de la ville sont faits d'après le système de Vauban. En 1792, les fortifications étaient en très mauvais état; depuis la paix on les a réparées.

Thionville. Sur la Moselle, dans une contrée riante et fertile, ch.-l. d'arr., à 6 l. N. de Metz, pop. 5,845 h. — Plusieurs capitulaires, datées de cette ville, témoignent de son ancienneté. Charlemagne en aimait le séjour. Les Français la prirent sur les Espagnols en 1528. Elle fut rendue à ces derniers, par le traité de Cateau-Cambresis. Reprise par le prince de Condé, en 1643, Thionville resta définitivement à la France, par l'art. 38 du traité des Pyrénées. — La ville est très jolie, quoique environnée de fortifications. — On y trouve de belles casernes et un manége couvert, dont la construction élégante et hardie peut rivaliser avec celui de Nancy. — Les fortifications présentent un développement de onze bastions, régulièrement tracés et couverts par quelques ouvrages avancés. La porte de Luxembourg est défendue par un ouvrage à cornes. Un ouvrage à couronne et un fort défendent la rive droite et commandent les routes de Sarrelouis et de Trèves; ces deux ouvrages communiquent avec la place par un pont couvert, dont les piles sont en maçonnerie et les arches en bois, et qui mérite, par sa hardiesse et sa légèreté, de fixer l'attention des mécaniciens. Le temps amène sa ruine prochaine, et l'on annonce qu'il sera remplacé par un pont de pierre. — La mémorable défense de Thionville, en 1792, contre les Prussiens, est mise au rang des exagérations politiques par M. Teissier, qui a écrit une histoire spéciale de cette ville, dont il a été le principal administrateur. Si ce fleuron manque à la gloire des Thionvillois, ils ont pour se consoler le souvenir d'un grand nombre d'actions d'éclat, et le témoignage de la cour de Philippe-le-Bon, où déjà on disait d'eux: « *Soldats nez, gens con-* « *certez dans leurs entreprises, et capables de réussir dans toutes* « *sortes d'exploits.* » — Il doit m'être permis de rappeler ici que le général Hugo, mon père, a été chargé en 1814 et en 1815 de la défense de Thionville, et qu'il a repoussé, en 1814, avec indignation les propositions qui lui furent faites, au nom du prince de Hesse (en présence de M. Thierry, alors maire de Cattenom), de livrer la ville aux alliés moyennant tout l'argent qu'il pourrait désirer. Mon père, pour tenir cette conduite, n'avait pas besoin d'exemple; néanmoins, il n'ignorait pas que vingt-deux ans auparavant, le généreux défenseur de Thionville, Félix Wimpfen, avait dû répondre aux Prussiens qui voulaient aussi prendre la place par corruption: « J'accepterai volontiers le million que vous m'offrez, « pourvu que vous consentiez à en passer acte par-devant no- « taire. » — Thionville fut une des places fortes qui, aux termes des traités de 1815, furent momentanément remises aux Prussiens; lorsque cette occupation douloureuse eut lieu (octobre 1815), mon père avait déjà quitté la ville et résigné son commandement.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 6 députés. Il est divisé en 6 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont Metz (2 arr. pour la ville 1 pour l'arrond.), Thionville, Briey, Sarreguemines. Le nombre des électeurs est de 1,500.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Metz.

Le département se divise en 4 sous-préfectures ou arrondissements communaux.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Briey. . . . . . . | 5 cantons, | 120 communes, | 60,297 habit. |
| Metz. . . . . . . | 9 | 213 | 150,840 |
| Thionville. . . . . | 5 | 110 | 83,227 |
| Sarreguemines. . | 8 | 130 | 222,639 |
| Total. . | 27 cantons, | 573 communes, | 417,003 habit. |

*Service du Trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Metz), 5 recev. partic.; 5 percepteurs principaux.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Metz) et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 dir. (à Metz); 2 insp., 4 vérif.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. comm.

*Douanes.* — 1 directeur (à Thionville).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Metz), 3 directeurs d'arrondissement, 5 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département forme le 15e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Metz. 1 conservateur à Metz, 4 inspecteurs à Metz, Sarreguemines, Briey, Thionville.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 3e inspection, dont le chef-lieu est Nancy. Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Metz.

*Mines.* — Le départ. fait partie du 8e arrond. de la 3e div., dont le chef-lieu est Nancy. 1 ingénieur des mines réside à Metz.

*Cadastre.* — 1 géomètre en chef à Metz.

*Loterie.* — Si la diminution des produits de la loterie annonçait toujours un progrès moral, et si elle n'était pas, dans certains cas, un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, il y aurait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie, sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 14,931 fr.

Militaire. — Metz est le chef-lieu de la 3e division militaire, composée des départements de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges. — Il y a à Metz, 1 lieutenant général commandant la division, 1 intendant militaire (le maréchal de camp commandant le département réside à Thionville). — Le département renferme 4 forts ou places-fortes: Metz, Thionville, Longwi, Bitche et son château. — Le dépôt de recrutement est à Metz. — Il y a à Metz 1 grand hôpital militaire. — Metz est le chef-lieu de la 23e légion de gendarmerie. — Il y a à Metz, 1 gymnase divisionnaire destiné à l'instruction des troupes des 2e et 3e divisions militaires, 1 direction des arsenaux, 1 direction du génie, 1 école d'artillerie, 1 école régimentaire du génie (pour le 1er régiment), 1 école

# MOSELLE

Pont des Basses Grilles

LUXEMBOURG

LUXEMBOURG BELGE

HOLLANDAIS

PRUSSE RHÉNANE

BAVIÈRE RHÉNANE

BAS RHIN

MEURTHE

MEUSE

Luxembourg

Thionville

Briey

METZ

Sarreguemines

Deux-Ponts

Chateau Salins

- CHEF LIEU DE DÉPART^t
- Chef lieu d'Arrondissem^t
- Chef lieu de Canton
- Route royale avec les distances d'un relais à l'autre
- Route royale sans relais
- Poste aux lettres

Myriamètres

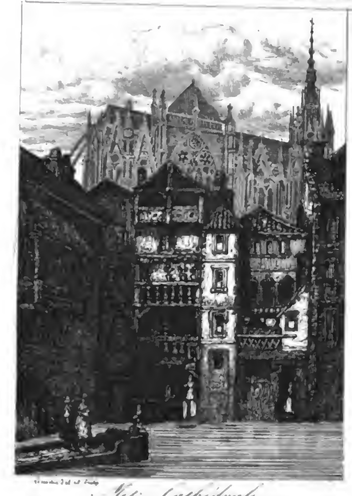
Lieues de Poste

Dressé par Perrot

Gravé par Rambos et Lagulliermie rue des Noyers, 58



Metz. Cathédrale



Aqueduc romain près Metz




Costumes de la Moselle.



A. Fabert — Barbé Marbois

FRANCE PITTORESQUE.



Metz.

d'artillerie et du génie, où ne sont admis que les élèves sortant de l'école Polytechnique.

Judiciaire. — La cour royale de Metz comprend dans son ressort les départements des Ardennes et de la Moselle. — Il y a dans le département 4 tribunaux de première instance : à Briey, Metz (2 chambres), Thionville et Sarreguemines; 1 tribunal de commerce à Metz.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le III^e siècle, suffragant de l'archevêché de Besançon, et dont le siége est à Metz. — Il y a à Metz, 1 séminaire diocésain, 1 école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme : 4 cures de première classe, 32 de deuxième, 405 succursales, 119 vicariats. — Il y existe 8 congrégations religieuses de femmes consacrées à l'éducation des jeunes demoiselles, aux soins des malades, et à l'éducation des pauvres filles.

*Culte protestant.* — L'église consistoriale de Metz, dont relèvent trois sections dans le département de la Meurthe, n'a qu'une section (à Metz) dans celui de la Moselle. — Il y a en outre des temples à Corcelle, Boulay, Silly. — Le département renferme 4 écoles protestantes.

*Culte israélite.* — Les Israélites de la Moselle possèdent une synagogue consistoriale composée d'un grand rabbin et de 4 membres laïques. Il y a dans le département 1 ministre officiant, 2 rabbins communaux. — L'école centrale rabbinique, qui renferme 9 élèves élevés aux frais du gouvernement, est établie à Metz.

Universitaire. — Le département possède une académie de l'Université dont le chef-lieu est à Metz, et qui comprend dans son ressort les Ardennes et la Moselle.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : à Metz, 1 collége royal de deuxième classe, qui compte 446 élèves. — 2 colléges : à Sarreguemines, à Thionville. — 1 école normale primaire à Metz, et 1 école modèle à Metz. — Le nombre des écoles primaires du département est de 885, qui sont fréquentées par 51, 244 élèves, dont 28,117 garçons, et 23,127 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 12.

Sociétés savantes et autres. Il y a à Metz : Une *Académie royale des Lettres, Sciences, Arts et d'Agriculture*, qui publie des mémoires estimés. — Une *Société d'encouragement.* — Une *Société des Sciences médicales.* — Un *Conservatoire des Arts et métiers.* — Un *Cabinet d'Histoire naturelle.* — Une *Exposition publique* des produits de l'industrie départementale a lieu à Metz.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 417,003 h. et fournit annuellement à l'armée 1,047 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* | | | | | 3,098 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 6,557 | — | 5,973 | Total. | 13,348 |
| — naturels.. | 429 | — | 389 | | |
| *Décès.* | 4,768 | — | 4,472 | Total. | 9,240 |

Dans ce nombre 1 centenaire.

Il résulte d'observations faites pendant plusieurs années sur le mouvement de la population de la Moselle, que dans ce département, jusqu'à l'âge de dix ans, le nombre des décès est plus considérable parmi les garçons que parmi les filles, et que de dix à quarante ans, il meurt au contraire plus de femmes que d'hommes; on a remarqué qu'à partir de quarante ans, le nombre des décès parmi les hommes mariés est supérieur à celui des femmes mariées. Enfin, à quatre-vingts ans et au-delà, ce sont les veuves qui figurent en plus grand nombre sur les tableaux de mortalité. Les savants du département en ont conclu que la durée moyenne de la vie y est plus longue pour les femmes que pour les hommes.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 74,136.

Dont : 19,242 contrôle de réserve.
54,894 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

54,164 infanterie.
477 artillerie.
253 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 15,956; équipés, 6,774; habillés, 9,625. 22,070 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 53 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 74 sont soumis au service ordinaire, et 26 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 13,005 fusils, 671 mousquetons, 8 canons et un assez grand nombre de sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes | 3,946,563 fr. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 1,938,552 |
| Douanes et sels | 2,111,142 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 2,206,683 |
| Postes | 346,266 |
| Produit des coupes de bois | 526,198 |
| Loterie | 71,122 |
| Produits divers | 190,745 |
| Ressources extraordinaires | 2,240,204 |
| Total | 13,577,481 fr. |

Il a reçu du trésor 25,092,347 fr., dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 2,488,104 fr. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 257,499 |
| de l'instruction publique et des cultes | 547,730 |
| de l'intérieur | 18,523 |
| du commerce et des travaux publics | 832,895 |
| de la guerre | 18,432,319 |
| de la marine | 746 |
| des finances | 156,468 |
| Les frais de régie et de perception des impôts | 2,032,580 |
| Remboursem., restitutions, non valeurs et primes | 325,479 |
| Total | 25,092,347 fr. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département reçoit de l'État 11,514,865 fr. de plus qu'il ne paie. Cet excédant explique la grande quantité de rentes que possèdent les capitalistes du département, et l'industrie développée du pays. Les capitalistes de la Moselle rendent aussi à l'État une partie des sommes qu'ils reçoivent par les parts d'intérêt qu'ils prennent dans les grandes spéculations qui se préparent à Paris.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 343,665 f. 57 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnements, etc. | 93,744 f. | 47 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, encouragements, secours, etc. | 249,921 | 10 |

Dans cette dernière somme figurent pour
65,550 f. les prisons départementales,
36,929 f. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 34,770 f. | » c. |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 76,253 | 92 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 210,860 | 33 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 46,894 | 50 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 672,143 hectares, le départ. en compte :
132,065 forêts.
5,500 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 16,528,000 francs.

Le département renferme environ
63,000 chevaux.
85,000 bêtes à cornes (race bovine).
120,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 166,000 kilogrammes, savoir : 4,000 mérinos, 11,000 métis, 151,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ

| | |
|---|---|
| En céréales et parmentières | 2,562,000 hectolitres. |
| En avoines | 500,000 |
| En vins | 182,000 |

Le paysan messin se distingue par son activité et son intelligence. Il essaie et emploie volontiers les pratiques agricoles nouvelles, inconnues et repoussées ailleurs par la routine. Il abandonne l'usage des jachères et fait usage des engrais minéraux, marne, plâtre, etc. — Il y a dans beaucoup de villages des moulins consacrés à broyer cette dernière substance, si précieuse pour les prairies artificielles. Les cultures sont variées; aux plantes céréales se joignent les plantes oléagineuses, colza, pavots, chou-navette, etc. — On récolte beaucoup d'huile. — La ferme modèle de Moncey, dirigée par M. Bouchotte, agronome distingué, est un établissement digne d'éloges. — Les arbres fruitiers sont soignés avec suite dans le département et donnent des produits considérables. L'art de préparer les fruits, de les sécher et de les confire, est une des industries importantes. Les confitures de Metz sont estimées, et principalement les *mirabelles.* On exporte chaque année 200,000 kilogrammes de pruneaux.

Aux environs de cette ville l'art du jardinage est porté à un haut degré de perfection, et on y entretient des pépinières renommées dont les jeunes arbres sont envoyés au loin. Celles de M. Simon méritent d'être visitées.

La plupart des coteaux cultivés en vignes ont la même exposition, le même *terroir* que ceux de la Marne, et cependant les vins de la Moselle sont d'une qualité inférieure, parce qu'on n'a point l'attention de renouveler assez souvent les espèces; on ignore l'art de greffer les plants, on charge les vignes de fumier, au lieu d'y porter de la terre; on vendange sans précaution, sans attendre le moment favorable, enfin on s'obstine dans la fabrication et dans la vinification à suivre une aveugle routine. — Néanmoins les vins blancs de Seille et de Peltre près Metz sont d'une bonne qualité; les marchands de vins de la Champagne les achètent pour les conduire dans leur pays: quelques-uns d'entre eux se sont même fixés à Metz *pour fabriquer des vins de Champagne*, qu'ils expédient ensuite pour l'Allemagne et la Russie. Les vins rouges de Scy, Lessy, Chazelles, Rozérieulles, Sainte-Ruffine, etc., sont recherchés à juste titre.

Le département renferme d'excellentes prairies naturelles, mais en trop petit nombre. L'usage des prairies artificielles est maintenant généralement adopté et promet de s'étendre encore.

A l'exception des porcs, toutes les races d'animaux domestiques sont médiocres et auraient besoin d'être améliorées.—Une branche d'industrie des paysans des environs de Metz est la récolte des *cantharides*. En juin et en juillet on ramasse ces mouches, d'un usage pharmaceutique, en secouant les arbres qu'elles habitent, et on les fait périr par la vapeur du vinaigre.—Quelques propriétaires d'étangs ont essayé le commerce des sangsues, nous ignorons s'il a prospéré. — Le département offre beaucoup d'avantages pour l'éducation des abeilles. Le miel de la Moselle, sans égaler ceux de Narbonne et du Gatinais, peut aller de pair avec les bons miels du commerce.

Le mûrier croît et réussit très bien dans le département, des arbres de cette espèce existent aux environs de Metz. Il y ont été plantés pour servir à la nourriture et à l'éducation des vers à soie; l'essai a, dit-on, réussi. Mais l'on ajoute que l'entreprise a été abandonnée comme trop peu lucrative. — Il est à désirer que ces essais soient repris.

L'adoption presque générale de l'écriture anglaise a eu de l'influence sur le produit des basses cours; les fortes plumes ont cessé d'être recherchées comme autrefois, et ont été remplacées dans l'usage par des plumes molles et très flexibles. Le département y a gagné. Les plumes faibles, qui proviennent des oies de petite espèce qu'on y élève en grande quantité, ont trouvé un débouché certain. Ces plumes se vendent brutes de 1 fr. 50 cent. à 1 fr. 80 cent. la livre. Il y a huit ans, elles ne valaient que 60 à 75 cent.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

L'industrie est encore jeune dans le département; elle n'a commencé à marcher que depuis la révolution; mais ses premiers pas ont été rapides; et aujourd'hui son activité embrasse plusieurs branches de commerce. Un rang distingué lui est acquis pour le travail des métaux. La draperie, la broderie, la poterie, les colles, la papeterie, la tannerie occupent déjà sur divers points une population trop long-temps indifférente aux avantages de sa position géographique.

On remarque particulièrement, dans l'arrondissement de Thionville, à Hayange et Moyeuvre, les magnifiques *établissements métallurgiques* de feu M. de Wendel. Avant que cet honorable industriel prît possession de ces deux usines, elles produisaient seulement 2,400,000 kil. de fonte, tant brute que moulée, et 1,400,000 de fer. Elles produisent aujourd'hui 6,000,000 kil. de fonte (dont 600,000 proviennent du fondage au coke, et 1,300,000 kil. sont moulés); 4,200,000 kil. de fer marchand et fondu, fabriqué à la houille; 18,000 caisses de fer-blanc, et 300,000 kil. de tôle noire. Hayange et Moyeuvre occupent 800 ouvriers toute l'année; et, pendant quelques mois seulement, 1,000 bûcherons, charbonniers et voituriers. Les forges consomment annuellement environ 45,000 cordes de bois et 15,000,000 kil. de houille. Elles renferment quatre hauts fourneaux de grande dimension, deux ateliers de moulage, un atelier d'alézage, six affineries au charbon de bois, quatorze fours à reverbère pour l'affinage à la houille, douze fours à réverbère pour chauffer le fer, trois fours à réverbère et deux à la Wilkinson pour couler en seconde fusion, sept machines à cannelures et sept laminoires pour la tôle et le fer-blanc. — L'usine de Moyeuvre a été exploitée par le père du maréchal Fabert, dont on lit encore la signature, A. Fabert, 1628, sur une des pierres du bâtiment.

*Poteries.*—C'est depuis quarante-deux ans seulement que la première fabrique de poteries fines a été établie dans le département. Aujourd'hui l'art du faïencier y est porté à un haut degré de perfection. Six usines y travaillent avec succès; trois fabriquant des poteries communes et trois des faïenceries dites *cailloutages*, *terres à pipe*, ou faïence anglaise. L'une de ces dernières, honorée de plusieurs médailles d'or et d'argent, obtenues aux diverses expositions de l'industrie, jouit d'une réputation grande et méritée. C'est l'usine de M. Utzchneider de Sarreguemines; ce fabricant, passionné pour son art, et d'un génie ardent et inventif, est parvenu à faire une sorte de porcelaine rouge, qui paraît être la même que celle des vases étrusques. Au moyen de cette découverte, il fabrique une poterie coloriée, extrêmement solide, résistant au feu le plus vif, et dont le débit est très considérable; il fait aussi des vases en porphyre brun et blanc, forme Médicis; des vases en grès bleu à reliefs blancs, forme grecque; en grès gris clair, etc. — Les faïenceries et cailloutages qui sortent des fabriques de la Moselle, offrent en général des formes légères, agréables, d'un beau blanc unies à des peintures d'un bon goût. Elles sont d'ailleurs d'un prix modique, et résistent au feu; en un mot, elles remplacent avec avantage les faïences anglaises.

*Verreries.* — Celle de Saint-Louis, située dans le hameau de Münsthal, à 2 lieues de Bitche, ne fabriquait, dans le principe, que du verre blanc façon Bohême, mais, depuis 1783, on est parvenu à y faire du cristal à l'instar du *flint-glass* des Anglais: dès lors cette verrerie s'est élevée à un très haut degré de prospérité. Elle produit annuellement pour une valeur de 600,000 fr.

*Chaises.* — Lorsque Trèves, Mayence, Coblentz et Cologne faisaient partie du territoire français, les tourneurs de Metz expédiaient par la Moselle un grand nombre de chaises pour ces quatre villes: cette industrie n'a plus de débouchés.

*Toiles.* — Les toiles de Lorraine ont toujours été estimées pour leur longue durée: le département de la Meuse, ceux de la Bourgogne et de la Franche-Comté, leur accordent encore la préférence; elles ont été recherchées dans l'ouest de la France et à la Martinique jusqu'en 1820: on en tissait pour deux à trois millions. Il ne s'en fait plus aujourd'hui que pour environ 1,800,000 francs, et tout fait craindre que l'importante fabrication de ces toiles, principale ressource de la Lorraine allemande, n'aille en déclinant chaque jour d'avantage.

Les *tabatières* de Sarreguemines ont de la célébrité: cinq fabriques sont consacrées à leur confection; celle de M. Schmidt emploie seule 200,000 kil. de carton par année.

A la dernière exposition des produits de l'industrie, une médaille d'argent a été décernée à MM. *Chedeaux*, de Metz, pour la belle exécution de leurs broderies; une médaille de bronze à M. *Thiry*, de Metz, pour des serrures de sûreté; des mentions honorables à MM. *Germain*, de Montiers (pour draperies); *Simon*, d'Anserville (tissus de crin); *Schmidt, Born et compagnie*, de Sarralbe (acier corroyé); *Heining*, de Bouzonville (colles de Flandre). MM. *Utzschneider et compagnie*, de Sarreguemines, ont obtenu un diplôme portant rappel de *médaille d'or*.

Douanes. — La direction de Thionville a dix bureaux principaux, dont huit seulement sont situés dans le département.

Les bureaux du département ont produit en 1831:

| | Douanes et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|
| Longwi. | 57,686 | 5 | 57,691 |
| Thionville. | 123,966 | 76 | 124,042 |
| Sierck. | 988,091 | 2 | 988,093 |
| Bouzonville. | 69,802 | 70 | 69,872 |
| Boulay. | 5,003 | » | 5,003 |
| Forbach. | 653,941 | 66 | 654,007 |
| Sarreguemines. | 189,785 | 99 | 186,884 |
| Bitche. | 22,261 | 283 | 22,545 |
| Produit total des douanes. | | | 2,110,137 |

Foires. — Le nombre des foires du département est de 88. Elles se tiennent dans 41 communes, dont 19 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 ou 3 jours, remplissent 128 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 37, occupent 37 journées. — Il y a en outre 4 *foires mensaires*.

513 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont des articles de mercerie, cordonnerie, chapellerie, boissellerie, poterie en fonte et terre, instrumens d'agriculture, etc. — Les foires de Briey offrent des couvertures de coton et de laine.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Mémoire statist. sur la Moselle*, par Colchen, in-f. Paris, 1803.
*Analyse de cette statistique*, par Ferrières, in-8. Paris, an XII.
*Statistique de la Moselle* (*Annales de statistique*, t. 7, n. 20).
*Statist. de la Moselle*, par Peuchet et Chanlaire, in-4. Paris, 1808.
*Dictionn. du dép. de la Moselle*, par Viville, in-8. Metz, 1817.
*Alman. du commerce, etc., de la Moselle*, in-8. Metz, 1819 et 1820.
*Hist. de Thionville*, par Teissier, in-8. Metz, 1828.
*Mem. de la soc. des lettres, sciences, etc., de Metz*, in-8. 1823–28.
*Topographie de Bitche*, par Reignier (*Mém. de med. milit.*, 1826).
*Ann. de la Moselle*, in-12. Metz, 1833.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de la Nièvre.

(Ci-devant Nivernais.)

### HISTOIRE.

Le Nivernais, du temps de César, était habité par les *Vadicasses*, les *Roji*, etc., peuplades tributaires des *Éduens*, avant de devenir les alliés des Romains. Sous Honorius le pays se trouvait compris partie dans la *quatrième Lyonnaise* ou *Sénonoise*, partie dans la *Lyonnaise première*. De la domination romaine il passa sous celle des Bourguignons, puis sous celle des Français, et eut ses comtes particuliers dès le IXe siècle. Le comté de Nevers entra successivement par les femmes dans les maisons de Courtenay, de Donzy, de Châtillon, de Bourbon, de Bourgogne, de Valois, de Flandre et de Clèves en faveur de laquelle il fut érigé en 1538 en duché-pairie par le roi François Ier. Henriette de Clèves le porta en dot à Louis de Gonzague qu'elle épousa. Charles III, duc de Mantoue et de Montferrat, son arrière petit-fils le vendit en 1659, avec les autres terres qu'il possédait en France, au cardinal Jules-Mazarin, qui les donna au marquis de Mancini, son neveu, et obtint pour lui en 1660 de nouvelles lettres de duché-pairie. Par une singularité remarquable, la province du Nivernais était au moment de la révolution la seule en France qui n'eût jamais été réunie à la couronne. Elle comptait depuis Robert-le-Fort, tige de la troisième dynastie des rois de France et qui fut en 865 le premier comte de Nevers (héréditaire), trente-sept seigneurs particuliers, dont le dernier en 1789 Louis-Jules-Barbon-Mancini-Mazarini, duc de Nivernais, pair de France, grand d'Espagne, prince du Saint-Empire, etc., était membre de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions. Ce prince, auteur agréable (1), était renommé par les grâces de son esprit et l'aménité de son caractère. Il avait été successivement ambassadeur de France à Rome, à Berlin et à Londres, où il s'était montré généreux et magnifique. Quoique dépouillé à la révolution de toute son opulence, il n'émigra point, fut respecté des républicains à cause de ses vertus et de sa bienfaisance, et mourut à Paris en 1798.

Le Nivernais, à l'époque où l'Assemblée nationale décréta le département de la Nièvre, était divisé en quatre élections, dont deux (celles de Nevers et de Château-Chinon) faisaient partie de la généralité de Moulins ; la troisième (celle de Clamecy) appartenait à la généralité d'Orléans, et la quatrième (celle de la Charité) à la généralité de Bourges. Il était compris dans le ressort du parlement de Paris, avait sa coutume particulière (écrite) et possédait une chambre des comptes instituée au nom du duc de Nivernais.

(1) On a recueilli ses œuvres en 12 vol. in-8. Paris, 1798 et 1807.

### ANTIQUITÉS.

Les savants du pays prétendent que dans leur territoire se trouve l'emplacement de l'ancienne Bibracte, ville gauloise, chef-lieu et cité principale des Éduens avant que ces peuples se fussent transportés à Autun. Le lieu indiqué est le mont Beuvray, un, des montagnes les plus élevées du Morvan (860 mètres) dont le nom viendrait du latin *Bifractus* ou *Bifractum*. Coquille, Adrien de Valois, Longuerue, Expilly et d'autres, soutiennent en effet que Beuvray est l'ancienne Bibracte de Jules-César; mais Nicolas Samson, Luc Holstenius, d'Anville et Courtépée ont une opinion différente. Le plateau de cette montagne, qui a environ 500 toises de diamètre, et 1,500 toises de circonférence, n'offre pas, disent ces derniers, assez d'étendue pour l'établissement d'une grande ville. « Ce plateau forme une belle et large plaine dont la terre est relevée à l'entour, ce qui indique un camp retranché, ou une ancienne ville. S'il n'y existe ni porte ni muraille, c'est parce qu'autrefois les villes gauloises étaient entourées de palissades ; on n'y trouve aucun vestige d'antiquités ; mais il est certain que plusieurs voies romaines, dont on voit les traces aux environs, aboutissaient à la montagne. »

Les monuments romains sont peu nombreux, quoiqu'il paraisse certain que ces conquérants ont eu des établissements dans diverses localités. Afin d'en fournir la preuve, Coquille a dit que la plupart des noms terminés en *y* dérivaient d'un génitif latin qui devait être précédé du mot dénominatif de *villa ;* ainsi *villa Cecilii*, Cezilly ; — *Germanici*, Germancy; — *Cervini*, Corbigny ; — *Domitii*, Domecy ; — *Cassii*, Chassy ; — *Sabinii*, Savigny; — *Mutii*, Mussy ou Moussy ; — *Flori*, Fleury-la-Tour ou Fleury-sur-Loire; — *Lentuli*, Lentilly; — *Marcelli*, Marcilly ; — *Aurelii*, Aurilly ; — *Dionisii*, Donzy ; — *Ebutii*, Bussy ; — *Romulii*, Remilly; — *Rutilii*, Rutilly; — *Sextii*, Cessy ; — *Curii*, Cuzy, — etc., tous noms de lieux du département et qui sont en effet des noms romains. Il a fait remarquer qu'à l'imitation des Romains qui appelaient leurs maisons de plaisance à la campagne *Tusculanum*, *Pompeianum*, *Cumanum*, etc., quelques paroisses et villages du Nivernais ont, dans leurs noms, reproduit une terminaison analogue, et qu'on appelle *Lucianum*, Lucenay ; *Cassianum*, Chassenay ; *Cayanum*, Ganay ; *Martianum*, Marcenay ; *Romanum*, Romenay ; *Appianum*, Apponay; *Ilianum*, Isenay ; *Lamianum*, Lamenay, etc. On doit cependant avouer, qu'après toutes ces traces

du séjour des Romains, les monuments de l'époque romaine, dans la Nièvre, sont très rares et fort peu importants : ce sont des restes de voies militaires, des traces d'un camp retranché près de Saint-Sauges; une inscription trouvée à Nevers et que l'on n'explique qu'en prétendant que le mot *camulus* est le nom gaulois du dieu Mars; des médailles et monnaies; des poteries et des tuiles; des vases et des ustensiles de bronze; des débris de pavés en mosaïque; des fragments de colonnes et de sculptures; des restes d'aquéducs, une torse sans tête et sans bras, découverte en 1801; quelques voûtes antiques dans les champs du hameau de Villars; etc.— Le département renferme aussi des ruines de bains antiques; un mémoire, adressé il y a quelques années au ministre de l'intérieur, établit que les Romains, ayant reconnu la salubrité des eaux de Saint-Honoré, élevèrent de superbes édifices dans l'enceinte de cette petite ville, y fondèrent même un hospice militaire, où les bains se prenaient dans dix-neuf bassins dont pendant long-temps on n'a découvert aucun vestige. Mais en 1821 on a annoncé la découverte au pied des montagnes du Morvan d'une salle de bains, revêtue de marbre et au milieu de laquelle sont trois réservoirs en grès d'où l'eau jaillit avec abondance. Cette salle paraîtrait avoir fait partie de l'établissement thermal de Saint-Honoré.

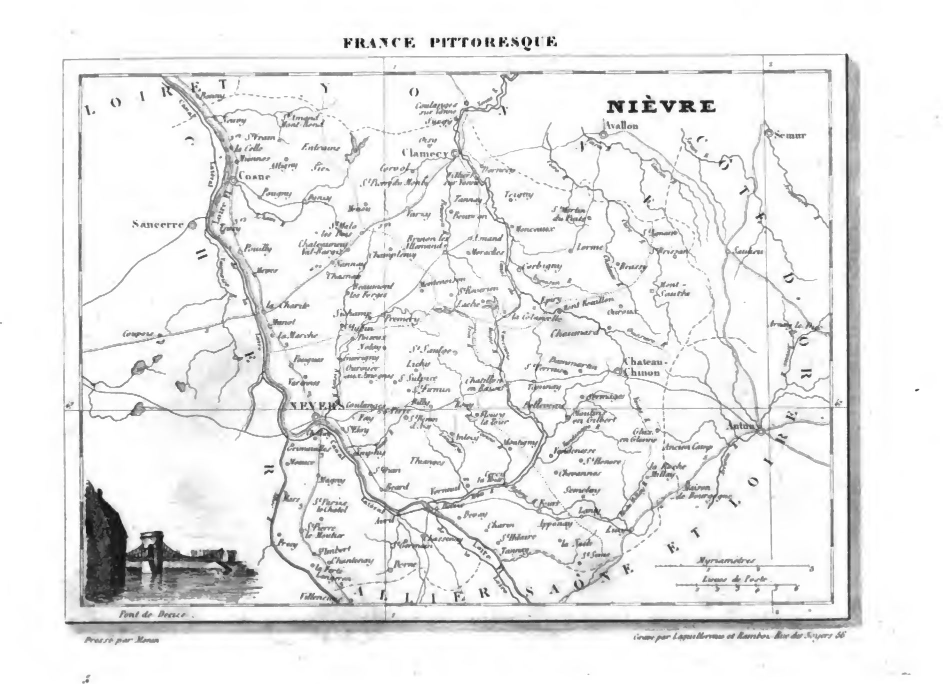
Parmi les antiquités du moyen âge, on remarque quelques tombes ornées de sculptures et une statue de reine *aux pieds d'oie*, qu'on prétend être celle de la reine Berthe, femme du roi Robert qui, d'après une tradition populaire, l'aurait répudiée, parce qu'elle avait mis au monde un enfant ayant le cou et la tête d'une oie.

### CARACTÈRE, MŒURS, USAGES.

Le caractère actuel des habitants du département de la Nièvre se fait remarquer par un mélange d'esprit, de causticité et néanmoins de bonhomie, par une vivacité et un emportement qui n'excluent point un jugement solide et un entendement très sain. Ils sont braves et patients, actifs et laborieux, modérés dans leurs besoins mais un peu intéressés; ils ont un bon cœur, mais ils se laissent facilement conduire par leurs passions et conservent long-temps des sentiments rancuneux. Le tableau qu'on en faisait autrefois ne leur était pas favorable. — « Les mœurs des habitants de la Nièvre ont été long-temps grossières et rudes, tant à cause des guerres qui désolèrent le pays, que par suite de leur condition semblable à celle des serfs. Excepté les seigneurs et quelques propriétaires de condition libre, le peuple habitait des baraques qu'il se gardait bien d'embellir, foulé et chargé qu'il était d'une redevance très onéreuse, que l'on appelait *bordelage*. Voici en quoi elle consistait. Les gens riches, possesseurs des domaines ruraux, les donnaient aux laboureurs à perpétuité, à charge de les faire valoir, et moyennant une redevance annuelle en nature, argent, grains et volailles. Les conditions principales de cette espèce de contrat étaient d'une grande rigueur; 1° un parent ne pouvait pas succéder à un parent pour des héritages de ce genre, s'il n'était commun en biens avec lui lors de son décès; 2° en cas d'aliénation, le seigneur *bordelier* prenait le tiers-denier du montant du prix de la vente ou de l'estimation de l'héritage; 3° faute de paiement de la redevance pendant trois années consécutives, l'héritage retournait de droit au seigneur primitif, sans aucune indemnité pour le cultivateur; enfin quand le domaine retournait ainsi *ou de toute autre façon* au seigneur, c'était franc et déchargé de toutes hypothèques, même de la dot et du douaire des femmes. Il résultait de cet ordre de choses qu'on craignait de s'allier par mariage, ou de s'établir et de trafiquer dans une province soumise à des conditions si dures; et que le cultivateur pouvait de son côté craindre d'embellir et d'améliorer des biens dont une longue possession ne rendait pas la propriété plus certaine. Les gens de campagne, cherchant à éviter ces reversions de leurs héritages faute d'hoirs, mariaient leurs enfants fort jeunes; mais ces unions précoces ne produisaient que de faibles rejetons, et nuisaient plutôt qu'elles ne servaient à la population du pays. » — Du temps de Coquille, le peuple des villages et du plat pays était paresseux et nonchalant, sans cependant manquer d'esprit et d'entendement; sa paresse provenait de l'abondance du pays et de l'espèce d'aisance des diverses commodités de la vie dont on y jouissait alors. Coquille ajoute : « on a remarqué que les peuples vivant en pays secs et stériles sont ordinairement plus actifs et plus industrieux que ceux qui demeurent dans des pays gras et abondants. » Mais depuis que les impôts de tous genres se sont multipliés en raison de l'accroissement des dépenses de l'État, le peuple du Nivernais, comme les autres habitants de la France, est sorti de sa léthargie; il travaille afin de pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. Son émulation s'est accrue par le bon exemple et les encouragements qui lui ont été donnés, par l'introduction de nouvelles cultures diverses et utiles à sa subsistance. Enfin son industrie a augmenté son aisance. Il n'y a plus dans la Nièvre d'autres paresseux que quelques fils de famille qui, se fiant à la fortune de leurs parents, ne veulent rien faire, ou s'occupent en chassant du matin jusqu'au soir, en jouant et en dansant, à chercher les moyens de détruire l'ennui que le travail dissiperait promptement. Néanmoins les mœurs des villes et des campagnes, autrefois pures, se corrompent et se dégradent rapidement. Le mal est plus grand encore dans les pays voisins des grandes routes que dans ceux qui en sont éloignés. » Les habitants de la Nièvre sont d'ailleurs hospitaliers; ils aiment le plaisir et la société autant que le travail et les affaires. Le pays renferme des négociants, des maîtres de forges et des hommes de finances, actifs, instruits et intelligens, mais on y cultive peu les lettres. Il n'y a pas encore long-temps, qu'un des principaux libraires de Nevers était obligé pour faire ses affaires de joindre au commerce des livres celui de l'épicerie (1).

COMMUNAUTÉ DES JAUX. — Saint-Benin-des-Bois est une petite commune du canton de Saint-Saulge (arrondissement de Nevers) où l'on assure qu'il

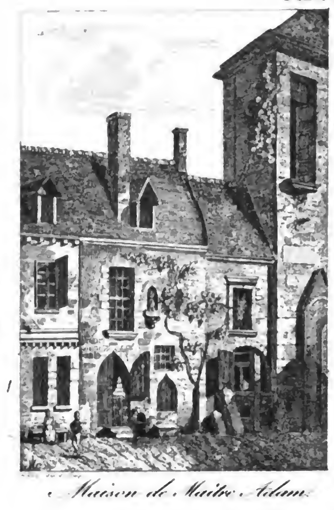
(1) *Mémoires sur le Nivernais*, t. II, p. 189.

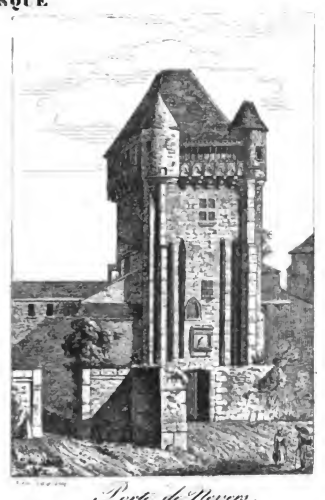


Pont de Decize.

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz, Rue des Noyers 56


Maison de Maître Adam.


Porte de Nevers.

existe une ancienne association tout-à-fait singulière, qui eut autrefois plus de membres qu'elle n'en a aujourd'hui. Elle est connue sous le nom de *communauté des Jaux*, et a pour chef unique un vieillard auquel tous les membres de la communauté obéissent. Une femme placée à la tête de toutes les autres dirige les travaux qui appartiennent plus particulièrement au *ménage;* elle seule gouverne les affaires qui lui sont confiées. Les vivres sont distribués chaque jour à la communauté, dont les deux chefs mâle et femelle administrent les propriétés, préviennent les besoins et facilitent les travaux ou les entreprises. Quand un membre de l'association se marie, il reçoit une dot de 250 fr. une fois payée ; si, par son travail et son économie, chaque couple gagne de quoi faire des acquisitions, les acquisitions ont lieu au profit de la communauté, qui augmente ainsi ses capitaux et ses moyens d'existence. Il y a sans doute des règlements et des statuts particuliers, relatifs à la police intérieure, à la conservation de la paix et de l'harmonie dans cette petite société, mais nous ne les connaissons pas. On sait que les membres de cette société vivent vertueusement et moralement; qu'ils ont une probité sévère; qu'il n'existe aucun luxe parmi eux, et qu'enfin le chef de la communauté, comme le plus simple de ses associés est vêtu d'étoffe grossière et se nourrit avec frugalité et simplicité.

Ancien usage. — Parmi les usages anciens rapportés par M. Née de la Rochelle, dans ses *Mémoires sur le Nivernais*, en voici un dont on regrette qu'il n'ait pas recherché l'origine : chaque année des députés du canton des Amognes amenaient, les jours de la fête de la Nativité de Notre-Dame, à l'église du Prieuré de la Charité-sur-Loire, une charrette ornée de verdure, chargée d'une *mine* de froment (environ 6 boisseaux) tirée par quatre forts taureaux et conduite par quatre jeunes et belles filles. En arrivant devant la porte du monastère, et en présence des habitants de vingt-cinq paroisses, qui s'y rendaient processionnellement avec la croix et la bannière; ces jeunes filles offraient la mine de blé au prieur qui donnait ordre de les faire entrer au couvent et de les conduire dans la salle des hôtes pour les y régaler. Les taureaux étaient aussitôt menés dans les étables des moines, et le blé était porté dans leurs greniers.

## COSTUMES.

Le costume des habitants de la Nièvre, formé d'étoffes du pays, parmi lesquelles le *poulan gris* tient la première place, est simple et commode. Des sabots pour chaussure, des chaussons de laine, un large pantalon, un gilet croisé sur la poitrine, une veste un peu étroite, mais pouvant aussi se boutonner, tel est le vêtement complet d'un paysan. Il porte les cheveux longs et couvre sa tête d'un chapeau à forme basse, mais à larges bords, que soutiennent de longs cordons entrelacés autour de la forme. Pendant l'hiver, ses vêtements sont d'étoffes de laine, le plus communément grises ou brunes; pendant l'été, une toile écrue, grossière mais solide, et faite avec les fils du pays, remplace le drap. — Les femmes des campagnes, qui portent des jupons courts, plissés, un casaquin à courtes manches et lacé sur le devant, aiment pour leur mouchoir de cou les couleurs vives et éclatantes. Elles arrangent leurs cheveux avec goût et se coiffent d'un chapeau bas à petite forme qui sied très bien aux jolis visages.

## LANGAGE.

Le patois du Nivernais paraît avoir peu d'analogie avec les patois des départements voisins. Il offre des dissemblances complètes avec l'idiome en usage dans l'Auvergne, et avec l'ancienne langue limousine ; par ses formes grammaticales, il se rapproche beaucoup de la langue française. — Nous pensons ne pouvoir mieux le faire connaître qu'en citant quelques versets d'une traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois du Haut-Morvan (arrond. de Château-Chinon) :

| | |
|---|---|
| 15. Il s'en alla donc et s'attacha au service d'un des habitants du pays, qui l'envoya dans sa maison des champs pour y garder les troupeaux. | 15. O s'an aile dont, et o se bouté au service d'ein que demeurot dret Lai : stuchi l'envié an sai mitoirie poûre y garder les coiçots. |
| 16. Et là, il eût été bien aise de remplir son ventre des cosses que les pourceaux mangeaient, mais personne ne lui en donnait. | 16. Let, ol airot ben vlu mezér das gos de pois qu'on baillot éz coiçots et en aivoir son soul ; mas parsonne ne l'y an dounot. |
| 17. Enfin étant rentré en lui-même, il dit : « Combien y a-t-il, chez mon père, de serviteurs à gages qui ont plus de pain qu'il ne leur en faut ; et moi je meurs ici de faim ! | 17. Quant o vié celai, o rentré an soi-même et o dié : « O comben y ai'n de valots c'ez mon père qu'ont du pain pu qu'o n'an peurçint mezer ; et moi ichi y creuve lai faim ! |
| 18. « Il faut que je me lève et que j'aille trouver mon père, et que je lui dise : « Mon père, j'ai « péché contre le ciel et contre « vous. | 18. « Y vas dont partir poûre aller retrouer mon père et y ly vaî dire : « Mon père, y ait pécé « conte le ciel et conte vous. |
| 19. « Et je ne suis plus digne « d'être appelé votre fils ; traitez-« moi comme l'un des serviteurs « qui sont à vos gages. » | 19. « Y ne mairite pu d'eitre « aipelé voute fiot : y me trouros « ben contant chi vous vleint me « regairder comme l'ein de vos « valots. » |

Ce patois est encore en honneur dans la montagne, mais l'usage de la langue française, général dans toutes les villes, commence à s'étendre dans les campagnes, et cette langue, grâce aux écoles et aux moyens d'instruction de plus en plus multipliés, y deviendra sans doute à une époque rapprochée la langue dominante.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

On remarque parmi les anciennes familles qui appartiennent au Nivernais, soit par leur origine, soit par des alliances multipliées : les Chabannes, branche des fameux Chabannes-Palisse, dont un des chefs, guerrier illustre, a été compagnon de Bayard, et un de nos grands généraux pendant les guerres d'Italie au XVIe siècle ; c'est néanmoins à des couplets que leur naïve simplicité a rendus populaires que ce brave maréchal doit sa célébrité ; les Damas-Crux, dont le chef actuel a été menin du duc d'Angoulême, et dont un des ancêtres, en faisant exécuter le canal appelé aujourd'hui *la voie creuse*, a donné le premier l'idée de l'utile canal du Nivernais, qui joint la Loire à l'Yonne : les Lamoignon, si long-temps présidents du parlement de Paris, famille dont l'illustration s'est accrue de celle du vertueux Malesherbes ; les Bussy-Rabutin, dont un des membres eut tant de célébrité sous le règne de Louis XIV, et s'attira un long exil par sa scandaleuse *Histoire amoureuse des Gaules*; les Pracontal ; les Lepeletier-d'Aulnay ; les d'Estutt de Tracy, dont l'un, notre contemporain, sénateur et membre de la Chambre des pairs, a fait un *Commentaire* remarquable de *Montesquieu*, et l'autre (son fils), ancien et brave officier de notre armée, défend les libertés publiques à la Chambre des députés ; les La Grange d'Arquien : une fille de cette maison, Marie-Casimire, devint femme du grand Sobieski et reine de Pologne ; les Bonnay, dont un des membres, le marquis de Bonnay, membre de l'Assemblée constituante, fut ministre de Louis XVI et de Louis XVIII, etc.

Parmi les autres personnages qui font honneur au département, nous citerons : Savary, marquis de Brèves, voyageur et diplomate habile, successivement ambassadeur en Orient sous Henri III et Henri IV ; le père Ephraïm, missionnaire célèbre dans l'Inde, qui, par ses

talents et son influence, rendit sous Louis XIV d'importants services à notre marine et à notre commerce; *Jean* ROUVET, le premier inventeur du flottage des bois; *Jean* SALLONNIER, inventeur des trains; *Guy* COQUILLE, premier historien du Nivernais; *Guillaume* JOLY, jurisconsulte habile, auteur du premier ouvrage sur la justice militaire; le poëte *Adam* BILLAUT, célèbre sous le nom de *Menuisier de Nevers*, ou de *Virgile au Rabot*; *Roger* DE PILES, peintre distingué du XVII^e siècle; l'*abbé* DE MARIGNY, ami de Condé, qui s'était créé une puissance par son esprit et sa causticité; le savant commentateur BROTTIER; NÉE DE LA ROCHELLE, premier auteur des *Mémoires sur le Nivernais*, que son petit-fils a augmentés et continués depuis; enfin *le Prestre* DE VAUBAN, maréchal de France et le plus illustre de tous nos ingénieurs. D'après les écrivains qui se sont occupés du département d'Ille-et-Vilaine, nous avions désigné ce grand homme comme appartenant à la Bretagne par sa famille et par sa naissance; la *Biographie universelle* le fait naître en Bourgogne, ce qui s'accorderait avec l'assertion de l'auteur des *Mémoires sur le Nivernais* (le Nivernais faisait partie de la Bourgogne), qui indique pour lieu de sa naissance la commune de Saint-Léger de Faucheret, canton de Château-Chinon.

Parmi nos contemporains, nous trouvons: les généraux LESPINASSE, ancien sénateur; SORBIER et GUDIN, qui se sont distingués pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire; HYDE-DE-NEUVILLE, ancien ministre de la marine, remarquable dans nos assemblées législatives par sa loyauté et ses talents; *Claude* FAUCHET, évêque constitutionnel du Calvados, que l'on désigna dans le temps comme complice de Charlotte Corday, et qui mourut sur l'échafaud le même jour que cette héroïne; *Charles* DE LESPINASSE, célèbre dessinateur; BILLARDON DE SAUVIGNY, auteur dramatique, dont une comédie, le *Persifleur*, a mérité d'être distinguée, mais qui est plus connu par un ouvrage rempli de grâce et de naïveté, les *Amours de Pierre Lelong et de Blanche Bazu*; BOURGOING, ancien ambassadeur, auteur d'ouvrages justement estimés sur l'Espagne moderne; SAINTE-MARIE, auteur d'*Essais historiques sur Nevers*; GILLET, rédacteur d'une *Statistique de la Nièvre* et de différents annuaires de ce département, etc. — L'auteur de la *Gaule poétique*, MARCHANGY, DUPIN *aîné*, orateur remarquable, président actuel de la Chambre des députés; le baron *Charles* DUPIN, membre de l'Académie des Sciences, et *Philippe* DUPIN, un des avocats qui font honneur au barreau moderne, appartiennent aussi au département de la Nièvre.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de la Nièvre est un département *méditerrané*, région du centre. — Il est formé du Nivernais et de parties de l'Orléanais et du Gatinais. — Les départements qui le bornent sont: au nord, l'Yonne et le Loiret; à l'est, la Côte-d'Or et Saône-et-Loire; au sud; Saône-et-Loire et l'Allier; à l'ouest, le Cher. — Il tire son nom d'une rivière qui le traverse et qui, près de Nevers, se jette dans la Loire. — Sa superficie est de 681,009 arpents métriques.

SOL. — Le sol, quoique de composition très diverse, est généralement d'une qualité inférieure. Le célèbre Arthur Young le classe même au nombre des plus mauvais de la France. — Il présente des parties entrecoupées de montagnes, de plaines et de profondes vallées. Quelques-unes des plaines sont très fertiles. Les terres argileuses calcaires et siliceuses dominent. On trouve dans certaines localités un grand nombre de coquillages fossiles. — Les masses de basalte qu'on rencontre dans le Morvan indiquent que ce pays a été anciennement bouleversé par le feu des volcans.

MONTAGNES. — Le département est traversé du nord-ouest au sud-est par une chaîne de montagnes assez élevées au-dessus du niveau de la mer, et qui sont de formation granitique; la plus haute des montagnes du département est celle de Prenay, qui a 888 mètres; le mont Beuvray en compte 860, et la Gravelle 792. Le château qui domine Château-Chinon est à une hauteur de 626 mètres. Enfin, à Nevers, le lit de la Loire, au moment des basses eaux, est à 172 mètres 66 cent. au-dessus du niveau de la mer. — Il sort de toutes les montagnes un grand nombre de sources que les habitants recueillent dans des étangs et dont ils savent tirer parti pour donner quelque fécondité aux terres, naturellement ingrates et peu fertiles.

FORÊTS. — Le sixième environ de la superficie du département est occupé par les forêts. Les essences dominantes y sont les chênes, les hêtres et les charmes. — Les ormes y réussissent aussi parfaitement bien.

ÉTANGS. — Le pays, qui renferme environ 400 étangs, n'en a qu'un petit nombre de considérables. — On remarquait les quatre qui entouraient la commune d'Entrains, et qui sont aujourd'hui desséchés. — Dans l'intérieur d'un de ces étangs, nommé l'étang de Saint-Cyr, on voyait un monticule formé par les ruines d'une construction d'origine inconnue, dite le château de l'abîme, parce qu'auprès se trouvait une source qui était considérée par l'opinion populaire comme un abîme sans fond. Depuis le desséchement, cette source n'a rien offert de particulier. Lorsqu'on dessécha l'étang de Saint-Cyr, on y trouva des poissons qui, en raison de leur grand âge, étaient devenus d'une grosseur monstrueuse. — L'étang de Saint-Pierre-le-Moustier est un des plus considérables du Nivernais. Il est très poissonneux et ne se dessèche jamais, quoiqu'il ne soit alimenté que par les eaux pluviales. — On l'accuse de rendre le pays malsain, et néanmoins, dans tous les temps, les habitants se sont opposés à son desséchement. Il occupe le centre d'un beau bassin, et il semble qu'avec des plantations sur ses bords, nombreuses et bien entendues, on pourrait au moins neutraliser les émanations dangereuses.

RIVIÈRES ET CANAUX. — Le département est arrosé par trois rivières navigables: la Loire, l'Allier et l'Yonne. La Nièvre n'est que flottable. La longueur totale du cours de la navigation des rivières et des canaux est de 84,000 mètres. — Les autres rivières servent au flottage des bois, à l'arrosement des prairies, et font mouvoir une grande quantité de forges et d'usines de toute nature. — On trouve dans le département 19 *ports d'assise* sur la Loire et sur l'Allier. — A Decise commence le canal du Nivernais, qui joint la Loire et l'Yonne et aboutit à Auxerre. — Il y a en outre deux canaux en construction, celui du centre et le canal latéral à la Loire. — La Loire est dans le département enflée quelquefois par des crues subites qui ont mis en diverses circonstances la ville de Nevers en danger.

ROUTES. — 7 routes royales et 12 routes départementales, d'un parcours total de 375,479 mètres sillonnent et traversent le département.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — La température est saine et tempérée, plutôt humide que sèche. L'air est néanmoins vif et pur.

VENTS. — Les vents du nord-ouest, ceux du sud-est et du sud-ouest sont les vents qui soufflent le plus fréquemment. Le vent de sud-ouest, qu'on appelle *galerne*, amène et accompagne la pluie.

MALADIES. — Les phthisies pulmonaires, les affections catarrhales, scrofuleuses et rhumatismales sont les maladies les plus communes dans le département.

## HISTOIRE NATURELLE.

FOSSILES. — Le nombre des espèces de coquilles que renferme le calcaire coquillier est assez considérable. — On prétend avoir trouvé près de Clamecy une main humaine fossile (voyez le paragraphe *règne minéral*). — Les empreintes de plantes et surtout de fougères sont communes dans les feuillets des mines de charbon de Decise.

RÈGNE ANIMAL. — Les races d'animaux domestiques ne

sont pas généralement d'une espèce supérieure. — Cependant la race des bêtes à cornes du Morvan (arr. de Château-Chinon) est réputée excellente. — Les chevaux de la Nièvre sont petits, mais vigoureux et infatigables — Les bêtes à laine sont inférieures en qualité à celles du Berri. — On y trouve beaucoup de gibier. — Malgré les battues fréquentes et les chasses actives qu'on leur fait, les loups sont encore beaucoup trop multipliés.

Règne végétal. — Quant aux produits du règne végétal, ils diffèrent peu de ceux des départements environnants. — Les localités présentent des expositions très variées. — La vigne y est cultivée avec succès. — Les cerisiers sauvages et les merisiers sont assez multipliés dans les bois pour donner au besoin la facilité de fabriquer de bon kirschenwasser. — On recueille dans le département une assez grande quantité de truffes noires. Celles de Billy sont les plus estimées.

Règne minéral. — On trouve dans le département des mines de fer abondantes, d'excellente qualité, et dont l'exploitation entretient un grand nombre d'ouvriers, de hauts-fourneaux et de forges. — Il y existe aussi des mines de plomb et de cuivre, des indices de mines d'argent (à Chitry, près de Corbigny) et quelques paillettes d'or en différentes localités. — On y exploite, outre les mines de fer, des mines de houille, des carrières de grès propres à faire des pierres pour aiguiser, et à la confection des creusets pour les hauts-fourneaux, des ocrières, des carrières de pierres meulières et de belles pierres calcaires à bâtir, enfin des carrières de marbres de couleurs variées et de qualités diverses. — On a trouvé dans une carrière de marbre, auprès de Clamecy, une main de femme dont les os étaient convertis en turquoises; cette main fossile a été envoyée, s'il faut en croire un auteur du Nivernais, au Museum d'histoire naturelle à Paris; sans prétendre qu'elle n'y existe pas, nous avouerons que nous ne l'y avons pas vue.

*Eaux minérales.* — Il existe à Saint-Honoré un établissement d'eaux thermales sulfureuses et savonneuses assez fréquenté. — Les eaux froides de Pougues, chargées d'acide carbonique, de muriate et de carbonate de soude, ainsi que de carbonates de magnésie, de fer et de chaux, sont toniques et employées avec succès pour le rétablissement des fonctions de l'estomac: on ne les prend qu'en boisson. — Le département renferme d'autres sources acidules et alcalines, mais la seule (outre les deux que nous venons de citer) dont les qualités aient été bien constatées, est celle de Parise-le-Châtel, nommée *Font bouillant*, et qui a du rapport avec les eaux de Pougues.

Curiosité naturelle. — Le territoire de Donzy (arrond. de Cosne) présente une singularité pareille à celle que nous avons signalée en parlant du lit de la Tardouère, département de la Charente (t. I, p. 243). La multitude de cailloux roulés que renferme la couche superficielle rend le sol si perméable que, dans les temps de pluie, il naît tout à coup des sources très abondantes qui disparaissent aux premiers beaux temps. Tels sont le *Bouillon de Chizelles*, à un quart de lieue de Donzy, et les filtrations qui s'opèrent dans les caves et les jardins de la ville, pendant les grandes pluies; aussi dit on dans le pays que le terrain est creux et supporté par de profondes cavernes.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Nevers, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de préfect., à 59 l. S.-S.-E. de Paris. Pop. 15,085 hab. — Nevers, fondé avant l'invasion romaine, prit, sous les Romains, le nom de *Novidunum*. Son histoire, pendant les premiers siècles, est fort obscure. Vers 250, la foi chrétienne y fut prêchée. A la fin du v<sup>e</sup> siècle on y établit un évêché. En 865 la ville fut érigée en capitale d'un comté auquel elle donna le nom de *Nivernais*, et que Charles-le-Chauve joignit aux autres possessions du célèbre Robert-le-Fort. Plusieurs des comtes de Nevers sont célèbres dans nos guerres civiles et nationales. En 1538, Nevers devint le chef-lieu d'un duché-pairie. — Cette ville, placée dans une situation agréable se déploie en amphithéâtre sur le penchant d'une colline que baigne la Loire, qui, un peu au-dessous de la ville, a reçu la Nièvre. Son aspect est pittoresque, mais sa construction est, en général, moins digne d'éloges; le genre en est vieux et triste; la plupart des rues, outre le désagrément d'être sur une pente inégale, et rapide en plusieurs endroits, sont étroites, sombres et tortueuses. Au centre de la ville est une place spacieuse, assez régulière, sur un côté de laquelle se trouve l'ancien château des ducs du Nivernais. L'église cathédrale domine la ville, sa fondation est fort ancienne; elle fut d'abord dédiée à Saint-Gervais et à Saint-Protais, puis à Saint-Cyr. Louis-le-Débonnaire fut un de ses principaux donataires. Détruit plusieurs fois, l'ancien bâtiment fut plusieurs fois reconstruit avant l'érection de l'édifice qui existe encore. Cette église est de grandes dimensions, propre et surmontée d'un haut clocher; elle est ornée de vitraux gothiques, à riches et brillantes couleurs; ceux des fenêtres du chœur surtout font un effet superbe. — Nevers a quelques autres églises qui, comme la cathédrale, offrent de curieux détails d'architecture gothique. — Les édifices publics sont de style simple, mais propres. — Les casernes, grandes et belles, et l'arsenal méritent une attention particulière. Parmi les promenades on cite celle du parc; plusieurs autres, non moins remarquables, environnent la ville. Le pont sur la Loire est en pierre, de construction un peu lourde, mais solide; il a vingt arches, et se joint en face de la ville à une levée en pierre fort longue et fort large. Les quais sont bordés de maisons hautes et propres. L'entrée de la ville, sur la route de Moulins, est très belle; du côté de Bourges, elle est rendue plus imposante par une belle porte en arc de triomphe. — Parmi les édifices que les curieux ne manquent jamais de visiter, se trouve la maison du fameux *Maître* Adam Billaut, menuisier et poète, rue de la Parcheminerie, non loin de l'église de l'Oratoire; la ville offre aussi quelques autres curiosités, et, entre autres restes de ses vieilles fortifications, une ancienne porte, tour carrée, flanquée de deux tourelles. — Nevers a quelques établissements scientifiques, et une bibliothèque publique, riche de 8,500 volumes.

Decise, sur la Loire, ch.-l. de cant., à 8 l. S.-E. de Nevers. Pop. 3,064 hab. — Decise disputa long-temps à Clamecy la qualité de première ville du Nivernais, après la capitale. Elle est ancienne, commerçante, et située sur une île au milieu de la rivière. Cette île, d'une nature différente de celles qui parsèment le cours des fleuves, et qui sont généralement plates, est formée par un rocher d'une hauteur considérable, et dont un des flancs est coupé à pic; il communique avec les deux rives par un pont de pierre d'une bonne construction, et élevé en 1783, et par un pont suspendu, de deux arches et de construction moderne. La ville couvre le rocher, et est couronnée, de la manière la plus pittoresque, par les ruines d'un château que les comtes de Nevers y avaient fait bâtir sur le sommet du roc. Ces seigneurs avaient aussi fortifié la ville, qui était déjà forte par sa situation. — Decise fut assiégée, en 1525, par un corps italien, aux ordres du comte de Bellejoyeuse, qui s'en empara de vive force et la livra au pillage. Quatre ans après elle éprouva un nouveau désastre. Un incendie qui la consuma tout entière. Elle s'est reconstruite lentement; mais sur un plan mieux entendu et plus régulier.

Chateau-Chinon, près de la rive gauche de l'Yonne, ch.-l. d'arr., à 20 l. E.-N.-E. de Nevers. Pop. 3,865 hab. — Jadis *Castrum-Caninum*. — On présume que les Romains y construisirent une forteresse ou un temple (à Diane peut-être!) auquel quelques décorations, en forme de têtes de chiens, firent joindre le nom de Caninum. La ville est située sur une des montagnes du Morvan, au milieu d'autres montagnes qui la dominent. Elle était jadis défendue par un vaste château, entouré de doubles fossés, antique manoir seigneurial dont il reste encore quelques débris. Elle était aussi ceinte de fortifications considérables, et fut assiégée plusieurs fois. — En 1467, les Anglais la saccagèrent ainsi que le château. — En 1475, il se livra auprès de Château-Chinon une bataille entre l'armée de Louis XI et celle du duc de Bourgogne, où l'armée bourguignonne fut taillée en pièces. — En 1591, Château-Chinon fut pris par les royalistes après un siége cruel; la garnison et une grande partie des habitants furent passés au fil de l'épée. Cette ville appartint ensuite aux princes de Condé. Un d'eux l'échangea avec Louis XIII pour le pays de Gex. — Située à une élévation absolue de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, la ville jouit d'une température saine, mais très froide. Elle est propre et agréable, mais ne renferme aucun édifice remarquable.

Moulins-Engilbert, ch.-l. de cant., à 4 l. de Château-Chinon. Pop. 2,937 hab. — Située au pied des hautes montagnes du Morvan, au confluent de deux petites rivières, le Gaza et le Guignon, cette ville est une ancienne châtellenie, qui doit son nom aux moulins qui existaient dans son voisinage, et à son vieux château, dont les ruines se voient encore. La ville est petite; elle a plusieurs faubourgs; l'église paroissiale de Saint-Jean, qui communiquait jadis au château par des souterrains encore bien conservés, est belle, spacieuse, et ornée d'une tour carrée à flèche fort élevée. — Au sommet d'une colline près de la ville se trouve un lac qu'on nomme le *Lieutmer*, et qui remplit le cratère d'un volcan éteint depuis un temps immémorial.

**Clamecy**, au confluent du Beuvron et de l'Yonne, ch.-l. d'arr., à 18 l. N.-E. de Nevers. Pop. 5,539 hab. — Cette ville, la seconde du département, est située au pied d'une montagne et traversée par les deux rivières; son origine est inconnue. Il y a eu autrefois un château qui commandait à tout le pays, dont la situation était fort agréable, et qui a été détruit pendant les guerres entre les seigneurs de Nevers et les ducs de Bourgogne : il n'en reste plus qu'un amas de décombres. Un château moderne et assez beau orne la *place de l'Écouvert*, dont il a pris le nom; un jardin délicieux l'entoure. — Ce château est une des constructions les plus remarquables de Clamecy, qui en possède quelques autres intéressantes, et surtout plusieurs églises anciennes. Clamecy fut fortifié à plusieurs reprises, et souffrit beaucoup dans nos guerres civiles : il reste maintenant peu de chose des murs énormes qui l'entouraient. — Cette ville présentait autrefois une bizarrerie unique en France, c'était l'établissement d'un évêché dans l'un de ses faubourgs nommé *Pantheuor*, situé de l'autre côté de l'Yonne. Guillaume, quatrième comte de Nevers, blessé à mort dans la terre sainte, avait fait jurer à son fils de l'enterrer à Bethléem. La défaite des croisés empêchant le jeune comte de remplir son serment, il avait rapporté à Clamecy les restes de son père, et il les avait fait inhumer dans un lieu qu'il nomma *Bethléem*. Une maison religieuse s'y trouvait; il obtint qu'elle fût désignée pour être le siége de l'évêché de Bethléem *in partibus*. L'évêque de Bethléem Raynaud, revenu de la Palestine avec le jeune comte, en fut le premier évêque.

**Corbigny**, sur l'Yonne, ch.-l. de cant., à 7 l. S.-S.-E. de Clamecy. Pop. 2,077 hab. — Cette petite ville, située au milieu des montagnes, n'est bien connue que depuis la fondation de son monastère, célèbre autrefois, et qui fut construit en 798. Cet établissement contribua beaucoup à l'accroissement de la ville. Corbigny prit quelque importance lorsqu'en 1230 les corps de saint Léonard et de saint Valérien furent apportés à l'abbaye et y attirèrent un grand concours de fidèles. Un incendie ayant détruit la ville et l'abbaye, la première fut reconstruite en 1435 et ceinte de murailles. En 1563, les huguenots s'en emparèrent de vive force et s'y maintinrent jusqu'au temps de la révocation de l'édit de Nantes.

**Lormes**, ch.-l. de cant., à 7 l. 1/2 de Clamecy. Pop. 2,759 hab. — Cette ville, située à l'extrémité occidentale du plateau du Morvau, se trouve, malgré sa position élevée, dans une espèce de bassin traversé par un ruisseau qui provient des étangs voisins, et suffit aux besoins des habitants. Lormes est une ville fort ancienne, mais il n'en est question d'une manière certaine que dans un acte de 1125. Elle était alors divisée en deux seigneuries différentes. Plus tard elle fut fortifiée, et défendue par un château qu'on y voit encore et qui est situé hors des murs, sur une butte isolée, et dans une position pittoresque.

**Varzy**, ch.-l. de cant., à 4 l. de Clamecy. Pop. 2,909 habit. — A une époque très reculée, Varzy était une petite ville protégée par un château-fort; en 1157 elle fut ravagée par le comte de Nevers. — A la fin du XII^e siècle, Hugues Desnoyers, évêque d'Auxerre, fit réparer les anciennes murailles, les fortifia par de hautes tours et les entoura de fossés qu'il remplit d'eau au moyen d'une source qui jaillit encore sous l'église de Sainte-Eugénie; le château, fortifié aussi de manière à offrir la plus vigoureuse résistance, fut incendié par accident, et rétabli en 1250. La ville ainsi défendue échappa aux désastres, suite de nos guerres civiles, et put se livrer à diverses améliorations. — Elle possède une église et plusieurs établissements publics propres et bien entretenus. La ville est située dans une petite vallée, au pied d'une haute colline couverte de vignes, et traversée par un ruisseau.

**Cosne**, sur la rive droite de la Loire, au confluent du Nohain, à 16 l. N.-N.-E. de Nevers. Pop. 5,987 hab. — Cosnes portait, sous les Romains, le nom de *Condate*; c'était un petit bourg défendu par un *castrum* qu'un château gothique a remplacé au moyen-âge; le bourg commença alors à prendre quelque importance. En 875, Wala, évêque d'Auxerre, y fit élever la chapelle de Notre-Dame-de-Gale, beau monument gothique qu'un autre évêque agrandit et embellit, en 1490, et qui est encore digne de remarque. Cosne eut plusieurs autres églises et des couvents de diverses espèces. La position de la ville, sur une grande route et près d'une rivière importante, a souvent attiré sur Cosne les malheurs de la guerre. Cette ville fut fortifiée et assiégée plusieurs fois. Elle souffrit surtout pendant les guerres de religion. — La situation de Cosne, traversée par la route de Paris à Lyon par le Bourbonnais, est favorable à l'industrie. — La petite rivière de Nohain y met en mouvement diverses usines, des coutelleries, une forge d'ancres pour la marine, etc. — La ville est généralement bien bâtie, propre et bien percée; de la promenade, située entre les forges et la Loire, on jouit d'une vue délicieuse sur le cours de la rivière, dans une riche et riante vallée; au delà se montrent les collines du Berri, et on aperçoit dans le lointain la ville de Sancerre, située sur une colline très élevée et qui domine ses environs.

**La Charité**, port sur la Loire, ch.-l. de canton, à 9 l. S.-E. de Cosne. Pop. 5,086 hab. — Agréablement située sur une colline plantée de vignes, et sur la rive droite de la Loire, la Charité est propre et bien bâtie; elle renferme nombre de jolies maisons, ses édifices publics sont presque tous de belle apparence, quoique modestes dans leur style; à l'extrémité de l'un de ses faubourgs est une presqu'île ornée d'une promenade charmante et très fréquentée. Le pont sur la Loire est remarquable par sa beauté, il remplace un pont plus ancien, qui, offrant un passage facile aux troupes, attira souvent sur la ville de grands désastres. — La Charité fut jadis fortifiée, et beaucoup plus considérable qu'à présent; mais souvent assiégée, elle fut plusieurs fois dévastée. Les Anglais et les protestants lui furent surtout funestes, et, à différentes époques, la détruisirent presque entièrement.

**Pouilly**, sur la rive droite de la Loire, ch.-l. de cant., à 5 l. S. de Cosne. Pop. 3,171 hab. — C'était, au VII^e siècle, une terre qui appartenait à l'évêque d'Auxerre; vers cette époque une petite ville s'y forma, prit plus tard quelque importance, et se fortifia en diverses circonstances. Les protestants et les catholiques la reprirent. C'est maintenant une petite ville très commerçante, surtout en vins qui ont de la réputation. Elle est située agréablement, et entourée de jolies campagnes.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 4 députés. — Il est divisé en 4 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Nevers, Château-Chinon, Clamecy, Cosne.

Le nombre des électeurs est de 1,016.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Nevers. — Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nevers. . . . . . | 8 cantons, | 103 communes, | 86,847 habit. |
| Château-Chinon. | 5 | 58 | 58,443 |
| Clamecy. . . . . | 6 | 95 | 70,381 |
| Cosne. . . . . . | 6 | 65 | 66,850 |
| Total. . | 25 cantons, | 321 communes, | 282,521 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Nevers), 3 receveurs particuliers, 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Nevers), et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Nevers), 2 inspecteurs, 2 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Nevers), 3 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le département fait partie du 13^e arrondiss. forestier, dont le chef-lieu est Moulins; 2 inspecteurs, à Nevers et Cosne.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 4^e inspection, dont le chef-lieu est Dijon. — Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Nevers, dont l'un est chargé de la surveillance du canal latéral à la Loire, de Digoin à Briare.

*Mines.* — Le département fait partie du 11^e arrondissement et de la 3^e division, dont le chef-lieu est Dijon.

*Haras.* — Le département dépend pour les courses de chevaux du 5^e arrondissement de concours, dont le ch.-lieu est Limoges. — Il y a à Corbigny un dépôt royal où se trouvent 26 étalons.

Militaire. — Le département fait partie de la 15^e division militaire, dont le quartier général est à Bourges. — Il y a à Nevers un maréchal de camp commandant la subdivision, un sous-intendant militaire. — Le dépôt de recrutement est à Nevers. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 8^e légion, dont le chef-lieu est à Moulins.

Maritime. — Il y a à Nevers un directeur de forges et fonderies de la marine. — A Guérigny un ingénieur et un commissaire de marine. — La *fonderie de canons de fer* pour la marine, établie à Nevers, a 8 fours à réverbères et 12 bancs de forerie. En 1831, concurremment avec celles de Ruelle et de Saint-Gervais, elle a livré à la marine et à la guerre 906 bouches à feu, pesant ensemble 1,559,122 kilo., et coulé 96 pièces pesant 234,822 kilo., mais non terminées. — La marine possède encore dans la Nièvre l'important établissement métallurgique de la Chaussade, dont les ateliers sont établis à Guérigny, sur les bords de la Nièvre, à trois lieues au-dessus de Nevers; et à Cosne, près des bords de la Loire. — A Cosne sont fabriquées les ancres des bâtiments de guerre, avec les barres de fer préparées spécialement pour cet objet capital dans les ateliers de Guérigny. — Guérigny contient aussi des ateliers pour la fabrication des principaux ouvrages en fer, dont la confection ne peut souffrir de médiocrité ni de chances d'imperfection : telles sont les grandes courbes en fer desquelles dépend la liaison des ponts avec la muraille des vaisseaux, les lattes et les chaînes de haubans et de galhaubans, pour la tenue des mâts, etc. — C'est encore à Guérigny que se fabriquent les câbles en fer pour les vaisseaux, dont l'usage est généralement adopté par toutes les marines militaires. — En 1831, l'établissement de la Chaussade a occupé 667 ouvriers, fabriqué et fondu des matières pesant ensemble 4,623,711 kilo.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Bourges. — Il y a, dans le département, 4 tribunaux de



*Costumes de la Nièvre*



*Dupin* *Maître Adam.*



Nevers.

1re instance : à Nevers (2 chambres), Château-Chinon, Clamecy, Cosne, et 2 tribunaux de commerce à Nevers et Clamecy.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le IVe siècle, suffragant de l'archevêché de Nevers. — Il y a à Nevers un séminaire diocésain qui compte 100 élèves ; et une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 5 cures de 1re classe, 28 de 2e, 231 succursales et 15 vicariats. — Il y existe 1 école chrétienne et 18 congrégations religieuses de femmes chargées des hospices.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Bourges.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 3 colléges à Clamecy, à Cosne, à Nevers. — Le nombre des écoles primaires du département est de 135, qui sont fréquentées par 7,477 élèves, dont 5,757 garçons et 1,720 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 214.

Sociétés savantes, etc. — Il existe : — à Nevers, une *Société d'Agriculture, des Manufactures et des Arts* ; une *Commission d'Antiquités* ; un *Cabinet de Médailles anciennes et modernes* (app. à un particulier). — Des *Sociétés d'Agriculture* à Château-Chinon, Clamecy et Cosne ; un *Cabinet d'Histoire Naturelle*, à la Charité-sur-Loire (app. à un particulier). — Nevers possède des *Cours gratuits* d'Accouchements, de Dessin linéaire, de Géométrie et de Mécanique, etc.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 252,521 hab. et fournit annuellement à l'armée 744 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* | | | | | | 3,023 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins | | | |
| Enfants légitimes. | 4,726 | — | 4,481 | } Total | | 9,630 |
| naturels.. | 209 | — | 214 | | | |
| *Décès.* | 3,653 | — | 3,610 | Total | | 7,263 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 56,721.

Dont : 18,687 contrôle de réserve.

38,034 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

37,531 infanterie.

90 cavalerie.

86 artillerie.

327 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 5,103 ; équipés, 2,757 ; habillés, 4,733.

18,020 sont susceptibles d'être mobilisés

Ainsi sur 1,000 individus de la population générale, 200 sont inscrits au registre matricule, et 63 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 67 sont soumis au service ordinaire, et 33 appartiennent à la réserve

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 5,920 fusils, 82 mousquetons, 2 canons et un assez grand nombre de sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes. | 2,914,868 f. 37 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. | 1,453,243 60 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. | 1,014,633 30 |
| Postes. | 195,988 18 |
| Produit des coupes de bois. | 47,974 31 |
| Produits divers. | 43,833 10 |
| Ressources extraordinaires. | 581,215 65 |
| Total. | 6,256,756 f 51 c |

Il a reçu du trésor 7,497,231 f. 65 c. dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour. | 466,745 f 28 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. | 99,3 7 73 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 280,595 05 |
| de l'intérieur. | 820 50 |
| du commerce et des travaux publics. | 2,946,097 93 |
| de la guerre. | 678,671 28 |
| de la marine. | 2,097,312 55 |
| des finances. | 106,980 76 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 599,226 97 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 221,473 60 |
| Total. | 7,497,231 f. 65 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département malgré les avantages dont il jouit en possédant un des principaux établissements de la marine, paie encore annuellement au gouvernement central une somme de de 1,240,525 fr., ou le dixième de son revenu territorial ; somme considérable si l'on considère que ce département n'a d'autres ressources industrielles que le produit de ses établissements métallurgiques.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 304,632 f. 16 c.,

| | |
|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes :* traitements, abonnem., etc. | 66,934 f. 61 c. |
| *Dép. variables :* loyers, réparations, secours, etc. | 237,697 55 |

Dans cette dernière somme figurent pour

23,200 f. les prisons départementales,

40,000 f les enfants trouvés.

| | |
|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de | 15,640 » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. | 48,752 43 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. | 82,590 94 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. | 21,079 81 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 681,009 hectares, le départ. en compte :

184,279 forêts.

9,900 vignes.

Le revenu territorial est évalué à 12,500,000 francs.

Le département renferme environ,

17,000 chevaux.

98,000 bêtes à cornes (race bovine).

55,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 88,000 kil., savoir : 500 mérin., 6,000 métis, 81,500 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières. | 1,050,000 | hectolitres. |
| En avoines. | 230,000 | id. |
| En vins. | 265,000 | id. |

L'agriculture du département est aussi perfectionnée que le permet la pauvreté du sol ; toutes les parties fertiles sont parfaitement cultivées et produisent des céréales, des légumes, des fruits et des vins estimés, parmi lesquels on distingue les vins blancs de Pouilly-sur-Loire. — On y recueille de très beau chanvre. — Grâces à l'abondance des eaux, les pâturages sont excellents, et l'élève des bestiaux y donne de bons produits. — Les chevaux du Nivernais sont estimés. Le dépôt d'étalons de Corbigny a eu une très heureuse influence sur l'amélioration de la race. — L'éducation des abeilles pourrait être plus répandue. — La culture se fait généralement avec des bœufs. — L'habitant des campagnes est presque toujours, et tout à la fois, agriculteur, bûcheron et manufacturier.

Exploitation et commerce des bois. — La principale richesse territoriale du pays consiste en bois qui, depuis plusieurs siècles, ont beaucoup augmenté de valeur. Toutes les rivières, et la plupart des ruisseaux qui ne sont pas navigables, ont été rendus propres au flottage. C'est dans le Nivernais qu'a été inventé le flottage à bûches perdues, moyen de transport si économique et si facile. Jean Rouvet, auquel les habitants de la Nièvre ont élevé récemment une statue, fut le premier qui, en 1549, osa jeter du bois à flot dans la petite rivière de Cure, et l'abandonna au courant jusqu'à son confluent avec l'Yonne, à Cravant. Ce mode, dont on régularisa l'usage par quelques précautions contre les abus, fut promptement adopté par tous les propriétaires. La première idée du flottage en train, ou radeau d'une certaine longueur, et d'une épaisseur assez forte pour conduire une assez grande quantité de bois, est due à Sallonnier, de Château-Chinon, qui vivait du temps de Henri IV, et qui reçut, à cette occasion, des marques de la satisfaction royale. — Long-temps après, un gentilhomme, d'une ancienne famille de la province, un Damas-Crux, conçut le projet de faire arriver à Clamecy les bois qu'il possédait à la source de l'Aron, au moyen d'un canal pratiqué depuis l'étang de ce nom, et en contournant un coteau jusqu'auprès du hameau des Angles, où la rivière de Beuvron prend sa source. Ce canal fut exécuté, en 1648, par Claude Marreau, ingénieur, et Léonard Goury, marchand de bois. Ces deux hommes habiles construisirent, en outre, un petit aquéduc en bois, au-dessous de la chaussée de l'étang d'Aron. Leur canal, qui n'était d'abord qu'un fossé de 6 pieds, s'est tellement agrandi, par l'effet des eaux et du frottement des bois, que, dans quelques parties de son cours, et sur une étendue d'environ un quart de lieue, il a maintenant plus de 120 pieds de largeur et de 80 de profondeur. Il forme ainsi un précipice nommé dans le pays la *Faux* (la voie) *creuse*, et est redouté des ouvriers qui dirigent le flot (1). L'eau, qui se rendait dans la Loire, par l'Aron, se partage aujourd'hui entre la Loire et l'Yonne, où elle coule avec le Beuvron.

D'après l'auteur des *Mémoires sur la Nièvre*, les opérations nécessaires pour faire arriver le bois à Paris sont si multipliées et si dispendieuses, que le propriétaire du Haut-Morvan ne retire souvent que 75 cent. de la corde, équivalant à plus de deux voies. Les principales de ces opérations sont la *coupe des bois*, la *façon de la moulée*, la *marque* du marchand apposée sur le bout de chaque bûche ; le *charriage* et l'*empilage* sur le bord du ruisseau, l'*achat de l'eau* des étangs pour former ou augmenter le flot ; il faut en outre des ouvriers pour *jeter le bois* dans le flot, *toucher queue*, ou

(1) On désigne ainsi le bois livré au flottage à bûches perdues.

le repousser quand il s'arrête au bord, le *retirer de l'eau* lorsqu'il est arrivé au lieu de sa destination, et le *déposer dans des chantiers, séparer* le bois marqué pour le compte de chaque propriétaire; enfin l'*empiler* sur le port, afin de le *livrer* à l'acquéreur, qui fait construire des trains de 70 mètres de longueur sur 14 pieds de largeur. — A Auxerre, à Clamecy et dans d'autres villages, le commerce a des hommes préposés pour diriger ces diverses opérations. — C'est à Armes et à Clamecy que l'on construit ces radeaux ingénieux, appelés *trains*, où le bois de chauffage est uni par des branches flexibles, sans qu'un seul morceau de fer ni qu'un seul cordage entre dans la construction. Ces trains, divisés en parts et subdivisés en coupons, sont assemblés successivement de manière à présenter des radeaux plus considérables, à mesure qu'ils descendent l'Yonne et parviennent en des endroits où cette rivière est plus large. Depuis trois siècles que ce flottage existe, on a perfectionné graduellement des combinaisons par lesquelles les eaux de tous les affluents de l'Yonne sont annexées aux retenues appelées *pertuis* ou *gautiers*, par un calcul si bien combiné qu'on fournit exactement la quantité d'eau nécessaire au passage des trains, et qu'on fait arriver cette eau dans chaque bief à l'heure précise où les trains doivent passer. — « Les bois que l'on distingue sous le nom de *Nivernais* s'exploitent à l'ordinaire, c'est-à-dire à *tire et aire*, à l'âge de quinze à dix-huit ans, parce que les menus branchages, dont on ne peut faire de la *moulée*, sont convertis en bois de charbonnage, pour l'usage des forges et le chauffage des habitants voisins; mais les forêts du Morvan et de quelques cantons d'alentour se coupent en *furetière* tous les dix ans : méthode qui consiste à ne prendre que les arbres qui ont acquis la grosseur propre à faire de la *moulée*. » On nomme ainsi les bûches assez grosses pour être mesurées et vendues au stère. — Les bois du département de la Nièvre arrivent à Paris par l'Yonne et la Seine.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le commerce des bois, l'exploitation des mines et la fonte des fers sont les principaux objets sur lesquels s'exerce l'industrie du département.—Tout ce qui tient aux arts métallurgiques y est traité avec beaucoup d'intelligence. — On trouve à Nevers une fabrique de cordes à violon, assez considérable pour fournir à la moitié de la consommation de la France.— Il existe dans le département de grandes manufactures de toile.—On fabrique à Cosnes une coutellerie estimée; à la Charité de la grosse quincaillerie.—On trouve des verreries dans l'arrondissement de Nevers. — Le canton de Saint-Amand possède des poteries de grès dont les produits sont expédiés jusqu'à Paris et à Nantes.

Faïenceries, etc. — Il existe à Nevers des manufactures de faïence, dont quelques-unes comptent déjà huit siècles de prospérité. Cette faïence est la meilleure qu'on fabrique en France, pour la solidité et la dureté de l'émail; elle se vend d'ailleurs à des prix très modérés; aussi fournit-elle abondamment Paris, l'ouest de la France et particulièrement le bassin de la Loire. Les faïenceries de Nevers emploient annuellement 135,000 kil. de plomb, et 32,000 kil. d'étain; elles entretiennent 700 ouvriers, au prix moyen de 1 fr. 75 cent., par jour. Cette ville possède aussi une manufacture de porcelaine et des ateliers où l'on fabrique des émaux renommés.

Mines de Houille. — Les mines de charbon de terre de *la Machine*, situées à deux lieues de Decise, paraissent mériter une mention particulière. Elles présentent plusieurs lits de houille superposés, inclinés de neuf à quatorze degrés en plongeant au sud-ouest et se dirigeant, sous le cours de la Loire, à des profondeurs diverses. — La houille se transporte dans des sacs, soit à dos de mulets, soit avec des grands tombereaux nommés *bannes*, depuis la mine jusqu'au port de la Charbonnière, sur la rive droite de la Loire, à un quart de lieue au-dessous de Decise. C'est de là que le commerce l'expédie par eau. Il se consomme principalement à Orléans dans les raffineries, et à Paris, pour le service des machines à vapeur.

Produits métallurgiques. —Voici, d'après M. Dupin, quelle était, il y a peu d'années, la situation des établissements métallurgiques de la Nièvre. Cette situation ne peut que s'être améliorée. « Le département possède six patouillets, occupant dix-huit ouvriers; vingt-six hauts-fourneaux occupant deux cents vingt-huit ouvriers, et fabriquant 7,687,700 kil. de fonte brute, 25,000,000 kil. de fonte moulée de première fusion; douze fourneaux à réverbère pour la fonte moulée de seconde fusion, qui fabriquent, avec quarante-cinq ouvriers, 1,154,600 kil. de cette fonte, valant 590,000 francs; quatre ateliers de moulage, et cinq bancs de verrerie occupant cent ouvriers; cinquante-quatre mazeries; et cent seize affineries ordinaires pour le fer, employant trois cents quatre ouvriers, et fabriquant 4,772,400 kil. de fer forgé, 16,000 kil de gros outils, ainsi qu'une grande quantité de fer en essieux, pour une valeur totale de 2,869,506 francs. Ces produits ont pour débouchés Paris, Lyon, Clermont, Moulins, et généralement le bassin de la Loire. — Il y a trois forges pour fabriquer le métal affiné, vingt fourneaux à réverbère et dix chaufferies pour l'affinage à l'anglaise, avec huit laminoirs à barreaux, employant trois cents vingt-sept ouvriers, à fabriquer 4,505,000 kil. de fer, qui valent 2,703,000 francs; seize affineries pour convertir la fonte en acier, employant trente-deux ouvriers, et donnant 461,800 kil. d'acier de forge brut, qui valent 272,570 fr.; un four de cémentation, occupant trente ouvriers et fabriquant 125,000 kil. d'acier de cémentation brut; cinq feux de martinets pour l'acier, et six pour le fer. Un feu de fenderie et une machine à fendre, employant dix ouvriers, fabriquent 80,000 kil. de fer en verge, valant 48,000 francs; trente-deux chaufferies de tôle et treize laminoirs à tôle, employant deux cents quatre-vingt-onze ouvriers, font 145,000 kil. de tôle qui valent 1,289,000 francs; quatre chaufferies pour les ancres fabriquent, avec soixante ouvriers, 500,000 kil. d'ancres, qui valent 500,000 francs; une fabrique de limes produit 25,000 kil. de limes en paquets, qui valent 65,000 francs; deux ferblanteries, employant cent trente ouvriers, font 3,900 caisses de fer-blanc, qui valent 390,900 francs. » — La valeur annuelle des produits métallurgiques de la Nièvre s'élève donc à environ 8,727,976 francs.

Ouvriers. — Les ouvriers de toutes professions, qu'emploient les anciennes forges de la Nièvre, paraissent mener une vie heureuse. Ce sont des habitants de villages qui, de père en fils, ont la même occupation. Tel, dont les aïeux coupaient les bois il y a trois siècles, continue de les couper; tel autre qui travaille aujourd'hui aux mines, aux forges, aux fourneaux, remplit dans l'usine des fonctions héréditaires dans sa famille. — Les ouvriers peuvent allier les travaux de l'agriculture avec ceux de la forge. — Jamais on ne retient celui qui désire aller, pendant quelque temps, cultiver sa chenevière, planter ses pommes de terre, ou faire semer son blé. Les propriétaires d'usines ont généralement une police et un régime sévères, mais paternels. Ils ont besoin de l'ouvrier, l'ouvrier a besoin d'eux; un mutuel intérêt les unit, et la simplicité de la campagne les rapproche.

Récompenses industrielles. — A la dernière exposition des produits de l'industrie, celle du département a obtenu trois médailles d'or, qui ont été décernées à MM. Boigues et fils, de Fourchambault, pour *bonne fabrication du fer* et de *chaînes-câbles* pour la marine; Leclerc et Dequesne, de Raveau, pour *acier cémenté;* et Fouques fils, de Pont-Saint-Ours, pour *fer-blanc* de diverses dimensions. — Deux médailles d'argent, dont l'une a été décernée à MM. Martin et comp., de Fourchambault, pour *objets de fonte de fer* (ces honorables industriels ont aussi obtenu une citation pour un *lit en fonte de fer*), et l'autre à MM. de Raffin jeune et comp., de Nevers, pour *chaînes-câbles.* — Deux médailles de bronze, données à MM. Dechamps et comp., de la Charité, pour *outils divers;* Martin Savaresse, de Nevers, pour *cordes à boyaux*.— Des mentions honorables ou citations à MM. Boigues et fils, pour produits en *fonte de fer;* Havelin de Bavilliers et comp., de Cremery, pour modèle de l'*envel ppe d'un haut-fourneau;* Deblandis, Auriacombe, Guerin jeune, et Bronsac, d'Imphy, pour *tôles laminées* et *fers-blancs;* Fouques fils, de Pont-Saint-Ours, pour *fer laminé;* Leclerc et Dequenne, pour *grandes feuilles de tôle, de fer* et *d'acier, fil de fer* et *fil de laiton; limes, ressorts de voitures, lames de sabre;* Gourjon de Laplanche, du Cholet, pour *limes* demi-rondes, et pour une *charrue* à la Dombasle; et Pot, de Nevers, pour un gros *marteau de forge, en fer.*

Foires. — Le nombre des foires du département est de 371. — Elles se tiennent dans 84 communes, dont 24 chefs lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 400 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 64, occupent 74 journées.

237 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les bestiaux, les chanvres, les bois, les châtaignes, les légumes de différentes espèces; des outils et des ustenciles en fer, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Statistique de la Nièvre*, par Gillet; in-8. Nevers, an VIII.

*Annuaires de la Nièvre*, par le même; in-12. An VIII à 1805.

*Recherches sur la ville de Nevers*, par de Sainte-Marie; in-8. Nevers, 1810.

*Mémoires pour servir à l'hist. civile, polit., etc., de la Nièvre*, par Née de La Rochelle; 3 v. in-8. Bourges, 1827.

*Ann. administr. et commerc. de la Nièvre;* in-8. Nevers, 1826 à 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Nord.

### (Ci-devant Flandre, Hainaut, etc.)

HISTOIRE.

La Flandre française, le Cambrésis et une partie du Hainaut français, qui forment le département du Nord, étaient occupés, du temps de César, par les *Morini* et les *Nervii*. De vastes marais et des forêts profondes couvraient alors cette contrée, dans laquelle le général romain ne put pénétrer qu'en faisant faire de grands abatis de bois. Il ne parvint à la soumettre qu'après une vive résistance. Les Moriniens et les Nerviens furent rangés dans la seconde Belgique.

Lors de l'invasion des Francs, Clodion poussa ses conquêtes jusqu'à l'Escaut, et mit ce pays au nombre des provinces françaises. Il en donna le gouvernement à Flandebert, son neveu. C'est de ce chef, suivant quelques-uns, que la Flandre tire son nom, tandis que, selon d'autres, elle l'a pris des vents impétueux qui y soufflent. Dès 475, toute la province appartenait à la France; mais les diverses fractions en étaient soumises à de petits souverains, que Clovis fit massacrer, pour asseoir solidement son autorité. A dater de cette époque, la Flandre fut gouvernée par des délégués de la couronne, qui portaient le titre de *grands forestiers*, nom qui indique que le pays était encore couvert de forêts. Cette dignité n'était qu'à vie; Charlemagne la rendit héréditaire en faveur de *Lideric de Harlebec*, et comme le pays manquait d'habitants pour défricher les bois et dessécher les marais, il y transplanta 60,000 Saxons. En 863, la Flandre fut érigée, par Charles-le-Chauve, en comté-pairie relevant de la couronne, en faveur de *Baudouin*, surnommé *Bras-de-Fer*, qui transmit ce titre à ses successeurs. Marguerite, fille de l'un d'eux, ayant épousé Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, celui-ci reçut, en 1369, le comté de Flandre de son frère Charles V, roi de France, qui se réserva toutefois la faculté de le retirer, dans le cas où les descendants mâles de ce prince viendraient à manquer. C'est ce Philippe qui a été la souche de la maison royale de Bourgogne. Le dernier prince de cette maison, Charles-le-Téméraire, mort en 1473, ne laissa qu'une fille nommée Marie, qui, par son mariage avec Maximilien Ier, porta la Flandre et la Bourgogne dans la maison d'Autriche, malgré la clause qui en prescrivait le retour à la couronne. Néanmoins le comté de Flandre fut toujours dans un état légal de vassalité, relativement aux rois de France, jusqu'à ce que Charles-Quint obtint de François Ier la renonciation à ses droits sur la province, par le traité de Madrid, du 14 février 1525. Les villes de Cambrai et de Crespy adhérèrent à cette renonciation. Mais à peine François Ier eut-il retrouvé la liberté, qu'il protesta contre des sacrifices arrachés par la force. Jacques Capel, avocat général au parlement de Paris, soutint, en présence du roi, séant en son lit de justice, «que le domaine de la couronne de «France étant inaliénable, la souveraineté de Flan«dre n'avait pu être cédée à Charles-Quint, etc.;» et il conclut que «Charles était tombé dans le «crime de félonie envers son seigneur, pour l'a«voir forcé à lui donner son serment.» Le parlement, conformément à ce réquisitoire, cita ledit Charles d'Autriche *ès plus prochains lieux de sûreté*, pour répondre au procureur général et voir juger la «commise réversion et réunion dudit «comté; et, attendant qu'il comparût, le roi dé«clare ses vassaux quittes et déchargés envers lui «du serment, foi et hommage, et leur enjoint de «le servir, sur peine de commise de leurs fiefs, «et d'être déclarés rebelles, etc.»

Mais ce n'était pas avec des arrêts qu'on pouvait réduire un vassal de la trempe de Charles-Quint. Nos rois firent de vaines réclamations pour rentrer en possession de la Flandre, jusqu'en 1667, époque où Louis XIV obtint, par la force des armes, ce que ses prédécesseurs avaient vainement demandé à l'autorité de la justice.

Le *Cambresis*, après avoir d'abord appartenu au royaume de France (nos premiers rois ont même fait pendant quelque temps leur séjour à Cambrai), tomba sous la domination des empereurs et plus tard sous celles des évêques, dont l'autorité souveraine fut bornée par Charles-Quint et enfin annulée par Louis XIV, lorsque celui-ci récupéra le Cambresis en même temps que la Flandre. La province fut définitivement cédée à ce monarque en 1678, par le traité de Nimègue.

Le *Hainaut français* a fait partie du royaume d'Austrasie; il eut ensuite des comtes particuliers et subit plus tard le joug des évêques de Liége. Cette province entra dans la maison d'Autriche

par les mêmes causes que la Flandre. Louis XIV en fit également la conquête, et les diverses portions de ce territoire lui furent assurées par des traités successifs. Le Hainaut français a fait partie du royaume depuis cette époque, à l'exception de Mariembourg et de Philippeville, qui en ont été distraits en 1815 et réunis au royaume des Pays-Bas.

### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

D'après ce qu'en a écrit M. Dieudonné, préfet du département du Nord, auquel nous emprunterons une partie des détails qu'on va lire, les habitants de ce département sont d'une stature communément au-dessus de l'ordinaire. Ils ont de la santé et de l'embonpoint; cet embonpoint augmente, ainsi que la hauteur de la taille, à mesure que l'on avance vers le nord et la Belgique. Les hommes sont généralement bien faits; leur physionomie est plus régulière qu'expressive. Les anciens auteurs vantent beaucoup la beauté des femmes de ces pays, et nous voudrions faire comme eux, mais nous sommes forcés de reconnaître qu'on remarque aujourd'hui, et particulièrement dans les villes, que les hommes ont la figure plus belle, plus animée et plus agréable que la plupart des femmes. On trouve chez celles-ci, dans les traits même de celles qui paraissent le mieux, plus de régularité encore que de grâce et de finesse. — Les Flamands français allient communément des mœurs douces et pacifiques à une teinte de rudesse qui tient aux habitudes du pays, et n'est un défaut que lorsqu'elle nuit à l'harmonie sociale. Naturellement froids et peu communicatifs avec leurs compatriotes, ils le sont encore moins avec les étrangers, pour lesquels on prétend qu'ils ont une aversion naturelle. Amis du calme et de la fixité, les nouveautés les effraient; celles qui ne sont qu'indifférentes les agitent; celles qui ont une utilité réelle excitent même leurs soupçons. Si le goût des sciences et des lettres est moins répandu dans ce département que dans beaucoup d'autres, en revanche le génie des habitants est naturellement porté vers les entreprises commerciales et industrielles. Ils ont une grande aptitude pour ces sortes de spéculations. Dans leurs opérations et dans leurs marchés, leur finesse, cachée sous une apparente bonhomie, déjoue facilement les calculs les plus astucieux de la ruse et de la mauvaise foi. Attachés à leurs habitudes un peu routinières, à leurs anciens usages, dans les choses qui n'intéressent pas leur bourse, ils savent très bien s'affranchir du joug des préjugés toutes les fois qu'ils y trouvent leur intérêt; c'est ainsi qu'ils ont su porter à un si haut degré leur agriculture. Ce caractère général reçoit quelques modifications, suivant les localités. Ainsi l'humeur flegmatique s'altère à mesure que l'on descend du nord au sud du département; elle forme surtout un contraste qui n'est pas sans intérêt, dans certaines parties de l'arrondissement de Cambrai, dont les habitants présentent déjà quelques traits de la vivacité picarde.

Quoique amis de l'ordre et de l'économie, surtout dans l'intérieur de leurs ménages, depuis une trentaine d'années les habitants du département du Nord se sont fait remarquer par un goût croissant pour le luxe des habillements. Les femmes ont acquis plus de coquetterie, et sans doute aussi plus de grâce et d'agrément.

Les Flamands réfléchissent avant de comprendre. Ils ont l'imagination lente, mais le jugement sain, l'esprit solide et une sorte de sagacité remarquable. Ils sont bons, hospitaliers, charitables, fermes et dévoués dans leurs affections, quoique peu persévérants dans les sentiments haineux. Dans toutes les guerres, ils ont fait preuve d'une bravoure naturelle et toujours égale. Leur courage, s'il ne se fait pas remarquer par une fougue impétueuse, est de tous les instants et ne faiblit jamais. Le département du Nord a fourni à nos armées un grand nombre de braves généraux, d'hommes de guerre habiles.

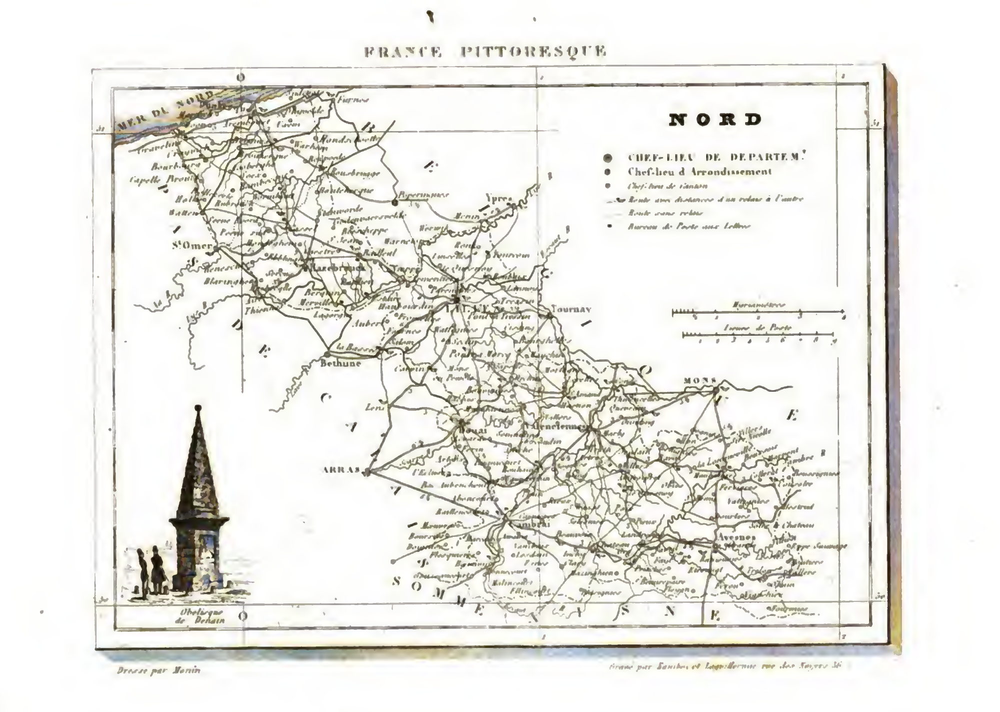
Les Flamands sont peut-être, de toute la France, le peuple qui attache le plus de prix à la propreté. Leurs maisons sont toujours nettes et bien tenues. Elles ont un aspect qui fait plaisir. Leurs jardins, à allées sablées, à compartiments entourés d'arbustes taillés, à tonnelles de charmilles ou de treillage, indiquent encore leur goût pour la régularité.

La nourriture des paysans flamands est généralement plus substantielle que celle des habitants des autres parties de la France. La viande, le beurre et le pain en sont les principaux éléments. Ils boivent de la bière. On les accuse même d'être enclins à faire un usage peu modéré de toutes les boissons fortes. C'est un penchant qui, dans les arrondissements de Dunkerque et de Hazebrouck, paraît même être commun aux femmes et aux jeunes filles : le dimanche et les jours de fête, elles ont l'habitude de passer une partie de la journée au cabaret.

### JEUX, FÊTES ET USAGES.

Malgré son naturel calme et son caractère flegmatique, l'habitant du département du Nord est passionné pour les divertissements de toute espèce. On dirait même que pour contre-balancer son indolence native et son goût pour le repos, la nature le pousse vers les amusements qui demandent une adresse soutenue et des exercices corporels fatigants et actifs.

JEUX. — Les Jeux en usage à la campagne, parmi les jeunes gens et les hommes faits, sont ceux de *boule* et de *quilles*, *le tir au blanc avec l'arc*, *l'arbalète* et *le fusil*, *le tir à l'oiseau*, etc. Les deux premiers sont les plus ordi-

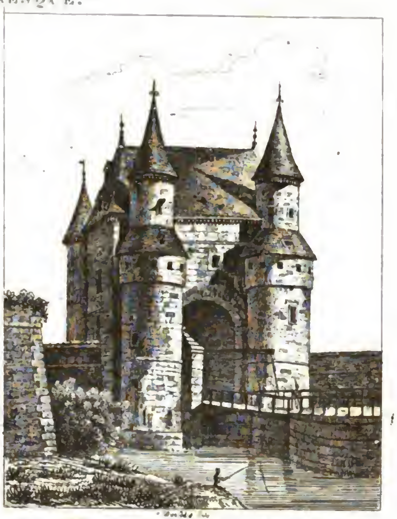



Dressé par Monin

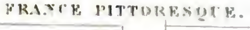
Gravé par Bénard et Laguillermie



Saint-Amand.



Porte de Lille à Valenciennes.



naires au sud du département; l'arc et l'arbalète au nord. Dans beaucoup de communes ces jeux se font avec appareil; on y attache une grande importance. Des concours et des luttes s'ouvrent de commune à commune. Des bijoux d'argent, des mouchoirs, quelques hectolitres de bière sont les prix offerts aux concurrents. Le *roi de l'oiseau*, c'est ainsi qu'on désigne celui qui a abattu le but, est décoré par ses rivaux d'un oiseau d'argent suspendu à un ruban; un plumet est attaché à son chapeau, il est conduit au cabaret au bruit du tambour et au son du fifre. Là, d'abondantes libations et des danses joyeuses célèbrent son triomphe. Si ce triomphe a lieu dans son village, le tambour et le fifre vont chercher sa femme et ses parents, et le reste de la journée se passe dans la joie. Souvent les champions reprennent l'arc pour tirer de nouveau et décider qui d'entre eux sera le *roi du plaisir*, seconde dignité créée pour ajouter à la durée et aux charmes de la fête.

Les archers et les arbalétriers forment des compagnies régulières qui vont disputer le prix tambour en tête, drapeaux déployés. Elles ont une bonne tenue et se distinguent la plupart par l'élégance de leurs étendards. Ces enseignes sont en soie, peintes ou brodées aux armes de la compagnie; on y lit en gros caractères le nom du village auquel elles appartiennent. Après le tambour et le drapeau, qui ouvrent la marche, vient l'*empereur*, portant au cou l'oiseau d'argent suspendu à une chaîne du même métal. Pour être empereur il faut avoir été roi au moins trois fois. L'empereur s'avance appuyé sur le maréchal et le sénéchal, ou sur des rois, s'il y en a dans la compagnie; après ces grands dignitaires viennent ceux d'un ordre inférieur, et enfin suivent les simples archers, d'autant plus gais et animés, qu'en un seul jour leur adresse heureuse peut les porter du dernier rang au premier.

Karmesses et ducasses. — Les réunions champêtres des paysans flamands et leurs fêtes locales sont depuis long-temps renommées. Il n'est pas de commune qui n'ait la sienne. Quelques-unes en ont deux, désignées sous le nom de *grande* et de *petite ducasse*. On court à ces fêtes, dont la boisson et les danses font les principaux amusements, avec un empressement général. Elles durent au moins trois jours, et quelquefois neuf ou dix. Dans les villes, les *ducasses* ont lieu ordinairement à l'époque de la foire, et l'ouverture en était faite, avant la révolution, par une procession solennelle où le culte déployait une telle pompe, qu'on leur donnait indifféremment le nom de *ducasse* ou de *procession*.

Processions, géants, etc. — Les voyageurs qui parlent de ces processions disent tous que l'on y voit, à la suite du Saint-Sacrement, des représentations de géants, de grands poissons, de saints, de diables, du paradis, de l'enfer. Ce fait est vrai, et les villes de Lille, de Douai, de Cambrai, de Valenciennes, conservaient naguère ou conservent encore de pareilles représentations. — A *Lille*, on promène un géant revêtu d'une cotte de mailles, d'une robe de chevalier, et armé d'une hache. C'est le traître Phinar, assassin de Salvaër, prince de Dijon, dont le fils, dit la tradition, vengea son père et devint grand forestier de Flandre. — A *Cambrai*, cinq chars de triomphe, sur l'un desquels se trouvait l'image de la Vierge, étaient conduits par la ville entourés de jeunes filles en blanc, chantant des cantiques en l'honneur de Marie. — A *Valenciennes*, c'étaient aussi des chars de triomphe, escortés d'une cavalerie bourgeoise composée des *northiers* (petits cultivateurs dont la principale industrie est d'entretenir des vaches laitières pour la consommation de la ville). Ces northiers portaient tous un uniforme écarlate, à parements de velours noir, à boutons et à boutonnières brodées en or. La fête avait lieu en commémoration d'un miracle de la Vierge, qui, en 1008, délivra la ville de la peste, en la ceignant d'un cordon ou filet miraculeux. Le lendemain de la procession, on promenait chaque année par les rues un mannequin d'osier représentant un brigand, nommé *Anéen*, qui avait essayé de voler cette précieuse relique; ensuite ce mannequin était attaché à un pal. Il tenait d'une main un écusson garni de bagues et de l'autre un fouet, et tournait sur le pal, qui lui servait d'axe; toutes les fois qu'un maladroit, courant la bague, frappait l'écusson, par le seul effet du mouvement imprimé, le mannequin se tournait brusquement vers le coureur et lui lançait un coup de fouet, aux grands applaudissements des spectateurs. — Enfin à *Douai*, c'était la procession du géant *Gayant* et de sa famille, instituée en l'honneur d'un chevalier qui avait autrefois, dit-on, sauvé la ville assiégée. Gayant, sa femme et ses enfants étaient représentés par des mannequins d'osier de quinze à vingt-cinq pieds de haut, qui parcouraient la ville au milieu de la foule joyeuse, et qui s'arrêtaient pour sauter, danser et faire, par le gosier de leurs porteurs, d'abondantes libations. Cette fête était la plus gaie et la plus célèbre de toutes celles de Flandre. La promenade de monseigneur Gayant était accompagnée d'une marche ancienne, air lent et monotone, mais qui a plusieurs fois produit sur des soldats nés à Douai l'effet électrique de nos hymnes républicains. — Les Douaisiens aiment beaucoup encore leur fête locale, et la plupart d'entre eux prennent et reçoivent avec plaisir le titre d'*enfants de Gayant*.

## LANGAGE.

L'idiome populaire, dans les arrondissements de Lille, de Douai, de Cambrai et d'Avesnes, est un français vicié par une mauvaise prononciation; et la langue flamande, dans ceux d'Hazebrouck et de Dunkerque, est la langue usuelle; mais tous les habitants connaissent et parlent le français. C'est une conquête de la révolution; il y a cinquante ans, on ne trouvait pas en Flandre un fermier sur vingt qui pût s'exprimer autrement que dans son idiome maternel.

## ANTIQUITÉS.

Le département du Nord devrait renfermer un grand nombre de monuments antiques, mais les guerres successives dont son territoire a été le théâtre les ont détruits pour la plupart. — On cite comme vestiges de l'époque celtique deux pierres de grès brut nommées *pierres jumelles*, qui sont dans l'arrondissement de Cambrai. Des fouilles ont mis à nu la base de ces deux pierres. On a reconnu qu'elles ont 4 mètres de hauteur, 1 mètre 33 centimètres de largeur et 90 centimètres d'épaisseur. — Quelques savants prétendent qu'une éminence située dans la plaine de Bovines, et qui porte dans le pays le nom de *Mont-des-Tombes*, est une tombelle gauloise pareille à celles qui existent dans la vallée de la Somme; d'autres croient que le *Mont* de Bovines n'est autre chose que la sépulture des guerriers morts dans la fameuse bataille gagnée par Philippe-Auguste. — En 1697, en travaillant à nettoyer les eaux thermales de Saint-Amand, on trouva au fond du bassin de cette source, couchées par lits et entremêlées de planches et de poutres, environ 200 statues colossales, de 12 à 13 pieds de haut; ces statues étaient défigurées en partie, néanmoins on pouvait encore reconnaître des guerriers armés, des enfants, des hommes à longs cheveux et revêtus d'un manteau, etc. On a cru que c'étaient d'anciennes idoles. Il est à regretter qu'on n'ait conservé aucun de ces monuments singuliers. — Nous parlons à l'article *Bavay* des chaussées romaines qui aboutissaient à cette ville et des ruines antiques qu'elle possède; les autres antiquités trouvées dans le département consistent principalement en tombeaux, autels votifs, statuettes, ustensiles, médailles, etc. Nous ne pouvons pas les indiquer avec détail, la nomenclature en serait trop longue.

## TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord est un département *frontière et maritime*, région Nord. — Il est formé du Hainaut français, de la Flandre française et du Cambrésis. — Il

a pour limites : au nord, la mer d'Allemagne ; au nord-est, la Belgique ; à l'est, le département des Ardennes ; au sud-est et au sud, ceux de l'Aisne et de la Somme, et, à l'ouest, celui du Pas-de-Calais. — Il tire son nom de sa position géographique relativement aux autres départements français. — Sa superficie est de 559,993 arpents métriques.

Sol. — Le sol, de qualités variées, est pierreux ou sablonneux sur les côtes, où se trouvent de vastes étendues de landes ou de terres à bruyères ; dans le reste du département, les terres sont généralement grasses et riches.

Dunes. — Tout le littoral de la mer, dans les environs de Dunkerque, est couvert de dunes. C'est là que Turenne gagna une bataille célèbre qui a pris le nom de *bataille des Dunes*. L'aspect uniforme, l'aridité du sol, contrastent avec les campagnes riantes et fertiles de la Flandre. Ces monceaux de sable, qui s'élèvent à quarante pieds au-dessus du niveau de la mer, se présentent à l'œil comme des flots de sable qu'une main toute puissante aurait condensés et rendus immobiles au moment d'une tempête. On y découvre à peine quelques plantations éparses ; la contrée a un air sauvage et triste. Le voyageur qui la traverse n'éprouve que des sensations mélancoliques. Sa tristesse augmente en songeant que le sable de ces dunes s'élève quelquefois en nuages épais, obscurcit l'air, roule en trombe tournoyante et fond, avec un bruit effroyable, sur les champs cultivés, qu'il frappe d'une longue stérilité. Au milieu de ces dunes, on croit être à une grande distance du monde habité ; les pas de l'homme n'y laissent aucune trace qui ne soit promptement balayée et effacée par les vents. L'horizon bleuâtre, qui s'étend au-delà de la mer et semble se terminer aux extrémités du monde, ajoute encore à la tristesse du tableau. L'Océan, avec la cadence régulière de ses flots, son écume blanche et frémissante, ses vagues animées qui semblent se fuir et se poursuivre, interrompt seul par intervalles le silence et l'immobilité.

Montagnes. — Les coteaux qui se trouvent dans le département ne méritent pas le nom de montagnes qui leur est donné par les habitants. Celui qui porte à son sommet la ville de Cassel n'a que 95 mètres au-dessus de la plaine et 110 au-dessus de la mer. C'est une élévation de forme conique et du haut de laquelle on peut voir, par un beau temps, les côtes de l'Angleterre, distantes de 75 kilomètres ou 18 l. trois quarts. On prétend qu'on découvre de ce point au moins 30 villes et 100 villages. Le *Mont-des-Récollets*, le *Mont-des-Chats*, le *Mont-Noir*, le *Mont-de-Lille*, sont d'autres montagnes du département encore moins élevées que celle de Cassel. — Dans la direction de Douai le sol s'élève insensiblement, et la plaine de Bonavis, plus haute que les *montagnes* dont il vient d'être question, a 145 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Marais et étangs. — Tous les marais susceptibles d'être desséchés le sont peu à peu. Le dessèchement des Moëres et des Watteringues a rendu à l'agriculture un vaste et fertile espace. Un marais, ou plutôt un étang, situé dans l'arrondissement d'Hazebrouck, connu sous le nom de *Clair-Marais*, est assez profond pour supporter à sa surface des îles flottantes, fragments de terrain détachés de ses rivages, et dont quelques-unes ont jusqu'à 100 mètres de superficie. Ces îles, où l'on conduit paître les bestiaux, sont dirigées d'une place à une autre au moyen d'une corde attachée à une ancre que l'on enfonce dans le gazon. — Les étangs du département sont assez nombreux. On évalue leur superficie à environ 2,230 hectares, dont 106 sont cultivés périodiquement et 2,124 restent toujours couverts d'eau.

Rivières et canaux. — Les rivières navigables du département sont l'Aa, la Colme, la Lys, la Bourre, la Lave, l'Escaut, la Scarpe et la Sambre. On y compte 19 canaux ou embranchements de canaux. — La longueur navigable totale des canaux et des rivières est d'environ 481,788 mètres.

Routes. — 15 routes royales et 17 routes départementales traversent le département.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat du département est froid et humide. Le voisinage de la mer, le sol bas et souvent marécageux, les rivières et les ruisseaux nombreux qui le traversent en tous sens, et les brouillards fréquents, entretiennent l'humidité de l'atmosphère. Les hivers y durent environ 6 mois, et sont plutôt pluvieux et brumeux que secs ; mais la neige y est peu abondante et dure peu.

Vents. — Les vents qui soufflent le plus souvent sont ceux de l'O. du N.-O. et du S.-O.

Maladies. — Parmi les maladies habituelles, les affections *chroniques* se montrent plus particulièrement dans les villes. Les *fièvres intermittentes*, au contraire, règnent partout : leurs caractères varient avec les saisons, et prennent fréquemment même une nature de malignité qui les rend dangereuses. Les *fièvres putrides* sont très communes, et souvent funestes.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Toutes les races d'animaux domestiques sont belles et bien entretenues. — On trouve dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck des chevaux de forme colossale et d'une bonne constitution. — Les brebis indigènes de la Flandre donnent une laine longue et fine que l'on perfectionne tous les jours par leur croisement avec les béliers anglais et espagnols. — On trouve dans le département une race de chiens gros et forts qui sont employés avec succès au charrois des fardeaux. On évaluait il y a quelques années à plus de 250 le nombre de ceux qui à Lille avaient cette destination. Tout le service des transports de l'hôpital général était fait avec un attelage de deux chiens. Il a été sérieusement question, il y a vingt-cinq ans, d'établir de Lille à Turcoing une diligence uniquement traînée par ces animaux : déjà, en 1806, il existait entre ces deux villes, comme moyen de communication et de transport, une brouette traînée par un homme et un chien. — Le grand gibier est très rare. On trouve pourtant quelques chevreuils et quelques sangliers. Les lièvres et les lapins sont plus multipliés. Le nombre des oiseaux aquatiques de toute espèce est considérable. Parmi les animaux nuisibles, on cite le renard, le blaireau, la fouine, le putois, etc. La chasse active qu'on a faite aux loups en a beaucoup diminué le nombre. — Le hérisson et l'écureuil sont communs ; on rencontre aussi l'hermine, mais plus rarement. — Les rivières et les côtes sont très poissonneuses. Les poissons d'eau douce et de mer abondent. Les truites saumonées de l'Escaut sont renommées.

Règne végétal. — Le département renferme toutes les espèces de plantes qui offrent des résultats avantageux à une agriculture intelligente et laborieuse, et qui prospèrent sous un climat plutôt froid et humide que sec et chaud. Les légumes y sont excellents et très gros. On cite les asperges de Marchiennes, les choux-fleurs de Rosenthal, les navets de Saint-Amand. Les arbres fruitiers que l'on cultive de préférence sont les pommiers, les poiriers, les cerisiers, les abricotiers, pruniers, etc. — Les noyers y sont rares. — Les chênes, les ormes et les arbres à bois blanc forment les essences principales des forêts. — On cultive en grand la chicorée pour les fabriques de café-chicorée.

Règne minéral. — Le département renferme des mines de fer, des carrières de marbre, de pierres de taille bleues et blanches, de marne, d'argile à potier, de cendres fossiles, des tourbières, etc. Sa principale richesse minérale se compose d'exploitations de houille

qui donnent les produits les plus abondants et les meilleurs de toute la France (1).

*Eaux minérales.* — Il existe à Feron (arrondissement d'Avesnes) une source minérale ; mais le seul établissement important du département est celui de Saint-Amand, dont *les eaux et les boues minérales* sont également renommées. Les eaux ont une température de 26° centigrades, et sont employées pour le traitement des engorgements du foie et des affections catarrhales, les boues pour celui des paralysies et des rhumatismes.

*Sources artificielles.* — Le département possède un grand nombre de fontaines jaillissantes forées d'après la méthode artésienne, qui y est en usage depuis fort long-temps.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

LILLE (voyez ci-après, feuille 37, page 289 à page 296).

AVESNES, sur l'Elpe majeure, ch.-l. d'arrond., à 25 l. 1/2 S.-E. de Lille. Pop. 3,166 hab. — Cette ville, dont les fortifications ont été réparées autrefois par le maréchal Vauban, existait déjà au XIII^e^ siècle. Elle est triste et mal bâtie.

BAVAY, ch.-l. de cant., à 6 l. 1/4 N.-O. d'Avesnes. Pop. 1,635 h. — S'il faut en croire les érudits, cette ville est une de celles qui ont été fondées par les Romains. Du temps de César ce n'était qu'un assemblage de cabanes entourées de fossés. Auguste en fit la capitale de la province. Bavay fut détruit par les Huns en 385. Cette ville a été enceinte de fortifications dont on voit encore les traces ; elle se trouvait au point central où aboutissaient sept chaussées romaines, reparées depuis par la reine *Brunehaut*, dont elles ont conservé le nom. On voit encore dans les environs de Bavay les vestiges de ces travaux. Au milieu de la place publique de cette ville, un bel obélisque à sept pans indique les directions qu'avaient ces chaussées ; elles conduisaient à Cologne, à Reims, à Soissons, à Amiens, à Tournay, à Utrecht et à Gand. Cet obélisque n'est point antique ; il a remplacé une colonne romaine qui existait encore, dit-on, dans le XVII^e^ siècle. On montre à Bavay les ruines d'un cirque et d'un aquéduc ; c'est une ville dont les rues ont la propreté et le bel entretien de la plupart des villes flamandes.

MAUBEUGE, sur la rive gauche de la Sambre, ch.-l. de cant. à 4 l. 1/2 N. d'Avesnes. Pop. 6,240 hab. — L'ancienne ville de Maubeuge a été détruite de fond en comble par Louis XI, qui, après l'avoir prise, y fit mettre le feu. — La ville actuelle est bien bâtie, propre et bien percée. — Prise par Louis XIV, elle fut cédée à la France en 1678. Vauban fut chargé de la fortifier et en fit un heptagone assez régulier. — Maubeuge possède une belle manufacture d'armes à feu, dont les principaux ateliers sont au village de Ferrière-la-Grande. Quoique la position de cette place soit dominée de différents côtés, l'attaque en avait déjà coûté 6,000 hommes aux Autrichiens, lorsque la victoire de Wattignies les obligea à en abandonner le siége.

CAMBRAI, ville forte sur la rive gauche de l'Escaut, et traversée par une de ses branches, ch.-l. d'arrond., à 14 l. 3/4 S.-S.-E. de Lille. Pop. 17,646 hab. — Connue des Romains sous le nom de *Camaracum*, cette ville fut la capitale des *Nervii*. — Elle eut beaucoup d'importance dans le moyen âge. — En 1529 la paix y fut conclue entre François I^er^ et Charles-Quint. — En 1495 elle fut prise par les Espagnols, qui la gardèrent jusqu'en 1667, époque où Louis XIV la réunit à la France. — En 1793 les Autrichiens l'assiégèrent sans succès. — Cambrai renferme de beaux édifices, notamment l'hôtel-de-ville et la salle de spectacle, une vaste place d'armes et une superbe esplanade. La bibliothèque est riche de 30,000 volumes. — Ses fortifications considérables ont été réparées par Vauban. Elle est défendue en outre par une bonne citadelle, quadrilatère régulier. — C'était autrefois un archevêché dont le siége a été illustré par les vertus de Fénelon. Depuis le concordat de 1802 ce n'est plus qu'un évêché.

DOUAI, ville forte sur la Scarpe et la Sensée, ch.-l. d'arr., à 8 l. 1/4 de Lille. Pop. 18,793 hab. — Cette ville très ancienne, car du temps de Jules César elle était habitée par les *Catuaci*, est bien bâtie, bien percée, et possède sur ses remparts d'agréables promenades. Avant la révolution, elle était le siége du parlement de Flandre, du tribunal de la gouvernance et d'une université célèbre érigée en 1562 par le pape Paul IV et par Philippe II, roi d'Espagne. Aujourd'hui elle renferme de vastes établissements d'artillerie, un superbe arsenal et une des trois fonderies de canons qui existent en France. On cite son musée de tableaux, son cabinet d'antiquités, sa bibliothèque publique qui contient 28,000 volumes, et sa salle de spectacle. C'est une ville où les arts et l'industrie sont encouragés. Une exposition publique de leurs produits y a lieu tous les deux ans. — Non loin de Douai on va visiter l'église gothique de Lalain, qui renferme des tombeaux du moyen-âge remarquables par leurs sculptures. — Douai, prise en 1667 par Louis XIV, fut reprise par les alliés en 1710, et réoccupée par le maréchal de Villars en 1712, après la victoire de Denain.

DUNKERQUE, port de mer et ville forte, sur l'Océan, ch.-l. d'arr., à 19 l. 1/2 N.-O. de Lille. Pop. 24,937 hab. — On prétend que cette ville doit son origine première et son nom à une chapelle antique, bâtie par saint Éloi, et qu'on appela *Dun-Kerque* (en flamand, Église des Dunes). — En 960, Baudouin, comte de Flandre, jeta les fondements de la ville actuelle, qui, depuis sa fondation, a subi de grandes vicissitudes. Brûlée par les Anglais en 1388, prise par les Français en 1558, restituée aux Espagnols en 1583, reprise en 1646 par le prince de Condé, elle fut occupée, après un siege de 18 jours, par l'archiduc Léopold ; en 1658 Turenne l'attaqua par terre, pendant que les Anglais la bloquaient par mer, et la reprit, mais ce fut malheureusement pour les Anglais. Louis XIV, qui comprenait l'importance du port de Dunkerque, le racheta 5,000,000, et en fit une des places les plus fortes de l'Europe. Mais bientôt elle devint l'objet de la jalousie des Anglais et des Hollandais, et, par la paix d'Utrecht, ils stipulèrent la démolition de ses remparts et le comblement de son port. Un commissaire anglais fut pendant long-temps chargé de veiller à la destruction d'une ville française. Cependant peu à peu cette surveillance insolente cessa. La mer se montra favorable aux compatriotes de Jean-Bart : la main des hommes avait aidé l'action des eaux, pour ébranler le batardeau qui fermait le port. Un coup de vent d'équinoxe rendit à Dunkerque ses issues et sa liberté. — Les armateurs et les corsaires de cette ville firent beaucoup de mal à l'ennemi, dans les guerres de Louis XV et de Louis XVI. En 1756, ils prirent six cent trente-et-un bâtiments anglais. De 1778 à 1784, ils armèrent en course cent quarante-six bâtiments qui, ayant à bord neuf mille hommes d'équipage, firent douze cent prises, evaluées à vingt-quatre millions, indépendamment de dix mille prisonniers qu'ils débarquèrent, et dont la moitié paya de fortes rançons. — Dans la guerre de la révolution, les Flamands se sont signalés par mer et par terre ; ils ont armé plus de cent cinquante corsaires qui, portant près de huit cents canons et pierriers, et montés par quatre à cinq mille hommes, ont fait cinq à six mille prisonniers et enlevé un nombre considérable de bâtiments, vendus en Hollande et en Norwége. — Assiégés en 1793 par le duc d'York, les habitants de Dunkerque se défendirent vigoureusement. La victoire de Hondschoote obligea les Anglais à se retirer. — La ville est très joliment bâtie ; les rues sont larges, bien pavées et avec des trottoirs en dalles ; les maisons, peu élevées, laissent circuler librement l'air et le jour. — Le pavé de la grande place est à compartiments. La place Jean-Bart est plantée d'arbres ; mais le monument érigé à ce célèbre marin, composé d'un simple cippe en pierre grise, surmonté d'un buste, paraît petit et mesquin. — Les établissements et les monuments qui méritent de fixer l'attention des étrangers sont les écluses de chasse, les jetées, la tour et le port marchand, les bassins militaires, la salle de spectacle, celle du concert, la bibliothè-

(1) La mine d'Aniches produit annuellement environ 245,000 hectolitres de houille. Celles d'Anzin, de Vieux-Condé, de Fresnes, etc., en fournissent environ 2,850,000 hectolitres et emploient, dit-on, plus de 4,000 ouvriers. Les frais d'exploitation d'un hectolitre ne sont évalués qu'à 65 cent., et il résulte d'un rapport de la mairie de Valenciennes, que la compagnie d'Anzin gagne annuellement, en raison de l'augmentation de l'extraction et du prix des charbons, ainsi que du droit dont sont frappées les houilles étrangères, plus de 2,862,000 francs. La réunion de la Belgique à la France porterait une atteinte sensible à ce bénéfice considérable.

que publique, riche de 18,000 volumes, et le péristyle de l'église Saint-Éloi. — La *Tour des Pilotes* mérite une mention particulière. — Lors du rachat de Dunkerque par Louis XIV, il avait été dit que toutes les tours seraient rasées jusqu'à la hauteur des maisons. On rasa même la *Tour du Phare*, et les marins, privés de ce signe indicateur, couraient risque d'échouer et de se briser sur la côte. On éluda alors le traité, en bâtissant une maisonnette sur la grosse tour de l'Horloge, et on se ménagea ainsi un guide pour les bâtiments. — Dans cette maisonnette, réside le *guetteur*, qui veille jour et nuit pour avertir des incendies et des naufrages, et qui répète avec un marteau, sur une cloche, toutes les heures qui sonnent au beffroi, afin de témoigner ainsi qu'il est à son poste. Il a un *second* pour l'aider dans cette tâche, et tous deux, en cas d'accident, doivent sonner le tocsin. — La tour a deux cent soixante-dix marches. De sa plate-forme, on voit à dix lieues à la ronde. Elle servit à Cassini pour les observations relatives à la carte de France; à MM. Biot et Arago, lors de leurs travaux avec les savants anglais, pour le prolongement des triangles jusqu'à Londres, en Écosse et aux îles Schetland, afin d'achever la détermination de la mesure de la terre. — Le *Carillon de Dunkerque*, placé dans cette tour, a une réputation étendue. On l'a mis en contre-danse, et, répété par tous les orchestres, il a fait le tour de l'Europe.

Gravelines, port de mer sur l'Océan, à l'embouchure de l'Aa, et ch.-l. de cant., à 5 l. O.-S.-O. de Dunkerque. Pop. 4,193 hab. — Cette ville, dont les fortifications, construites par ordre de Charles-Quint, ont été réparées par le maréchal de Vauban, était déjà une ville considérable au commencement du XIII<sup></sup>e siècle. Détruite en partie par les Anglais, au XIV<sup></sup>e siècle, elle ne se releva que lentement de ses ruines. Son port n'a pas contribué à son accroissement autant qu'on aurait pu l'espérer; malgré tous les travaux qui y ont été faits, il se remplit de vase, et des bancs de sable se forment à son embouchure.

Bourbourg, ch.-l. de cant., à 5 l. de Dunkerque. Pop. 2,378 hab. — Cette ville ancienne, obscure et inconnue sous les rois de la première race, centre d'une principauté sous les rois de la seconde, redevint française sous Louis XIV. On n'y remarquait, avant la révolution, qu'une abbaye de bénédictines fondée par Robert II, comte d'Artois, et dont les religieuses avaient le titre de *chanoinesses*. Pour entrer dans cette maison, il fallait faire preuve de noblesse, mais on était dispensé d'apporter de dot. La reine Marie-Antoinette, en août 1782, prit la qualité de première chanoinesse du chapitre de Notre Dame de Bourbourg qui, dès-lors, eut la permission de se qualifier de *Chapitre de la Reine*. Les chanoinesses se distinguaient par un cordon jaune, à liseré uni, auquel était suspendue une croix émaillée portant, d'un côté, l'image de la Vierge, et de l'autre, le portrait de la reine. Le duc de Nivernais, que Marie-Antoinette avait chargé de donner une légende pour cette croix, s'en acquitta d'une manière spirituelle et galante: « Mettez, dit-il, autour de l'image de la Vierge, *ave Maria*, et autour du portrait de la reine, *gratiâ plena*. »

Bergues, ville fortifiée sur la Colme, branche de l'Aa qu'on a canalisée, ch.-l. de cant., à 2 l. 1/2 S.-S.-E. de Dunkerque. Pop. 5,952 hab. — Cette ville importante pour l'agriculture, car elle est le centre du commerce des grains de tout le pays, est aussi une place forte par ses remparts et par ses inondations. Entourée de flaques d'eau, armée d'écluses, elle commande la plaine qui l'environne et qu'elle peut noyer à volonté. — Sa fondation remonte à l'an 900. Elle se nommait autrefois Saint-Winox, du nom du saint dont elle a remplacé l'ermitage. Elle est assez bien bâtie et a trois belles places, sur l'une desquelles s'élèvent deux hautes tours, restes de deux anciennes églises détruites pendant la révolution. — Sur une autre place se trouve l'hôtel-de-ville, occupé, à ce que prétend un voyageur, partie par une auberge et partie par la municipalité. Bergues possède une bibliothèque publique, riche de 1,000 volumes, et un bel hôpital.

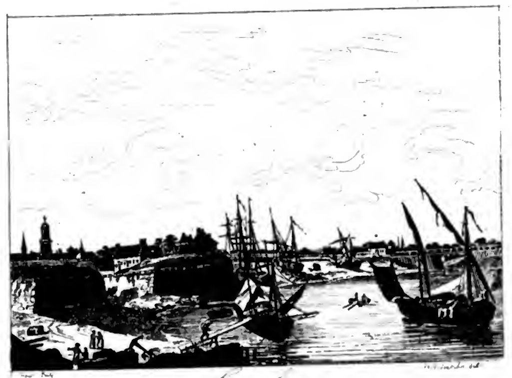
Hazebrouck, sur la Borre, ch.-l. d'arr., à 11 l. 3/4 O. de Lille. Pop. 7,522 hab. — Cette ville, mal bâtie, n'a dû qu'à sa position centrale l'honneur de devenir chef-lieu d'une sous-préfecture. — Ce n'était autrefois qu'un bourg dépendant de la châtellenie de Cassel, où l'on ne trouvait de remarquable qu'un clocher assez élevé. — Aujourd'hui, outre l'hôtel-de-ville, construit en 1808, et dont la façade à arcades, à pilastres et à galerie, offre un assez joli modèle d'architecture classique, Hazebrouck possède une bibliothèque publique, riche de 4,000 volumes, et un collége. — Le bâtiment de l'hôtel-de-ville, situé sur une place grande et aérée, renferme les magasins de la halle et les salles de la mairie.

Cassel, petite ville sur une hauteur, ch.-l. de canton, à 3 l. 1/2 N.-N.-O. d'Hazebrouck. Pop. 4,234 hab. — Cette ville, ancienne capitale des *Morins*, peuples qui occupaient le pays quand César en fit la conquête, est fort bien bâtie et dans une situation agréable. Les étrangers y visitent le château du général Vandamme, orné d'un beau parc et non loin duquel se trouvent les ruines d'un château féodal, bâti sur les débris d'une tour romaine qui avait elle-même remplacé, à ce que prétendent quelques érudits, une forteresse gauloise. — Cassel, réunie à la France en 1678, par le traité de Nimègue, a vu livrer sous ses murs trois batailles rangées où commandaient *trois Philippe de France*. En 1070, Philippe I<sup></sup>er y fut battu; en 1328, Philippe-de-Valois, victorieux, saccagea la ville; et en 1677, Philippe d'Orléans y battit le prince d'Orange.

Valenciennes, ville forte au confluent de l'Escaut et de la Rhonelle, ch.-l. d'arrond., à 12 l. 3/4 S.-E. de Lille. Pop. 18,953 habit. — La cité de Valentinien, *villa Valentiniana*, est très ancienne. — C'est une ville grande, irrégulièrement percée, mais où l'on voit des maisons bien bâties, une vaste place d'armes, de beaux édifices parmi lesquels on remarque l'hôpital général, la salle de spectacle et l'hôtel-de-ville surmonté d'une tourelle pittoresque où se trouve le beffroi. — Valenciennes possède une bibliothèque publique, contenant 18,000 vol., un musée et un cabinet d'histoire naturelle. — Cette ville a soutenu plusieurs siéges. Attaquée infructueusement en 1656, par Turenne, elle fut prise en 1677, par Louis XIV, et réunie à la France par le traité de Nimègue. — Dans le siége qu'elle soutint en 1793 contre le duc d'York, elle eut à subir 43 jours de bombardement. Les assiégeants tirèrent 200,000 boulets, 42,000 bombes et 30,000 obus. Les traces des ravages causés par les projectiles sont encore visibles dans certaines parties de la ville. La défense fut héroïque. La garnison, composée seulement de 10,000 hommes, en perdit 6,500. L'ennemi eut plus de 20,000 hommes hors de combat. — Valenciennes est une ville active et industrieuse, renommée dans le commerce à cause des belles dentelles qu'on y fabrique.

Anzin, à 1/2 l. de Valenciennes. Pop. 4,255 hab. Cette commune, est depuis 1737, le centre d'une grande exploitation de charbon de terre qui compte déjà 40 puits d'exploitation. — La découverte dans le Hainaut de cette importante richesse minérale remonte, dit-on, au XI<sup></sup>e siècle. Un maréchal ferrant du pays de Liége, creusant un puits pour son usage, rencontra la tête d'une veine et se mit à l'exploiter. Ce maréchal s'appelait *Houilleux*, il donna son nom à la substance qu'il venait de découvrir et qui dès-lors s'appela *houille*. — L'aspect des environs d'Anzin est triste et sombre. Tout y est noirci par la poussière du charbon. — On descend dans les puits ou fosses, dont quelques-uns s'enfoncent à plus de 1,500 pieds de profondeur, au moyen d'échelles appliquées perpendiculairement contre les parois du puits, ou de paniers destinés à monter le charbon; mais il convient pour tenter cette expédition de revêtir le costume des mineurs. C'est un pantalon de toile écrue, une veste boutonnant dans toute sa longueur, un bonnet qui enveloppe les cheveux en forme de serre-tête et un petit chapeau de cuir à larges bords et à forme basse, surmonté d'une lampe à la *Davy*. Un de nos plus spirituels académiciens, l'auteur de l'*Ermite de la Chaussée-d'Antin* et de l'*Ermite en province*, nous a conservé une description fort curieuse de cette excursion souterraine. Nous allons en citer quelques fragments. « Vous vous rappelez l'impression vive et douloureuse que l'on éprouve lorsque, pour la première fois, une voile enflée par les vents vous éloigne de la terre et vous livre aux caprices de l'Océan. Le bruit des poulies, des cordages, le sifflement d'une brise fraîche dans les huniers, l'oscillation plus brusque du navire, le craquement des mâts ou de toute autre partie, agissent sur l'imagination sans pour cela ébranler le cou-


Jean Bart — Merlin de Douai.


Gravelines



Dunkerque

rage. Un sentiment à peu près semblable, mais plus pénible, s'empara de moi lorsque, après avoir descendu 50 ou 60 pieds (le voyageur avait voulu descendre par les échelles), je m'arrêtai sur le premier pallier. Déjà mes vêtements étaient souillés d'une boue noire formée par l'eau qui continuellement suinte ou dégoutte de toutes parts, et par la poussière du charbon. L'échelle était mouillée et glissante, l'air plus rare et moins pur; ma respiration éprouvait une gêne sensible. Je continuai cependant à descendre au milieu de bruits singuliers dont je n'avais pas le temps de me rendre compte, tout absorbé que j'étais par l'attention soutenue qu'exigeait mon voyage sur l'échelle. J'ai su depuis que ces bruits étaient formés par l'air souterrain et par les eaux contenues qui s'agitaient autour du *cuvelage* (charpente qui recouvre et soutient les parois des fosses). Tout en cheminant, nous avions rencontré des ouvriers remontant sans lumière, par économie. Lorsqu'ils nous entendaient, ou que nous les entendions à cinquante ou soixante pieds sous nous, on s'avertissait par quelques mots, et lors de la rencontre il fallait partager l'échelle en se rangeant presque en dehors, ne conservant chacun qu'un pied sur chaque échelon, car l'échelle n'a guère que quatorze à quinze pouces de large. Nous arrivâmes ainsi à six cents pieds environ de la bouche de la fosse, et nous rencontrâmes alors les galeries nommées *latérales* : ce sont de petits corridors légèrement inclinés, hauts de trois pieds environ et de la même largeur, dans lesquels il faut se traîner péniblement dans un chemin boueux. Nous descendîmes alors par des échelles ayant à peu près vingt-cinq degrés d'inclinaison, lesquelles sont posées dans des galeries basses et assises sur un fond d'argile humide. Nous atteignîmes enfin à la roche noire, qu'il faut traverser pour arriver aux veines. Cette partie se nomme *toit*, et celle qui est sous le charbon s'appelle *mur*. Assis sur un tas de charbon, dans une salle basse taillée dans le roc noir à douze cents pieds de la surface du globe, je commençai à respirer. Les travailleurs étant occupés au loin dans les galeries souterraines; le silence qui régnait dans cette noire enceinte n'était interrompu que par le bruit qu'occasionnaient le suintement et la chute des eaux supérieures... Nous nous glissâmes ensuite dans les galeries latérales, qui sont des veines de charbon épuisées. A soixante toises de la fosse nous rencontrâmes un énorme fourneau d'aspiration établi pour prévenir les mauvais effets des exhalaisons en purifiant l'air. La liberté de mouvement et de circulation de l'air et de l'eau dans les travaux des mines mérite une attention constante. Bientôt j'entendis la voix des travailleurs; ils chantaient ce que tout le monde chante en France, une chanson de Béranger. A huit cents mètres environ de la fosse je trouvai une veine en exploitation. Je remarquai sur le schiste qui recouvre le charbon des impressions et des configurations de diverses plantes, de fleurs, de végétaux, dont plusieurs m'étaient totalement inconnus. J'allais, étendu sur le charbon, dans une galerie de moins de trois pieds de hauteur, commencer mes méditations sur les bouleversements de la nature et sur les révolutions du globe; j'allais rêver de nouveau avec Buffon et noblement m'égarer peut-être avec lui, lorsque le maître *porion* (ouvrier mineur) me rappela que j'avais du chemin à faire, et que les portes de Valenciennes se fermaient tous les soirs. J'étais fatigué, il était tard, il me fallait une heure et demie au moins pour remonter par l'échelle : risquant le danger de l'ascension, je montai dans le panier, et en cinq minutes je revis la lumière du jour.»

DENAIN, comm. à 2 l. de Valenciennes. Pop. 1,601 hab. — C'est là qu'en 1712 furent sauvés la France et le trône de Louis XIV. Un obélisque élevé sur le champ de bataille consacre le souvenir de cette victoire. On remarque que les intendants et les préfets, qui ont fait construire ou réparer ce monument en 1787, en 1804 et en 1812, et qui ont eu soin d'y faire inscrire leurs noms, ont oublié d'y mentionner celui de VILLARS. Les inscriptions latines qui décorent l'obélisque ont cependant été approuvées par l'Académie.

SAINT-AMAND, sur la rive gauche de la Scarpe, ch.-l. de cant., à 3 l. 1/4 de Valenciennes. Pop. 1,619 hab. — Cette ville est célèbre par ses eaux minérales dont nous avons parlé plus haut; il y avait avant la révolution une superbe abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fondée ou dotée par le roi Dagobert, et dont l'église, construite dans le XVI^e siècle, passait pour un chef-d'œuvre d'architecture. Les ruines en sont encore assez remarquables pour exciter l'admiration des étrangers.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

POLITIQUE. — Le département nomme 12 députés.

Il est divisé en 12 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Lille (2 arr. ville; 1 pour l'arrond.), Douai (ville et arr.), Dunkerque (ville et arr.), Cambrai (ville et arr.), Valenciennes, Avesnes, Hazebrouck. — Le nombre des électeurs est de 5,599.

ADMINISTRATIVE. — Le chef-lieu de la préfecture est Lille.

Le département se divise en 7 sous-préf. ou arrond. communaux.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Lille. . . . . . . . | 16 cantons, | 131 communes, | 294,541 habit. |
| Avesnes. . . . . . | 10 | 152 | 127,353 |
| Cambrai. . . . . . | 7 | 117 | 152,444 |
| Douai. . . . . . . | 6 | 67 | 92,750 |
| Dunkerque. . . . | 7 | 59 | 95,571 |
| Hazebrouck. . . . | 7 | 53 | 104,007 |
| Valenciennes.. . . | 7 | 80 | 123,272 |
| Total. . . . | 60 cantons, | 659 communes, | 989,938 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Lille), 6 receveurs particul., 13 percepteurs d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 direct. (à Lille) et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Lille), 2 inspecteurs, 7 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 7 conservateurs dans les ch.-l. d'arrond. communaux.

*Douanes.* — 2 directeurs (à Valenciennes et à Dunkerque).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Lille), 6 directeurs d'arrond., 8 recev. entreposeurs.

*Tabacs.* — 1 manuf. royale (à Lille). — 1 insp. de la culture

*Forêts.* — Le département fait partie du 7^e arrondissement forestier, dont le chef-lieu est Douai. — 2 insp. à Lille et au Quesnoy.

*Ponts-et-Chaussées.* — Le département fait partie de la 2^e inspection, dont le chef-lieu est Amiens. Il y a 2 ingénieurs en chef en résidence à Lille et à Dunkerque; ce dernier pour les travaux du port.

*Mines.* — Le département fait partie du 6^e arrondissement et de la 2^e division, dont le chef-lieu est Abbeville. — 3 ingén. des mines résident à Arras et Valenciennes.

*Cadastre.* — 1 géomètre en chef à Lille.

*Monnaies.* — Lille possède un hôtel des monnaies, dont la marque est W. Depuis l'établissement du système décimal jusqu'au 1^er janvier 1832, les espèces d'or et d'argent qui y ont été fabriquées s'élèvent à la somme de 489,489,441 fr.; dans cette somme les espèces d'or figurent pour 2,136,320 fr.

*Loterie.* — La diminution des produits de la loterie est quelquefois un des signes indicateurs de la misère des classes inférieures, nous ne pensons donc pas qu'il y ait lieu de se féliciter de ce que les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 108,765 fr.

*Haras.* — Le département fait partie du 2^e arrondissement de concours pour les courses de chevaux, dont le ch.-lieu est au Pin. — Le département possède 3 dépôts d'étalons à Avesnes, Lille et Valenciennes.

MILITAIRE. — Le département fait partie de la 16^e division militaire, dont le quartier général est à Lille, et qui comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. — Il y a à Lille un lieutenant général commandant la division, un maréchal de camp commandant la subdivision, un intendant et trois sous-intendants militaires, et dans le reste du département cinq sous-intendants. — Le dépôt de recrutement est à Lille. — Le département renferme seize forts ou places fortes : Gravelines, Dunkerque, Bergues, Fort-Français, Lille, citadelle de Lille, Douai, fort de Scarpe, Condé, Valenciennes et citadelle, Bouchain, Maubeuge, le Quesnoy, Cambrai, ville et citadelle, Avesnes et Landrecies. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 24^e légion, dont le chef-lieu est à Arras. — La 4^e compagnie de pionniers de discipline est établie à Valenciennes. — Le département possède, à Lille : un grand hôpital militaire, une direction d'artillerie, une division de génie, une raffinerie royale de salpêtre; à Cambrai, une division de génie; à Valenciennes, une direction d'artillerie; à Douai, une école royale d'artillerie, un arsenal de construction, une fonderie de canons, et à Maubeuge, une manufacture royale d'armes à feu.

MARITIME. — Il y a à Dunkerque un commissaire et un sous-commissaire de marine, un commissaire des subsistances, un trésorier des invalides et une *école d'hydrographie*.

JUDICIAIRE. — Le département possède, à Douai, une cour royale, dont le ressort embrasse les départements du Nord et du

Pas-de-Calais. — Il renferme 7 tribunaux de 1^re instance : à Lille, Avesnes, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Valenciennes, et 3 tribunaux de commerce : à Lille, Cambrai et Valenciennes.— Il existe à Loos une maison centrale de détention.

RELIGIEUSE. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le 2^e siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Cambrai. — Il y a à Cambrai un séminaire diocésain qui compte 329 élèves; une école secondaire. — Le département renferme 27 cures de 1^re classe, 34 de 2^e, 507 succursales, et 128 vicariats. — Il y existe 30 congrégations religieuses, composées de 405 sœurs consacrées au service des malades et à l'instruction des enfans des classes pauvres.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Lille une église consistoriale, desservie par 3 pasteurs et divisée en 3 sections : à Lille, Quievy, Valincourt. — Il y a en outre dans le département 7 temples ou maisons de prières. — On y compte une société biblique, 4 sociétés des missions évangéliques, une société des traités religieux et 3 écoles protestantes. — Il existe quelques quakers à Dunkerque.

*Culte juif.* — Il y a à Lille une synagogue.

UNIVERSITÉ. — Le département possède une académie de l'université, dont le chef-lieu est à Douai, et qui comprend dans son ressort le Nord et le Pas-de-Calais.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — à Douai, un collége royal de 2^e classe, qui compte 262 élèves. — 16 colléges : à Armentières, à Avesnes, à Bailleul, à Bergues, à Cambrai, à Cassel, à Catrau, à Dunkerque, à Estaires, à Hazebrouck, à Lille, à Maubeuge, au Quesnoy, à Saint-Amand, à Turcoing, à Valenciennes. — On s'occupe d'organiser une école normale primaire à Douai. — Le nombre des écoles primaires du département est de 1,453, qui sont fréquentées par 86,391 élèves, dont 54,784 garçons et 31,607 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 32.

SOCIÉTÉS SAVANTES, etc. — Le département possède, — à Lille : — *Société des Sciences de l'Agr. et des Arts ; Société d'Horticult.* et *Exposit. des plantes.* — *Archiv. départementales.* — *Musée départemental.* — *Jardin botanique.* — *Exposition des produits des arts et de l'industrie* ( tous les 2 ans ). — Écoles de *Dessin*, d'*Architecture*, de *Physique*, de *Botanique* ; *Académie de Musique*, etc. — À Douai : — *Soc. d'Agr., Sciences et Arts* ; — *Soc. de Médecine et de Chirurgie*, id. *des Amis des Arts*, id. *des Amis de l'Industrie* ; — *un Musée* ; — *un Jardin botanique* ; — *Exposition des produits des arts et de l'industrie* ( tous les 2 ans ); — Écoles de *Dessin*, de *Géométrie*, de *Mécanique*, d'*Anatomie*, de *Peinture*, d'*Écriture*, de *Musique*, de *Botanique*, etc. — À Cambrai ; — *Soc. d'Émulation* ; — *Exposition des produits des arts et de l'industrie* (tous les 2 ans ); — Écoles de *Dessin*, de *Sculpture* et de *Peinture*, d'*Anatomie*, de *Musique*, etc. — À Valenciennes : — *Soc. des Sciences, Arts et Industrie* ; — *un Musée*, etc. — À Dunkerque : — Écol. de *Dessin*, d'*Architect.* et de *Plastique*, etc. — À Armentières : — École de *Dessin*. — À Avesnes. — *Soc. d'Agr.* — À Hazebrouck : — *Soc. d'Agr.*, etc.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 989,938 hab., et fournit annuellement à l'armée 3,243 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 7,624 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfans légitimes. | 14,723 | — | 13,943 | Total | 31,531 |
| — naturels.. | 1,417 | — | 1,448 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 15,060 | — | 14,445 | Total | 29,505 |

Dans ce nombre 2 centenaires.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 129,256.
Dont 44,475 contrôle de réserve.
84,781 contrôle de service ordinaire.
Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :
81,446 infanterie.
268 cavalerie.
1,254 artillerie.
1,713 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 28,327 ; équipés, 18,340 ; habillés, 18,984. 60,974 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1000 individus de la population générale, 130 sont inscrits au registre matricule, et 61 dans ce nombre sont mobilisables ; et sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 61 sont soumis au service ordin., et 35 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'Etat ont délivré à la garde nationale 25,655 fusils, 383 mousquetons, 31 canons, et un assez grand nombre de sabres, lances, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'Etat (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . . . . . | 10,563,921 f. | 66 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . . | 4,776,027 | 76 |
| Douanes et sels. . . . . . . . . . . . . . . . | 11,477,487 | 32 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . . | 6,385,013 | 61 |
| Postes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 855,697 | 10 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . . . | 899,878 | 34 |
| Loterie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 427,244 | 50 |
| Bénéfices de la fabrication des monnaies. . . . | 39,225 | 83 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . . . . . . | 859,549 | 43 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . . | 2,526,179 | 18 |
| Total. . . . . . . . | 38,810,224 f. | 73 c. |

Il a reçu du trésor 38,611,312 fr. 78 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . | 3,862,975 f. | 79 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . | 409,996 | 98 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 6?8,389 | 47 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . . . | 51,068 | 53 |
| du commerce et des travaux publics. . | 2712,152 | 94 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . . | 19,917,577 | 11 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . . . | 198,339 | 13 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . . | 470,832 | 16 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 8,482,722 | 30 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs et primes. | 1,847,258 | 37 |
| Total. . . . . . . . | 38,611,312 f. | 78 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant à peu de variations près le mouvement annuel des impôts et des recettes, la balance paraît être égale à une somme de 200,000 fr. près, mais il est à remarquer que 11,477,487 fr. de recettes de douanes figurent dans la colonne des paiements, et que cette somme n'est qu'une avance payée définitivement par les consommateurs de l'intérieur. Le département reçoit donc en réalité 11,277,000 fr. environ de plus qu'il ne paie, somme considérable, et qui doit influer singulièrement sur la prospérité de son agriculture et de son industrie.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 943,541 fr. 45 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 420,504 f. | 16 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, encouragements, secours, etc. . . . . . . . . . | 523,037 | 29 |

Dans cette dernière somme figurent pour
117,555 f. 25 c. les prisons départementales,
44,092 f. 97 c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'Etat pour grêle, incendie, épizootie, sont de. . . . . . . . . | 40,350 | - |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . | 109,841 | 95 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . | 337,414 | 94 |
| Les frais de justice avancés par l'Etat de. . . . . | 74,489 | 82 |

## BIBLIOGRAPHIE.

*Statistique du départ. du Nord* (*Ann. de Statist.* t. VIII).

*Statistique du dép. du Nord*, par M. Dieudonne, préfet ; 3 vol. in-8. Douai, 1804.

*Histoire monumentaire du nord des Gaules*, par J. Lamriez ; t. I, in-8. Mons, 1804.

*Statistique du Nord*, par Peuchet et Chanlaire, in-4. Paris, 1808.

*Sur quelques monuments celtiques trouvés dans le département du Nord*, par S. Bottin ; in-8. Lille, 1818.

*Album du départ. du Nord* ; in-fol. Cambrai, 1817.

*Mémoire sur l'Agriculture de la Flandre française*, par J. Cordier ; in-8. Paris, 1823.

*Topographie hist., statistique, etc., de l'arrondissement de Lille*, par J. B. Dupont ; in-8. Lille, 1833.

*Almanach de Cambrai et du quatrième arrond. du départ. du Nord* ; in-24. Cambrai, 1819 à 1833.

*Précis historique et statistique sur Valenciennes* ; in-8. Valenciennes, 1825.

*Topographie historique, physique, statistique, etc., de Cassel*, par P. J. E. Smythere ; in-8. Paris, 1828.

*Notes ou essais de statistique sur les communes composant le ressort de la cour royale de Douai* ; in-12. Douai, 1824.

*Relation hist. et pitt. du voyage de S. M. Charles X dans le dép. du Nord*, par Du Rozoir ; in-fol. Paris, 1827.

*Calendrier de la cour royale de Douai* ; in-12, Douai, 1819-1832.

*Ann. statist. du dép. du Nord*, par Bottin, in-8. Lille, 1805-1815.

*Ann. statistique du départ. du Nord*, par Demenninck et Devaux, in-8. Lille, 1829-1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Nord.

### LILLE.

Lille, autrefois capitale de la Flandre française, est aujourd'hui le chef-lieu d'un département, le quartier général d'une division militaire, la principale des places-fortes de France. — Elle est à 59 lieues (236 kilom.) N.-N.-E. de distance légale de Paris. — On paie 30 postes par Saint-Quentin, 29 par Amiens et 28 par Péronne. — Sa population est de 69,073 habitants.

#### HISTOIRE CHRONOLOGIQUE.

L'histoire d'une ville aussi ancienne renferme trop de détails pour qu'il nous soit possible de la présenter autrement que sous la forme chronologique.

Années.

50 (av. J.-C.) Construction du château du Buc par Jules-César.
640 (ap. J.-C.) Fondation de Lille par Lyderic.
838 — Fondation de l'abbaye de Cysoing.
1030 — Premières murailles de Lille construites par Baudouin IV.
1039 — Fondation de l'abbaye de Phalempin.
1047 — Baudouin V termine les murailles de Lille, y ajoute des tours, des fossés, et y établit quatre portes, celles des Rues, du Château, et de Weppes. On n'a point conservé le nom de la quatrième.
1053 — L'empereur Henri III prend Lille et fait massacrer un grand nombre d'habitants.
1066 — Dédicace de l'église Saint-Pierre, en présence du comte Baudouin V et du roi Philippe Ier.
1128 — Louis-le-Gros, roi de France, et Guillaume-le-Normand assiégent inutilement Lille.
1195 — 1re création du magistrat de Lille par Baudouin IX, empereur de Constantinople et comte de Flandre. Jusqu'alors cette ville avait été gouvernée par un maire.
1213 — Philippe-Auguste prend Lille, y fait bâtir le fort des Renneaux et y laisse son fils avec une garnison. — Les habitants s'arment et chassent les Français. — Le roi revient, reprend la ville et la détruit complétement.
1216 — La comtesse Jeanne fait rebâtir la ville, l'agrandit de la paroisse Saint-Sauveur, et y fonde l'hôpital Saint-Jean (ou Saint-Sauveur).
1225 — Fondation de l'hôpital Saint-Jacques.
1227 — Id. de l'hôpital Comtesse.
1235 — 2e création et confirmation du magistrat de Lille, par la comtesse Jeanne.
1240 — *Arsin* fait au Quesnoy sur la maison d'un habitant de Saint-Pierre qui avait *navré* un bourgeois de Lille (voyez plus loin, page 292).
1247 — Fondation de l'hôpital de Seclin.
1263 — Construction du pont de Phin, où l'on place un marché et deux rangs de maisons.
1269 — Fondation de la procession de Lille, en l'honneur de Notre-Dame-de-la-Treille.
1271 — Achat par la ville de la rivière de la Bassée, et 1er établissement du canal.
1275 — Les Lillois suivent leur comte dans une expédition contre les Liégeois.
1292 — Expédition contre le Quesnoy, à laquelle assiste la commune de Lille, c'est-à-dire les bourgeois en état de porter les armes, ayant à leur tête les magistrats et le châtelain.
1296 — Siége et prise de Lille par Philippe-le-Bel.
1302 — La ville est reprise par Jean de Namur, fils du comte de Flandre.
1304 — Le roi de France reprend Lille et garde cette ville en vertu d'un traité fait avec le comte de Flandre.
1346 — Ordonnance par laquelle on ne doit choisir pour échevins de Lille que des hommes mariés ou veufs.
1360 — Lille contribue à la rançon du roi Jean, prisonnier des Anglais, et fournit deux otages.
1368 — Charles V vient à Lille et confirme les priviléges des habitants.
1369 — Mariage de Marguerite, héritière de Flandre, avec Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. Le roi Charles, son frère, rend à cette occasion au comte de Flandre les villes de Lille, Douai, Orchies, etc.
1430 — Chapitre de l'ordre de la Toison d'or tenu dans l'église Saint-Pierre, à Lille.
1445 — Philippe-le-Bon autorise l'établissem. d'une loterie à Lille.
1448 — Il défend aux bourgeois de Lille de donner des *livrées* à d'autres qu'à leurs propres domestiques.
1452 — Tous les habitants, même les gens d'église, sont obligés à monter la garde.
1459 — Afin de subvenir aux frais de la *fête de l'Épinette*, le duc accorde à la ville le droit de mettre un impôt sur le poisson de mer, etc.
Id. — Ambassade de cinquante cavaliers grecs envoyés à Lille par l'empereur d'Orient, pour demander secours à Philippe, duc de Bourgogne, qu'il qualifie de *grand duc des pays occidentaux*.
1466 — Fondation de l'hôpital Gantois.
1483 — Premier établissement de la confrérie de Sainte-Barbe, formée par les canonniers et couleuvriniers de Lille.
1515 — Suspension de la foire de Lille par crainte et pour cause de la peste, dont cette ville venait d'être récemment délivrée.
1521 — Grande famine à Lille.
1531 — Établissement de la Bourse commune des pauvres.
1533 — Confirmation de la coutume de Lille, par Charles-Quint.
1535 — Famine cruelle. Des hommes se nourrissent de chair humaine.
1540 — Agrandissement de la ville depuis la porte des Malades jusqu'à la porte de la Barre.
1542 — Charles-Quint visite Lille avec le roi d'Angleterre et loge au palais de Riboult.
Id. — Nouvel agrandissement. L'église Sainte-Catherine se trouve renfermée dans les murs.
1557 — Première formation de compagnies bourgeoises au nombre de seize.
1576 — Peste à Lille.
1580 — Le fameux capitaine huguenot Lanoue tente de surprendre Lille. Il est fait prisonnier.
Id. — Les *hurlus* brûlent l'église d'Hellemmes.
1582 — Jeanne Maillotte repousse les *hurlus*.
1597 — Peste à Lille.
1600 — L'infante Claire-Eugénie et son mari, l'archiduc Albert, souverains des Pays-Bas, jurent de maintenir les priviléges de Lille et reçoivent ensuite le serment des magistrats. Cette cérémonie eut lieu sur une estrade élevée vis-à-vis des halles.
1604 — Nouvelle peste à Lille.
1609 — Fondation du Mont-de-Piété par Barthélemi Masurel.
1624 — Établissement des premières lanternes.
1651 — Construction de la Bourse.
1667 — Prise de Lille par Louis XIV.
1670 — Agrandissement de la ville du côté du nord.
1671 — Construction du fort Saint-Sauveur.
1682 — Construction de l'arc de triomphe de la porte des Malades.
1682 — Arrivée à Lille des ambassadeurs de Siam. On les régale de la comédie et d'un concert; les magistrats font publier une défense *de rire au nez desdits ambassadeurs, sous peine de prison*.
1685 — Érection de l'hôtel des Monnaies.
1708 — Défense de Lille par le maréchal de Boufflers.
Id. — Reddition de la citadelle.
1713 — Traité qui rend Lille à la France.
1717 — Construction du corps-de-garde de la Grand'Place.
1726 — Établissement d'une Académie de musique.
1744 — Entrée de Louis XV à Lille.
1790 — (14 juillet) Fédération à Lille des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.
1792 — Siége de Lille. Héroïque défense des habitants

1802 — Publication du concordat. Lille passe dans le diocèse de Cambrai.
1803 — Arrivée du premier consul à Lille.
1809 — Ouverture du musée de Lille.
1813 — Lille est mise en état de siége.
1814 — Le gouvernement des Bourbons est reconnu à Lille.
1815 — Louis XVIII traverse Lille et s'y arrête un jour avant de quitter la France.
1820 — Les entrailles du duc de Berri sont apportées à Lille et déposées dans l'église Saint-Maurice.
1826 — Démolition de la tour Saint-Maurice.
Id. — Ouverture de l'abattoir.
Id. — Construction d'un beffroi sur l'hôtel-de-ville.
1830 — Lille reconnaît le gouvernement de Louis-Philippe.
1832 — Invasion du choléra.
Id. — Lille devient le quartier général de l'armée du Nord.
1833 — Le roi et la reine des Belges (fille de Louis-Philippe) visitent Lille.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département du Nord a donné à l'Orient une dynastie de souverains dont Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople, fut le chef. — Il a produit trois de nos plus anciens et meilleurs historiens, *Philippe de* Commines, politique habile; Froissard, observateur rempli de sagacité et de vérité; Monstrelet, chroniqueur naïf.

Les arts y ont toujours été cultivés avec succès: aux noms déjà anciens des sculpteurs Jean de Bologne, élève de Michel-Ange; Franqueville, maître distingué lui-même; Marsy (*frères*), auteurs des statues qui ornent le bassin de Latone, se joignent les noms plus modernes de Roland, de Bra, sculpteurs; ceux de Masquelier, graveur; de Watteau, d'*Abel de* Pujol, peintres; de Boilly, peintre et dessinateur, etc.; ceux d'une actrice célèbre, mademoiselle Duchesnois; d'un compositeur distingué, Gossec.

La littérature et les arts présentent dans le siècle dernier: le *marquis de* Paulmy (Voyer d'Argenson), protecteur éclairé des lettres, homme d'une érudition agréable et variée; Panckoucke, éditeur de la grande *Encyclopédie;* Dulaurens, auteur du fameux *Compère Mathieu;* et dans notre temps: madame Desbordes Valmore, *Hipp.* Bis, *Henry* Berthoud, Cunyngham, O. Le Roy, F. Delcroix, le grammairien Boniface; Defauconpret, traducteur habile, auquel la France doit de connaître les admirables compositions de Walter Scott; Gosselin, membre de l'Institut, un des hommes qui ont fait faire des progrès à la géographie ancienne, etc. — On peut encore citer Bourdon, médecin du siècle dernier, habile anatomiste; Lestiboudois, botaniste instruit; Taffin, qui a introduit en France l'usage des machines à vapeur.

Parmi les hommes politiques nous mentionnerons d'abord: Merlin *de Douai*, grand jurisconsulte, ancien directeur de la République; Calonne, celui des ministres de Louis XVI qui a le plus fait pour accélérer la révolution; Dubois, préfet de police sous l'Empire; Brigode, Gossuin, d'Haubersaert, etc.

Le nom de *Jean* Bart est un des noms que l'admiration populaire a consacrés: l'illustration du père a même obscurci celle du fils, le vice-amiral Bart, digne du nom qu'il portait. L'amiral Vanstable est encore un des braves marins que Dunkerque a produits.

Le département du Nord a aussi fourni à nos armées des généraux distingués. C'est un peuple courageux et ferme que le peuple flamand. Les généraux de la République et de l'Empire qui peuvent être cités à divers titres sont nombreux, nous nommerons: le maréchal Mortier, *duc de Trévise;* les généraux D'Aoust, Bisson, Cambray, Clément, Corbineau, Delcambre, Desanfent, Despinois, Desprez, Dugua, Dumouriez, Durutte, Fernig, Guillemindt, La Hure, Lannoy, Laurent, Merlin, Saint-Laurent, Thevenet, Vandamme, Warenghien, etc. — Le nom de Fernig rappelle le souvenir de deux demoiselles qui, pendant les guerres de la Révolution, se signalèrent par leur courage militaire, et méritèrent sur le champ de bataille le grade d'officier d'état major.

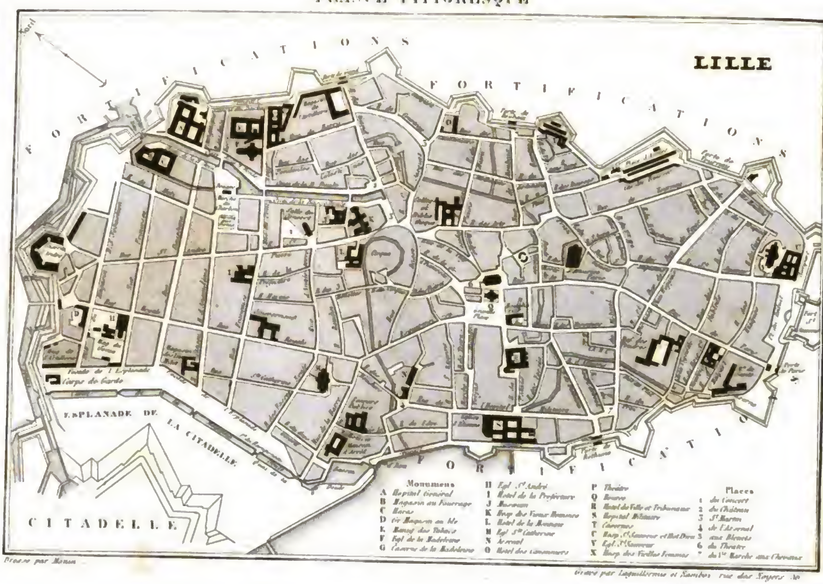
## ASPECT DE LILLE. — SES HABITANTS.

Nous avons déjà essayé de donner une idée des mœurs générales de la Flandre française (voyez plus haut, page 282); nous trouvons dans un recueil estimé un tableau original et vivement peint de l'aspect de Lille et des mœurs de ses habitants, nous allons en citer quelques fragments. — « La première chose que j'ai remarquée en arrivant à Lille, c'est une grande quantité de moulins à vent. La plaine en est couverte. Ils agitent leurs grands bras en silence; on dirait, à les voir de loin, les géants de Don Quichotte qui se suivent les uns après les autres. Ils avancent, ils reculent, ils s'agitent, ils se mêlent, c'est vraiment une danse fantastique.... Puis, vous entrez sous une voûte, vous passez sous un pont-levis; voici la herse, voici les forts: vous êtes dans une ville de guerre, il n'y a plus à plaisanter. — C'est une impression singulière, celle-là. — Le premier pont-levis que vous rencontrez sur votre route, à Cambrai, par exemple, ce premier pont-levis vous amuse; c'est une nouveauté agréable. Vous tournez des remparts, vous passez des rivières, votre voiture se balance sur d'étroites solives, tout cela vous occupe et vous distrait; vous savez d'ailleurs que vous n'appartenez qu'en passant à ces forts menaçants, à ces ponts-levis qui tremblent, à ces eaux vertes et croupies. L'instant d'après, vous rentrez dans la campagne au galop; vous êtes libre, vous bravez les forts, c'est bien: mais autre chose est de traverser un pont-levis pour passer sur un autre pont l'instant d'après; autre chose est de savoir que le pont-levis que vous venez de passer se relèvera sur vous jusqu'au lendemain, que vous êtes enfermé jusqu'au lendemain entre quatre murs. Vous êtes prisonnier de guerre malgré votre passe-port. Voilà ce qui m'est arrivé à Lille.....

« La ville est belle, riche et propre; on y trouve toutes les douceurs de la vie bien faite, hospitalité, bon visage, honnêtes gens d'esprit qui boivent et qui fument, du vin de Champagne et de la glace tant qu'on en veut. Cependant il y a dans toutes ces douceurs quelque chose qui sent les remparts; vous sentez malgré vous que vous êtes très près du canon, très près du soldat, très près de l'eau croupie, très près de la citadelle.

« Après votre dîner, vous allez dans la ville, toute la ville se promène entre deux fossés. Trois fois la semaine on se promène au son de la musique militaire, le reste du temps on se promène en silence comme des ombres dans les Champs-Élysées. Figurez-vous une belle allée bien sablée, au bord d'une rivière qui remplit le fossé. Au bout de l'allée est un manége dont la façade ressemble à un temple presque grec; dans l'allée se promènent beaucoup de belles dames, beaucoup de militaires; dans la contre-allée, de grands chevaux et de longues voitures galopent et glissent en silence. Comme l'allée est fort peu longue, ces chevaux ont bientôt touché les deux bouts, ces voitures les ont bientôt parcourues; alors chevaux et voitures reviennent sur leurs pas. Si bien qu'à la promenade de Lille rien n'est superflu comme une voiture, rien n'est inutile comme un cheval.... N'importe, on s'y promène beaucoup en voiture et à cheval.

« A Lille, chaque voiture est connue, elle a son histoire, on sait son origine, d'où elle vient, où elle va; on vous dit quelles sont les amours de telle voiture, quelle est son opinion, quel commerce elle fait, combien elle a de mille livres de rentes. Toute la chronique scandaleuse de la ville est attachée à ses voitures; on vous dit: « En voici une qui fabrique de la dentelle. — « En voici une qui possède trois mille arpents.—Celle-ci « brigue la députation. — Celle-là est criblée de dettes. » Ayez une voiture à Lille, vous êtes quelque chose, vous êtes représenté, on sait que vous êtes au monde: votre voiture c'est vous, c'est votre famille, c'est votre femme, c'est votre fille à marier; quand votre voiture marche et prend l'air, c'est vous, en effet, qui prenez l'air et


LILLE
FORTIFICATIONS
FORTIFICATIONS
FORTIFICATIONS
ESPLANADE DE LA CITADELLE
CITADELLE
Monumens
A Hopital Général
B Magasin au Fourrage
C Haras
D Gr Magasin au blé
E Manuf. des Tabacs
F Egl. de la Madeleine
G Caserne de la Madeleine
H Egl. St André
I Hotel de la Préfecture
J Bureaux
K Hosp. des Vieux Hommes
L Hotel de la Monnaie
M Egl. Ste Catherine
N Arsenal
O Hotel des canonniers
P Théâtre
Q Bourse
R Hotel de Ville et Tribunaux
S Hopital Militaire
T Casernes
U Hosp. St Sauveur et Hot. Dieu
V Egl. St Sauveur
X Hosp. des Vieilles Femmes
Places
1 du Concert
2 du Château
3 St Martin
4 de l'Arsenal
5 aux Bleuets
6 du Théâtre
7 du Marché aux Chevaux
Dressé par Monin
Gravé par Laguillermie et Ramboz rue des Noyers 30

FRANCE PITTORESQUE



*Costumes des environs de Lille*



*Mme Desbordes Valmore* *Calonne*

qui marchez; quand votre voiture est propre et bien luisante, c'est vous-même qui êtes propre et bien luisant; on juge de votre santé par la santé de vos chevaux. O la belle ville! médisante seulement pour quelques-uns! ne s'occupant que de ceux qui veulent s'occuper; laissant en repos l'honnête homme à pied qui n'a pas de voiture....

« Voilà comment il se fait que cette ville si fortifiée, si entourée de murs, de rivières, de fossés, de canons et de soldats, qui se ferme toute la nuit, que domine une citadelle, et qui peut être inondée ou brûlée en moins de trois heures, est une ville peuplée, riche, heureuse, active; c'est qu'en effet elle est à l'abri de la calomnie des petites villes, de la médisance des petites villes; on peut y vivre ignoré quand on veut, calomnié quand on veut, selon ses goûts.

« Et puis, pour n'avoir pas d'équipage, vous n'êtes pas forcé d'aller à pied. Vous retrouverez à Lille une commodité des anciens temps que Paris a perdue: la vinaigrette. — La vinaigrette, obéissante et calme voiture; c'est un homme qui en est à la fois le conducteur, le propriétaire et le cheval. — En vinaigrette vous parlez immédiatement à votre cheval. Vous n'avez besoin, pour le conduire, ni de fouet, ni de rênes. Vous lui dites: « Va « à droite! » il va à droite: « va à gauche! » il va à gauche. Vous êtes mollement couché dans votre voiture, et vous ne craignez pas les caprices de l'animal qui vous traîne. Vous êtes traîné par un animal raisonnable, par une bête de somme faite à votre image, vous qui êtes fait à l'image de Dieu! Cela vaut bien mieux que d'être traîné par de grands chevaux dans cette étroite promenade.... Et puis, quel commode cheval! A celui qui vous traîne, et parce qu'il n'est qu'un homme, vous n'avez à donner aucun soin, aucun signe d'amitié ou de sollicitude. Peu vous importe qu'il ait de larges poumons et qu'il mange avec appétit. Peu vous importe qu'il devienne boiteux ou poussif, ou qu'il soit ferré des deux pieds. Vous êtes sans inquiétude dans votre voiture. Et quand vous êtes arrivé, qu'il pleuve ou qu'il vente, qu'il fasse chaud ou froid, vous pouvez faire attendre votre voiture à la porte tant qu'il vous plaira. Certes vous ne seriez pas si tranquille dans le chaud salon où vous êtes à l'abri de la pluie et du vent, si vous saviez que c'est votre cheval qui vous a coûté mille écus, qui vous attend à la porte par le temps qu'il fait.

« Ce que j'ai donc vu de très étonnant à Lille, ce sont les moulins à vent, les équipages et les vinaigrettes. — Du reste, c'est un noble peuple, très hospitalier, très bon, plein de bienveillance, et dont l'accueil est très gracieux et très prévenant. »

Voici la peinture que le même écrivain (M. J. J.) nous fait des environs de cette grande ville de guerre, qui est comme le type de toutes les autres: « En revenant de la citadelle, et en tournant les remparts, il vous faut côtoyer une foule de maisons de campagne. Ce sont de vastes châteaux de dix pieds de large, de hautes villas qui n'ont qu'un rez-de-chaussée, de jolies maisons qu'on dirait bâties pour de jolis enfants de douze ans, pour de belles petites filles de quinze ans. Toutes sont encadrées dans des murs de verdure, la plupart sont renfermées entre deux rivières qui coulent. Toute cette campagne est d'une physionomie très calme et très honnête; mais toujours voit-on que ce sont là des maisons de campagne à portée de canon. Le canon est le souverain maître de la ville frontière; le canon ne veut pas que les maisons voisines aient plus d'un étage; le canon défend aux peupliers de s'élever plus haut que terre.... Pour avoir une maison plus haute, un jardin plus vaste, il faut aller trop loin. On fait donc de son mieux, on se blottit dans sa cage; on défend à ses arbres de s'élever plus haut que les rosiers, aux rosiers de s'élever plus haut que la salade; on se met à l'ombre du canon, et l'habitude fait le reste. L'habitude est si forte, qu'il y a même des maisons bourgeoises posées sur quatre roues. On dirait que ceux qui habitent ces maisons ont fait de leur voiture leur demeure, afin que leur voiture fût bonne à quelque chose. Eh bien! c'est encore le canon qui a voulu qu'on mît quatre roues aux maisons à certaines places. Il peut arriver un instant où la maison sera obligée de se porter ailleurs. Et puis elle en est quitte pour faire réparer ses roues et son toit tous les dix ans. »

## ANCIENNES COUTUMES.

Le Roi de l'Épinette. — Nous avons déjà parlé de la procession de Lille, qui existe encore. Parmi les fêtes que cette ville a depuis long-temps perdues, celle du *Roi de l'Epinette* occupait le premier rang; elle était même la plus célèbre de toutes les fêtes flamandes et bourguignonnes. Voici quelques détails sur cette fête supprimée depuis 1556, et dont la plupart des habitants de Lille conservent néanmoins un souvenir perpétué par les anciennes traditions. On sait que ces divertissements publics étaient des moyens de réunion entre les citoyens qui contribuaient à entretenir l'union populaire et l'esprit d'indépendance. Ils ont été détruits aussitôt que les autorités locales ou souveraines ont voulu régner à leur bon plaisir, sans contrôle et sans résistance.

Le *roi de l'épinette* était élu pour un an; on l'appelait *Sire de joie*, parce que, disent les anciens auteurs, c'était de lui que l'on attendait les plaisirs dont on devait jouir à Lille. A la fin de son règne, avant d'abdiquer sa royauté, il invitait chez lui, le dimanche précédant le jour des Cendres, les principaux habitants et ceux qui avaient été avant lui honorés de la dignité royale. C'était dans un festin qu'il leur faisait ses adieux. Le mardi suivant on élisait un nouveau roi, qui, après son élection, était amené sur la place, où un hérault d'armes lui présentait une branche d'épines, symbole assez ingénieux du sceptre. Ensuite il était reconduit avec pompe jusqu'à son domicile. Le lendemain (mercredi), on réglait tout le détail des joutes qui devaient être célébrées. Le vendredi, le Roi allait près de Lille, à Templemars, pour demander à saint Georges un heureux règne; et dans toutes ses courses il était accompagné de femmes vêtues en amazones, de chevaliers, et d'une foule innombrable de peuple. Le dimanche commençaient les joutes: ces combats étaient souvent dangereux, car « ce fut dans une de ces occasions que le fils de Jean, seigneur de Crouy et de Renty, âgé de quinze ans seulement, renversa de cheval et tua d'un coup de lance un gentilhomme français, nommé Polard, que l'on appelait aussi le *Grand-Diable*, à cause de sa force et de sa taille extraordinaires. » Le vainqueur dans ces combats recevait des mains des dames un épervier d'or. Il était porté en triomphe à l'hôtel-de-ville, escorté par la foule joyeuse, et entouré des quatre plus belles demoiselles de la ville, qui le tenaient par quatre rubans d'or; à l'hôtel-de-ville, les magistrats lui offraient un magnifique festin.

Le roi de l'épinette se présentait aux joutes à cheval et armé. « Il était couvert d'un surtout de satin blanc; son cheval était armé et houssé de même jusqu'à terre, ayant des houppes, sonnettes dorées, morillon doré, bien emplumassé. De gros varlets le suivaient accoutrés aussi de jupons de soie verte. » Les premiers jours de la fête, le Roi restait simple spectateur des joutes; mais les quatre derniers le Roi entrait dans la lice, avec le vainqueur, pour combattre à *tous venants*. Des troupes de jouteurs accouraient des villes voisines; leurs habillements étaient bizarres. Les uns venaient vêtus en *moines blancs*, d'autres en *esclaves* ou en *chevaliers errants, sans bannières et cherchant aventures*. Le roi de l'épinette allait recevoir toutes ces compagnies en habits singuliers ou extraordinaires. L'entrée la plus célèbre est celle des habitants de Valenciennes, en 1438: — « Vingt-quatre jouteurs de Valenciennes parurent à Lille, habillés en hommes sauvages; leurs chevaux étaient couverts de peaux de bêtes étrangères ou de plumes d'oiseaux; leurs masses et leurs écus étaient environnés de roseaux. Des trompettes et un héraut d'armes, vêtus d'une peau d'ours, précédaient le cortége. Les jouteurs entouraient un chariot sur lequel il y avait une ville avec sept demoiselles, portant leurs armes et bannerolles, et au bout était Jeanne Grebert, portant la bannière de Valenciennes; chose fort étrange et belle à voir (dit le chroniqueur). — Le roi de l'épinette sortit de la ville avec nombreuse compagnie à cheval et à pied, pour aller au devant des jouteurs de Valenciennes. Son cheval était couvert de plumes de cygne, de paon et de *miroirs*; ses pages et ses laquais étaient habillés avec des plumes d'oiseaux. Les deux troupes se rencontrèrent hors des portes, et rentrèrent ensemble dans la ville au bruit des instruments et au milieu des acclamations de la multitude *esmerveillée*. »

Les ducs de Bourgogne assistèrent souvent aux joutes, et souvent des chevaliers de leur suite rompaient des lances, au nom du *prince et des dames*, contre le roi de l'épinette. On dressait alors, sur le marché qu'on dépavait et sablait, de hautes estrades « pour les dames qui étaient là en grande parure. Des bals et des festins terminaient les combats, et là recevaient de grands éloges ceux qui avaient fait preuve de leur valeur, en présence des

## HOPITAUX ET HOSPICES.

L'*hôpital général*, fondé en 1733, est construit sur un plan vaste et digne de la destination de l'édifice; l'architecture en est noble et régulière, l'aspect imposant et grandiose; sa façade principale se déploie sur une branche du canal de la Basse-Deule; elle a trois étages, au centre est un corps avancé et un pavillon à chaque bout; on regrette que l'édifice ne soit pas achevé, les moyens d'exécution n'ayant pas été proportionnés à la grandeur de l'entreprise.—A différentes époques, et surtout depuis peu d'années, des améliorations bien entendues ont été faites à cet établissement. — Sa population est généralement de 1,500 individus, dont 500 enfants et 1,000 vieillards des deux sexes. — On y reçoit les enfants trouvés. — La pharmacie de l'hôpital fournit des médicaments non-seulement à tous les établissements de charité de la ville, mais encore aux pauvres malades traités à domicile. — L'*hôpital Comtesse* fut fondé, dans le XIII$^{e}$ siècle, par la comtesse Jeanne, fille de Baudouin IX, empereur de Constantinople et comte de Flandre. L'édifice était contigu au palais que Baudouin V avait fait élever, et qui a été détruit entièrement. — En 1467, un incendie ravagea l'hôpital et en consuma le mobilier et la bibliothèque; mais on répara ces pertes. — Cet hôpital fut d'un grand secours, en 1745, aux militaires français et étrangers blessés à la bataille de Fontenoy. Il est maintenant réservé aux vieillards infirmes, dits *vieux hommes*, et aux *jeunes orphelins*, dits *bleuets*. Les différents bâtiments de l'hospice conservent encore leur style primitif: la petite flèche du clocher est dans le goût des minarets orientaux. La chapelle est vaste et offre plusieurs beaux tableaux d'Arnould de Vuez, surtout un *Christ prêchant sur la montagne*, et *les Israélites recueillant la manne*. — L'*hôpital Saint-Sauveur* est aussi une fondation de la comtesse Jeanne en 1698; il reçut plusieurs accroissements par ordre de Louis XIV. — Il est propre, bien administré, et affecté aux malades et aux blessés. — Le petit *hôpital Gantois*, fondé en 1466, est dû à la pieuse charité d'un simple bourgeois, Jean de la Cambe, dit Gantois. C'est un asile ouvert à la vieillesse. — L'*hôpital militaire* était un édifice destiné à un collége que les jésuites faisaient construire en 1765, quand leur ordre fut dissous. Le bâtiment est grand, beau, et dans une position salubre; la distribution des différentes parties de l'édifice, la grandeur des salles, son jardin, l'extrême propreté entretenue partout, l'excellente administration de l'établissement, tout le place parmi les hôpitaux de premier rang en France.— En 1814, il a été érigé en hôpital militaire d'instruction, où des professeurs distingués font des cours sur toutes les branches des sciences médicales. — *Administration des hospices*. — Parmi les objets curieux qui se conservent dans le local de cette administration, on remarque un beau tableau de Van-Dick, les portraits des principaux bienfaiteurs des hospices, la hallebarde de *Jeanne Maillotte*, et un tableau fort ancien représentant cette héroïne repoussant les *Hurlus*, insurgés flamands, qui en 1582 essayèrent de s'emparer de la ville par surprise, et furent défaits par les archers de la ville et par l'héroïne Jeanne Maillotte, leur hôtesse et cabaretière. Vingt vers curieux, inscrits au bas du tableau, racontent avec détails ce fait mémorable.

## ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES.

Musée des Tableaux. — Le chœur de l'église des Frères-Mineurs, seule partie de l'édifice qui n'ait pas été démolie, contient le *musée des tableaux* et la *bibliothèque*. La collection des tableaux est plus remarquable par l'excellence des peintures que par leur nombre. On y admire surtout un *Christ*, Un *Saint François* donnant la communion à un vieillard, et le portrait de *Marie de Médicis*, chefs-d'œuvre de Vandick. — Une *Descente de croix*, la *Madeleine mourante*, *Saint François* recevant l'enfant Jésus des mains de la Vierge.—*Saint François* et *Saint Bonaventure*, de Rubens. Sept tableaux d'Arnould de Vuez, et quatre tableaux de Van-Oost, le jeune; quelques autres de Vander-Burgh, de Jordaens et de Versteegh, tous de l'école flamande. — L'école italienne a fourni au musée une *Sainte Famille*, de Raphael, — un *Martyre de saint Georges*, de Paul Veronèse, et quelques autres œuvres de grands maîtres. — Philippe-de-Champagne, Valentin, Abel de Pujol et quelques autres peintres distingués y représentent l'école française. La collection est belle; mais malheureusement la salle qui la renferme est trop petite et mal éclairée.—Au moment où nous écrivons (1834), M. Wicar, artiste distingué, mort récemment à Rome, vient de léguer à la ville de Lille, sa patrie, une superbe collection de dessins des peintres des écoles italiennes, parmi lesquels on en remarque de Giotto, de Raphaël et de Michel-Ange.—Le bâtiment extérieur a une façade située désavantageusement, mais de style assez beau. Elle est formée de trois corps à fronton et d'une ordonnance symétrique. Le corps central où se trouve la porte d'entrée est orné d'un frontispice à colonnes et de bas-reliefs allégoriques.—Outre ce musée, quelques édifices publics renferment de bons ouvrages de peinture, dont nous parlons en décrivant des édifices, et plusieurs personnes possèdent des collections de tableaux et d'objets d'arts ou de sciences, des bibliothèques fort curieuses, dont une, celle de MM. Vander-Cryssen, est enrichie, entre autres ouvrages rares, de l'unique exemplaire français du fameux *Art ou Morier*, cité comme le premier livre qui ait été imprimé en France.

Bibliothèque publique.— Elle se compose de 21,000 volumes catalogués et divisés en cinq classes, dont chacune se subdivise en autant de parties que l'exige le genre auquel elle appartient. La bibliothèque possède de précieux manuscrits, des éditions du XV$^{e}$ siècle, des Elzevirs, etc., et une collection de gravures.

Musée d'histoire naturelle. — Il est placé dans une des salles de l'hôtel-de-ville.— La collection est considérable et riche, surtout dans le genre animal; la classification en est excellente.— Les poissons, soigneusement préparés, qui forment une partie remarquable de cette collection l'ont été par un artiste du départem.

## ÉTABLISSEMENTS DIVERS.

Théatre. — Construit en 1785, sur une petite place qui porte son nom, il est complétement isolé. Son péristyle est supporté par six colonnes doriques qui posent sur plusieurs degrés; l'apparence en est noble et agréable. La salle avait reçu, en 1821, des modifications considérables, mais elles n'ont pas répondu à ce qu'on en attendait. — On blâme la distribution générale de l'édifice et l'exiguité de la scène; mais on est d'accord sur le bon goût des décorations.

Salle de Concerts, sur la place du Théâtre. — L'édifice a peu d'élévation et d'apparence extérieure; mais l'intérieur en est tel que c'est une des plus jolies salles de musique qu'on ait construites en France. Elle est de forme ovale, décorée avec richesse, avec élégance, et entourée de gradins en amphithéâtre. Cette salle et ses attenances servent aux études des classes de l'Académie royale de Musique, établie en 1816 par M. de Muyssart, maire de Lille, et succursale du Conservatoire de Paris.

Cirque.— On donne ce nom à un terrain circulaire, situé vers le centre de la ville et entouré par un petit canal. Là s'élève un monticule qu'on nomma d'abord la *motte du Châtelain*, puis la *motte Madame*. Son sommet porta long-temps le château de Buc, dont l'existence précéda de beaucoup celle de la ville, et qui fut la résidence de Lydéric, fondateur de Lille. Il n'existe plus de vestige de cette antique demeure du premier forestier de Flandre. — Un monastère la remplaça, puis une maison de plaisance appelée *Cirque;* puis une salle de spectacle, une auberge; enfin sur ce lieu qui a vu tant de métamorphoses se trouve maintenant le *bureau principal des douanes*. — Cet édifice est d'une architecture agréable; une de ses façades produirait un bel effet si elle n'était masquée par des corps de bâtiments avancés. A côté se montre le sommet du mamelon couvert de verdure, façonné en dôme, et entouré d'un espèce de labyrinthe. — Dans le quartier sont des bains publics, qui ont conservé le nom de *bains du Cirque*, et plusieurs maisons dont l'antiquité semble remonter aux premiers siècles de la ville.

Tour Saint-Pierre. — On présume qu'elle fut élevée lorsque pour la première fois Lille fut ceinte de murailles, ou du moins quand Baudouin fonda l'église Saint-Pierre, voisine de cette tour. — La porte Saint-Pierre était, ainsi que toutes les anciennes portes de Lille, défendue par quatre tours dont deux étaient contigues au rempart, et dont les deux autres formaient un corps avancé. Ces dernières ont été démolies; l'une des deux premières est celle qui subsiste encore et sert de prison. La tour voisine, démantelée et enclavée dans d'autres constructions, a perdu jusqu'à sa forme et n'est plus visible que de la cour de cette prison.

Esplanade, promenade spacieuse et très agréable qui borde le canal de communication entre la Haute et la Basse-Deule; elle est ornée d'allées d'arbres bien entretenues. C'est le rendez-vous des riches habitants, le théâtre où les jolies Lilloises font assaut d'élégance et de coquetterie, un lieu très fréquenté enfin.— Sur le canal est jeté un fort joli pont, dit *pont Royal*, à plein-cintre, assez élevé pour laisser passer les bateaux, et couvert d'une galerie légère. Du terre-plein du pont, où l'on monte par deux grands escaliers, les vues sont étendues et charmantes.— Au pied du pont s'arrondit un grand bassin, ordinairement peuplé de cygnes blancs.— Des cafés, des estaminets, un manége, un jeu de paume, un jeu de balle, etc., avoisinent l'esplanade et, pour les habitants de Lille, ajoutent à ses agréments.

## ARRONDISSEMENT ET ENVIRONS.

Armentières, sur la rive droite de la Lys, ch.-l. de cant., à 4 l. O.-N.-O. de Lille. Pop. 6,348 hab. — Cette ville est entourée de riches et fertiles prairies. — On prétend qu'elle tire son nom des nombreux troupeaux, *armenta*, qu'on y nourrissait autrefois. Elle est propre, jolie, bien bâtie et percée de rues bien alignées. — Elle possède un marché aux grains renommé pour les blés de semences et est le centre d'une fabrication considérable de toiles et de calicots.

Cysoing. — Village jadis renommé à cause de son antique abbaye dont il ne reste plus que quelques débris informes. Un



*Pont Royal à Lille.*



*Salle de Spectacle à Lille.*



Lille.

incendie et des démolitions successives ont fait disparaître presque entièrement ce magnifique édifice. Les jardins en ont été transformés en un parc délicieux qu'on s'est plu à embellir; la disposition du terrain favorise la variété des sites qu'on y admire; là sont des ponts rustiques, des constructions élégantes, ailleurs des ruines artificielles mêlées de débris tirés des bâtiments de l'abbaye. Le château du propriétaire du lieu est de belle apparence; deux superbes pièces d'eau l'avoisinent.— On remarque encore une pyramide triangulaire et gracieuse élevée par un des abbés de Cysoing, en commémoration du séjour que Louis XV fit dans cette abbaye, après la bataille de Fontenoy.

Église de Seclin, ch.-l. de canton, à 2 l. 1/2 S. de Lille. — C'est une église assez jolie, placée sous l'invocation de saint Piat, et qui possède le tombeau de ce saint, un des apôtres du pays. Au lieu où se trouve le tombeau, le saint, dit la légende, mourut en rapportant le dessus de son crâne, qu'on avait séparé de sa tête à Tournay. — C'est à Seclin que se réunit le congrès où fut conclue la paix entre le duc de Bourgogne, et les Gantois révoltés.

Faches, village entre la route d'Arras et celle de Douai. — Ce fut pendant long-temps un petit état indépendant, dont le seigneur portait le titre singulier de *roi des Estimaux*. Il était un des quatre *paires dou Castiel*, avait sa justice souveraine, et jouissait de divers privilèges On ignore l'origine de cette étrange seigneurie et du nom bizarre qu'elle portait.

Mons-en-Pevele, ou Puelle. — Lieu célèbre par la victoire qu'y remporta, en 1304, Philippe-le-Bel, sur les Flamands commandés par Philippe de Chietti. Après cette victoire Philippe vint mettre le siége devant Lille; mais bientôt une nouvelle armée ennemie lui présenta la bataille et l'obligea à lever le siége. Ce fut alors que le roi s'écria : « Je crois qu'il pleut des Flamands! »

Mont des Tombes.—C'est le nom qu'on donne à un monticule situé près du champ de bataille de Bouvines. On croit dans le pays que ce monticule a été formé des cadavres rassemblés dans ce lieu après la bataille. — Suivant l'auteur de la *Statistique du département du Nord* on doit plutôt y voir un monument celtique.

Moulin de Lesquin. — Une croyance absurde, très répandue jadis, et non encore rejetée entièrement de nos jours, attribuait au moulin de Lesquin la propriété de déranger la cervelle de ceux qui s'en approchaient de trop près. De là cette expression familière à Lille pour caractériser un cerveau brouillé : *Il a passé au moulin de Lesquin, il en a reçu un coup d'aile.*

Pont-à-Bouvines. — Lieu à jamais célèbre par l'éclatante victoire que Philippe-Auguste y remporta, en 1214, sur les forces combinées de l'empereur Othon, du roi d'Angleterre, des ducs de Brabant et de Limbourg, des comtes de Flandre et de Boulogne.

Roubaix, ch.-l. de cant., à 3 l. N.-E. de Lille. Pop. 18,187 h. — Cette ville ouverte doit toute son importance à son commerce. Comme la plupart des villes de Flandre, elle est bien percée et bien bâtie On y cite entre autres édifices une belle salle de spectacle et un vaste hospice. Autrefois cette ville manquait d'eau, quatre puits artésiens qui y ont été forés, il y a peu d'années, fournissent maintenant à tous les besoins de sa nombreuse population.

Templemars, village près de Faches.—Son nom semble dériver de *Templum martis;* et c'est une opinion généralement reçue, mais que la découverte d'aucune antiquité n'a justifiée, que le dieu de la guerre y avait jadis un temple.

Turcoing, ch.-l. de cant, à 3 l. 1/4 N.-E. de Lille. Pop. 17,673 habit. — Comme Roubaix, Turcoing est une des villes les plus industrieuses du département. Elle est ouverte de tous côtés, quoique située près de l'extrême frontière.

Vervick. — Situé sur l'extrême frontière, toujours exposé aux malheurs de la guerre, souvent saccagé, incendié; Verrick, long-temps l'une des villes les plus commerçantes de la Flandre, est réduit à 1,300 hab. — Vervick est cité dans l'itinéraire d'Antonin : son existence sous les Romains est d'ailleurs prouvée par une foule d'objets romains, trouvés dans des fouilles sur son territoire.

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 559,993 hectares, le départ. en compte :
478,244 mis en culture.
57,831 forêts.
7,880 landes et terres incultes.
7,727 marais.

Le revenu territorial est évalué à 44,206,000 francs.

Le département renferme environ
78,000 chevaux et ânes
172,000 bêtes à cornes (race bovine).
80,000 porcs.
420,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 745,000 kilogrammes; savoir : 2,500 mérinos, 4,000 métis, 738,500 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,
En céréales et parmentières. . 2,805,000 hectolitres.
En avoines . . . . . . . . . . 1,180,000 id.
En bière . . . . . . . . . . . 1,100,000 id.
En eaux-de-vie de grains. . . 28,000 id.

Ce département passe pour un des mieux cultivés de la France; ses produits, comparés à son étendue, justifient cette opinion. Quelque fertile que soit son territoire, il n'aurait pu donner ce résultat, si les bonnes méthodes agronomiques n'étaient venues en aide à la fécondité naturelle. Il n'est pas de plantes céréales ou légumineuses qui ne soient connues et récoltées dans le département; la vigne seule n'y réussit pas et ne donne de bons raisins qu'en serre chaude; l'industrieux habitant y supplée par l'orge.

Procédés de culture. — En général les chevaux sont seuls employés à la culture des terres; il n'y a guère qu'une partie de l'arrondissement d'Avesnes où l'on se serve de bœufs pour ce travail. Le nombre des chevaux occupés au labourage est d'environ 55,000. Les petits propriétaires qui n'ont ni chevaux ni charrue, travaillent leurs terres à bras. Ce procédé est même en vigueur presque partout pour les terrains destinés à être semés ou plantés en lin de fin, en houblon, en tabac et en pommes de terre. La culture à bras est regardée dans le département comme la meilleure et la plus productive Un homme, dans la bonne saison, prépare deux ares au *louchet* (bêche) ou six ares à la houe. — Après la récolte, les terres ,destinées à être ensemencées en automne reçoivent d'ordinaire trois labours successifs; les engrais se mettent avant le dernier labour. — La variété des productions cultivées dans le département permet aux propriétaires d'utiliser sans cesse le sol sans le fatiguer : il ne reste chaque année en jachères qu'une très petite quantité de terres. — On se sert de plusieurs espèces de charrues, toutes celles nouvellement inventées y trouvent une application empressée et un examen raisonné. Les habitants du département du Nord n'ont pas de préjugés en ce qui touche les améliorations à apporter à leurs modes de culture.

Fermes. — L'étendue des fermes varie suivant la nature du sol. Dans le *pays de Wateringues*, elles sont ordinairement de 8 à 44 et 66 hectares; c'est ce qu'on appelle grandes fermes. Dans le *pays au bois*, elles sont de 13 à 22 hectares. L'arrondissement de Lille n'en contient que de cette dimension, à l'exception d'un petit nombre. C'est dans l'arrondissement de Douai que se trouvent les plus grandes fermes. En général, la durée des baux n'excède pas neuf années. Cependant il en est, et cela particulièrement dans l'arrondissement d'Avesnes, de 18 et de 27 ans, et même d'emphythéotiques.

Prairies. — Elles sont dans la proportion d'un cinquième, excepte dans l'arrondissement de Cambray. Les prairies naturelles se distinguent en *prés flottes*, *pâtures grasses* et *marais*. Les premières sont destinées à être fauchées; les secondes, entourées de clôtures, sont réservées pour le pacage. On appelle *marais* des terrains tourbeux, marécageux, qui donnent une herbe moins fine.

Wateringues. — On appelle ainsi une partie du département, qui ne doit son état de culture qu'à de nombreux canaux de desséchement, nommés *Wateringues* par les habitants. Le pays à Wateringues comprend toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, à partir des Dunes, dans une longueur de 7 lieues, sur une largeur de 4; on estime que la superficie de ces terrains est de 46 mille hectares Ils sont propres à toutes les cultures, principalement aux orges d'hiver et de mars, aux seigles, avoines et sainfoins.

Moeres. — C'était autrefois deux lacs situés au fond d'un vaste bassin, près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque. La *grande moëre* a environ 3,150 hectares d'étendue; la petite 176. On conçoit que de soins et de travaux il a fallu pour mettre en culture ces terrains altérés par le séjour des eaux salées; tous les obstacles ont été vaincus, grâce à la persévérance, à l'habileté de M. de Buyser, qui administre depuis 1802 la commune des Moëres, qui lui doit en quelque sorte l'existence. Ces vastes marécages présentent aujourd'hui des champs fertiles quoique placés au-dessous de la marée basse. Le desséchement est entièrement terminé. La population qui cultive ces terres conquises sur les eaux s'élève déjà à 850 âmes; son accroissement est assez rapide pour que plus de vingt maisons soient venues se grouper en quatre années autour de la nouvelle église. Enfin la commune des Moëres est maintenant une des plus florissantes du département du Nord.

Beurre et Fromages. — La race des vaches flamandes est très estimée. Le produit de celles du département est, en *beurre*, d'environ 7,000,000 de kil., dont une partie alimente les exportations, et en *fromages* d'environ 1,500,000 kil. Les fromages de *Bergues* jouissent d'une grande réputation locale, mais ceux de *Maroilles* trouvent un débouché dans la France.

Huile. — L'agriculture, qui supplée au produit de la vigne par la bière qu'elle extrait de l'orge, remplace aussi la culture de l'olivier par celle du colza. Le département possède plus de 500 moulins à huile, qui fabriquent annuellement environ 470,000 hectolitres d'huile. Le commerce a adopté à Lille, pour la conservation des huiles, de vastes citernes en cendrées de Tournai, à

l'instar des fosses destinées, sous le nom de piles, au commerce des huiles d'olives dans les provinces méridionales de France.

TABACS. — 2,000 hectares environ sont employés à la culture du tabac, et produisent, suivant les auteurs de l'*Annuaire statistique du Nord*, 4,000,000 à 4,300,000 kil. de feuilles, qui servent à l'approvisionnement des manufactures royales; d'après M. Du Rozoir, ce produit n'est plus que de 2,999,846 kil., et il était double avant l'établissement du monopole.

LIN. — La culture du lin est tellement perfectionnée, que les variétés de lin de fin produites par le département n'ont pas encore été obtenues ailleurs. La récolte annuelle de lin s'élève à environ 3,385,000 kilog., qui trouvent leur emploi dans les fabriques du département; celles-ci sont même obligées d'avoir recours aux importations, car elles produisent annuellement environ 6,540,000 kil. de fil dit de gros, et 380,000 kil. dit de fin.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Aucun département, toutes proportions gardées, ne possède autant de grandes routes et de voies navigables que celui du Nord; dans aucun la population des villes n'est aussi considérable. Ces causes de mouvement et de richesse suffiraient pour expliquer la supériorité industrielle de la contrée, si le génie patient et laborieux de ses habitants n'en donnait encore mieux le secret. A cela il faut ajouter les institutions locales, qui tendent à développer ces heureuses dispositions; telle est, pour n'en citer qu'un exemple, *l'exposition des produits industriels*, qui a lieu à Douai tous les deux ans. — Dunkerque et sa population se livrent avec activité au commerce maritime; cette ville expédie des navires pour la pêche de la morue, et compte en outre un grand nombre de fabriques. — L'arrondissement d'Hazebrouck est plus manufacturier; il renferme des brasseries, des tanneries, des tordoirs d'huile; on y confectionne le papier, les chapeaux, les bas de fil et de coton, la dentelle. La ville de Bailleul se distingue surtout par ses établissements variés. — Le tissage et le tricot tiennent le premier rang dans l'arrondissement de Lille; on y trouve un grand nombre de filatures de coton mues par la force des chevaux ou par celle de la vapeur. Cet arrondissement file aussi le lin sur la mécanique. Roubaix, où le tissage des étoffes fut introduit sous le ministère de Colbert, a multiplié et varié ses fabrications dans tous les genres où l'on emploie les cotons pour matières premières. Tourcoing marche sur la même ligne. L'essor industriel de ces deux villes s'est élevé depuis que M. Hallette d'Arras leur a procuré l'eau, dont elles manquaient, par le moyen des puits artésiens. — L'arrondissement de Douai s'adonne aux mêmes opérations, et possède en outre des fabriques de porcelaine et des ateliers de maroquinerie. Auprès de Valenciennes se trouvent la riche mine de houille d'*Anzin*, dont le produit dépasse 2,850,000 hectol., et plusieurs verreries qui consomment le charbon fossile. — L'arrondissement de Cambrai s'est acquis une réputation méritée par ses batistes. La ville fabrique aussi les linons, les percales, les mouchoirs façon de Madras, etc. Cent dix-sept communes qui l'avoisinent occupent au-delà de 10,000 métiers battants, employés à fabriquer des toiles fixes, dites *toilettes*, avec le lin qu'on récolte dans le pays. Quoique très circonscrit, l'arrondissement d'Avesnes possède deux raffineries de sel, une savonnerie et plusieurs tanneries; un grand nombre de forges, de verreries et de faïenceries sont disséminées sur son territoire. Il existe à Maubeuge une manufacture d'armes mise en régie par le gouvernement, des fabriques de clous, d'ouvrages en fer, de tissus, etc. Il faudrait, pour compléter ce tableau, nommer tous les genres de fabrications; il n'en est aucune qui ne soit suivie avec succès dans ce département, qui a toujours obtenu les distinctions réservées à la supériorité industrielle.

ÉMIGRATIONS ANNUELLES. — Voici une des industries particulières au département: les habitants de quelques communes du canton de Lannoy, après avoir pourvu pendant une partie de l'année, au moyen de travaux agricoles, à leur subsistance et à celle de leur famille, émigrent à l'approche de l'hiver, et, armés d'un fusil, parcourent les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme en faisant la chasse aux animaux nuisibles, tels que loirs, fouines, belettes, etc. Ces chasseurs sont hébergés et nourris par les fermiers dont ils purgent ainsi les terres. Ils vendent les peaux des animaux qu'ils tuent, et après avoir ainsi vécu pendant l'hiver sans rien dépenser, ils rapportent dans leurs familles le petit pécule qu'ils ont amassé pendant leur expédition.

EXPORTATIONS DES PORTS. — Le département ne possède que deux ports, *Gravelines* et *Dunkerque*. — Le commerce principal de Gravelines est l'exportation des légumes et des œufs frais pour l'Angleterre. Il part chaque semaine 3 ou 4 petits bâtiments ainsi chargés. Une cargaison d'œufs se compose de 5 à 600,000. Ces œufs se tirent des départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, etc. — Dunkerque est le centre du commerce maritime du département. Ce port expédie annuellement, tant pour la France que dans les colonies, 60,000 tonneaux de charbon de terre. Le nombre des bâtiments qu'il emploie à la pêche de la morue est de 70 comportant 800 hommes d'équipage. Le total des navires appartenant au port de Dunkerque est d'environ 190 et celui des marins de 1,600. — Il résulte de documents positifs que dans un laps de 70 ans, il est entré dans ce port et il en est sorti plus de 87,000 bâtiments. — Depuis quelques années on a établi à Dunkerque des parcs d'huîtres et de homards à l'instar de ceux d'Ostende.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition des produits de l'industrie française, il a été décerné: une MÉDAILLE D'OR à madame veuve *Defrenne* (de Roubaix), pour cotons filés; des MÉDAILLES D'ARGENT à la *Société anonyme de Marcq-en-Barœul*, pour laines filées à la mécanique; à madame veuve *Delloye et fils* (de Cambrai), pour toiles de batiste; à M. *Leblanc* (de Lille), pour cotons filés; à MM. *Dablaing-Estabel et compagnie* (de Douai), pour tulles de coton; à MM. *Scrive frères* (de Lille), pour plaques et rubans de cardes; à MM. *Lefèvre et compagnie* (de Wazemmes), pour céruses en écailles et en pain. — Des MÉDAILLES DE BRONZE à MM. *Delecroix* (de Lille), pour fils de lin confectionnés à la mécanique; *Crespel-Destombes* (de Lille), pour mêmes objets à la main; *Mestivier et Hamoir* (de Valenciennes); *Hazard* (id.), pour batiste; *Faucomprez* (de la Bassée); *Casier-Debollain* (de Cambrai), pour cotons filés; *Delacre-Snaude* (de Dunkerque), pour tiges de bottes inattaquables par l'eau de la mer; *Denimal et Minscheer* (de Valenciennes), pour toiles métalliques en fer et en laiton; *Sirot* (de la même ville), pour clous fabriqués à froid par le moyen d'une machine; *Fauze* (de Wazemmes), pour céruses. — Les fabricants qui ont obtenu des MENTIONS HONORABLES sont MM. *Magnin et compagnie* (de Lille), pour filage de lin; *Dubois-Fournier* (de Valenciennes), et *Boniface* (de Cambrai), pour batistes; *Vautroyen, Cuvelier et compagnie* (de Lille), pour cotons filés; *Duquennoy-Delepoulle* (de Tourcoing), pour tapis en moquettes; *Savart frères* (de Valenciennes), pour impression sur lin. *Gravier* (de la même ville), pour un essieu en fer corroyé; *Steverlinck* (de Lille), pour bleu-d'azur. La même distinction a été accordée à la *Maison centrale de Loos*, pour divers produits. — Enfin le jury a regretté que toutes les formalités du concours n'aient pas été remplies par M. *Étienne Quivy* (de Maubeuge), qui a exposé un grand vase ou baptistaire en marbre provenant de ses exploitations. Sans cette circonstance, M. Quivy eût obtenu la médaille d'argent.

DOUANES. — Les douanes du département forment deux directions, celle de Dunkerque et celle de Valenciennes. Elles ont ensemble 14 bureaux principaux, qui ont produit en 1831:

| | | Douanes, navig. et timbre. | Sels. | Total. |
|---|---|---|---|---|
| *Dunkerque.* | Dunkerque. . . . | 3,822,354 f. | 2,863,016 f. | 6,685,370 f. |
| | Cassel. . . . . . | 20,404 | » | 20,404 |
| | Hazebrouck. . . | 1,324 | » | 1,334 |
| | Armentières. . . | 248,540 | » | 248,540 |
| | Halluin. . . . . . | 611,762 | » | 611,762 |
| | Lille. . . . . . . | 1,589,581 | » | 1,589,581 |
| | Baisieux. . . . . | 230,913 | » | 230,913 |
| *Valenciennes.* | Condé. . . . . | 1,416,932 | » | 1,416,932 |
| | Valenciennes. . . | 51,996 | » | 51,996 |
| | Blancmisseron. . | 274,310 | » | 274,310 |
| | Landrecies. . . . | 774 | » | 774 |
| | Maubeuge. . . . | 152,058 | » | 152,058 |
| | Solre-le-Château. | 51,628 | 63 | 51,691 |
| | Avesnes. . . . . | 141,789 | 24 | 141,813 |
| | Produit total des douanes. . . . | | | 11,477,478 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 376. Elles se tiennent dans 47 communes, dont 45 chefs-lieux et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 567 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 104, occupent 189 journées. 612 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les draps, étoffes, toiles, bonneterie, bijouterie, horlogerie, pain d'épices, graines, bestiaux, etc. Quelques-unes de ces foires s'ouvrent par une procession solennelle où l'on promène des figures symboliques, des géans, des chars de triomphe, etc.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Lille ancienne et moderne*, par Regnault Warin; in-12. Lille, 1803.

*Nouveau conducteur, ou guide des étrangers dans Lille et ses environs*; in-12. Lille, 1826.

*Atlas hist. et topograph. de Lille*, par Brun Lavainne; in-fol. avec planches. Lille, 1832-1833.

*Journal précis du siége de Lille en 1792*; in-8. Lille, 1833.

*Almanach de commerce, des arts et métiers de Lille, Armentières, Roubaix, etc.*, par Schodet; in-32. Lille, 1828-33.

A. HUGO.

*On souscrit chez* DELLOYE, *éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.*

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de l'Oise.

(Ci-devant Ile-de-France. — Valois, Beauvoisis, Noyonnais, etc.)

### HISTOIRE.

Avant la conquête romaine, le territoire qui forme aujourd'hui le département était occupé par les *Bellovaci* et les *Sylvanectes*, nations qui faisaient partie de l'ancienne Belgique, et qui sous la domination impériale furent rangées dans la *seconde Belgique*. — D'après César, les Bellovaci étaient les plus braves d'entre les Belges; ils mirent sur pied jusqu'à 100,000 combattants. Leur principale cité était *Brutuspantium*, ville antique qui paraît avoir été située près du lieu où est Breteuil aujourd'hui. Les Romains bâtirent *Cæsaromagus* (aujourd'hui Beauvais), qui devint par la suite capitale du Beauvoisis. Les exactions de l'administration romaine, les incursions des Francs, des Saxons et des autres Barbares dévastèrent tellement la 2e Belgique, que pour la repeupler Constance-Chlore dut permettre aux Francs de venir y habiter. — Cette province fut conquise par Clodion. — Chilpéric se fit couronner à Beauvais en 471. Le Beauvoisis fut plusieurs fois ravagé par les Normands. Il fut ensuite dévasté par les Anglais. — Puis vinrent les troubles de la Jacquerie. A cette époque le pays se trouva presque aussi entièrement dépeuplé que du temps de Constance-Chlore. — Sous Charles VI, le Beauvoisis tomba au pouvoir du duc de Bourgogne. Les Anglais s'en empatèrent ensuite, mais ils en furent chassés par Charles VII. De nouveaux désastres le frappèrent pendant les guerres civiles et religieuses du XVIe siècle. En 1790, il faisait partie de l'Ile-de-France. — Le pays des *Sylvanectes*, dont *Augustomagus* (depuis Senlis) était le chef-lieu, forma, sous les rois de France, un comté particulier connu sous le nom de *comté de Senlis*, qui faisait partie du duché de Valois et avait sa coutume particulière. Le Valois, dont Crepy était la capitale, fut réuni à la couronne par Philippe-Auguste, donné par Philippe-le-Hardi, en 1284, à Charles, son fis cadet; érigé en duché par Charles VI en 1402, et déclaré pairie par Louis XIV. Il appartenait encore à la famille d'Orléans en 1789.

### ANTIQUITÉS.

Le département renferme diverses antiquités druidiques: telles sont les pierres de Verberie, dites *Pierres de Rhuis;* la pierre debout-de Borretz; le dolmen de la Garenne de Trie (canton de Chaumont); la *Pierre aux Fées*, dans le canton de Noailles. On y trouve aussi quelques tombeaux gaulois et diverses buttes aplaties qui sont évidemment des *tumulus* dégradés.

Parmi les antiquités romaines, on distingue plusieurs camps; le plus remarquable est celui dont on voit encore les traces près du petit village de Chaulieu, et qui est connu dans le pays sous le nom de *Camp de Tournelles*, à cause de petites tours qui avaient été construites au moyen-âge pour en défendre les approches, à une époque sans doute où les habitants des environs voulurent y chercher un asile contre quelques partis ennemis. On y a trouvé un grand nombre de tombeaux en pierre et en brique, des vases, des ustensiles, des médailles, etc. — La *Chaussée de Brunehaut* est une voie militaire romaine que, comme celles du département du nord, fit sans doute réparer Brunehaut d'Austrasie: néanmoins cette voie était connue dans le moyen-âge sous le nom de *Chemin de Ly Estrées*, et ne prit le nom de Brunehaut que dans le XIIIe siècle. Elle parait avoir été commencée par Agrippa sous Auguste, et terminée sous Caracalla. Elle entre dans le Valois près de Bazoches, passe à Corcelles, aboutit à la rivière de Vesle au-dessus du moulin de Quincampoix, où il y avait un pont, rejoint à Sermoise le grand chemin de Soissons et se rend à Senlis par Chelles, Champlieu, Béthisy et Néry. — Cette chaussée avait plusieurs embranchements dont on retrouve difficilement les traces. Sa construction n'est point uniforme; on voit qu'elle a été l'ouvrage de plusieurs règnes et qu'on n'y a pas toujours apporté le même soin. — La chaussée de Brunehaut avait été décorée, du temps de Caracalla, de colonnes milliaires, dont on a retrouvé des fragments en divers lieux.

Quelques auteurs ont pensé que Beauvais était le *Bratuspantium* des Comm. de César; mais Cambry a prouvé que cette ville détruite était placée, près de Breteuil, dans la vallée de Vandeuil, où l'on trouve une grande quantité de médailles et de débris d'anciennes habitations. — Des fouilles, faites par ses soins, y ont fait découvrir des vases, des ustensiles et les traces de plusieurs chemins pavés en silex. Cette ville couvrait un espace d'environ 600 arpents. — Il existe dans le canton de Noailles, au lieu appelé la *Presqu'île*, commune de Couvigny, des tombes en pierres placées à côté les unes des autres à un pied environ de profondeur; ces tombes renferment des ossements, des vases, quelques plaques de métal, etc.; leur nombre est tellement considérable qu'on doit supposer qu'il a existé dans cet endroit un de ces cimetières antiques comme il s'en trouve dans la Bourgogne et le Poitou.

Nous ne parlerons pas ici des nombreux monuments du moyen-âge que renferme le département: nous faisons mention des plus importants à l'article des villes auxquelles ils se rattachent.

### CARACTÈRE, MŒURS, ETC.

Le département est trop voisin de la capitale pour que les mœurs y aient une originalité bien prononcée. — Les habitants sont robustes, grands et bien faits; ils ont l'imagination vive, un peu d'entêtement, le goût du travail et de l'industrie, de l'aptitude pour le commerce et de la modération dans leurs désirs. — « Leurs femmes, dit Cambry, qui avait été préfet du département, sont belles et assez ordinairement dociles et sages. » Les mœurs se sont généralement améliorées depuis que l'industrie et l'aisance, qui en est la suite, ont fait des progrès dans le pays. — Le patois picard, autrefois usité dans la partie septentrionale du département, y fait place peu à peu à la langue française. — Les habitants de l'Oise sont naturellement braves, ils aiment l'état militaire et ont en tout temps fourni de bons soldats, disciplinés et patients, aptes à supporter la fatigue, se jetant dans les périls tête baissée, et néanmoins ne se laissant pas rebuter facilement par les difficultés. — Ils passent pour être très gais et même un peu caustiques. Les plaisirs de la jeunesse des campagnes sont la danse, le jeu de tamis, le jeu de paume et de raquettes. Les lieux préparés pour ces amusements sont communément garnis d'arbres. Malgré leur ardeur pour les plaisirs, on a remarqué chez les cultivateurs comme chez les commerçants, une grande simplicité dans la manière de vivre, beaucoup d'ordre et d'éco-

nomie, en même temps qu'une probité sévère et une fidélité scrupuleuse à tenir les engagements. Ces vertus réelles doivent facilement faire pardonner les habitudes de médisance que quelques auteurs qui ont habité le pays leur reprochent, sans doute parce qu'ils y ont eux-mêmes donné prise.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Parmi les hommes distingués à divers titres que le département a produits, nous citerons :

Le cardinal *Pierre* D'AILLY, qui fut au XIVe siècle chancelier de l'Université de Paris ; le savant *Adrien* BAILLET ; l'astronome *Jean* DE BILLY ; le chimiste BAUMÉ, de l'Académie des Sciences ; le savant bibliographe BEAUCOUSIN ; le vertueux cardinal DE BELLOY, archevêque de Paris ; le conventionnel BOURDON (de l'Oise), un des déportés morts à Sinamary ; le célèbre *Jean* CALVIN, apôtre et chef de l'église protestante en France ; CHARLES-LE-BEL, roi de France ; *Philippe* DE CRÈVECOEUR, maréchal de France ; *Odet* DE COLIGNY, cardinal de Châtillon, qui se fit calviniste, se maria, et fut excommunié ; l'orientaliste DESHAUTES-RAYES, auteur d'une *Histoire générale de la Chine* ; l'abbé DUBOS, de l'Académie française, historien et critique distingué ; le savant DUPUIS, philosophe irréligieux, auteur des *Origines de tous les cultes* ; l'infortuné duc D'ENGHIEN, en qui finit l'illustre maison de Condé ; l'héroïne de Beauvais, *Jeanne* FOURQUET, plus connue sous le nom de JEANNE HACHETTE ; l'habile et modeste ingénieur-mécanicien, GAILARD, un de ceux qui ont conservé à la France les drapeaux étrangers qui décoraient les Invalides ; le poëte GREVIN, médecin et auteur dramatique au XVIe siècle ; un des plus rudes adversaires de l'ordre des Jésuites ; *Pierre* HARDIVILLIERS, recteur de l'Université de Paris et archevêque de Bourges dans le XVIIe siècle ; l'illustre physicien HAUY, fondateur de la minéralogie moderne ; le poëte latin *Marc-Antoine* HERSAN, célèbre professeur d'éloquence ; l'abbé LEBRUN-TONDU, ami de Dumouriez, et qui fut ministre des affaires étrangères sous la République ; le général LEGRAND, pair de France, un des bons officiers de la République et de l'Empire ; le savant LENGLET-DUFRESNOY, géographe, historien et théologien ; l'habile ingénieur LESCOT, qui a conçu et commencé la belle route du Simplon ; le jurisconsulte LOYSEL ; le poëte *François* DE MAUCROIX, ami de La Fontaine ; un des vétérans de l'armée d'Egypte, le brave général MARIN ; *Saint* MÉDARD, évêque de Noyon ; l'habile physicien NOLLET ; l'excellent comédien PRÉVILLE ; le conventionnel PORTIEZ (de l'Oise), jurisconsulte distingué ; le grammairien RESTAUT ; le célèbre et fécond RÉTIF DE LA BRETONNE, peintre de mœurs qu'on est peu tenté d'étudier ; le peintre ROBERT, habile paysagiste ; le général SAHUC, qui fut membre du Tribunat et du Corps Législatif ; le sculpteur SARRASIN, artiste habile du XVIIe siècle ; le conventionnel SAINT-JUST, d'exécrable mémoire ; le voyageur *Jean-Foy* VAILLANT, académicien, antiquaire et historien ; le brave général WATRIN, qui fit avec gloire les campagnes de la République, et mourut à Saint-Domingue ; *Jean de* VILLIERS DE L'ISLE ADAM, maréchal de France au XVe siècle, et l'illustre *Philippe de* VILLIERS DE L'ISLE ADAM, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui défendit glorieusement Rhodes et établit son ordre à Malte.

## TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Oise est un département *méditerrané*, région du nord, formé de l'Ile-de-France propre, du Valois, du Beauvoisis, du Noyonnais, du Soissonnais (Ile-de-France), du Santerre et de l'Amiénois (Picardie). — Il a pour limites au nord, le département de la Somme ; à l'est, celui de l'Aisne, au sud, ceux de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise ; et à l'ouest, ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Il tire son nom d'une des principales rivières qui le traversent. — Sa superficie est de 608,250 arpents métriques.

SOL. — Le sol du département repose sur un fond calcaire qui, dans certaines localités, laisse apercevoir une grande quantité de silex. Il renferme des couches épaisses de coquillages fossiles. La partie végétale se compose généralement de terres grasses et riches.

MONTAGNES. — Le département ne renferme, à proprement parler, aucune chaîne de montagnes, quoique les cours d'eau y aient creusé des vallées assez profondes ; néanmoins les plus hautes sommités ne s'élèvent pas à plus de 200 mètres au-dessus des plaines environnantes. Parmi les collines, qu'on appelle montagnes dans le pays, on cite celles de Quincampoix, qui sont très escarpées ; celle de Mont-Javoult, qui a la forme d'un pain de sucre, au sommet de laquelle se trouve le village du même nom, que les étymologistes font dériver, les uns de *Mons Jovis* (1), les autres de *Montjoie-Saint-Denis* (2) ; celle de Neuville-bort, qui n'est qu'un amas de coquillages, et qui présente, du côté du sud, de nombreux angles saillants et rentrants, comme ceux qu'offrent les hautes falaises des rivages de la mer. On assure que cette montagne, qui a une lieue et quart de longueur, sépare les ouragans qui l'attaquent au sud-ouest, et pousse une partie des nuages sur la rivière d'Oise et l'autre sur Beauvais. — Le Mont-César, dans la commune de Bresles, tire son nom d'un camp romain qui existait à son sommet. On y trouve des pierres couvertes d'empreintes de coquilles, des grès mamelonnés et du spath cristallisé. — Les *buttes Mahet*, dans l'arrondissement de Senlis, sont des collines presque nues, couvertes d'un sable blanc et fin, et coupées à moitié de leur hauteur par une couche abondante de coquillages fossiles.

FORÊTS. — Le département renferme d'importantes forêts qui couvrent presque la sixième partie de sa superficie. — On distingue principalement celle de l'Aigle, de Compiègne, de Chantilly, de Hez, etc. — Anciennement ces forêts couvraient le pays et étaient réunies sous le nom de *forêt de Servais* (*Sylvacum*). Cette immense forêt, percée en plusieurs endroits, défrichée en d'autres, fut par la suite divisée en deux portions principales, qu'on nomma *forêt de Brie* et *forêt de Cuise*. La forêt de Cuise, que les anciens auteurs nomment *Sylva Cotia* ou *Cuisa*, et dont les forêts de Compiègne, de Hallate et de Chantilly sont des démembrements, avait une grande importance sous les rois de la seconde race ; c'était un lieu de plaisance pour les princes Carlovingiens, qui y faisaient fréquemment de ces chasses générales dont le savant Alcuin, contemporain de Charlemagne, a laissé une si pompeuse description.

ÉTANGS ET MARAIS. — Quelques étangs et des marais se trouvent dans le département, principalement à l'est et au sud-est, le long des rives de la Breche. Le produit des étangs est peu considérable, mais les tourbières que renferment les marais ont beaucoup d'importance.

RIVIÈRES ET CANAUX. — Un grand nombre de cours d'eau arrosent le département. Parmi les rivières qui le parcourent, deux le traversent, l'*Oise* et l'*Ourcq*, une s'y perd, l'*Aisne* ; et une autre lui sert de limite à l'ouest, l'*Epte*. — L'Oise, l'Aisne et l'Ourcq sont les seules rivières navigables. — L'*Oise*, qui donne son nom au département, a sa source sur la frontière du département des Ardennes. C'est un affluent de la Seine qui, après avoir traversé les départements du Nord, de l'Aisne et de l'Oise, va se perdre dans celui de Seine-et-Oise. — Elle commence à devenir navigable à Chauny (département de l'Aisne), et continue à l'être sur une longueur de 121,545 mètres jusqu'à son embouchure dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine. — Le département ne possède d'autre canal de navigation que le *canal latéral à l'Oise*, qui commence dans le département de l'Aisne et vient aboutir à Janville, non loin de Compiègne. — La tête du canal de l'Ourcq se trouve aussi sur la limite du département ; mais ce canal n'y a encore aucune importance. — On évalue à 176,000 m. la longueur totale de la partie navigable des rivières et des canaux du département.

ROUTES. — Le département est traversé par 13 routes royales et par 18 routes départementales, dont la longueur totale était évaluée, en 1809, à 847,000 mètres mais que M. Dupin, en 1827, ne porte qu'à 531,318 m.

## MÉTÉOROLOGIE.

CLIMAT. — Le climat est généralement sain et tempéré excepté dans les parties qui avoisinent les marais, et où l'air est fréquemment chargé de vapeurs humides et malsaines.

(1) On prétend qu'il existait jadis sur cette montagne un temple consacré à Jupiter.

(2) Les religieux de Saint-Denis étaient de temps immémorial seigneurs de Mont-Javoult.

# OISE

Château de Pierrefonds.

Beauvais
Clermont
Compiègne
Senlis
Montdidier

SOMME
AISNE
SEINE ET MARNE
SEINE ET OISE
EURE
SEINE INFÉRIEURE

Myriamètres.

Lieues de Poste

Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz



*Château de la Reine Blanche.*



*Temple de la Philosophie, Parc d'Ermenonville.*

Vents. — Aucun vent ne s'y fait sentir d'une manière assez suivie pour être considéré comme dominant.

Maladies. Les fièvres putrides et malignes, les affections pulmonaires, les rhumatismes et les dyssenteries sont les maladies les plus communes. — La *suette* est la seule maladie épidémique qui fasse des ravages dans le pays.

## HISTOIRE NATURELLE.

Fossiles. — Les coquillages fossiles sont très nombreux dans le département. — On y remarque surtout des oursins de mer dont la coquille, ou existe encore, ou est remplacée par des infiltrations de silex de couleur variée. — Le nombre des espèces de coquilles fossiles de mer et d'eau douce est très considérable. — On trouve sur la montagne de Saint-Wast, près de Verberie, des glossopètres de l'espèce qu'on nomme dents de requin.

Règne animal. — Les bêtes fauves, le gibier de grande et de petite espèce (cerfs, chevreuils, sangliers, etc.), les animaux carnassiers et malfaisants sont très multipliés : les forêts leur offrent de nombreux asiles. — Les races d'animaux domestiques sont assez perfectionnées. Les bêtes à cornes et les bêtes à laine ont été surtout l'objet de soins particuliers. — Le gibier ailé n'est pas moins abondant que le gibier à poil. Le pays renferme aussi un grand nombre d'oiseaux de proie. — Les rivières sont poissonneuses; entre autres poissons, on pêche dans l'Oise de très belles aloses. L'Oise produit aussi des écrevisses excellentes et très grosses. — On élève beaucoup d'abeilles dans le canton de Songeons. Leur miel est envoyé en Flandre, où il sert à la composition de l'hydromel.

Règne végétal. — Les arbres les plus nombreux dans les forêts sont le charme, le chêne, le bouleau et le hêtre. — Le règne végétal n'offre d'ailleurs rien de particulièrement remarquable. — Le pays, soumis à une culture perfectionnée, produit toutes les céréales, tous les légumes, toutes les plantes oléagineuses et textiles. — On y cultive en grand le chardon des bonnetiers. — Les fruits y sont excellents; on estime surtout les cerises de Clermont et de Liancourt. Parmi les légumes on cite les fèves larges de Liancourt et les artichauts de Senlis. — Les vignobles, situés sur la limite de la culture de la vigne, ne fournissent qu'un vin faible, peu généreux et dépourvu du principe alcoolique. On estime pourtant le vin blanc de Villers-Saint-Sépulcre.

Règne minéral. — Les richesses minérales du département sont peu variées. On ne trouve aucune mine métallique proprement dite, ni aucun gîte de houille; mais le département renferme des tourbières riches et d'excellente qualité, ainsi que des couches abondantes de terres sulfureuses et pyriteuses dont on extrait du sulfate de fer et dont on obtient aussi de l'alun. — On exploite des carrières de marbre lumachelle, de marbre gris, de pierres de taille dites de Saint-Leu, de pierres meulières, de grès dur propre au pavage des villes et des routes, de pierre tendre analogue au tuf qui se taille facilement dans la carrière et qui se durcit à l'air en blanchissant, de silex, de gypse, de pierre calcaire d'excellente qualité, d'argile propre à faire des creusets, de sable qui est utilement employé par les manufactures de glaces, etc.

*Eaux minérales.* — Le département ne renferme pas d'établissement d'eaux thermales, mais il y existe un assez grand nombre d'eaux ferrugineuses froides, dont on ne tire d'ailleurs aucun parti.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Beauvais, sur le Thérain, chef-lieu de préfecture, à 22 lieues N.-N.-O. de Paris (distance légale. — On paie 8 postes et 1/2 par Beaumont, et 10 3/4 par Clermont). Pop. 12,867 hab. — Les *Bellovaci* avaient pour capitale Beauvais, que les Romains nommèrent *Cæsaromagus*. Cette ville reprit, dans le v^e siècle, à la chute de l'empire romain, son ancien nom de *civitas Bellovaci*, dont par corruption on a fait Beauvais. — Chilpéric s'en empara en 471. — Dans le ix^e siècle les incursions des Normands, si désastreuses pour toute la France, le furent particulièrement pour Beauvais. Ils y commirent d'affreux dégâts, et en firent, en 854, leur quartier d'hiver. — En 886, un incendie ravagea cette ville. — Les Normands la pillèrent en 923 et en 925, et la brûlèrent en 1018. — En 1109, Louis-le-Gros la prit après deux ans de siège. — Un nouvel incendie la dévasta en 1180. — Sous le règne déplorable du roi Jean, et sous la régence de son fils, quand les paysans, réduits au désespoir, s'armèrent pour punir leurs tyrans, un capitaine de Beauvais, Jacques, prit le commandement des insurgés et donna son nom à cette guerre (la Jacquerie.) — Au xv^e siècle, Beauvais embrassa le parti des Anglais. Cauchon, évêque de cette ville, fut un des plus acharnés bourreaux de Jeanne-d'Arc. Mais les habitants chassèrent cet indigne prélat et ouvrirent leurs portes à Charles VII. — En 1433, les Anglais essayèrent vainement de rentrer dans la ville, après s'être emparés de la porte dite d'Amiens. Fidèle au roi, Beauvais brava la fureur du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire; il vint mettre le siège devant la ville en 1477, à la tête d'une armée de 80,000 hommes. — Beauvais était alors privé de garnison; mais les bourgeois et leurs femmes mêmes, guidées par Jeanne Hachette, opposèrent une résistance héroïque. Une procession solennelle, où les femmes ont le pas sur les hommes, a lieu encore chaque année en commémoration de cette action héroïque. — Beauvais est située au milieu de canaux formés par le Thérain et l'Avelon, dont les eaux l'environnent de toutes parts. Elle est traversée par trois routes royales. Au centre se trouve l'ancienne ville, désignée encore par le nom de *Cité*. — Jusqu'en 1803 Beauvais fut entourée de remparts et de fossés; ces remparts furent alors remplacés, du côté de l'est, par de beaux boulevarts qu'ombragent quatre rangs d'arbres, bordés d'un canal d'eau vive, et qui offrent de charmantes promenades. Le côté opposé est baigné par un bras du Thérain. — Comme presque toutes nos villes anciennes, Beauvais est mal construite; la plupart de ses maisons, bâties en bois, argile et mortier, sont décorées d'ornements et de sculptures de style gothique. Les rues sont mal percées; mais en général elles sont propres. — L'Hôtel-de-Ville est un bel édifice construit en 1751, et qui forme l'une des faces de la grande place. La régularité de ce monument contraste singulièrement avec la bigarrure des bâtiments qui bordent les trois autres côtés. Cette place est d'ailleurs vaste, régulière, toujours animée; les principales et les plus belles rues de la ville y aboutissent. Elle était autrefois décorée d'une statue équestre de Louis XIV, qui fut renversée en 1792. — Le *Palais épiscopal*, maintenant la *Préfecture*, de fondation fort ancienne, ressemble à une forteresse gothique; il est flanqué de deux grosses tours et entouré de hautes et fortes murailles; l'escalier est pratiqué dans un pavillon ou avant-corps d'un beau travail. La façade opposée à ce pavillon donne sur le bras de la rivière qui l'entoure; on voit encore que les tours de ce côté étaient crénelées. Ce palais fut rebâti au xv^e siècle. Sa chapelle renfermait les archives de la ville; le feu y prit et tout fut consumé. — Les églises étaient en grand nombre à Beauvais avant la révolution; outre la cathédrale, il y avait six autres églises collégiales, douze paroisses, six couvents d'hommes et deux de femmes. Il ne reste que deux paroisses, la Cathédrale, dédiée à saint Pierre, et l'église de Saint-Etienne: les faubourgs possèdent deux succursales. *La Cathédrale*, si elle eût été terminée sur son plan primitif, serait peut-être la plus belle église gothique de France; mais le chœur seul a été achevé. Les fondements de cette église furent jetés vers 991; elle a eu à souffrir des incendies et d'autres accidents. — Au commencement du xvi^e siècle, l'église ne se composait encore que du chœur. En 1500, la croisière fut commencée. La nef n'est pas encore achevée. Le chœur est admirable par son ordonnance, ses détails et surtout la vaste élévation de sa voûte; le portail est aussi très remarquable. Le monument le plus curieux de cette église est le mausolée, en marbre blanc, de Forbin de Janson, cardinal et évêque de Beauvais, surmonté d'une statue, un des chefs-d'œuvre de Coustou. — *L'église Saint-Etienne* fut élevée en 997; elle est ornée de vitraux brillamment peints, parmi lesquels il en est qui représentent des personnages saints sous les vêtements de plusieurs rois de France, entre autres Louis XII. — *L'ancienne Cathédrale*, dont les ruines se trouvent près de la nouvelle, était nommée *Notre-Dame de la Basse-Œuvre*, pour la distinguer de l'église voisine, dite de la *Haute-Œuvre*. Les autres édifices publics sont : le Théâtre, le Collège, qui fut d'abord un couvent d'ursulines, le Palais-de-Justice, la Manufacture royale de tapisseries, l'Hôtel-Dieu, où il y a quarante lits, et le Bureau des pauvres, où il y en a trois cents; la Bibliothèque publique se compose de 7,500 volumes.

Granvilliers, ch.-l. de cant., à 7 l. de Beauvais. Pop. 1,811 hab. — Joli bourg situé sur la grande route de Paris à Calais, au milieu d'une plaine immense. — Il fut fondé en 1213 par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. Ses environs offrent deux châteaux curieux par les souvenirs qui s'y rattachent. *Le château de Damerancourt*, situé à une demi-lieue au nord, est de la plus bizarre construction; il a sept étages et quatre façades; à chaque angle est une tour haute de 100 pieds; ses murailles sont couronnées de créneaux et percées de meurtrières. Lanouis, un de ses seigneurs,

se rendit jadis redoutable à tout le pays. — La maison de Saint-Simon posséda ensuite cette terre, puis elle appartint aux Lameth. — Le *château de Sœrus* fut construit en 1522 et donné par François Iᵉʳ à mademoiselle de Sarrns, qu'il aimait; c'est une construction gracieuse et élégante, dont la façade est décorée de sculptures et d'arabesques du plus beau travail.

CLERMONT, ch.-l. d'arrond., à 6 l. 1/2 E.-S.-E. de Beauvais. Pop. 2,715 hab. — L'origine et les premières vicissitudes de cette ville sont peu connues. Plusieurs auteurs prétendent que son château a remplacé un *castrum* élevé par César. — Clermont fut souvent exposée aux malheurs de la guerre. En 1359, les Anglais la ravagèrent et la brûlèrent. — Sa situation est pittoresque; la ville s'élève sur la croupe d'une haute colline dont la petite rivière de la Breche baigne le pied; le point culminant de la colline porte le vieux château, vaste masse d'une construction bizarre. Une belle promenade ombragée, qu'on nomme *le Catellier*, s'étend autour de ce château. — La ville est petite, irrégulière, mais généralement propre et bien bâtie; elle renferme plusieurs constructions importantes (notamment la maison centrale de détention) et une bibliothèque riche de 12,000 volumes.

BRETEUIL, ch.-l. de cant., à 7 l. N.-N.-O. de Clermont. Pop. 2,284 hab. — Breteuil fut d'abord une forteresse gauloise, un *oppidum* ensuite habité par les Romains ou Gallo-Romains. Ce lieu fut ruiné dans le vᵉ siècle, lors de l'invasion des Barbares. — Les ruines de l'ancienne cité se retrouvent encore à un quart de lieue de la ville moderne, sur un terrain que les habitants des villages voisins nomment *Bratuspans*; on y a découvert un grand nombre d'antiquités, des médailles romaines et gauloises, des restes de murailles, des souterrains, etc. — Breteuil fut d'abord nommé *Bretolium*. Il appartenait à des comtes; un d'eux, Gildnin, acheta, en 1029, le corps de saint Constantien, et le déposa dans l'abbaye de Sainte-Marie d'Auteuil. Cette relique y fit bientôt des miracles; les pèlerins accoururent et contribuèrent à l'accroissement du lieu. En 1220, un abbé de Sainte-Marie fonda l'église paroissiale de Breteuil. La ville était alors fortifiée; elle tomba au pouvoir du roi de Navarre, en 1353; les Anglais essayèrent de s'en emparer en 1355. Elle appartint ensuite aux Montmorency, aux Condé, au duc de Sully, etc. — Reprise sur les Anglais par Lahire, ses fortifications furent rasées sous le règne de Charles VII. Son château n'existe plus. — Breteuil est située près des sources de la Noye, sur la grande route de Paris à Calais. Elle offre plusieurs jolies constructions, la plupart modernes, mais en général elle est mal bâtie et mal percée. — Ses environs sont agréables et enrichis de belles pépinières.

CRÈVECŒUR, ch.-l. de cant., à 8 l. N.-O. de Clermont. Pop. 2,845 hab. — Crèvecœur était jadis une des principales seigneuries de la contrée; son église renfermait les tombes de plusieurs personnages célèbres, et entre autres celle de l'amiral Bonnivet, le malencontreux favori de François Iᵉʳ; ces monuments ont été détruits, leurs débris furent entassés pêle-mêle dans le cimetière du lieu; on a conservé des fragments de la tombe de Bonnivet, quoique mutilés ils peuvent faire juger du talent du sculpteur et de la beauté du travail. Crèvecœur est un joli bourg très commerçant. Son ancien château a échappé à la dévastation révolutionnaire; il est construit en briques, vaste, imposant, et encore flanqué de ses vieilles tourelles. Le parc et les jardins sont beaux et ceints de hautes murailles.

COMPIÈGNE, sur l'Oise, ch.-l. d'arrond., à 15 l. E. de Beauvais. Pop. 8,579 hab. — Dans l'origine, Compiègne était une des maisons de chasse où nos rois des deux premières races faisaient de fréquentes résidences. D'anciennes chartes la désignent sous le nom de *Palatium*. — Charles-le-Chauve la nomma *Carlopolis*; il y établit une abbaye dédiée à Notre-Dame, où il y installa cent chanoines. Il donna à l'abbaye les corps de saint Cyprien et de saint Corneille, qui la mirent en grande réputation et contribuèrent ainsi à l'agrandissement de la ville; enfin il fit bâtir à Compiègne deux nouveaux châteaux. Compiègne eut alors une grande importance. Elle fut le lieu de réunion de plusieurs conciles et de diverses assemblées nationales. — Louis-le-Begue y fut couronné, y mourut ensuite et y fut enterré. — Le roi Eudes y reçut aussi la couronne, et Louis V la sépulture. Les rois de la troisième race, attachés à Saint-Denis, négligèrent Compiègne; son abbaye cessa dès lors d'accumuler de nouvelles richesses. — En 1412, les Bourguignons, qui s'étaient emparés de Compiègne, en furent chassés par les Armagnacs. — Dans le xvᵉ siècle, les Anglais s'en emparèrent. Charles VII les en chassa; son entrée solennelle à Compiègne fut le signal d'une révolution qui lui soumit toute cette partie du pays. La fortune du roi fut un instant balancée: la pucelle d'Orléans se jeta dans Compiègne et y fut bientôt assiégée; elle fit une sortie vigoureuse et qui réussit, mais Guillaume de Flavi, gouverneur de la place, et jaloux de la gloire de Jeanne-d'Arc, eut l'infamie de fermer la porte de la ville, et l'héroïque guerrière tomba au pouvoir de l'ennemi. — Xaintrailles chassa les Anglais des environs de Compiègne. — La ville était alors ceinte de fortes murailles flanquées de tours et percées de sept portes; c'est près de la tour de la porte du Vieux-Pont, que Jeanne fut prise; cette porte existait encore il y a quelques années. — En 1808, le roi d'Espagne, Charles IV, habita Compiègne pendant quelques mois. — Deux ans après, Compiègne fut témoin de la première entrevue de Napoléon et de Marie-Louise. — Cette ville est située dans une vaste plaine au bord de la forêt de même nom, sur la rive gauche de l'Oise, qui y est navigable, et un peu au-dessous du confluent de l'Aisne. Une partie de la ville est bâtie sur une éminence, le reste sur la pente de cette hauteur; la ville est assez bien bâtie, mais elle est généralement mal percée; elle ne s'est embellie qu'aux environs du château, et à cause de ce voisinage. — Le *Château royal*, un des plus remarquables en France, par son étendue et son ordonnance, a été rebâti par Louis XV, terminé sous Louis XVI, entièrement restauré par Napoléon. — Les péristyles et la salle des gardes sont surtout dignes de remarque; tous les appartements, au nombre desquels se trouvent une superbe galerie, communiquent de plain pied; la façade du côté de la forêt est magnifique; les jardins, beaucoup plus vastes que ceux des Tuileries, peuvent leur être comparés pour la beauté du plan. — *L'Hôtel-de-Ville* est un monument de style gothique et très curieux; à chaque côté de la façade s'élève une tourelle octogone à toit conique; des tourelles pareilles entourent la tour de l'horloge, qui domine l'édifice. — *L'Église Saint-Corneille* offre plusieurs tombes royales fort curieuses. C'est dans cette église que fut placée le premier orgue qu'on ait vu en France, celui que l'empereur de Constantinople envoya à Pepin-le-Bref. — Le *Pont-Neuf* fut construit sous Louis XV; il a 13 mètres de large et treize arches surbaissées; celle du milieu à 24 m. d'ouverture, les autres 22 m. Au milieu du pont s'élève une pyramide de 10 m. de hauteur, surmontée d'une boule dorée. — Compiègne a une bibliothèque publique de 28,000 volumes et un théâtre. La ville est environnée de promenades charmantes et de gracieux paysages. — La superficie de la *forêt de Compiègne* est d'environ 15,000 hect. — Avant François Iᵉʳ, elle n'avait d'autre percée en ligne droite que la *chaussée de Brunehaut*, fragment d'une voie romaine. — François Iᵉʳ y fit percer 8 grandes routes; Louis XIV en fit ouvrir 54 autres plus petites, et Louis XV, 280. — Le développement de toutes ces routes présente, dans la forêt, une longueur de 1,100,000 mètres (275 lieues).

NOYON, près de la rive droite de l'Oise, ch.-l. de cant., à 6 l. N.-E. de Compiègne. Pop. 5,946 hab. — Noyon était jadis une forteresse considérable; les Romains la nommaient *Noviomagus*. Après la destruction d'*Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin), en 511, Noyon servit de refuge à l'évêque des Veromandui. Le siège de l'évêché de Varmandois y ayant été placé, cette ville acquit de l'importance et devint peu à peu le chef-lieu d'un duché-pairie, dont l'évêque fut titulaire. Elle fut, pendant quelque temps, la capitale de l'empire de Charlemagne. Ce prince s'y fit couronner en 768. — En 887, Hugues-Capet y fut élu Roi. Dans le ɪxᵉ siècle, les Normands saccagèrent Noyon et emmenèrent prisonnier son évêque Ismon. La ville fut brûlée six fois du xɪᵉ au xvᵉ siècle. En 1593, les ligueurs s'en emparèrent: Henri IV les en chassa l'année suivante. Noyon est située au pied et sur le penchant d'une colline, près de la belle vallée de Chauny; elle est entourée d'une grande quantité de jardins charmants et bien cultivés. Elle est bien bâtie, bien percée, ornée de fontaines publiques et traversée par la petite rivière de Vorse, qui s'y divise en deux branches et se jette dans l'Oisa à un quart de lieue au-dessous de la ville.

PIERREFONDS, à 3 l. S.-E. de Compiègne. Pop. 1,380 hab. — L'ancien nom de ce bourg est *Petrafons*; il est situé à l'extrémité orientale de la forêt de Compiègne, et est fameux dans l'histoire du Valois, par son château et la puissance des seigneurs qui le possédaient. Ce château avait été élevé dans un lieu où ne passe ni rivière, ni grande route; là, retirés comme des vautours dans leur aire, ses possesseurs faisaient la loi à toute la contrée. Lorsque les Normands, dans leurs courses fréquentes, désolaient le pays environnant, l'inexpugnable forteresse de Pierrefonds servait de refuge aux seigneurs voisins. — En 1390, le château, vieux et délabré, fut abandonné à des moines, et Louis, duc d'Orléans, qui en était seigneur, la fit reconstruire sur la crête d'une colline, à l'est de l'ancien château; il le fit ceindre de tours et de murs de 108 pieds de haut. Le nouveau château était carré et couvrait un vaste espace; sa construction, son immense masse, sa situation, le rendaient également formidable; il passait pour une merveille dans le pays. Lorsque le comte de Saint-Pol, forcé de le rendre à Charles VII, essaya de l'incendier, on compara cet incendie à celui qui détruisit le temple de Diane, une des sept merveilles du monde. — Sous Henri IV, le château de Pierrefonds était le plus dangereux repaire des ligueurs; un bandit déterminé, le capitaine Rieux, y commandait et s'y moquait de l'autorité royale. En 1592, Henri IV, résolut de le punir, envoya le duc d'Eperon avec des forces considérables, pour en faire le siége; ce siége fut long et cruel, le duc y fut blessé et ne put pas emporter la place. Le duc de Biron, suivi d'un train de grosse artillerie, le remplaça et ne réussit pas mieux. Le duc de Nevers et François des Ursins, recommencèrent le siége; Rieux fut pris dans une sortie, et son successeur, qu'on n'eût pu déloger de long-temps encore, ne ca-

tula que parce qu'on le gagna à force d'argent. — Pendant la guerre des Mécontents, en 1617, le capitaine Villeneuve, gouverneur de Pierrefonds, renouvela les brigandages et la résistance de Rieux, mais Charles de Valois, à la tête de 15,000 hommes et d'une nombreuse artillerie, l'obligea à capituler après six jours d'un feu continuel. Louis XIII ordonna alors que ce château redoutable fût démantelé; on détruisit ses ouvrages extérieurs, on abattit le toit, et à force de travaux on le mit hors d'état de défense. — Ce n'est plus qu'une ruine, mais elle est encore immense et pleine de majesté; ses murailles énormes, ses tours colossales, la vaste étendue de ses débris, la beauté de son site en font, en son genre, une des plus remarquables de France, et une des plus pittoresques des environs de la capitale.

Senlis, sur la Nonnette, ch.-l. d'arrond., à 13 l. S.-E. de Beauvais. Pop. 5,066 hab. — Senlis fut fondée par les *Silvanectes*, petite nation belge, qui nommèrent leur capitale *Silvanecti*, d'où vient le nom de Senlis. — Sous les Romains, cette ville fut entourée de murailles flanquées de tours, dont il reste encore quelques vestiges; une chaussée romaine, qui allait d'Amiens à Soissons, la traversait. — Sous les Carlovingiens, Senlis acquit de l'importance et obtint le droit de battre monnaie. On y construisit un château-fort où Pepin, roi d'Aquitaine, fut enfermé en 853. La ville fut érigée en comté et dépendit du duché de Vermandois. — En 1180, Philippe-Auguste y épousa Elisabeth-de-Hainault. — En 1588, Henri III en fit réparer et augmenter les fortifications. Cependant les ligueurs s'en emparèrent l'année suivante; ils en furent chassés et revinrent en former le siége avec une armée de [illegible] hommes. L'armée royale s'avança au secours de la place; un combat eu lieu, où les Ligueurs furent mis en déroute. Furieux contre Senlis, et résolus de s'en emparer, ils firent sept autres tentatives successives également infructueuses. — Cette ville est située, sur le penchant d'une colline, entre les forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville qui l'environnent presque entièrement. Elle se compose de deux parties, l'ancienne ville, ou la cité, et trois faubourgs. La cité est de forme ovale, entourée de murailles et de boulevarts. Il existe encore aux alentours des débris de constructions romaines; ailleurs on voit des ruines de fortifications du moyen-âge, surtout des portes et du château. La *Porte de Meaux* était une véritable forteresse; elle est encore voûtée sur une longueur de 45 pieds; sous ce passage est un canal par où coulent les eaux de la Nonnette. La *Porte de Bellon* offre aussi des restes de fortifications. La *Porte de Compiègne* est une espèce d'arc-de-triomphe moderne, d'assez mauvais goût. Le *vieux Château*, construit sous saint Louis, est totalement dégradé; c'est encore une vaste et pittoresque ruine. — L'*ancienne Cathédrale*, détruite d'abord par un incendie, fut reconstruite sous Louis XII; elle est remarquable surtout par sa flèche, qui s'élève à l'une des extrémités du portail; cette flèche élégante, à 70 m. au-dessus du sol, est entourée de petites flèches, et pose sur une tour carrée. — Le grand portail est à plein cintre, mais lourd de style. Les portails latéraux, construits sous François I[er], sont beaucoup plus beaux. L'intérieur de l'église offre de charmants détails de sculpture. — La ville possède peu d'autres constructions remarquables; mais elle est en général bien bâtie, propre et bien percée; elle a un joli petit théâtre et une bibliothèque publique de 8,200 volumes. — Les ruines de l'*ancienne Abbaye de la Victoire*, à une demi-lieue de Senlis, sont assez pittoresques. Cette abbaye a été souvent habitée par Louis XI.

Chantilly, sur la Nonnette, à 2 l. O. de Senlis. Pop. 2,521 hab. — Le premier château qui décora Chantilly fut construit à une époque très reculée; il appartenait aux comtes de Senlis. En 1360, Guillaume, sixième du nom, le vendit à une autre maison; il passa ensuite dans différentes familles, et enfin à celle des Montmorency. — Henri de Montmorency, seigneur de Chantilly, ayant été décapité à Toulouse en 1632, Louis XIII confisqua Chantilly et le donna à Henry de Bourbon, prince de Condé. La maison de Condé l'a conservé jusqu'à la révolution, et l'a réoccupé sous la restauration. — Ce sont les princes de Condé qui ont fait de Chantilly un lieu insigne entre tous nos châteaux célèbres; le Grand-Condé y donna à la cour de Louis XIV des fêtes dont le roi lui-même fut jaloux, tant il y fut déployé de luxe et de magnificence. — De toutes les merveilles entassées à si grands frais il ne reste plus guère que des ruines; le petit château, le château d'Enghien et les écuries ont été seuls épargnés, et peuvent encore montrer jusqu'à un certain point quel fut autrefois Chantilly. Les *Ecuries* surtout sont magnifiques et d'une étendue considérable; elles furent construites de 1719 à 1735 et peuvent contenir 200 chevaux; jadis les autres parties et dépendances de la terre de Chantilly, le grand Château, le grand Parc, le Parc de Sylvie, la Chapelle, l'Orangerie, le Château de Buquam, la Salle de Spectacle, l'Ile d'Amour, l'Ile du Bois-Vert, le Temple de Vénus, la Grande Cascade, celle de Beauvais, etc., rivalisaient entre elles de beauté et de somptuosité. La révolution a fait disparaître tout ce luxe; il a fait place à des monuments plus modestes, mais plus utiles au pays. Le bonheur et l'aisance habitent encore Chantilly; mais c'est par l'industrie et les travaux des habitants qu'ils y sont maintenant entretenus. — Le grand canal de la Nonnette rend d'importants services au commerce du lieu; une machine hydraulique établie sur ce canal fournit de l'eau à tous les bâtiments et à plusieurs fontaines nouvellement élevées dans le bourg. — Le parc de Chantilly est encore un des plus curieux de France; il offre de délicieuses promenades. L'hôpital fondé par les Condé a été conservé; c'est un beau et utile bâtiment. Le bourg est dans une situation agréable près de la forêt de Chantilly. Il est généralement bien bâti; ses rues sont droites, larges et ornées de fontaines. — La *forêt de Chantilly* a une superficie d'environ 3,800 hectares; elle est parfaitement aménagée et coupée de belles avenues dont les principales aboutissent à un rond-point central qui sert de halte de chasse. — Les étangs de Commelle avoisinent cette forêt; ils sont au nombre de quatre formés et alimentés par la rivière de Thève, et communiquent entre eux. — Au bord de ces étangs se trouve le *Château de la reine blanche* ou des *Loges*, manoir gothique flanqué de deux tourelles et qu'habitèrent la reine Blanche et saint Louis. Le château, il y a quelques années, avait été transformé en moulin. Il est situé au fond de la vallée au milieu des eaux et des bois, dans une situation très pittoresque.

Creil-sur-Oise, ch.-l. de cant., à 2 l. N.-O. de Senlis. Pop. 1,550 hab. — Cette petite ville très ancienne, et qui possède sur l'Oise un pont de construction assez bizarre, était autrefois le siége d'une seigneurie considérable; son pont lui donnait de l'importance; elle avait un château-fort dans une petite île au-dessous du pont; mais cette importance même fut cause de ses désastres. Elle fut successivement ravagée par les Normands et par les Anglais. Charles VII la prit en 1441, après douze jours de siége. En 1567, les calvinistes s'en emparèrent, y pillèrent les églises. En 1588, les ligueurs reprirent Creil et s'y établirent. — Le château de Creil servit de demeure au malheureux Charles VI, lorsqu'il tomba en démence. Il a été démoli peu de temps avant la révolution; il en existe encore quelques débris peu apparents, non loin desquels sont les ruines de l'abbaye de Saint-Evremond, dont le chœur est encore debout. — L'église paroissiale de Creil, remarquable par un assez joli clocher, est de fondation très ancienne; elle date du règne de Chilpéric, vers la fin du VI[e] siècle. — On remarque au bord de l'Oise les bâtiments de la manufacture de faïence et de terre de pipe, qui est une des plus importantes de France. — Les environs de Creil sont très pittoresques; les coteaux qui avoisinent l'Oise renferment des carrières de pierres très dures. En quelques endroits les carriers habitent avec leurs familles des demeures souterraines pratiquées dans cette pierre même.

Crépy, ch.-l. de cant., à 5 l. E. de Senlis. Pop. 2,619 hab. — Crépy, ancienne capitale du Valois, a été jadis une place fort considérable qu'entouraient un grand nombre de tours. Il existe encore de ces fortifications des débris informes et une grosse et haute tour. La ville fut prise et reprise dans les guerres étrangères et civiles. Elle est devenue célèbre par le traité de paix qui y fut conclu en 1544 entre François I[er] et Charles-Quint. Elle est située dans une vallée agréable, sur la rivière de Grand-Morin, qui s'y divise en plusieurs bras et forme une presqu'île; on y remarque surtout la place de la Couture et les débris du vieux château. La rue principale est propre et large.

Ermenonville, à 3 l. S.-O. de Senlis. Pop. environ 500 hab. — Un vieux château, érigé en vicomté par Henri IV, fut l'origine de ce village, qui, dans le XVI[e] siècle, ne se composait encore que d'une douzaine de chaumières situées au milieu d'un pays sauvage et aride. La vicomté d'Ermenonville étant passée à la famille Girardin dans le siècle dernier, le nouveau propriétaire, homme de goût, transforma en peu de temps un désert affreux en un parc magnifique et sut créer, dans une étendue de 500 arpents, des paysages aussi gracieux que pittoresques. Le séjour de Rousseau à Ermenonville donna une grande réputation à ce lieu; on y voit encore le pavillon où ce grand écrivain termina par un suicide une vie passée au milieu des privations et des inquiétudes. — L'empereur Joseph II, en 1777, et le roi de Suède, Gustave III, en 1784, visitèrent Ermenonville. — Le château est situé entre les deux parties principales du jardin. Une petite rivière, qui traverse ses fossés, alimente le lac situé au midi et une vaste pièce d'eau placée au nord. — Au milieu du lac est l'île des peupliers, où se trouve le tombeau de J.-J. Rousseau, et où reposaient ses restes mortels avant qu'en vertu d'un décret de la Convention nationale ils fussent, en 1794, transportés au Panthéon. — On lit sur une des faces du tombeau, cette inscription : *Ici repose l'homme de la nature et de la vérité.* — Une cascade assez belle, est formée par la surabondance des eaux du lac. — Sur une colline peu élevée qui domine le lac et d'où on aperçoit le château, est un édifice de forme circulaire dont le frontispice porte cette inscription : *Rerum cognoscere causas.* C'est le Temple de la Philosophie. — Les six colonnes qui le décorent offrent chacune une inscription : 1° Newton, *lucem*; 2° Descartes, *nil rebus inane*; 3° Voltaire, *ridiculum*; 4° Penn, *humanitatem*; 5° Montesquieu, *justitiam*; 6° Rousseau, *naturam*. — Par un goût pour l'allégorie, qui est dans l'es-

prit du temps, ce temple est resté inachevé. Une inscription latine placée dans l'intérieur fait connaître la pensée de l'architecte. « Le temple de la Philosophie, imparfait encore, est consacré à Michel Montaigne, qui a tout dit. » Nous n'entrerons pas dans des détails sur les autres beautés pittoresques qui abondent dans le parc d'Ermenonville. — Les habitants de ce village durent, en 1815, au mausolée et au souvenir de Rousseau, l'avantage de n'être point frappés de contributions de guerre par les armées alliées.

MORTEFONTAINE, à 2 l. S. de Senlis. Pop. 487 hab. — Ce village doit son importance à un magnifique château construit ou agrandi vers le milieu du siècle dernier, et qui devint au commencement de ce siècle la propriété de Joseph Napoléon. — C'est dans ce château qu'en 1800 une fête brillante fut donnée aux envoyés des États-Unis, à l'occasion du traité conclu entre la république française et la république américaine. — Le château de Mortefontaine a sa façade principale du côté du petit parc, qui communique par un souterrain avec le grand parc, dont il est séparé par une grande route. — Le petit parc de Mortefontaine est vaste et magnifique. — Le grand parc présente des beautés pittoresques des genres les plus variés, des bois, des montagnes, des rochers, des lacs, des étangs, des îles, des rivières, des canaux, d'immenses landes, de vertes prairies, de grands terrains cultivés, un village, plusieurs fermes, etc : c'est vraiment un parc royal. —Le duc de Bourbon en avait fait l'acquisition, il y a peu d'années, et à sa mort le château et ses dépendances firent partie de sa succession. —Il renferme dans son enceinte les ruines de plusieurs édifices antiques. — On y a trouvé sur une colline appelée la *Butte-Mahet* plusieurs tombes qui contenaient des armures romaines; non loin de cette butte sont les ruines d'un *castrum* où les fouilles ont fait découvrir divers ustensiles antiques et un assez grand nombre de médailles de plusieurs empereurs. — Le pavillon de la Vallière, situé entre deux des étangs, a été construit, en 1800, sur les ruines d'un castel du XI^e siècle. — C'est à une des fenêtres de ce pavillon que furent arrêtés les préliminaires de la paix d'Amiens. On a vu long-temps dans la pièce d'eau qui l'avoisine la péniche sur laquelle fut pris, en 1796, à la hauteur du Hâvre, le fameux commodore Sidney Smith et un *catimaron* ou brûlot lancé en 1803 par les Anglais contre le port de Boulogne. — Au milieu du grand lac s'élève l'île de *Mol-t-Taon*, qui renferme un bois où l'on trouve des hêtres remarquables par leur âge et par leur grosseur. — On y voit aussi les ruines d'un vieux château connu dans le pays à la fois sous le nom de *Château de la reine Blanche* et sous celui de *Cave du Diable*. — En 1815, les habitants de Mortefontaine et des lieux voisins cherchèrent avec leurs chevaux, leur bétail et leurs meubles un refuge dans l'île de Mort-Taon, et vinrent ainsi à bout de se soustraire aux mauvais traitements de la soldatesque étrangère.

PONT-SAINTE-MAXENCE, sur la rive gauche de l'Oise, ch.-l. de cant., à 3 l. N. de Senlis. Pop. 2,575 hab. — Cette petite ville est dans une situation agréable, au pied d'une colline, à l'extrémité d'une plaine fertile. — Son pont est un ouvrage superbe, un des chefs-d'œuvre du grand ingénieur Perronet. Il a trois arches d'une courbe légère et hardie, supportées non par des piles, mais par deux groupes de quatre colonnes qui laissent entre elles un intervalle de 3 m. Ce pont est bâti près des ruines d'un pont antique et qui paraît avoir été construit par les Romains. — Cette petite ville et son ancien pont figurent souvent dans nos vieilles chroniques nationales, et toujours par des malheurs, des siéges et des combats.

VERBERIE, sur la rive gauche de l'Oise, à 4 l. N.-E. de Senlis. Pop. 1,325 hab. — Cette petite ville eut jadis beaucoup d'importance. Elle était plus grande qu'aujourd'hui; elle possédait un port, trois ponts sur l'Oise et un palais des rois francs souvent cité dans les capitulaires des deux premières races. La ville s'appela d'abord *Vermbria*. — Charles-Martel mourut au palais de Verberie. — Pépin-le-Bref y convoqua un concile. — Charlemagne se plaisait dans ce palais et l'augmenta de plusieurs édifices; une chapelle dont on voit encore des restes portait, au XIV^e siècle, le nom de *Chapelle de Charlemagne*. — Charles-le-Chauve y tint, en 853, le synode dit de Soissons; en 856 il y célébra le mariage de sa fille Judith avec Edilwulf, roi d'Angleterre. — Le palais, dégradé par les Normands, perdit beaucoup de sa magnificence; cependant quelques rois de la troisième race, et particulièrement le *roi* Robert, y habitèrent en diverses circonstances. — Dans le XII^e siècle, les Navarrais et les Anglais brûlèrent ce qui restait des bâtiments. — Charles V fit relever les ruines du palais; mais les guerres du XV^e et du XVI^e siècles dévastèrent le nouvel édifice, et dans le siècle dernier il n'en restait plus que quelques murailles. Aujourd'hui on en trouverait à peine quelques débris insignifiants. — Verberie était ceinte de murs qui furent réparés pendant les troubles de la minorité de Louis XIV. — La ville est dans une position agréable, au pied d'une montagne, dans une plaine fertile, sur les bords de l'Oise, que l'on y passe sur un bac.

## VARIÉTÉS MORALES ET HISTORIQUES.

LA FÊTE DE L'ÂNE. — Beauvais était une des villes de France où, au moyen-âge, la fête de l'âne était célébrée avec le plus de solennité. — On sait que cette fête est d'origine étrangère. Une tradition facilement accueillie par la superstition italienne, prétendait que l'âne qui avait servi de monture à Jésus, avait traversé la mer à pied sec, et était venu mourir aux environs de Vérone; on lui avait fait de magnifiques funérailles, et plusieurs siècles après on montrait encore ses os, enfermés dans un âne artificiel déposé dans l'église de Notre-Dame-des-Orgues, sous la garde de quatre chanoines qui, deux fois par an, dans une procession solennelle, portaient cet âne comme une relique. — À Beauvais, le 14 janvier de chaque année, un âne, portant sur son dos une jeune fille couverte d'une chappe, et figurant la sainte Vierge allant en Egypte et tenant dans ses bras l'enfant Jésus, s'avançait en tête d'une procession qui partait de la cathédrale et se terminait à Saint-Étienne. — Là, on faisait entrer l'âne et la jeune fille dans le sanctuaire, on les plaçait du côté de l'évangile, on commençait la messe solennelle; puis, après l'épître, on entonnait la fameuse *prose de l'âne*, que Ducange a conservée et que nous allons citer d'après lui :

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus
Sarcinis aptissimus.
Hez, sire asnes, ça chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez.

Lentus erat pedibus
Nisi foret baculus
Et eum in clunibus
Pungeret aculeus.
Hez, sire asnes, etc.

Hic in collibus Sichem
Jam nutritus sub Ruben,
Transiit per Jordanem,
Saliit in Bethleem.
Hez, sire asnes, etc.

Ecce magnis auribus
Subjugalis filius
Asinus egregius
Asinorum dominus.
Hez, sire asnes, etc.

Saltu, vincit hinnulos
Damas et capreolos,
Super dromedarios
Velox Madianeos.
Hez, sire asnes, etc.

Aurum de Arabia
Thus et myrrham de Saba
Tulit in ecclesia
Virtus asinaria.
Hez, sire asnes, etc.

Dum trahit vehicula,
Multa cum sarcinula,
Illius mandibula
Dura terit pabula.
Hez, sire asnes, etc.

Cum aristis hordeum
Comedit et carduum,
Triticum e palea
Segregat in area.
Hez, sire asnes, etc.

Amen dicas Asine
Jam satur de gramine :
Amen, amen itera,
Aspernare vetera.
Hez va! hez va! hez va hez!
Biax sire asnes, ça allez;
Belle bouche, ça chantez.

L'*Introit*, le *Kyrie-eleison*, le *Gloria in excelsis*, le *Credo*, étaient terminés par ce cri trois fois répété, *hin-han, hin-han, hin-han*. — À la fin de la messe, le prêtre, au lieu de dire : *Ite missa est*, se mettait à braire par trois fois, et le peuple, au lieu de *Deo gratias*, répondait en chœur, trois fois, *hin-han, hin-han, hin-han*. — Le sens philosophique de la fête de l'âne a échappé aux philosophes du siècle dernier, qui n'ont voulu y voir qu'une farce ridicule. — M. Michelet, dans sa large compréhension des opinions du moyen-âge, nous paraît avoir mieux senti ce qu'il y avait de véritablement populaire dans cette réhabilitation de la bête, au moment où l'homme lui-même venait de se réhabiliter, où la commune échappait au seigneur, le serf à la glèbe. « L'humble témoin de la naissance du Sauveur, dit-il, le fidèle animal qui de son haleine le réchauffa tout petit dans la crèche, qui le porta avec sa mère en Egypte, qui l'amena triomphant dans Jérusalem, il avait sa part de la joie. Sobriété, patience, ferme résignation; le moyen-âge plus juste que nous, distinguait en l'âne je ne sais combien de vertus chrétiennes. Pourquoi eût-on rougi de lui? le Sauveur n'en avait pas rougi. Plus tard, les naïvetés tournèrent en dérisions, et l'Église fut obligée d'imposer silence au peuple, de l'éloigner, de le tenir à distance. Mais aux premiers siècles du moyen-âge, quel mal en tout cela? tout n'est-il pas permis à l'enfant? L'église s'effarouchait si peu de ces drames populaires, qu'elle en reproduisait sur ses murailles les plus hardis. À Rouen, un *cochon joue du violon*, à Chartre, c'est un *âne*. À Essone, un *évêque tient une marotte*. »

LES ARBALÉTRIERS DE SENLIS. — Le jeu de l'arbalète était, dans le XV^e et le XVI^e siècle, en grand honneur à Senlis; un chanoine de la cathédrale, chevalier de l'Arbalète, a fait des réglements et des registres de cet établissement un extrait, dont voici quelques passages : — « Tu ne parleras, ne diras sur homme ou sur femme, mot qui soit deshonnête, dessous la ceinture. — *Item*, en fréquentant ledit jeu, et entre deux buttes, tu ne nommeras le diable en aucune manière. — Celui qui sera Roi sera tenu de payer au chevalier, le premier jour de mai, un jambon; celui qui sera connétable lui paiera une fraise de veau. » — Si quelqu'un commet une grande offense, comme blasphémer le nom de Dieu, mentir, quereller, le connétable et le Roi prononceront contre lui une amende arbitraire. — Le vainqueur portera, en signe de sa victoire, le joyau des dimanches et fêtes solennelles, qui est un chapeau de fleurs et un bouquet ordonné d'ancienneté. » — Le Roi de l'arbalète était nommé pour un an; pendant son règne, il ne



*Hôtel de Ville de Compiègne*



*Haüy* *Calvin*

FRANCE PITTORESQUE



payait aucun impôt; il tenait cette exemption de Henri III. S'il était *Roi* pendant trois années successives; il était déclaré *Empereur;* et il ne payait plus aucune des charges de la société des arbalétriers. » — Le jeu de l'arbalète cessait en temps de guerre. — Dans le XVI[e] siècle, comme tout avait pris un caractère religieux, chaque partie de l'arbalète portait le nom d'une partie du corps de Jésus-Christ.

Les Sautriaux de Verberie. — Parmi les jeux singuliers qui existaient autrefois dans le Valois; on peut citer le *jeu des tombereaux* de Verberie; qu'on nomma plus tard *sautriaux*. — « Ces tombereaux étaient (suivant l'auteur des *Antiquités des Villes*), de petits galants qui se laissaient rouler du haut en bas d'une colline, pour amuser les passants. » — Ce jeu était en honneur au temps de Charles VI. — L'adresse du *sautriau* consistait à entrelacer sa tête, ses bras et ses jambes, de façon à ce que son corps eût la forme d'une boule; il se précipitait ainsi du haut de la montagne, et arrivé au bas se redressait sur ses pieds; quelquefois le jeu se faisait à deux personnes; les deux sautriaux se plaçaient chacun la tête entre les jambes de l'autre, entrelaçaient leurs bras et formaient ainsi la boule. — Plusieurs auteurs racontent, qu'avant le règne de Henri IV, des troupes de sautriaux se formèrent en divers lieux de la France; à l'imitation de ceux de Verberie, et que ces derniers envoyèrent des élèves jusqu'en Provence.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 5 députés. — Il est divisé en 5 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Beauvais (ville et arr.), Senlis, Clermont, Compiègne.

Le nombre des électeurs est de 2,475.

Administrative. — Le chef-lieu de la préfecture est Beauvais.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Beauvais. . . . . . | 12 cantons, | 216 communes, | 181,385 habit. |
| Clermont. . . . . . | 8 | 145 | 89,448 |
| Compiègne. . . . . | 8 | 149 | 97,812 |
| Senlis. . . . . . . | 7 | 126 | 79,080 |
| Total. . | 35 cantons, | 636 communes, | 397,725 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Beauvais), 3 receveurs particuliers, 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Beauvais), et 1 inspect.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Beauvais); 2 inspecteurs, 5 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les chefs-lieux d'arrondissements communaux.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Beauvais), 3 directeurs d'arrondissements, 4 receveurs entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 1[re] conservation forestière, dont le chef-lieu est à Paris. — 1 inspecteur à Beauvais.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 2[e] inspection, dont le chef-lieu est Amiens. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Beauvais; et 1 autre à Compiègne, chargé des travaux de navigation qui se rattachent à l'Oise.

*Mines.* — Le département fait partie du 5[e] arrondissement et de la 2[e] division; dont le chef-lieu est Abbeville. — 1 ingénieur des mines réside à Beauvais.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 1[er] arrond. de concours, dont le chef-lieu est Paris.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 14,015 francs.

Militaire. — Le département fait partie de la 1[re] division militaire, dont le quartier général est à Paris. — Il y a à Beauvais : — 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 2 sous-intendants militaires, à Beauvais, Compiègne. — Le dépôt de recrutement est à Beauvais. — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 3[e] légion, dont le ch.-l. est à Rouen.

Judiciaire. — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale d'Amiens. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1[re] instance, à Beauvais (2 chambres), Clermont, Compiègne, Senlis, et 2 tribunaux de commerce, à Beauvais et à Compiègne. — Il existe à Clermont une *Maison centrale de détention* pour femmes.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le III[e] siècle, suffragant de l'archevêché de Reims, et dont le siège est à Beauvais. — Il y a dans le département, à Beauvais : un séminaire diocésain qui compte 145 élèves; — à Noyon, une école secondaire ecclésiastique; — à Saint-Germer, une école secondaire ecclésiastique. — Le département renferme 5 cures de 1[re] classe, 33 de 2[e], 448 succursales et 18 vicariats. — Il y existe 15 congrégations religieuses de femmes, composées de 118 sœurs, chargées des hôpitaux et de l'éducation des jeunes filles pauvres.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Ageux un oratoire annexé à l'église réformée de Paris. — Il y a en outre dans le département un temple. — On y compte une société des livres saints, une société des traités religieux.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie d'Amiens.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département : — 3 colléges, à Beauvais, à Clermont, à Compiègne; — une école modèle primaire à Beauvais. — Le nombre des écoles primaires du département est de 763, qui sont fréquentées par 45,420 élèves, dont 27,357 garçons et 18,063 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 84.

Sociétés savantes, etc. — Il existe à Beauvais des *Cours publics et gratuits de Géométrie et de Mécanique* appliqués aux arts. — On célèbre annuellement à Salency, à une lieue de Noyon, la fête de la Rosière, où l'on couronne la fille la plus vertueuse de toute la commune.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 397,725 hab. et fournit annuellement a l'armée 922 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 3,063 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes. | 4,831 | — | 4,569 | Total | 10,087 |
| naturels.. | 350 | — | 337 | | |
| *Décès.* . . . . . . . | 4,733 | — | 4,835 | Total | 9,568 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 84,099,

Dont : 17,858 contrôle de réserve.

66,241 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

64,045 infanterie.

116 cavalerie.

661 artillerie.

1,744 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 9,673; équipés, 6,811; habillés, 14,322.

24,446 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 210 sont inscrits au registre matricule, et 62 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 79 sont soumis au service ordinaire, et 21 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 9,075 fusils, 140 mousquetons, 10 canons, et un assez grand nombre de sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | |
|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . . . . . | 6,176,026 f. 80 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . | 3,532,010 41 |
| Boissons, droits divers; tabacs et poudres. . | 1,918,879 30 |
| Postes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 297,664 46 |
| Produit des coupes de bois . . . . . . . . . | 561,635 41 |
| Loterie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 26,192 90 |
| Produits divers. . . . . . . . . . . . . . . . | 75,985 98 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . . | 1,383,873 98 |
| Total . . . . . . | 14,000,296 f. 84 c. |

Il a reçu du trésor 6,661,939 f. 91 c., dans lesquels figurent :

| | |
|---|---|
| La dette publique et les dotations, pour. . . | 1,350,715 f. 68 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . | 186,030 98 |
| de l'instruction publique et des cultes | 355,554 05 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . . . | 231 » |
| du commerce et des travaux publics. . | 1,504,989 85 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . . | 1,545,094 15 |
| de la marine . . . . . . . . . . . . . . | 169 11 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . . | 175,199 81 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. | 886,461 05 |
| Rembourse., restitut., non-valeurs et primes. | 727,504 28 |
| Total. . . . . . | 6,661,939 f. 91 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, la somme de 7,338,356 fr. 93 c.; cette somme, consacrée aux dépenses du gouvernement central, dépasse de près de 1,000,000 de francs le quart du revenu territorial du département.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (1831) à 472,082 fr. 45 cent.

| | |
|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnem., etc. | 183,366 f. 72 c. |
| *Dép. variables* : loyers, secours, etc. . . . . . | 288,715 73 |

Dans cette dernière somme figurent pour

37,122 f. » c. les prisons départementales,

68,000 » les enfants trouvés.

| | |
|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de. . . . . . | 31,812 » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à . . | 88,016 18 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de . | 98,695 93 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . | 48,904 93 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 608,250 hectares, le départ. en compte : 350,000 mis en culture. — 25,000 jardins. — 80,000 prés et prairies. — 88,553 forêts. — 2,525 vignes. — 30,516 landes, d'après Cambry; seulement 17,591 d'après Huerne de Pommeuse.

Le revenu territorial est évalué à 25,609,000 francs.

Le département renferme environ : 55,000 chevaux, ânes et mulets. — 75,000 bêtes à cornes (race bovine). — 85,000 porcs.— 850,000 moutons. —Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 800,000 kilogrammes; savoir : 50,000 mérinos, 320,000 métis, 430,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

En céréales et parmentières, 2,300,000 hectolitr.— En avoines, 1,150,000 id. — En vins, 104,000 id.— En cidres, 723,000 id.— En bière, 6,000 id.

L'agriculture est en voie de progrès : les cultivateurs adoptent généralement toutes les bonnes méthodes et les instruments d'un meilleur usage. — L'habitude des jachères commence à se perdre; outre tous les engrais animaux, on emploie comme engrais la cendre de tourbe, la marne et le plâtre. — Les prairies artificielles, les plantations de poiriers et de pommiers sont très répandues, on fabrique une grande quantité d'excellent cidre. — La récolte des céréales et des avoines offre un excédant considérable sur la consommation.— La culture maraîchère a fait également de grands progrès. Les légumes qu'elle produit ont un débouché certain sur les marchés de la capitale. L'élève des bêtes à cornes offre aussi de grandes ressources; les cultivateurs se livrent plus particulièrement à l'engrais de veaux qu'ils nourrissent de fleur de farine délayée avec du lait. Ces veaux, connus à Paris sous la dénomination générale de *veaux de Pontoise*, et recherchés pour la table sous les noms de *veaux de lait* et de *veaux de rivière*, ont la chair blanche et grasse, et d'une grande délicatesse. — On fait dans le département beaucoup de beurre et de fromage. Le beurre d'Auneuil et celui de Songeons sont estimés. Songeons produit des fromages aussi recherchés que ceux de Neufchâtel. Les fromages d'Orvillé, de Boulogne, de Biermont, de Couchy, etc., ont également de la réputation. Les cultivateurs engraissent aussi des porcs d'une belle espèce et un grand nombre de volailles.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Le département est un de ceux dont l'industrie s'exerce sur les objets les plus variés. En première ligne figure la vaste fabrique de lainages de Beauvais, qui comprend, outre un grand nombre de fabriques de draps, de couvertures, de châles, de mérinos, etc., la belle manufacture royale de tapisseries (genre des Gobelins), fondée en 1664, par Colbert. On compte, dans cette manufacture, 50 métiers de basse lisse et de 6 à 10 métiers à coudre qui fabriquent annuellement 147 mètres de tapisseries pour l'ameublement et l'ornement des maisons royales, et vendent au public le surplus de leur fabrication, à raison de 513 francs, prix moyen, le mètre de tapisserie. — Il existe aussi, à Beauvais, des manufactures de tapis, façon de la Savonnerie, à haute lisse, ainsi que des manufactures de tapis de pied, dont les produits ont constamment été remarqués. — Le département possède, dans un grand nombre de localités, des fabriques de blondes blanches et noires et de dentelles. — On y exploite, pour la fabrication de l'alun et de la couperose, des couches de terres sulfureuses et des tourbières. Il possède plusieurs établissements métallurgiques, des fabriques de tôles et fers noirs, de fers blancs, de râpes, de limes, etc. — Méru est le centre d'une fabrication considérable de tabletterie; plusieurs communes ont des fabriques d'éventails en poirier, en pommier, en bois des îles, en nacre, en ivoire; des fabriques de peignes en écaille et en corne, de dominos, de jetons d'os et d'ivoire, de cornes pour les lanternes, de brosses à dents, de chaussepieds, de boîtes à rasoirs, de queues de billard, de cannes de toute espèce, de manches de parapluie, etc.—Crèvecœur possède une fabrique d'étoffes de laines, dont la production annuelle s'élève à plus de 6,000,000 fr. — Des fabriques de bonneteries, de serges, de bas de laine, etc., sont répandues dans un grand nombre de communes. — Breteuil a une fabrique renommée de souliers à l'usage des troupes. La commune de Lormaison livre annuellement à la consommation plus de 15,000 paires de souliers raccommodés. — Dans le canton de Songeons, on polit et on monte les verres de lunettes, pour les miroirs et les lunettes ordinaires, ainsi que les verres d'optique, les verres à facettes et les prismes; ce genre d'industrie occupe 800 ouvriers qui fabriquent annuellement de 7 à 800,000 verres de lunettes, et 5 à 6,000 verres à miroirs, pour Paris et pour Rouen. — La fabrication de la poterie et de la faïence a une grande importance. Chantilly possède une manufacture de porcelaines; Creil, un célèbre établissement où l'on fabrique la terre de pipe façon anglaise. — Savignies, qui a eu, du temps des Romains, une fabrique de poterie, possède une manufacture de poteries de grès, célèbre depuis plusieurs siècles. — Il existe des fabriques de creusets, de formes à sucre, etc. — Beauvais a des manufactures de toiles demi-hollande; Noyon des manufactures de toiles de chanvre; Béthizy-Saint-Pierre, des fabriques de chanvre peigné; Coye, des fabriques de cordes d'écorce de tilleul, pour puits.—La petite commune d'Eve, arrondissement de Senlis, possède, depuis 1814, une fabrique de papiers découpés, pour les confiseurs et les marchands de sucreries. — Nous ne pouvons énumérer ici toutes les industries remarquables du département. — Pour en donner une idée, nous citerons l'analyse que M. Dupin a faite de la *Statistique industrielle du canton de Creil*, dressée par le duc de La Rochefoucault-Liancourt. L'importance de l'industrie de ce canton, suffira pour faire comprendre quelle peut être celle du reste du département. — « Le canton de Creil, dans une longueur de quatre lieues, sur une largeur de deux, renferme 179 établissements manufacturiers, plus ou moins considérables, qui emploient plus de 8,000 ouvriers de tout âge et de tout sexe, gagnant annuellement 4 millions de salaires. — La valeur totale des produits est estimée de 15 à 16 millions. De cette somme il est difficile qu'il ne reste pas au moins 4 millions comme produit net et comme revenu des capitaux employés dans les divers genres d'industrie, ce qui ferait 2,500,000 fr. par myriamètre quarré. Si la France entière possédait une industrie proportionnée à celle du canton de Creil, elle emploierait dans ses ateliers 24 millions d'individus qui gagneraient par année 12 milliards de salaire; le bénéfice net égalerait aussi 12 milliards; enfin la totalité des produits industriels serait de 45 à 48 milliards !...»

Récompenses industrielles. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 6 médailles d'argent, 4 méd. de bronze, 2 mentions honorables et 2 citations. — Les médailles d'argent ont été décernées à MM. Vérité (de Beauvais), pour *tapis de table en drap*; Barbé Zurcher et compagnie (de Chantilly), pour *toiles peintes*, etc.; Caron-Langlois fils (de Beauvais), pour *toiles demi-hollande*, etc.; de Saint-Cricq-Cazeaux (de Creil), pour *porcelaines*; Colliau et compagnie (de Toutevoye, commune des Gouvieux), pour *fils de fer pour cardes*; le duc de La Rochefoucault-Liancourt (de Liancourt), pour *cardes pour cotons*. — Les médailles de bronze à MM. Lefebvre aîné (de Ceves-les-Mello), pour *mérinos*; Tisserant, Quiller et Toussaint (de Mello), pour *mérinos*; Achez-Portier (de Muny), pour *machines à bouter les cardes*, etc.; Hutin (Ambroise-Stanislas) (de Trie-Château), pour *cuirs de Buenos-Ayres en buffle* — Les mentions et citations ont été accordées pour fabrications de chaînes de coton, de tapis de table en draps imprimés, de semoir lenticulaire, dit Crépy, de sucre de betteraves, et pour impressions sur étoffes de laines et sur mérinos.

Foires. — Le nombre des foires du département est de 206. Elles se tiennent dans 57 communes, dont 28 chefs-lieux et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 232 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 28, occupent 35 journées. — Il y a 10 *foires mensuelles*. — 579 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les grains, les chevaux, les ânes, le gros et le menu bétail, des étoffes diverses, des toiles, de la mercerie, de la quincaillerie, etc. — On trouve spécialement des lainages aux foires de Cus; des chanvres à celles de Mouchi-le-Châtel, de Noailles et de Lassigni; des toiles à celles de l'arrondissement de Senlis; des toiles fines à Bulles; de la boissellerie à Gerberoy et Saint-Just-la-Chaussée.

## BIBLIOGRAPHIE.

*Tablettes histor. et géographiques du départ. de l'Oise*, par Brun, pour 1792; in-8. Paris.—*Voyage à l'île des Peupliers*; in-8. Paris, 1799.— *Descript. statist. du départ. de l'Oise*, par Cambry; 2 vol. in-8. Paris, 1803. — *Statistique de l'Oise*, de Peuchet et Chanlaire; in-4. Paris, 1811. — *Promenade itinéraire des Jardins d'Ermenonville*, par Mérigot; in-8. Paris. 1811. — *Voyage à Ermenonville*, par Thiébaud de Berneaud; in-8. Paris. — *Notice statistique sur le canton de Noailles*, par D.-J. Beauvais; in-8. Beauvais, 1813. — *Notice sur la ville et les cantons de Beauvais*, par D.-J. Beauvais; in-8. Paris, 1815. — *Annuaire stat. et administr. du dép. de l'Oise*; in-8. Beauvais, 1826-1834. — *Statistique industrielle du canton de Creil*, à l'usage des manufacturiers (par le duc de Liancourt); in-8. Senlis, 1826. — *Précis statist. sur le canton de Nanteuil-le-Haudouin, arrond. de Senlis*; in-8. Paris, 1829. — *Notice histor. et descript. de l'église cathédrale de Beauvais*, par A. Gilbert; in-8. Beauvais, 1829. — *Trois jours en voyage, ou Guide du promeneur à Chantilly, etc.*; in-12. Paris, 1829.

A. HUGO.

---

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de Rignoux et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département de l'Orne.

(Ci-devant Normandie, Perche et duché d'Alençon.)

### HISTOIRE.

Trois peuples qui faisaient partie des nations armoricaines, les *Aulerci-Diablintes* (établis dans le Perche), les *Essui* (dont Essey, bourg aujourd'hui peu considérable, était la capitale), les *Saii* ou *Sagii* (habitants du pays qui a formé depuis le diocèse de Séez), occupaient, à l'époque de l'invasion romaine, le territoire qui forme aujourd'hui le département de l'Orne. — Les *Aulerci* se laissèrent difficilement soumettre par les Romains, ce qui détermina César à détruire leur cité (Jublains, départ. de la Mayenne). — Leur ruine donna de l'importance aux *Essui* qui avaient accepté l'alliance des conquérants. — Dès l'an 286, les Saxons firent différentes incursions dans le pays; les Romains s'efforcèrent vainement de réprimer leurs courses: en 368, ces barbares parvinrent à s'établir sur le littoral de la Manche, qui reçut d'eux le nom de *littus Saxonicum*. Ils pénétrèrent dans le pays des *Essui* et y fondèrent la ville de *Saxia* qui, suivant quelques auteurs, a donné naissance à Séez. — Les Romains, trop faibles pour s'opposer à leurs progrès, nommèrent un duc pour commander aux habitants du pays, aux Romains et même aux Saxons établis dans les Armoriques. — La seconde Lyonnaise, où se trouvaient Saxia et Alençon, y était comprise. — Les Huns et les Alains ravagèrent cette partie des Gaules. — Les cités armoricaines formèrent alors une confédération indépendante des Romains, qui ne pouvaient plus les défendre. Cette Confédération repoussa les Barbares, et résista aux Francs guidés par Clovis, qui fit avec elle, en 497, un traité en vertu duquel les Francs restèrent maîtres du territoire d'Alençon.—Après avoir joui de quelque tranquillité, la contrée, alors comprise dans le royaume de Neustrie, se vit exposée aux invasions des Normands. — Quand la Neustrie fut cédée à Rollon par Charles-le-Simple, le pays d'Alençon et le territoire dont Bellesme était la capitale, et qu'on nommait le *Perche*, formèrent deux comtés, le comté d'Alençon, relevant du duché de Normandie, et celui du Perche, relevant de la couronne de France. — Le comté du Perche, à l'extinction de ses seigneurs particuliers, fut réuni au domaine royal; cette réunion fut consommée en 1257. — Le comté d'Alençon, acheté par Philippe-Auguste, fut réuni à la couronne en 1283. — Les comtés d'Alençon et du Perche réunis formèrent, en 1286, l'apanage de Charles, comte de Valois, second fils de Philippe-le-Hardi.— Depuis lors, jusqu'en 1714, époque de leur dernière et définitive réunion à la couronne, ces deux comtés réunis, qui avaient été, en 1414, érigés en duché d'Alençon, ont toujours formé l'apanage d'un fils ou d'un frère du roi de France.

### ANTIQUITÉS.

Le département renferme un assez grand nombre d'antiquités druidiques, on y remarque plusieurs dolmens et peulwans, tels que la *Pierre procureuse* sur la butte des Sablons (commune de Saint-Cyr), le dolmen du *Bois-de-la-Pierre*, près de Reymalard (arrond. de Mortagne), la *Pierre-des-Fées* dans la forêt de Gouffern, près d'Argentan, etc. — La commune de Cercueil, sur la route de Séez à Argentan, offre les restes d'un camp gaulois, que l'on nomme le *Camp du Chatellier*. Sa forme est celle d'une ellipse dont le grand diamètre a 430 mètres de longueur et le petit 280; cet ovale un peu irrégulier s'aplatit vers le nord, le rempart, large de 33 m. à sa base, et de 5 m. à sa partie supérieure, a 13 m. de hauteur du côté de l'ouest et 10 du côté de l'est; il est construit en pierres de toutes dimensions, recouvertes de terres. Il est conservé dans son entier, à l'exception d'une ouverture qu'on a pratiquée vers le nord: le développement total de cette enceinte gigantesque est d'environ 1,240 mètres. — Les ruines les plus curieuses peut-être que renferme le département, sont celles de deux villes antiques (Mézières et Mont-Cacune), qui ont disparu par suite de quelques révolutions volcaniques. Mézières, située dans la commune de Tourouvre, se trouve en quelque sorte comprimée entre deux couches de lave dont l'une a 10 pouces d'épaisseur. Mont-Cacune (commune de Sainte-Céronne) était située sur une colline exposée au levant. — Des fouilles faites sur son emplacement et celui de Mézières, ont amené la découverte de fondations de bâtiments, de voûtes, de débris de poteries et de briques. On a trouvé de plus à Mont-Cacune diverses monnaies de cuivre, presque toutes portant d'un côté l'empreinte d'une tête ornée d'une couronne rayonnante, et de l'autre un soldat armé d'une lance. Une colline voisine contient aussi un grand nombre de tombeaux d'un grès très fin, où l'on a découvert quelques ossements et diverses médailles trop altérées pour qu'on ait pu en distinguer l'empreinte.

Les monuments romains que renferme le département consistent en des restes de voies militaires et de camps. Dans la forêt de Bellesme, près de la fontaine minérale de la Herse, on a trouvé un petit édifice en maçonnerie avec deux inscriptions romaines, dont l'une portant ce seul mot *Aphrodisium*, semblerait faire croire qu'on reconnaissait alors aux eaux de la Herse d'autres vertus que celles qu'elles ont aujourd'hui.

Nous ne mentionnerons pas ici les restes de châteaux, d'églises, d'abbayes et autres édifices du moyen-âge qui se trouvent dans le dépar-

tement. Il en est question à l'article des villes auxquelles ils appartiennent.

### MŒURS, CARACTÈRE, ETC.

Depuis le commencement de ce siècle, les mœurs, que les habitudes de la guerre civile avaient contribué à dépraver, se sont sensiblement améliorées. — On peut croire qu'aujourd'hui, comme il y a vingt-cinq ans, on trouve encore dans la partie occidentale du département des paysans moqueurs, superstitieux, débauchés, crédules, chicaneurs, ivrognes, dépourvus de bonne foi, adorant la richesse quelle qu'en soit la source, plus soumis aux pratiques du culte qu'aux préceptes moraux de la religion, opiniâtres et entêtés, aveuglés par une routine paresseuse, etc.; mais la majeure partie de la population offre des vertus réelles, une piété sincère, un attachement naïf aux usages anciens, beaucoup de patience, de résignation, de modération et de sobriété, un amour vrai et profond du sol natal, le goût et l'habitude du travail, un esprit intelligent dans les relations commerciales, de la sincérité dans les transactions; elle a peu de préjugés, quoique pour les travaux agricoles elle soit soumise encore aux habitudes routinières. — Cependant, tout les paysans de l'ouest se font remarquer par un ton brusque et dur, une inquiétude soupçonneuse qui leur fait repousser le commerce des étrangers, et détruit chez eux toute espèce de sociabilité. — Les cantons de l'est et du sud présentent des mœurs bien meilleures et des habitudes beaucoup plus hospitalières. Le peuple y est actif, industrieux, intelligent, brave, ami de la propreté et de la parure décente, des plaisirs honnêtes, plus dévot que pieux, mais pas trop superstitieux; prévenu contre les innovations, mais soumis aux lois et fidèle à sa parole.—On attribue ses mœurs plus polies et plus perfectionnées que celles des habitants de l'ouest, à l'aisance généralement répandue, à l'instruction qui en est la conséquence, aux effets d'un climat riant, d'un meilleur mode de nourriture, et surtout à l'usage du cidre au lieu du poiré.— Les médecins instruits de la Normandie considèrent le poiré, à cause de ses qualités éminemment spiritueuses, comme ayant de funestes conséquences sur le caractère des populations qui en font un usage habituel.

Les mœurs des habitants des villes valent mieux que celles des habitants des campagnes. — Les populations y sont actives et laborieuses, éclairées, facilement sociables. — Il y a dans leur manière de vivre beaucoup d'ordre et d'économie, mais en même temps de la franchise et un noble esprit d'hospitalité.— On y aime les arts et les lettres, et on les y cultive quelquefois avec succès.

Ajoutons, pour terminer ce tableau des populations de l'Orne, qu'elles ont, dans toutes les circonstances, fourni à nos flottes et à nos armées, de braves marins et de bons soldats.

### COSTUMES.

Les habitants des campagnes ont un habillement simple et commode. — Ils portent communément de grands pantalons de toile, des vestes longues à poches extérieures, des sabots pour chaussure. Ils se garantissent les jambes avec des guêtres de toile qu'ils appellent *tricousses*. — Leurs cheveux longs et flottants tombent sur les épaules; un bonnet de laine blanc ou rouge, un chapeau rond, à larges bords, est leur coiffure habituelle.— L'hiver, au lieu d'un manteau, ils se servent d'une espèce de casaque qu'ils appellent *peau de bique*, et qui est formée d'une peau de chèvre dont le poil est en dehors; cet accoutrement bizarre a l'avantage de les préserver de la pluie.

Le costume des femmes ressemble à celui des Normandes, mais il est moins riche et moins élégant que dans la Haute-Normandie; un bonnet de toile à barbes, un jupon court, un tablier à bavette remontée, un corset de couleur vive, décoré de rubans sur toutes les coutures, un fichu recouvrant le sein et tombant angulairement au milieu du dos, composent l'habillement des femmes de la campagne.— Comme les hommes, elles ont pour chaussure des sabots, mais au lieu de guêtres, elles portent des bas de laine ou d'étoffes drapées.

### LANGAGE.

Le département est un de ceux où l'on parle français, mais avec cet accent lent et cadencé qui est particulier aux peuples de la Normandie.

### NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le département a produit un grand nombre de personnages célèbres à divers titres, parmi lesquels nous citerons:

Le cardinal D'Angennes, homme d'Etat et diplomate du XVIe siècle; un bon poete français du même temps, *Jean* Bertaud, évêque de Séez; le poète Boisjolin; son fils, le littérateur Viella de Boisjolin, rédacteur et directeur de la grande *Biographie universelle des contemporains*; le général Bonnet, un des officiers les plus distingués de l'armée impériale; le docteur Bougon, membre de l'Académie de Médecine; le littérateur Clogenson, connu par sa science et son érudition éclairée; l'habile chimiste Conté, inventeur des crayons qui portent son nom, chef de la brigade des aérostiers et membre de l'Institut d'Egypte; l'héroïque *Charlotte* Corday, qui assassina Marat; le jurisconsulte Cormier, historien de Henri II, savant estimé dans le XVIe siècle; le chimiste Curaudeau; le jurisconsulte Delaunay (de l'Orne), magistrat et député; l'habile Desgenettes, médecin en chef de l'armée d'Orient, inspecteur général du service de santé militaire; un autre médecin, célèbre dans le XVIIIe siècle, Dasnos, littérateur distingué; le brave général Ernouf, qui se distingua dans les guerres de la République et aux Antilles; deux habiles graveurs sur bois, Godard, le père et le fils; le fameux procureur de la commune de Paris, Hébert, dit le *Père Duchêne*, de révolutionnaire mémoire; le célèbre botaniste Labillardière, membre de l'Institut et auteur de la *Description des plantes de la Nouvelle-Hollande*; le peintre Landon, fondateur des *Annales du Musée*; la fameuse sibylle française, mademoiselle Le Normant, dont la crédulité des classes soi-disant éclairées a fait la fortune; un littérateur de talent, Malitourne, connu par d'éclatants succès académiques; le vice-amiral de Marigny, habile officier de marine; l'excellent graveur *Raph. et-Urbain* Massard; le célèbre et véridique historien *Eudes de* Mézeray; l'historien d'Alençon, Odolant-Desnos, médecin et littérateur; l'émule du vertueux Carron, l'abbé Paris, géographe instruit, qui consacra avec succès ses talents a l'éducation de la jeunesse; le traducteur de Lucrèce et l'historien de la Grèce moderne, Pouqueville, membre de l'Académie française; le comte de Puisaye, général royaliste qui eut le malheur de diriger l'expédition de Quiberon; l'académicien Le Prevot-d'Iray, poete et littérateur distingué; un chef de la Gironde *Dufriche*-Valazé, qui échappa par une mort volontaire à la guillotine conventionnelle; le général Valazé, son fils, habile officier du génie; deux savants bénédictins, Toussain et Tassin, l'un auteur et l'autre continuateur du *Nouveau traité Diplomatique*; etc., etc.

### TOPOGRAPHIE.

Le département de l'Orne est un département *méditerrané*, région du nord-ouest, formé de la Normandie propre, du Perche septentrional, et du duché d'Alençon (Normandie). — Il a pour limites: au nord, les départements du Calvados et de l'Eure; à l'est, ceux de l'Eure et d'Eure-et Loir; au sud, ceux de la Sarthe et de la Mayenne, et à l'ouest, celui de la Manche. — Il tire son nom d'un petit fleuve qui y a sa source. — Sa superficie est de 561,053 arpents métriques.

Sol. — Le sol présente une surface inégale et variée; ce sont des coteaux dont le sommet, peu fertile, reste inculte et sert de pâturages; des vallons bien arrosés; des champs cultivés qui produisent toute espèce de grains; de belles forêts, de riches prairies où s'engraissent de nombreux bestiaux. La nature des terres est très diverse: à côté des terres grasses et fertiles, on trouve la terre à bruyères et des sables stériles.

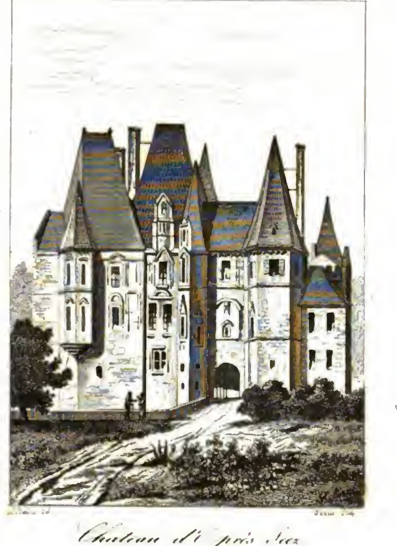
Montagnes. — Le département ne renferme pas de hautes montagnes, mais il est traversé dans sa longueur, de l'est à l'ouest, par une chaîne de gros mamelons et de coteaux élevés, la plupart couronnés de forêts et de bois épais. — Cette chaîne, dont les sommets culminants ont de 2 à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, forme le point de partage des eaux entre le bassin de la Loire, célui de l'Orne et celui de la Seine; elle se rattache à la grande chaîne qui sépare la



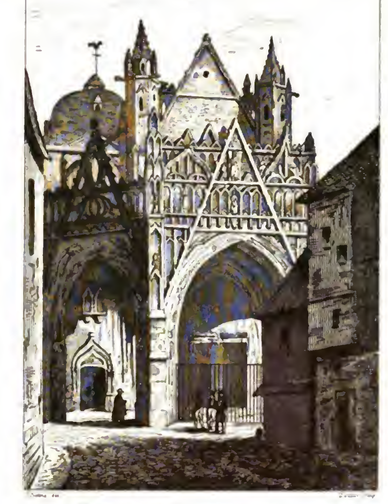
*Les Forges, ancienne habitation de Catinat.*



*Alençon.*



Château d'O près Séez



Notre-Dame d'Alençon

Bretagne en deux parties et vient finir auprès d'Alençon.

Volcanisation. — Quelques observateurs ont remarqué, dans l'arrondissement de Mortagne, des traces de volcanisation.—Le sol volcanisé occuperait, d'après eux, dans la direction de l'est à l'ouest, une largeur de 5 lieues sur une longueur de 10. — Les localités qui ont conservé les traces les plus marquées de l'action des feux souterrains, sont Soligny, Lignerolles, Tourouvre, Marchainville et Senonges. — Le territoire de Soligny, dont le nom latin est *Sol-Igneus*, présente une grande quantité de fragments de laves; on considère le bassin de la Trappe comme formé par l'affaissement d'un volcan qui aurait donné naissance à un lac dont les eaux se sont écoulées par une gorge située au nord. Les parois de ce bassin sont formées de sables vitrifiés. — Lignerolles, Tourouvre et Marchainville offrent des laves, des sables vitrifiés, des masses de roches volcanisées dont la substance est composée d'oxide de fer et de silex amalgamés par la fusion. — Les anciennes fortifications de Marchainville, son église, son presbytère et toutes ses vieilles maisons sont bâtis avec des fragments de lave qui, mêlés à des pierres d'une autre couleur, donnent aux murailles un aspect singulier.

Etangs et marais. — Il y a dans le département un assez grand nombre d'étangs, mais tous sont de petite dimension. La plupart ont été formés artificiellement pour procurer à des fermes, à des moulins, à des usines des retenues d'eau nécessaires à leur exploitation. On en compte environ 450, dont la superficie totale est évaluée à 1,300 hectares. — Il existe environ 500 hectares de marais proprement dits; les principaux sont ceux de Briouze et de Bellou-en-Houlme (arrond. d'Argentan), de Saint-Gilles et de Saint-Marc-d'Egraine (arrond. de Domfront). — La plupart de ces marais contiennent des tourbières.

Rivières. — Sept cours d'eau principaux, parmi lesquels on compte 3 petits fleuves, l'Orne, la Dive et la Toucques, et 4 rivières, la Rille et l'Eure, affluents de la Seine; la Sarthe et la Mayenne, affluents de la Loire, ont leur source dans le département. Il y naît en outre 20 rivières secondaires, parmi lesquelles on remarque l'Iton, l'Aure, l'Huisne, le Noireau, la Cance, etc., et 834 ruisseaux.— L'Orne a sa source principale presque au centre du département, à une lieue et demie de Séez; cette rivière se jette dans la Manche après un cours d'environ 80,000 m. dans le département auquel elle donne son nom. — La Rille et l'Iton offrent ce phénomène particulier qu'elles se perdent toutes deux à peu de distance de leur source; la Rille pendant environ 6,000 m., et l'Iton pendant 15,587 m. — L'Orne, l'Eure, la Mayenne et la Sarthe sont, dans le département, navigables sur une petite partie de leur cours, évaluée en totalité à 36,000 m. — Le département ne possède aucun canal de navigation, mais il existe néanmoins plusieurs projets, soit pour réunir l'Orne à la Mayenne, aux environs de Domfront, par la rivière de Varenne, soit pour joindre la Sarthe à l'Eure et à la Seine, par l'Iton.

Routes. — Le département est traversé par 17 routes royales et départementales, dont la longueur totale est évaluée à environ 721,000 mètres.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — Le climat est généralement tempéré, l'air y est vif et sec. — La chaleur est ordinairement de 20 à 25 degrés Réaumur. — Le froid ne fait communément condenser le mercure que de 4° à 8° R., au-dessous de zéro.—Néanmoins on cite quelques hivers très rigoureux, où le thermomètre est descendu jusqu'à 18°. — Il tombe annuellement environ 20 pouces 4 lignes d'eau.

Vents. — Les vents qui soufflent communément sont ceux du sud-ouest, de l'ouest, du nord-ouest et du nord. Le vent d'ouest est le vent dominant. Tous les arbres sont inclinés de l'ouest à l'est.

Maladies. — Les fièvres de diverses natures, les rhumatismes aigus et chroniques, les apoplexies, les paralysies, les hydropisies, sont les maladies les plus communes. Le scorbut se montre quelquefois dans les localités voisines des eaux croupissantes.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Parmi les animaux domestiques, l'espèce chevaline occupe le premier rang. Le département possède la plus belle race des chevaux normands, propres au carrosse, à la selle, au manége et aux troupes. — Le loup et le renard y sont très multipliés. — Le sanglier, le cerf et le chevreuil y sont rares; les lapins et les lièvres plus communs. — Le gibier ailé est très abondant. On estime les perdrix rouges et grises de l'arrondissement de Domfront. — Le pays nourrit un grand nombre d'oiseaux. On y trouve, à l'exception de ceux qui fréquentent les bords de la mer, toutes les espèces sédentaires, de passage et de proie, connues dans le nord de la France.—Les rivières sont très poissonneuses. On y pêche des brochets, des carpes, des perches, des truites, des ablettes, etc. — On prend quelques saumons dans l'Orne.

Règne végétal. — Le département possède les arbres, les arbrisseaux et les arbustes qui croissent habituellement dans le nord de la France.—Le chêne, le bouleau, le hêtre et le tremble, dominent dans les forêts. — On y trouve aussi des sapins, des frênes et des ormes. — Le châtaignier et le noyer prospèrent dans le pays, ainsi que tous les arbres fruitiers, parmi lesquels on remarque particulièrement les pommiers et les poiriers. — Le poirier surtout est un arbre digne d'attirer de l'attention; il n'est pas rare d'en trouver d'une taille colossale (60 pieds de haut) et d'un port majestueux. La forme de ces grands arbres, lorsqu'on leur a laissé prendre tous leurs développements, est facile à reconnaître au loin; trois lobes énormes de verdure se trouvent réunis dans le sens de leur longueur, au centre occupé par le tronc principal. — Toutes les branches chargées de feuilles et de fruits se recourbent avec grâce, en s'inclinant vers la terre. Leurs fruits sont de petites poires rousses, âpres, quoique parfumées, et propres seulement à faire du *poiré*.

Règne minéral. — La constitution géologique et minéralogique du sol est très variée. — Les montagnes accessibles et peu élevées, offrent cependant en miniature un abrégé complet des Alpes et des Pyrénées. En quelques heures de marche, il est possible d'y observer tous les systèmes divers de stratification, depuis le granit, le porphyre, le gneiss, le calcaire primitif, jusqu'au trapp, à l'amphibole, aux couches de schiste, d'argile, de calcaire secondaire, coquillier, et enfin jusqu'aux grès modernes, et aux terrains de transport de la dernière révolution. — Selon que le sol s'élève ou s'abaisse, on trouve, dans le terrain primitif, les métaux, le béril, le quartz enfumé (*émeraudes de Limoges* et *diamant d'Alençon*); dans les terrains de formation postérieure, les marbres, les pétrifications, les impressions de végétaux ou d'animaux sur l'argile, le calcaire, la magnésie ou la silice. — Il existe, dans la commune de Soligny-la-Trappe, des indications d'une mine d'or dont l'exploitation a été abandonnée depuis long-temps. — Le fer se montre partout et sous des formes très variées. On l'y exploite ainsi que la magnésie, le kaolin, la terre à crayon noir, les pyrites sulfureuses, de beaux granits, de magnifiques pierres calcaires, etc. Les marnes y sont très communes et sont employées comme engrais. On a reconnu plusieurs gîtes de houille et de tourbe, mais ces substances ne sont point exploitées.

*Eaux minérales.* — Outre les eaux thermales de Bagnoles, le département possède plusieurs sources d'eaux minérales, presque toutes ferrugineuses, à Saint-Barthélemy, près d'Alençon; à la Herse, dans la forêt de Bellesme (source autrefois en grande réputation, et qui paraît avoir été connue des Romains); à l'Epine, près

de Mortagne, etc. — Les eaux de Saint-Mard-de-Coulonges, d'Ecubley et d'Iray (aux environs de l'Aigle), sont sulfureuses, mais peu actives.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

ALENÇON, au confluent de la Sarthe et de la Briante, ch.-l. de pref., à 47 l. 3/4 O. de Paris. (Distance légale. — On paie 24 postes 1/4.) Pop. 14,019 hab. — Cette ville, désignée par les historiens latins sous le nom d'*Alerica* ou *Alercium*, serait, d'après l'historien Odolant-Desnos, l'ancienne capitale des Aulerques. — Quelques auteurs paraissent croire que l'église de Saint-Pierre, du faubourg Montsort, a été fondée dans le IVe siècle. — En 780, Alençon était déjà le chef-lieu d'une *Centaine* (territoire comprenant 100 villages) du pays d'Hyémois. En 924, la ville fut cédée aux Normands, par Charles-le-Simple. Richard, troisième duc de Normandie, en fit don à Yves de Bellesme, qui lui avait procuré, en 942, les moyens de s'évader de Laon, où Louis VI le retenait prisonnier. — Yves ou Guillaume, son fils, fit bâtir, dans le Xe siècle, le château d'Alençon. — En 1027, le comte de Bellesme y fut assiégé par Robert, duc de Normandie. Ce comte était un Guillaume II, exécrable scélérat qui avait fait étrangler sa première femme dans la rue même d'Alençon, au moment où elle allait à la messe, et qui le jour de son second mariage, fit arracher les yeux, couper le nez et les oreilles à Giroyes, seigneur de Saint-Cénery. — Ce double crime fut puni par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, qui s'empara d'Alençon. — Guillaume-le-Conquérant reprit la ville en 1048, et la rendit au comte de Bellesme. — Alençon, à la fin du XIe siècle, passa dans la maison de Montgommery. — La ville devint ensuite la propriété de Thibault, comte de Blois, qui la céda à Etienne, comte de Mortain, son frère. Elle fut, pendant quelque temps, un sujet de guerre entre divers compétiteurs. En 1145, Henri II, d'Angleterre, les mit d'accord en s'en emparant. — A la mort de ce prince, Alençon était devenue une cité importante et une place forte, qui eut depuis lors des comtes particuliers, vassaux, comme le reste de la Normandie, du roi d'Angleterre. — Robert IV, comte d'Alençon, étant mort à l'âge de deux ans, Alix, sa sœur et son héritière, céda, à Philippe-Auguste, Alençon et ses dépendances, qui firent partie du domaine de la couronne jusqu'en 1268, que Louis IX la donna pour apanage à Pierre, son cinquième fils. — A la mort de ce prince, Alençon revint à la couronne et fut donnée, par Philippe-le-Bel, à Charles de Valois, son frère. Le comté d'Alençon fut, à cette époque, érigé en comté-pairie. Dans le XIVe siècle, Alençon eut beaucoup à souffrir des ravages des grandes compagnies. On fut obligé de raser les faubourgs, le prieuré de Saint-Ysiges et l'Hôtel-Dieu de Montsort, afin d'empêcher l'ennemi de s'y fortifier. — Le pays, gouverné ensuite par des princes bons et aimés de leurs sujets, jouit pendant un demi-siècle d'une grande prospérité et d'un complet repos. — Vers la fin du XVe siècle, Alençon fut érigé en duché, par Charles VI, roi de France. — Henri V, d'Angleterre, s'en empara en 1417 et en fit don au duc de Bedfort, son frère. — Les Français reprirent la ville en 1421, elle retomba au pouvoir des Anglais en 1428, puis revint à Charles VII en 1440; mais les Anglais y rentrèrent en 1444; enfin, en 1450, ils en furent définitivement chassés. — Le duc d'Alençon, qui avait puissamment contribué à les expulser du territoire Normand, ne fut pas récompensé comme il l'espérait, et conspira contre le roi de France. Ses biens furent deux fois confisqués et deux fois Louis XI lui pardonna; mais ayant de nouveau tramé des intrigues avec l'Angleterre, il fut arrêté et eut tous ses domaines confisqués. — En 1478, Louis XI fit prendre possession de la ville, qu'il rendit néanmoins en 1483 à René, fils du duc Jean, qui avait été condamné à mort, et par grâce enfermé à perpétuité. — A l'extinction de cette maison, le duché d'Alençon fut réuni à la couronne en 1525. — En 1559, cette ville devint le douaire de Catherine de Médicis, mère de Charles IX. La ville renfermait alors un grand nombre de calvinistes, et eut beaucoup à souffrir des querelles religieuses. Les protestants étant en majorité, pillèrent les églises et dévastèrent les couvents; néanmoins, lorsque arriva la Saint-Barthélemy, le brave Matignon, chef des catholiques, vint à bout d'empêcher toute sanglante représaille et sauva la vie aux protestants. — Un des frères de Charles IX fut duc d'Alençon; ce prince ayant l'espérance de se faire proclamer roi des Pays-Bas, où avait éclaté une insurrection contre l'Espagne, vendit les fossés, les remparts et même une partie des places publiques d'Alençon, afin de se procurer de l'argent pour soutenir les insurgés. — En 1584, à sa mort, Alençon fut réuni à la couronne. — Prise par les ligueurs en 1589, elle fut reprise, en 1590, par Henri IV lui-même; ce prince fit alors détruire une partie du château. — En 1605, il engagea cette ville au duc de Wirtemberg, auquel il devait des sommes considérables; Marie de Médicis, sa veuve, remboursa cet engagement et fut subrogée aux droits du duc. A sa mort, Alençon échut à Gaston d'Orléans, puis après avoir formé, en 1660, le douaire de la veuve de ce prince, passa par mariage au duc de Guise. — Les guerres religieuses avaient continué à désoler la ville; pendant le XVIIe siècle, les prédications des pasteurs protestants et les réfutations des prêtres catholiques, y furent souvent l'occasion de graves désordres. La révocation de l'édit de Nantes, en 1681, porta aux calvinistes un coup terrible, et fut signalée à Alençon, par des atrocités épouvantables. — Alençon jouit ensuite d'une tranquillité qui ne fut interrompue qu'à la fin du siècle suivant, lorsque éclata la Révolution. On craignit un instant que cette ville ne fût prise par les Vendéens, mais la victoire du Mans ayant détruit l'armée catholique, on ne vit arriver à Alençon que de malheureux prisonniers qui y furent immédiatement fusillés. — La ville est grande, bien bâtie et possède plusieurs faubourgs importants; ses rues sont généralement larges et propres. Depuis longtemps ses anciennes murailles ont disparu, il ne reste plus de son ancien château que deux tours et une porte, remarquables par leur construction massive. Elle ne possède plus que trois églises: Notre-Dame, Saint-Léonard et Saint-Pierre-de-Montsort. L'église Notre-Dame, cathédrale de la ville, est un édifice gothique dont la construction fut commencée en 1353. Mais le portail, remarquable par ses sculptures gothiques, ne fut achevé qu'en 1617. La nef date du XIVe siècle; elle est décorée d'ornements gothiques très riches; elle a 96 pieds de longueur, 30 de largeur et 60 de hauteur. — De chaque côté cinq arcades à ogives y soutiennent des galeries à jour, au-dessus desquelles sont cinq grandes croisées à vitraux coloriés. L'église a la forme d'une croix latine. — L'autel, placé sous la première arcade du chœur, est fort beau. Il est décoré d'une assomption en marbre blanc, et surmonté d'un baldaquin en cuivre, soutenu par quatre colonnes de marbre blanc. — Malheureusement le chœur qui, au milieu du XVIIIe siècle, avait été entièrement détruit par un incendie, a été reconstruit sans aucunes sculptures, et cette nudité présente un contraste avec la richesse du reste de l'édifice. — On remarque aussi la chaire qui date du XVIe siècle, et à laquelle on arrive par un escalier pratiqué dans le pilier auquel elle est adossée. L'église Notre-Dame avait autrefois une flèche de 145 pieds d'élévation; cette flèche a été renversée par la foudre, en 1744. L'église possédait aussi de très beaux tombeaux des anciens ducs d'Alençon, qui ont été détruits lors de la Révolution. — Parmi les autres monuments publics qui décorent la ville, on remarque le Palais-de-Justice, le Collége, l'Hôpital pour les malades et l'hôpital pour les fous, la Salle de Spectacle, l'Hôtel-de-Ville, les Halles, les Casernes, etc. — La Préfecture est l'ancien palais des ducs, qui a été considérablement augmenté. — Alençon possède en outre d'agréables promenades et une bibliothèque publique établie dans l'ancienne église des jésuites, qui renferme environ 7,000 volumes, outre plusieurs manuscrits précieux.

SAINT-CÉNERY-LE-GÉREY, sur la rive droite de la Sarthe, à 3 l. S.-O. d'Alençon. Pop. 200 hab. — Cette petite commune, aujourd'hui peu importante, a été autrefois une ville forte; elle avait un château célèbre dans les fastes de la Normandie. Elle doit son origine et son nom à un solitaire italien, qui s'y retira au milieu du VIIe siècle. Le pays, couvert alors d'arbres et de rochers, était un véritable désert. Ce solitaire fut canonisé; on lui attribua des miracles; l'ermitage se changea en église, et l'église s'entoura bientôt de maisons. On construisit auprès un château-fort qui, à la fin du VIIe siècle, était déjà érigé en baronnie. Une abbaye célèbre y fut fondée. — Saint-Cénery soutint plusieurs siéges; ses barons prirent part à tous les exploits des Normands contre les Italiens et les Grecs, à la conquête de l'Angleterre, aux guerres entre les Français, les Normands et les Anglais. — Enfin, en 1434, le château et la ville furent assiégés par le comte d'Arundel, qui avait avec lui 15,000 hommes et 20 pièces de canon; il s'empara de Saint-Cénery et détruisit la ville et le château de fond en comble; c'est sur leurs ruines que le bourg actuellement existant a été élevé. — On voit encore à Saint-Cénery l'ancienne église, qui seule a résisté aux efforts des temps et des révolutions; c'est un édifice du VIIe siècle, dont l'architecture et les ornements sont grossiers, mais empreints d'un caractère vraiment religieux; la tour, d'une construction moins massive, paraît être du XIe siècle.

SÉEZ, sur l'Orne, ch.-l. de cant. et siége d'un évêché, à 6 l. N.-E. d'Alençon. Pop. 5,049 hab. — Cette ville, agréablement située sur l'Orne et à peu de distance de sa source, était, suivant la notice des Gaules, une cité considérable. On la nommait *Civitas Sagiorum*; elle était entourée de murailles et possédait deux forteresses. — Comme toutes les villes de la Neustrie, elle eut beaucoup à souffrir des ravages des Normands, qui la détruisirent vers la fin du IXe siècle et la rebâtirent plus tard, lorsqu'ils embrassèrent le christianisme. — Louis-le-Jeune et son frère, le comte de Dreux, prirent Séez et la brûlèrent, mais la ville fut rebâtie de nouveau. — En 1174, les Anglais l'assiégèrent vainement; plus heureux en 1358, ils la pillèrent et en rasèrent les fortifications. — Rebâtie une troisième fois, elle eut à souffrir de nouveaux désastres dans les guerres civiles du XVIe et du XVIIe siècle. — Une superbe église qu'elle renfermait fut brûlée par les protestants aux ordres de l'amiral Coligny. — La cathédrale actuelle est une construction du XIIe siècle, d'une architecture remarquable, décorée de beaux marbres, de sculptures délicatement travaillées et de quelques

bons tableaux. Le palais épiscopal, bel édifice élevé au milieu du siècle dernier, renferme, entre autres tableaux, les portraits de tous les évêques de Séez morts avant la Révolution. La ville est propre, assez bien bâtie, et traversée dans sa longueur par la route d'Alençon à Caen.

CHATEAU D'O. — A une lieue et demie de Séez se trouve le château d'O, qui passe pour le plus remarquable du département et dont la tradition attribue la construction à la célèbre Isabeau de Bavière, qui, après l'expulsion des Anglais, y fut pendant quelque temps retenue prisonnière. C'est un édifice gothique, décoré de magnifiques sculptures, et qui est bâti sur pilotis au milieu d'un bassin très profond rempli d'eaux vives; il passait pour très fort, et soutint plusieurs siéges. — Les seigneurs d'O ont joué un rôle historique dans le XVI^e siècle. Louis XIII érigea ce château en marquisat en 1616; il devint en 1647 la propriété de la famille Montaigu, qui le posséda jusqu'à la Révolution. Vendu nationalement à cette époque, il a eu divers maîtres, et est heureusement tombé aux mains d'un propriétaire homme de goût, qui l'a fait réparer et embellir.

ARGENTAN, sur l'Orne, ch.-l. d'arr., à 10 l. 1/2 N. d'Alençon. Pop. 6,147 hab.—Cette petite ville, fort ancienne, agréablement située sur une hauteur qui domine une plaine vaste et fertile, était autrefois défendue par des murailles flanquées de tours, accompagnées de fossés, et par un vieux château dont il reste encore quelques débris. La ville se nommait alors *Argentomum Castrum*. Ses remparts forment aujourd'hui d'agréables promenades. L'Orne la traverse et la sépare en deux parties d'inégale grandeur. Ses rues sont larges et propres, ses maisons régulièrement bâties; on n'y remarque d'ailleurs aucun édifice public qui mérite une mention particulière.

HYÊMES ou EXMES, ch.-l. de cant., à 3 l. E. d'Argentan. Pop. 675 hab. — Cette petite ville, aujourd'hui sans importance, était autrefois le chef-lieu d'un pays d'une grande étendue, qu'on appelait l'*Hyémois*, et qui fut plus tard érigé en comté. — Hyêmes devait son origine à un château-fort ou *castrum*, ouvrage des Romains, et qui, sous les fils de Clovis, commandait déjà à un vaste territoire. Ce château a été détruit depuis plusieurs siècles; il était situé au milieu d'une forêt qui a été défrichée en partie sous le règne de Louis XIV, et sur l'emplacement de laquelle a été élevé le fameux haras du Pin.

HARAS DU PIN. — Ce magnifique établissement d'utilité publique a été commencé du temps de Louis XIV, et terminé pendant la minorité de Louis XV. — Un joli château, séjour des administrateurs, occupe le centre. Les écuries sont distribuées à droite et à gauche, sur un plan parallèle et symétrique. Trois larges avenues, percées dans l'épaisseur d'un bois voisin, en marquent majestueusement l'entrée. Du côté opposé, on domine une vaste étendue de pays, au milieu de laquelle on distingue les clochers de la cathédrale de Séez; plus près, l'œil se repose sur de gras pâturages, souvent peuplés par les élèves du haras. — Près du haras se trouve la *bergerie de la Bruyère*, où a été tracé l'hippodrome destiné aux courses. La population du Pin est de 419 habitants; le haras est situé à 3 l. E. d'Argentan. (Voir pour plus de détails la *division politique, administrative, etc.*, page 311.)

DOMFRONT, près de la rive gauche de la Varenne, ch.-l. d'arrond., à 18 l. O.-N.-O. d'Alençon. Pop. 1,873 habitants. — Cette petite ville, autrefois entourée de murailles flanquées de 24 tours, protégées par des chemins couverts et par un château carré d'une grande force, est située sur un rocher encore couvert des ruines de cet ancien château. Elle a été fondée par Guillaume I^er, seigneur de Bellesme. A l'époque de la révolte des habitants d'Alençon contre Robert de Bellesme, les comtes d'Anjou s'en emparèrent, mais elle fut reprise par Guillaume-le-Conquérant et rendue à ses premiers seigneurs.—Domfront a soutenu plusieurs siéges, en 1044, en 1136, en 1208 (où elle fut prise par Philippe-Auguste), en 1356 (où Philippe de Navarre s'en empara pour les Anglais), en 1412 (où le duc de Bretagne l'assiégea inutilement), en 1418 (où elle fut prise par Warwick.) — C'est dans les murs de Domfront, à la suite du siége de 1574, que fut fait prisonnier l'infortuné Montgommery, auquel une capitulation faite avec le maréchal de Matignon garantissait la vie, et qui fut néanmoins décapité à Paris en place de Grève, en présence de Catherine de Médicis et de toute sa cour. Le crime de Montgommery, chef du parti protestant, était surtout la mort du roi Henri II, qu'il avait eu le malheur de tuer involontairement dans un tournois. — Le dernier siége de Domfront date de 1589; Henri IV s'en rendit maître alors. — En venant d'Alençon, Domfront, situé sur un rocher dont le pied est baigné par la Varenne, se présente sous un aspect assez pittoresque, mais toute illusion cesse lorsqu'on pénètre dans l'intérieur. La ville est triste, laide, et mal bâtie; ses rues sont étroites et tortueuses; on n'y trouve aucun édifice remarquable; néanmoins cette ville, au moyen-âge, a servi de résidence temporaire à plusieurs personnages célèbres, tels que Guillaume-le-Conquérant, Henri I^er, et Henri II, rois d'Angleterre; Eléonore de Guyenne y accoucha d'une fille. Charles VIII s'y arrêta en allant au mont Saint-Michel, et Charles IX, accompagné de Catherine de Médicis, en se rendant à Argentan. — Il existe sur Domfront un dicton populaire fort ancien et très répandu dans les environs : *Domfront, ville de malheur, arrivé à midi, pendu à une heure, pas seulement le temps de dîner*. On attribue cette singulière exclamation à un chef calviniste qui fut conduit à la potence au moment même où il venait d'être pris sous les murs de la ville.

BAGNOLES, à 4 l. E. de Domfront, et à 1 l. N. de la grande route d'Alençon à Domfront. — Ce petit village, d'un aspect pittoresque, auquel conduit un chemin vicinal bien entretenu, renferme le seul établissement d'eaux thermales qui existe dans les départements de la Normandie; il ne paraît pas que la source qui lui a donné naissance ait été connue avant le XVI^e siècle; la tradition rapporte qu'un cheval malade, abandonné de son maître et poussé par le hasard au bord de la fontaine de Bagnoles, se désaltéra et se plongea dans ses eaux. Son instinct, excité par l'adoucissement que ce premier bain apporta à son mal, le fit revenir aux environs de la fontaine, et le ramena chaque jour dans son sein. Retrouvé par ses anciens maîtres, ils cherchèrent la cause de cette cure miraculeuse, observèrent le cheval, et découvrirent la source. — Le village de Bagnoles a été bâti dans le XVII^e siècle. — Depuis une vingtaine d'années, il s'est embelli de constructions élégantes et commodes, et de vastes plantations qui forment d'agréables promenades. — L'établissement thermal est situé sur la petite rivière de Vée, dont les bords sont garnis d'une végétation riche et fraîche. — Depuis 1822, il existe à Bagnoles un établissement de bains militaires pouvant contenir deux cents malades. — La température de l'eau de Bagnoles est de 20 degrés centigrades, cette eau contient du sel marin avec une très petite dose de muriate de magnésie et de chaux; elle laisse échapper, en sortant de la source, une assez grande quantité de gaz, mélange d'acide carbonique et d'azote. Les eaux dont on fait usage en bains, en douches et en boissons, sont toniques, elles rétablissent les fonctions de l'estomac, et sont bonnes pour la chlorose; on les recommande dans les rhumatismes et la paralysie. Outre la source thermale, il existe à Bagnoles une source froide ferrugineuse. Les environs de Bagnoles sont très pittoresques.

TINCHEBRAY, ch.-l. de cant., et siége du tribunal de commerce, à 4 l. N.-O. de Domfront. Pop. 3,413 hab. — Cette petite ville est située sur la rive gauche du Noireau, à peu de distance des départements du Calvados et de la Manche. Elle eut pour origine un château-fort ruiné depuis long-temps et célèbre dans l'histoire de Normandie par la bataille que le duc Robert perdit sous ses murs en 1106 contre son frère Henri, roi d'Angleterre.

MORTAGNE, sur la route de Paris à Brest, ch.-l. d'arrond., à 9 l. 1/2 E. d'Alençon. Pop. 5,158 hab. Cette ville, autrefois place-forte, et qui de tout temps a prétendu au titre de capitale du Perche, est située dans une agréable position sur le penchant oriental d'un coteau au pied duquel sont des sources qui donnent naissance à la petite rivière de Chippe. — Mortagne doit son origine à un château-fort dont Yves-de-Bellesme était seigneur en 968. — Les murailles qui la ceignaient dans le siècle dernier et dont on voit encore aujourd'hui des restes, n'ont été construites qu'en 1614. Les anciennes fortifications de la ville étaient environnées de doubles fossés et protégées par deux châteaux-forts, l'un situé au levant sur une élévation artificielle, l'autre entouré de murailles hautes et épaisses et placé au milieu de la ville. L'importance et la force de Mortagne furent la cause de ses désastres. — Elle fut plusieurs fois assiégée et ruinée. — Robert, roi de France, la prit en 987. Charles V la fit démanteler. — Elle tomba au pouvoir des Anglais en 1424. Jean II, duc d'Alençon, auquel elle appartenait, la leur reprit en 1449 et en fit rétablir les fortifications. — Les calvinistes l'incendièrent en 1568. — En 1590, Mortagne fut le théâtre d'un sanglant combat entre les ligueurs et les troupes de Henri IV. — Nous n'entrerons pas dans les détails des vicissitudes que cette ville éprouva pendant les guerres de la Ligue. Il nous suffira de dire qu'à cette époque, dans l'espace de trois ans et demi, elle fut pillée vingt-deux fois. Mortagne est une ville propre et agréable, dont les rues, quoique peu escarpées, sont généralement bien percées. Elle renferme des édifices publics convenablement distribués, un tribunal, une prison saine et vaste, de belles halles et plusieurs fontaines construites depuis peu d'années, et dont une machine hydraulique entretient l'abondance nécessaire. — La belle église et l'ancien couvent des Capucins sont aujourd'hui transformés en une vaste manufacture de toiles. — L'hospice de Mortagne a été fondé en 1523 par Marguerite de Lorraine.—On remarque aussi dans cette ville l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean.

L'AIGLE, sur la Rille, ch.-l. de cant. et siége de tribunal de commerce, à 8 l. N.-E. de Mortagne. Pop. 5,412 hab. — Cette ville, qui, en raison de son industrie, pourrait occuper le premier rang dans le département, est dans une situation agréable sur le penchant de deux coteaux, près d'une belle forêt; elle a encore des restes d'enceintes, de murailles et de fossés, et elle est traversée de l'ouest à l'est par la Rille, dont une des branches la baigne en outre au nord.—D'après Orderic Vital, son nom *Aquila* ou *Castrum Aquilense* vient de ce que, lorsqu'on la bâtissait, on y

trouva un nid d'aigle dans un chêne. Elle eut d'abord pour origine un château-fort considérable où, en 1354, Charles d'Espagne, connétable de France, fut assassiné par les ordres de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.—L'Aigle a soutenu plusieurs siéges. — En 1118, elle fut enlevée aux Anglais par les Français. —En 1568, le vicomte de Dreux, chef des protestants, s'en empara. — Cette ville est propre, agréable, bien bâtie et tend à s'embellir tous les jours; ne renfermant aucun établissement de haute administration; elle ne possède point de monuments publics; mais on y trouve de belles constructions particulières et des fabriques dignes d'attirer l'attention.

Bellesme, ch.-l. de cant., à 3 l. S.-E. de Mortagne. Pop. 3,413 hab. — Cette ville ancienne a long-temps disputé à Mortagne le titre de capitale du Perche.—Un auteur prétend sérieusement qu'elle fut fondée par un fils de Priam après la destruction de Troyes. Ce qui est plus certain, c'est que, au commencement du xie siècle, Guillaume Ier, comte du Perche y fit bâtir un château (détruit de nos jours et dont on voit encore des traces sur la place de la halle aux bleds).— Dès 940, Bellesme eut des comtes particuliers. Henri, roi d'Angleterre s'en empara en 1113. Cette ville était, du temps de saint Louis, la ville principale du Perche et la place la plus forte du pays. – En 1222, l'armée du roi en fit le siége et s'en empara. — Bellesme a été souvent depuis assiégée, prise et reprise, notamment en 1418 par les alliés du duc de Bourgogne, en 1417 par les Anglais, et en 1590 par les troupes de Henri IV. — Cette ville est située sur une colline qui domine tous les environs, près de la belle forêt qui porte son nom. Ses rues sont droites, propres et bien pavées; ses maisons généralement bien bâties.

Les Forges. — Ce château, situé à 2 l. de Mortagne, est de construction assez moderne. Il date du milieu du xviie siècle. Il a servi de demeure au maréchal de Catinat qui, quoique né à Paris, était d'une famille originaire des environs de Mortagne. — C'est dans ce château que l'illustre guerrier allait passer ses instants de loisir, avant qu'il eût choisi pour retraite le château de Saint-Gratien, près de Paris. — En 1815, lors de la restauration des Trappistes, dans le dép. de l'Orne, le château des Forges fut acheté par l'abbé de la Trappe, pour y établir une communauté de femmes qui suivit, dans toute sa rigueur, la règle de Rancé, règle beaucoup trop austère pour un sexe délicat. Plusieurs de ces Trappistines périrent exténuées par la prière et les privations, les autres abandonnèrent les Forges, en 1821.

Moulins-la-Marche, ch.-l. de canton, à 4 l. N. de Mortagne. Pop. 1,031 hab. Ce bourg doit son surnom à sa position sur la limite du Perche et de la Normandie. Il eut pendant long-temps des seigneurs particuliers. — Guymond, le premier dont l'histoire fasse mention, vivait du temps de Guillaume-le-Conquérant. — Moulins-la-Marche était alors entouré de murailles et défendu par un château-fort, dont il ne reste d'autres vestiges que *la Motte*, ou élévation de terre sur laquelle était placé le doujon. — Ce château fut pris par les Français en 1,052, et repris par les Normands l'année suivante. En 1116, le roi Henri d'Angleterre réunit définitivement Moulins au duché de Normandie, et en fit réparer les fortifications. — Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie en 1204, laissa la jouissance de Moulins à Thomas, comte du Perche, jusqu'en 1217, qu'il en prit possession. — La ville fut ensuite réunie au duché d'Alençon, dont elle n'a plus été séparée depuis, et dont elle a partagé toutes les vicissitudes.

Soligny-la-Trappe, à 3 l. N.-E. de Mortagne, pop. 866 hab. — Cette commune, située dans un pays boisé et marécageux près des sources de l'Iton, renferme les ruines de l'ancienne abbaye de la Trappe, fondée au XIIe siècle par Rotrou II, comte du Perche, et qui, au XVIIe siècle devint célèbre par la réforme et la règle sévère qu'y introduisit, en 1666, l'abbé de Rancé. — Cette abbaye dépendait de l'ordre de Cîteaux; elle fut supprimée en 1790 par un décret de l'Assemblée nationale. Les vastes bâtiments qui en dépendaient furent, en grande partie, détruits pendant la révolution. Les moines se réfugièrent en Suisse dans la chartreuse de la Val-Sainte, canton de Fribourg, d'où plus tard ils passèrent en Angleterre. Les événements de 1814 leur ayant permis de rentrer en France, ils rachetèrent l'abbaye et s'y établirent en 1815. Des discussions élevées entre l'abbé et l'évêque diocésain décidèrent en 1824 la communauté à aller chercher ailleurs un asile; ce fut alors qu'elle s'établit à la Meilleraye (Loire-Inférieure).

## VARIÉTÉS.

Mariages. — Dans la partie ouest du département, le mariage des habitants des campagnes est encore accompagné d'usages particuliers. — C'est ordinairement une vieille et pauvre femme qui se charge de faire les propositions; on lui donne le nom de *Dioleverі* ou *Hado het*, c'est le plénipotentiaire féminin de la commune. Quelquefois on la met en action, quelquefois aussi c'est elle-même qui s'ingère les avantages que telles ou telles unions peuvent présenter aux parties. — Elle va trouver les jeunes gens, vante le rapport des caractères qu'elle n'a point étudiés, la bonne conduite réelle ou supposée, la fortune qu'elle connaît à peine.— Les parties se conviennent-elles, elle procure aux jeunes gens un tête-à-tête décent chez un de leurs parents. — Le jeune homme paie à boire. — Si l'entrevue a un heureux résultat, on invite le père, la mère et les proches à se trouver à l'auberge.—Le prétendant ne peut aller chez les parents de la jeune fille avant d'avoir obtenu ce qu'on appelle l'entrée de la maison. Le jour où il use de cette faveur se nomme la *bienvenue* ou les *venantises*. — On appelle l'accord verbal de s'épouser ou les fiançailles, les *bonnes paroles*. — Quand on est d'accord, on désigne le jour du contrat et celui de la bénédiction nuptiale à l'église.—Dans certains cantons on appelle *faire enregistrer*, l'acte du mariage par l'officier municipal; la bénédiction nuptiale par le prêtre est seule considérée comme constituant l'union conjugale.— La veille du mariage, les hommes parents de la future viennent avec une charrette chercher son trousseau; la charrette, les chevaux ou les bœufs qui la conduisent, sont ornés de rubans; un violon annonce leur arrivée; au moment de leur départ, les assistants se mettent à danser. Quand la contre-danse est finie, le cortége se met en route, précédé du violon, qui ne cesse de *sonner*, c'est l'expression du pays. En tête marchent une sœur, une parente, ou à leur défaut la couturière de la future; cette fille est munie de quelques paquets d'épingles, qu'elle distribue une à une aux curieux et aux curieuses qui se présentent devant elle et qui, à moins d'incivilité, ne peuvent les refuser. On croit d'ailleurs que ces épingles portent bonheur aux jeunes filles qui les reçoivent, et leur font trouver un mari dans l'année. Le don de l'épingle est toujours accompagné d'un baiser donné et rendu. — Le jour de la noce, quand les sœurs ou les parentes de la mariée l'ont parée de ses plus beaux atours et ont attaché derrière son bonnet une petite couronne, l'époux se présente, accompagné de ses parents, revêtu de ses habits les plus propres et portant à son côté les fleurs de la saison: l'archet du ménétrier crie, des coups de fusils se font entendre, les chevaux piaffent et hennissent, le cortége part pour l'église; les parents de la jeune mariée défilent deux à deux montés sur des chevaux, elle va en croupe derrière un de ses parents —Les parents de l'époux la suivent. — Tout le monde descend de cheval à la porte de l'église, et se range en haie pour laisser entrer la nouvelle mariée; celle-ci s'avance appuyée sur la main gauche de celui qui l'a accompagnée depuis la maison paternelle; dès que le prêtre arrive, le jeune homme va chercher sa future; les deux époux se placent au milieu de l'église, sous un crucifix qui est ordinairement attaché à la voûte. C'est là que leur est donnée la bénédiction nuptiale; ils suivent ensuite le prêtre au maître-autel, où il leur lit l'évangile. Pendant cette lecture, ils restent à genoux, chacun un cierge à la main, sous une nappe blanche que deux personnes tiennent étendue au-dessus d'eux. — Le mari conduit ensuite sa femme à l'autel de la Vierge, sur lequel ils déposent leurs cierges, et récitent quelques prières à voix basse. Le cortége sort ensuite de l'église, et les invités s'en vont déjeuner gaiement.— Le dîner est un grand repas composé en majeure partie des présents des convives, qui sont reçus fort poliment à mesure qu'ils se présentent. — En retournant à la maison conjugale, la mariée a à franchir plusieurs *barriades*; ce sont des rubans auxquels on a attaché des fleurs, des chapelets, des couronnes, et qui semblent lui défendre l'entrée de la maison conjugale. Elle surmonte sans peine tous ces obstacles, distribuant libéralement aux assistants les épingles détachées des barrières et les ornements qui y étaient joints. Elle parvient ainsi triomphante jusqu'à son mari, qui va au-devant d'elle, la reçoit et l'embrasse, et qui embrasse également les nouvelles parentes qu'il vient d'acquérir. – Ensuite, le *cuisinier* (qui joue un grand rôle dans ces noces champêtres) remet à la jeune femme trois pains qu'elle distribue aux pauvres. — Un jour de mariage est une époque solennelle de bienfaisance pour les malheureux, aucun des pauvres qui se présentent n'est mal reçu; on a soin de leur donner à tous du pain et de la soupe. — La mariée prend possession de la maison de son époux; quant à celui-ci, il se rend à la cuisine.— Le mariage est pour lui un jour de corvée: il doit servir tous les convives et partager avec le cuisinier les fatigues de la cérémonie. – Trois tables disposées en forme de fer-à-cheval, sont dressées et couvertes de linge blanc. Là sont entassés les bouillis, les fricassées, les ragoûts et les rôtis; le fromage, le beurre salé; les pains de seigle, de blé, ou de sarrasin; les pots de poiré et de cidre; les bouteilles de vin et d'eau-de-vie; tout, enfin, ce qui constitue chez des villageois opulents le menu d'un repas de noces.—Au sommet du fer-à-cheval est placée, comme un trône, la chaise de la nouvelle mariée, que couvre du linge blanc, qu'ornent des bouquets de fleurs. — Les plus illustres convives sont assis auprès de *madame la mariée*. Après le dîner on danse. — Puis le cuisinier et le ménétrier conduisent madame la mariée chez ses nouveaux voisins, afin qu'elle leur fasse sa visite et leur présente des épingles. — A son retour, on place deux chaises à côté l'une de l'autre, on y fait asseoir les deux époux, on danse à l'entour, puis chaque convive arrive en dansant et leur offre, suivant sa générosité ou sa fortune, un présent ou de lin, ou de chanvre ou de toile, de vin, de vaisselle ou d'argent même. Les parents du marié portent ensuite en pompe et promènent so-

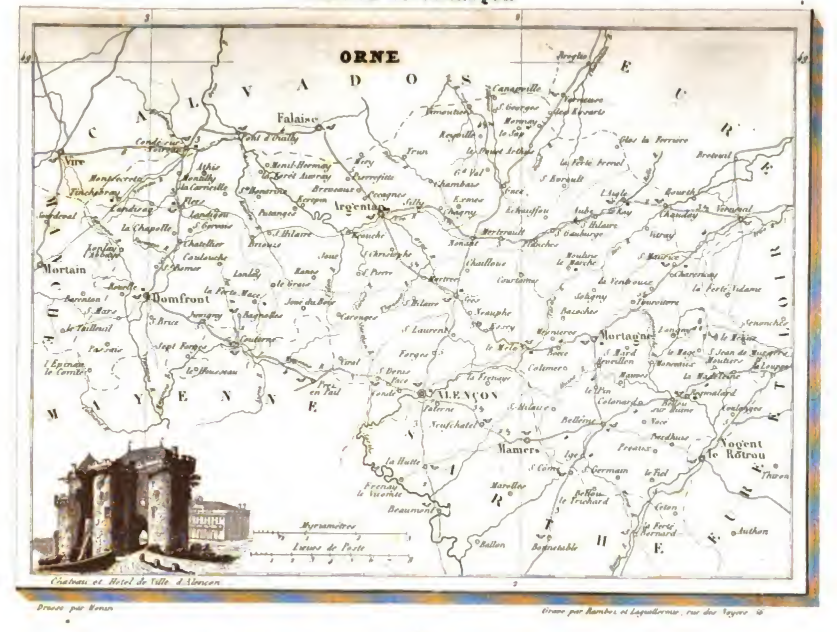


S.t Seneri le Gerei.



Ch.lle Corday.

Des Genettes.



Chateau et Hotel de Ville d'Alençon

Dressé par Monin

Gravé par Rambos et Laguillermie, rue des Noyers 16

lennellement la jeune épouse dans la chaise où elle est assise. Le violon ne cesse pas de jouer ; les assitants chantent une chanson connue de temps immémorial : *Sur le pont d'Avignon, j'ai oui chanter la belle*, etc. — Après le diner, les *momons* se présentent : ce sont des farceurs masqués, grotesquement montés sur des chevaux de bois nommés *bidoches*, et qu'ils font caracoller pour faire rire l'assemblée. Les *follets*, vêtus en bergers du bel air, et décorés de rubans, accompagnent les *momons*.— Vers cinq heures du soir, on se remet à table, on mange et on danse ; puis on mange encore, et on danse de nouveau. Le cuisinier danse la premièra contre-danse avec la mariée, le marié danse la seconde ; il confie ensuite son épouse aux autres jeunes gens, qui se disputent l'honneur de la faire danser. — A neuf heures du soir, arrivent les *réveilleurs* ; ce sont les garçons du voisinage. Les époux profitent communément pour s'esquiver, du tumulte qui suit cette arrivée ; en effet, on ferme les portes et l'on se met a chanter à qui mieux mieux la vieille chanson : *Sur le pont d'Avignon*, etc. ; on boit, on mange, et l'on danse alternativement. — Le jour arrive sans que les danses et les festins aient discontinué, et à neuf heures du matin on sert le déjeuner, composé de beurre et de fromage, puis la bande, gorgée d'aliments, ivre de boissons, exténuée de fatigue, accablée de sommeil, se sépare avec peine et se disperse comme elle peut.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Politique. — Le département nomme 7 députés. Il est divisé en 7 arrondissements électoraux, dont les ch.-lieux sont : Alençon (ville et arr.), Argentan, Gacé, Domfront, l'Aigle, Mortagne.

Le nombre des électeurs est de 2,061.

Administrative. — Le ch.-lieu de la préfecture est Alençon.

Le département se divise en 4 sous-préfect. ou arrond. comm. :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alençon. . . . . . . . . | 6 cant., | 95 comm., | 73,198 habit |
| Argentan. . . . . . . . . | 11 | 191 | 113,955 |
| Domfront. . . . . . . . . | 8 | 93 | 128,948 |
| Mortagne. . . . . . . . . | 11 | 155 | 125,780 |
| Total. . | 36 cant., | 534 comm., | 441,881 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Alençon), 3 recev. partic. ; 4 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 direct. (à Alençon), et 1 inspecteur

*Domaines et enregistr.* — 1 direct. à Alençon, 2 insp., 4 vérifie.

*Hypothèques.* — 4 conservateurs dans les ch.-l. d'arr. commun.

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Alençon), 3 directeurs d'arrond., 4 recev. entreposeurs.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 15ᵉ conservation forestière, dont le chef-l. est Alençon. — 1 conservateur à Alençon.

*Ponts-et-chaussées.* — Le département fait partie de la 11ᵉ inspection, dont le chef-l. est Alençon. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Alençon.

*Mines.* — Le dép. fait partie du 4ᵉ arrond. et de la 2ᵉ division, dont le chef-l. est Abbeville.

*Haras.* — Le département possède au Pin, à 3 lieues est d'Argentan, un haras royal où se trouvent 217 chevaux, étalons, etc. Le Pin est le chef-lieu du 2ᵉ arrondissement de concours pour les courses de chevaux, qui comprend 10 départements (Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Sarthe, Seine-Inférieure, Somme). Il y a au Pin un hippodrome pour ces courses, qui ont lieu dans les premiers jours d'août. — On distribue à Alençon, à la foire de la Chandeleur (3 février) des prix pour l'amélioration de la race des chevaux normands.

*Remontes militaires.*—Il y a à Alençon un dépôt de remonte militaire pour la cavalerie de l'armée. Ce dépôt a acheté, en 1831, 711 chevaux : 181 pour la cavalerie de réserve ; 273 pour la cavalerie de ligne, et 257 pour la cavalerie légère, au prix moyen de 470 fr. 90 c. Total 334,512 fr. (En 1830, le prix moyen avait été de 433 fr. 26 c.)

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département, présentent (pour 1831 comparé à 1830) une diminution de 3,381 francs.

Militaire. Le département fait partie de la 14ᵉ division militaire, dont le quartier général est à Rouen. — Il y a à Alençon : 1 maréchal de camp commandant la subdivision ; 1 sous-intendant militaire — Le dépôt de recrutement est à Alençon.— La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 2ᵉ légion, dont le ch. l. est Chartres.— Il existe à Alençon un *Dépôt de remonte militaire* (voir ci-dessus).

Judiciaire. -- Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Caen. — Il y a dans le département 4 tribunaux de 1ʳᵉ instance : à Alençon (2 chambres), Argentan, Domfront, Mortagne, et 5 tribunaux de commerce, à Alençon, Argentan, Vimoutiers, Tinchebray, l'Aigle.

Religieuse. — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché érigé dans le ivᵉ siècle, suffragant de l'archevêché de Rouen, et dont le siège est à Séez — Il y a dans le département, à Séez : un séminaire diocésain qui compte 82 élèves, une école secondaire ecclésiastique.—Le département renferme 6 cures de 1ʳᵉ classe, 38 de 2ᵉ, 434 succursales, et 141 vicariats. — Il y exista 22 congrégations religieusesde femmes, chargées des hospices et de l'éducation des jeunes filles.

*Culte protestant.*— Il n'existe dans le département que quelques protestants disséminés.

Universitaire. — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Caen.

*Instruction publique.*— Il y a dans le département : — 4 colléges : à Alençon, à Argentan, à Domfront, à Séez ;—une école normale primaire à Alençon.—Le nombre des écoles primaires du département est de 560, qui sont fréquentées par 23,055 élèves, dont 13,492 garçons et 9,563 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 246.

Sociétés savantes, etc. — Alençon possédait il y a quelques années une *Société d'Émulation*, nous ignorons si elle existe encore.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 441,881 h. et fournit annuellement à l'armée 987 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 3,398 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 4,550 | — | 4,411 | Total | 9,427 |
| — naturels | 232 | — | 231 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . . | 3,842 | — | 4,236 | Total | 8,078 |

Dans ce nombre 1 centenaire.

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 84,238,

Dont : 30,743 contrôle de réserve,

53,485 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit : 53,087 infanterie. — 83 cavalerie. — 69 artillerie — 246 sapeurs-pompiers.

On en compte : armés, 5,822 ; équipés, 4,155 ; habillés, 8,846. 24,364 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 190 sont inscrits au registre matricule, et 55 dans ce nombre sont mobilisables ; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 64 sont soumis au service ordinaire, et 36 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 5,645 fusils, 66 mousquetons, 2 canons, et un assez grand nombre de pistolets, de sabres, etc.

## IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (en 1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes. . . . . . . . . . . . . . | 4,988,492 f. | 07 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines. . . . . . | 2,329,892 | 79 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres. . . | 1,178,781 | 91 |
| Postes. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 257,620 | 11 |
| Produit des coupes de bois. . . . . . . . . . . | 580,088 | 64 |
| Loterie. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 8,918 | » |
| Produits divers. . . . . . . . . . . . . . . . . | 55,036 | 84 |
| Ressources extraordinaires. . . . . . . . . . . | 1,020,856 | 01 |
| Total. . . . . . . . | 10,414,581 f. | 37 c. |

Il a reçu du Trésor 4,761,050 f. 02 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour. . . . . | 916,000 f. | 84 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice. . . . . | 142,084 | 59 |
| de l'instruction publique et des cultes. | 604,396 | 58 |
| de l'intérieur. . . . . . . . . . . . . . | 24,547 | 80 |
| du commerce et des travaux publics. . | 998,097 | 09 |
| de la guerre. . . . . . . . . . . . . . | 936,084 | 32 |
| de la marine. . . . . . . . . . . . . . | 4,887 | 79 |
| des finances. . . . . . . . . . . . . . | 141,199 | 77 |
| Les frais de régie et de perception des impôts. . | 765,366 | 03 |
| Remboursem., restitut., non valeurs et primes. | 328,375 | 21 |
| Total. . . . . . . . | 4,761,050 f. | 02 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie annuellement, de plus qu'il ne reçoit, 5,654,531 fr. 35 cent. — Cette somme, absorbée par les dépenses du gouvernement central, équivaut à plus du quart de son revenu territorial.

## DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 336,949 f. 24 c.

| | | |
|---|---|---|
| Savoir : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 82,404 f. | 60 c. |
| *Dép. variables* : loyers, encourag., secours, etc. | 254,544 | 64 |

Dans cette dernière somme figurent pour

86,030 f » c. les prisons départementales,

58,000 f » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, etc., sont de . . . . . . . . | 7,830 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à. . . . | 76,075 | 21 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de. . . . | 99,068 | 91 |
| Les frais de justice avancés par l'État de. . . . . | 47,857 | 41 |

## INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 561,063 hectares, le départ. en compte : 300,000 mis en culture. — 59,317 forêts — 80,000 prairies naturelles et herbages. — 13,000 landes susceptibles d'être mises en culture. — 1,500 marais et étangs.

Le revenu territorial est évalué à 22,096,000 francs.

Le départ. renferme environ : 57,000 chevaux. — 111,000 bêtes à cornes (race bovine). — 320,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 453,000 kilogrammes, savoir : 7,000 mérinos, 8,000 métis, 438,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ,

| | | |
|---|---|---|
| En céréales. . . . . . . . . . | 1,245,000 | hectolitres. |
| En avoines . . . . . . . . . . | 1,497,000 | id |
| En cidres. . . . . . . . . . . | 1,103,000 | id |

L'agriculture, quoique en voie de progrès, est encore arriérée — Le pays produit en céréales une récolte qui n'est suffisante que par le supplément des pommes de terre et du sarrasin. — Il offre un excédant en avoines. — Le cidre et le poiré remplacent le vin ; on fait peu de bière, mais une assez grande quantité d'eau-de-vie de cidre. — Le lin et le chanvre, cultivés en grand, sont une branche importante de la production rurale. — Le pays nourrit les plus beaux chevaux de la Normandie. — L'espèce des bêtes à laine a besoin d'y être améliorée ; il y existe néanmoins déjà plusieurs troupeaux de mérinos. — On engraisse des bestiaux, des porcs et de la volaille pour la consommation de la capitale. On élève des oies qui sont excellentes et fournissent une grande quantité de plumes. Parmi les produits comestibles, la volaille d'Argentan et la charcuterie de Mortagne sont estimées. — Des cultivateurs trouvent aussi dans l'éducation des abeilles un produit avantageux ; elles fournissent un miel excellent. — La méthode des jachères n'est point encore abandonnée ; la plupart des baux s'opposent même à ce que les fermiers y renoncent. — Dans les petites fermes, on cultive à la main, avec la bêche ou la houe. Cette culture est meilleure et la plus soignée, mais aussi la plus pénible. Dans les grandes exploitations, on emploie, pour les labours, des bœufs, au nombre de trois à quatre, conduits par un seul cheval en arbalète. — Outre les engrais animaux, on se sert de fougères, de bruyères et de genêts, qu'on fait macérer et pourrir dans les cours des fermes. — On emploie aussi avec succès la marne. — Les prairies naturelles sont riches et occupent environ la dixième partie de la superficie du département, ce qui explique pourquoi les prairies artificielles y font peu de progrès. — Le département ne renferme pas de vignes, néanmoins les traditions établissent qu'il y a jadis existé des vignobles. On voyait dans le cartulaire de la Trappe un titre de 1210, par lequel les vignes de *Bretêches* (commune d'Origny-le-Butin, arrond. de Mortagne) payaient la dîme au prieuré Saint-Martin de-Bellesme. — Il y avait entre autres vignobles celui du *Comte* et celui de *Garbout* ; une pipe du vin de ces crus, qui était blanc, valait 4 livres en 1624. — Un édit de Charles IX les fit arracher en même temps que les autres vignobles de la Normandie.

NOURRICES. — Dans un grand nombre de communes de l'arrondissement de Mortagne, les femmes mariées se consacrent volontiers aux fonctions de nourrices, sur les lieux ou à leur domicile. Le nombre des nourrices de cet arrondissement est assez considérable pour qu'il en arrive chaque semaine à Paris plusieurs chariots qui viennent, soit rendre, soit chercher des nourrissons. — Les chariots qui servent au transport des nourrices ont une forme particulière ; ce sont de longues voitures à bancs suspendus, s'ouvrant à l'arrière, et n'étant éclairées et aérées que par des ouvertures pratiquées à l'impériale. Les nourrices s'asseoient à droite et à gauche, sur les bancs disposés dans la longueur de la voiture. Au-dessus du couloir central se trouve un assez grand nombre de planchettes formant berceau, attachées par des courroies, et sur lesquelles elles font reposer les enfants qu'elles ont à soigner, lorsqu'ils sont en trop grand nombre pour qu'elles puissent les garder au sein ou sur les genoux ; car les nourrices qui font le voyage de Paris n'y viennent pas uniquement pour elles seules, elles emportent quelquefois des nourrissons pour leurs voisines ou pour leurs parentes. — Le prix des nourrices varie suivant l'âge et la qualité du lait, de 6 francs à 12 francs, par mois. — Les nourrices du département de l'Orne reçoivent la majeure partie des 4 à 5,000 enfants naturels qui naissent chaque année à Paris.

## INDUSTRIE COMMERCIALE.

Les arts métallurgiques et la fabrication des toiles occupent le premier rang dans l'industrie départementale. — Le département renferme 13 hauts-fourneaux et 24 forges ; il possède des fabriques d'acier cémenté, des tréfileries pour l'acier, le cuivre, le fer ; des fabriques d'épingles, de fil à cardes, de clous, etc. — Les épingles, les aiguilles à tricoter et à coudre de l'Aigle sont connues dans toute la France. — Il existe dans cette ville des laminoirs pour les fils de laiton et de cuivre ; des fabriques de fil de métal pour le travail des élastiques et pour les toiles métalliques. — Mortagne est le centre d'une fabrication de toiles fortes qui peut fournir par an 12,000 pièces de 80 à 100 aunes. — Argentan fabrique de la dentelle et des toiles de lin et de chanvre. — Vimoutiers possède de belles tanneries, des blanchisseries mécaniques, et des fabriques de toiles cretonnes qui occupent 20,000 ouvriers. — Alençon est aussi le centre d'une grande fabrication de toiles. Cette ville possède une fabrique de dentelles, dites *points d'Alençon*, depuis longtemps célèbre ; une manufacture de chapeaux de paille, une fabrique de mousselines unies et brodées pour meubles, façon suisse. — Le département renferme des faïenceries, des verreries, des papeteries, des fabriques de coutils et lainages, de crins tissés, de percales, de piqués, de basins, de calicots, etc. — Il y existe des manufactures de sucre de betteraves, des distilleries de cidre, des fabriques de peignes et de tabatières en buis, etc. — La vente des buis de marine à œuvrer, des sabots, des colliers et des peignes, donne lieu à Bellesme à un commerce assez considérable.

ÉMIGRATIONS ANNUELLES. — Il émigre, chaque année, environ 8,000 ouvriers qui vont porter, pendant six mois, leur industrie à Paris, dans les grandes villes et dans les campagnes des départements voisins. Ce sont des jardiniers, des vendeurs de légumes, des tailleurs de pierre, des maçons, des menuisiers, des charpentiers, des voituriers, des porteurs d'eau, des manœuvres, des commissionnaires, des peigneurs de chanvre et de lin, qui sortent de l'arrondissement d'Argentan ; des chaudronniers, des émouleurs, des marchands de tamis de crin, de plumes, de peaux de lapin, des environs de Tinchebray. — Avant 1789, le nombre des ouvriers émigrants était deux fois plus considérable.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A l'exposition de 1834, l'industrie du département a obtenu 1 décoration, 2 médailles d'or, 8 méd. d'argent, 1 méd. de bronze, 8 mentions honorables. — La DÉCORATION a été décernée à M. Mouchel fils (de l'Aigle), pour *fil de fer à cardes*. — Les MÉDAILLES D'OR ont été données au même et à M. Lecoq Goebée (d'Alençon), pour *jaconas, mousselines*, etc. — Les MÉD. D'ARGENT, à MM. Hue (de l'Aigle), pour *filières à étirage et échantillons d'acier* ; Bernard Fleury (de l'Aigle), pour *produits métallurgiques* ; Godard (d'Alençon), pour *vignettes gravées sur bois*. — La MÉDAILLE DE BRONZE a été obtenue par MM. Rossignol frères (de l'Aigle), pour *aiguilles d'acier, épingles* et *fil de fer pour cardes*. — Les MENTIONS et CITATIONS ont été accordées pour fabrication de toiles cretonnes, de toile de 9 quarts pleins, et de chapeaux de paille.

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 208. — Elles se tiennent dans 46 communes, dont 28 chefs-lieux, et durant quelques-unes 2 à 3 jours, remplissent 261 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 115, occupent 128 journées. — Il y a 2 foires *mensuelles*. — 488 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux de travail et d'herbages, les porcs, les moutons, les cuirs, la laine, les grains, les toiles, le fil, la filasse, etc. — On cite les foires de Brionze pour les faulx ; celles de Bellesme pour les graines de trèfle, de l'Aigle pour les épingles ; enfin la foire de la Chandeleur, à Alençon, est renommée pour la vente des chevaux de race.

## BIBLIOGRAPHIE.


*Mémoires hist. sur la ville d'Alençon et sur ses seigneurs*, par Odolant-Desnos ; in-8. Alençon, 1787. — *Description abrégée du dép. de l'Orne*, rédigée par la Société littéraire, etc., d'Alençon ; in-8. Paris, an x. — *La Chorographie du quatrième arrond. de l'Orne*, ou district de la sous-préf. de Mortagne, par Delestang, sous-préfet ; in-8. Argentan, 1803. — *Histoire d'Alençon*, par J.-J. Gauthier ; in-8. Alençon, 1806. — *Histoire de Domfront*, par E. Le Vayer de la Tournerie ; in-12. Domfront, 1806. — *Statistique de la ville et arrond. de Mortagne*, par M. Delestang ; in-8. Mortagne, 1808 et 1810. — *Essai sur l'histoire et les antiquités de Domfront*, par Caillebatte jeune ; in-18. 1807. — *Annuaires statistiques hist. et administr. de l'Orne*, de 1808 à 1812, par Dubois ; in-12. Alençon. — *Statistique de l'Orne*, de Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1810. — *Sur le haras du Pin*, par un propriétaire du Calvados ; in-8. Alençon, an xi. — *Relation d'un voyage dans le département de l'Orne*, etc., par M. Biot (impr. dans les *Mém. de l'Institut*) — *Situation statist. du départ. de l'Orne* (Arch. stat. de l'an xi, t. i). — *Essai sur l'hist. et les antiquités de Domfront* ; in-18. Domfront, 1827 (2e édition de l'ouvrage de Caillebatte). — *Vues pittoresques prises dans les comtés du Perche et d'Alençon, etc.*, dessinées par L. Duplat ; avec un texte statist. et hist. par J. Patu de Saint-Vincent ; in-4. Paris, 1827. — *Notice topogr. et médicale sur Bagnoles* (Orne), par M. Etienne (Recueil de Mém. de méd., de chirurg. et de pharm. militaire, t. xiii). — *Nouvel Almanach du Perche pour 1834* ; in-12. Mortagne, 1834.


A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.

# FRANCE PITTORESQUE.

## Département du Pas-de-Calais.

### (Ci-devant Artois et Basse-Picardie.)

#### HISTOIRE.

A l'époque de la conquête des Gaules, les *Atrébates* et les *Morins* occupaient le territoire qui forme aujourd'hui le département du Pas-de-Calais. — Ces peuples faisaient partie de la Gaule-Belgique, et, comme elle, furent soumis par Jules-César. — Les Romains formèrent de grands établissements dans le pays, et principalement dans la Morinie, qui devint le point de départ de leurs tentatives contre les îles de la Grande-Bretagne. — La domination romaine s'y soutint jusqu'au v^e siècle qu'eut lieu l'irruption des Vandales. Les Francs succédèrent aux Vandales et gardèrent la domination jusqu'en 863. Alors Charles-le-Chauve, mariant Judith sa fille à Baudouin, premier comte de Flandre, lui donna pour dot l'Artois et le Boulonnais. — Le Comté d'Artois comprenait le pays des Atrébates; la Morinie forma principalement le comté de Boulogne. —Ce comté, d'abord soumis aux comtes de Flandre, eut ensuite des seigneurs particuliers jusqu'en 1477, que Louis XI l'échangea avec Bertrand II, de Latour, comte d'Auvergne, contre le *Lauragais* en Languedoc, et le réunit à la couronne, tout en en donnant la suzeraineté à la Sainte-Vierge, Notre-Dame-de-Boulogne, dont il se déclara vassal, et à qui il s'obligea de payer annuellement pour *prix de son fief* un cœur d'or de la valeur de six mille livres. — Le *Calaisis*, compris dans le territoire cédé par Charles-le-Chauve, et par une suite d'événements divers tombé au pouvoir des Anglais, fut long-temps possédé par eux. En 1558, le duc de Guise en fit la conquête et il est resté depuis réuni à la Couronne. — Quant à l'*Artois*, il avait suivi la fortune des possessions des comtes de Flandre, et était devenu une des provinces de la maison d'Autriche. Conquis en 1640, il fut cédé à la France par le traité des Pyrénées, en 1659, et cette cession fut confirmée à la paix de Nimègue, en 1678. — L'Artois, depuis sa réunion à la France, a formé l'apanage des seconds frères de nos rois; on sait que le titre de comte d'Artois est celui que portait Charles X lorsqu'il arriva au trône.

#### ANTIQUITÉS.

Quoique l'*Atrébatie* et la *Morinie* aient été des pays très fréquentés par les Romains, il y reste peu de monuments de l'époque romaine.—Les érudits paraissent admettre que Thérouanne était alors la capitale de la Morinie et la ville la plus considérable du pays; ils ne s'accordent pas aussi bien pour indiquer exactement l'emplacement de *Portus Itius* qui était le port principal des Romains; les uns le placent à Montreuil, d'autres à Wissant, le plus grand nombre à Boulogne.— Il est certain que Boulogne a été une ville maritime importante; elle est nommée sur une médaille d'or de Constans *Bononia oceanensis*, et elle possédait, entre autres grands établissements, un phare magnifique dont quelques débris existaient encore au commencement de ce siècle. — On trouve aujourd'hui dans plusieurs localités des vestiges de camps romains et de voies militaires; quelques-unes de ces communications, réparées au temps de la reine Brunehaut, ont reçu le nom de *Chaussées-Brunehaut*. Nous avons déjà fait connaître (t. II, page 285, *départ. du Nord*) que certaines de ces chaussées allaient aboutir à Bavay. — Des sarcophages, des statuettes, des vases, des patères, des armes, des ustensiles et des médailles sont au nombre des débris romains que l'on a découverts dans le département. — On y trouve aussi les restes plus ou moins remarquables de quelques châteaux du moyen-âge, et de magnifiques abbayes, parmi lesquelles ceux de Saint-Bertin doivent être particulièrement remarqués. — C'est dans l'arrondissement de Saint-Pol que se trouve le champ de bataille d'Azincourt, théâtre d'un des plus grands désastres des armées françaises au moyen-âge. — Lorsqu'en 1815, par suite des chances de la guerre, les Anglais occupèrent de nouveau et momentanément le pays, quelques-uns de ces étrangers voulurent, pour satisfaire une avide curiosité, fouiller cette plaine fatale où avaient été déposés les cadavres des chevaliers français : un honorable fonctionnaire, M. Gengoult, aujourd'hui sous-préfet de Saint-Omer, s'opposa avec énergie à l'exécution d'un projet impie, et fit respecter les cendres des guerriers malheureux. — Il est triste de penser que de si dignes magistrats ne se soient pas montrés dans tous les pays. Personne n'ignore qu'au nombre des amendements employés aujourd'hui par l'agriculture anglaise *perfectionnée*, se trouvent les engrais et les ossements recueillis sur les plus célèbres champs de bataille du XIX^e siècle.

#### CARACTÈRE ET MŒURS.

Les habitants du Pas-de-Calais se sont montrés toujours également propres au métier des armes, à la marine et au commerce. Ils sont actifs et laborieux, ils possèdent un jugement sain et l'habitude de la réflexion, leurs décisions sont l'objet de mûres délibérations, mais ils mettent dans l'exécution de leurs projets beaucoup de suite et de fermeté. Ils se sont montrés dans tous les temps très jaloux de leurs droits et de leurs privilèges. Naturellement disposés à la confiance, ils l'accordent facilement; mais une fois qu'on en

a abusé, il est impossible de la regagner.— Ils se montrent modérés dans leurs désirs, ont généralement peu d'ambition, et savent se contenter d'une fortune médiocre. — Leur caractère et leurs mœurs sont naturellement doux. — Parmi eux, les délits sont peu communs, et les crimes encore plus rares. — On trouve dans les campagnes le goût du travail, la sobriété et la continence. La probité est en honneur chez les agriculteurs et les habitants des villes.

Ils aiment les réunions et se rassemblent volontiers pour exercer leur adresse. — Les jeux le plus en usage sont, le *tir de l'arbalète* et le *jeu de boule;* les joueurs se divisent en sociétés, qui toutes ont leur président : ce titre est ordinairement décerné au plus adroit.

Leurs sociétés les plus singulières sont celles des oiseleurs, ou amateurs d'oiseaux.

Voici un de leurs plaisirs les plus vifs : dans les mois de mai et de juin, avant le lever du soleil, ils mettent en présence deux pinçons, dressés à bien chanter, ces oiseaux joutent ensemble pour le chant, le vainqueur est celui qui fournit la plus longue carrière : il arrive quelquefois de voir le vaincu périr de fatigue et d'épuisement.

Nous ignorons si leur passion pour les combats de coqs doit être attribuée au voisinage de l'Angleterre. Dans certains cantons, il est peu d'individus qui n'aient un coq de bataille; ici la lutte est plus sérieuse que dans les combats de pinsons, le vaincu ne cède la victoire qu'en perdant la vie.

Ce qui annonce des mœurs plus douces, c'est le goût de la plupart des habitants des campagnes pour la culture des fleurs et surtout de l'œillet; ils en sèment dans leurs jardins, et à des époques déterminées, chacun présente au concours les plus beaux que son parterre a pu produire. Des juges, choisis dans les communes voisines, les comparent et décernent le prix. Les fleuristes forment aussi des sociétés : ils ont, comme les arbalétriers, les joueurs de boule, les oiseleurs et les amateurs de coqs, des fêtes particulières. Ces fêtes commencent ordinairement par une cérémonie religieuse, messe solennelle, procession, etc., et se terminent par un repas et par un bal.

LE ROI DES GUETIFS. — C'était un ancien usage de la commune de Pas, en Artois, usage qui existait encore au commencement du XVIIIe siècle; le roi des Guetifs, choisi par l'élection, était toujours pris parmi le peuple; il avait à ses ordres une compagnie très nombreuse, que l'on nommait *francs-hommes.* Il rendait tous les ans, à la tête de sa compagnie, deux visites aux échevins, le jour de l'an et le jour de la Saint-Martin, patron de la paroisse. Les échevins lui accordaient une gratification, pour se divertir avec sa suite pendant ces deux jours; c'est alors que se manifestait le but de son institution. Pendant ces deux jours il prenait connaissance des différends entre maris et femmes, tant du bourg de Pas que des lieux circonvoisins. Lorsqu'une femme était convaincue d'usurper l'autorité maritale, il rassemblait ses gardes, montait sur un âne, conduisait ses francs-hommes à la maison de la femme coupable, arrachait lui-même une paille de la couverture de chaume, et livrait ainsi la toiture aux vengeurs du mari débonnaire. Aussitôt, en effet, les *francs-hommes* se précipitaient sur la maison, et sans y entrer, en peu d'instants savaient la découvrir entièrement.

## LANGAGE.

L'idiome généralement usité dans le département est un patois qui se rapproche beaucoup du picard. — Le passage suivant de la parabole de l'Enfant prodigue pourra en donner une idée. C'est le dialecte d'Arras :

| | |
|---|---|
| Et sain fin li dit : « Main père, j'aye fraute vis-à-vis de l'bon Diu ed'vous ytout, et n'sus pus daine d'ett' vous fiu. » | Et son fils lui dit : « Mon père, j'ai péché contre le Ciel et contre vous; et je ne suis plus digne d'être appelé votre fils. » |
| Pon lors, sin père crie à ses varlets : « Marchez rad'main querr' ess' première casaque, et mettez-li dains son dos et mettez-li ain anian dains sain dono et des sóleyes dains ses pieds. | Alors le père dit à ses serviteurs : « Apportez promptement la plus belle robe et l'en revêtez; et mettez-lui un anneau au doigt et des souliers aux pieds. |
| « Et si déloyez ch'vieau cras, et égorgez-l'mious et fageons fricot. | « Amenez aussi le veau gras, et le tuez, mangeons et faisons bonne chère. |
| « Parch' main fin q'vlo qu'étouait defaineté c'est viveant, qu'il étouait pardu et qu'o l'ra-veous. » | « Parce que mon fils que voici était mort, et il est ressuscité; il était perdu et il est retrouvé. » |

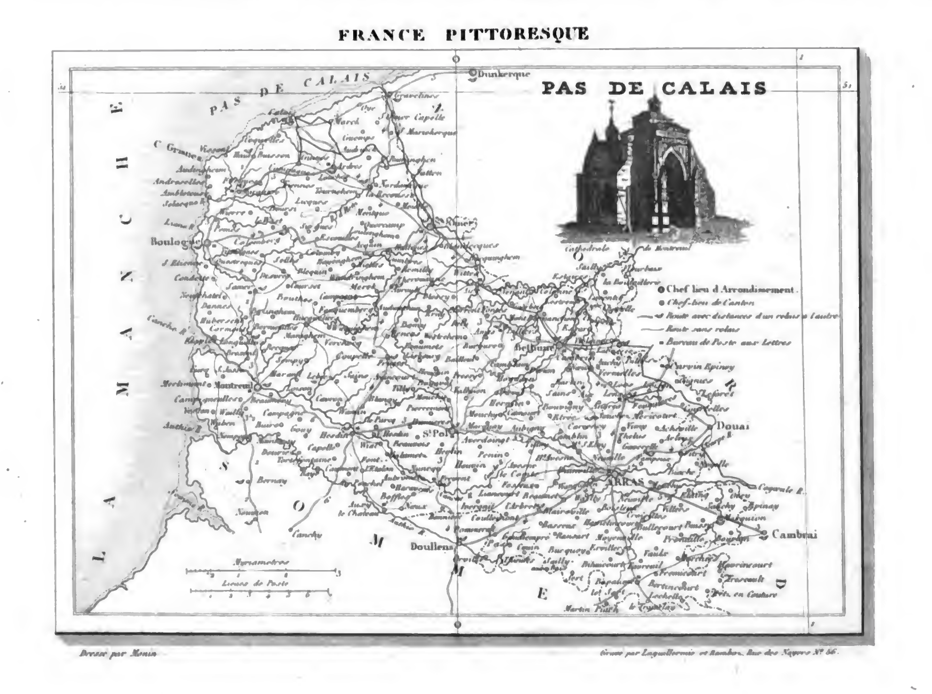
Le fragment qui suit, quoique plus ancien, est plus facile à comprendre. Ce sont les deux derniers couplets d'une complainte populaire sur les aventures de Raoul de Créqui, qui revient à temps de la croisade pour empêcher sa femme bien aimée d'épouser un autre chevalier. — Le sire de Créqui appartient au département; c'était, dit la complainte, *un pouissant chevalier jouxte le Boulonnoy.*

« Li sire de Créquy adonc ne feut occhi,
« Repriut li chievalier; car, dame, le veucchi,
« Ravi-iez ben; chey my, mangrey tant de misière;
« Connechez vos mary, quy vous avoyt si kieee ! »
Li Sire aveuc sa dame, vesquit pleus de vint ans
En grand amour, et eut encoires sept efants;
Founda un grand moustier, feit dons ous monastères,
Et amandia touts cheux qu'avoyeut fundyes sies peres.

## NOTES BIOGRAPHIQUES.

Le nombre des hommes distingués qu'a produits le département est considérable, nous nous bornerons à en citer quelques-uns. Le dévouement héroïque d'*Eustache* DE SAINT-PIERRE, citoyen de Calais, est digne d'être offert en exemple dans tous les temps; l'illustre ministre SUGER, abbé de Saint-Denis et régent de France, a droit aussi à notre admiration et à notre respect. — Les personnages remarquables des siècles antérieurs à l'époque contemporaine, sont : *Adam* DE LA HALLE, surnommé *le Bossu d'Arras*, musicien et auteur (au XIIIe siècle) du premier opéra comique connu, *le Jeu de Robin et de Marion; Jacques* LEFEBVRE, célèbre professeur du XVe siècle, qui fut précepteur d'un des fils de François Ier; DU BIEZ, habile capitaine, maréchal de France dans le XVIe siècle; le missionnaire DUTERTRE, auteur d'un livre curieux sur les *Antilles;* le jésuite MALLEBRANCQ, historien de la Morinie; THUROT, brave marin, digne de figurer parmi les hommes de mer célèbres du temps de Louis XIV; le littérateur LAPLACE; l'abbé PRÉVOST, auteur de nombreux romans moraux, parmi lesquels on distinguera toujours les *Mémoires d'un homme de qualité;* l'abbé PROYART, qui a composé plusieurs ouvrages que l'on peut mettre entre les mains des enfants; le littérateur BOIVIN, auteur de la tragédie des *Chérusques;* le fameux chirurgien MARESCHAL etc., etc. — La liste de nos contemporains pourrait être trop longue; nous mentionnerons comme célèbres à divers titres, par le rôle politique qu'ils ont joué : LAMOURETTE, député à l'Assemblée législative, dont l'esprit de conciliation obtint un beau, mais court triomphe, qui a

FRANCE PITTORESQUE




Dressé par Monin

Gravé par Laguillermie et Ramboz, Rue des Noyers N° 66.



Costumes du Pas de Calais



Robespierre

Daunou

rvi à prouver combien est chimérique dans tous les mps l'espoir de la réconciliation des partis; les conntionnels *Joseph* Lebon, *Philippe* Lebas, Robespierre *né* et Robespierre *jeune*, de terrible et révolutionnaire iémoire (1); les législateurs et députés Blanquart de ailleul, Ch. de Francoville; Parent Réal, connu aussi ar d'utiles ouvrages d'économie politique et sociale, édacteur distingué de la *Revue encyclopédique*; Saintmour, auteur de poésies en espagnol, en italien et en rançais; Daunou, savant illustre non moins qu'orateur emarquable; le célèbre avocat Tripier, aujourd'hui nembre de la cour de Cassation; Allent, pair de France et conseiller d'État, auteur de plusieurs ouvrages militaires parmi lesquels on remarque l'*Histoire du Génie*, dont plusieurs passages dénotent un grand écrivain. Les hommes qui se sont consacrés avec succès à la culture des lettres et des arts, sont: Sainte-Beuve, jeune poëte rempli de grâce et de mélancolie, digne appréciateur des beaux talents du siècle de Louis XIV, un de ces critiques indépendants qui ont réhabilité en France la poésie du XVI^e^ siècle; le fécond romancier Pigault-Lebrun, si remarquable par la verve et le comique; Hédouin, auteur des *Souvenirs pittoresques du Pas-de-Calais; Hector* Piers, auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire et les antiquités de la Morinie et de l'Artois; le fameux compositeur Monsigny; le peintre de marines Francia et le paysagiste Vallé, professeur à l'école de peinture de Douai; enfin, parmi les braves que le pays peut également présenter à ses amis et à ses ennemis, on trouve l'amiral Rosamel; les généraux Dalton (les deux frères), Garbé (du génie), et Taviel (de l'artillerie). — Si le département de la Nièvre se vante d'avoir donné naissance à un *Virgile au rabot*, celui du Pas-de-Calais peut se glorifier aussi d'un poëte cordonnier. Cet adorateur des muses, qui n'a fait, à ce qu'il dit lui-même, que des ouvrages de *courte haleine*, se nommait Désoteux, et était né à Desvres, où il mourut à l'âge de quatre-vingts ans. Il ne s'occupa de versification que dans un âge très avancé. Le recueil de ses poésies a été imprimé il y a une vingtaine d'années.

## TOPOGRAPHIE.

Le département est un département *maritime*, région du nord; formé de l'Artois et de petits pays dépendant de l'ancienne Basse-Picardie (le Boulonnais, le Calaisis et le Ponthieu). — Il est borné, au nord et à l'est, par l'Océan et le département du Nord; au sud, par celui de la Somme: à l'ouest, et au nord-ouest, par l'Océan. Il tire son nom du détroit qui le sépare de l'Angleterre, et que l'on nomme Passage, ou Pas-de-Calais. — Sa superficie est de 669,921 arpents métriques.

Sol. — Le sol est en général excellent, quoiqu'il ne soit pas partout d'une égale fertilité. — La partie supérieure dont la base est principalement calcaire, ou crétacée, n'a qu'une couche végétale peu épaisse; néanmoins les petites vallées y sont généralement fertiles. — Le sol de la partie inférieure est un terrain d'alluvion, gras et riche.

Montagnes. — Le départ. se compose de plaines et de pays plats, qui s'abaissent surtout du côté du nord. — On y trouve néanmoins quelques élévations, auxquelles on donnerait improprement le nom de montagnes, et plusieurs chaînes de collines (arrondissements de Boulogne et de Montreuil). — La hauteur des points culminants ne dépasse pas 200 mètres. — Parmi les collines de la chaîne semi-circulaire qui entoure une partie de l'arrondissement de Boulogne, la plus élevée et la plus voisine de la mer est le *Mont Hulin*, où paissent des moutons renommés pour la bonté de leur chair. — Le *Mont-Lambert*, à l'embouchure de la Liane, descend en pente douce jusqu'à la mer. — C'est dans la partie supérieure de cette colline, et sur un plateau situé aux trois quarts environ de sa pente, qu'est bâtie la ville haute de Boulogne.

Dunes. — On trouve des dunes sur certaines parties de la côte; ces buttes de sables mobiles ont long-temps menacé des parties fertiles du territoire, et on prétend même qu'elles ont englouti plusieurs hameaux. — Des soins bien entendus ont arrêté le mal; il y a lieu d'espérer que ces masses, autrefois menaçantes, ne présenteront à l'avenir que d'utiles forêts.

Ports. — Il existe 6 ports de mer dans le département: Boulogne, Calais, Ambleteuse, Etaples, Vimereux et Wissant. Les ports de Boulogne et de Calais sont les seuls praticables pour les forts bâtiments. Les autres ne peuvent être guère fréquentés que par les navires caboteurs.

Marais. — Le département renfermait un assez grand nombre de marais: la grande quantité de tourbe qu'on en a extraite a changé la plupart de ces marais en étangs.

Rivières. — Le département est arrosé par un grand nombre de rivières; mais quoique aucune d'elles ne soit considérable, il y en a 7 de navigables: la Lys, la Scarpe, la Canche, l'Aa, l'Authie, la Ternoise et la Lawe. — On évalue la longueur totale des parties de leurs cours ouvertes à la navigation, à 106,000 mètres.

Navigation. — Canaux. — Outre un grand nombre de canaux d'irrigation et de dessèchement, le département possède plusieurs grands canaux de navigation: les principaux sont ceux de *Saint-Omer* à *Calais*, de *Neuf-Fossé*, d'*Ardres*, de *la Marck* et de *la Bassée*, qui communiquent avec les canaux du département du Nord. — Il est à remarquer que le canal dit de Neuf-Fossé (de Saint-Omer à Aire), qui forme la jonction de la Lys à l'Aa, conçu par Vauban dans le XVII^e^ siècle, a été exécuté sur ses plans, dans le siècle dernier, par les soldats de l'armée française. 20 bataillons y étaient occupés; ils formaient 300 ateliers et travaillaient à la fois sur un développement d'environ 2,400 mètres. La longueur du canal est d'environ 20,000 mètres. Il établit une communication directe entre les villes maritimes de Calais, Gravelines et Dunkerque, et sert de ligne de défense entre Saint Omer et Aire.

Puits Artésiens. — C'est dans l'ancien Artois qu'ont été pratiqués pour la première fois, il y a environ cent ans, ces puits forés, dits Artésiens, dont l'usage est aujourd'hui si généralement répandu en France, et qui peuvent offrir à l'art hydraulique des ressources si puissantes. Parmi les applications utiles de ce procédé, il en est une qu'on nous signale comme ayant été faite avec succès en Flandre et dans l'Artois. On sait que les fontaines jaillissantes proviennent de vastes nappes d'eau souterraines. Le forage des puits a eu généralement pour but jusqu'à présent la découverte de ces précieux réservoirs. Un ingénieur, sachant qu'il existe aussi au sein de la terre de vastes cavités où les eaux ne séjournent pas, a employé la machine à forer à la recherche de ces cavernes vides. En établissant ses travaux dans la partie inférieure d'un marais, dont l'écoulement au dehors paraissait impossible par de simples saignées, il est ainsi venu à bout d'ouvrir une issue souterraine aux eaux supérieures, et de dessécher complétement une vaste étendue de terrain.

(1) Maximilien Robespierre, reçu à l'Académie d'Arras le 21 avril 1784, y lut pour sa réception le discours qu'il avait composé pour la Société royale de Metz, sur *les causes du préjugé qui étend sur toute une famille la honte qu'a encourue un de ses membres par un supplice infamant.* Robespierre, quoique couronné, n'avait pas été vainqueur unique: Lacretelle l'aîné avait partagé le prix avec lui. — Voici le jugement qui fut alors porté sur les Mémoires des deux rivaux: « Celui de M. Lacretelle est plus fort en recherches historiques, en considérations philosophiques; celui de M. Robespierre, en images, en réflexions sur l'abus et les suites fâcheuses d'un semblable préjugé; il y règne une chaleur, une logique qui se font moins remarquer dans l'ouvrage de M. Lacretelle, supérieur, d'ailleurs, pour la profondeur et la correction du style et l'analyse qui y règnent. » Ces deux Mémoires ont été imprimés et parfaitement appréciés, en 1785, dans le *Journal de la littérature française et étrangère*, par Duport du Tertre, depuis ministre de la justice.

Routes. — Le département est traversé par 13 routes royales et par 10 routes départementales.

## MÉTÉOROLOGIE.

Climat. — La température du département est excessivement variable; on y passe rapidement du froid au chaud; l'air est humide et salin dans la partie basse; vif et plus sec dans la partie élevée. — Les limites extrêmes atteintes par le thermomètre sont + 28° — 22°.

Vents. — Les vents dominants sont : au printemps, ceux de nord-est et d'est; en été, de sud et de sud-est; et en automne, d'ouest et de sud-ouest. — Ce sont ces derniers qui causent les ouragans. On a remarqué qu'ils commencent avec le flux et finissent avec le reflux.

Maladies. — Les fièvres de différentes natures, les affections scrofuleuses et scorbutiques, les hernies, les rhumatismes et les hydropisies sont au nombre des maladies les plus communes.

## HISTOIRE NATURELLE.

Règne animal. — Le département renferme tous les animaux domestiques que l'on trouve dans le nord de la France. — La race des bêtes à cornes y est médiocre. Les ânes sont d'une taille assez élevée et d'une belle espèce. Les chevaux du Boulonnais sont estimés pour le trait; leur forme n'est pas agréable, ils ont l'encolure courte et la tête grosse; mais un beau poitrail large et ouvert, un corps ample et volumineux, une belle croupe, la jambe nerveuse, et le pied solide; ils sont d'ailleurs sains et vigoureux. — Depuis long-temps l'espèce ovine est très perfectionnée dans le Pas-de-Calais; on y possède depuis 1778 des brebis et des béliers anglais à laine longue. Leur croisement avec les mérinos introduits en 1792, a donné naissance à une race vigoureuse qui passe l'année en plein air, parquée l'été et en hiver sous des hangars ouverts de tous côtés, et dont les toisons soyeuses et bien fournies sont d'une qualité supérieure.—Les forêts contenaient autrefois beaucoup de gibier. Aujourd'hui les cerfs, les daims, les chevreuils, les sangliers, etc., s'y rencontrent rarement; ils y viennent des départements voisins. Les lièvres et les lapins sont plus communs. — On y rencontre quelques animaux nuisibles et carnassiers. Le loup est rare; le mouvement continuel d'une population pressée l'éloigne; mais le renard, le blaireau, la loutre, la belette, la fouine, le putois, le hérisson, l'écureuil sont assez multipliés. — Les rivières sont poissonneuses; on estime les truites de la Canche. Parmi les poissons de toute espèce que l'on pêche sur les côtes, on remarque le cabillaud, le merlan, le hareng et le maquereau. Tous les poissons plats, raies, turbots, soles, etc., y sont très communs. — Le homard se pêche sur les côtes de Boulogne. On trouve à Calais des huîtres grandes, qu'on appelle pieds de cheval, mais qui sont loin d'égaler, pour la qualité, les huîtres communes.

Règne végétal. — Il ne présente rien de remarquable, toutes les terres, susceptibles d'être mises en culture, étant cultivées. — Les essences dominantes dans les forêts sont le chêne, le charme, le frêne et le bouleau. — Les semis faits sur les dunes se composent principalement de pins maritimes.

Règne minéral.— On trouve en plusieurs localités des traces de mines de fer, et dans les éboulements de la falaise, au nord du port de Boulogne, quelques morceaux de minerai contenant du cuivre. — On a cru long-temps qu'il existait des mines d'étain et de plomb dans les environs de Wissant; mais les recherches faites n'ont pas confirmé cette opinion. — On exploite des mines de houille, de pierres calcaires, de marbres, de faux marbres (qu'on appelle pierres de marquise), de grès, de pierres à fusil, de marne, d'argile et de sable fossile. —On trouve quelquefois du cristal de roche propre à être taillé, et des géodes qui renferment des améthystes.—Les exploitations de tourbes sont très multipliées.

*Eaux minérales.* — Le département ne possède aucun établissement d'eaux minérales; il y existe cependant quelques sources ferrugineuses, parmi lesquelles celles de Boulogne et de Saint-Pol ont quelque réputation.— La source de Saint-Pol, dite de Middelbourg, est maintenant à peu près comblée. — Nous parlons, à l'article Boulogne, du bel établissement thermal qui existe dans cette ville.

## CURIOSITÉS NATURELLES.

Iles flottantes. — On voyait jadis dans le *clair-marais*, près de Saint-Omer, une douzaine d'îlots flottants, couverts d'arbres, d'arbustes et de plantes. On s'y embarquait par partie de plaisir; et cédant à toutes les impulsions qu'on leur donnait, ils transportaient dans toutes les directions de ce grand étang ceux qui se confiaient à leur sol immobile. Quelquefois on y mettait les bestiaux, et le pâturage flottant les emportait au milieu des eaux.

Le plus grand de ces îlots avait douze pieds, et le plus petit cinq pieds de largeur. Leur épaisseur était de quatre à cinq pieds, et leur longueur indéterminée. Lorsqu'ils étaient trop chargés, ils s'enfonçaient sous l'eau; mais, étant débarrassés de leur fardeau, ils remontaient aussitôt à la surface. Louis XIV eut la curiosité de monter sur le plus grand, et autrefois les gouverneurs des Pays-Bas ne manquaient pas d'aller les visiter durant leur gouvernement. — L'étang a été desséché peu à peu et converti en marais. Plusieurs des îlots se sont fixés ou ont disparu. Il en reste encore quelques-uns qui, soigneusement cultivés, produisent d'excellents légumes et rappellent, à la dimension près, ces fameux jardins flottants que Fernand-Cortez trouva sur le lac de Mexico.

## VILLES, BOURGS, CHATEAUX, ETC.

Arras, sur la rive droite de la Scarpe, ch.-l. de préfect. à 48 l. N. de Paris. Pop. 23,419 hab.— Arras, avant l'invasion romaine, était la capitale des Atrébates; les Romains lui donnèrent le nom de *Nemetacum*, et quelquefois ceux d'*Origiacum* et d'*Atrebatum*. — En 407 les Vandales, et en 880 les Normands le dévastèrent entièrement.—Les habitants s'étant réfugiés à Beauvais, Arras resta désert pendant trente années. — La dévotion des habitants de l'Artois à l'église de Saint-Waast y ramena quelques pèlerins; peu à peu la population revint. — Ses fortifications furent augmentées en 1356 afin de le protéger contre les incursions des Anglais. — A cette époque, une sédition eut lieu, le peuple s'insurgea contre les nobles qui refusaient de concourir à un nouvel impôt mis sur la ville, un grand nombre de gentilshommes furent massacrés, les autres prirent la fuite. — L'année suivante, les révoltés furent à leur tour battus par l'armée royale et leurs principaux chefs mis à mort. — Arras tomba au pouvoir des ducs de Bourgogne; un d'eux, Philippe-le-Bon, bien que tout-puissant alors, renonça à l'alliance qu'il avait contractée avec les Anglais et conclut, en 1435, dans la célèbre abbaye de Saint-Waast, un traité avec Charles VII. — Après la mort de Charles-le-Téméraire, Louis XI ayant pris, en 1477, possession d'Arras, les habitants, attachés à la maison de Bourgogne, se révoltèrent. Le roi en personne vint assiéger la ville, l'emporta d'assaut, l'inonda de sang et en chassa presque tous les habitants. Il voulut effacer jusqu'au nom de la ville et lui imposa celui de Franchise, acte que les conventionnels imitèrent quand ils donnèrent à Lyon le nom de Ville affranchie; *nihil sub sole novum*. — Charles VIII s'efforça en vain de rappeler à Arras, avec son ancienne population, les arts, le commerce, la prospérité; en vain, sous Louis XIV, Colbert renouvela ces efforts, ils demeurèrent infructueux. La fatale révocation de l'édit de Nantes porta le dernier coup aux manufactures qui avaient enrichi la ville.—Sous Charles VIII les Espagnols s'emparèrent d'Arras par surprise et le gardèrent.—En 1597, Henri IV voulant se venger de la perte d'Amiens, que les Espagnols lui avaient enlevé, essaya de s'emparer d'Arras et n'y put réussir. — La ville ne rentra au pouvoir de la France qu'en 1640. Richelieu lui-même conduisit le siége, qui fut long et cruel. Nos soldats effacèrent alors ce ridicule distique, que les Espagnols avaient fait graver sur une des portes de la ville :

Quand les Français prendront Arras,
Les souris mangeront les chats.

Un vieux *grognard* du temps proposait de la conserver en y supprimant seulement le *p*. — En 1654, le grand Condé, révolté et réuni aux Espagnols qu'il avait vaincus, vint mettre le siége devant Arras; mais Turenne sauva la ville, battit Condé et força les

Espagnols à s'éloigner.—Sous Louis XIV, Vauban fortifia la ville, y construisit une citadelle, et en fit une de nos places fortes les plus redoutables. — L'histoire d'Arras pendant la révolution n'est que trop connue : cette ville malheureuse subit toutes les violences révolutionnaires. Elle fut pendant long-temps sous la domination d'un des plus farouches terroristes[1], Joseph Lebon, né dans ses murs. — Arras est situé au milieu d'une vaste et fertile plaine. Cette ville est divisée en deux parties par un ravin où coule la petite rivière Crinchon : ses deux quartiers furent long-temps séparés par des murailles ; ils formaient deux villes distinctes. La partie voisine de la citadelle se nomme la cité ; l'autre, plus grande, est la ville proprement dite. — Au milieu de la ville se trouvait la célèbre abbaye de Saint-Waast. — L'église de Saint-Waast existe encore : c'est un monument gothique fort curieux. La cathédrale, édifice de même genre et d'une grande beauté, fut détruite pendant la révolution. On y conservait deux reliques qui furent long-temps en grande vénération : la *manne sacrée*, qu'un miracle fit tomber du ciel en 871 pendant une grande stérilité, et la *sainte chandelle* que la vierge apporta, dit-on, en 1105 à l'évêque Lambert, pour faire cesser une épidémie. — Il reste encore de l'antique abbaye de Saint-Éloi, deux tours qu'on met au nombre des curiosités de la ville. — Les anciennes fortifications ne sont pas entièrement effacées ; quelques débris de tours et de murailles se voient encore : les fortifications modernes sont les premières que Vauban ait construites suivant son système. Elles forment une enceinte bastionnée défendue par des fossés avec demi-lunes et lunettes ; la citadelle, séparée de la ville par une esplanade, mais enclose dans l'enceinte extérieure, forme un pentagone allongé, susceptible d'une vigoureuse défense. Arras est en général bien bâti, propre et bien percé ; plusieurs de ses places sont spacieuses et régulières. Ses édifices publics sont grands et beaux ; un des plus remarquables est l'*hôtel de la Préfecture*, bâtiment que le dernier des évêques d'Arras, M. de Conzié, fit construire en 1780, pour y recevoir les députés, lors de la tenue des états de la province. Il y a un beau jardin.— La *salle de Spectacle*, la *tour du Beffroi*, les *Casernes*, l'*Arsenal*, le *Manége couvert*, méritent aussi de fixer l'attention du voyageur. Arras possède plusieurs établissements scientifiques ; on y trouve un *Cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités*, un *Musée de peintures*, et une *Bibliothèque* riche de 36,000 volumes, parmi lesquels sont des ouvrages rares et précieux, la plupart tirés de l'ancienne bibliothèque de Saint-Waast.

Bapaume, ch.-l. de cant., à 5 l. S.-S.-E. d'Arras. Pop. 3,195 habitants. — Dans le XIe siècle, Bapaume n'était qu'un château-fort où se retiraient des brigands, dont les rapines désolaient les environs. Ces malandrins ayant été débusqués de leur repaire, un bourg se forma aux alentours : c'était en 1335. — Plus tard, Eudes, duc de Bourgogne, fit de ce bourg une ville à laquelle il donna des institutions municipales. — Les Espagnols s'en étant emparés, Charles-Quint la fit fortifier pour l'opposer à Péronne, qui tenait pour la France et était le boulevart de la Picardie. — En 1641, Louis XIII prit Bapaume. — Cette ville fut cédée en 1659 à Louis XIV, par le traité des Pyrénées. — Ses fortifications, qui avaient été réparées par le chevalier de Ville, furent augmentées et complétées par Vauban. — Bapaume, située dans un terrain sec et privé d'eau courante, fut long-temps réduite à ne faire usage que d'eau malsaine et désagréable au goût. En 1723, l'ingénieur Feullon remédia à cet inconvénient en faisant creuser, à une demi-lieue de la ville, un puits *artésien*, qui procura la découverte d'une source abondante et d'excellente eau ; cette eau, amenée dans la ville, alimente une jolie fontaine qui suffit aux besoins des habitants. — La ville est propre, bien percée, bien pavée, et bâtie de maisons la plupart de style régulier. On y entre par deux portes diamétralement opposées.—L'église paroissiale, l'hôpital et les ruines du vieux château sont les constructions les plus dignes d'être remarquées.

Béthune, sur la Brette, ch.-l. d'arr., à 7 l. 1/2 N.-O. d'Arras. Pop. 6,889 hab. — Béthune n'est guère connue que depuis l'an 1000, elle était gouvernée par des seigneurs qui prenaient le titre d'*avoués de Saint-Waast d'Arras*. Le premier seigneur qui s'intitula ainsi fut Robert ; il mourut en 1037. Sa postérité masculine venant à s'éteindre, en 1248, la seigneurie passa dans la maison des comtes de Flandre et dans d'autres familles. — Louis XI s'empara de Béthune, qui fut cédé à l'Espagne, par le traité de Senlis, sous Charles VIII. — En 1645, Gaston, duc d'Orléans, enleva Béthune de vive force ; la ville était ceinte de murailles et de tours : Vauban y ajouta des fortifications qui en firent une place très forte ; il y fit construire aussi un château considérable. Les alliés s'emparèrent de la ville en 1710 ; elle fut rendue à la France par la paix d'Utrecht en 1714. — Béthune est située sur un roc, au pied duquel passe la Brette et le canal de la Lawe qui se jette dans la Lys. Le plan de la ville est un triangle irrégulier, dont le château occupe un des angles. Les fortifications consistent en bastions, demi-lunes, contre-gardes, et quelques anciennes tours ; un fossé rempli d'eau les enceint ; le château est isolé de la ville. — Parmi les édifices qui décorent Béthune, on remarque l'église paroissiale, d'architecture gothique, d'apparence imposante qui offre une nef élégante ; et le beffroi, bâtiment de construction bizarre qui domine la grande place.

Lens, ch.-l. de cant., à 5 l. de Béthune. Pop. 2,551 hab. — Située dans une belle plaine, sur le ruisseau de Souchet ; c'était anciennement une place-forte ; elle fut souvent prise et reprise pendant les guerres de Flandre. En 1647, le maréchal de Gassion, qui l'assiégeait, fut tué d'un coup de mousquet, sous ses murs, pendant qu'il s'efforçait d'arracher une palissade. Prise quelque temps après, Lens est depuis restée à la France. L'année suivante, cette ville devint célèbre par la victoire mémorable que le grand Condé remporta dans la plaine voisine.

Boulogne, port de mer, sur la Manche, à l'embouchure de la Liane, ch.-l. d'arr., à 3 l. 1/2 d'Arras. Pop. 20,856 hab. — Boulogne, le *Gessoriacum navale* des Romains, porta aussi, sous leur domination, le nom d'*Itius portus*, puis celui de *Bononia*, d'où son nom moderne est dérivé. — Un des monuments de Gessoriacum s'est conservé en grande partie presque jusqu'à nos jours ; il eût seul suffi pour prouver l'antiquité de la ville. C'était un phare que Caligula fit élever sur une des collines voisines. Le nom latin, *Turis ardens*, se travestit en celui de *Tour-d'Ordre*, nom que porta long-temps l'édifice. Quelques débris de sa base existaient encore en 1803, lorsque Napoléon fit placer sa tente sur la colline qu'il surmontait. — En 811, Charlemagne avait fait réparer ce phare, et en avait lui-même allumé le fanal. — Sous Constance Chlore, père de Constantin, Carausius, à la tête d'une horde de pirates, s'empara de Bononia. Chlore vint l'y assiéger, fit fermer le port par une estacade, prit la ville et la détruisit en partie. — Elle s'était rétablie, lorsqu'en 882 les Normands la renversèrent de fond en comble. Alors disparurent ses constructions antiques. — Une nouvelle ville s'éleva sur les ruines de l'ancienne ; elle fut gouvernée par des comtes. En 1231, Philippe-de-France, qui avait épousé Mahault, comtesse de Boulogne, rétablit les fortifications, et en rétrécit l'enceinte. La ville, située sur la frontière, fut souvent attaquée, mais résista toujours jusqu'à ce qu'en 1544, sous le règne de François Ier, Henri VIII d'Angleterre s'en empara. Ce roi, afin de conserver sa conquête, en augmenta les fortifications, rétablit la Tour-d'Ordre et fit élever des forts dans les environs de la ville ; cependant Édouard VI, son successeur, la rendit à la France en 1550.—Trois ans après, Charles-Quint l'assiégea, et la prit après six semaines d'efforts. Boulogne occupe une position agréable et pittoresque, au débouché de la vallée de la Liane, au milieu d'un bassin formé de plusieurs étages de collines, à l'extrémité du canal de la Manche. — La ville haute est située sur la pente de la colline de Lambert : les fortifications qui la couvraient ont été démolies, excepté l'ancien château, un mur d'enceinte et quelques tourelles. Un rempart, sur lequel se trouve une superbe promenade ombragée, offre du côté de l'ouest une belle perspective maritime, que terminent les côtes de l'Angleterre, parfaitement distinctes. La ville haute est assez bien bâtie, mais percée fort irrégulièrement. Il y existe deux places publiques ornées de fontaines, et plusieurs belles constructions. —La cathédrale, grand vaisseau gothique, présente plusieurs beautés architecturales, derrière le chœur et la chapelle de Notre-Dame. — Le collége est bien bâti et l'église en est jolie. — Dans la rue qui fait face au château, on remarque la maison où habita long-temps et où mourut le spirituel auteur de *Gil Blas*. — La *ville basse*, ou *ville neuve*, s'étend sur la pente de la colline, entre les dunes et le port, que traverse la Liane ; elle est propre, bien percée et bien bâtie ; on y compte nombre de jolies constructions particulières, et plusieurs établissements publics grands et beaux ; un des plus modernes est l'*hôtel des Bains*, situé sur la plage. C'est un bâtiment élégant, aussi bien distribué que bien décoré.—L'*Hôpital général*, fondé en 1692, est un bâtiment vaste et beau. Le port est sûr et spacieux, mais peu profond ; il est formé de deux larges bassins joints ensemble par un beau quai ; il a été agrandi et embelli par Napoléon, qui avait fait de Boulogne le quartier général, le chantier, l'arsenal et le point de station de l'armée, réunie contre l'Angleterre.—L'établissement de la marée du port est à 10 heures 45 minutes.— On remarque, dans la basse ville, les *Casernes*, la *Sous-préfecture*, le *Théâtre*, les bâtiments et les riches collections de la *Bibliothèque publique*, formée de 21,000 volumes, un *Musée d'antiquités et d'histoire naturelle*, qu'on peut ranger parmi les plus précieuses collections de ce genre en France, enfin le *Musée de tableaux*, déjà riche d'un grand nombre de bons ouvrages, quoique fondé depuis peu d'année.— La *Colonne de la grande armée* est le monument le plus intéressant qu'offre le voisinage de Boulogne ; elle s'élève sur une colline qui domine la ville et la rade.—Commencée à l'époque du camp de Boulogne, elle ne fut terminée qu'en 1821 ; sa forme est élégante, son élévation considérable, elle est construite en pierre de taille, couronnée d'une galerie, et surmontée d'un petit dôme. De son sommet on jouit d'une vue immense.

Ambleteuse, petit port de mer, à 3 l. de Boulogne, est réduite à une population de 595 h.— Ce port est situé à l'embouchure de la Selaque, et défendu par une tour. — Dans le Ve siècle c'était une place forte, un port commerçant et qui rendait les Francs maîtres du Pas-de-Calais. — Les Normands détruisirent la ville. Rétablie

en 1109 par Renaud-de-Brie, comte de Boulogne, le lieu redevint considérable; mais en 1544, Henri VIII d'Angleterre le saccagea de nouveau. — La ruine d'Ambleteuse fut achevée par le temps et par le manque de soins et de réparations. — Vainement Louis XIV jugea que ce port était le plus avantageusement situé dans le détroit de la Manche, et y fit faire de grands travaux; vainement Napoléon fit reprendre ces travaux, les ravages de la mer ont rendu tant d'efforts inutiles: le port est dévasté et la ville presque anéantie. — En 1689, Ambleteuse reçut quelque illustration par le débarquement qu'y effectua, au milieu d'une tempête, Jacques II, fugitif à la suite de la révolution qui donna le trône d'Angleterre au chef de la maison d'Orange.

CALAIS, port de mer sur la Manche, ch.-l. de cant., à 8 l. N.-N.-E. de Boulogne. Pop. 10,457 h. — Le port de Calais ne commença à acquérir de la célébrité que sous le règne de Philippe-Auguste. Les travaux qu'alors y furent faits, sa proximité de Douvres, le rendirent le lieu principal d'embarquement pour l'Angleterre. — Ses expéditions maritimes, son commerce, sa population s'accrurent; la ville, réunie au comté de Boulogne, avait été fortifiée et embellie par le comte Philippe. — En 1303, Philippe-Auguste en augmenta les fortifications. — En 1347, Edouard III d'Angleterre, victorieux à Crécy, vint mettre le siége devant cette ville et ne put s'en emparer que par la famine. La fureur du roi anglais donna lieu à un des plus beaux traits de dévouement dont l'histoire ait conservé le souvenir. Edouard, en recevant la capitulation, avait exigé que six des principaux citoyens lui fussent livrés pour être pendus. Eustache-de-Saint-Pierre et cinq de ses parents ou amis se dévouèrent pour le salut de la ville, et se présentèrent volontairement. Ces héroïques citoyens furent sauvés par l'intervention de la reine, épouse d'Edouard. — Le vainqueur chassa les Calaisiens de leur ville, répara les fortifications et la repeupla d'Anglais qui en firent le centre d'un commerce considérable. — Ceux-ci se croyant assurés de leur conquête, avaient placé sur une des portes cette inscription: *Quand le plomb nagera sur l'eau comme le liége, les Français reprendront Calais.* Mais cette place qui pendant onze mois avait résisté aux efforts d'une armée victorieuse, commandée par le plus grand capitaine de son temps, et qui ne s'était rendue que pressée par la famine, fut en 1558 reprise, en huit jours, par François de Guise. — En 1596, Calais tomba au pouvoir de l'archiduc Albert: deux ans après, la paix de Vervins rendit cette ville à la France. — Elle n'a eu depuis à souffrir que de quelques tentatives de bombardement de la part des Anglais. — Calais est le point de la France le plus rapproché de l'Angleterre (sept lieues). — La ville est presque carrée; elle est défendue par une forte enceinte bastionnée. Ses remparts étaient jadis hérissés de tours, dont quelques-unes existent encore. La citadelle est carrée aussi et couvre la ville du côté de la campagne. Le port est protégé par des redoutes, et bordé de môles qui se prolongent fort avant dans l'Océan (1,000 mètres environ); mais le chenal en est étroit, peu profond, et chaque jour devient d'un accès plus difficile par les vases qui l'encombrent. — L'établissement de la marée a lieu à 11 heures 30 minutes. — Au centre de la ville se trouve la place d'armes, spacieuse mais irrégulière, bordée des façades de plusieurs jolies maisons et de celle de l'hôtel-de-ville. — Calais est en général bien bâti, bien percé, mais peu animé et souvent très monotone. Ses remparts sont plantés d'arbres; ils forment d'agréables promenades, ainsi que les deux jetées du port d'où l'on peut apercevoir distinctement les côtes de l'Angleterre et le château de Douvres. La ville se divise en haute et basse, bien que ces deux parties soient sur le même niveau. La grande porte, sur la route de Paris, construite en 1685, est d'une fort belle architecture. — L'église paroissiale, sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bon-Secours, est un beau et grand vaisseau élevé par les Anglais; son plan est régulier, sa décoration intérieure est riche. On admire son maître-autel orné de marbres précieux et de dix-huit statues. Elle forme une croix que domine un clocher très haut qui s'aperçoit de loin en mer et sert de phare. — Un phare véritable éclaire le port. On remarque sur le môle de droite une jolie colonne érigée au lieu où Louis XVIII débarqua en 1814. — On voit encore sur le port une inscription en l'honneur de généreux marins qui périrent en cherchant à sauver des naufragés. Une colonne, près de la ville, indique la place où le ballon de Blanchard prit terre après avoir traversé la Manche: ce ballon est conservé dans l'hôtel-de-ville. — L'hôtel Dessin, établissement remarquable en son genre, est une maison superbe, où se trouvent réunis, outre une excellente auberge, la poste aux chevaux, la salle de spectacle, un très beau jardin et des bains publics. — La tour du beffroi, jointe à l'hôtel-de-ville, est d'une architecture élégante. — Calais possède plusieurs autres constructions dignes de remarques. Il en est deux particulièrement historiques: l'un est la maison d'Eustache-de-S.-Pierre; l'autre est l'*ancien palais du duc de Guise*, édifice de dimensions considérables construit en 1390 pour servir de marché aux laines. Henri II en fit présent au libérateur de Calais; son fils le Balafré le vendit à la ville. Il a souffert depuis plusieurs mutilations; sa porte d'entrée entourée de deux tours est surmontée d'écussons et de sculptures. Calais possède une bibliothèque publique contenant plus de 12,000 volumes. — Le bourg de *Saint-Pierre*, à une demi-lieue de la ville, doit à son active industrie et à son grand commerce, un accroissement très rapide et des améliorations de tous genres. Sa population, qui a doublé depuis 25 ans, est de 6,802 habitants.

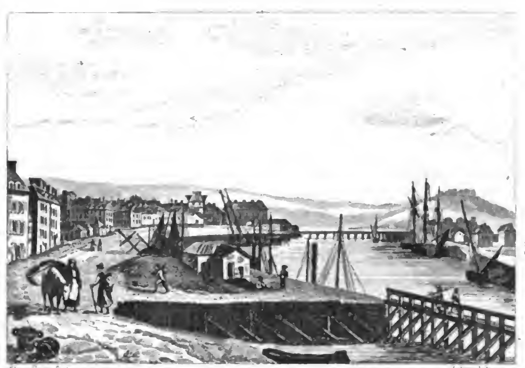
MONTREUIL, sur la droite de la Canche, ch.-l. d'arr., à 15 l. et demie O.-N.-O. d'Arras. Pop. 4,083 hab. — Lors de l'invasion romaine, un château-fort existait déjà sur la colline de Montreuil. César en fit le siége et ne s'en empara qu'avec difficulté; ce château fut nommé *Brag…*, il prit ensuite le nom de *W… Winorum*, à cause des osiers qui croissaient dans les environs; c'était une des principales forteresses du pays. On le considérait comme un asile tellement sûr qu'on confiait à ses murailles le dépôt des reliques des saints. — En 878, Helgaut, comte de Boulogne, en rétablit les fortifications, réédifia l'antique église de S.-Saulve, et engagea par des priviléges les habitants de la province à fonder sur la colline une ville qui prit le nom de Monasteriolum, d'où celui de Montreuil est dérivé. — Cédé aux Anglais par le traité de Bretigny, Montreuil secoua bientôt leur joug. Charles V, reconnaissant, augmenta les priviléges de la ville. — En 153… Montreuil assiégé par Charles-Quint ne se rendit qu'après avoir été réduit à la dernière extrémité, faute de vivres et de munitions. — En 1554, assiégé de nouveau par les Anglais et les impériaux, la ville résista à tous leurs efforts. — En 1665, Montreuil, ainsi que le comté de Ponthieu, furent réunis définitivement à la France. — Montreuil est situé sur une colline isolée et très escarpée d'un côté. Il est ceint de remparts et défendu par une citadelle. Il se divise en ville haute et ville basse; il est construit en briques et assez bien percé. — C'est sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Saulve, qui fut long-temps célèbre et riche, et qui a été détruite ainsi que les autres couvents, que s'élève aujourd'hui l'hôtel-de-ville. L'église de Saint-Saulve existe encore et elle est digne d'être remarquée. — La ville offre quelques autres constructions curieuses, et entre autres sa citadelle, masse vaste et menaçante, dont la grande porte flanquée de grosses tours est très imposante.

HESDIN, sur la Canche, ch.-l. de cant., à 5 l. et demie E.-S.-E. de Montreuil. Pop. 3,425 hab. — En 1554, Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, qui commandait les armées de Charles-Quint dans les Pays-Bas, fit agrandir et fortifier le village du Mesnil, situé près du vieux Hesdin, ville que Charles-Quint avait fait raser l'année précédente. La nouvelle ville prit le nom de l'ancienne. — Sa forme est un hexagone régulier; elle est bastionnée, entourée de fossés, de demi-lunes et d'autres ouvrages qui la rendent très forte. — Elle fut prise en 1639 par La Meilleraye qui reçut le titre de maréchal sur la brèche, où Louis XIII était monté avec lui. — Hesdin fut cédé définitivement à la France en 16… — Cette ville est entourée de canaux, de prairies, de beaux jardins et de promenades ombragées. Les remparts sont en bon état. Ses rues sont régulières, bien percées et formées de maisons construites en briques, qui annoncent l'aisance et la propreté. — *Hesdin-le-Vieux* fut jadis une place forte: il subit plusieurs siéges, et fut souvent pris et repris pendant les guerres de Charles-Quint. Depuis la démolition de ses remparts, ce n'est plus qu'un village dont la population est d'environ 500 habitants.

SAINT-OMER, sur l'Aa, ch.-l. d'arr., à 17 l. N.-N.-O. d'Arras. Pop. 19,344 hab. — Au lieu où s'élève cette ville, existait jadis un village du nom de *Sithiu*. — Saint Audomare ou Omer, évêque de Thérouanne et l'apôtre des Morins, petite nation dont cette ville était la capitale, fut enterré dans l'église de Sithiu vers la fin du VIe siècle. Ses reliques et ses miracles attirèrent un grand concours de pèlerins; ceux-ci fondèrent peu à peu une ville qui eut le nom de Saint-Pierre, jusqu'au temps où Saint-Omer ayant été canonisé, la ville le prit pour son patron et adopta son nom. — En 880, Foulques, abbé de Saint-Bertin, commença les murailles dont la ville fut entourée. Après avoir été plusieurs fois abattues par la guerre, elles ont été remplacées par des fortifications modernes. — En 1677, Saint-Omer fut pris par Monsieur, frère de Louis XIV; et depuis ce temps est resté à la France. — Saint-Omer est situé dans un pays marécageux, sur l'Aa qui y est navigable, à l'embouchure du canal de Neuf-Fossé. Il est entouré de fortifications irrégulières mais en bon état; il est généralement bien bâti, ses rues sont larges et bien percées, sa grande place est spacieuse et décorée de plusieurs beaux édifices. — La cathédrale, qui porte le titre de Notre-Dame et s'élève sur l'emplacement de l'église où saint Omer fut enterré, fut construite dans le XIVe siècle. — Son portail est surmonté d'une tour qui a toute la largeur de l'église; et contient un bourdon nommé *la Jaterne*, du poids de 22,000 livres. L'église est de moyenne grandeur; elle offre de nombreuses beautés d'architecture gothique, entre autres le tombeau de saint Omer, sur lequel est couchée la figure du saint revêtu de ses habits épiscopaux; plusieurs figures, statues et diverses sculptures accompagnent ce monument qui, placé à l'entrée d'une jolie chapelle, est d'un grand effet. Le buffet d'orgue est beau. On remarque encore dans l'église un tableau de Rubens, de riches sculptures en bois, une horloge mécanique et une statue



*Calais*



*Boulogne.*

Arras

colossale, nue et du plus grossier travail, célèbre dans le pays sous le nom *du grand dieu de Thérouanne*. — L'abbaye de Saint-Bertin était un précieux monument d'architecture gothique, qui a été détruit pendant la révolution. Il n'en reste que des débris informes. Les ruines de son église sont plus considérables : sa haute nef, son beau clocher carré suffisent pour prouver combien l'édifice était noble et d'excellent style. — *L'église du collège* est surmontée de deux tours; sa voûte est digne de remarque — Le *faubourg du Haut-Pont* est bien bâti; il est habité par des familles d'origine flamande qui forment comme une tribu séparée et bien distincte du reste des habitants; ce faubourg s'étend sur les deux rives de l'Aa. Un peu au-delà est un vaste marais où se trouvent de petites îles flottantes. — Saint-Omer a de belles promenades, un théâtre et une bibliothèque de 18,000 volumes.

**Aire**, au confluent de la Lys et de la Laquette, ch.-l. de cant., à 4 l. S.-E. de Saint-Omer. Pop. 8,725 hab. — Aire fut fondée en 630 par Lydoric Ier, comte de Flandre, et détruite en grande partie par les Normands, en 881. Elle fut plus tard entourée de fossés et de murailles. Des remparts suivant le système moderne en ont fait une place forte — Sa situation au milieu des marais est aussi favorable à sa défense. Cependant elle a été prise à différentes époques. — En 1641, elle appartenait aux Espagnols, lorsque le maréchal de La Meilleraye y mit le siége et s'en empara. Les Espagnols la reprirent peu de temps après. — En 1676, le maréchal D'Humières s'en rendit maître. Les fortifications furent alors augmentées, et quand, en 1710, les impériaux y mirent le siége, elle ne se rendit qu'après six semaines de tranchée ouverte. Aire fut rendue à la France par le traité d'Utrecht. — La ville est généralement propre et bien bâtie, mais percée fort irrégulièrement. Au nombre de ses constructions, on remarque plusieurs jolies fontaines, l'hôtel-de-ville et son beffroi, l'église Saint-Pierre et les casernes.

**Ardres**, ch.-l. de cant., à 6 l. de Saint-Omer. Pop. 2,016 hab. — Ardres est située dans un pays marécageux, à la tête d'un canal auquel la ville donne son nom. Ce canal construit en 1714 s'étend, sans écluses, jusqu'au canal de Calais à Saint-Omer. — C'est près d'Ardres qu'eut lieu, en 1520, entre François Ier et Henri VIII d'Angleterre, la fameuse entrevue où ces deux monarques donnèrent tant de fêtes brillantes et déployèrent tant de luxe et de magnificence, qu'on donna au lieu de leur réunion le nom de *Champ du Drap-d'Or*. — Ardres a été depuis long-temps fortifiée. Les Espagnols s'en emparèrent en 1596, mais deux ans après, au traité de Vervins, ils évacuèrent la ville. — Les fortifications d'Ardres, réparées à différentes époques, sont maintenant en bon état.

**Saint-Pol**, près des sources de la Ternoise, ch.-l. d'arr., à 8 l. et demie O. d'Arras. Pop. 3,504 hab. — Saint-Pol fut long-temps le chef-lieu d'un comté qui appartint à plusieurs maisons illustres; un des seigneurs fut Louis de Luxembourg, que Louis XI fit décapiter en 1475. — La ville était une place forte qui soutint plusieurs siéges. Le plus désastreux pour elle eut lieu en 1537; les troupes de Charles-Quint la prirent d'assaut et la brûlèrent, après en avoir massacré la population. — Les débris de cette ville infortunée furent cédés à la France par le traité des Pyrénées.

## DIVISION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

**Politique.** — Le département nomme 8 députés. — Il est divisé en 8 arrondissements électoraux, dont les chefs-lieux sont : Arras (ville et arr.), Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer (ville et arr.), Saint-Pol. — Le nombre des électeurs est de 3,751.

**Administrative.** — Le chef-lieu de la préfecture est Arras.

Le département se divise en 6 sous-préfect. ou arrond. comm.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Arras. . . . . . . | 10 cantons, | 212 communes, | 163,672 habit. |
| Béthune. . . . . | 8 | 142 | 131,849 |
| Boulogne. . . . | 6 | 99 | 98,099 |
| Montreuil. . . . | 6 | 141 | 77,846 |
| Saint-Omer. . . | 7 | 118 | 103,073 |
| Saint-Pol. . . . . | 6 | 193 | 80,676 |
| Total. . | 43 cantons, | 905 communes, | 655,215 habit. |

*Service du trésor public.* — 1 receveur général et 1 payeur (résidant à Arras), 4 receveurs particuliers, 7 percept. d'arrond.

*Contributions directes.* — 1 directeur (à Arras), et 1 inspecteur.

*Domaines et Enregistrement.* — 1 directeur (à Arras), 2 inspecteurs, 7 vérificateurs.

*Hypothèques.* — 6 conservateurs dans les chefs-l. d'arr. comm.

*Douanes.* — 1 directeur (à Boulogne).

*Contributions indirectes.* — 1 directeur (à Arras), 5 directeurs d'arrondissements, 7 receveurs entreposeurs.

*Tabacs.* — Il y a 3 magasins de la régie (à Aire, Béthune et Saint-Pol), et dans le département 1 inspecteur de la culture.

*Forêts.* — Le départ. fait partie de la 7e conservation forestière.

*Ponts-et-chaussées.* — Le départ. fait partie de la 2e inspection, dont le chef-lieu est Amiens. — Il y a 1 ingénieur en chef en résidence à Arras.

*Mines.* — Le département fait partie du 6e arrondissement et de la 2e division, dont le chef-lieu est Abbeville. — 1 ingénieur des mines réside à Arras.

*Loterie.* — Les bénéfices de l'administration de la loterie sur les mises effectuées dans le département présentent (pour 1831 comparé à 1830) une augmentation de 105,262 fr.

*Haras.* — Le département fait partie, pour les courses de chevaux, du 2e arrond. de concours, dont le chef-lieu est au Pin.

**Militaire.** — Le département fait partie de la 16e division militaire, dont le quartier général est à Lille. — Il y a à Arras : — 1 maréchal de camp commandant la subdivision; 4 sous-intendants militaires, à Arras, Calais, Saint-Omer, Maubeuge. — Le dépôt de recrutement est à Arras. — Le département renferme 9 places de guerre : Calais, Boulogne, Saint-Omer et fort Notre-Dame, Aire et fort Saint-François, Saint-Venant, Montreuil, Hesdin, Béthune, Arras ville et citadelle — La compagnie de gendarmerie départementale fait partie de la 24e légion, dont le chef-lieu est à Arras. — Il y a 1 direction du génie et 1 école régimentaire du génie à Arras; — 1 direction du génie et 1 direction d'artillerie à Saint-Omer; — 1 poudrière royale à Esquerdes.

**Maritime.** — Il y a dans le département, à Calais et à Boulogne : 2 comm. de marine, 2 trésoriers, et 2 *Écoles d'hydrographie*.

**Judiciaire.** — Les tribunaux sont du ressort de la cour royale de Douai. — Il y a dans le département : 6 tribunaux de 1re instance, à Arras, Béthune, Boulogne, Montreuil, Saint-Omer (2 chambres), Saint-Pol; et 3 tribunaux de commerce, à Arras, Boulogne, Calais.

**Religieuse.** — *Culte catholique.* — Le département forme le diocèse d'un évêché, érigé dans le IVe siècle, suffragant de l'archevêché de Paris, et dont le siége est à Arras. — Il y a dans le département, — à Arras : un grand séminaire diocésain qui compte 29 philosophes et 140 théologiens, — une école secondaire ecclésiastique; — une commission d'administration des secours du clergé diocésain pour les prêtres infirmes. — Le département renferme 8 cures de 1re classe, 40 de 2e, 598 succursales et 55 vicariats. — Il y existe 25 congrégations religieuses; 5 écoles, tenues par deux congrégations religieuses de femmes consacrées à l'enseignement des jeunes filles.

*Culte protestant.* — Les réformés du département ont à Arras une église réformée qui relève de l'église consistoriale de Lille, et qui est desservie par un pasteur. — Il y a en outre dans le département 3 temples ou maisons de prières. — On y compte 3 sociétés bibliques.

**Universitaire.** — Le département est compris dans le ressort de l'Académie de Douai.

*Instruction publique.* — Il y a dans le département, — à Arras : une école secondaire de médecine; 5 colléges, à Aire, à Arras, à Bapaume, à Béthune, à Saint-Omer; — une école modèle à Arras. — Le nombre des écoles primaires du département est de 1,190, qui sont fréquentées par 80,607 élèves, dont 48,681 garçons et 31,926 filles. — Les communes privées d'écoles sont au nombre de 64.

**Sociétés savantes, etc.** — Il existe à Arras, Montreuil, Saint-Omer, Boulogne et Calais, des *Sociétés d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et Arts.* — Il y a en outre, à Arras, une *Société royale pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts*, et un *Jardin botanique*; — à Saint-Omer, une *Société des Antiquaires de la Morinie*. — Le *Jardin de botanique et de naturalisation* établi à Courset, à quatre lieues de Boulogne, est un des plus riches de France. — Il y a à Calais, Saint-Omer, Boulogne et Arras des *Écoles royales de Dessin*.

## POPULATION.

D'après le dernier recensement officiel, elle est de 655,215 hab., et fournit annuellement à l'armée 1,530 jeunes soldats.

Le mouvement en 1830 a été de,

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *Mariages.* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | | | 5,137 |
| *Naissances.* | Masculins. | | Féminins. | | |
| Enfants légitimes | 8,747 | — | 8,506 | Total | 18,978 |
| — naturels | 858 | — | 867 | | |
| *Décès.* . . . . . . . . | 7,768 | — | 7,669 | Total | 15,437 |

## GARDE NATIONALE.

Le nombre des citoyens inscrits est de 118,197.

Dont : 46,343 contrôle de réserve
71,854 contrôle de service ordinaire.

Ces derniers sont répartis ainsi qu'il suit :

69,592 infanterie.
184 cavalerie.
706 artillerie.
1,228 sapeurs-pompiers.
84 marins et ouvriers-marins.

On en compte : armés 11,982; équipés 5,689; habillés 6,677.

39,079 sont susceptibles d'être mobilisés.

Ainsi, sur 1,000 individus de la population générale, 180 sont inscrits au registre matricule, et 60 dans ce nombre sont mobilisables; sur 100 individus inscrits sur le registre matricule, 61 sont soumis au service ordinaire, et 39 appartiennent à la réserve.

Les arsenaux de l'État ont délivré à la garde nationale 10,478

fusils, 134 mousquetons, 17 canons, et un assez grand nombre de pistolets, sabres, etc.

### IMPOTS ET RECETTES.

Le département a payé à l'État (1831) :

| | | |
|---|---|---|
| Contributions directes | 7,119,230 f. | 92 c. |
| Enregistrement, timbre et domaines | 3,462,714 | 29 |
| Douanes et sels | 1,905,084 | 52 |
| Boissons, droits divers, tabacs et poudres | 3,875,962 | 77 |
| Postes | 530,777 | 80 |
| Produit des coupes de bois | 231,650 | 29 |
| Loterie | 327,204 | 10 |
| Produits divers | 194,163 | 15 |
| Ressources extraordinaires | 1,166,584 | 82 |
| Total | 18,813,372 f. | 66 c. |

Il a reçu du trésor 14,969,261 fr. 43 c., dans lesquels figurent :

| | | |
|---|---|---|
| La dette publique et les dotations pour | 1,705,851 f. | 78 c. |
| Les dépenses du ministère de la justice | 193,071 | 08 |
| de l'instruction publique et des cultes | 704,754 | 20 |
| de l'intérieur | 3,707 | 10 |
| du commerce et des travaux publics | 1,309,364 | 99 |
| de la guerre | 7,495,648 | 98 |
| de la marine | 735 | 51 |
| des finances | 209,409 | 19 |
| Frais de régie et de perception des impôts | 2,459,797 | 28 |
| Remboursem., restitut., non-valeurs, primes | 887,421 | 32 |
| Total | 14,969,261 f. | 43 c. |

Ces deux sommes totales de paiements et de recettes représentant, à peu de variations près, le mouvement annuel des impôts et des recettes, le département paie pour les frais du gouvernement central 1,939,026 fr. 71 c. de plus qu'il ne reçoit (déduction faite du produit des douanes).

### DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.

Elles s'élèvent (en 1831) à 426,221 fr. 72 c.

| | | |
|---|---|---|
| SAVOIR : *Dép. fixes* : traitements, abonnements, etc. | 115,621 f. | 66 c. |
| *Dép. variables* : loyers, réparations, encouragements, secours, etc | 310,900 | 06 |

Dans cette dernière somme figurent pour
67,500 f. » c. les prisons départementales,
45,000 f. » c. les enfants trouvés.

| | | |
|---|---|---|
| Les secours accordés par l'État pour grêle, incendie, épizootie, sont de | 26,370 | » |
| Les fonds consacrés au cadastre s'élèvent à | 64,456 | 22 |
| Les dépenses des cours et tribunaux sont de | 137,322 | 96 |
| Les frais de justice avancés par l'État de | 60,842 | » |

### INDUSTRIE AGRICOLE.

Sur une superficie de 669,924 hectares, le départ. en compte,
596,000 mis en culture.
46,047 forêts.
8,000 landes et sables.
4,500 chemins, rivières, canaux, etc.

Le revenu territorial est évalué à 32,305,000 francs.

Le département renferme environ
90,000 chevaux, 150,000 bêtes à cornes (race bovine), 130,000 porcs, 450,000 moutons.

Les troupeaux de bêtes à laine en fournissent chaque année environ 662,000 kilogrammes ; savoir : 21,000 mérinos, 41,000 métis, 600,000 indigènes.

Le produit annuel du sol est d'environ :

| | | |
|---|---|---|
| En céréales et parmentières | 2,632,000 | hectolitres. |
| En avoines | 137,000 | id. |
| En bière | 360,000 | id. |
| En cidre | 36,000 | id. |
| En eaux-de-vie de grains | 11,000 | id. |

L'agriculture du département est très perfectionnée, le système de grande culture y est généralement établi. — Ses productions sont toutes les céréales, tous les légumes, et toutes les plantes oléagineuses et textiles. — On évalue à 700 le nombre des hectares plantés en tabac. — Il existe un grand nombre de prairies artificielles. — On cultive en grand la betterave, qui sert à la fabrication du sucre et à l'engrais des bestiaux, moutons et porcs, dont on fait un grand commerce.—On cite pour la culture soignée des légumes le faubourg de Hautpont, près de Saint-Omer, établi au milieu d'un marais mouvant où l'on ne peut aller d'une maison à une autre qu'en bateau. — On récolte une assez grande quantité de fruits à pepins, avec lesquels on fabrique annuellement 36,000 hectolitres de cidre. — Le beurre fait avec le lait des vaches du pays est de très bonne qualité. — L'élève des chevaux, l'engrais des porcs et des volailles donnent de grands produits aux cultivateurs qui s'y adonnent.

### INDUSTRIE COMMERCIALE.

On peut citer au premier rang de l'industrie du pays, la fabrication du sucre de betterave, qui depuis quelques années y a pris une grande extension. — Le département renferme aussi des papeteries importantes, et plusieurs hauts-fourneaux. — On y remarque divers ateliers de construction pour les machines à vapeur. —La fabrication de la dentelle est généralement répandue à Arras, celle des tulles (façon anglaise) occupe une partie de la population de Boulogne et de Calais, et dans l'arrondissement de Béthune, on s'occupe de la fabrication des toiles, ainsi que de la filature du lin. — Les fabriques et les filatures de coton sont répandues dans tout le département.—Le pain d'épice d'Arras a de la réputation. — L'industrie et le commerce s'exercent sur un grand nombre d'articles variés : on y compte, outre les établissements dont nous avons parlé, des tuileries, des amidonneries, des genièvreries, des tanneries, des moulins à poudre, des manufactures de pipes de terre, des savonneries, des verreries, etc.—Boulogne et Calais prennent part au cabotage et font des armements pour la pêche de la morue d'Islande et de Terre-Neuve, ainsi que pour celle du hareng, du maquereau, etc. — Les faïenceries et les poteries font de grandes exportations pour les colonies. — On remarque parmi les établissements industriels, la grande *manufacture hydraulique de toiles*, fondée par la maison Ternaux aîné et comp., à Boubers-sur-Canche, et la *filature de lin à la mécanique*, de Frévent. — On fabrique à Boubers des toiles pour doublures et pour chemises militaires. Les opérations du tissage, de la filature et du blanchissage s'y font aussi à la mécanique. — On a appliqué la force du vent au sciage des marbres que l'on exploite dans les environs de Boulogne.

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — A la dernière exposition des produits de l'industrie (1827) il a été décerné DEUX MÉDAILLES D'OR, l'une à M. M. Horne fils (d'Hallines), pour fabrication de *papier de grand format*, et l'autre à M. Crespel-Delisse (d'Arras), pour fabrication de *sucre de betterave* ; DEUX MÉDAILLES D'ARGENT ont été accordées, l'une à M. Charles Wise (d'Hallines), pour fabrication de *papiers à l'instar de ceux de Hollande et d'Angleterre*, l'autre à M. Gaudy (de Boulogne-sur-Mer), pour *exploitation de marbres* ; UNE MÉDAILLE DE BRONZE a été donnée à M. Crespel-Pinta (d'Arras), pour *sucre de betterave* ; UNE MENTION HONORABLE à M. Gorillot Quiugnart (d'Arras), pour une *machine à rayer le papier*, et UNE CITATION à M. Thomas Démelle (de Saint-Omer), pour *étoffes de laine*.

DOUANES. — La direction de Boulogne a 2 bureaux principaux, qui ont produit en 1831 :

| | *Douanes, navig. timbre.* | *Sels.* | *Total.* |
|---|---|---|---|
| Boulogne | 261,788 f. | 192,663 f. | 454,452 f. |
| Calais | 1,183,043 | 267,588 | 1,450,631 |
| Produit total des douanes | | | 1,905,083 f. |

FOIRES. — Le nombre des foires du département est de 171 — Elles se tiennent dans 52 communes, dont 28 chefs-lieux, et durant pour la plupart 2 à 3 jours, remplissent 324 journées.

Les *foires mobiles*, au nombre de 20, occupent 44 journées. — Il y a 6 foires *mensuelles*. — 853 communes sont privées de foires.

Les articles de commerce sont les chevaux, les bestiaux, la draperie, la mercerie, la quincaillerie, les instruments aratoires, le lin, le chanvre, le fil et la toile.

### BIBLIOGRAPHIE.

*Almanach départemental du Pas-de-Calais*, par Plequenard ; in-12. Arras, an X et an XI.— *Almanach départem. du Pas-de-Calais*, par Leduc et Alexandre ; in-12. Arras, 1804 à 1808. — *Essai sur l'histoire topographique, etc., du district de Boulogne-sur-Mer*, par Sonquet ; in-18. Boulogne. — *Statistique du Pas-de-Calais*, par Peuchet et Chanlaire ; in-4. Paris, 1810. — *Description géognostique du bassin du Bas-Boulonnais*, par Rozet ; in-8 Paris, 1828.—*Notice sur les ports de Boulogne et de Calais*. (Annales de Statist., t. VII.) —*Recherches historiques sur Boulogne et l'ancienne province du Boulonnais*, par Vattin ; in-8. — *Essai historique, topographique, etc. sur l'arrondissement de Boulogne*, par Hanoy ; in-4. Boulogne, 1810. —*Mémoire géologique sur les terrains du Bas-Boulonnais*, par Garnier ; in-4. Boulogne, 1823. — *Souvenirs historiques et pittoresques du département du Pas-de-Calais*, grand in-4. Paris, 1827 et 28. — *Guide de Boulogne-sur-Mer* ; in-18 Boulogne, 1825. — *Précis de l'histoire civile, physique, politique de Boulogne-sur-Mer, etc.*, par Bertrand ; in-8. Boulogne, 1828. — *Variétés historiques sur Saint-Omer*, par Piers ; in-8. S.-Omer, 1832. — *Hist. de la ville de Bergues, etc.*, par Piers ; in-8. Saint-Omer, 1833. — *Histoire de la ville de Thérouanne, etc.*, par Piers ; in-8. Saint-Omer, 1833. — *Notice sur l'état ancien et moderne du Calaisis*, par Collet ; in-8. Calais, 1833.

A. HUGO.

On souscrit chez DELLOYE, éditeur, place de la Bourse, rue des Filles-S.-Thomas, 13.

Paris. — Imprimerie et Fonderie de RIGNOUX et Comp., rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, 8.